AUTHOR: GREGORY, SAINT BISHOP OF TOURS

TITLE: LES LIVRES DES MIRACLES ET ....

PLACE: PARIS

DATE: 1862

Master Negative #

91-80308-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

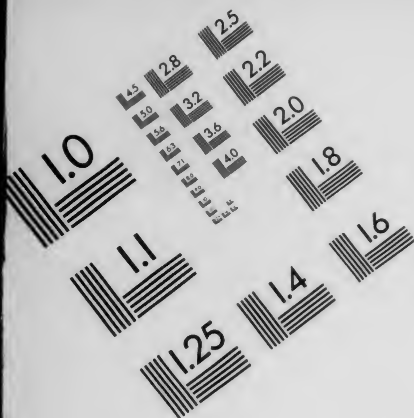
```
BKS/PROD  Books        FUL/BIB   NYCG91-B84274          Acquisitions      NYCG-YG
Record 1 of 0 - Record added today
+
 ID:NYCG91-B84274    RTYP:a    ST:p    FRN:     MS:      EL:        AD:09-26-91
 CC:9668  BLT:am      DCF:?   CSC:?   MOD:     SNR:      ATC:       UD:09-26-91
 CP:nyu     L:fre     INT:?   GPC:?   BIO:?    FIC:?     CON:???
 PC:r      PD:1991/1862       REP:?   CPI:?    FSI:?     ILC:????  MEI:?   II:?
 MMD:      OR:    POL:     DM:     RR:         COL:      EML:      GEN:   BSE:
 040      NNC‡cNNC
 100 10   Gregory, Saint, Bishop of Tours.
 245 14   Les livres des miracles et autres opuscules de Georges Florent Gregoir
        e eveque de tours‡h[microform],‡cpar H.L. Bordier.
 260 0    Paris,‡bJ.Renourd,‡c1862.
 300      4 v.
 LDG      ORIG
 QD       09-26-91
```

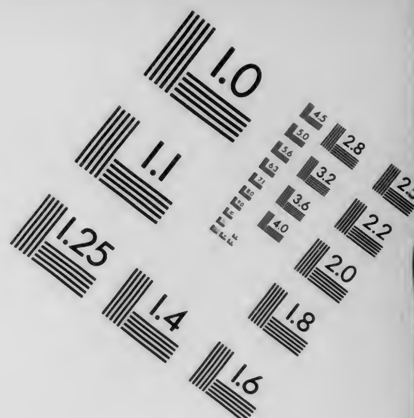
Restri

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 10/17/91 INITIALS RC
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME 1



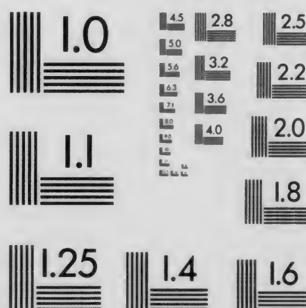


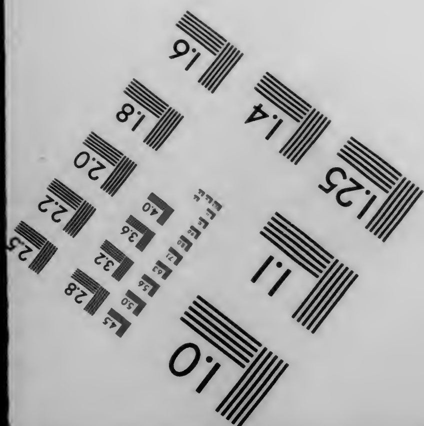
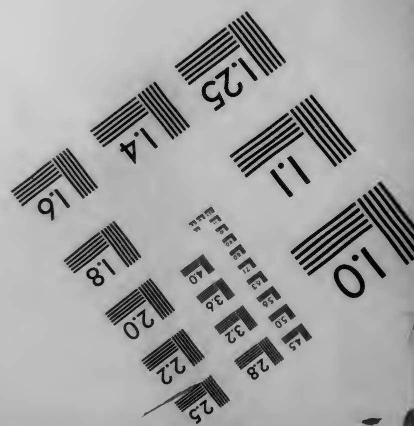
AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202





MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.


SIGILLUM COLLEGII COLUMBIAE NOVI EBORACI
IN LUMINE TUO VIDEBIMUS LUMEN

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

ALIAQUE

OPERA MINORA

LES LIVRES DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

TOME I

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

LES LIVRES
DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

Revus et collationnés sur de nouveaux Manuscrits

ET TRADUITS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR H. L. BORDIER

TOME PREMIER



A PARIS
CHEZ JULES RENOUARD ET Cie
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6
M. DCCC. LVII

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition du tome I*er *des* Opuscules de Grégoire de Tours, *préparée par* M. Bordier, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 30 *décembre* 1856.

Signé Jules MARION.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

AVERTISSEMENT.

La Société de l'Histoire de France a publié, il y a vingt ans, le texte et la traduction de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, écrite à la fin du VIe siècle par saint Grégoire, évêque de Tours. Elle a jugé devoir compléter son entreprise en publiant aussi les autres ouvrages, moins importants, mais précieux encore, du même écrivain. Dans cette nouvelle série, qui formera au moins quatre volumes, on s'est efforcé de ne pas s'écarter des règles qui ont été suivies pour l'édition de l'*Histoire des Francs*, et de conserver à ce complément tous les caractères d'une véritable continuation. Le nouvel éditeur croit devoir se borner maintenant à cette observation, tout en se réservant de rendre un compte plus particulier de son travail quand il sera parvenu au terme de la carrière qu'il doit parcourir. Il donnera en même temps les

explications nécessaires sur les sources manuscrites ou imprimées de son texte, sur sa traduction et sur les questions spéciales qui auraient besoin d'éclaircissements.

NOTE

RELATIVE AUX TRAVAUX DE DOM RUINART

SUR

LES OEUVRES DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Les savants allemands ont critiqué le texte de Grégoire de Tours, donné par dom Ruinart en 1699 et adopté par tous les éditeurs ou traducteurs venus depuis lors jusqu'à nos jours. Tout en rendant hommage au vénérable bénédictin et à la haute intelligence qui a présidé à son travail, il s'est, dit-on, préoccupé d'offrir à ses lecteurs un texte écrit avec une certaine correction ou du moins avec clarté, plutôt que de reproduire dans toute sa barbarie le langage du saint évêque.

Nous n'entrerons point, à présent, dans ce débat philologique. C'est une question à réserver pour l'époque où M. Bethmann-Holweg, celui des savants collaborateurs des *Monumenta Germaniæ* qui s'est chargé de la tâche importante de donner un texte nouveau de Grégoire, aura fait paraître son travail. Il nous suffira de dire que pour les petites œuvres de Grégoire de Tours, c'est-à-dire pour ceux de ses écrits qui font l'objet de la publication actuelle, la question perd la plus grande partie de son intérêt; car si le texte de l'*Histoire des Francs* a pu être établi sur des manuscrits du VIIe siècle, c'est-à-dire presque con-

temporains de l'auteur, nous n'en connaissons point des petites œuvres qui paraisse plus ancien que le temps de Louis le Débonnaire.

Mais quelque jugement que l'on doive porter du texte adopté par dom Ruinart, personne n'a jamais contesté le mérite de la préface, des notes et des appendices dont il a enrichi son édition. Pour les notes et les pièces de l'appendice, les traducteurs de l'*Histoire des Francs*, publiée par la Société de l'Histoire de France, en ont donné, en suivant le cours de leur travail, tout ce qui leur a semblé pouvoir encore, de notre temps, intéresser les lecteurs. Nous ferons de même, heureux de nous appuyer sur un guide aussi sûr, et nous tâcherons jusqu'à la fin, tout en négligeant ce qui se ressentirait trop des préoccupations monastiques, de ne rien laisser perdre des doctes remarques faites par dom Ruinart. Quant à sa préface, il nous a semblé que, dans une publication qui embrasse désormais l'œuvre complète de Grégoire de Tours, elle ne pouvait être tout à fait passée sous silence. Cette préface est une longue dissertation d'environ cent pages in-folio. Les développements auxquels dom Ruinart se livre, dans ce travail, sur l'histoire de la Gaule pendant l'ère mérovingienne, ont à la vérité perdu beaucoup de leur intérêt devant les belles recherches accomplies sur cette époque par les historiens modernes; mais le jugement de l'éditeur sur le caractère de Grégoire, sur la foi due à ses écrits, sur la question de savoir s'il est réellement l'auteur de plusieurs opuscules qui lui ont été attribués, sur les différents manuscrits de ses œuvres, sont autant de passages qu'il sera toujours bon de connaître et que nous ne saurions complétement omettre. Nous reproduisons donc ici par extraits, et en les traduisant avec le plus de brièveté qu'il nous sera possible, les di-

verses parties qui viennent d'être mentionnées de la préface de dom Ruinart.

I.

62[1]. « Je crois avoir démontré d'une manière plus que suffisante l'utilité des ouvrages de Grégoire de Tours. Il est cependant certains reproches qu'on lui adresse ordinairement jusque parmi les érudits. Son style est tellement grossier, dit-on, qu'il est fastidieux à lire; il se sert d'ouvrages anciens qui sont apocryphes; il ne se contente pas de don-

---

(1) N° du § de la préface de dom Ruinart.

Voici le sommaire complet de cette préface :

I. Præfationis summarium. — Novæ operum Gregorii editionis necessitas — a viris eruditis agnita. — Gregorius historiæ Francorum fundus. — Ceteris præit tempore et sinceritate. — Franciæ veteris situs. — An reges initio Franci habuerint? — An plures ? — Franci apud Romanos dignitates habent. — Eorum fortitudo ; — sedes ultra Rhenum ; — in Belgica. — Gallia fere tota eis subjecta. — Regiminis forma, — religio, — ad bellum ardor, — conventus, — officia et dignitates,—familiæ, — leges, — successio.—Regiorum liberorum dignitas.— Regum auctoritas a quovis absoluta, — populorum amore conciliata. — Felicitas populorum sub Francis.—Episcopi in concilium regium adsciti; — regum in eos reverentia. — Francorum reges catholicæ fidei addicti. — Inde in ceteras nationes propagata. — Francorum erga pontif. rom. reverentia. — Ecclesiæ gallicanæ disciplina. — Episcopor. electiones.— Episcopi a rege electi ; — episcopi translati ; — coadjutores, — successores designati, — chorepiscopi. — Ordinationes a metropolitis. — Episcopatuum erectio. — Gradus ordinum servandi. — Concilia. — Episcoporum causæ. -- Francorum in canones reverentia. — Episcoporum munia ;—potestas in res ecclesiæ. — Archidiaconi. — Presbyteri rurales. — Clerici a quibus ordinati ; — nunquam invitus ; — an uxorati ? — Monachi simul et clerici. — Eorum erga episcopos reverentia. — Sanctimoniales. — Sæculares ab ingressu monastico interdicti. — Cursus divinus ; — quis fuerit in Gallia ? — Recitandi obligatio. — Liturgia gallicana ; — lectiones ; — missa ; — oblatio. — Excommunicati expulsi. — Contestatio ; — consecratio ; — communio ; — reverentia in sacris peragendis. — Vasa sacra ; — vestes. — Missæ pro offerentium votis dictæ. —Ecclesiarum forma. — Reliquiæ sanctorum in altaribus.—

ner pour certains des faits très-douteux, il prend aussi des erreurs pour des vérités et se noie quelquefois dans le faux; enfin il était d'une simplicité, d'une crédulité si grandes, que dans les faits les plus vulgaires il voyait des miracles. Quant au style, la rusticité de Grégoire est imputable à son siècle et non pas à lui; lors même qu'il eût pu se montrer plus élégant écrivain, il était obligé de se mettre à la portée de ses lecteurs. Plein de modestie d'ailleurs et d'humilité, Grégoire

Sanctorum tumuli. — Asyla. — Ornamenta. — Veteres ecclesiæ gallicanæ consuetudines, — festa, — supplicationes, — exsequiæ, — benedictiones, — sacramentorum ritus. — Censuræ ecclesiasticæ. — Fidei dogmata. — Gregorius de exteris nationibus agit. — De priscis gentibus. — De primordiis fidei in Galliis. — * Gregorii apologia. — Excusatur. — An nimis credulus? — Miracula, veræ ecclesiæ tessera, — frequentia sæculo VI; — tunc necessaria — et indubitata; — ab hæreticis agnita. — Gregorius in miraculis narrandis sincerus. — Ejus simplicitas, cautela; — reliquiæ ex sanctis tumulis. — Non scripsit aliunde nota miracula.

II. Gregorius suorum operum catalogum texit. — Alia ab eo laudata. — Vitæ sanctorum. — Liber de mirabilibus S. Medardi. — Antiphona de eodem. — Gesta Pilati. — Miracula S. Andræ. — Passio S. Juliani, — Historia Septem Dormientium. — Vitæ SS. Albini et Maurilii. — Vita S. Aredii. — Chronicæ Gregorii, etc. — Quo ordine Gregorius libros scripserit. — An Historiam post ceteros libros? — Tituli librorum.

III. An Gregorii historia interpolata? — Cointii id sentientis rationes. — Codices mss. — qui integram exhibent historiam. — Cointiani codices imperfecti — nec inter se concordes. — Quæ Gregorius referre statuerat. — Historia in codicibus Cointii abbreviata in libro I, — libro II, — libro IV, — libro V, — libro VI. — Libri sequentes examinantur. — Fredegarius Cointio non favet. — Cetera argumenta expenduntur : — Styli diversitas; — Gregorius sibi ipsi contrarius. — Cointii argumenta ex rebus narratis petita diluuntur; — ex libro II; — ex libro IV; — ex libro V; — ex libro VI; — posteriores libri quatuor expenduntur. — S. Salvii Historia defenditur. — Gregorii Historiæ epilogus.

IV. Quid in hac editione sit præstitum. — Codices mss. quibus emendata est Gregorii Historia. — Codices Italici. — Annus quo S. Martinus obiit. — Miraculorum libri ad mss. collati. — Editi codices.

V. De Fredegario et ejus operibus.

* L'astérisque ci-dessus indique l'endroit où commencent nos extraits.

avoue en maint endroit de ses ouvrages son inhabileté à se servir de la langue latine, son ignorance, et cependant son ignorance n'est pas telle qu'il soit privé de toute culture littéraire; on voit au contraire bien souvent par ses œuvres qu'il était versé dans la lecture des auteurs anciens, et il les fait, de temps à autre, intervenir dans ses récits. Il montre aussi, lorsqu'il expose au moyen de l'étymologie la valeur des mots latins, que le vocabulaire de la langue grecque ne lui était pas entièrement inconnu. L'on peut ensuite s'en rapporter au témoignage de Fortunat, qui certainement le connaissait à merveille, et qui fait l'éloge de son éloquence aussi bien que de son érudition. Enfin, si Grégoire écrit d'un style simple, ses récits cependant sont empreints de je ne sais quelle ingénuité, d'une sorte de facilité naturelle qui donnent du charme à son discours, loin d'y laisser dominer l'ennui.

« 63. Je ne nierai pas que Grégoire de Tours ne se trouve parfois à côté de la vérité; il n'y a que les livres sacrés qui soient exempts d'erreur. Grégoire a quelquefois suivi des auteurs apocryphes ou travaillé sur des monuments entachés de faux; j'en fais l'aveu. Il n'a pas non plus de règle assurée et constante pour la computation du temps. Mais tout cela enlève à peine à ses ouvrages quelque parcelle de leur utilité; car ces critiques portent principalement sur l'histoire des temps anciens, sur des faits que l'auteur avait empruntés de ses devanciers et qui peuvent aisément se contrôler par d'autres monuments. De telles erreurs ne nuisent en rien à l'histoire du temps où vivait Grégoire, et c'est dans celle-ci que se trouve le principal intérêt de ses écrits. Il raconte surtout ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu dire, et personne n'osera prétendre qu'il n'ait pas été de bonne foi dans son rôle de narrateur. »

« 64. Mais, dira-t-on, Grégoire de Tours était si crédule, si simple, qu'il a tout inséré sans choix dans ses livres, et que la plupart des événements il les prenait pour des miracles. Quoique je ne veuille pas nier qu'il n'ait parfois été trop facile à admettre des miracles, comme on a cependant la preuve, par d'autres auteurs du même temps, qu'il en est en effet arrivé alors un grand nombre, je ne voudrais pas rejeter ceux qu'il cite sans raison grave. En cela il faut suivre la règle posée par S. Augustin, qui disait : « J'aimerais « mieux avouer de telles choses comme étant au-dessus de « ma portée, que de les condamner comme de faux miracles « ou comme répandues par un homme trop crédule. » Les œuvres miraculeuses sont un signe de ralliement pour la véritable Église ; c'est le signe par lequel les Pères et les Docteurs de l'Église ont, de tout temps, déclaré qu'elle avait toujours été distinguée des sectes hérétiques [1].

« 67. Les miracles opérés à cette époque ont été tellement certains et clairs, que les hérétiques eux-mêmes ne les ont point osé révoquer en doute, ou qu'ils n'ont pu trouver de subtilités capables de les obscurcir. Aussi la plupart, abjurant l'hérésie, ont embrassé la foi catholique, et ce n'étaient pas des hommes ordinaires, ce n'étaient pas quelques gens de peu ou de point de valeur ; c'étaient les rois eux-mêmes, c'étaient des nations entières, telles que les Francs, les Bourguignons, les Suèves, les Wisigoths, les Angles, les Lombards, etc. Aussi n'y a-t-il lieu de s'étonner pour personne, que Grégoire, animé du désir de répandre la foi orthodoxe, plein d'une dévotion passionnée pour les saints aimés de Dieu, ait donné beaucoup de soin à recueillir les récits de miracles, puisqu'il voyait leur efficacité pour insinuer la foi aux hérétiques, et leur utilité pour amender les mœurs des fidèles. On ne peut pas dire de ceux qu'il raconte que leur multitude doive les faire rejeter ; car, sur chaque saint, il raconte seulement un ou deux miracles, bien plus sobre en cela que les hagiographes, qui ont, pour la plupart, tissu de miracles les vies qu'ils ont écrites. Il en a recueilli davantage sur S. Martin et S. Julien ; mais on voit, dans un passage de la Vie de S. Nizier, qu'il se fit un bien plus grand nombre de miracles sur le tombeau de S. Martin que Grégoire n'en rapporte. Ceux qu'il décrit étaient parfaitement à sa connaissance, soit qu'ils lui fussent arrivés à lui-même, soit qu'il les eût appris par d'autres. Quant aux premiers, qui pourrait affirmer qu'ils sont faux ? Qui pourrait dire de Grégoire qu'il fut trompeur et perverti au point de vouloir imposer sciemment l'erreur en place de la vérité, ou tellement dépourvu d'intelligence, qu'il se soit cru malade et ait attribué sa guérison aux reliques des saints lorsqu'il était en pleine santé ? J'en dirai autant de beaucoup de malades, hommes graves et bien connus, qui déclarèrent en public, ou confessèrent à Grégoire lui-même, qu'aux mérites des saints ils étaient redevables de leur guérison. Il est un point, je l'avoue, où il se montre plus crédule qu'il ne faudrait : c'est lorsqu'il ajoute foi à tout ce qu'il trouve écrit par les anciens et à toutes les vieilles traditions. Mais loin d'atteindre sa bonne foi et de diminuer la valeur des faits qu'il rapporte pour les avoir vus ou entendus, cette facilité prouve au contraire la candeur et l'ingénuité de son âme.

« 68. Mais, ajoute-t-on, combien de fois arrive-t-il à

(1) Dom Ruinart défend ici l'authenticité des miracles du moyen âge en général. Il base son opinion sur celle des Pères de l'Église et des autres auteurs graves et nombreux qui les ont crus. La victoire de Tolbiac, par exemple, lui paraît un miracle évident.

Grégoire de prendre pour des miracles des faits insignifiants qui ne dépassent en rien le mouvement naturel des choses! C'est que les hommes d'une piété vive sont portés, par leur caractère et par leur esprit religieux, à voir l'exaucement céleste des prières et l'intercession des saints dans l'effet ordinaire des forces de la nature. C'est ainsi que furent Cyprien, Augustin, Théodoret et d'autres grands hommes. Grégoire était un homme simple, mais simple en ce sens que c'était toujours sans ambages, à cœur ouvert et sincèrement, qu'il exposait la vérité dans le plus simple langage; et ce n'est pas une louange perfide que lui a donnée le P. Sirmond, lorsqu'en reprochant sa crédulité à Hilduin, l'auteur des Actes du martyr S. Denys l'Aréopagite, il parle de la « merveilleuse simplicité » de Grégoire. Dans un mauvais sens, Hilduin était beaucoup plus simple, en effet, que l'évêque de Tours.

« 69. Il ne faut pas croire que Grégoire admît sur-le-champ, sans choix et sans examen, tous les miracles dont le bruit se répandait, car il prend souvent Dieu lui-même à témoin de ce qu'il raconte; et pour ce qui lui était raconté par d'autres, il donne plus d'une preuve[1] de la difficulté avec laquelle il s'y rendait. Lorsqu'il raconte les gestes d'autrui, il nomme les personnes de qui il en tient le récit, de peur d'avancer comme certains des faits qui demeurent douteux. Quelquefois il exigeait qu'on lui confirmât par serment la réalité des miracles qu'on lui rapportait ainsi, ou bien il voulait un grand nombre de témoins du fait, afin de ne point passer pour un homme qui se jouait de la pieuse crédulité des simples. C'est ce qu'il dit dans le second livre

(1) *De Glor. mart.*, cap. v et vi.

des miracles de S. Martin (chap. xxxii) et dans plusieurs autres endroits.

« 70. Quelques-uns peut-être attribueront à ce qu'ils appellent la trop grande simplicité de Grégoire son habitude de compter comme reliques des saints la poussière recueillie sur leurs tombeaux, les étoffes qui y avaient été posées, les fleurs et les herbes que les fidèles y avaient répandues ou qu'ils avaient attachées aux murailles, l'huile tirée des lampes qui brûlaient devant ces sépultures, l'eau puisée des fontaines ou des puits voisins. Mais, aux yeux du lecteur sensé, ce reproche disparaîtra lorsqu'il remarquera les faits du même genre qui se présentent dans les œuvres des Pères et des auteurs les plus graves. Cet usage, en effet, est attesté par Jérôme, Augustin, Paulin, Léon, Grégoire le Grand, Bède, et d'autres que nous citons plus d'une fois dans nos notes. Celui qui désire plus de détails sur cette matière les trouvera dans Ferrandi[1], ou devra lire du moins la dissertation rédigée sur ce sujet par Muratori, au tome II de ses *Anecdota*, où il publie l'inventaire des huiles que Grégoire le Grand envoya à Théodelinde, inventaire écrit sur papyrus d'Égypte du temps même de Grégoire, comme l'atteste Mabillon (*Iter ital.*, p. 14).

« 71. Je n'ajouterai plus qu'un mot sur ce que Grégoire a écrit touchant les miracles des saints : c'est qu'il s'est borné à rapporter les miracles qui n'avaient pas été enregistrés déjà par d'autres auteurs[2]. D'où il suit qu'on ne doit pas s'étonner si, négligeant parfois les actes les plus célèbres des saints, il fait mention de quelques traits obscurs. On a donc eu tort de révoquer en doute certains actes des

(1) *De Sanctorum reliquiis* liber singularis.
(2) *De Glor. mart.*, præfatio. *De Glor. confess.* cap. xlv.

saints par cela seul qu'ils ne sont pas cités par Grégoire de Tours. »

II.

« 72. Il n'y a presque aucune difficulté à établir le catalogue des ouvrages de Grégoire; car non-seulement il les cite en divers endroits de ses livres, mais il en donne une énumération détaillée à la fin du dixième livre de son Histoire des Francs, en ces termes : « J'ai écrit dix livres d'histoire, « sept livres de Miracles et un sur les Vies des Pères ; j'ai fait « un livre de commentaires sur les Psaumes ; j'ai aussi com- « posé un livre sur les offices de l'Église. » Il explique lui-même, dans le prologue de son livre *de Gloria confessorum*, ce qu'il entend par les sept livres concernant les miracles. « Dans le premier livre, dit-il, nous avons inséré « quelques-uns des miracles opérés par Dieu même, par les « saints apôtres et par le reste des martyrs, miracles qui étaient « restés inconnus jusqu'ici. Dans le second, nous avons parlé « des vertus de saint Julien, martyr. Nous avons écrit aussi « quatre livres sur les vertus de saint Martin, un septième sur « la vie de certains religieux personnages » (ou de certains Bienheureux, suivant l'expression admise par la plupart des manuscrits), « un huitième enfin sur les miracles des Confes- « seurs. » Point de difficulté sur ces différents ouvrages. Celui qu'il appelle Vies des Religieux ou des Bienheureux est le même qu'il désigne à la fin de son Histoire sous le titre de Vies des Pères. Tous existent, à l'exception[1] du commentaire sur les Psaumes, dont il ne reste que quelques fragments[1].

« 73. Au livre II, chap. XXII, de son histoire, Grégoire cite une préface qu'il avait mise en tête du livre des Messes, composé par Sidoine Apollinaire ; mais nous ne connaissons de cet ouvrage que le titre. La passion des sept Dormants d'Éphèse a moins d'importance. Grégoire avoue, dans le chapitre XCV *de Gloria martyrum*, où il donne un abrégé de cette histoire, qu'il la traduisit en latin avec le secours d'un certain Syrien ; mais cette version, à laquelle Grégoire a donné ses soins, existe-t-elle encore quelque part ? C'est un point douteux. Ce n'est pas celle que Surius a donnée ; nous le conjecturons par ce fait seul que les noms des Dormants y diffèrent pour la plupart de ceux que Grégoire donne dans le *de Gloria martyrum*. Dans quelques manuscrits nous trouvons les mêmes noms adoptés par Grégoire ; mais comme ce texte contient beaucoup de détails d'une authenticité douteuse et qu'on ne peut pas affirmer qu'il soit l'ouvrage de l'évêque de Tours, il ne nous a pas semblé devoir être placé au rang de ses écrits. Il y a une autre histoire de sept Dormants dont nous parlerons plus bas. En parcourant les manuscrits, nous avons aussi rencontré, comme attribués à Grégoire, divers opuscules placés sous les titres de Sermon, Vie, Passion, Miracles, et relatifs à différents saints dont Grégoire a parlé. Ce ne sont rien autre que des chapitres tirés des ouvrages mêmes de Grégoire ; il eût été superflu de s'y arrêter davantage.

(1) Dom Ruinart croyait aussi à la perte du livre des Offices de l'église, *de Cursu ecclesiastico;* mais on en a retrouvé deux manuscrits il y a peu d'années. Voy. le *Bullet. de la Soc. de l'Hist. de Fr.*, 1835, p. 124. Cet ouvrage a sa place marquée dans notre édition.

(1) Un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, portant pour titre : *Florentii Georgii et Gregorii commentarius in psalmos*, avait paru aux Bénédictins ne pouvoir être que le commentaire de Grégoire de Tours sur les psaumes, mais ils s'assurèrent que c'était un ouvrage bien postérieur, en tête duquel on avait ajouté après coup ce titre erroné.

« 74. Outre les livres dont nous venons de parler, la plupart des auteurs comptent au nombre des œuvres de Grégoire plusieurs narrations spéciales de la vie de quelques saints qui sont cités dans l'*Histoire des Francs* ou dans les *Livres des Miracles :* par exemple, le livre de la Vie de saint Allire et celui de la Vie de saint Quintien, vies qu'il cite dans son Histoire (liv. I, chap. XL ; liv. II, chap. XXXVI). Ailleurs il rapporte qu'il a rédigé des livres de la Vie de sainte Monégonde, de saint Nisier, de saint Friard, de saint Caluppan, de saint Senoch, de saint Patrocle, etc. Vossius et autres font de chacun de ces livres autant d'articles particuliers du catalogue des œuvres de Grégoire, et il est certain, cependant, que ces prétendus livres sont seulement les chapitres consacrés à ces différents saints dans le *Vitæ Patrum;* tous les érudits en tombent d'accord. Faut-il séparer ces opuscules du *Vitæ Patrum*, ainsi que Marguerin de la Bigne[1] et autres l'ont fait dans leurs éditions? C'est une question de peu d'intérêt. Grégoire, à ce qu'il me semble, aura fait un recueil des Vies de quelques saints personnages de son temps, sous le titre de *Vies de quelques Bienheureux* ou de quelques *Religieux;* puis, à mesure qu'il sera parvenu à la connaissance des actions d'autres personnages, également saints, il en aura fait le sujet de nouveaux opuscules rédigés séparément, mais qui, soit par lui-même, soit par d'autres, auront été réunis plus tard au reste sous le seul titre de *Vies des Pères*. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les manuscrits que nous avons pu voir, tous ces chapitres, au nombre de vingt, se trouvent rassemblés dans cet ouvrage. Il y aurait plus de difficulté à l'égard de la

(1) Doyen de l'église du Mans, 1546—1590, auteur du *Bibliotheca Patrum* en 9 vol. in-f°.

Vie de saint Nicolas, que les frères de Sainte-Marthe citent dans le *Gallia Christiana*, si ce n'était une erreur manifeste des copistes ou un lapsus des Sainte-Marthes eux-mêmes, qui ont lu saint Nicolas pour saint Nisier. En effet, ils citent ce saint Nicolas d'après Vossius (*de Historicis latinis*), et c'est de saint Nisier que Vossius parle[1].

« 75. D'après un passage du chapitre XCV de son livre *de Gloria confessorum*[2], l'on a attribué à Grégoire de Tours un traité *de Mirabilibus S. Medardi*. On a été conduit à cette attribution par la considération que l'écrit dont parle Grégoire n'est certainement pas la Vie de saint Médard par Fortunat, car ce dernier ouvrage n'a été rédigé qu'après la mort de Grégoire. Mais de ce que celui-ci mentionne une Vie de saint Médard autre que celle de Fortunat, il ne s'ensuit pas qu'il en soit lui-même l'auteur. On peut même remarquer, dans le passage en question, qu'il cite ce livre sans dire qu'il ait été écrit par lui, ce qu'il fait ordinairement lorsqu'il mentionne ses œuvres. Quant à l'antienne en l'honneur de saint Médard, que Surius a imprimée sous le nom de Grégoire de Tours, on n'en peut rien dire de certain, car elle ne contient rien qui puisse en faire reconnaître l'auteur.

« 76. Parmi les innombrables écrits des Pères et des autres auteurs anciens qui figurent dans le catalogue des manuscrits conservés en Angleterre, se trouve un *Libellus de passione Domini* attribué à Grégoire de Tours. Mais Freher, qui fournit cette indication, et d'autres érudits, pensent que ce titre désigne le *Gesta Pilati*. Nous nous rallions volon-

(1) De même, dans la table du premier vol. du *Catalogue des mss. des biblioth. des départem.* (Paris, in-4°, 1849), on cite une histoire de S. Maurice d'Agaune qui aurait été composée par Grégoire de Tours ; c'est de *Saint Maurille* d'Angers qu'il s'agit.

(2) Post scriptum de Mirabilibus ejus librum, mulier quædam, etc.

tiers à cet avis jusqu'à ce que nous recevions des renseignements plus certains sur ce manuscrit. Quelques paroles de Grégoire[1] peuvent avoir donné lieu à cette attribution; mais elles signifient que Grégoire possédait cet écrit, et non qu'il en était l'auteur. Aussi n'a-t-il pas été jusqu'à présent compris au nombre de ses ouvrages, et il ne doit pas l'être[2].

« 77. Nous avons trouvé dans un manuscrit du XII[e] siècle environ, conservé parmi ceux de notre bibliothèque de Saint-Germain des Prés, un livre des Miracles de saint André, placé sous le nom de Grégoire de Tours; livre qui se retrouve aussi dans d'autres manuscrits, mais sans la préface de Grégoire. Le style et la manière de cette préface, ainsi que d'un court épilogue qui termine l'ouvrage, ne permettent guère de douter que l'un et l'autre ne soient en effet de notre auteur. Il n'en fait, il est vrai, nulle mention dans le catalogue de ses œuvres; mais cela n'a rien d'étonnant, car il n'y fait pas figurer non plus le livre des Messes de Sidoine Apollinaire, auquel il avait, il le dit ailleurs, ajouté une préface, ni la Passion des sept Dormants d'Éphèse, qu'ailleurs aussi il atteste avoir traduite du grec et mise en latin. Ce livre des Miracles de saint André est l'ouvrage apocryphe attribué à Abdias le Babylonien; nous en donnerons ce qui peut appartenir à Grégoire.

« 78. Je dirai peu de chose de la Passion de saint Julien, que nous trouvons dans quelques manuscrits jointe au livre de Grégoire sur les Miracles de ce saint, et dont on ne peut deviner si c'est par lui-même ou par quelque autre qu'elle y a été insérée. Quelques-uns pourront penser qu'elle est

(1) Quæ *Gesta* apud nos hodie retinentur scripta, *Hist.* l. I, c. XXIII.

(2) Il est inutile d'ajouter que ces prétendus rapports de Pilate à Tibère sont d'ailleurs fabriqués. Voy. D. Ruinart, col. 20, note d.

l'ouvrage de l'évêque de Tours; mais personne ne se persuadera facilement qu'après avoir été écrite par lui et placée de ses mains en tête du récit des Miracles de saint Julien, elle ait été enlevée postérieurement; tandis qu'il est bien plus vraisemblable au contraire qu'on l'ait ajoutée au livre des Miracles, afin qu'on pût lire le tout ensemble à la fête du martyr. Si quelqu'un pourtant tient à y voir l'œuvre de Grégoire même, je ne m'y oppose pas, car la petite préface qui précède cette Passion sent bien le style du saint évêque. C'est pourquoi nous avons conservé la disposition adoptée dans la plupart des manuscrits et dans tous les imprimés; nous avons donné le livre des Miracles de saint Julien sans y faire entrer la Passion, que nous donnons à part avec la petite préface dont elle est précédée.

« 79. Quelques manuscrits que nous avons vus attribuent à Grégoire de Tours l'histoire des sept Dormants de Marmoutier. Cet ouvrage est admis sans difficulté parmi ceux qui sont réellement de Grégoire par Albéric, le moine de Trois-Fontaines en Champagne, lequel, dans sa Chronique, à l'année 319, écrit ces mots : *S. Martini genealogiam a Gregorio Turonensi comprehensam fuisse*, et ajoute les paroles mêmes que l'on trouve sur ce sujet dans le livre des sept Dormants. Le moine de Saint-Sulpice, auteur du *Patriarchium Bituricense*, chap. XXVII, cite également ce livre et le regarde comme l'ouvrage de Grégoire. Lecointe (*Annal. ecclesiast. Franc.*, ann. 595, n° 51) est d'avis contraire. Il faut reconnaître, en effet, que la lettre dédicatoire placée en tête et adressée par Grégoire au prélat qui gouvernait l'église de Bourges, saint Sulpice, porte, dans la suscription, la qualification d'archevêque donnée à ce dernier, qualification bien rare avant le IX[e] siècle, et qui inspire ici des doutes sur l'authenticité de la pièce. Il est inutile de pousser plus loin

cette discussion. Je ferai seulement observer que, quand même la lettre placée en tête de cet opuscule serait de Grégoire, il ne faut pas en inférer que l'opuscule soit aussi de lui. Celui qui a écrit la lettre dit au contraire, en termes explicites, qu'il a trouvé ce récit à Marmoutier, et que, suivant la demande que Sulpice en avait faite, il lui en envoya une *copie*.

« 80. Un manuscrit du monastère de Perrecy en Bourgogne, manuscrit du IX[e] siècle, contient une Vie de saint Aubin, évêque d'Angers, avec cette clause insérée à la fin : « Explicit vita beati Albini composita a beato Gregorio Turonicæ urbis episcopo. » Dans un grand nombre de manuscrits, à Reims, à Saint-Germain des Prés, à Vendôme, à la bibliothèque du Roi et ailleurs, on trouve une Vie de saint Maurille, autre évêque d'Angers, pareillement attribuée à Grégoire. Mais comme ces Vies sont les mêmes que l'on connaît pour être de Fortunat, nous pensons qu'elles ne sont pas de Grégoire, mais que seulement il les a peut-être revues et corrigées. C'est ce que dit clairement la lettre mise sous le nom de Grégoire en tête de la Vie de saint Maurille, et dans laquelle il atteste, si toutefois c'est bien lui qui en est l'auteur, qu'il a corrigé les Vies d'Aubin et Maurille écrites par Fortunat, et que défiguraient les erreurs des copistes. Si nous admettons qu'il est l'auteur de cette lettre, il semble que nous soyons, par suite, obligé de distinguer l'hagiographe Fortunat de Venantius Fortunatus, le célèbre poëte. En effet, ce dernier florissait au temps de saint Germain, évêque de Paris, à qui la lettre est adressée, et de Grégoire; il survécut à tous deux. Comment donc pourrait-il être arrivé que, de son vivant et lorsqu'il était souvent soit à Paris, soit à Tours, saint Germain ait invité Grégoire à purger de fautes introduites par les copistes des ouvrages

que Fortunat, leur auteur, qui était présent, que l'on savait l'ami de l'un et de l'autre, eût si aisément corrigés lui-même? Il y a de graves raisons, à la vérité, mais ce n'est pas le lieu de les discuter, pour croire qu'il y a deux personnages différents du nom de Fortunat[1]. Que la Vie de saint Maurille, d'ailleurs, ait été corrigée par Grégoire de Tours, ce n'est pas une raison pour qu'on reconnaisse ce travail dans le texte vulgairement admis par les copistes et les éditeurs, bien que ce dernier soit précédé de la lettre de Grégoire. L'auteur de cette lettre, en effet, déclare que le but principal de ces corrections était de retrancher plusieurs choses qui paraîtraient incroyables à beaucoup de gens. De ce nombre devait être, certainement, la résurrection d'un homme mort depuis sept ans : saint René. Or, ce miracle est ajouté aux textes ordinaires de la Vie dont nous parlons, et précisément Fortunat, y dit-on, l'avait passé sous silence. Nous tirons la même conclusion de deux manuscrits, l'un du XII[e] siècle, appartenant au monastère de Vendôme, l'autre du XIII[e], existant dans la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, et dans lesquels on lit que cette Vie de saint Maurille fut écrite par les ordres de Rainon, évêque d'Angers, en 905. Ajoutons qu'il y a bien des choses dans cet opuscule, J. de Launoy le prouve abondamment, qui ne conviennent point au temps et au génie de Grégoire et de Fortunat[2].

« 81. Mabillon a publié, d'après un manuscrit de Saint-Gall en Suisse, une Vie d'Aredius ou saint Yrier, abbé d'Attane

(1) Voy. sur ce point l'*Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 298 et p. 464.

(2) Dom Ruinart mentionne encore une autre Vie de saint Maurille, écrite par Magnobaud, évêque d'Angers en 619.

(saint Yrier de la Perche, diocèse de Limoges), attribuée a Grégoire de Tours et différente de celle qui se trouve dans le premier volume des *Acta sanctor. ordinis sancti Benedicti*. C'est un ouvrage qui n'est pas indigne de notre Grégoire, et qui se rapproche de sa manière; mais il semble plutôt avoir été écrit par quelque religieux d'Attane, qui en aura puisé les principaux éléments dans les écrits de l'évêque, ce qui aura donné lieu plus tard de l'attribuer à celui-ci. Grégoire, en effet, parle plusieurs fois d'Aredius, et donne un abrégé de sa Vie à la fin du dixième livre de l'*Histoire des Francs*. On ne reconnaît pas son style dans les miracles ajoutés à la Vie d'Aredius; l'auteur s'exprime comme s'il y avait eu un siége épiscopal à Brioude; il parle d'ailleurs de l'évêque de Tours, qui alors était Grégoire, comme Grégoire n'eût point parlé de lui-même; enfin cette Vie, on le voit dans la préface qui la précède, a été écrite pour être lue, aux anniversaires de la fête de saint Yrier, dans l'assemblée des fidèles. Toutes ces raisons, et d'autres qu'on rencontre à la lecture, indiquent que l'auteur de cet opuscule est un autre que Grégoire.

« 82. Un seul point nous reste à rechercher, savoir si Grégoire de Tours a écrit quelque chronique différente de son Histoire, ce dont sembleraient témoigner certains auteurs du moyen âge qui, d'après Sigebert de Gemblours, prétendent que Grégoire fit d'abord un livre abrégé de son Histoire, qu'ensuite il rédigea plus au long en neuf livres, et qu'il a composé une *Chronique*. Mais ces auteurs, ainsi que l'observe Ad. de Valois (*Rer. francic.*, l. XV), n'ont pas pris garde que c'est seulement la différence des titres, dans les différents manuscrits, qui leur a fait compter un seul et même ouvrage pour deux ouvrages distincts. C'est toujours l'*Histoire des Francs* qui, dans quelques vieux manuscrits, est appelée tantôt *Histoire ecclésiastique*, tantôt *Chronicum*. Les auteurs de ce temps avaient certainement l'habitude de donner le nom de *Chronica* ou *Chronicæ* aux ouvrages historiques, même de longue haleine, qui suivaient l'ordre chronologique en décrivant les événements; on le prouverait aisément par mille exemples. L'*abrégé*, l'*Histoire abrégée des Francs*, qui, suivant quelques-uns, est dû à Grégoire de Tours, n'est pas autre chose que l'*Epitome* de Frédégaire; et il n'est pas étonnant qu'on l'ait attribué à Grégoire, car il est entièrement composé avec des phrases de lui, il porte son nom, et il est précédé de la même préface que l'Histoire également mise sous son nom. Tel fut aussi le sort du *Gesta Francorum*, œuvre d'un écrivain anonyme. Dans presque tous les manuscrits, il est précédé du nom de Grégoire, parce que les paroles mêmes de ce dernier forment la plus grande partie de son texte. Il est certain pourtant, par les faits mêmes qu'il contient, que son auteur vécut jusqu'au temps de Thierri de Chelles (720-737). Bien plus, dans un manuscrit de Saint-Remi de Reims, le livre de l'anonyme de Saint-Denys, intitulé *de Gestis Dagoberti*, est mis au nombre des œuvres de Grégoire. Le *Gesta Francorum* y est appelé premier livre de Grégoire, et l'ouvrage de l'anonyme de Saint-Denys est appelé simplement livre second. C'est peut-être dans le même sens que le comte Heccard, fondateur du monastère de Perrecy, fait dans son testament la mention suivante : *Chronica quam Gregorius Turonensis fecit, libros duos* [1].

« 83. Il n'est pas facile de déterminer l'époque où Grégoire écrivit les différents livres qu'il a publiés, ou du moins

(1) Voy. aussi la mention d'un *Gesta Germanorum* de Grégoire, ci-après, p. 326, note 1.

de dire lesquels il a édités soit en premier soit en dernier lieu. Je crois qu'il ne prenait pas le soin d'achever complétement un livre avant d'en écrire un nouveau, mais qu'interrompant quelquefois un travail qu'il était en train de mettre au net, ou il en commençait un autre, ou il en continuait un qu'il avait déjà entrepris autrefois; ou bien, lorsqu'un de ses ouvrages pouvait être regardé comme terminé, il y ajoutait, à l'occasion, des renseignements supplémentaires. Comme il avait distribué presque tous ses livres, non pas d'après la série des temps, mais d'après celle des matières, lorsqu'il trouvait un fait nouveau dans quelque vieux document, ou qu'on le lui racontait, ou qu'il s'en apercevait par ses propres yeux, il s'occupait aussitôt de l'inscrire à sa place dans les livres qu'il avait déjà écrits sur la même matière, ou dans ceux qu'il se préparait à rédiger. Du moins, pour l'ouvrage intitulé *les Livres des Miracles*, personne ne saurait douter que les choses ne se soient ainsi passées, bien que nous ne disconvenions pas qu'il y ait un certain ordre entre eux. En effet, les deux premiers livres des miracles de saint Martin ont été écrits avant les deux derniers; nous pouvons l'affirmer par cette raison que ceux-ci n'y sont point cités. Le livre de la *Vie des Pères* fut rédigé ensuite, ou plutôt fut commencé sous le titre de *Vies de quelques Bienheureux* (*quorumdam Feliciosorum*), ou, comme le portent d'autres manuscrits : *Vie des Religieux* (*Religiosorum vita*); c'était d'abord un petit nombre de chapitres, mais la quantité s'en augmenta à la fin jusqu'à vingt chapitres ou vies, qui est le nombre définitif conservé jusqu'à nous. Grégoire entreprit ensuite le livre de la *Gloire des martyrs* auquel, après, il ajouta celui des *Vertus de saint Julien*, qu'on appelle aussi le second livre de la *Gloire des martyrs;* il nous l'apprend lui-même dans la préface

de son livre *de Gloria confessorum*. Nous ne pouvons deviner à quelle époque il commença le livre de la *Gloire des confesseurs*, mais nous savons qu'en l'année 588 il en était au moins au quatre-vingt-quinzième chapitre, car il parle en cet endroit de Charimer qui, dit-il, est maintenant référendaire du roi Childebert; en effet, suivant Grégoire lui-même (*Hist.*, lib. IX, cap. XXIII), ce fut la treizième année du règne de Childebert, c'est-à-dire l'an 588, que Charimer remplaça Agéric, évêque de Verdun. Peut-être écrivait-il à la même époque le troisième livre des *Miracles de saint Martin*, dans lequel il cite, comme vivant encore, Aredius, qui (*Hist.*, lib. X, cap. XXIX) mourut pendant la seizième année du règne de Childebert, c'est-à-dire en 591. Le quatrième livre des *Miracles de saint Martin* ne fut certainement pas terminé avant l'année 594, puisque l'auteur y raconte au chapitre V un miracle arrivé cette année-là, la dix-neuvième du règne de Childebert. Après avoir rédigé ces différents livres, il revit celui de la *Gloire des confesseurs*, dans le prologue duquel il cite les autres parties formant l'ensemble de son *Liber miraculorum*. Quant aux vies de quelques saints, qu'il avait composées séparément, nous pensons qu'il ne les fit entrer dans son recueil *de Vitis feliciosorum* que vers les dernières années de sa vie, parce qu'il a toujours coutume de les citer en les désignant par leurs titres spéciaux. Enfin il les comprit tous sous le titre unique de *Vitæ Patrum*, mais il y ajouta le prologue qui est resté en tête de cet écrit, et dans lequel est mentionné le livre de la *Gloire des confesseurs*.

84. « Quelques auteurs de notre temps ont discuté la question de savoir si l'*Histoire des Francs* est le dernier produit de la plume de Grégoire de Tours. Ceux qui pensent qu'elle a été composée avant les *Livres des miracles*, du

moins avant leur révision définitive, s'appuient sur le texte même de cette histoire, en ce qu'il ne s'étend pas au delà de la seizième année du règne de Childebert le Jeune, c'est-à-dire au delà de l'an 591, tandis que dans d'autres écrits, au contraire, sont racontés des événements qui n'arrivèrent que trois ans plus tard, ou même qui furent postérieurs à la mort de Gontran, arrivée en 593. Mais de ce que l'ouvrage finit à la seizième année du roi Childebert, il ne faut pas en tirer la conséquence qu'il a été écrit cette année-là; car il a pu arriver que, travaillant à cet ouvrage jusqu'à la fin de sa vie, l'auteur ait été surpris par la mort avant d'avoir eu le temps d'arriver au récit des faits les plus récents. Dans l'épilogue de son Histoire, qu'il écrivit malade peut-être et lorsque la mort le menaçait déjà, il passe en revue tout le reste de ses œuvres; mais quand, dans ses autres livres, il donne l'énumération de ce qu'il a déjà publié, il ne mentionne point son Histoire; nulle part, dans aucun autre ouvrage, il ne l'a citée. C'est une raison extrêmement forte, suivant moi, de croire qu'il écrivit son Histoire après ses autres livres. Beaucoup de personnes pensent que cette Histoire n'a pas été publiée tout d'un coup et en une seule fois, mais que Grégoire en écrivit d'abord six livres, c'est-à-dire jusqu'à la mort du roi Chilpéric, et que c'est plus tard qu'il ajouta quatre autres livres; il en eût ajouté un plus grand nombre si Dieu lui eût accordé une plus longue vie. Lui-même insinue que les faits se sont ainsi passés, lorsque, dans le prologue de son septième livre, il annonce son intention de poursuivre l'œuvre qu'il a entreprise et qu'il semblait avoir laissée inachevée, ne l'ayant conduite dans les livres précédents que jusqu'à la mort de Chilpéric. Frédégaire, en effet, n'avait connaissance que de ces six premiers livres, et voulant continuer

Grégoire, c'est à la mort de Chilpéric qu'il commence. L'anonyme qui écrivit les *Gesta Francorum* n'en connut pas davantage; c'est pourquoi, bien qu'il ait conduit son récit jusqu'à l'avénement de Thierri de Chelles, après avoir raconté le meurtre de Chilpéric par lequel se termine le sixième livre de Grégoire, il omet les événements qui font l'objet des quatre livres suivants, il passe à la description de la guerre entre Childebert II et Clotaire II, arrivée après la mort de Gontran, et à une époque où n'atteint pas le récit de Grégoire. Cela explique que dans quelques manuscrits, même des plus anciens, l'on ne trouve que six livres de l'*Histoire des Francs*, bien que les manuscrits de Corbie et de Beauvais, qui ne paraissent pas avoir été écrits longtemps après la mort de l'auteur, offrent un fragment du septième livre.

85. « Il y a peu de chose à dire des titres donnés aux livres de Grégoire. Dans le très-ancien manuscrit de l'abbaye de Corbie, l'*Histoire des Francs* est appelée *Historia ecclesiastica Francorum.* Ce titre est juste, il convient très-bien aux matières auxquelles il s'applique, et les érudits l'ont regardé comme préférable à tous les autres: aussi est-ce celui que nous avons adopté. La plupart des autres manuscrits et les imprimés mettent simplement : *Historia Francorum*, quelques manuscrits différents : *Gesta Francorum.* Les auteurs du moyen âge citent le plus souvent l'ouvrage de Grégoire sous le titre de *Chronique* (*Chronica*, *Chronici*). Quant aux sept *Livres des miracles* (*Libri septem miraculorum*), c'est Grégoire qui les nomme ainsi dans le dernier livre de son Histoire, et quelques-uns y ajoutent, comme huitième livre, les *Vies des Pères* (*Vitæ Patrum*). Grégoire le désigne seulement par ce titre spécial. Il est vrai qu'il donne (Prolog. *de Gloria conf.*) un titre spécial à chacun des sept

autres livres. La chronique de S. Bénigne de Dijon cite le livre *de Gloria confessorum* en l'appelant *Libri de viris illustribus.* Quelques scribes, abandonnant la division ordinaire, bien qu'elle fût l'œuvre de Grégoire lui-même, en ont introduit une nouvelle avec de nouveaux titres. C'est ce que nous avons observé dans le manuscrit de Fleury-sur-Loire, manuscrit du XIIe siècle dont voici la disposition : *Liber I, de Gloria martyrum.*—*Liber II, Vitæ Patrum.*—*Gregorii Tur. liber III, de Gloria confessorum.* Nous ne savons s'il allait plus loin; les feuillets suivants ont été arrachés. Un manuscrit du même temps, conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, présente un assemblage de chapitres empruntés aux divers traités *de Gloria martyrum, de Gloria confessorum, de Vitis Patrum,* et amalgamés ensemble sous ce titre : *Georgii Florentii Gregorii Turonis episcopi de Miraculis sanctorum liber.* Un mélange analogue existe dans le manuscrit des PP. jésuites du collége de Clermont, à Paris, où divers chapitres des livres *de Gloria martyrum* et *de Gloria confessorum* sont réunis sous cette commune inscription : *Incipit liber miraculorum Georgii Florentii Gregorii episcopi in gloria plurimorum martyrum seu confessorum.* »

III.

Charles Lecointe, le savant critique, auteur des *Annales ecclesiastici Francorum*, attaqua vivement, dans cet ouvrage, l'authenticité d'un grand nombre de chapitres de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours. Ne trouvant pas, dans les manuscrits anciens, ces chapitres qui ne lui paraissaient fournis que par des copies plus récentes ou des imprimés, et croyant y remarquer d'ailleurs des invraisem-

blances et des contradictions, il déclara tous ces chapitres étrangers à Grégoire et interpolés par des copistes [1]. Aux quelques manuscrits que Lecointe avait étudiés, dom Ruinart en oppose un beaucoup plus grand nombre, également, ou même plus respectables, et dans lesquels l'œuvre de Grégoire se présente tout entière, telle qu'on la voit dans les éditions imprimées. Il allègue d'ailleurs que la suppression de certains chapitres dans divers manuscrits annoncerait seulement que ceux par lesquels ils ont été copiés, ont opéré ces suppressions pour élaguer les matières qui leur paraissaient ou trop locales ou peu intéressantes. Frédégaire a procédé ainsi dans son abrégé, et a passé sous silence les faits rapportés par Grégoire de Tours qui ne concernaient pas l'histoire générale des Francs. Dom Ruinart relève ensuite, l'un après l'autre, tous les arguments de détail apportés par Lecointe, et n'en laisse pas subsister un seul. Cette discussion est un modèle de modération, de force et de bon goût, où le docte religieux triomphe des objections, souvent faibles, il est vrai, de son adversaire [2]; mais il serait superflu de la reproduire ici.

Cette polémique occupe toute la troisième partie de la préface de dom Ruinart (§ 86-120); nous passons à la quatrième partie, dans laquelle il rend compte de son propre travail.

---

(1) Ce sont, d'après Ruinart, les chapitres suivants : Livre II, ch. 36; Livre IV, ch. 5, 6, 7, 11, 12; Livre V, ch. 5, 9, 21, 48, 58; Livre VI, ch. 8, 9, 15, 22, 34, 36, 37. Livre VII, ch. 1; Livre X, l'épilogue depuis les mots *Est ergo omnis summa* jusqu'à la fin.

(2) Il le traitait plus cavalièrement dans sa correspondance et demandait des notes à l'abbé Gattela « ad repellendam recentis cujusdam auctoris opinationem, qui media fere sui parte Gregorium interpolatum fuisse contendit. » (5 fév. 1697).

IV.

« 121. Nous devons maintenant rendre compte de ce que nous avons fourni à cette nouvelle édition des œuvres de Grégoire. Nous nous sommes efforcé, à l'aide des manuscrits, de purger le texte d'un nombre presque infini de fautes qui s'y étaient introduites, soit par suite d'erreurs de copie ou d'impression, soit par toute autre cause, et les lecteurs verront qu'en effet nous l'avons considérablement amélioré. Ensuite, nous y avons ajouté. Sur la foi de certains manuscrits, nous avons suppléé quelques chapitres, qu'on indiquait, il est vrai, dans les éditions précédentes, mais qui n'avaient pas encore pu être trouvés. L'autorité de l'*Histoire des Francs* était presque tombée, aux yeux de quelques érudits, par suite de l'état défectueux de plusieurs manuscrits; nous l'avons affermie au moyen de manuscrits meilleurs, qu'on ne pouvait suspecter, et au moyen d'autres preuves. Il est nécessaire de donner ici le détail des manuscrits dont nous avons fait usage.

« 122. Pour l'*Histoire des Francs*, nous avons suivi deux volumes vénérables, qui ont été regardés d'un commun accord, par tous les érudits qui les ont examinés, comme écrits peu après le temps de Grégoire de Tours. Ils appartinrent autrefois à Antoine Loysel, de Beauvais, et ils sont passés, après lui, à son petit-fils, Claude Joly, chantre et chanoine de l'église de Paris, par la bonté duquel nous avons pu les étudier à loisir et les garder chez nous autant que nous l'avons voulu. Le premier, comme il nous a été dit et comme l'indiquent les mots *Ecclesiæ S. Petri Bellovacensis* plusieurs fois répétés sur la garde du volume, était conservé jadis dans la bibliothèque de la cathédrale de Beauvais. Il est élégamment écrit en grandes lettres romaines, de celles qu'on appelle vulgairement initiales ou majuscules; mais il a été tellement gâté par la pluie, la moisissure ou l'humidité, et tellement rongé de vétusté, que le texte manque en beaucoup d'endroits. Le commencement et la fin manquent par suite de l'enlèvement de quelques feuillets. Il s'ouvre au milieu du second chapitre du livre II, et finit au quinzième chapitre du livre V, répondant au vingt-troisième chapitre des imprimés. L'autre manuscrit provenant, comme le montre son titre, de la célèbre abbaye de Corbie, en Amiénois, ne doit pas être regardé comme plus moderne. A l'exception des intitulés et de quelques commencements de livres tracés en majuscules romaines, il est écrit, comme le dit A. de Valois, « en lettres barbares de moyenne grandeur, tellement enchevêtrées les unes avec les autres et exprimées souvent par des abréviations, que le lecteur est presque obligé de deviner les mots. » Cette difficulté de lecture a effrayé André Duchesne, je le suppose du moins; car il atteste avoir vu ce volume, mais il ne dit pas l'avoir collationné, et le peu qu'il lui a emprunté est si éloigné de ce qui s'y trouve en effet, qu'on a peine à croire qu'il l'ait seulement vu. Cependant le manuscrit est entier, il est régulièrement écrit de la même main, et les difficultés de lecture qu'il présente ne m'ont pas empêché de le conférer mot à mot d'un bout à l'autre avec les imprimés. Son écriture est de ce caractère franco-gallique ou mérovingien, que l'on peut voir dans la *Diplomatique* de dom Mabillon (liv. IV, p. 349), où se trouve gravé un spécimen tiré de ce manuscrit même [1].

« Deux autres manuscrits nous ont été fournis par la bi-

(1) Ce ms. contient les six premiers livres seulement et un fragment du liv. VII, placé comme dans le ms. de l'église de Beauvais à la fin du liv. IV (Ruin., *præf.* § 90).

bliothèque de Colbert. Comme ils ont appartenu à de Thou, habituellement Duchesne et de Valois leur donnent le nom de cet homme célèbre, et les appellent *Thuanei codices*. Lecointe a préféré désigner l'un d'eux sous le titre de manuscrit de Saint-Michel, parce qu'on voit, d'après l'inscription qu'il porte, que c'est dans quelque monastère de ce nom qu'il a été transcrit, et donner à l'autre le nom de manuscrit de saint Arnoul, ou manuscrit de Metz, parce qu'il a appartenu à la fameuse abbaye de Saint-Arnoul de Metz. Le premier a été écrit vers l'an mil, sans distinction de chapitres, bien que la table des chapitres figure en tête de chaque livre; les dix premiers cahiers du volume sont perdus, et il ne commence qu'au milieu du chapitre XVII du livre sixième. Le manuscrit de Metz, moins ancien d'un siècle, a perdu aussi son commencement, et ne s'ouvre qu'avec le chapitre VII du livre II: mais plusieurs chapitres y manquent, soit par la négligence, soit par un dessein prémédité du scribe; quelques-uns sont ajoutés d'une autre main; çà et là, des variantes sont placées dans les interlignes, ou même des explications de certains mots que l'écrivain a prises dans un autre manuscrit, ou qu'il a imaginées lui-même. Enfin, les livres IX et X, ou plutôt quelques chapitres seulement de l'un et de l'autre, y sont réunis en un livre unique, sous le nom de IXe livre; et la chronique de Frédégaire y est prise pour le livre X de Grégoire, comme nous en avons déjà fait plus haut la remarque.

« De la bibliothèque du roi, nous n'avons eu qu'un seul manuscrit de l'Histoire des Francs; c'est un manuscrit d'environ l'an 1200, qui porte cette suscription, indiquant son ancien propriétaire: *Sanctæ Mariæ in Ottemburg, diocesis Maguntinæ*. Nulle part, il n'offre le nom de Grégoire; on y trouve cependant sa préface; mais, çà et là, un grand nombre de chapitres y sont omis. Les tables mises en tête de chaque livre montrent que ces omissions ont été volontaires. En effet, l'index du premier livre ne mentionne que vingt-six chapitres, et dans le livre lui-même il y en a bien davantage, car le dernier porte le numéro quarante, répondant au numéro trente-huit des imprimés. L'index du livre II mentionne trente-deux chapitres, et dans ce livre il y en a trente-six, sans compter plusieurs qui n'ont point de titre. L'index du livre IV contient trente-cinq chapitres avec leurs sommaires, et cependant le même livre finit au milieu du chapitre II (16 des imprimés), sans que le manuscrit soit mutilé ou incomplet; car, après l'ouvrage de Grégoire, vient la chronique de Réginon, écrite de la même main. Ces cinq manuscrits sont ceux qu'a consultés Lecointe; c'est donc avec raison que ce savant homme s'est plaint de n'avoir vu de Grégoire de Tours que des manuscrits imparfaits.

« 123. Le sixième manuscrit sur lequel nous avons collationné les œuvres de Grégoire est celui de l'abbaye du Bec, en Normandie. Il remonte environ à la fin du xe siècle. Il n'y manque que la première préface de Grégoire. L'écriture en est régulière et très-belle. Nous en avons eu un septième dans l'abbaye de Royaumont (diocèse de Beauvais), lequel comprend tous les livres de l'Histoire, à l'exception de quelques chapitres de la fin du dernier livre, qui manquent par suite de l'enlèvement de plusieurs feuillets. Nous en avons vu un huitième, dans la bibliothèque des Bénédictins de Vendôme; il est sur papier, et plus moderne que les autres, car il a été écrit vers la fin du xve siècle. Il ne renferme que les cinq premiers livres, mais complets, sauf qu'il n'a pas la première préface de Grégoire. Au Ve livre est jointe la table des chapitres du livre VI; mais, pour ce livre lui-même, l'écrivain se plaint de n'avoir pu se le procurer.

« 124. Ce n'était pas assez d'étudier les manuscrits conservés en France; on a jugé devoir examiner aussi ceux d'Italie. En cela, nous avons été aidé par le R. P. dom Claude Estiennot, procureur général de la Congrégation de Saint-Maur à Rome, qui, avec sa libéralité ordinaire, nous a envoyé de cette ville des variantes et d'autres renseignements. Le premier de ces manuscrits italiens, dont nous avons eu la description et les variantes, est celui du Mont-Cassin[1], mentionné par Mabillon (*Iter Italic.*, p. 123) comme différant en plusieurs endroits des imprimés. Nous en donnons les variantes avec quatre chapitres dont on ne connaissait jusqu'à présent que les rubriques. Le second est un manuscrit de la reine de Suède, qui paraît avoir été copié, au xe siècle, dans l'abbaye de Saint-Lomer de Blois; il contient toute l'Histoire, à l'exception de la préface et du dernier chapitre du livre X; il y manque aussi quelques fragments du livre IV et quelques lignes qui ont disparu par suite de l'enlèvement d'un ou deux feuillets. Le troisième, qui a appartenu à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, fait partie de la bibliothèque de S. Ém. le cardinal Ottoboni. Le quatrième et dernier, appartenant à la bibliothèque du Vatican, était autrefois à l'abbaye de Saint-Nazaire de Lauresheim, et paraît avoir été écrit vers la fin du ixe siècle. Il y manque un grand nombre de chapitres, les mêmes que dans le manuscrit de Thou-Colbert, dont nous avons parlé plus haut; là aussi, les livres IX et X sont réunis, et la Chronique de Frédégaire figure comme étant le Xe livre de Grégoire. Le manuscrit du monastère de Saint-Trond, en Hasbaye, dans lequel manquent beaucoup de chapitres[2], paraît être semblable à ce

(1) Ms. du xe siècle en lettres lombardiques (Ruin. *præf.* § 88)
(2) Voy. God. Henschen, *Acta Sanctor.* Prélim. de la Vie de Sigebert.

dernier. Nous avons encore vu plusieurs autres manuscrits, et des plus anciens, qui contiennent divers fragments de Grégoire de Tours, et qu'il suffira de citer, soit aux endroits où ils donneront lieu à quelques observations, soit dans la liste générale des manuscrits dont nous avons fait usage.

« 125. On ne saurait dire que ces fragments soient sans valeur, car, au contraire, ils ont de l'importance pour prouver l'authenticité du texte de Grégoire. En effet, ils ont été extraits pour être lus publiquement aux offices; il y a donc autant de témoins de la vérité des récits qu'ils contiennent, qu'il y a d'églises où on les adopta dans les leçons de l'office divin. Ainsi, dans la plupart de ces fragments, on trouve reproduit le sermon sur la mort de saint Martin, et toujours avec cette mention, que le saint évêque est mort sous le consulat d'Atticus et de Césaire (397); ce qui se trouve aussi dans tous les exemplaires, soit manuscrits, soit imprimés, de l'Histoire des Francs; qui pourrait nier, dès lors, que ce ne soit là la leçon véritable et certaine de Grégoire, puisqu'elle est adoptée dans les différentes églises depuis le viiie siècle au moins?

« 126. Pour les ouvrages de Grégoire rangés sous le titre de *Libri miraculorum*, nous ne nous sommes pas servis de moins de manuscrits que pour son Histoire. Trois d'entre eux, écrits vers la fin du ixe siècle, sont complets et tous trois d'excellente main. Le premier fait partie de la bibliothèque Colbertine; le second appartient à l'église cathédrale de Beauvais, et nous a été communiqué par M. de Nully, chanoine de cette église. Le troisième appartient à celle de Laon, et porte, à la fin, cette mention : « Explicit liber octavus feliciter. Adalardus subdiaconus scripsit istum codicem « in honore beatissimi Michaelis archangeli. » Sur un autre feuillet, on lit encore : « Hunc indignus levita librum Odal-

« ricus obtulit Deo et Sanctæ Mariæ.... Quem si quis quoli-« bet ingenio abstulerit, iram Dei omnipotentis incurrat et « perpetuæ maledictionis anathemate damnatus existat. » Le passage effacé désignait probablement l'église de Reims, à laquelle Odalric donna beaucoup d'autres livres, et dont les chanoines avaient dans leur cloître une église dédiée à saint Michel.

« 127. Outre le manuscrit de Colbert, que nous venons d'indiquer, la même bibliothèque nous en a fourni trois autres qui contiennent quelques-uns des livres composés par Grégoire sur les Miracles. L'un d'eux, apporté de l'église de Tulle, contient tous les livres de cet ouvrage, excepté les *Vitæ patrum*. Un vieux manuscrit de Saint-Martin de Tours contient le même nombre de livres, mais celui qu'il n'a pas est le livre *De Confessoribus*. Nous en avons recueilli les variantes, ainsi que celles d'un manuscrit de la cathédrale de Tours, Saint-Gatien. Nous avons eu aussi deux manuscrits du collége de Clermont, un de la bibliothèque de Saint-Victor, un de la bibliothèque de Jumiéges, un de celle de Fleury-sur-Loire, un de l'abbaye du Bec, un de Saint-Vincent du Mans, quatre de Saint-Germain des Prés. A la bibliothèque du roi, nous n'avons vu aucun manuscrit complet des livres des Miracles, mais un grand nombre de fragments des différents livres, et un exemplaire imprimé contenant à la marge des variantes écrites de la main de Pierre Pithou. Nous avons également eu les variantes recueillies de deux manuscrits par feu Jacques Sainte-Beuve, célèbre docteur de Sorbonne; par dom Claude Estiennot, celles d'un manuscrit romain de la reine Christine comprenant presque tous les livres des Miracles, puis celles d'un manuscrit du Vatican contenant le *Gloria confessorum*, écrit au IXe siècle, manuscrit provenant de la bibliothèque de l'Électeur palatin et ayant ap-

partenu à l'abbaye de Weingarten, en Souabe. Nous indiquerons en leurs lieux les autres manuscrits, ainsi que ceux qui ne contiennent que des vies particulières ou quelques chapitres seulement. Plus loin, nous donnerons la liste de tous ceux dont nous avons fait la collation.

« 128. Nous n'avons pas mis un moindre soin à rechercher les différentes éditions imprimées de Grégoire de Tours, car il est certain qu'en comparant les imprimés entre eux, on peut faire beaucoup pour la correction du texte des anciens auteurs. La première de toutes les éditions dont nous ayons connaissance est celle qui fut publiée à Paris chez Jean Petit, en 1511, par les soins de Jérôme Chlictow, de Newport, qui la dédia à Guillaume Petit. Elle comprend une vie de Grégoire, les deux livres de la Gloire des martyrs, les quatre livres des Vertus de saint Martin, et la lettre sur les Sept Dormants, que d'autres imprimés attribuent également à Grégoire de Tours. L'année suivante, 1512, le reste des œuvres de Grégoire fut imprimé à Paris chez Jod. Badius, par les soins de Guillaume Petit lui-même.

« 129. En 1561, Guillaume Morel, imprimeur du roi, entreprit une nouvelle édition de Grégoire. Il fit paraître l'Histoire en se servant d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Martin de Tours et en ajoutant à la fin quelques variantes. Le même éditeur publia, en 1563, un second volume contenant les deux livres de la Gloire des martyrs et le livre de la Gloire des confesseurs, revus, dit-il, sur d'anciens manuscrits.

« 130. Peu après, parut la première édition allemande de Grégoire, sous le nom de Mathias Flaccus Illyricus, éditeur qui s'est servi, dit-il, d'un manuscrit de Saint-Nazaire de Lorsch. Elle fut imprimée à Bâle par Pierre Perna, non en 1558, comme on l'a mis par erreur sur le titre, mais en

1568, ainsi qu'on le voit dans la lettre dédicatoire; d'ailleurs le typographe y cite, à la fin, le livre de Morel, qui datait de 1561. Dans le courant du même siècle, en 1583, les sept livres des Miracles (le *Vitæ patrum* ne s'y trouve point) furent imprimés à Cologne chez Cholinius.

« 131. La même année, 1583, Laurent de La Barre publia à Paris, chez Michel Soin (sous ce titre : *Historia christiana veterum patrum*), une collection d'anciens auteurs dans laquelle il inséra entre autres ouvrages l'Histoire des Francs de Grégoire avec les deux livres de la Gloire des martyrs et celui de la Gloire des confesseurs. Six ans après, en 1589, Margarin de La Bigne, docteur de Sorbonne, publia une Bibliothèque des Pères beaucoup plus considérable qu'une édition primitive du même ouvrage qu'il avait donnée quelques années avant, et dans laquelle il inséra les œuvres complètes de Grégoire. A son exemple, on les a comprises de même dans les éditions suivantes de la Bibliothèque des Pères, celle de Cologne (1618) et celle de Lyon (1677).

« 132. Dans le cours de l'année 1610 parurent à Paris deux autres éditions de Grégoire; l'une en latin, d'après un texte de la bibliothèque de Laurent Bouchel, avec des variantes du manuscrit de Loysel et d'autres manuscrits de Bouchel ajoutées à la fin; la seconde en français. Cette dernière est une traduction rédigée par Claude Bonnet, et publiée par d'Hemery d'Amboise, maître des requêtes, qui l'a fait précéder d'une longue préface destinée principalement à faire ressortir l'utilité des ouvrages de Grégoire pour la réfutation des hérésies modernes. Vint ensuite, en 1613, l'édition de Marcuard Freher, faite d'après un manuscrit de la bibliothèque palatine pour sa collection des *Germanicarum rerum scriptores*. Enfin, André Duchesne

publia, en 1636, le premier volume de sa collection des Historiens de la France, dans lequel il donna, de l'Histoire de Grégoire, d'après cinq manuscrits, une édition qui paraît plus soignée et plus correcte que toutes les précédentes. Quatre ans après, en 1640, Jean Balesdens, avocat au parlement, publia à Paris les huit livres des Miracles, qu'il déclare dans sa préface avoir revus et corrigés sur les manuscrits. Enfin, Michel de Marolles, abbé de Villeloin, fit imprimer à Paris, en 1668, une traduction des œuvres complètes de Grégoire. »

Tels sont les passages de la préface de dom Ruinart qui nous ont paru devoir être conservés dans l'édition de la Société de l'Histoire de France. Le laborieux bénédictin mit deux années entières à parfaire son travail d'éditeur et d'annotateur, travail plus délicat pour lui qu'il n'eût été pour beaucoup d'autres. Il avait, en effet, débuté dans la carrière des lettres par la publication d'un recueil des Actes des martyrs [1] consacré seulement à ceux de ces documents pouvant être regardés comme sincères; et avec une conscience non moins ardente que sa piété, il avait résolûment écarté des autels une foule de saints suspects. Cette voie était difficile à poursuivre pour un éditeur de Grégoire de Tours, heurtant à chaque pas dans son texte des puérilités que de précédents éditeurs, quelque pieux qu'ils fussent, l'abbé de Marolles, par exemple, n'avaient pu voir sans laisser échapper plus d'une boutade contre l'ignorance et la grossière superstition des chrétiens du VIe siècle. Dom Ruinart triompha de cette difficulté en adoptant la vérité quelle

---

(1) *Acta primorum Martyrum sincera et selecta*, in-4, 1689, ouvrage souvent réimprimé et traduit depuis.

qu'elle fût, c'est-à-dire en avouant souvent dans ses notes que tel ou tel fait raconté par Grégoire de Tours est une pure invention que le bon évêque avait trop facilement accueillie. « Une simplicité véridique, écrivait-il à un de ses amis[1], est ce qu'on peut souhaiter de plus élégant en de pareilles matières. » Aussi dom Ruinart était-il le digne élève de Mabillon, si vivement attaqué par les jésuites, et de cette illustre congrégation de Saint-Maur, qui prouva le droit de la raison humaine en montrant comment la critique peut naître du sein même de l'Église, et dans la pratique la plus exacte de toutes les vertus ascétiques.

En vain avons-nous cherché à recueillir en dehors des imprimés des traces plus intimes du travail de dom Ruinart sur Grégoire de Tours. Il semble qu'après sa mort, comme pendant sa vie, le digne bénédictin veuille toujours se réfugier dans sa tranquille et sainte humilité. Tandis que Mabillon, avec deux de ses confrères, parcourait les bibliothèques de l'Italie, un religieux de ce pays vint à Paris, apportant une lettre de recommandation de Mabillon pour dom Ruinart. Celui-ci rend compte de cette visite à son cher maître et lui dit : « (1er avril 1686) .... Je menay jeudi dernier à Saint-Denys votre religieux italien. Il est allé à Versailles. Il n'a pas besoin de conducteur pour lui faire voir Paris; il en a plus veu luy seul en un jour *que je n'en verray peut-estre jamais*. » Ce seul mot, prononcé sans ostentation comme sans regret, peint d'un trait la vie d'abnégation de ces vrais savants qui traversaient les splendeurs du règne de Louis XIV sans songer seulement à porter le regard au delà des murs de leur couvent.

(1) Jean Schilter. — Un évêque, en le remerciant pour l'envoi de son *Grégoire*, lui écrit : « Je l'attends avec impatience. Mais je vous avoue que vos notes me font trembler pour une partie des miracles. En auriez-vous fait une sévère justice ? Je prie Dieu, mon R. P., qu'il bénisse vos travaux si utiles à l'Église. » (29 mai 1699.) Lettre de l'évêque de Montpellier, Charles Colbert.

Nous n'avons retrouvé, des papiers de dom Ruinart, que deux volumes de lettres; ils forment sans doute une bien faible partie de sa correspondance[1]. Ces deux volumes, conservés à la Biblioth. imp. de Paris (résidu S. Germ., nos 1255 et 1256) contiennent 64 minutes de lettres de dom Ruinart, et 268 originaux de lettres qui lui sont adressées par ses amis, au nombre desquels figurent un grand nombre de prélats et d'érudits de son temps. Cette correspondance donne fort peu de renseignements sur l'édition de Grégoire de Tours; quelques lettres cependant sont celles que dom Ruinart écrivit à diverses personnes en leur faisant hommage de son volume. On les trouvera ci-après aux *Notes et éclaircissements*. Nous en détacherons seulement pour la mettre ici, comme frontispice de notre volume, celle qu'il écrivit pour le pape Innocent XII. Ces observations préliminaires ne sauraient être plus dignement terminées.

Beatissime Pater,

Quem adeo facilem omnibus ad se Sanctitas Vestra præstat aditum, eumdem me, cum operibus sancti Gregorii Turonensis episcopi suis pedibus sistendis, accedentem inventurum non diffido. Nec enim dubitare licet a pontifice sanctissimo æque ac oculatissimo suscipienda esse benigno vultu opera auctoris qui ecclesiam universam non scriptis solum sed et rebus præclare gestis a sanctitate morum magnopere illustravit. Is enim est ipse, sanctissime pater, Gregorius cujus libros Vestræ Sanctitati offerre ausus sum,

(1) Dom Thierry Ruinart, mort à Paris en 1709, était né à Reims en 1657 et y avait fait ses études. Sa famille existe encore dans cette ville sous le nom de Ruinart de Brimont ; peut-être a-t-elle conservé le reste de ses papiers. La bibliothèque publique de Reims n'en possède aucun.

ecclesiasticæ disciplinæ studiosissimus observator et sacrorum canonum contra quoslibet acerrimus vindex, qui postquam Gallicanam ecclesiam verbis simul et exemplis informasset, Romam invisit apostolorum aliorumque urbem sanctorum quorum mirabilia suis scriptis celebrarat, limina et sacras reliquias coram veneraturus, ubi a Gregorio magno qui tunc temporis pontifex ecclesiam regebat, non solum honorifice susceptus sed etiam muneribus donatus est, quæ posteris ejus in Gregorium nostrum benevolentiam testarentur.

Quod si, Beatissime Pater, tanti pontificis exemplo cujus vestigiis inhærere ac præclara facta Sanctitas Vestra imitari gaudet, suum quoque Gregorio nostro non deneget patrocinium, nec admittere gravetur hanc ejus operum novam editionem, quam adornare pro virili mea parte et notis illustrare conatus sum, eam apud omnes acceptam et gratam fore facile mihi polliceor; nobisque maximum erit ad sanctorum Patrum editiones continuandas et ad illustranda eorum opera intentivum. Ad hunc vero laborem alacri animo suscipiendum invitat nos, Pater Beatissime, felicitas horum temporum quibus uti licet pace illa generali quam Sanctitas Vestra suis curis suaque paterna sollicitudine orbi christiano procuravit; immo, si quidem eam mundus dare non potest quam suis votis et obsecrationibus a Deo Optimo Maximo Vestra Sanctitas obtinuit. Faxit Deus ut tanto divinæ pietatis munere diutissime frui nobis liceat, ac ut Vestra Sanctitas in multos ac faustos annos ecclesiæ sanctæ catholicæ incolumis ac felix perseveret. Hoc est, beatissime pater, quod continuis ac instantissimis votis huc usque efflagitavimus, ac ad extremum usque halitum efflagitare pergemus, quodque omnium nostrum e Benedictina sancti Mauri congregatione nomine ego obtestor ac voveo apostolicam benedictionem enixis precibus exposcens, Sanctitatis Vestræ

Devotissimus, humillimus atque obsequentissimus servus et cliens,

Fr. ind. Theodericus Ruinart, mon. Bened.

Ex vestra abbatia sancti Germani a pratis in suburbio Parisiensi, die III kal. julii, an. 1699.

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

LES LIVRES DES MIRACLES

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII,

EPISCOPI TURONENSIS,

LIBRI MIRACULORUM.

LIBER PRIMUS.

IN GLORIA BEATORUM MARTYRUM.

PROLOGUS.

Non poetarum figmentis aut philosophorum sententiis, sed evangelicæ veritati insistendum esse [1].

Hieronimus, presbiter et post apostolum Paulum bonus doctor Ecclesiæ, refert se ductum ante tribunal æterni Judicis, et extensum in supplicio graviter cæsum, eo quod Ciceronis argutias vel Virgilii fallacias sæpius lectitaret : confessumque se coram angelis sanctis ipsi Dominatori omnium, nunquam se deinceps

---

(1) Præviis ex his omnibus verbis vix unum habent manuscripti codices; initium vero tale præferunt : « *Incipit liber primus miraculorum in gloria marturum beatorum opere Georgi Florenti Gregori episcopi Turonici. Hieronimus*, etc.... » Sic 2204 et alii nostri Mss. codices. Quæ tamen Ruinartius ingenio suo disposuit, non ægre secuti sumus.

LES LIVRES DES MIRACLES

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE,

ÉVÊQUE DE TOURS.

LIVRE PREMIER.

DE LA GLOIRE DES BIENHEUREUX MARTYRS.

PRÉFACE.

Qu'il faut s'attacher non aux fictions des poëtes, ni aux opinions des philosophes, mais à la vérité évangélique.

Le prêtre Jérôme, après l'apôtre Paul le meilleur docteur de l'Église, rapporte que, conduit un jour devant le tribunal du Juge éternel, condamné aux verges et durement châtié pour avoir fait trop souvent sa lecture des subtilités de Cicéron et des mensonges de Virgile, il promit, en la présence des saints anges, au souverain Maître de toutes choses, de ne rien lire désormais de semblable et de ne plus s'occuper que de choses dignes de Dieu et capables de servir à l'édification de l'Église. L'apôtre Paul a dit en effet : « Suivons les sentiers de la paix, et gardons entre nous les voies de l'édification. » Ailleurs il a dit encore :

hæc lecturum, neque ultra tractaturum, nisi ea quæ Dei digna, et ad Ecclesiæ ædificationem opportuna judicarentur [1]. Sed et Paulus apostolus, *Quæ pacis sunt*, inquit, *sectemur, et quæ ad ædificationem invicem custodiamus* [2]. Et alibi : *Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat; sed si quis bonus ad ædificationem, ut det gratiam audientibus* [3]. Ergo hæc nos oportet sequi, scribere atque loqui quæ ecclesiam Dei ædificent, et quæ mentes inopes ad notitiam perfectæ fidei instructione sancta fecundent. Non enim oportet fallaces commemorare fabulas, neque philosophorum inimicam Deo sapientiam sequi, ne in judicium æternæ mortis Domino discernente cadamus. Quod ego metuens, et aliqua de sanctorum miraculis, quæ hactenus latuerunt, pandere desiderans, non me iis retibus vel vinciri cupio, vel involvi [4]. Non ego Saturni fugam, non Junonis iram, non Jovis stupra, non Neptuni injuriam, non Æoli sceptra; non Æneada bella, naufragia, vel regna commemoro : taceo Cupidinis emissionem [5]; non Ascanii [6] dilectionem, hymenæosque [7], lacrymas, vel exitia sæva Didonis : non Plutonis triste vestibulum, non Proserpinæ stuprosum raptum, non Cerberi triforme caput : non revolvam Anchisæ [8] colloquia, non Ithaci ingenia, non Achillis argutias, non Sinonis fallacias : non ego Laocoontis [9] consilia, non Amphitryonidis robora, non Jani conflictus, fugas, vel obitum exitialem proferam; non Eumenidum, va-

(1) Hoc ipsum narrat Hieronymus in epistola ad Eustochium. (Ruin.) — (2) Rom. xiv, 19. — (3) Ephes. iv, 29. — (4) Hic desinit prologus in cod. Clar. a. — (5) Æneid. lib. I. — (6) *referam* addit 2791. — (7) *emeneos*, 2204. — (8) *Ancises*, id. — (9) *Laguonthe*, id.

« Qu'il ne sorte de votre bouche aucune mauvaise parole ; mais si vous avez à dire quelque parole propre à édifier, dites-la, afin qu'elle communique la grâce à ceux qui vous entendent. » Nous devons donc ne faire, ne dire et n'écrire que ce qui peut contribuer à édifier l'Église de Dieu et conduire les esprits simples à l'intelligence de la foi parfaite, en les fécondant par une sainte instruction. Ainsi, nous ne devons pas raviver le souvenir de fables trompeuses et imiter la sagesse des philosophes, sagesse ennemie de Dieu, de peur que le jugement du Seigneur ne nous fasse tomber sous le coup de la mort éternelle. Pour moi, pénétré de cette crainte et désirant faire connaître, sur les miracles des saints, certains faits jusqu'ici inconnus, je ne veux me laisser prendre à de tels filets ni m'y laisser retenir. La fuite de Saturne, la colère de Junon, les débauches de Jupiter, les offenses de Neptune, le pouvoir d'Éole, les guerres, les naufrages et les conquêtes d'Énée, je ne les rappellerai pas ici. Je me tais sur la mission donnée à Cupidon; je ne rapporterai pas combien Ascagne fut aimé; je ne dirai pas non plus les hyménées, les larmes, la destinée cruelle de Didon; je ne peindrai pas la sombre entrée du palais de Pluton, ni l'enlèvement infâme de Proserpine, ni la triple tête de Cerbère; je ne reprendrai pas les discours d'Anchise, les inventions d'Ulysse, les stratagèmes d'Achille et les ruses de Sinon; je ne parlerai pas des conseils de Laocoon, des exploits d'Hercule, des combats, de la fuite et de la fin malheureuse de Janus; je ne décrirai pas l'aspect des Euménides, ni la forme si variée des monstres, ni toutes les autres fictions mensongères de la fable inventées par le

riorumque monstrorum formas exponam : non reliquarum fabularum commenta, quæ hic auctor aut finxit mendacio, aut versu depinxit heroico : sed ista omnia tanquam super arenam[1] locata, et cito ruitura conspiciens, ad Divina et Evangelica potius miracula revertamur. Unde Johannis Evangelista exorsus est dicens : *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil*[2]. Et deinceps ait : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis : et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratia et veritate*[3]. Quod autem in Bethleem nasciturus erat, ita ait Propheta : *Et tu, Bethleem Ephrata, non es minima in millibus Juda. Ex te enim prodiet Rex qui regat populum meum Israel*[4]. Hoc enim et Nathanael ille a Cana Galilææ dixit : *Rabbi, tu es Filius Dei, tu es Rex Israel*[5]. Ipse est et salus mundi, de quo et ille Simeon ait : *Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum*[6].

CAPUT PRIMUM.

De nativitate Domini nostri Jesu Christi in Bethleem[7].

Nato ergo Domino nostro Jesu Christo secundum carnem in Bethleem oppido[8], in diebus Herodis regis[9],

(1) *hærenam*, 2204. — (2) Joan. I, 1, 2, 3. — (3) *Ibid.*, 14.
(4) Mich. V, 2; Matt. II, 6; Joan. XXI, 2.
(5) Joan. I, 49. — (6) Luc. II, 29.
(7) Porro in Colb. Tut. (2791) desunt undecim priora capita, ibique liber incipit a capite XII : *De sancto Joanne Baptista*, quod in isto codice primum appellatur; habet tamen prologum. (R.)
(8) *Bethlem opido*, 2204.—(9) Ante æram vulg. an. 5, 25 dec. (R.)

poëte ou embellies de son vers épique. Comme, à mes yeux, ce sont autant de monuments élevés sur le sable et promis à une ruine prochaine, je me tournerai plutôt vers les choses divines et vers ces miracles de l'Évangile qui ont servi de base à Jean l'Évangéliste, lorsqu'il a dit : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu. Tout a été fait par lui et rien n'a été fait sans lui. » Il ajoute : « Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous; et nous avons vu sa gloire, la gloire du Fils unique engendré par le Père, plein de grâce et de vérité. » Parce qu'il devait naître à Bethléem, le Prophète avait dit : « Et toi, Bethléem Ephrata, tu n'es pas la moindre entre les mille cités de la Judée. » Nathanael, de Cana en Galilée, a dit de même : « Tu es le Fils de Dieu, tu es le roi d'Israël. » Il est en effet le salut du monde, celui dont Siméon a dit : « Maintenant, Seigneur, renvoie ton serviteur en paix, car mes yeux ont vu ton salut. »

CHAPITRE PREMIER.

De la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ à Bethléem.

L'Évangile atteste que notre Seigneur Jésus-Christ ayant reçu le jour, selon la chair, dans la ville de Bethléem, au temps du roi Hérode, les mages vinrent d'Orient à Jérusalem, en disant : « Où est le roi des Juifs nouvellement né? Nous avons vu son étoile en Orient, et nous venons l'adorer. » Il existe à Bethléem un grand puits où l'on dit que la glorieuse Marie a puisé de l'eau. Souvent l'on voit s'y produire ce miracle éclatant, que les personnes pures

juxta fidem Evangelicam, magi ab Oriente venerunt Hierosolymis [1], dicentes : *Ubi est qui natus est Rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in Oriente, et venimus adorare eum* [2], et reliqua.

Est autem in Bethleem puteus magnus, de quo Maria gloriosa aquam fertur hausisse : ubi sæpius aspicientibus miraculum illustre monstratur, id est stella ibi mundis corde, quæ apparuit magis, ostenditur. Venientibus devotis ac recumbentibus super os putei, operiuntur linteo capita eorum; tunc ille cujus meritum obtinuerit, videt stellam ab uno pariete putei super aquas transmigrari ad alium, in illo modo quo solent super cœlorum circulo stellæ transferri. Et cum multi aspiciant, ab illis tantum videtur, quibus est mens sanior. Nonnullos vidi qui eam asserebant se vidisse. Nuper autem diaconus noster retulit quod cum quinque viris aspexit, sed duobus tantum apparuit.

CAPUT II.

De miraculis Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi.

Dominus igitur noster Jesus Christus in adsumpta carne de Virgine [3], multa populis miracula est dignatus ostendere. Haustos enim latices in vini saporem convertit, cæcorum oculis depulsa nocte lumen infudit, paralyticorum gressus ablata debilitate direxit, febres ægrotantium fugato ardore restinxit, hydropicum compresso tumore sanavit, lepram discedere sacri oris virtute mandavit, mulierem dæmonio inclinatam

(1) *Hierusolymis*, 2204. — (2) Matt. II, 2. — (3) Anno 30. (R.)

de cœur peuvent y contempler l'étoile qui est apparue aux mages [1]. Les dévots, en arrivant, se penchent sur la margelle du puits, on étend un linge au-dessus de leur tête, et si, par ses mérites, quelqu'un est digne de cette grâce, il voit l'étoile passer à la surface de l'eau, de l'une des parois du puits à l'autre, de la même manière que les étoiles parcourent l'orbite des cieux. Si plusieurs regardent dans le puits, ceux-là seuls voient l'étoile, dont la pensée est plus pure. J'ai connu quelques personnes qui affirmaient l'avoir vue. Dernièrement, notre diacre a rapporté qu'ayant regardé dans le puits avec cinq autres hommes, l'étoile n'était apparue qu'à deux d'entre eux.

CHAPITRE II.

Des miracles de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Sous la forme charnelle qu'il avait revêtue dans le sein de la Vierge, notre Seigneur Jésus-Christ daigna se manifester aux peuples par un grand nombre de miracles. A l'eau puisée de la source il donna le goût du vin; chassant la nuit des yeux de l'aveugle, il y versa la lumière; il ôta aux paralytiques leur débilité et dirigea leurs pas; il calma les ardeurs des fiévreux; il rétablit un hydropique en supprimant la grosseur dont il souffrait; par la vertu d'un ordre sorti de sa bouche sainte, la lèpre disparut; en présence des Juifs qui en murmuraient, il redressa une femme nouée par le démon; il marcha sur les eaux sans qu'elles s'entr'ou-

(1) Il est à observer que de nos jours encore on montre aux pèlerins, près de la grotte de Bethléem, un puits ou une citerne dans laquelle le peuple croit que l'étoile des mages est tombée. (Ruin.) — Nous ne trouvons plus mention que du puits dans les relations des voyageurs modernes; mais l'étoile est citée souvent par les auteurs du moyen âge. Voy. P. Comestor (1180), *Scholastica hist.*, *Evang.* cap. VII; Gerv. de Tilbury (1211), *Otia imper.* cap. V; Fel. Faber (1440-1502), *Evagat.* ou Voyage à Jérusalem, publié en 1546.

invidentibus Judæis erexit; super aquas vero, non dehiscentibus aquis, incessit; profluvium mulieris tactu fimbriæ salutaris avertit. Multa quidem et alia fecit, quæ sacra Evangeliorum narrat historia. Tamen cum multos salubri cœlestique mandato restaurasset ad vitam, tres ab infernali morte reductos vitæ restituit : id est, archisynagogi filiam resuscitavit in domo; unicum viduæ surgere jussit ad portæ egressum : et Lazarum vocavit ex monumento.

CAPUT III.

De passione, resurrectione et ascensione ejus.

Igitur Judæi, furore succensi, falsis accusationibus circumdantes Justum tradiderunt morti, et crucis affixione damnaverunt[1] : quem Deus pater suscitavit a mortuis tertia die, solutis doloribus mortis[2]; quoniam impossibile erat eum apud inferos retineri, sicut ait apostolus Petrus. Posthæc promittens Paraclitum, et imbuens cœlestibus doctrinis apostolos, victor ascendit ad cœlos, venturumque se ad judicandum, angelis testantibus, repromittens, dicente apostolici Actus historia : *Hic Jesus qui receptus est a vobis sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum*[3].

CAPUT IV.

De apostolis et beata Maria.

Post admirabilem igitur Dominicæ ascensionis gloriam[4], quæ, contrito diabolicæ malignitatis capite,

---

(1) An. 33, 3 April. (R.) — (2) Act. II, 24. — (3) Act. I, 11.
(4) An. 33, 14 maii. (R.)

vrissent; il arrêta les pertes de sang chez une femme en lui faisant toucher le bord de son vêtement, et fit encore plusieurs choses que nous raconte la sainte histoire des Évangiles. Après avoir, par son commandement céleste et si salutaire, rendu plusieurs malades à la santé, il rappela des enfers trois morts à la vie, savoir : la fille du grand-prêtre, qu'il ressuscita dans sa maison; le fils unique d'une veuve, duquel le cadavre se dressa par son ordre sur le seuil de leur habitation; Lazare enfin, qu'il rappela du tombeau.

CHAPITRE III.

De sa passion, de sa résurrection et de son ascension.

Cependant les Juifs, enflammés de colère, enveloppent le Juste dans de fausses accusations pour le livrer à la mort, et le condamnent à être attaché sur la croix. Après qu'il eut souffert les douleurs de l'agonie, Dieu le Père le ressuscita d'entre les morts, le troisième jour; car il était impossible qu'il restât aux enfers, comme l'a dit l'apôtre Pierre. Ensuite, promettant l'Esprit Consolateur et remplissant les apôtres des célestes doctrines, il remonta vainqueur dans les cieux, et annonça, avec le témoignage des anges, qu'il reviendrait pour juger les hommes. Les Actes des apôtres disent en effet : « Ce Jésus qui a été reçu par vous, reviendra de la même manière que vous l'avez vu monter au ciel. »

CHAPITRE IV.

Des apôtres et de la bienheureuse Marie.

Après la glorieuse ascension du Seigneur, qui, frappant à la tête la méchanceté diabolique, anima les esprits des

mentes fidelium ad contemplanda cœlestia animavit, sancti apostoli Domini et Salvatoris nostri cum beata Maria matre ejus, in unam congregati domum, omnia ponebant in medio : nec quisquam suum aliquid esse dicebat; sed unusquisque cuncta possidebat in charitate, sicut sacer apostolicæ actionis narrat stylus[1]. Post hæc dispersi sunt per regiones diversas ad prædicandum verbum Dei[2].

Denique impleto a beata Maria hujus vitæ cursu, cum jam vocaretur a sæculo, congregati sunt omnes apostoli de singulis regionibus ad domum ejus[3]. Cumque audiissent quia esset assumenda de mundo, vigilabant cum ea simul : et ecce Dominus Jesus advenit cum angelis suis, et accipiens animam ejus, tradidit Michaeli archangelo, et recessit. Diluculo autem levaverunt apostoli cum lectulo corpus ejus, posueruntque illud in monumento, et custodiebant ipsum, adventum Domini præstolantes. Et ecce iterum adstitit eis Dominus, susceptumque corpus sanctum in nube deferri jussit in paradisum : ubi nunc, resumpta anima, cum electis ejus exsultans, æternitatis bonis, nullo occasuris fine, perfruitur.

CAPUT V.

De cruce et mirabilibus ejus apud Pictavum.

Crux Dominica, quæ ab Helena Augusta reperta est Hierosolymis[4], ita[5] quarta et sexta feria adoratur. Hujus reliquias, et merito, et fide Helenæ comparanda, re-

---

(1) Act. IV, 34. — (2) An. 36. — (3) An. 48. — (4) Christi an. 326, 3 maii. (R.) — (5) Colb. a., *Hierosolymis sita*. (R.)

fidèles à la contemplation des choses célestes, les saints apôtres de Notre-Seigneur et Sauveur et la bienheureuse Marie, réunis en une même maison, mettaient toutes choses en commun. D'après les paroles sacrées des Actes des apôtres, personne ne se disait rien posséder en propre, mais chacun, par l'esprit de charité, possédait les choses de tous. Les apôtres se dispersèrent ensuite dans des contrées diverses, pour prêcher la parole de Dieu. Enfin, lorsque la bienheureuse Marie eut accompli le cours de cette vie et fut sur le point d'être rappelée du siècle, ils accoururent tous, de chaque pays, vers sa maison. Apprenant qu'elle allait être enlevée au monde, ils veillaient avec elle, et voici que le Seigneur survint escorté de ses anges, et recevant l'âme de Marie, il la remit à l'archange Michel, et se retira. Au point du jour, les apôtres levèrent le corps avec la couche, le placèrent dans le tombeau et le gardèrent, attendant l'arrivée du Seigneur. Tout à coup Jésus leur apparut de nouveau, et, enlevant ce corps sacré sur un nuage, il le fit transporter ainsi dans le paradis, où maintenant, ayant repris son âme, Marie savoure avec les élus de Dieu les biens de l'éternité qu'aucune fin ne saurait atteindre[1].

CHAPITRE V.

De la croix, et de ses merveilles à Poitiers.

La croix du Seigneur, découverte par l'impératrice Hé-

---

(1) Nul doute que Grégoire de Tours n'ait tiré ce qu'il rapporte ici des circonstances de la mort de la Vierge, du livre intitulé : *De transitu beatæ Virginis*, ouvrage du pseudo-Méliton, relégué, par le pape Gélase, parmi les livres apocryphes, et qui a été imprimé dans le *Bibliotheca Patrum*. L'opinion des savants est que la Vierge mourut à Éphèse. Mais, avant Grégoire de Tours, on ne trouve aucun auteur qui se soit étendu

gina Radegundis expetiit[1], ac devote in monasterium Pictavense[2], quod suo studio constituit, collocavit[3]; misitque pueros iterum Hierosolymis ac per totam Orientis plagam, qui circumeuntes sepulcra, sanctorum martyrum confessorumque cunctorum reliquias detulerunt : quibus in arca argentea cum ipsa cruce sancta locatis, multa exinde miracula conspicere meruit.

De quibus illud primum exponam, quod ibidem Dominus in diebus passionis suæ dignatus est revelare. Sexta feria ante sanctum Pascha, cum in vigiliis sine lumine pernoctarent, circa horam tertiam noctis apparuit ante altare lumen parvulum in modum scintillæ : deinde ampliatum, huc illucque comas fulgoris spargens, cœpit gradatim in altum conscendere : effectaque pharus magna obscuræ nocti vigilantique plebeculæ lumen præbuit supplicanti; illucescente quoque cœlo, paulatim deficiens, data terris luce, ab oculis mirantium evanuit.

Ego autem audiebam sæpius, quod etiam lychni, qui accendebantur ante hæc pignora, ebullientes virtute divina, in tantum exundarent oleum, ut vas suppositum plerumque replerent : et tamen juxta stultitiam mentis duræ nunquam ad hæc credenda movebar, donec brutam segnitiem ad præsens ipsa quæ ostensa est virtus argueret.

Ideoque quæ oculis propriis viderim explicabo. Causa devotionis exstitit ut sepulcrum sancti Hilarii vi-

(1) An. 569. — (2) *Pictavensim*, 2204. — (3) De his egit Gregorius lib. IX *Hist.* cap. XL; vide et Bollandianos ad diem tertium maii. (R.)

lène à Jérusalem [1], est adorée le mercredi et le vendredi de chaque semaine. La reine Radegonde, qu'on peut, et pour le mérite et pour la foi, comparer à Hélène, demanda une portion de cette croix et la plaça avec dévotion dans le monastère de Poitiers, fondé par ses soins. Puis elle envoya de nouveau à Jérusalem et dans tout l'Orient des serviteurs qui, parcourant les tombeaux, rapportèrent des reliques des saints martyrs et des confesseurs, reliques qu'elle déposa, avec cette sainte croix, dans une châsse d'argent, et qui produisirent un grand nombre de miracles dont elle mérita d'être témoin. Je parlerai d'abord de celui que le Seigneur y daigna faire dans le temps de la Passion. Le vendredi avant le saint jour de Pâques, comme on veillait dans l'église en disant les vigiles sans lumière, il apparut tout à coup devant l'autel, vers la troisième heure de nuit, une toute petite lumière semblable à une étincelle, qui bientôt grandit, en répandant çà et là les reflets de sa flamme; elle gagna peu à peu la voûte et finit par devenir comme un grand phare, chassant les ténèbres de la nuit et éclairant le peuple des fidèles. Quand le jour commença à poindre, elle disparut insensiblement, et, après avoir donné sa lumière à la terre, elle s'évanouit aux yeux de ceux qui

sur ce qui regarde sa résurrection et son assomption. Peu après lui, son opinion prévalut si bien dans les Gaules, qu'elle fut introduite dans la liturgie. Voy. sur ce sujet la Vie de la Vierge par Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I, n. 14 et 15, et Adamman, *de Locis sanctis*, lib. I, c. IX. (R.)

(1) L'évêque de Jérusalem, Cyrille, saint Ambroise (*Orat. de funere Theodosii*), Rufin (*Hist. Eccl.*, liv. X), saint Paulin (*Epist. ad Severum*), Sulpice Sevère (*Hist. sac.*, lib. II), Théodoret (liv. I), Socrate, Sozomène et divers autres auteurs de l'histoire ecclésiastique ont parlé de l'invention de la sainte croix sous l'évêque Macaire, et des miracles qui eurent lieu à cette occasion. Ils placent cet événement à l'année 326. Grégoire en parle aussi au chap. LIV du liv. Ier de son *Histoire*, mais d'après des actes fabuleux. (R.)

sitans, hujus reginæ adirem colloquia; ingressusque monasterium, consalutata regina, coram adoranda cruce ac sacris beatorum prosternor pignoribus. Denique oratione facta surrexi. Erat enim ad dexteram lychnus accensus, quem cum stillis frequentibus defluere conspexissem, testor Deum quia putavi quasi vas esset effractum, quia erat ei concha supposita, in quam oleum defluens decidebat. Tunc conversus ad abbatissam, aio : « Tantane te retinet mentis ignavia, ut integrum cicindilem laborare non possis, in quo oleum accendatur, nisi effractum quo defluat ponas? » Et illa : « Nec est ita, domine mi, sed virtus est crucis sanctæ quam cernis. » Tunc ego ad me reversus, et ad memoriam revocans quæ prius audieram, conversus ad lychnum, video in modum ollæ ferventis magnis fluctibus exundare, ac per horam ipsam undis intumescentibus superfluere, et, ut credo, ad incredulitatem meam arguendam, magis ac magis augeri; ita ut in unius horæ spatio plusquam unum sextarium redderet vasculum, quod quartarium non tenebat : admiratusque silui, ac virtutem adorandæ crucis deinceps prædicavi.

Puellaque quædam Chrodegildis[1] nomine, dum post mortem patris in urbis Cenomanicæ territorio resideret, oculorum amissione multatur. Postquam autem ex jussione Chilperici[2] regis, adhuc beata Radegunde regina superstite, ad antedicti monasterii transmisisset regulam, ipsa beatissima ostendente, ante sanctam prosternitur arcam : ibique cum reliquis sanctimonialibus vigilias explicans, dato mane, iisdem discedenti-

(1) *Chrodigildis*, 2204. *Chrodechildis*, 2205.
(2) *Childerici*, dein recentiori manu *Chilperici*, 2204.

l'admiraient. J'entendais souvent dire que les lampes qui brûlaient devant ces reliques sacrées entraient en ébullition par une vertu divine, et qu'elles laissaient tellement déborder l'huile que le vase placé au-dessous en était la plupart du temps rempli. Pourtant, par la sottise d'un esprit endurci, je ne pouvais me décider à le croire, jusqu'à ce que cette même vertu, qui s'était déjà manifestée à d'autres, agissant en ma présence, finit par triompher de ma brute insouciance.

Je dirai donc ce que j'ai vu de mes propres yeux. Un jour, allant par dévotion visiter le tombeau de saint Hilaire, j'eus une entrevue avec la reine. J'entrai dans son monastère, et, après que je l'eus saluée, j'allai me prosterner devant la croix adorable et les sacrées reliques des bienheureux. Puis, ma prière faite, je me levai. Il y avait à ma droite une lampe allumée. Ayant remarqué qu'il en coulait fréquemment des gouttes d'huile, je crus, j'en prends Dieu à témoin, que le vase était fêlé, d'autant plus qu'on avait placé au-dessous une capsule dans laquelle était reçue l'huile qui découlait. Me tournant alors vers l'abbesse, je lui dis : « Es-tu donc si peu soigneuse que tu ne puisses préparer une lampe où l'huile brûle, au lieu de celle-ci qui est fêlée et d'où l'huile fuit? » Elle me répondit : « Seigneur, ce n'est pas cela; mais c'est un effet de la vertu de la sainte croix que tu vois. » Alors, faisant un retour sur moi-même et me rappelant ce que j'avais ouï dire, je regardai la lampe et la vis bouillir à grands flots et se répandre par les bords, comme le fait une marmite sur un feu ardent. Phénomène qui, pour mieux convaincre mon incrédulité, je pense, allait toujours en augmentant, si bien que dans l'espace d'une heure, le vase qui ne tenait pas plus d'une quarte, avait répandu un setier. J'admirai en silence, et à partir de ce moment je proclamai la vertu de l'adorable croix.

Une jeune fille nommée Chrodegilde, qui après la mort de son père résidait sur le territoire de la ville du Mans, fut

bus, prostrata solo in eodem loco quievit; apparuitque ei per visum, quasi aperiret aliquis oculos ejus, et unum sanitati redditum, dum cum alio laboraret; subito ad ostii reserati sonum expergefacta, unius oculi lumen recepit. Quod non ambigitur hoc per crucis virtutem fuisse præstitum. Energumeni, claudi, et alii quoque infirmi persæpe in hoc loco sanantur. Hactenus hinc.

CAPUT VI.

De inventione clavorum.

Speciosi autem omnique metallo nobiliores Dominicæ crucis clavi, qui beata membra tenuerunt, ab Helena regina, post ipsius sacræ crucis inventionem, reperti sunt[1] : et de duobus quidem frenum imperatoris munivit, quo facilius, si adversæ gentes restitissent principi, hac virtute fugarentur. De quibus non est ignotum Zachariam vaticinasse prophetam : *Erit*, inquit, *quod in os equi ponitur sanctum Domini*[2].

Eo enim tempore Adriaticum mare magnis fluctibus movebatur, in quo tam frequentia erant naufragia, ac demersio hominum, ut vorago navigantium diceretur. Tunc provida regina, condolens excidia miserorum, unum ex quatuor clavis deponi jubet in pelago, confisa de Domini misericordia, quod sævas fluctuum commotiones facile posset opprimere. Quo facto redditur mare quietum, tranquillaque deinceps navigantibus flabra præstantur. Unde usque hodie

(1) Christi an. 326.

(2) Zach. xiv, 20. Theodoretus, lib. I. *Hist.*, cap. xviii, alludit ad Zachariæ prophetiam iisdem verbis quæ hic a Gregorio laudantur. (R.)

affligée de la perte de la vue. Après avoir, par l'ordre du roi Chilpéric et pendant que la bienheureuse reine Radegonde vivait encore, embrassé la règle du monastère dont il a été parlé, elle alla se prosterner devant la sainte châsse, que la bienheureuse Radegonde lui montrait. Là, elle assista aux vigiles avec les autres religieuses; le matin étant venu, et celles-ci parties, elle resta prosternée sur le sol et s'y endormit. Il lui sembla dans son sommeil que quelqu'un lui ouvrait les yeux, que l'un des deux était déjà guéri et qu'elle sentait quelque chose à l'autre, lorsque tout à coup, s'éveillant au bruit de la porte qu'on ouvrait, elle s'aperçut qu'elle avait recouvré l'usage d'un œil, circonstance qui montre bien que c'était un effet des vertus de la croix. Les énergumènes, les boiteux et les autres infirmes sont très-souvent guéris dans ce lieu. Mais nous nous arrêterons là.

CHAPITRE VI.

De la découverte des clous de la Croix.

Les clous de la croix du Seigneur, qui soutinrent ses membres divins, ces clous, plus précieux que le plus noble métal, furent trouvés par la reine Hélène, peu après la découverte de la sainte croix. Elle en mit deux au frein du cheval de l'empereur, afin que par leur vertu les nations ennemies pussent être plus facilement défaites. C'est de ces deux clous, on le sait, qu'a parlé le prophète Zacharie lorsqu'il a dit : « En ce temps-là la sainteté du Seigneur sera mise à la bouche du cheval. » A l'époque où vivait Constantin, la mer Adriatique soulevait si impétueusement ses flots, les naufrages y étaient si fréquents, tant d'hommes y périssaient, qu'on l'appelait le gouffre des navigateurs. La reine, touchée de tant de misères et désirant y porter remède, fit jeter dans la mer un des quatre clous de la croix, espérant que par la miséricorde de Dieu cela suffirait pour apaiser cette agitation terrible des eaux. Aussitôt en effet l'Adria-

nautæ sanctificatum mare venerantur, cum ingressi fuerint, jejuniis, orationibusque et psallentio vacant.

Clavorum ergo Dominicorum gratia quod quatuor fuerint, hæc est ratio : duo sunt affixi in palmis, et duo in plantis : et quæritur cur plantæ affixæ sint, quæ in cruce sancta dependere visæ sint potius quam stare? Sed in stipite erecto foramen factum manifestum est. Pes quoque parvulæ tabulæ in hoc foramen insertus est; super hanc vero tabulam, tanquam stantis hominis sacræ affixæ sunt plantæ.

Quæritur etiam quid de his clavis fuerit factum. Duo sunt quos supra diximus aptati in freno; tertius projectus in fretum; quartum asserunt esse defixum in capite statuæ Constantini, quæ civitate, ut aiunt, tota excelsior esse suspicitur, scilicet ut tota cui eminet, munitione salutis, quodam modo galea coronata esset. Magnam asserunt virtutem esse hujus freni : quod ambigi nequaquam potest, quod Justinus imperator publice expertus est, ac suis omnibus patefecit. Illusus enim a quodam mago propter pecuniam amissam, quas sibi dæmonis umbra intolerabiles per duarum curricula noctium intulisset indicavit insidias : sed cum tertia nocte frenum capiti collocasset, locum insidiandi inimicus ultra non habuit, repertumque auctorem insidiarum gladio perculit.

Nobis vero quæ sit virtus ligni hujus hoc modo manifestatum est. Advenit quidam qui nobis pallulam holosericam valde vetustam exhibuit, dicens ab hac in Hierosolymis crucem Domini involutam fuisse. Quod cum apud rusticitatem nostram incredibile haberetur, ac rimaremur sollicite unde ei tanta ibidem fuisset gratia ut ista meruisset, cum sciamus in tem-

tique redevint calme, et depuis lors y soufflent des vents favorables à la navigation. Aussi les matelots, encore aujourd'hui, vénèrent cette mer ainsi sanctifiée, et une fois embarqués, ils se livrent aux jeûnes, à la prière et aux chants religieux. La raison pour laquelle on compte quatre clous à la croix du Seigneur, c'est que deux d'entre eux traversaient les mains et deux les pieds. On peut demander pourquoi ces derniers, car sur la sainte croix les pieds semblent plutôt pendants qu'attachés; mais lorsque la croix est dressée, on y voit distinctement un trou pratiqué pour monter une petite tablette sur laquelle posèrent les pieds sacrés du Seigneur, comme ceux d'un homme debout.

C'est aussi une question que de savoir ce que ces clous devinrent [1]. Deux d'entre eux furent, comme on vient de le dire, adaptés au frein impérial; le troisième jeté dans la mer, et quant au quatrième, on assure qu'il fut placé sur la tête de la statue de Constantin, laquelle, à ce qu'on dit, domine Constantinople, afin que la cité tout entière fût protégée comme par un casque au moyen de cet emblème du salut. Quant au frein impérial, on lui attribue une grande vertu, qui ne saurait être révoquée en doute; car l'empereur Justin l'a publiquement éprouvée et l'a fait connaître à tous les siens. Trompé par un magicien à l'occasion d'une somme d'argent qu'il avait perdue, il raconta que pendant l'espace de deux nuits un fantôme l'avait soumis à d'intolérables épreuves; mais la troisième nuit, il mit le frein sur sa tête, et dès lors l'ennemi perdant le pouvoir de lui tendre de nouvelles embûches, il reconnut celui qui en était l'auteur et le perça de son épée.

Pour nous, voici comment la vertu du bois de la vraie croix nous fut manifestée. Un homme nous montra un jour

(1) Dès le IXe siècle il y avait des clous de la vraie croix jusque chez les particuliers. Voy. le testament du comte Heccard, *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1855, p. 196.

pore quo sacrum hoc lignum adoratur, non solum exinde nihil quemquam mereri, sed etiam importunius accedentem verberibus arceri, respondit : « Quando, inquit, Hierosolyma abii, Futen abbatem reperi, qui magnam cum Sophia Augusta gratiam habuit, huic enim omnem Orientem quasi præfecto commiserat [1]. Huic me subdidi, et cum ab Oriente regrederer, ab hoc et sanctorum pignora, et hanc pallam, de qua eo tempore sancta crux involvebatur, accepi [2]. » Postquam mihi vir ille retulit, et hanc mihi pallam tradidit, præsumpsi, fateor, eam abluere, et frigoriticis potum dare; sed mox, opitulante virtute divina, sanabantur. Scindebam etiam exinde plerumque particulas, et dabam religiosis pro benedictione.

Uni vero abbati partem divisi : qui post duos ad me annos rediens, cum sacramento asseruit duodecim ab ea energumenos, tres cæcos, duosque paralyticos fuisse sanatos. Muto cuidam ipsam pallam in os posuit : sed cum dentes, linguamque ejus attigit, statim vocem eloquiumque restituit. Quod nos fideliter credere, ipsa Domini promissio illicit dicens : *Omnia quæcumque petieritis in nomine meo, credite quia accipietis et venient vobis* [3].

(1) Quis ille abbas fuerit, ignoro. Photan celebrat martyrologium Divionense die 6 junii apud Bollandianos. (R.)
(2) Ad illam pallam alludere videtur Fortunatus lib. II, carm. 3. (R.)
(3) Marc. XI, 24.

une pièce d'étoffe tissue entièrement de soie; elle était fort vieille et il nous disait qu'elle avait servi à envelopper la croix du Seigneur, à Jérusalem. Comme la chose paraissait incroyable à notre simplicité et que nous demandions avec insistance d'où lui était venue une telle grâce de posséder un bien si précieux, quand nous savions que les jours où ce bois sacré est exposé à l'adoration des fidèles, non-seulement personne n'en peut obtenir une parcelle, mais on écarte même par des coups celui qui s'en approche de trop près, cet homme nous répondit : « Lorsque je partis de Jérusalem, je rencontrai l'abbé Futès, lequel était en grand crédit auprès de l'impératrice Sophie [1], qui lui avait commis, comme à un préfet, le gouvernement de tout l'Orient. Je me mis à son service, et quand je quittai l'Orient, il me donna des reliques de saints et cette étoffe qui servait alors à envelopper la sainte croix. » Quand il m'eut dit cela et qu'il m'eut laissé l'étoffe, j'osai, je l'avoue, laver celle-ci et en donner l'eau à boire aux fiévreux; aussitôt ils étaient guéris par la vertu divine. J'en détachais souvent des parcelles que je donnais aux fidèles en signe de bénédiction. J'en donnai une portion à un abbé, qui, deux ans après, m'affirma, avec serment, qu'il en avait obtenu la guérison de douze énergumènes, de trois aveugles et de deux paralytiques. Il posa ce linge sur la bouche d'un muet, qui recouvra la voix et le langage dès que ses dents et sa langue en eurent été touchés. Et d'ailleurs la promesse du Seigneur ne nous invite-t-elle pas à croire avec foi? puisqu'il a dit : « Toutes les choses que vous demanderez en mon nom, croyez qu'elles vous seront accordées et que vous les recevrez. »

(1) Femme de Justin le Jeune (565-578). Grégoire de Tours en parle dans plusieurs endroits de son histoire. Quant à l'abbé dont il est ici question, dom Ruinart déclare avoir vainement cherché quel est ce personnage.

CAPUT VII.

De lancea, corona spinea, et columna [1].

De lancea vero, arundine[2], spongia, corona spinea et columna, ad quam verberatus est Dominus et Redemtor Hierosolymis, dicendum. Ad hanc vero columnam multi fide pleni accedentes, corrigias textiles faciunt, eamque circumdant : quas rursum pro benedictione recipiunt, diversis infirmitatibus profuturas. Ferunt etiam ipsas coronæ sentes quasi virides apparere : quæ tamen si videantur aruisse foliis, quotidie tamen revirescere virtute divina.

Prodit et ex monumento quo Dominicum jacuit corpus mira virtus, quod sæpius terra naturali candore radiante repletur, et exinde iterum ablata aqua conspergitur, de qua tortulæ parvulæ formantur, ac per diversas mundi partes transmittuntur, de quibus plerumque infirmi sanitates hauriunt.

Illud est tripudiabile, quod sæpissime accessus serpentium vitant. Sed quid ego temerarius de his loqui audeo, cum fides retineat omne quod sacrosanctum corpus attigit esse sacratum ?

CAPUT VIII.

De tunica Christi inconsuta [3].

De tunica vero beati corporis non consuta, desuper contexta per totum, quæ juxta Davidicum[4] vaticinium

(1) *De lancea et reliquo apparatu Dominicæ passionis vel de sepulcro*, 2205.
(2) *Harundo, spungia*, 2204.
(3) *De tunica Dominici corporis*, 2205.
(4) *Quod juxta Davitici*, 2204.

CHAPITRE VII.

De la lance, de la couronne d'épines, et de la colonne.

Il faut parler maintenant de la lance[1], du roseau, de l'éponge, de la couronne d'épines et de la colonne à laquelle le Seigneur et Rédempteur fut attaché lors de sa flagellation à Jérusalem. Beaucoup de fidèles, s'approchant avec une foi profonde de cette colonne, fabriquent des cordes dont ils l'entourent et qu'ils reprennent ensuite, les regardant comme bénies, pour s'en servir contre diverses infirmités. On dit aussi que les branches qui forment la couronne d'épines semblent toujours vertes et que leurs feuilles desséchées reverdissent chaque jour par la vertu divine. Le tombeau où le corps du Seigneur fut déposé jouit d'une vertu merveilleuse; souvent la terre qui le recouvre rayonne éclairée d'une lumière naturelle. On délaye cette terre et l'on en forme des espèces de petites tourtes que l'on porte ensuite dans toutes les parties du monde, et qui rendent la santé à la plupart des malades. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que très-souvent elles chassent les serpents. Mais pourquoi continuerais-je à m'étendre ainsi témérairement sur ces choses, quand la foi nous enseigne que tout ce qui a touché le sacro-saint corps, par cela seul devient consacré ?

CHAPITRE VIII.

De la tunique sans couture du Christ.

L'Évangile nous parle de la tunique qui couvrit le corps bienheureux par excellence et qui, n'étant pas cousue, c'est-à-dire présentant à l'extérieur une seule trame non inter-

(1) La lance, dont le flanc du Sauveur fut percé, se voyait à Jérusalem, sur la fin du VII[e] siècle, renfermée dans une croix de bois. Voy. Adamman, *De locis sanctis*, lib. I, cap. IX, dans les *Annal. Bened. sæc.* III, pars II, p. 506. (Ruin.)

sub sorte jacuerat, fides Evangelica pandit. Ait enim : *Partiti sunt vestimenta mea sibi, et in vestem meam miserunt sortes*[1]. De hac vero immaculati Agni tunica, quæ a quibusdam audivi, silere nequeo. Ferunt autem in civitate Galatheæ, in basilica, quæ ad Sanctos Archangelos vocitatur, retineri[2]. Est enim hæc civitas, ab urbe Constantinopolitana, quasi millibus centum quinquaginta, in qua basilica est crypta abditissima : ibique in arca lignea hoc vestimentum habetur inclusum. Quæ arca a devotis atque fidelibus cum summa diligentia adoratur, non immerito digna quæ hoc vestimentum retineat, quod Dominicum corpus vel contingere meruit, vel velare.

CAPUT IX.

De mirabilibus basilicæ beatæ Virginis Mariæ, ab imperatore Constantino exstructæ.

Maria vero gloriosa genitrix Christi, ut ante partum, ita virgo creditur et post partum, quæ, ut supra dixi-

(1) Joan. XIX, 24.

(2) Hæc eadem tunica III Chronico Fredegarii, cap. XI, dicitur ex civitate *Zafad*, apud Sigibertum *Zaphat*, quam Jaffam seu Joppen interpretamur, anno 30 Guntramni regis in sanctam Jerosolymorum urbem translata fuisse. Postmodum in Gallias allata est tempore Caroli Magni, et apud Argentolium in agro Parisiensi, ubi Gisela ejusdem imperatoris soror ac Theodrada ipsius filia sanctimoniales erant, deposita fuit. Demum cum diu ob bellorum tumultus latuisset, sub sæculi XII medium inventa est, ac præsente Ludovico juniore cum aliis regni proceribus, ab Hugone archiepiscopo Rothomagensi compluribusque aliis episcopis et abbatibus publicæ fidelium venerationi exhibita fuit anno 1156. Exinde summo populorum concursu celebris fuit ecclesia Argentoliensis, ubi etiam nunc a nostræ congreg. sancti Mauri monachis Benedic-

rompue, fut tirée au sort, suivant cette parole du prophète David, qui dit : « Ils se sont partagé mes vêtements et ils ont tiré ma robe au sort. » Je ne saurais passer sous silence ce que j'ai appris de quelques personnes touchant cette tunique de l'Agneau immaculé. Elle est, dit-on, conservée à Galatha, dans la basilique des Saints-Archanges. Galatha[1] est située environ à cent cinquante milles de Constantinople ; dans la basilique est une crypte très-profonde, où se trouve un coffre de bois qui renferme ce vêtement. Ce coffre est l'objet d'une vénération profonde de la part des dévots et des fidèles, et il en est digne, puisqu'il contient le vêtement qui a mérité de toucher et de voiler le corps du Seigneur[2].

CHAPITRE IX.

Des miracles de la basilique construite par Constantin en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie.

Marie, la glorieuse mère du Christ, qui, nous l'avons dit plus haut, fut transportée en paradis, où Notre-Seigneur la conduisit au milieu des chœurs des anges, est réputée vierge après son enfantement comme avant. Sa basilique, bâtie par l'empereur Constantin, est un ouvrage admirable[3]. Les

(1) Sans doute Galatz, aux bouches du Danube, l'ancienne cité des Calathiens, colonie d'Héraclée Pontique, qui, dès le IIIe siècle avant Jésus-Christ, avait avec Byzance d'étroites relations de commerce.

(2) Cette tunique existe encore. Voy. les *Éclaircissements et observations*, à la fin du volume.

(3) Dans son livre sur les lieux saints, liv. I, chap. XIII, Adamman décrit une église voisine de Jérusalem où l'on montrait de son temps (VIIIe siècle) le tombeau de la Vierge. Tillemont pense que c'est une erreur et que l'église dont parle ici Grégoire ne peut être que la cathédrale d'Éphèse. Voy. Tillemont, *Vie de Constantin*, chap. LXVIII. (Ruin.) — « Nous avons visité, dans la partie septentrionale de la vallée de Josaphat, dit M. Poujoulat (*Hist. de Jérusalem*, 1842, t. I, p. 409), un vaste souterrain qu'on appelle le *tombeau de la Vierge*. » — « Au nord du jar-

mus [1], angelicis choris canentibus, in paradisum, Domino præcedente, translata est. Cujus basilica ab imperatore Constantino admirabili opere fabricata renidet : ad quam adductæ columnæ cum præ magnitudine levari non possent, eo quod esset circuitus earum sedecim pedum, ac diebus singulis casso labore fatigarentur, apparuit artifici sancta Virgo per visum, dicens : « Noli mœstus esse, ego enim tibi ostendam qualiter hæ queant elevari columnæ. » Et ostendit ei quæ aptarentur machinæ, qualiter suspenderentur trochleæ, atque funium extenderentur officia, illud addens : « Conjunge tecum tres pueros de scholis, quorum hoc adjutorio possis explere. » Quod cum ille evigilans quæ præcepta fuerant coaptasset, vocatis tribus pueris ab scholis, erexit summa velocitate columnas. Præstitum est populis spectare miraculum admirandum, ut quod multitudo virorum fortium levare nequiverat, tres pueruli absque virtute perfecti operis sublevarent. Hujus festivitas sacra mediante mense undecimo celebratur.

Nam in oratorio Marciacensis domus Arverni territorii ejus reliquiæ continentur. Adveniente vero hac festivitate, ego ad celebrandas vigilias ad eum accessi. Cumque per obscuram noctem properarem ad oratorium, suspicio a longe per fenestras ita immensam claritatem effulgere, ut putaretur ibi multitudo lychnorum ac cereorum esse accensa. Credens igitur quod

tinis religiosissime tam pretiosum cœmelium asservatur et colitur. Vide libellum ea de re a domno Gabriele Gerberon Parisiis editum anno 1677. (R.)

(1) Cap. IV.

colonnes que l'on avait amenées pour sa construction ne pouvaient d'abord être dressées à cause de leur grosseur, car elles avaient seize pieds de tour. Comme on s'épuisait chaque jour à un travail inutile, la sainte Vierge apparut dans un songe à l'architecte, et lui dit : « Ne t'afflige pas, car je t'enseignerai la manière de dresser ces colonnes. » Et, en effet, elle lui montra comment il fallait disposer les machines, suspendre les poulies et attacher les cordages. Puis elle ajouta : « Prends avec toi trois enfants des écoles, afin qu'avec leur aide tu puisses achever cela. » A son réveil, l'architecte, repassant dans sa mémoire ce qu'il avait entendu, prit aux écoles trois enfants, et put élever les colonnes avec la plus grande facilité. Étonnant miracle manifesté aux peuples, par lequel un poids que n'avait pu soulever une multitude d'hommes vigoureux fut enlevé par trois petits enfants qui n'avaient pas même l'avantage de disposer de bons instruments. La fête de la Vierge se célèbre au milieu du onzième mois [1].

On conserve de ses reliques dans l'oratoire du monastère de Marsat [2], en Auvergne. Je m'y rendis à l'époque de la fête afin d'y célébrer les vigiles. Comme je me dirigeais vers l'oratoire, par une nuit obscure, je vis de loin se projeter

din des Oliviers, on montre dans une chapelle souterraine le prétendu sépulcre de Marie. On y descend par quarante-sept marches de marbre.... » (Munck, *Palestine*, 1845, in-8°, p. 53.)

(1) C'est-à-dire au mois de janvier, époque où se célébrait autrefois, dans les Gaules, la fête de la Déposition ou de l'Assomption de la Vierge. C'était le 18 janvier; Mabill. *Liturg. gall.*, lib. II, n. 22, p. 110. (R.)— Grégoire de Tours, conformément à l'usage des VIe et VIIe siècles, comptait le commencement de l'année, tantôt à partir du 1er janvier, suivant l'usage romain, tantôt à partir du 1er mars, suivant l'usage des Francs. Voy. à ce sujet Mabillon, *De re dipl.* lib. II, cap. XXIII, n° 4, et l'*Art de vérifier les dates*, dissert. prél., § 2.

(2) Notre-Dame de Marsat, prieuré de femmes dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Mauzac.

aliqui devotorum jam nos ad celebrandas vigilias præcessissent, accedo ad ostium : pulso, nec quemquam invenio, repertumque ostium clave munitum, cuncta silentio data, deprehendo. Quid plura? transmittimus ad custodem, cui tunc erat obserandi cura, ut scilicet ostium clave exhibita reseraret. Dum autem ille venit, nos accendimus aforis cereum. Interea aperitur sponte et ostium : ingressisque nobis, credo a caligine peccatorum meorum, claritas quam admirabamur aforis, apparente cereo nostro, discessit; nihil tamen præter virtutem gloriosæ Virginis aliud penitus videre potuimus, unde claritas illa fuisset exorta.

CAPUT X.

De puero Judæo valde memorandum miraculum [1].

Quid igitur in Oriente actum fuerit, ad corroborandam fidem catholicam non silebo.

Judæi cujusdam vitrarii filius, cum apud christianos pueros ad studia litterarum exerceretur, quadam die dum missarum festa in basilica beatæ Mariæ celebrarentur, ad participationem gloriosi corporis et sanguinis Dominici cum aliis infantibus infans Judæus accessit. Quo sancto assumpto, gaudens ad domum patris revertitur : illoque operante [2] inter amplexus et oscula, quæ acceperat cum gaudio refert. At ille Christo Domino ac suis legibus inimicus ait : « Si cum his infantibus communicasti, oblitus paternæ pietatis, ad ulcis-

(1) *De puerulo in igne jactato*, 2205.
(2) *Properante*, Colb. a. (R.)

par les fenêtres une vive clarté, telle qu'auraient pu la produire une quantité de lampes et de cierges. Je m'approchai de la porte, pensant que quelques personnes pieuses nous avaient devancés pour dire les vigiles. Je frappe, personne ne répond; la porte était fermée à clef et tout plongé dans le silence. Qu'ajouterai-je? J'envoyai vers le gardien chargé de fermer, pour qu'il cherchât la clef et qu'il ouvrît. En l'attendant et pendant que, restés dehors, nous allumions un cierge, la porte s'ouvrit d'elle-même. Nous entrons, et tout à coup la noire fumée de mes péchés, je suppose, dissipa la clarté que nous admirions du dehors, car elle s'éteignit à l'apparition de notre cierge. Je ne puis m'expliquer cette clarté autrement que par la vertu de la glorieuse Vierge.

CHAPITRE X.

Mémorable miracle à l'occasion d'un enfant juif.

Je ne veux point passer sous silence un fait arrivé en Orient, et qui peut être utile à l'affermissement de la foi catholique [1]. Le fils d'un verrier juif qui était à l'école avec des enfants chrétiens, se vit, un jour que l'on célébrait les mystères de la messe dans la basilique de la bienheureuse Marie, admis avec les autres enfants à la participation des glorieux corps et sang du Seigneur. Après avoir reçu la sainte eucharistie [2], il retourne tout joyeux à la maison de son père, qu'il trouve à son ouvrage, et auquel, au milieu des caresses et des baisers, il raconte avec empressement ce qui lui est arrivé. Mais celui-ci, ennemi du Seigneur Christ

(1) Le même récit se trouve dans Evagrius, liv. IV, chap. xxxvi, et Nicephore, liv. XVII, cap. xxv. Le moine de saint Sulpice, dans son *Patriarchium Bituricense* (cap. xix), rapporte un fait semblable qui se passa du temps de l'évêque Humatus (523-527) dans l'église de Notre-Dame de Bourges. (R.)
(2) Le mot *sanctum* pris absolument pour l'eucharistie, comme cela a lieu dans la plupart des prières de l'Église. (R.)

cendam Mosaicæ legis injuriam, parricida in te durus existam. » Et apprehensum puerum in os fornacis ardentis projecit, adjectisque lignis quo vehementius exureretur, insistit. Sed non defuit illa misericordia quæ tres quondam Hebræos pueros Chaldaico in camino projectos nube rorulenta resperserat. Ipsa enim et hunc inter medios ignes et prunarum moles jacentem prorsus consumi non patitur. Cum autem audisset mater quod scilicet filium communem pater deliberasset exurere, cucurrit ad liberandum eum. Sed cum vidisset incendia ab ore fornacis patulo huc et illuc flamma dominante respergi, ornatum capitis ad terram projecit, diffusaque cæsarie se miseram clamitans, civitatem vocibus implet. Quod cum christiani, quid actum fuerat didicissent, concurrunt omnes ad tam iniquum spectaculum, retractisque ignibus ab ore fornacis, inveniunt puerum quasi super plumas mollissimas decumbentem. Quo extracto, admirantur omnes illæsum, clamoribusque locus ille repletur, et sic Dominum omnis populus benedicit. Conclamabant etiam ut auctorem hujus sceleris in ipsas projicerent flammas. Projectum autem ita totum ignis absorbuit, ut vix de ossibus ejus parvum quodammodo relinqueretur indicium.

Interrogantes autem infantulum christiani quale ei inter ignes fuisset umbraculum, ait : « Mulier quæ in basilica illa ubi panem de mensa accepi, in cathedra residens, parvulum in sinu gestat infantem, hæc me pallio suo, ne ignis voraret, operuit. » Unde indubitatum est beatam ei Mariam apparuisse. Agnita ergo infans fide catholica, credidit in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, ac salutaribus aquis ablutus una

et de ses lois, lui dit : « Puisque tu as communié avec ces enfants, au mépris de la religion de ton père, je serai envers toi un dur parricide, afin de venger l'injure faite à la loi de Moïse. » A ces mots, saisissant l'enfant, il le lance par l'ouverture de l'ardente fournaise, et il se tient auprès, ajoutant du bois pour rendre le feu plus violent. Mais cette même miséricorde, qui avait couvert d'une abondante rosée les trois enfants hébreux jetés dans le four chaldéen, ne fit pas ici défaut. Elle ne permit pas que l'enfant, bien qu'étendu sur un lit de charbons incandescents, fût consumé par les flammes qui l'entouraient de toutes parts. Quand la mère vit que le père avait résolu de laisser brûler leur enfant, elle courut à son secours; mais à la vue du torrent de flammes qui s'échappait par la gueule ouverte de la fournaise, elle jeta sa coiffure à terre et, les cheveux en désordre, elle fit retentir la ville de ses cris et de ses lamentations. Les chrétiens, ayant appris ce dont il s'agissait, accoururent en foule à ce spectacle affreux; ils ôtèrent le feu de l'ouverture de la fournaise, et trouvèrent l'enfant qui semblait comme couché sur la plume la plus moelleuse. L'ayant retiré, ils reconnurent avec étonnement qu'il n'avait pas été atteint. Ils remplirent alors ce lieu de leurs acclamations, et tout le peuple bénit le Seigneur. En même temps on s'écria qu'il fallait précipiter dans les flammes l'auteur d'un tel forfait. On le lança dans la fournaise, et le feu le consuma si complétement qu'à peine resta-t-il quelque parcelle de ses os. Les chrétiens ayant demandé au jeune enfant comment il avait pu être préservé du feu : « Cette même femme, répondit-il, que j'ai vue dans la basilique où j'ai reçu le pain de la communion, assise dans une chaire, avec un petit enfant dans ses bras, m'a couvert de son manteau pour que le feu ne me dévorât pas. » Preuve indubitable que la bienheureuse Marie lui était apparue. Alors l'enfant, ayant été instruit dans la foi catho-

cum genitrice sua, denuo sunt renati. Multi judæorum exemplo hoc in urbe illa salvati sunt.

CAPUT XI.

De monasterio Hierosolymitano, et miraculis per virtutem sanctæ Mariæ reliquiarum.

Monasterium est valde magnum in Hierusalem, non modicam habens congregationem, in quo non solum devotio[1] populi sæpe plurima confert, verum etiam imperatoris jussu ibi non minima largiuntur. Accidit autem quodam tempore ut præ penuria egestatis valde eis victus necessaria defecissent. Congregatio enim garrula monachorum, cum una atque alia die refectionis alimoniam non caperent, vociferantur ad abbatem, dicentes : « Largire cibos, aut permitte discedere unumquemque in locum quo vitam propagare possit; alioqui nec te consulto abscedimus, ne pereamus fame. » Hæc iis dicentibus ait abbas : « Oremus, fratres dilectissimi, et Dominus ministrabit nobis cibos; nec enim potest fieri ut deficiat triticum in ejus monasterio quæ frugem vitæ ex utero pereunti intulit mundo. » Quibus vigilantibus nocte tota, ac psallentibus, mane orto ita reperiunt cuncta horreorum habitacula repleta tritico, ut vix vel reserari ostium posset. Accepto autem cibo, gratias egerunt Deo.

Post multos vero annos iterum deficiente cibo, clamaverunt monachi ad abbatem, qui ait : « Vigilemus ac

(1) Sic cod. Rom.; ceteri fere, *in quo loco devotio;* Editi, *in quodam loco.* (R.)—*In quem locum devotio,* 2204; *in quodam loco,* 478. supp.

lique, crut au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et fut, ainsi que sa mère, régénéré dans les eaux du baptême. A leur exemple, un grand nombre de juifs de cette ville entrèrent dans la voie du salut.

CHAPITRE XI.

Du monastère de Jérusalem, et des miracles produits par la vertu des reliques de sainte Marie.

Il y a dans Jérusalem un monastère très-considérable, habité par une nombreuse congrégation, et dans lequel, non-seulement la dévotion du peuple, mais encore les ordres de l'empereur font affluer les dons[1]. Cependant il arriva un temps de pauvreté telle, que les choses nécessaires à la vie leur manquèrent. La troupe raisonneuse des moines, après avoir passé deux jours sans les aliments accoutumés, se répandit en plaintes auprès de l'abbé. Ils lui dirent : « Donne-nous des vivres ou laisse-nous aller là où nous puissions trouver à subsister; autrement nous sortirons sans te consulter, afin de ne pas mourir de faim. » L'abbé leur répondit : « Mes frères bien-aimés, prions, et le Seigneur nous donnera des vivres; car le blé ne peut manquer dans le monastère de celle dont les flancs ont donné au monde qui périssait le froment de vie. » Les moines passèrent toute la nuit dans les chants et la prière, et, au matin, ils trouvèrent leurs greniers tellement pleins, qu'à peine en pouvait-on ouvrir les portes. Ils prirent alors leur réfection et rendirent grâces à Dieu. Plusieurs années après, les vivres ayant manqué de nouveau, ils recommencèrent leurs plaintes à l'abbé, qui leur dit : « Veillons et prions le Seigneur;

(1) On voit par ce qui suit que ce monastère était consacré à la Vierge Marie. (R.)

deprecemur Dominum, et forsitan transmittere dignabitur alimenta. » Denique prosternuntur ad pavimentum templi. Vigilantes itaque noctem in psalmis hymnisque et canticis spiritalibus perduxerunt. Cumque se post matutinos somno dedissent, venit angelus Domini, et posuit super altare multitudinem innumeram auri. Erant enim ostia ædis obserata. Exsurgente autem mane abbate cum monachis ad celebrandum cursum, viderunt multitudinem auri super altare. Et ait abbas custodi ædis[1] : « Quis præfectorum huc ingressus est, qui hæc detulit? » Respondit : « Post egressum vestrum nullus hic hominum accessum habuit, sed ostii clave munitam retinui, et mecum habui, donec surgeres[2] ad commovendum signum. » Tunc stupens abbas cum monachis, munus cœleste intellexit : gratiasque Deo agens collegit, comparatisque victui necessariis, plebem creditam affluenter refecit. Nec mirum si beata Virgo sine labore suis protulit victum, quæ sine coitu viri concipiens, virgo permansit et post partum.

Hujus beatæ Virginis reliquias cum sanctorum apostolorum vel beati Martini quadam vice super me in cruce aurea positas exhibebam. Cumque per viam graderemur, conspicio haud procul a via hospitiolum cujusdam pauperis incendio concremari. Erat autem a foliis, quæ ignibus maxima præstant fomenta, contectum. Currebat miser cum liberis et uxore aquam deportans, sed flammæ non mitigabantur. Tunc extractam a pectore crucem elevo contra ignem : mox in aspectu sanctarum reliquiarum ita cunctus ignis obstupuit, ac si non fuisset accensus.

(1) 2204, æditno. — (2) *Surgerem*, Clar. a. (R.)

peut-être daignera-t-il nous donner des aliments. » Ils se prosternèrent sur le pavé du temple et y passèrent la nuit en chantant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. Après les matines, et quand ils furent livrés au sommeil, survint l'ange du Seigneur, qui déposa sur l'autel une immense quantité d'or, et cela, lorsque les portes de l'église étaient fermées. Au matin, l'abbé s'étant levé, avec ses moines, pour dire l'office, ils trouvèrent sur l'autel cette masse d'or. L'abbé dit alors au gardien de l'église : « Est-il donc entré ici un intendant du trésor qui ait apporté cela? » Celui-ci répondit : « Aucun homme, depuis la sortie des religieux, n'a eu accès ici; j'ai tenu la porte fermée et j'ai gardé la clef sur moi jusqu'à ce que tu te sois levé pour sonner la cloche. » L'abbé et ses moines, pleins d'étonnement, comprirent que c'était là un présent céleste. L'abbé prit l'or en rendant grâces à Dieu, et en acheta des vivres dont il pourvut abondamment le troupeau confié à ses soins. Il n'est pas étonnant que la bienheureuse Vierge ait pu, sans le secours d'aucun travail, produire pour les siens ce qui est nécessaire à la vie, elle qui, restée vierge après avoir enfanté, put concevoir sans la participation d'un homme.

Un jour, en voyage, je portais sur moi, dans une croix d'or, des reliques de cette bienheureuse Vierge, avec d'autres reliques des saints apôtres et du bienheureux Martin, quand j'aperçus, non loin de la route, la chétive habitation d'un pauvre homme en proie aux flammes. Elle était couverte de feuillage, ce qui donnait un très-vif aliment au feu. Le malheureux courait avec sa femme et ses enfants porter de l'eau à sa maison incendiée, mais sans pouvoir modérer les flammes. Tirant alors ma croix de ma poitrine, je l'élevai de ce côté, et aussitôt, à l'aspect des saintes reliques, le feu disparut comme s'il n'eût jamais été allumé.

CAPUT XII.

De sancto Joanne Baptista.

Joannes vero Baptista astu Herodis per Herodiadem, uxorem fratris, in carcerem colligatur[1]. Tunc temporis a Galliis matrona quædam Hierosolymis abierat, pro devotione tantum, ut Domini et Salvatoris nostri præsentiam mereretur. Audivit autem quod beatus Joannes decollaretur[2] : cursu illuc rapido tendit, datisque muneribus supplicat percussori, ut eam sanguinem defluentem colligere permitteret non arceri. Illo autem percutiente, matrona concham argenteam præparat, truncatoque martyris capite, cruorem devota suscepit : quem diligenter in ampulla[3] positum patriam detulit, et apud Vasatensem urbem, ædificata in ejus honore ecclesia, in sancto altari collocavit.

CAPUT XIII.

De gemma Vasatensi nata divinitus[4].

Quoniam Vasatensis[5] urbis meminimus, operæ pretium puto miraculum quod in ea Dominus largitus est memorare. Tempore quo diuturna obsidione vallabatur a Chunis[6], omni nocte sacerdos qui præerat circumibat psallendo, et orabat; nec ab ullo auxilium, nisi a Domini misericordia requirebat. Hortabatur omnes orare et non deficere, asserens humiles preces

(1) An. 30. (R.)
(2) An. 31 aut 32. (R.) — (3) Clar. a. *in mappula*. (R.)
(4) *De Johanne Babtista et reliquiis ejus apud Vasatinsem*, 2205.
(5) Vasatinensis, 2204. — (6) Aliquot mss *ab Hunnis* quod idem est. (R.)

CHAPITRE XII.

De saint Jean-Baptiste.

Lorsque Jean-Baptiste fut jeté en prison par la méchanceté d'Hérode, à la suggestion d'Hérodiade, femme de son frère, il se trouvait à Jérusalem une matrone venue des Gaules par dévotion, pour jouir de la présence de notre Seigneur et Sauveur. Elle apprit que le bienheureux Jean allait avoir la tête tranchée. Aussitôt elle courut au lieu du supplice et gagna le bourreau par des présents, afin qu'il ne l'empêchât pas de s'approcher et de recueillir le sang répandu. Pendant que celui-ci frappait, la matrone tenait prête une tasse d'argent, et, lorsque la tête du martyr tomba, elle en recueillit dévotement le sang, le versa avec précaution dans un flacon et l'emporta dans son pays, où elle le déposa sur l'autel sacré de l'église élevée en l'honneur du saint dans la ville de Bazas[1].

CHAPITRE XIII.

De la gemme de Bazas produite par une vertu divine.

Puisque nous avons nommé la ville de Bazas, je pense qu'il est convenable de rappeler ici un miracle qu'y opéra le Seigneur. A l'époque du long siége que soutint Bazas contre les Huns, le prêtre qui en gouvernait l'église parcourait la ville chaque nuit en priant, en chantant des psaumes, et n'attendait de secours que de la miséricorde de Dieu. Il exhortait les habitants à prier sans relâche, leur assurant que les prières vraiment humbles pouvaient forcer les portes

(1) L'église cathédrale de Saint-Jean-Baptiste à Bazas a conservé la fiole du sang de saint Jean jusqu'à la Révolution. Voy. Collin de Plancy, *Dict. des reliq.*, t. II, p. 19.

cœlorum januas penetrare. Hostis vero in circuitu depopulabatur villas, domos tradebat incendio, agros vineasque pecoribus intromissis vastabat : sed sacerdoti bono operi insistenti celeriter virtus divina adfuit. Una nocte visum est ipsi barbarorum regi quasi psallentes homines in vestimentis albis, accensis cereis, circumire muros urbis. Et indignans, ait : « Quæ est hæc perversitas et securitas vana, ut obsessi, quasi despectis nobis, canticis nescio quibus ac laudibus perstrepant ? vere quia digni sunt perditione. » Et statim misit ad urbem nuntios, interrogantes quid sibi ista velint. At illi negant scire se quæ dicuntur, neque de iis aliqua persensisse. Alia vero nocte, vidit quasi globum magnum ignis super urbem descendere, et ait : « Si contra nos hi obsessi contumaciter agunt, nec nos metuunt, vel cœlestis eos ira consumet. » Cumque non videret ullum ab urbe incendium consurgere, misit iterum interrogare quæ essent quæ viderat. Similiter negaverunt nihil se omnino vidisse. Tunc rex Gausericus ait : « Si hæc isti nesciunt, manifestum est quod Deus eorum adjuvat eos. » Et statim discessit a loco illo.

Sacerdos autem convocatis civibus vigilias celebrat, et missarum agit festa[1] pro liberatione populi sui. Dum autem hæc ageret, respiciens sursum vidit super altare, quasi de camera[2] templi, cadere tres guttas, æquales

(1) Missarum celebratio festi genus censebatur apud antiquos, ut ex hoc loco et ex can. 17 conc. II Turon. colligit Mabillon. in procemio lib. II Liturgiæ Gallic. (R.)

(2) Id est fornice, seu potius laqueari ex ligno. Vide, infra, cap. XLVII. (R.)

du ciel. Pendant ce temps, partout aux alentours de la ville, l'ennemi ravageait les habitations, brûlait les maisons, dévastait les champs et les vignes en y parquant les troupeaux. Mais la vertu divine ne tarda pas à venir au secours du prêtre qu'elle trouva persistant dans sa bonne œuvre. Une nuit, le roi des barbares lui-même crut voir des hommes vêtus de blanc qui faisaient le tour des murailles, chantant des psaumes et portant des cierges allumés. Son indignation s'alluma. « Quelle est donc, s'écria-t-il, la démence de ces gens et leur vaine sécurité? Ils sont assiégés, et, comme s'ils se riaient de nous, ils remplissent l'air de je ne sais quels chants et d'hymnes de triomphe. Ils sont dignes en vérité de perdition. » Aussitôt il envoya des messagers à Bazas pour voir ce que cela signifiait. Les envoyés revinrent en disant qu'on ne savait dans la ville de quoi le roi voulait parler et qu'on n'y avait rien vu de semblable. Une autre nuit il vit comme un grand globe de feu descendre sur la ville, et dit alors : « Si ces assiégés nous résistent si opiniâtrément et ne nous craignent pas, du moins la colère céleste saura bien les consumer. » Mais, ne voyant aucun incendie éclater dans la ville, il envoya de nouveau savoir ce qui en était. On lui répondit encore qu'on n'avait rien aperçu. Alors le roi, Gauseric, s'écria[1] : « Si ces hommes ne voient rien de ce que j'ai vu, il est manifeste que leur Dieu les protége. » Et, sur-le-champ, il fit lever le siége. Alors le prêtre, ayant convoqué tous les citoyens, célébra les vigiles et les mystères de la messe, en actions de grâces pour la délivrance de son peuple. Pendant qu'il les célébrait, comme il

(1) Peut-être s'agit-il de Genseric, roi des Vandales, que l'on trouve quelquefois nommé, dans d'anciens documents, Gaiseric. Cependant l'opinion d'Adrien de Valois (*Gesta franc.* t. I; an. 437) paraît préférable : il pense que ce Gauseric fut un roi des Huns que les Romains appelèrent, à la demande d'Aétius, contre les Goths qui occupaient alors la province où est situé Bazas. (R.)

magnitudine, claritate, et candorem crystalli vincentes. Cumque omnes cum admiratione et stupore vehementi intenderent, easque nullus auderet attingere, Petrus quidam presbyter, qui, ut res ipsa asserit, magni meriti erat, exhibita argentea patena, guttas colligere nititur; quæ dum per altare vago cursu rotantur, defluentes in ipsam patenam, statim in se conjunctæ, quasi unam gemmam pulcherrimam effecerunt : patuitque evidenti ratione contra iniquam et Deo odibilem Arianam hæresim, quæ eo tempore pullulabat, hæc acta ; agnitumque est sanctam Trinitatem, in una omnipotentiæ æqualitate connexam, nullis garrulationibus posse disjungi. Tunc gavisus populus, et intelligens munus sibi indultum fuisse divinitus, conferens aurum gemmasque pretiosas, crucem fecit, in qua hanc gemmam statuit. Sed protinus omnes reliquæ gemmæ, hac accedente, ceciderunt. Tunc pontifex intelligens non esse consortium cœlestibus cum terrenis, fabricata cruce ex auro purissimo, eam gemmam media intercapedine locat, et populo adorandam præbet. Nec mora, fugato, ut diximus, hoste, civitas liberata est. Jam ex hoc multi infirmi hausto vino vel aqua in qua gemma abluitur, protinus sanitati redduntur. Denique cum adorata fuerit, si a peccato est homo immunis, et ipsa apparet clara : cæterum si, ut plerumque assolet, humanæ fragilitati aliquid detulerit criminis, tota ei videtur obscura, miramque præbet discretionem inter innocentem et noxium; cum uni atra, alteri monstretur splendida.

levait les yeux en haut, il vit tomber, comme de la voûte du temple, trois gouttes d'une même grandeur, d'un même éclat et plus transparentes que le cristal. Comme tous les fidèles étaient plongés dans l'admiration et la stupeur et qu'aucun d'eux n'osait toucher à ces gouttes, un prêtre nommé Pierre et qui, l'événement le démontre, était doué d'un grand mérite, chercha à les recevoir sur une patène d'argent. Les gouttes qui roulaient çà et là sur l'autel tombèrent dans la patène et, en se réunissant, formèrent comme une magnifique gemme. Il parut évidemment que ce fait s'était produit contre l'hérésie arienne, hérésie impie et haïe de Dieu, qui pullulait dans ces temps-là, et il prouvait que la sainte Trinité, unie dans une seule et égale omnipotence, ne pouvait être séparée par aucun des vains arguments employés contre elle. Aussi le peuple, joyeux et sentant que c'était là un présent divin, s'empressa d'apporter de l'or et des pierreries dont on fit une croix dans laquelle on plaça cette gemme. Mais à peine y fut-elle encastrée, que toutes les autres pierres tombèrent. Alors le pontife, comprenant qu'il ne pouvait y avoir de mélange entre les choses célestes et les choses terrestres, fit faire une croix de l'or le plus pur; au croisement des bras il plaça la gemme et la fit adorer au peuple. Ce fut peu après que, l'ennemi ayant pris la fuite, comme nous l'avons dit, la ville fut délivrée. Depuis ce moment un grand nombre de malades, après avoir bu de l'eau ou du vin où cette gemme a été plongée, sont aussitôt rendus à la santé. Enfin, lorsqu'on l'adore, si celui qui s'en approche est sans péché, elle paraît limpide; si au contraire, ce qui arrive souvent, il s'est laissé aller en quelque chose à la fragilité humaine, elle lui apparaît comme toute opaque, établissant ainsi une différence merveilleuse entre l'innocent et le coupable, puisqu'elle s'obscurcit pour celui-ci et pour celui-là brille resplendissante.

CAPUT XIV.

De muliere quæ obtinuit pollicem Joannis Baptistæ [1].

Nam quædam mulier [2] a Maurienna urbe progrediens, ipsius Præcursoris reliquias expetivit, et ita se constrinxit vinculo juramenti, ut non ante a loco discederet, nisi de membris ejus mereretur quicquam accipere. Sed cum impossibile hoc incolæ loci narrarent, prosternebatur quotidie ante sepulcrum, orans sibi, ut diximus, de sanctis artubus aliqua condonari. In qua intentione integrum duxit annum. Similiter et alterum, jugi semper oratione deposcens. Tertio vero ingrediente anno, cum orationem suam pervenire non cerneret ad effectum, projecit se ante sepulcrum; et obtestatur non se exinde surrecturam, priusquam hæc petitio obtineretur a sancto. Septima vero die, cum jam inedia deficeret, apparuit super altare pollex miri candoris ac lucis effulgens. Cognito autem mulier Dei

(1) *De reliquiis sancti Johannis apud urbem Mauriennam delatis*, 2205.

(2) In diebus precellentissimi regis Gontranni, mulier quedam, Tigris nomine, ex territorio Mauriginense orta, oppido quod nominatur Volacis, nobiliter nata et sacris litteris educata;... accidit bonorum virorum monacorum religiosa facultas in Jherosolymitanis partibus sociam pergere. A quibus illa audivit venerabilis Tigris de beato Johanne Baptista; hujus reliquias anxia querebat, quod membra illius fuissent humata in civitate Samarie, que nunc Sebaste vocatur, ac tempore procedente Alexandriam missa caputque ejus Phœnice perlatum. His instructa, Dei famula dedit operam usque ad inventionem venerabilium pignorum, et secundum quod desiderium habebat in veneracione beati Johannis Baptiste in Morienna ecclesiam edificare disposuit. (Ruinartius; Gregorii T. operum append., col. 1342; emendatus ex transcriptione decimo sæc. exarata et in archio Maurienn. ecclesiæ usquè nunc servata.)

CHAPITRE XIV.

D'une femme qui obtint le pouce de Jean-Baptiste.

Une femme venue de la ville de Maurienne [1] demanda des reliques du Précurseur, et s'engagea par serment à ne pas quitter la place avant qu'elle n'eût obtenu quelque parcelle des membres du saint. Et comme les habitants du lieu affirmaient que c'était chose impossible, elle se prosternait chaque jour devant le sépulcre, priant, comme nous l'avons dit, qu'il lui fût accordé quelque portion de ces saints membres. Elle passa ainsi une année entière, puis une seconde, dans une oraison continuelle. Au commencement de la troisième année, comme elle vit que ses prières n'avaient pas d'effet, elle se coucha devant le sépulcre, protestant qu'elle ne se relèverait pas avant d'avoir obtenu du saint l'objet de sa demande. Le septième jour, comme elle tombait en défaillance par inanition, il apparut sur l'autel un pouce d'une éclatante blancheur et tout respendissant de lumière. Reconnaissant là un don de Dieu, la femme se releva du pavé, et, ayant fait faire une petite boîte d'or, elle

(1) Cette femme est sainte Tigre, dont l'histoire, populaire dans la Maurienne, est rapportée avec plus de détails par d'autres auteurs anciens : Sigebert, *Chronic.* ann. 613; P. Comestor, *Hist. schol.*, c. LXXV; Durand, *Rationale*, l. VII, ch. XXVI; Eckius, *Homilia* IV. Voy. aussi Albert, abbé de Sainte-Marie de Stade, qui la nomme sainte Thècle; par suite d'une confusion, sans doute, entre la sainte savoisienne et Thècle, vierge normande, qui joue un rôle dans la légende d'un autre doigt de saint Jean vénéré en Bretagne, à Saint-Jean du Doigt (Finistère). Suivant la tradition, sainte Tigre mourut quelques jours après avoir assisté à la consécration de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, consécration qui eut lieu, dit-on (Grillet, *Dictionn. hist. du dép. du Mont-Blanc*, III, 268), en l'an 565. Le culte de sainte Tigre est encore aujourd'hui très-vivant dans les montagnes de la Maurienne. Voy. ci-après les *Notes et Éclaircissements*.

dono, surrexit a pavimento, factaque capsula aurea, in ea recondidit quæ Domino largiente meruerat, et sic gaudens remeavit ad propria : impletumque est in illa quod Dominus ait in Evangelio : *Amen dico vobis, quod si perseveraverit pulsans, et si non surgit pro eo quod amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et tribuet ei quotquot habet necessarios*[1].

Post hæc tres episcopi advenientes de civitatibus suis ad adorandum in hoc loco, voluerunt partem de hoc pignore elicere : positoque in medio, nihil omnino auferre potuerunt. Tunc una vigilantes nocte, deprecati sunt ut aliquid mererentur a pollice; positoque sub eo linteo, dum partem auferre conantur, una ex eo gutta sanguinis cecidit super linteum. Quod cernentes, duas deinceps noctes vigilant. Deinde prostrati coram sancto altari, dum supplicant ut adhuc majus aliquid mereantur a pollice, duæ iterum ex eo fluxerunt guttæ. At illi gavisi, colligentes devote quæ Dominus dederat, juxta numerum suum diviserunt linteum cum guttis suis, quæ non sine grandi admiratione urbibus intulerunt.

Et quia locus ille Mauriennensis ad Taurinensem[2] quondam[3] urbem pertinebat, tempore illo quo Rufus erat episcopus, ait archidiaconus ejus ad eum : « Non

(1) Luc xi, 8.—(2) Hic et infra : *Taurinensim*, 2204, sup. 478.

(3) Colb. a, *quamdam*. Urbs illa primum ad Taurinensem diœcesim pertinuit : tum a Francis sub Guntramno rege occupata episcopum proprium obtinuit, qui Darentasiensi metropolitano attributus est. Hinc in vetustis quibusdam notitiis inter provinciæ Alpium Graiarum et Penninarum civitates, Morienna ultimo loco recensetur. Ea tamen de re conquestus est Ursicinus, Taurinensis episcopus, ut patet ex Gregorii Magni epistola ad Syagrium, epi-

y plaça ce qu'elle avait mérité d'obtenir du Seigneur, et retourna joyeuse dans son pays. Par là fut accompli ce que le Seigneur promet dans l'Évangile : « En vérité, je vous le dis, si celui qui frappe à une porte persévère, et qu'on ne se lève pas par amitié pour lui, on le fera du moins à cause de ses importunités, et on lui donnera ce dont il a besoin. » Dans la suite, trois évêques, venant de leurs villes dans ce lieu de Maurienne pour y adorer les reliques, voulurent en enlever une partie[1]. Ils réunirent tous trois leurs efforts sans parvenir à en rien séparer. Mais une nuit, en veillant, ils prièrent qu'il leur fût donné d'obtenir une partie de ce pouce. Ils le mirent sur un linge, et, au moment où ils allaient en couper un morceau, il tomba sur le linge une goutte de sang. Alors ils passèrent deux autres nuits à veiller. Puis, lorsque, prosternés devant le saint autel, ils eurent fait des prières pour obtenir un peu plus de ce pouce, il en coula de nouveau deux autres gouttes de sang. Pleins de joie, ils recueillirent pieusement ce que le Seigneur leur donnait, et, s'étant partagé entre eux trois le linge ainsi taché, chacun d'eux en porta une part dans sa ville, où chaque goutte de sang fut reçue avec une grande admiration. Ce lieu de Maurienne appartenait autrefois à la ville de Turin. Au temps de l'évêque Rufus[2], son archidiacre lui dit : « Il n'est pas juste que cette relique reste dans un lieu si ignoré; lève-toi donc et la prends pour la porter à l'église de Turin, qui est plus célèbre. » L'évêque lui répondit qu'il n'oserait le faire. Sur quoi l'archidiacre lui répliqua : « J'irai, si tu le permets. — Fais ce

(1) Les évêques de Turin, d'Aoste et de Belley. (Bollandistes, *Acta sanctorum*, juin, t. V, p. 74, col. 2.)

(2) Ce passage est la seule mention qu'on ait de Rufus, évêque de Turin.

est æquum ut hoc pignus in loco viliori teneatur; sed surge, et illud accipe, et defer ad Taurinensem ecclesiam, quæ plus popularis habetur. » Cui ille respondit quia hæc agere non audebat. Archidiaconus dixit : « Ego hoc deferam, si permittis. » Et episcopus : « Fac quod libet. » Tunc archidiaconus accedens ad locum, dum vigilias celebrat, mittit manum ad capsulam. Mox amens effectus, accensus febre, die tertio exspiravit; factusque est timor magnus omnibus, nec quisquam ultra beata pignora ausus est mutare.

CAPUT XV.

De reliquiis beati Joannis infra monasterium sancti Martini positis.

Apud[1] Turonicam vero urbem, dum in oratorium atrii beati Martini ipsius Præcursoris reliquias collocaremus, cæcus quidam, adminiculo deducente, lumen recepit. Energumenus[2] vero obtestans virtutem beati Joannis Martinique antistitis, expulso purgatus est dæmone. In hoc oratorio una puellarum cui officium erat lychni fomenta componere, adveniens cum cereo ut hæc ageret, est ingressa : compositoque lychno atque accenso, attracto ad se fune, sublimavit in altum, plexisque innexum laqueis ad parietis clavum, et abs-

---

scopum Æduensem, et sequenti ad Theodoricum et Theodebertum reges. Sed nihil obtinuit, et exinde Mauriennensis episcopatus perseveravit, hodieque subsistit, sed sub Viennensi metropoli. Urbs vero ipsa, ob miraculorum sancti Joannis reliquiarum celebritatem, vulgo, sicut et ipsa vallis, dicitur Sanctus Joannes de Maurienna. (R.)

(1) Hoc caput cum sequenti deest in cod. Clar. a. In altero vero cod. Clar. deest cum sex sequentibus, id est ad XXI inclusive. (R.)

(2) 2204, forma in veter. mss. Gregorii perpetua, *Inerguminus.*

que tu veux, » lui répondit l'évêque. Alors l'archidiacre, étant arrivé sur les lieux au moment où l'on disait les matines, mit la main sur le petit reliquaire. A l'instant il perdit le sens, fut saisi de la fièvre, et trois jours après, il expira. Cela répandit la terreur, et depuis nul n'osa changer de place les saints reliquaires.

CHAPITRE XV.

Des reliques de saint Jean déposées dans le monastère de Saint-Martin.

A Tours, un jour que nous portions les reliques du Précurseur à l'oratoire qui s'élève dans l'aître de Saint-Martin[1], un aveugle, par leur secours, recouvra la vue. En outre, un possédé, qui implorait la vertu de saint Jean et du pontife Martin, fut délivré; les reliques expulsèrent de son corps le démon. Une des jeunes filles qui avaient la charge d'alimenter la lampe de l'oratoire, y étant entrée avec un cierge pour remplir ce soin, apprêta la lampe et l'alluma; puis, l'ayant montée en haut à l'aide de la corde destinée à cet usage, elle enroula cette corde autour du clou fiché dans le mur et se retira. Le cierge qu'elle tenait à la main s'étant éteint comme elle sortait, elle revint promptement à la lampe, mais elle ne put l'atteindre avec son cierge ni dérouler la corde. Elle était indécise, ne sachant lequel des deux faire, lorsqu'une flamme descendue tout à coup de la lampe ralluma le cierge qu'elle tenait à

(1) Au temps de dom Ruinart, on pensait que cet oratoire pouvait être la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle les chanoines de Saint-Martin de Tours tenaient leur chapitre, ou bien une vieille chapelle de Saint-Jean qui était située à l'entrée même de l'église Saint-Martin. Ces deux chapelles ont depuis longtemps disparu.

cessit. Quæ dum redit, cereus quem manu gerebat exstinguitur, regressaque velociter ad cicindilem, cereum non attingebat illuminare, neque laqueum funis absolvere. Dum ambigua de hac causa penderet, subito delapsa a cicindile flamma, cereum in manu ejus illuminavit; et sic officio luminis præeunte, quo voluit ivit.

Ferunt autem in hoc oratorio a lychno oleum ebullire. Habentur enim et ibi reliquiæ sanctæ crucis.

CAPUT XVI.

De ardore manus cujusdam mulieris exstincto [1].

Sub hujus urbis territorio apud vicum Alangaviensem [2], mulier quædam ex incolis, conspersa Dominica die farina, panem formavit, quem, segregatis prunis, cinere ferventi contexit decoquendum. Quod cum fecisset, protinus ei manus dextera divino igne succensa cœpit exuri. At illa vociferans ac plangens, basilicam hujus vici, in qua reliquiæ beati Joannis retinentur, expetiit. Et oratione fusa, vovit, in hac die divino nomini consecrata, nullam operam exercere, nisi tantum orationi vacare. Nocte vero sequenti, fecit cereum in altitudinem status sui. Tunc in oratione pernoctans, tento tota nocte manu propria cereo, restinctis ardoribus incolumis est egressa.

CAPUT XVII.

De fluvio Jordane.

Et quia Joannis Baptistæ meminimus, dignum est ut de Jordane aliqua memoremus. Igitur a monte Pha-

(1) *De reliquiis sancti Johannis Alangaviense vico*, 2205.
(2) Mss. cod. quidam, *Langaviensem*, *Lanviense*. (R.) — Suppl. 478, *Lingaviensim*. Alingaviensis vici iterata mentio, in Hist. Fr., lib. X, c. XXXI, § 3.

la main. Ayant ainsi de la lumière, elle s'en alla où elle voulut. On dit encore qu'on a vu bouillir l'huile dans la lampe de cet oratoire. Il est bon de remarquer qu'il s'y trouve aussi des reliques de la vraie croix [1].

CHAPITRE XVI.

Femme guérie d'un feu à la main.

Dans le territoire de cette cité de Tours, à Langeais, une femme du pays ayant, un jour de dimanche, détrempé de la farine, en fit un pain qu'elle mit cuire sous la cendre chaude après en avoir écarté les charbons ardents. A peine eut-elle pratiqué cette opération que la main commença à lui brûler, consumée par un feu divin. Elle courut en criant et en sanglotant à la basilique [2] du bourg, où l'on garde des reliques de saint Jean. Elle pria ardemment et fit vœu de ne plus se livrer, en ce jour consacré au nom divin, à d'autre œuvre que la prière. La nuit suivante, elle fit un cierge de la grandeur de sa taille; puis, ayant passé toute la nuit en prière, gardant toujours son cierge à la main, elle sentit s'éteindre les ardeurs qui la consumaient, et se retira saine et sauve.

CHAPITRE XVII.

Du fleuve Jourdain.

Puisque nous avons parlé de Jean-Baptiste, il est bon de dire quelque chose du fleuve Jourdain. Il faut savoir que du mont Phanius naissent deux sources, dont l'une s'ap-

(1) C'était comme à Poitiers. (Voy. ci-dessus chap. V.)
(2) Cette église existe encore, mais non dans son état primitif; elle semble du XII[e] siècle, sauf au latéral nord, dont le bas est plus antique.

nio duo consurgunt fontes quorum unus Jor, alter Dan vocitatur : qui ab utraque parte Phaniadæ urbis, quæ prius Cæsarea Philippi vocabatur, descendentes, sub ipsa urbe tam fluentis conjuncti, quam nomine uno, Jordanem efficiunt, qui usque Hiericho civitatem et ultra defluit. In eo habetur locus in quo Dominus baptizatus est. In uno etenim reflexu aqua ipsa revolvitur, in qua nunc leprosi mundantur. Cum autem advenerint, sæpius lavantur in flumine, donec ab infirmitate purgentur. De publico tamen, dum ibi commorati fuerint, victum accipiunt; sanati autem, ad propria discedunt. Ipse quoque Jordanis ab eo loco in quinto milliario, mari commixtus Mortuo, nomen amittit. Mare enim Mortuum ob hoc dicitur, eo quod ab incendio Sodomæ vel reliquarum urbium est versatum, et aqua ipsa asphalto permixta est : unde a nonnullis mare Asphalti appellatur; in quo qui natare nescit, super aquam fertur, et circa eum sulphur adhæret.

CAPUT XVIII.

De aquis Levidæ urbis.

Sunt autem et ad Levidam civitatem aquæ calidæ, in quibus Jesus Nave lavare solitus erat; ubi similiter leprosi mundantur : est autem ab Hiericho duodecim millia. Prope autem Hiericho habentur arbores quæ lanas gignunt. Exhibent enim poma in modum cucurbitarum, testas in circuitu habentes duras, intrinsecus autem plena sunt lana. Et de his etiam ferunt ipsi Jesu Nave solere fieri indumenta. Sed et hodieque tales exhibent lanas, ex quibus nos a quibusdam delatas

pelle Jor et l'autre Dan[1], lesquelles, descendant chacune d'un côté de la ville de Panéas[2], nommée auparavant Césarée-Philippe, réunissent sous cette ville leurs eaux et leurs deux noms, pour former le Jourdain, qui coule jusqu'à Jéricho et au delà. C'est dans un endroit de ce fleuve que le Seigneur fut baptisé. Il y a un point où le fleuve revient sur lui-même, et c'est là que les lépreux sont guéris. Dès leur arrivée, ils s'y baignent fréquemment, jusqu'à ce qu'ils soient purgés de leur mal. Tant qu'ils y demeurent, ils sont nourris aux frais du public, et ils ne retournent chez eux que lorsqu'ils sont guéris. A cinq milles plus bas que ce point, le Jourdain se jette dans la mer Morte, où il perd son nom. Cette mer s'appelle la mer Morte parce qu'elle a été bouleversée par l'incendie de Sodome et d'autres villes, et que ses eaux sont alourdies par un mélange d'asphalte, de là, le nom de mer Asphaltite qui lui est donné par quelques-uns. Celui qui ne sait pas nager y est porté sur l'onde, et toutes les parties de son corps se couvrent de soufre[3].

CHAPITRE XVIII.

Des eaux de la ville de Livia.

Il y a, dans la ville de Livia[4], des eaux chaudes dans esquelles Josué avait l'habitude de se baigner, et par lesquelles aussi les lépreux sont guéris. Cette ville est à douze milles de Jéricho. Près de Jéricho il y a des arbres qui portent de la laine. Leurs fruits sont arrondis en forme de courges,

(1) Ces données géographiques et étymologiques sont en partie acceptées par les meilleurs auteurs modernes. Voy. Munck, *Palestine*, p. 8.

(2) Panéas, jadis ville épiscopale, sous le métropolitain de Tyr, aux confins de la Cœlé-Syrie; aujourd'hui détruite. (R.) — Voy. Munck, *Palestine*, p. 562.

(3) Voy. de Géramb, *Pèlerinage à Jérusalem en* 1831, t. II, p. 46; de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, 1853, etc.

(4) Livia, ville épiscopale dans la province de Césarée.

vidimus, et admirati sumus vel candorem, vel subtilitatem earum.

CAPUT XIX.

De leproso mundato in loco ubi Dominus est baptizatus, et reliquiis B. Mariæ.

Nam vidi ante hoc tempus hominem, Joannem nomine, qui a Galliis leprosus abierat, et in ipso loco quo Dominum diximus baptizatum aiebat se per annum integrum commoratum fuisse. Qui assidue abluebatur in amne : sed redditus pristinæ incolumitati, reformata in melius cute, sanatus est. Hic reliquias beatæ Mariæ ab Hierosolymis accipiens, revertebatur in patriam : sed prius Romam abire disposuit. Verum ubi altas Italiæ solitudines est ingressus, incidit in latrones. Nec mora, spoliatur ab indumentis, et ipsa quoque capsa, in qua beata gestabat pignora, capitur. Existimantes enim inimici illi auri ibidem sestertias aggregatas, effracta clave, omnia rimantur intente. Sed cum nihil in ea pecuniæ reperissent, extracta pignora in ignem projiciunt, cæsoque homine discesserunt. At ille, semivivus exsurgens, ut vel cineres exustorum colligeret pignorum, invenit super carbones accensos illæsas jacere reliquias : ipsumque linteum quo involutæ erant ita admiratur integrum, ut non putaretur prunis injectum, sed eum ex aquis absconditum. Collegitque cuncta cum gaudio, et viam quam pergebat ingressus, usque ad Gallias pervenit incolumis. Multos etiam vidimus qui, vel in Jordane, vel in aquis Levidæ urbis tincti, ab hoc fuerant morbo mundati.

garnis à l'extérieur d'écailles résistantes et pleins de laine à l'intérieur. On rapporte que Josué s'en faisait des vêtements. Ces arbres donnent encore aujourd'hui de cette laine, et, nous-mêmes, nous en avons vu qui avait été apportée par quelques voyageurs. Nous en avons admiré la blancheur et la finesse.

CHAPITRE XIX.

Du lépreux guéri dans le lieu où le Seigneur fut baptisé, et des reliques de la bienheureuse Marie.

J'ai vu jadis un homme, nommé Jean, qui était parti des Gaules infecté de la lèpre, et qui disait avoir passé une année entière dans le lieu même où le Seigneur fut baptisé. Il s'y était baigné assidûment et y avait recouvré la santé; sa peau avait repris son premier état, et il était complétement guéri. Il avait eu à Jérusalem des reliques de la bienheureuse Marie, et il songea à revenir dans son pays; mais auparavant il résolut d'aller à Rome. Dès qu'il se fut engage dans les profondes solitudes de l'Italie, il tomba dans les mains de voleurs. En un instant ils le dépouillèrent de ses vêtements et lui prirent jusqu'au coffret qui renfermait les bienheureuses reliques. Ces misérables, s'imaginant qu'il était rempli de pièces d'or, en forcèrent la serrure et y fouillèrent avec ardeur. Comme ils n'y trouvèrent pas d'argent, ils jetèrent les reliques au feu, chargèrent l'homme de coups et s'éloignèrent. Celui-ci, laissé à moitié mort, se releva pour aller recueillir au moins la cendre des reliques, mais il les retrouva intactes au milieu des charbons ardents. Le linge même qui les enveloppait avait été si bien préservé qu'il semblait plutôt sortir de l'eau que de la braise. Transporté de joie, il recueillit le tout et reprit sa route pour les Gaules, où il arriva sain et sauf. Nous avons vu bien des lépreux guéris pour s'être lavés, soit dans le Jourdain, soit dans les eaux de Livia.

CAPUT XX.

De ecclesia B. Mariæ, et ultione pejerantium, apud Turones.

In urbe autem Turonica, est ecclesia sanctæ Mariæ virginis, ac sancti Joannis Baptistæ nomine consecrata, in qua in perjuris ultio divina apparuit. Quidam autem cum ad perjurandum in hanc ecclesiam fuisset ingressus, ubi manus ante altare, stans sursum, extulit, ut sacramentum mendax proferret, statim, resupinus ruens, ita caput in pavimentum collisit, ut vix vel vivens erigi potuisset. Ad se autem reversus, dolum perjurii, quod occultabat, publice patefecit. Vidimus enim et nos quosdam de Turonicis in loco eodem perjurasse, qui ita divino judicio condemnati sunt, ut in ipsius anni curriculo finirentur a sæculo.

CAPUT XXI.

De forma Domini apud Phaniadam.

Igitur, ut diximus, in ipso primo Jordanis egressu, Phaniada civitas sita est, in qua habetur statua ex electro purissimo fabricata, in qua Redemptoris nostri forma dicitur esse expressa. Nam, ut a plerisque audivi, qui eam contemplati fuerant, mira claritas in ejus facie continetur. Sed ne cui videatur absurdum, narrare quæ de ea Cæsariensis refert Eusebius non pigebit. Ait enim : « Mulierem quam sanguinis profluvio laborantem a Salvatore curatam Evangelia tradiderunt, hujus urbis civem constat fuisse, domusque ejus in ea etiam nunc ostenditur. Pro foribus vero domus ipsius, basis quædam in loco editiore collocata monstratur, in qua mulieris ipsius velut genibus provo-

CHAPITRE XX.

De l'église de sainte Marie, et de la punition des parjures dans la ville de Tours.

Il existe dans la ville de Tours une église consacrée à la sainte Vierge Marie et à saint Jean-Baptiste[1], dans laquelle s'est manifestée la vengeance divine à l'endroit des parjures. En effet, quelqu'un y étant entré pour se parjurer et s'apprêtant, debout devant l'autel, à tendre la main pour prêter son mensonger serment, tomba tout à coup à la renverse et se fendit la tête sur le pavé avec une telle force qu'on le releva demi-mort. Revenu à lui, cet homme confessa publiquement le parjure qu'il avait voulu commettre. Quant à nous, nous avons vu quelques habitants de Tours qui s'étaient parjurés dans le même lieu, et qui furent si sévèrement punis par le jugement de Dieu qu'au bout d'une année ils n'étaient plus de ce monde.

CHAPITRE XXI.

De la statue du Christ qui se voit à Panéas.

Dans cette ville de Panéas, qui est située, comme nous l'avons dit, à la source du Jourdain, il y a une statue faite d'un pur alliage d'or et d'argent, et qui, dit-on, représente notre Rédempteur. Ainsi que je l'ai appris de la plupart de ceux qui l'avaient vue, le visage de cette statue est resplendissant. Et, pour que la chose ne paraisse pas absurde, je ne ferai pas difficulté de rapporter ce qu'en dit Eusèbe de Césarée : « Il est constant que la femme qui, d'après l'É-

---

(1) Ici dom Ruinart hésite entre trois églises : l'une qu'avait commencé de construire l'évêque Ommatius ; l'autre dédiée aussi à la Vierge, et qui se trouvait placée non loin de Saint-Gatien ; la dernière, dans un autre endroit de la ville, et dédiée à saint Jean. Le savant bénédictin ajoute, avec raison, qne l'édifice dont parle Grégoire pourrait aussi n'être aucun des trois, et n'avoir laissé nulle trace.

lutæ, palmasque suppliciter tendentis, imago ærea videtur expressa. Astat vero alia ærea nihilominus fusa statua, habitu viri stola compte circumdati, et dextram mulieri porrigentis. Hujus ad pedem statuæ in basi herba quædam nova specie nascitur. Quæ cum exorta fuerit, excrescere usque ad stolæ illius æreæ indumenti fimbriam solet. Quam cum summo vertice crescens herba contigerit, vires inde ad depellendos omnes morbos languoresque conquirit, ita ut quæcumque fuerit illa infirmitas corporis, haustu exiguo madefacti salutaris graminis depellatur, nihil omnino virium gerens, si antequam æreæ fimbriæ summitatem crescendo contigerit decerpatur. Hanc statuam ad similitudinem vultus Jesu formatam tradebant : quæ permansit etiam ad nostra usque tempora, sicut ipsi oculis nostris inspeximus. Et nihil mirum, si ii qui ex gentibus crediderunt, pro beneficiis quæ a Salvatore fuerant consecuti, hujusmodi velut munus videbantur offerre, cum videamus etiam nunc et apostolorum Petri vel Pauli, et ipsius Salvatoris imagines designari, tabulisque depingi. » Hæc Eusebius[1] retulit.

CAPUT XXII.

De Judæo qui iconicam[2] Christi furavit, et transfodit.

Nam et isto nunc tempore, per credulitatem integram tanto Christus amore diligitur, ut cujus legem

(1) Ex versione scilicet Rufini, qui id habet libro VII Histor. cap. 14, cum Eusebius hanc historiam referat eodem libro, cap. 18. (R.)—De auctoribus medii ævi qui eamdem fabulam retulerunt vide: Des Gervasius von Tilbury Otia imperialia; herausgeg. von F. Liebrecht, Hannover, 1856, p. 25 et 123.

(2) *Iconam*, 2205.

vangile, fut guérie d'un flux de sang par le Seigneur, habitait cette ville de Panéas, où l'on montre encore aujourd'hui sa maison. Au-dessus de la porte, à la place la plus élevée, se voit un bas-relief d'airain qui représente une femme à genoux, les mains tendues dans la pose d'une suppliante. Devant elle est une autre figure d'airain, représentant un homme debout, vêtu d'une longue robe, et qui tend la main droite à cette femme. Au pied de cette figure, à la base du bas-relief, pousse une herbe d'une espèce particulière. Quand elle est sortie de terre, elle croît jusqu'à la bordure de la robe d'airain. Une fois que le sommet de la plante a atteint ce point, elle acquiert une vertu propre à chasser toutes les langueurs et tous les maux; si bien que toutes les infirmités du corps peuvent être guéries en buvant une légère infusion de cette plante salutaire. Au contraire, elle n'a aucune vertu tant qu'elle n'a pas atteint dans sa croissance l'extrémité de la bordure. On dit que cette statue fut faite à la ressemblance de Jésus. Elle existe encore de notre temps, et nous l'avons vue nous-même. Il n'y a rien de surprenant à ce que ceux des Gentils qui ont reçu la foi aient voulu consacrer par ce monument le souvenir des biens qu'ils avaient reçus du Sauveur. C'est ainsi que nous voyons à présent les images des apôtres Pierre et Paul, et du Sauveur lui-même, reproduites dans des statues et des peintures. » Telles sont les paroles d'Eusèbe[1].

CHAPITRE XXII.

Du juif qui déroba une image du Christ, et la transperça.

La foi qui nous est restée pure jusqu'à ce jour nous fait aimer le Christ d'un tel amour, que les fidèles qui gardent

(1) Sozomène, liv. V, ch. XXI, rapporte que Julien l'Apostat renversa cette statue du Sauveur pour y substituer la sienne, mais qu'aussitôt cette dernière fut détruite par la foudre. D'un autre côté, celle du Christ fut

in tabulis cordis credentes populi retinent, ejus etiam imaginem ad commemorationem virtutis in tabulis visibilibus pictam per ecclesias ac domos affigant : sed et in hoc inimicus semper humani generis æmulus exstat. Nam Judæus quidam cum hujuscemodi imaginem in tabula pictam, ac parieti affixam in ecclesia sæpe vidisset, ait : « Ecce seductorem illum qui nos genusque nostrum humiliavit. » Et sic nocte veniens, telo ipsam imaginem verberat, elisamque de pariete, opertam veste, ad domum portans, flammis parat exurere. Sed res mira apparuit, quæ, quod de virtute Dei fuerit, non potest ambigi. Nam de vulnere ubi imago transfossa fuerat, sanguis effluxit. Quod ipse iniquus spiculator oppletus furore non sensit. Cum autem per obscuræ noctis tenebras domum suam fuisset ingressus, lumine adhibito cernit se totum sanguine cruentatum : timensque ne scelus suum patefieret, abjectam a se tabulam abdidit in obscuris, nec ausus est ultra contingere quod inique præsumpsit auferre. Venientes autem Christiani diluculo ad domum Dei, iconicam non inveniunt, stupentesque ac requirentes quod fuerat factum, cruoris vestigia deprehendunt. Quod sequentes, ad domum Judæi accedunt. Denique sciscitati de tabula, nihil certi cognoscunt. Requirentes autem eam sollicite, in angulo cellulæ Judæi reperiunt : qua ecclesiæ reddita, furem lapidibus obruerunt.

sa loi gravée dans leurs cœurs veulent avoir aussi son image visible, en mémoire de ses mérites, au moyen de peintures qu'ils suspendent dans leurs églises et dans leurs maisons. Seulement, là comme en toute chose, l'ennemi du genre humain veille toujours. Un juif, qui voyait souvent dans une église une peinture de ce genre attachée à la muraille, se dit : « Voilà ce séducteur qui nous a humiliés, nous et notre race. » Étant donc venu pendant la nuit, il perça l'image, l'arracha de la muraille et l'emporta sous ses vêtements dans sa maison pour la jeter au feu. Or, il advint une merveille qu'on ne peut révoquer en doute parce qu'elle vient de la puissance de Dieu. La blessure qui avait été faite à l'image se mit à saigner, ce dont ne s'aperçut pas, dans sa fureur, l'inique meurtrier. Quand, au milieu des ténèbres de la nuit, il eut regagné sa maison et qu'il se fut procuré de la lumière, il se vit tout couvert de sang. Craignant alors que son crime ne fût découvert, il rejeta le tableau loin de lui et le cacha dans un coin obscur, n'osant plus toucher alors ce qu'il avait si méchamment dérobé. Lorsqu'au matin les chrétiens entrèrent dans la maison de Dieu, ils n'y trouvèrent plus l'image. Étonnés et se demandant ce qu'elle était devenue, ils découvrirent les traces de sang. Ils les suivirent et arrivèrent ainsi à la maison du juif. Ils le questionnèrent au sujet du tableau, mais ils n'en purent rien tirer de certain. Cherchant alors de tous côtés, ils finirent par trouver l'image dans l'angle d'une petite salle de la maison du juif. Ils la rapportèrent à l'église et lapidèrent le coupable.

---

brisée par les païens, et les fidèles en recueillirent les fragments, qu'ils placèrent dans une église. Sozomène, qui vivait un peu plus d'un siècle avant Grégoire, atteste avoir pu voir encore ces deux statues. (R.)

CAPUT XXIII.

De crucifixo apud Narbonam [1].

Est et apud Narbonensem [2] urbem in ecclesia seniore, quæ beati Genesii martyris reliquiis plaudit, pictura quæ Dominum nostrum quasi præcinctum linteo indicat crucifixum. Quæ pictura dum assidue cerneretur a populis, apparuit cuidam Basileo presbytero per visum persona terribilis, dicens : « Omnes vos obtecti estis variis indumentis, et me jugiter nudum adspicitis. » Vade quantocius, cooperi me vestimento. Et presbyter non intelligens visionem, data die nequaquam ex ea re memoratus est. Rursumque apparuit ei; sed et illud parvipendit. Post tertium autem diem secundæ visionis, gravibus excruciato eo verberibus, ait : « Nonne dixeram tibi ut operires me vestimento, ne cernerer nudus ? Et nihil ex hoc a te actum est. Vade, inquit, et tege linteo picturam illam, in qua crucifixus appareo, ne tibi velox superveniat interitus. » At ille commotus, et valde metuens, narravit ea episcopo, qui protinus jussit desuper velum expandi, et sic obtecta nunc pictura suspicitur [3]. Nam et si parum-

(1) *De alia pictura Christi Domini*, 2205.

(2) *Narbonensim*, 2204, supp. 473.

(3) Exinde fortasse consuetudo manavit ut Christus Dominus in cruce pendens vestitus depingeretur. Certe me non semel vidisse memini crucifixum Dominum, veste talari indutum, apud Remos, in ecclesia collegiata sanctæ Balsamiæ, seu, ut vocant, sanctæ Nutricis; (hæc enim beatum Remigium enutrivisse dicitur). Alias ejusmodi imagines se vidisse testatur Mabillonius in præfatione ad Acta sanctor. ord. S. Bened., sæc. IV, part. I, num. 47, et in Itin. Italico, p. 133. (Ruin.) — Adde et Didron, Hist. de Dieu, p. 266, n° 1.

CHAPITRE XXIII.

Du crucifix de Narbonne.

Il existe à Narbonne, dans la principale église, celle qui s'enorgueillit de posséder les reliques du bienheureux martyr Geniès, une peinture qui représente Notre-Seigneur en croix et seulement ceint d'un linge. Cette peinture étant ainsi chaque jour exposée aux regards du peuple, un personnage terrible apparut en songe à un prêtre nommé Basilée, et lui dit : « Tandis que vous êtes tous couverts de divers vêtements, je suis chaque jour exposé nu à vos regards. Hâte-toi, et me couvre d'un vêtement. » Le prêtre ne comprenant pas cette vision ne s'en ressouvint plus quand le jour fut venu. Il eut une seconde apparition, dont il ne tint pas compte davantage. Le troisième jour après cette seconde vision, le même personnage, après l'avoir rudement frappé, lui dit : « Ne t'avais-je pas commandé de me couvrir d'un vêtement, afin de n'être pas exposé nu aux regards? Et tu n'en as rien fait. Va donc et couvre d'un linge cette peinture où je suis représenté crucifié, si tu ne veux promptement mourir. » Le prêtre, plein de trouble et de terreur, raconta sa vision à l'évêque, qui fit aussitôt mettre un voile sur la peinture [1]. C'est ainsi qu'on la voit maintenant. On soulève le voile pour contempler la pein-

(1) Grégoire de Tours parle d'une peinture, d'un tableau ; la note de D. Ruinart se rapporte aux crucifix, c'est-à-dire à des ouvrages sculptés. L'église de Sainte-Balsamie ou de la Sainte-Nourrice, que cite ce dernier, n'existe plus, mais le Christ vêtu, qui s'y trouvait placé au-dessus de l'entrée du chœur, est aujourd'hui dans l'église Saint-Remi de Reims. Il était perdu depuis la Révolution, lorsqu'il a été découvert dans un grenier, il y a deux ans, par M. Ch. Loriquet, bibliothécaire de la ville de Reims, qui regarde ce précieux monument comme étant du XIe ou au plus du XIIe siècle.

per detegatur ad contemplandum, mox demisso velo contegitur, ne detecta cernatur.

CAPUT XXIV.

Insigne miraculum de fontibus Hispaniæ.

Est et illud illustre miraculum de fontibus Hispaniæ, quos Lusitania provincia profert. Piscina namque est apud Osen campum antiquitus sculpta, et ex marmore vario, in modum crucis, miro composita opere. Sed et ædes magnæ claritatis ac celsitudinis desuper a Christianis constructa est. Igitur cum dies sacer post circulum anni decedentis advenerit, quo Dominus, confuso proditore, mysticam discipulis præbuit cœnam, conveniunt in locum illum cum pontifice cives, jam odorem sacri præsentientes aromatis. Tunc data oratione a sacerdote, ostia templi jubent simul muniri signaculis, adventum virtutis dominicæ præstolantes. Die autem tertia, quod est sabbati, convenientibus ad baptizandum populis, adveniens episcopus cum civibus suis, inspectis signaculis, ostia reserat clausa. Ac mirum dictu, piscinam quam reliquerant vacuam reperiunt plenam, et ita cumulo altiore refertam ut solet super ora modiorum triticum aggregari, videasque huc illucque latices fluctuare nec partem in diversam defluere. Tunc cum exorcismo sanctificatum, conspersum desuper chrisma, omnis populus pro devotione haurit, et vas plenum domi pro salvatione reportat, agros vineasque aspersione saluberrima tutaturus. Et cum exinde multitudo amphorarum sine collecto numero hauriatur, nunquam tamen vel cumulum minuit : licet ubi infans primus intinctus fuerit, mox aqua reducitur, et baptizatis

ture, puis on le laisse aussitôt retomber afin de cacher l'image.

CHAPITRE XXIV.

Insigne miracle d'une source servant au baptême en Espagne.

Il y a aussi ce miracle célèbre des sources existant en Espagne, dans la province de Lusitanie. On voit au territoire d'Osen[1] une piscine de sculpture antique, en forme de croix, et faite de marbres divers, admirablement travaillés. Les chrétiens ont élevé au-dessus un édifice d'une grande hauteur et parfaitement éclairé. Lorsque l'année est sur son déclin et au jour sacré où le Seigneur, en présence du traître rempli de confusion, donna à ses disciples la cène mystique, les citoyens se rendent dans ce lieu, précédés de leur évêque, et aspirant d'avance les émanations d'un arome sacré. Après les prières récitées par le prêtre, ils font sceller les portes du temple avec des cachets, pour attendre la manifestation de la vertu divine. Le troisième jour, qui est celui du sabbat, lorsque les populations accourent en ce lieu pour être baptisées, l'évêque s'y rend de nouveau avec les habitants, et, après avoir fait l'inspection des cachets mis sur les portes, il ordonne qu'elles soient ouvertes. Chose admirable! la piscine qu'on avait laissée vide se trouve aussi remplie que le boisseau l'est par le blé qui comble ses bords, et l'on voit le liquide s'agiter çà et là, sans se répandre d'aucun côté. Quand il a été sanctifié par des exorcismes et qu'on y a jeté le chrême, tout le peuple y puise par dévotion, et chacun en remplit un vase qu'il remporte au logis pour son salut aussi bien que pour protéger ses champs et ses vignes par la plus bienfaisante des aspersions. Et, quoique l'on y puise, sans compter, une multitude d'amphores,

---

(1) Ce lieu doit être *Osser*, près Séville; voy. *Hist.*, liv. VI, chapitre XLIII. (R). — C'est aussi l'avis de Giesebrecht, traducteur allemand de Grégoire, Berlin, 1851, t. I, p. 360. Les Gaules avaient des fontaines semblables.

omnibus, lymphis in se reversis, ut initio produntur nescio, ita et fine clauduntur ignaro.

CAPUT XXV.

De hæreticis qui non adhibuerunt illis fidem [1].

Quidam vero ex hæreticis Deum non metuens, neque venerationem præstans huic loco sancto, neque credens corde miraculum, quod in eo Dominus ad corroborandam suorum fidem præstare dignatus est, non silebo. Venit cum turba equorum, solutis quoque impedimentis jussit in basilicam poni, equitibusque [2] in ea præsepia præparari, irridens miser quæ de hoc loco narrabantur ab incolis. Igitur media nocte prætereunte, a febre corripitur, ac pene exanimis, et tardius quam debuerat pœnitens, exclamat equites ab æde expelli; erat enim ei, sub rege licet, magna tamen in illa regione potestas. Expulsique a basilica sancta equitibus, ad se conversus cœpit dentibus proprium lacerare corpusculum, nec prorsus retineri a suis ob nimiam poterat debacchationem. Tandemque oppressus, inter suorum manus spiritum exhalavit.

Denique Theodegisilus [3] hujus rex regionis, cum vidisset hoc miraculum quod in his sacratis Deo fontibus gerebatur, cogitavit intra se dicens, quia ingenium est Romanorum (Romanos enim vocitant homines nostræ religionis) ut ita accidat, et non est Dei virtus. Veniens vero ad annum sequentem, ostium sigillis suis cum episcopi sigillo munivit, posuitque

(1) *De his qui non dederunt honorem loci illius*, 2205.
(2) Id est, equis. (R.)
(3) *Teodegisilis*, cod. Bell. (R.) — *Theodegisilus*, sup. 478.

cette eau ne diminue jamais. Au premier enfant que l'on y plonge, elle reprend son niveau, et, quand tous y ont été baptisés, les eaux, se retirant d'elles-mêmes, disparaissent par une voie qu'on ignore, après avoir apparu d'une manière également inexplicable.

CHAPITRE XXV.

Des hérétiques qui ne croient pas à ce miracle.

Je ne passerai pas sous silence ce qui advint à l'un de ces hérétiques sans crainte de Dieu, sans respect pour ce lieu saint, qui ne croyait pas dans son cœur au miracle que Dieu daigne y faire pour corroborer la foi des siens. Il y arriva avec un grand nombre de chevaux. Une fois désharnachés, il les fit entrer dans la basilique et donna l'ordre aux cavaliers d'y faire une étable, se riant, le malheureux! de ce que les habitants racontaient de la sainteté du lieu. Aussitôt après le milieu de la nuit il fut saisi de la fièvre et tomba en faiblesse. Alors se repentant, mais trop tard, il cria qu'on fît sortir les cavaliers du temple. C'était, après le roi cependant, un homme tout-puissant dans le pays. Les cavaliers expulsés de la sainte basilique, il s'en prit à lui-même et déchira son pauvre corps à belles dents, sans pouvoir, dans les transports de sa fureur, être retenu par les siens. Après quoi il tomba épuisé entre leurs bras et rendit le dernier soupir.

Enfin Théodegisile [1], le roi de ce pays, voyant le miracle qui se faisait par ces sources consacrées à Dieu, se dit en lui-même que c'était là un stratagème des Romains (car ils appellent Romains les hommes de notre religion), et non l'effet d'une vertu divine. Aussi, l'année suivante, étant arrivé

(1) Vers l'année 548. Voy. *Hist.*, liv. III, chap. xxx.

custodes in circuitu templi, si forte aliquem deprehendere posset fraudis alicujus conscium, per cujus ingenium in fontibus aqua succederet. Similiter et alio fecit anno. Tertio vero convocata virorum multitudine, fossas in circuitu basilicæ fieri jussit, ne forte togis[1] occultis lymphæ deducerentur in fontem. Fueruntque fossæ in profundo vicenûmquinûm pedum, in latitudine vero quindecenûm. Sed nihil abditum potuit reperiri. Tamen vitæ finem faciens, et credo pro hujus inquisitionis temeritate, anni sequentis diem quo hoc mysterium celebrabatur videre non meruit, eo quod arcanum virtutis divinæ investigare præsumpsit. Habentur autem in ea reliquiæ sancti Stephani levitæ.

CAPUT XXVI.

De illo qui propter perpetratum furtum nequivit aquam haurire[2].

Ergo quia fons ille divino nutu, ut supra diximus, ad officium baptizandi repletur, et quia, cum completus fuerit, avide ex hoc populus haurire festinat, quidam, accepto vasculo, presbytero qui hanc aquam ministrabat porrexit ad complendum. Quod dum complet senior, hic inter comprimentes turbas manum alterius extendit ad balteum, cultrumque furatus est : quo vagina recondito, manus extendit ad accipiendam hydriam, quam tradiderat presbytero. Qua accepta, amotus in partem aliam, neque unam guttam aquæ in ea potuit reperire. Tunc confusus valde, et sibi ob furti causam hoc evenisse cognoscens, homini cultrum,

(1) Ed. *locis*. (R.)
(2) *De eo qui cultrum loci illius furatus est*, 2205.

sur les lieux, il fit mettre sur la porte de l'édifice ses sceaux avec celui de l'évêque, et plaça des gardes alentour afin de découvrir si, par un ingénieux artifice, quelque complice de la supercherie ne faisait pas arriver l'eau dans les fonts. Il fit la même chose une seconde année. Une troisième année, il réunit un grand nombre d'hommes et fit creuser des fossés autour de la basilique pour s'assurer si les eaux n'étaient pas amenées par des conduits cachés. Ces fossés avaient vingt-cinq pieds de profondeur et quinze de largeur. Cependant l'on ne trouva rien de caché en terre. Arrivé au terme de sa vie, par suite, je le crois, de l'indiscrétion de cette recherche, il ne mérita pas de voir une quatrième fois l'anniversaire du jour où ce mystère s'accomplissait, lui qui avait eu l'audace de vouloir sonder les mystères de la vertu divine. On conserve dans le même lieu des reliques du lévite saint Étienne.

CHAPITRE XXVI.

D'un homme qui, à cause d'un vol qu'il avait commis, ne put avoir de cette eau.

Comme nous venons de le dire, cette fontaine, par la permission divine, s'emplit pour servir aux baptêmes, et, quand elle est pleine, un peuple avide s'empresse d'y aller puiser. Or, il arriva qu'un homme présenta au prêtre qui distribuait l'eau, un vase qu'il avait apporté pour l'emplir. Pendant que le prêtre l'emplissait, cet homme, profitant de la presse, glissa sa main vers le baudrier d'un autre homme et lui vola son poignard. Il le mit dans la gaîne qu'il portait, et tendit la main pour reprendre la bouteille qu'il avait donnée au prêtre. L'ayant emportée dans une autre partie de l'édifice, il n'y put trouver une seule goutte d'eau. Alors, plein de confusion et sentant que cela était arrivé à cause de son vol, il rendit l'arme à celui auquel il l'avait prise, puis, ayant tendu de nouveau sa bouteille, elle lui fut remise pleine d'eau. Au reste, c'est là un peuple hérétique; témoin de ces grandes choses, il n'en est point pour

quem furatus fuerat, reddidit; et sic iterum porrecta lagena, plenam aquæ recepit. Est enim populus ille hæreticus, qui videns hæc magnalia, non compungitur ad credendum, sed semper callide divinarum præceptionum sacramenta nequissimis interpretationum garrulationibus non desinit impugnare : sed virtus Domini diversam partem destruit et confundit.

CAPUT XXVII.

De martyrio[1] Jacobi apostoli, fratris Domini.

Jacobus apostolus[2], qui et frater Domini vocitatus est, ab ipso Domino nostro Jesu Christo episcopus dicitur ordinatus. Post cujus gloriosam Ascensionem, dum viam justitiæ Judæis errantibus aperire conatur, de pinna templi præcipitatus, alliditur, effusoque fullonis fuste cerebro, spiritum reddidit[3], sepultusque est in monte Oliveti, in memoria, quam sibi ipse prius fabricaverat, et in qua Zachariam ac Simeonem sepelierat. Hæc de Jacobo apostolo.

CAPUT XXVIII.

De sancto Petro apostolo[4].

Petrus apostolus[5], ob humilitatem docendam, caput desuper tonderi instituit, qui ab apostolis cæteris epi-

(1) *Sepulcro*, 2205.
(2) An. 61 vel 62, 1 Maii. (R.)
(3) Ejus martyrium describit Hegesippus apud Eusebium, lib. II, Hist. eccles. cap. XXIII. Vide et Joseph. lib. XX, Antiquit., cap. VIII. Lege Acta Martyrum sincera, p. 1 et seqq. (R.)
(4) *De sepulcro et basilica sancti Petri apostoli*, 2205.
(5) An. 66, 29 Jun. (R.)

cela plus porté à croire, mais cherche sans cesse et avec subtilité à combattre les mystères des enseignements divins par de misérables subterfuges et des interprétations moqueuses. Toutefois, la vertu du Seigneur sait confondre et détruire ses adversaires.

CHAPITRE XXVII.

Du martyre de l'apôtre Jacques, frère du Seigneur.

L'apôtre Jacques, celui qui fut aussi appelé le frère du Seigneur, fut, dit-on, consacré évêque par notre Seigneur Jésus-Christ lui-même[1]. Lorsqu'après la glorieuse ascension l'apôtre cherchait à ramener les Juifs égarés dans les voies de la justice, il fut précipité du sommet du temple; un foulon l'acheva en lui brisant la tête avec un bâton, et il rendit l'esprit. Il est enterré au mont des Oliviers[2], dans un tombeau qu'il s'était préparé lui-même, et dans lequel il avait enseveli Zacharie et Siméon[3]. C'est là ce qu'on rapporte de l'apôtre Jacques.

CHAPITRE XXVIII.

De l'apôtre saint Pierre.

L'apôtre Pierre, pour enseigner l'humilité, établit l'usage de se tondre le sommet de la tête[4]. Ordonné évêque

(1) Sur les deux apôtres Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, et Jacques le Majeur, que Grégoire de Tours paraît ici confondre, voy. les Bollandistes, au 1er mai, et Tillemont, dans les notes de son *Hist. eccl.*, t. I, p. 618. (R).
(2) Cependant l'opinion la plus commune est qu'il fut enterré près du Temple. Saint Jérôme, témoin oculaire, dit qu'on y voyait encore de son temps le tombeau de l'apôtre. (R.)
(3) Bien des auteurs pensent que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, fut tué par l'ordre d'Hérode, dans l'enceinte même du Temple. Adamman rapporte que le vieillard Siméon, qui avait pris le Christ dans ses bras, était enseveli dans le creux d'un rocher du mont des Oliviers. (R.)
(4) Les auteurs du moyen âge rapportent à saint Pierre l'institution de

scopus ordinatus, Romæ cathedram locavit. Cujus oratione et Pauli, Simonis Magi calliditas vel detecta est, vel obruta. Exstant hodieque apud urbem Romanam duæ in lapide fossulæ, super quem beati apostoli, deflexo poplite, orationem contra ipsum Simonem Magum ad Dominum effuderunt. In quibus cum de pluviis lymphæ collectæ fuerint, a morbidis expetuntur, haustæque mox sanitatem tribuunt. Sanctus vero Petrus apostolus, ut præfati sumus, cum post Neroniana ac Simoniaca bella ad crucem venisset, impleto jam felicis tropæi certamine, resupinis ad cœlum vestigiis se expetiit crucifigi, indignum se vociferans ut Dominum exaltari[1] : sicque dirigens spiritum vivacem in astra, sepultus est in templo, quod vocitabatur antiquitus Vaticanum, quatuor ordines columnarum valde admirabilium numero nonaginta sex habens. Habet etiam quatuor in altari, quæ sunt simul centum, præter illas quæ ciborium[2] sepulcri sustentant. Hoc enim sepulcrum sub altari collocatum valde rarum[3]

---

(1) Eamdem rationem afferunt Ambrosius in psalm. CXVIII, Augustinus, Theodoritus, etc. Alii alias adjiciunt, quas fusius prosequi non vacat. (R.)

(2) Ciborium est ædicula turrita, ad modum umbraculi, aliquot columnis innixa, ad tegendum altare seu alicujus sancti sepulcrum. Vide Liturg. Gallic. Mabillon. lib. I, cap. VIII, n. 8. (R.)—Vide et Cangii Gloss. v° Domus altaris.

(3) Vind., *valde ratum*. Antiquus est mos in Ecclesia receptus sanctorum reliquias in cryptis subterraneis subtus altare collocandi, ubi sanctorum celebriorum sepulcra in antiquis basilicis etiam nunc visuntur. Hinc consuetudo manavit altaria erigendi super tumulos virorum piorum, quos episcopi pro sanctis haberi volebant, hicque erat olim sanctos canonizandi ritus. Reliquias sanctorum in baptisterio a se depositas memorat ipse Gregorius

par les autres apôtres, il établit son siége à Rome. C'est par ses prières et par celles de saint Paul que la science du magicien Simon fut déjouée et vaincue[1]. Il y a encore aujourd'hui à Rome une pierre où se voient deux petites cavités; c'est sur cette pierre que s'agenouillèrent les deux apôtres lorsqu'ils adressèrent leur prière au Seigneur contre Simon. L'eau qu'y déposent les pluies est recherchée des malades, qui recouvrent la santé lorsqu'ils en ont bu. Après avoir lutté contre Néron et contre Simon, ainsi que nous l'avons dit, l'apôtre saint Pierre, touchant enfin au terme du combat pour la palme bienheureuse, en arriva à subir le supplice de la croix; alors il demanda la faveur d'être crucifié les pieds en haut, s'écriant qu'il était indigne d'être élevé sur la croix dans la même position que le Seigneur. Ce fut ainsi qu'il exhala vers le ciel le dernier souffle de sa vie. Il fut enterré dans l'église appelée de toute antiquité le Vatican[2]. Cette église est soutenue par quatre rangs de colonnes admirables, au nombre de quatre-vingt-seize; il y en a quatre autres à l'autel, ce qui fait en tout cent, non compris celles qui portent le dais ou baldaquin au-dessous duquel se trouve le tombeau. Ce tombeau, placé sous l'autel, est un ouvrage des plus rares. Celui qui veut y

---

la tonsure cléricale, et en donnent diverses raisons. Voy. Beda, *Hist. angl.*, lib. V, cap. XXII. Mais Thomassin (part. I, liv. II, chap. XXXVII) pense que Grégoire ne parle ici que des habitudes de modestie par suite desquelles les chrétiens doivent tous porter les cheveux courts. (R.)

(1) Tant de Pères de l'Eglise rapportent cette victoire de l'apôtre sur le magicien Simon, qu'il y aurait de la témérité à en douter, bien que quelques auteurs, à l'aide de documents apocryphes, aient cherché à l'obscurcir. (R.)

(2) Les trophées des apôtres, comme ils sont appelés dans Eusèbe (*Hist.*, lib. II, cap. XXV), placés au Vatican et sur la route d'Ostie, étaient déjà célèbres à Rome au commencement du III[e] siècle. (R.)

habetur. Sed qui orare desiderat, reseratis cancellis quibus locus ille ambitur, accedit super sepulcrum; et sic fenestella parvula patefacta, immisso introrsum capite, quæ necessitas promit efflagitat. Nec moratur effectus, si petitionis tantum justa proferatur oratio. Quod si beata auferre desiderat pignora, palliolum aliquod momentana [1] pensatum jacit intrinsecus, deinde vigilans ac jejunans, devotissime deprecatur, ut devotioni suæ virtus apostolica suffragetur. Mirum dictu! si fides hominis prævaluerit, a tumulo palliolum elevatum ita imbuitur divina virtute, ut multo amplius quam prius pensaverat ponderet; et tunc scit qui levaverit, cum ejus gratia sumpsisse quod petiit. Multi enim et claves aureas ad reserandos cancellos beati sepulcri faciunt, qui ferentes pro benedictione priores accipiunt, quibus infirmitati tribulatorum medeantur. Omnia enim fides integra præstat. Sunt ibi et columnæ miræ elegantiæ candore niveo, quatuor numero, quæ ciborium sepulcri sustinere dicuntur.

CAPUT XXIX.

De Paulo apostolo.

Paulus vero apostolus [2], post revolutum anni circulum, ipsa die qua Petrus apostolus passus est, apud urbem Romam gladio percussus occubuit. E cujus

lib. X, Hist. cap. ult.; lib. VIII, cap. XXXI; lib. IX, cap. VI. Vide Mabillon. lib. I Liturgiæ Gall. cap. IX. Quo autem ævo sanctorum corpora in Occidente levari transferrique cœperunt docet Mabillon. præf. in Acta sanctor. ord. S. Bened., sæc. II, numero 42. (R.)

(1) Id est, statera. (R.)

(2) An. 66, 29 Jun. (R.)

adresser des prières ouvre la grille qui l'entoure, s'approche du sépulcre, et, passant sa tête par une petite fenêtre qui s'y trouve, il demande ce dont il a besoin; ses prières sont aussitôt exaucées, pourvu seulement qu'elles soient justes. Désire-t-il rapporter du tombeau quelque relique, il y jette un morceau d'étoffe qu'il a d'abord pesé; ensuite, dans les veilles et le jeûne, il prie avec ardeur que la vertu apostolique daigne exaucer son désir. Chose admirable! si la foi de celui qui agit ainsi est suffisante, l'étoffe, quand on la retire du tombeau, se trouve si remplie de la vertu divine, qu'elle pèse beaucoup plus qu'auparavant [1]. Par là, celui qui la reprend peut être assuré que sa prière a été exaucée. Bon nombre de fidèles apportent des clefs d'or pour ouvrir la grille, prenant celles qui s'y trouvaient et qu'ils remplacent ainsi; ils s'en servent pour guérir diverses infirmités. C'est qu'en effet une foi vive peut tout obtenir. Il y au-dessus du tombeau quatre colonnes d'une admirable élégance et blanches comme la neige, qui soutiennent, dit-on, le ciboire [2] qui le recouvre.

CHAPITRE XXIX.

De l'apôtre Paul.

Quant à l'apôtre Paul, il reçut la mort à Rome, frappé par le glaive, un an jour pour jour après [3] que l'apôtre Pierre avait été martyrisé. De son corps sacré il sortit du

(1) Dom Ruinart dit que, de son temps, l'on conservait encore dans le Trésor de Saint-Germain des Prés, sous le nom de corporal de saint Pierre, un de ces linges qui avait été envoyé à la reine Brunehault.

(2) Voy. la note 2, p. 72.

(3) Cependant il ressort de Fortunat, et Mabillon est du même avis (*Lit. gall.*, lib. II, n° 63), que l'opinion la plus commune en Gaule était que saint Pierre et saint Paul avaient reçu le martyre le même jour de la même année. (R.)

sacro corpore lac defluxit et aqua. Nec mirum si lac ejus manavit ex corpore, qui gentes incredulas et parturivit et peperit, ac lacte spiritali nutritas, ad cibum solidum Scripturarum sanctarum, opaca reserando, perduxit. De cujus virtutibus multa quidem audivimus : sed de plurimis unum tantum miraculum studuimus declarare. Factum est autem in quodam loco, ut homo laqueum sibi ad extorquendam vitam, instigante diabolo, præpararet. Cumque secretum cellulæ in qua hæc ageret reperisset, funem trabi transmissum, laqueum cœpit innectere, nomen tamen semper Pauli apostoli invocabat, dicens : « Adjuva me, sancte Paule. » Et ecce umbra squalida atque funesta, quæ nihil minus vultu quam diabolum similabat, apparuit ei, hortans ac dicens : « Eia age, ne moreris, exple celerius quæ cœpisti. » At ille cum opus hoc, id est vitæ extorquendæ, pararet, semper aiebat : « Beatissime Paule, esto adjutor meus. » Denique expedito jam laqueo, cum vehementius urgeretur ab umbra ut collum immitteret, subito adfuit alia umbra huic similis; dicens ei quæ cum homine erat : « Fuge, miserrime, en Paulum apostolum huc venientem; invocatus enim ab hoc homine, ecce adest. » Tunc evanescentibus umbris, hic ad sensum suum reversus, et crucem virtutis dominicæ pectori nutanti depingens, pœnitentiam genis lacrymarum imbre perfusis agebat cur ista tentasset. Unde manifestum est hunc eumdemque hominem per virtutem beati apostoli ab hoc sævæ mortis præcipitio fuisse salvatum.

lait et de l'eau[1]. Qu'y a-t-il d'étonnant que le lait ait coulé du corps de celui qui porta dans son sein et enfanta les nations infidèles, les nourrit du lait spirituel, et, dissipant leurs ténèbres, les amena à la nourriture substantielle des saintes Écritures? Parmi tout ce que nous avons appris de ses vertus, nous ne signalerons qu'un seul miracle. Il arriva quelque part qu'un homme, poussé par le diable, prépara un nœud coulant pour s'ôter la vie. Dans cette vue, ayant gagné un lieu secret de sa maison, il attacha sa corde à une poutre et se mit à y fixer le nœud coulant. Il ne cessait cependant d'invoquer l'apôtre Paul, en disant : « Aide-moi, saint Paul. » Et voici qu'une figure sale et hideuse, dont les traits ressemblaient à ceux du diable, lui apparut et l'exhortait en lui disant : « Courage! hâte-toi! achève promptement ce que tu as commencé! » Quant à lui, tout en continuant son œuvre, c'est-à-dire tout en s'apprêtant à s'arracher la vie, il persistait à dire : « O bienheureux saint Paul! sois mon aide. » Quand le nœud coulant fut prêt, comme le fantôme pressait plus fortement l'homme d'y mettre son cou, tout à coup apparut une autre figure pareille à la première, qui dit à celle-ci : « Fuis, malheureux! l'apôtre Paul arrive. Il a été invoqué par cet homme, et le voici. » A ces mots, les ombres s'évanouirent; et l'homme, revenu à lui-même, faisant sur sa poitrine haletante le signe de la croix, et les joues baignées de larmes, se repentit de sa tentative. Il est manifeste qu'il fut sauvé de l'abîme où l'entraînait une mort honteuse par la vertu du bienheureux apôtre.

(1) Grégoire de Tours a tiré cela de quelque histoire apocryphe. Les anciens n'en disent rien. Voy. Mabillon, *Iter ital.*, p. 142. (R.)

CAPUT XXX.

De Joanne apostolo et evangelista.

Joannes vero apostolus et evangelista Dei[1], post peractum tam agonis legitimi quam prædicationis salubérrimæ cursum, vivus descendens in tumulo, operiri se humo præcepit. Cujus nunc sepulcrum manna in modum farinæ hodieque eructat, ex qua beatæ reliquiæ, per universum delatæ mundum, salutem morbidis præstant. Hic est Joannes quem Dominus plus quam cæteros dilexit apostolos, qui tantæ charitatis amore prælatus est ut, super ipsum sacri corporis pectus accumbens, mysteriorum cœlestium hauriret arcana. Ipsi etiam Dominus noster gloriosam Genitricem, quasi peculiari quodam modo discipulo, in ipsa passionis hora, in cruce pro mundi salute positus, commendavit. De hoc enim et post resurrectionem dixit : *Sic eum volo manere donec veniam*[2]. In Epheso autem habetur locus in quo hic apostolus Evangelium quod ex ejus nomine in Ecclesia legitur scripsit. Sunt autem in summitate montis illius proximi quatuor sine tecto parietes. In his enim orationi insistens, Dominum assidue pro delictis populi deprecans, morabatur : obtinuitque ne in loco illo imber ullus descenderet, donec ille Evangelium adimpleret. Sed et usque hodie ita præstatur a Domino, ut nulla ibi descendat pluvia, neque imber violentus adveniat.

In ea urbe Maria Magdalene quiescit[3], nullum super

(1) An 100 aut 104, 27 Dec. (R.)
(2) Joan. xxi, 22.
(3) Idem habet auctor Vitæ sancti Willibaldi in nota paginæ 79.

CHAPITRE XXX.

De saint Jean apôtre et évangéliste.

L'apôtre Jean, évangéliste de Dieu, après avoir accompli le combat inévitable de cette vie et répandu sa prédication si salutaire, descendit vivant dans le tombeau et ordonna qu'on le couvrît de terre. Encore aujourd'hui, ce tombeau sécrète une manne semblable à de la farine[1], relique précieuse, qui, transportée dans le monde entier, rend la santé aux malades. C'est ce même Jean que le Seigneur aima plus que les autres apôtres, et qui fut même si préféré dans son amour, que, couché sur sa poitrine sacrée, il put y pénétrer les secrets des célestes mystères. C'est à lui que Notre-Seigneur, à l'heure de sa passion et sur la croix où il avait été mis pour le salut du monde, recommanda sa bienheureuse mère comme à un disciple bien-aimé. C'est de lui qu'il a dit, après sa résurrection : « Je veux qu'il demeure jusqu'à ce que j'arrive. » Il est à Éphèse un lieu où cet apôtre écrivit l'Évangile reçu dans l'Église sous son nom. Sur le sommet de la montagne voisine se voient quatre murailles sans toit. C'est là qu'il se tenait, priant continuellement le Seigneur pour les péchés du peuple. Il obtint que la pluie n'y tomberait pas jusqu'à ce qu'il eût achevé son Évangile. Encore aujourd'hui le Seigneur ne permet pas que la pluie y tombe ni qu'un nuage menaçant s'y arrête.

C'est dans cette ville que Marie-Madeleine repose sans au-

(1) Cette manne se produisait encore sur le tombeau de l'apôtre au VIIIe siècle, si l'on en croit l'auteur de la *Vie de saint Guillebaud* (*num.* 5 *in parte* II, *sæc.* III *Benedictini*). Bien des auteurs, même parmi les anciens, ont douté que saint Jean soit mort. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, chapitre saint Jean, art. 7. (R.) — Richer, *Hist.*, liv. III, chap. XXIII, parle aussi de la manne que secrète la sépulture des saints.

se tegumen habens. In ea et septem Dormientes habentur, de quibus aliqua, Domino jubente, in posterum narraturi sumus. In hac et idolum Dianæ fuit, ab apostolo Paulo destructum. Sed ad cœpta redeamus.

CAPUT XXXI.

De Andrea apostolo [1].

Andreas apostolus magnum miraculum in die solemnitatis suæ[2] profert, hoc est manna in modum farinæ, vel oleum cum odore nectareo, quod de tumulo ejus exundat. Per id enim quæ sit fertilitas anni sequentis ostenditur. Si exiguum profluxerit, exiguum terra profert fructum; si vero fuerit copiosum, magnum arva proventum fructuum habere significat. Nam ferunt in aliquibus annis, in tantum e tumulo oleum exundare, ut usque ad medium basilicæ profluat rivus ille. Hæc autem aguntur apud provinciam Achaiam, in civitate Patras, in qua beatus apostolus sive martyr, pro Redemptoris nomine crucifixus, præsentem vitam gloriosa morte finivit. Tamen cum oleum defluxerit, tantum odorem naribus præstat ut putes ibi multorum aromatum sparsam esse congeriem, quod non sine miraculo ac beneficio habetur in populis. Nam ex hoc seu inunctiones factæ, sive potiones datæ, plerumque languentibus commodum præstant. Post cujus gloriosam assumptionem multæ virtutes vel ad

laudatus, et sanctus Modestus episcopus Jerosolymitanus, sæculi VII initio, apud Photium Bibl. cod. 275. Ejus reliquiæ sæc. IX labente Constantinopolim translatæ dicuntur sub Leone Sapiente. (R.)

(1) *De sepulcro Andreæ apostoli*, 2205.

(2) An. 66 aut 70, seu 93, 30 Nov. (R.)

cun vêtement qui la couvre [1]. C'est aussi là que sont les sept Dormants, dont, Dieu le voulant, nous parlerons plus tard [2]. Il s'y trouve également une idole de Diane, qui fut détruite par l'apôtre Paul. Mais il nous faut reprendre notre sujet.

CHAPITRE XXXI.

De l'apôtre André.

Il s'opère un grand miracle le jour de la fête de l'apôtre saint André. C'est qu'une manne sous forme de farine, ou une huile ayant l'odeur du nectar, suintent de son tombeau. On reconnaît par là quelle sera la fertilité de l'année suivante. S'il sort peu de chose, la terre donnera peu; si la production est abondante, c'est un signe que les champs se couvriront de fruits. On dit que dans de certaines années il sort tant d'huile de ce tombeau, qu'elle coule comme un ruisseau jusqu'au milieu de la basilique. Ce fait se passe dans la province d'Achaïe, dans la ville de Patras, où le bienheureux apôtre et martyr, crucifié pour le nom du Rédempteur, termina sa vie terrestre par une mort glorieuse[3]. Quand c'est de l'huile qui a coulé, elle répand une si agréable odeur qu'on croirait qu'il y a là un monceau d'aromates divers, ce qui n'a pas lieu sans miracle ni sans bénéfice pour le peuple. Le plus souvent, en effet, par des onctions ou en potions, elle soulage les langueurs. Après la glorieuse assomption de l'a-

(1) Il y a d'autres traditions sur la sépulture et les reliques de sainte Madeleine dans divers lieux de la France. Nous ne nous arrêterons pas à les discuter. (R.)

(2) Ch. XCV.

(3) Les actes de la passion de S. André sont célèbres; mais leur sincérité n'est pas admise par tout le monde. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I. (R.)

hoc sepulcrum, vel per loca diversa in quibus ejus reliquiæ collocatæ sunt, feruntur ostensæ. De quibus pauca memorari non putavi absurdum, quia ædificatio est Ecclesiæ gloria martyrum virtusque sanctorum.

Tempore quo, interfecto[1] Chlodomere rege Francorum, se exercitus reparans Burgundiam devastabat, in quadam basilica reliquiæ jam dicti apostoli cum Saturnini martyris tenebantur. Accensaque basilica, cum jam tignorum moles dirueret, pauperes ac senes, quos barbaries reliquerat, flebant, dicentes : « Væ nobis qui tantorum pignorum hodie caremus auxilio; nec nobis ultra spes præsentis vitæ manebit, si hæc deperierint. » His ita flentibus, nutu Dei adveniens Turonicus homo, condolens his lamentis, et discens virtutem martyrum, non minus fide quam parma protectus, per medias ingreditur flammas, apprehensasque ab altari sanctas reliquias, nihil ab igne nocitus, extulit foras : sed continuo ita constrictus est, ut gressum in antea agere non valeret. Tunc indignum se judicans qui eas ferret, unam puellam parvulam impollutamque elegit a præda, cui capsulam ad collum posuit, et sic in patriam prospere accessit. Tunc collocatis in altari Novivicensis[2] ecclesiæ, ubi nulla adhuc sanctorum pignora habebantur, annis singulis devotissime eorum solemnia celebrabat. Cujus filius, cum hæc post patris obitum non impleret, a febre quartana per annum integrum laborans, vovit ut novam basilicam in eorum honorem construeret; quo facto, amota febre, sanatus est. Sed nec hoc sine Divinitatis providentia actum

---

(1) Anno 524. Vide, supra, Histor. lib. III, cap. vi.
(2) Clar. a, *Noviacensis*. (R.)—*Novicensis*, 2791.

pôtre, bien des vertus se manifestèrent, soit sur son tombeau, soit dans les différents lieux où l'on conserve de ses reliques. J'ai pensé qu'il ne serait pas déplacé d'en dire quelque chose, car la gloire des martyrs et la vertu des saints sont l'édification de l'Église.

Au temps où, après la mort de Chlodomir, roi des Francs, l'armée, en se retirant, ravageait la Bourgogne, on conservait dans une certaine église des reliques de l'apôtre dont il vient d'être parlé et du martyr Saturnin. On incendia cette basilique; le feu gagnait déjà la charpente du toit quand les pauvres et les vieillards, que les barbares avaient épargnés, s'écrièrent : « Malheur à nous qui perdons aujourd'hui le secours de ces gages précieux. Quel espoir nous restera-t-il dans cette vie s'ils périssent? » Comme ils se désolaient ainsi, Dieu permit qu'il survînt un homme de la cité de Tours, qui, touché de leurs larmes et instruit de la vertu des martyrs, mieux protégé d'ailleurs par sa foi que par un bouclier, entre au milieu des flammes, saisit les reliques placées sur l'autel, et, sans être atteint par le feu, les emporte au dehors. Mais aussitôt ses membres se contractèrent de telle façon qu'il ne pouvait plus faire un pas. Se reconnaissant alors indigne de porter ces reliques, il choisit dans le butin une toute jeune fille sans tache, au cou de laquelle il suspendit la boîte qui les contenait, puis il reprit ainsi heureusement le chemin de son pays. Il les déposa sur l'autel de l'église de Neuvi[1], laquelle ne possédait encore aucune relique des saints, et chaque année il en célébrait la fête solennelle en grande dévotion. Après sa mort, son fils ayant cessé de remplir ce pieux devoir, fut saisi de la fièvre

---

(1) Neuvy-le-Roi, près Tours. On y voyait du temps de Ruinart une très-ancienne église de S. André qui n'existe plus aujourd'hui.

reor, quod, eadem die qua beatæ reliquiæ in aliam sunt translatæ basilicam, errantes homines a via, qui beati Vincentii reliquias deferebant, ad vicum ipsum delati sunt. Tunc, rogante presbytero, diviserunt ei particulam pignorum, quam in sancto altari unde alias abstulerat collocavit.

Mummolus[1] autem, cum, Theodeberti regis tempore, ad Justinianum imperatorem pergens, Constantinopolitani itineris viam navali evectu sulcaret, ad urbem Patras, in qua idem habetur apostolus, est appulsus. Ac, dum ibi cum satellitibus moraretur, infirmata vesica calculosus efficitur. Dehinc diversis doloribus arctatus febre consumitur : ablataque delectatione comedendi atque bibendi, adventum mortis solius præstolabatur. Igitur, dum se ita fessum et sine spe vitæ decernit, testamentum suum petit scribi, munitumque subscriptionibus ac sigillis, inquiri præcepit si forsitan aliquis reperiretur in civitate qui peritus in arte medicinæ posset perituro succurrere. Sed cum hoc episcopo qui tunc præerat suggeritur, ait : « Quousque vos, dilectissimi, casso fatigatis labore, et inter homines requiritis medicinam, cum habeatur hic cœlestis medicus, qui sæpe infirmorum valetudines sine herbarum adminiculo, virtutis propriæ depellat effectu ? — Et quis, inquiunt, est ille ? — Andreas, ait, apostolus Christi. » Hæc nuntiantes infirmo, rogat se portari ad beati sepulcrum[2]. Cumque, pavimento prostratus, quæ necessitas

(1) *Mummolenus*, 2204.

(2) Ejus sacrum corpus Constantinopolim translatum est an. 357, sub Constantio imperatore, ut scribunt veteres auctores. Vide Philostorgium, lib. III num. 2 et Theodor. Lectorem, lib. II. (R.)

quarte pendant toute une année. Alors il fit vœu de construire une nouvelle basilique en leur honneur. Ce qu'ayant fait, il fut guéri de sa fièvre. Une chose qui, je pense, n'a pu arriver que par l'intervention de la divine providence, c'est que le jour où ces bienheureuses reliques furent transportées de l'ancienne basilique dans la nouvelle, des hommes qui portaient des reliques du bienheureux Vincent et qui s'étaient égarés de leur route, furent miraculeusement conduits vers le bourg. A la demande du prêtre, ils lui donnèrent une partie de leurs reliques, qu'il plaça sur le saint autel, d'où il avait enlevé les premières.

Lorsque Mummole, du temps du roi Théodebert, se rendait par mer à Constantinople vers l'empereur Justinien, il aborda à la ville de Patras, où se trouve le tombeau de l'apôtre. Pendant qu'il y séjournait avec ses gens, il fut attaqué de calculs à la vessie. La violence des douleurs lui donna une fièvre ardente ; il perdit le boire et le manger et n'avait plus qu'à attendre la mort. A bout de forces, se voyant sans espoir, il fit écrire son testament, le fit revêtir des souscriptions et des sceaux accoutumés, puis il demanda s'il n'y avait pas dans la ville quelque habile médecin qui pût secourir un homme qui allait périr. Quand on en eut parlé à l'évêque qui siégeait alors : « Pourquoi, ô très-chers, dit-il, vous fatiguer inutilement à chercher parmi les hommes un remède, tandis qu'il y a ici un médecin céleste qui, sans le secours des simples et par le seul effet de sa vertu, rend si souvent la santé aux malades ? — Quel est-il ? lui demanda-t-on. — C'est, répondit-il, André, l'apôtre du Christ. » On rapporta la chose au malade, qui se fit porter au tombeau du saint. Là, couché sur le pavé, il implorait par ses prières quelque soulagement, lorsque, vers le milieu de la nuit, le sommeil s'empara de tous ceux qui l'entou-

exigebat fideliter precaretur, medio fere noctis omnes qui aderant sopor obtinuit. Statimque infirmo conatus ejiciendæ urinæ imminet, tangensque unum puerorum, voce tenui vasculum postulat exhiberi, illatoque, dum urinam nititur ejicere, lapidem magnum emisit : qui tam validus fuit, ut cadens sonum in ipsa quæ parata fuerat concha proferret. Tunc ablata febre cum omni dolore, navi restauratur incolumis.

CAPUT XXXII.

De Thoma apostolo [1].

Thomas [2] apostolus, secundum passionis ejus historiam, in India passus esse declaratur [3]. Cujus beatum corpus post multum tempus assumptum in civitate quam Syri [4] Edissam vocant, translatum est, ibique sepultum. Ergo in loco regionis Indiæ, quo prius quievit, monasterium habetur, et templum miræ magnitudinis diligenterque exornatum atque compositum. In hac igitur æde magnum miraculum Deus ostendit. Lychnus etenim inibi positus atque illuminatus ante locum sepulturæ ipsius perpetualiter, die noctuque, divino nutu resplendet, a nullo fomentum olei scirpique accipiens : neque vento exstinguitur, neque casu dila-

(1) *De sepulcro Thome apostoli*, 2205.

(2) Deest hoc caput in Colb. Tut. (2791) et simul cum 2 seqq. in Clar. a. In aliis mss. caput hoc in duo dividitur; alterius titulus est : *De virtute basilicæ in qua postea translatus est.* (R.)

(3) Post an. 66, 21 Dec. (R.)

(4) Aliquot mss. et ed., *Syriæ Edessam*, ubi sæculo IV sancti Thomæ corpus exstitisse constat ex Rufino, etc. (R.) — 2204, *Syri Ædissam*.

raient. Bientôt il sentit le besoin d'uriner. Touchant alors du doigt un des esclaves qui le servaient, il lui demanda d'une voix faible un vase, et, après de grands efforts, il rendit une pierre si grosse qu'on entendit le bruit qu'elle fit en tombant dans le vase. Toutes les douleurs cessèrent alors avec la fièvre, et il put sain et sauf remonter sur son vaisseau.

CHAPITRE XXXII.

De l'apôtre Thomas.

D'après l'histoire de sa passion [1], l'apôtre Thomas souffrit le martyre dans l'Inde. Longtemps après, son corps bienheureux fut transporté dans la ville que les Syriens nomment Édesse [2], et y fut enseveli. Or, dans cette partie de l'Inde, où il reposa d'abord, se voit un monastère dont l'église, fort grande, a été construite et est ornée avec beaucoup d'élégance. Dieu opère dans cette église un grand miracle. Une lampe qui y est placée devant le tombeau brûle continuellement jour et nuit, par la seule vertu divine, sans être alimentée par l'huile et sans mèche. Le vent ne l'éteint pas, elle ne se renverse jamais et éclaire sans se consumer; car elle est entretenue par une vertu de l'apôtre, inconnue à l'homme, mais où l'on sent pourtant la puissance divine. C'est ce que nous tenons de Théodore [3], qui a visité ce lieu.

(1) Nous ne connaissons aucune histoire authentique de la passion de S. Thomas. Cependant, il paraît certain qu'il a prêché la foi dans les Indes. Cela est attesté par Grégoire de Nazianze (*orat.* 25), S. Jérôme *Epist.* 148), S. Ambroise (*in psalm.* XLV), S. Paulin et autres Pères, parmi lesquels plusieurs, tels que Gaudence, d'accord avec des martyrologes plus anciens, disent qu'il y mourut, et par le martyre. (R.)

(2) Il s'y trouvait au IVe siècle, comme il est prouvé par Rufin et d'autres. (R.)

(3) On ne sait qui est ce personnage. La familiarité avec laquelle Gré-

bitur, neque ardendo minuitur; habetque incrementum per apostoli virtutem, quod nescitur ab homine, cognitum tamen habetur divinæ potentiæ. Hoc Theodorus, qui ad ipsum locum accessit, nobis exposuit. In supradicta igitur urbe, in qua beatos artus diximus tumulatos, adveniente festivitate, magnus aggregatur populorum cœtus, ac de diversis regionibus cum votis negotiisque venientibus [1], vendendi comparandique per triginta dies sine ulla telonei exactione licentia datur. In his vero diebus, qui in mense habentur quinto, magna et inusitata populis præbentur beneficia. Non scandalum surgit in plebe, non musca insidet mortificatæ carni, non latex deest sitienti. Nam cum ibi reliquis diebus plusquam centenum pedum altitudine aqua hauriatur a puteis, tunc paululum si fodias, affatim lymphas exuberantes invenies, quod non ambigitur hæc virtute beati apostoli impertiri. Decursis igitur festivitatis diebus, teloneum publicum [2] redditur, musca quæ defuit adest, propinquitas aquæ dehiscit. Dehinc emissa divinitus pluvia ita omne atrium templi a sordibus et diversis squaloribus qui per ipsa solemnia facti sunt mundat ut putes locum nec fuisse calcatum.

(1) Negotium pro mercede, aut re venali quandoque assumi notat Bignonius in Vet. Formul. cap. 45. (R.)

(2) 2204 *publico*, alii *publice*.

Le jour de la fête du saint, dans cette ville où son corps bienheureux repose, il y a une affluence considérable de gens venus de tous côtés pour prier et pour traiter d'affaires. Là, pendant trente jours, tout le monde peut vendre et acheter sans payer aucun impôt. Durant ces jours-là, qui tombent dans le cinquième mois [1], les peuples jouissent de bienfaits rares et précieux : nulle querelle ne s'élève dans le peuple; les insectes ne pullulent pas sur les débris d'animaux; l'eau ne manque jamais pour étancher la soif. Et, en effet, tandis que le reste du temps il faut la puiser dans les puits à plus de cent pieds de profondeur, on la trouve alors en abondance à quelques pieds du sol; or, il n'y a pas de doute que cela ne se fasse par la vertu du bienheureux apôtre. Mais, les fêtes passées, la perception des impôts recommence, les mouches reparaissent et les eaux redescendent à leurs profondeurs accoutumées. En même temps, une pluie envoyée par l'ordre céleste nettoie si bien toute l'enceinte du temple des ordures et des souillures, occasionnées par la foule qui se presse à ces solennités, qu'il ne semblerait pas seulement qu'on y ait posé le pied.

goire en parle ici ferait penser que c'est un de ses serviteurs qu'il cite dans la *Vie de S. Martin*, liv. IV, chap. IX.

(1) *Le cinquième mois*, suivant le calcul des Syriens, qui commençaient l'année en novembre, est le mois de mars, dans lequel ils célébraient la fête de S. Thomas, comme il résulte de leur calendrier, édité par Génébrard (Lyon, 1615). Les Latins célèbrent la fête de la Translation de S. Thomas le 3 juillet, qui est aussi pour eux le cinquième mois. (R.)

CAPUT XXXIII.

De Bartholomæo apostolo [1].

Bartholomæum [2] apostolum apud Indiam [3] passum agonis ipsius narrat historia [4]. Post multorum vero annorum spatia de passione ejus, cum iterum Christianis persecutio advenisset, et viderent gentiles omnem populum ad ejus sepulcrum concurrere eique deprecationes assidue et incensa deferre, invidia inlecti, abstulerunt corpus ejus, et ponentes in sarcophagum plumbeum projecerunt illud in mare, dicentes quia : « Non seduces amplius populum nostrum. » Sed, providentia Dei cooperante per secretum operis ejus, sarcophagum plumbeum a loco illo, aquis subvehentibus, sublevatum, delatum est ad insulam, vocabulo Liparis [5]. Revelatumque est Christianis, ut eum colligerent : collectumque ac sepultum, ædificaverunt super eum templum magnum. In quo nunc invocatus, prodesse populis multis virtutibus ac beneficiis manifestat.

---

(1) In ms. codd. 2204, 2205 et in editis caput 33 est de sancto Stephano, et sequens de sancto Bartholomæo.

(2) Bartholomæum apud Indos fidem annuntiasse constare videtur Eusebio, lib. V, cap. x, Rufino, lib. III, cap. I, Hieronymo, seu Sophronio, de Viris illustrib., Socrate, etc. Sed non adeo certum est quam regionem illi auctores Indiæ nomine designare voluerint. Vide Tillemont, tomo I, Hist. eccles. (R.)

(3) 2204, 2205, 2791 et ed., *apud Asiam.*

(4) Sæculo primo, 24 augusti die. (R.)

(5) 2204, 2205, etc. *Lyparis* aut *Lypparis.*

CHAPITRE XXXIII.

De l'apôtre Barthélemi.

Nous apprenons par l'histoire même de sa passion que l'apôtre Barthélemi a souffert le martyre dans l'Inde. Bien des années après, les chrétiens étant de nouveau persécutés, les gentils virent tout le peuple accourir à son tombeau pour y prier assidûment et y brûler de l'encens. Enflammés de haine, ils enlevèrent son corps et, le plaçant dans un sarcophage de plomb, ils le jetèrent à la mer, en disant : « De cette manière, tu ne séduiras plus nos populations. » Mais, par les voies mystérieuses de la providence divine, les eaux, soulevant le sarcophage de plomb du lieu où il avait été jeté, le portèrent vers une île que l'on nomme Liparis [1]. Les chrétiens le recueillirent, avertis par une révélation; après l'avoir recueilli, ils l'ensevelirent et construisirent une vaste église sur son tombeau. Il y est maintenant invoqué et se manifeste aux peuples par nombre de vertus et de bienfaits.

---

(1) C'est la principale de dix petites îles situées au nord de la Sicile et qui portent collectivement le nom d'îles de Lipari. Elle a eu jadis un évêché qui a été réuni à celui de Patti, en Sicile, par le pape Boniface VIII. Le tombeau de saint Barthélemi fut violé par les Sarrasins, l'an 808. L'année suivante, ses reliques furent transportées à Bénévent, de là à Rome, par Othon III, et déposées dans l'île du Tibre, où on les conserve encore aujourd'hui. D'après Théodore Lecteur (*Hist. tripart.*, liv. II), l'empereur Anastase aurait fait porter, vers l'an 508, les reliques de saint Barthélemi dans une ville appelée Dara. (R.) — Dara, ville forte de l'empire byzantin, sur les confins de l'Arménie et de la Mésopotamie, près de Nisibe.

CAPUT XXXIV[1].

De Stephano protomartyre[2].

Stephanus autem primus vel diaconus Ecclesiæ sanctæ vel martyr[3], apud Jerosolymam, sicut sacra Apostolorum narrat historia[4], pro nomine sancto Christi, quem a dextris Virtutis spiritali contemplatione cernebat, lapidibus est obrutus, pro persecutoribus ipsam supplicans Majestatem.

Denique erat oratorium apud urbem Turonicam, ab antiquis ejus nomini dedicatum, quod nos parumper jussimus prolongari. Quod cum factum fuisset, altare ut erat integrum in ante promovimus. Requirentes vero in loculo, nihil de pignoribus sanctis quod fama ferebat reperimus. Tunc misi unum ex abbatibus ut ab oratorio domus ecclesiasticæ nobis ejus reliquias exhiberet, oblitus sum tamen clavem capsæ porrigere, quæ cingulo dependebat. Veniens vero abbas, ablato ab armario sigillo, capsam reperit obseratam. Quid faceret? quid ageret? in ambiguo dependebat. Si ad me rediret, longum erat venire et reverti; si ipsam

---

(1) Hoc in capite Gregorius memorat ecclesiam sancti Stephani, quam apud *Turonicam urbem* exstitisse dicit; addit tamen paulo post se *post multos dies ad urbem regressum*, etc.; quæ verba, nisi de alio quopiam itinere intelligenda sint, indicant oratorium ipsum extra urbem in vico aliquo situm fuisse. Cæterum exstat hodieque apud Turonos haud procul a primario urbis templo ecclesia sancti Stephani, parochiali titulo gaudens, quæ urbis portæ et vicino suburbio nomen tribuit. (R.)

(2) *De reliquiis sancti Stephani martyris*, 2205.

(3) An. 33, 26 Dec.

(4) Act. VI, 7.

CHAPITRE XXXIV.

Du protomartyr Étienne.

Étienne, le premier diacre et aussi le premier martyr de la sainte Église, fut, comme le rapporte l'histoire sacrée des apôtres, lapidé à Jérusalem pour le saint nom du Christ, qu'il vit à la droite de la vertu de Dieu par une contemplation spirituelle; et, en tombant, il implorait la Majesté divine pour ses persécuteurs.

Il y avait dans la ville de Tours un oratoire qui lui avait été dédié anciennement et que nous fîmes quelque peu agrandir. Les travaux achevés, nous avançâmes l'autel, mais en le conservant tel qu'il était auparavant. Or, en regardant à l'intérieur de la petite cavité pratiquée dans la table de l'autel, nous n'y aperçûmes rien des saintes reliques qui, d'après la renommée, devaient s'y trouver. J'envoyai alors un des prêtres nous chercher des reliques du saint dans l'oratoire de la maison épiscopale, mais j'oubliai de lui donner la clef de la châsse qui pendait à ma ceinture. Arrivé à l'oratoire, l'abbé ôta le sceau de l'armoire et trouva la châsse fermée. Que faire? quel parti prendre? Il restait indécis. Revenir vers moi? il fallait du temps pour cela et il en fallait ensuite pour retourner. Emporter la châsse? il savait que cela me déplairait parce qu'elle contenait les reliques de plusieurs saints. D'un autre côté, ne pas le faire, c'était méconnaître mon ordre. Qu'ajouterai-je? Comme il tenait, ainsi indécis, la châsse dans ses mains, les pièces qui la fermaient se désunirent avec bruit, et il la vit s'ouvrir. Rendant alors ses actions de grâces, il prit les reliques

capsam exhiberet, molestum mihi esse noverat, quia multorum ibi sanctorum pignora tenebantur; si non faceret, jussionem quam acceperat non implebat. Quid multa? dum capsam in manu dubitans retineret, resilientibus cum sonitu repagulis, capsam aspicit reseratam. Tunc cum gratiarum actione assumptas reliquias, non sine grandi admiratione, nobis exhibuit, quas nos, dictis missis, Domino jubente, plantavimus. Regressus autem post multos dies ad urbem, capsam reperi, reducto pessulo, sicut reliqueram, obseratam.

Pars enim beati sanguinis sacrosancti levitæ hujus, sicut celebre fertur, in altari Biturigæ ecclesiæ continetur. Quidam autem, tempore Felicis episcopi[1], vicinos suos quodam pro crimine impetebat : quos cum plerumque verbis procacibus lacesseret ac judicio publico provocaret, decretum est sententia primorum urbis ut se ab hac noxa qui impetebantur sacramento purgarent; ingressique in hujus memoratæ ædis altare cum elevatis manibus sacramenta proferrent, prosecutor causæ perjurasse eos clara voce testatur. Statimque, elevatis in sublime pedibus, in aera excutitur, ac, illiso capite in pavimento, pene exanimis a circumstanti turba conspicitur. Post duarum fere horarum spatium, cum ad liquidum putaretur spiritum exhalare, apertis oculis, crimen fatetur, se injuste fatigasse homines vel proclamasse noxios, declaravit; sicque laxatis insontibus, manifestato nocente, virtus Beati perpatuit.

(1) De hoc sancto antistite vide lib. de Gloria Conf. cap. CII. (R.)

et nous les apporta, non sans être pénétré d'admiration; et nous, après avoir dit la messe, nous les insérâmes dans la table de l'autel, comme Dieu le voulait. De retour à la ville, plusieurs jours après, je retrouvai la châsse fermée comme je l'avais laissée et le pêne rentré.

C'est un fait bien connu qu'on conserve dans l'autel de l'église de Bourges une partie du bienheureux sang de ce très-saint lévite[1]. Du temps de l'évêque Félix, un habitant de Bourges avait porté une accusation contre ses voisins. Comme il se livrait contre eux à des attaques réitérées et qu'il les provoquait à venir en justice, il fut décrété par sentence des principaux de la ville que ceux qui étaient ainsi accusés de crime se purgeraient par serment. Quand ils furent entrés dans l'enceinte où était l'autel de cette église, comme ils levaient les mains pour prononcer leur serment, leur accusateur s'écria à haute voix qu'ils étaient parjures. Mais à l'instant il fut lancé dans l'espace, les pieds en haut; puis, en retombant, il se brisa la tête sur le pavé et resta à demi mort aux yeux de toute l'assistance. Au bout d'environ deux heures, comme on le croyait sur le point de rendre le dernier soupir, il rouvrit les yeux et avoua son crime, déclarant qu'il avait injustement attaqué et poursuivi comme criminels des hommes innocents. Ainsi éclata

(1) On voyait encore dans la cathédrale de Bourges, du temps de dom Ruinart, une ampoule remplie du sang de saint Étienne, laquelle, d'après la tradition, était la même que celle dont parle ici Grégoire. Ruinart cite aussi une ville d'Afrique, où l'on conservait, suivant saint Augustin, une fiole pleine du sang de saint Étienne, et une autre fiole semblable que l'on voyait à Naples de son temps. A Bourges, le clergé même a aujourd'hui perdu jusqu'au souvenir de cette relique.

Apud Burdegalensem[1] autem urbem, anus quædam gravata senio, sed fide mentis integræ sublevata, cui mos erat in sanctorum basilicis, misso oleo, lychnos accendere, ut hoc negotium ageret, nocte dominica, beati Petri apostoli basilicam ingressa est. Hujus enim altare, positis in altum pulpitis[2], locatum habetur : cujus pars inferior in modum cryptæ ostio clauditur, habens nihilominus et ipsa cum sanctorum pignoribus[3] altare suum. In hanc venerabilis mulier ad accendendum, ut diximus, lumen devota descendit, unam tantummodo habens puellulam in comitatu suo. Quod opus dum ageret et nox adveniens mundum tenebris operuisset, accedentes clerici, dictis psalmorum capitulis, obserato cryptæ ostio, discesserunt, ignorantes introrsum esse mulierem. At illa, accenso lumine, ad ostium properat ut egrederetur. Quod cum clausum esse sensisset, voces emittit, qui ei aperire debeat ex nomine vocat; sed cum non esset vox præ senio ita valida quæ posset penetrare hæc claustra. At ubi se sensit a nullo audiri, prostrata in pavimento quievit, dicens : « Deprecer pro peccatis meis et populi Dominum omnium creatorem, quoadusque veniat qui reserare debeat hujus ædis ingressum. » In qua oratione excubans, vidit circa medium fere noctis,

(1) *Burdegalinsim,* supp. 478 ; *Burdegallinsim,* 2204.

(2) Altaria edita fuisse olim et ut plurimum subtus se cryptam habuisse, ubi fideles orare possent, multis exemplis probat Mabillonius in præf. sæculi III, parte I, num. 87, ad Acta sanctorum ord. Benedictini. (R.)

(3) Reliquias sanctorum subtus altare olim servatas fuisse jam diximus. Vide sancti Paulini Natale IX, de sancto Felice. (R.)

la vertu du saint par la justification des innocents et la manifestation du coupable.

Dans la ville de Bordeaux, une femme accablée d'années, mais soutenue par une foi sincère, et qui avait l'habitude d'apporter de l'huile et d'allumer les lampes dans les basiliques des saints, entra une nuit de dimanche dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre pour y remplir cette fonction. L'autel y est élevé sur une sorte d'estrade, dont la partie inférieure a la forme d'une crypte et se ferme par une porte. La crypte a aussi son autel renfermant des reliques des saints. Cette vénérable matrone, accompagnée seulement d'une petite fille, y descendit pour allumer la lampe. Pendant qu'elle s'occupait de ce soin, la nuit étant survenue étendit ses ténèbres sur le monde; les clercs arrivèrent, et, après avoir chanté les versets des psaumes, fermèrent la porte de la crypte et s'éloignèrent sans savoir qu'une femme y fût enfermée. Celle-ci, après avoir allumé la lampe, regagna l'entrée pour sortir, et, la trouvant close, elle se mit à crier et appela par son nom celui qui devait lui ouvrir. Mais sa voix, que l'âge avait affaiblie, ne put arriver jusqu'au dehors. Voyant qu'elle ne pouvait se faire entendre, elle se prosterna sur le pavé et y resta, en disant : « Je prierai pour mes péchés et ceux du monde le Seigneur créateur de toutes choses, jusqu'à l'arrivée de celui qui doit ouvrir les portes de cette église. » Comme elle veillait ainsi dans la prière, elle vit à peu près vers le milieu de la nuit les portes s'ouvrir et toute la basilique se remplir d'une immense clarté[1]. Et voilà qu'un chœur de voix

(1) On trouve souvent des visions semblables dans les actes des saints, même les plus authentiques. Voy. la *Vie de saint Germain d'Auxerre*, écrite par Constance, chap. XV. (R.)

patefactis ostiis, omnem basilicam immenso lumine effulgere. Et ecce chorus psallentium qui ingressus basilicam, postquam, dicta gloria Trinitati, psallentii modulatio conquievit, audivit viros conquerentes inter se, atque dicentes : « Moram nobis sanctus facit levita Stephanus. Jam enim alias debebamus adire basilicas, et non possumus, nisi ille prius qui præstolatur adveniat. » Hæc enim crebro repetentibus, advenit vir subito in veste alba; cujus personam omnis illa venerans multitudo salutavit humiliter, dicens : « Benedic nobis, sacer ac sancte levita Stephane. » At ille iterum salutans, data oratione, interrogatus ab eis cur a visitatione locorum sanctorum paululum retardasset, respondit : « Navis enim in mari periculum demersionis incurrerat, ibique invocatus astiti, erutaque ecce adsum. Et, ut ipsi probetis esse vera quæ loquor, vestimentum quod indutus sum adhuc guttis stillantibus marinis fluctibus cernitur humectatum. » Hæc mulier cum tremore magno opprimens pavimentum intente suspiciebat. Quibus discedentibus, rursum ostiis divinitus obseratis, hæc ad locum in quo sanctus steterat accedens sudario guttas quæ in pavimentum dilapsæ fuerant diligenter collegit, et Bertchramno, qui tunc temporis in episcopatu urbem regebat, manifestavit. Quod ille, cum gaudio et admiratione magna suscipiens, secum retinuit. De hoc enim sudario multi infirmi sanitatem experti sunt, ac plerumque et ipse pontifex de eo decerpens pignora, ubi ecclesias consecrabat, fideliter collocavit.

Hæc autem ab ipsius episcopi relatu cognovimus.

chantant des psaumes s'avança dans l'église. Et lorsque, après le *Gloria* en l'honneur de la Trinité, le chant eut cessé, cette femme entendit des hommes qui se plaignaient entre eux et disaient : « Le saint lévite Étienne nous fait attendre. Déjà nous devrions être rendus dans d'autres basiliques, et nous ne le pouvons pas avant l'arrivée de celui qui est attendu. » Comme ils répétaient ces paroles à plusieurs reprises, arriva tout à coup un personnage vêtu d'une robe blanche, que cette multitude salua humblement et avec vénération, en lui disant : « Bénis-nous, saint et sacré lévite Étienne. » Celui-ci leur rendit le salut, dit une prière, et, sur ce qu'on lui demandait pourquoi il avait un peu tardé dans sa visite aux lieux saints, il répondit : « Il y avait sur la mer un navire en danger d'être submergé; on m'y invoqua, j'y courus, je le délivrai, et me voici. Et, afin que vous reconnaissiez vous-même la vérité de mes paroles, voyez le vêtement que je porte, il dégoutte encore de l'eau dont il a été mouillé par la mer. » La femme prosternée sur le pavé regardait avec une profonde attention et dans un grand saisissement. La foule s'écoula et, par la puissance divine, les portes se refermèrent d'elles-mêmes. Alors la femme vint à l'endroit où le saint s'était tenu, recueillit soigneusement avec un mouchoir les gouttes qui étaient tombées sur le pavé et les montra à Bertramne, qui était alors évêque de la ville. Celui-ci, plein de joie et d'admiration, prit le mouchoir et le garda. Ce linge a bien souvent rendu la santé aux malades, et l'évêque, en chrétien fidèle, en a déposé des morceaux dans la plupart des églises qu'il a consacrées. C'est ce que nous avons appris de lui-même.

CAPUT XXXV.

De Clemente episcopo et martyre[1].

Clemens martyr, ut in passione ejus legitur, anchora collo ejus suspensa, in mare præcipitatus est. Nunc autem, in die solemnitatis ejus, recedit mare per tria millia, siccumque ingredientibus iter præbens usque dum ad sepulcrum martyris pervenitur, ibique vota reddentes et orantes populi regrediuntur ad littus.

CAPUT XXXVI.

De puero ad Clementis sepulcrum per anni curriculum, perinde atque unius tantum noctis spatium, dormiente.

Factum est autem ut in una solemnitatum mulier cum filio parvulo in locum accederet. Epulante autem ea post acta solemnia, obdormivit infans. Dum autem hæc agerentur, ecce sonus subito factus est accedentis pelagi. Dehinc oblita mulier sobolis suæ cœpit velociter cum reliquo populo petere ripam. Igitur, insequenti maris accessu, postquam ad littus venerat, meminit se filium reliquisse. Tunc cum fletu magno dejecta terris, miseram se clamitans, littora vocibus replebat atque discurrebat per circuitum riparum, si forte enecatam prolem ejectamque littori aliquis conspicasset. Sed cum nihil inveniret indicii, tandem consolata a propinquis, ad propria reducitur, totum annum in luctu ac lamentatione deducens. Recurrente autem anni circulo, venit iterum ad spectandam mar-

(1) A pluribus mss., veluti 2204, 2205, hæc abest rubrica. Apud 2204, in uno cohærent capita XXXV et XXXVI.

CHAPITRE XXXV.

De Clément, évêque et martyr.

Le martyr Clément[1], ainsi qu'il se lit dans sa passion, fut précipité dans la mer avec une ancre suspendue au cou. Aujourd'hui encore, le jour de sa fête, la mer se retire sur un espace de trois milles, de manière à offrir un chemin sec à ceux qui vont au tombeau du martyr offrir leurs vœux et leurs prières, et qui regagnent ensuite le rivage[2].

CHAPITRE XXXVI.

D'un enfant qui dormit sur le tombeau de Clément pendant tout le cours d'une année, comme si ce n'eût été qu'une seule nuit.

Il arriva qu'à l'une de ces fêtes, une femme vint au tombeau du saint avec son petit enfant. Elle prit son repas, après les cérémonies religieuses, et son enfant s'endormit. Tout à coup on entendit le bruit de la mer qui remontait. La femme, oubliant sa progéniture, se mit aussitôt à courir comme tout le monde pour regagner le rivage. Lorsqu'elle l'eut atteint, toujours poursuivie par la mer, elle s'aperçut qu'elle avait oublié son fils. Alors, se jetant le visage contre terre avec un torrent de larmes et s'appelant misérable, elle remplissait l'air de ses cris, puis courait de tous côtés sur

(1) Rufin donne à saint Clément le titre de martyr, et tous les auteurs après lui. On ne peut, du reste, prouver par aucun monument de l'antiquité que ses actes, dont parle ici Grégoire de Tours, aient été connus avant le VIe siècle. C'est seulement à partir de cette date qu'ils devinrent célèbres dans les Gaules. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. II. (R.)

(2) L'auteur de la *Vie de saint Constantin* ou *saint Cyrille*, qui écrivait au IXe siècle (Bollandistes, 9 mars), rapporte que le corps de saint Clément fut trouvé en Crimée (*apud Chersonesum*) et porté à Rome; mais il atteste que le miracle ne se voyait plus de son temps. (R.)

tyris solemnitatem, fortassis de infantulo si aliqua invenire possit indicia. Quid plura? Recedente mari, anticipat omnes ad ingrediendum, et ipsa prima præcedit ad tumulum. Cumque prostrata solo orationem explesset, erecta sursum, genis ubertim fletuum imbribus madefactis, dum divertit in parte altera vultum, aspicit filium in eodem loco, ubi eum dormientem reliquerat, in ipso adhuc sopore teneri. Æstimans autem eum esse defunctum, accedit cominus, quasi collectura cadaver exanime : sed, cum eum dormire cognovisset, excitatum velociter, exspectantibus populis, incolumem levavit in ulnis; interrogansque inter oscula ubi per anni fuisset spatium, nescire se ait si annus integer præteriisset, tantum dormiisse se suavi sopore in unius noctis spatio æstimabat.

CAPUT XXXVII.

De aqua fontis ejus virtute reducta.

Fons erat inriguus ruri cuidam, infra territorium urbis Lemovicinæ, cujus unda tam hortorum sata quam agrorum culta vel fovebat accessu, vel impetu fecundabat. Deducebatur, etiam factis decursibus, per loca necessaria ut ubi eum natura non dabat studium provocaret; et erat tam dulcibus vena exuberante fluentis ut gaudere cerneres olus sive virgultum, si fuisset ab eodem irrigatum. Opitulabatur etiam in eo gratia Majestatis divinæ ut, in quo fuisset fluentum emissum, velociter germina acciperent incrementum. Cumque eum incolæ loci, quasi ludum agentes, per singula quæque loca deducerent, insidiatoris, ut credo, invidia sub terra dehiscens, ac velut in stadiis duo-

la plage, demandant si l'on n'avait pas vu son enfant rejeté sans vie par les flots. N'ayant pu recueillir aucun indice, elle finit par retourner chez elle, soutenue et encouragée par ses proches, et elle passa toute une année dans les larmes et les gémissements. L'année suivante, elle retourna à la fête du martyr pour voir si elle ne rencontrerait point par hasard quelque trace du petit enfant. Que dirai-je de plus? Les eaux se retirent, elle entre la première sur la route, elle précède tout le monde au tombeau, puis elle se prosterne sur le sol et fait sa prière. Après quoi elle se relève, et, les joues baignées d'une pluie de larmes, au moment où elle détourne la tête, elle aperçoit son fils au même lieu où elle l'avait laissé et dormant du même sommeil. Le croyant mort, elle s'approche de plus près, pensant ne relever qu'un cadavre; mais elle reconnaît qu'il dort seulement, elle l'éveille d'un mouvement rapide et l'enlève dans ses bras sain et sauf. Tout le peuple en fut témoin. A travers ses baisers, la mère demandait à l'enfant où il avait passé cette année si longue; mais il ignorait qu'une année se fût écoulée et répondait comme un enfant réveillé après une nuit de doux repos.

CHAPITRE XXXVII.

De l'eau d'une source qui reparut par la vertu de ce saint.

Dans un canton du territoire de la ville de Limoges, il y avait une source, dont les eaux fécondes baignaient ou traversaient les plantations des jardins et les cultures de la campagne. On les amenait même par des irrigations sur les points nécessaires, de façon que l'art suppléât à ce que la nature n'avait pas fait, et elles coulaient par leurs mille bras avec une si douce abondance que c'était plaisir de voir profiter le potager ou le verger qui en avaient été une fois arrosés. La grâce de la toute-puissance divine y opérait si bien aussi que dès l'arrivée des eaux les germes se développaient rapidement. Mais, comme les habitants du lieu

decim in medium paludis, ubi nullum prorsus posset opus efficere, fluctibus sparsis exoritur. Extemplo omnium mentes timor obsedit, et novum quemdam advenire regioni loci incolæ præstolantur interitum, simulque et beneficium quod habere consueverant jugi fletu deplorant. Curriculum igitur unius atque alterius anni in hac ariditate pertransiit. Arescunt siti loci illius omnia, quæ irrigare consueverat. Tertio quoque anno, accidit ut quidam iter agens, beati Clementis martyris, cujus jam supra meminimus, reliquias exhiberet, quas Aridio [1], ipsius urbis presbytero, viro in omni sanctitate religioso, detulit. Ad quem cum, die noctuque, vicini mœsti tenderent, confisi de ejus oratione, quod, si peteret Dominum, fontem posset suo restituere loco, ait : « Eamus, inquit, dilectissimi, et si vera sunt quæ portitor noster asseruit, hæc esse Clementis martyris pignora, nunc apparebit, cum ejus fuerit virtus manifestata. » Tunc cum psallentio ad locum fontis accedit. Et, dictis psalmis, in oratione prosternitur, positisque sanctis reliquiis in ipso fontis aditu, petiit ut qui quondam in deserto damnatis ad secanda marmora flumen inriguum patefecit, in hunc locum aquas, quas prius pia indulserat clementia, Clementis iterum intercessio revocaret. Illico vena recurrit ad aditum magnas evomens aquas, illumque, quem prius tenuerat, alveum decurrendo replevit. Admirantibus populis, immensæ gratiæ Domino referuntur, qui et martyris virtutem prodidit, et fidelis sui orationem implere dignatus est.

[1] Is est sanctus Aridius de quo agit Gregorius passim, cujus Vitam infra dabimus. (R.)

se faisaient un jeu de répandre ces eaux en tous lieux, il arriva, par la méchanceté du tentateur, à ce que je crois, qu'elles se perdirent dans la terre l'espace d'à peu près douze stades, pour ne reparaître qu'au milieu d'un marais, où elles ne pouvaient plus être d'aucune utilité. Aussitôt la crainte s'empare de tous les esprits, les habitants du lieu s'attendent à quelque grand malheur et ne peuvent assez déplorer la perte des bienfaits que ces eaux avaient coutume de leur apporter. Une première et une seconde année se passèrent dans la sécheresse. Tout meurt de soif dans ce lieu si bien arrosé jadis. La troisième année, il arriva qu'un voyageur fit l'exhibition des reliques du bienheureux martyr Clément, dont nous venons de parler, et qu'il les porta à Aridius (*S. Yrieix*), prêtre de la ville et homme de toute sainteté. Et comme les habitants d'alentour, plongés dans la tristesse, se rendaient jour et nuit auprès de ce prêtre, dans l'espoir que ses prières pourraient obtenir du Seigneur que la source reparût, il leur dit : « Allons voir, mes très-chers, si celui qui porte ces reliques, qu'il assure être celles du martyr Clément, dit vrai ; nous le reconnaîtrons à ce qui nous sera manifesté par leur vertu. » Alors il se rendit, en chantant des psaumes, au lieu où se perdait la source. Là, les psaumes étant finis, il se prosterna et pria ; et, ayant placé les reliques au lieu même où la source sortait autrefois de terre, il demanda que, par l'intercession de Clément, cette divine clémence, qui avait autrefois fait découvrir une source abondante aux hommes condamnés à tailler le marbre dans le désert, voulût bien faire reparaître les eaux au même endroit qu'elles baignaient auparavant. A l'instant la veine liquide sortit de nouveau de son orifice et remplit de ses flots le lit qu'elle avait abandonné. Les peuples témoignèrent leur admiration, et d'immenses actions de grâces furent rendues au Seigneur de ce qu'il avait ainsi manifesté la vertu du martyr et daigné exaucer la prière de son fidèle serviteur.

CAPUT XXXVIII.

De Chrysantho martyre.

Chrysanthus martyr, ut historia passionis declarat, post acceptam martyrii coronam cum Daria virgine, multa populis sanitatum beneficia tribuebat. Et ob hoc etiam crypta super eos miro opere fabricata est, quæ, in arcuum modo transvoluta, firmissima stabilitate subsistit. Denique, cum ad ejus festa populorum frequentatio confluxisset, iniquissimus imperator erectum in illius cryptæ introitu parietem, conclusa multitudine, jussit ædem arena ac lapidibus operiri, factusque est desuper mons magnus, idque gestum certissime ipsius manifestant scripta certaminis. Quæ crypta diu sub hoc velamento permansit operta, donec urbs Romana, relictis idolis, Christo Domino subderetur. Jam, procedente tempore, nulli erat cognitus locus ipsius sepulturæ, donec, Domino Jesu revelante, patefactus est : cujus parte in una loci, interposito pariete, sepulcra martyrum Chrysanthi et Dariæ segregata; parte in alia, sanctorum reliquorum cadavera in unum sunt congregata. Verumtamen pariete illo, qui est in medio positus, fenestram structor patefactam reliquit ut ad contemplanda sanctorum corpora aditus aspiciendi patesceret. Ferunt etiam quod, eo tempore quo ad sancta solemnia accedentes inclusi sunt, urceos argenteos ex metallo formatos cum vino quod ad oblationem sacrificii divini offertur secum homines detulissent, argentumque ibi remansisse manifestum est, idque hodie a conspicientibus cerni. Sed, quia jugiter mens humana turpibus erubescendisque

CHAPITRE XXXVIII.

Du martyr Chrysanthe.

Le martyr Chrysanthe, après avoir reçu la couronne du martyre avec la vierge Daria [1], comme le rapporte l'histoire de sa passion, procurait aux peuples le bienfait d'une foule de guérisons. Aussi édifia-t-on sur son corps et celui de Daria une crypte d'une construction admirable et dont la voûte se développe en arcs d'une extrême solidité. Or, un jour que la foule du peuple s'était rendue à la fête du saint, un empereur impie fit élever une muraille devant l'entrée de cette crypte, y renfermant ainsi un grand nombre de gens; puis il fit couvrir de sable et de pierres tout l'édifice, qui devint par là une véritable montagne. C'est ce que témoignent avec certitude les actes du martyr. La crypte resta donc enfouie sous cette couche épaisse jusqu'à ce que la ville de Rome, ayant abandonné les idoles, se fût soumise au Seigneur Christ. Par la suite des temps, personne ne connaissait plus le lieu de cette sépulture, quand il fut découvert par une révélation du Seigneur Jésus. On partagea la crypte en deux par une muraille; d'un côté on y mit à part les tombeaux des martyrs Chrysanthe et Daria, de l'autre on plaça ensemble tous les corps des autres saints. Cependant l'architecte ménagea une fenêtre dans la muraille de séparation, pour que l'on pût contempler ces derniers. On raconte encore que ceux qui furent murés dans cette crypte, au mo-

(1) Les actes des saints Chrysanthe et Daria, que nous avons aujourd'hui, et dont semble parler ici Grégoire de Tours, ne méritent aucune créance. Ils racontent que ces saints personnages reçurent la mort sous Numérien, en 283, et que le récit en fut rédigé par les ordres du pape Étienne. Or, ce pontife gouverna l'Église de 253 à 257. (R.)

cupiditatibus inhiat, subdiaconus quidam, viso per fenestram argento, cogitat intra se quod postero die, avaritia impellente, complevit. Nocte enim consurgens, ingressus est basilicam sanctorum, deinde per fenestram ingrediens cellulam, ac per obscuritatem noctis palpans manibus, aliquos de urceis capit : deinde egredi cum præda cupiens, per totam noctem circumiens, nunquam potuit aditum unde ingressus fuerat reperire. Dato vero die, dum opera sua obtegi conscius sceleris voluit, juxta illud dominici oraculi dictum, quod *omnis qui male agit odit lucem ut non manifestentur opera ejus*[1], occultavit se in angulo cellulæ tota die, ne videretur. Sequenti vero nocte, quæsivit iterum aditum, sed reperire non potuit. Sic per trium noctium curricula fecit. Tertia vero die, cum jam fame cruciaretur, accessit coram populo ad fenestram, et, relicto argento, confessus est opus suum, egressusque est foras cum magna verecundia, nec latuit scelus quod gesserat populis qui aderant. Post multum vero temporis, cognoscens hoc factum Damasus[2], antistes sanctæ sedis apostolicæ, jussit diligentius operiri fenestram, ubi et versibus decoravit locum[3]. Et ibi benedicitur Dominus noster Jesus Christus, ad laudem nominis sui usque in hodiernum diem.

---

(1) Joannes, III, 20.
(2) Damasus apostolicam sedem tenuit ab an. 366 ad an. 384.
(3) Hos versus Ruinartius edidit ad calcem libri sui; de quibus non ultra curandum.

ment où ils y venaient célébrer les saintes solennités, avaient apporté avec eux des vases d'argent, remplis du vin qui s'offre à l'oblation du divin sacrifice. Il est certain que les vases d'argent y sont restés et qu'on les voit encore aujourd'hui. Or, comme l'esprit humain est continuellement entraîné vers les passions honteuses et méprisables, il advint qu'un sous-diacre, voyant par la fenêtre de la crypte briller cet argent, conçut un projet que son avarice le poussa à exécuter le lendemain. S'étant levé au milieu de la nuit, il entra dans la basilique des saints, puis, ayant pénétré dans la cellule par la fenêtre, il chercha à tâtons dans l'obscurité de la nuit et prit quelques-uns des vases. Il voulut ensuite se retirer avec son butin; mais, après avoir erré çà et là toute la nuit, il ne put jamais retrouver l'endroit par où il était entré. Le jour venu, comme, dans la conscience de son crime, il voulait cacher ce qu'il avait fait, suivant cette parole du Seigneur, que : « Quiconque agit mal redoute la lumière qui manifesterait ses œuvres, » il se cacha pendant toute la journée dans un coin de la cellule pour n'être pas vu. La nuit suivante, il chercha de nouveau son passage sans pouvoir le trouver, et passa ainsi trois nuits entières. Le troisième jour, comme il commençait à sentir les tortures de la faim, il se montra au peuple à la fenêtre, et, abandonnant sa proie, il confessa ce dont il s'était rendu coupable et sortit couvert de honte, sans pouvoir cacher sa scélératesse aux yeux des assistants. Longtemps après, le pontife du saint-siége apostolique, Damase, apprenant ce fait, ordonna de fermer plus sûrement cette fenêtre, et fit mettre dans ce lieu une inscription en vers. Et là, notre Seigneur Jésus-Christ est béni, et l'on chante encore aujourd'hui les louanges de son nom.

cupiditatibus inhiat, subdiaconus quidam, viso per fenestram argento, cogitat intra se quod postero die, avaritia impellente, complevit. Nocte enim consurgens, ingressus est basilicam sanctorum, deinde per fenestram ingrediens cellulam, ac per obscuritatem noctis palpans manibus, aliquos de urceis capit : deinde egredi cum præda cupiens, per totam noctem circumiens, nunquam potuit aditum unde ingressus fuerat reperire. Dato vero die, dum opera sua obtegi conscius sceleris voluit, juxta illud dominici oraculi dictum, quod *omnis qui male agit odit lucem ut non manifestentur opera ejus*[1], occultavit se in angulo cellulæ tota die, ne videretur. Sequenti vero nocte, quæsivit iterum aditum, sed reperire non potuit. Sic per trium noctium curricula fecit. Tertia vero die, cum jam fame cruciaretur, accessit coram populo ad fenestram, et, relicto argento, confessus est opus suum, egressusque est foras cum magna verecundia, nec latuit scelus quod gesserat populis qui aderant. Post multum vero temporis, cognoscens hoc factum Damasus[2], antistes sanctæ sedis apostolicæ, jussit diligentius operiri fenestram, ubi et versibus decoravit locum[3]. Et ibi benedicitur Dominus noster Jesus Christus, ad laudem nominis sui usque in hodiernum diem.

---

(1) Joannes, III, 20.
(2) Damasus apostolicam sedem tenuit ab an. 366 ad an. 384.
(3) Hos versus Ruinartius edidit ad calcem libri sui; de quibus non ultra curandum.

ment où ils y venaient célébrer les saintes solennités, avaient apporté avec eux des vases d'argent, remplis du vin qui s'offre à l'oblation du divin sacrifice. Il est certain que les vases d'argent y sont restés et qu'on les voit encore aujourd'hui. Or, comme l'esprit humain est continuellement entraîné vers les passions honteuses et méprisables, il advint qu'un sous-diacre, voyant par la fenêtre de la crypte briller cet argent, conçut un projet que son avarice le poussa à exécuter le lendemain. S'étant levé au milieu de la nuit, il entra dans la basilique des saints, puis, ayant pénétré dans la cellule par la fenêtre, il chercha à tâtons dans l'obscurité de la nuit et prit quelques-uns des vases. Il voulut ensuite se retirer avec son butin; mais, après avoir erré çà et là toute la nuit, il ne put jamais retrouver l'endroit par où il était entré. Le jour venu, comme, dans la conscience de son crime, il voulait cacher ce qu'il avait fait, suivant cette parole du Seigneur, que : « Quiconque agit mal redoute la lumière qui manifesterait ses œuvres, » il se cacha pendant toute la journée dans un coin de la cellule pour n'être pas vu. La nuit suivante, il chercha de nouveau son passage sans pouvoir le trouver, et passa ainsi trois nuits entières. Le troisième jour, comme il commençait à sentir les tortures de la faim, il se montra au peuple à la fenêtre, et, abandonnant sa proie, il confessa ce dont il s'était rendu coupable et sortit couvert de honte, sans pouvoir cacher sa scélératesse aux yeux des assistants. Longtemps après, le pontife du saint-siége apostolique, Damase, apprenant ce fait, ordonna de fermer plus sûrement cette fenêtre, et fit mettre dans ce lieu une inscription en vers. Et là, notre Seigneur Jésus-Christ est béni, et l'on chante encore aujourd'hui les louanges de son nom.

CAPUT XXXIX.

De Pancratio martyre.

Est etiam haud procul ab hujus urbis muro et Pancratius martyr, valde in perjuris ultor[1]. Ad cujus sepulcrum[2], si cujusquam mens insana juramentum inane proferre voluerit, prius quam sepulcrum ejus adeat, hoc est antequam usque ad cancellos qui sub arcu habentur, ubi clericorum psallentium stare mos est, accedat, statim aut arripitur a dæmone, aut cadens in pavimento amittit spiritum. Ex hoc enim quisque fidem cujuscumque rei ab alio voluerit elicere, ut verum cognoscat, non aliter nisi ad hujus basilicam destinat. Nam ferunt plerosque juxta basilicas apostolorum sive aliorum martyrum commanentes non alibi, pro hac necessitate, nisi templum expetere beati Pancratii, ut, ejus severitatis censura publice discernente, aut veritatem audientes credant, aut pro fallacia judicium martyris beati experiantur.

---

(1) Mss. duo, *Pancratus*. Colb. a, semel hic, et in capitum indiculo *Prancatius*, quæ scribendi hujus nominis varietas in aliis veteribus monumentis occurrit. (R.) — 2204 et 2205, *Panchratus;* suppl. 478, *Pranchratus*. De vita cessit an. 304, 12 maii.

(2) De ejusdem sancti reliquiis infra, cap. LXXXIII. Monasterium Solemniacense, apud Lemovices in honorem beati Pancratii et aliorum sanctorum constructum fuisse docet nos ipsius sancti Eligii charta, quæ habetur ad calcem Act. sanctorum ord. Benedictini, sæculo II, p. 1091. (R.)

CHAPITRE XXXIX.

Du martyr Pancrace.

Non loin des murs de Rome se trouve le tombeau du martyr Pancrace, redoutable vengeur des parjures[1]. Celui qui ne craint pas de s'y rendre dans le dessin insensé de proférer un faux serment, avant d'arriver jusque-là, c'est à-dire jusqu'aux barreaux qui sont sous l'arceau de la voûte où le chœur des clercs se tient d'ordinaire, est aussitôt saisi du démon, ou bien il tombe sur le pavé et rend l'esprit. Aussi celui qui veut savoir s'il peut ajouter foi à quelqu'un, en quelque chose que ce soit, ne le conduit pas ailleurs que dans cette basilique. L'on dit en effet que la plupart de ceux qui habitent près des basiliques des apôtres ou d'autres martyrs, ne s'adressent pourtant, dès qu'il s'agit de serment, qu'à l'église du bienheureux Pancrace. Ils s'y rendent sachant bien que, grâce à la sévérité des jugements qu'il prononce, il faut croire à la sincérité des paroles dites en présence du bienheureux martyr, ou s'attendre au châtiment qui suivrait le mensonge.

---

(1) Voy. sur l'histoire de ce saint les détails donnés par les Bollandistes, au 12 mai.

CAPUT XL.

De Joanne episcopo et martyre.

Multi quidem sunt martyres apud urbem Romam, quorum historiæ passionum nobis integræ non sunt delatæ. De Joanne tamen episcopo, quoniam agon ejus ad nos usque non accessit scriptus, quæ a fidelibus comperi tacere nequivi. Hic, cum ad episcopatum venisset, summo studio hæreticos exsecrans, ecclesias eorum in catholicas dedicavit. Quod cum Theodericus rex comperisset, furore succensus, quia esset sectæ Arianæ deditus, jussit gladiatores per Italiam dirigi, qui universum quotquot invenissent catholicum populum jugularent. Hæc audiens beatus Joannes ad regem ne hæc fierent deprecaturus accessit. A quo cum dolo susceptus alligavit eum, et posuit in carcerem, dicens: « Ego te faciam ne audeas contra sectam nostram amplius mussitare. » Positus vero sanctus Dei in carcere tantis attritus est injuriis ut non post multum tempus spiritum exhalaret; obiitque in carcere cum gloria apud urbem Ravennam. Domini autem misericordia statim ultionem super regem improbum irrogavit; nam subito a Deo percussus, plagis magnis exinanitus interiit, suscepitque protinus perpetuum gehennæ flammantis incendium[1].

(1) Eum in Vulcani ollam, a Joanne papa et Symmacho patricio quos occiderat, fuisse projectum retulit Gregorius magnus, lib. IV, Dialog. cap. xxx. (R.)

CHAPITRE XL.

De Jean, évêque [1] et martyr.

Il a péri à Rome bien des martyrs dont les actes et la passion ne nous sont pas suffisamment connus. Aussi ne dois-je pas taire ce que j'ai appris des fidèles touchant le bienheureux Jean, dont la passion n'est point venue jusqu'à nous par écrit[2]. Dès qu'il fut arrivé à l'épiscopat, plein de la haine zélée qu'il portait aux hérétiques, il s'appliqua à convertir leurs églises en églises catholiques. Le roi Théodoric ayant appris cela fut transporté de fureur, car il était partisan de la secte d'Arius, et il donna l'ordre de diriger sur toutes les parties de l'Italie des gladiateurs qui massacrassent tout ce qu'ils rencontreraient de populations catholiques. A cette nouvelle, le bienheureux Jean se rendit auprès du roi pour le supplier de ne pas faire une telle chose. Celui-ci, après l'avoir accueilli avec dissimulation, le fit enchaîner et emprisonner, en lui disant : « Je te traiterai de manière qu'à l'avenir tu ne te permettes plus de murmurer contre notre croyance. » Le saint de Dieu ayant donc été mis dans une prison y fut soumis à des sévices tels, que peu de temps après il rendit le dernier soupir. Il mourut glorieusement dans les fers, à Ravenne. Mais bientôt la miséricorde divine exerça sa vengeance sur le mauvais roi; subitement frappé de Dieu, il périt dans des douleurs inouïes pour tomber de là dans le feu éternel.

(1) Évêque de Rome. C'est le pape Jean I (ann. 523-526).

(2) Il est question du pape saint Jean dans divers auteurs, dont le plus croyable est l'anonyme qui a écrit la vie des empereurs depuis Constance Chlore jusqu'à la mort de Théodoric le Grand, et que H. de Valois a fait connaître à la suite de son Amm. Marcellin. Cet écrivain raconte qu'envoyé par Théodoric à Constantinople auprès de l'empereur Justin, pour obtenir la révocation d'un édit contre les hérétiques, et n'ayant pu réussir, Jean, jeté en prison, à son retour, y mourut de chagrin. Voy. les *Bollandistes*, au 27 mai. (R.)

CAPUT XLI.

De virtute fidei et nominis christiani.

Magna[1] est enim dignitas nominis Christiani, si illa quæ confiteris fide, opere prosequaris. Nam sicut ait apostolus : *Fides sine operibus mortua est in semetipsa*[2]. Sicut enim filios Abraham non carnalis nativitas, sed fides facit; ita et Christianos veros non solum nominis gratia, sed opera præstant. Per hoc enim nomen illuminantur tenebræ, serpentes fugiunt, idola prosternuntur, cessat ariolus, tabescit sortilegus, cultores dæmonum propelluntur, sicut Prudentius noster in libro contra Judæos[3] meminit : quod procedens imperator[4] ad immolationem fetidam dæmoniorum, adoratis diis, atque coram sigillis[5] prostratus, exspectabat sacerdotes simulacrorum mactantes turbas pecudum, quarum frons revincta lauro securibus cædebatur. Cumque senex, cruentis manibus, internorum tractaret viscerum partes, jocinoris fibras, atque inter præcordia et exta animalium investigare aliquid tentaret divinum, turbata omnia cernit, nec ea quæ cupiebat scire poterat certus agnoscere. Exclamavit turbatus et ait : « Heu! heu! nescio quid hic agitur quod Diis nostris contrarium esse putatur. Video enim Deos nostros a longe discedere nec de præparatis sacrificiis aliqua prælibare. Est hic, ut res ipsa docet, de officiis quorumpiam Deorum, qui nobis adversari sunt soliti. Et

(1) Hoc caput in aliis scriptis hunc habet titulum : *De christiano qui coram pagano immolante stetit.* (R.) — *Coram tirano*, 2205.
(2) *Jac.*, II, 17, 20, 26.—(3) Dicitur vulgo Apotheosis, ex quo versus sequentes descripti sunt a 449 ad 502, aliquot omissis. (R.)
(4) Diocletianus. (R.) — (5) Id est signis aut idolis.

CHAPITRE XLI.

De la vertu inhérente à la foi et au nom chrétien.

C'est en effet une grande chose que le nom de chrétien, quand on accomplit par ses œuvres ce que l'on confesse par sa foi. Car, comme dit l'apôtre, *la foi sans les œuvres est une foi morte*. Et de même que ce n'est pas la naissance charnelle, mais la foi, qui fait les fils d'Abraham, de même les vrais chrétiens ne doivent pas se reconnaître seulement à leur nom, mais à leurs actions. A ce nom de chrétien les ténèbres s'éclairent; il met en fuite les serpents, il renverse les idoles, il rend muets les devins, il fait pâlir les sorciers, il chasse les sectateurs des démons. Aussi, notre Prudence, dans son livre contre les Juifs, rapporte qu'un jour l'empereur Dioclétien, assistant aux sacrifices impurs qu'on adresse aux démons, après avoir adoré les dieux et s'être prosterné devant leurs statues, regardait les prêtres des idoles immolant des troupeaux dont les fronts couronnés de laurier étaient fendus par la hache. Un vieillard, qui, de ses mains sanglantes plongées dans les entrailles des victimes, interrogeait les fibres de leur foie et fouillait au fond de leur cœur et de leurs viscères, pour y chercher quelque manifestation divine, vit que tout y était bouleversé, et ne put s'assurer de rien de ce qu'il voulait savoir. Alors, au comble de l'agitation : « Hélas! hélas! s'écria-t-il, je ne sais ce qui se passe ici de contraire à nos dieux; mais je les vois qui se sont éloignés et qui refusent de rien prendre des sacrifices préparés pour eux. C'est là, évidemment, un mauvais office de quelques dieux ennemis des nôtres. Je serais bien étonné que ce ne fussent pas quelques-uns des sectateurs du dieu Christ, celui qu'on dit avoir été

mirum, si ad hanc fugam non aliqui de cultoribus Dei Christi, quem crucifixum asserunt, Deos nostros impellant. Thuribula thymiamatis refrigescunt, aræ tepescit ignis et ipsum quoque ferrum injectum victimis hebetari conspicitur. Require nunc, sacratissime Auguste, quis astet, qui ablutus, balsamo unctus, et abscedat protinus ut accedant Dii quos invocamus. » Et hæc dicens, ac si ipsum cerneret de his Christum ultorem, procidens ad terram exanimis offensa proclamat numina. Tunc et ipse imperator, deposito diademate, ait : « Quis est hic numinibus nostris contrarius ac religionis christianæ socius, qui frontem chrismatis inscriptione signatam ferat lignumque crucis adoret ? ne moretur edicere. « Tunc unus de armigeris Augusti, in medio positus, projecit arma solo, et ait : « Ego sum, cujus Deus Christus est, et qui ejus baptismo ablutus et cruce redemptus sum; qui semper ejus nomen invocabam, dum sacerdotes vestri dæmonis hæc quæ sunt apposita consecrarent. Ejus nomen fugiunt Dii vestri, nec possunt in loco illo stare, ubi tantæ majestatis nomen fuerit invocatum. » Hæc dicente puero, obstupefactus imperator et tremens reliquit templum dæmoniorum, tantusque omnes astantes Dei timor accendit ut nullus Augustum ad palatium sequeretur, sed cuncti, erectis ad cœlum palmis et oculis, Dominum Christum uno ore unoque consensu laudabant, atque ut eisdem adjutor existeret voce supplici invocabant. Quæ relatio, ne cui fortassis videatur incredula, paucos ex his subjiciam versus[1] :

(1) Hic in margine codicis ms. 2791, XIII sæculo scriptum est : *Isti versus non leguntur in conventu.*

crucifié, qui contraignent ainsi nos dieux à s'enfuir. L'encens se refroidit dans les encensoirs, le feu de l'autel languit, et le fer même qu'on plonge dans le corps des victimes semble s'y émousser. Cherche donc, ô très-sacré empereur, quel est ici celui qui aurait passé par des ablutions et qui aurait été oint de baume; qu'il s'éloigne à l'instant, afin que les dieux que nous invoquons puissent s'approcher. » En disant ces mots, comme s'il eût vu parmi ceux qu'il désignait le Christ vengeur en personne, il tomba sans vie sur le sol en appelant les divinités offensées. Alors, l'empereur lui-même, ayant déposé son diadème, dit : « Y a-t-il ici un ennemi de nos divinités, un partisan de la religion chrétienne, qui, le front marqué du signe du Christ, adore le bois de la croix? Qu'il se déclare à l'instant. » Aussitôt l'un des gardes de l'empereur s'avança du milieu du temple, et, jetant ses armes par terre, dit à haute voix : « Je suis celui-là qui reconnaît le Christ pour son Dieu, qui suis lavé par son baptême et racheté par sa croix. Je suis celui-là qui ne cessait d'invoquer son nom tandis que vos prêtres consacraient aux démons les victimes que vous voyez devant vous. Le nommer c'est mettre vos dieux en fuite; ils ne peuvent rester dans le même lieu où l'on invoque un nom d'une si grande majesté. » En entendant parler ainsi ce jeune homme, l'empereur interdit, presque tremblant, abandonna le temple des démons, et une telle crainte de Dieu s'empara de tous les assistants, qu'aucun d'eux ne suivit Auguste à son palais; mais tous, les mains et les yeux levés vers le ciel, louaient le Seigneur Dieu d'une seule bouche et d'un seul cœur, lui demandant d'une voix suppliante d'être leur appui. Afin que personne ne doute de la vérité de cette relation, j'ajouterai quelques-uns des vers mêmes de Prudence :

Principibus tamen e cunctis non defuit unus
Quem puero memini, ductor fortissimus armis,
Conditor et legum celeberrimus, ore manuque
Consultor patriæ, sed non consultor habendæ
Relligionis; amans ter centum millia Divum,
Augustum caput ante pedes curvare Minervæ
Fictilis et soleas Junonis lambere, plantis
Herculis advolvi, genua incerare Dianæ.
Forte litans Hecaten placabat sanguine multo
Vittatus de more senex, manibusque cruentis
Tractabat trepidas letali frigore fibras,
Postremosque animi pulsus in corde tepenti,
Callidus interpres, numeris et fine notabat,
Cum subito exclamat media inter sacra sacerdos
Pallidus : « En quid ago? majus, rex optime, majus
Numen, nescio quod, nostris intervenit aris :
Accitas video longe dispergier umbras.
Nescio quis certe subrepsit christicolarum
Hic juvenum : genus hoc hominum tremit infula et omne
Pulvinar divum : lotus procul absit et unctus,
Pulchra reformatis redeat Proserpina sacris. »
Dixit, et exsanguis collabitur, ac velut ipsum
Cerneret exserto minitantem fulmine Christum.
Ipse quoque exanimis, posito diademate, princeps
Pallet et astantes circumspicit, ecquis alumnus
Chrismatis inscripto signaret tempora signo,
Qui Zoroastræos turbasset fronte susurros?
Armiger e cuneo puerorum flavicomantum[1]
Purpurei custos lateris deprenditur unus,
Nec negat, et gemino gemmata hastilia ferro
Projicit, ac signum Christi se ferre fatetur.
Prosiluit pavidus, dejecto antistite, princeps,

(1) Hinc Heinsius infert hunc armigerum e prætorianis militibus Germanis, aut aliis septentrionalibus populis fuisse, quod illi solerent habere flavos capillos, et quidem promissos. (R.)

« Entre tous les princes de la terre, il en est un surtout, souvenir de mon enfance! que je me rappelle comme le chef le plus vaillant au combat, comme le législateur le plus illustre, comme l'amant de sa patrie qu'il servait de sa parole et de son bras. Mais il servait mal la religion. Il vénérait trois cent mille dieux ensemble, se plaisait à courber son front auguste devant une Minerve d'argile, à baiser les sandales de Junon, à se traîner aux pieds d'Hercule, à déposer sur les genoux de la déesse Diane les tablettes contenant ses vœux. Un jour un vieillard, le front, suivant l'usage, orné de bandelettes, s'efforçait, par un sacrifice où le sang coulait en abondance, d'apaiser Hécate; de ses mains ensanglantées il fouillait parmi les fibres frémissant du froid de la mort, et, savant interprète, il observait le nombre et la fin des derniers battements de la vie dans un cœur déjà tiède. Tout à coup ce prêtre, au milieu des cérémonies sacrées, s'écrie en pâlissant : « Que fais-je?
« Une divinité plus puissante, plus puissante ô grand prince,
« je ne sais laquelle, s'empare de nos autels. Les ombres
« tout à l'heure invoquées, je les vois au loin disparaître.
« Il s'est glissé sans doute, j'ignore lequel, un de ces jeunes
« sectateurs du Christ, de ces hommes que redoute le dia-
« dème et tout le divan des dieux. Qu'on le chasse ce bap-
« tisé, cet oint, et qu'à nos mystères purifiés revienne Pro-
« serpine la belle! » Il dit et tombe inanimé comme s'il eût vu le Christ en personne le menaçant de sa foudre prête à fondre sur lui. L'empereur, à son tour, pâle et sans force, dépose sa couronne et parcourt les assistants du regard pour chercher ce néophyte qui, portant marquée sur ses tempes l'image de la croix, a troublé par ce signe les secrètes invocations de Zoroastre: Il l'aperçoit; c'est un guerrier du bataillon des jeunes soldats du Nord, à la blonde cheve-

Marmoreum fugiens, nullo comitante, sacellum;
Dum tremefacta cohors, dominique oblita, supinas
Erigit ad cœlum facies atque invocat Iesum.

Hos tantum versiculos ad hæc quæ narravi confirmanda, inserui lectioni, ostendens quid nomen christianum, quid crucis vexillum prosit his qui, fide credentes, opere perficiunt quæ crediderunt, sicut superius dictum est[1].

CAPUT XLII.

De templo beati Laurentii[2].

Templum erat in quodam loco, beati Laurentii[3] et reliquiis et nomine consecratum, quod per incuriam longinqui temporis valde detectum erat. Quod cum renovare loci incolæ vellent, silvas adeunt, incisa levigataque ligna, trabes efficiunt, impositasque plaustris ad locum exhibent. Quibus per humum ad ordiendum extensis, una brevior est reperta : statimque sacerdotis animum qui ad hæc insistebat dolor maximus attigit, et flens valde, quid ageret, quo se verteret, ignorabat. Tunc intuens roborem breviorem, ait : « O Laurenti beatissime, appositus igni glorifica te, semper pauperes fovens ac reficiens : cogita paupertatem meam, quia non est exiguitati nostræ facultas, qua-

(1) Eadem ferme quæ hic Gregorius ex Prudentio narrat habet Lactantius lib. IV Institutionum, et in aureo libello de Mortibus Persecutorum, cap. x, ubi hæc Diocletiano imperatore contigisse scribit. Quæ prima fuit persequendorum christianorum occasio, cum antea Diocletianus optimo semper animo erga christianos fuisset, ut fusius narrat Eusebius, lib. VIII, Hist. eccles. (R.)
(2) *De Sancto Laurentio*, 2205.
(3) Passus ann. 358, 10 aug. (R.)

lure, un garde de l'empereur. Le soldat ne nie pas; il jette à terre sa hache à deux tranchants, et dit : « Je suis chré-« tien. » A ces mots, le prince effrayé s'élance par-dessus le prêtre étendu à terre, et, sans que personne l'accompagne, s'éloigne à la hâte de ce temple de marbre. En même temps, la foule tremblante oublie son maître, et tous, levant leurs visages vers le ciel, invoquent Jésus. »

Je n'ai introduit ces vers dans mon récit que pour donner plus de force à la vérité et faire voir combien le nom chrétien et l'étendard de la croix servent, comme il a été dit plus haut, à ceux qui croient et qui, par les œuvres, donnent à leur foi le sceau de la perfection.

CHAPITRE XLII.

De l'église de Saint-Laurent.

Il y avait quelque part une église consacrée par les reliques et par le nom de saint Laurent. Une longue incurie en avait presque entièrement laissé tomber la toiture. Les habitants du lieu, voulant la refaire à neuf, vont dans les forêts, y coupent des arbres, les équarrissent, en font des poutres et les chargent sur des chariots pour les apporter sur les lieux. Mais quand on les eut mises par terre pour commencer l'ouvrage, l'une de ces poutres se trouva trop courte, ce qui remplit de douleur le prêtre qui présidait au travail. Il pleurait, ne sachant que faire ni quel parti prendre. Regardant alors le chêne qui était trop court, il dit : « O bienheureux Laurent, toi qui as été attaché sur le feu, songe à ta glorification; toi qui réchauffes et réconfortes sans cesse les pauvres, songe à ma pauvreté; car l'exiguïté de mes ressources ne me permet pas de me procurer une autre poutre. » Soudain, au grand étonnement de tous, celle-ci

liter hic alia exhibeatur. » Illico, cunctis attonitis, trabs crevit in tanto spatio longitudinis ut necesse esset partem magnam incidi. De qua industria plebis, beneficia perdere nefas putans, credens eam manu martyris tactam ac prolongatam, partem quæ superfuerat frustatim decerpens, diversas infirmitates sæpe submovit [1].

Quod Fortunatus presbyter his versibus prosecutus est :

Laurenti, merito flammis vitalibus uste,
Qui fervente fide victor ab igne redis,
Dum tibi templa novant breviori robore plebes
Creveruntque trabes, crevit et alma fides.
Stipite contracto tua se mercede tetendit,
Quantum parva prius, postea cæsa fuit;
Crescere plus meruit succisa securibus arbor
Et didicit sicca longior esse coma,
Unde recisa fuit. Populis fert inde salutem;
Si venit intrepidus, lumina cæcus habet.

Multo plures exinde scripsit versiculos [2], quos ego prætermisi, hos tantum pro testimonio veri scribens. Acta sunt autem hæc apud Brionas [3], Italiæ castrum. Nam vidi ego hominem, qui, graviter dentium dolore

---

(1) Post vocem *submovit*, in ms. 2204 (f° 19 v°, col. 1), occurrit nota tironiana quæ legitur : « *Terminari solitum est.* » Eamdem monitionem ac supra pag. 116, n. 1, nota ista videtur denuntiare, ne versiculi legantur in conventu seu refectione monachorum.

(2) Est carmen 14, lib. IX, quod viginti duos complectitur versus. (R.)

(3) *Regionem Brionum* memorat Paulus Diac., lib. IV. Hist. Langob. cap. IV. De eadem lib. II, cap. XIII, sicut et Fortunatus in epistola ad nostrum Gregorium. *Breones* in comitatu Tirolensi nonnulli locant. *Brios prope Vercellas* habet Ortelius. (R.)

devint si longue qu'il fallut en couper une grande partie. Le peuple, dans la confiance où il était que cette poutre avait été touchée et allongée par la main du martyr, et s'ingéniant à ne pas perdre le fruit d'un tel bienfait, partagea en morceaux la partie qui avait été retranchée et s'en servit pour guérir diverses infirmités. C'est ce que le prêtre Fortunat a exprimé par les vers où il dit :

« O Laurent, si heureusement consumé par un feu qui te donna une autre vie, et qui, brûlant de foi, sortis des flammes en vainqueur, alors que les peuples prétendent réparer ton temple avec un chêne de trop faible dimension, l'on voit le bois s'allonger de lui-même et l'on voit en même temps la foi grandir. Grâce à tes mérites, la poutre s'étendit tellement, que, trop courte d'abord, il fallut bientôt la diminuer. Abattu par la hache, l'arbre grandit encore et la tige desséchée devint plus longue que celle dont elle avait été séparée. Aussi apporte-t-elle le salut aux peuples, car s'il en approche sans douter, l'aveugle recouvre la vue. »

Il écrivit encore sur ce sujet beaucoup de vers que j'omets, me contentant de transcrire ceux-ci en témoignage de la vérité. Le fait s'est passé dans un bourg d'Italie nommé Brione. Quant à moi, j'ai vu un homme qui souffrait d'un mal de dents très-douloureux et qui sentit sa douleur disparaître dès qu'il eut touché l'endroit malade avec une parcelle de ce bois qu'un prêtre lui avait donnée. Je ne crois pas devoir non plus passer sous silence que des reliques de ce bois furent arrachées d'un incendie allumé au temps de la guerre et apportées dans le Limousin. L'homme qui les sauva avait été souvent averti par des visions de les porter à l'abbé Yrieix, et, comme il n'obéissait pas, il tomba malade, lui, sa

laborans, accepta de hoc ligno a sacerdote particula, statim ut dentem attigit, dolore protinus caruit. Sed nec illud silendum putavi quod reliquiæ ejus, ab incendio hostilitatis ereptæ, a quodam homine in Lemovicinum delatæ sunt. Qui cum sæpius admoneretur per visum ut easdem Aredio[1] abbati deferret, nec jussionem impleret, ipse cum conjuge et omni familia ægrotare cœpit. Tunc necessitate compulsus, ut eas viro sancto detulit, mox sanitati restitutus abscessit.

CAPUT XLIII.

De Cassiano martyre.

Cassianus, martyr Italiæ, puerorum magnificus doctor, adveniente persecutione, ipsi puerili ac tenero gregi persecutorum judicio traditur. At illi, magistri sanguinem sitientes, ceratas in caput illidunt tabellas, secantes latitudinibus stylorum, punctisque minutis transverberantes membra magistri, dignum Deo martyrem effecerunt : in cujus honore hodieque tantus timor habetur ut nullus penitus de ejus rebus aliquid sit ausus attingere. Quod si fecerit, aut arripitur dæmonio, aut morte repentina consumitur. Non tamen immunis ab ultione recedit.

CAPUT XLIV.

De Agricola et Vitali martyribus.

Agricola et Vitalis apud Bononiam, Italiæ urbem, pro Christi nomine crucifixi sunt[2] : quorum sepulcra, ut per relationem fidelium cognovimus, quia nondum

(1) *Aridio*, 2204, 2205, etc.
(2) Anno circiter 303, 4 aut 29 novemb. (R.)

femme et toute sa famille. Après que, contraint par la nécessité, il les eut portées au saint homme, il put s'en retourner rendu à la santé.

CHAPITRE XLIII.

Du martyr Cassien.

Cassien, martyr italien, célèbre dans l'art d'enseigner les enfants, lorsqu'arriva la persécution[1], fut livré par le jugement des persécuteurs au jeune troupeau d'enfants qu'il élevait. Altérés du sang de leur maître, ceux-ci lui frappent la tête avec leurs tablettes enduites de cire, déchirent ses membres du bout aplati de leurs styles et le percent avec la pointe acérée; ils en font enfin un martyr digne de Dieu, et encore aujourd'hui si redouté que personne n'ose toucher à rien de ce qui lui appartient. Celui qui le ferait, ou bien serait saisi par le démon, ou bien serait frappé d'une mort soudaine. Dans aucun cas il ne resterait sans châtiment.

CHAPITRE XLIV.

Des martyrs Agricola et Vital.

Agricola et Vital furent crucifiés pour le nom du Christ, à Bologne, ville d'Italie[2]. Leurs tombeaux sont restés à

(1) Saint Cassien souffrit le martyre à Imola, ville de la Romagne, dans l'archevêché de Ravenne; mais on ne sait pas dans quelle année ni pendant quelle persécution. Sa fête se célèbre le 13 août. (R.)
(2) Saint Ambroise décrit la passion de ces deux martyrs au commencement de son livre *De Exhortatione virginitatis*. Jovinus, préfet de la milice dans les Gaules, et consul, peu de temps après leur martyre, éleva à Reims, sous l'invocation de saint Agricol, une basilique remarquable dans laquelle il fut lui-même enterré. (R.) — L'église de Saint-Agricol, devenue plus tard l'abbaye de Saint-Nicaise, a été détruite pendant la

ad nos historia passionis advenit, super terram sunt collocata. Quæ cum a multis, ut fit, vel tangerentur manu, vel ore oscularentur, admonitus est æditus templi ut immundi ab his arcerentur. Quidam audax atque facinorosus opertorium unius tumuli removit ut scilicet aliquid de sacris auferret cineribus, missoque introrsum capite, oppressus ab eo, vix ab aliis liberatus, confusus abscessit : nec accipere meruit quod temerario ausu præsumsit ; sed cum majori deinceps reverentia sanctorum adivit sepulcra.

Alius quoque tributa publica deferens sacculum pecuniæ, dum iter ageret, negligenter amisit. Appropinquans autem civitati, recognoscit se amisisse sacculum publicum quod ferebat. Tunc prostratus coram sepulcris beatorum cum lacrymis deprecatur ut perditum eorum virtute reciperet, ne ipse conjuxque ac liberi ob id captivitati subigerentur. Egressus autem foris in atrium virum qui hanc pecuniam in via jacentem repererat nactus est : scrutatusque diligenter illius horæ tempore hic sacculum invenisse se dixit, quo iste martyrum auxilium flagitavit.

Horum reliquias Namacius[1], Arvernorum episcopus, devote expetiit, ut scilicet eas in ecclesia quam ipse construxerat collocaret, direxitque unum illuc presby-

---

(1) *Namatius*, aliqui codd. De sancto Namacio et ecclesia ab eo ædificata Gregorius lib. II Hist. cap. XVI, quod vide. Hæc ecclesia, cathedralis scilicet, primo sanctorum Vitalis et Agricolæ dicta est, tum sancti Laurentii, ac denique sanctæ Mariæ, quod nomen hodieque retinet. Vide Cointium, ad an. 554, num. 4. Est tamen altera item apud Clarum Montem sancti Laurentii ecclesia. Adi Savaron., in lib. de ecclesiis Clarom. cap. I et III. (R.)

fleur de terre, ainsi que nous l'avons appris par la relation des fidèles ; car les actes de leur passion ne sont pas encore arrivés jusqu'à nous. Comme ces tombeaux étaient, ainsi que cela se pratique, touchés ou baisés continuellement par une foule de gens, le gardien du temple fut averti d'avoir à en éloigner les impurs. Un homme audacieux et capable de tout souleva le couvercle de l'un de ces tombeaux pour y prendre un peu des cendres sacrées. Mais, dès qu'il y eut introduit la tête, il fut tellement serré par le couvercle, que les assistants ne parvinrent à le dégager qu'à grand'peine, et il se retira plein de confusion, sans pouvoir obtenir ce que dans sa présomption téméraire il avait voulu prendre. Aussi, dans la suite, s'approcha-t-il avec plus de révérence des tombeaux des saints. Un autre, qui portait l'argent des tributs publics, en perdit un sac par sa négligence, pendant qu'il cheminait. Comme il approchait de la ville, il s'aperçut de la perte qu'il avait faite. Alors, prosterné devant le tombeau de nos bienheureux, il les pria avec larmes pour recouvrer par leur vertu ce qu'il avait perdu, de peur que lui, sa femme et ses enfants ne fussent réduits à la servitude. Étant ensuite allé dans l'aître de l'église, il rencontra un homme qui avait trouvé l'argent sur la route ; il s'empressa de lui demander quand il l'avait trouvé, et l'autre lui apprit que c'était précisément à l'heure où lui-même implorait le secours des martyrs.

L'évêque d'Auvergne, Namacius, sollicita avec dévotion de leurs reliques pour les placer dans l'église qu'il

---

Révolution. Le célèbre monument de sculpture romaine, connu sous le nom de tombeau de Jovin, fut alors transporté dans la cathédrale et va, dit-on, être donné au musée de la ville.

terum, qui, abiens cum Dei gratia, quæ petierat detulit. Regressusque cum sociis, in quinto ab Arverna urbe milliario revertentes, metatum accipiunt, et ad episcopum missos dirigunt ut eis quid agant jubeat ordinare. Mane autem facto, sacerdos, admonitis civibus, cum crucibus et cereis ad occursum sanctarum reliquiarum devotissimus properat. Cumque ei presbyter offerret ut beatas reliquias aspiceret, si juberet, et ille : « Mihi, inquit, magis est hæc credere quam videre; sic enim in Scripturis legimus sanctis quia ipse Dominus beatos illos judicat, qui in eum cum non viderint credidissent[1]. » Hac itaque sacerdotis fide pollente, Dominus sanctos suos glorificat in virtute. Nam, venientibus illis, subito contenebratum est cœlum; et ecce imber umbrosus atque teterrimus super eos descendit, et tanta pluvia ibidem est diffusa ut flumina per vias illas currere cernerentur. Verumtamen circa sancta pignora per unum valde jugerum neque una gutta visa est cecidisse. Et, abeuntibus illis, pluvia eos a longe, quasi præbens obsequium, sequebatur, populum fovens, gestatores autem pignorum non attingens. Hæc videns pontifex magnificavit Dominum, qui, fidei suæ sic favens, talia ad sanctorum gloriam operari dignatus est. Congregatis vero civibus, cum magno gaudio atque devotione, sanctam ecclesiam his illustratam pignoribus dedicavit.

(1) Johann., xx, 29.

avait lui-même construite[1]. Il y envoya un prêtre qui, parti avec la grâce de Dieu, revint avec ce qu'il avait été chercher. Ce prêtre et ses compagnons, à leur retour, firent une halte à cinq milles de Clermont et envoyèrent demander à l'évêque ce qu'ils devaient faire. Au matin, celui-ci, ayant averti les citoyens, se hâta d'aller en grande dévotion, avec des cierges et des croix, à la rencontre des saintes reliques. Et comme le prêtre lui offrait de les regarder, s'il le désirait : « J'aime bien mieux, dit-il, croire que voir. Car nous lisons dans les saintes Écritures que c'est le Seigneur lui-même qui juge les saints qui ont cru en lui sans le voir. » La foi vive de cet évêque montre combien le Seigneur glorifie ses saints dans leur vertu. Et, en effet, comme le cortége approchait, le ciel s'obscurcit tout à coup; de noirs et d'épais nuages s'abattirent sur la terre, et il tomba une telle quantité de pluie que les routes furent changées en fleuves. Cependant il ne tomba pas une seule goutte d'eau à l'entour des saintes reliques, sur l'espace d'environ un arpent. Le cortége s'avançant, la pluie le suivait de loin comme pour lui faire honneur, transperçant le peuple, mais n'atteignant pas ceux qui portaient les reliques. A cette vue, le pontife glorifia le Seigneur qui, favorisant ainsi sa foi, daignait opérer de telles choses à la gloire de ses saints. Puis, convoquant les citoyens, il dédia avec une grande joie et une grande piété la sainte église illustrée par ces reliques.

(1) Namatius gouverna l'église de Clermont dans l'intervalle des années 446 à 462 environ.

CAPUT XLV.

De sancto Victore martyre [1].

Magnificatur etiam apud Mediolanensium urbem Victor, inclytus martyr [2], quod sæpius vinctos ab ergastulis dissolvat captivosque liberos abire permittat. Igitur, quodam tempore, Apollinaris cum Victorio duce [3] Italiam petiit, quem ut aiunt apud urbem Romam interfectum, Apollinarem incolæ loci quasi captivum tenebant, dicentes : « Non videbis patriam tuam, sed dignas ut satelles tuus pœnas exsolves. » Hæc autem comminati, miserunt eum in exsilium apud urbem Mediolanensem. Factum est autem ut, adveniente festivitate sancti Victoris, convenientibus populis, et hic vigiliis interesset, sub libera enim custodia [4] absolutus adtendebatur, prostratusque coram sacro sepulcro sancti Victoris, cum semper, tum impensius orare cœpit ut eum virtus martyris ab hoc exsilio liberaret. Circa medium vero noctis, egressus ab æde, audivit unum de egenis loquentem ad alium atque dicentem : « Quid putas, o compauper, quæ virtus sit hujus martyris? Verum dico, nec fallor, quia in hac nocte quisquis captivus domino per fugam dilabitur absolutus in patriam accedit, nec prorsus ultra reperitur. » Hæc Apollinaris verba, quasi auspicium ex Dei nutu missum accipiens, iterum atque iterum provolutus ad

(1) *De Victore Mediolanense*, 2205. — (2) Ann. 303, 8 maii. (R.)

(3) Apollinaris sancti Apollinaris Sidonii filius fuit, de quo Gregorius lib. II. Hist. cap. XXXVII, et lib. III, cap. II. De Victorio autem lib. II, cap. XX et XXI. (R.)

(4) Vid. Gregorii Hist. Francor., lib. V, cap. I; t. I, p. 368, ad not. 3.

CHAPITRE XLV.

Du martyr saint Victor.

Le célèbre martyr Victor est aussi glorifié dans la ville de Milan [1], parce qu'il a souvent fait tomber les chaînes des prisonniers et délivré les captifs. A une certaine époque, Apollinaire se rendit en Italie avec le duc Victorius. Celui-ci ayant été tué à Rome, ainsi qu'on le rapporte, les habitants retenaient Apollinaire comme captif, lui disant : « Tu ne reverras plus ta patrie, mais tu seras justement puni comme celui que tu accompagnais. » Après lui avoir fait ces menaces, ils l'envoyèrent en exil à Milan. Or, la fête de saint Victor survenant et les populations s'y rendant en foule, il arriva qu'Apollinaire assistait aux vigiles (car il avait toute la ville pour prison et n'était pas chargé de liens). Prosterné devant le tombeau sacré de saint Victor, il l'invoquait alors avec plus de ferveur que de coutume, afin que la vertu du martyr le délivrât de son exil. Vers le milieu de la nuit, en sortant du temple, il entendit un des pauvres qui disait à l'autre : « Toi qui es un pauvre comme moi, que penses-tu de la vertu de ce martyr? Quant à moi, j'affirme, sans crainte de me tromper, que tout captif qui s'échappe cette nuit des mains de son maître regagne librement sa patrie et n'est jamais retrouvé. » Apollinaire, prenant ces paroles pour un avertissement céleste, retourna se prosterner sur le tombeau du martyr, le priant que par

(1) Saint Ambroise (lib. VII *in Lucam*) célèbre ce martyr parmi les principaux patrons de Milan. On a les actes de son martyre, mais qui sont dépourvus de toute authenticité. Il repose dans l'église de *Saint-Victor ad corpus* de Milan. Voy. Puricelli, *Monumenta Ambrosiana*, et les Bollandistes, au 8 mai. (R.)

tumulum martyris, orat ut, virtute ejus adjutus, absque impedimento possit abscedere. Moxque vocato puero, equum sterni præcepit dicens : « Hodie absolvendi sumus a vinculo isto custodiæ. » Et ascendentes ita Alpium juga congeriorum[1] oppleta multitudine pertransierunt atque Arvernum perlati sunt, virtute beati martyris præeunte, ut a nullo interrogarentur quo tenderent vel unde venirent : manifestumque est eos præsidio beati martyris ab hac ærumna fuisse salvatos.

CAPUT XLVI.

De calice cristallino restaurato [2].

Est enim apud eamdem urbem basilica sancti Laurentii levitæ, cujus supra meminimus, ibique admirabili pulchritudine calix crystallinus habebatur. Acta vero quadam solemnitate, dum per diaconum ad sanctum altare offerretur, elapsus manu in terram ruit, et in frusta comminutus est. At diaconus pallidus et exsanguis collecta diligenter fragmenta vasculi super altare posuit, non diffisus quod eum possit virtus martyris solidare. Denique in vigiliis, lacrymis atque oratione deducta nocte, requisitum calicem reperit super altare solidatum. Quæ virtus çum populis nuntiata fuisset tanta animos devotione succendit ut a sacerdote peterent nova in honorem ejus Deo solemnia celebrari. Tunc pontifex loci, suspenso super altare calice, ex tunc agens et in posterum, per singulos annos devotissime festa instituit celebrari.

(1) Sic mss vett. — (2) *De effracto calice*, 2205.

sa vertu il pût se sauver sans être arrêté. Puis ayant aussitôt appelé son serviteur, il lui ordonna de seller son cheval, en disant : « Nous serons aujourd'hui délivrés de cette captivité. » Ils franchirent les cîmes montueuses des Alpes, bien qu'elles fussent couvertes de monde, et la vertu du bienheureux martyr les précédant, ils parvinrent en Auvergne sans avoir été interrogés par personne sur le point d'où ils venaient ni sur celui où ils se rendaient. Il est manifeste que ce fut par le secours du bienheureux martyr qu'ils furent ainsi tirés de ce mauvais pas.

CHAPITRE XLVI.

D'un calice de cristal brisé, puis réparé.

Il y a dans cette même ville une basilique dédiée au bienheureux lévite saint Laurent, dont nous avons parlé plus haut. On y conservait un calice de cristal d'une grande beauté. Comme, dans une certaine solennité, le diacre l'offrait au saint autel, il lui échappa des mains, tomba par terre et se brisa en morceaux. Le diacre, pâle et sans force, recueillit les fragments du vase et les posa sur l'autel, non sans espoir que la vertu du martyr pourrait le raccommoder. Enfin, après une nuit passée dans l'oraison, les veilles et les larmes, il retrouva sur l'autel le calice redevenu entier. Quand ce miracle fut annoncé aux peuples, il embrasa les esprits d'une telle dévotion, qu'ils demandèrent à leur pontife de consacrer à Dieu de nouvelles fêtes en l'honneur du saint. Alors, l'évêque de la ville, ayant suspendu le calice au-dessus de l'autel, institua très-dévotement des fêtes qu'on dut célébrer dorénavant chaque année.

CAPUT XLVII.

De sanctis Gervasio et Protasio, Nazario et Celso.

In hac enim urbe beatorum martyrum Gervasii Protasiique victricia corpora retinentur[1], quæ diu, sicut ipsa passionis narrat historia, sub fossa latuerunt, quæ beato Ambrosio revelata[2] atque ab eodem reperta in basilicam quam ipse proprio ædificavit studio, ostensis miraculis, sunt sepulta. De quorum reliquiis quia maxime Turonica urbs seniores ecclesias[3] continet illustratas, sed et per totum Galliarum ambitum, Deo propitio, dilatatæ sunt. Sermo quadam vice de his quibusdam religiosis est habitus, vel qua de causa antedictæ reliquiæ tam condense fuerint per loca singula distributæ. Et quæ super his, quodam referente, audivi, absurdum non putavi inserere lectioni, quia non continentur in historia passionis. Aiebat enim quod, quando hæc gloriosa corpora translata in ecclesiam illam fuerunt, dum in honorem ipsorum martyrum missarum solemnia celebrarentur, cecidisse e camera[4] tabulam unam, quæ illisa capitibus martyrum rivum sanguinis elicuerit. De quo infecta linteamina, vel pallulæ sive vela ecclesiastica, beatus cruor collectus

(1) *Ann. circ.* 66, 19 Jun. (R.) — (2) *Ann.* 386. (R.)

(3) Videtur hic locus librariorum errore corruptus, quem tamen ope mss. sanare non licuit. Indicare forsitan vult principales Turonensis urbis ecclesias sanctorum Gervasii et Protasii reliquiis fuisse illustratas, quo nomine designaret dubio procul ecclesiam cathedralem et sancti Martini basilicam. Nam vix usquam invenies *senioris ecclesiæ* nomine alias cathedralibus apud Gregorium donatas fuisse. (R.)

(4) Id est, fornice. (R.)

CHAPITRE XLVII.

Des saints Gervais et Protais, Nazaire et Celse.

On conserve dans la même ville les corps victorieux des bienheureux martyrs Gervais et Protais. Ainsi que le rapporte l'histoire de leur passion[1], ils avaient été longtemps cachés dans une fosse, dont l'emplacement fut révélé au bienheureux Ambroise. Il y trouva ces corps qui, après avoir été manifestés par des miracles, furent ensevelis dans la basilique élevée par ses soins. La ville de Tours a ses plus anciennes églises illustrées par ces reliques, qui, par la grâce de Dieu, se sont répandues sur presque toute la surface des Gaules. Quelques personnes pieuses s'entretenaient un jour de ces reliques et se demandaient comment elles avaient pu être distribuées dans tant de lieux. J'ai pensé qu'il ne serait pas hors de propos d'insérer ici ce que j'ai appris de quelqu'un sur ce sujet, attendu qu'on ne le trouve pas dans l'histoire de la passion des deux martyrs. Cette personne disait que, quand les corps glorieux de saint Gervais et saint Protais furent transportés dans l'église de Milan, et tandis que l'on célébrait la messe en leur honneur, il se détacha de la voûte une planche qui brisa les têtes des martyrs et en fit couler un flot de sang. On recueillit ce bienheureux sang en l'étanchant avec des linges, des poêles et des voiles sacerdotaux, et il en coula autant que l'on eut de linges

(1) On ne connaît d'autre histoire de la passion de saint Gervais et saint Protais que celle contenue dans une lettre de saint Ambroise, adressée aux évêques d'Italie et reconnue pour fausse. On croit qu'ils ont souffert sous Néron. Leurs corps furent découverts le 17 juin 386, au fort de la persécution que l'impératrice Justine et les Ariens soulevèrent contre saint Ambroise à Milan. Le 19, ils furent déposés sous le maître autel de la basilique ambroisienne. (R.)

est : qui usque adeo confluxisse fertur, quoadusque linteamina, qui susciperent, sunt reperta. Ex hoc enim eorum reliquiæ affatim collectæ per universam Italiam vel Gallias sunt delatæ. Ex quibus et sanctus Martinus multa suscepit, sicut Paulini beatissimi narrat epistola[1].

De sancti vero Nazarii ac Celsi pueri artubus, quos apud Ebredunensem[2], Galliarum urbem, passos lectio certaminis narrat[3], ipsa corpora et ita clam, propter paganorum insecutionem, sepulta sunt, ut in tempora secutura oblivioni darentur. Referre erat solitus vir ille, qui de supradictis sanctis quæ præfati fuimus enarravit, natam fuisse super hæc sepulcra pirum arborem et fecisse quemdam pauperem hortulum in hoc loco, qui hanc arborem concludebat. Verum, cum poma juxta morem tempore debito ferret, quicunque exinde infirmus, qualibet ægritudine detentus, pomum mordicus decerpsisset, mox, ablata infirmitate, convalescebat; unde magnum quæstum pauper ille habebat. Sed cum se revelantes martyres arborem incidi jussissent, pauper ille in magnis fletibus prorumpens incidi arborem non sinebat. Quo remoto, succisa piro, basilica miro opere ædificata est, in cujus etiam altari beati Genesii, Arelatensis martyris[4], reliquiæ venerantur. Tantaque pauper ille fide prælatus est ut sacerdotium in hac ecclesia deinceps promereretur.

---

(1) De hac epistola vide Hist. lib. X cap. xxxi, n. 5.
(2) *Ebreduninsim*, 2204 et sup. 478.
(3) An... 12 Jun. (R.)
(4) V. infra, cap. 68. (R.)

pour le recueillir. On prit avec grand soin toutes ces reliques et on les distribua dans toute l'Italie et dans les Gaules. Saint Martin en prit beaucoup pour sa part, comme on le voit par l'épître de saint Paulin.

Les os de saint Nazaire et de l'enfant Celse, qui souffrirent le martyre à Embrun, ville des Gaules[1], comme l'histoire de leur passion le raconte, furent également ensevelis en secret à cause de la persécution des païens, et de manière à rester oubliés à toujours. Le même personnage qui m'avait dit ce que j'ai rapporté plus haut, contait souvent qu'un poirier était né sur ces tombeaux, et qu'un pauvre homme avait fait là un petit jardin où le poirier se trouvait compris. Quand venait la saison et que l'arbre portait ses fruits accoutumés, tout malade qui pouvait y mordre, quelque maladie qu'il eût, se trouvait bientôt guéri; ce qui donnait de grands profits à ce pauvre homme. Mais un jour les martyrs donnèrent l'ordre, par une révélation, de couper l'arbre. Le pauvre alors, versant d'abondantes larmes, se refusait à y laisser porter la hache; mais on saisit, pour l'abattre, un moment où il s'était éloigné; puis l'on éleva sur la place une basilique d'une belle structure, dans l'autel de laquelle on conserve aussi des reliques du bienheureux martyr Geniez d'Arles. La foi de ce pauvre l'éleva si haut, qu'il mérita par la suite de recevoir le sacerdoce dans cette même église.

---

(1) Bien des auteurs pensent que ces saints Nazaire et Celse, que Grégoire de Tours dit ici avoir été martyrisés à Embrun, sont les mêmes que les saints Nazaire et Celse qui consommèrent leur martyre à Milan, sous Néron. (R.)

CAPUT XLVIII.

De sancto Saturnino.

Saturninus vero martyr [1], ut fertur, ab apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium [2] est directus. Qui, impulsu paganorum, bovis petulci religatus vestigiis, per gradus Capitolii præcipitatus, præsentem finivit vitam, capitis compage dispersa. Cujus reliquiæ cum a quibusdam religiosis in regionem alteram transferrentur, itineris ordo contulit ut Brivatensis pagi situm in Arverno territorio terminum præterirent. Sole quoque ruente, ad hospitium cujusdam pauperis divertunt, mansionis postulando necessitatem. Recepti quoque ab homine, quid exhibeant narrant. At, ille humanitatis intuitu et Dei timore commonitus, capsam cum reliquiis in cellam penariam ponit, ac super annonam, quæ erat in vase condita, locat. Mane quoque dato, viri, acceptis pignoribus, gratias agentes homini, iter quod cœperant abierunt. Sequenti vero nocte admonetur vir ille per visum, dicente sibi quodam sene : « Ne maneas in hoc loco; sanctificatus est enim a pignoribus martyris Saturnini. » Ille quoque parvipendens visionem nihil de his, ut habet rusticitas, quæ admonitus fuerat retractavit. Nec mora, irruit in tædium, ac parvitas facultatis ejus cœpit paulatim minui; uxor vero illius ab alio languore tabescere. Quid plura? intra unum annum in

---

(1) Vide Acta Mart. sincera, pag. 109, ubi plura de hoc sancto antistite observavimus. Ejus martyrium Apollinaris Sidonius, lib. IX, epist. XVI, et Fortunatus, lib. II, carm. VIII, celebrarunt. (R.)

(2) *Tholosacium*, sup. 478.

CHAPITRE XLVIII.

De saint Saturnin.

Le martyr Saturnin fut, comme on le raconte, ordonné par les disciples des apôtres et envoyé dans la ville de Toulouse [1]. Par les suggestions des païens, il fut attaché à la queue d'un taureau fougueux et lancé du haut des degrés du Capitole. Il eut la tête brisée en mille éclats et finit ainsi sa vie mortelle. Comme quelques personnes pieuses portaient ses reliques dans une autre contrée, l'ordre de leur marche les fit entrer sur les confins du pays de Brioude, situé en Auvergne. Au coucher du soleil, ces gens arrivèrent à l'habitation d'un pauvre homme et lui demandèrent l'hospitalité dont ils avaient besoin. Il les accueillit et apprit d'eux ce qu'ils portaient. Celui-ci, par convenance et par crainte de Dieu, enferma la châsse avec ses reliques dans son cellier aux provisions et les plaça sur un vase qui contenait son blé. Le matin, les voyageurs, après avoir repris les reliques et remercié leur hôte, continuèrent leur route. La nuit suivante, notre homme fut averti par une vision. Un vieillard lui apparut et lui dit : « Ne reste plus dans ce lieu, car il est sanctifié par les reliques du martyr Saturnin. » Il fit peu de cas de cette vision, et, dans son ignorance de paysan, il ne pensa plus à faire ce qui lui avait été enjoint. Bientôt il tomba dans la mélancolie, et son petit avoir commença peu à peu à diminuer. De son côté, sa femme tomba en langueur. Qu'ajou-

---

(1) Grégoire de Tours paraît avoir suivi ici la tradition vulgaire qui voulait que saint Saturnin eût été ordonné évêque, puis envoyé dans les Gaules par les apôtres, quoique ses Actes, qui nous semblent sincères, fassent un récit différent. (R.)

tantam redactus est exiguitatem ut nihil ei unde ali aut tegi posset, sicut humana deposcit necessitas, remaneret. Tandem conversus ad se, dixit ad conjugem: « Peccavi coram Deo et sanctis ejus, qui ab hoc hospitiolo, sicut sum admonitus, non recessi. Et scio quod ob hoc nobis mala quæ patimur accesserunt. Nunc autem pareamus visioni quam vidimus, et removeamus hoc hospitiolum a loco isto, ut salvemur. » Tunc amoto tugurio, oratorium ex ligneis formatum tabulis collocavit; in quo quotidie orationem fundens, opem beati martyris flagitabat. Tandem cessantibus plagis, aptanti manus ad operam tanta fructuum consequentia fuit ut in modico temporis spatio amplius quam perdiderat, repararet. Hæc infra nostrum territorium gesta sunt.

Sed nec hoc silebo, ad comprimendam malorum superbiam, quod Plato quidam, Chlotharii regis tempore, ad Pauliacense[1] monasterium accedens, in cujus oratorio hujus sancti reliquiæ continentur, et pro eo quod munus aliquod ab abbate non accepisset, dixisse fertur: « Ego faciam de hac ecclesia domum regis, in cujus uno angulo equites[2] alantur. » Et cum furore discedens, dum ad principem abire disponit, comprehensus a febre, die tertia spiritum exhalavit : descendensque velociter ad infernum, domum Dei reliquit ad cultum ejus cujus prius fuerat nomine consecrata.

(1) *Pauliacensim*. 2204, sup. 478.
(2) Al. *equi ejus*. (R.)

terai-je? L'année n'était pas écoulée, qu'il se vit réduit à une telle pénurie qu'il ne lui restait plus de quoi se nourrir et se vêtir, comme l'exigent les besoins de l'humanité. Faisant enfin un retour sur lui-même, il dit à sa femme : « J'ai péché contre Dieu et ses saints, quand, après avoir été averti de quitter cette petite habitation, je ne l'ai pas fait. Je vois que c'est de là que sont venus les maux dont nous souffrons. Maintenant donc, obéissons à la vision que nous avons eue et ôtons notre habitation de ce lieu, afin que nous soyons sauvés. » Ayant alors démoli sa chaumière, il la remplaça par un oratoire fait avec des planches, dans lequel, passant chaque jour dans la prière, il implorait le secours du bienheureux martyr. Enfin ses maux cessèrent. Il se remit à l'ouvrage, et le travail de ses mains lui rapporta tant qu'en peu de temps il regagna au delà de ce qu'il avait perdu. Ceci s'est passé dans notre pays.

Voici un autre fait que je ne tairai pas davantage, afin de rabaisser l'orgueil des méchants. Au temps du roi Clotaire, un certain Platon arriva au monastère de Pavilly[1], dans l'oratoire duquel on garde des reliques de notre saint, et parce qu'il n'avait pas reçu de présent de l'abbé, on rapporte qu'il dit : « Je ferai de cette église une maison du roi et les chevaux y auront leurs mangeoires dans un coin. » S'éloignant avec fureur, il se disposait à rejoindre le prince, lorsqu'il fut pris de la fièvre, et au bout de trois jours il était mort. C'est ainsi que, descendant rapidement dans l'enfer, il laissa la maison de Dieu au culte de celui au nom duquel elle avait été primitivement consacrée.

(1) L'abbaye de Pavilly fut fondée à une époque inconnue, mais antérieure au milieu du VIIe siècle, dans le diocèse de Rouen.

CAPUT XLIX.

Passio et nomina quadraginta octo martyrum[1].

Quadraginta vero octo martyrum nomina, qui apud Lugdunum passi dicuntur[2], hæc sunt : Vectius, Epagatus, Zacharias, Macarius, Alcibiades, Silvius, Primus, Ulpius[3], Vitalis, Comminius, October, Philominus, Geminus, Julia, Albina, Grata, Æmilia, Posthumiana, Pompeia, Rodone, Biblis, Quarta, Materna, Elpenipsa, Stamas. Hi autem bestiis traditi sunt : Sanctus et Maturus, Alexander, Ponticus, Blandina; et hi sunt qui in carcere spiritum reddiderunt : Arescius, Fotinus, Cornelius, Zotimus, Titus, Zoticus, Julius, Æmilia, Gamnite, Pompeia, Alumna, Mamilia, Justa, Trifime, Antonia et beatus Fotinus, episcopus[4]. Quorum sancta corpora judex iniquus igni tradi præcepit, exustisque, in Rhodanum pulveres jussit spargi. Sed postquam hæc gesta sunt, cum christiani mœrorem maximum haberent, quasi deperissent beatæ reliquiæ, nocte apparuerunt viris fidelibus in eo loco, quo igni traditi sunt, stantes integri ac illæsi. Et conversi ad viros dixerunt eis : « Reliquiæ nostræ ab hoc colligantur loco, quia nullus periit a nobis. Ex hoc enim translati sumus ad requiem, quam nobis promisit rex cœlorum

---

(1) *De* XLVIII *martyribus apud Lugdunum passis*, 2205.

(2) Ann. 177, 2 Jun. (R.) — (3) Alii *Alpius*. (R.)

(4) Alii *Photinus*. Porro horum 48 martyrum nomina pollicitus est Gregorius et nonnisi 46 exhibet. Omittit *Attalum*, in epistola Lugdunensis ecclesiæ celeberrimum. In vet. martyrologiis habentur *Rogatu*, *Apollonius*, *Geminianus*, *Julianus*, *Ausonia*, *Domna*. Ex vita S. Barnardi episcopi Viennensis : *Severinus*, *Exsuperius* et *Felicianus*. (R.)

CHAPITRE XLIX.

La passion et les noms des quarante-huit martyrs.

Voici les noms des quarante-huit martyrs qu'on dit avoir souffert à Lyon[1] : Vectius, Epagatus, Zacharie, Macarius, Alcibiade, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminius, October, Philominus, Geminus, Julie, Albine, Grata, Émilie, Posthumiane, Pompeia, Rhodone, Biblis, Quarta, Materna, Elpenipsa, Stamas. Furent livrés aux bêtes : Sanctus et Maturus, Alexandre, Ponticus, Blandine. Ceux qui rendirent l'esprit dans leurs cachots furent : Arescius, Fotinus, Cornelius, Zotime, Titus, Zoticus, Julius, Émilie, Gamnite, Pompeia, Alumna, Mamilia, Justa, Trifime, Antonia et le bienheureux Fotin, évêque. Un juge inique fit brûler leurs corps sanctifiés et jeter leurs cendres dans le Rhône. Lorsque cela fut fait, comme les chrétiens étaient plongés dans la douleur, croyant perdues tant de reliques bienheureuses, les corps de ces martyrs apparurent une nuit dans le lieu même où ils avaient été brûlés, se tenant debout et entiers; et s'étant tournés vers quelques personnes fidèles qui se trouvaient là, ils leur dirent : « Que l'on recueille ici nos reliques, car nul de nous n'a péri; de ce lieu nous avons été transportés au champ du repos, que nous a promis le roi des cieux, Christ, au nom duquel nous avons souffert. Ces fidèles, rapportant cela aux autres chrétiens, rendirent grâces à Dieu; et, affermis dans leur foi, ils recueillirent ces cendres sacrées et élevèrent en leur honneur une vaste basilique. Ils déposèrent sous le saint autel ces précieux gages,

---

(1) Ce sont là les premiers martyrs des Gaules, si l'on en croit Eusèbe, Sulpice Sévère et autres auteurs anciens; ils auraient péri à Lyon sous le règne de Marc Aurèle. (R.)

Christus, pro cujus nomine passi sumus. Hæc renuntiantes viri illi reliquis christianis, gratias egerunt Deo, et confortati sunt in fide, colligentesque sacros cineres, ædificaverunt basilicam miræ magnitudinis in eorum honorem. Et sepelierunt beata pignora sub sancto altari, ubi se semper virtutibus manifestis cum Deo habitare declaraverunt. Locus autem ille in quo passi sunt, Athanaco vocatur, ideoque et ipsi martyres a quibusdam vocantur Athanacenses[1].

CAPUT L.

De sancto Fotino, Lugdunensi episcopo.

Igitur[2] martyrio consummatus gloriosus Fotinus[3] episcopus, qui Lugdunensi præfuit urbi sacerdos, per certaminis nobilis meritum invectus est cœlo[4]. Cui et merito et sanctitate condignus Irenæus[5] successit episcopus, per martyrium et ipse finitus[6]. Hic in crypta basilicæ beati Joannis sub altari est sepultus. Et ab uno quidem latere Epipodius, ab alio vero Alexander[7] martyr est tumulatus. De quorum monumentis si pulvis cum fide colligatur, extemplo medetur infirmis. Magna enim claritas in crypta illa continetur, quæ, ut credo, meritum martyrum signat.

(1) Colb. a. *Athenaco* et infra *Athenacenses* quæ lectio nominis etymologiæ magis congrua videtur; sic enim dictus est locus ille ab Athenis, quod ibi ara esset celebris apud veteres ob certamina facundiæ græcæ latinæque a Caligula instituta. (R.) — 2791, *Ataanaco*.

(2) Confer hoc caput cum XXVII libri I Hist. (R.)—Vide et Ruinartii Acta martyrum sincera, p. 61.

(3) *Photinus*, sup. 478. — (4) An. 177, 2 Jun. (R.)

(5) Aliquot mss. *Hereneus*. (R.)—2204 *Hereneus*; 2205 *Hireneus*.

(6) An. 203, 28 Jun. (R.) — (7) An. 178, 22 et 24 april. Vide lib. de Gl. Conf. cap. LXIV. (R.)

qui témoignent toujours par leurs vertus que ces martyrs habitent avec Dieu. Le lieu où ils ont souffert s'appelle Ainay, d'où quelques-uns les ont appelés les martyrs d'Ainay[1].

CHAPITRE L.

De saint Fotin, évêque de Lyon.

Le glorieux évêque Fotin, qui gouvernait l'église de Lyon, ayant consommé son martyre, monta au ciel par le mérite de la noble lutte qu'il avait soutenue. Il eut pour digne successeur l'évêque Irénée, qui l'égalait en vertu et en sainteté, et qui finit aussi sa vie par le martyre[2]. Celui-ci est enseveli dans la crypte de la basilique de Saint-Jean, ayant d'un côté Épipodius et de l'autre le martyr Alexandre. La poussière de leurs tombeaux, si on la recueille avec soin, soulage aussitôt ceux qui souffrent. Il y a d'ailleurs une grande clarté qui resplendit dans cette crypte, et qui prouve, je le crois, le mérite des martyrs.

(1) Il y avait dans ce lieu un autel fameux chez les anciens, où Caligula avait institué des combats d'éloquence. Il devint plus célèbre encore, dans la suite, à cause des martyrs. On y éleva une église avec un monastère de l'ordre de saint Benoît. Ce monastère, illustre au moyen âge, fut sécularisé en 1685 et devint en 1690 une église paroissiale de Lyon, Saint-Michel. Voy. le *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartul. de l'abbaye d'Ainay*, par A. Bernard, 1853, in-4°.

(2) Ses Actes étaient perdus dès le VIe siècle. Il paraît avoir souffert vers l'an 203. Lorsque les calvinistes s'emparèrent de Lyon, en 1562, ils violèrent le tombeau de saint Irénée et mirent son corps en pièces. On en sauva le crâne, que l'on conserve religieusement, de nos jours, à Lyon. (Ruin.) — Les reliquaires ont été fondus pendant la Révolution; mais les reliques elles-mêmes des martyrs de Lyon et le crâne de saint Irénée reposent encore aujourd'hui dans des caisses placées sous le maître autel de la cathédrale, telles qu'elles y furent mises par l'évêque constitutionnel Lamourette, en 1792.

CAPUT LI.

De Benigno, martyre glorioso.

Benignus[1] autem, dominici nominis testis, apud Divionense castrum martyrio consummatus est[2]. Et, quia in magno sarcophago post martyrium conditus fuit, putabant nostri temporis homines, et præsertim beatus Gregorius episcopus, ibi aliquem positum fuisse gentilem. Nam rustici vota inibi dissolvebant, et quæ petebant velociter impetrabant. Ad hoc ergo beati sepulcrum quidam, dum exinde multa beneficia perciperet, cereum detulit; quo accenso, domum rediit. Puerulus enim parvulus hæc observans, illo abeunte, descendit ad tumulum, ut ardentem cereum exstingueret et auferret. Quo descendente, ecce serpens miræ magnitudinis, de alia parte veniens, cereum circumcingit. Puer autem timens sursum rediit, et bis aut tertio cereum auferre tentans, obsistente angue, non potuit. Talia et his similia beato pontifici nuntiata nullo modo credebat, sed magis ne ibidem adorarent fortiter testabatur. Tandem aliquando Dei martyr beato se confessori revelat, et dicit : « Quid, inquit, agis ? non solum quod tu despicis, verum etiam honorantes me spernis. Ne facias, quæso, sed tegmen super me velocius præpara. » De qua ille visione concussus beatum sepulcrum adit, ibique diutissime pro ignorantia cum fletu veniam deprecatur. Et quia crypta illa, quæ ab antiquis inibi transvoluta[3] fuerat, diruta erat, rursum eam beatus

(1) Hoc caput deest in Colb. tut., laudatur in Chronico sancti Benigni. (R.)

(2) An. 178, 1 nov. (R.)

(3) Sic ædificii fornicem exprimit passim Gregorius. (R.)

CHAPITRE LI.

Du glorieux martyr Bénigne.

Bénigne[1], qui témoigna pour le nom du Seigneur, consomma son martyre dans le château de Dijon. Comme il avait été, après son martyre, placé dans un grand sarcophage, les gens de notre temps, et surtout le bienheureux évêque Grégoire[2], pensaient que ce sarcophage contenait quelque gentil. Les habitants de la campagne y venaient accomplir des vœux et y obtenaient promptement ce qu'ils demandaient. Un homme, qui avait reçu de cette manière plusieurs bienfaits, apporta un cierge au tombeau du saint, l'alluma et s'en retourna chez lui. Il avait été observé par un enfant qui descendit au tombeau après son départ pour éteindre le cierge et l'emporter; mais, au moment où cet enfant s'approchait, voici qu'un serpent d'une prodigieuse grandeur vint d'un autre côté et s'enroula autour du cierge. L'enfant saisi d'effroi remonta, après avoir renouvelé deux ou trois fois sa tentative, toujours vaine parce que le serpent ne s'en allait pas. Ces choses et d'autres semblables furent rapportées au saint évêque, qui, loin d'y ajouter foi, n'en défendit que plus fortement les adorations qui se faisaient en ce lieu. Un jour enfin le martyr de Dieu se révéla au bienheureux confesseur, et lui dit : « Que fais-tu ? Non-seulement tu me prises peu, mais encore tu méprises ceux qui m'honorent. Ne le fais plus, je te prie, et au contraire prépare-moi le plus promptement possible un abri. » Frappé de cette vision, Grégoire se rendit au bienheureux tombeau, et là, implora

(1) On croit qu'il souffrit le martyre sous Marc Aurèle. Ses Actes ont été conservés, mais ils abondent en erreurs. (R.)

(2) Grégoire, évêque de Langres de 506 environ à 539. Dijon était alors dans l'évêché de Langres, et ne devint un siége épiscopal que bien des siècles après, en 1731. Voy. *Vitæ Pat.*, cap. VII.

pontifex reædificavit, eleganti transvolvens opere. Sed sanctum sepulcrum, nescio qua causa faciente, foris evenit. Quod ille intus transferre cupiens, convocavit ad hoc opus et obsequium abbates atque alios religiosos viros; in quo conventu grande miraculum beatus martyr et populis et suo præstitit confessori. Erat quippe validum, ut supra diximus, illud sarcophagum, ut tale in isto tempore nec tria paria boum trahere possint. Cumque diutissime morarentur, nec invenirent qualiter ipsum intus inferrent, sanctus Gregorius, illuminatis cereis cum grandi psallentio, apprehensum a capite martyris sarcophagum, et duo presbyteri ad pedes, moventes illud, in cryptam habilissime detulerunt, et ubi ipsis fuit placitum composuerunt : quod non minimum populis spectaculum fuit. Post paucos autem annos, ab euntibus in Italiam passionis ejus historiam allatam beatus confessor accepit. Sed et deinceps sanctus martyr multis se virtutibus manifestavit in populis. Nec moratus, super cryptam illam basilicam magnam jussit ædificari. In proximo autem est et alia basilica, in qua Paschasia [1] quædam religiosa veneratur. Nam visum est eo tempore structoribus quamdam anum egressam fuisse ab ipsa basilica, nigra veste, cigneo capite, vultuque decoro, quæ sic affata est structores : « Eia, dilectissimi, perficite opus bonum : eleventur machinæ quibus erigitur hæc structura, et merito acceleratur quæ talem habet executorem. Nam si permitteretur ut vestrorum oculorum acies contemplaretur, nempe videretis vobis operan-

(1) De Paschasia infra agitur in lib. de Gloria. Conf. cap. XLIII.

longtemps et avec larmes le pardon de son ignorance. Cette crypte, voûtée fort anciennement, tombait en ruine; le bienheureux pontife la rebâtit, et y éleva des voûtes élégantes. Mais le saint tombeau, je ne sais comment cela se fit, se trouva placé au dehors. L'évêque, voulant le replacer dans la crypte, convoqua, pour accomplir cette pieuse besogne, des abbés avec d'autres religieuses personnes, et, en présence de cette assemblée, le bienheureux martyr fournit aux fidèles et à l'évêque, par lequel il avait été confessé, le spectacle d'un grand miracle. Le sarcophage, comme nous l'avons dit plus haut, était fort vaste et si lourd que trois paires de bœufs ne pouvaient venir à bout de le traîner. Comme on n'avançait pas et qu'on ne savait comment le descendre, saint Grégoire, ayant allumé des cierges et entonné des psaumes, prit le sarcophage du martyr par la tête, tandis que deux prêtres le prenaient par les pieds; puis l'ayant ainsi enlevé, ils le descendirent avec beaucoup d'adresse dans la crypte, où ils le placèrent à l'endroit qui leur plut; ce qui ne fut pas un petit étonnement pour les peuples. Peu d'années après, le bienheureux confesseur reçut, de voyageurs qui allaient en Italie, l'histoire de la passion de saint Bénigne, qu'ils avaient apportée avec eux. Dans la suite, ce saint martyr se manifesta aux chrétiens par nombre de miracles. Sans délai, Grégoire fit élever une grande basilique sur la crypte [1]. A côté se trouve une autre basilique dans laquelle on honore une pieuse femme nommée Paschasie. Or, dans ce même temps, les constructeurs de la basilique de saint Bénigne virent sortir de l'église consacrée à sainte Paschasie une vieille femme vêtue d'une robe noire,

(1) On voit dans la Chronique de saint Bénigne qu'il y institua aussi des moines sous la conduite de l'abbé Eustade. (R.)

tibus sanctum præire Benignum[1]. » Hæc effata, basilicam de qua egressa fuerat ingrediens, nulli ultra comparuit. Autumabant enim ejus temporis homines beatam ibi apparuisse Paschasiam[2]. Super lapidem vero illum, in quo cum plumbo remisso pedes ejus confixi fuerunt, factis loculis, vinum aut siceram multi infundunt : unde, si aut oculi lippitudine gravati, aut quælibet vulnera fuerint perunčta, protinus fugata infirmitate sanantur, quod ego evidenter expertus sum. Nam, cum mihi nimia lippitudine oculi gravarentur, ex hoc sacrato unguine tactus, dolore protinus carui. Cum autem ad Arvernam regionem lues illa inguinaria adveniret, quæ sancti Galli episcopi oratione depulsa est[3], et in subita contemplatione parietes domorum atque ecclesiarum signarentur atque caraxarentur, matri meæ apparuit in visu noctis quasi vinum, quod in apothecis nostris habebatur, sanguis esset effectus. Cui lamentanti ac dicenti : « Væ mihi, quia signata est plagæ domus mea ! » ait ei vir quidam : « Nosti, inquit, quod post pridie, quod erit in kalendis novembris, passio Benigni martyris celebrabitur ? — Novi, ait. — Vade, inquit, et vigila totam noctem in honore, ac revoca[4] missas, et liberaberis a plaga. » Expergefacta autem a somno, implevit quæ sibi fuerant imperata, signatisque vicinorum domibus, domus nostra inviolata permansit.

(1) Operantibus *adesse sanctum presbiterum Benignum*, ms. 1805.

(2) Quæ sequuntur ex hoc capite desunt in Clar. b.

(3) Vid. Hist., lib. IV, cap. v.

(4) Id est, celebrari curato. Vide Liturg. Gallic. lib. I, cap. vi, n. 4. (R.)

dont la tête avait la blancheur du cygne, dont le visage était imposant, et qui leur parla ainsi : « Courage, mes chers amis, donnez tous vos soins à ce pieux ouvrage ; élevez vos échafaudages, et assurément une construction dirigée par un tel architecte avancera promptement : car, si la faiblesse de vos yeux ne s'y opposait, vous verriez saint Bénigne marchant en tête de vos ouvriers. » Après avoir dit ces mots, elle rentra dans la basilique d'où elle était sortie, et personne depuis ne la revit plus. Les hommes de ce temps pensaient que c'était la bienheureuse Paschasie qui avait fait une apparition. Beaucoup de fidèles versent du vin ou de la bière dans les petites cavités de la pierre où les pieds de saint Bénigne furent fixés avec du plomb fondu. Ils s'en servent pour se guérir d'ophthalmies ou de blessures. J'en ai fait moi-même la plus sûre expérience : car, étant affecté d'une grave inflammation des yeux, dès que j'eus touché mes paupières avec cet onguent sacré, toute douleur cessa. Lorsque cette fameuse maladie des aînes, qui fut chassée par les prières de l'évêque saint Gall, eut gagné l'Auvergne, et que l'on vit tout à coup les parois des maisons et des églises se couvrir de caractères et de signes, ma mère crut voir en songe, pendant la nuit, que le vin que nous conservions dans nos caves s'était changé en sang. Comme elle se lamentait et qu'elle s'écriait : « Malheur à moi, car ma maison est désignée au fléau ! » un homme lui dit : « Sais-tu bien qu'après-demain, qui sera le jour des calendes de novembre, on célébrera la fête de la passion du martyr Bénigne ? — Je le sais, dit-elle. — Va donc, répliqua-t-il, et veille toute la nuit en son honneur, fais dire des messes, et tu seras préservée du fléau. » A son réveil, elle fit ce qui lui avait été ordonné, et notre maison resta intacte au milieu des maisons voisines marquées de signes funèbres.

CAPUT LII.

De sancto Symphoriano[1].

Symphorianus[2] martyr apud Augustodunensem[3] urbem martyrium consummavit[4]. De loco autem illo ubi gladio percussus est et sanguis ejus effluxit, quidam religiosus tres lapillos cum ipso sanguine levavit, et in capsa argentea reconditos in ecclesiam ligneis constructam tabulis, apud Thigernum[5] castrum urbis Arvernæ, in altari sancto locavit. Tempore autem[6] quo Theodoricus rex Francorum regionem illam evertit, hoc castrum ab hostibus incendio concrematur. Cumque ab aliarum domorum exustione domus Dei, quæ, ut diximus, ligneis erat tabulis fabricata, igni apprehensa consumeretur, populi plangentes dicebant : « Utinam vel beatæ reliquiæ non periissent ! » Interea, cum prunarum magnus esset de incendio acervus effectus, subito aquilone flante atque urente, vehementer favillæ ab incendio relictæ per diversa jaciuntur, et ecce capsa illa argenta illæsa refulgens tanquam sidus præclarum apparuit. Colligentes autem eam qui tunc aderant clerici, requirentes, nihil de beatis pignoribus diminutum reperientes, mirati sunt inter tam valida incendia speciem tam tenuem sic fuisse salvatam, in qua, ut ita dicam, non solum hæc, sed etiam mille libræ argenti

(1) *De reliquiis sancti Symphoriani mart.*, 2205.

(2) Deest hoc caput in cod. Colb. tut. Idem vero cum sequentibus ad cap. LVII inclusive deest in Clar. b; in altero Clar. ad cap. LVI. Acta sancti Symphoriani edidimus inter sincera Martyrum, p. 69, ubi plura de illo observavimus. (R.)

(3) *Augustidunensim*, sup. 478. — (4) An. 179, 22 aug. (R.)

(5) V. infra, cap. LXVII. — (6) Vid. lib. III Hist., cap. XII.

CHAPITRE LII.

De saint Symphorien.

Le martyr Symphorien souffrit la passion dans la ville d'Autun. Au lieu même où il fut frappé et où son sang coula, un homme religieux prit trois petites pierres arrosées de ce sang, puis il les mit dans une boîte d'argent, qu'il déposa sur le saint autel de l'église du château de Thiers, en Auvergne, laquelle est construite de pièces de bois. Or, au temps où Thierri, roi des Francs, ravagea cette contrée, le château de Thiers fut brûlé par l'ennemi. Et comme la maison de Dieu, qui, ainsi que nous l'avons dit, était faite de pièces de bois, commençait à prendre feu par le contact des autres maisons incendiées, les peuples s'écriaient en pleurant : « Plaise à Dieu qu'au moins les saintes reliques ne périssent pas ! » L'incendie avait déjà produit un immense monceau de charbons ; tout à coup l'aquilon, soufflant et alimentant la flamme, dispersa au loin les cendres de l'incendie, et la châsse d'argent, intacte et brillante, apparut comme un astre au firmament. Les clercs qui étaient présents, l'ayant ramassée et trouvant qu'il n'y manquait rien des saintes reliques, admirèrent comment une si petite chose s'était conservée intacte au milieu d'un tel incendie, qui aurait pu fondre instantanément, pour ainsi dire, non-seulement cette châsse, mais mille livres d'argent ou de fer. Et vraiment il se manifesta là une grande vertu qui fortifia le peuple dans le culte de Dieu et l'honneur de son nom. Par la suite, on construisit en ce lieu une

aut ferri potuissent sine mora dissolvi. Vere magna ibidem virtus apparuit, quæ populum ad Dei cultum et honorem sui nominis roboravit. Qui, facta deinceps alia in eodem loco basilica, sanctas reliquias in altari posuerunt.

CAPUT LIII.

De beato Marcello Cavillonensi.

De beati vero Marcelli, Cavillonensis[1] martyris, virtutibus pauca ad nos mittenda memoriæ monimenta venerunt. Quæ, quamlibet parva censeantur in dictis, ad eum tamen referenda sunt qui hæc operatur in singulis. Causa quædam exstiterat, ut Fedamius, Eunomii[2] quondam Arverni presbyteri filius, Cavillonensem urbem adiret[3], idemque apud basilicam sancti martyris Marcelli hospitalem habebat, ab abbate loci victus stipendia capiens; ipse enim quæ loquor exposuit. Inter duos, inquit, viros orta fuit intentio : hisque litigantibus, in hoc lis ipsa subiit, ut eam sacramento dirimerent; ingressique basilicam sancti martyris, elevatis homo manibus ad perjurandum, cum nomen sancti voluisset ore patulo nominare, hæsit vox in faucibus, nec lingua poterat ad officium reflecti. Sed, ne hoc quidem parum videretur ad beati athletæ gloriam, ipse cum elevatis manibus quasi æneus totus irriguit. Tunc oratio facta pro eo absolvi diaboli arte vinctum obtinuit : ipse quoque, post absolutionem sermone proprio opus suum confessus, quæ negligenter egerat emendavit.

(1) Colb. tut. semper *Cabillonensis*.
(2) *Eunomi*, 2204; *Fœdamius Eunomi*, sup. 478.
(3) An. 179, 4 sept. (R.)

nouvelle basilique, et l'on déposa les saintes reliques sur l'autel.

CHAPITRE LIII.

Du bienheureux Marcel de Châlon[1].

Il nous est parvenu peu de documents dignes de mémoire sur les vertus du bienheureux Marcel, martyr de Châlon[2]. Quoi qu'il en soit de leur brièveté, il n'en faut pas moins lui rapporter ce qu'il a fait dans des cas particuliers. Il arriva que Fédamius, fils d'Eunome, jadis prêtre d'Auvergne, eut besoin de se rendre dans la ville de Châlon, et se logea dans la maison de réception de la basilique du saint martyr Marcel, où l'abbé du lieu pourvoyait à ses besoins. C'est de lui que je tiens ce que je rapporte. Une contestation, dit-il, étant survenue entre deux hommes, les choses tournèrent de manière qu'il fut convenu que leur différend se terminerait par le serment. Ils entrèrent dans la basilique du saint martyr; l'un d'eux levant les mains pour se parjurer sentit, au moment où il allait prononcer à haute voix le nom du saint, sa voix s'arrêter dans sa gorge et sa langue lui refuser son service. Mais, comme si c'était encore trop peu pour la gloire du bienheureux athlète, le parjure resta dans sa pose et la main élevée, et tout le corps aussi roide que s'il eût été d'airain. Quand on eut dit des prières pour lui, il obtint d'être délivré de cet enchantement diabolique. Après sa délivrance, de lui-même il confessa son fait et amenda sa faute.

(1) Châlon-sur-Saône.
(2) Les Actes de saint Marcel le comptent au nombre des martyrs de Lyon. Échappé de prison pendant la persécution, il tomba entre les mains de Priscus, président de la province, qui, sur ce qu'il se déclarait chrétien, le fit enterrer jusqu'à la ceinture et le laissa mourir ainsi : il expira le troisième jour. Le roi Gontran éleva sur son tombeau un monastère qui devint célèbre. (R.)

CAPUT LIV.

De sancto Valeriano[1].

Huic martyri[2] adjungitur, et sanguine et agone propinquus, beatus athleta Valerianus; qui apud castrum Trinorciense[3], quadragesimo a Cavillonensi urbe milliario[4], consummato certamine tumulatus est. Igitur Gallus, hujus urbis comes, cœliaci[5] morbi dolore gravatus, qui totam alvum non modo tortura, verum etiam tumore ita conflaverat ut hydropicus putaretur, nihil edere nihilque potus capere posset, fiebatque juxta hoc contagium ut inediæ morbo deficeret; qui prope exanimis, cum se cerneret desperatum, rogat se deportari ad beati martyris tumulum. Ubi cum projectus fuisset, accessit ad eum Epirechius[6] presbyter, qui tunc ipsam regebat ecclesiam, vir virtutum et puræ mentis homo, sicut ipsi oculis nostris inspeximus, dixitque ei : « Si vis sanus fieri, confide in virtute martyris gloriosi, et vove ut unam trabem cum ligaturis suis ad hujus templi tecta recuperanda transmittas. Erit enim tibi præsidium, si ea devote impleveris quæ promittis. » At ille attentius orans vovit quæ presbyter indicavit; statimque sanus factus, trabem, nullo commonente, ad basilicam sancti exhiberi præcepit. Ecce quid præstat dominus Jesus Christus in terris marty-

(1) 2791, *De sancto Valeriano martyre ejus de civitatis episcopi.* —(2) An. 179, 15 sept. (R.)—(3) *Trinorciensim*, 2204 et supp. 478.

(4) Castrum Trenorchium, seu *Tinurtium* aut *Tornusium*, nonnisi 20 circiter milliaribus, id est leucis sex, ab urbe Cabillono dissitum est. De quo vide Valesii notitiam. (R.)

(5) Colb. a, *cœlaci*. Bell., al. manu, *ciliaci*, id est colici. (R.)

(6) Colb. tut., *Epiricius*. (R.)

CHAPITRE LIV.

De saint Valérien.

A la suite de Marcel, auquel il tient et par les liens de parenté et par ceux du supplice, il faut placer le bienheureux athlète Valérien, qui, après sa passion, fut enterré dans le château de Tournus, distant de quarante milles de la ville de Châlon[1]. Gallus, comte de cette ville, fut atteint d'une maladie d'entrailles, qui non-seulement le torturait par la douleur, mais de plus lui enflait le corps tellement qu'il passait pour hydropique. Il ne pouvait ni boire ni manger, et par cette circonstance il était menacé de périr d'inanition. Quand il se vit ainsi affaibli et presque désespéré, il se fit porter au tombeau du saint martyr. Comme on venait de l'y déposer, le prêtre Epirechius, qui gouvernait alors cette église, s'approcha de lui. C'était un homme vertueux, une âme pure, comme nous l'avons vérifié nous-même de nos propres yeux. « Si tu veux être guéri, dit-il au comte, confie-toi à la vertu du glorieux martyr et fais vœu de donner une poutre avec ses ferrures pour réparer le toit de ce temple. Le saint viendra à ton secours, si tu accomplis dévotement la promesse que tu auras faite. » Celui-ci, priant avec ardeur, fit le vœu que le prêtre lui avait conseillé et fut aussitôt guéri. Sans qu'il fût besoin de l'en presser, il fit donner la poutre à la basilique du saint. Voilà ce que le Seigneur Jésus-Christ fait, sur la terre, pour les saints et glorieux martyrs qu'il a appelés aux célestes royaumes, et cela non sans raison; car ayant cru de cœur en son nom sacré, l'ayant invoqué dans leurs œuvres, l'ayant confessé dans leurs tentations, non-

(1) Valérien souffrit le même martyre que Marcel. Il s'échappa de la prison de Lyon, fut arrêté à Tournus par le préfet Priscus, et après plusieurs tourments eut la tête tranchée. On ajouta a l'église construite sur son tombeau un monastère qui devint une célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît. (R.)

ribus sanctis, quos glorificatos ascivit in cœlestibus regnis. Nec immerito, quia sacrum nomen ejus corde credentes, in operibus invocantes, in tentationibus confitentes, non modo ut fideles servi Dominum sunt secuti, verum etiam et alios ut sequerentur suis exemplis incitaverunt.

CAPUT LV.

De Timotheo et Apollinari martyribus.

Timotheus et Apollinaris apud Remensium urbem, consummato martyrio[1], cœlestia regna meruerunt; quorum reliquias quidam, ædificata in eorum honore basilica, devotus expetiit. Pontifex vero qui aderat cum honore per presbyterum dirigit. Cumque iter ageret, mulier importuna, et credo indigna merito, in via procedit, salutatoque presbytero, deosculatur linteum quo sacræ tegebantur favillæ, rogans sibi de iis aliquid condonari. Tunc presbyter, diu dubitans et tribuere differens, victus tandem ab improbitate ejus, divisit ei particulam. Ascendensque sonipedem iter expedire cœpit injunctum : sed percutiens utraque equi latera, nequaquam poterat promoveri; ipse vero ita gravatus erat ut vix caput valeret erigere. Intelligens autem martyrum se virtute teneri, pœnitentia motus utiliter recepit quod negligentia intercedente largiri præsumpsit : restitutoque in capsa quod abstulerat, abire permissus est.

(1) An...., 23 aug.; Ms. duo *Apollonaris*. (R.)

seulement ils ont suivi le Seigneur comme des serviteurs fidèles, mais encore par leurs exemples ils ont engagé les autres dans la même voie.

CHAPITRE LV.

Des martyrs Timothée et Apollinaire.

Timothée et Apollinaire, par leur martyre accompli dans la ville de Reims, méritèrent le royaume céleste [1]. Une personne pieuse, après avoir élevé une basilique en leur honneur, demanda de leurs reliques. L'évêque d'alors les fit porter avec les honneurs convenables par un prêtre. Comme celui-ci était en route, une femme importune, et à ce que je crois peu digne, s'avança sur le chemin, et, ayant salué le prêtre, baisa le linge qui couvrait les cendres sacrées, demandant qu'on lui en donnât un peu. Le prêtre, après avoir longtemps hésité et différé de lui en donner, vaincu à la fin par l'indiscrétion de cette femme, lui en abandonna une parcelle. Ensuite il monta à cheval et se disposa à continuer sa route. Mais il eut beau frapper les deux flancs de son cheval, il ne put le faire avancer; quant à lui, il se sentait tellement appesanti, qu'à peine avait-il la force de lever la tête. Comprenant alors qu'il était arrêté par la vertu des martyrs, et touché de repentance, il reprit heureusement ce que par sa négligence il n'avait pas craint de donner; et ayant remis dans la châsse ce qu'il en avait ôté, il eut la faculté de poursuivre son voyage.

(1) Les Actes de ces martyrs rapportent qu'ils ont souffert du temps de Néron, opinion que repoussent ceux qui n'admettent pas de martyrs dans les Gaules avant Marc Aurèle. Le supplice de Timothée et d'Apollinaire semble pourtant antérieur à Maximien (voy. Marlot, *Metrop. Remensis*, I, XXI). Frodoard donne leurs Actes, mais ne marque pas le temps de leur passion. Un seigneur nommé Eusèbe construisit en leur honneur une basilique dans laquelle saint Remi voulut être enterré. C'est maintenant une paroisse où l'on conserve beaucoup de reliques. Non loin de là se voit un ancien cimetière qu'on appelle *les Martyrs*. On y trouve dans la terre, ainsi qu'aux alentours, des corps ayant de grands

CAPUT LVI.

De sancto Eutropio [1].

Eutropius[2] quoque martyr Santonicæ urbis[3] a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias[4]; ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est, impletoque hujus officii ordine, peracta incredulis prædicatione, insurgentibus paganis, quos auctor invidiæ credere non permisit, illiso capite victor occubuit. Sed, quia eo tempore instante persecutione, neque digno loco sepultus, neque a christianis debito honore veneratus est, valde datum est oblivioni eum martyrem fore, quod hoc ordine traditur revelatum. Post multa annorum spatia in ejus honore basilica ædificata est, expletoque opere Palladius[5], qui tunc sacerdotalis ordinis cathedram regebat, convocatis abbatibus, sacros cineres in locum quem præparaverat transferri studuit. Quod cum factum fuisset, duo ex abbatibus, reserato opertorio, sanctum corpus aspiciunt, contemplanturque cicatricem capitis, qua in parte defixum

(1) *De Eutrope martyre*, 2205.

(2) Laud., Bell. et Colb. a., *Eutropis*, et in capitis titulo, *De Eutrope martyre*. (R.) — Supp. 478, *Eutropis*.

(3) *Sanctonice*, supp. 478.

(4) Sæc. II aut III; 30 april. Et hic Gregorius martyrem admittit ante Marci tempora ex vulgari traditione. S. Eutropii ecclesia apud Santonas vetustate fatiscens a Leontio episcopo restaurata est, ut canit Fortunatus, lib. I, carm. III. (R.)

(5) Celebris est in Gregorii Hist. lib. VII et VIII ob ordinatum ab eo Faustianum episcopum Aquensem in Novempopulania. Interfuit concilio Paris. IV et Matisc. II. Litteras simul et sacras reliquias a Gregorio Magno accepit. (R.)

CHAPITRE LVI.

De saint Eutrope.

On rapporte qu'Eutrope, le martyr de la ville de Saintes, fut dirigé sur les Gaules par le bienheureux évêque Clément, qui, lui fit même la grâce de le consacrer évêque[1]. Quand il se fut acquitté de sa mission et qu'il eut prêché les païens, ceux-ci, que le père de l'envie ne lui permit pas de rendre accessibles à la foi, se soulevèrent contre lui. Il eut la tête brisée et succomba avec la gloire d'un vainqueur. Mais, comme il n'avait pas été enseveli dans un lieu convenable et que les honneurs accoutumés ne lui avaient pas été rendus par les chrétiens, à cause de la persécution qui régnait alors, on oublia tout à fait qu'il avait souffert le martyre. Voici comment cela fut révélé. Longtemps après, une basilique ayant été élevée en son honneur, dès qu'elle fut achevée, Palladius, qui siégeait alors dans la chaire épiscopale, convoqua les abbés de son diocèse et fit transporter les cendres sacrées dans le lieu qui leur avait été préparé. Lorsque cela fut fait, deux des abbés, ayant soulevé le couver-

clous fichés dans la tête et dans les bras. On les croit des martyrs; cependant ils n'ont aucun culte public, parce qu'il ne se fait aucun miracle en ce lieu et qu'ils ne sont pas reconnus. (R.) — Cette église, supprimée en 1790, est aujourd'hui complétement détruite, et les reliques qu'elle possédait sont perdues. Quant au cimetière, voyez les *Notes et éclaircissements*, à la fin du volume.

(1) Palladius, évêque de Saintes à la fin du VIe siècle (573-600), fit transférer les restes de saint Eutrope dans l'église de cette ville, où ils reposèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle : à cette époque le corps fut brûlé par les protestants. Les Actes de ce saint sont faux ; aussi ont-ils été omis par les Bollandistes. Voir au 30 avril. (R.) — En 1843, l'on a retrouvé dans l'église Saint-Eutrope de Saintes un sarcophage monolithe fermé par un couvercle sur lequel était gravé ce seul mot : **EVTROPIVS.** Était-ce bien le nom du saint? Était-ce ensuite le cercueil même où l'avait déposé Palladius, et non quelque ouvrage postérieur? Ces deux questions ont été résolues affirmativement par le savant Letronne. (*Revue archéologique*, déc. 1845 et fév. 1846; *Mém. de l'Acad. des Insc.*, t. XVII.)

fuerat securis acumen. Sed, ne præsens visio duceretur in irritum, etiam spiritualis hæc doctrina commonuit, scilicet cum sequenti nocte stravissent sacerdotes membra quieti, apparuit per visum his duobus, dicens : « Cicatricem quam contemplati estis in capite, scitote me per eam martyrium consummasse. » Et ex hoc quod martyr esset innotuit populis, quia non aderat historia passionis.

CAPUT LVII.

De sancto Amarando.

Amarandus autem martyr apud Albigensem[1] urbem, exacto agonis fidelis cursu, sepultus vivit in gloria[2]. Cujus, ut historia passionis declarat, sepulcrum diu vepribus sentibusque[3] contectum latuit; sed, Domino jubente, christianis populis revelatum est, et crypta in qua quiescebat patefacta resplenduit. Sed cum, hostilitate impellente, locus ille ab habitatoribus fuisset evacuatus, a longinquo venientes incolæ honorem beato martyri quasi custodi proprio nitebantur impendere. Igitur, cum cereos frequenter devotio christiana deferret, quadam die contigit ut quidam, præ longinquitate itineris, incrementum ignis quo accenderetur cereus non exhiberet. Arreptumque silicem ferro verberat quasi ignem eliciturus : quod dum ageret, et, crebris ictibus lapidem quatiens, nihil foci posset excutere, cœlesti lampade cereus, qui jam

---

(1) *Albigensim*, 2204, supp. 478.
(2) An. 250, 7 nov. (R.)
(3) Ed. *sepibusque*. (R.) — Primo *sepibus* ms. 2204 habebat; dein *sentibus* a scriptore correctum est.

cle, examinèrent le corps saint et découvrirent une cicatrice à la tête, dans l'endroit où le tranchant de la hache avait frappé. Et, pour que ceci n'eût pas été vu en vain, il s'y joignit bientôt un avertissement céleste; car la nuit suivante, comme les deux prêtres étaient couchés et goûtaient les douceurs du repos, Eutrope leur apparut et leur dit : « Sachez que c'est par cette cicatrice que vous avez vue à ma tête qu'a été consommé mon martyre. » Les peuples reconnurent par là qu'il était martyr; car on n'avait pas l'histoire de sa passion[1].

CHAPITRE LVII.

De saint Amarand.

Le martyr Amarand, après avoir fidèlement combattu pour la foi, fut enseveli dans la ville d'Albi[2], où sa mémoire est vivante et glorieuse. Son tombeau, ainsi que le rapporte l'histoire de sa passion, fut longtemps caché par les ronces et les épines; mais par la volonté du Seigneur il fut révélé aux peuples chrétiens; la crypte dans laquelle il reposait fut découverte et elle resplendit à la lumière. Ce lieu ayant été, par suite des guerres, abandonné par ses habitants, d'autres gens venus de pays éloignés s'efforçaient d'honorer le bienheureux martyr comme leur gardien particulier. Des chrétiens pleins de dé-

---

(1) On a aujourd'hui l'histoire de sa passion, mais c'est un tissu de fables. Cependant le livre *De miraculis S. Eutropii*, écrit au XIIe siècle (*Bolland.*, 30 avril), n'est pas un ouvrage à mépriser. (R.)
(2) *Amarandus* ou *Amaranthus*. On dit qu'il fut martyrisé au temps de Dèce. Il fut enseveli à Viantz, près de la ville d'Albi. Son corps y resta jusqu'en 1404, que Louis d'Amboise en fit la translation dans l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi. (R.) — Nous n'avons vu nulle part, ajoute D. Ruinart, ni l'histoire de la passion de saint Amarand que cite Grégoire de Tours, ni aucune autre.

beato sepulcro affixus erat, illuminatur; sicque factum est ut quæ humanæ non expleverant industriæ peragerentur divini numinis majestate; cessante humano studio cœlestia officia ministrantur, luminisque novi fulgore cereus clarificatur accensus. Quod cum populis manifestatum fuisset, incrementum foci ulterius ad accendendum lumen nullus exhibere præsumpsit. Postquam vero locus ille inhabitari ab hominibus assidue cœpit, atque ibi domus in quibus ignis accenderetur adessent, hoc miraculum non est ultra præstitum plebi, cum aliis miraculis frequentius illustretur.

CAPUT LVIII.

De sancto Eugenio.

Huic[1] cryptæ sociatur et ille Honorificianæ[2] persecutionis martyr Eugenius[3], sacerdotalis infulæ maximum decus, quem in hac urbe detrusum exsilio vel ipsius vel sociorum ejus passio narrat. Hic, cum magnis in sæculo polleret virtutibus, et jam victor de tormentis martyrialibus exsiliisset, tempus vocationis suæ quo arcersiretur ad gloriam, Domino revelante, cognovit, illud præcipue quod populis occulebatur manifestum noscens, se martyri Amarando socium

---

(1) Apud cod. Clar. b, in margine additur, *apud Albigensem urbem*. Eugenium mss. in capitis titulo *martyrem* dicunt. (R.)

(2) Legendum *Hunericianæ*. Hic nempe celebratur sanctus Eugenius, Carthaginiensis antistes, qui, tempore Hunerici Vandalorum in Africa regis, fidem adversus Arianos defendit. Sed tandem, jubente Trasamundo, in Gallias relegatus, Albigæ defunctus est ac sepultus prope sanctum Amarandum, atque cum eo in ecclesiam cathedralem translatus est. (R.)

(3) An. 505, 13 jul. (R.)

votion apportaient donc souvent des cierges à son tombeau. Or, un jour il arriva que l'un d'eux n'avait plus de feu pour allumer le sien, par suite de la longueur du chemin. Il prend un caillou et le frappe avec un morceau de fer pour en tirer des étincelles; mais, bien que le frappant à coups redoublés, il n'en pouvait rien faire sortir, lorsque le cierge, déjà fixé au-dessus du sépulcre béni, s'alluma comme au contact d'une lampe céleste, et ainsi, ce que l'industrie humaine n'avait pu accomplir fut fait par le secours de la majesté divine; les choses célestes s'exécutent sans moyens humains, et le cierge brûle avec clarté par un feu d'espèce nouvelle. Le fait une fois connu des populations, personne ne songea désormais à se munir de feu pour allumer son cierge. Cependant, lorsque le lieu commença à se peupler d'habitants et qu'il s'y trouva des maisons où l'on faisait du feu, ce miracle cessa d'être accordé au peuple; mais il s'en fit souvent d'autres.

CHAPITRE LVIII.

De saint Eugène.

Dans la même crypte est déposé le corps d'Eugène[1], ce fameux martyr de la persécution d'Huneric, Eugène, l'honneur du nom sacerdotal, et qui, suivant l'histoire soit de sa passion soit de celle de ses compagnons, fut exilé dans la ville d'Albi. Après avoir par d'éminentes vertus brillé parmi les hommes, après être sorti vainqueur des tortures du martyre, il connut par une révélation du Seigneur le temps de

---

(1) Saint Eugène est honoré à Albi, où il fut enseveli, le 6 septembre; sa fête tombe le 13 juillet, d'après les martyrologes imprimés. Grégoire de Tours donne une lettre de lui en entier dans le liv. II, chap. III de son Histoire. Voyez aussi, au sujet de ce saint, l'évêque de Byzacène, Victor, et l'*Hist. persec. Vandalicæ*, par dom Ruinart, chap. VIII. (R.)

esse futurum. Ad ejus sepulcrum dirigitur, prostratusque solo, diutissime orationem fudit ad Dominum : dehinc, expansis per pavimentum brachiis, spiritum cœlo direxit : qui a christianis collectus, in ipsa qua diximus crypta, sepulturæ mandatus est. Ad cujus festivitatem cum, tempore quodam, innumeri populi convenirent, negotia multa in atrio protulerunt. Puella vero una ex habitatoribus loci stationem adit, quasi aliquid coemptura, speciemque sibi aptam aspiciens a negotiatore suscepit. Et statim dicto citius porrectam alteri negat se accepisse. Negotiator vero intente aiebat : « Mea eam tibi manu protuli, tuque rimandam sollicite suscepisti. » Illaque negante, ait negotiator : « Si tibi tanta est pertinacia, avaritia stimulante, negandi, judicet illud beatus martyr Eugenius. Ad cujus sepulcrum, si cum sacramenti interpositione edixeris te non accepisse, damni mihi nihil æstimo quod amisi. » At illa pollicita se posse ex hoc exui sacramento, vadit ocius ad sepulcrum; elevatisque manibus ut juraret, extemplo membris dissolutis irriguit, plantæque ejus affixæ sunt pavimento; vox hæsit in gutture, tantum os patulum a sermone nudum hiabat. Quod negotiator cum reliquo populo cernens, ait : « Prosit tibi, inquit, virgo, hæc species quam tulisti mihi; sufficit ultio data per martyrem. » Et hæc dicens, a loco discessit. Illa vero, in hoc tormento diutissime detenta, tandem martyre jubente locuta, palam confessa est quod clam latere voluerat. Quid agis, o infelix avaritia? quid petendis rebus alienis succumbis, mens feminea, non virilis? Ut quid firmam loricam mentis modica transverberas sagitta cupiditatis? Quid congregas, o homo, auri rubiginosi talenta, cum iis

sa vocation et le moment où il serait appelé à la gloire. Il sut d'avance, chose qu'il était impossible à personne de prévoir, qu'il deviendrait le compagnon du martyr Amarand. Il se dirigea donc vers son tombeau ; là, prosterné sur le sol, il se répandit en longues prières au Seigneur; puis, les bras étendus sur le pavé, il rendit son esprit au ciel. Les chrétiens relevèrent son corps et l'ensevelirent dans la crypte dont nous avons parlé. Une certaine fois, le jour de sa fête, il y eut une affluence considérable de monde, et des marchands apportèrent dans l'enceinte extérieure de l'église une grande quantité de marchandises. Une jeune fille, habitante du lieu, s'y rendit comme pour y faire des emplettes, et, trouvant un objet à sa convenance, le reçut du marchand ; puis, le passant aussitôt à une autre personne, elle nia l'avoir reçu. Le marchand disait avec assurance : « Je te l'ai donné de ma main; tu l'as pris pour l'examiner avec soin. » Comme elle le niait, il ajouta : « Puisque ton avidité te pousse à nier avec tant d'audace, que le bienheureux martyr Eugène soit juge du différend. Si tu peux dire hautement sur son tombeau que tu ne m'as rien pris, je tiens pour nulle la perte que j'ai faite. » Quant à elle, protestant pouvoir très-bien s'acquitter de ce serment, elle s'en alla aussitôt au tombeau. Comme elle avait les mains levées pour jurer, tout à coup elle devint roide comme si ses membres eussent été perclus, la plante de ses pieds resta fixée au pavé, sa voix s'arrêta dans son gosier, et elle resta la bouche béante sans pouvoir proférer un mot. Ce que voyant le marchand, ainsi que le reste du peuple, il s'écria : « Garde cet objet que tu m'as pris, jeune fille; la vengeance du martyr me suffit. » Et, ce disant, il s'éloigna. Pour elle, elle demeura fort longtemps dans sa position douloureuse, jusqu'à ce que le martyr la fit parler, et elle avoua ouvertement ce qu'elle

arsurus in gehenna? Quid tibi prosunt peritura lucra, quæ æternæ vitæ pariunt detrimenta? juxta illud Domini verbum : *Quid prodest homini si totum mundum lucretur, animæ autem suæ detrimentum patiatur? Aut, quam dabit homo commutationem pro anima sua?* (Math. XVI, 26.)

CAPUT LIX.

De ultione cujusdam furis [1].

Ecclesia [2] est vici Icidiorensis [3], sub termino Turonicæ urbis, quæ plerumque sacris miraculis illustratur; fenestras ex more habens, quæ vitro lignis incluso clauduntur, quo præclarius ædi sacratæ lumen quod mundus meruerit subministrent. Quam ecclesiam fur nocturnus importunusque aggreditur; ingressusque nocte, cum omnia cerneret custodum cura tueri et nihil de sacris ministeriis quod auferret adverteret, ait intra se : « Si aliud, inquit, invenire non possum, vel has ipsas quas cerno vitreas auferam, fusoque metallo aliquid auri conquiram mihi. » Ablatis igitur dissipatisque vitreis, metallum abstulit, et in pagum Biturigi territorii contulit. Missumque vitrum in fornace per triduum decoquens, nullum exinde opus potuit expedire : victusque crimine, divinum super se judicium intuens, nequaquam motus perdurat in malis. Ablatum autem a cacabo vitrum, quod in pilulis nescio quibus conversum fuerat, advenientibus negotiatori-

(1) *De fure qui vitreas abstulit*, 2791.
(2) *De Iciodorense in Turonico ecclesia*, 2205.
(3) 2204 et supp. 478, *Iciodcrensis;* 2205, *Iciodcrensis* et in margine (id est XIII° sæculo) *De Icidorensi ecclesia.* De hoc loco non semel agitur in Greg. Hist.

avait d'abord voulu cacher. Que fais-tu, ô misérable avarice? ô esprit de femme, esprit sans force, est-ce ainsi que tu succombes à la tentation de t'emparer du bien d'autrui; que, par une seule petite flèche, par une cupidité si vaine, tu laisses transpercer la ferme cuirasse de la raison? Pourquoi l'homme amasse-t-il des monceaux d'un or qui se rouille, lorsqu'il doit brûler avec eux dans la gehenne? A quoi bon les gains périssables qui vous font perdre la vie éternelle, suivant cette parole du Seigneur : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme? Et, en échange de cette âme, que pourra-t-il donner?*

CHAPITRE LIX.

Punition d'un voleur.

Il y a au bourg d'Yzeures, sur les confins du territoire de Tours [1], une église qu'illustrent souvent des miracles. Elle a, selon l'usage, des fenêtres closes par des vitres à châssis de bois, au moyen desquelles la lumière dont jouit le monde pénètre plus éclatante à l'intérieur de l'édifice sacré. Un audacieux voleur de nuit, s'attaquant à cette église, y pénétra dans l'ombre, et voyant qu'il ne pouvait rien enlever du mobilier sacré, trop bien serré par les gardiens, il se dit : « Puisque je ne puis trouver autre chose, j'emporterai du moins ces vitres, et, en fondant le métal, je me ferai un peu d'argent. « Il enleva donc les vitraux, les brisa, pour s'emparer du métal, puis se retira dans un district du territoire de Bourges. Là, il eut beau mettre le vitrage cuire dans un fourneau pendant trois jours, il n'en put rien tirer. Fléchissant sous le poids de son crime et reconnaissant que le jugement divin pesait sur lui, il n'en persévéra pas moins dans

(1) Arrondissement de Loches.

bus venumdedit, ut scilicet, accepta pecunia, novus Giezi[1] lepram perpetuam compararet. Nam, adveniente die post anni curriculum, quod hoc furtum fecerat, caput ejus tumori datur : oculi quoque inflantur, ut erui a suis locis autumentur. Hæc autem ei singulis annis eveniunt in die illa qua furtum admisit. Plangitque miser vitrum, quod ex itinere quo transmisit non potuit revocare.

CAPUT LX.

De Rogatiano et Donatiano martyribus, et Similino confessore.

Apud urbem vero Namneticam duo sunt martyres pro Christi nomine jugulati[2]. Quorum unus Rogatianus, alter Donatianus[3] est vocitatus. Habetur ibi etiam et Similinus[4] magnus confessor[5]. Igitur cum supra dicta civitas, tempore Chlodoveci[6] regis barbarica vallaretur obsidione, et jam sexaginta dies in hac ærumna fluxissent, media fere nocte apparuerunt populis viri, cum albis vestibus, radiantibus cereis, a basilica beatorum martyrum egredi : et ecce alius chorus huic similis de basilica procedere antistitis Similini. Cumque conjungentes se, data salutatione, orationi incubuissent, recesserunt unusquisque ad locum unde progressus

(1) 2204 et supp. 478, *Zyezi*.

(2) An. 290, 24 maii. (R.)

(3) Sic Clar. a; cæteri mss. et Editi vet., *Donatus*. Horum historiam dedit Ruinartius inter Acta Mart. sincera.

(4) Bell., *Similianus*, tertius in catalogis vulgatis episcoporum Namnetensium recensetur, sed nihil de ejus ætate compertum habemus. (R.) — Apud J. Marionem (Catalog. episc. Galliæ) his verbis laudatur : « Similien ou Sembin, vers l'an 300. »

(5) An. 310, 16 jun.

(6) 2204 et 2205, *Chlodovechi*; supp. 478, *Chlodovichi*.

le mal ; et, ayant retiré du creuset la matière qui s'était convertie en je ne sais quels petits globules, il la vendit à des marchands qui passaient, pour gagner, nouveau Giezi, avec son argent, une lèpre incurable. En effet, un an juste après qu'il eut commis son vol, sa tête s'enfla et ses yeux se gonflèrent tellement qu'ils semblaient prêts à sortir de leurs orbites. Ce mal lui revient chaque année au jour de son vol, et le malheureux pleure l'impossibilité où il est de ne pouvoir recouvrer le vitrage qu'il a laissé emporter.

CHAPITRE LX.

Des martyrs Rogatien et Donatien, et du confesseur Similien.

Deux martyrs ont été égorgés dans la ville de Nantes pour le nom du Christ. L'un se nomme Rogatien et l'autre Donatien. Il y a aussi dans la même ville un confesseur illustre, Similien [1]. Au temps du roi Clovis, cette ville se trouvait assiégée par les barbares [2], et elle avait déjà soutenu soixante jours d'attaque, lorsque, vers le milieu de la nuit, apparurent au peuple des hommes, vêtus de robes blanches et portant des cierges allumés, qui semblaient sortir de la basilique des saints martyrs[3]. Et en même temps voilà qu'un

(1) Vulgairement saint Sembin.

(2) Le Cointe place ce siége aux dernières années de Clovis Ier, c'est-à-dire vers 510 et suiv. Nantes appartenait encore à Clovis en 511, époque où son évêque Épiphanius souscrivit au premier concile d'Orléans. (R.)

(3) Il ne faut pas confondre l'église de Saint-Donatien de Nantes avec l'abbaye de Saint-Rogatien et Saint-Donatien *in pago Namnetensi*, cité dans une charte du roi Eudes, de l'an 893. Cette église, de même que celle de saint Sembin, subsistait encore du temps de dom Ruinart, mais après avoir été reconstruite en 1325. Elle a été démolie pendant la Révolution, puis réédifiée en 1805. Le culte de S. Donatien et S. Rogatien, *les Enfants Nantais*, comme on les nomme, est toujours en grand honneur en Bretagne.

fuerat, ac protinus omnis phalanga hostilis, immenso pavore exterrita, ita subito impetu a loco discessit ut facta luce nullus ex his reperiri posset. Apparuit antedicta virtus Chilloni[1] cuidam, qui tunc huic exercitui præerat. Qui necdum erat ex aqua et Spiritu sancto renatus; qui statim compunctus corde, conversus ad Dominum, iterata nativitate progenitus, Christum esse filium Dei vivi clara voce testatus est.

CAPUT LXI.

De reliquiis beati Nazarii.

In territorio quoque urbis Namneticæ[2], in vico quodam supra alveum Ligeris, beati Nazarii[3] reliquiæ continentur. Igitur, quodam tempore, homo devotus balteum, ex auro purissimo cum omni apparatu studiosissime fabricatum, super altare basilicæ illius posuit[4], orans ut in causis suis martyris virtus dignaretur adesse. Quo recedente, Britto quidam, ex satellitibus Warochi Britanorum comitis[5], et primus cum eo adfuit, ablatoque violenter apparatu baltei, ipsum quoque balteum repetiit. Renitente presbytero ac dicente: « Dei res hæ sunt, et ad reficiendos pauperes sancto martyri sunt collatæ, ne famem pessimam patiantur, qui huic templo fideli devotione deserviunt : unde tu

(1) Clar. a, *Chillino*. (R.)

(2) Aliquot mss. etiam Clar. b, in quo caput præcedens deest : *In territorio quoque ipsius urbis*, *in*. Et hic ultimus in margine, *apud urbem Nanneticam*. (R.)

(3) Die 12 junii, nesciunt quo anno, passus. (R.)—*Nazari*, 2204.

(4) Mos erat tunc temporis res Deo oblatas super altare deponere. Vide Bignon., in lib. I Marculfi form. 1. (R.)

(5) Id contigisse putant tempore belli quod anno 590 commotum est, de quo Gregor. Hist. lib. X, capite IX. (R.)

autre chœur, semblable au premier, parut sortir de la basilique du pontife Similien[1]. Après s'être rejoints et s'être salués, les deux chœurs se livrèrent à la prière, puis reprirent chacun le chemin par où ils étaient venus. Aussitôt la phalange entière des ennemis fut saisie d'un tel effroi, qu'elle vida impétueusement la place, et qu'au lever du soleil il n'y restait plus un seul homme. Cette vision apparut à un certain Chillon, qui commandait l'armée. Il n'était pas encore recréé dans l'eau et dans le Saint-Esprit. Touché à l'instant dans son cœur, il se convertit au Seigneur; et, renaissant à une vie nouvelle, il confessa à haute voix que le Christ est le fils du Dieu vivant.

CHAPITRE LXI.

Des reliques de saint Nazaire[2].

Les reliques de saint Nazaire se trouvent également sur le territoire de la ville de Nantes, dans un bourg situé au bord de la Loire[3]. Un jour un homme pieux déposa sur l'autel, dans la basilique de ce lieu, un baudrier de l'or le plus pur, avec sa garniture, d'un travail admirable, en priant pour que la vertu du martyr l'assistât dans ses affaires. Lui parti, un des compatriotes et des satellites de Waroch, comte des Bretons, survint avec celui-ci, et ayant arraché violemment la garniture, voulut encore prendre le baudrier. Le prêtre s'y opposait en disant : « Ces choses

(1) L'ancienne église de Saint-Sembin n'existe plus; mais la ville de Nantes a fait récemment construire une église qu'elle a placée sous l'invocation de saint Similien.

(2) Nous ne pouvons savoir quel est ce saint Nazaire, car il y a trois martyrs de ce nom dont on célèbre la fête le même jour, 12 juin. (R.)

(3) C'est le bourg de Saint-Nazaire, Loire-Inférieure, arrondissement de Savenay.

potius huc aliqua inferre, non auferre debebas. » Non mollivit hominis avari animum abbatis illius prædicatio; sed potius succensus, minari ei cœpit ac dicere : « Nisi sine mora refuderis balteum, manu mea interimeris. » Tunc victus abbas speciem super altare quo sancta teguntur pignora collocavit, dicens : « En ipsam quam petis reticulam[1]; si metus de virtute Martyris nullus est, aufer. Erit enim, ut confidimus, de vestigio judex, si ea auferre præsumpseris. » At ille nihil metuens abstulit, jubens sibi equum ante ipsam basilicæ porticum præparari. Cui ait sacerdos : « Nullus unquam in hoc loco equum præsumpsit ascendere. Da, quæso, gloriam Deo, et honora martyrem, ne mali aliquid patiaris. » Ille vero mandata negligens sacerdotis, ascenso in atrio sancto equite, ubi egredi venit, percusso ad portæ limen superius capite, ad humum testa disrupta corruit, manibusque suorum deportatus, ut tugurium cujusdam pauperculi, quod erat proximum, est ingressus, protinus spiritum exhalavit. Quod Warochus[2] audiens, et res quas hic abstulit restituit, et de suo proprio multa contulit pavore perterritus.

CAPUT LXII.

De quinquaginta martyribus Thebæis[3].

Est apud Agrippinensem[4] urbem basilica, in qua dicuntur quinquaginta viri ex illa legione sacra Thebæorum pro Christi nomine martyrium consummasse[5].

(1) 2204, *reiculam*.
(2) *Vuarochis*, 2205.
(3) *De sanctis aureis apud Agrippinam urbem*, 2205.
(4) *Agripinensim*, 2204, supp. 478.
(5) An. 286, 10 oct. (R.)

appartiennent à Dieu et ont été données au saint martyr pour la réfection des pauvres et pour que ceux qui desservent ce temple avec dévotion ne sentent pas les tortures de la faim; aussi devrais-tu plutôt y apporter qu'en emporter quelque chose. » L'exhortation de l'abbé n'amollit pas le cœur de cet homme cupide. Loin de là, plein d'irritation, il se mit à le menacer et à lui dire : « Si tu ne lâches pas tout de suite ce baudrier, tu périras de ma main. » Alors l'abbé, ne pouvant résister davantage, mit la garniture sur l'autel qui renferme les saintes reliques, en lui disant : « Voilà cette résille que tu veux; si tu n'as nulle crainte de la vertu du martyr, prends-la. Ce sera, nous en avons l'espoir, un juge qui de ce pas même va te punir, si tu oses l'emporter. » La crainte n'arrête pas le Breton; il prend l'objet et ordonne qu'on selle son cheval devant le portique même de la basilique. Sur quoi le prêtre lui dit encore : « Jamais personne n'a osé monter à cheval dans ce lieu. Je t'en supplie, rends gloire à Dieu et honore le martyr, de peur qu'il ne t'arrive quelque malheur. » Celui-ci, au mépris des prières du prêtre, monta à cheval dans l'enceinte sacrée. Mais quand il fut pour sortir, sa tête porta sur le linteau de la porte, et il tomba à la renverse le crâne brisé. Il fut transporté dans les bras de ses gens à l'habitation d'un pauvre homme qui était dans le voisinage, et, dès qu'il y fut arrivé, il rendit l'esprit. Quand Waroch apprit ces choses, saisi d'effroi, non-seulement il restitua ce qui avait été pris, mais il y ajouta encore beaucoup du sien.

CHAPITRE LXII.

Des cinquante martyrs thébains.

Il existe à Cologne une basilique construite au lieu où l'on dit que cinquante hommes de la célèbre légion sacrée des

Et quia admirabili opere, ex musivo quodam modo deaurata, resplendet, Sanctos Aureos ipsam basilicam incolæ vocitare voluerunt. Quodam autem tempore, Eberegisili[1] episcopi, qui tunc hujus urbis erat antistes, capitis medietas validis doloribus quatiebatur; erat autem tunc temporis in villa oppido proxima; quo dolore, ut diximus, valde attenuatus, misit diaconum suum ad Sanctorum basilicam. Et, quia in ipsius templi medio puteus esse dicitur, in quo Sancti post martyrium pariter sunt conjecti, collectum exinde pulverem detulit sacerdoti. Verum, ubi exinde caput attigit, extemplo dolor omnis exemptus est.

CAPUT LXIII.

De sancto Malloso.

Ab hoc etiam sacerdote sancti martyris Mallosi corpus repertum est hoc modo[2]. Cum fama ferret hunc apud Bertunense[3] oppidum martyrium consummasse, occultum erat hominibus illis quo in loco quiesceret: erat tamen oratorium inibi, in quo nomen ejus invocabatur. Supradictus vero pontifex in honorem ejus basilicam ædificavit, ut scilicet, cum aliquid revelationis de martyre acciperet, in ea beatos artus, Domino annuente, transferret. Denique in latere basilicæ, id est, in pariete qui a parte erat oratorii, in absida collegit, præstolans Domini misericordiam quid juberet de martyre revelari. Post hæc diaconus quidam Met-

(1) Sup. 478, *Eberigisili.*
(2) An. 286, 10 oct.
(3) Cod. Colb. a, *Bertinensem;* Colb. tut. *Bertuntensem.* (R.) — *Bertunensim*, 2204 et supp. 478.

Thébains souffrirent le martyre pour le nom du Christ. Comme elle paraît en quelque sorte être d'or, à cause des admirables mosaïques qui s'y trouvent, les habitants du lieu en ont contracté l'habitude de l'appeler la basilique des Saints d'or. Il arriva une fois que l'évêque Ébregisile, alors le pontife de cette cité[1], fut saisi de grandes douleurs dans toute une moitié de la tête. Il se trouvait alors dans une habitation voisine de la ville. Tout affaibli par ces douleurs, comme nous l'avons dit, il envoya son diacre à la basilique des Saints. Au milieu de ce temple est un puits, dans lequel leurs corps furent, dit-on, jetés pêle-mêle après leur martyre. Le diacre prit de la poussière de ce puits et la porta à son évêque. Dès qu'il s'en fut touché la tête, les douleurs cessèrent.

CHAPITRE LXIII.

De saint Mallosus[2].

C'est ce même évêque qui découvrit le corps du saint martyr Mallosus. Voici comment. La renommée portait que ce saint avait consommé son martyre à Xanten[3]; mais on ignorait dans quel lieu reposait son corps. Pourtant il y avait là un oratoire où son nom était invoqué. L'évêque dont nous parlons y construisit une basilique en l'honneur de Mallosus, pour pouvoir y déposer ses membres bienheureux, dans le cas où le Seigneur permettrait qu'une révélation les

(1) Il fut envoyé par le roi Childebert l'an 530 à Poitiers, pour y apaiser des troubles survenus dans l'abbaye de Sainte-Croix. Voy. l'*Hist.* de Grégoire de Tours, liv. X, chap. xv.
(2) Ou Malleu.
(3) Dans le duché de Clèves. Nous traduisons ainsi *Bertunense oppidum* sur l'autorité de dom Ruinart, qui se fonde sur ce que la légion thébaine, dont Mallosus et Victor faisaient partie, fut martyrisée à Xanten (ad Sanctos); mais le même honneur est revendiqué pour beaucoup d'autres lieux d'Allemagne. Voy. Rettberg, *Kirchengesch. Deutschlands*, I, 94.

tensis, per visum ductus, ubi martyr quiesceret est edoctus. Post paucum autem tempus, veniens ad episcopum, et quasi certa signa quæ per visum viderat relegens, cum prius ibidem non fuisset, ait episcopo: « Hic effode, et invenies corpus Sancti, id est, in medio absidæ. » At ille, cum fodisset quasi in septem pedes, attigit nares ejus odor immensi aromatis, et ait: « Credo in Christo, quod ostendit mihi martyrem suum, quando me hæc suavitas circumdedit. » Et fodiens, reperit sanctum corpus illæsum; et emittens vocem magnam, *Gloria in excelsis Deo* secum omnem clerum pariter psallere fecit. Dicto quoque hymno, corpus sanctum in basilicam transtulit, et cum laude debita sepelivit. Ferunt ibidem et Victorem martyrem esse sepultum, sed non eum adhuc cognovimus revelatum.

CAPUT LXIV.

De Patroclo martyre.

Patroclus quoque martyr, qui apud urbem Tricassinorum sepultus habetur, sæpius se amicum Dei virtutibus multis ostendit[1]. Erat enim super eum parvulum oratorium, in quo unus tantum clericus serviebat. Loci enim homines parvum exhibebant martyri famulatum, pro eo quod historia passionis ejus non haberetur in promptu. Mos namque erat hominum rusticorum, ut sanctos Dei, quorum agones relegunt, attentius venerentur. Quidam igitur, de longinquo itinere veniens, libellum hujus certaminis detulit; lectori quem in ipso loco servire diximus prodidit ad legendum. Ille vero, post decursam lectionem

(1) An. 259 aut 273, 21 jan. (R.)

fit découvrir. Plus tard, il convertit un côté de cette basilique, celui qui touchait l'oratoire, en une abside où cet oratoire fût compris, et il implorait de la miséricorde du Seigneur une révélation sur le martyr. Bientôt, un diacre de Metz apprit par une vision le lieu où le martyr reposait. Peu de temps après il vint trouver l'évêque, et, repassant dans son esprit, comme des indices certains, les circonstances de sa vision, bien qu'il ne fût pas venu auparavant sur les lieux, il lui dit : « Creuse là, et tu trouveras le corps du saint; c'est au milieu de l'abside. » Dès que celui-ci eut creusé à une profondeur d'environ sept pieds, il fut saisi par l'odeur d'un parfum pénétrant, et il dit : « J'ai foi que le Christ m'indique son martyr en m'enveloppant de cette odeur si suave. » Et continuant de creuser, il trouva le corps saint qui était intact. Alors il entonna à haute voix le *Gloria in excelsis Deo*, en se faisant accompagner par tout son clergé. L'hymne achevée, il transporta le corps saint dans la basilique, et l'ensevelit avec les honneurs qui lui étaient dus. On dit que le martyr Victor a été enseveli dans la même ville; mais nous n'avons pas encore appris que le lieu de sa sépulture ait été révélé.

CHAPITRE LXIV.

Du martyr Patrocle[1].

Patrocle, autre martyr, enseveli dans la ville de Troyes, montre par une foule de vertus qu'il est l'ami de Dieu. On avait élevé sur son corps un petit oratoire qui n'était desservi que par un clerc. Les habitants du lieu rendaient peu d'honneurs au martyr, attendu que l'histoire de sa passion ne leur était pas parvenue. Car ils avaient l'habitude des gens de la campagne, qui est d'honorer plus particulièrement ceux des saints de Dieu dont ils peuvent lire les combats. Un voyageur, arrivant d'un pays lointain,

(1) Il est honoré en Champagne sous le nom de saint Parre.

valde gavisus, nocturno sub tempore, famulante lumine, velociter exemplavit. Hominibus quidem digressis, hic episcopo suo exhibet quæ repererat, putans se per hæc gratiam assequi sacerdotis. At ille non credens, nisi confictum æstimans, cæsum increpatum clericum abscedere jubet, dicens : « Te hæc juxta votum tuum dictasse manifestum est; nam nunquam ea cum ullo homine reperisti. » Post multum vero tempus, ut virtus martyris non esset occulta, abiit exercitus in Italiam, et detulit passionis hujus historiam[1], sicut a clerico tenebatur scripta. Tunc confusus valde episcopus cognovit vera esse quæ a clerico dicebantur. Populus autem ex hoc magis honorare cœpit martyrem, constructaque super eum basilica, festivitatem ejus per singulos annos devote concelebrat.

CAPUT LXV.

De basilica sancti Antoliani martyris.

Antolianus autem martyr apud urbem Arvernam martyrium consummavit[2]. In cujus honore Alchima soror et Placidina conjux Apollinaris episcopi, templum ædificare cupientes[3], multa sanctorum corpora, dum fundamenta jacerent, removerunt, nescientes cujus meriti essent quorum sepulcra repererant : quæ,

(1) Incertum est autem an ea sint acta quæ ad nos usque pervenere, in quibus Patroclus Aureliani jussu cæsus memoratur. Aurelianus autem an. 273 et seq. in Gallias venit. Verisimilius tamen alii putant Aureliani nomine præsidem designari.

(2) An. 255, 6 feb. (R.)

(3) Habent Editi Bad. et alii : *Alchima et soror Placidinæ conjux... cupientes*. Rom. et Colb. tut., *Alchima soror Placidinæ conjux... cupiens*. Laud., Bec., Colb. a, *cupientes*. (R.)

apporta un petit livre contenant l'histoire de ce martyre, et le communiqua au lecteur qui desservait, avons-nous dit, l'oratoire en question. Celui-ci, plein de joie à cette lecture, employa le temps de la nuit et sa lumière à copier rapidement le livre. Quand le voyageur et ses compagnons furent partis, il alla trouver son évêque et lui montra sa découverte, pensant s'acquérir par là ses bonnes grâces. Mais celui-ci n'y croyant pas et la regardant comme controuvée, après avoir injurié et frappé le clerc, le chassa de sa présence, en lui disant : « Il est manifeste que c'est là une pure invention de ta part; car tu n'as jamais pu savoir ces choses d'aucun homme. » Longtemps après, afin que la vertu du martyr ne fût pas cachée, on apporta, à la suite d'une expédition militaire en Italie, l'histoire de cette passion, qui se trouva semblable à celle que le clerc avait par écrit. L'évêque, confus, reconnut alors que le clerc lui avait dit vrai. Quant au peuple, il en honora davantage le martyr. Une basilique fut élevée sur le corps du saint, et chaque année on célèbre sa fête avec dévotion.

CHAPITRE LXV.

De la basilique du martyr saint Antolien.

Le martyr Antolien souffrit sa passion dans la ville des Arvernes[1]. Alchima, la sœur, et Placidina, l'épouse de l'évêque Apollinaire, désirant élever un temple en l'honneur du martyr, on déplaça, en faisant les fondations, bien des

(1) Clermont. Grégoire de Tours parle de saint Antolien au livre I de son *Histoire*, chap. XXXI. Dans son traité *De ecclesiis Clarom.*, Savaron dit que le corps de saint Antolien fut d'abord déposé dans l'église de Saint-Gall, et que, lors de la destruction de celle-ci, il fut transféré dans celle de Saint-Allyre. D'autres veulent qu'après la destruction de l'église de Saint-Gall, arrivée au X[e] siècle, les reliques de saint Antolien aient été transportées dans l'abbaye de Chanteuge, au diocèse de Saint-Flour. (R.)

cum viritim sepelire, propter aliorum sepulcrorum multitudinem quæ locum illum ab antiquo repleverant, non haberent, congregatam ossium massam in unam projicientes fossam humo operuerunt : idque, quod Deo vel sancto martyri acceptabile non fuisset, per visum cuidam apparuit; viditque homo ille conquerentem beatum Antolianum, cum reliquis sanctis, atque dicentem : « Væ mihi, quia propter me multi fratrum meorum injuriati sunt : verumtamen dico quia qui hæc cœperunt ad effectum perducere non possunt. » Quod ita gestum est. Erectis tamen parietibus super altare ædis illius, turrem ac columnis[1], pharis, heracliisque transvolutis arcubus erexerunt, miram cameræ fucorum diversitatibus imaginatam adhibentes picturam. Nam ita fuit hoc opus elegans et subtile ut per longa tempora rimarum frequentatione divisum pene in ruinam pendere videretur. Quod periculum Avitus pontifex cernens, anticipans futuram columnarum stragem, jussit tigna asseresque vel tegulas amoveri; quibus submotis nec adjutoriis columnis appositis, nutu Dei, discedentibus de machina structoribus ut cibum caperent, recedentibusque et reliquis a basilica, dato columnæ immenso pondere, cum magno sonitu super altare et circa altare diruerunt, completaque est ædes nebula de effracti calcis pulvere. At sacerdos exsanguis, duorum damnorum detrimenta suspi-

(1) Sic plerique mss.; alii cum Editis, *a columnis*. Et infra mss. ut plurimum *eraclis*, seu *heraclis*. Hunc locum sic exponit Bolland. ad diem 6 febr., ut arcus telamonibus, seu atlantibus, quos Gregorius *Heraclas*, quasi *Hercules* appellat, innixi fuerint. Pharos censet esse tigna quæ in modum phari assurgebant. (R.)

corps de saints, ignorant le prix des sépultures qu'on avait trouvées. Ne pouvant pas les ensevelir séparément, à cause de la multitude des autres tombes qui remplissaient ce lieu de toute antiquité, on mit tous les ossements en un monceau et on les jeta dans une fosse qu'on couvrit de terre. Quelqu'un eut une vision qui fit comprendre que cela n'avait pas été agréable à Dieu ni au saint martyr. Cette personne vit Antolien se plaignant, aussi bien que les autres saints, et disant : « Malheur à moi, pour qui l'on fait injure à beaucoup de mes frères. En vérité, je le dis, ceux qui ont commencé cette entreprise ne pourront la mener à fin. » Ce qui arriva. En effet, on éleva au-dessus de l'autel de cette église des massifs de maçonnerie, sur lesquels on assit une tour, soutenue par des socles, des colonnes et des piliers, reliés entre eux par des arcs de pierre. On décora la voûte de peintures, où des images de toutes sortes brillaient par l'éclat des couleurs. C'était un ouvrage élégant, mais si délicat, que, par la suite des temps, il s'y fit de nombreuses lézardes qui semblèrent présager sa ruine. Le pontife Avitus[1], voyant le péril et voulant prévenir la chute prochaine des colonnes, fit ôter de leur couronnement les poutres, les esseaux et les tuiles. Et, comme on ne prit pas la précaution d'étayer les colonnes, il arriva que les ouvriers étant descendus de leurs échafauds pour aller prendre leur repas, et chacun, grâce à Dieu, étant sorti de l'église, les colonnes, qui avaient à supporter un poids immense, s'écroulèrent avec fracas sur l'autel et sur les parties environnantes, en remplissant l'édifice d'un nuage de plâtre et de poussière. L'évêque, effrayé, redoutait un double malheur : que les marbres ne fussent brisés et que quelqu'un n'eût péri sous les décombres.

(1) C'est l'évêque de Clermont dont parle souvent Grégoire de Tours.

rans, ne et marmora confregissent et aliquis deperisset e populo, scire non poterat quid damni accessisset. Nullus enim propter nebulam pulveris illuc poterat accedere. Post duarum vero horarum spatium, recedente nebula, ingressi sunt vel defunctorum colligere corpora, vel columnarum fragmenta rimari. Nullum hominem periisse cognoscunt : altare quoque mirantur illæsum, in quod e tanta altitudine impactæ columnæ nihil læsionis intulerunt. Quid plura? invenerunt omnia integra, cuncta contemplantur esse salvata : glorificant martyrem, conspiciunt Dei virtutem, qui sic altare columnasque servavit illæsas.

In hujus urbis territorio et Julianus martyr[1] agonis palmam legitime decertando promeruit. De cujus virtutibus quæ ad nos usque venerunt, in libro quem de ejus miraculis proprie scribere præsumpsimus, declaravimus.

CAPUT LXVI.

De furto patrato in æde sancti Saturnini[2].

In ipso quoque territorio, tempore quo Chramnus[3] Arvernum abiit[3] cum diversa scelera ab ejus gererentur ministris, quinque viri sacrosanctum oratorium domus Iciacensis[4] furtim appetunt : habentur autem in eo

(1) An. 304, 28 aug. — (2) *De reliquiis S. Saturnini*, 2791.
(3) Colb. a, *Condramnus*. (R.)
(4) Iciodorensi Arvernorum (*Issoire*) favet titulus in Bell. et Laud. : *De oratorio Iciodorensi in Arverno, ubi sanctus Saturninus requiescit.* Colb. a : *De... Iciodorensi... ubi sanctus Symphorianus*, etc. Retinendam vero vocem *Iciacensis* verisimilius est. Hic quippe designari videtur vicus *Issac* vulgo dictus, unica a Ricomago (*Riom*) leuca distans, ubi hodieque ecclesia parochialis sanctum Saturninum Tolosatem episcopum patronum agnoscit. (R.)

Il ne savait jusqu'à quel point le mal était grave, car personne ne pouvait s'approcher à cause de la poussière. Au bout de deux heures, quand elle fut abattue, on put entrer, soit pour relever les cadavres, soit pour chercher les fragments des colonnes. On reconnut alors qu'aucun homme n'avait péri, et l'on vit avec admiration que l'autel n'avait pas été touché et que les colonnes tombées sur lui de si haut ne l'avaient en rien endommagé. Qu'ajouterais-je? Tout se trouva intact et bien conservé. On glorifia le martyr, et l'on reconnut la vertu divine qui avait préservé l'autel et les colonnes elles-mêmes.

C'est sur le territoire de la même ville que Julien conquit aussi par le combat et mérita légitimement la palme de martyr. Il est parlé de ce que nous avons appris de ses vertus dans le livre spécial que nous avons écrit sur ses miracles[1].

CHAPITRE LXVI.

D'un vol commis dans l'église de saint Saturnin.

Sur ce même territoire, lorsque Chramne se retira en Auvergne et que ses officiers y commirent divers crimes[2], cinq hommes s'approchèrent furtivement du très-saint oratoire du monastère d'Issac[3], dans lequel on conserve des reliques de saint Saturnin. Après en avoir forcé l'entrée et en avoir emporté les poêles et autres ornements du culte, ils s'éloignèrent à la faveur de la nuit. Le prêtre, s'étant aperçu du vol, interrogea les voisins, mais n'en put tirer aucun indice au sujet des objets enlevés. Aussitôt le vol commis, ses auteurs s'étaient retirés dans le pays d'Or-

(1) C'est le livre *De miraculis beati Juliani*, qui suit.
(2) Voy. l'*Histoire* de Grégoire de Tours, liv. IV, chap. XIII et XVI.
(3) Yssac-la-Tourette, Puy-de-Dôme, arr. de Riom.

sancti Saturnini[1] reliquiæ, irruptoque, ablatis palliolis vel reliquis ministerii ornamentis, nocte tegente discedunt. Sed presbyter recognoscens furtum, ac inter vicinos scrutans, nullum potuit ex his quæ ablata fuerant indicium reperire. Protinus vero latrones qui hæc admiserunt in Aurelianense[2] se territorium transtulerunt; divisisque rebus, accepit unusquisque partem suam. Sed mox insequente ultione divina, quatuor in seditionibus interfecti sunt. Quintus vero totam sibi furti hujus hæreditatem superstes remanens vindicavit. Sed ubi hæc in domum suam contulit, statim obtectis sanguine oculis, excæcatus est. Tunc compunctus tam doloribus quam inspiratione divina, vovit dicens : « Si respexerit Deus miseriam meam et mihi visum reddiderit, referam loco illi sancto quæ abstuli. » Et hæc cum lacrymis orans visum recepit. Accedens vero ad oppidum Aurelianense, providente Deo, diaconum Arvernum invenit. Cui traditis rebus, suppliciter exoravit ut easdem oratorio restitueret, quod diaconus devotus implevit.

CAPUT LXVII.

De sancto Genesio Arverno[3].

Nuperrimo autem tempore[4], in hujus urbis Arvernæ territorio, quod adjacet Tigernensi castello, Genesius ejusdem loci sanctus se hoc modo revelavit. Pauper quidam boves, quos ad exercendam culturam habebat,

(1) Passus post an. 250, 29 nov. (R.)

(2) 2204 et sup. 478, *Aurilianensi* et inferius *oppidum Aurilianensem.*

(3) *De S. Genesio episcopo*, 2791. — (4) An...... 28 oct. (R.)

léans et y avaient partagé leur butin; chacun avait eu sa part. Bientôt après, quatre d'entre eux, poursuivis par la vengeance divine, furent tués dans des échauffourées. Le cinquième s'appropria tout le produit du vol, comme le seul survivant et comme héritant des autres. Mais il ne l'eut pas plutôt porté dans sa maison, qu'un nuage de sang vint obscurcir sa vue et le rendit aveugle. Touché, tant par ses douleurs que par l'inspiration divine, il fit un vœu et dit : « Si le Seigneur a pitié de ma misère et me rend la vue, je rapporterai à ce saint lieu tout ce que j'en ai emporté. » Priant ainsi avec larmes, il recouvra la vue. Il se rendit alors dans la ville d'Orléans, où Dieu lui fit rencontrer un diacre d'Auvergne, auquel il remit les objets volés, en le conjurant de les restituer à l'oratoire; ce que le diacre accomplit dévotement.

CHAPITRE LXVII.

De saint Genès d'Auvergne.

Tout récemment, dans la partie du territoire de cette cité d'Auvergne qui avoisine le château de Thiers, le saint du lieu, saint Genès[1], se manifesta de cette manière. Il arriva qu'un pauvre homme, ayant cessé d'avoir l'œil sur les bœufs dont il se servait pour son labourage, les perdit; en vain il les demanda et les chercha de tous côtés; impossible de les retrouver. La nuit suivante, un homme lui apparut, et lui

(1) Ce saint mourut dans la première semaine de son baptême. Aussi l'appelle-t-on *saint Genez l'enfant*. On a ses Actes, mais ils sont peu dignes de foi. Fuyant, dit-on, une persécution qui sévissait en Grèce, il aborda à Arles où il fut baptisé par saint Trophime. Il passa de là chez les Arvernes et y trouva Austremoine. Envoyé par ce dernier vers saint Serenatus, il fut pris par les païens non loin de Thiers, et mis à mort à l'âge de 18 ans. Il ne faut pas le confondre (comme fait le ms. 2791; voy. p 186, n. 3) avec saint Genest, évêque de Clermont de 656 à 662. (R.)

casu ab oculis dilapsos perdidit, eosdemque sollicita indagine quæsitos reperire non potuit. Consequenti vero nocte, apparuit ei vir quidam per visum, dicens : « Vade per viam quæ ad silvam ducit, et invenies boves quos sollicite requiris, juxta lapidem marmoris herbarum copiam decerpentes; junctisque ad plaustrum, marmor exhibe, et super sepulturam quæ viæ est propinqua compone. Ego enim sum, qui tibi hæc loquor, Genesius, cujus est tumulus ille, qui in albis positus per martyrium ab hoc mundo migravi. » Consurgens autem homo ille diluculo reperit boves juxta lapidem, fecitque sicut ei præceptum fuerat per visum. Sed nec in hoc defuit miraculum, cum immensus lapis, quem multa boum paria movere vix poterant, a duobus tantum delatus est bobus. Ex hoc enim multi infirmi ibidem venientes, votorum promissa solventes, sanitatem recipiunt. Audiens hæc Avitus, episcopus urbis illius, basilicam super tumulum sancti magnam ædificavit, dedicatamque, festivitatem in ea excoli præcepit, in qua nunc multa frequentia populorum cum votis, ut diximus, veniens, cum sanitate regreditur. Hanc etiam basilicam sancti Genesii Arelatensis reliquiis illustravit.

CAPUT LXVIII.

De Genesio Arelatense martyre, seu de moro reviviscente.

Hic vero martyr Genesius[1], decisione cervicis agonem, pro Christi nomine, apud eamdem Arelatensem[2]

(1) Hujus passio sancto Paulino tributa edita est inter Acta Martyrum sincera, pag. 603. Incertum est quo tempore passus sit. Festum ejus celebratur die 25 augusti. (R.)

(2) *Arelatensim*, 2204 et supp. 478.

dit : « Va par le chemin qui conduit à la forêt, et tu trouveras tes bœufs que tu cherches tant en train de brouter une herbe épaisse qui croît près d'une table de marbre. Après les avoir attelés à ton chariot, emporte le marbre et place-le sur la sépulture qui est au bord du chemin. Moi, qui te dis ces choses, je suis Genès, et ce tombeau est celui où j'ai été déposé dans ma robe blanche[1], après avoir quitté ce monde par le martyre. » Notre homme s'étant levé au point du jour retrouva ses bœufs auprès de la pierre indiquée et fit ce que lui avait ordonné la vision. Et cela ne fut pas sans miracle ; car la pierre, qui était si énorme qu'à peine eût-elle pu être remuée par plusieurs paires de bœufs, deux seulement suffirent à la porter. Bien des malades qui s'y rendent et qui y font leurs offrandes recouvrent la santé. Avitus, l'évêque de cette ville, apprenant cela, construisit une vaste basilique[2] sur le tombeau du saint, la dédia et y institua une fête, où une grande foule de peuple vient aujourd'hui porter ses offrandes et recouvre, comme nous l'avons dit, la santé. Avitus donna un nouvel éclat à cette basilique en y déposant des reliques de saint Genès d'Arles.

CHAPITRE LXVIII.

De Genès, martyr d'Arles, et du mûrier révivifié.

Cet autre martyr, du nom de Genès, souffrit le martyre pour le nom du Christ avec la foi la plus fervente et eut la tête tranchée dans la ville d'Arles. A l'endroit où l'on dit qu'il fut décollé, croît un arbre de l'espèce des mûriers, qui procure de grands soulagements aux malades, par l'in-

(1) *In albis*, dans la robe blanche du néophyte, c'est-à-dire dans la première semaine de son baptême. (R.)

(2) Plus tard on y joignit un monastère qui devint l'abbaye Saint-Symphorien de Thiers. (R.)

scilicet urbem, pollente fervore fidei, consummavit[1]. Est autem ibi arbor, ubi dicitur decollatus fuisse, genere morus, ex qua infirmis multa plerumque beneficia, impertiente martyre, sunt concessa. Sed decursis temporibus, cum rami cortexque ejus pro salvatione a multis detraherentur, arefacta est. Verumtamen adhuc fideliter petentibus vivit, similia præbens medicamina quod superest de columna.

CAPUT LXIX.

De miraculis per beatum Genesium factis[2].

Sed et pons quondam super Rhodanum fluvium, ubi beatus martyr natasse fertur, in die solemnitatis ejus, disruptis catenis, quia super naves locatus erat, nutare cœpit, ac præ nimio pondere populorum ipsæ naves dehiscentes in alveo fluminis populum submergebant. Tunc omnes simul in discrimine positi una voce clamaverunt, dicentes : « Genesi beatissime, eripe nos propriæ sanctitatis virtute, ne pereat plebs quæ fideliter advenit tua devote solemnia celebrare. » Mox flante vento, vulgus omne ad littus reductum miratur se virtute martyris esse salvatum[3]. Nam et cancelli beati sepulcri sæpius a Langobardis vel reliquis hostibus confracti sunt; sed arrepti a dæmone homines, aut comprehensi rabie, debacchantes, aut propriis se dentibus lacerantes, nihil de iis quæ violenter ceperant abstulerunt. Ferunt etiam in hac urbe

(1) An..... 25 aug. (R.)
(2) *De fonte Rodani*, 2205. *De miraculo ejus super aquas*, 2791.
(3) De hoc miraculo vide homiliam sancti Hilarii Arelatensis episcopi apud Surium. (R.)

tercession du martyr. Mais, dans la suite des temps, ses branches et son écorce ayant été souvent enlevées pour la guérison des malades, il se dessécha. Cependant il vit encore pour ceux qui le demandent avec foi, donnant avec ce qui reste de son tronc les mêmes secours médicaux qu'auparavant.

CHAPITRE LXIX.

Des miracles opérés par saint Genès.

Sur le fleuve du Rhône, que ce saint martyr a, dit-on, passé à la nage[1], il y a un pont qui se rompit le jour de sa fête. Après avoir brisé ses chaînes, car c'était un pont de bateaux, il commença à se disjoindre, et les bateaux eux-mêmes, s'entr'ouvrant sous le poids de la foule, allaient noyer le peuple dans les eaux du fleuve. Tout ce monde, menacé du même danger, se mit à crier d'une seule voix : « O bienheureux Genès, prends-nous sous la sauvegarde de ta sainteté, pour que ceux-là ne périssent pas qui se sont rendus avec dévotion à la célébration de ta fête ! » Aussitôt, un vent qui s'éleva poussa vers le rivage toute cette foule, qui se vit ainsi avec admiration sauvée par la vertu du martyr. Les barreaux de son tombeau sacré ont été souvent forcés par les Lombards et par d'autres ennemis; mais ceux qui le faisaient étaient toujours, ou enlevés par le démon, ou saisis subitement d'une rage telle, qu'ils se déchiraient de leurs propres mains, en sorte qu'ils ne purent jamais rien emporter de ce qu'ils avaient pris. On rapporte encore qu'il y eut dans cette ville une femme contre laquelle son mari intenta une accusation qui ne put être entièrement prouvée, mais pour laquelle le juge la condamna à l'épreuve de

(1) Pour échapper à des soldats qui le poursuivaient. (R.)

fuisse mulierem, cui a viro crimen impactum, nec omnino probatum, a judice ut aquis immergeretur dijudicata est. Cui, cum ad collum lapis immensus funibus colligatus fuisset, in Rhodanum de navi præcipitata est. Illa vero beati martyris auxilium precabatur, et nomen ejus invocans aiebat : « Sancte Genesi, gloriose martyr, qui has aquas natandi pulsu sanctificasti, erue me juxta innocentiam meam : » et statim super aquas ferri cœpit. Quod videntes populi, susceperunt eam in navi, et ad basilicam sancti deduxerunt incolumem : nec ulterius a viro vel a judice est quæsita.

CHAPITRE LXX.

De quadam muliere injuste a marito adulterii accusata [1].

O quantum innocentia præstat, quantum mens pura meretur ! Nam simili sorte alia mulier a viro suo adulterii crimen accepit. Quod coram judice diutissime denegans, cum propria confessione superari non posset, dijudicatur immergi. Dehinc concurrente ad spectaculum populo, ad pontem ducitur amnis Ararici, connexoque cum fune lapide molari collo ejus, præcipitaverunt eam in flumen, increpante desuper viro atque dicente : « Ablue nunc aquis abundantibus fornicationes immunditiasque tuas, quibus sæpe maculasti stratum meum. » Sed Domini pietas, quæ insontes perire non patitur, providit stylum sub aquis, quem videre homo non poterat; qui suscipiens funem sustinuit mulierem, ne ad fundum fluminis perveniret. Et erant utraque sub aquis, mulier scilicet, et petra

(1) *De muliere cui crimen injectum est*, 2205.

l'eau froide [1]. On lui attacha au cou une énorme pierre et on la précipita dans le Rhône du haut d'un bateau. La malheureuse, implorant le secours du bienheureux martyr, invoquait son nom et disait : « Saint Genès, ô glorieux martyr, toi qui, en nageant dans ces eaux, les as sanctifiées, délivre-moi, car je suis innocente. » Aussitôt elle se sentit portée sur l'eau. Voyant cela, le peuple la reprit dans le bateau et la ramena saine et sauve à la basilique. Jamais depuis elle ne fut inquiétée ni par son mari ni par le juge.

CHAPITRE LXX.

D'une femme injustement accusée d'adultère par son mari.

O que l'innocence est belle et qu'une âme pure a de mérite ! Une autre femme, que son mari accusait aussi d'adultère, après avoir longtemps nié devant le juge, ne pouvant être amenée à un aveu volontaire, fut condamnée à l'immersion. Le peuple accourut à ce spectacle. On conduisit cette femme sur le pont de la Saône, on lui attacha au cou, avec une corde, une pierre meulière, et on la précipita dans le fleuve, tandis que son mari l'accablait d'imprécations, en disant : « Va maintenant laver au milieu des ondes du fleuve les fornications et les impuretés dont tu as si souvent souillé ma couche ! » Mais la compassion divine, qui ne souffre pas qu'un innocent périsse, fit qu'il se trouva sous l'eau une barre de fer invisible à l'œil, qui arrêta la corde, soutint la femme et l'empêcha de tomber au fond de l'eau. La femme et la pierre restèrent ainsi sous

(1) C'est du jugement de Dieu par l'eau froide qu'il s'agit ici de même que dans le chapitre suivant. La loi salique (tit. 55) et les décrets de Childebert et de Clotaire ne font mention que de l'épreuve par l'eau bouillante.

styli illius lance librata. Cumque jam sol occubitum peteret, propinqui feminæ illius deposcunt a judice, ut liceret per alveum torrentis cadaver parentis inquirere. Accepta itaque indulgentia, descenderunt ad locum in quo præcipitata fuerat mulier, videruntque eam pendere cum lapide, missoque unco, abstraxerunt illam : intelligentesque eam esse vivam, velociter ad basilicam, quæ erat fluminis proxima, transtulerunt; timebant enim ne iterum mergi juberetur a judice. Interrogabant autem mulierem qualiter sub pelago vivere potuisset. Respondit : « Non mihi aliter quam somnium visum est, nec amplius aquas sensi, nisi cum in his projecta descendi, aut ab his iterum sum resumpta, surrexi. » Et mirabantur omnes non potuisse eam mori in tali discrimine; salvavit enim eam puræ conscientiæ fides, et Dominus, quem jugiter imprecata est. Deinde parentibus indulta, nec a judice, nec a viro est amplius inquisita. Sed ad virtutes martyrum redeamus.

CAPUT LXXI.

De Ferreolo et Ferrucione.

Vesonticorum[1] quoque civitas propriis illustrata martyribus, plerumque miraculis præsentibus gaudet. Huic in abdito cryptæ duo, ut passio[2] declarat, martyres, Ferreolus atque Ferrucio sunt sepulti[3]. Factum

(1) 2204 *Visonticorum;* supp. 478 *Visontiquorum;* 2205 *Visontorum*, dein correctione *Vesontiorum* postremumque (XII° sæc.) *Vesuntionum*.

(2) Edidit Surius istorum martyrum Acta. Eorum festivitas cum missa propria habetur in Missali Gothico apud Thomasum et Mabillon. Liturgiæ Gallicanæ lib. III, 53. (R.)

(3) An. 211, 16 jun. (R.)

les eaux, soutenues par la barre comme par le fléau d'une balance. Lorsque le soleil fut sur son coucher, les parents de cette femme demandèrent au juge la permission de chercher son cadavre dans le lit du fleuve, et après l'avoir obtenue, ils descendirent à l'endroit où on l'avait précipitée. Ils la trouvèrent suspendue d'un côté et la pierre de l'autre, et à l'aide d'un croc ils la retirèrent. Voyant qu'elle respirait encore, ils se hâtèrent de la porter à une basilique voisine du fleuve; car ils craignaient qu'elle ne fût condamnée de nouveau à l'immersion par le juge. Mais comment avait-elle pu vivre sous les ondes? Ils le lui demandèrent, et elle répondit : « Tout cela s'est passé comme un songe, et je n'ai senti que j'étais dans l'eau qu'au moment où l'on m'y a précipitée, et ensuite lorsqu'on m'en a retirée. » Tout le monde admira qu'elle ne fût pas morte après avoir couru un tel danger. C'est que la conscience d'une foi pure et le Seigneur, qu'elle avait invoqué constamment, la sauvèrent. Rendue ensuite à ses parents, elle ne fut plus inquiétée ni par le juge ni par son mari. Mais il est temps de revenir aux vertus des martyrs.

CHAPITRE LXXI.

De Ferréol et de Ferrucion[1].

La cité de Besançon, illustrée par ses martyrs, se réjouit souvent des miracles qu'ils y opèrent. Là, dans la profondeur d'une crypte, sont ensevelis, comme l'histoire de leur passion nous l'apprend, les deux martyrs Ferréol et Ferrucion[2]. Or, il arriva un temps où le mari de ma sœur tomba

(1) Saint Ferrucion est honoré en Franche-Comté sous le nom de saint Ferjeux.

(2) On pense qu'ils souffrirent le martyre au commencement du règne de Caracalla. Ils avaient été envoyés à Besançon par saint Irénée. (R.)

est autem quodam tempore ut vir sororis meæ invalescente febre graviter ægrotaret. Cumque jam quarti mensis spatio lectulo anhelus occumberet, ut nihil aliud conjux mœsta, nisi quæ sepulturæ erant necessaria cogitaret, sanctorum basilicam flens ac tristis expetiit : provolutaque coram sepulcris, palmis ac facie rigente, opprimit pavimentum. Accidit autem fortuito ut, extensa dexteræ manus palma, folium herbæ salviæ, quod pro honore martyrum in crypta conspersum fuerat, operiret. Postquam autem, fusa oratione, cum lacrymis surrexit a tumulis, putans aliquid de linteaminibus, quibus induta erat, manu prehendisse, ut assolet, volam continuit clausam; egressaque basilicam, patefacta manu, folium herbæ miratur. Obstupefacta vero quid hoc esset, munus cœleste indultum sibi divinitus recognoscit, ut scilicet per eum virtus martyrum infirmo succurreret. Domum igitur jam lætior rediens, folium dilutum aqua viro porrexit ad bibendum. Qui ut hausit plenus fide, protinus sanitatem plenissimam meruit obtinere.

CAPUT LXXII.

De sancto Dionysio Parisiorum episcopo [1].

Dionysius vero episcopus, Parisiorum urbi datus est martyr [2]. Tempore vero quo Sigibertus rex cum exercitu ad urbem illam venit, et maximam vicorum ejus partem incendio concremavit [3], quidam de primoribus ejus ad basilicam antedicti martyris

(1) *De sancto Dionysio martyre*, 2205.
(2) An. 250, 9 oct. (R.)
(3) An. 574.

gravement malade de la fièvre. Comme au bout de quatre mois il était encore dans son lit, accablé et sans force, et que sa triste épouse ne songeait plus qu'aux choses nécessaires à une sépulture, elle se rendit, triste et pleurante, à la basilique des saints. Elle s'agenouilla sur leurs tombeaux et pressa le pavé de ses mains et de son visage contractés. Par hasard, en étendant la main droite, elle prit une feuille de sauge parmi l'herbe qui avait été répandue dans la crypte en l'honneur des martyrs. Puis, après avoir fait sa prière et les larmes aux yeux, elle se leva des tombeaux, pensant avoir pris avec sa main quelque pan des vêtements dont elle était couverte, comme on a l'habitude de faire, et gardant ainsi la main fermée. Sortie de l'église, elle ouvre la main et s'étonne d'y trouver la feuille de sauge. Ne sachant d'où elle venait, elle y reconnut un présent céleste, au moyen duquel la vertu des martyrs devait venir au secours du malade. Retournant alors dans sa maison, déjà plus joyeuse, elle fit avec sa feuille une infusion qu'elle donna à boire à son mari. Dès que celui-ci l'eut prise, sa foi lui valut de recouvrer aussitôt toute sa santé.

CHAPITRE LXXII.

De saint Denis, évêque de Paris.

L'évêque Denis fut donné comme martyr à la ville de Paris [1]. Au temps où le roi Sigebert y vint avec son armée et mit le feu à la plus grande partie de ses faubourgs, l'un des plus élevés en dignité après lui s'en vint à la basilique

(1) Si l'on s'en rapporte à ce que dit Grégoire de Tours dans le livre Ier de son *Histoire*, chap. xxx, saint Denis aurait été martyrisé après l'an 250. Mais, si l'on en croit d'autres monuments qui le font venir dans les Gaules par l'ordre de saint Clément, son martyre remonte au second siècle. Voy. Mabillon, *Analect.*, t. I, p. 63. (R.)

properat, non orationis devotione, sed tantum ut aliquid fraudaret ab æde : qui scilicet, ubi reserata ostia ac vacuum templum a custodibus reperisset, pallam holosericam, auroque exornatam et gemmis, quæ sanctum tegebat sepulcrum, temerario ausu diripuit, secumque sustulit. Veniens autem ad castra, fuit ei necessitas navigandi. Cumque puer ejus, quem tunc creditum habebat, suspensis ad collum ducentis aureis, navem cum eodem ascendisset, subito, a nullo tactus, de navi deruit, oppressusque aquis, nunquam potuit inveniri. Ille quoque judicium Dei in se cernens per pueri amissionem et auri, velociter littori de quo digressus fuerat, remeavit, pallamque sepulcri summa velocitate restituit. Et licet hoc fecerit, tamen diem in quo hæc admiserat, recurrente anni circulo, non attigit. Alius autem super sepulcrum sanctum calcare non metuens, dum columbam[1] auream lancea quærit elidere, elapsisque pedibus ab utraque parte, quia turritus[2] erat tumulus, compressis testiculis, lancea in latere defixa, exanimis est inventus. Id non fortuito contigisse, sed judicio Dei gestum, nullus ambigat.

---

(1) De ejusmodi columbis ad sepulcra appensis vide Mabillon, de Liturgia Gallic. lib. I, cap. IX, ubi et de columbis altarium et baptisteriorum disseritur. (R.)

(2) Id est in modum pyramidis acuminatus, non quod turris ingens unquam supra sepulcrum erecta fuerit. Vide Vales. in Defensione adversus Launoium, parte I, cap. ult. (R.)

dudit martyr, non pour y prier, mais pour y faire quelque butin[1]. Ayant trouvé les portes ouvertes et le temple privé de gardiens, il osa porter une main téméraire sur un poêle de soie, orné d'or et de pierreries, qui couvrait le saint tombeau, et il l'emporta. De retour au camp, il lui fallut s'embarquer; mais comme le serviteur qui avait alors sa confiance, et qui portait à son cou deux cents pièces d'or, montait avec lui dans la nef, il en tomba tout à coup sans avoir été poussé par personne, disparut sous les flots et ne put être retrouvé. Quant à lui, se voyant frappé du jugement de Dieu par la perte de son serviteur et de son or, il retourna promptement au rivage qu'il avait quitté, et rapporta en toute hâte le poêle au tombeau. Ce qui n'empêcha pas qu'il ne put atteindre le terme de l'année à partir du jour où il avait commis cette action. Un autre, qui n'avait pas craint de marcher sur le saint tombeau en cherchant à détacher avec sa lance la colombe d'or qui y était suspendue, les pieds venant à lui manquer de chaque côté de la petite tour qui surmontait le sépulcre, il tomba et se blessa aux testicules; sa lance lui traversa le flanc, et on le releva mort. Personne ne doutera qu'il n'y ait là un jugement de Dieu et non un effet du hasard.

---

(1) Launoi et d'autres veulent tirer de ce passage la preuve que la basilique et le tombeau de saint Denis étaient alors dans Paris. Cette difficulté disparaît si l'on considère que le mot *vici* s'entend non-seulement des faubourgs et des rues de la ville, mais aussi des bourgs et villages situés alentour. Voy. Le Cointe, ann. 574; Adr. de Valois, *Defensio contra Launoium*. Cf. Grég. de Tours, *Hist.*, liv. IV, chap. XLIV. (R.)

CAPUT LXXIII.

De sancto Quintino Viromandensi.

Apud Viromandense[1] vero oppidum Galliarum, Quintinus martyr[2] quiescit, cujus beatum corpus a quadam religiosa[3], quæ dudum fuerat cæcata, reperitur[4]. Sed mox ut a fluminis fundo relevatum est[5] miraculum protulit, cum mulieris facie[6], ubi primum illuxit, lumina cæcata restituit. In hac etiam urbe unus ex latronibus equum presbyteri furtim abstulit : inventus a presbytero, judici manifestatur; nec mora, apprehensus et in vincula compactus, supplicio subditur; opus suum ore proprio indicans, patibulo dijudicatur. Sed presbyter metuens ne ob sui damni causam anima hominis auferretur, judicem deprecatur, ut concessa illi vita, hic culpa reus absolveretur a pœna, dicens sibi satis esse jam factum, quod per tot tormentorum genera latro quæ gesserat declarasset : sed severitas judicis, cum nullis precibus potuisset inflecti, reum patibulo condemnavit. Tunc presbyter, cum lacrymis prostratus ad beati martyris tumulum, suppliciter deprecatur, dicens : « Quæso, gloriosissime

(1) *Virmandinsim*, 2204 et supp. 478 ; *Virmandinse*, 2205.

(2) Lis est inter viros eruditos an Augusta Viromanduorum sita fuerit ubi nunc Quintinopolis visitur ad Summonam fluvium, aut eo loco ubi superest abbatia ordinis Præmonstr. cum vico *Viromandus*, etiam nunc *Vermand* dicto. Vide Cointium, ad an. 531, Valesium in Notitia, Samsonem, Hemeræum, Vassorium, et alios. (R.)

(3) Hæc in Actis vulgatis Eusebia nobilis matrona Romana appellatur. (R.)

(4) An. 287, 31 oct. (R.) — (5) An. 342. (R.)

(6) Aliquot mss., *faciem*. Legendum *facici*. (R.)

CHAPITRE LXXIII.

De saint Quentin de Vermandois.

Le martyr Quentin[1] repose dans une ville des Gaules nommée Vermand. Son corps bienheureux fut trouvé par une femme dévote qui était depuis longtemps aveugle, et à peine retiré du fond de l'eau, il se révéla par un miracle en rendant la vue à cette femme. Dans cette même ville, un voleur prit furtivement le cheval d'un prêtre. Découvert par celui-ci et dénoncé au juge, il fut arrêté sans retard, enchaîné et mis à la question. Comme il y confessa son fait de sa propre bouche, il fut condamné au gibet. Le prêtre, ne voulant pas que la perte qu'il avait faite occasionnât celle de la vie d'un homme, pria le juge de laisser vivre celui-ci et de le tenir quitte de sa peine, disant qu'il lui suffisait que par la force des tourments le voleur eût avoué ce qu'il avait fait. Mais la sévérité du juge ne fléchit devant aucune prière, et il condamna le coupable à la mort. Alors le prêtre, prosterné tout en larmes au tombeau du bienheureux martyr, le pria, en disant : « Je t'en conjure, ô glorieux athlète du Christ, arrache ce malheureux à une mort cruelle, de peur que cela ne me soit en opprobre si cet homme vient à mourir par suite de mon accusation. Montre, je t'en conjure, ta vertu, afin que celui que la dureté humaine refuse d'absoudre, tu le délivres par la dou-

(1) Saint Quentin est cité dans les Actes comme ayant souffert le martyre sous Rictius Varus, par conséquent pendant la persécution de Dioclétien. (R.)

athleta Chisti, ut eruas hunc pauperem de manu mortis iniquæ, ne mihi fiat in opprobrium, si per meam accusationem moriatur hic homo. Ostende, deprecor, virtutem tuam, ut quem asperitas humana nequit absolvere, lenis pietatis moderamine tu dissolvas. » Hæc sacerdote cum lacrymis deprecante, disruptis vinculis patibuli, reus ad terram ruit. Quod audiens judex, timore perterritus, et divinam admirans virtutem, nihil ultra illi nocere præsumpsit.

CAPUT LXXIV.

De Genesio Beorritano martyre [1].

Est alius martyr infra terminum urbis Beorritanæ[2], presbyterii honore præditus, cujus passionis historia apud loci incolas legitur. Hic dum esset in corpore, castaneum diu aridum suis orationibus obtinuit in viriditatem redire : in cujus basilica cum plerumque super infirmos mirabilia ostendantur, illud præ cæteris est admirabile, quod lilium dudum collectum et siccum, in ejus solemnitate denuo revirescit, ita ut intueantur illa die populi flores novos, quos pridem viderant arefactos. Ad hujus enim sepulcrum plerumque sacramentum mendax prolatum a perfidis virtute martyris confutatur, ut qui temeritate elatus advenerat, emendatus abscedat.

CAPUT LXXV.

De sancto Sigismundo rege.

Sæpe enim Dominus arrogantiam contumacis mentis virga correctionis enervat, ut eamdem cultus sui vene-

(1) *De quodam sancto presbitero*, 2791.
(2) Id est territorii Bigorritani, ubi urbs Tarba. Vide Hist., lib. IX, cap. VI. (R.)

ceur d'une tendre pitié. » Tandis que le prêtre priait ainsi avec larmes, les cordes du gibet se rompirent et le condamné roula par terre. Ce qu'apprenant le juge, il fut saisi de crainte, et, admirant la vertu divine, il n'osa plus persister dans sa sentence.

CHAPITRE LXXIV.

De Genès, martyr de Bigorre.

Il y eut un autre martyr sur le territoire de la ville de Bigorre[1], lequel avait été revêtu des honneurs de la prêtrise. Les habitants du lieu possèdent l'histoire de sa passion. Pendant qu'il vivait de la vie corporelle, il obtint par ses prières qu'un châtaignier depuis longtemps desséché reverdît. Des merveilles se font souvent dans sa basilique en faveur des malades; mais, chose plus admirable encore, un lis, depuis longtemps cueilli et desséché, reverdit de nouveau le jour de sa fête, en sorte que ce jour-là les peuples voient des fleurs mortes redevenir fleurs nouvelles. Bien souvent les perfides qui profèrent un faux serment sur son sépulcre sont confondus par la vertu du martyr, et tel qui était venu plein de témérité s'en retourne puni.

CHAPITRE LXXV.

Du roi saint Sigismond.

Souvent le Seigneur, pour rappeler à la vénération due à son culte l'arrogance des esprits insoumis, emploie la verge du châtiment, comme il est manifestement arrivé à l'égard

(1) C'est-à-dire de *Tarbes de Bigorre* Dom Ruinart déclare n'avoir pu trouver quel est ce personnage.

ratione restituat, sicut quondam de Sigismundo[1] rege manifesta fides gestum profert[2]. Hic etenim post interemptum per iniquæ consilium conjugis filium, compunctus corde Agaunum dirigit, ibique prostratus coram sepulcris beatissimorum martyrum legionis felicis[3] pœnitentiam egit, deprecans ut quæcumque deliquerat, in hoc ei sæculo ultio divina retribueret, ut scilicet habeatur in judicio absolutus, si ei mala quæ gesserat, priusquam de mundo decedat, repensentur: ibique et psallentium quotidianum instituit, locumque tam in territoriis quam in reliquis rebus affluentissime ditavit. Postea vero captus a Chlodomere[4] rege cum filiis, interfectusque ejus jussu, ad eumdem locum delatus, sepulturæ mandatus est, quem in consortium sanctorum ascitum ipsa res quæ geritur manifestat : nam si qui nunc frigoritici in ejus honore missas devote celebrant, ejusque pro requie Deo offerunt oblationem, statim compressis tremoribus, restinctis febribus, sanitati pristinæ restaurantur.

CAPUT LXXVI.

De sanctis Agaunensibus[5], seu de sancto Mauricio et sociis[6].

Magna est enim virtus ad antedictorum martyrum[7] sepulcra, de quibus, relictis pluribus, pauca perstringere libuit. Mulier quædam, filium suum unicum ad hoc

(1) Laud. Bell. et Colb. a, *Sigimundo*. De illo fusius agitur in Hist. lib. III, cap. v et vi. (R.) — 2205, supp. 478, *Sigimundo*. — (2) An 523, 1 maii. (R.) — (3) Id est Mauricii, et aliorum martyrum de quibus cap. seq. De hoc nomine disseritur in observationibus ad eorum Acta, inter sincera Martyrum, cap. 286. (R.) — (4) *Chlodmere*, supp. 478. — (5) *Auguanensibus*, 2205. — (6) *De sanctis martiribus Thebeis et de quodam puero*, 2781. — (7) Passi an. 286, 22 sept. (R.)

du roi Sigismond. Touché de repentir après avoir fait mettre son fils à mort par les conseils d'une injuste marâtre, il se rendit au monastère d'Agaune[1], et là, prosterné devant les tombeaux des bienheureux martyrs de la glorieuse légion thébéenne, il fit pénitence, demandant de recevoir en ce monde la punition divine qu'il méritait, afin d'être absous au jour du jugement, s'il avait payé, avant de mourir, pour le mal commis par lui sur la terre[2]. Il fonda un chant quotidien dans cette abbaye d'Agaune, qu'il enrichit considérablement, tant en terres qu'en autres biens. Dans la suite, ayant été pris, avec son fils, par le roi Clodomir et mis à mort par ordre de ce dernier, il fut porté dans le même lieu et y reçut la sépulture. Qu'il ait été admis au partage des saints, ce qui se passe sur son tombeau le prouve. En effet, si des fiévreux entendent dévotement les messes dites en son honneur[3], et font une offrande à Dieu pour son repos, aussitôt leur fièvre s'éteint, les frissons disparaissent, et ils sont rendus à la santé.

CHAPITRE LXXVI.

Des saints d'Agaune, ou de saint Maurice et de ses compagnons.

Une grande vertu réside aussi dans les tombeaux de ces saints martyrs. Parmi bien des faits, j'en choisirai seulement

(1) Saint-Maurice en Valais.

(2) On dit même qu'à cette occasion Sigismond revêtit l'habit monacal (en l'année 523). Voy. A. de Valois, *Gesta Francorum*, liv. VII, et préf. du t. II. (R.)

(3) La messe de saint Sigismond pour les fiévreux a été retrouvée par Mabillon dans un manuscrit de l'abbaye de Bobbio. D. Ruinart l'a reproduite, col. 1364.

monasterium adducens, abbati tradidit erudiendum, videlicet ut factus clericus sanctis manciparetur officiis. Verum cum jam spiritalibus eruditus esset in litteris, et cum reliquis clericis in choro canentium psalleret, modica pulsatus febre, spiritum exhalavit. Cucurrit mater orbata ad obsequium funeris plangens, sepelivitque filium. Verumtamen non suffecerunt hæ lacrymæ dolori, quæ in exsequiis sunt effusæ : sed per dies singulos veniebat, et super sepulcrum nati sui, emissis in altum vocibus, ejulabat. Cui tandem apparens per visum noctis beatus Mauricius, ait : « Quid tu, o mulier, incessanter filii obitum plangens, nunquam desistis a luctu ? » Cui illa : « Dies, inquit, vitæ meæ hunc planctum non explent; sed dum advixero, semper deflebo unicum meum, nec unquam mitigabor a lacrymis, donec oculos corporis hujus debita mors concludat. » Cui ille : « Noli ita, ait, quasi mortuum flere, sed æquanimiter age, nam scias eum nobiscum habitare et sedentem vitæ perennis consortio nostro perfrui. Et, ut veraciter credas certa esse quæ loquor, surge crastina die ad matutinum, et audies vocem ejus inter choros psallentium monachorum[1]. Et non solum die crastina, sed etiam omnibus diebus vitæ tuæ, cum veneris, audies in psallentio vocem ejus; ideoque ne fleveris, eo quod gaudere te oporteat potius quam lugere. » Surgit mulier, longaque ducit suspiria, nec obdormit in strato suo, donec signum ad consurgen-

---

(1) Supra clericos appellat Gregorius quos nunc monachos; cujus rei varia exempla in aliis quoque auctoribus frequenter occurrunt, ut fusius ostendit Mabillon, in præfat. sæculi III Bened. num. 27. Vide et Thomassini Disciplin. eccles. p. I, lib. III. (R.)

quelques-uns. Une femme amena son fils unique à ce monastère et le confia à l'abbé pour l'instruire, afin que, devenu clerc, il pût être employé aux saints offices. Comme il avait déjà fait des progrès dans les lettres spirituelles, et qu'il chantait au chœur avec les autres clercs, il fut pris de la fièvre et rendit l'esprit. La mère, privée de son fils, accourut à ses funérailles et l'ensevelit en pleurant. Cependant ces larmes qu'elle avait versées aux obsèques de son enfant ne suffisaient pas à sa douleur, et chaque jour elle venait à son tombeau se répandre en sanglots et en cris. A la fin, le bienheureux Maurice lui apparut la nuit dans une vision, et lui dit : « Pourquoi, ô femme, pleurer ainsi sans relâche la mort de ton fils ? Ne mettras-tu donc pas de terme à ton deuil ? » Sur quoi elle répondit : « Tous les jours de ma vie ne suffiront pas à ma douleur, et, tant que je vivrai, je pleurerai mon fils unique; je ne ferai pas trêve à mes larmes, jusqu'à ce que la mort, que j'attends, me ferme les yeux de ce corps. » Il lui répliqua : « Ne le pleure plus ainsi comme s'il était mort, mais prends courage, et sache qu'il habite avec nous et qu'il jouit dans notre compagnie de la vie éternelle. Et, pour que tu croies à la vérité de ce que je te dis, lève-toi demain matin à l'aube, et tu entendras sa voix parmi le chœur des moines; et non-seulement demain, mais tous les jours de ta vie, tu l'entendras se mêler au chant des psaumes. Ne pleure donc pas, car tu as plutôt sujet de te réjouir que de t'attrister. » La femme se leva sur son séant, en poussant de longs soupirs, et veilla sur sa couche, jusqu'à ce que la cloche eût sonné pour le lever des moines. Alors elle se rendit à l'église pour voir ce qu'il en

dum commoveatur a monachis : quo commoto, accedit ad ecclesiam, aliqua de visione quam viderat probatura. Nihil enim præteriit de pollicitatione sancta, sed quæ fuerant divinitus nuntiata mox impleta noscuntur. Verum ubi cantator responsorium, antiphonam caterva suscepit monachorum, audit genitrix, parvuli vocem cognoscit, et gratias agit Deo. Sed et illud quod martyris ore promissum habebatur prorsus impletum est, ut, omnibus diebus vitæ suæ, cum accessisset mulier ad psallentium, vocem audiret hujus infantuli inter reliqua modulamina vocum.

Cum autem Guntchramnus rex ita se spiritalibus actionibus mancipasset, ut relictis sæculi pompis thesauros suos ecclesiis et pauperibus erogaret, accidit ut, misso presbytero, munera fratribus qui sanctis Agaunensibus deserviunt ex voto transmitteret, præcipiens presbytero ut ad eum rediens sanctorum sibi reliquias exhiberet. Igitur dum, impleta regis præceptione, cum his regrederetur pignoribus, Lemanni[1] laci, per quem Rhodanus influit, navigium petit. Extenditur autem lacus ille in longitudine quasi stadiis quadringentis, latitudine autem stadiis centum quinquaginta. Denique revertens presbyter, ut diximus, cum navigium hoc fuisset aggressus, subito tempestas exorta fluctus tollit : ad sidera surgunt undarum montes, et nunc puppis naviculæ, prora dehiscente, fertur in altum; nunc iterum, demersa puppe, prora tollitur in sublime. Turbantur nautæ, et nihil aliud nisi sola mors in hoc periculo præstolatur. Tunc presbyter, cum videret se his fluctibus obrui, et spumis undarum

(1) *Limanni*, supp. 478, 2791.

serait de sa vision. Or les promesses saintes ne lui firent pas défaut, et ce qui lui avait été annoncé arriva bientôt. Car, dès que le chantre eut entonné le répons et que le chœur des moines eut repris l'antienne, la mère reconnut la voix de son jeune fils et rendit grâces à Dieu. Et la parole qu'elle avait eue de la bouche du martyr s'accomplit de point en point; car, pendant toute sa vie, chaque fois qu'elle s'approchait du chœur, elle entendait la voix de son enfant se mêler aux modulations des autres chants.

Lorsque le roi Gontran se fut si complétement livré aux choses spirituelles, qu'il abandonna les pompes du siècle et partagea ses trésors aux pauvres et aux églises, il envoya un prêtre porter des présents aux moines qui servaient les saints d'Agaune, lui ordonnant de rapporter, à son retour, des reliques de ces saints. Le prêtre, après avoir accompli les ordres du roi, s'embarqua sur le lac Léman, que traverse le Rhône. Ce lac a près de quatre cents stades de long sur une largeur de cent cinquante stades. Dès que l'envoyé de Gontran fut, comme nous l'avons dit, monté sur le navire, une tempête s'éleva tout à coup qui souleva les flots. Des montagnes liquides se dressent vers le ciel; tantôt la proue s'enfonce dans l'abîme, tandis que la poupe s'élève; tantôt, la poupe s'enfonçant à son tour, la proue se relève dans les airs. Les matelots se troublent et n'attendent plus que la mort. Alors le prêtre, se voyant ainsi menacé par les flots et couvert de leur écume, tire de son cou la petite châsse qui contenait les saintes reliques, et, l'opposant avec confiance aux flots en courroux, invoque à haute voix le secours des saints, en disant : « O glorieux martyrs, j'implore votre vertu; que je ne périsse pas dans ces flots,

ipsarum graviter operiri, extracta a collo capsula, quæ sanctorum pignora continebat, undis tumentibus fidus objecit, ac sanctorum præsidium clara invocat voce, dicens : « Ne peream in his fluctibus, virtutem vestram deprecor, martyres gloriosi, sed potius qui jugiter pereuntibus præbetis auxilium, mihi, quæso, dextram salutis porrigere dignemini ; fluctus opprimite, nosque ad littus optatum vestri adjutorii ope reducite. » Et hæc dicens, cessante vento, decedentibus undis, ad littus evecti sunt. Hæc ab ipso cognovi presbytero. In hoc etiam stagno ferunt tructarum piscium magnitudinem usque ad centum librarum pondera trutinari.

CAPUT LXXVII.

De sancto Victore Massiliensi.

Est[1] et ad sepulcrum sancti Victoris, Massiliensis martyris, mira virtus. Nam cum sæpius ad eum accedentes infirmi sanentur reliqui, energumeni tamen multum se confidentes, et martyrem declamantes, ejectis dæmonibus liberantur. Aureliani[2] autem patricii servus a dæmonio correptus dolendo exitu cruciabatur, ita ut plerumque propriis se morsibus laceraret : sed adductus ad basilicam sancti, cum se exuri ejus virtute fateretur, debacchans per totam ædem, die tertia mundatus abscessit. Qui in tantum fidei merito roboratus est ut deinceps, humiliatis capillis, abbatis sortitus ordinem monasterio uni præponeretur.

---

(1) Ejus festum celebratur die 21 julii. A Fortunato laudatur, lib. VIII, carm. IV. De basilica ipsius noster Gregorius, lib. IX. Hist., cap. XXII. (R.)

(2) *Auriliani*, supp. 478.

mais plutôt, vous qui secourez toujours ceux qui se perdent, tendez-moi votre main libératrice, arrêtez la fureur des eaux, et qu'à l'aide de votre protection nous puissions gagner le rivage désiré! » Il dit, et le vent cessa, les ondes se calmèrent, le bâtiment put aborder. Je tiens ceci du prêtre lui-même. On dit encore qu'il y a dans ce lac des truites si grosses, qu'elles pèsent jusqu'à cent livres.

CHAPITRE LXXVII.

De saint Victor de Marseille.

Le tombeau du martyr saint Victor de Marseille possède une vertu admirable[1]. Non-seulement tous les malades y sont guéris, mais encore les possédés eux-mêmes, tout en s'y frappant de leurs propres mains, et en hurlant le nom du martyr, finissent par être délivrés et par rejeter les démons. Un esclave du patricien Aurélien était possédé du démon et souffrait de telles tortures, qu'il finissait le plus souvent par se déchirer de ses propres dents. Amené dans la basilique, il s'écria qu'il était brûlé par la vertu du saint, courut tout l'édifice en furieux, et sortit guéri le troisième jour. Cette guérison le fortifia tellement dans sa foi, que par la suite il se fit tonsurer et qu'ayant obtenu le rang d'abbé, il fut plus tard préposé à un monastère.

---

(1) Saint Victor souffrit le martyre à Marseille pendant la persécution de Dioclétien et de Maximien ; 21 juill. 290 ou 303. (R.)

CAPUT LXXVIII.

De Baudillio martyre glorioso.

Est apud Nemausensis urbis oppidum Baudillii[1] beati martyris gloriosum sepulcrum, de quo sæpius virtutes multæ manifestantur. Ex quo sepulcro laurus orta et per parietem egressa arborem foris fecit salubri coma vernantem. Quod sæpe loci incolæ in multis infirmitatibus habere cœleste remedium sunt experti. Pro quibus virtutum beneficiis, cum plerumque nudaretur a foliis vel ipsa quodam modo cortice, arida est effecta. Unde quia morbos ab ea multarum infirmitatum diximus depelli, longum fuit singulos quosque memorari : ideo hæc sufficere putavi quod ea medicamenta largiendo aridam effectam dixi. Etiam[2] fertur celebre a negotiatore quodam in Oriente de his foliis deportatum pignus fuisse : sed, priusquam portum negociator attingeret, energumenus in ecclesia adire Baudillium martyrem Orientalem plagam, stupentibus populis, declamavit. Ostendit autem beatus martyr et in aliis virtutem suam. Aram[3] vero, Theodorici regis Italici dux, dum in Arelatensi urbe resideret, exstitit ei quidam archipresbyter parochiæ Nemausensis invisus. Tunc fervens felle, contra eum misit pueros, dicens : « Ite quantocius, et, ligatis pedibus ac manibus, adducite eum cum vi, ut cognoscat quod sim dominus regionis hujus. » At illi non intelligentes archipresbyte-

(1) Colb. a, *Baudelii*, et sic semper. Ejus Acta habent, die 20 maii, Bollandiani, sed non adeo antiqua ut integram mereantur fidem. (R.) — Supp. 478, *Baudililii*.

(2) 2204 et 2205, *Nam fertur*.

(3) 2205, *Ara*.

CHAPITRE LXXVIII.

Du glorieux martyr Baudile.

Dans la ville de Nîmes se trouve le tombeau du bienheureux martyr Baudile[1], sur lequel se manifestent souvent bien des vertus. Il y vint un laurier qui, perçant la muraille, produisit un arbre verdoyant dont le salutaire ombrage donna souvent aux habitants du lieu un remède céleste à leurs maux. A cause de ces bienfaits même, on le dépouillait souvent de ses feuilles, on en prenait jusqu'à l'écorce et il se dessécha. Les maladies que cet arbre avait guéries sont en nombre infini, et il serait trop long de les énumérer toutes. Il nous suffira d'avoir constaté que c'est en fournissant à des guérisons qu'il s'est desséché. On rapporte qu'un marchand transporta en Orient de ces feuilles connues au loin, et qu'au moment où il allait arriver au port, un démoniaque qui était dans l'église s'écria, au grand étonnement de la foule, que le martyr Baudile avait touché les plages Orientales. Le bienheureux martyr manifesta encore sa vertu par d'autres faits. Lorsqu'Aran résidait, comme duc du roi d'Italie Théodoric, dans la ville d'Arles, un archiprêtre du diocèse de Nîmes lui devint odieux. Bouillant de colère, le duc envoya contre lui ses gens, en leur disant : « Courez et amenez-le-moi de force, pieds et poings liés, afin qu'il apprenne que je suis le maître de ce pays. » Ceux-ci ne comprirent pas que c'était l'archiprêtre qu'il leur ordonnait d'amener, et crurent que c'était l'archidiacre.

(1) Après le temps des persécutions, les chrétiens élevèrent sur le tombeau de saint Baudile une église qui prit dans la suite le titre d'abbaye. Mais sur la fin du IXe siècle, ce n'était plus qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fut brûlé par les calvinistes en 1561. (R.)

rum, putaverunt quod archidiaconum jussisset adduci. Et, ascensis equitibus, venerunt ad urbem, interrogantesque de archidiacono, digito eis ostensus est. Erat enim hic Joannes nomine, valde religiosus, et in archidiaconatu suo studium docendi parvulos habens[1] : apprehensumque pueri ducis, ligatis manibus ac pedibus sub alvo equi, adduxerunt eum. Sed non desiit virtus martyris alumno proprio subvenire. Pueri vero juxta ipsam portam cum eo mansionem habuerunt, quia, jam obseratis pro nocte portarum valvis, ingredi non potuerunt. In ipsa vero nocte, duce obdormiente, astitit ei archidiaconus per visum, dicens : « Quid tibi, o homo, culpabilis exstiti, quod me in hanc humilitatem redactum cum tali jussisti injuria accersiri ? Vere dicam tibi quia non effugies judicium Dei. » At ille expergefactus, consternatusque metu, exclamat suis : « Inquirite si pueri quos Nemausum direximus jam venerunt. » Interrogantesque de muro urbis, responderunt se adesse cum homine. Renuntiant nuntii quæ audierant confestimque dux ait : « Exhibete ad me hominem quem adduxistis. » Quod cum factum fuisset, aspiciens eum dux, timore perterritus, ait : « Archipresbyterum ego adduci præceperam, non archidiaconum. » Et prostratus ad pedes ejus, ait : « Indulge, quæso, injuriam delicti hujus, quia non est in conscientia mea ut hæc passus fuisses. » Et statim dignis honoratum muneribus remisit ad urbem, quem in tanto amore, pro ipsa martyris reverentia, dilexit in posterum ut, decedente urbis

(1) Archidiaconi munia et prærogativas egregie describit sanctus Isidorus epist. ad Leudefredum, episc. Cordubensem. Vide et lib. I. Decretal., cap. II; apud Bolland., 18 martii. (R.)

Ils montèrent sur leurs chevaux et se rendirent à la ville, où ils s'enquirent de l'archidiacre, qu'on leur montra du doigt. C'était un nommé Jean[1], homme très-religieux, et qui avait, parmi les fonctions de son archidiaconat, celle d'enseigner les enfants. Les gens du duc le prirent, lui lièrent les mains et les pieds sous le ventre d'un cheval, et l'emmenèrent. Mais la vertu du martyr ne fit pas faute à son disciple. En effet, les gens du duc, arrivés aux portes d'Arles, furent forcés de s'y arrêter avec leur captif, attendu qu'elles étaient déjà fermées, à cause de la nuit, et qu'ils ne pouvaient entrer. Or, cette même nuit, comme le duc dormait, l'archidiacre lui apparut en vision et lui dit : « O homme, que t'ai-je fait pour que tu me fasses souffrir une telle humiliation, et pour que tu aies ordonné qu'on m'amène à toi d'une manière si injurieuse? En vérité, je te le dis, tu n'éviteras pas le jugement de Dieu. » Le duc, s'étant réveillé, fut tout consterné, et cria aux siens : « Voyez si les gens que j'ai envoyés à Nîmes sont déjà revenus. » Ceux-ci, après s'être informés du haut des murs de la ville, répondirent qu'en effet ils étaient là avec leur prisonnier. Cette nouvelle est rapportée au duc, qui aussitôt dit à ses envoyés : « Montrez-moi l'homme que vous avez amené. » Quand on l'eut fait, le duc regarda l'arrivant et dit avec terreur : « Je vous avais donné l'ordre de m'amener l'archiprêtre, et non l'archidiacre. » Puis, se jetant à ses pieds, il dit à celui-ci : « Pardonnez-moi, je vous prie, l'outrage commis envers vous par erreur, car ce n'est pas de mon aveu que l'on vous a traité ainsi. » Aussitôt il le renvoya chez lui, comblé de présents, et dans la suite il lui porta, en l'honneur

(1) Placé à l'an 511 dans la liste des évêques de Nîmes, entre Sedatus (506) et Pelasge (589). Voy. J. Marion, *Liste des archev. et év. de France.*

illius sacerdote, ipsum sacerdotem mandaret institui. Sed nec archipresbyterum amplius inquiri jussit. O magna virtus martyris, quæ per innocentis injuriam noxium absolvit a pœna! impletumque est illud apostoli, quia *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* [1], cum hæc injuria gradum huic construxit, quem scanderet ad regendam ecclesiam Dei.

CAPUT LXXIX.

De miraculis beati Andreæ apostoli in ecclesia Agathensi [2].

Ecclesia quoque Agathensis urbis, quæ sancti Andreæ apostoli reliquiis plaudit, plerumque gloriosis illustratur miraculis, pervasores rerum suarum sæpius arguit. Denique, cum Gomacharius [3] comes agrum ecclesiæ ipsius pervaderet, tunc Leo, episcopus hujus ecclesiæ, valde mœstus concurrit ad eum, dicens : « Relinque, o fili, res pauperum quas ordinationi nostræ Dominus commendavit, ne tibi sit noxium, et a lacrymis egentium, qui de fructibus ejus ali consueverant, eneceris. » Ille vero, quia erat hæreticus, parvipendens de his quæ ab episcopo dicebantur, rem in sua dominatione retinuit. Interim, procedente die, arripitur a febre, cumque non modo ardore corporeo, verum etiam animæ vexaretur incommodo, misit ad episcopum nuntios, dicens : « Dignetur pro me sacerdos orationem ad Dominum fundere, et ego dimittam agrum ejus. » Quo orante, hic a valetudine qua gravabatur convaluit, factusque sanus, ait suis : « Quid

(1) Rom. VIII, 28.
(2) *De ecclesia Agatense*, 2205.
(3) Cod. Laud., *Comacharius*. (R.)

du martyr, tant d'affection, que, lorsque l'évêque de Nîmes vint à mourir, il voulut qu'on le mît en sa place. Au reste, il ne fit plus dorénavant poursuivre l'archiprêtre. O grande vertu du martyr, qui trouve le moyen d'absoudre le coupable par l'injure faite à l'innocent ! Ainsi s'accomplit cette parole de l'apôtre : « Que tout tourne à bien pour ceux qui aiment Dieu; » puisque l'injure faite à celui-là fut le degré par où il s'éleva au gouvernement de l'église de Dieu.

CHAPITRE LXXIX.

Des miracles de l'apôtre saint André dans l'église d'Agde.

L'église de la ville d'Agde, qui s'applaudit d'avoir les reliques de l'apôtre saint André, est également illustrée par de glorieux miracles et voit souvent punir les ravisseurs de ses biens. Bref, le comte Gomachaire envahit un jour une terre de cette église. Léon, qui en était alors évêque [1], courut à lui, plein de tristesse, et lui dit : « Laisse, ô mon fils, le bien des pauvres que le Seigneur a confié à ma garde, de peur qu'il ne s'en prenne à toi et que les larmes de ceux qui ne vivent que du revenu de ce champ ne soient la cause de ta perte. » Mais celui-ci, qui était hérétique, faisant peu de cas de ce que lui disait l'évêque, retint le bien en son pouvoir. Cependant, au bout d'un certain temps, il fut pris par la fièvre, et, comme il souffrait non-seulement de l'inflammation physique, mais encore du tourment de l'esprit, il envoya vers l'évêque et lui fit dire : « Que le pontife veuille bien prier Dieu pour moi, et je lui rendrai son champ. » Grâce aux prières de l'évêque, il entra en convalescence; puis revenu à la santé, il dit aux siens : « Que pensez-vous que

(1) Léon, évêque d'Agde vers l'an 541. (J. Marion.)

putatis, quid isti nunc Romani dicant? Aiunt enim me ob hoc fuisse febre gravatum quia tulerim agrum eorum, quod mihi juxta consuetudinem humani corporis accidit; verumtamen non habebunt eum me vivente. » Et dicto citius misit qui eum iterum auferret. Quod cum episcopus comperisset, venit ad eum, dicens : « Num pœnitet te prius fecisse bene, quod hoc iterum conaris evertere? ne facias, quæso, ne ultioni divinæ subjaceas. » Qui ait ad episcopum : « Sile, sile, decrepite, nam infrenatum te loris circuire urbem super asinum faciam, ut sis in ridiculo omnibus qui te aspexerint. » At ille silens ad nota recurrit præsidia : prosternitur in oratione, celebrat vigilias, ac noctem totam in lacrymis et psallentio ducit. Mane autem facto, accedit ad lychnos qui de camera ecclesiæ dependebant, extendensque virgam quam tenebat in manu, effregit cunctos, dicens : « Non hic accendatur lumen, donec ulciscatur Deus de inimicis, et restituat res domus suæ. » Hæc eo dicente, protinus hæreticus ille in redivivam febrem corruit. Cumque in extremis ageret, misit ad episcopum, dicens : « Oret pro me sacerdos ad Dominum, ut vivam, et restituam agrum, ac similem ejus conferam dominationi. » Quibus pontifex respondit : « Jam oravi ad Dominum, et exaudivit me. » Misit et alios ac tertios ad eum nuntios. Sed sacerdos in uno responso persistens non movebatur ad hæc, ut pro eo orationem daret ad Dominum. Hæc ille hæreticus cernens jussit se in plaustro componi, atque ad eumdem evehi ac per se deprecari episcopum, dicens : « Quia dupla satisfactione restituo agrum quem inique pervasi, tantum ut oret pro me sanctitas tua. » Illo quoque recusante, compulit eum vi ut abiret

disent ces Romains? Ils prétendent que c'est parce que j'ai pris leur bien que j'ai été attaqué de la fièvre, ce qui ne m'est arrivé que par une suite de la condition humaine. Mais ils n'auront pas leur champ, moi vivant. » Et en parlant ainsi, il envoya saisir de nouveau ce bien. L'évêque l'ayant appris, vint le trouver, et lui dit : « Te repens-tu déjà d'avoir bien fait, que tu veuilles faire maintenant le contraire? Cesse, je t'en conjure, de peur de t'exposer à la vengeance divine. » Il répondit à l'évêque : « Tais-toi! tais-toi! vieux décrépit; car je te ferai lier sur un âne et parcourir ainsi la ville, pour donner à rire à tous ceux qui te verront. » Celui-ci se tut et recourut à son aide accoutumée. Il se prosterne en prières, célèbre les vigiles et passe toute la nuit dans les larmes et le chant des psaumes. Au matin, il s'approche des lampes suspendues aux voûtes de l'église, et, étendant la verge qu'il tenait à la main, il les brise toutes en disant : « On n'allumera plus ici de lumière tant que Dieu ne se sera pas vengé de ses ennemis et n'aura pas fait restituer à sa maison les biens qui lui appartiennent. » Dès qu'il eut ainsi parlé, l'hérétique fut ressaisi par la fièvre. Quand il se vit à toute extrémité, il envoya vers l'évêque et lui fit dire : « Que le pontife demande pour moi à Dieu que je vive, et je lui restituerai son champ avec un autre pareil. » L'évêque répondit aux envoyés : « Déjà j'ai prié le Seigneur, et il m'a exaucé. » Le malade lui députa une seconde, puis une troisième fois. Mais l'évêque, persistant dans sa première réponse, ne voulut pas se laisser persuader de prier pour lui. Voyant qu'il en était ainsi, l'hérétique se fit placer sur un char et conduire vers l'évêque, qu'il implora en personne en lui disant : « Puisque je te rends au double le champ que je t'ai injustement enlevé, que ta sainteté prie seulement pour moi. » Comme celui-

ad ecclesiam; quo discedente, ut ecclesiam est ingressus, et hic spiritum exhalavit, recepitque confestim ecclesia rem suam.

CAPUT LXXX.

De approbatione fidei christianæ per miraculum [1].

Semper enim catholicorum inimica est hæresis, et, ubicunque potuerit tendere insidias, non obmittit : sicut illud est, quod quodam loco factum celebre fama profert. Mulier quædam erat catholica, habens virum hæreticum : ad quam cum venisset presbyter nostræ religionis valde catholicus, ait mulier ad virum suum : « Peto charitati tuæ ut pro adventu hujus sacerdotis, qui me visitare dignatus est, lætitia habeatur in domo nostra, ac præparatum dignis impendiis prandium epulemur cum eo. » Promittente autem viro ejus sic se, ut illa flagitabat, facturum, advenit et alius hæreticorum presbyter, dixitque vir mulieri : « Duplicata est lætitia hodie, eo quod sint sacerdotes utriusque religionis in domo nostra. » Discumbentibus [2] autem ad convivium, vir ille cum presbytero dextræ partis cornu occupat, catholicum ad sinistram statuens, positaque ad lævam ejus sellula, in qua conjux ejus resideret. Dixitque vir ad presbyterum hæreticum : « Si consenseris dictionibus meis, exerceamus hodie cachinnum de hoc Romanorum presbytero, ut scilicet, apposito ferculo, tu celerius signare festines; cumque ille

(1) *De nequitia heretici*, 2205.
(2) In lectulo ex more veterum. Ibi dextra locus erat nobilior. Vid. Sirmondi Sidonium Apoll. l. I, epist. II; Lambecii Biblioth. Cæsaream, t. IV, addit. 8. (R.) — Vide et Gregorii, Hist. II, XXIII.

ci s'y refusait encore, il le fit aller de force à l'église; l'évêque s'éloigna, mais dès qu'il fut arrivé dans l'église, le malade rendit le dernier soupir. Aussitôt l'église rentra dans son bien.

CHAPITRE LXXX.

D'un miracle qui confirme la foi chrétienne.

L'hérésie est toujours ennemie des catholiques, et, partout où elle peut leur tendre des embûches, elle ne s'en fait pas faute. C'est ce que prouve un fait fameux arrivé dans un certain lieu, où se trouvait une femme catholique dont le mari était hérétique. Un prêtre de notre religion, très-bon catholique, étant venu la voir, elle dit à son mari : « Je demande à ton affection qu'en faveur de l'arrivée de ce prêtre, qui daigne me visiter, la joie soit dans notre maison et que nous prenions avec lui un repas d'une somptuosité convenable. » Son mari lui ayant promis de faire ce qu'elle demandait, survint un autre prêtre qui était hérétique. Le mari dit alors à sa femme : « Double joie aujourd'hui, puisqu'il y a deux prêtres dans notre maison, un de chaque religion. » Quand on fut pour se mettre à table, le mari se plaça avec le prêtre hérétique au côté droit, faisant mettre à gauche le prêtre catholique, auprès duquel il mit la petite chaise sur laquelle sa femme devait s'asseoir. Puis, s'adressant au prêtre hérétique, il lui dit : « Si tu m'en crois, nous nous amuserons aujourd'hui aux dépens de ce prêtre romain. Sitôt que l'on apportera un plat, tu te dépêcheras d'y faire le signe de la croix, et, tandis que l'autre restera tout triste d'avoir été prévenu, nous mangerons gaiement le contenu du plat. » A quoi celui-ci répondit : « Je ferai ce que tu désires. » On servit un plat de légumes; l'hérétique fit le signe de la croix, et y porta la main le premier. A cette

manum non posuerit, illo tristante, nos cum lætitia comedemus cibum. » Cui ille : « Faciam, inquit, quod præcipis. » Denique veniente disco cum oleribus, signavit hæreticus, posuitque primus manum suam. Quod cernens mulier, ait : « Ne feceris, quia ingrate fero injuriam sacerdotis. » Et, exhibito alio cibo, sumpsit catholicus. In secundo vero et tertio ferculo similiter fecit hæreticus. Quarto autem exhibito, cujus in medium sartago fervens advenerat, in qua compositus erat cibus ille, qui ex collisis ovis parumper mixta farina dactylorum partibus olivarumque rotunditatibus assolet exornari, festinans hæreticus, priusquam ferculum illud vel mensam tangeret, elevata in obviam manu, signat, statimque positum cochlearium sumit, non intelligens an caleret, ferventemque cibum velociter inglutivit. Protinus, accenso pectore, æstuare cœpit, emissoque cum suspirio immenso ventris strepitu, nequam spiritum exhalavit : ablatusque de convivio, locatus in tumulo, terræ molis congerie est opertus. Tunc exsultans presbyter nostræ religionis ait : « Vere ultus est Deus servos suos. » Et conversus ad virum, cujus erat convivium, dixit : « Periit hujus memoria cum sonitu, et Dominus in æternum permanet[1]. Tu vero appone quod comedam. « Tunc homo ille perterritus, expleto convivio, provolutus est ad pedes presbyteri, conversusque ad fidem catholicam, credidit cum domo sua, qui in hac perfidia tenebatur ; et multiplicata est lætitia, sicut prius mulier flagitaverat.

(1) Psalm. IX, 7.

vue, la femme lui dit : « Ne fais pas cela ; je verrais avec peine qu'on fît injure à ce prêtre. » On servit un autre mets dont put manger le catholique ; mais, au second et au troisième service, l'hérétique recommença le même jeu. Quand on apporta le quatrième service, au milieu duquel se trouvait une casserole bouillante dans laquelle figurait ce mets composé d'œufs battus mêlés à un peu de farine et qu'on a l'habitude d'orner avec des fragments de dattes et des morceaux arrondis d'olives, notre hérétique se hâtant, et avant même que le plateau eût été posé sur la table, leva la main à sa rencontre et fit dessus le signe de la croix ; puis, saisissant aussitôt sa cuiller, et ne voyant pas que cela brûlait, il engloutit d'un seul coup le mets tout bouillant. A l'instant, s'étant échaudé l'estomac, il sentit des bouffées de chaleur, poussa un soupir, et, faisant avec son ventre un bruit effroyable, il rendit son méchant esprit. On l'enleva de table, on le porta dans une fosse et on le recouvrit de terre. Alors le prêtre de notre religion s'écria triomphant : « Dieu a bien vengé ses serviteurs. » Puis, se tournant vers celui qui donnait à dîner, il lui dit : « La mémoire de cet homme a péri avec le bruit qu'il a fait, mais le Seigneur vit éternellement. Quant à toi, fais-moi servir à manger. » Après avoir en effet complété le repas, l'homme, effrayé, se jeta aux pieds du prêtre, et, s'étant converti à la foi catholique, il crut, ainsi que toute sa maison, qui auparavant partageait sa perfide erreur. Et ainsi fut doublée la joie, comme cette femme l'avait demandé d'abord.

CAPUT LXXXI.

De altercatione catholici diaconi cum presbytero hæretico.

Arrianorum presbyter cum diacono nostræ religionis altercationem habebat, proferens contra Dei Filium ac Spiritum sanctum, ut mos est genti illi, venenosas assertiones. At ille, cum diu multumque nonnulla de fidei nostræ ratione disseruisset, et hæreticus, perfidiæ obcæcatus caligine, quæ erant vera respueret, juxta illud, quia *In malevolam animam non introibit sapientia*[1], adjecit, dicens : « Quid longis sermocinationum intentionibus fatigamur? factis rei veritas approbetur : succendatur igni æneus, et in ferventi aqua annulus cujusdam projiciatur. Qui vero eum ex ferventi unda sustulerit, ille justitiam consequi comprobetur. Quo facto, pars diversa ad cognitionem hujus justitiæ convertatur. Intellige itaque, et tu, hæretice, si hæc pars nostra Spiritu sancto adjuvante compleverit, nihil in sancta Trinitate dissonum, nihil esse dissimile fatearis. » Consensit hæreticus huic diffinitioni, et, inito usque mane placito, discesserunt. Sed fidei fervor, per quem hæc primum diaconus protulerat, cœpit inimico insidiante tepescere. Diluculo autem surgens, brachium infundit oleo, unguento conspergit. Sed tamen loca sancta circuit, et Dominum deprecatur. Quid plura? circa horam tertiam in foro conveniunt. Concurrit populus ad spectaculum. Accenditur ignis, æneus superponitur, fervet valde, annulus in unda ferventi projicitur. Invitat primum diaconus hæreticum, ut ipse eum a calore auferat. Sed statim recu-

(1) Sap. I, 4.

CHAPITRE LXXXI.

D'une altercation entre un diacre catholique et un prêtre hérétique.

Dans une querelle qu'il avait avec un diacre de notre religion, un prêtre arien proférait contre le fils de Dieu et le Saint-Esprit, comme c'est l'habitude de ces sortes de gens, des paroles odieuses. Comme le diacre, après avoir longuement et fortement disserté sur quelques points de notre foi, voyait l'hérétique rester aveuglé par la perversité de son esprit et refuser de recevoir la vérité, suivant cette parole : « La sagesse n'entrera pas dans un esprit malveillant, » il lui dit : « Que sert de nous épuiser en longues discussions? Que la vérité se fasse connaître par des faits. Mettons une chaudière sur le feu, jetons-y l'anneau de quelqu'un lorsque l'eau bouillira, et celui qui le retirera de cette eau bouillante montrera ainsi que la raison est de son côté. Cela fait, la partie adverse sera forcée de reconnaître la vérité et de s'y convertir. Toi donc, hérétique, comprends bien que si, avec l'aide du Saint-Esprit, nous accomplissons ce que nous proposons, tu seras obligé d'avouer qu'il n'y a dans la sainte Trinité rien d'incompatible, rien de dissemblable. » L'hérétique accepta cette solution, et, ayant ajourné le débat au lendemain, ils se séparèrent. Cependant cette foi fervente qu'avait d'abord montrée le diacre commença, par les embûches de l'ennemi, à s'attiédir. S'étant levé au point du jour, il plongea son bras dans de l'huile et l'enduisit d'un onguent; puis il visita les lieux saints et invoqua le secours du Seigneur. Que dirais-je? Sur la troisième heure, ils se rendent sur la place publique, où le peuple était accouru pour assister à ce spectacle. On allume le feu, on pose dessus une chaudière d'airain ; bientôt l'eau bout avec force, et l'on y jette un anneau. Le diacre invite l'hérétique à le retirer

savit, dicens : « Qui hanc sententiam protulisti, debes auferre. » Diaconus vero, licet trepidus, tamen denudat brachium. Cumque ipsum vidisset unguentis hæreticus presbyter delibutum, exclamavit, dicens : « Magicis artibus te elitandum putasti, ut hæc unguenta diffunderes, nec valebunt ista quæ agis. » His ita litigantibus, supervenit diaconus ab urbe Ravenna, Jacinctus[1] nomine; sciscitansque quæ esset hæc altercatio, ut veritatem cognovit, nec moratus, extracto a vestimentis brachio, in æneum dexteram mergit. Annulus enim qui ejectus fuerat erat valde levis ac parvulus, nec minus ferebatur ab unda quam vento possit ferri vel palea : quem diu multumque quæsitum infra unius horæ spatium reperit. Accendebatur interea vehementer focus ille sub dolio, quo validius fervens non facile assequi possit annulus a manu quærentis, extractumque tandem, nihil diaconus sensit in carne sua : sed potius protestatur in imo quidem frigidum esse æneum, in summitate vero calorem teporis modici continentem. Quod cernens hæreticus, valde confisus[2], injecit audax manum in æneo, dicens : « Præstabit mihi hæc fides mea. » Injecta manu, protinus usque ad ipsa ossium internodia omnis caro liquefacta defluxit, et sic altercatio finem fecit[3].

(1) 2205. *Jacinthus.*

(2) Hæc nobis vera lectio videtur, quanquam omnes et mss. et editi codices istum *confusum* non confisum fuisse prædicent.

(3) Vide cap. XIV lib. de Gloria Conf.

le premier de l'eau bouillante. Celui-ci refuse en disant : « C'est toi qui as fait la proposition, c'est à toi de le retirer. » Alors le diacre, bien qu'en tremblant, met son bras à nu. Mais le prêtre hérétique se récria, voyant que son adversaire avait oint son bras, et lui dit : « Tu as cru pouvoir te fier à des arts magiques, te frotter avec des onguents; c'est une affaire nulle ! » Comme ils disputaient de la sorte, survint un diacre de la ville de Ravenne, lequel se nommait Jacinthe. Il s'informe de la cause de cette altercation, et, dès qu'il l'a connue, il tire sans retard son bras de son vêtement, et plonge sa main dans la chaudière. L'anneau qu'on y avait jeté était très-petit et très-léger, et l'eau le déplaçait aussi aisément que le vent emporte un brin de paille. Aussi le diacre ne put-il le retrouver qu'au bout d'une heure de tâtonnements. Cependant on entretenait sous la chaudière un feu ardent, afin de rendre, en augmentant la chaleur de l'eau, la recherche plus difficile. Et pourtant le diacre retira l'anneau sans avoir senti brûler sa chair. Il assura même que la chaudière était froide au fond, et qu'elle n'avait qu'une assez faible température à la surface. Voyant cela, l'hérétique, plein de confiance, plongea audacieusement sa main dans la chaudière, en disant : « Ma foi va se prouver de la même manière. » Mais dès que sa main fut dans le vase, toute la chair s'en détacha, bouillie jusqu'à la moelle des os. Ainsi finit la querelle.

CAPUT LXXXII.

De clerico pro confessione dominica cæso in Hispania.

Sed et nostro tempore, cum incredulitas ac iniqua Arianorum secta in locis Hispaniæ per malorum pessimas assertiones disseminata fuisset, quidam clericus apprehensus christianum se esse confessus est, asserens æqualem Patri Filium et Spiritum sanctum esse. Cui rex[1] qui præerat, oblatis muneribus, tanquam majorem se suppliciter deprecabatur, ut scilicet, compressa confessione de sanctæ Trinitatis æqualitate, minorem Patre Filium cum sancto Spiritu fateretur. Quod si faceret, et facultatibus ditaretur et magnus haberetur in populis. Quod ille consilium, tanquam morsum viperæ fugiens, ac iniqui virus mortiferum respuens anguis, adjecit rex : « Video, inquit, duram intentionem mentis insanæ ; sed novi temperamentum tuum, ut quem munera non deflectunt facile tormenta subjiciant. » At ille : « Utinam dignus habear, ait, in hac jugulari confessione, nam munera tua tanquam stercus exhorreo. » Tunc iratus rex jussit eum ad trochleas extendi et fortiter cædi, interrogans : « Quid credis ? » Respondit : « Jam dixi tibi : Credo Deum Patrem omnipotentem et Filium ejus Jesum Christum. » Post hæc cæsus est valde, sed semper durabat in confessione, nec unquam eum a fidei linea potuit hæc tortura deflectere. Nam in primordio, cum cæderetur, tres tantum verberum ictus sensit, qui, ut ipse postea referebat, ipsam animam penetrarunt. Reliqua vero flagella,

(1) Is fuit, ut reor, Leuvigildus (ann. 563-586), qui persecutionem in catholicos movit. (R.)

CHAPITRE LXXXII.

D'un clerc battu en Espagne pour avoir confessé le Seigneur.

Lorsque, de notre temps, l'incrédulité et le détestable esprit de secte des ariens répandaient leurs pernicieuses doctrines sur le sol de l'Espagne, un clerc fut arrêté, qui s'avoua chrétien et affirma que le Fils et le Saint-Esprit étaient égaux au Père. Le roi qui régnait alors, après lui avoir offert des présents, lui demanda d'une manière aussi suppliante que s'il se fût adressé à un plus grand que lui-même de rétracter sa confession de l'égalité de la sainte Trinité et d'avouer que le Fils et le Saint-Esprit étaient moindres que le Père ; que, s'il y consentait, il serait enrichi et deviendrait grand parmi le peuple. Celui-ci, fuyant ce conseil comme la morsure d'une vipère, repoussa le venin mortel du serpent de l'iniquité. Le roi reprit : « Je reconnais l'endurcissement de ton esprit insensé ; mais je sais quel est ton naturel, et, puisque les présents ne te fléchissent pas, les tourments sauront bien te soumettre. — Puissé-je, dit le clerc, être jugé digne d'être égorgé dans cette confession de ma foi, car j'ai horreur de tes présents, qui sont du fumier pour moi. » Plein de colère, le roi le fit étendre sur un chevalet et battre cruellement, en lui répétant : « Que crois-tu ? — Je t'ai déjà dit, répondit-il, que je crois en Dieu le Père tout-puissant et en Jésus-Christ son fils. » On le frappa avec rage ; mais il persistait toujours dans sa confession, et cette torture ne put jamais le faire dévier de la droite ligne de la foi. Car, lorsqu'on commença à le frapper, il ne ressentit que les trois premiers coups, lesquels, comme il le rapporta lui-même dans la suite, le pénétrèrent jusqu'à l'âme ; n'ayant pas plus senti les autres coups de fouet que s'il eût eu un vêtement sur le dos, il prêchait sa foi avec plus d'ardeur qu'il ne l'avait fait

tanquam si aliquod velamentum dorso superpositum fuisset, ita non sentiens, magis fidem quam cœperat inter tormenta positus prædicabat. Itaque cum regi satisfactum de ejus cæde fuisset, dimissus est, obtestante eo ne in terminis Hispaniæ unquam inveniretur. At ille lætus discedens in Gallias est regressus. Sed, ut fides dictis adhibeatur, ego hominem vidi, qui hæc ab ipsius clerici ore audita narravit.

CAPUT LXXXIII.

De reliquiis plurium martyrum, Pauli scilicet, Laurentii, Pancratii, Chrysanthi, Dariæ virginis, Joannis et Pauli ejus fratris[1].

Per hanc enim confessionem martyres gloriosi ineffabilia semper salutarium munerum beneficia meruerunt, ac petentibus se hoc præstiterunt virtute, quod eisdem a Domino impertitum est creatore, sicut nobis nuper a diacono nostro relatum ita gestum esse cognovimus. Hic autem diaconus[2] a papa urbis Romanæ Pelagio quorumdam martyrum confessorumque assumpta pignora, cum grandi psallentio vel clericorum officio ac populi immensi obsequio, usque ad portum deductus est. Et ingressus navem, erectis velis ac per illum antennæ quæ modulum crucis gestat apparatum extensis, flante vento, pelagus altum arripiunt. Qui dum navigant, ut Massiliensis urbis portum attingant, appropinquare cœperunt ad locum quemdam, de quo a littore maris lapideus mons exsurgens ac paulatim decedens summo tenus unda in mari distenditur. Cumque, impellente vento, carina magno impetu fer-

(1) *De virtute reliquiarum quæ nobis a Roma delatæ sunt*, 2205.
(2) De eo lib. X. Hist. cap. I. Unde conjicimus hanc reliquiarum translationem ad an. circ. 590 esse revocandam. (R.)

au début des tourments. Quand le roi jugea qu'il avait été assez frappé, il le laissa aller, lui défendant cependant de jamais reparaître sur les frontières de l'Espagne. Celui-ci s'éloigna avec joie et retourna dans les Gaules. Et afin qu'on croie mes paroles, j'ajouterai que j'ai vu un homme qui tenait ces choses de la propre bouche de ce clerc.

CHAPITRE LXXXIII.

Des reliques de plusieurs martyrs, savoir : Paul, Laurent, Pancrace, Chrysanthe, la vierge Daria, Jean et Paul son frère.

C'est par de semblables confessions que de glorieux martyrs ont toujours joui du bénéfice ineffable des divines récompenses, et transmis à ceux qui les leur demandent les grâces que le Dieu Créateur leur a imparties, comme nous l'avons reconnu par ce que nous a encore raconté naguère notre diacre. Après avoir reçu de Pélage, le pape de Rome, des reliques de plusieurs martyrs et confesseurs, ce diacre fut reconduit au port avec de magnifiques chants de psaumes, respectueusement accompagné par les clercs, entouré enfin des hommages d'un peuple immense. Dès qu'il fut sur le navire, on tendit les voiles en levant ces vergues qui font ressembler les mâts à des croix : le vent s'élevait, on gagna la haute mer. Comme on naviguait vers le port de Marseille, le bâtiment s'approcha d'un point de la côte où se dresse une montagne de rochers qui, par une pente insensible, s'avance à fleur d'eau jusqu'en pleine mer. Le vent précipitait le navire en avant avec une grande vitesse ; sa carène allait se briser sur le rocher, et les matelots voyant le danger s'écrièrent qu'ils étaient perdus. Alors le diacre, tenant élevée en l'air la

retur in præceps, ut scilicet scopulo illisa quassaretur ac nautæ discrimen intuentes, exitum vociferarent, diaconus, elevata cum sanctis pignoribus capsa, invocare nomina singulorum cum gemitu et voce maxima cœpit, deprecans ut eorum virtute ab hoc periculo perituri liberarentur. Jamjamque appropinquabat navis, ut præfati sumus, ad scopulum : et statim, in sanctarum contemplatione reliquiarum, ab ipso loco commotus cum violentia majori ventus huic vento contrarius fluctum elisit ventumque diversum repulit, ac, nave in pelagus profundum revocata, cunctos a mortis periculo liberavit : sicque, gyrata mole periculi, portum quem desiderabant, cum Domini misericordia ac sanctorum patrocinio, contigerunt. Erant enim reliquiæ sanctorum, quorum sacra vestigia Domini manibus sunt abluta[1], cum Pauli, Laurentiique, atque Pancratii, Chrysanthi, Dariæque virginis, Joannis, atque alterius Pauli fratris ejus, reliquiis, quorum certamina ac palmas victoriarum ipsa caput orbis urbs Roma devote concelebrat.

CAPUT LXXXIV.

De reliquiis quas pater meus habuit[2].

Quid vero et de his reliquiis quas quondam genitor meus secum habuit fuerit gestum edicam? Tempore quo Theudebertus[3] Arvernorum filios in obsidatum tolli præcepit, pater meus, nuper junctus conjugio, voluit se sanctorum reliquiis communiri, petivitque a quodam sacerdote ut ei aliquid de eisdem indulgeret,

(1) Id est apostolorum. (R.) — (2) *De reliquiis quas isdem sanctus Gregorius super se ferebat*, 2791. — (3) 2205, *Theodobertus*.

châsse des saintes reliques, invoque successivement chaque martyr par son nom, à grands cris et en sanglotant, et les supplie d'éloigner par leur vertu le péril de mort où l'on était. Le navire se rapprochait toujours du rocher ; mais, à l'aspect des saintes reliques, un vent plus fort que le premier et qui lui est contraire s'élève tout à coup, ramène le bâtiment en pleine mer et arrache au trépas tous ceux qui le montaient. Le vaisseau, doublant alors le point périlleux, gagne, par la miséricorde de Dieu et la protection des saints, le port si désiré. Parmi ces reliques, il y en avait des saints dont le Seigneur lava lui-même les pieds, et de plus de Paul, de Laurent, de Pancrace, de Chrysanthe, de la vierge Daria, de Jean et de son frère Paul[1] ; vénérés martyrs dont Rome, la capitale de l'univers, célèbre avec dévotion les combats et les victoires.

CHAPITRE LXXXIV.

Des reliques que mon père possédait.

Ne m'est-il pas permis de parler aussi des reliques que mon père posséda jadis? Au temps où Théodebert ordonna que les fils des habitants de l'Auvergne lui fussent envoyés en otage, mon père, qui venait de se marier, voulut se munir de reliques des saints. Il demanda à un prêtre de lui en donner quelques-unes, attendu que, partant pour un long voyage, il tenait à s'assurer une telle protection. Après avoir mis les cendres sacrées dans un étui d'or, il les porta désormais sur lui ; et, bien qu'il ignorât de qui étaient ces reliques,

(1) Ce sont les deux frères, célèbres eunuques de l'impératrice Constance, qui souffrirent à Rome sous Julien l'Apostat, en 362. (R.)

quo scilicet in viam longinquam abiens tali præsidio tutaretur. Tunc inclusos in lupino aureo sacros cineres circa eum posuit : sed ignarus vir nominum beatorum, referre erat solitus se a multis tunc erutum periculis; nam et violentias latronum, et pericula fluminum, improbitates seditiosorum, et assultus sensuum[1] sæpius se evasisse horum virtutibus testabatur. Quid tamen ego de his viderim non silebo. Post genitoris mei obitum, mater mea hæc pignora super se habebat. Igitur segetum advenerat sectio, et congregati in areis frugum acervi fuerant magni. In illis autem diebus, cum jam semina triturarentur, et sicut Lemane[2] vestitum segetibus nudum habetur a silvis, intercedente gelu, cum non esset unde ignis accenderetur, ab ipsis paleis focos sibi adhibuerant excussores. Interea recedunt omnes ad capiendum cibum. Et ecce inter incrementa sua cœpit per paleas paulatim ignis spargi. Nec mora, flante Noto, acervi ab igne comprehenduntur : fit magnum incendium, insequitur clamor virorum, strepitusque mulierum, ululatus infantium. Hæc autem agebantur in agro nostro. Quod sentiens mater mea, quæ hæc pignora collo appensa gestabat, exsiliit de convivio, elevatisque sacris pignoribus contra ignium globos, ita omne cessit incendium de momento ut vix inter moles exustarum palearum vel semina ignis invenirentur, nihil tamen frugibus quas apprehenderat nocens. Post multos vero annos has reliquias a genitrice suscepi; cumque iter de Burgundia ad Arvernum ageremus, oritur contra nos magna tempestas, cœ-

(1) Colb. 2, *assultus ensuum;* an legendum *ensium?* (R.)
(2) Alii codices, *Lemmane*, id est Limania Arvernica. (R.)

il ne leur en rapportait pas moins l'honneur de l'avoir soustrait à des périls de plus d'un genre, tels que la rapacité des voleurs, le danger des eaux, la violence des séditieux, et même les assauts des sens. Quant à moi, je ne tairai pas ce que j'en ai vu. Après la mort de mon père, ma mère les portait sur elle. On avait fait la moisson, et de grands monceaux de gerbes s'élevaient dans les champs. Or, à l'époque où l'on commençait à battre le blé, comme la Limagne, qui est couverte de moissons, n'a pas de forêts, la gelée étant survenue, les batteurs de blé, qui n'avaient pas de quoi faire du feu, en firent avec la paille. Après quoi, ils s'en allèrent tous prendre leur repas. Mais voici que le feu s'activant commence peu à peu à s'étendre par des brins de paille enflammés, et bientôt, le vent du midi venant à souffler, le feu prend aux meules et produit un grand incendie. Les hommes crient, les femmes se désolent, les enfants pleurent. Tout cela se passait sur notre domaine. En l'apprenant, ma mère sort précipitamment de table, et, comme elle portait ses reliques au cou, elle les présenta aux tourbillons de feu. Dans le même moment, l'incendie s'arrêta, et si bien qu'à peine eût-on pu trouver une étincelle dans cette masse de paille embrasée; le feu ne consuma pas même les gerbes qu'il avait attaquées. Longtemps après, ma mère me donna ces reliques. Un jour que nous allions de Bourgogne en Auvergne, nous fûmes surpris par une grande tempête. Le ciel se sillonnait d'éclairs répétés et commençait à résonner bruyamment du fracas de la foudre. Tirant alors les bienheureuses reliques de mon sein, je les élevai contre la nue, qui aussitôt se divisa en deux parties, l'une passant à droite et l'autre à gauche, sans faire aucun

pitque crebris ignibus micare cœlum validisque tonitruorum fragoribus resonare. Tunc, extractis a sinu beatis reliquiis, manum elevo contra nubem, quæ protinus divisa in duas partes, dextra lævaque præteriens, neque nobis neque ulli deinceps nocuit. At ego, ut juvenilis fervor agere solet, vanæ gloriæ inflari supercilio cœpi et tacitus cogitare non hoc tantum sanctorum meritis quam mihi proprie fuisse concessum, atque ad socios itineris jactans ac proferre quod innocentiæ meæ Deus præstiterit, ut hæc mererer. Nec mora, elapsus subito sub me equus ad terram elisit; in quo casu tam graviter sum contractus ut vix surgere possem. Intellexi enim mihi ista a vanitate evenisse, satisque fuit dehinc observare ne me ultra vanæ gloriæ stimularet aculeus. Nam, si evenit ut mererer deinceps aliqua de sanctorum virtutibus contemplari, Dei illa munera per sanctorum fidem præstita præconavi.

CAPUT LXXXV.

De eo qui pedes in patena lavit.

In nullo est enim temeritas utilis ut illud quisque appetat quod exercere non licet. Sic et Britannorum[1] comes, cum graviter a doloribus pedum affligeretur et per medicos expendens substantiam suam nihil commodius habuisset, dixit ei quidam de suis : « Si enim ab ecclesia tibi aliquod vas ministerii quod in altari ponitur deferatur, in quo pedes ablueres, poterat tibi hæc causa ferre medelam : » stulti et inertes, non cognoscentes quod sacrata Deo vasa non debeant ad usus

(1) 2204 et 2205, *Brittanorum*.

mal ni à nous ni à personne. Je sentis alors s'enfler mon cœur d'un vain orgueil, effet ordinaire de l'effervescence juvénile, et je pensai, à part moi, que cette faveur céleste avait été accordée moins au mérite des saints qu'à moi-même; je me vantai auprès de mes compagnons de route que Dieu avait voulu montrer que mon innocence méritait cette grâce. Tout à coup mon cheval, se dérobant sous moi, s'abattit, et je fus tellement froissé par ma chute, que je pus à peine me relever. Je compris que cela m'était arrivé à cause de ma vanité, et c'en fut assez pour m'empêcher de me laisser pousser à l'avenir par l'aiguillon d'une vaine gloire. Aussi, dans la suite, quand il est arrivé que j'aie mérité d'être témoin de quelque miracle des saints, je n'ai pas manqué de l'expliquer comme un présent de Dieu accordé à leur foi.

CHAPITRE LXXXV.

De celui qui baigna ses pieds dans une patène.

C'est une vaine témérité que d'aspirer à des choses qui ne sont pas permises. Un comte des Bretons se sentant affligé de grandes douleurs aux pieds dépensait tout son avoir avec les médecins, sans s'en trouver mieux, quand l'un des siens lui dit : « Si tu te faisais apporter de l'église quelqu'un des vases qui servent au ministère de l'autel, pour t'y baigner les pieds, peut-être cela pourrait-il apporter remède à ton mal ! » Sots et insensés, qui ignoraient que les vases consacrés à Dieu ne doivent pas être employés à des usages humains. Celui-ci envoya promptement à l'église, et on lui rapporta de la sacristie une grande patène d'argent du saint

humanos aptari. At ille celeriter ad ecclesiam mittit, et patenam argenteam sacrosancti altaris de sacrario suscepit ibique pedes abluit[1]; sed, statim doloribus additis, ad plenum debilitatus, nunquam postea gressum facere potuit. Sed et Langobardorum ducem fecisse similiter comperi.

CAPUT LXXXVI.

De diacono cui turris inter manus effugivit.

Deflemus enim scelera nostra et plangimus, cum nos mundos esse nescimus, et, ad ipsum altare Domini accedentes, audenter sanctum corpus ejus et sanguinem, cum simus actu polluti, potius ad judicium sumimus quam ut veniam consequamur. Nam recolo quod in adolescentia mea gestum audivi. Dies passionis erat Polycarpi martyris magni, et in Ricomagensi vico civitatis Arvernæ ejus solemnia celebrabantur. Lecta igitur passione[2] cum reliquis lectionibus, quas canon sacerdotalis invexit, tempus ad sacrificium offerendum advenit, acceptaque turre diaconus in qua mysterium[3] dominici corporis habebatur, ferre cœpit ad ostium, ingressusque templum ut eam altari superponeret, elapsa de manu ejus ferebatur in aera, et, sic ad ipsam

(1) Ex hoc loco recte colligit Mabillon., lib. I Liturgiæ Gallic., cap. VII, patenas tunc capacissimas fuisse. (R.)

(2) Martyrum Acta, publice olim in ecclesia lecta, etiam in missa recitabantur ex hoc loco, cui consentiunt et alii. (R.)

(3) Sic omnes mss. quos licuit videre, cum Clict. Alii Editi posteriores, *ministerium*. Nostra lectio confirmatur ex sancto Odone, qui hunc Gregorii locum referens lib. II Collationum, capite XXXII, hæc verba interpretatur *capsam cum corpore Domini*. Et quidem Felix episcopus Bituricensis laudatur a Fortunato, lib. III, carm. XXIII, quod ejusmodi turrem fieri curavisset. (R.)

autel. Il y lava ses pieds; mais aussitôt ses douleurs s'accrurent, et il devint si complétement impotent par la suite qu'il ne pouvait plus faire un pas. J'ai appris que la même chose était arrivée au duc des Lombards.

CHAPITRE LXXXVI.

Du diacre à qui une tour d'autel échappa des mains.

Déplorons nos péchés et pleurons-les. Car, si nous ne nous savons pas purs en nous approchant de l'autel du Seigneur, et que, pollués par le péché, nous osions recevoir son corps saint et son sang, nous le faisons plutôt pour être jugés que pour trouver grâce. Je me rappelle à ce sujet un fait que j'ai entendu raconter dans ma jeunesse. C'était le jour de la passion du grand martyr Polycarpe, et l'on célébrait sa fête à Riom, ville de la cité d'Auvergne. On avait achevé la lecture de sa passion et des autres leçons introduites dans le canon ecclésiastique; vint le moment d'offrir le sacrifice. Le diacre, ayant pris la tour qui renfermait le corps de Notre-Seigneur, s'achemina vers la porte de l'église; puis, comme il venait d'entrer dans le temple afin de porter la tour sur l'autel, elle s'échappa de sa main et fut portée dans les airs jusque sur l'autel, sans que jamais la main du diacre pût la ressaisir : ce que nous croyons n'avoir pu arriver que parce que sa conscience était souillée. En effet, il était accusé de plusieurs adultères. Il ne fut donné qu'à un prêtre et à trois femmes, du nombre desquelles était ma mère, d'être témoins de ce prodige. Les autres ne le virent pas.

aram accedens, nunquam eam manus diaconi potuit assequi : quod non alia credimus actum de causa nisi quia pollutus erat in conscientia. Sæpius enim ab eodem adulteria ferebantur admissa. Uni tantum presbytero et tribus mulieribus, ex quibus una mater mea erat, hæc videre licitum fuit; cæteri non viderunt. Aderam, fateor, et ego tunc temporis huic festivitati, sed hæc videre non merui.

CAPUT LXXXVII.

De Epachio, qui post sumptum jentaculum ausus est celebrare [1].

Sic et Epachius presbyter, dum temere quæ indignus erat agere, præsumpsisset, divino judicio, solo projectus occubuit. Hic enim, dum dominici Natalis vigilias celebrare ecclesiam expetisset, per singula horarum momenta egrediebatur de templo Dei, ac in domo sua pocula lasciva spumantibus pateris hauriebat, ita ut affirmarent multi eum post galli cantum in ipsa nocte vidisse bibentem. Sed, cum esset ex genere senatorio et nullus in vico illo Ricomagensi superius memorato juxta sæculi dignitatem haberetur nobilior, celebrare solemnia missarum expetitur. Nec dubitat miser vino madefactus appetere quod jejunus quisque non sine metu potest terrente conscientia explicare. Verum ubi, explicitis verbis sacris, confracto corporis dominici sacramento, et ipse sumpsit et aliis distribuit ad edendum, mox, equini hinnitus ad modum vocem emittens, ad terram ruit, ac spumas cum ipsa mysterii sacri particula, quam dentibus commi-

(1) *De presbytero qui in vigilia Domini bibit*, 2205. *De quodam presbitero qui post potum missas celebrare non timuit*, 2791.

J'avoue que j'assistais à la fête, mais je ne fus pas jugé digne d'être témoin de ce fait.

CHAPITRE LXXXVII.

D'Epachius, qui osa célébrer après avoir déjeuné.

Il en advint de même du prêtre Épachius, qui, par la permission divine, fut renversé à terre pour n'avoir pas craint de faire ce dont il était indigne. En effet, comme il se trouvait à l'église pour célébrer les vigiles de la nativité du Seigneur, il sortait d'heure en heure du temple de Dieu pour aller dans sa maison vider des coupes écumantes de boissons capiteuses, si bien que plusieurs affirmèrent l'avoir vu, cette nuit-là, buvant encore après le chant du coq. Cependant, comme il était d'une naissance sénatoriale, et que personne, dans cette ville de Riom dont nous venons de parler, n'était plus élevé que lui en dignité suivant le siècle, on le pria de célébrer la messe. Le malheureux ne craignit pas de faire, étant pris de vin, ce que nul n'ose faire à jeun quand sa conscience lui reproche quelque chose. Aussi, dès qu'il eut prononcé les paroles sacramentelles, et qu'après avoir rompu le corps du Seigneur dans le sacrement il l'eut pris et l'eut distribué aux assistants, il s'échappa de son gosier un bruit aussi fort que le hennissement d'un cheval, et renversé violemment par terre il rendit par la bouche, mêlées d'écume, les particules de la sainte hostie qu'il n'avait pu mâcher. Ses gens l'emportèrent hors de l'église dans leurs bras. Il fut souvent, dans la suite, sujet à des attaques de cette épilepsie, qui le prenait régu-

nuere non valuit, ab ore projiciens, inter manus suorum ab ecclesia deportatur. Nec caruit ultra hac epilepsiæ infirmitate, sed per singulos lunares cursus incrementis decrementisque hæc semper pertulit, quia ab haustu nimio vini minime infelix abstinuit.

Quo ergo honore, quave reverentia hæc nox celebrari debeat, præsens exemplum docet. Quodam tempore, cum in hac solemnitate de vigilia egressus paululum obdormissem, venit ad me vir quidam, dicens : « Surge et revertere ad ecclesiam ; » et ego expergefactus, signo crucis opposito, iterum obdormivi. Nec destitit, sed iterat priora verba eadem quæ prius persona. Sed, cum nec secunda admonitus vice consurgerem et iterum obdormiissem, advenit tertio, et alapam imponens maxillæ, ait : « En tu reliquos ad vigilias admonere debes, et adhuc sopore opprimeris ! » Tunc pavore perterritus cum grandi velocitate ad ecclesiam sum regressus. Hæc de natalis dominici vigilia dicta sufficiant. Sed ad temerarios revertamur.

CAPUT LXXXVIII.

De Jordane fugiente coram muliere facinorosa [1].

Mulier erat adultera ab Hierico civitate, cujus hæc erat consuetudo teterrima ut, quoties a scorto concipiens partum edidisset, statim suffocatum terræ reconderet, ut scilicet fieret occultum hominibus quod Deum et ejus angelos non latebat. Scilicet, cum dies sanctus Epiphaniorum advenisset et omnes in Jordanem descenderent abluere tam vulnera corporis [2]

(1) *De muliere adultera ad Jordanem*, 2205.
(2) V. supra, cap. XVII.

lièrement au cours et au décours de la lune ; car le malheureux ne s'abstenait pas de ses excès de vin.

L'exemple suivant montre avec quel honneur et quelle vénération il faut célébrer cette nuit de Noël. Un certain jour de Noël qu'ayant quitté les vigiles j'avais été dormir, un homme vint à moi, qui me dit : « Lève-toi et retourne à l'église. » Réveillé, je me contentai de faire le signe de la croix, et me rendormis. Le même personnage ne s'en tint pas là et répéta ses premières paroles. Mais comme, bien qu'averti une seconde fois, je ne me levais pas et que je continuais à dormir, il revint une troisième fois, et, m'appliquant un soufflet sur la joue, il me dit : « Comment ! toi qui devrais engager les autres à veiller, tu te laisses aller au sommeil ? » Alors, plein de crainte, je retournai en toute hâte à l'église. Mais c'est assez parler des vigiles de la nativité du Seigneur ; revenons aux téméraires.

CHAPITRE LXXXVIII.

Du Jourdain fuyant devant une femme coupable.

Il y avait à Jéricho une femme adultère qui avait cette coutume abominable, après avoir enfanté dans le crime, d'étouffer ses nouveau-nés et de les enterrer, afin de cacher aux hommes ce que Dieu et ses anges ne pouvaient ignorer. Or, le saint jour de l'Épiphanie étant arrivé, comme tout le monde descendait au Jourdain pour laver les blessures du corps et les cicatrices de l'âme, cette femme vint au rivage avec le reste du peuple. Lorsqu'après avoir relevé ses vêtements jusqu'aux genoux elle voulut entrer dans le fleuve,

quam animæ cicatrices, hæc cum reliquo populo ad littus accessit. Cumque levatis usque ad geniculum vestimentis ut amnem ingrederetur, mirum dictu! fugit aqua ante pedes ejus : illa quoque insequente, fluvius ad ripam aliam premebatur[1]. Hæc videntes populi mirati sunt tale factum in die celeberrimo contigisse : cognoscentesque mulierem esse facinorosam, interrogant quid mali fecerit ut hæc ei in tali frequentatione populi evenissent. At illa conversa ad populum crimen fatetur, dicens : « Septem jam a me parvulos editos interfeci, quos de incestu concipiens, metui publicare; octavum adhuc die præterita suggillavi. Rogo ergo ut fundatis pro me orationem ad Dominum, quatenus remissa iniquitate peccare jam desinam, ne me cœlestis ira consumat. » Hæc ea loquente, omnis populus prostratus ad terram precem fudit ad Dominum ut ei misericorditer ignosceret, quod adminiculante ignavia deliquisset. Post orationem vero mulier, extensis per terram brachiis, spiritum exhalavit. Quod ob hoc contigisse reor ne crimen indultum iteraretur ulterius. Cognovit autem populus delictum, cur aquæ fluminis ante faciem mulieris recessissent. Impletumque est illud Salomonis proverbium, quia spiritus Domini fugit fictum[2]. Miraculum hoc ab ore Joannis diaconi[3] factum ita cognovi; asserebat enim se tunc temporis fuisse præsentem.

(1) Simili fere modo Maria Ægyptiaca ingredi ecclesiam divinitus prohibebatur, donec pœnitentiam spopondisset. Vide ejus Vitam die 2 aprilis apud Bollandianos. (R.)

(2) Sap. 1, 5. — (3) V. supra, cap. XIX.

chose étonnante ! l'eau se mit à fuir sous ses pieds ; et, pendant qu'elle continuait à marcher, le fleuve se retirait vers la rive opposée. A cette vue, les peuples s'étonnèrent d'un tel fait arrivé dans un jour si solennel, et, connaissant par là que cette femme était coupable, ils lui demandèrent ce qu'elle avait fait de mal pour que pareille chose lui fût arrivée en présence d'une telle foule. Celle-ci, se tournant vers le peuple, avoua son crime et dit : « Sept petits enfants déjà que j'avais mis au monde, je les ai tués ; j'avais peur de les montrer, parce qu'ils étaient nés de l'inceste, et, hier encore, j'ai égorgé le huitième. Je vous en conjure, adressez pour moi des prières au Seigneur, afin que mon iniquité me soit pardonnée, que je ne pèche plus et que la colère céleste ne m'extermine pas. » A ces paroles, tout le peuple se prosterna et pria Dieu avec ferveur de lui pardonner miséricordieusement les crimes que sa lâcheté lui avait fait commettre. La prière achevée, la femme étendit les bras sur la terre et rendit l'âme. Je pense qu'il en arriva ainsi pour qu'elle ne retombât plus dans le crime qui venait de lui être pardonné. Le peuple connut ainsi le forfait à cause duquel les eaux du fleuve avaient reculé devant cette femme. Et ce proverbe de Salomon fut accompli : *Que l'esprit de Dieu fuit le trompeur*. Je tiens ce miracle de la bouche du diacre Jean, qui affirmait en avoir été témoin.

CAPUT LXXXIX.

Non potuisse cadaver Antonini scelerati in æde sancti Vincentii quiescere [1].

Apud urbem enim Tolosatium ferunt fuisse quemdam, Antoninum nomine, iniquum in Deum et omnibus hominibus odibilem, eo quod multa perpetraret scelera. Factum est autem ut, impletis diebus, migrans a sæculo, in basilica beati Vincentii sepeliretur, in qua ipse sibi vivens vas deposuerat. Verum, ubi cunctos sub alta noctis silentia sopor arripuit et omnes blandiente somno dedissent membra quieti, sarcophagus ille a sancta basilica per fenestram projicitur et in medio deponitur atrii. Mane autem facto, ibi repertus est, effractum super se opertorium habens. Denique propinqui illius non intelligentes virtutem Dei neque sentientes sancti injuriam, in cujus templo indignum temere sepelierant, iterum deposito sarcophago in loco in quo prius fuerat, altius suffoderunt. Altera vero illucescente die, invenerunt eum iterum foris ejectum in medio esse atrii, et sic intellexerunt magnalia Dei. Ex hoc enim a nullo tactus usque hodie in loco quo ejectus est in testimonium reservatur. Hæc de temerariis dicta sufficiant.

CAPUT XC.

De Vincentio martyre glorioso.

Vincentius autem, vel levita vel martyr Hispanus [2],

(1) *De sepulcro indigni hominis*, 2205.

(2) Clar. a, Colb. a, (2204, 5292) et editi plerique, *Hispaniis;* alii *Hispanis*. De celeberrimo hoc martyre plura congerere superfluum esset. Videsis Acta martyrum sincera, pag. 387. (R.)

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le cadavre d'un scélérat nommé Antonin ne put rester dans l'église de Saint-Vincent.

Il y avait, dit-on, dans la ville de Toulouse un certain Antonin, ennemi de Dieu et odieux aux hommes parce qu'il avait commis de nombreux forfaits. Cependant, après avoir accompli sa carrière et terminé sa vie en ce monde, il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Vincent, dans laquelle il s'était, de son vivant, préparé un tombeau. Mais il arriva dans le profond silence de la nuit, quand, le sommeil s'emparant de tous les mortels, chacun abandonnait ses membres aux douceurs du repos, que le sarcophage fut lancé par la fenêtre de la basilique sainte et tomba au milieu de la cour d'entrée. Au matin on l'y trouva avec son couvercle brisé. Les parents du mort, ne reconnaissant pas la vertu de Dieu et ne se rendant pas compte de l'injure faite au saint dans le temple duquel ils avaient témérairement enterré cet indigne, posèrent de nouveau, mais plus profondément enfoui, le sarcophage dans le même endroit. Aussi, le jour suivant, ils le trouvèrent rejeté de la même manière au milieu de la cour et reconnurent là les grands desseins de Dieu. Depuis, ce sarcophage n'a été touché par personne, et on le voit encore aujourd'hui comme un témoignage toujours présent au lieu où il a été rejeté. C'est assez parler des téméraires.

CHAPITRE XC.

Du glorieux martyr Vincent.

Le lévite ou martyr Vincent subit le martyre en Espagne.

(1) On trouve le récit de miracles semblables dans les Dialogues de Grégoire le Grand, liv. II, ch. XXIV; liv. IV, ch. LIII. (R.)

martyrium consummavit. Apud terminum vero Pictavum vicus est in Arbatilico[1], nomine Becciaco, in quo ejus habentur reliquiæ. Cujus solemnitas duodecimo kalendas mensis undecimi celebratur. Sed incolæ loci, et præcipue archipresbyter errorem nescio quem passus, ante diem eam voluit celebrari. Dictis igitur missis, cum ad convivium residerent, ecce unus ex energumenis clamare cœpit ac dicere : « Currite, cives, egredimini a vico, exite obviam beato Vincentio : ecce ad vigilias venit, ecce festa ejus crastino habituri eritis die. » Hæc eo dicente, renovant solemnia et tota nocte in vigiliis excubant. Mane autem facto, dum missarum mysteria celebrarentur, et hic energumenus, qui adventum sancti prædixit, et alii cum eodem duo, mundati sunt : sed et duo paralytici ipsa die directi sunt, et sic a festivitate cum lætitia est discessum.

Cum autem reliquiæ ejus a quibusdam peregrinis deferrentur, ad Ceratensem[2] Turonicæ urbis vicum accesserunt, ibique ad tugurium cujusdam pauperis deferentes, suscepti sunt : in crastino autem duo paralytici super hæc pignora acceperunt gressum, unusque cæcus lumen recepit. Haud procul autem ab illo vico est alius, quem Orbaniacum[3] vocant, in cujus

(1) Arbatilicus, seu Herbatilicus pagus, in Namnetum Pictonumque confinio situs, ab Herbadilla urbe sic dictus, quæ terræ hiatu absorpta fuisse dicitur circa annum 580. Diu tamen postea pagus priscum nomen retinuit cum comitatus titulo (*le comté d'Herbauge*). Lege Valesii notitiam et Mabillonii notas in Vitam sancti Amandi, sæc. II, Benedictino ad an. 679. (R.)

(2) 2204, supp. 478 et 5202, *Ceratinsim*.

(3) 2204, 2205 et 5292, *Orbaniaco*. De hoc loco, vid. Hist., lib. X, cap. XXXI.

Sur les frontières du Poitou, il y a dans le pays d'Herbauge un bourg nommé Bessay[1], où l'on conserve de ses reliques. Sa fête se célèbre le 12 des calendes du onzième mois[2]. Mais les habitants du lieu, et surtout l'archiprêtre, déçus par je ne sais quelle erreur, voulurent la célébrer avant ce jour. Après la messe, comme on était à dîner, un possédé se mit à crier : « Courez, citoyens, sortez du bourg, allez au-devant du bienheureux Vincent; voici qu'il vient pour les vigiles, et vous aurez demain à célébrer sa fête. » A ces paroles, on reprend les cérémonies, et l'on passe toute la nuit dans les veilles. Le matin étant venu, pendant que l'on célébrait les saints mystères, cet énergumène, qui avait prédit la venue du saint, fut guéri, et deux autres avec lui. Le même jour, deux paralytiques se redressèrent; et ainsi la fête se termina dans la joie.

Des pèlerins qui portaient des reliques du saint arrivèrent à un bourg des environs de Tours nommé Ceré, et les déposèrent sous le toit d'un pauvre homme qui leur avait donné l'hospitalité. Le lendemain, deux paralytiques qui avaient touché ces reliques purent marcher, et un aveugle recouvra la vue. Non loin de ce bourg, il en existe un autre qu'on appelle Orbigny, et dans l'église duquel il y a des reliques de saint Vincent. Elles furent enlevées par des voleurs, et celui qui les avait en sa possession les vendit à un abbé du pays de Bourges. L'abbé fut averti par une révélation de les restituer au lieu d'où elles avaient été emportées. Un archiprêtre, voisin du monastère, fut également averti par une vision, afin que la restitution fut accomplie sans aucun retard.

1. Bessay, arr. de Bourbon-Vendée? B. Guérard, *Prov. et pays de la France*, place l'Herbauge autour de Machecoul, arr. de Nantes.

(2) Saint Vincent fut martyrisé à Saragosse le 22 janvier de l'an 304.

ecclesia hujus sancti habentur reliquiæ : quæ cum a furibus ablatæ fuissent, et ipse qui easdem abstulerat in Biturigo cuidam abbati accepto pretio reliquisset, revelatum est abbati ut eas loco unde dimotæ fuerant restauraret. Nihilominus et archipresbytero huic monasterio propinquo per visum manifestatum est, ne penitus moras innecteret ad restituendum. Quas acceptas cum psallendo deferret, homo quidam, qui per annum integrum oppressus gravi ægritudine decubabat, inter suorum deportatus manus, ut velum quo sanctæ tegebantur favillæ adorans suppliciter osculatus est, mox compressa infirmitate sanatus, exsequiis martyrialibus cum reliquis est secutus.

CAPUT XCI.

De sancta Eulalia.

Eulalia gloriosa, apud Emeritam urbem passa[1], magnum miraculum in die immolationis suæ populis profert. Sunt igitur ante ejus altare, quo sancta membra teguntur, tres arbores, sed ignarus ego cujus sint generis : cumque jam medio mense decimo, quando ejus passio celebratur, sint ab omni foliorum decore nudatæ, ea die, illucescente cœlo, in modum columbæ alitis flores proferunt suavitatis, scilicet quod sanctus ejus spiritus in columbæ specie penetraverit cœlos, et quod beatum ejus corpusculum, jam exanime vestibusque nudatum, nix cœlitus decidua molli vellere contexisset. Quod miraculum si solita arbores protulerint libertate, scit populus sibi annum vel pressuris vacuum, vel frugibus plenum. Quod si tardius flores

(1) An. 304, 10 dec. (R.)

Comme ce dernier les portait en chantant des psaumes, un homme qui, atteint d'une grave maladie, était alité depuis une année entière, fut porté sur les bras des siens au-devant d'elles, et, dès qu'il eut baisé en priant le voile qui les couvrait, son mal disparut, il se vit guéri, et put suivre les autres aux obsèques du martyr.

CHAPITRE XCI.

De sainte Eulalie.

La bienheureuse Eulalie souffrit le martyre dans la ville de Mérida[1]. Un grand miracle se manifeste aux peuples le jour de son immolation. Il y a devant l'autel[2] qui recouvre les membres de cette sainte fille trois arbres dont j'ignore l'espèce. Bien que ces arbres, le jour où sa passion se célèbre, c'est-à-dire au milieu du dixième mois (décembre), soient privés de tout feuillage, ce jour-là, au moment où le jour commence à paraître, ils donnent des fleurs d'une forme suave qui rappelle la colombe, sans doute parce que l'esprit sanctifié d'Eulalie s'éleva au ciel sous cette apparence, et que son corps délicat et bienheureux, privé de vie et dépouillé de vêtements, fut enveloppé, comme par une douce toison, d'une neige tombée du ciel. Quand ces arbres produisent ce miracle avec leur spontanéité accoutumée, le peuple sait qu'il aura une année exempte de désastres et fertile en moissons. Que si les fleurs tardent à paraître plus que de coutume, il sait au contraire que cela lui portera préjudice. Aussi au moment où l'on attend la floraison, la foule, triste et gémissante, afflue au tombeau de la sainte martyre, en

(1) En Espagne, dans l'Estramadure. Les Actes de sainte Eulalie qu'on a publiés ne sont pas d'une authenticité très-sûre, dit dom Ruinart. Voy. *Acta Mart. sincera*, p. 497.

(2) C'est-à-dire le tombeau.

ex more paruerint, cognoscit plebs sua hoc fieri noxa; nam, priusquam erumpant, querula ad sepulcrum martyris ac mœsta decumbit, deprecans ut solitam promereatur conspicere gratiam. Sed nec psallendo procedit, si hæc manifestata non fuerint. Si placatur martyr a lacrymis plebis, emergunt protinus ex arboribus gemmei flores, qui odorem nectareum respirantes animi mœstitiam et adventu lætificent et reficiant suavitate. Dehinc diligenter collecti et in basilicam sacerdoti delati, processio cum gaudio celebratur; nam et hos flores sæpius infirmis prodesse cognovimus.

CAPUT XCII.

De basilica sancti Felicis [1].

Quodam tempore Felicis martyris basilica a furibus est effracta. Hic vero martyr in Gerunda Hispaniæ passus est urbe [2]. Fur vero, apprehensis palliis sericis, textis auro monilibusque exornatis, cum reliquis ornamentis abscessit. Quo eunte, conjungitur ei homo ignotus, interrogans quo pergeret. Cui ille respondit : « Si sermo meus occuleretur tecum, ostenderem tibi thesaurum magnum. » Et ille : « Ostende, ait, quæ volueris, totis a me obtegetur viribus. » At ille ostendit ei species illas, dicens : « Si in aliis hæc regionibus venundantur, utrique nostrum lucrum inferent multum. » Et ille : « Ego sum, inquit, homo, cui in diversis regionibus multi habentur amici, et est mihi domus magna atque secreta : si hæc in ea posueris, deinceps cum libuerit, venundabis. » Et præcedens, sequebatur

(1) *De Felice martyre Gerunde urbis*, 2205.
(2) An. 304, 1 aug. (R.)

la priant d'accorder la grâce accoutumée. Si la manifestation n'a pas lieu, il n'y a ni processions ni chants : mais si la martyre est apaisée par les larmes du peuple, à l'instant des fleurs brillantes comme des pierres précieuses et répandant le parfum du nectar apparaissent sur les arbres, chassent des esprits la tristesse et réconfortent par leur suavité. On les recueille avec soin, on les porte au prêtre dans la basilique, puis l'on fait une joyeuse procession. Nous savons que ces fleurs ont souvent été utiles aux malades.

CHAPITRE XCII.

De la basilique de Saint-Félix.

La basilique du martyr Félix fut un jour forcée par des voleurs. Ce martyr souffrit [1] dans la ville de Girone, en Espagne. Le voleur ayant pris des étoffes de soie tissées d'or et ornées de joyaux s'enfuit, emportant encore d'autres ornements. Sur son chemin, il fut rejoint par un homme inconnu qui lui demanda où il allait et auquel il dit : « Si tu me promettais le secret, je te montrerais un grand trésor. — Montre-moi ce que tu voudras, lui répliqua l'autre, et je le cacherai de tout mon pouvoir. » Le voleur lui montra alors ce qu'il portait, en lui disant : « Si nous vendions ceci dans d'autres pays, nous ferions un grand gain. » L'autre lui dit : « J'ai beaucoup d'amis en maint pays. Je possède une maison vaste et tranquille dans laquelle tu pourras déposer ces objets pour les vendre après à ton aise. » Tout en parlant il avait pris les devants, et l'homme le suivait avec son fardeau, se croyant conduit par son guide à une autre ville; car Dieu lui avait fermé les yeux

(1) En 304, sous la présidence de Dacianus. Son histoire n'est pas fausse; Prudence, Euloge et d'autres en parlent. (R.)

homo cum sarcina, putans se ad aliam duci urbem; concluserat enim Deus oculos ejus, et non cognoscebat quia per viam qua venerat regrediebatur. Quid multa? Pervenitur ad basilicam sancti, et ait ad eum vir : « Ecce domum de qua locutus sum tibi; ingredere et depone sarcinam tuam. » Ille quoque ingressus est. Verum ubi deposita sarcina cœpit aspicere, ad se reversus cognovit basilicam sancti, de qua res illas abstulerat. Vir autem jam recesserat ab eo. Et sic cuncta quæ cum viro illo gesserat populis enarravit : unde indubitatum est ipsum ei martyrem beatum apparuisse. Hujus reliquiæ apud Narbonensem basilicam retinentur. Sed cum hujus ædis altitudo, ne Liguria, quod est locus amœnissimus, a palatio regis cerneretur, arceret, contulit hæc cum Leone[1] consiliario rex Alaricus. Qui ait : « Deponatur ex hoc ædificio una structura machinæ et rex quæ placuerit liberius contemplabitur. » Et statim vocatis operariis, idem consiliarius humiliavit basilicam sancti, ædificiis non meritis. Sed ille protinus lumine caruit oculorum.

CAPUT XCIII.

De Hemeterio et Chelidonio[2] martyribus.

Calagurris autem urbs Hispaniæ Hemeterium Chelidoniumque martyres gestat, et sæpe ab eorum virtute miracula cernendo diversarum ægritudinum medicamina capit. Hi etenim martyres, a persecutore comprehensi et ad supplicium rapti[3], dum diversis pœnis

(1) Is est ipse Leo, cui, tunc Evarigis regis consiliario seu quæstori, scripsit Apollinaris Sidonius epist. 3 libri VIII et epist. 22, lib. IV. Eumdem laudat Ennodius in Epiphanii Vita. (R.)

(2) *Emeterio et Celedonio*, 2205. — (3) An ....3 mart. (R.)

et il ne s'apercevait pas qu'il reprenait le même chemin qu'il avait déjà suivi. Qu'ajouterai-je? On arrive à la basilique du saint, et l'homme inconnu dit au voleur : « Voici la maison dont je t'ai parlé; entre et déposes-y ton fardeau. » Celui-ci entra en effet. Mais, dès qu'il eut déposé son fardeau et qu'il se fut mis à regarder, il revint à lui et reconnut la basilique du saint dont il avait emporté le bien. Cependant son homme l'avait déjà quitté. Alors, ayant raconté au peuple tout ce qui s'était passé entre ce personnage et lui, personne ne douta que ce ne fût le bienheureux martyr qui lui était apparu.

Les reliques de ce saint sont conservées dans la basilique de Narbonne. Or, comme la hauteur de cet édifice empêchait de voir, du palais du roi, la plaine de Livière[1], qui est un site des plus agréables, le roi Alaric s'en plaignit à son conseiller Léon. « Que l'on enlève au moyen d'une machine, dit celui-ci, une partie du faîte de cet édifice, afin que le roi puisse jouir de la vue qu'il désire. » Aussitôt ayant fait venir des ouvriers, ce Léon fit abaisser la basilique du saint à une hauteur inconvenante. Mais aussitôt il devint aveugle.

CHAPITRE XCIII.

Des martyrs Hemetier et Chélidoine.

Calahorra, ville d'Espagne, renferme les martyrs Hemetier et Chélidoine. Leur vertu y fait de fréquents miracles et sert de remède à divers maux. Ces martyrs, pris par des persécuteurs et entraînés au supplice, après avoir souffert plusieurs

(1) *Liguria*, la plaine de Livière, d'après A. de Valois et Ruinart. Les auteurs de la traduction de l'*Histoire* de Grégoire de Tours (texte latin, p. 362) pensent que le nom de Liguria dans ce pays est une trace du passage des Ligures dans leur migration des Pyrénées aux rives du Rhône.

afficerentur ob divini nominis confessionem, excepta ultimæ damnationis sententia, deducuntur ad decollandum. Cumque eorum capita lictor incideret, miraculum populis magnum apparuit. Nam unius annulus orariumque alterius nube susceptum est et in cœlos evectum. Viderunt hæc omnes qui aderant, et, usquequo acies oculorum intendere potuit, fulgorem auri candoremque lintei suspectu sequebantur attonito. Præbet hujus rei testimonium Aurelius Clemens, in libro Coronarum, his versibus, dicens :

Illa laus occulta non est,
Nec senescit tempore.
Missa quod sursum per auras
Evolarunt munera,
Quæ viam patere cœli
Præmicando ostenderent.
Illius fidem figurans
Nube fertur annulus;
Hic sui dat pignus oris
Ut ferunt orarium.
Quæ superno rapta flatu
Lucis intrant intimum,
Per poli liquentis axem
Fulgor auri absconditur.
Ac diu visum sequacem
Textilis candor fugit,
Subvehuntur usque in astra
Nec videntur amplius.

CHAPITRE XCIV.

De beatissimo Cypriano.

Cyprianus, beatissimus Carthaginensis et antistes et martyr, salutem sæpius infirmis supplicantibus præstat.

tourments, parce qu'ils avaient confessé le nom divin, furent condamnés à la peine capitale et conduits au lieu où leur décollation devait avoir lieu. Au moment où le licteur leur trancha la tête, un grand miracle apparut au peuple; car l'anneau que l'un d'eux portait au doigt et l'étole de l'autre furent enlevés sur une nuée et portés au ciel : ce que virent tous ceux qui étaient présents. Et aussi loin que la vue peut s'étendre, chacun put suivre d'un regard étonné l'éclat de l'or et la blancheur du linge. C'est ce dont témoigne Aurelius Clément, dans son livre Des Couronnes, en ces mots[1] :

« C'est là une gloire qui n'est pas secrète et que le temps ne saurait vieillir. Des objets consacrés se sont envolés par les airs; on les a vus briller et montrer le chemin du ciel.

« L'anneau de l'un, figurant le symbole de sa foi, est porté sur la nue; l'autre abandonne aux airs son étole, blanche image de son âme.

« Attirés par un souffle céleste, l'étole et l'anneau pénètrent dans la zone de lumière. L'éclat de l'or est absorbé dans l'axe du pôle resplendissant;

« La blancheur du tissu disparaît au regard qui l'a longtemps suivi. Et bientôt entraînés vers les astres, tous deux cessent d'être visibles. »

CHAPITRE XCIV.

Du bienheureux Cyprien.

Le bienheureux Cyprien[2], évêque de Carthage, et martyr, rend souvent la santé aux malades qui l'implorent. Il y a, dit-on, dans sa basilique un lutrin d'une structure

(1) Prudence, hymne 4 de son livre Περὶ στεφάνων. (R.)
(2) Martyrisé le 13 septemb. 258. (R.)

In cujus basilica analogius, in quo libro supra posito cantatur aut legitur, mirabiliter compositus esse refertur. Nam ex uno lapide marmoris totus sculptus asseritur : id est mensa desuper, ad quam per quatuor gradus ascenditur; cancelli in circuitu, subter columnæ, quia et pulpitum habet sub quo octo personæ recipi possunt. Qui nunquam ibi ullo ingenio potuit exhiberi, nisi virtus martyris præstitisset.

CAPUT XCV.

De septem Dormientibus apud Ephesum.

Septem vero germanorum, qui apud urbem Ephesum requiescunt[1], hæc est ratio. Tempore Decii imperatoris, cum persecutio in christianos ageretur, septem viri comprehensi sunt et ducti coram principe; horum nomina hæc sunt : Maximianus, Malchus, Martinianus, Constantinus, Dionysius, Joannes, Serapion[2]. Qui, diversis verbis tentati ut cederent, nequaquam acquieverunt. Imperator vero, pro elegantia eorum, ne in momento perirent, spatium tractandi indulget. At illi in unam se speluncam concludunt, ibique per multos dies habitaverunt. Egrediebatur tamen unus ex eis, et comparabat victus, et quæ necessaria erant exhibebat. Revertente autem imperatore in eamdem civitatem, isti petierunt ad Dominum ut eos ab hoc periculo dignaretur eruere, factaque oratione prostrati solo obdormierunt. Cum-

(1) An. 250, 27 jul. (R.)
(2) Paulo aliter a Græcis referuntur eorum nomina. Primus eos celebravit noster Gregorius. De his apud Photium cod. 253, Constantinum Manassem et alios. Vide Baronium, ad 27 julii. (R.)

admirable, sur lequel on place le livre qui sert aux chants ou aux lectures. On assure qu'il est tout entier taillé dans le même bloc de marbre : la table dont il est formé, les quatre marches par lesquelles on y monte, les barreaux qui l'entourent et les colonnes qui soutiennent le pupitre, sous lequel huit personnes peuvent tenir. C'est un ouvrage qu'aucun effort du talent humain n'aurait produit, si la vertu du martyr n'y eût aidé.

CHAPITRE XCV.

Des sept Dormants d'Éphèse[1].

Voici ce qui en est des sept frères qui reposent dans la ville d'Éphèse. Au temps de l'empereur Dèce, quand la persécution s'exerçait contre les chrétiens, sept hommes furent pris et menés devant le prince. Voici leurs noms : Maximien, Malchus, Martinien, Constantin, Denis, Jean, Sérapion. On tenta par divers discours de les faire céder, mais ils n'acquiescèrent à rien. L'empereur, touché de leur contenance, sursit à leur jugement afin qu'ils ne fussent pas mis à mort sur-le-champ. Ils se retirèrent dans une caverne et y habitèrent pendant plusieurs jours. L'un d'eux en sortait de temps à autre pour chercher des vivres et les autres choses dont ils avaient besoin. Lorsque l'empereur fut de retour dans la ville, ils demandèrent au Seigneur de les arracher au danger qui les menaçait, et, leur prière faite, ils s'étendirent sur le sol et s'endormirent. Informé qu'ils se trouvaient là, l'empereur, par la volonté de Dieu, ordonna que l'entrée de la caverne fût comblée au moyen de grands

(1) De tous les auteurs que nous connaissons, Grégoire de Tours est le premier qui en ait parlé. (R.)

que imperator didicisset eos in hoc antro morari, nutu Dei, jussit os speluncæ magnis lapidibus oppilari, dicens : « Ibi intereant qui diis nostris immolare noluerunt. » Quod dum ageretur, quidam christianus, in tabula plumbea nomina et martyrium eorum scribens, clam in aditu cavernæ priusquam oppilaretur inclusit. Post multorum vero annorum curricula, cum, data Ecclesiis pace, Theodosius christianus obtinuisset imperium, surrexit hæresis immunda Sadducæorum, qui negant resurrectionem futuram. Tunc quidam civis Ephesius, dum caulas ovibus secus montem ipsum facere destinat ac lapides divolvit ad coaptanda earum septa, ignarus quæ agerentur introrsum, patefecit ingressum ejus; non tamen cognovit arcanum quod habebatur intrinsecus. Dominus autem immisit septem viris spiritum vitæ, et surrexerunt, putantesque quod una tantum nocte dormiissent, miserunt puerum unum ex se qui cibos emeret. Cumque veniens super portam civitatis vidisset crucis gloriosæ signaculum audiissetque per Christi nomen jurare populum, obstupuit; prolatisque nummis, quos a tempore Decii habebat, a mercatore comprehenditur, dicente sibi : « Quia absconditos antiquitus thesauros reperisti. » At ille negans deducitur ad episcopum ac judicem civitatis. Cumque ab his argueretur, compellente necessitate, absconditum mysterium revelavit, et deduxit eos ad speluncam in qua viri erant. Cumque ingrederetur episcopus, invenit tabulam plumbeam, in qua omnia quæ pertulerant habebantur scripta, locutusque cum eis, nuntiaverunt hæc cursu rapido imperatori Theodosio. At ille veniens adoravit eos pronus in terra, qui tali colloquio cum eodem usi

blocs de pierre, en disant : « Qu'ils y périssent, eux qui n'ont pas voulu sacrifier à nos dieux. »

Pendant que cet ordre s'exécutait, un chrétien écrivit sur une plaque de plomb leurs noms et leur martyre, et la déposa secrètement à l'entrée de la grotte avant qu'elle ne fût fermée. Bien des années après, lorsque le chrétien Théodose, en arrivant à l'empire, eut donné la paix aux Églises, on vit s'élever l'hérésie immonde des Saducéens, qui nient la résurrection future. A la même époque, un habitant d'Éphèse songea à faire un parc pour ses brebis sur le flanc de la montagne. Dans ce but, il dérangea les pierres qui masquaient l'entrée de la caverne et y pratiqua ainsi un jour, sans s'apercevoir de ce qui s'y trouvait. Cependant Dieu envoya l'esprit de vie aux sept Dormants. Ils se relevèrent, et, croyant n'avoir dormi qu'une seule nuit, ils envoyèrent un enfant qui était parmi eux acheter des vivres. Celui-ci, voyant sur la porte de la ville le signe glorieux de la croix et entendant le peuple jurer par le nom du Christ, demeura stupéfait. Comme il donnait des monnaies qui dataient du temps de Dèce, il fut arrêté par le marchand, qui lui dit : « Tu as trouvé des trésors enfouis depuis longtemps. » L'enfant eut beau se défendre, on le conduisit à l'évêque et au juge de la cité. Ceux-ci lui ayant fait subir un interrogatoire, force lui fut de découvrir le mystère, et il les conduisit à la caverne où se cachaient les Dormants. En y entrant, l'évêque trouva la plaque de plomb sur laquelle était écrit ce qu'ils avaient souffert, et, après s'être entretenus avec eux, lui et le juge firent immédiatement annoncer cet événement à l'empereur Théodose[1]. Ce prince vint et se prosterna jusqu'à terre devant ces hommes qui lui parlèrent

(1) Théodose le Jeune, fils d'Arcadius; en 447.

sunt principe : « Surrexit, gloriose Auguste, hæresis, quæ populum christianum a Dei promissionibus conatur evertere, ut dicant non fieri resurrectionem mortuorum. Ergo ut scias quia omnes, juxta apostolum Paulum, repræsentandi erimus ante tribunal Christi, idcirco jussit nos Dominus suscitari et tibi ista loqui. Vide ergo ne seducaris et excludaris a regno Dei. » Hæc audiens Theodosius imperator glorificavit Dominum, qui non permisit perire populum suum. Viri autem iterum prostrati in terram obdormierunt; quibus cum Theodosius imperator sepulcra ex auro fabricare vellet, per visum prohibitus est ne faceret. Viri autem usque hodie palliolis sericis aut carbasinis cooperti in ipso loco requiescunt : quod passio[1] eorum, quam Syro quodam interpretante in Latinum transtulimus, plenius pandit.

CAPUT XCVI.

De quadraginta octo martyribus Armeniæ.

Ferunt autem fuisse apud Armeniam[2] quadraginta octo viros[3] qui in ipsos montes Armeniæ, in quibus, præ altitudine nimia, magno frigore aquæ et terra restringuntur, passi sunt. Quorum montium celsitudinem non parvam esse Legislator exponit, cum super

(1) Habetur ex Simeone Metaphraste apud Surium die 27 julii; sed aliam esse ab ea quam Gregorius in Latinum transtulit vel ex eo solo manifestum est, quod nomina ibi aliter quam apud Gregorium recenseantur. Aliam invenimus in mss. in qua nomina sicut hic recenset Gregorius habentur; sed cum incertum sit an ea sit ipsa quam Gregorius transtulit, nihilque novi habeat, eam edere superfluum fuisset. (R.)

(2) *Armoeniam*, 2024. — (3) Passos an. 320, 9 mart. (R.)

ainsi : « Il s'est élevé, ô glorieux Auguste, une hérésie qui s'efforce de détourner le peuple chrétien des promesses de Dieu, et qui nie la résurrection des corps. Or, afin que tu saches que nous devons tous, suivant l'apôtre Paul, nous représenter devant le tribunal du Christ, le Seigneur nous a ordonné de nous relever et de te dire ces choses. Donc prends garde de te laisser séduire et de te faire exclure du royaume de Dieu. » En entendant ces mots, l'empereur Théodose glorifia le Seigneur, qui ne laissait pas périr son peuple. Quant aux sept hommes, ils se recouchèrent à terre et se rendormirent. L'empereur Théodose voulait leur faire élever des tombeaux d'or, mais il en fut empêché par une vision. Aujourd'hui encore ils reposent dans le même lieu, couverts de légères étoffes de soie ou du lin le plus fin. L'histoire de leur passion que nous avons mise en latin, d'après la version d'un certain Syrien, donne plus de détails.

CHAPITRE XCVI.

Des quarante-huit martyrs d'Arménie [1].

On dit qu'en Arménie quarante-huit chrétiens souffrirent un jour le martyre sur ces montagnes, où le froid excessif, dû à leur prodigieuse élévation, resserre la terre et les eaux. L'auteur de la loi divine nous donne une idée de leur grande hauteur, en disant que sur leur sommet s'arrêta l'arche de Noé. Là, un persécuteur creusa en terre une grande citerne qu'il fit remplir d'eau; puis il ordonna, qu'après avoir dépouillé ces hommes de leurs vêtements et leur avoir lié les mains derrière le dos, on les mît sur le lac solidifié par la

(1) Il paraît constaté qu'il n'y en eut que quarante. Ils souffrirent le martyre à Savastie, en Arménie, pendant la persécution de Licinius. (R.)

eos arcam a Noe fabricatam requievisse ait[1]. Ibi effossa persecutor terra, cisternam magnam efficiens, aqua repleri jubet : nudatosque viros, ligatis post tergum manibus, in lacum gelu concatenatum præcepit poni, succenso e regione balneo, dicens : « Eligite e duobus unum. Aut in isto frigore Christum vestrum confessi deficite; aut negantes, oblato diis sacrificio, ad balneum convolate, ut possitis vivere et non male propter crucifixum hominem mori. » Negantibus quoque cunctis sacrificare dæmoniis, videt custos eorum quadraginta octo coronas pretiosissimas e cœlo dilapsas descendere super capita virorum et unam quoque earum revocari; defecerat enim fides viri unius, et protinus relictis satellitibus, velociter ad balneum convolavit; immolatisque victimis, honoratus a præside, in balneo tepenti ablutus est, excepturus in posterum perpetui ignis supplicium. Hæc custos ille, ut diximus, cernens, voce magna proclamat se christianum esse, dicens : « Cum iisdem mori desidero. » Nec mora, diversis pœnis affectus spoliatur veste, non fide : et in lacum ponitur, frigora cum reliquis perpessurus, sed adepturus coronam, quam miser ille perdiderat. Jam enim virorum emortua erant frigore corpuscula et, dentibus in se collisis, ipse quoque vocis sonitus claudebatur : unum tantum murmur orationis cœlo ab arcanis pectoris illabebatur notum soli Deo, qui novit occulta cordis. Tremebant fessi artus tam inedia quam pruina; erat spes cœlo intenta, jam carne præmortua. Interea judex iniquus, amotis lymphis, balneum succendi septuplum jubet, ut scilicet quos

(1) Gen. VIII, 4.

gelée. A côté se trouvait un bain chaud tout préparé. Alors il leur dit : « Choisissez des deux! ou périssez de froid sur cette glace, en confessant votre Christ; ou bien, le reniant et sacrifiant aux dieux, allez prendre ce bain afin que vous puissiez vivre et que vous ne mouriez pas misérablement pour un homme qui a été crucifié. » Comme tous refusaient de sacrifier aux démons, le gardien vit quarante-huit couronnes des plus précieuses tomber du ciel et descendre sur leurs têtes. Une pourtant remonta, car la foi de l'un d'eux avait failli. Laissant là les gardes, celui-ci courut rapidement vers le bain, immola des victimes, et traité honorablement par le président, fut plongé dans le bain tiède. Mais le supplice du feu éternel l'attendait plus tard. Ce gardien dont nous avons parlé, voyant ces choses, se proclama chrétien à haute voix et dit : « Je veux mourir avec eux ! » Aussitôt on lui fait souffrir divers tourments, on le dépouille de son vêtement, mais non de sa foi, et on le place sur le lac pour souffrir avec les autres, mais aussi pour gagner la couronne que ce misérable avait perdue. Les infortunés étaient déjà morts de froid, leurs dents claquaient, la voix leur manquait. Seulement, un murmure de prière s'élevait des profondeurs de leur poitrine vers le ciel, prière qui n'était entendue que par le Dieu qui sonde les cœurs. Épuisés et tremblants par l'effet de la faim aussi bien que du froid, ils ne mettaient plus leur espoir que dans le ciel; la chair était déjà morte. Le juge inique cependant, faisant écouler les eaux tièdes, ordonne de chauffer le bain sept fois davantage, afin que ceux qui avaient résisté au froid fussent réduits par les angoisses du feu. On les tire du lac, confessant toujours le Christ, on les fait passer à travers des vapeurs brûlantes. Mais ils souffrent courageusement tous les supplices afin de mériter une palme plus belle. Enfin, y lais-

algor non laxaverat incendia sæva dissolverent. Producuntur viri e lacu, confessi Christum, mittuntur inter æstuantes ignium vapores; sed sustinent patienter illata supplicia ut majorem accipiant palmam. Denique in his relinquentes corpora, animas Christo tradentes, martyrium consummaverunt in pace. Tunc præses, victum se eorum constantia cernens, putans vel mortuos posse vincere qui viventes superare nequiverat, jussit ipsa deinceps exuri corpuscula et in flumen propinquum jactari. Quod cum factum fuisset, miraculi novitas flentibus christianis apparuit. Restitit igitur unda nec ossa semiusta absorbuit, sed super se tanquam commendata sustinuit : et sic collecta a christianis gaudentibus, cum honore dignissimo tumulata sunt.

CAPUT XCVII.

De glorioso martyre Sergio.

Sergius[1] quoque martyr multa signa in populis facit, curans infirmitates sanansque languores fideliter deprecantium. Unde agitur ut ex hoc ingentia basilicæ vel promittantur vota, vel munera deferantur, ex quibus nihil omnino licet subtrahere aut auferre. Quod si quis fecerit, mox judicium aut noxæ[2] aut mortis incurrit. Ob hanc vero defensionem multi res suas sancto devovent, scilicet ut ejus virtute munitæ non diripiantur a malis. Denique anus erat exigua, et credo evangelicæ illius pauperculæ similis, quæ quondam duo minuta, cum nihil aliud haberet, in gazo-

(1) Ejus Acta Surius refert 7 octob., quo die ejus festivitas celebratur. De eo vide notas in cap. XXXI, lib. VII Historiæ. (R.)

(2) Al. mss., *notæ*. (R.)

sant leurs corps et rendant leurs âmes au Christ, ils consomment en paix leur martyre. Alors le président, se voyant vaincu par leur constance et pensant pouvoir au moins triompher après leur mort de ceux qu'il n'avait pu dompter vivants, ordonna de brûler leurs corps et de les jeter dans le fleuve voisin. Quand cela fut fait, un nouveau miracle apparut aux chrétiens en pleurs; car les ondes, faisant résistance, n'engloutirent pas ces ossements à demi brûlés, mais les soutinrent à leur surface comme quelque chose de sacré. Aussi les chrétiens eurent-ils la joie de les recueillir, et ils les enterrèrent avec les plus grands honneurs.

CHAPITRE XCVII.

Du glorieux martyr Serge.

Le martyr Serge[1] s'est aussi fait connaître aux peuples par de nombreux miracles, en guérissant les maux et les infirmités de ceux qui le prient avec foi. Ce qui fait qu'on promet souvent à sa basilique des offrandes et qu'on y porte de riches présents, mais dont on ne peut en aucune manière rien ôter ni soustraire. Celui qui le ferait serait bientôt puni de mort ou d'une peine quelconque. A cause de cette défense, bien des gens vouent leurs biens au saint, afin que ces biens, protégés par sa vertu, ne soient pas ravis par les méchants. Il y eut une pauvre vieille femme, comparable, ce me semble, à cette pauvresse de l'évangile, laquelle, n'ayant pas autre chose, avait jeté dévotement deux deniers dans le tronc du temple. Elle avait quelques poulets qu'elle avait voués à l'entretien du culte, s'engageant à les remettre à l'église quand besoin serait. Un jour qu'il y avait grande affluence à la fête du saint, deux hommes, qui avaient vu au-

(1) On dit qu'il souffrit avec Bacchus et Maximien, le 7 octobre 303. (R.)

phylacium devote jactavit[1]. Ergo hæc pauculos gallinarum pullos habebat, quos ex voto basilicari ditioni subdiderat, datura in domo ipsius cum necessitas flagitasset. Igitur, cum ad festivitatem sancti multi populi advenissent, duo, conventione facta, qui hos pullos olim viderant, unum furto subtrahunt, incisoque capite, detractis plumis truncatisque pedibus, positumque in vase cum aqua super ignem levant instanterque succendunt. Fervet autem latex validissime, sed caro furtiva non coquitur : etiam fervendo aqua consumitur, nec prorsus pullus ille mollitur. Tentant crebro manibus et unguem conantur infigere, sed duriorem sentiunt quam misissent. Interim adsunt convivæ evocati ad epulum, nullatenus sumpturi de apparatu. Exstat mensa niveis velata mantilibus, opere plumario exornata. Conversis cibis in novam duritiem, catinus lymphis sæpe diluitur, sed nihil coctum quod in eo exhibeant invenitur : sicque novo miraculo epulis redactis in saxum, confusis invitatoribus, verecundantibus invitatis, a cœna cum pudore discessum est.

CAPUT XCVIII.

De Cosma et Damiano.

Duo vero gemini, Cosmas scilicet et Damianus, arte medici, postquam christiani effecti sunt[2] solo virtutum merito et orationum interventu, infirmitates languentium depellebant; qui, diversis cruciatibus consummati, in cœlestibus sunt conjuncti, multa miracula incolis ostendentes. Nam, si quis infirmus ad

(1) Marc. XII, 41; Luc. XXI, 1. — (2) An. 233, 27 sept. (R.)

paravant ces poulets, complotèrent d'en voler un, lui coupèrent la tête et les pattes, le plumèrent et le mirent dans un vase plein d'eau sur un feu qu'ils allumèrent. L'eau bouillait à gros bouillons, mais la chair volée ne cuisait pas. A force de bouillir, l'eau s'évaporait, sans que le poulet devînt plus tendre. Souvent ils le tâtaient et tâchaient d'y enfoncer l'ongle, mais ils le trouvaient plus dur que lorsqu'ils l'avaient mis sur le feu. Cependant arrivent les convives destinés à ne pouvoir rien prendre. On dresse la table; on la couvre de nappes d'une blancheur de neige; on la décore d'un ouvrage tissé de plumes. Le poulet était de plus en plus dur. C'est en vain qu'on lavait soigneusement le plat qui devait le contenir, on ne trouvait rien de cuit à y mettre. Ainsi, par un miracle d'une espèce nouvelle, la nourriture s'étant changée en pierre, il fallut quitter honteusement la table, à la grande confusion des hôtes et au grand désappointement des invités.

CHAPITRE XCVIII.

De Cosme et de Damien.

Deux compagnons dans l'art médical, Cosme et Damien[1], après s'être faits chrétiens, guérissaient les maladies par le seul effet de leurs mérites et de leurs prières. Ayant péri au milieu des tourments, ils furent réunis aux habitants des cieux, et se manifestèrent aux peuples par un grand nombre de miracles. Quelque malade vient-il prier à leur tombeau avec une foi vive, aussitôt il trouve un remède à ses maux. On dit aussi qu'ils apparaissent souvent en vision aux

(1) On a plusieurs Actes de leur martyre, mais qui sont douteux. Il y a plus de certitude pour ce qui est de leur culte et de leurs miracles. D'après Procope, Justinien leur fit construire deux églises, et le pape Félix, aïeul de saint Grégoire, une à Rome. (R.)

eorum sepulcrum fide plenus oraverit, statim adipiscitur medicinam. Referunt etiam plerique apparere eos per visum languentibus et quid faciant indicare : quod cum fecerint, sani discedunt. Ex quibus multa audivi, quæ insequi longum putavi, hoc existimans posse sufficere quod dixi. Cuncti fideliter deprecantes sani discesserunt.

CAPUT XCIX.

De inclyto martyre Foca.

Focas[1] quoque martyr, et ipse his martyribus regione conjunctus, apud Syriam requiescit; qui post multas, quas pro nomine Redemptoris est passus injurias, qualiter de antiquo illo serpente triumphaverit hodieque populis declaratur. Denique, si in quempiam in his locis coluber morsum stringens venena diffuderit, extemplo qui percussus est, ut januam atrii quo martyr quiescit attigerit, compresso tumore, evacuata virtute veneni, salvatur. Ex quibus nonnulli, ut celebre vulgatum est, jam tumidi malæ bestiæ ictu, jam toto corpore incrassante veneno in hoc perflati ut spiritum exhalarent, inter manus delati et in atrio positi, sunt sanati : nec unquam ob hoc virus obire hominem fas est, si sacrum limen fide plenus attigerit.

CAPUT C.

De egregio martyre Domitio.[2]

Domitius equidem alius martyr in hac[3] habetur re-

(1) An idem sit qui hortulanus apud Synopem vixit, quique a sancto Asterio Amaseno laudatur, non adeo certum est. Vide Acta mart. sincera, pag. 627, et Bolland. ad 5 martii. (R.)

(2) An...., 5 julii. Domitium in Syria passum memorant Lati-

malades en leur indiquant ce qu'ils doivent faire; et, si ceux-ci le font, ils guérissent. J'ai appris sur ces martyrs bien des choses qui seraient trop longues à rapporter. Je pense que ce que j'en ai dit suffit. Tous ceux qui les ont priés avec foi s'en sont allés guéris.

CHAPITRE XCIX.

Du célèbre martyr Phocas.

Le martyr Phocas, qui se rapproche des précédents en ce qu'il était du même pays [1], repose en Syrie. Après avoir souffert mille injures pour le nom du Rédempteur, il montre aux peuples aujourd'hui comment il a autrefois triomphé de l'antique serpent du mal. En effet, dans ces contrées, si un serpent mord quelqu'un et lui communique ses poisons, le blessé touche à peine la porte de l'enceinte où le martyr repose, que sa tumeur se dégonfle, le virus sort de la plaie, et il est sauvé. C'est une chose notoire que quelques-uns, déjà enflés par la morsure de la méchante bête, et ayant tout le corps tellement travaillé par la force du poison, qu'ils semblaient prêts à rendre l'âme, étant portés à bras et déposés devant l'église, ont été guéris. Et jamais on n'a vu d'homme, s'étant une fois approché plein de foi de cette enceinte sacrée, qui pérît par l'effet du poison.

CHAPITRE C.

De l'excellent martyr Domitius.

Domitius est un autre martyr de cette contrée, qui, entre autres bienfaits qu'il procure aux habitants, les guérit promptement de la sciatique. En effet, on dit que ce saint, quand

(1) Les martyrologes placent le lieu de sa naissance à Antioche, à la date du 5 mars. (R.)

gione ; qui, cum multa beneficia incolis præstet, sciaticis tamen veloci virtute medetur. Nam fertur ab hoc sanctus fuisse, dum in corpore esset positus, dolore detentus. Denique, cum multis, ut diximus, in hac necessitate laborantibus mederetur, quidam Judæus ab ipsa infirmitate correptus sancti basilicam, quanquam Christo non crederet, devotus tamen expetiit, seque ad januam atrii deponi præcipiens, indignum se esse vociferans qui sanctum limen ingrederetur. Aiebat enim : « Scio me quidem, gloriose martyr, legis velamine obcæcatum, cui tu impartiri misericordiam dedigneris : sed nunc ad te confugio, et supplex tuam misericordiam posco, ut, aversa prius infirmitate corporea, languorem incredulitatis avellas. » Hæc cum ante portam aulæ fateretur, adveniente nocte obdormivit : sed martyr beatus non longi spatio temporis distulit misereri. Igitur, ea nocte visitans ægrotum per somnium, jussit recedere sanum. At ille expergefactus sentit se redditum incolumitati, confessusque Christum filium Dei esse salvatorem mundi, sanus abscessit. Quod videntes christiani, qui in ipsa tenebantur infirmitate, querimonias sancto inferunt, dicentes : « Ecce nos bene Deum confessi necdum meruimus liberari, et incredulus hic in Christum regem, circumcisus carne non corde, sanus abscedit. » Et hæc dicentes cum ira lychnos basilicæ, qui ex camera dependebant, comminuere cœperunt. Sed nec his defuit misericordia postulata : nam ipsa die sanati ad propria sunt regressi.

---

norum martyrologia, quem Baronius, nescio qua de causa, ab isto quem hic Gregorius laudat distinguit. Græci Dometium, seu Dometionem, in Phrygia martyrem sub Juliano Apostata, celebrant die 23 martii. (R.)

il vivait de la vie du corps, fut attaqué de ce mal. Comme il vient souvent, ainsi que nous l'avons dit, au secours de ceux qui sont atteints de cette maladie, un juif qui se trouvait dans ce cas se rendit avec dévotion à sa basilique, quoique ne croyant pas au Christ, et se fit déposer à la porte extérieure de l'église, se proclamant indigne de passer le seuil sacré. Et en effet il disait : « Je sais, à la vérité, ô glorieux martyr, que, parce que j'ai les yeux aveuglés par le bandeau de la loi, tu ne daigneras pas me gratifier de ta miséricorde. Cependant je viens à toi en suppliant et j'implore ton secours, afin que, m'ôtant d'abord le mal du corps, tu m'arraches ensuite à celui de l'incrédulité. » Après avoir fait cet aveu devant la porte de l'aître, la nuit étant survenue, il s'endormit. Mais le bienheureux martyr ne resta pas longtemps sans avoir pitié de lui ; car, cette même nuit, il le visita en songe et lui ordonna de se retirer sain et sauf. Celui-ci, à son réveil, se sentant revenu à la santé, confessa que le Christ était le fils de Dieu et le sauveur du monde, et s'en retourna bien portant. Ce que voyant, les chrétiens qui avaient la même maladie en firent des plaintes au saint, en disant : « Voici que nous, qui avons confessé Dieu en vérité, nous n'avons pas encore mérité d'être délivrés, tandis que cet homme, qui, circoncis par la chair et non dans le cœur, ne croit pas à la royauté du Christ, se retire guéri. » Et en disant ces mots, ils se mirent à briser les lampes suspendues à la voûte de la basilique. Cependant la miséricorde qu'ils demandaient ne leur manqua pas ; car le même jour ils retournèrent chez eux guéris.

CAPUT CI.

De insigni et glorioso martyre Georgio.

Multa[1] de Georgio martyre miracula gesta cognovimus[2] de quibus pauca locuturus sum. Hujus enim reliquiæ cum reliquorum sanctorum a quibusdam ferebantur. Sed, cum portitores ad locum quemdam Lemovicini termini advenissent, ubi jam pauci clerici, conserto ligneis tabulis oratorio, Dominum assidue precabantur, mansionem postulant; susceptique benigne noctem cum cæteris fratribus psallendo deducunt. Mane autem facto, apprehensam capsulam levare penitus non valebant. Denique, cum iter agere sine pignore sancto penitus nequirent et eis maximus dolor animi insedisset, intelligunt, inspirante Deo, sibi aliquid ex his in loco relinquere oportere. Tunc, inquisitis ligaturis divisisque particulis, seniori qui cellulæ præerat largiuntur, relinquentes partem patrocinii, sumentes facultatem quo voluerant abeundi. Habentur etiam ejus reliquiæ in vico quodam Cenomanensi, ubi multa plerumque miracula ostenduntur. Nam cæci, claudi, frigoritici, vel reliqui infirmi, sæpius ibi sanitatum gratia munerantur.

---

(1) Varios cruciatus quos pertulit narrat Fortunatus, lib. II, carm. XIII. Celebrem ejus memoriam fuisse in Oriente et Occidente probant complures basilicæ in ejus honorem jam sæculo sexto constructæ, et plerique istius ævi auctores, de quibus fuse Bollandiani ad diem 23 aprilis. (R.)

(2) An. 284, 23 april. (R.)

CHAPITRE CI.

De l'insigne et glorieux martyr Georges.

Nous connaissons beaucoup de miracles du martyr Georges[1], mais je ne parlerai que de quelques-uns. Comme on transportait de ses reliques avec celles d'autres saints, les porteurs arrivèrent à un certain endroit des frontières du pays de Limoges, où quelques clercs priaient Dieu assidûment dans un oratoire qu'ils avaient construit avec des planches, et là ils demandèrent l'hospitalité. Reçus avec bonté, ils y passèrent la nuit avec les autres frères, en chantant des psaumes. Au matin, comme ils voulaient emporter leur châsse, ils ne purent la soulever. Ne pouvant se décider à continuer la route sans leur gage sacré, et plongés dans la douleur, ils comprirent, par l'inspiration de Dieu, qu'ils devaient en laisser quelque chose dans ce lieu. Alors, ayant cherché sous les linges qui enveloppaient les reliques, ils prirent quelques parcelles de celles-ci, qu'ils donnèrent au plus âgé des frères qui était le chef de la cellule. Après avoir ainsi abandonné une partie de ce qui faisait leur protection, ils recouvrèrent la faculté d'aller où ils voulaient. Il y a aussi de ces reliques dans un bourg du Maine, où elles opèrent fréquemment des miracles. Les aveugles, les boiteux, les fiévreux et d'autres affligés y obtiennent souvent de recouvrer la santé.

---

(1) Divers auteurs parlent de saint Georges, mais les Actes de sa passion sont complétement faux. Quelques-uns placent son martyre, non pas à l'année 284, sous le second consulat de Carin et celui de Numérien, mais sous le règne de l'empereur Dèce, 249-251. (R.)

CAPUT CII.

De Isidoro sanctissimo martyre[1].

Isidorus martyr in insula Chio[2] quiescit[3]; sic enim nomen est insulæ, puteum in basilica sancti habens, in quo et fertur injectus, de cujus aqua energumeni, febricitantesque vel reliqui infirmi sæpius potati salvantur. Dicitur ibi etiam lumen, quasi cereus ardens, a fidelibus sæpe videri. Sed et ego vidi presbyterum qui se affirmabat hoc lumen de ore putei crebrius contemplatum esse. In hac enim insula et granum colligitur masticis ab arboribus celebre, quæ, ut ferunt, aliis non inveniuntur in regionibus.

CAPUT CIII.

De sancto Polioeto martyre.

Apud Constantinopolim vero magno cultu Polioctus martyr colitur[4], pro eo præcipue quod, cum magnis virtutibus polleat, in perjuris tamen præsens ultor existit[5]. Nam quicumque, ut assolet, occultum scelus admiserit, et data suspicione ad hoc perductus fuerit templum, aut statim quod admisit virtute martyris perterritus confitetur, aut, si perjuraverit, protinus ultione divina percellitur. Hujus basilicæ cameram Juliana quædam, urbis illius matrona, auro purissimo texit hoc modo. Cum ad imperatorem Justinianum

(1) *De Isiodori martiris basilica*, 2203. *De Isiodori martyre*, 2204.
(2) *In insulam Chium*, 2204, 2205, supp. 478.
(3) An. 252, 15 maii, passus. (R.)
(4) An. 250 aut 252, 13 feb. (R.)
(5) Ob hoc etiam apud Francos erat celebris. Vide supra lib. VII Hist., cap. vi. (R.)

CHAPITRE CII.

Du très-saint martyr Isidore.

Le martyr Isidore[1] repose dans une île qu'on appelle Scio. Il y a dans la basilique du saint un puits dans lequel on dit qu'il fut précipité. Souvent les énergumènes, les fiévreux et autres malades recouvrent la santé en buvant de l'eau de ce puits. On dit qu'il y a aussi là une lumière qui apparaît aux fidèles comme un cierge ardent. J'ai vu moi-même un prêtre qui affirmait l'avoir souvent contemplée du bord du puits. On recueille dans la même île, sur des arbres d'une espèce particulière, une graine fameuse, la muscade, qui, dit-on, ne se trouve dans aucune autre contrée.

CHAPITRE CIII.

Du saint martyr Polyeucte.

Le martyr Polyeucte[2] est honoré d'un culte tout particulier à Constantinople, pour ceci surtout, qu'entre ses autres vertus, il se montre le constant vengeur des parjures. D'après la coutume, quiconque a commis quelque crime secret est amené dans ce temple, dès que le soupçon se fait jour; aussitôt, redoutant la vertu du martyr, il avoue le fait, ou, s'il se parjure, il est à l'instant puni par la vengeance divine. Une matrone de la ville, nommée Julienne, fit revêtir la voûte de cette basilique de l'or le plus pur. Voici dans quelles

(1) Célèbre chez les Grecs et chez les Latins, quoique ses Actes, même ceux qui sont en grec, fourmillent d'erreurs. Voy. les Bollandistes, au 15 mai. (R.)
(2) Il souffrit le martyre, vers l'an 250, à Mélitène en Arménie, où il y avait au ve siècle une basilique célèbre consacrée en son nom. On possède ses Actes qui ne sont pas exempts d'erreurs. (R.)

fama facultatis ejus multis narrantibus pervenisset, ad occursum illius properare celerius non tardavit, dicens : « Latere te non puto, o venerabilis mater, qualiter a specie auri thesauri publici sint exhausti, dum vos quietos esse volumus, dum patrias defensare studemus, dum gentes nobis placamus, dum solatia diversorum dando conquirimus. Ergo, quia tibi potentia majestatis divinæ multum contulit auri, quæso ut nobis manum porrigas atque aliquid pecuniæ commodes, ut scilicet, cum tributorum publicorum fuerit summa delata, illico tibi quæ commodaveris reformentur, ac in posterum, laudis tuæ titulo præcurrente, canatur urbem Constantinopolitanam a Juliana matrona fuisse pecuniis sublevatam. » At illa intelligens imperatoris ingenium sapienter obtegit quæ Deo devoverat, dicens : « Parvitas redituum meorum, tam de tributis quam quod de fructibus speratur, per ipsas adhuc residet domos; si ergo Gloria Vestra recipiendi spatium tribuerit, cum collectum fuerit, conspectui vestro repræsentabitur. Cumque oculis propriis cuncta contemplati fueritis, quæ placuerint et relinquetis et auferetis. Erit mihi ratum quod voluntas cordis vestri censuerit. » His ita delusus imperator verbis, ad palatium gaudens rediit, putans se hanc pecuniam jam in thesauris publicis retinere. At illa, vocatis artificibus, quantum reperire auri in promptuariis potuit tradidit occulte, dicens : « Ite et, factis juxta mensuram tignorum tabulis, beati ex hoc Poliocti martyris cameram exornate, ne hæc avari imperatoris manus attingat. » Illi vero perfecta omnia quæ matrona præceperat cameræ affixerunt texeruntque ex auro mundissimo. Quo opere explicito,

circonstances[1]. Le bruit de sa fortune étant arrivé de tous côtés aux oreilles de l'empereur Justinien, ce prince, bientôt après, lui fit l'honneur d'aller à sa rencontre et lui dit : « Tu n'ignores pas, je pense, ô femme vénérable, combien le trésor public est épuisé d'or, tant par ce que nous dépensons pour protéger votre repos, pour garder le pays, pour nous faire des alliés, que par les dons que nous sommes obligé de faire. Or, puisque la toute-puissance divine t'a donné de grandes richesses, tends-nous la main, je te prie, et prête-nous un peu d'argent, sous cette condition qu'il te sera rendu aussitôt que la levée des tributs publics sera faite. Ce sera pour toi un titre de gloire dans l'avenir, et l'on proclamera que la ville de Constantinople a été aidée par l'argent de la matrone Julienne. » Mais celle-ci, devinant la pensée de l'empereur, mit sagement à l'abri ce qu'elle avait voué à Dieu, en répondant : « Mes faibles revenus, tant en redevances qu'en denrées, ne sont pas encore perçus; que Votre Gloire me donne le temps de les recueillir, et, quand je l'aurai fait, je les présenterai à sa vue. Lorsque vous les aurez contemplés de vos propres yeux, vous en prendrez et vous en laisserez ce que vous voudrez : je souscrirai à ce que votre volonté suprême aura ordonné. » L'empereur, déçu par ces paroles, s'en retourna joyeux à son palais, pensant tenir déjà cet argent dans le trésor public. Mais Julienne ayant fait venir des artisans leur donna secrètement ce qu'elle put trouver d'or dans ses coffres, en leur disant : « Allez, faites avec cela des plaques adaptées à la mesure des poutres, et ornez-en la voûte du bienheureux martyr Polyeucte, afin que la cupide main

(1) Ce passage semble devoir être rapproché de celui où Codinus (*Origin. Constant.*) raconte qu'une basilique de Saint-Polyeucte fut élevée à Constantinople par Julienne, fille de Valentinien et belle-sœur de Théodose le Grand. Voy. Du Cange, *Descript. urbis CP*, lib. IV. (R.)

vocat mulier imperatorem, dicens : « Parvitas peculiolæ, quam conjungere potui, adest : veni ad contemplandum eam, et quod libuerit facito. » Surrexit gavisus imperator de solio, nihil percepturus ex auro : pergit ad domum mulieris, putans se copiosos thesauros palatio deportare. Cui cum mulier occursum humiliter reddidisset, invitat in templum martyris ad orationem : erat enim proximum domui ejus, et hæc quæ habere potuerat loco illi delegaverat sancto. Apprehensa autem imperator manu mulieris, eo quod esset senex, ingreditur ædem, prosternitur ad orationem. Qua expleta, ait mulier : « Suspice, quæso, cameram hujus ædis, gloriosissime Auguste, et scito quia paupertas mea in hoc opere continetur. Tu vero quod volueris exinde facito, non adversor. » Ille vero suspiciens atque admirans erubuit et, ne pudor ejus manifestaretur, collaudans opus, et gratias agens, abscedere cœpit. Sed, ne rediret vacuus a munere, extractum mulier annulum a digito, cujus gemmam vola concluserat, qui non amplius auri pondus quam unius semiunciæ continebat, obtulit ei, dicens : « Accipe, imperator sacratissime, hoc munusculum de manu mea, quod supra pretium hujus auri valere censetur. » Erat enim in eo lapis Neronianus[1] miræ viriditatis ac splendoris : qui cum fuisset ostensus, omne aurum quasi in viriditatem visum est convertisse

(1) Id est smaragdus gemma. *Smaragdus* nempe *Neronianus* ex Epiphanio, lib. XII de Gemmis, cap. III. Sic dictus, quod Nero hunc lapidis colorem, olei cujusdam ope, viridiorem reddere consueverit, aut ab artifice quodam, Nerone appellato, qui ejus usum maxime commendaverit. Vide Plinium, lib. XXVII, cap. V, et Marbodeum, de Lapid. pret., cap. LIV. (R.)

d'un empereur n'y puisse atteindre. » Ceux-ci, faisant ce que la matrone leur avait commandé, appliquèrent les plaques à la voûte et la revêtirent de l'or le plus pur. L'ouvrage étant achevé, Julienne demande l'empereur, et lui dit : « Le peu de pauvre argent que j'ai pu rassembler est prêt; viens le voir et fais-en ce que tu voudras. » L'empereur, qui ne devait pourtant rien avoir de ces richesses, se leva tout joyeux et se rendit à la maison de cette femme, pensant remporter dans son palais d'abondants trésors. Celle-ci, étant venue à son tour humblement à la rencontre du prince, l'invita à venir prier dans le temple du martyr. Ce temple était près de sa maison, et elle avait pris ses mesures pour lui laisser tout ce qu'elle possédait. L'empereur donne la main à la femme, à cause de sa vieillesse; il entre dans l'église, il se prosterne pour prier. Quand il eut terminé, la matrone lui dit : « O très-glorieux empereur, prends, je te prie, la voûte de cet édifice, et sache que tout mon pauvre bien a été employé dans cet ouvrage. Fais-en ce que tu voudras, je ne m'y oppose pas. » Celui-ci, levant les yeux et admirant ce qu'il voyait, rougit, et, pour cacher sa honte, loua l'ouvrage, remercia et se disposa à sortir. Mais, pour qu'il ne partît pas sans quelque présent, elle tira de son doigt un anneau dont elle avait jusque-là tourné la pierre en dedans, la tenant cachée dans sa main. Elle lui offrit cette bague qui ne pesait pas plus d'une demi-once d'or, en lui disant : « Accepte de moi, ô très-sacré empereur, ce petit présent, qu'on regarde comme d'une valeur supérieure au prix de l'or. » Et, en effet, la pierre était une émeraude d'un éclat et d'un vert admirables; si bien qu'à son apparition, tout l'or de la voûte prit une teinte verdâtre qu'il empruntait à la beauté de cette pierre. L'empereur prit l'anneau, et, donnant à la matrone des

a pulchritudine gemmæ. At ille accipiens, et iterum atque iterum gratias agens et collaudans matronam, in palatium est regressus. Unde non est dubium etiam in hac re martyris hujus intercessisse virtutem, ne opes, locis sanctis et pauperibus delegatæ, in illius transferrentur dominationem, cujus non fuerant studio congregatæ.

CAPUT CIV.

De Felice Nolano insigni martyre.

De[1] Felice Nolano martyre, quia historia passionis non est in promptu, juxta id quod beatus Paulinus versu conscripsit pauca huic lectioni oblectat inserere. Hic enim a Maximo[2], prædictæ urbis pontifice, presbyterii honore præditus, quantæ fuerit sapientiæ eruditionisque non modo christianis verum etiam ipsis quoque paganis occuli non potuit. Cum autem imperatorum decreta christianos insequi præcepissent, Maximus pontifex jam senio prægravatus, putans se non posse ferre supplicia, silvarum saltus adivit. Quos dum turbidus de hac persecutione pererrat, affectus fame, gelu attritus, solo corruit semivivus. At Felix presbyter captus, cum multa de deorum portentis, quod nihil fuerint, disputasset, percursis diversorum suppliciorum generibus, carceri dijudicatur, in quo non mediocribus vinculis tenebatur astrictus. Nocte

(1) Sancti Felicis laudes celebravit B. Paulinus carminibus seu poematibus 15, quæ non semel edita sunt. Incertus ejusdem mortis annus esse videtur 269. Vide Acta mart. sincera, p. 255, et Bolland., die 14 januarii. (R.)

(2) Laud., Rom., Clar. b. (5318, 5319, etc) : *Maximiano*, quæ varietas occurrit quoque in Martyrologiis. Colitur Nolæ die 7 februarii. Ad quem diem vide Bollandianos. (R.)

louanges et des remercîments réitérés, rentra dans son palais. Il n'est pas douteux qu'en cela aussi la vertu du martyr ne se soit fait sentir, afin que les richesses données aux lieux saints et aux pauvres ne tombassent pas au pouvoir de celui pour qui elles n'avaient pas été amassées.

CHAPITRE CIV.

De l'insigne martyr Félix de Nola.

Comme je n'ai pas sous la main l'histoire de la passion du martyr Félix de Nola, j'emprunterai au récit en vers du bienheureux Paulin le peu qu'il convient d'en dire dans cet ouvrage. Félix, après avoir été honoré de la prêtrise par Maxime, évêque de Nola, ne put cacher ni aux chrétiens, ni même aux païens, sa sagesse et sa science. Lorsque les décrets des empereurs eurent ordonné de sévir contre les chrétiens, le pontife Maxime, déjà accablé par l'âge, et sentant qu'il ne pourrait résister aux supplices, se retira dans la profondeur des bois. En y errant, tout troublé par cette persécution, épuisé de faim, il tomba demi-mort sur le sol durci par la gelée. Cependant le prêtre Félix, après avoir longtemps discouru sur les forfaits des faux dieux et soutenu qu'ils n'étaient rien, fut arrêté, exposé d'abord à divers genres de tourments, puis jeté en prison et couvert de chaînes. Au milieu de la nuit, un ange du Seigneur vint vers lui, brisa ses fers, scia la poutre qui emboîtait ses pieds et lui dit : « Lève-toi et me suis. » S'étant levé, il sortit par la porte de la prison avec l'ange du Seigneur, qui lui dit encore : « Gravis la montagne, cherche ton évêque; et, quand tu l'auras trouvé et réchauffé, de peur qu'il ne périsse de faim et de froid, ramène-le à la ville et cache-le dans quelque lieu secret, jusqu'à ce

autem media venit ad eum angelus Domini, et, confractis catenis scissaque trabe qua pedes ejus conclusi erant, ait : « Surge et sequere me. » Qui surgens egressus est cum eo januam carceris. Dixitque ei angelus Domini : « Conscende ad montana, et require sacerdotem tuum ; inventumque ac refocillatum reduc ad urbem et in loco absconde secreto, ne inedia ac rigore[1] depereat, donec desinat persecutio a christianis. » Accepto Felix mandato, pergit quo nesciebat : sed, providente Deo, reperit sacerdotem solo prostratum, clausis oculis strictisque dentibus, in quo nihil aliud quam tenuis anhelitus inspirabat : interpellatoque nullum sermonem potuit elicere, tactoque, sensit ejus membra hieme rigida et absque ullo vitali tepore præmortua. Anxius autem cum nullum alimentum esset, quod periclitanti porrigeret, neque quo ignis accenderetur haberet, dum staret attonitus, quasi de æthereis sedibus dilapsum, quod ita erat, munus contemplatur angelicum. Ecce enim de sente quæ erat proxima uvam pendere admiratur, de qua, granis in os confessoris expressis, paululum senior refocillatus, erectus est : quem humeris impositum tanta velocitate detulit ut putaretur magis ille ferri quam ferre. Sic tugurio cujusdam viduæ commendato alimentum præbuit, donec insecutio christiana discessit. Quo sacerdote migrante, Felix electus a populo ut cathedræ ecclesiasticæ superponeretur noluit acquiescere : Quintus nomine, presbyter[2], episcopus ordinatur. Orta igi-

(1) *Frigore*, 3788, 5292, 5318, 5319.
(2) *Quidam vero presbiter, nomine Quintus, episcopus*, 3788.

que la persécution contre les chrétiens ait cessé. » Félix ayant reçu cet ordre s'en alla au hasard; mais, par la providence de Dieu, il trouva l'évêque étendu par terre, les yeux fermés, les dents serrées et n'ayant plus qu'un souffle de vie. Il lui parla sans pouvoir en tirer un mot. Il le palpa et sentit ses membres roidis par le froid; ils étaient déjà privés de chaleur vitale et comme morts. Ne sachant où trouver quelque secours à donner au malheureux en si grand danger, ni comment se procurer du feu, il restait dans la stupeur, lorsqu'un présent divin se trouva sous ses yeux, comme s'il fût tombé des célestes demeures. A un buisson près de lui il vit pendre une grappe de raisin, dont les grains, pressés dans la bouche du confesseur, ranimèrent un peu ce vieillard et l'aidèrent à se mettre debout. Félix le prit sur ses épaules et l'emporta avec une telle rapidité, qu'il semblait plutôt être porté lui-même que porter quelqu'un. Il le déposa sous le toit d'une veuve et pourvut à ses besoins jusqu'à ce que la persécution contre les chrétiens eût cessé. A la mort de cet évêque, Félix fut choisi par le peuple pour s'asseoir sur le siége épiscopal; mais il n'accepta pas, et un prêtre nommé Quintus fut ordonné évêque. Au commencement de la persécution contre les catholiques, comme Félix parlait sur la place et exhortait le peuple à ne pas dévier du droit chemin, survint un persécuteur envoyé là, lequel, ne le connaissant pas et n'en étant pas connu, lui demanda à lui-même où était le prêtre Félix. Celui-ci, tendant la main droite, lui dit : « Il s'en est allé par là. » L'autre parti, il gagna un endroit écarté et courut se cacher derrière des murailles en ruine qui offraient une petite ouverture. Le persécuteur arrive sur ses

tur persecutione catholicorum[1], cum Felix presbyter in platea populum moneret ne a recto itinere deviaret, persecutor missus adfuit, et ignotus Felici presbytero sollicitus ipse cœpit esse quisnam esset Felix. Dextra ille innuens, ait : « Hanc in partem abiit. » Quo discedente, hic latebram petiit seque inter parietes dirutos per modicum ingressus aditum occuli voluit. Nec mora, persecutor insequitur, sed Deus sollicitudinem quærentis elusit. Nam, jussu Divinitatis, araneæ per aditum quo martyr ingressus fuerat telarum prætendunt stamina. At illi per vestigium persequentes, dum locum explorare nituntur, exordia telæ conspiciunt dixeruntque ad semetipsos : « Putasne per hæc fila homo pertransiit, quæ sæpius tenuitas muscarum erumpit? » Et illusi providentia Dei discesserunt. Beatus quoque Felix, data nocte, secessit ad alium locum, in quo, per tres menses a muliere quadam ciborum alimenta suscipiens, data pace, ecclesiæ suæ ac populo restauratur : nunquam tamen mulieris ministrantis faciem vidit, aut ab ea suspectus est, dum in latibulo moraretur. Igitur in pace quiescens, sepultus est juxta urbem[2], multis se declarans virtutibus in populis, de quibus pauca perstringam.

Erat enim quidam pauper, habens duos boves ad exercendam culturam suam, nec ei erat alia possessio, nisi quod ab his potuisset tellurem scindens vomere laborare[3]. Accidit autem ut, die quadam, lassus de hoc

(1) *Orthodoxorum*, 3788.

(2) *urbem, ab Elpidio venerabili presbitero in loco qui dicitur Pincis, ubi virtus divina multis eum declaravit miraculis, de quibus unum refer*, 3788; fere idem apud 5292, 5318, 5319, 5341.

(3) *quod horum amminiculo poterat adquirere*, 3788.

pas, mais ses recherches sont déjouées par la bonté divine. En effet, par la volonté de Dieu, des araignées étendirent la trame de leurs toiles à l'ouverture par laquelle le martyr était entré. Ceux qui suivaient ses traces, explorèrent le lieu, virent la toile commencée et se dirent entre eux : « Est-ce que tu crois qu'un homme ait pu passer à travers ces fils que le corps d'une mouche suffirait à rompre? » Trompés ainsi par la grâce de Dieu, ils s'éloignèrent. Le bienheureux Félix, après avoir passé là une nuit, gagna un autre lieu, où il fut nourri pendant trois mois par une femme, et, quand la paix revint, il fut rendu à son église et à son peuple. Pendant tout le temps qu'il passa dans sa retraite, il ne vit pas une fois le visage de la femme qui le servait, ni ne fut vu par elle. Maintenant il repose en paix, enseveli près de la ville, et se manifeste au peuple par plusieurs vertus dont je toucherai quelques mots.

Un pauvre homme avait deux bœufs pour faire son labourage et ne possédait pas autre chose que le produit du travail qu'il pouvait faire avec leur aide, en fendant la terre du soc de sa charrue. Revenant un jour, fatigué de ce labeur, il les laissa aller et se retira dans sa cabane. Aussitôt un voleur avide prend les bœufs sans bruit et les emmène. Le lendemain, notre pauvre homme, en sortant, ne trouve plus rien. Il cherche dans les lieux écartés, parcourt les bois, gravit le sommet des montagnes, mais il ne peut découvrir la moindre trace de ses bœufs. De retour chez lui, il crie, il pleure et se lamente, avec sa femme et ses enfants, en disant : « Malheur à moi! car faute des bœufs vous mourrez de faim cette année. » Qu'ajouterais-je? Il se rend en pleurant au tom-

opere veniens, his dimissis, se hospitiolo reconderet. Nec mora, fur rapax adfuit, qui eos clam capiens secum abduxit : egressusque pauper in crastino, nihil invenit. Deinde quærit per devia, circuit silvas, scandit montium ardua, sed nec vestigium quidem deprehendere potest. Redit ad propria, dat voces in fletu atque cum uxore ac liberis plangit, dicens : « Væ mihi[1], quia juvencis defectis hoc anno fame moriemini. » Quid plura ? Accedit lamentans ad sepulcrum beati Felicis martyris, dat cum fletu gemitum, exorat ut ei virtus ejus quæ perdiderat reddi obtineret a Domino. Egressus autem a templo ante ipsam atrii januam agnoscit boves suos et ait : « O magna virtus martyris, quæ mihi perditum tam velociter restitui fecit ! » Ingressusque iterum prosternitur ad pavimentum et, gratias agens[2], cum rebus regressus est suis, oculumque hominis hujus, quem cæcum habebat, martyris virtus illuminavit.

Ad hujus quoque cellulæ parietem, quo beatum corpus tumulo conditum requiescit, adhæret appendens porticus, in qua dependens fune lychnus lumen loco consueverat ministrare. Ille autem, cui hoc erat officium contueri ad ejus compositionem, accedens, laxato fune discessit, quasi oleum petiturus. Cumque omnia tenebris nocturnalibus tenerentur operta et funis cum uncinulis in medio porticus submissior dependeret, quidam de astantibus in vigilia sancti, nebula cellulæ, quæ de exusta surrexerat papyro, fatigatus, foris egreditur. Cumque per porticum illam præteriret, unus de uncinulis funis faciem excepit hominis venientis, illato

(1) *Heu miseri filii mei*, 3788.
(2) *agens Deo, revertitur ad propria*, 3788; ubi capituli finis.

beau du bienheureux martyr Félix, et là, le prie avec larmes et gémissements de lui faire obtenir par ses mérites que le Seigneur lui rende ce qu'il avait perdu. Au sortir du temple, il reconnaît ses bœufs devant la porte de l'aître, et s'écrie : « O vertu puissante du martyr, qui m'a fait si promptement restituer ce que j'avais perdu ! » Étant rentré dans l'église, il se prosterne sur le pavé et fait ses actions de grâces, puis s'en retourne avec son bien. La vertu du martyr avait aussi rendu à cet homme un œil dont il était privé.

A l'une des parois de la cellule, où le bienheureux corps de Félix repose dans le tombeau, est attenant un portique qui appartient à la cellule et où est appendue une lampe qu'on a coutume d'allumer pour éclairer ce lieu. Celui qui était chargé d'allumer cette lampe laissa un jour pendre la corde qui la soutenait, et s'en alla pour chercher de l'huile. Comme tout était plongé dans les ténèbres de la nuit et que la corde avec ses crochets pendait assez bas dans le milieu du portique, un de ceux qui assistaient aux vigiles du saint, incommodé par le nuage de fumée que la mèche, en se consumant, avait produit dans la cellule, en sortit, et passant par le portique, il reçut au milieu du visage un des crochets de la corde, dont la pointe lui traversa l'œil. En sentant la douleur, il porta rapidement les mains à son visage si cruellement menacé et se couvrit les yeux, jetant de grands cris et disant : « Secours, je t'en conjure, ô saint prêtre, celui qui va périr, et viens à lui, toi qui en es si proche. Envoie-moi quelque secret remède par tes mains sacrées, et ôte-moi le mal qui me blesse l'œil, afin que je ne

acumine transfigens oculum ejus. At ille dolorem sentiens, extensis celeriter palmis, vultum periclitantem cum ipsis obtegit oculis, clamans non mediocri ejulatu ac dicens : « Succurre, deprecor, sancte sacerdos, et proximum te facito pereunti, qui loco proximus astas. Emitte sacras per occulta medicamina manus, et extrahe malum quod adversatur lumini, ne lumine viduatus abscedam, qui lumen miraculorum tuorum cernere veni. » Ad hujus lamentabilem vociferationem, exhibito qui aderant lumine, advertunt hominem, transfixo oculo, de fune pendere. Cumque, profluente sanguine, nullus manum ad eruendum auderet apponere, martyris virtus adfuit immensa beati, quæ sic uncum abstraxit ut nec oculum erueret, nec visum penetraret, et sanguinis decurrentis fluentum stringeret. Sic eruto ferro de oculo, dolore palpebrarum resedato, virtus martyris sancti declaratur in populo. Energumenos autem ad hanc sacratam athletæ Christi ædem probatos atque purgatos sæpius scripsit hic auctor. Sed ad Galliarum martyres recurramus.

CAPUT CV.

De Vincentio Agenensi [1].

Vincentius autem Agenensis urbis et ipse martyr, cujus passionis historia [2] ab incolis retinetur, leviticæ stolæ candore in ecclesia Christi micans, magnis sæpissime virtutibus fulget, in pervasoribus rerum sua-

(1) *Aginensi*, 2204; *Agennensi*, 2205.

(2) Hæc est, uti videtur, historia quam edidit Fr. Bosquetus Hist. eccles. Gallicanæ, lib. V. Vide Tillemont., tomo IV Hist. eccles. pag. 546, et in notis, pag. 753, et Broweri notas in Fortunati lib. I, carm. VIII et IX. (R.)

m'en aille pas privé de la vue, moi qui suis venu pour voir l'éclat de tes miracles. » A ces cris lamentables, ceux qui étaient aux alentours arrivent avec de la lumière et voient l'homme suspendu à la corde dont le crochet était entré dans son œil. Comme le sang coulait en abondance et que personne n'osait l'étancher, la vertu du bienheureux martyr se montra dans toute sa puissance; car elle détacha si bien le crochet que l'œil n'en fut pas blessé ni la vision attaquée et que le sang s'arrêta bientôt. Ce fer ainsi enlevé de l'œil, cette douleur des paupières ainsi calmée montrèrent au peuple la vertu du saint martyr. L'auteur que nous avons cité dit que les énergumènes sont souvent guéris et rétablis dans le temple consacré à cet athlète du Christ. Mais retournons aux martyrs des Gaules.

CHAPITRE CV.

De Vincent d'Agen.

Vincent, le martyr de la ville d'Agen [1] (les gens du pays conservent l'histoire de sa passion), se distingue dans l'église du Christ par la blancheur de sa robe de lévite; il brille par de nombreuses vertus et se montre souvent très-sévère à l'égard des envahisseurs de ses biens. Au temps où l'armée, marchant contre Gundovald [2], arriva sous les murs de Cominges [3], l'église de cette ville fut assiégée par des troupes nombreuses. Le peuple, confiant dans le respect dû au martyr, s'était réfugié dans

(1) Martyrisé le 9 juin 257.

(2) En l'année 585.

(3) Aujourd'hui Saint-Bertrand de Cominges, ancienne ville épiscopale de la province ecclésiastique d'Auch.

rum plerumque ultor severus existit. Tempore autem illo quo contra Gundovaldum[1] commotus exercitus ad Conveniensem[2] urbem directus est, ab hujus hostilitatis multitudine basilica ejus vallatur tota. Erat enim in ea plebs cum omnium rerum suarum præsidio, confidens de reverentia martyris, quod nullus ea præsumptione temeraria auderet attingere, et, obseratis ostiis, se ab intus cum rebus incluserat. Circumdantes autem hostes, cum aditum per quem ingrederentur invenire non possent, ignem ostiis ædis subjiciunt, quam diu multumque succendentes, non apprehendebantur valvæ, donec iis impulsu securium comminutis ingressi sunt, diripientes res populumque inclusum in ore gladii trucidantes. Sed non diu hæc res remansit inulta. Nam alii a dæmone correpti, nonnulli in flumine Garumnæ[3] necati, multi etiam a frigore occupati, diversis in partibus diversorum morborum genere vexabantur. Nam vidi ex eis multos in Turonico territorio, qui in hoc fuerant mixti scelere, graviter trucidari, et usque ad vitæ præsentis amissionem intolerabilium dolorum cruciatu torqueri; multi enim ex his confitebantur se judicio Dei, ob injuriam martyris, fuisse morti pessimæ destinatos. Ecce quantum Deus præstat martyribus suis; ecce qualibus eosdem laudibus Christus Dominus bellorum fidelium inspector honorat; ecce quantum præstat ipsius nominis dignitas christiani, si non, gentilium more, aut inhiemus cupiditati, aut luxuriæ serviamus.

(1) *Gundowaldum*, 2204; *Gundovoldum*, 2205.
(2) *Conveniensim*, 2204.
(3) *Garonnæ*, 2204 et 2205; *Garonne*, supp. 478.

l'église avec tous ses biens, pensant que personne n'oserait y porter en un tel lieu une main téméraire, et il en avait fermé les issues. Les assiégeants, ne trouvant aucun moyen d'y pénétrer, mirent le feu aux portes de l'édifice, et l'entretinrent longtemps très-vif sans qu'elles en fussent entamées. A la fin, ils les brisèrent à coups de hache, envahirent l'église, prirent tout ce qui s'y trouvait et passèrent au fil de l'épée le peuple qui y était renfermé. Mais ce fait ne resta pas longtemps impuni; car les uns furent saisis par le démon, les autres périrent dans la Garonne, d'autres encore furent attaqués de la fièvre et atteints de douleurs dans toutes les parties de leur corps. J'ai vu dans le pays de Tours plusieurs de ceux qui avaient pris part à ce crime en être cruellement punis et perdre la vie de ce siècle dans des souffrances intolérables. Plusieurs d'entre eux avouaient qu'ils étaient, par le jugement de Dieu, destinés à une mort terrible, à cause de l'injure faite au martyr. Voilà comment Dieu défend ses martyrs, voilà comment le Seigneur Christ, témoin des combats de ses fidèles, sait les glorifier; voilà comment prévaut la dignité du nom chrétien, si, fuyant l'exemple des gentils, nous ne nous laissons pas entraîner par la cupidité ou asservir par la luxure.

CAPUT CVI.

Stupendum miraculum in avaros [1].

Nam audivi præteritis annis gestum in Galliis. Mulier quædam sub specie religionis vacabat jejuniis orationibusque insistebat, vigilabat pertinaciter ac loca sancta devotione simulata circuibat assidue. Cumque in hoc colore justæ vitæ duraret, immensas opes a multis suscipiebat; congregabat aurum quotidie, et quod devotio christiana pro redimendis porrigebat captivis loculis abdebatur occultis; et quæ dabantur inopum necessitatibus profutura iniquis marsupiis condebantur. Nam effossa mulier humo in medio cellulæ ollam immensam imposuit, ibique, cum aliquid datum fuisset, recondebat diligenter et lapide superposito claudens ut nulli pateret occultum. O terque quaterque et obiter exsecranda cupiditas, quæ luce fraudans homines demergis in tenebras! Quid plura? Cum olla impleta fuisset nummis, huic mulieri tempus resolutionis advenit: mortua vero Deo, migrans in inferno sepulta est. Post cujus exsequias, sacerdotes qui aderant puellam ejus familiarem interrogant, quid de tanta fecisset pecunia, aut si ad eam erogandam temporis sui permisit spatium. At illa respondit nunquam se vidisse quod ulli inopum manum misericordiæ porrexisset, aut quid pecunia data devenisset ignorare se confitetur. « Unum tantum scio, ait, quod in cellula deportatum, regressum foris ultra non vidi. » Hæc audientes clerici stupent

(1) Titulus hujus capitis sic in mss. habetur : *De muliere quæ pecuniam abscondit.* (R.)—2205, *De muliere ipocrita propter pecuniam damnata.*

CHAPITRE CVI.

Étonnant miracle opéré contre les avares.

Voici ce que j'ai appris s'être passé dans les Gaules il y a quelques années. Une femme, sous le masque de la religion, se livrait aux jeûnes et aux oraisons, veillait fréquemment et parcourait assidûment les lieux saints avec une feinte piété. Sous la fausse apparence d'une vie si dévote, elle recevait de chacun des sommes considérables; elle entassait journellement, cachait l'or que le zèle des chrétiens fournissait pour le rachat des captifs et déposait dans des sacs d'iniquité l'argent donné en vue de subvenir aux nécessités des indigents. Cette femme avait fait un trou dans la terre au milieu de sa cellule et y avait mis une énorme marmite où elle enfouissait ce qu'elle avait reçu; elle la recouvrait ensuite d'une pierre, afin que personne ne pût découvrir sa cachette. O cupidité trois et quatre fois exécrable, qui prives les hommes de la lumière et les plonges dans les ténèbres! Qu'ajouterai-je? Quand la marmite fut remplie d'argent, cette femme vit sa fin venir, et, morte à Dieu, elle fut ensevelie dans l'enfer. Après son enterrement, les prêtres qui se trouvaient là demandèrent à la jeune fille qui la servait ce que cette femme avait fait de tant d'argent, et si elle avait eu le temps de le distribuer. Celle-ci répondit qu'elle ne l'avait jamais vue tendre une main charitable à un indigent, et qu'elle ignorait ce qu'était devenu l'argent qu'on lui avait donné. « Tout ce que je sais, dit-elle, c'est qu'une fois qu'elle l'avait apporté dans sa cellule, il n'en sortait plus. » Les clercs, étonnés d'entendre la fille parler ainsi, cherchèrent avec soin ce que cet argent pouvait être devenu. Ayant frappé le pavé à coups répétés, l'endroit où la marmite était enfouie rendit un son creux qui trahit la cachette. Aussitôt on enleva la

auditu, et quid ex hoc factum fuisset diligenter inquirunt; totumque crebris ictibus pavimentum tundentibus, locus in quo occulta jacebat pecunia tinnitum dedit impulsus, cavoque resonans prodidit quæ latebant, et statim remoto lapide invenitur auri congeries. Et clerici, stupentes tantæ subtilitatis perversitatem, episcopo quid actum fuerat indicant. Ille vero commotus jussit reserato sepulcro pecuniam super corpus exanime projici, dicens : « Sint tua tibi quæ congregasti, pauperibus vero Christi non deerit unde sustentetur. » Nec mora, cum prima quies nocturno tempore data fuisset, audiuntur voces a tumulo, fletus et ululatus immensus : inter quas voces hæc maxime resonabat, se miseram, se infelicem, quæ auri consumebatur incendio. Denique, cum per triduum hæ voces adveniente nocte resonarent, populis non durantibus, ad sacerdotem venitur. At ille accedens jubet tumuli opertorium amoveri, submotoque videt aurum quasi in fornace resolutum in os mulieris ingredi cum flamma sulphurea. Tunc sacerdos oravit ad Dominum ut, quia malitia ejus populis fuerat declarata, tandem Dominus pœnam cessare juberet a corpore, et operto tumulo discessit, vocesque mulieris amplius non sunt auditæ. Vides ergo quantum distat inter conversationem cœlestem et opulentiam sæcularem, quantum distat inter martyrum divitias et sæculi pompas; vides qualia martyribus sint collata præmia ad vitæ religiosæ compendia. Et tu, o homo mortalis, non declinas a sceleribus, non cessas a vitiis, non agonizas cum concupiscentiis sævis! Te illicit oculus, dum contemplaris aliena, cum sanctum martyrem non deflexit divitiarum oblatio opulenta! Tu cogitationibus iniquis fluctuaris et cedis,

pierre et l'on trouva un amas d'or. Les clercs, stupéfaits d'une si ingénieuse perversité, rapportèrent la chose à l'évêque. Celui-ci, tout ému, fit rouvrir le sépulcre et jeter l'argent sur le corps inanimé, en disant : « Garde ce que tu as amassé ; les pauvres du Christ ne manqueront pas de secours. » Bientôt, pendant le temps du premier repos de la nuit, on entendit sortir du tombeau des voix, des pleurs et de profonds gémissements. Parmi ces voix, une d'elles surtout se faisait entendre, celle d'une personne qui s'appelait infortunée, misérable, et qui se disait consumée par de l'or brûlant. Enfin, lorsqu'on eut entendu ces bruits trois jours durant, à la tombée de la nuit, les peuples, n'y pouvant plus tenir, recoururent à l'évêque. Celui-ci se rend au tombeau, fait enlever le couvercle et voit l'or qui, paraissant comme fondu dans une fournaise, s'introduisait avec une flamme sulfureuse dans la bouche de la défunte [1]. Alors l'évêque pria le Seigneur que, puisque la méchanceté de cette femme avait été démontrée au peuple, il voulût bien faire cesser la peine du corps. Il se retira après avoir fait recouvrir le tombeau, et depuis les plaintes ne se firent plus entendre. Vous voyez par là quelle distance il y a entre la vie céleste et l'opulence mondaine, entre la richesse des martyrs et les pompes du siècle; vous voyez quels biens amassent les martyrs pour récompense des moments si courts d'une vie religieuse. Et toi, ô homme mortel, ne t'éloigneras-tu donc jamais de tes crimes, ne feras-tu pas trêve à tes vices, ne combattras-tu pas tes cruelles concupiscences? Ton œil est charmé par la contemplation du bien d'autrui, tandis

(1) Grégoire le Grand raconte une histoire semblable dans ses *Dialogues*, liv. IV, chap. XXXII, LI, LV. Voy. aussi la vie de saint Julien, ci-après, chap. XV. (R.)

cum ille martyr non cessit flammis et ungulis! Te unum desiderii pessimi jaculum sauciat, cum Christi martyrem exturbare a justitiæ tramite nec turbo verberum prævaluit, nec catasta! Hæc martyr sustinuit, visibili, ut tu, usus corpore, et tu invisibiles non refrenas corporis commotiones! Et, licet, juxta apostolum, caro concupiscat adversus spiritum et spiritus adversus carnem, et hæc invicem adversentur sibi ut non quod volumus illud geramus[1], tamen vide quid ait idem doctor: *Video legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ et captivum me ducentem in lege peccati*[2]. Ergo, si te senseris captivum abduci in lege peccati, tuta frontem tuam signo crucis insigni, quo propellas jaculum hujus insidiæ, quia, juxta Prudentium[3]:

Crux pellit omne crimen:
Fugiunt crucem tenebræ.
Tali dicata signo
Mens fluctuare nescit.

Nam qualis sit hujus vexilli sacratissimi fortitudo, quid contigerit nuper evolvam.

CAPUT CVII.

De Pannichio presbytero[4].

Pannichius, Pictaviensis termini presbyter, dum ad convivium cum amicis quos evocaverat resideret, po-

(1) Gal. v, 17.
(2) Rom. vii, 23.
(3) Lib Cathaemerinon, carm. vi, vers. 133.
(4) Bell. et alii: *De importunitate muscæ signo episcopi aversa.* (R.) — *signo crucis averse*, 2205.

que l'offre de richesses splendides ne tente pas le saint martyr. Tu te laisses entraîner aux pensées coupables et tu y cèdes, tandis que le martyr résiste au milieu des flammes et des ongles de fer. Tu te laisses percer par le premier trait d'une passion coupable, tandis que le martyr du Christ ne se laisse pas dévier de la voie de la justice, même au milieu des coups, même au milieu des fers. Il supporte tout cela dans un corps visible comme le tien, et toi tu ne peux réfréner les mouvements secrets de ton corps. Et, bien que la chair, comme le dit l'apôtre, soit ennemie de l'esprit, et l'esprit de la chair, et qu'ils se combattent l'un l'autre, d'où il résulte que nous ne faisons pas ce que nous voulons, pourtant considère ce que dit le même docteur : « Je vois la loi de mes membres répugner à la loi de mon esprit et m'entraîner captif sous la loi du péché. » Quand donc tu te sens entraîné captif sous la loi du péché, protége ton front du signe si puissant de la croix, pour chasser le trait qui va t'atteindre; car ainsi que le dit Prudence :

« La croix chasse tous les crimes. La croix chasse les ténèbres. L'esprit marqué d'un tel signe ne peut plus flotter dans le doute. »

Je dirai ce qui est arrivé dernièrement, comme preuve de toute la force de ce symbole sacré.

CHAPITRE CVII.

Du prêtre Pannichius.

Pannichius, prêtre des confins du Poitou, se trouvant un jour à table avec des amis qu'il avait invités, demanda un vase à boire. Il le tenait à la main, quand une mouche importune se mit à voler autour, cherchant à le souiller en s'y posant. A plusieurs reprises, le prêtre la chassa d'un geste; mais elle se contentait de s'envoler un peu et revenait

culum poscit. Quo accepto, musca importunior circumvolans inquinare poculum nitebatur. Quam cum sæpius manu presbyter abegisset et illa paululum se elevans rursus reverti niteretur, sensit esse insidiam inimici, susceptoque læva poculo, de dextera signum crucis facit: mox in quatuor divisus partes liquor qui inerat, elevata in excelso unda, terræ diffunditur. Patuit namque manifestissime hoc insidiam fuisse inimici. Ergo et tu, si viriliter et non tepide signum vel fronti, vel pectori salutare superponas, tunc resistendo vitiis martyr habeberis, quia et ipsi martyres ea quæ vicerunt, non suis viribus, sed Dei hæc auxiliis, per signaculum crucis gloriosissime peregerunt, in quibus, ut sæpe diximus, ipse Dominus et dimicat et triumphat. Unde oportet et nos eorum patrocinia expetere ut eorum mereamur suffragiis adjuvari, vel quod nostris digni non sumus meritis obtinere eorum possimus intercessionibus adipisci, ut, adjutorio sacratæ Trinitatis usi, effici mereamur martyres Christi, carnalibus desideriis abdicatis, ut dicit ipse, qui pro se fideliter dimicantes lapidibus pretiosis coronat in cœlo, alumnos cultoresque amicorum suorum protegere dignatur in sæculo; ac præstet ut assistant martyres invocati a suis, quos post victoriam paradisus beatitudinis retinet immortales; ut, in illo examinationis tempore, cum illos gloria æterna circumdat, nos aut excuset mediatrix venia, aut levis pœna pertranseat; nec damnet reos pro criminis actione in perpetuum, quos pretiosi sanguinis commercio reparavit.

FINIT.

sans cesse. Il sentit là une embûche de l'ennemi. Alors élevant le vase de la main gauche, il fit le signe de la croix avec la main droite. Aussitôt la liqueur qui s'y trouvait, se divisant en quatre parts, s'éleva au-dessus du vase et se répandit à terre. Ce qui prouva manifestement qu'il y avait eu là une embûche de Satan[1]. Si donc tu fais hardiment et sans tiédeur ce signe salutaire sur ton front ou sur ta poitrine, tu pourras résister au mal comme un martyr; car les martyrs eux-mêmes, avec lesquels, nous l'avons souvent dit, Dieu combat et triomphe, n'ont remporté leurs glorieuses victoires que par l'aide de Dieu et par le signe de la croix, et non par leurs propres forces. Il faut donc nous mettre sous leur patronage pour mériter d'être aidés par leurs suffrages, et pour obtenir par leur intercession ce que nous ne pourrions obtenir par nos propres mérites; il faut qu'à l'aide de la sainte Trinité, nous devenions les martyrs du Christ, abdiquant les désirs charnels, selon la parole de celui qui couronne de pierres précieuses dans le ciel ceux qui combattent fidèlement pour lui, et qui daigne protéger dans ce siècle les disciples et les admirateurs de ceux qui l'aiment. Puisse-t-il faire qu'après leur victoire, les martyrs qu'il garde immortels dans les béatitudes du paradis viennent au secours de ceux qui les invoquent, afin que nous, dans ce temps d'épreuve, tandis qu'ils sont entourés d'une gloire éternelle, nous soyons pardonnés par leur médiation, ou que du moins nous ayons seulement à payer une peine légère et passagère, et que les coupables réhabilités par la communication de son précieux sang ne soient pas condamnés éternellement.

(1) Grégoire le Grand raconte de même (*Dialog.*, liv. II, chap. III) que saint Benoît ne put retenir dans sa main un vase empoisonné sur lequel avait été fait le signe de la croix. (R.)

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIBRI MIRACULORUM.

LIBER SECUNDUS.

DE PASSIONE, VIRTUTIBUS, ET GLORIA SANCTI JULIANI MARTYRIS.

PROLOGUS.

Magnum in nobis quodammodo igniculum ad justitiæ suæ adipiscendam semitam pietas divina succendit, cum dicit: *Oculi Domini super justos, et aures ejus ad preces eorum* [1]; ostendens quod qui justitiam ex toto corde dilexerit, cum deprecatus fuerit, audiatur a Domino. Utinam quisque nostrum, cum hæc cantare cœperit, statim spretis mundi scandalis, neglectis concupiscentiis vanis derelictisque semitis pravis, justitiæ viam, expeditus et sine impedimento sæcularium actionum, conaretur irrepere. Per hanc enim viam Abel justus suscipitur, Enoch beatus assumitur, Noe reservatur, Abraham eligitur, Isaac benedicitur, Jacob dilatatur, Joseph custoditur, Moyses sanctificatur, David prædestinatur, Salomon ditatur, tres pueri inter incendia rorulenta vaticinantur, Daniel inter nocuas bestias pascitur. Per hanc viam apostoli diriguntur, martyres beati glorificantur. Et qualiter, inquis? Scilicet dum infirma curant, mortuos suscitant, præsentia contemnunt, futura desiderant,

(1) Ps. XXXIII.

LES LIVRES DES MIRACLES.

LIVRE SECOND.

DE LA PASSION, DES VERTUS ET DE LA GLOIRE DE SAINT JULIEN, MARTYR.

PRÉFACE.

La bonté divine allume en quelque sorte en nous un désir brûlant d'entrer dans le sentier de sa justice, lorsqu'elle dit: *Les yeux du Seigneur sont sur ses justes et ses oreilles entendent leurs prières*, montrant par là que celui qui aura aimé la justice de tout son cœur sera exaucé par le Seigneur quand il le priera. Plaise à Dieu que chacun de nous, en chantant ce verset, méprise les scandales du monde, fuie les vaines concupiscences, quitte les mauvaises voies, et tâche de marcher résolûment dans le chemin de la justice, sans souci des affaires du siècle.. C'est par cette voie, en effet, qu'Abel le juste s'est rendu agréable à Dieu, qu'Énoch a été enlevé au ciel, que Noé a été préservé, qu'Abraham a été élu, Isaac béni, Jacob enrichi, Joseph sauvé, Moïse sanctifié, David prédestiné, Salomon comblé de richesses. C'est par elle que les trois jeunes hommes ont prophétisé au milieu de flammes aussi rafraîchissantes que la rosée et que Daniel a pu demeurer au milieu de bêtes féroces. C'est par elle que les apôtres furent dirigés et que les bienheureux martys sont glorifiés. Et comment, diras-tu? En guérissant les malades, en ressuscitant les morts, en dédaignant les

tortores despiciunt, pœnas non sentiunt, ad cœlestia regna contendunt. Quod procul dubio virtute propria non obtinerent, nisi per viam justitiæ rectissime incedentes a Domino audirentur.

CAPUT PRIMUM.

De passione sancti Juliani martyris.

Sic et inclytus martyr Julianus[1], qui Viennensi ortus urbe Arvernis[2] datus est martyr, ab hoc igne succensus, hæc concupivit ac mente tota desideravit[3]. Quia, cum esset apud beatissimum Ferreolum, jam tunc martyrii odore flagrabat. Qui, relictis divitiis ac propinquis, tantum ob solius amorem martyrii Arvernum advenit. Sed nec hoc sine divino mandato peregit, cum tunc persecutio in Viennensi urbe ferveret. Legerat enim Dominum prædixisse : *Si vos persecuti fuerint in ista civitate, fugite in aliam*[4]. Contulit ergo se hic in Arvernum territorium, non metu mortis, sed ut relinquens propria facilius perveniret ad palmam ; metuebat enim ne ei parentes essent obvii, si inter eos hoc certamen iniisset, et perderet miles Christi coronam gloriæ, si legitime non certasset. Igitur, instante persecutione, ad Brivatensem vicum

(1) Passus est anno Christi 304, die 28 aug. (R.)

(2) 2204 et 2205, *Arvernus*.

(3) In mss. duobus Maj. m., Colb. tut., Germ. et Gem. hic præmissa brevi præfatione, refertur integra B. martyris passio, quam nonnulli existimabunt fortasse a Gregorio fuisse huic libro insertam. Et quidem favet capitis seu libri titulus, qui in omnibus editis et mss. habet : *De passione*, etc. Cum tamen in cæteris passio illa desideretur, visum est satis eam ad operis calcem proferre. (R.)

(4) Matth. x, 23.

choses présentes, en aspirant aux choses futures, en méprisant les supplices, en restant insensibles aux peines, en ambitionnant les royaumes célestes. Ce qu'à coup sûr ils n'auraient pu acquérir par leurs propres forces, mais ce qu'ils ont obtenu du Seigneur, en marchant sans dévier dans la voie de la justice.

CHAPITRE PREMIER.

De la passion de saint Julien, martyr.

C'est ce que voulut et souhaita de tout son cœur le célèbre martyr Julien, qui, né dans la ville de Vienne et embrasé de ce feu sacré, fut donné comme martyr à l'Auvergne. Lorsqu'il était auprès du bienheureux Ferréol, déjà il aspirait par avance les brûlantes senteurs du martyre. Abandonnant ses richesses et sa famille, il vint en Auvergne, poussé par l'amour seul du supplice. Pourtant, ce ne fut pas sans un ordre divin, puisque la persécution était alors également allumée dans la ville de Vienne. Il avait lu, en effet, ce que dit le Seigneur : « Si vous êtes persécutés dans une ville, réfugiez-vous dans une autre. » Il se retira donc sur le territoire d'Auvergne, non par crainte de la mort, mais pour pouvoir gagner plus facilement la palme, en abandonnant son pays ; car il appréhendait que ses parents ne vinssent à la traverse s'il entamait le combat au milieu d'eux, et que, soldat du Christ, il ne perdît sa couronne de gloire en ne combattant pas assez virilement. Or, il arriva dans le bourg de Brioude au moment où la persécution allait éclater, et lorsque l'on s'attachait aux mensonges d'une erreur insensée. Quand, par un avertissement de Dieu, il eut senti que ses adversaires le poursuivaient, il pria une veuve de le cacher. Elle le fit ; mais, à la demande du martyr, elle découvrit aussitôt sa retraite. S'adressant alors à ceux qui le poursuivaient : « Je ne veux pas, dit-il, rester davan-

in quo fanatici erroris næniæ colebantur, advenit. Et, cum insequi adversarios nutu Dei sensisset, a vidua quadam se occuli deprecabatur. Quem illa tegens, illico martyre poscente, detexit; qui suis insecutoribus ita infit : « Nolo, inquit, diutius commorari in hoc sæculo, quia sitio tota animi aviditate jam Christum. » At illi eductam vibranti dextera frameam, deciso capite in tres, ut ita dicam, partes, gloriosus dividitur martyr. Nam caput Viennam defertur, artus Brivate reconduntur, felix anima a Christo conditore suscipitur. Senes quoque, qui sacrosanctum corpus mancipaverant sepulturæ, ita redintegrati sunt ut in senectute summa positi tanquam juvenes haberentur. Caput quoque ejus Ferreolus martyr accepit, completoque certamine, tam illius membra quam istius caput in unius tumuli receptaculo collocantur. Quod ne cuiquam fortassis videatur incredibilis esse narratio, quæ audivi gesta fideliter prodam.

CAPUT II.

De revelatione capitis ejus.

Quodam autem tempore, dum ad occursum beati Nicetii antistitis usque Lugdunum[1] processissem, libuit animo, non aliter nisi orationis causa, Viennam adire et præcipue sepulcrum visitare Ferreoli martyris gloriosi[2]; insederat enim menti, propter antiquam dilectionem eorum, me sic esse ejus alumnum ut Juliani. Denique, oratione facta, erigo oculorum aciem ad tri-

(1) *Niceti antestitis usque Lugduno*, 2204.
(2) Passus an. 304, 18 sept. (R.)

tage dans ce monde, car j'ai soif du Christ de toute l'ardeur de mon âme. » Ceux-ci, tirant leur framée et la brandissant de la main droite, lui tranchèrent la tête, et le glorieux martyr fut, si je puis m'exprimer ainsi, partagé en trois : car sa tête fut portée à Vienne, ses membres furent ensevelis à Brioude, et son âme heureuse fut recueillie par le Christ, son créateur. Les vieillards qui confièrent à la sépulture son corps sacrosaint en furent tellement ranimés, qu'arrivés à la dernière vieillesse, ils paraissaient des jeunes gens. Ce fut le martyr Ferréol qui recueillit la tête de Julien, et, après qu'il eut lui-même achevé son combat, on plaça dans le même tombeau ses membres avec cette tête[1]. Et, de peur que quelqu'un ne se refuse à croire mon propre récit, je rapporterai fidèlement les faits que j'ai entendu raconter.

CHAPITRE II.

De la découverte de la tête de saint Julien.

A une époque où je me rendais à Lyon, à la rencontre du bienheureux évêque Nicetius[2], il me prit la fantaisie d'aller à Vienne, dans la seule intention d'y prier et surtout pour y visiter le tombeau du glorieux martyr Ferréol. Car, par la vieille affection que j'avais pour eux deux, je me figurais être aussi son élève comme je l'étais de Julien. Après avoir fait ma prière, je lève les yeux vers le jubé, et j'y vois ce distique :

« Cette salle contient ce qui reste de deux héros du Christ : la tête de Julien, le corps de Ferréol. »

Après avoir lu ces deux vers, je demandai au gardien du

(1) Dom Ruinart a donné la passion de saint Ferréol dans ses *Acta martyrum sincera*, p. 509.
(2) Saint Nizier, archevêque de Lyon de 552 à 573.

bunal[1], conspicioque in eo versiculos hoc modo conscriptos :

Heroas Christi geminos hæc continet aula :
Julianum capite, corpore Ferreolum.

Cumque hæc legens, æditiuum consulerem, cur hæc scripta sic fuerint, respondit : « Basilica sancti martyris Ferreoli super ipsum Rhodani littus ab antiquis fuerat collocata; denique cum, impulsante violentia amnis, porticus, quæ ab ea parte erat locata, corrueret, providus sacerdos, Mamertus nomine, qui tunc Viennensem regebat ecclesiam, ruinam futuram præveniens, aliam basilicam eleganti opere et in ipsa mensura sagaci intentione construxit, illuc sancti martyris transferre cupiens corpus. Advenit autem ad hoc opus abbatum atque monachorum magnus numerus, vigilataque nocte, accepto sarculo, fodere cœperunt. Cumque in profundum descenderent, tria sepulcra reperiunt, ac confestim stupor mentes spectantium invadit : nec quisquam erat certus quisnam esset beati martyris tumulus. Igitur, cum starent omnes in hebetitate mentis attoniti, inspirante, ut credo, Divinitate, unus ex circumstantibus exclamat, dicens : « Antiquitus referri solitum erat et celebri per po-
« pulos sermone vulgatum caput Juliani martyris in
« sepulcro retineri martyris Ferreoli. Si opertorio amoto
« unusquisque consideretur, potest quæ sint membra
« Ferreoli martyris protinus inveniri. » Hæc audiens sacerdos cunctos jubet in oratione prosterni : qua impleta, procedit ad tumulos, detectosque duos,

(1) Sic appellat Cyprianus pulpitum in quo diaconus legebat evangelium in ecclesia. Hodie jubeum appellamus. (R.)

temple pourquoi cette inscription, et il me répondit : « La basilique du saint martyr Ferréol se trouvait autrefois placée au bord du Rhône; mais, comme par la violence des eaux du fleuve le portique, qui était tourné de ce côté, était sur le point de s'écrouler, un sage évêque, nommé Mamert, qui gouvernait alors l'église de Vienne[1], prévoyant la ruine prochaine de l'église, en bâtit une autre d'une construction élégante et de la même grandeur, désireux d'y transférer le corps du saint martyr. Un grand nombre d'abbés et de moines accoururent pour coopérer à ce travail, et, après avoir passé la nuit dans les veilles, ils s'armèrent de pioches et se mirent à creuser. Arrivés à une certaine profondeur, ils trouvèrent trois tombes. A cette vue, ils restèrent consternés; car aucun d'eux ne savait laquelle était celle du bienheureux martyr. Comme ils étaient ainsi tous plongés dans la stupéfaction, l'un d'eux, mû, je le crois, par une inspiration divine, se mit à dire :
« Il est dit de toute ancienneté, et c'est la commune renom-
« mée dans le peuple, que la tête du martyr Julien se trouve
« dans le sépulcre du martyr Ferréol. En ouvrant ces trois
« tombes, peut-être pourra-t-on s'assurer par là quelle est
« celle qui renferme les membres de ce dernier. » En entendant ces mots, l'évêque ordonne à l'assemblée de se prosterner dans la prière. Après quoi, s'approchant des tombes et les ouvrant, il trouve dans chacune des deux premières un homme seul. Ayant ouvert la troisième, il y voit un homme couché, les vêtements intacts, le corps sans blessure, mais la tête coupée et tenant pressée sous son bras une autre tête. Ce corps semblait avoir été enseveli tout récemment. Le visage n'était pas défiguré par la pâleur, le crâne n'avait pas perdu l'ornement de sa chevelure. Il n'y avait nulle

(1) Il est fait mention de lui en 462 et 474.

singulos in iis quiescentes invenit. Quumque aperuisset et tertium, invenit in eo virum jacentem, illæso corpore, integro vestimento, qui, deciso capite, caput amplexus aliud brachio retinebat. Erat enim ac si nuper sepultus, neque pallore faciei demutatus, neque capillorum decisione turpatus, neque ulla putredine resolutus, sed ita integer et illæsus ut putares eum adhuc sopore corporeo detineri. Tunc antistes gaudio magno repletus ait : « Hoc esse ca-« daver Ferreoli, hoc esse caput Juliani martyris du-« bium non habetur. » Tunc cum magno psallentio, plaudente populo, in loco ubi nunc adoratur, Domino annuente, perducitur. » Hæc autem, ut ad sepulcrum martyris ab ipso æditui cognovi, fideliter retuli. Præbet tamen huic operi testimonium Sollius[1] noster, ipsi Mamerto scribens his verbis : « Tibi soli concessa est in partibus orbis occidui martyris Ferreoli solida translatio, adjecto nostri capite Juliani : unde pro compensatione deposcimus ut nobis inde veniat pars patrocinii, quia vobis hinc rediit pars patroni. »

CAPUT III.

De virtute fontis, ubi caput ejus ablutum est.

In loco autem illo, quo beatus martyr percussus est, fons habetur splendidus, lenis, dulcibus aquis uberrimus, in quo et a persecutoribus caput amputatum ablutum est; de quibus aquis multæ sanitates tribuuntur infirmis. Nam sæpe cæcorum oculi ab his tacti illu-

(1) Gem., mendose, *Solilius*. Is enim est Caius Sollius Apollinaris Sidonius, qui verba hic relata habet epist. I libri VII. De Mamerto vide, supra, Hist. lib. II, cap. XXXIV, et Aviti homiliam De Rogationibus, etc. De eodem plura Bollandiani die 11 maii. (R.)

trace de putréfaction; tout était, au contraire, si intact et si parfait, qu'on eût dit une personne livrée au sommeil. Alors l'évêque, plein de joie, s'écria : « C'est là le corps de « Ferréol et voici la tête de Julien. Il n'y a pas de doute. » Alors au chant des psaumes, aux applaudissements du peuple, on porta le corps dans le lieu où, avec la permission de Dieu, il est actuellement adoré. » J'ai fidèlement rapporté ces choses telles que je les ai entendues de la bouche même du gardien du temple, au pied du tombeau. C'est ce qu'au reste confirme le témoignage de notre Sollius[1], écrivant au même Mamert en ces termes : « A toi seul, dans les parties occidentales du globe, appartient la gloire d'avoir relevé le corps entier de Ferréol avec la tête de notre Julien; aussi nous demandons, en compensation, d'être admis à une part du patronage, puisque nous vous avons envoyé une part du patron. »

CHAPITRE III.

De la vertu de la fontaine où sa tête fut lavée.

Au lieu même où le bienheureux martyr fut frappé est une belle et agréable fontaine, qui donne en abondance les eaux les plus douces et dans laquelle les persécuteurs lavèrent sa tête après l'avoir tranchée[2]. Ces eaux guérissent beaucoup de maladies. Souvent les aveugles, après en avoir humecté leurs yeux, recouvrent la lumière. Ceux qui souffrent des ardeurs de la fièvre tierce ou de la fièvre quarte se sentent soulagés dès qu'ils en ont bu. Quiconque est atteint

(1) Sidoine Apollinaire.

(2) Saint Julien subit le martyre dans un lieu situé non loin de Brioude, et qu'on appelait anciennement *Vincella*. C'est maintenant Saint-Ferréol. On y voit encore aujourd'hui une fontaine célèbre par ses miracles, et dans laquelle on dit que fut lavée la tête de saint Julien avant d'être portée à Vienne. (R.)

minati sunt; tertianarum quartanarumque febrium ardore accensi, ut potati qui patiuntur fuerint, conquiescunt. Nam et si quis gravi laborans incommodo, inspirante martyre, desiderium habuerit hauriendi, protinus ut hauserit convalescit; et ita velociter exstinguitur vis febrium ceu si videas super immensum rogum, projectis undis, incendia universa restingui.

CAPUT IV.

De senibus et matrona cujus vir carcere tenebatur [1].

Post passionem vero beati martyris, ac fama præeunte de senibus, qui, dum sanctos artus sepulturæ mandarent, fortitudini pristinæ fuerint restituti, multa ibi beneficia expetentes credentesque, indulgente martyre, consequuntur. De quibus pauca perstringenti deprecor veniam condonari, quod me minus vel idoneum vel peritum ad hæc narranda cognosco, nec imbutum grammaticis artibus, nec litteris liberalibus eruditum: sed quid facio, quod impellit me amor patroni ut nequeam hæc silere. Vinctus quidam ab Hispaniis et carceri deditus apud imperatorem Trevericum capitali dijudicatus sententia detinebatur. Quo conjux illius cognito, dum tumulare viri membra festinat, ad Brivatensem vicum pervenit, repertosque viros, dum diversa studio intento rimaretur, cognoscit quid in eo loco vel de martyre, vel de senibus fuerit gestum; fidelique insinuationi credens, ad sepulcrum beati martyris deliberat properare, ut causas suggerat, casus reseret, vel cunctum laborem sui doloris expo-

(1) *Cujus vir tenebatur*, 2204 et 2205.

d'un mal grave et éprouve, par l'inspiration du martyr, le besoin de boire de ces eaux, y retrouve aussitôt la santé, et le feu de la fièvre s'y éteint aussi rapidement que le ferait l'incendie d'un immense bûcher qu'on noierait sous les ondes.

CHAPITRE IV.

Des vieillards et de la matrone dont le mari était en prison.

Après la passion du bienheureux martyr, et depuis que la renommée a publié ce qui était advenu des vieillards qui ayant donné la sépulture à ses membres saints retrouvèrent leur force première, bien des gens croient à la bonté du martyr et en obtiennent les bienfaits qu'ils lui demandent. Ayant à en dire quelque chose, je demande l'indulgence, car je me reconnais peu propre et peu habile à dire ces choses, faute d'être versé dans les arts de la grammaire et instruit dans les lettres libérales; mais je fais ce à quoi l'amour de mon patron me presse d'une manière qui ne me permet pas de garder le silence. Par les ordres de l'empereur qui séjournait à Trèves[1], un homme, venu enchaîné depuis l'Espagne, fut mis en prison et condamné à mort. Sa femme l'ayant appris se mit en route pour aller ensevelir le corps de son mari. Arrivée au bourg de Brioude, elle roulait divers projets dans son esprit, lorsqu'elle apprend de gens qu'elle rencontre ce qui s'était passé dans ce lieu, tant au sujet du martyr qu'au sujet des vieillards. Pleine de confiance dans l'exactitude de leur récit, elle se rend en toute hâte au tombeau du bienheureux martyr, pour lui ex-

(1) Bien qu'à l'époque où les barbares venus des régions septentrionales se répandirent dans les Gaules la plupart des empereurs aient séjourné à Trèves, je crois pourtant qu'il s'agit ici du tyran Maxime, qui y tint sa cour. (R.)

nat. Asserentibus tum præterea hominibus : « Absque dubio pollicemur, domina, tibi a martyre reddi lætitiam, qui senum quondam decrepitæ ætatis membra rigentia antiquo vigori restituit; » impletaque hac oratione, promittit ut, si sospitem reciperet conjugem, martyris sepulcrum, in quo posset spatio, cæmento contegeret. Fide plena et de martyris pietate secura Treveris est ingressa, inventumque virum gratia imperiali receptum læta regreditur; inquisitumque tempus, quo vir relaxatus esset e carcere, hæc fuit absolutionis hora, qua illa martyris est auxilium imprecata. Dehinc pollicitationem quam promiserat cum immensis muneribus adimplevit.

CAPUT V.

De eo qui alium in basilica occidere voluit.

Erat autem haud procul a cellula quam supra sepulcrum martyris hæc matrona construxerat grande delubrum, ubi in columnam altissimam simulacrum Martis Mercuriique colebatur. Cumque delubri illius festa a gentibus agerentur ac mortui mortuis thura deferrent, medio e vulgo commoventur pueri duo in scandalum, nudatoque unus gladio, alterum appetit trucidandum. At ille cernens nihil veniæ reservari, cum a diis suis non defensaretur, nostræ religionis custodiam, nostræ confessionis veniam, nostræ contagionis medelam, cellulam expetiit martyris gloriosi. Tunc ille qui sequebatur, cum in assultu gladii eum non potuisset attingere, et hic super se ostium reserasset, atque ille arreptum utrumque postem, ostium conaretur infringere, illico adhærentes manus tabulis dolore maximo quatiuntur, et tanta afflictione miser

poser sa peine et la douleur qui l'accable. On lui dit encore : « Nous t'assurons qu'il n'y a point de doute, noble dame, que le martyr qui a su rappeler à leur première vigueur les membres décrépits des vieillards ne te rende la joie. » Ayant fait sa prière, elle promit que, si elle retrouvait son mari sain et sauf, elle ferait construire une voûte de pierre aussi vaste qu'elle le pourrait sur le tombeau du martyr. Confiante, sûre de la pitié du martyr, elle arrive à Trèves, trouve son mari rentré en grâce auprès de l'empereur et s'en retourne comblée de joie. S'étant informée du temps où son mari avait été relâché de prison, elle apprit que le moment de sa délivrance était celui-là même où elle avait imploré le secours du martyr. Dans la suite, elle acquitta sa promesse et y ajouta d'immenses présents.

CHAPITRE V.

De l'homme qui voulut en tuer un autre dans l'église.

Non loin de la cellule que cette matrone avait fait construire sur le sépulcre du martyr se trouvait un grand temple, dans lequel on adorait les statues de Mars et de Mercure placées sur une haute colonne. Un jour que les gentils célébraient leurs cérémonies dans ce temple, et qu'ainsi les morts encensaient les morts, il s'éleva au milieu de la foule une querelle entre deux jeunes gens, dont l'un, tirant son épée, voulut tuer l'autre. Celui-ci, voyant qu'il n'avait pas de grâce à attendre et qu'il n'était pas défendu par ses dieux, courut se mettre à l'abri sous la sauvegarde de notre religion, le pardon de notre confession, le remède de nos maux, c'est-à-dire dans la cellule du glorieux martyr. L'homme qui le poursuivait, ne pouvant l'atteindre avec son glaive parce que l'autre avait refermé la porte sur lui, saisit par les deux côtés cette porte et cherchait à la forcer. Mais à l'in-

torquetur ut ubertim fluentes lacrymæ qualis esset dolor intrinsecus extrinsecus nuntiarent. Interea, stupente vulgo, inclusus qui fuerat progreditur liber : parentes quoque illius qui virtute sancti retinebatur, cognoscentes martyris sepulturam, devotis multis muneribus pro filio exorabant.

CAPUT VI.

De conversione incolarum.

Factum est autem, dum hæc agerentur, ut presbyter quidam via illa descenderet. Qui quum didicisset quæ acta fuerant, pollicetur parentibus ut, si a gentilitate discederent, filium reciperent sanum. Ipse quoque sacerdos, sequenti nocte, videt per somnium simulacra illa quæ a gentilibus colebantur numine divino comminui atque in pulverem redacta solo prosterni. Quarta autem die, cum gentilitas vellet iterum diis exhibere libamina, mœstus presbyter ad sepulcrum sancti prosternitur, et cum lacrymis exorat ut tandem gentilitatem hanc quæ jacebat in tenebris splendor divinæ potentiæ visitaret, nec sineret ultra martyr beatus alumnos proprios ista caligine detineri, cum ille perennis claritatis gaudia possideret. Confestim ad ejus orationem commoventur tonitrua, renident fulgura, descendit imber igne mixtus et grandine, turbantur omnia. Concurrit vulgus ad cellulam, prosternitur coram sacerdote omnis caterva gentilium, et, mixto cum lacrymis ululatu, cuncti Domini misericordiam deprecantur, pollicenturque sacerdoti, si grando recederet, ut martyrem patronum expeterent et ad Deum ejus relictis simulacrorum cultibus integro de corde transirent. Porro ille, fusa oratione, cuncta

stant ses mains, qui s'appuyaient sur les panneaux, furent prises d'une douleur si vive, et le malheureux souffrit tellement, que d'abondantes larmes témoignèrent au dehors des tortures qu'il éprouvait au dedans. Pendant ce temps, celui qui était enfermé dans l'église put sortir en liberté, aux yeux de la foule stupéfaite. Quant aux parents de celui qu'arrêtait la vertu du saint, reconnaissant la puissance du tombeau du martyr, ils le priaient pour leur fils en lui offrant avec dévotion de riches présents.

CHAPITRE VI.

De la conversion des paysans.

Pendant l'événement, un prêtre cheminait par là. Apprenant ce qui s'était passé, il promit aux parents de leur rendre leur fils sain et sauf, s'ils consentaient à quitter leur paganisme. Ce même prêtre, la nuit suivante, vit en songe les statues qu'adoraient les gentils brisées par la puissance divine et tombant en poussière sur le sol. Trois jours après, les gentils voulurent de nouveau faire des libations à leurs dieux, et le prêtre alors, tout contristé, se prosterna sur le tombeau du saint et lui demanda avec larmes que la lumière de la puissance divine vînt enfin éclairer ces hommes plongés dans l'ignorance, et que le bienheureux martyr ne souffrît pas plus longtemps que les propres enfants de son pays restassent dans ces ténèbres, tandis que lui goûtait les joies de l'éternelle lumière. Aussitôt, à sa prière, le tonnerre gronde, les éclairs brillent, il tombe une pluie mêlée de feu et de grêle, et tout est bouleversé. La multitude court à la cellule, et toute la troupe des gentils se prosterne devant le prêtre; puis, avec des cris entremêlés de larmes, ils implorent la miséricorde du Seigneur, et promettent au prêtre, si la tempête s'éloigne, de prendre le martyr

quæ petiit meruit obtinere. Recedente autem tempestate, puer cum parentibus credens ipsa die a doloribus liberatur : gentiles in Trinitatis nomine baptizati, statuas quas coluerant confringentes, in lacum vico amnique proximum projecerunt. Ab eo enim tempore in loco illo et fides catholica et martyris virtus est amplius declarata.

CAPUT VII.

Qualiter Hillidius populum ab hostilitate liberabat.

Post hæc venientes quidam de Burgundionibus ad Brivatensem vicum, eum cum armorum multitudine copiosa circumdant, captoque populo, direpto ministerio sacrosancto, ultra amnem transeunt, et viros gladio interficere, reliquum vulgus sorte dividere parant. Tunc Hillidius[1] quidam a Vellavo veniens, et, ut aiunt, commonitione columbæ alitis incitatus, super eos irruit. Hortatusque socios ita hostes ad internecionem cecidit ut, captivis laxatis, triumphans in laude martyris, amne transmisso, ad beatam cellulam tanquam novus Moyses, cum omni populo canendo revertitur : nec minor, ut arbitror, exsultatio fuit ereptis quam quondam Israelitis demersis fuit Ægyptiis. Quod ne quis dubitet hanc beati martyris fuisse victoriam; sed insinuatio columbæ aliquod ministerium fuisse creditur virtutis divinæ. Nam, veniente Hillidio, hæc in obviam venit : quum ille, ut assolet, aliquid demoraretur, hæc in circuitu illius volitabat; illoque progrediente, ista præcedebat, et revertebatur in obviam,

(1) Alii, et sic infra, *Illidius.... Velauno*, quo nomine Vellavorum regio (*le Velay*) intelligenda. (R.)

pour leur patron, d'abandonner le culte de leurs idoles et de se livrer à Dieu de tout leur cœur. Le prêtre, ayant prié de nouveau, obtint tout ce qu'il demanda. La tempête dissipée, le jeune homme crut, ainsi que ses parents, et fut délivré de ses douleurs. Les gentils, baptisés au nom de la Trinité, brisèrent les statues qu'ils avaient adorées, et les jetèrent dans un lac voisin du bourg et du fleuve. A partir de là, brillèrent dans ce lieu la foi catholique et la vertu du martyr.

CHAPITRE VII.

Comment Hillidius[1] délivrait le peuple des ennemis.

Quelque temps après, un parti venu de la Bourgogne arrive devant le bourg de Brioude, l'entoure d'une multitude armée, met le peuple en captivité, pille le saint mobilier des églises, traverse la rivière et se prépare à passer les hommes notables au fil de l'épée, pour tirer ensuite au sort les gens du peuple et se les partager comme esclaves. Alors un certain Hillidius, venu du Velay, guidé, à ce qu'on dit, par le vol d'une colombe, tombe tout à coup sur l'ennemi. Il anime ses compagnons au combat, taille en pièces les ennemis, arrache les captifs de leurs mains, repasse la rivière et rentre triomphant dans la cellule du martyr, suivi, nouveau Moïse, de tout un peuple entonnant des chants de victoire : car je ne pense pas que la joie de ceux qui furent alors délivrés fût moindre que celle des Israélites, quand les Égyptiens furent noyés dans la mer. Personne ne doutera que ce n'ait été là une victoire du bienheureux martyr : mais l'apparition de la colombe est regardée comme une

(1) Ci-dessus, dans la traduction de l'*Hist. Fr.* de Grégoire, il est nommé Illide; mais son vrai nom, populaire en Auvergne et admis dans l'Église, est saint Allyre ou Alire, de Clermont.

quasi accelerare deprecans iter. Dum hæc agerentur, adveniens puer captivitatem annuntiat, et sic iste viam acceleravit. Sed et ipso pugnante, columba semper circa eum visa est decurrere. Quod ne quis invideat confictum de columba et homini præstitum christiano, cum Orosius[1] consulem Romanum, id est Marcum Valerium, a corvo alite scribat adjutum.

CAPUT VIII.

De interitu eorum qui ministerium basilicæ exportaverunt[2].

Prostratis ergo ab Hillidio hostibus, quatuor ex his per fugam lapsi patenam et urceum, qui anax dicitur, in patriam deferunt, et divisam in tantis ut erant partibus patenam, urceum regi Gundobado ob gratiam exhibent conquirendam. Reliquum vero argentum reginæ sagacitas reperit, cui additis multis muneribus, loco illi sancto restituit, fideliter insinuans regi non oportere eum ut gratiam martyris sancti propter argenti parvitatem amitteret.

CAPUT IX.

De Fedamia paralytica.

Pro quibus ac talibus virtutum ornamentis magna ibi basilica fabricata a fidelibus virtutibus, ut præfati sumus, martyris beati refulget, in qua paralyticorum, claudorum, cæcorum et aliorum quoque morborum sæpius petita remedia conquiruntur. Fedamia quædam mulier, paralysis humore constricta, cui nullum cor-

(1) Lib. III, cap. VI.
(2) *Portaverunt*, 2204, 2205.

sorte d'intervention de la vertu divine. Tandis qu'Hillidius approchait, elle allait devant lui; si, comme il arrive, il s'arrêtait quelques instants, elle volait en tournoyant sur sa tête. Quand il reprenait sa marche, elle le précédait, puis revenait à lui, semblant par là le prier de se presser. Sur ces entrefaites, un jeune homme apporta la nouvelle de cet enlèvement de captifs, ce qui engagea Hillidius à se hâter. Tout le temps qu'il combattit, on vit la colombe voltiger obstinément autour de lui. Personne ne peut contester l'histoire de cette colombe et nier la grâce accordée à un chrétien, lorsqu'un consul romain, Marcus Valérius (c'est Orose qui le raconte), fut protégé par un corbeau.

CHAPITRE VIII.

De la fin de ceux qui avaient emporté le mobilier de l'église.

Après la défaite des ennemis par Hillidius, quatre des fuyards emportèrent dans leur pays une patène et un de ces vases qu'on appelle urnes. Ils divisèrent la patène en autant de parts qu'ils étaient, et offrirent l'urne au roi Gondebaud pour se concilier ses bonnes grâces. L'adresse de la reine[1] sauva le reste de l'argent, qu'elle restitua, en y ajoutant de riches présents; car, dans sa foi, elle sut insinuer au roi qu'il ne devait pas s'exposer à perdre la faveur du saint martyr pour un léger profit.

CHAPITRE IX.

D'une femme paralytique nommée Fédamie.

Pour tant et de telles vertus, les fidèles élevèrent au bienheureux martyr une vaste basilique, dans laquelle, comme nous l'avons dit, il signale sa puissance; car les paralytiques, les boiteux, les aveugles et d'autres infirmes y trouvent souvent le remède à leurs maux. Une femme nom-

(1) Cette princesse, nommée Caratenès, mourut l'an 506 et fut enterrée à Lyon dans la basilique de Saint-Michel qu'elle avait bâtie. Voy. A. de Valois, *Rer. Francic.* lib. VI;—et D. Bouquet, 11, 532. (R.)

poris membrum sine dolore vigebat, exhibita est, deferentibus propinquis, ad beatam basilicam, ut vel stipem a largientibus mereretur. Quæ dum in porticu illa quæ sanctæ basilicæ conjungitur decubaret noctem dominicam, dum sacrosanctis vigiliis populi fides devota concelebrat et illa quiescens lectulo paululum obdormîsset, a viro quodam per visum correpta atque increpita est, dicente sibi, cur, reliquis excubias nocturnas Deo exhibentibus, illa deesset? Respondit se ab omni membrorum parte debilem, nec penitus gressum agere posse. Tunc quasi sustentata a viro qui loquebatur ei et ad sepulcrum usque deducta, dum in sopore fundit orationem, visum est ei quasi multitudo catenarum ab ejus membris solo decidere : a quo etiam sonitu expergefacta, sensit omnium artuum recepisse plenissimam sanitatem. Protinus surrexit a lectulo et, stupentibus cunctis, cum gratiarum actione vociferans, sanctam est ingressa basilicam. Ferunt etiam quidam solitam fuisse eam referre habitum viri qui eam fuerat allocutus : dicebat eum statura esse procerum, veste nitidum, elegantia eximium, vultu hilarem, flava cæsarie immixtis canis, incessu expeditum, voce liberum, allocutione blandissimum, candoremque cutis illius ultra lilii nitorem fulgere; ita ut de multis millibus hominum quæ sæpe vidisset nullum similem conspicasset. Unde multis non absurde videtur ei beatum martyrem apparuisse. Quæ mulier post decem et octo annos sanata est.

mée Fédamie, dont les membres étaient enchaînés par la paralysie, et qui n'avait pas une seule partie de son corps exempte de douleurs, fut portée par ses proches dans la sainte basilique, afin qu'elle y pût au moins recevoir des aumônes. Elle passa la nuit du dimanche, pendant laquelle les fidèles font leurs dévotions[1] dans de saintes veilles, sous le portique qui est attenant à la basilique. Là, étant couchée sur un petit lit et s'étant un peu endormie, elle vit en songe un homme qui la reprit et lui fit des reproches, en lui demandant pourquoi, tandis que les autres consacraient à Dieu leurs veilles de la nuit, elle seule y manquait? Elle répondit qu'elle était si faible dans toutes les parties de son corps qu'elle ne pouvait pas même faire un pas. Alors se sentant comme soulevée par l'homme qui lui parlait, et conduite par lui jusqu'au tombeau du saint, elle y fit sa prière tout en dormant, et en même temps il lui sembla qu'une multitude de chaînes tombaient de ses membres sur le sol. Réveillée par le bruit, elle s'aperçut qu'elle avait recouvré la pleine santé de toutes les parties de son corps. Aussitôt elle se leva de son lit et entra dans la sainte basilique, en rendant à haute voix ses actions de grâces, à la stupéfaction de tous. Quelques-uns rapportent aussi qu'elle faisait souvent le portrait de l'homme qui lui avait parlé; qu'il était de haute taille, habillé de blanc, plein d'élégance, le visage souriant; qu'il avait des cheveux blonds entremêlés de blancs; que sa démarche était aisée, sa voix franche et du son le plus doux; que la blancheur de sa peau effaçait l'éclat du lis; tellement que de plusieurs milliers d'hommes qu'elle avait vus elle n'en trouvait aucun qui lui fût comparable. D'où plusieurs conclurent, non sans raison, que c'était le bienheureux martyr qui lui était apparu. C'est après dix-huit ans de maladie que cette femme fut guérie.

(1) Ce n'étaient pas seulement les clercs, mais tous les fideles, qui dans ce temps-là assistaient aux offices de la nuit. Voy. Thomassin, *Discipl. eccl.*, part. I, liv. II, chap. LXXIX. (R.)

CAPUT X.

De eo qui percussorem suum de basilica conabatur extrahere.

Quidam, dum in seditione quam commoverat oculum amisisset, hominem qui ictum intulerat de basilica conabatur extrahere : quod dum agit, non modo amissi oculi non recipit lumen, verumetiam sentit alium, quem sanum habuerat, obcæcari. Porro cum peccata sua confiteretur, dicens : « Merito mihi evenit judicium sine misericordia, qui non feci misericordiam, » prostratus coram sancto sepulcro, cum populo qui tunc ad festivitatem advenerat, indulgens lædenti, et visum recepit et gratiam. Sicque factum est ut is qui sancti auxilium expetierat tutaretur, ille vero qui non credebat argueretur, et sic uterque lætus emendatusque discessit.

CAPUT XI.

De contracto, qui die dominica boves junxit.

Alius quoque ausu temerario die dominica jungens boves agrum sulcare cœpit, apprehensaque securi, ut aliquid emendaret in vomere, protinus contractis digitis manubrium in dextera ejus adhæsit. Cumque præ dolore nimio cruciaretur, post duos annos veniens ad beati martyris basilicam, vigilias fideliter celebravit : statim in ipsa die dominica, reserata manus lignum, quod invitus tenebat, amisit; magnam inferens populo disciplinam ut quod die dominica fuerat perpetratum ipsa quoque die dominica purgaretur. At ille, magnificans gloriam martyris, recessit incolumis, nec ultra die resurrectionis dominicæ[1] quidquam ausus est operari.

(1) Hic et passim manifeste dies quælibet dominica resurrectionis dominicæ dies appellatur. (R.)

CHAPITRE X.

De celui qui voulait arracher de la basiliqne quelqu'un qui l'avait frappé.

Un homme qui, dans une rixe qu'il avait amenée, avait perdu un œil, s'efforçait d'arracher de la basilique celui qui lui avait porté ce coup. Tandis qu'il agissait ainsi, non-seulement il ne recouvra pas la lumière de l'œil qu'il avait perdu, mais encore il sentit s'aveugler l'autre œil qui était encore sain. Alors, confessant son péché : « J'ai mérité, dit-il, d'être jugé sans miséricorde, moi qui n'ai pas su pardonner. » Puis, se prosternant devant le saint tombeau avec tout le peuple qui s'était rendu à la fête, et pardonnant à celui qui l'avait blessé, il recouvra la vue et la grâce. Ainsi arriva-t-il que celui qui avait cherché le secours du saint fut en sûreté, et que celui qui ne croyait pas fut repris. L'un et l'autre s'en alla joyeux et corrigé.

CHAPITRE XI.

De celui qui eut les membres contractés pour avoir attelé ses bœufs un dimanche.

Un autre, ayant, par une audace téméraire, attelé ses bœufs un jour de dimanche, se mit à labourer son champ. Il prit sa hache pour arranger quelque chose à sa charrue, lorsqu'il sentit ses doigts se crisper subitement et le manche de la hache adhérer fortement à sa main droite. Au bout de deux ans, après avoir souffert des douleurs intolérables, il vint à la basilique du bienheureux martyr, et y célébra les vigiles avec foi. Aussitôt, et ce même jour de dimanche, sa main lâcha le bois qu'elle tenait malgré elle. Ce fut un grand avertissement pour le peuple, qu'un délit qui avait été commis un jour sanctifié fût précisément expié le même jour. Quant à cet homme, il se retira sain et sauf en glorifiant le martyr, et jamais depuis il n'osa travailler le jour de la résurrection du Seigneur[1].

(1) Il s'agit probablement d'un dimanche ordinaire; Grégoire ne parlerait pas en termes si simples des Vigiles de Pâques. Voy. cependant *Hist.*, liv. VIII, ch. XXXI, notes des traducteurs.

CAPUT XII.

De Anagildo muto et surdo vel cæco.

Sic et Anagildus quidam, mutus, et surdus et cæcus vel omnium membrorum compage debilitatus, ad limina sacrosancta projectus est, scilicet ut, vel ab stipe pasceretur devotorum; qui victus alimoniam propriis manibus laborare non poterat. Igitur, cum per annum integrum ante sanctam ædem decubasset, tandem visitatus a virtute beati martyris, ab omni infirmitate sanatus est.

CAPUT XIII.

De his qui Theoderici regis tempore basilicam irruperunt.

Videtur mihi ut, sicut sancti virtute curata morbida retexuntur, ita et infidelium pravitates oratione illius confutatæ, ad emendationem aliorum, ne similia appetant, declarentur, quia utraque sancti gloria præstat, ut et hos sanitati reddat ne amplius crucientur, et illos arguat ne in futuro judicio condemnentur. Et quia nullum latere credo aliquid de hostilitate Theoderici regis[1] ac infirmitatibus Sigivaldi, quæ ei in Arverno posito contigerunt, propter virtutem tamen beati martyris est diligentius exponendum, quo facilius fides dictis adhibeatur. Igitur, cum ad direptionem Arvernorum rex antedictus festinaret et ingrediens terminum vastationi cuncta subigeret, pars aliqua ab exercitu separata ad Brivatensem[2] vicum infesta pro-

(1) Hoc caput laudatur in Vita sancti Stremonii, tomo II, Biblioth. Labb., p. 498. Hic idem auctor laudare ibidem videtur Gregorii nostri Historiam aut certe nescio quod opus ex illa excerptum, quod appellat *Gesta Germanorum*, ex quo Theoderici regis Arvernicam expeditionem, sed parum accurate, narrat. (R.)

(2) *Brivatensim*, 2204.

CHAPITRE XII.

D'Anagilde, à la fois muet, sourd et aveugle.

Anagilde, muet, sourd, aveugle et perclus de tous ses membres, fut jeté sur le seuil de la sainte basilique, afin d'être au moins nourri par les aumônes des fidèles, lui qui ne pouvait pas gagner sa vie par le travail de ses mains. Or, après qu'il eut ainsi passé une année entière couché devant le saint édifice, visité enfin par la vertu du bienheureux martyr, il fut guéri de tous ses maux.

CHAPITRE XIII.

De ceux qui, du temps du roi Théodéric, forcèrent la basilique.

Il me paraît à propos, après avoir raconté les maladies guéries par la vertu du saint, de montrer la perversité des infidèles déjouée par ses prières, afin d'empêcher les autres de tomber dans le même péché. De là une double gloire pour le saint. Aux uns il rend la santé, afin qu'ils ne soient pas tourmentés davantage, et il reprend les autres afin qu'ils ne soient pas condamnés au jugement dernier. Bien que je croie qu'il n'est personne qui ne sache quelque chose de la guerre du roi Théodéric[1] et des infirmités qui atteignirent Sigivald en Auvergne, cependant j'en parlerai avec plus de détail en l'honneur du bienheureux martyr et afin qu'on accorde plus de foi à mes paroles. Le roi Théodéric donc s'avançait rapidement pour dévaster l'Auvergne; il avait passé les frontières et détruisait tout sur son passage. Une partie de ses troupes, se détachant du gros de l'armée, se dirige en furie vers le bourg de Brioude, sur le bruit que les habitants s'étaient retirés dans la basilique avec leurs trésors. A leur arrivée, elles trouvèrent une multitude d'hommes et de femmes renfermés dans le temple

(1) Grégoire de Tours raconte ailleurs l'expédition de Théodéric en Auvergne; *Hist.* lib. III, cap. XII et XVI. C'était en 525, dit dom Ruinart.

ripuit, fama vulgante quod in basilica essent incolæ cum multis thesauris adunati. Cumque pervenissent ad locum, inveniunt multitudinem promiscui sexus, obseratis ostiis, in templo ipso cum propriis facultatibus residere. Cumque intrare non possent, unus effractam ceu fur in altario sancto fenestram vitream ingreditur, quia qui non intrat per januam hic latro est : dehinc, reseratis ædis illius valvis, exercitum intromittit. At illi direptam cunctam pauperum supellectilem, cum ministris ipsius basilicæ, reliquum quoque populum qui infra erat eductum foris diviserunt haud procul a vico. Quæ cum ad regem delata fuissent, comprehensos ex his aliquos diversis mortibus condemnavit. Fugiens vero ille, qui irrupta æde caput fuit hujus sceleris, igne de cœlo delapso consumptus interiit : super quem cum multi acervum lapidum congregassent, a tonitruis et coruscationibus detectus terrena caruit sepultura. Qui vero de consentaneis latentes regem in patria sunt regressi, correpti a dæmone diversis exitibus hanc vitam crudeliter finierunt. Hæc audiens rex omnia quæ exinde sunt ablata reddidit. Præceperat enim ne in septimo a basilica milliario quis vim inferret.

CAPUT XIV.

De Sigivaldo pervasore.

Tunc Sigiwaldus[1] cum rege præpotens cum omni familia sua in Arverna regione ex regis jussu migravit : ubi, dum multorum res injuste competeret, villam quamdam, quam gloriosæ memoriæ Tetradius[2], episco-

(1) *Sigiwaldus*, etsi in præcedenti capite *Sigivaldi ;* 2204.

(2) Interfuit concilio Agathensi an. 507, et Aurelian. I, an 511. De eo Bollandus die 16 februarii. (R.)

avec leurs biens, et les portes closes. Comme l'ennemi ne pouvait y pénétrer, un soldat, ou plutôt un voleur, car celui-là est un larron qui n'entre point par la porte, brisa le vitrage d'une fenêtre du sanctuaire et entra ; puis, ayant ouvert les portes, il introduisit l'armée. Les soldats pillèrent le mobilier des pauvres, et dépouillèrent les prêtres de la basilique ; puis, faisant sortir tout le reste du peuple qui se tenait dans le bas de l'église, ils se partagèrent leurs prisonniers, non loin du bourg. Quand ces choses furent rapportées au roi, il prit quelques-uns des coupables et les condamna à divers genres de mort. Celui qui, en forçant l'église, avait été le premier auteur de ce crime, ayant pris la fuite, périt consumé par le feu du ciel ; et, bien que plusieurs de ses compagnons eussent entassé sur lui un monceau de pierres, son corps, mis à découvert par le tonnerre et la tempête, fut privé de sépulture. Quant à ceux de ses complices qui, se cachant du roi, retournèrent dans leur pays, ils furent saisis par le démon et tous, de différentes manières, terminèrent misérablement leurs jours. Ce qu'apprenant le roi, il rendit tout ce qui avait été pris ; car il avait donné l'ordre qu'on n'exerçât aucune violence à une distance de sept milles autour de la basilique.

CHAPITRE XIV.

Du spoliateur Sigivald.

Sigivald, personnage tout-puissant auprès du roi, fut envoyé, par ses ordres, en Auvergne avec toute sa maison. Là il convoitait injustement le bien des uns et des autres. Sous l'ombre d'un échange trompeur, il s'empara avec avidité d'un domaine que Tétradius, l'évêque de Bourges, de glorieuse mémoire, avait légué à la basilique de Saint-Julien ; mais trois mois après, pris par la fièvre, il tomba dans un

pus Biturigensis, basilicæ sancti Juliani reliquerat, sub specie obumbratæ commutationis, avidus pervasit: sed, mense tertio postquam aggressus est, correptus a febre et sine sensu effectus, declinavit caput ad lectulum. Cujus uxor, dum de hoc exitu mœsta penderet, a quodam sacerdote commonita est ut, eum si videre vellet incolumem, auferret a villa. At illa hæc audiens præparatis carrucis compositoque plaustro, quo eum eveheret, mox ut prædium sunt egressi protinus divina sunt pariter gratia munerati. Nam iste sospitate, illa meruit ex hujus incolumitate lætitiam. Ferunt etiam in oratorium prædii illius sanctum Julianum martyrem cum Tetradio episcopo colloquentem cuidam religioso revelatum fuisse, promittentem se episcopo villam, quam pro animæ suæ remedio sibi reliquerat, recepturum. Sed et habitum beati martyris in eodem modo esse, ut quondam paralytica exposuerat, referebat.

CAPUT XV.

De pastoris malitia.

Pastor vero quidam, non strenuitate, sed nomine Ingenuus, dum in multis rebus contra basilicam sancti martyris injuste ageret, ad hoc levitas ejus, inimico ingrassante, convaluit ut colonicas[1] basilicæ concupiscens, quæ agro ejus erant proximæ, pervadere non timeret. Ad quem sacerdos loci, cum aliquos de clericis quasi legatos mitteret, ut, accepta ratione, quod male

(1) *Colonicas*, 2204 et 2205 primitus habebant, quod ineptæ manus in *colonias*, expunctione litteræ *c*, mutaverunt. Ruinartius tamen *colonias* retinuit.

grand affaiblissement et fut obligé de garder le lit. Comme sa femme restait tout attristée de cet événement, elle fut avertie par un prêtre que, si elle voulait revoir son mari sain et sauf, elle devait l'emmener de ce domaine qu'il habitait. Elle suivit ce conseil, prépara des moyens de transport et fit atteler un chariot pour emporter son mari. Dès qu'ils eurent quitté l'habitation, ils en furent également l'un et l'autre récompensés par la grâce divine; car le mari recouvra la santé, et sa femme la joie. On dit aussi qu'un religieux eut une révélation dans l'oratoire de ce domaine et qu'il y vit le martyr saint Julien s'entretenant avec l'évêque Tétradius et lui promettant d'accepter la villa, que l'évêque lui avait léguée pour le repos de son âme. Il ajoutait que le bienheureux martyr avait le même extérieur que lui avait vu autrefois la femme paralytique[1].

CHAPITRE XV.

De la méchanceté d'un pâtre.

Un certain pâtre appelé Ingenuus, mais ingénu de nom seulement et point d'effet, agissait mal en beaucoup de choses envers la basilique du saint martyr, et se laissa tellement dominer par la malice de l'ennemi, qu'il en arriva au point de convoiter les terres[2] de la basilique voisines de son champ; il ne craignit même pas de s'en emparer. Le prêtre du lieu lui ayant envoyé quelques clercs en manière d'ambassadeurs, afin de lui faire entendre

(1) Chap. IX, p. 323.
(2) *Coloniæ* ou *colonicæ*. Il faut entendre par là une habitation avec la quantité de terre qu'un colon peut cultiver. Les mots de *colonica*, *mansus* et *villa* ont à peu près le même sens, comme chez les Germains, ceux de *hoba* et de *hobunna*. Voy. Bignon, notes sur Marculfe, lib. I, form. 30. (R.) — Voy. surtout Guérard, *Prolégom. du Polyptyque d'Irminon*, p. 624-626.

pervaserat relaxaret, ille quasi contra iniquum hostem telis correptis prosiluit, fugatisque sagittis clericis, res sancti in sua dominatione retinuit. Factum est autem ut in proximo adveniret dies passionis martyris gloriosi : ad quam ille, immemor pervasionis suæ atque injuriæ quam intulerat clericis, ante quinque dies solemnitatis ad vicum Brivatensem advenit. Qui, cum in domo hospitalitatis suæ convivio cum lætitia et exsultatione fungeretur, subito, coruscatione facta tonitruum sonuit; rursumque iterato jaculo igneo de cœlis elapso, percussus est, nullo tamen de reliquis pereunte : deinde ad exemplum omnium, tanquam rogus flammeus ardens, paulatim consumebatur. Ad quod miraculum populus, qui ad beati festa convenerat, hæc cernens cum admiratione, metuebat; satisque illi fuit ne de rebus sancti aliquid ultra contingeret. Quod ne fortuito actum quis putet cernat inter multos innoxios unum interiisse sacrilegum.

CAPUT XVI.

De contumacia Becconis.

Quid etiam ad Becconis comitis confutandam superbiam beatus martyr sit operatus evolvam. Hic, cum actiones ageret publicas et elatus jactantia multos contra justitiam aggravaret, casu contigit ut dimissum accipitrem diu per diversa vagantem perderet; similiter, ut unus de servientibus basilicæ sancti Juliani accipitrem alium, dum per viam ambularet, quasi vagum invenit. Erat enim puer ille pincerna in domo basilicæ. Quod cum ad Becconem pervenisset, quod scilicet puer repertum teneret accipitrem, calumniari

raison et d'obtenir qu'il abandonnât ce qu'il avait usurpé indûment, Ingenuus sortit contre eux avec ses armes, comme il eût fait contre un perfide ennemi; et, les ayant mis en fuite à coups de flèche, il se maintint en possession des biens du saint. Or, le jour de la passion du bienheureux martyr approchait, et notre homme, oublieux de son usurpation et de l'injure qu'il avait faite à ces clercs, se rendit au bourg de Brioude cinq jours avant la solennité. Là, comme il était à table et remplissait d'une joie bruyante la maison où il avait reçu l'hospitalité, tout à coup l'éclair brille, le tonnerre gronde, et au second coup un trait de feu lancé du ciel vient le frapper, sans tuer aucun des autres assistants. Le malheureux, pour servir d'exemple, fut consumé peu à peu comme un bûcher embrasé. Le peuple, qui était accouru à la fête du saint, admira ce miracle dont il fut témoin, et en conçut une crainte telle, qu'à l'avenir aucun n'osa plus toucher aux choses du saint. Et qu'on ne voie pas là un effet du hasard, car il faut considérer qu'au milieu de plusieurs innocents le sacrilége fut le seul qui périt.

CHAPITRE XVI.

De l'orgueil de Beccon.

Je dirai aussi ce que le bienheureux martyr fit pour confondre l'orgueil du comte Beccon. Celui-ci remplissait des fonctions publiques [1], et, plein de son importance, il grevait bien des gens contre toute justice. Un jour, ayant donné le vol à son faucon, l'oiseau s'égara, et il le perdit. Dans le même temps, un des serviteurs de la basilique de Saint-

(1) Voyez dans Marculfe le sens des mots *actiones comitatus*, *ducatus*, *patriciatus*, lib. I, form. VIII; les notes de Bignon, form. XI, et Victor, évêque de Vite (Byzacène), liv. II. (R.)

cœpit ac dicere : « Meus ille erat, inquit, et hic furto eum sustulit. » Deinde, succendente avaritia, misit illum vinctum in carcere, deliberans eum in sequenti patibulo condemnare. Tunc sacerdos mœstus valde ad sepulcrum sancti properat, reseratisque cum gemitu capsis, apprehensis decem aureis, per fideles amicos Becconi obtulit. Quod ille pro nihilo respuens, cum juramento asseruit nunquam se puerum dimissurum, nisi exinde aureos triginta acciperet. Quod presbyter desuper sepulcro sancti accipiens, Becconi transmisit; quos acceptos, satiata avari cupiditate, puerum restauravit incolumem. Sed Deus omnipotens, qui permanet ante solem, secundum bonitatis suæ divitias humiliavit calumniatorem. Nam, ipsius anni transacto curriculo, veniens ad sancti festivitatem cum caterva satellitum, ingressus est limen sanctum. Procedente vero lectore, qui beatæ passionis recenseret historiam, ut revolvit librum et in principio lectionis sancti Juliani protulit nomen, confestim Becco voce nescio qua teterrima ad terram corruit, cruenteque spumans dare voces diversas cœpit : inde inter suorum manus sublatus a basilica domum reducitur. Nec fuit dubium pueris ejus hæc ob injuriam basilicaris famuli evenisse : omnem quoque ornatum, quod super se tunc habuit, tam in auro quam in vestimentis, basilicæ contulit et multa deinceps munera misit ; sed usque ad diem obitus sui sine sensu duravit.

Julien (il remplissait les fonctions de bouteiller dans la maison de l'église) trouva en se promenant un autre faucon qui paraissait sans maître. Quand on eut dit à Beccon que ce garçon avait trouvé un faucon, celui-ci le réclama sur-le-champ et dit : « C'est le mien, et cet homme me l'a volé. » Puis poussé par son avarice, il l'envoya enchaîné en prison, dans l'intention de le faire pendre à la session prochaine. Alors le prêtre, plein de tristesse, courut au tombeau du saint, et, ouvrant les châsses en gémissant, il y prit dix pièces d'or qu'il envoya offrir à Beccon par de fidèles amis. Celui-ci repoussa la somme avec mépris et affirma, sur son serment, qu'il ne relâcherait le jeune homme que si on lui donnait trente pièces d'or pour sa rançon. Le prêtre les prit sur le tombeau du saint et les envoya à Beccon, dont l'avidité satisfaite fit qu'il rendit le garçon sain et sauf. Mais le Dieu tout-puissant, qui existait avant le soleil, sut, dans les trésors de sa bonté, humilier l'arrogant. En effet, l'année révolue, Beccon vint à la fête du saint avec une troupe de ses gens et franchit le seuil sacré. En ce moment le lecteur s'avançait pour lire l'histoire de la bienheureuse passion. Dès qu'il eut ouvert le livre et qu'en commençant il eut prononcé le nom de saint Julien, aussitôt Beccon fut violemment renversé par terre, au bruit de je ne sais quelle voix terrible, et vomit le sang en prononçant des mots sans suite. Il fut emporté dans les bras des siens hors de la basilique et ramené à sa maison. Ses domestiques ne doutèrent pas que ce ne fût la conséquence de l'injure faite au serviteur de l'Église. Il donna à la basilique tout ce qu'il portait sur lui, tant en or qu'en étoffes, au moment où il fut frappé, et y ajouta dans la suite beaucoup d'autres présents. Mais jusqu'au jour de sa mort il resta privé de sentiment.

CAPUT XVII.

De diacono qui oves basilicæ abstulit.

Fuit etiam quidam diaconus qui, relictam ecclesiam, fisco se publico junxit, acceptaque a patronis potestate, tanta perpetrabat scelera ut vix posset a vicinis circumpositis sustineri. Accidit autem quadam vice ut saltus montenses, ubi ad æstivandum oves abierant, circumiret, atque pascuaria[1] quæ fisco debebantur inquireret. Cumque diversos spoliaret injuste, conspicit eminus greges qui tunc sub nomine martyris tuebantur, ad quos levi cursu evolans tanquam lupus rapax diripit arietes. Conturbati atque exterriti pastores ovium dicunt ei : « Ne, quæsumus, contingas hos arietes, quia beati martyris Juliani dominio subjugati sunt. » Quibus ille hæc irridens respondisse fertur : « Putasne quia Julianus comedit arietes ? » Dehinc, ipsis verberibus affectis, quæ voluit abstulit, ignorans miser quod qui de domibus sanctorum aliquid aufert ipsis sanctis injuriam facit, ipso sic Domino protestante : *Qui vos spernit me spernit*[2]; et : *Qui recipit justum, mercedem justi accipiet*[3]. Contigit autem ut post dies multos, non religione, sed casu conferente, ad vicum Brivatensem properaret, projectusque humo ante sepulcrum mox a febre corripitur, et tanta vi caloris opprimitur, ut neque consurgere, neque puerum evocare posset. Famuli vero, cum vidissent eum extra solitum plus occumbere, accedentes : « Quid tu, in-

(1) Pascuarium dicitur vectigal ex animalium pastione, ut agrarium illud quod agris imponitur. De his Bignon, in Marculf. form. xxxv, lib. I. (R.) — Vide et Cangii glossar.

(2) Luc., x, 16. — (3) Matth., x, 41.

CHAPITRE XVII.

Du diacre qui avait pris les brebis de la basilique.

Il y eut aussi un certain diacre qui, ayant quitté l'Église, entra dans l'administration du fisc public, et qui, à l'aide du pouvoir qu'il tenait de ses patrons, commit tant de mauvaises actions que ses voisins ne le supportaient qu'à grand'peine. Une fois il parcourait les pentes boisées et montueuses où l'on retire les troupeaux durant l'été, recherchant les droits de pâture dus au fisc et spoliant bien des malheureux avec injustice, lorsqu'il aperçoit de loin des troupeaux qui appartenaient au martyr et paissaient sous la protection de son nom. Il court, vole, et comme un loup ravisseur se saisit des béliers. Dans leur trouble et leur effroi, les bergers lui dirent : « Ne touche pas, nous t'en conjurons, ces béliers, qui sont au bienheureux martyr Julien. » Sur quoi l'on dit qu'il leur répondit par raillerie : « Pensez-vous que Julien mange du mouton? » Puis il les chargea de coups et emporta ce qu'il voulut, ignorant, le malheureux ! que quiconque enlève quelque chose dans la maison des saints, c'est aux saints eux-mêmes qu'il fait injure, ainsi que le Seigneur lui-même l'a déclaré, en disant : « Qui vous méprise me méprise, » et : « Celui qui reçoit le juste, recevra la récompense du juste. » Longtemps après, cet homme se rendit au bourg de Brioude, non par un motif de dévotion, mais pour affaires, et, s'étant prosterné devant le tombeau, il fut saisi d'un si violent accès de fièvre qu'il ne put ni se relever ni appeler son serviteur. Ses gens le voyant rester là plus que de coutume vinrent le chercher et lui dirent : « Pourquoi te fatigues-tu si longtemps dans cette posture ? Ce n'était pas jusqu'à présent ton habitude de faire des prières et des dévotions si longues. » Car ils disaient de

quiunt, in tanta diuturnitate deprimeris? non enim tibi tam longus mos erat orandi aut devotio. » Ferebant autem de eo quod, quandoquidem in ecclesia fuisset ingressus, parumper immurmurans nec capite inclinato, regrediebatur. Tunc, interpellantibus pueris, cum responsum reddere non valeret, ablatus manibus e loco in cellam quæ erat proxima lectulo collocatur. Igitur, invalescente febre, proclamat se miser incendi per martyrem; et, quod primo siluerat, admotis animæ judicii facibus, crimina confitetur jactarique super se aquam, voce qua poterat, deprecabatur. Delatis quoque cum vasculo lymphis et in eum sæpe dejectis, tanquam de fornace ita fumus egrediebatur e corpore. Interea miseri artus, ceu combusti, in nigredinem convertuntur, unde tantus procedebat fetor ut vix de astantibus possent aliqui tolerare. Innuens enim dehinc manu indicat se esse leviorem; mox, illis recedentibus, hic spiritum exhalavit. De quo haud dubium est qualem illic teneat locum qui hinc cum tali discessit judicio.

CAPUT XVIII.

De eo qui caballum in vigilia sancti furatus est.

Alius autem per vigiliam festivitatis equum alicujus, qui tunc forte ad eamdem solemnitatem venerat, furto comprehendit, ascensoque velociter properat : scilicet ut qui lumen perdiderat veritatis non inveniretur a luce, et cujus pectus cupiditatis tenebræ obsederant ejus et furtivam fraudulentiam nox celaret. De talibus enim Dominus dicebat in evangelio : *Omnis qui male agit, odit lucem*[1]. Albescente igitur cœlo, dicebat : « Jam

(1) Joan. III, 20.

lui que, quand il entrait dans une église, il ne faisait qu'y murmurer quelques mots, sans baisser la tête, et qu'il en sortait aussitôt. Comme ses serviteurs ne recevaient de lui aucune réponse, ils l'enlevèrent dans leurs bras et le déposèrent sur un lit qui se trouvait dans une cellule voisine. Cependant sa fièvre augmente, et le malheureux s'écrie qu'il se sent brûlé par le martyr. A la flamme du jugement qui pénétrait son âme, il confessa ses crimes, ce qu'il n'avait pas fait encore, et demanda à grands cris qu'on répandît de l'eau sur ses membres. Quand on eut apporté de l'eau dans un vase et qu'on en eut jeté sur lui à plusieurs reprises, il sortit de son corps une fumée aussi épaisse que celle d'une fournaise. Cependant son malheureux corps, à peu près consumé, devint tout noir et répandit une telle puanteur, qu'à peine quelques-uns des assistants pouvaient-ils y résister. Il fit un signe de la main pour indiquer qu'il se trouvait mieux. Mais, dès que les assistants se furent retirés, il rendit l'esprit. On peut juger par là où s'en est allé celui qui est parti sous le coup d'un tel jugement.

CHAPITRE XVIII.

De celui qui vola un cheval pendant les vigiles du saint.

Un autre, pendant les vigiles de la fête, vola le cheval d'un homme qui était venu à la même solennité, monta dessus et s'éloigna rapidement. Il espérait, lui qui avait perdu la lumière de la vérité, qu'il ne serait pas découvert avant le jour, et que la nuit cèlerait la fraude criminelle d'un larron dont la conscience était obscurcie par les ténèbres de la cupidité. C'est de telles gens que le Seigneur a dit dans l'évangile : « Celui qui agit mal hait la lumière. » L'horizon commençant à blanchir, celui-ci se disait : « Me voilà maintenant en sûreté, car je suis à trente lieues de la basilique du saint, et,

securus sum, nam triginta leucas a sancti basilica elongatus sum; jam secus propriam domum esse me credo. » Dum hæc tacitus revolveret infra se, demotis ex axe tenebris, cognoscit se ipsi vico propinquum inter populos divagari ; timensque ne scelus suum pateferet publico cum cautela grandi caballum in loco unde digressus fuerat reformavit. Sic miser virtute martyris tota nocte detentus in circuitu vici, et, ut ego credo, ab auctore qui eum obsederat est delusus ut viam quam apprehendere voluit non valeret. O scelerata cupiditas, quid agis! semper amatores tuos in confusionem præcipitas.

CAPUT XIX.

De eo qui propter triantem pejeravit.

Quidam alteri triantem præstiterat, quem, interpositis paucis diebus, recepit. Post annum vero, in atrio sancti convento homine, rem suam quasi non recepisset sibi reddi deposcebat. At ille detestans asserebat se reddidisse susceptum. Cumque diutissime altercarentur, ille qui reddiderat ait ad socium : « Usquequo uterque contendimus? sub judicio hoc omnipotentis Dei ponamus. Eamus ad tumulum martyris et quod sub sacramenti interpositione dixeris discernat virtus sancta patroni. » At ille nec dubitans ingressusque sepulcrum, dum audacter elevat manus ut pejeraret[1], infeliciter miser inriguit. Hæret vox in gutture, lingua coarctatur in fauce, vibrant labia vacua a sermone : ipsa quoque brachia, quæ ad adjutorium frustrati sacramenti erexerat, prorsus retrahere non valebat. Ad

(1) 2204, *perjuret.*

à ce que je pense, près de ma maison. » Tandis qu'il se parlait ainsi à lui-même, les ténèbres ayant quitté l'axe du monde, il s'aperçut qu'il errait dans les champs voisins du bourg et parmi les habitants. Craignant alors que son crime ne devînt public, il ramena avec de grandes précautions le cheval à l'endroit où il l'avait pris. Ainsi le malheureux, retenu toute une nuit par la vertu du martyr dans les environs du bourg, et trompé, comme je le crois, par celui-là même qui l'avait tenté, ne put trouver le chemin qu'il voulait prendre. O misérable cupidité! que fais-tu? toujours tu précipites dans la confusion ceux qui se livrent à toi.

CHAPITRE XIX.

De celui qui s'était parjuré pour un tiers de sol.

Un homme avait prêté à un autre un triens que celui-ci lui rendit peu de jours après. Au bout d'un an, le même homme, rencontrant son emprunteur dans l'aître de la basilique du saint, lui redemanda son argent, comme s'il ne lui avait pas été rendu. Celui-ci, se récriant, affirme qu'il en a fait la restitution. Après avoir longtemps disputé tous deux, celui qui avait rendu la somme dit à l'autre : « A quoi bon nous tant disputer? Soumettons la querelle au jugement de Dieu tout-puissant. Allons au tombeau du martyr, et la sainte vertu du patron jugera ce que tu vas dire sous la foi du serment. » Celui-ci, sans hésiter, se rend au tombeau. Mais, au moment où il lève audacieusement la main pour se parjurer, le malheureux se sent paralysé. La voix s'arrête dans sa gorge, sa langue s'embarrasse et ses lèvres muettes remuent vainement. Il ne peut pas davantage baisser le bras, qu'il avait levé pour prêter son faux serment. A ce spectacle, le peuple, plein d'admiration de voir le crime décou-

hæc vulgo admirante, publicato scelere, multitudo cuncta populi, una voce prorumpens, Domini misericordiam ac beati martyris auxilium deprecatur. Post quatuor vero aut eo amplius horas ad sensum regressus quod injuste repetebat publica confessione patefecit, et sic sanus abscessit.

CAPUT XX.

De eo qui basilicam sanctam furto spoliavit.

Sæpe hæc ille audierat qui basilicæ sanctæ violentiam intulit; sed iniquam mentem semel obsessam vitio bonitas mollire non potuit, Salomone obtestante : *In malevola anima non ingreditur sapientia*[1]. Advenerat festivitas sancti, et ecce quidam e populo conspicatur ornamentis immensis beatam basilicam effulgere. Concupiscit iniqua mente quod adipiscens non poterat occultare. Igitur, discedente populo a basilica post gratiam vespertinam, hic se in angulo basilicæ reprimens latitavit, ac, dato cunctis nocturna quiete silentio, vel operiente umbrosa caligine mundum, consurgit ab angulo, et nihil dubitans, utique quia satellite Satana impellebatur, super cancellum beati sepulcri cursu prosiliit rapido, detractamque a summo unam gemmis coruscantibus crucem[2] ad terram dejecit, collectisque velulis ac palliolis de circuitu parietum pendentibus, unum volucrum facit, imposuitque humeris ac, elevata cruce manu, locum unde discesserat repetit ac, posita

(1) Sap. I, 4.

(2) In ciboriorum quæ supra altaria aut sanctorum tumulos construi solebant summitate crux imponebatur; qua de re plura habet Mabillon, lib. I. Liturg. Gallic. cap. VIII, n. 7. (R.)—Vide supra, p. 72, n. 2.

vert, célèbre d'une seule voix la miséricorde du Seigneur et l'intervention protectrice du martyr. Ce ne fut qu'au bout de quatre heures au moins que l'homme reprit ses sens et qu'avouant, par une confession publique, l'injustice de sa demande, il put se retirer sain et sauf.

CHAPITRE XX.

Du voleur qui dépouilla la sainte basilique.

Il avait souvent entendu le récit de cet événement, celui qui viola la sainte basilique; mais un esprit méchant ne peut s'ouvrir à la bonté lorsqu'il est obsédé par le vice. C'est aussi ce dont témoigne Salomon : « La sagesse n'entre pas dans un esprit méchant. » Le jour de la fête du saint, un homme du peuple restait en contemplation devant le nombre et la beauté des ornements dont resplendissait la sainte basilique, sentant dans son esprit pervers le désir de s'approprier ces objets qu'il n'aurait cependant pas pu cacher. Tandis que le peuple sortait de l'église après la prière du soir, notre homme se cache dans un coin de la basilique, et, lorsque tout est rentré dans le silence de la nuit, lorsqu'une ombre épaisse enveloppe le monde, il sort de sa cachette; alors sans hésiter, comme s'il avait eu Satan auprès de lui pour le pousser, il court à la grille du saint tombeau, arrache du faîte une croix couverte de pierres resplendissantes, la jette à terre, détache les voiles et les rideaux suspendus aux murailles et en fait un paquet qu'il met sur ses épaules; puis, prenant la croix à sa main, il regagne le lieu d'où il était sorti, et là, ayant placé son paquet sous sa tête, il s'endort, comme engourdi dans l'accablement de son péché. Cependant, au milieu de la nuit, les gardiens, en faisant leur ronde dans la sainte basilique, aperçoivent dans un angle l'une des pier-

capiti sarcina, peccati sopore compressus, obdormivit. Media vero nocte, circumeuntes custodes sanctam basilicam aspiciunt in angulo unam gemmam crucis, tanquam jubar cœleste refulgere : obstupefacti accedunt cominus cum timore, admotoque cereo, inveniunt personam cum rebus furatis, quas auferre non potuerat, inibi decubare. Denique sub custodia eum illa nocte detentum, mane facto, cuncta quæ fecerat patefecit, asserens se lassum obdormiisse, eo quod diutissime circumiens cum fasce [1] basilicam ostium unde egrederetur reperire non potuit.

CAPUT XXI.

De eo qui caballum in festivitate perdidit.

Multa quidem et alia in prævaricatoribus ostendit : sed satis sint ista ad coercendam desidiam eorum. Nunc vero ad gaudia prosperitatum, quia larga pietate præstat populis, revertamur. Sed prius illud non arbitror postponendum quod expertum valde cognovimus, quid in rebus perditis apud hunc patronum fidelis deprecatio consequatur : ex quibus unum tantum commemorare studui. Ad festivitatem beati martyris devotus pauper advenerat, laxatoque equite, sacram ingressus est ædem, ac vigiliis immobilis instans noctem cum cæteris orando deduxit. Illucescente vero cœlo, ad metatum regressus caballum quem reliquerat non invenit, quæsitumque diutissime, nec signa quidem quam in partem discessisset agnovit. Transacto igitur biduo, recurrit iterum per saltus, perscrutans locorum incolas, si forte aliquis

(1) Al. *face*. (R.)

res de cette croix brillant comme un astre céleste. Surpris, ils avancent avec crainte, et, ayant approché un cierge, ils trouvent l'homme couché sur les objets qu'il avait volés et qu'il n'avait pu emporter. Gardé à vue pendant le reste de la nuit, il avoua le matin tout ce qu'il avait fait et dit qu'il s'était endormi de lassitude, après avoir pendant bien longtemps fait le tour de l'église avec son fardeau, sans pouvoir trouver une issue pour en sortir.

CHAPITRE XXI.

De celui qui perdit son cheval le jour de la fête du saint.

Notre martyr s'est encore signalé en bien d'autres circonstances contre les malfaiteurs ; mais ce que nous en avons dit suffit pour les contraindre à reconnaître sa puissance. Revenons maintenant aux joies que, par ses bienfaits, il répand sur les peuples avec tant de libéralité. Et d'abord ce qu'il importe de remarquer (l'expérience en a souvent été faite), c'est l'efficacité d'une prière adressée avec sincérité à ce patron pour recouvrer les choses perdues. Je n'en veux rapporter qu'un exemple. Un pauvre homme, très-religieux, était venu à la fête du bienheureux martyr. Ayant laissé son cheval, il était entré dans l'édifice sacré, et, assistant debout et immobile aux vigiles, il avait passé la nuit en prière avec le reste des fidèles. Quand le jour parut, il retourna à la station, mais il n'y trouva plus son cheval ; il le chercha très-longtemps et ne put pas même en découvrir la moindre trace. Deux jours après il parcourut de nouveau les lieux par où il était venu, s'enquérant près des habitants si quelqu'un n'avait pas pris ou vu prendre son cheval. N'ayant pu recueillir aucun renseignement, il retourna, soucieux et triste, au tombeau du saint, et là, lui exposant avec douleur

aut teneret captum, aut capi vidisset ab aliquo. Nullum dehinc indicii genus reperiens, anxius atque mœstus ad sepulcrum sancti regreditur, ibique causas doloris ac mœroris exponens, aiebat : «Ad tua, Sancte, limina veni, nihil aliud quam parvitatis meæ vota deferre : nihil injuste abstuli, nihil gessi indignum tua solemnitate; cur, inquam, perdidi rem meam? Rogo ut restituas amissum, ut necessarium reddas. » Hæc fletu addito aiens, ut egressus est templum, conspicit eminus a quodam viro suum equitem retineri. Ad quem accedens, dum discutit unde sit, aut unde venerit, aut ex quo tempore hunc habeat equum, didicit ipsa hora eum fuisse repertum, qua ille beati martyris imploravit auxilium.

CAPUT XXII.

De cæco illuminato.

Cum autem quidam ab eo loco per incursum diabolicum oculum perdidisset et ad hospitiolum suum viduatus lumine infeliciter resideret, ac manibus propriis nihil laborare prævalens spem ullam alimonii non haberet, apparuit ei vir in visu noctis, commonens ut ad beati basilicam ambularet; ibique, si devote suggerat, promittit auxilium inveniri. At ille nihil moratus, arrepto bacello, adminiculante puero, sanctum ingressus est locum. Qui, post completam orationem, archipresbyterum[1], qui tunc locum ipsum regebat, nomine Publianum, adivit, supplicans ut oculis cæcis Christi crucem imponeret. Erat enim valde reli-

---

(1) Jam itaque tunc erant in vicis archipresbyteri. Vide Thomassini Discipl. eccles. parte I, lib. II, cap. III et seqq. (R.)

la cause de son chagrin, il disait : « O saint ! je ne suis venu à ton temple que pour faire mes offrandes suivant mes pauvres moyens; je n'ai rien enlevé injustement; je n'ai rien fait d'indigne de ta fête. Pourquoi donc ai-je perdu mon bien? Rends-moi, je te prie, ce que j'ai perdu ; restitue-moi ce qui m'est si nécessaire. » Ainsi parlait-il, et les larmes coulaient avec ses paroles. En sortant de l'église, il vit de loin un homme qui tenait son cheval. Il s'approche, s'informe qui il est, d'où il vient, depuis quand il a ce cheval, et il apprend qu'on l'avait trouvé juste à l'heure où lui-même implorait le secours du martyr.

CHAPITRE XXII.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un homme de ce lieu ayant perdu la vue par un coup du démon restait dans sa chétive demeure, malheureux d'être privé de la lumière; et, ne pouvant plus faire œuvre de ses mains, il avait perdu l'espoir de gagner sa vie. Une nuit, un personnage lui apparut en vision, et l'engagea à se rendre à la basilique du saint, lui promettant que s'il y priait avec dévotion il y trouverait quelque soulagement. Celui-ci, sans tarder, prend un bâton et avec l'aide d'un enfant arrive au saint lieu. Ayant fait sa prière, il s'avance vers l'archiprêtre qui gouvernait alors, nommé Publianus, et le supplie d'appliquer la croix du Christ sur ses yeux éteints. Cet homme était vraiment pieux. L'archiprêtre, craignant de faire acte de témérité, s'en défendait; mais, saisi par l'aveugle qui ne voulait pas lâcher prise avant d'avoir obtenu ce qu'il demandait, il se prosterna devant le tombeau du martyr et implora son secours par une longue prière ; puis il approcha sa main des yeux de l'aveugle, et, dès qu'il y eut fait

giosus. Quod ille, dum jactantiam evadere cupit evitans, tenetur a cæco, nec omnino dimittitur, nisi quæ petebat adimpleret. Tunc ille prostratus ante sepulcrum diutissime martyris est suffragium deprecatus : deinde, admotam oculis cæcis manum, protinus ut signum crucis imposuit, visum iste recepit. Admiramini, quæso, virtutem martyris, cui, cum parum sit per se exercere miracula, nunc etiam per manus discipulorum, astipulante virtutis suæ favore, publice operatur. Sed nec meritum discipuli fuit exiguum, cui hæc præstita esse cernuntur.

CAPUT XXIII.

De pede Galli, postmodum episcopi, sanato.

Erat enim tunc temporis apud urbem Arvernam patruus meus, Gallus episcopus, de quo non videtur omitti qualiter in adolescentia sua fuerit a sancti virtute juvatus. Et, quia sæpius commemoravi quale excidium Arvernæ regioni rex Theodericus intulerit, cum neque majoribus neque minoribus natu aliquid de rebus propriis est relictum, præter terram vacuam quam secum barbari ferre non poterant; his ergo temporibus gloriosæ memoriæ patruus meus, qui postea, ut dixi, sacerdotali fasce Arvernam rexit ecclesiam, pupillus erat, cujus facultates ita direptæ sunt ab exercitu ut nihil prorsus remaneret in promptu. Ipse quoque cum uno tantum puerulo usque ad Brivatensem vicum, plerumque itinere pedestri, discurrebat. Accidit autem quodam tempore, dum hoc iter tereret, ut, laxatis præ calore solis calceamentis, nuda incedens planta sudem calcaret spineum, qui tunc

(1) Hic et infra *Brivatinsim*, *Brivatinsi*, 2204.

le signe de la croix, celui-ci recouvra la vue. Admirez, je vous en conjure, la vertu du martyr, qui, non content de faire des miracles par lui-même, en fait encore publiquement par la main de ses disciples soutenus de sa faveur. Aussi n'était-ce pas un homme de faible mérite que le disciple à qui cette grâce fut accordée.

CHAPITRE XXIII.

De la guérison du pied de Gallus qui, plus tard, fut évêque.

Gallus[1], le frère de mon père, était alors évêque de Clermont, et je ne veux pas omettre de dire comment il fut, dans sa jeunesse, protégé par la vertu du saint. J'ai souvent raconté quels maux le roi Théodoric fit à l'Auvergne. Ils furent tels, qu'il ne resta rien ni aux fils aînés, ni aux plus jeunes, de leurs biens, si ce n'est la terre nue, que les barbares ne pouvaient emporter avec eux. Or, dans ce temps-là, mon oncle, de glorieuse mémoire, qui dans la suite, comme je l'ai dit, le front ceint du bandeau sacerdotal, gouverna l'Église d'Auvergne, était un enfant mineur dont les biens, dévastés par l'ennemi, étaient réduits à rien. Il allait souvent à Brioude, et la plupart du temps à pied, n'ayant avec lui qu'un tout jeune serviteur. Un jour qu'il était en chemin, il retira ses chaussures à cause de la chaleur du soleil et se mit à marcher pieds nus. Une pointe d'épine qui avait été coupée, mais qui par hasard adhérait encore à la terre et se cachait, l'aiguillon en l'air, parmi l'herbe verte, lui entra dans le pied, le traversa entièrement et, s'y étant brisée, ne pouvait plus en sortir. Un flot de sang coulait de la plaie, et le blessé ne pouvait faire un pas. Alors

(1) Saint Gall, évêque de Clermont en 531 et 533. Voy. *Hist.*, liv. IV, chap. v et vi; *Vit. Patrum*, cap. vi.

fortassis incisus, adhuc terræ hærens, erecto acumine inter herbas virides latitabat. Qui defixus plantæ, et superegressus effractusque deorsum extrahi nequibat. Igitur, defluente sanguinis rivo, cum gressum facere non valeret, beati martyris implorat auxilium, paululumque dolore compresso, licet claudicando, iter quod cœperat expedivit. Tertia vero nocte, computrescente vulnere, dolor maximus incitatur. Ille vero ad experta dudum præsidia confugiens sepulcro glorioso prosternitur; expletisque vigiliis, regressus ad lectulum, dum virtutem martyris præstolatur, somno incumbente deprimitur. Deinde consurgens nullam doloris sentit injuriam, aspectaque planta, pars sudis quæ ingressa fuerat non videtur, evulsam tamen sentiebat a pede. Quod lignum diligenter inquirens in stratu suo reperit, admirans qualiter fuisset egressum. Solitus namque erat in episcopatu suo locum vulneris ostendere, in quo magna adhuc fossa conspiciebatur, obtestans in hoc beati martyris fuisse virtutem.

CAPUT XXIV.

De febre Petri fratris mei [1].

Post multum vero tempus advenerat festivitas beati martyris, et pater meus cum omni domo sua ad hujus solemnitatis gaudia properabat. Nobis vero iter agentibus, Petrus[2] frater meus senior ab ardore febrium occupatur, et tam graviter agit ut neque vigere, neque cibum sumere posset : totumque illud iter cum grandi

(1) *Nepotis ejus*, 2204 et 2205.
(2) Petri fratris sui, tunc diaconi, necem narrat Gregorius lib. V Hist., cap. v. (R.)

il implora le secours du bienheureux martyr, et, sa douleur s'étant un peu calmée, il put, tout en boitant, reprendre sa route. La troisième nuit, la plaie étant entrée en suppuration, il ressentit les plus vives douleurs. Recourant alors à la protection dont il avait déjà éprouvé les effets, il se prosterna devant le sacré tombeau ; puis, les vigiles finies, il revint à son lit, où il s'assoupit en invoquant la vertu du martyr, et fut gagné par le sommeil. A son réveil, il s'aperçut qu'il était délivré de sa douleur, et se mit à regarder sa blessure; il ne pouvait voir l'épine entrée dans la chair, mais il sentit qu'elle avait été retirée. En la cherchant avec attention dans sa couche, il la retrouva, admirant par quel moyen elle était sortie. Dans le temps de son épiscopat, il avait l'habitude de montrer sa blessure, dont la place était encore marquée par un trou, et il proclamait que la vertu du martyr s'y était manifestée.

CHAPITRE XXIV.

De la fièvre de Pierre, mon frère.

Longtemps après, à l'époque de la fête du martyr, il arriva que mon père se mettait en marche avec toute sa maison pour aller prendre part aux joies de cette solennité. Pendant le voyage, Pierre, mon frère aîné, fut atteint d'une fièvre brûlante, et se trouva si mal qu'il ne pouvait plus faire un mouvement ni prendre aucune nourriture. L'on fit tout ce voyage dans une profonde tristesse, car on ne savait s'il reprendrait la santé ou s'il succomberait. C'est dans cet état que nous arrivâmes au terme de notre route. Enfin, nous entrons dans la basilique, et nous adorons le tombeau du très-saint martyr ; le malade lui-même se prosterna sur le pavé, implorant le secours du glorieux saint. Après qu'il eut terminé sa prière et qu'il fut retourné à la station, sa fièvre di-

agitur mœrore, et in discrimen res vertitur utrum convalescat aut pereat. Denique cum isto labore pervenitur ad locum : ingredimur basilicam, adoramus sacrosancti martyris sepulturam; prosternitur et ægrotus in pavimento, deprecans medelam a martyre glorioso. Post completam vero orationem, ad metatum regressus febris paululum conquievit : veniente autem nocte, nobis ad vigilias properantibus, rogat se et ille deferri, incumbensque ante sepulcrum tota nocte martyris suffragium deprecatur. Exactis deinde nocturnis excubiis, rogat ut de pulvere qui circa beatum erat tumulum collecto vel potui darent, vel collo suspenderent. Quo facto, ita omnis ardor febrium conquievit ut ipsa die et cibum caperet incolumis et ubi delectatio vertisset animum ambularet.

CAPUT XXV.

De mei capitis dolore.

Sequenti vero festivitate, dum iterum cum magno gaudio ad sanctam properaremus basilicam, mihi caput a sole percussum graviter dolere cœpit : qui dolor accrescens febrem intrinsecus generabat, ita ut nec cibum me capere, nec loqui permitteret. Cumque per duos dies ab hoc dolore consumerer, die tertia ad basilicam sancti Ferreoli, cui fons ille de quo superius meminimus est contiguus, advenimus. Distat autem basilica a Brivatensi vico quasi stadiis decem. Cumque in loco illo venissemus, libuit animo ad fontem usque procedere, confidens de virtute martyris quod, si me exinde levis unda perfunderet, mox sanarer. Adveniens vero orationem fundo, aquam haurio, os refrigero, caput infundo : statimque decidentibus lymphis,

minua légèrement. La nuit venue, comme nous nous rendions aux vigiles, il demande à y être transporté et, s'étendant sur le tombeau, il invoqua toute la nuit la grâce de saint Julien. A la fin de cette nuit qu'on avait passée à veiller, il demanda qu'on recueillît de la poussière du tombeau sacré et qu'on en mît dans sa boisson ou qu'on en suspendît à son cou. Aussitôt qu'on eut satisfait à ce désir, sa fièvre tomba, si bien que le jour même il put prendre de la nourriture comme une personne en bonne santé et s'aller promener où bon lui semblait.

CHAPITRE XXV.

De ma douleur de tête.

A la fête suivante, comme nous nous rendions de nouveau à la sainte basilique avec allégresse, je commençai à souffrir de grands maux de tête pour avoir été trop exposé aux rayons du soleil. La douleur augmentant amena la fièvre, qui m'empêcha de manger et m'ôta la parole. Après deux jours passés dans cette souffrance, nous arrivâmes le troisième à la basilique de Saint-Ferréol, auprès de laquelle se trouve cette fontaine dont nous avons parlé plus haut[1]. La basilique est à peu près à dix stades du bourg de Brioude. Lorsque nous fûmes arrivés dans ce lieu, il me vint dans l'esprit de pousser jusqu'à la fontaine, plein de cette confiance en la vertu du martyr que, si je m'arrosais un peu de son eau, je serais bientôt guéri. Une fois là, je fais ma prière, je puise de l'eau, j'en rafraîchis mon visage, j'en arrose ma tête; dès que le liquide eut coulé sur moi, la douleur disparut, et je m'éloignai sain et sauf. J'allai ensuite avec joie au tom-

(1) Chap. III.

fugato dolore sanus abscedo, et usque ad sepulcrum martyris gloriosi lætus ingredior, admirans et gratias agens martyri, quod prius me virtute sua dignatus fuerit visitare quam ipsius mererer cernere sepulcrum.

CAPUT XXVI.

De febricitante ad fontem sanato.

Est enim ad hunc fontem[1], quia ibidem martyr percussus est, virtus eximia. Quidam a febre correptus, dum in extremis ageret, desiderium habuit de aqua fontis haurire, ad quam etiam se deportari fideliter exoravit : qui a suis inter manus apprehensus et in loco depositus, protinus ut aquæ haustum accepit, et faciem caputque perfudit, recipere meruit sanitatem; et aliorum manibus illatus, propriis gressibus est regressus. Fuit autem incola hujus vici, sed excidit nomen ejus.

CAPUT XXVII.

De tonitruo in basilica facto cum coruscatione.

Quadam autem die, orta tempestas cum magno venti impetu super vicum Brivatensem rapide descendebat; micabant enim de nubibus fulgura ac tonitrua terribiliter voces dabant. Quatitur terra fragore et exuri a coruscatione pene omnia putabantur : sola erat exspectatio in virtute martyris gloriosi. Nec mora, dato cum fulgore gravi sono tonitrui, jaculum igneum per aditum quo funis ille signi dependet ingreditur; percussisque duabus columnis, frusta excussit : inde reper-

(1) Sic Colb. a, cum Sur. et Clict. (R.)—2204 et alii mss., sicut et editi plerique, hic mendose ponunt : *Est enim ad Hunoronem* aut *Unoronem*, quasi de aliquo loco pagi arvernensis ageretur.

beau du glorieux martyr, l'admirant et lui rendant grâces pour sa vertu qui avait daigné me visiter avant même qu'il m'eût été donné de voir le lieu où il reposait.

CHAPITRE XXVI.

D'un fiévreux guéri à la fontaine de Saint-Ferréol.

Cette fontaine possède une rare vertu, due à ce que le martyr fut frappé là. Un homme saisi par la fièvre, se voyant à toute extrémité, eut l'envie de boire de son eau et demanda même, dans sa foi, à y être transporté. Ses gens le prirent donc sur leurs bras et le déposèrent dans ce lieu. Dès qu'il eut bu et qu'il se fut arrosé le visage et la tête, il mérita de recouvrer la santé; et celui qui avait été amené sur les bras d'autrui s'en retourna sur ses propres jambes. C'était un habitant du bourg de Brioude, mais son nom m'échappe.

CHAPITRE XXVII.

Du tonnerre accompagné d'éclairs qui tomba sur la basilique.

Il s'éleva un jour une violente tempête qui s'abattit sur le bourg de Brioude avec un vent impétueux. Les éclairs sillonnaient la nue, le tonnerre grondait avec un bruit terrible. La terre en était ébranlée, et tout semblait en feu par les reflets de la foudre; la vertu du glorieux martyr était le seul refuge qu'on pût espérer. Bientôt, après un éclair suivi d'un grand coup de tonnerre, un trait de feu pénètre dans l'église par l'ouverture où passe la corde de la cloche; il frappe deux colonnes, en fait sauter des fragments, puis, par un ricochet, il traverse la fenêtre placée au-dessus du saint tombeau, et cela, grâce à la protection du saint, sans faire aucun mal au peuple. Oh! quel amour du bienheu-

cutiens per fenestram quæ super sanctum habetur tumulum est egressum, nullum tamen per beati custodiam de populo læsit. O quam magnus circa alumnos proprios beati martyris amor! columnas sustinuit percuti, non sinit phalangas; confringi passus est vitream, non catervam; permisit super sepulcrum proprium præterire coruscum, ne fieret multitudinis totius interitus. Igitur expulsum a basilica sancti martyris jaculum acervos fœni combussit, interfecit pecora, jumenta delevit. Quod si hæc fortuita quis putat, admiretur magis et stupeat inclyti potentiam martyris, quod præteriens ignis per medium populi neminem nocuit, sed ibi tantum explevit vota ubi se cognovit habere licentiam.

CAPUT XXVIII.

De eo qui præ multitudine populi ad sepulcrum non valebat accedere.

Clericus autem quidam Aridii Lemovicini abbatis ad festivitatem veniens, præ multitudine populi, non modo ad sanctum tumulum accedere, verum etiam nec in ipsam basilicam potuit introire. Cumque mœstus metatui se reddidisset, recubans in lectulo obdormivit. Protinus astitit ei vir in visu, dicens: « Quid tu, inquit, sopore deprimeris? Vade celerius ad templum martyris et omnia invenies reserata. » At ille metu territus exsurgens, credulus dictioni, properat velociter experiri si vera essent quæ sibi fuerant indicata. Cumque venisset ad ostium, reperit, remotis undique populis, usque ad sanctum altare vel ipsum tumulum viam factam nullo obsistente : et sic sine ulla impressione accedens, fusa oratione, cum gaudio est regressus. Quod ne quis dubitet testor omnipotentem Deum,

reux martyr pour ses disciples! Il permet que les colonnes soient frappées, mais non pas la phalange; il laisse rompre la vitre, mais non pas l'assemblée; il souffre que le météore passe sur son propre tombeau, pour éviter la perte de toute une multitude. Le trait de feu, ainsi expulsé de la basilique du saint martyr, s'en alla brûler des monceaux de foin, tuer les troupeaux, détruire le bétail. Quelqu'un attribuera-t-il de tels effets au hasard? Qu'il reconnaisse plutôt avec admiration et stupeur la puissance de l'illustre martyr, en voyant le feu passer au travers du peuple sans atteindre personne et accomplir son œuvre là seulement où il s'y sentait autorisé.

CHAPITRE XXVIII.

De celui qui, à cause de la foule du peuple, ne pouvait s'approcher du tombeau.

Un clerc de l'abbé Arédius, du pays de Limoges, venu à la fête de saint Julien, ne put, à cause de l'affluence du peuple, ni s'approcher du saint tombeau, ni même pénétrer dans l'église. Il s'en retourna tout triste à son logis, et se mettant au lit il s'endormit. Aussitôt une vision lui apparut; un homme lui dit : « Pourquoi te laisses-tu ainsi accabler par le sommeil? Va promptement au temple du martyr, et tu y trouveras tout ouvert. » Celui-ci, frappé de crainte, se leva, et ajoutant foi à ces paroles, il se hâta d'aller s'assurer si elles étaient vraies. Arrivé à la porte de l'église, il trouva le peuple parti; le chemin était ouvert sans nul obstacle jusqu'au saint autel, et même jusqu'au tombeau. Il s'approcha ainsi sans peine, fit sa prière et s'en retourna content. Afin que personne ne doute de ce fait, j'atteste le Dieu tout-

quia ab ipsius abbatis hæc ore cognovi apud cujus monachum[1] gesta sunt.

CAPUT XXIX.

De festivitate ejus.

Hujus festivitatis tempus ignara plebs mœsta pendebat, nesciens diem in quo martyr beatus deberet pro virtutis ac passionis gloria honorari, et hæc ignorantia usque ad beatum Germanum Autissiodorensem antistitem est protracta. Factum[2] est autem ut antedictus pontifex Brivatem adveniret, sciscitatusque ab incolis quo tempore hujus sacra celebrarentur, se nescire respondent. Tunc ille : « Oremus, inquit, et fortassis nobis hæc Domini potentia revelabit. » Quod cum fecissent, mane orto, convocatis senioribus loci, ait v kalendarum mensis septimi celebrandam esse festivitatem. Ex hoc nunc devotus adveniens populus, vota præsuli reddens, refert et animæ et corporis medicinam.

CAPUT XXX.

De energumenis.

Energumeni vero, cum advenerint, plerumque evomunt in sanctum Dei convicia, cur sanctos alios ad sua convocet festa, ipsosque nominatim confitentes, eorum fatentur virtutes et merita. Aiunt enim : « Sufficiat tibi, Juliane, nos propria virtute torquere. Ut quid reliquos provocas? quid invitas extraneos? Ecce

(1) Observa monachum hic a Gregorio dici quem prius clericum appellarat, quod et passim occurrit apud alios quoque ejus ævi auctores. Vide (supra, p. 206) Glor. Mart., lib. I, cap. LXXVI. (R.)

(2) Id narratur in ipsius sancti Germ. Vita, lib. I, cap. XXV. (R.)

puissant que je le tiens de la bouche même de l'abbé de qui dépendait le moine qui en fut le héros.

CHAPITRE XXIX.

De la fête de saint Julien.

Le peuple autrefois ne savait quel jour honorer et glorifier le bienheureux martyr pour ses vertus et sa passion ; il s'attristait de n'être pas sûr de la date d'une telle fête. Son ignorance à cet égard dura jusqu'au temps du bienheureux Germain, évêque d'Auxerre. Ce prélat étant venu à Brioude et ayant demandé aux habitants dans quel temps ils célébraient la fête de leur patron, ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient fixer le jour avec certitude. Il leur dit alors : « Prions, et peut-être la puissance du Seigneur nous le révélera-t-elle. » Quand on eut prié, le matin venu, il dit en présence des plus anciens du lieu : « La fête doit se célébrer le 5 des calendes du septième mois[1]. » Depuis lors, le peuple, accourant avec dévotion et rendant grâces au saint pontife, remporte le salut de l'âme avec celui du corps.

CHAPITRE XXX.

Des possédés.

Lorsque des possédés arrivent au tombeau, le plus souvent ils vomissent des injures contre le saint de Dieu de ce qu'il appelle d'autres saints à sa fête, et, nommant ces autres saints par leurs noms, ils en confessent ainsi les vertus et les mérites : « Ne peut-il te suffire, ô Julien, disent-ils, de nous torturer par ta propre vertu, sans provoquer les autres à le faire aussi ? Pourquoi appelles-tu des étrangers?

(1) 28 août. Ici Grégoire de Tours commence l'année au mois de mars et appelle septembre le septième mois. Voy. ci-dessus, p. 29.

Martinum Pannonicum, inimicum jugiter nostrum, qui tres a nostris cavernis repulit mortuos. Adest Privatus ex Gabalis, qui oves suas barbaris, nostra instigatione commotis, tradere noluit. Advenit Ferreolus collega tuus ex Viennensibus, qui nobis in te supplicium, incolis præsidium misit. Quid Symphorianum Æduum[1], quid Saturninum vocas Tolosanum? Aggregasti concilium, ut nobis ingeras infernale tormentum. » Hæc et his similia dicentibus, ita sanctos Dei humanis mentibus repræsentant ut nulli sit dubium eos inibi commorari : multi tamen ab his infirmi curantur, et sani recedunt.

CAPUT XXXI.

De mansuetudine pecorum.

Sed et illud est memoratu dignissimum quæ sit mansuetudo pecorum in hac basilica votivorum; qualiter vituli petulantes, calcitrantes equi, grunnientes suillæ, cum limen sanctum ingressi fuerint, conquiescunt. Nam vidimus sæpe cothurnosos tauros, qui a quindecim aut eo amplius viris alligati funibus ducebantur talem in hominibus impetum dare ut putares eos ipsos quoque dirumpere funes : sed, cum ædem sanctam ingressi sunt, ita quieverunt ut arbitreris eos tanquam agnos mansuetos haberi. Vidimus etiam per medias turmas multos ingredi, inclinato capite populos amoventes rostro, non cornibus; et, tanquam tribunal adirent judicis, aliquem sensum habere timoris; non calcem mittere, non aliquem cornu petere, non oculis torvis aspicere, sed in omni mansuetudine

(1) *Sinphorianum aeduum*, 2204.

Voici Martin le Pannonien, notre constant ennemi, qui a retiré trois morts de nos repaires. Voici Privat du Gévaudan[1], qui ne souffrit pas que ses ouailles fussent livrées aux barbares suscités par nous. Voici Ferréol, de Vienne, ton collègue, envoyé par toi pour notre supplice et pour la protection des autres. Qu'as-tu besoin de Symphorien d'Autun, de Saturnin de Toulouse? Tu as réuni un concile qui nous plonge dans les tourments de l'enfer. » En disant ces choses et d'autres semblables, ils dépeignent si bien les saints de Dieu à l'esprit des hommes, que nul ne doute de leur présence en ce lieu. Et, en effet, bien des malades sont guéris par ces divers saints et s'en retournent pleins de santé.

CHAPITRE XXXI.

De la douceur des animaux.

La douceur des animaux voués à cette basilique[2] n'est pas moins remarquable : les veaux pétulants, les chevaux qui piaffent, les pourceaux qui grognent, s'apaisent tout à coup en passant le seuil sacré. Souvent nous avons vu des taureaux au fier maintien, qu'on tenait liés par des cordes et que quinze hommes ou davantage pouvaient à peine contenir; ils faisaient de tels efforts pour se jeter sur les gens, qu'on eût cru que les cordes allaient se rompre; mais, entrés dans le saint édifice, ils devenaient si tranquilles qu'on les eût pris pour de timides agneaux. Nous en avons vu beaucoup aussi pé-

(1) Saint Privat souffrit le martyre durant une invasion de Chrocus, roi des Allemands, comme le rapporte Grégoire, *Hist.*, liv. Ier, chap. XXXII. Ce fut vers l'an 265, si cet événement se rapporte au règne de Galien. D'autres le placent au commencement du ve siècle. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. IV. On a ses Actes (à la date du 21 août), mais qui paraissent postérieurs au temps de Grégoire de Tours. (R.)

(2) Dom Ruinart indique ici le rapprochement à faire entre l'usage chrétien des animaux consacrés à Dieu et celui des Germains qui avaient aussi leurs *animalia sacriva*. Voy. le titre II de la loi salique.

usque ad sanctum properantes altare, osculantesque, rursus in ipsa qua ingressi fuerant patientia repedare. Sic et reliquorum jumentorum petulantia, cum illuc accesserint, deposito cuncto furore, mitescit ut ea in mansuetudine columbarum cum grandi admiratione conspicias. De his vero quæ votiva sunt nulli penitus quidpiam subtrahere licet; nullus priusquam ad basilicam veniat, aut commutare præsumit, aut emere. Nam qui fecerint sæpius ultione divina graviter quatiuntur. Nam aut febris imminet, aut malum aliquod obrepit, aut damnum grave succedit, aut hoc quod abstulit morbus aufert. Difficile tamen sine præsenti ultione res præterit.

CAPUT XXXII.

De reliquiis ejus in Campaniam translatis.

De illis[1] dixisse virtutibus sufficiat quæ circa sanctam basilicam aut gesta sunt, aut geruntur : nunc, pauca de locis illis in quibus ejus habentur reliquiæ disserentes, finem hujus libelli facere placet, devotione commonente. Quidam apud Belgicæ secundæ provinciam, id est suburbano Rhemensis urbis, basilicam in honore beati martyris studiose construxit, cujus reliquias post perfectam fabricam expetiit fideliter ac

(1) Hoc caput laudat Frodoardus lib. I Hist. Rhemensis, cap. XXIII, ubi de basilica hic memorata agit, in qua Atolus *vir præclarus* ejus, ut creditur, conditor sepultus est. Cujus epitaphium, quod hic auctor *titulum* appellat, *summo templi pinnaculo* erat insculptum, in quo laudatur ob duodecim xenodochia in honorem sancti Remigii ab eo exstructa. Cæterum basilica sancti Juliani Rhemis etiamnunc superest archimonasterio Remigiano subjecta, cum parochiali titulo. (R.)

nétrer dans la foule, et, la tête basse, se faire jour au travers du peuple avec leurs mufles et non avec leurs cornes, manifestant une sorte de crainte, comme s'ils se rendaient au tribunal d'un juge. Ils ne ruaient pas, ne donnaient point de coups de cornes; leur regard n'était pas farouche; loin de là, ils s'avançaient vers le saint autel avec une véritable mansuétude, le baisaient, puis s'en retournaient tout aussi patients qu'ils étaient entrés. La pétulance des autres bestiaux s'apaise de même lorsqu'ils approchent de cet endroit; ils y déposent toute leur fureur, et on les y voit, non sans une vive admiration, montrer la douceur des colombes. Quant à ceux qui ont été voués à l'église, il n'est permis à personne d'en enlever la moindre partie, et nul, avant d'être venu d'abord à l'église, n'ose les échanger ni les vendre. Car, s'il en est qui le font, ils sont le plus souvent punis avec rigueur par la céleste vengeance. Ou la fièvre les gagne, ou quelque autre mal les saisit; un dommage sensible leur arrive, ou bien la maladie leur reprend le bétail qu'ils avaient enlevé. Rarement même la chose se passe sans un châtiment immédiat.

CHAPITRE XXXII.

De la translation des reliques de saint Julien en Champagne.

C'est assez parler des vertus qui se sont manifestées et qui se manifestent dans la sainte basilique : maintenant, par le conseil de notre dévotion, nous finirons ce livre en disant quelque chose des lieux où l'on conserve des reliques de saint Julien. Quelqu'un, dans la province de la seconde Belgique, avait bâti avec soin dans le faubourg de la ville de Reims une basilique en l'honneur du bienheureux martyr[1]. Quand les constructions furent terminées, il

(1) L'église de Saint-Julien de Reims, supprimée en 1790, est complétement détruite aujourd'hui.

devote. Quas acceptas dum viatim psallendo regreditur, Rhemensem est ingressus Campaniam. Erat enim haud procul a via ager cujusdam divitis Campanensis, ad quem scindendum magna multitudo convenerat. Igitur, appropinquante viatore cum his pignoribus, cœpit quidam de aratoribus male torqueri et quasi in excessu mentis dicere : « En, inquit, beatissimum Julianum appropinquantem, ecce virtutem ejus, ecce gloriam ejus. Currite, viri, relinquite boves, dimittite aratra, caterva omnis eat in obviam. » Stupentes illi et quid narraret ignoti[1], dum hebetati admirantur tam voces quam dicta personæ, protinus miser, relicto in arvis vomere, elidens se in terram verberansque palmas, in parte qua vir ille beati martyris veniebat cursu celeri rapitur, clamans : « Ut quid me, Sancte, sic crucias? ut quid me, gloriose martyr, incendis? cur regionem tibi non debitam aggrederis? cur habitacula nostra perlustras? » Talia eo dicente, ad locum ubi jam sacerdos tabernaculum erexerat turbulentus advenit, prostratusque coram sancti reliquiis, diutissime humo incubuit. Tunc presbyter capsulam illam sanctam super eum ut posuit, illico erumpente ex ore ejus sanguine, ab incursione diabolici erroris mundatus est; ac deinceps, virtutem sancti prædicans, comes fuit hujus itineris.

CAPUT XXXIII.

De reliquiis ejus in Oriente exhibitis.

Quid de ejus reliquiis in Oriente fidelium fratrum relatio signat edicam. In quadam Orientis civitate,

(1) Al. *ignari*.

demanda avec foi et piété de ses reliques; puis, en ayant reçu, il s'en retourna en chantant des psaumes et entra dans la Champagne rémoise. Non loin de la route se voyait le champ d'un riche Champenois qu'occupaient une foule d'hommes venus là pour le labourer. Notre voyageur s'en approchait avec ses reliques, lorsqu'un des laboureurs fut pris d'un mal soudain, et comme hors de lui il s'écria : « Voici le bienheureux Julien qui approche ! Voici sa vertu ! voici sa gloire ! Courez, compagnons, laissez là vos bœufs, quittez vos charrues, et que toute la troupe aille au-devant de lui ! » Ceux-ci, étonnés et ne sachant pas ce qu'il voulait dire, restaient comme hébétés de ses cris et de ses paroles. Aussitôt le malheureux, laissant son soc dans le sillon, se roule par terre, frappe des mains, et se jette d'une course rapide au-devant de l'homme qui portait les reliques, en s'écriant : « Pourquoi, ô saint ! me tourmentes-tu ainsi? Pourquoi, ô glorieux martyr ! me brûles-tu ainsi? Pourquoi entres-tu dans un pays qui n'est pas le tien? Pourquoi parcours-tu nos habitations? » En parlant ainsi, il arrive, plein d'agitation, au lieu où le prêtre avait déjà dressé son tabernacle, et, prosterné devant les reliques du saint, il reste longuement couché à terre. Alors le prêtre posa la sainte châsse sur lui, et, dès qu'elle l'eut touché, cet homme rendit des flots de sang par la bouche; il fut ainsi délivré des tourments diaboliques auxquels il était en proie. De ce moment, il proclama la vertu du saint et escorta ses reliques jusqu'au bout du voyage.

CHAPITRE XXXIII.

Des reliques de saint Julien portées en Orient.

Je rapporterai ce qui se trouve dans une relation de fidèles, nos frères, au sujet de ce qui est arrivé en Orient à ses reliques. Au fond d'une certaine ville de l'Orient, un

dum in ecclesia a dæmonio quidam torqueretur, in navi beati martyris prædixit esse reliquias. Cumque navis portum fuisset adepta, hic ad eam saltuatim prosiliit, ac provolutus solo coram navi, erumpente ab ore et naribus tabe, persona purgata est. Quæ cum episcopo nuntiata fuissent, commovet populum cum accensis cereis ad portum usque procedere. Igitur nauclerus audiens, flensque præ gaudio, in occursum episcopi properat, nihil se aliud asserens de beati sustulisse basilica nisi parumper pulveris qui circa sanctum jacebat tumulum : sed Deus omnipotens, comprobans fidem viri, occuli virtutem martyris non permisit. Dehinc episcopus sublatas reliquias usque ad sanctam ecclesiam cum magno honore deportat. Negotiator vero tanta cernens mirabilia basilicam in honore martyris ædificavit, in qua beatas reliquias collocans multa deinceps ibi miracula vidit operari.

CAPUT XXXIV.

Qualiter Turonis in basilica ejus reliquiæ sunt locatæ.

Hæc ego dudum expertus sum. Contigit ut post ordinationem meam Arvernos accederem : profectusque beati basilicam adivi, expletaque festivitate, diruptis a palla quæ sanctum tegit tumulum fimbriis, in his mihi præsidium ferre credens, impleta oratione discessi. Apud Turonicam vero urbem monachi in honore ipsius martyris basilicam, qualem possibilitas eorum habuit, ædificaverunt, cupientes eam ejus virtutibus consecrari. Audientes autem hæc pignora a me fuisse delata rogabant ut dedicata ædes iisdem augeretur exuviis. At ego, apprehensam secretius capsam, ad basilicam beati Martini incipiente nocte propero.

homme tourmenté par le démon annonça dans une église qu'un vaisseau, se dirigeant vers le port, renfermait des reliques du martyr. Quand le vaisseau fut arrivé, cet homme s'élança pour le saluer, et, à son aspect, se prosterna sur le sol; aussitôt un flot de pus s'échappant par sa bouche et ses narines, son corps fut ainsi purifié. L'évêque, informé du fait, invita le peuple à se rendre jusqu'au port avec des cierges allumés. Le patron du navire en étant averti répand des larmes de joie et se hâte d'aller au-devant de l'évêque, affirmant qu'il n'a rien emporté de la basilique du saint, si ce n'est un peu de la poussière de son tombeau. Mais le Dieu tout-puissant, agréant sa foi, n'avait pas permis que la vertu du martyr demeurât cachée. L'évêque alors ayant pris les reliques les porta en grand honneur dans la sainte église. Quant au négociant, voyant tant de choses merveilleuses, il bâtit une basilique en l'honneur du martyr, y plaça les reliques, et fut témoin dans la suite d'un grand nombre de miracles qu'elles opérèrent en ce lieu.

CHAPITRE XXXIV.

De quelle manière ses reliques furent placées dans la basilique de Tours.

Voici des choses dont j'ai été témoin il y a déjà longtemps. Il arriva qu'après mon ordination je me rendis en Auvergne; pendant mon voyage, je visitai la basilique du saint, et, après la fête, j'arrachai, pour m'en faire une sauvegarde, quelque peu de la frange du voile qui couvrait le saint tombeau; puis je sortis, après avoir fait ma prière. Or, des moines de la ville de Tours construisirent, suivant leurs faibles moyens, en l'honneur du martyr, une basilique [1] qu'ils désiraient voir consacrer par ses vertus.

(1) Saint-Julien de Tours fut détruit par les Normands, puis restauré vers l'an 938. Il a été publié une *Notice histor. et allég. sur l'église abbatiale de Saint-Julien,* par l'abbé Bourassé. Tours, 1846.

Referebat autem mihi vir fidelis, qui tunc eminus astabat, cum nos basilicam sumus ingressi, vidisse se pharum immensi luminis e cœlo delapsam super beatam basilicam descendisse, et deinceps quasi intro ingressa fuisset. Cum enim nobis hæc in crastinum a fidelibus relata fuissent, conjicimus eam a virtute beati martyris processisse. Depositis ergo super altare sacrosanctis reliquiis, vigilata nocte, cum grandi psallentio ad antedictam deferebantur basilicam. Et ecce unus ex energumenis, manibus in se collisis, ore patulo, cruenta projiciens sputa, aiebat : « Ut quid te, Martine, Juliano junxisti? Quid eum in his provocas locis? Satis nobis erat præsentia tua supplicium, similem tui ad augenda tormenta vocasti. Cur hæc agis? quare nos cum Juliano sic crucias? » Hæc et alia misero declamante, expletis missarum solemnitatibus, dum se ante sanctum altare diutissime collidit, profluente sanie ex ore ejus, ab infestatione furoris diabolici liberatus est.

CAPUT XXXV.

Quod vinum ea nocte creverit.

Sed nec hoc silere puto quid in nocte illa, priusquam sanctæ reliquiæ ibidem collocarentur, sit gestum. Monachus ipsius loci, dum de adventu solemnitatis gauderet et singulos quosque ad cellariolum basilicæ promptissimus invitaret, hortans ut omnes in basilica fideliter vigilarent, extracto a vase vino, cœpit eis causa devotionis cum gaudio propinare, dicens : « Magnum nobis patrocinium in beatum martyrem pietas divina largitur. Idcirco rogo charitatem vestram ut unanimiter vigiletis mecum; cras enim sanctæ ejus

Sachant que j'avais rapporté des reliques, ils me prièrent d'enrichir leur église de ces dépouilles, à l'occasion de sa dédicace. Je pris secrètement la châsse, et au commencement de la nuit je me hâtai de la porter à la basilique de Saint-Martin. Un homme très-religieux, qui se trouvait alors à distance de cette basilique, raconta qu'au moment où nous y entrâmes, il vit un globe d'une éclatante lumière descendre sur l'édifice et pénétrer dans l'intérieur. Lorsque nous l'apprîmes le lendemain par les fidèles, nous conjecturâmes que cela était dû à la vertu du martyr. Après avoir déposé les très-saintes reliques sur l'autel et avoir passé la nuit à veiller en chantant les psaumes, nous les portâmes à l'église dont j'ai parlé d'abord. Tout à coup un énergumène, se tordant les mains et rendant par sa bouche béante de l'écume mêlée de sang, s'écria : « Pourquoi, ô Martin! te joins-tu à Julien? Pourquoi l'appelles-tu dans ces lieux? N'était-ce pas pour nous un assez grand supplice que ta présence? Pourquoi as-tu appelé un saint semblable à toi pour augmenter nos tourments? Pourquoi cela? Pourquoi avec Julien nous tortures-tu ainsi? » En vociférant ces paroles et d'autres encore, le malheureux, après s'être longtemps débattu au pied du saint autel, lorsque les cérémonies de la messe furent terminées, rendit par la bouche des flots de sang corrompu et fut délivré des tourments de la fureur diabolique.

CHAPITRE XXXV.

Comment le vin fut multiplié cette nuit-là.

Je ne crois pas non plus devoir omettre ce qui se passa cette nuit-là avant la déposition des saintes reliques. Le moine[1] du lieu, joyeux aux approches de la fête, s'empressait

(1) Le texte dit : *le moine;* mais c'est d'une église ou d'un oratoire qu'il s'agit. Jusqu'au XIII[e] siècle, les mots *religieux* et *curé* se confondent, comme les mots *église* et *moutier* sont restés confondus pendant tout le cours du moyen âge. Voy. la *Diplomatique* des Bénédictins, t. V, p. 431, et ci-dessus, p. 206 et 358, notes.

reliquiæ in hoc loco sunt collocandæ. » Exacta quoque cum sacris hymnis modulisque cœlestibus nocte, celebratis etiam missarum solemniis, festivitate ovans clericus cœpit eos iterum, quos prius invitaverat, rogare ad refectionem, dicens : « Gratias vobis ago quod sic ad vigilandum immobiles perstitistis. » Sed nec martyr diu distulit bonam voluntatem virtutis suæ gratia munerare. Nam ingressus promptuarium clericus reperit cupellam, quam pene mediam reliquerat, per superiorem aditum redundare in tantum ut copia defluentis vini rivum per terram ad ostium usque deduceret. Quod ille admirans, posito deorsum vase, sæpius extulit plenum : sed et de ipso, cum satis abundeque fuisset expensum, nihil prorsus defuit, sed usque in crastinum mirantibus cunctis semper stetit plenum. Erat autem III kalendas mensis quinti[1]. O admirabilis virtus martyris! cum produxit de vase sine flore vindemiam; cum sit solitum ut collecta vina condantur in vascula, protulit dolium musta, in quo non uva, sed virtus sola defluxit : turgescit vasculum a liquore, fructus non illatus est, sed creatus. Agit hoc ille Dominus ad glorificandum martyrem, qui implens uterum Virginis sine semine permanere præstitit matrem in castitate : sed tamen hic novo magis[2] exuberat fructu, cum sine caudicibus falerna porrigit ad bibendum. In aliis vineis vix adhuc erumpunt gemmæ, in hoc vero vase vinum defluit. A virtute[3] æquatur maius octobri,

---

(1) Hic contra suum morem Gregorius mensem quintum videtur maium appellare, proindeque inchoare annum a januario. (R.)— Vide supra, p. 29 not. 1, p. 249, etc.

(2) Gem., *majus*, forte pro *Maius*. (R.)

(3) Legendum forte, *defluit a virtute. Æquatur*. (R.)

d'inviter chacun à se rendre au petit cellier de la basilique, exhortant tout le monde à veiller avec foi dans l'église, et, puisant du vin dans un vase, il en versa à chacun avec plaisir à l'occasion de la dévotion du jour, en disant : « La bonté divine nous a donné un puissant patron dans le bienheureux martyr. Je demande donc de votre charité que vous veilliez tous ensemble avec moi, car c'est demain que ses saintes reliques doivent être placées dans ce lieu. » La nuit s'étant passée au milieu des hymnes sacrées et des chants célestes, le saint sacrifice de la messe ayant aussi été célébré, le clerc, tout triomphant de cette fête, invita de nouveau ses convives à prendre une collation, en disant : « Je vous rends grâces de ce que, sans vous distraire, vous êtes restés si vigilants. » Le martyr ne tarda pas à récompenser par les grâces de sa vertu tant de bonne volonté. En entrant dans l'office, le clerc trouva que le petit tonneau, qu'il avait laissé presque à moitié vide, débordait tellement qu'un ruisseau de vin s'échappait de son orifice et coulait par terre jusqu'à la porte. Fort surpris, il y plonge un vase qu'il retire plusieurs fois tout rempli, et en vain y puise-t-il abondamment, le tonneau ne se vide pas, et jusqu'au lendemain il resta toujours plein, au grand étonnement de tous les assistants. C'était le 3 des calendes du cinquième mois. O admirable vertu du martyr, qui tira du vase une vendange sans que la vigne eût fleuri, lorsque d'ordinaire il faut récolter le vin pour le renfermer dans des vases! La tonne a fourni du vin nouveau, sorti non de la grappe, mais seulement de la vertu divine. Le vase a produit la liqueur. Le fruit n'y a pas été apporté, il s'y est formé. Le Seigneur a fait cela pour glorifier son martyr, comme il a fécondé le sein de la Vierge, sans souillure, la rendant mère et lui conservant sa chasteté. Il se manifeste ici par la création d'un fruit nouveau : il n'y avait

cum nova porrigit pocula et plus habet quam ille, cum in promptu non ostenditur vinea et in domo gignuntur falerna. Rudis etenim venit sine torculari vindemia, quæ non in palmitibus, sed in occultis mysteriis est reperta; acervus acinorum non premitur ab arbore et vini defluunt undæ; hauriuntur falerna, cum in torculari non cernuntur impressa; vitis ecce non aspicitur et pocula large complentur. Sed quid inquam? non enim deest fidelibus virtus illa cœlestis. Nam qui quondam in nuptiis de aquis præstitit vina nunc suis eadem large porrigit sine ullius elementi natura; et qui geminis piscibus quinque millia hominum satiavit nunc bonæ voluntati multiplicata restituit. In ipsius enim ortus tempore angelica vox testata est, dicens : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*[1]. Sed jam ad sequentia virtutum opera veniamus.

CAPUT XXXVI.

De contracto in eodem loco sanato.

Serviens ejusdem monasterii diu contractus infeliciter trahebatur. Adveniens autem ad ipsam sancti basilicam vigilias celebrat. Quibus expletis, mane dum ad stratum suum regreditur, inter portantium manus resolutis sanatus est nervis.

(1) Luc II, 14.

pas de ceps et il donne à boire du falerne. A peine est-ce le temps où, dans les vignes, les bourgeons apparaissent, et de ce vase le vin déjà coule à pleins bords par une céleste vertu; mai vaut octobre, il apporte une boisson nouvelle; il apporte bien davantage, car on ne voit pas de vigne prête et l'on trouve au logis un vin généreux. D'une espèce inconnue, la vendange se fait sans pressoir; elle ne provient pas des sarments, mais de mystères cachés. Les grappes n'ont pas été détachées de la tige, et les vins coulent à grands flots. On puise un vin excellent qui n'a pas été exprimé par le pressoir. Il n'y a pas de vigne, et pourtant les coupes sont largement remplies. Mais que dis-je? la vertu céleste ne fait jamais faute aux âmes fidèles; car celui qui autrefois, à des noces, changea l'eau en vin en donne aujourd'hui largement aux siens, sans employer les forces de la nature. Et celui qui jadis rassasia cinq mille hommes avec deux poissons multiplie maintenant le vin aux hommes de bonne volonté. Aussi est-ce à sa naissance qu'une voix céleste rendit témoignage de lui en disant : « Gloire à Dieu au haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Mais revenons aux autres œuvres opérées par la vertu du saint.

CHAPITRE XXXVI.

De l'homme contrefait qui fut guéri en ce lieu.

Un serviteur du même monastère, atteint depuis longtemps d'une maladie qui lui avait contracté les membres, traînait une vie misérable. S'étant rendu à la basilique du saint, il y célèbre les vigiles. Comme elles étaient finies et qu'au matin il regagnait sa couche, porté à bras, il sentit ses nerfs se détendre et fut rendu à la santé.

CAPUT XXXVII.

De puella lippa [1].

Puella quædam lippis erat oculis et nimio imbre lacrymarum profluente pene cæcata : cujus pater, audita virtute martyris gloriosi, cum ea ad basilicam sanctam properat, celebratisque vigiliis, mane pauperibus qui ad matriculam illam erant cibum potumque protulit. Epulantibus vero illis, subito puella capitis dolore se torqueri proclamat, et ut modico sopori indulgeatur implorat. Qua quiescente, cum convivæ epulum explicarent, illa surrexit et ad sanctum se altare duci deposcit : antequam solo prostrata fuisset et attente Domini misericordiam deprecaretur, restrictis lacrymis, purgatis lippitudine oculis, læta surrexit. Tunc patre gaudente domi redditur sana.

CAPUT XXXVIII.

De alio contracto.

Alius quidam puerulus parvulus, cujus parentes haud procul ab ipsa basilica commanebant, in secundo ortus sui anno membris totis contractus, sine spe alicujus boni nutriebatur. Qui ita contractus erat ut genua ab ejus ore penitus separari non possent. Cujus parentes, cum ad sanctam basilicam vigilassent et projectum infantulum coram sacrosanctis reliquiis dimisissent, post paululum reperiunt eum sedentem membris omnibus esse directum. Dehinc, fusa oratione, gaudentes ad domum suam regressi sunt.

---

(1) Mss. plerique (inter quos 2204 et 2205), *De cæco illuminato.*

CHAPITRE XXXVII.

D'une jeune fille aux yeux malades.

Une jeune fille avait les yeux chassieux, et l'abondance des larmes qui en découlaient l'avait rendue presque aveugle. Son père, instruit des vertus du glorieux martyr, se hâta d'aller avec elle à la sainte basilique. Les vigiles étant célébrées, il fit, le matin, distribuer aux pauvres inscrits sur la matricule de la nourriture et de la boisson. Ces gens prenaient donc leur repas, lorsque la jeune fille s'écrie tout à coup qu'elle souffre d'une grande douleur de tête et demande qu'on la laisse un peu dormir. Tandis qu'elle repose, les convives achèvent leur repas. Cependant elle se lève et supplie qu'on la conduise au saint autel. Avant qu'elle se fût prosternée sur le sol et qu'elle eût imploré avec ferveur la miséricorde du Seigneur, ses larmes s'arrêtent, ses yeux sont nettoyés, et elle se relève pleine de joie. Son père, dans le ravissement, la remmène parfaitement guérie.

CHAPITRE XXXVIII.

D'un enfant qui avait les muscles contractés.

Un tout petit enfant, dont les parents ne demeuraient pas loin de la basilique, devint, la seconde année après sa naissance, tellement déformé de tous ses membres qu'on le nourrissait sans aucun espoir de le mener à bien. Il était tellement noué que ses genoux ne pouvaient s'éloigner de son menton. Ses parents, après avoir passé une nuit dans la sainte basilique à veiller, déposèrent l'enfant devant les très-saintes reliques, et revenus au bout de peu de temps ils le retrouvèrent assis et droit de tous ses membres. Ils firent alors leurs prières et rentrèrent joyeux dans leur maison.

CAPUT XXXIX.

De perjuris.

Est etiam in Turonico vicus, cui Gaudiaco[1] nomen est, in quo beati martyris reliquiæ continentur; qui, cum magnis virtutibus crebro illustretur, in perjuris tamen plerumque agitat ultionem. Nam cum ibidem quis, inimico humani generis suadente, perjuraverit, ita ultio divina prosequitur ut protinus aut in successione damni, aut in amissione proximi, aut in consumptione morbi manifesta patescat : non tamen causam remanere inultam martyr prorsus indulget; sed nec inibi tam ausu temerario perjurat barbarorum cruda rusticitas. De quo negotio ista sufficiant, quia longum est singula quæ de his acta sunt per ordinem memorare.

CAPUT XL.

De reliquiis ejus, quas Aridius presbyter sustulit.

Cum autem ad me Aridius presbyter ex Lemovicino venisset, vir valde religiosus, cujus etiam in secundo virtutum beati Martini libro[2] memini, dum sollicite vitam ejus perscrutarer, et actionem inquirere cœpi quæ ibidem beatissimus Julianus in miraculis prodidisset. In honore enim beati martyris basilicam ædificavit, quam et ejus reliquiis illustravit. Sicut ergo est

(1) Habetur apud Turones ad Carim fluvium locus Joyacum dictus, vulgo *Joué* aut *Jouay*, qui forte hic designatur. In libro autem V Hist. cap. XIV memoratur *domus Jocundiacensis*, quam nonnulli putant esse hunc ipsum locum *Jouay*, alias Gaudiacum, aut Joyacum, nuncupatum. Ursinus in Vita sancti Leodegarii Gaudiacum memorat, cap. XXII, sed *in parochia Carnotensi*. (R.)

(2) Cap. XXXIX.

CHAPITRE XXXIX.

Des parjures.

Il y a en Touraine un bourg qu'on nomme Joué et qui contient des reliques du bienheureux martyr. Ce lieu est souvent illustré par de grandes merveilles, principalement pour la punition des parjures. Car là, lorsqu'un coupable, à la persuasion de l'ennemi du genre humain, s'est parjuré, la vengeance divine le poursuit tellement, qu'aussitôt une suite de désastres, la perte de ses proches, ou une maladie de consomption, en sont les preuves manifestes; le martyr ne permet pas en effet que le parjure demeure sans châtiment. Aussi, dans ce lieu, la rudesse brutale des barbares n'ose pas se parjurer aussi facilement qu'ailleurs. Mais c'est assez en parler, car il serait trop long de détailler l'un après l'autre tout ce qui s'y est passé de faits de ce genre.

CHAPITRE XL.

Des reliques de saint Julien que le prêtre Arédius emporta.

Arédius, prêtre du pays de Limoges, homme très-religieux et dont j'ai parlé dans le second livre des vertus de saint Martin, étant venu me voir, je l'interrogeai attentivement sur sa vie et sur les miracles que le bienheureux Julien avait faits dans son pays; car il avait élevé une basilique en l'honneur du bienheureux martyr et l'avait enrichie de ses reliques. Comme c'est un homme très-réservé, il hésita longtemps; enfin, et bien à contre-cœur, il me dit ce qui suit : « Quand je fus pour la première fois visiter la basilique du bienheureux Julien, je pris un peu de cire sur son tombeau; puis, allant à la fontaine où le sang du bienheureux fut ré-

verecundissimus, diu cunctatus, tandem hæc et valde invitus exposuit : « Quando, inquit, primum beati Juliani adivi basilicam, parumper ceræ a sepulcro sustuli : inde veniens ad fontem in quo beati martyris sanguis effusus est, abluta aquis facie, parvam ab his pro benedictione complevi ampullam. Testor omnipotentem Deum quia, antequam ad domum accederem, colore, spissitudine atque odore in balsamum commutata est. Veniens vero sacerdos ad dedicandam ædem, cum hæc exposuissem, nihil aliud pro reliquiis in sanctum altare condere voluit nisi vasculum cujus aqua in balsamum commutata fuerat, dicens : « Hæ sunt « certæ reliquiæ, quas martyr paradisiacis virtutibus « illustravit. »

CAPUT XLI.

De paralytico sanato.

Multa quidem et alia sunt, de quibus plurima prætermittens, aliqua pando. Infirmus quidam, omnibus membris debilis, plaustro impositus ad ejus monasterium est adductus. Qui, cum ante ipsam basilicam in hoc vehiculo nocte jaceret, videt eam subito magno splendore fulgentem; vocesque in ea psallentium tanquam multorum hominum audiebat. Dum hæc agerentur et ille orationem funderet, quasi stupens factus nec memor dolorum, eo appropinquante, splendor quem viderat præteriit ante oculos ejus. At ille, fulgore demoto, in se reversus, sensit se pristinæ saluti recuperatum.

CAPUT XLII.

De cæco illuminato.

Cæcus quoque, adminiculo deducente, ad sacrosanctum altare ejus accedens, dum de opertorio san-

pandu, j'y lavai mon visage, et je remplis une petite fiole de cette eau pour servir à la bénédiction. J'en atteste le Dieu tout-puissant, avant que je fusse rentré dans ma maison, l'eau s'était changée en baume; elle en avait la couleur, la densité et l'odeur. Quand j'eus rapporté ceci à l'évêque qui venait dédier l'église, il ne voulut renfermer dans le saint autel, pour toutes reliques, que ce vase dont l'eau avait été changée en baume : « Car, dit-il, ce sont de véritables reliques, celles que le martyr a illustrées des vertus du Paradis. »

CHAPITRE XLI.

De la guérison d'un paralytique.

Il y a encore bien d'autres choses à dire. J'en rapporte quelques-unes, mais j'en omets beaucoup. Un malade, impotent de tous ses membres, fut placé sur un chariot et mené au monastère du saint. Comme il passait la nuit dans sa voiture, en face de la basilique, il vit celle-ci s'illuminer tout à coup d'une lumière resplendissante et entendit comme les voix d'une multitude d'hommes chantant des psaumes. Pendant ce temps, il faisait sa prière, plongé dans une sorte de stupeur et oubliant son mal. Il voulut s'avancer; la lumière qu'il avait vue disparut de devant ses yeux. Mais lui, quand cette apparition lumineuse fut passée, il reprit ses sens et sentit qu'il avait recouvré sa santé première.

CHAPITRE XLII.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un aveugle, conduit par un guide, s'approchant de ce sacro-saint autel, revit la lumière dès qu'il eut fait toucher

ctarum reliquiarum oculos attigit, lumen recepit. Sed et energumeni, ab hac palla cooperti, sæpe mundati sunt; et potestas judicum, quotiescumque in eo loco superflue egit, confusa discessit.

CAPUT XLIII.

De cruce altaris furata.

Pendebat autem super ipsum altare crux[1] holocrysa, eleganti opere facta : et erat tam præclara visu ut eam putares ex auro esse mundissimo. Advenientibus vero barbaris, a quodam esse aurea æstimata, direpta est et sinu recondita. At is qui eam sustulerat tanto subito pondere prægravatur ut eam penitus sustinere non posset, statimque compunctus virtute martyris ac pœnitentia motus de itinere transmissam loco sancto restituit.

CAPUT XLIV.

Qualiter expetita sunt ejus pignora.

Quæ postquam gesta sunt, misit[2] clericum suum, dicens : « Vade, inquit, ad beati Juliani basilicam, et fundens orationem supplica ut tibi aliquid ceræ vel pulveris de sepulcro jacentis largiri dignentur æditui, ut delatum a me cum benedictione suscipiatur. » Ille vero veniens quæ sibi fuerant imperata flagitat ac suscipit. Et, cum suscepta ferre vellet, tanto gravatur pondere ut vix cervicem posset erigere. Unde tremore magno concussus pavimento prosternitur, et

(1) De cruce in summo altaris posita disserit Mabillon. lib. I Liturgiæ Gallic. cap. VIII, num. 8, et cap. IX.

(2) Germ., Gem. et Colb. c, *misit supradictus Aredius clericum.* (R.)

ses yeux du voile qui couvrait les saintes reliques. Souvent les possédés sont délivrés pour avoir été placés sous ce voile. Et chaque fois que l'autorité civile a voulu, dépassant ses droits, agir dans ce lieu, elle a dû se retirer confuse.

CHAPITRE XLIII.

Du vol d'une croix d'autel.

Il y avait au-dessus de l'autel une croix toute dorée, d'un travail élégant, et si belle à voir, qu'on l'eût crue de l'or le plus pur. Les barbares étant survenus, l'un d'eux, croyant qu'elle était d'or, s'en saisit et la cacha dans son sein. Mais, dès qu'il l'eut prise, il se sentit accablé d'un poids si énorme, qu'à peine pouvait-il la porter. Alors, touché de la vertu du martyr et repentant, il renvoya cette croix du point de sa route où il était arrivé et la restitua au lieu saint.

CHAPITRE XLIV.

De quelle manière on demanda des reliques de saint Julien.

Quelque temps après, Arédius envoya son clerc en lui disant : « Va à la basilique du bienheureux Julien, et, après y avoir prié, demande aux gardiens de te donner un peu de la cire ou de la poussière qui se trouvent sur le tombeau ; tu m'en apporteras, et je le recevrai avec bénédiction. » Celui-ci s'étant rendu au tombeau demanda et prit ce qui lui avait été ordonné. Quand il voulut s'en aller, il se sentit accablé d'un tel poids, qu'à peine pouvait-il redresser la tête, ce qui lui causa une si grande terreur qu'il tomba sur le pavé : mais, ayant recommencé de prier avec larmes, il se releva facilement et sentit qu'il avait la liberté de s'en aller. Il se mit donc en route. Un soleil trop vif lui donna une

iterum cum lacrymis orationem fundens surrexit incolumis, et acceptam sensit abeundi habere se libertatem. Igitur arrepto itinere, incandescente nimium sole, siti corripitur. Veniens autem ad villam viæ proximam, unam casulam adit aquam deposcens : de qua egrediens juvenis dare responsum, ut eum vidit, in terram corruit factusque est sicut mortuus. Concurrentes autem parentes ejus calumniabantur hominibus, asserentes parentem suum eorum magicis artibus fuisse peremptum; et, apprehensum puerum, elevaverunt eum semivivum. At ille de manibus eorum elapsus, percussis palmis, cœpit debacchando clamare vel dicere quod martyris Juliani virtute exureretur. Clericus vero hæc audiens, posita super caput ejus capsula cum pignoribus sanctis, fide plenus orare cœpit attentius : ipse quoque, cum vomitu sanguinem dæmoniumque projiciens, purgatus abscessit. Dehinc firmatus in fide portitor, iter totum cum psalmis et gratiarum actionibus carpens ad locum præoptatum, martyre ducente, pervenit. Jam exinde, tempore procedente, quanti ibi energumeni, frigoritici, vel diversis morbis oppressi, martyris virtute sanati sunt, nec nomina retineri, nec numerus potuit colligi.

CAPUT XLV.

De puero ad ariolos ducto, et alio per virtutem sancti sanato.

Inter reliqua vero insignia suscipiendorum miraculorum ponimus et istud, quod insipientes corrigat et roboret sapientes. Igitur, Cautini[1] episcopi tempore,

(1) Ab anno 555 ad 572 circ.

altération extrême. Arrivé à un village situé près de la route, il entra dans une petite habitation et y demanda de l'eau. Un jeune homme en sortit pour lui répondre; mais, dès qu'il vit le clerc, il tomba à la renverse et resta comme mort. Ses parents étant accourus accusèrent les gens qui portaient les reliques d'avoir tué leur parent par des arts magiques et relevèrent le jeune homme à demi mort. Mais celui-ci, s'échappant de leurs bras et frappant des mains, commença à jeter des cris furieux en disant qu'il était consumé par la vertu du martyr Julien. Alors le clerc, lui posant sur la tête la châsse qui contenait les saintes reliques, se mit à prier avec la foi la plus vive, et le jeune homme, après avoir vomi du sang et rejeté le démon, s'en alla délivré. Dès lors le porteur de reliques, fortifié dans sa foi, reprit sa route en chantant des psaumes et en rendant des actions de grâces; il arriva ainsi, sous la conduite du martyr, au lieu désiré. Quant à tous les énergumènes, fiévreux ou autres malades, qui furent, dans la suite des temps, guéris par la vertu du martyr, on n'a pu ni en retenir les noms ni en savoir le nombre.

CHAPITRE XLV.

D'un enfant qui fut conduit aux devins, et d'un autre qui fut guéri par la vertu du saint.

Au nombre des enseignements qu'apportent les miracles, nous comptons ceci, qu'ils corrigent les insensés et fortifient les sages. Au temps de l'évêque Cautin, lorsque les péchés du peuple avaient attiré sur l'Auvergne cette peste qu'on appelle inguinale, je gagnai le bourg de Brioude, afin d'être préservé par la protection du martyr Julien, moi qui ne pouvais pas l'être par mes propres mérites. Pendant mon

quo, ingruentibus peccatis populi, Arverna regio ab excidio luis quam inguinariam vocant devastabatur[1], ego Brivatensem[2] vicum expetii, scilicet ut qui meritis tutari nequibam, beati martyris Juliani salvarer præsidio. In quo dum commorarer vico, unus puer ex nostris ab hoc morbo corripitur, reclinatoque ad lectulum capite, graviter ægrotare cœpit. Erat autem febris assidua cum stomachi pituita, ita ut, si aliquid acciperet, confestim rejiceret; nec erat ei cibus confortatio, sed magis exitus putabatur. Denique mei, cum viderent eum in extrema vexari, ariolum quemdam invocant. Ille vero venire non differens accessit ad ægrotum, et artem suam exercere conatur. Incantationes immurmurat, sortes jactat, ligaturas collo suspendit, promittit vivere quem ipse mancipaverat morti. Hæc autem me nescio agebantur; quæ cum mihi delata fuissent, amarissimus reddor, et cum gravi suspirio illud commemoro, quod Dominus per Eliam prophetam Oziæ regi pronuntiat, dicens : *Quia dereliquisti dominum Deum Israel et consuluisti deum Acharon, ideo de lectulo in quo ascendisti non consurges, sed morte morieris*[3]. Nam iste, post adventum arioli validius febre succensus, spiritum exhalavit; cujus post obitum interpositis paucis diebus, puer alius simili laborare cœpit incommodo. Tunc ego eis inquio : « Accedite ad martyris tumulum, et aliquid exinde ad ægrotum deportate, et videbitis magnalia Dei, atque cognoscetis quid sit inter justum et inju-

(1) Vid. Hist. lib. IV, cap. xxxi. Vide et De cursu stellarum.
(2) *Brivatinsim* , 2204.
(3) IV Reg. i, 16.

séjour, un de nos serviteurs fut pris de ce mal; et, s'étant alité, il se vit en grand danger. Il avait une fièvre continuelle, accompagnée de vomissements; en sorte que, dès qu'il prenait quelque chose, il le rendait aussitôt, et ne pouvait réparer ses forces par des aliments : il semblait près de sa fin. Mes gens, le voyant dans cette extrémité, appelèrent un devin. Celui-ci ne se fit pas prier; il accourut auprès du malade et s'efforça de mettre en œuvre les ressources de son art. Il murmure des incantations, il jette des sorts, il suspend au cou du patient des colliers et promet la vie à celui qu'il avait, par ces pratiques, dévoué à la mort. Ceci se passait à mon insu. Dès que j'en fus informé, j'en eus une grande amertume, et avec un profond soupir je me rappelai la sentence que le Seigneur avait prononcée contre le roi Ozias par la bouche du prophète Élie, en disant : « Parce que tu as délaissé le seigneur Dieu d'Israël et que tu as consulté le Dieu Acharon, tu ne te lèveras pas du lit sur lequel tu t'es couché, mais tu mourras de mort. » En effet, après l'arrivée du devin, la fièvre du jeune homme augmenta et il expira. Peu de jours après sa mort, un autre serviteur fut pris du même mal. Alors je dis à mes gens : « Allez au tombeau du martyr, rapportez-en quelque chose pour le malade, et vous verrez combien est grand ce que Dieu fait; vous reconnaîtrez alors quelle différence il y a entre l'homme juste et le méchant, entre celui qui craint Dieu et celui qui ne le sert pas. » Ils obéirent, et, prenant un peu de la poussière qui se trouvait autour du tombeau, ils en firent boire une infusion au malade; sa fièvre tomba au moyen de cette médecine, et il commença aussitôt à reprendre des forces et à se mieux porter. Comprenez donc

stum et inter timentem Deum et non servientem illi. » Accedentes autem parumper pulveris circa sepulcrum jacentis sustulerunt. De quo ut hausit infirmus cum aqua, protinus assecutus est medicinam, recuperatisque viribus ac restincta febre convaluit. Intelligite ergo nunc, o omnes qui insipientes estis in populo, et, postquam ista discusseritis, scitote quia nihil sunt quæ ad seducendum humanum genus Diabolus operatur. Ideo moneo ut si quis vexillo crucis signatus, si quis baptismi ablutione mundatus, si quis vetustate deposita in novo nunc homine viget, talia postponat ac negligat; quærat autem patrocinia martyrum, per quos sanitatum miracula celebrantur; postulet adjutoria confessorum, qui merito amici sunt dominici nuncupati, et quæ voluerit, obtinebit.

CAPUT XLVI.

De rosis ad sepulcrum ejus divinitus ostensis.

Eo tempore, cum post obitum Proserii martyrarii[1], Urbanus, diaconus, hujus basilicæ ordinatur æedituus, mira res ad sepulcrum sancti apparuit. Nam, vigilante diacono in lectulo suo, auditus est sonitus, quasi ostium basilicæ panderetur. Post multarum vero horarum spatium, audivit ipsum iterum claudi. Post hæc surgens de strato, præcedente lumine, accedit ad tumulum sancti : mirum dictu! vidit pavimentum rosis rutilantibus esse respersum. Erant autem magnæ valde, cum fragrantia odoris immensi. In ipsas quoque cancelli celaturas mirabatur rosas intus (nonus

(1) *Martiriarii*, 2205. — Martyrarius idem esse videtur ac basilicæ æedituus seu custos, sive etiam rector. Hinc quandoque abbates se martyrarios dixere et æedituos. (R.)

maintenant, vous tous gens peu sensés qui êtes parmi ce peuple, et, après avoir pesé et sondé les faits de ce genre, sachez que tout ce que le diable opère pour séduire le genre humain est dépourvu de force. C'est pourquoi je vous avertis que quiconque porte le signe de la croix, quiconque est purifié par les eaux du baptême, quiconque a déposé le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau, doit fuir et négliger ces artifices; il doit chercher au contraire la protection des martyrs, par lesquels s'opèrent les miracles de guérison. Qu'il demande le secours des confesseurs, appelés avec raison les amis du Seigneur, et il obtiendra ce qu'il désire.

CHAPITRE XLVI.

Des roses apparues miraculeusement sur le tombeau de saint Julien.

A la même époque, lorsqu'après la mort de Proserius le martyraire, le diacre Urbain fut ordonné gardien de la basilique, un miracle se fit sur le tombeau du saint. En effet, le diacre étant éveillé, la nuit, dans son lit, il entendit un bruit comme si la porte de la basilique s'ouvrait. Au bout de plusieurs heures, il entendit de nouveau comme si on refermait la porte. Alors il se leva et se rendit au tombeau, une lumière à la main. Chose admirable! il vit le pavé couvert de roses brillantes de fraîcheur. C'étaient de grosses roses exhalant un parfum délicieux. A travers les ciselures de la grille, on en voyait aussi à l'intérieur du tombeau. Or, on était dans le mois de novembre, et cependant elles étaient aussi fraîches que si on venait de les cueillir. Les ayant recueillies avec un grand respect, le diacre les mit à part dans

enim erat mensis); et hæ ita erant virides ac si easdem ipsius putares horæ momento ramis virentibus esse decerptas. Tunc cum grandi reverentia collectas secretius posuit, multis exinde infirmis medicamenta distribuens. Nam energumenus quidam ex Turonico veniens, ut exinde delibutum potum sumpsit, ejecto dæmone purgatus abscessit.

CAPUT XLVII.

De muliere inluminata.

Mulier erat a nativitate cæca, quæ se exhiberi a parentibus ad beati Martini tumulum deprecata est : ubi cum venisset, prostrata per triduum ad cancellos, qui ante sepulcrum sancti antistitis habentur extrinsecus, responsum accepit per somnium, dicente sibi sancto viro : « Si lumen recipere desideras, require basilicam sancti Juliani, in qua, dum præsidium martyris expetes, ille conjunctus Martino visum tibi necessarium, simul orationum suarum suffragiis, revocabunt. » Exsurgens autem mulier, et ignorans quod in Turonico hujus martyris reliquiæ tenerentur, ad Santonicam urbem dirigit. Victorina[1] etenim materfamilias, ex nobili stirpe progenita, in villæ suæ territorio basilicam construxerat reliquiasque beati martyris condiderat. Ad hanc ergo ædem mulier accedens orat per triduum. Die autem tertia, advenit natalis Baptistæ dominici : stante autem populo et lectionum dogmata auscultante, subito murmur magnum oritur. Presbyter vero qui solemnia celebrabat, comprimere voces cupiens, interrogat quid hoc esset. Cui unus

(1) Colb. a, *Victuriana*; Laud. *Victurina*. (R.)—2204, *Sanctonicam*, *Victurina*.

un lieu secret, pour les distribuer comme médicament au plus grand nombre possible de malades. Et, en effet, un possédé venu de la Touraine, après avoir bu une potion faite avec ces fleurs, s'en retourna délivré du démon, qu'il rejeta.

CHAPITRE XLVII.

D'une femme qui recouvra la vue.

Il y avait une femme aveugle de naissance, qui demanda à ses parents d'être présentée au tombeau du bienheureux Martin. Quand elle y fut venue, après être restée pendant trois jours prosternée devant la grille qui entoure extérieurement le tombeau du saint évêque, elle reçut une réponse en songe. Le saint homme lui apparut et lui dit : « Si tu veux recouvrer la lumière, gagne la basilique de saint Julien, et là, tandis que tu imploreras le secours du martyr, lui et Martin t'obtiendront, par leurs prières réunies, la vue qui t'est si nécessaire. » La femme se leva, et, ignorant qu'il y avait dans le territoire de Tours des reliques de ce martyr, elle se dirigea vers la ville de Saintes. En effet, une dame nommée Victorine, issue d'une noble race, avait construit sur le territoire de sa villa une basilique, où elle avait mis des reliques du bienheureux martyr. La femme y étant arrivée y pria pendant trois jours. Le troisième jour était celui de la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. Ce jour-là, le peuple, debout dans la chapelle, écoutait les lectures liturgiques, lorsqu'un grand murmure s'éleva tout à coup parmi les assistants. Le prêtre qui célébrait, voulant imposer silence, demanda ce que c'était. Un des assistants

ex astantibus ait : « Murmur mitescere non potest, quia virtus Domini miraculum prodidit. Ecce enim mulier illa quæ se cæcam testabatur ortam, erumpente ab oculis sanguine, visum recepit. » Tunc omnes benedixerunt Deum, cognoscentes pariter quæ fuerant gesta.

CAPUT XLVIII.

De reliquiis quas Nanninus presbyter detulit.

Nanninus[1] igitur, presbyter domus[2] Vibriacensis, martyris hujus gloriosi reliquias expetivit, quas, ex jussu beati Aviti pontificis assumptas, cum psallentio tulit usque ad basilicam sancti Ferreoli, quæ[3] procul ab ipso vico sita est : et, cum ad eam pervenisset, unus ex energumenis est mundatus. Procedens autem psallendo, cum ad medianam pervenisset horam, hoste improbo virtute sancti depulso, puella alia purgata discessit.

CAPUT XLIX.

Quod de ejusdem reliquiis multi infirmi sanati sunt.

Accedens autem ad locum ubi oratorium quod in honorem sancti construxerat, posuit hæc pignora in altari sancto. Accedens autem ad eum unus cum amissis oculis, alius manu debilis, impleta oratione, hic lucem recepit post tenebras, manus ille usum

(1) Alii, *Manninus* aut *Naninus*. Porro nomine Vibriaci Veterem Brivatem, vulgo *Vieille-Brioude*, hic designari censet Savaro in Originibus Clarom. ; sed iste locus, ex opinione Ruinartii, magis esse videretur *Vibrac* seu *Vibrat*, vicus diœcesis Claromontensis, aut fortasse *Vebret* in eadem diœcesi.

(2) Domus nude, quasi domus Dei ; ecclesiam sic aliquando dictam testatur Cangius, Gloss.

(3) Adde *non*. (R.) — *Procul* et pro parvo spatio sumi potest.

lui répondit : « On ne saurait comprimer ce murmure, car la vertu du Seigneur vient de produire un miracle. Cette femme qui affirmait être aveugle de naissance, le sang vient de lui sortir par les yeux, et elle a recouvré la vue. » Tous alors, apprenant ce qui s'était passé, bénirent le Seigneur.

CHAPITRE XLVIII.

Des reliques que porta le prêtre Nanninus.

Nanninus, prêtre de l'église de Vibrac, alla chercher des reliques du glorieux martyr, et, les ayant prises par l'ordre du bienheureux pontife Avitus, il les porta, en chantant des psaumes, jusqu'à la basilique de Saint-Ferréol, laquelle n'est pas loin de ce bourg. Comme elles arrivaient, un énergumène fut délivré. Et pendant la route, qui se faisait au chant des psaumes, sur l'heure de midi, une autre jeune fille fut délivrée de même : l'odieux ennemi du genre humain fut expulsé de son corps.

CHAPITRE XLIX.

Que les reliques de saint Julien ont guéri plusieurs malades.

Arrivé au lieu où il avait construit un oratoire en l'honneur du saint, il y plaça ces reliques dans le saint autel. En s'approchant, après avoir dit leurs prières, un homme qui avait perdu la vue sentit dans ses yeux la lumière remplacer les ténèbres et un autre, qui était paralysé de la main, en reprit l'usage qu'il avait depuis longtemps perdu. Une femme, nommée Æterna, tourmentée par le malin ennemi, fut aussi délivrée devant cet autel, ainsi que sa fille, et toutes deux

post otia diuturna. Mulier etiam, nomine Æterna (ms. Gem. *Acerna;* R.), cum filia ab hoste iniquo vexata, ad hoc altare curata, cum prole sospes abscessit. Frigoritici etiam in illo loco nonnulli salvati sunt.

CAPUT L.

De alio cæco inluminato.

Sed quoniam non est absurdum si beatus Julianus cum Joanne aut Martino dona sanitatum impertiat, cum quibus victor sæculi in cœlo tripudiat, referam adhuc qualiter cum Nicetio Lugdunensi simili virtute floruerit. Igitur, infra terminum territorii Turonici, Litomeris quidam in honore sancti martyris basilicam ædificavit, in qua nos ex more ad benedicendum evocati, sancti Juliani martyris, cum Nicetii Lugdunensis, reliquias collocavimus. Sed non multo post tempore cæcus adveniens, dum fideliter orationem fudit, visum recipere meruit. Memini hujus cæci in libro Vitæ sancti Nicetii, quia dignum est ut communis virtus utriusque sancti scripta connectat. Ergo his miraculis lector intendens intelligat non aliter nisi martyrum reliquorumque amicorum Dei adjutoriis se posse salvari. Ego autem Domini misericordiam per beati martyris Juliani patrocinia deprecor, ut advocatus in causis alumni proprii, coram Domino assistens, obtineat ut absque impedimento maculæ ullius hujus vitæ cursum peragam, atque illa quæ confessus sum in baptismo irreprehensibiliter teneam, fideliter exerceam ac viriliter usque ad consummationem hujus vitæ custodiam. Amen.

EXPLICIT LIBER SECUNDUS DE GLORIA SANCTI MARTYRIS JULIANI PECULIARIS PATRONI NOSTRI.

s'en retournèrent guéries. Plusieurs fiévreux ont aussi en ce même lieu recouvré la santé.

CHAPITRE L.

D'un autre aveugle qui recouvra la vue.

Comme il n'est pas difficile de comprendre que le bienheureux Julien, aidé de Jean ou de Martin, rende comme eux la santé, puisqu'il partage au ciel leur triomphe, après avoir partagé leur victoire en ce monde, je rapporterai encore comment il a prouvé une semblable vertu avec Nizier de Lyon. Sur le territoire de Tours, un certain Litomère avait construit en l'honneur du saint martyr une basilique que nous fûmes, suivant l'usage, appelés à bénir et dans laquelle nous plaçâmes des reliques du martyr saint Julien et de saint Nizier de Lyon. Un aveugle, qui y vint peu de temps après, mérita, ayant prié avec foi, de recouvrer la vue. J'ai parlé de cet aveugle (*Vitæ Pat.*, chap. VIII) dans mon livre de la vie de saint Nizier; car il est convenable qu'une vertu commune aux deux saints soit rapportée dans deux écrits dont ils sont l'objet. Maintenant que le lecteur reconnaisse, à ces miracles, qu'il ne peut être sauvé que par l'aide des martyrs et des autres amis de Dieu. Quant à moi, j'implore la miséricorde divine, par l'intercession du bienheureux martyr Julien; puisse-t-il devenir avocat dans la cause de son propre élève et me défendre auprès du Seigneur, afin que j'achève le cours de cette vie sans aucune souillure, que je tienne sans faute, que je pratique avec foi, et que je garde avec fermeté jusqu'à la fin de ma vie les vérités que j'ai confessées au baptême. Ainsi soit-il.

FIN DU SECOND LIVRE DE LA GLOIRE DES MARTYRS, CONSACRÉ A LA GLOIRE DU SAINT MARTYR JULIEN, NOTRE PATRON SPÉCIAL.

ÉCLAIRCISSEMENTS
ET OBSERVATIONS.

Page xxxix.

Il a été question, plus haut, des lettres que l'on trouve dans la correspondance de dom Ruinart relativement au travail dont Grégoire de Tours a été l'objet de sa part. Voici les principales pièces auxquelles nous faisions allusion.

Dom Ruinart à Jean Schilter, 2 *mars* 1699.

Absoluta tandem est, vir clarissime, nostri Gregorii Turonensis operum nova editio, cujus unum exemplar tuo (mandatario ?) hac in urbe degenti ad te transmittendum commisi, quod brevi ut ipse mihi testatus est tuas in manus deveniet. Hoc opus a te benigno vultu suscipiendum fore spero quod te adhortante et animum adjiciente ad finem usque perductum est. Utinam mihi licuisset sæpius tuis uti consiliis ac verbis instrui ad enucleandas quæ mihi passim occurrerunt difficultates. Hoc sane mihi utilissimum fuisset; verum si eruditio aliquando defuit, id semper in animo habui ut numquam sinceritas desideraretur, potissimum in exhibendis variis codicum veterum lectionibus, sicque fieret ut si illæ lectiones quas præ ceteris adhibui nonnullis fortasse displiceant, viri eruditi alias quæ in marginibus habentur pro suo libitu amplecti possint; et sane, ut quidem mihi videtur, plus in ejusmodi adornandis valet sincera simplicitas quam multa audentis nonnumquam temeraria eruditio. Ceterum si aliquod erratum occurrat, mihi tribuas velim et, si monere non graveris cum prima sese offeret occasio, id me emendaturum spondeo. Interim me tui observantissimum amare pergas, vir eruditissime. D. Johannes Mabillon plurimum te salvere jubet. Dabam Parisiis in reg. abbatia S. Germani a pratis; vi nonas martii 1699.

Dom Ruinart au cardinal d'Aguirre à Rome, 28 *avril* 1699.

Eminentissime domine,

Expectatam diu occasionem Eminentiæ tuæ humillima obsequia quæ animo versabam litteris significandi præbet tandem mihi Gregorius noster Turonensis cujus operum nova editio paucis abhinc diebus absoluta, me curante, utinam et te approbante, lucem aspicit. Verum ejus exemplar tibi a Stephanotio nostro, meo nomine offerendum, Romam transmitto. Si vero illud opus tuo, id est eminentissimi Cardinalis tam sinceri tamque eruditi, judicio comprobetur, quis demum adversus ipsum vel minimum susurrare audeat? Tua autem interest, emin. D., sartam, tectam et integram Gregorii auctoritatem conservari, qui res Hispanicas non semel fusius prosequitur ac regum qui tunc temporis in Hispaniis imperabant seriem et præclara facinora passim describit; immo, quod multo magis tibi cordi esse scio, Gregorii opera non parum inserviunt tum ad præcipua quoque ecclesiasticæ disciplinæ capita illustranda, tum ad confirmanda dogmata fidei catholicæ. Ex eo quippe quantum libet barbaro stylo pro genio sui ævi conscripserit, discimus eadem omnino a patribus nostris credita olim ac servata fuisse, quæ in Romana, id est catholica ecclesia, ut loquitur ipse Gregorius, hodie credimus ac servamus. Quod si illum tuo, emin. D., patrocinio indignum non judicaveris, omnibus approbatum iri non despero. Plurimos tibi et prosperos annos in ecclesiæ et ordinis nostri Benedictini bonum apprecatur domnus Johannes Mabillon, quod et ego a Deo Opt. Maximo votis sinceris efflagito Eminentiæ tuæ, devotissimus et humillimus servus.

Le même au cardinal Coloredo (1699).

Prodit in lucem aliquot abhinc diebus Gregorius noster Turonensis, cujus operum novæ editioni adornandæ totus a biennio incubui; Romam aliquot ejus exemplaria transmitto ex quibus unum Eminentiæ tuæ meo nomine offeret Stephanotius noster. Si vero illud opus tua non indignum existimaveris approbatione, nemini non acceptum fore confido. Et quidem indiget Gregorius patrono oculato æque ac potenti contra morosos nonnullos homines qui ejus styli barbariem habentes fastidio aut certe miraculorum quæ passim enarrat multitudine pertæsi, eum contemnunt quasi virum simplicem qui res nullius momenti suis in operibus ut plurimum interseruerit. At longe aliter viri plerique eruditi sentiunt qui Gregorium gravem et sincerum auctorem judicant, cujus opera ad illustrandas ævi sui res gestas et ad confirmanda præcipua religionis nostræ dogmata esse aptissima censent. Quod si Eminentiæ tuæ suffragium iis accesserit, fortunatum ac felicem dicemus Gregorium qui sub tanti viri patrocinio debita sibi suisque operibus auctoritate numquam excidet. Plurimam Eminentiæ tuæ salutem dicit domnus J. Mabillon qui faustos tibi et multos apprecatur annos. Idem ego a Deo Optimo Maximo supplicibus precibus efflagito.

Note 2, Page 27.

D'après la tradition, cette sainte Tunique se serait conservée jusqu'à nos jours dans l'église du village d'Argenteuil près Paris.

Différents auteurs modernes ont signalé l'existence de cinq robes de Jésus-Christ: l'une à Moscou, les deux autres à Saint-Jean de Latran et à Sainte-Martinelle de Rome, une quatrième à Saint-Maximin de Trèves, la dernière à Argenteuil. Calvin, dans son *Traité des reliques*, en cite encore une qui serait selon lui entre les mains « du Turc; » c'est probablement un souvenir confus du fait mentionné par Grégoire de Tours.

La plus célèbre de ces reliques est celle d'Argenteuil, et, à la différence de tant d'autres, elle n'a fait que gagner en célébrité dans le cours du siècle où nous vivons. Voici le récit abrégé de son histoire telle qu'elle est officiellement autorisée dans le diocèse de Versailles et telle que nous la trouvons exposée dans le plus récent des nombreux ouvrages dont elle a été l'objet. C'est un volume de 424 pages in-18, intitulé: « La sainte Tunique de Notre-Seigneur Jésus-Christ; « recherches religieuses et historiques sur cette relique et sur le « pèlerinage d'Argenteuil, par M. L. F. Guérin, rédacteur en chef « du *Mémorial catholique*, etc.; 2e édit.; Paris, Camus libraire, « et à la sacristie d'Argenteuil; 1845. »

La sainte Tunique déjà désignée dans les prophéties (*Ps.* XXII, 19) fut tissée des mains de la vierge Marie pour le Christ au berceau. Elle grandit avec l'enfant à mesure qu'il avança en âge (Guérin, p. 50, 377), et fut tirée au sort entre ses bourreaux au pied de la Croix. Grégoire de Tours, dans le passage ci-dessus mentionné, est

le plus ancien auteur qui en parle après les évangélistes. Suivant Sigebert de Gemblours (XIIe siècle) et d'autres écrivains encore plus récents, la Robe de J. C. aurait été, dans l'intervalle des années 594 à 632, transportée de Galata à Jaffa, à Jérusalem, chez les Perses lorsque Jérusalem fut prise et saccagée par eux, puis à Constantinople, d'où l'impératrice Irène, veuve de Léon IV, l'envoya en présent à Charlemagne, qui en l'année 800 la donna à l'abbaye d'Argenteuil, où se trouvaient deux princesses de sa famille. Cinquante ans après, les Normands détruisirent de fond en comble cette abbaye. La sainte Robe était perdue et oubliée depuis trois siècles lorsqu'en 1156 elle fut, par le moyen d'un miracle (Guérin, 167 et suiv.), retrouvée dans la nouvelle abbaye d'Argenteuil, que la mère du roi Robert avait fait élever en 1003 sur les ruines de l'ancienne. Elle y fut religieusement conservée jusqu'à la Révolution. Mais, à cette époque, du couvent où elle était elle passa entre les mains du curé d'Argenteuil, et peu respectée alors, elle fut lacérée chez cet ecclésiastique, qui en distribua des morceaux à un certain nombre de ses paroissiens. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une pièce d'étoffe longue d'environ un mètre cinquante centimètres, mais informe et toute déchiquetée. Elle est roulée dans une élégante châsse en vermeil due aux dessins du R. P. Arthur Martin, châsse d'où on ne la retire jamais; les fidèles en voient seulement un échantillon de trois ou quatre centimètres qui présente un tissu de laine très-fin, à mailles carrées, de couleur noire tirant sur le roux. En 1804, cette relique a été officiellement remise à l'église d'Argenteuil et reconnue par le légat du saint-siége. Depuis lors les publications nouvelles dont elle a été l'objet, l'établissement d'un culte spécial en son honneur, le renouvellement de la Confrérie de la Sainte-Robe qui compte aujourd'hui plus de 4000 affiliés, plusieurs publications spéciales et des articles de journaux (voy. l'*Univers relig.* du 19 mai et les *Débats* du 20 mai 1856), jusqu'à des miracles tout récents (en 1843; voy. Guérin, 298), ont donné à cette pièce d'étoffe une célébrité plus grande aujourd'hui que jamais, malgré les critiques qui en avaient été faites au XVIIIe siècle, et même au XVIIe, par de savants prêtres tels que l'abbé Thiers et l'abbé Lebœuf, et malgré les prétentions rivales de l'église de Trèves (voy. *Hist. de la Robe de J. C. conservée dans la cathédrale de Trèves*, par J. Marx).

NOTES DES PAGES 44 à 47.

De sainte Tigre.

Le fragment de la légende de sainte Tigre que nous avons reproduit dans la note 2 de la page 44, est extrait de l'appendice mis par dom Ruinart à la fin de son édition de Grégoire de Tours, mais corrigé par une collation que nous devons à l'obligeance de M. le chevalier Léon Ménabréa, savant magistrat de Chambéry, connu par ses travaux sur l'histoire de la Savoie. Le texte est un parchemin du Xe siècle conservé dans les archives de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. Après dom Ruinart, les Bollandistes ont reproduit (en 1709, *Acta Sanct.;* juin, t. V, p. 72) une version plus étendue du même récit, mais qui n'en diffère pas au fond et qu'ils disent avoir tirée des mêmes archives. Feu M. l'abbé Gallizia, dans son ouvrage posthume intitulé : *Atti de' santi che fiorirono ne' dominij della reale casa di Savoia* (t. II.), cite une autre légende de sainte Tigre plus circonstanciée encore que celle des Bollandistes et provenant aussi de l'église de Saint-Jean de Maurienne. Enfin la même église possède un grand bréviaire rédigé au XIVe siècle et contenant les huit leçons qui se récitaient chaque année à l'office de la sainte le jour de sa fête (25 juin). Ces leçons n'ayant été imprimées que dans un bréviaire publié en 1512 pour le clergé du diocèse de Maurienne, nous les donnons ici (d'après une copie de M. Ménabréa) comme pièce justificative du récit de Grégoire de Tours.

Lectio I. Fuit in diebus prestantissimi regis Gondranni mulier nomine Tygris orta in territorio Maurianensi, loco qui Volovium [1] nominatur, nobili stirpe progenita, sacrisque litteris sufficienter instructa; que curam sacerdotum et peregrinorum non parvipendens, sed ut facultas permittebat hospitalitati semper inserviens, indigentibus necessario ministrabat.

Lectio II. Habebat autem sociam sibi sororem nomine Pigme-

(1) *Volovium*, dans l'autre texte (p. 44, note 2) *Volacis;* dans les documents du XIIe et du XIIIe siècles, *Valoria, Valorium, ad Valorias*. C'est aujourd'hui Valloires. (L. M.)

niam, que conjugalem societatem quondam habuerat; sed defuncto marito continenter vivens, sororis contubernio et doctrinis in divinis cultibus et pauperum obsequiis se devote subdiderat.

Lectio III. Vacabant itaque ambe jejuniis et vigiliis atque sanctorum locorum visitationibus. Hec et illis cetera pietatis opera agentibus, accidit ut monachorum religiosorum fruerentur adventu qui ex Jerosolimitanis partibus Scotiam pergere fatebantur.

Lectio IV. Apud quos cum triduo demorarentur de reliquiis sancti Johannis Baptiste volente Domino cum illis habuerunt colloquium dicentes eum decollatum fuisse apud quoddam Arabie castellum quod Maceronta nominatur et in civitate Samarie que nunc Sebaste dicitur reconditum; caput autem Jerosolimam perlatum et ibi cum maximo honore humatum.

Lectio V. Post longa decollationis ejus tempora ab ipso revelatum duobus monachis orientalibus qui orationis causa venerant Jerosolimam et inde ad Edissem Phenicis civitatem perlatum. Ossa vero ejus sancta prius de Samaria Jerosolimam translata et inde ad Alexandriam transmissa ubi nunc in ecclesia que in ipsius nomine est consecrata recondita habentur.

Lectio VI. Quod divina providentia dicebant esse factum ut scilicet per plura loca deportatis beati martyris reliquiis plura virtutum signa post ejus decollationem, Christo largiente, cui testimonium perhibuit cujusque preco vel precursor extitit, per eas fierent manifesta.

Lectio VII. Instructa taliter Dei famula a prefatis viris abeuntibus illis cepit iter suum Dei auxilio preparare, unius tantum famule comitatu contenta. Que postquam Romam pervenit ad limina beati Petri apostoli per aliquot dies morata est ibique, Deo disponente, invenit socios itineris mare transire cupientes.

Lectio VIII. Iis igitur juncta navigio pervenit ad locum ubi ecclesia erat consecrata in honore sancti Johannis Baptiste, in qua pollex et pars digitorum manus dextre et quedam prefati Baptiste reliquie recondite fuerunt.

Malgré tant de témoignages, le silence gardé par Grégoire de Tours sur le nom de cette femme qui avait cependant vécu de son temps, joint à la singularité du nom que lui donne la légende, peut faire douter qu'elle s'appelât réellement Tigre. Ce nom a

porté les chroniqueurs du moyen âge, P. Comestor, G. Durand, et les hagiographes modernes à confondre sainte Tigre avec les saintes nombreuses appelées *Thècle*, et les Bollandistes ont fait de pénibles efforts pour assimiler les deux noms. « Sainte Tigre, disent-ils, ou sainte Tègre, par corruption sainte Tègle ou Tècle », et plus bas ils l'appellent encore Theigla et Tygria; mais les anciens légendaires, dont l'un remonte au moins au xe siècle, sont unanimes à ne lui donner d'autre nom que Tigris. Peut-être la vérité est-elle que l'église de Saint-Jean de Maurienne ayant eu parmi ses reliques non-seulement le pouce, mais deux doigts de la main de saint Jean-Baptiste[1], le mot *digitus* inscrit sur un reliquaire aura donné lieu à une erreur. En effet, ce mot, si on le suppose écrit en caractères mérovingiens mal formés ou un peu effacés, et avec l'abréviation usuelle à la fin (*digits*), aura très-facilement pu se lire *tigris*. Toutefois, c'est là une pure conjecture, et nous ne l'avançons qu'avec une juste réserve.

Les renseignements que nous avons recherchés dans le pays où cette femme aurait vécu n'ont suffi ni pour dissiper, ni pour confirmer nos doutes; mais ils nous ont fourni l'occasion de recevoir de M. Ménabréa, sur la Maurienne, la notice suivante dont nous enrichirons d'autant plus volontiers notre Appendice que les origines de cet évêché ont été une source d'obscurités pour les historiens.

« Les Allobroges étaient déjà depuis longtemps soumis aux Romains, quand les *Medulli*, qui peuplaient la Maurienne, jouissaient encore de leur indépendance. Ce fut Auguste seulement qui les subjugua et avec eux les quatorze tribus alpines dont les noms se lisaient jadis sur le *Tropea Augusti* de Turbie, dans une inscription que Pline nous a conservée (liv. II, chap. xx). A cette époque, les *Garocelli*, qui, du temps de César, tenaient une portion de la Maurienne, avaient complétement disparu, à l'exemple de quelques autres petites peuplades des Alpes.

« L'illustre antiquaire piémontais, Iacopo Durandi, dans une de ses plus remarquables dissertations, intitulée : *Notizia dell' antico*

(1) Elle avait aussi un bras de sainte Tigre et un bras du roi Gontran, suivant un inventaire du xve siècle. (Voy. les Bollandistes.)

Piemonte traspadano (cap. IV), comparant le texte de Strabon avec ceux de Ptolémée et de Vitruve, a démontré de la manière la plus évidente que, sous le règne d'Auguste, toute la Maurienne, haute et basse, était occupée par les *Medulli*, et que cette vallée, après la conquête qu'en fit ce prince, fut annexée aux États du roi Cottius.

« On sait qu'à la mort de Cottius ses domaines furent réduits par Néron en une province romaine appelée la province des Alpes cottiennes, ayant Suse pour capitale, et faisant partie de l'Italie.

« Or, il est certain que la Maurienne entière fut comprise dans cette circonscription tout italienne. Il arriva même, par la suite des temps, et surtout depuis l'époque où la route du mont Cenis, à peu près inconnue des Romains, commença à devenir de plus en plus fréquentée, que la dénomination d'*Alpis cottia*, *Vallis cottiana*, qui, dans le principe, était particulière au passage du mont Genèvre (*mons Matronæ*, *mons Janus*, *Taurinensis saltus*), finit par être transportée à la Maurienne, ainsi qu'on le voit entre autres dans la légende de sainte Tigre publiée par les Bollandistes, où cette vallée est appelée *Vallis cottiana*.

« On ne croit pas qu'au ve siècle les Burgondes aient jamais pénétré en Maurienne; ils durent en être empêchés par les Goths qui, d'après des données historiques à peu près certaines, occupaient ce petit pays. (Voy. à cet égard la *Chorographia Italiæ medii ævi*, insérée dans le tome X des *Scriptores* de Muratori.) On peut même conjecturer que, déjà à cette époque, où les circonscriptions ecclésiastiques tendaient toujours à s'adapter aux circonscriptions politiques, la Maurienne, appartenant à une province italienne, faisait partie de l'évêché de Turin.

« Il est vrai qu'en 536, il intervint, entre Witigès, roi des Goths, et les Francs, maîtres du royaume de Bourgogne, un traité par lequel ceux-ci obtinrent la cession de plusieurs contrées en deçà des Alpes. Mais il est certain que ce traité, dont l'historien Procope nous fait connaître l'existence, et qui fut ratifié en 540 par l'empereur Justinien (*De bello gothico*, lib. II, cap. XIII, et lib. III, cap. XXXIII), ne comprit que la deuxième Narbonnaise, la moitié méridionale de la Viennoise, et la portion des Alpes maritimes dépendante de la Gaule; les Alpes cottiennes et par conséquent la Maurienne y restèrent complétement étrangères.

« Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter qu'en 550 environ, époque assignée par Ughelli (*Italia sacra*, t. IV) à l'épiscopat de Ruffus, la Maurienne n'appartînt à l'évêché de Turin, puisque, d'après Grégoire de Tours, Ruffus s'y rendit pour visiter les reliques de saint Jean-Baptiste qui y avaient été apportées, *quia locus ille ad Taurinensem quamdam urbem pertinebat*. En 553, les armées romaines avaient repris sur les Goths la majeure partie de l'Italie, ce qui n'empêcha pas ces derniers de se maintenir dans la possession des Alpes cottiennes. Ce fut alors que Justinien jugea convenable, en se reportant du nord au midi, de créer une nouvelle province du même nom, s'étendant jusqu'au littoral ligurien, et comprenant les territoires de Turin, d'Asti, de Tortone, d'Alba, d'Acqui, d'Albenga, de Vintimiglia, de Bobbio, de Savone et de Gênes, ainsi qu'on peut le voir dans la dissertation déjà citée: *Chorographia*, etc. Tout porte à croire que c'est peu de temps après que, profitant des troubles de l'Italie, les rois francs songèrent à s'approprier de fait la Maurienne.

« En 564, le roi Clotaire étant mort, ses quatre fils partagèrent entre eux l'héritage paternel. La Bourgogne échut à Gontran. Isique était alors archevêque de Vienne. Dans sa précieuse histoire de cette église, Charvet fixe la mort de ce pontife à l'année 565. Il faut donc nécessairement que ce soit entre ces deux dates qu'aient eu lieu l'érection du diocèse de Maurienne et l'ordination de Felmasius à Châlons, où, suivant la légende (D. Ruinart, Append., col. 1348), se tint un concile. La même légende nous apprend que depuis son occupation par les Francs, la Maurienne avait été placée sous la juridiction de l'église susdite : « *Ad cujus* « *dyocesim pertinebat locus.* »

« En 568, les Lombards, peuple cruel, envahirent l'Italie et abolirent à jamais les anciennes divisions territoriales de ce pays, que les Goths avaient toujours respectées.

« Il est certain qu'alors les Lombards envahirent la Maurienne. La vieille chronique de la Novalaise, publiée dans la belle collection des *Monumenta historiæ patriæ*, fournit à cet égard des détails curieux. On en trouve aussi quelques-uns dans le cartulaire de l'église d'Oulx, imprimé à Turin en 1753. Les autres irruptions de ces nouveaux barbares, par le mont Genèvre, par les Alpes grecques et pennines, sont racontées par plusieurs historiens de cette époque, tels que Marius, Paul-Diacre, etc., et l'on possède

sur ces faits d'amples renseignements. Battus par le patrice Mummol, repoussés par les populations, ils durent, en 573, se retirer au delà de Suse, qui leur fut enlevée par Siagrius. Mais peu après ils recommencèrent leurs attaques et reprirent Suse. Cette ville était en leur pouvoir en 576. Ici l'histoire du diocèse de Maurienne prend une nouvelle importance.

« L'année précédente, le roi Gontram, occupé de ses démêlés avec Sigebert, n'avait pu prendre des mesures efficaces pour s'opposer aux dernières irruptions des Lombards dans le royaume de Bourgogne; mais en 576, ayant fait alliance avec Childebert, son neveu, roi d'Austrasie, ces deux princes entrèrent en campagne et pénétrèrent en Italie, le premier par le mont Cenis et les Alpes grecques, le second par la vallée de Trente. Ils forcèrent leurs ennemis à demander la paix. Dans le traité qui s'ensuivit, et dont la date doit être fixée à la fin de l'année susdite, les Lombards cédèrent au roi Gontram les cités d'Aoste et de Suse, avec les territoires qui en dépendaient, au nombre desquels, bien que déjà occupée, prise, reprise, se trouvait la Maurienne, qui, au point de vue légal, faisait toujours partie du diocèse de Turin. C'est la chronique de Frédégaire (chap. XLV) qui nous initie à ce fait important : « Duces « Langobardorum in regnum Francorum irruperunt et pro ea « præsumptione in compositione Augustam et Seusiam civitates « cum integro eorum territorio et populo partibus Guntchramni « tradiderunt. » Lorsque ce traité eut été conclu, les Lombards, craignant de secondes représailles, implorèrent d'abord la protection de l'empire. Ils envoyèrent ensuite aux rois Francs des ambassadeurs pour gagner la bienveillance de ces princes, et ils passèrent avec eux une nouvelle convention en vertu de laquelle ils abandonnèrent à Gontram la vallée de Mati, *vallem cognomento Amategis*, aujourd'hui vallée de Lanzo, et promirent de lui payer, chaque année, un tribut de 12 000 sols, ce qu'ils exécutèrent, dit le chroniqueur Aimoin, chap. VII, jusqu'au règne de leur roi Agilulf, qui, moyennant beaucoup d'argent donné au roi Lothaire et aux grands de sa cour, parvint à s'en faire décharger. Cet événement, à l'égard duquel les historiens modernes et même l'illustre Muratori n'ont avancé que des assertions assez obscures, surtout quant aux dates, a été admirablement élucidé dans une autre dissertation de Iacopo Durandi, intitulée : *Del collegio degli antichi cacciatori pollentini, con Appendice intorno alle epoche lombarde*. Turin, 1773.

« On comprend comment, par le traité dont il s'agit, la vallée de Suse vint agrandir le diocèse de la Maurienne; comment le *vilis locus*[1], qui contenait les reliques de saint Jean-Baptiste, reçut la qualification de *urbs Maurienna*, *civitas Maurienna*, et comment encore la vallée mauriennaise, qui jusque-là avait été considérée comme faisant partie de la province tout italienne des Alpes cottiennes, devint, dans l'opinion des géographes du temps, une portion de la province des Alpes grecques et pennines, ainsi que le témoigne notamment une des notices des Gaules, que dom Bouquet a insérée dans le tome II de son recueil, où l'on trouve mentionnée au nombre des villes de cette province : *Civitas Morienna a Gundranno rege Burgundionum constructa*.

« Ce n'est pas sans un vif regret que les évêques de Turin se virent dépouillés d'une portion notable de leur territoire; l'évêque Ursicinus, qui, d'après une inscription sépulcrale découverte en 1843, siégea quarante-sept ans et mourut au commencement du VIIe siècle, s'en plaignit amèrement au pape saint Grégoire le Grand, qui, en 598 ou 599, écrivit à ce sujet deux lettres, l'une à Siagrius, évêque d'Autun, personnage d'un haut crédit auprès de la reine Brunichilde, et l'autre aux rois Théodobert et Théodoric.

« Perlatum siquidem ad nos, dit-il dans sa première lettre, « dilectissimum fratrem nostrum Ursicinum Taurinæ civitatis epi- « scopum post captivitatem et depredationem quam pertulit grave « in parrochiis suis quæ in Francorum sitæ terminis perhibentur « præjudicium pertulisse : denique ut alter illic contra ecclesiastica « statuta nullo ejus crimine deposcente constitueretur antistes; et « ne leve forsitan videretur hujus rei prejudiciale commissum, « etiam aliquid doloris est additum ut res ei ecclesiæ suæ quas ha- « bere potuit tollerentur (lib. IX, epist. 115). » Dans la seconde on apprend que le prétexte dont les Francs s'étaient servis pour l'érection de l'évêché de Maurienne avait été que l'évêque de Turin, persécuté par ses ennemis (par les Lombards qui professaient l'arianisme), ne pouvait plus exercer ses fonctions épiscopales, et que son troupeau restait sans pasteur : « Nec quod ad tempus ab

(1) Ci-dessus, p. 48.

« hostibus ejus ecclesia detinetur debet aliquid illi officere; sed hoc « ad subveniendum christianitatis vestre magis magisque debet ani- « mos permovere ut largitatis vestre munere consolatus captivitatis « quam pertulit non possit damna sentire (lib. IX, epist. 116). »

« Comme au moyen âge il existait dans la vallée de Suse une foule de puissants monastères ayant la prétention d'être soumis immédiatement au saint-siége, telles que les abbayes de la Novalaise, de la Cluse, de Saint-Juste, d'Oulx, qui possédaient d'immenses biens, les évêques de Maurienne n'y jouirent jamais que d'une faible autorité. A la Novalaise, ainsi que nous l'apprend la vieille chronique de ce couvent (lib. II, cap. VI), ces prélats avaient le droit de consacrer les autels, de bénir les prêtres, etc.; mais ils devaient le faire sans émolument et quitter la communauté aussitôt après la cérémonie accomplie : « Statimque post peractam conse- « crationem, sine mora, episcopus ad propriam redeat sedem. »

« Les évêques de Maurienne ne cessèrent de protester contre les empiétements dont leur territoire était l'objet. Une charte de 588, rapportée par Besson (Mémoire pour l'histoire des diocèses de Genève, Tarantaise, etc., in-4, 1759, p. 479), peut être consultée à ce sujet et contient des renseignements curieux. Il en est de même d'une autre charte de l'année 1208, publiée par le même auteur, p. 481, où l'on voit que l'évêque Anthelme soutenait avec raison que son diocèse s'étendait jusqu'au pont de Valogia, proche d'Avegliana, au débouché de la vallée de Suse.

« De ce côté-ci des Alpes, les possessions des évêques de Maurienne furent beaucoup plus certaines et beaucoup moins contestées. Le roi Gontram, si l'on s'en rapporte à la légende de sainte Tigre, aurait décidé qu'à l'avenir tous les officiers préposés à la garde des marches cottiennes, continuellement exposées aux entreprises des Lombards, obéiraient à ces prélats et leur seraient soumis en toutes choses : « Concessit autem et leudes et graffiones « qui cum comitibus marcam defendebant ut ab eo die deinceps « episcopo Maurianensi obedirent et in omnibus subditi essent. » Ce fait, qui nous est révélé par un document aussi respectable qu'antique, prend une nouvelle importance quand on pense que ce fut précisément alors que ce prince fit aux évêques dont il s'agit la remarquable donation qui les rendit plus tard seigneurs temporels d'une partie de la Maurienne, et sous ce rapport, feudataires directs de l'empire. Cette donation conserva son effet jusque vers le milieu du XVIIe siècle. Elle est rappelée dans plusieurs actes, et notamment dans une bulle du pape Lucius III, du 16 octobre 1184, où ce pontife spécifie les terres cédées à Felmasius, et fait connaître les priviléges qui lui furent accordés par le monarque franc. » L. M.

PAGES 100 A 105.

Nous tenons de l'obligeance de M. André Salmon, auteur de travaux importants pour l'histoire de la Touraine, la collation de plusieurs pages d'un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, dans lequel les trois chapitres consacrés par Grégoire de Tours à l'histoire de saint Clément (chap. XXXV à XXXVII, *de Gloria martyrum*), présentent, avec une copie très-fautive, il est vrai, des variantes et des additions nombreuses. Ce volume (n° 106 du fonds Ottoboni) est un recueil d'homélies qui paraît avoir été écrit au Xe siècle, et où les fragments consacrés à saint Clément occupent les feuillets 277 et 278. Nous n'avons pas tenu compte de ces variantes dans notre texte, ni même dans nos notes, parce qu'elles nous ont semblé étrangères à la plume de Grégoire; c'est seulement un extrait de ses œuvres arrangé à l'usage de Rome. Cependant, comme il peut être utile de fournir au lecteur les moyens d'en juger lui-même, voici les principaux passages de ce texte :

Incipit expositio Gregorii, episcopi Tyronensis æcclesiæ, de Libro miraculorum beati Clementi martyris atque pontificis.

In divinis voluminibus refertur quod secretum regis abscondere bonum est, Dei miracula enim enarrare glorificum est; et sicut beatus Paulus apostolus ait : « Quos prescivit[1] et predestinavit conformes fieri imaginis filii sui et verum quos vocavit illos et magnificavit[2], » et cetera. Nam sicut in gestis eorum reperimus ita et laudes eorum conscribimus. Illius namque Moysi famulo Dei meminisse nos credo, quia jussu Pharaonis tunc in fiscella posito aquis mergi precepit et in papyrione dum filia Pharaonis lavaret

(1) Les *e* mis pour *æ* sont cédillés dans le manuscrit.

(2) Ép. aux Rom. VIII, 29. Grégoire cite deux fois ce verset de saint Paul dans ses *Vies des Pères*, chap. VIII et XX.

collegit ut nutriret in filio ; placatusque Dominus in eo fecit salutem in manu ejus. Qui etiam populum Israheliticum per siccum et medio mari rubro eduxit et sitienti populo aqua de petra produxit, cui in montem Syna legem dedit et baptizavit in nube et in mari [1]. Illorum namque anteriorum humeri istorum ymaginum similitudinem portant, sicut et divina vox ait : « Misit illos binos ad predicandum ut easdem exercerent operationes et virtutes. » Et idem egregius predicator beatus Paulus apostolus et doctor gentium ait : « O altitudo divinarum sapientie atque scientie Dei, quam inscrutabilia sunt judicia ejus et investigabiles vie ejus. » Vere enim, Domine, divina pietas et clementia tua verum piumque clementem fecit. Sed ne tempus mee tarditatis apprehendat loquendi, tunc incipiam de mirabilibus beati Clementis enarrare. Credo enim vos non latere, Deo [2] fratres, quod Clemens martyr, ut in passione ejus legitur, anchora in collo...., etc. (Voy. ci-dessus, p. 100, lig. 2.)

Lig. 4, milia stadiorum siccumque ingredientibus vestigium iter prebens populo terre usque ad sepulchrum martyris ibique vota reddentes et orationem facientes innumerabilis multitudo post dies multos regrediuntur ad litus.

Chap. XXVI, lig. 2, in loco accederet et epulantium caterva populi post acta obdormivit.

Lig. 4 , ecce factus est repente sonus inundantium aque et cooperiuntium mare. Dehinc territa facta oblita est mulier.

Lig. 8, reliquisse terre et pulverem aspersit caput, miseram se clamitans, hujusmodi dabat voces ad celum et ita agebat in litora clamoribus et ejulatum discurrebatque per circuitu riparum atque replebat.

Lig. 14, ac in lamentationibus et ejulata ducens, penitus nichilhominus se continebat. Recurrente autem, fratres mei dilectissimi, sollempnitatis diem beati Clementi martyris, venit iterum mulier ad expectandum maris successu si fortassis de infantulo aliqua possit invenire indicia. Quid multa dicam? Recedente mare, ipsa precedit ad tumulum prima. Cumque se prostrata ut solito in orationem misisset in pavimento et mugitum himi cordis daret, ita dicebat : « Scio, Domine, scio quia sine tuo nutu nullius hominum

(1) Saint Paul aux Corinth. X, 1, 2.

(2) Le manuscrit porte *do* avec une abréviation ; mais il faut sans doute lire *dulcissimi* ou *dilectissimi fratres*.

destinatur quo cupit nisi tua pro eo dextera fuerit dimicata. Tu, Domine, qui filium unicum vidue lacrimis miseratus et feretro portanti tua misericordia et jussu redonavit incolumem et nunc, Domine, respicere jube ancillam tuam ut beati Clementi martyris tui suffragiis adjuvata inpertiar in sequenti quod enixe peto. » Et dum hec et alia diceret, erecta sursum, genibus....

Pag. 102, lig. 12, in ulnis et laudem pariter omnes dederunt Deo qui salvos facit sperantes in se. Mulier autem pre gaudio non ducens cordis sui ardorem commotaque viscera ejus super eum, sicut aque multe cooperiunt mare, ita lacrimis inrigabat et osculabat ubi per totum annum fuisset spatia. At ille nescire....

Lig. 15, sopore unius noctis spatium. Tunc iterum atque iterum omnes populi qui audierant benedixerunt dominum nostrum Jesum Christum qui tanta mirabilia ostendit servis suis per beatum Clementem martyrem atque pontificem hujus alme Rome, cui est honor et gloria potestas et imperium in secula seculorum. Amen.

Item alio miraculo.

Fratres mei karissimi, volo vobis et aliud miraculum beati Clementi martyris atque pontificis enarrare quod non dubium credo habere vestram strenuitatem. Fons erat....

Chap. XXXVII, lig. 1, infra terminum urbis Leovicine civitatis, quæ non longe abest a corpore beati Martini : cujus unda....

Pag. 104, lig. 29, dignatus est Christus Deus noster cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

Explicit passio vel miracula sancti Clementis.

PAGE 159, NOTE 1.

Longtemps après avoir écrit, sur saint Timothée et saint Apollinaire, la note que nous avons reproduite ci-dessus, page 159, dom Ruinart reçut au sujet des martyrs de Reims la lettre suivante qui se trouve dans le second volume de sa correspondance. (Bib. imp., résid. Saint-Germ., n° 1256, f° 203.)

« Mon révérend père, l'os percé d'un clou que vous avez vû à Reims, y a esté trouvé en 1692, lorsque j'estois curé de Saint-Timothée, dans un bâtiment d'un de mes paroissiens proche un petit cimetière qui conserve encore aujourd'hui le nom de cimetière des

Martyrs. Des ouvriers qui remuoient la terre découvrirent à trois pieds de profondeur plus de cinquante os pareils avec plusieurs grands clous que je fis amasser et jetter dans le cimetière de ma paroisse. Ces os et ces clous étoient épars dans un espace de quinze à vingt pieds en carré, au milieu duquel on apperçut une espèce de tombeau fait de craie dans lequel on ne trouva cependant qu'une moitié de crâne avec une broche de fer d'un demi-pied et quelques os; la broche de fer et les os sont chez mademoiselle de Grignan qui les conserve chez elle à Paris dans un reliquaire.

« J'eu l'honneur en 1693 de montrer l'os en question a monseigneur l'évesque de Meaux, qui étoit pour lors à Saint-Nicaise, et qui, en présence de dom Claude Guenié qui en étoit prieur, en fit beaucoup d'estime.

« Vous vous souvenez aussi, mon révérend père, du jugement qu'en porta, quelques années après en votre présence, dom Jean Mabillon, lorsque m'ayant honoré de sa visite dans un voyage qu'il fit à Reims, le considérant dans mon cabinet, il me dit en le baisant qu'il seroit à souhaitter que toutes les reliques qu'on expose à la vénération des fidèles eussent autant de fondement de sainteté.

« J'oubliois à vous marquer que dans le temps que je découvris ces os percez de fer, je consultay avec mons^r. Rogier, pour lors lieutenant criminel de la ville, et quelques autres gens de lettres, un autheur qui traite *De suppliciis veterum*, qui raporte qu'environ le IIIe ou le IVe siècle où on croit que ces corps ont souffert, on perçoit les os des criminels avec une espèce de terière, *terebrâ*, pour en empescher l'éclat, et qu'ensuitte on y enfonçoit des broches de fer rougies au feu qui attachoient le patient à un pieu. Mais c'est chez vous qu'on trouve la source de ces connoissances. Voilà, mon révérend père, ce que je sçay de l'os que vous avez bien voulu examiner. Faites moy la grâce, je vous prie, de croire que j'ay l'honneur d'etre avec beaucoup de respect,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Pillier, principal du collége de l'Université.

« A Reims, ce 10 septembre 1709.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement I
Note sur dom Ruinart III

LIVRE I.

DE LA GLOIRE DES BIENHEUREUX MARTYRS.

Préface 3

Chap. — Pages.

I. De la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ à Bethléem 7
II. Des miracles de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ 9
III. De sa passion, de sa résurrection et de son ascension 11
IV. Des apôtres et de la bienheureuse Marie .... *id.*
V. De la croix et de ses merveilles à Poitiers 13
VI. De la découverte des clous de la croix 19
VII. De la lance, de la couronne d'épines et de la colonne 25
VIII. De la tunique sans couture du Christ .... *id.*
IX. Des miracles de la basilique construite par Constantin en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie 27
X. Mémorable miracle à l'occasion d'un enfant juif 31
XI. Du monastère de Jérusalem, et des miracles produits par la vertu des reliques de sainte Marie 35
XII. De saint Jean-Baptiste 39
XIII. De la gemme de Bazas produite par une vertu divine .... *id.*
XIV. D'une femme qui obtint le pouce de Jean-Baptiste 45
XV. Des reliques de saint Jean déposées dans le monastère de Saint-Martin 49
XVI. Femme guérie d'un feu à la main 51
XVII. Du fleuve Jourdain .... *id.*
XVIII. Des eaux de la ville de Livia 53
XIX. Du lépreux guéri dans le lieu où le Seigneur fut baptisé, et des reliques de la bienheureuse Marie 55

Chap. Pages.
XX. De l'église de sainte Marie, et de la punition des parjures dans la ville de Tours 57
XXI. De la statue du Christ qui se voit à Panéas .... *id.*
XXII. Du juif qui déroba une image du Christ, et la transperça.. 59
XXIII. Du crucifix de Narbonne 63
XXIV. Insigne miracle d'une source servant au baptême en Espagne 65
XXV. Des hérétiques qui ne croient pas à ce miracle 67
XXVI. D'un homme qui, à cause d'un vol qu'il avait commis, ne put avoir de cette eau 69
XXVII. Du martyre de l'apôtre Jacques, frère du Seigneur 71
XXVIII. De l'apôtre saint Pierre .... *id.*
XXIX. De l'apôtre Paul 75
XXX. De saint Jean, apôtre et évangéliste 79
XXXI. De l'apôtre André 81
XXXII. De l'apôtre Thomas 87
XXXIII. De l'apôtre Barthélemi 91
XXXIV. Du protomartyr Etienne 93
XXXV. De Clément, évêque et martyr 101
XXXVI. D'un enfant qui dormit sur le tombeau de Clément pendant tout le cours d'une année, comme si ce n'eût été qu'une seule nuit .... *id.*
XXXVII. De l'eau d'une source qui reparut par la vertu de ce saint 103
XXXVIII. Du martyr Chrysanthe 107
XXXIX. Du martyr Pancrace 111
XL. De Jean, évêque et martyr 113
XLI. De la vertu inhérente à la foi et au nom chrétien 115
XLII. De l'église de Saint-Laurent 121
XLIII. Du martyr Cassien 125
XLIV. Des martyrs Agricola et Vital .... *id.*
XLV. Du martyr saint Victor 131
XLVI. D'un calice de cristal brisé, puis réparé 133
XLVII. Des saints Gervais et Protais, Nazaire et Celse 135
XLVIII. De saint Saturnin 139
XLIX. La passion et les noms des quarante-huit martyrs 143
L. De saint Fotin, évêque de Lyon 145
LI. Du glorieux martyr Bénigne 147

Chap. Pages.
LII. De saint Symphorien 153
LIII. Du bienheureux Marcel de Châlons 155
LIV. De saint Valérien 157
LV. Des martyrs Timothée et Apollinaire 159
LVI. De saint Eutrope 161
LVII. De saint Amarand 163
LVIII. De saint Eugène 165
LIX. Punition d'un voleur 169
LX. Des martyrs Rogatien et Donatien, et du confesseur Similien. 171
LXI. Des reliques de saint Nazaire 173
LXII. Des cinquante martyrs thébains 175
LXIII. De saint Mallosus 177
LXIV. Du martyr Patrocle 179
LXV. De la basilique du martyr saint Antolien 181
LXVI. D'un vol commis dans l'église de saint Saturnin 185
LXVII. De saint Genès d'Auvergne 187
LXVIII. De Genès, martyr d'Arles, et du mûrier révivifié 189
LXIX. Des miracles opérés par saint Genès 191
LXX. D'une femme injustement accusée d'adultère par son mari.. 193
LXXI. De Ferréol et de Ferrucion 195
LXXII. De saint Denis, évêque de Paris 197
LXXIII. De saint Quentin de Vermandois 201
LXXIV. De Genès, martyr de Bigorre 203
LXXV. Du roi saint Sigismond .... *id.*
LXXVI. Des saints d'Agaune, ou de saint Maurice et de ses compagnons 205
LXXVII. De saint Victor de Marseille 211
LXXVIII. Du glorieux martyr Baudile 213
LXXIX. Des miracles de l'apôtre saint André dans l'église d'Agde. 217
LXXX. D'un miracle qui confirme la foi chrétienne 221
LXXXI. D'une altercation entre un diacre catholique et un prêtre hérétique 225
LXXXII. D'un clerc battu en Espagne pour avoir confessé le Seigneur 229
LXXXIII. Des reliques de plusieurs martyrs, savoir : Paul, Laurent, Pancrace, Chrysanthe, la vierge Daria, Jean et Paul son frère. 231
LXXXIV. Des reliques que mon père possédait 233
LXXXV. De celui qui baigna ses pieds dans une patène 237

Chap. Pages.
LXXXVI. Du diacre à qui une tour d'autel échappa des mains.. 239
LXXXVII. D'Epachius, qui osa célébrer après avoir déjeuné... 241
LXXXVIII. Du Jourdain fuyant devant une femme coupable.... 243
LXXXIX. Comment le cadavre d'un scélérat nommé Antonin ne put rester dans l'église de Saint-Vincent 247
XC. Du glorieux martyr Vincent.......................... *id.*
XCI. De sainte Eulalie.................................... 251
XCII. De la basilique de Saint-Félix...................... 253
XCIII. Des martyrs Hemetier et Chélidoine.................. 255
XCIV. Du bienheureux Cyprien............................... 257
XCV. Des sept Dormants d'Ephèse............................ 259
XCVI. Des quarante-huit martyrs d'Arménie.................. 263
XCVII. Du glorieux martyr Serge............................ 267
XCVIII. De Cosme et de Damien 269
XCIX. Du célèbre martyr Phocas............................. 271
C. De l'excellent martyr Domitius.......................... *id.*
CI. De l'insigne et glorieux martyr Georges................. 275
CII. Du très-saint martyr Isidore 277
CIII. Du saint martyr Polyeucte............................ *id.*
CIV. De l'insigne martyr Félix de Nola...................... 283
CV. De Vincent d'Agen....................................... 291
CVI. Etonnant miracle opéré contre les avares............... 295
CVII. Du prêtre Pannichius 299

LIVRE II.

DE LA PASSION, DE LA VERTU ET DE LA GLOIRE DE SAINT JULIEN, MARTYR.

Préface.. 303
I. De la passion de saint Julien, martyr..................... 305
II. De la découverte de la tête de saint Julien.............. 307
III. De la vertu de la fontaine où sa tête fut lavée......... 311
IV. Des vieillards et de la matrone dont le mari était en prison.. 313
V. De l'homme qui voulut en tuer un autre dans une église..... 315
VI. De la conversion des paysans............................. 317
VII. Comment Hillidius délivra le peuple des ennemis......... 319
VIII. De la fin de ceux qui avaient emporté le mobilier de l'église. 321

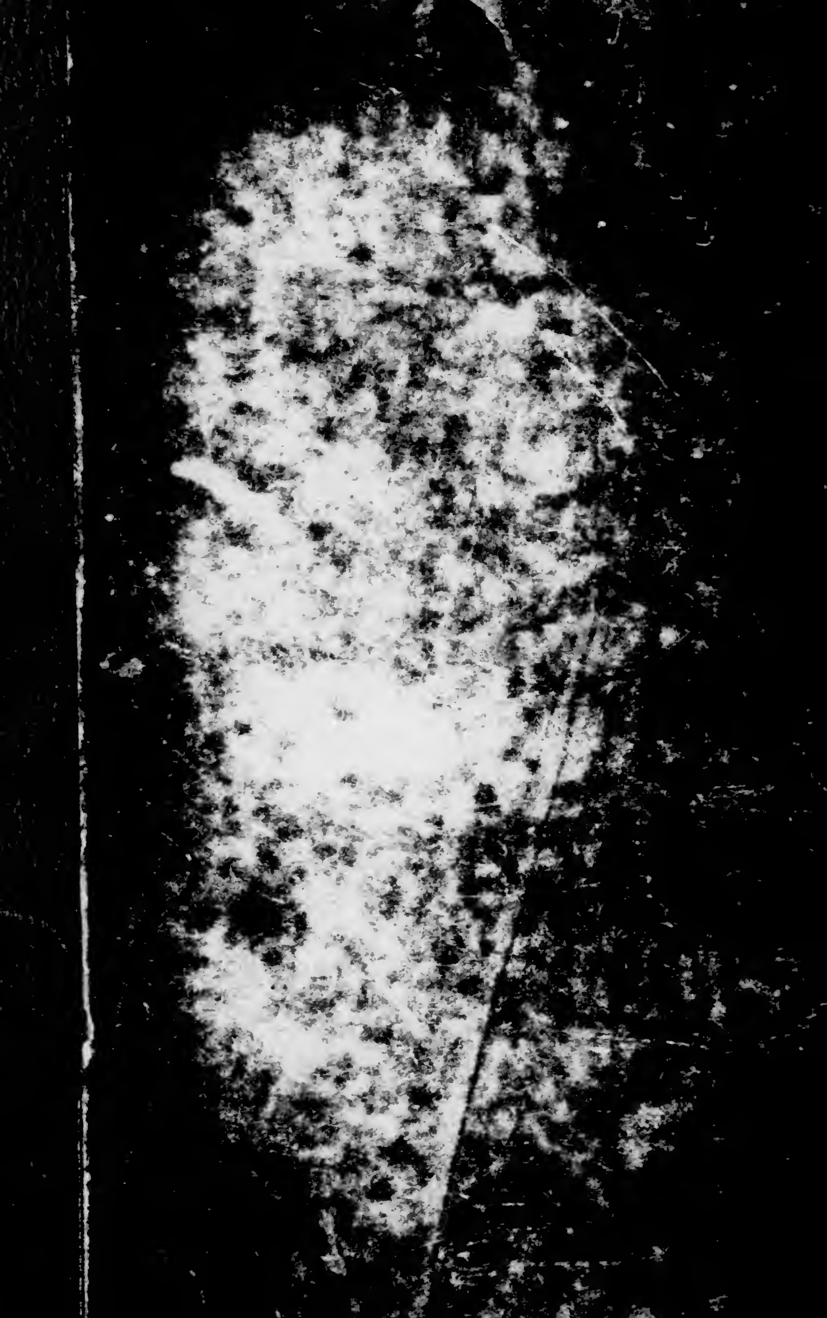
Chap. Pages.
IX. D'une femme paralytique nommée Fédamie.... 321
X. De celui qui voulut tirer de la basilique quelqu'un qui l'avait frappé... 325
XI. De celui qui eut les membres contractés pour avoir attelé des bœufs un dimanche..................................... *id.*
XII. D'Anagildus, à la fois muet, sourd et aveugle 327
XIII. De ceux qui, du temps du roi Théodéric, forcèrent la basilique... *id.*
XIV. Du spoliateur Sigevald 329
XV. De la méchanceté d'un pâtre.............................. 331
XVI. De l'orgueil de Beccon.................................. 333
XVII. Du diacre qui avait pris les brebis de la basilique........ 337
XVIII. De celui qui vola un cheval pendant les vigiles du saint.. 339
XIX. De celui qui s'était parjuré pour un triens.............. 341
XX. De celui qui dépouilla la sainte basilique................ 343
XXI. De celui qui perdit son cheval le jour de la fête du saint.... 345
XXII. D'un aveugle qui recouvra la vue....................... 347
XXIII. De la guérison du pied de Gallus qui, plus tard, fut évêque... 349
XXIV. De la fièvre de Pierre, mon frère...................... 351
XXV. De ma douleur de tête.................................. 353
XXVI. D'un fiévreux guéri à la fontaine de saint Ferréol....... 355
XXVII. Du tonnerre accompagné d'éclairs qui tomba sur la basilique.. *id.*
XXVIII. De celui qui, à cause de la foule du peuple, ne pouvait s'approcher du tombeau 357
XXIX. De la fête de saint Julien.............................. 359
XXX. Des possédés... *id.*
XXXI. De la douceur des animaux.............................. 361
XXXII. De la translation des reliques de saint Julien en Champagne.. 363
XXXIII. Des reliques de saint Julien portées en Orient........ 365
XXXIV. De quelle manière ses reliques furent placées dans la basilique de Tours.. 367
XXXV. Comment le vin fut multiplié cette nuit-là............ 369
XXXVI. De l'homme contrefait qui guérit en ce lieu........... 373
XXXVII. D'une jeune fille aux yeux malades................... 375
XXXVIII. D'un enfant qui avait les muscles contractés......... *id.*

Chap. Pages.
XXXIX. Des parjures.................................. 377
XL. Des reliques de saint Julien que le prêtre Arédius emporta.. *id.*
XLI. De la guérison d'un paralytique........................ 379
XLII. D'un aveugle qui recouvra la vue..................... *id.*
XLIII. Du vol d'une croix d'autel........................ 381
XLIV. De quelle manière on demanda de ses reliqnes......... *id.*
XLV. D'un enfant qui fut conduit aux devins, et d'un autre qui fut guéri par la vertu du saint.......................... 383
XLVI. Des roses apparues miraculeusement sur le tombeau de saint Julien.. 387
XLVII. D'une femme qui recouvra la vue.................... 389
XLVIII. Des reliques que porta le prêtre Nanninus........... 391
XLIX. Que les reliques de saint Julien ont guéri plusieurs malades... *id.*
L. D'un autre aveugle qui recouvra la vue.................. 393
ÉCLAIRCISSEMENTS ET OBSERVATIONS.......................... 395

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

VOLUME 2





SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

ALIAQUE

OPERA MINORA

LES LIVRES DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

TOME II

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LES LIVRES
DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

revus et collationnés sur de nouveaux Manuscrits

ET TRADUITS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR H. L. BORDIER

TOME DEUXIÈME



A PARIS
CHEZ JULES RENOUARD ET Cie
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6
M DCCC LX

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun ouvrage ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition du tome IIe des OPUSCULES DE GRÉGOIRE DE TOURS, *préparée par* M. H. L. BORDIER, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 30 *octobre* 1859.

Signé JULES MARION.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

TERTIUS, QUARTUS, QUINTUS ET SEXTUS
SIVE DE VIRTUTIBUS SANCTI MARTINI
LIBRI QUATUOR

LES LIVRES DES MIRACLES

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

LIVRES TROISIÈME A SIXIÈME
COMPRENANT LES QUATRE LIVRES DU RÉCIT
DES MIRACLES DE SAINT MARTIN

GEORGII FLORENTII GREGORII

TURONESII.

DE

VIRTUTIBUS SANCTI MARTINI

EPISCOPI.

LIBER PRIMUS.

PROLOGUS.

Dominis sanctis, et in Christi amore dulcissimis fratribus ac filiis ecclesiæ Turonicæ mihi a Deo commissæ, Gregorius peccator.

Miracula illa quæ dominus Deus noster per beatum Martinum antistitem suum in corpore positum operari dignatus est, quotidie ad corroborandam fidem credentium confirmare dignatur. Ille nunc exornans virtutibus ejus tumulum, qui in eo operatus est cum esset in mundo, et ille præbet per eum beneficia christianis, qui misit tunc præsulem gentibus perituris. Nemo ergo de anteactis virtutibus dubitet, cum præsentium signorum cernit munera dispensari, cum videt claudos erigi, cæcos illuminari, dæmones effugari,

DES

MIRACLES DE SAINT MARTIN,

ÉVÊQUE,

PAR

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE,

ÉVÊQUE DE TOURS.

LIVRE PREMIER.

PRÉFACE.

A mes saints seigneurs et très-doux frères en l'amour du Christ et aux enfants de l'église de Tours, confiée par Dieu à mes soins, Grégoire pécheur.

Dieu, notre Seigneur, daigne confirmer chaque jour, pour corroborer la foi des croyants, les miracles qu'il daigna opérer par le bienheureux Martin, son pontife, quand il vivait de la vie du corps. Maintenant Celui-là fait briller son tombeau par des miracles qui opéra par lui lorsqu'il était dans le monde; Celui-là, après l'avoir envoyé pour pasteur aux nations menacées de périr, accorde par son intermédiaire des bienfaits aux chrétiens. Personne donc ne peut douter de sa puissance passée en contemplant les bienfaits qui résultent des signes qu'il en donne aujourd'hui, en voyant les boiteux se redresser, les aveugles retrouver la lumière, les démons

et alia quæque morborum genera ipso medicante[1] curari. Ego vero fidem ingerens libri illius qui de ejus Vita ab anterioribus est scriptus, presentes virtutes de quanto ad memoriam recolo, memoriæ in posterum, Domino jubente, mandabo. Quod non præsumerem, nisi bis et tertio admonitus fuissem per visum. Tamen omnipotentem Deum testem invoco quia vidi quadam vice per somnium, media die, in basilica domni Martini debiles multos, ac diversis morbis oppressos sanari, et videbam eos, spectante matre mea[2], quæ ait mihi : Quare segnis es ad hæc scribenda quæ prospicis? Cui aio : « Non te latet[3], quod sim inscius litterarum, et tam admirandas virtutes stultus et idiota non audeam promulgare. Utinam Severus, aut Paulinus viverent, aut certe Fortunatus adesset, qui ista describerent. Nam ego ad hæc iners notam incurro, si hæc adnotare tentavero. » Et ait mihi : « Et nescis quia nobiscum propter intelligentiam populorum si quis loquitur, sicut tu loqui potens es, eo habetur magis præclarum? Itaque ne dubites, et hæc agere non desistas : quia crimen tibi erit si ea tacueris. » Ego autem hæc agere cupiens, duplicis tædii affligor cruciatu, mœroris pariter et terroris. Mœroris, cur tantæ virtutes, quæ sub antecessoribus nostris factæ sunt, non sunt scriptæ; terroris, ut aggrediar opus egregium rusticanus. Sed spe divinæ pietatis illectus, aggrediar quod monetur. Potest

(1) Editi codices cum aliquot scriptis, *mediante;* Bell. *medificante.* (Ruinartius.)—Cl.-F. *edificante.*

(2) Bec., *vidi expectantem matrem meam.* (R). —2204 et Cl.-F. *matri meæ.*

(3) Clar. et alii mss. : *inops litteris.* (R.)

s'enfuir, et tous les autres genres de maux se guérir grâce à ses remèdes. Quant à moi, garant du livre qui a été écrit sur sa vie par mes devanciers, je confierai à la postérité, comme Dieu me l'ordonne et autant que ma mémoire me le permettra, ses miracles d'à présent. Je n'oserais pas le faire si je n'eusse été admonesté sur ce sujet à deux ou trois reprises par des visions. Car, j'en atteste le Dieu tout-puissant, j'ai vu une fois en songe, au milieu du jour, dans la basilique de saint Martin, une foule de malades accablés de divers maux être guéris, et je voyais cela en présence de ma mère, qui me dit : « Pourquoi es-tu si paresseux à écrire ce que tu vois? » Je lui répondis : « Tu connais bien mon ignorance dans les lettres; et qu'inhabile et sot comme je suis, je n'oserais pas publier de si admirables vertus. Plût à Dieu que Sévère ou Paulin vécussent, ou qu'au moins Fortunat fût là pour écrire de telles choses! Car, moi qui n'ai point de talent pour cela, je m'exposerais à me faire montrer au doigt si je tentais d'en parler. » Elle me dit : « Ignores-tu que celui qui nous parle un langage adapté à l'intelligence du peuple, comme tu peux le faire, en est par cela même mieux compris? Ainsi n'hésite plus, et fais-le sans retard, car ton silence à cet égard serait coupable. » En voulant obéir, je me sens affligé et tourmenté d'un double ennui, d'un regret et d'une crainte : du regret de ce que tant de miracles qui se sont passés du temps de nos prédécesseurs ne soient pas mis en écrit; de la crainte d'entreprendre, moi, rustique, un si remarquable ouvrage. Cependant, encouragé par l'espérance de la bonté divine, j'entreprendrai d'obéir aux avertissements que j'ai reçus; car, j'ai la foi que celui-là peut faire connaître à travers la stérilité de

enim, ut credo, per meæ linguæ sterilitatem[1] proferre ista qui ex arida cote[2] in eremo producens aquas, populi sitientis exstinxit ardorem; aut certe constabit eum rursum os asinæ reserare, si, labia mea aperiens, per me indoctum ista dignetur expandere. Sed quid timeo rusticitatem meam, cum dominus redemptor et Deus noster, ad destruendam mundanæ sapientiæ vanitatem, non oratores, sed piscatores; nec philosophos, sed rusticos prælegit? Confido ergo orantibus vobis, quia, etsi non potest paginam sermo incultus ornare, faciet eam tamen gloriosus antistes præclaris virtutibus elucere.

CAPUT PRIMUM.

Quod Severus vitam sancti Martini conscripsit.

Multi enim sunt, qui virtutes sancti Martini, vel stante versu, vel stilo prosaico conscripserunt. De quibus primus ille Severus Sulpicius, cui tantus fervor amoris fuit in sanctum Dei, ut eo adhuc degente in sæculo, unum librum de Mirabilibus vitæ ejus scriberet, exinde post transitum beati viri duos libros scripsit, quos Dialogos voluit vocitari. In quibus nonnulla de virtutibus eremitarum, anachoretarumve, referente Posthumiano, inseruit. Sed in nullo inferiorem nostrum potuit reperire Martinum, quem apostolis sanctisque prioribus exæquavit, ita ut etiam diceret, « felicem quidem Græciam, quæ meruit audire apostolum prædicantem; sed nec Gallias a Christo derelictas, quibus donavit Dominus habere Martinum. »

(1) Alias *officium*. (R.) — (2) Alias *petra*. (R.)

mon langage les choses dont je parle, qui, dans le désert, faisant sortir les eaux d'un rocher aride, en étancha la soif ardente de tout un peuple; et certes il sera bien prouvé qu'il a une seconde fois ouvert la bouche de l'ânesse, si, desserrant les lèvres d'un ignorant comme moi, il daigne par elles répandre ces grandes choses. Mais pourquoi redouter ma rusticité, quand le Seigneur notre Dieu et notre rédempteur a choisi pour écraser la vanité de la sagesse mondaine, non des orateurs mais des pêcheurs, non des philosophes mais des hommes de la campagne. Ainsi donc j'ai confiance, grâce à vos prières, que, si mon style inculte ne peut orner ce livre, du moins les hauts faits éclatants du glorieux pontife le mettront en lumière.

CHAPITRE PREMIER.

Que Sévère a écrit la vie de saint Martin.

Beaucoup de personnes ont décrit les vertus de saint Martin, soit en vers, soit en prose. Il faut mettre au premier rang Sulpice Sévère, qui eut tant d'amour pour le saint de Dieu, que, celui-ci étant encore de ce monde, il écrivit un livre des miracles de sa vie, et qu'après le trépas du bienheureux, il en écrivit deux autres qu'il lui plut d'intituler *Dialogues*, dans lesquels en faisant parler Posthumien[1] il toucha quelque chose des vertus des ermites et des anachorètes. Mais il ne put trouver en rien notre Martin inférieur à eux. Il l'égala aux apôtres et aux premiers saints, et alla jusqu'à dire qu'heureuse avait été la Grèce d'avoir mérité d'entendre l'apôtre prêcher; mais qu'aussi les Gaules n'avaient pas été abandonnées du Christ, puisque le Seigneur leur avait donné de posséder Martin.

(1) L'un des personnages introduits par Sulpice Sévère dans ses *Dialogues*.

CAPUT II.

Quod eamdem vitam beatus Paulinus versu composuit.

Paulinus quoque beatus, Nolanæ[1] urbis episcopus, post scriptos versus de virtutibus ejus, quas Severus prosa complexus est, quinque libros, illa comprehendit miracula quæ post ejus gesta sunt transitum, id est, in sexto operis sui libro. Ait enim : « Cum energumeni per cancellos basilicæ veherentur volatu aereo, et sæpe in puteum qui in ipsa habetur basilica, impulsu dæmonis jactarentur abstracti, exinde illæsi, populis spectantibus, sunt resumpti. » Idque in eodem puteo, et nostris temporibus vidimus gestum[2].

Alius quoque dæmon acquisitum vasculum præcipitem duxit ad amnem, quasi prædam, quam ceperat, demersurus. Sed non defuit perituro beati confessoris auxilium. Nam ingressus in flumen et ulteriorem ripam petens nihil nocumenti accepit, sed siccis[3] est etiam vestimentis egressus : cumque ad cellulam Majoris Monasterii pervenisset, mundatus apparuit. Hunc etiam testatur multas voces emittere solitum, ac lingua gentium incognitarum sæpissime loqui, venturaque fateri et crimina confiteri. Sed, ut diximus, postquam limen sancti attigit, sanus abcessit.

Egidius quoque, cum obsideretur ab hostibus, et excluso a se solatio[4], turbatus impugnaretur, per invo-

(1) Sic omnes mss. codices et editi hic et in lib. de Gloria conf. cap. 110. (R.)

(2) Addit in margine 2204, *Sequitur de libro Paulini.*

(3) Mss. fere omnes, *nihil nocitus, siccis.* (R.)

(4) 2204, *excluso alicujus defensionis solatio.*

CHAITRE II.

Que le bienheureux Paulin a écrit en vers la même vie.

Le bienheureux Paulin, évêque de Nole[1], après avoir écrit en vers cinq livres des miracles de saint Martin, sujet que Sévère avait traité en prose, comprend dans un sixième les miracles que le saint fit après sa mort. Voici ce qu'il raconte. « Lorsque des énergumènes sont emportés comme s'ils volaient par les airs, à travers les grilles de la basilique, et qu'entraînés par l'impulsion du démon ils se précipitent, ce qui arrive souvent, dans le puits qui se trouve au même lieu, on les en retire sains et saufs aux yeux de tout le peuple. » Nous avons vu la chose se passer ainsi de notre temps et dans le même puits.

Paulin parle aussi d'un démon qui, s'étant emparé du corps d'un homme pour sa demeure, courut se précipiter dans la rivière comme pour y noyer celui dont il avait fait sa proie. Mais le secours du bienheureux confesseur ne fit pas défaut à celui qui allait périr; car il entra dans le fleuve, put gagner l'autre bord sans aucun dommage, et il en sortit même avec ses vêtements secs. Et lorsqu'il arriva à la pieuse retraite de Marmoutier, il était délivré du démon. Paulin atteste encore que ce démon a coutume de répandre beaucoup de paroles et de parler très-souvent le langage de pays inconnus, de prédire l'avenir et de confesser des crimes. Mais, ainsi que nous l'avons dit, dès qu'il eut touché le seuil du saint, l'homme dont ce démon s'était emparé s'en alla guéri.

Quand Égidius[2], assiégé par ses ennemis et privé de tout secours, était bouleversé par cette attaque, il obtint sa

(1) Tous les manuscrits portent cette leçon; cependant le Paulin dont veut ici parler Grégoire n'est point l'évêque de Nole.

(2) Ægidius, maître de la milice des Gaules. Grégoire fait ici allusion au siége d'Arles par les Visigoths en 459. (R.)

cationem beati viri, fugatis hostibus liberatus est. Idque dæmoniacus in medio basilicæ, ipsa hora qua gestum fuerat, est professus sancti Martini obtentu hoc fuisse concessum.

Puella quædam paralysis humore gravata, et, quod pejus est, errore cultus fanatici involuta, beati sepulcrum expetiit, vigiliisque celebratis, sanitati est reddita. Rursum autem ad idolatriæ vomitum revocata, languorem, quo obtentu beati pontificis caruerat, iterato incurrit.

Chunus quidam, rabidus instinctu dæmonis actus, coronam sepulcri, quæ sancti meritum declarabat, violenter arripuit. Mox lumine privatus, prædam, cogente dolore, restituit lumenque quod perdiderat recepit. Quidam vero a tentatore commotus, prolato gladio, cum quemdam ferire conaretur in atrio confessoris, protinus ira in se retorta, veloci judicio Dei prosequente, ipso se mucrone perfodit.

Denique cum populus ad beati templi ornatum columnas deferre cuperet gaudens, quidam vir, qui operi huic invidus et contrarius fuit, in alveum exclusum multa minabatur, pro eo quod solatium aliquod ad plaustra petentibus non præberet. Cumque superbus equum feriret, in parvo fluviolo præcipitatus, in sinu aquarum gurgitis ictibus suis suffocatus interiit. Tunc juvene[1] præcedente, columnæ usque ad beatum templum delatæ sunt.

Quoties etiam ad beatum sepulcrum oleum fuisset positum, referunt illud vidisse adauctum. Sanctus vero Perpetuus episcopus, merito beati discipulus præco-

(1) Sic plerique mss. Alii habent *populo*. Editi *juventute*. (R.)

délivrance en invoquant le bienheureux, et les ennemis furent mis en fuite. Un démoniaque, en pleine église, et à l'heure même où le fait se passait, avoua qu'il était dû à l'intercession de saint Martin.

Une jeune fille, atteinte de paralysie, et, ce qui est pire, plongée dans l'erreur d'un culte idolâtre, se rendit au tombeau du bienheureux, et, ayant assisté à la célébration des vigiles, fut rendue à la santé. Mais étant retournée au vomissement de l'idolâtrie, elle retomba dans la langueur dont l'intercession réitérée du bienheureux pontife l'avait guérie.

Un forcené de la nation des Huns, poussé par l'inspiration du démon, arracha brutalement du tombeau le nimbe, signe des mérites du saint. Bientôt il fut privé de la lumière; mais obligé par la douleur à restituer sa proie, il recouvra la vue. Un autre, qu'agitait le tentateur, ayant tiré son glaive et s'efforçant d'en frapper son adversaire dans l'aître du saint confesseur, retourna sa colère contre lui-même; et, par un prompt jugement de Dieu, se transperça de son poignard.

Alors que le peuple voulait, dans son empressement joyeux, transporter des colonnes pour l'ornement du saint temple, un certain personnage qui, plein d'envie, se montrait contraire à ce projet, barra le fleuve avec de grandes menaces, afin de ne pas alléger, au moyen de transports par eau, comme on le lui demandait, la charge des voitures. Cet orgueilleux, en frappant son cheval, fut précipité dans le filet d'eau resté libre, et périt dans le gouffre liquide, suffoqué par suite du mal même qu'il avait fait. Alors, précédées par la jeunesse, les colonnes furent portées au bienheureux temple.

Chaque fois aussi qu'on apportait de l'huile au saint tombeau, on en voyait croître, dit-on, la quantité. Le saint évêque Perpétue, qui doit être justement proclamé disciple du

nandus, ampullam cum oleo ad sanctum tumulum detulit, ut eum[1] virtus justi infusa sanctificaret. Et eraso a marmore, quo sancta membra teguntur, pulvere, ac liquori permixto, ex quo in tantum oleum redundavit ut vestimentum sacerdotis nectareo effragrans odore oleagina unda perfunderetur. Multique ex hoc infirmi experiere salutem. Sed et procellæ ab agris hoc liquore purificatis sæpe prohibitæ sunt.

Cum autem ad templum sanctum quidam devotus fide plenus accessisset et, gratiam sancti sitiens, cogitaret quid de beata æde raperet ad salutem, prope sepulcrum accedens, æditunm supplicat ut sibi parumper benedictæ ceræ largiretur e tumulo. Quam accipiens lætus abcessit, et agro, cui frugem severat, confisus imposuit. Adveniens autem tempestas sævissima, quæ viciniam[2] in annis præcedentibus sæpe vastaverat, ab hac est prohibita benedictione, nec ibidem ultra, uti consueverat, nocuit.

Magnifica vero atque desiderabili paschali festivitate adveniente, populus ad beati cellulam, in qua commoratus sæpe frequentaverat cum angelis, devotus advenit. Et singula loca allambens osculis vel irrigans lacrymis, in qua vir beatus ante sederat aut oraverat, sive ubi cibum sumpserat vel corpori quietem post multos labores indulserat, classe navium præparata, amnem transire parat, ut beatum sepulcrum adeat, et cum fletu veniam deprecans coram confessore se prosternat. Navigantibus autem illis, tentatoris im-

(1) Id est, *id.* Ed. *eam.* (R.)

(2) Sic Gat., Vinc. et Bec. Plerique alii mss. *vicinia.* Nonnulli *vicina.* Editi *omnia.* (R.)

bienheureux, porta au saint tombeau une fiole d'huile, afin que la puissance du juste la sanctifiât en y pénétrant. Lorsqu'il eût mêlé à la liqueur la poussière qu'il avait recueillie en grattant le marbre qui recouvre les membres sacrés, l'huile déborda tellement qu'un ruisseau oléagineux coula sur le vêtement de l'évêque, en répandant une odeur de nectar. Bien des malades y ont trouvé le salut, et souvent on a vu les tempêtes écartées des champs qui en ont été purifiés. Un dévot, plein de foi, étant venu au saint temple, cherchait, ayant soif de la grâce du bienheureux ce qu'il pourrait bien ravir de l'édifice sacré pour son salut ; il s'approcha du monument et supplia le gardien de l'église de lui faire don d'un peu de cire bénite prise au tombeau. Il s'éloigna joyeux en l'emportant, et la déposa avec foi dans un champ qu'il avait ensemencé. Une tempête terrible, qui les années précédentes avait ravagé tous les environs, étant revenue de nouveau, n'apporta en cet endroit aucun de ses dommages accoutumés, empêchée qu'elle en fut par cet objet béni.

La magnifique et si désirée fête de Pâques étant arrivée, le peuple vint plein de dévotion à la cellule où le saint demeurait et avait souvent eu commerce avec les anges. Et là il couvrit de ses baisers et arrosa de ses larmes chacun des endroits où le bienheureux s'était jadis assis, ou dans lesquels il avait prié ou pris de la nourriture, ou accordé à son corps quelques moments de repos après tant de travaux ; puis, au moyen d'une flottille, le peuple se prépare à passer le fleuve pour se rendre au saint tombeau, s'y prosterner devant le confesseur, et implorer sa miséricorde avec larmes. Mais, comme ils

pulsu commoto vento, classis[1] in profundo demergitur, et sexus uterque ab amne diripitur. Cumque inter procellas fluctuum rotarentur et spes omnis evadendi deperisset, una omnium vox in clamore profertur, dicens : « Miserator Martine, eripe a præsenti interitu famulos famulasque tuas ! » His dictis, ecce afflatus auræ placidus, artus submersorum subvehens ab undis illæsos, omnes littori, quod desiderabant, unda famulante, restituit : nec ullus deperiit; sed cuncti salvati paschalia festa summa cum exsultatione perfuncti sunt. Non enim defuit illa virtus, quæ Jordanem scindens, populum sub aquarum molibus margine arente traduxit, cum de fundo fluvii duodecim lapides ablatos signa apostolica gestientes Josue littori cui advenerat consecravit; vel illa quæ Petrum pereuntem pia amplectens dextera, ne periret, eripuit; vel quæ nautam submersurum, Martini Dominum invocantem, de profundo pelagi ad littus quod optabat elicuit.

Quidam, pro benedictione aliquid ceræ de sancta æde assumere flagitans, aliquid ceræ de sepulcro sancti accepit, et infra penetralia domus tanquam thesaurum cœlestem reposuit. Factum est autem ut invidia tentatoris immissum incendium domus voraci flamma circumureretur[2], et sparsum per aridas tabulas cuncta vastaret. Interea clamor ad cœlum tollitur, et beati Martini auxilium imploratur. Meminitur[3] etiam ceræ

(1) Rom. (et 2204) *navis*. Et infra Ed. *et populus undique ab amne*. (R.)

(2) Supp. 243 et Cl.-F. *circumoritur*.

(3) Sic habent mss. omnes; Ruinartius tamen *meminit* imposuerat isti loco. *Reminiscitur cere*, 5334.

naviguaient, le vent se déchaîne sous l'impulsion du tentateur, la flottille coule à fond, hommes et femmes sont entraînés par le fleuve. Ils roulaient ainsi au milieu des flots impétueux et n'avaient plus aucune chance de salut; tous alors profèrent ce cri d'une seule voix : « Compatissant Martin, arrache tes serviteurs et tes servantes à la mort qui est là ! » A ces mots, voici qu'un souffle léger, soulevant les membres des submergés préservés des ondes, les ramène tous au rivage désiré sur un flot obéissant. Aucun ne périt, et tous purent, après avoir été sauvés, célébrer avec enthousiasme les fêtes de Pâques. Ainsi se manifesta de nouveau cette même vertu, qui, divisant les eaux du Jourdain, fit passer le peuple à sec dans le lit du fleuve pendant que les flots s'élevaient en montagnes au-dessus de sa tête, alors que Josué consacra sur le rivage qu'il venait d'atteindre les douze pierres prises au fond du fleuve qui devaient marquer comme un signe la mission d'Israël; cette vertu qui par la main divine saisit Pierre pour l'empêcher de périr; cette vertu, qui du fond de la mer rapporta au rivage désiré le matelot en péril qui invoquait le maître de Martin.

Un homme, implorant comme une bénédiction quelque parcelle de la cire du saint édifice, en reçut un peu que l'on prit sur le tombeau du saint, et la plaça comme un trésor céleste dans le lieu le plus caché de sa maison. Or, il arriva qu'un incendie envoyé par la méchanceté du tentateur enveloppa cette maison de ses flammes dévorantes, et, gagnant des planches de bois sec, dévasta tout. Un cri cependant s'élève vers le ciel, et l'on implore l'assistance du bienheureux Martin. Notre homme se rappelle cette par-

particulæ a sancti templo delatæ. Quæ reperta et igni injecta, protinus cunctum restinxit incendium, novoque miraculo cera, quæ ignem alere erat solita, violentiam ignis vi sanctitatis oppressit. Hæc Paulinus in sexto operis sui libro versu conscripsit, accepto a sancto Perpetuo episcopo de his indiculo. Verum, cum ad eum hujus indiculi charta venisset, nepos ejus gravi tenebatur incommodo. At ille confisus in virtute sancti : « Si tibi, inquit, placet, beate Martine, ut aliquid in tua laude conscribam, appareat super hunc infirmum. » Impositaque charta pectori ejus, extemplo recedente febre sanatus est qui erat ægrotus. Sed et Fortunatus presbyter omne opus Vitæ ejus in quatuor libris versu conscripsit. His nos exemplis illecti, etsi imperiti tentabimus tamen aliqua de virtutibus sancti et beatissimi Martini, quæ post ejus obitum actæ sunt, quantum invenire possumus, memoriæ replicare : quia hoc erit scribendi studium, quod in illo Severi aut Paulini opere non invenitur insertum.

CAPUT III.

De ordinatione et transitu beati Martini.

Lucidus et toto orbe renitens gloriosus domnus Martinus, decedente jam mundo sol novus exoriens, sicut anterior narrat Historia, apud Sabariam Pannoniæ ortus, ad salvationem Galliarum, opitulante Deo, dirigitur. Quas virtutibus ac signis illustrans, in urbe Turonica episcopatus honorem invitus, populo cogente, suscepit : in quo gloriosam et pene inimitabilem agens vitam, per quinquennia quinque bis insuper geminis mensibus cum decem diebus, octogesimo

celle de cire qu'il avait emportée du tombeau du saint, il la retrouve et la jette dans les flammes; aussitôt tout l'incendie s'éteint, et par un miracle inattendu, cette cire qui, par sa nature devait alimenter le feu, en étouffa la violence par l'énergie de sa sainteté. Paulin a raconté cela en vers dans le sixième livre de son ouvrage, d'après une note qu'il tenait du saint évêque Perpétue. Lorsque le papier sur lequel cette note était écrite lui parvint, son neveu était gravement malade. Plein de foi dans la vertu du saint, il lui dit : « Si tu agrées, ô bienheureux Martin, que j'écrive quelque chose à ta louange, fais-le moi connaître par un signe sur ce malade. » Et ayant mis le papier sur la poitrine du malade, aussitôt la fièvre s'éloigna et la santé revint. Le prêtre Fortunat a également écrit sa vie en vers, formant quatre livres. Entraîné par ces exemples, tout inhabile que nous sommes nous tenterons cependant de conserver la mémoire de ceux des miracles du saint et bienheureux Martin, qui se sont manifestés après sa mort, et dont nous aurons pu avoir connaissance. Nous nous appliquerons surtout à ce qui ne se trouve pas raconté dans l'ouvrage de Sévère ni dans celui de Paulin.

CHAPITRE III.

De la consécration et de la mort de saint Martin.

Pur et resplendissant dans tout l'univers, le glorieux seigneur Martin se levant comme un soleil nouveau sur un monde qui s'en allait, naquit, ainsi que le rapporte l'histoire du passé, à Sabarie, ville de Pannonie; mais il était destiné par la bonté de Dieu au salut des Gaules. Comme il les illustrait par ses vertus et par ses actes, le peuple le força d'accepter l'honneur du pontificat dans la ville de Tours qu'il reçut malgré lui. Là il passa vingt-cinq ans, quatre mois et dix jours d'une vie glorieuse et presque inimitable; il mourut en paix au milieu de la nuit, dans la quatre-vingt-unième année de

primo ætatis suæ anno, Cæsario [1] et Attico consulibus, nocte media quievit in pace. Gloriosum ergo, et toti mundo laudabilem ejus transitum in die dominica fuisse manifestissimum est, idque in sequenti certis testimoniis comprobabimus. Quod non parvi meriti fuisse censetur, ut illa die eum Dominus in paradiso susciperet, qua idem dominus et redemptor victor ab inferis surrexisset; et, ut qui dominica solemnia semper celebraverat impollute, post mundi pressuras dominica die locaretur in requie.

CAPUT IV.

Qualiter sancto Severino episcopo psallentium de ejus transitu revelatum est.

Beatus autem Severinus Coloniensis [2] civitatis episcopus, vir honestæ vitæ, et per cuncta laudabilis, dum die dominica loca sancta ex consuetudine post matutinos hymnos [3] cum suis clericis circumiret, illa hora qua beatus obiit, audivit chorum canentium in sublimi. Vocatumque archidiaconum interrogavit si aures ejus percuterent voces quas ille attentus audiret. Respondit : « Nequaquam. » Tunc ille : « Diligentius, inquit, ausculta. » Archidiaconus autem cœpit sursum collum extendere, aures erigere, et super summos articulos, baculo sustentante, stare. Sed credo eum non fuisse æqualis meriti, a quo hæc non mere-

(1) Sup. 243 et Cl.-F. *Cæsareo.* — (2) In cod. Corb. hoc caput et sequens sub hoc tit. extant : *Versicolus de transitu S. M.* et ibi Severinus dicitur *Colosensis.* (R.) — Cl.-F. *Colonensis.*

(3) In codd. Laud., Bell., Gat., Mart., Colb. a, desunt hæc verba *post matutinos hymnos.* (R.) — Idem in vetustioribus mss. 2204 et Cl.-F.

son âge, sous le consulat de Césaire et d'Atticus [1]. Sa mort glorieuse et louée par tout le monde, tomba très-certainement un jour de dimanche, ce que nous prouverons plus bas par des témoignages certains. Et ce n'est pas une chose de peu d'importance à remarquer que Dieu l'ait reçu dans son paradis le jour précis où le même Seigneur et Rédempteur, victorieux des enfers, est ressuscité, et que celui qui avait toujours célébré sans souillure les solennités du dimanche, soit arrivé le dimanche au repos après les tourments de la vie.

CHAPITRE IV.

Comment sa mort fut révélée au saint évêque Severin par un chœur céleste.

Le bienheureux Severin, évêque de la cité de Cologne, homme de vie honnête et digne d'éloge en toute chose, parcourait un jour de dimanche, après l'office des matines, les lieux saints avec ses clercs, selon son habitude, lorsqu'il entendit, à l'heure même où le saint mourait, un chœur de voix chantant dans l'espace. Ayant appelé son archidiacre, il lui demanda si ses oreilles étaient frappées par ces sons que lui entendait si bien. « Nullement, » répondit celui-ci. Sur quoi il lui dit : « Écoute avec plus d'attention. » Alors l'archidiacre se mit à tendre le cou, à dresser les oreilles et à se tenir sur la pointe des pieds, appuyé sur un bâton. Mais je crois qu'il n'était pas d'un mérite suffisant, car il n'entendait rien.

(1) En l'année 397, suivant l'opinion la plus répandue, le 8 novembre. Cf. *Hist.*, l. I, ch. XLIII.

bantur audiri. Tunc prostrati terræ, ipse pariter et beatus episcopus Dominum deprecantur, ut hoc ei divina pietas audire permitteret. Erectis autem, rursum interrogat senex : « Quid audis? » Qui ait : « Voces psallentium tanquam in cœlo audio, sed quid sit prorsus ignoro. » Cui ille : « Ego tibi quid sit narrabo. Dominus meus Martinus episcopus migravit ex hoc mundo; et nunc angeli canendo eum deferunt in excelsum. Et ut parumper moræ esset, ut hæc audirentur, diabolus eum cum iniquis angelis retinere tentavit, nihilque suum in eodem reperiens, confusus abscessit. Quid ergo de nobis peccatoribus erit, si tanto sacerdoti voluit pars iniqua nocere? Hæc sacerdote loquente notavit tempus archidiaconus, et Turonos misit velociter qui hæc diligenter inquireret. Qui veniens, eo die et hora manifestissime cognovit transisse beatum Martinum, quo sanctus Severinus audivit psallentium chorum. Sed et si ad Severi recurramus Historiam, ipsa hora eum sibi scripsit in [1] libro vitæ suæ fuisse revelatum.

CAPUT V.

Qualiter beato Ambrosio idem transitus est ostensus.

Eo namque tempore beatus Ambrosius, cujus hodie flores eloquii per totam ecclesiam redolent, Mediolanensi civitati præerat episcopus. Cui celebrandi festa dominicæ diei ista erat consuetudo, ut veniens lector cum libro suo non antea legere præsumeret quam sanctus nutu jussisset. Factum est autem ut illa die

(1) 2204, Cl.-F. et alii *cum libro.*

Alors, tous deux prosternés à terre, lui et le bienheureux évêque prièrent que la bonté divine permît à celui-là d'entendre. S'étant relevés, le vieux pontife demanda de nouveau à l'autre : « Qu'est-ce que tu entends? » Celui-ci lui répondit : « J'entends comme des voix qui chantent dans le ciel, mais je ne sais nullement ce que c'est. » L'évêque reprit : « Je te dirai ce que c'est. L'évêque Martin, mon maître, a quitté ce monde, et maintenant les anges le portent en chantant dans les cieux. Et comme il s'est passé quelque temps avant que ces chants ne fussent entendus, le diable avec ses mauvais anges a tenté de le retenir; mais ne trouvant en lui rien à revendiquer comme sien, il s'est retiré confus. Qu'arrivera-t-il de nous, pécheurs, si l'ennemi a voulu nuire à un si grand pontife. » Pendant que l'évêque parlait, l'archidiacre nota le moment, et il envoya promptement s'informer à Tours de ce qu'il en était. Son messager reconnut clairement que le bienheureux Martin était trépassé au jour même et à l'heure où saint Severin avait entendu ce chœur de voix. Et si nous ouvrons l'histoire de Sévère, nous voyons qu'il a écrit dans le livre de la Vie de Martin que ce saint en personne, au moment de sa mort, se révéla à lui.

CHAPITRE V.

Comment cette mort fut de même révélée au bienheureux Ambroise.

Dans le même temps, le bienheureux Ambroise[1], qui des fleurs de son éloquence embaume aujourd'hui toute l'église, était placé comme évêque à la tête de la cité de Milan. Quand il célébrait la solennité du dimanche, il était d'usage que le lecteur arrivant avec son livre n'osait commencer sa lecture avant que le saint ne le lui eût permis d'un signe des yeux. Il

(1) Saint Ambroise de Milan, né vers 340, mort en 397.

dominica, prophetica lectione recitata, jam lectore ante altare stante, qui lectionem beati Pauli proferret, beatissimus antistes Ambrosius super sanctum altare obdormiret. Quod videntes multi, cum nullus eum penitus excitare præsumeret, transactis fere duarum aut trium horarum spatiis, excitaverunt eum, dicentes : « Jam hora præterit. Jubeat domnus lectori lectionem legere; exspectat enim populus valde jam lassus. » Respondens autem beatus Ambrosius : « Nolite, inquit, turbari. Multum enim mihi valet sic obdormisse, cui tale miraculum Dominus ostendere dignatus est. Nam noveritis fratrem meum Martinum sacerdotem egressum fuisse de corpore, me autem ejus funeri obsequium præbuisse, peractoque ex more servitio, capitellum tantum, vobis excitantibus, non explevi. » Tunc illi stupefacti pariterque admirantes, diem et tempus notant, sollicite requirentes. Qui ipsam diem tempusque transitus sancti repererunt, quod beatus confessor dixerat se ejus exsequiis deservisse. O beatum virum, in cujus transitu sanctorum canit numerus, angelorum exsultat chorus, omniumque cœlestium virtutum occurrit exercitus : diabolus præsumptione confunditur, ecclesia virtute roboratur, sacerdotes revelatione glorificantur; quem Michael assumpsit cum angelis, Maria suscepit cum virginum choris, paradisus retinet lætum cum sanctis! Sed quid nos in laudem ejus tentamus, quod non sufficimus adimplere? Ipse est enim laus illius, cujus laus ab ejus ore nunquam recessit. Nam nos utinam vel simplicem possimus historiam explicare [1].

(1) In Corb. hæc clausula subjungitur : *Finit versiculus sancti*

arriva que ce dimanche-là, comme on avait déjà dit la leçon des prophéties, et que le lecteur qui devait lire les épîtres de saint Paul se tenait debout devant l'autel, le bienheureux pontife Ambroise s'endormit sur le saint autel même. Parmi bien des personnes qui étaient présentes, aucune n'osait le réveiller tout à fait. On le fit pourtant au bout de deux ou trois heures, et on lui dit : « L'heure se passe. Que notre maître ordonne au lecteur de lire la leçon, car le peuple attend et est déjà très-fatigué. » Le bienheureux Ambroise leur répondit : « Soyez sans impatience; c'est un grand bien pour moi d'avoir ainsi dormi, puisque le Seigneur m'a daigné montrer un si grand miracle. Sachez, en effet, que mon frère, l'évêque Martin, a quitté son corps, que j'ai officié à ses funérailles, et que j'ai accompli le service à la manière accoutumée, si ce n'est que je n'ai pu achever un petit passage par suite de ce que vous m'avez réveillé. » Les assistants étonnés et ravis tout à la fois, s'enquirent soigneusement du temps et du jour, et trouvèrent que le saint était trépassé dans le même temps et le même jour que le bienheureux confesseur avait dit avoir officié à ses obsèques [1]. O homme heureux, à la mort duquel l'assemblée des saints entonne des chants, où le chœur des anges éclate, où assiste toute l'armée des vertus célestes, où le diable est confondu dans sa présomption, l'église fortifiée dans sa vertu, les prêtres glorifiés par une telle révélation! Homme heureux que Michel a enlevé avec les anges, que Marie est venue recevoir avec les chœurs des vierges, et qui joyeux est gardé parmi les saints du paradis. Mais pourquoi entreprendre ses louanges quand c'est une tâche à laquelle nous ne saurions suffire? Lui-même il est son propre éloge, cet homme qui ne se loua jamais lui-même. Que Dieu nous donne de pouvoir au moins écrire simplement son histoire!

(1) L'anecdote qui fait le sujet de ce chapitre est représentée en mo-

CAPUT VI.

De translatione beati corporis sancti Martini [1].

Operæ pretium est enim etiam illud inserere lectioni, qualiter sanctum ejus corpusculum in locum ubi nunc adoratur fuerit, angelo annuente, translatum. Anno sexagesimo quarto post transitum gloriosi domni Martini, beatus Perpetuus Turonicæ sedis cathedram sortitus est dignitatis. Adeptusque hunc apicem, cum magno devotorum consensu, fundamenta templi, ampliora quam fuerant, super beata membra locare disposuit; quod sagaci insistens studio, mirifice mancipavit effectui. De qua fabrica multum quod loqueremur erat; sed quia præsens est, conticere exinde melius putavimus. Adveniente ergo optato tempore sacerdoti ut templum dedicaretur, et sanctum corpusculum a loco ubi sepultum fuerat transferretur, convocavit beatus Perpetuus ad diem festum vicinos pontifices, sed et abbatum ac diversorum clericorum non minimam multitudinem. Et quia hoc in kalendis juliis agere volebat, vigilata una nocte, facto mane, accepto sarculo, terram quæ super sanctum erat tumulum cœperunt effodere. Quo detecto, manus, ut eum commoverent, injiciunt, ibique multitudo tota laborans, nihil prorsus per totam diem profecit.

Ambrosii de transitu sancti Martini episcopi et confessoris. Bec. : *Recessit D. noster Jesus Christus, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit* etc. (R.)

(1) Deest hoc caput in Colb. b.; in Vinc. autem et Bec. habetur extra ordinem, et quidem in Vinc. sub titulo sermonis de translatione etc. In Clar. et Corb. tut. solummodo adsunt prima verba. (R.)

CHAPITRE VI.

De la translation du bienheureux corps de saint Martin.

Il est bon d'insérer dans cet écrit comment son corps saint fut, avec l'aide d'un ange, transporté dans le lieu où il est à présent honoré. Soixante-quatre ans après le trépas du glorieux seigneur Martin, le bienheureux Perpétue fut élu à la dignité du siége épiscopal de Tours. Parvenu à cette haute charge, à la grande approbation des hommes pieux, il se disposa à jeter les fondements d'un temple plus vaste que celui qui existait déjà pour couvrir les membres bienheureux du saint, projet qu'il exécuta magnifiquement en y appliquant son zèle et son habileté. Nous aurions pu dire bien des choses sur cette construction, mais comme elle est debout, nous avons pensé qu'il valait mieux garder le silence [1]. Le moment si désiré étant venu de dédier le temple à l'évêque Martin, et d'y transporter le corps saint du lieu où il avait été enseveli, le bienheureux Perpétue convoqua à cette fête les pontifes des environs, ainsi qu'une multitude considérable d'abbés et de clercs des divers ordres. Il voulait que l'opération eût lieu le 1er juillet. Après une nuit passée dans les veilles, au matin on s'arma de pioches et l'on se mit à creuser la terre qui recouvrait le saint tombeau. Quand on l'eut mis à découvert, toutes les mains se mirent à l'œuvre pour le remuer, mais pendant tout un jour cela

---

saïque à la voûte de l'abside de l'église Saint-Ambroise à Milan, et gravée dans l'ouvrage de Puricelli (*Ambrosianæ basil. monumenta*, 1645).

(1) L'auteur donne ailleurs d'amples détails sur cette église. *Hist.*, l. II, c. XIV, et l. X, c. XXI. Voy. aux *Éclaircissements et Observations* à la fin du premier volume de l'*Hist*.

Vigilata denique alia nocte, mane tentantes, nihil omnino agere potuerunt. Tunc conturbati atque exterriti quid facerent nesciebant. Dicit eis unus ex clericis : « Scitis quia post hoc triduum natalis episcopatus ejus esse consueverat : et forsitan in hac die se transferri debere vos admonet. » Tunc jejuniis ac orationibus et jugi psallentio die noctuque insistentes, triduum illud continuatim duxerunt. Quarta autem die accedentes, ponentesque manus, non valebant penitus movere sepulcrum. Pavore autem omnes exterriti, jam in hoc stantes, ut terra vasculum quod detexerant operirent, apparuit eis veneranda canitie senex, ad instar nivis candorem efferens, dicens se esse abbatem, et ait eis : « Usquequo conturbamini, et tardatis? Non videtis domnum Martinum stantem vos juvare paratum, si manus apponitis ? » Tunc, jactans pallium quo utebatur, posuit manum ad sarcophagum cum reliquis sacerdotibus, crucibus paratis ac cereis, impositaque antiphona, dederunt cuncti voces psallentium in excelso. Tum ad senis conatum protinus sarcophagum cum summa levitate commotum, in loco ubi nunc adoratur, Domino annuente, perducitur. Quo ad voluntatem sacerdotis composito, dictis etiam missis, ut ventum est ad convivium, requirentes sollicite senem, nequaquam reperiunt. Sed nec homo quidem exstitit, qui eum de basilica exire vidisset. Credo aliquam fuisse virtutem angelicam, quæ et beatum virum se vidisse pronuntiavit et deinceps nulli comparuit. In quo loco ex illa die multæ virtutes factæ sunt, quæ per negligentiam non sunt scriptæ. Nos vero quantum tempore nostro aut fieri vidimus, aut factum certe cognovimus, silere nequivimus.

fut sans aucun résultat. Après avoir passé une seconde nuit à veiller, on recommença le matin des efforts qui furent tout à fait inutiles. Les assistants troublés et effrayés, ne savaient que faire, quand un des clercs leur dit : « Vous n'ignorez pas que c'est dans trois jours l'anniversaire de sa promotion à l'épiscopat; peut-être vous donne-t-il à entendre que c'est ce jour-là qu'il faut le transporter. » Les jeûnes, les prières, les chants continus des psaumes, tant de jour que de nuit, durèrent sans interruption jusqu'à ce troisième jour. Le quatrième on s'approcha du tombeau, on y mit la main, mais on ne put aucunement le remuer. Tous, saisis d'effroi, en étaient là qu'ils allaient recouvrir de terre le cercueil qu'ils avaient mis à découvert, quand un vieillard à la chevelure vénérable et blanche comme la neige, s'annonçant comme étant un abbé, leur dit : « Que de trouble et de lenteur? Ne voyez-vous pas devant vous le seigneur Martin prêt à vous aider si vous agissez? » Alors, jetant de côté le manteau qu'il portait, il mit la main au sarcophage avec les autres prêtres. On approcha croix et cierges; on entonna une antienne, et toutes les voix s'élevèrent vers le ciel avec le chant des psaumes. Alors, au premier effort du vieillard, le sarcophage se déplaça avec la plus grande facilité, et fut, avec l'aide du Seigneur, porté au lieu où il est actuellement honoré. La chose étant disposée comme l'évêque le désirait, et la messe dite, l'on songea à se mettre à table [1], et l'on s'informa avec empressement de ce qu'était devenu le vieillard, mais on ne put le retrouver. Et pourtant personne ne l'avait vu sortir de la basilique. Je crois que ce fut là quelque vertu angélique qui, après avoir annoncé qu'elle avait vu le saint homme, s'est dérobée à tous les yeux. Depuis ce jour il s'est manifesté dans ce lieu nombre de miracles, que par négligence on n'a pas mis en écrit. Quant à nous, nous n'avons pu taire ce que nous avons vu de notre temps, ou ce que nous avons appris d'une manière certaine.

---

(1) Allusion aux festins par lesquels on célébrait les fêtes des saints.

CAPUT VII.

De Theodemundo [1] muto.

Adveniens juvenis quidam, Theodemundus [2] nomine, audiendi loquendique obstructo aditu, quotidianis diebus ad sanctam basilicam recurrebat, et inclinans se ad orationem, labia tantum movebat. Nam nullam poterat vocem emittere sensu integro, sed erat multatus vocis officio. Qui tam prompte videbatur orare, ut flere cerneretur inter ipsa tacita verba plerumque. Cui si quis pro mercedis respectu aliquid eleemosynæ contulisset, continuo hoc similibus pauperibus erogabat, et stipem ab aliis nutu postulans, stipendia indigentibus porrigebat. Cumque in loco illo sancto in hac devotione per trium annorum [3] spatia commoratus fuisset quadam die a divina pietate commonitus, venit ante sanctum altare; et stans oculis ad cœlum elevatis et manibus, erupit ab ore illius rivus sanguinis cum putredine. Et conspuens in terram, cœpit graviter gemere et excreare partes nescio quas cum sanguine, ita ut putaretur quod aliquis ferramento guttur ejus incideret. Sed et tabes ex ore illius tanquam fila sanguinea dependebat. Tunc disruptis aurium ac faucium ligaturis, elevans se et erigens iterum oculos et manus ad cœlum, ore adhuc cruento in hanc primum vocem prorupit : « Gratias

(1) Cl.-F. *Theotmundo*, et infra *Theodemundus*.

(2) Laud. Vinc. Rom. Bec. Colb. duo (2204; 5229, 5334, Orl. 292) *Adveniens quidam Theodomundus;* Gat. *Theodmundus*. (R). — *Duodemundus*, 3801.

(3) Bel. *horarum*. (R.)

CHAPITRE VII.

Du muet Théodemond.

Il vint un jeune homme nommé Théodemond qui avait les voies de l'ouïe et de la parole obstruées, et qui se rendait chaque jour à la sainte basilique. Là, s'inclinant pour prier, il ne faisait que remuer les lèvres, car il ne pouvait rendre aucun son distinct, étant privé du secours de la voix. Il paraissait prier avec tant d'ardeur, que souvent on le voyait parmi ses signes muets mêler des pleurs. Si quelqu'un, à titre de récompense, lui faisait quelque aumône, aussitôt il la donnait aux autres pauvres; et ainsi celui qui demandait sa vie aux passants par signes, distribuait à son tour leur nourriture aux indigents. Il demeurait dans ce saint lieu depuis trois ans, livré à cette dévotion, lorsqu'un jour, averti par la bonté divine, il s'approcha du saint autel, et se tenant debout, les yeux et les mains tendus vers le ciel, il rendit par la bouche un flux de sang mêlé d'humeur. Il cracha à terre, et se mit à pousser de sourds gémissements en expectorant je ne sais quels fragments mêlés de sang, si bien qu'on eût cru que quelqu'un lui incisait le gosier avec un instrument de fer. Une matière souillée et semblable à des filaments sanguins pendait de sa bouche; alors, les liens qui retenaient ses oreilles et sa gorge s'étant rompus, il se releva; et tendant de nouveau ses yeux et ses mains vers le ciel, il put faire sortir de sa bouche encore ensanglantée ces premiers mots : « Je te rends de grandes

tibi magnas refero, beatissime domne Martine, quod aperiens os meum, fecisti me post longum tempus in tuas laudes verba laxare. » Admirante autem omni populo, et stupente de tali miraculo, interrogant si et auditum pariter recepisset. Qui libere omnia audire, populo testante respondit[1]. Sanitati ergo sic redditus, a Chrodechilde regina pro virtute reverentiaque sancti Martini collectus est, et ad scholam positus omnem psalmorum seriem memoriæ commendavit. Quem Deus perfectum efficiens clericum, per multos in posterum annos in servitio ecclesiæ commorari permisit.

CAPUT VIII.

De Chainemunda muliere cæca.

Mulier quædam, nomine Chainemunda[2], oculorum luce privata, nesciens visu tenere viam, nisi alio ducente, devota valde et fide plena, venit ad venerabile templum beati Martini antistitis. Erat autem non solum ut diximus cæca, sed etiam toto corpore ulceribus plena. Obsederat enim omnia membra ejus putredo cum pustulis, et erat miserabili facie, et horribilis ad videndum, ut tamquam leprosa putaretur a populo. Cumque palpando diebus singulis ad ædem gloriosi præsulis cursitaret, post tres fere annos, stante ea ante

(1) Sic Bec., Gat. et Rom. Alii vero, *populo teste*. Editi, *populo testatus est*. Et quæ sequuntur sic sunt in editis : *Post sanitatem ergo rediit ad Chrodechildem reginam* etc. Bal., *Throdechildem*. (R.) — 2204, 5334, Cl.-F., Orl. 292 *Chrodegilde;* 3801 *Sanitate ergo rediit ad Therodegildem*.

(2) Colb. tut. et Gat. cum Editis, *Chamemunda;* Clar. *Chanemunda;* Colb. b et Bec. *Camemunda*. (R.) Sup. 243, *Cainemumda*.

grâces, ô bienheureux seigneur Martin, de ce que, ouvrant ma bouche, tu as fait que je puisse, après un si long temps, proférer enfin des paroles à ta louange. » Chacun étant dans l'admiration et l'étonnement à la vue d'un tel miracle, on lui demanda s'il avait également recouvré l'ouïe, et il répondit qu'il entendait librement, et tout le peuple en effet pouvait l'attester. Comme il avait été rendu de cette manière à la santé, la reine Chrodechilde[1] le recueillit en considération de la vertu de saint Martin et du respect qui lui est dû. Elle le mit à l'école, et il y apprit par cœur toute la suite des psaumes. Dieu en fit un clerc parfait, et lui donna de rester dans la suite de longues années au service de l'église.

CHAPITRE VIII.

D'une femme aveugle nommée Chainemonde.

Une femme nommée Chainemonde, privée de la lumière des yeux, et ne pouvant se conduire qu'avec l'aide d'autrui, femme très-dévote et pleine de foi, vint au temple vénérable du bienheureux pontife Martin. Non-seulement elle était aveugle, comme nous l'avons dit, mais tout son corps était couvert d'ulcères. L'humeur et les pustules avaient gagné tous ses membres. Son visage était affreux, et elle était si horrible à voir que le peuple la regardait comme lépreuse. Elle accourait tous les jours en tâtonnant au temple du glorieux pontife, quand, au bout de près de trois années, comme

(1) Clotilde, veuve du grand Clovis, qui s'était retirée à Tours. Voy. *Hist.*, l. II, ch. XLIII, et l. IV, ch. I.

sepulcrum, aperti sunt oculi ejus ita ut cuncta clare prospiceret. Amotoque omni languore membrorum, atque siccato humore qui fluebat a corpore, nova cute superveniente, taliter est pristinæ reddita sanitati, ut nec indicium quidem infirmitatis in ejus corpore resedisset. Quæ multos in posterum vivens annos, gratias omnipotenti Deo referebat assidue, quod eam per beatum confessorem suum sic instaurasset incolumem.

CAPUT IX.

De beato Baudino episcopo.

Quam præsens invocatio nominis ejus mare procellosum compescuerit, non omittam. Cum beatus Baudinus [1] episcopus Turonicæ civitatis in villam navigio subvehente transiret, subito adveniente cum violentia venti nimbo teterrimo, mare placidum commovetur impulsu flaminis, navisque undarum mole turbatur. Tollitur caput primum in fluctus, secundum declinatur inter undarum hiatus. Hi in scena [2] montis aquosi dependent, hi apertis undis in ima dehiscunt : sed nec antenna residet, quæ beatæ crucis [3] signaculum præferebat. Tunc resolutis timore membris, et omnibus

(1) Sic et appellatur lib. X Hist. cap. ult. ubi num. 16 recensetur. Hic tamen Gat. habet *Baudoenus* (id. 5326, 5329, 5335); Colb. b *Bladenus;* Bec. (et 5336), *Blandenus;* Editi (et 2204, 3801, 5359), *Baudenus.* (R.) — Cl.-F. *Audenus.*

(2) Gat., *hi uncenam;* Colb. tut. *hi in inscena;* Colb. a, *hi in tescenam;* Bec. (et Cl.-F.), *hi in cena.* Sed retinenda est vox *scena.* (R.) — Sic 2204, *Hi in scena.*

(3) Laud. et Colb. a, *quæ beati regis.* (R.) — 2204, *beatæ regis*, emendatum antiqua manu quæ restituit *crucis.*

elle se tenait devant le tombeau, ses yeux s'ouvrirent et elle put distinguer nettement tous les objets. Toute langueur de ses membres ayant été complétement bannie, toute l'humeur qui suintait de son corps s'étant séchée et une nouvelle peau lui étant survenue, elle fut si bien rendue à sa santé primitive qu'il ne restait pas sur elle la plus petite marque de son mal. Elle vécut de longues années après cela, rendant d'assidues actions de grâces au Dieu tout-puissant de ce que, par le moyen de son bienheureux confesseur, il l'avait ainsi remise en santé.

CHAPITRE IX.

Du bienheureux Baudin, évêque.

Je n'omettrai pas de dire comment l'invocation soudaine de son nom calma une mer orageuse. Comme le bienheureux Baudin, évêque de la cité de Tours, se rendait par eau à sa villa, arrive soudain un nuage très-noir accompagné d'un vent violent; la mer tranquille s'agite au souffle de l'air, et la masse des vagues ballotte le navire. La proue est d'abord portée en haut sur les flots, puis elle redescend dans le gouffre des eaux qui se déchirent. Ceux-ci apparaissent suspendus au sommet de la montagne liquide, ceux-là descendent dans l'abîme entre les vagues entr'ouvertes, et l'antenne qui portait le signe de la bienheureuse croix [1], disparaît elle-même. Tous les passagers, les membres brisés par la terreur, et désespérant déjà de

(1) Peint sur la voile même ou figuré au sommet du mât. (R.)

sine spe vitæ jam mori paratis, prosternitur senior in oratione cum lacrymis, et geminas tendens palmas ad astra, beati Martini auxilium precabatur, et ut sibi dignaretur adesse velociter proclamat. Unus autem ex perfidis dixit : « Martinus ille, quem invocas, jam te dereliquit, nec tibi in hac necessitate succurrit. » Vere credo hanc vocem ab insidiatore fuisse prolatam, ut beatum sacerdotem ab oratione turbaret. Sed ille hoc jaculum fidei lorica repellens, magis ac magis sancti viri præsidium flagitabat, simulque cohortabatur ut omnes orarent. Cumque hæc agerentur, subito supervenit odor suavissimus quasi balsamum in navi, et tanquam si cum thuribulo aliquis circuiret, odor thimiamatis effragravit. Quo odore adveniente cessit violentia sæva ventorum, elisisque aquarum astantium molibus, redditur mare tranquillum. Mirantur omnes morti jam dediti fluctuum pacem, et protinus data serenitate redduntur in littore. Quod nullus ambigat, beati viri adventu hanc tempestatem fuisse sedatam. Tunc omnes in commune Domino gratias referunt, quod eos per invocationem antistitis sui dignatus sit de hoc periculo liberare.

CAPUT X.

De eo, qui sancti reliquias Camaracum detulit.

Hujus tempore quidam de Camaracense [1] ecclesia reliquias beati Martini expetiit. Quibus jam vespere acceptis, cum psallendo proficisceretur, et dum Lige-

---

(1) 2204 *Camaracinse...;* 2334 *Camaracensi vico;* Cl.-F. *Camarasensi.*

leur vie, se préparent à la mort; mais le vieillard, prosterné dans la prière et les larmes, étend ses mains jointes vers le ciel, et, implorant les secours du bienheureux Martin, il lui demande de daigner promptement se montrer. Cependant un homme perfide lui dit : « Ce Martin que tu invoques t'a déjà abandonné, et il ne te secourt pas dans cette extrémité. » En vérité, je crois que ce mot fut proféré par le tentateur pour troubler le saint évêque dans sa prière. Mais celui-ci, repoussant ce trait avec la cuirasse de la foi, ne faisait qu'invoquer avec plus d'ardeur la protection du saint, et en même temps exhortait tout le monde à prier aussi. Pendant que ces choses se passaient, il se répandit subitement sur le navire le parfum le plus suave, semblable au baume, et l'odeur de l'encens pénétra de tous côtés, comme si quelqu'un se fût promené avec un encensoir. A cette odeur, la cruelle violence des vents cessa, et, les montagnes d'eau qui pressaient les flancs du navire se brisant, la mer redevint tranquille. Tous ces hommes déjà promis à la mort s'étonnent du calme des flots, et, le temps étant aussitôt redevenu serein, ils regagnent le rivage. Personne ne doit douter que la tempête n'ait été apaisée par l'arrivée du saint. Tous alors, en commun, rendent grâce au Seigneur de ce que, par l'invocation de son pontife, il avait daigné les délivrer de ce danger.

CHAPITRE X.

De celui qui porta les reliques du saint à Cambrai.

Dans ce temps-là quelqu'un de l'église de Cambrai vint chercher des reliques du bienheureux Martin. Comme il les avait reçues vers le soir et qu'il s'éloignait en chantant des

rim fluvium transisset, sero factum est, et subito contenebratum est cœlum; et ecce fulgura magna ac tonitrua magna descendebant. Dum hæc agerentur, duæ puerorum lanceæ, emissas flammeas pharos, lumen euntibus præbuerunt. Ibantque fulgurantes hastæ, non minus miraculi quam beneficii viatoribus præferentes, virtutemque beati antistitis ostendentes.

CAPUT XI.

De rege Galliciæ populoque conversis[1].

Deficit lingua sterilis tantas cupiens enarrare virtutes. Chararici cujusdam regis Galliciensis[2] filius graviter ægrotabat, qui tale tædium incurrerat, ut solo spiritu palpitaret. Pater autem ejus fœtidæ se illi arianæ sectæ una cum incolis loci illius subdiderat. Sed et regio illa plus solito quam aliæ provinciæ lepra sordebat. Cumque rex videret urgeri filium in extremis, dicit suis : « Martinus ille, quem in Galliis dicunt multis virtutibus effulgere, cujus, quæso, religionis vir fuerit, enarrate » ? Cui aiunt : « catholicæ fidei populum pastorali cura in corpore positus gubernavit, asserens Filium cum Patre et Spiritu sancto æquali substantia vel omnipotentia venerari debere : sed et nunc cœli sede locatus, assiduis beneficiis non cessat plebi propriæ providere. » Qui ait : Si hæc vera sunt quæ profertis, discurrant usque ad ejus templum fideles amici mei, multa munera deportantes; et si obtineant mei

(1) Alii codd. *De Suevis.* (R.) — *De Gallis suavis conversis*, 5326, 5334. *De Gallis commensis* Cl.-F., et sup. 243.

(2) *Galliciæ* 5326, 5329, 5334; *Gallie*, Cl.-F.; *Gallatie* sup. 243.

psaumes, la nuit tomba au moment où il traversait la Loire, et tout à coup le ciel s'obscurcit, et voilà qu'il en descendait de grands éclairs avec des grands coups de tonnerre. En même temps deux lances portées par des enfants répandaient des jets de flammes brillants comme des phares, et éclairaient la marche. Étincelantes, ces lances s'avançaient, miraculeuses autant qu'utiles pour les voyageurs, et montrant la vertu du saint pontife.

CHAPITRE XI.

De la conversion du roi de Galice et de son peuple.

Notre stérile langage nous fait défaut pour raconter de si grands miracles. Le fils de Chararic, roi de Galice[1], était gravement malade, et se trouvait si abattu qu'il n'avait plus que le souffle. Son père, ainsi que les habitants de ce lieu, s'était mis sous le joug de l'ignoble hérésie arienne, et la corruption souillait cette région plus qu'elle n'a coutume de faire dans les autres provinces. Le roi, voyant son fils à toute extrémité, dit aux siens : « Ce Martin que l'on dit briller dans les Gaules par tant de miracles, dites-moi, je vous prie, de quelle religion était-il? » On lui répondit : « De son vivant il a gouverné le peuple soumis à la foi catholique avec un soin pastoral, assurant qu'on doit vénérer le Fils comme égal en substance et en omnipotence au Père et à l'Esprit saint. Maintenant qu'il est au ciel, il ne cesse d'assister son peuple par des bienfaits continuels. » Sur quoi il répliqua : « Si ce que vous dites est vrai, que mes amis fidèles courent à son temple, qu'ils y portent de nombreux présents, et, s'ils obtiennent le rétablissement de mon enfant,

(1) Il n'y a point de roi de Galice connu sous ce nom. C'est de Théodomir ou Ariamir, sous lequel les Suèves abjurèrent l'arianisme, que Grégoire entend parler. Son fils fut Miro, qui lui succéda en 570. Voy. ci-après, liv. IV, ch. VII. (R.)

infantuli medicinam, inquisita fide catholica, quæ ille credidit credam. » Pensato ergo auro argentoque ad filii sui pondus, transmisit ad venerabilem locum sepulcri. Quo perlato, oblatis muneribus exorant ad beati tumulum pro ægroto. Sed insidente adhuc in patris ejus pectore secta, non continuo integram recipere meruit medicinam. Reversi autem nuntii narraverunt regi se multas virtutes ad beati tumulum vidisse, dicentes : Cur non sanatus fuerit filius tuus, ignoramus. At ille intelligens, non ante sanari posse filium suum, nisi æqualem cum Patre crederet Christum, in honorem beati Martini fabricavit ecclesiam; miroque opere ea expedita, proclamat : « Si suscipere mereor viri justi reliquias, quodcunque sacerdotes prædicaverint, credam. Et sic iterum suos dirigit majore cum munere : qui venientes ad beatum locum, reliquias postulabant. Cumque eis offerrentur ex consuetudine, dixerunt : « Non ita faciemus, sed nobis quæsumus licentia tribuatur ponendi, quæ exinde iterum assumamus. Tunc partem pallii serici pensatam super beatum sepulcrum posuerunt, dicentes : « Si invenimus gratiam coram expetito patrono, quæ posuimus plus insequenti pensabunt, eruntque nobis in benedictionem posita, quæsita per fidem. » Vigilata ergo una nocte, facto mane, quæ posuerant pensitabant. In quibus tanta beati viri infusa est gratia, ut tandiu elevarent in sublime æneam libram, quantum habere poterat quo ascenderet momentana. Cumque elevatæ fuissent reliquiæ cum magno triumpho, audierunt voces psallentium qui erant in civitate detrusi in carcerem, et admirantes suavitatem sonorum, interrogant custodes quid hoc esset? Qui dixerunt : « Reli-

je me ferai instruire dans la foi catholique, et je croirai ce qu'il a cru. » Ayant donc fait peser une quantité d'or et d'argent du même poids que son fils, il la fit porter à l'endroit vénérable où se trouve le tombeau. Ses messagers l'ayant apportée firent leur offrande et prièrent au tombeau du saint pour le malade, qui pourtant n'obtint pas de suite une guérison complète, parce que la secte tenait encore au cœur de son père. A leur retour, les envoyés racontèrent au roi qu'ils avaient vu s'opérer beaucoup de miracles au tombeau du saint, et lui dirent : « Nous ignorons pourquoi ton fils n'a pas été guéri. » Celui-ci, comprenant que son fils ne pourrait être guéri qu'autant que lui-même aurait confessé que le Christ est égal au Père, fit bâtir en l'honneur du bienheureux Martin une église d'une construction admirable; et, quand elle fut achevée, il dit hautement : « Si je puis obtenir des reliques de l'homme juste, je croirai toutes les instructions des évêques. » Puis de nouveau il députa de ses gens avec de plus riches présents. Ceux-ci étant arrivés au saint lieu demandèrent des reliques, et, comme on leur offrait ce qu'on a coutume de donner, ils dirent : « Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons, mais nous demandons que l'on nous permette de placer nous-mêmes sur le tombeau des objets que nous y reprendrons ensuite. » Alors ils mirent sur le saint tombeau une pièce de tenture de soie qu'ils avaient pesée, en disant : « Si nous trouvons grâce devant ce patron si vivement souhaité, ce que nous avons posé sur son tombeau pèsera plus après qu'auparavant; et ce que nous sommes venus chercher avec la foi sera pour nous une bénédiction. » Après avoir passé toute une nuit à veiller, le matin venu, ils pesèrent l'étoffe qu'on avait déposée[1]; la grâce du saint s'y était tellement infusée que la livre d'airain, mise dans le plateau de la balance, s'enleva aussi haut que le fléau put le permettre. Quand on emporta les reliques en triomphe, ceux qui dans la ville étaient détenus en prison entendirent le chant des psaumes, et, admirant la

(1) On voit, par les lettres de Grégoire le Grand, que la même pratique avait lieu à Rome aux tombeaux des apôtres. (R.)

quiæ domni Martini in Galliciam transmittuntur, et ideo sic psallitur. » Tunc illi flentes invocabant sanctum Martinum, ut eos sua visitatione de ergastulo carceris liberaret. Exterritisque custodibus, et in fugam versis, disruptis obicibus retinaculorum, liber populus surgit a vinculo, et sic usque ad sancta pignora, populo expectante, venerunt, osculantes flendo beatas reliquias, simulque et gratias beato Martino pro sui absolutione reddentes, quod eos dignatus fuerit sua pietate salvare. Tunc obtentis per sacerdotem [1] a judice culpis, incolumes dimissi sunt. Quod videntes gestatores reliquiarum, gavisi sunt valde, dicentes : « Nunc cognovimus quod dignatur beatus antistes nobis peccatoribus propitium se præbere. » Et sic gratias agentes, navigio prospero, prosequente patroni præsidio, undis lenibus, temperatis flatibus, velo pendulo, mari tranquillo, velociter ad portum Galliciæ [2] pervenerunt. Tunc commonitus a Deo quidam, nomine Martinus [3], de regione longinqua, qui ibidem nunc sacerdos habetur, advenit. Sed nec hoc credo sine divina fuisse providentia, quod eo die se commoveret de patria quo beatæ reliquiæ de loco levatæ sunt, et sic simul cum ipsis pignoribus Galliciæ portum ingressus sit. Quæ pignora cum summa veneratione suscipientes, fidem miraculis firmant. Nam filius regis, dimissa

(1) Id est episcopum, scilicet Turonensem, ubi hæc agebantur. (R.)

(2) Cl.-F. *Gallie* et infra *Galliciæ;* sup. 243 *Gallic.*

(3) Aliquot mss. : *Tunc commonitus a Deo beatus Martinus.* Confer quæ in Historiæ libro v cap. 38 de eo dicuntur, et apud Isidorum in libro de Viris ill. cap. xxxv . (R.)

douceur des chants, ils demandèrent ce que c'était aux gardiens, qui leur dirent : « On emporte en Galice des reliques du seigneur Martin, et voilà pourquoi l'on chante ainsi. » Ceux-ci alors invoquèrent en pleurant saint Martin, pour qu'en les visitant il les délivrât des entraves de la prison. Les obstacles qui les retenaient se rompirent et, leurs gardiens effrayés ayant pris la fuite, tous, libres de leurs liens, sortirent et allèrent, en présence de tout le peuple, audevant des saintes reliques qu'ils embrassèrent en pleurant et en rendant grâce au bienheureux Martin de l'absolution qui leur était donnée, puisqu'il avait, dans sa bonté, daigné les sauver. Le juge leur fit grâce par l'intercession de l'évêque, et on les laissa aller librement. Ceux qui emportaient les reliques, en ayant été témoins, dirent, pleins de joie : « Nous reconnaissons maintenant que le bienheureux pontife se montre propice à nous autres pécheurs. » C'est ainsi que rendant grâces, favorisés par une navigation prospère, accompagnés de la protection de leur patron, trouvant toujours les ondes paisibles, les vents tempérés, leurs voiles doucement tendues et la mer tranquille, ils arrivèrent promptement au port de Galice. Dans le même temps y arriva, d'une région lointaine, un nommé Martin, qui maintenant est évêque en ce lieu, et qui fut averti divinement. Je ne crois pas en effet qu'il ait pu se faire que cet homme ait quitté son pays précisément le jour où les bienheureuses reliques furent emportées et soit ainsi entré dans le port de Galice au même moment que ces gages précieux sans l'action de la divine Providence. Les gens du pays reçurent ces reliques avec une extrême vénération, et leur foi s'affermit par la vue de miracles ; car le fils du roi que toute

omni ægritudine, sanus properat ad occursum. Beatus autem Martinus sacerdotalis gratiæ accepit principatum, rex unitatem Patris et Filii, et Spiritus sancti confessus, cum omni domo sua chrismatus est. Squalor lepræ a populo pellitur, et omnes infirmi salvantur, nec unquam ibi postea usque nunc super aliquem lepræ morbus apparuit. Talemque gratiam ibi in adventu pignorum beati patroni Dominus tribuit, ut virtutes, quæ ibidem illa die factæ sunt, enarrare perlongum sit. Nam tantum in Christi amore nunc populus ille promptus est, ut omnes martyrium libentissime susciperent, si tempus persecutionis adesset.

CAPUT XII.

De Ultrogotha regina

Nam et Ultrogotha[1] regina, auditis miraculis quæ ad locum fiunt quo sancta membra quiescunt, tanquam si sapientiam Salomonis veniret audire, expetiit ea corde devoto prospicere. Abstinens ergo se a cibis et somno, præcurrentibus etiam largissimis eleemosynis, pervenit ad locum sanctum, ingressaque basilicam, timens et tremens, nequaquam audebat beatum adire sepulcrum, indignam se esse proclamans, nec ibidem posse, obsistentibus culpis, accedere. Tamen, deducta in vigiliis et orationibus ac profluis lacrymis una nocte, mane oblatis muneribus multis, in honorem beati confessoris missas expetiit revocari. Quæ dum celebrarentur, subito tres cæci,

(1) Mss. fere omnes *Ultrogotho;* Bec., *Ultrogodis*. Sic quoque dicitur apud Fortunat., et in can. 15 concilii quinti Aurelian. (R.) — 5334 Ultrogoda ; 2204 *Ultrogotho* et correctione *Ultrogothis*.

maladie avait quitté vint, bien portant, à leur rencontre. Le bienheureux Martin reçut le suprême complément de la dignité sacerdotale[1]. Le roi ayant confessé l'unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, fut baptisé avec toute sa maison. La lèpre livide fut chassée d'entre le peuple; tous ceux qui en souffraient furent guéris, et depuis lors jusqu'au jour présent, personne n'a été attaqué des symptômes de ce mal. Il y eut une telle grâce répandue par le Seigneur dans l'arrivée des reliques du bienheureux patron qu'il serait trop long de dire tous les miracles qui se manifestèrent en ce lieu ce jour-là. Et maintenant ce peuple est si zélé dans son amour du Christ que tous souffriraient avec joie le martyre si un temps de persécution arrivait.

CHAPITRE XII.

De la reine Ultrogothe[2].

La reine Ultrogothe, ayant eu connaissance des miracles qui se faisaient au lieu où ces saints membres reposent, s'y rendit pour les contempler avec un cœur plein de piété, comme si elle eût été consulter la sagesse de Salomon. Se privant de nourriture et de sommeil, se faisant de plus précéder d'abondantes aumônes, elle parvint au lieu saint, et étant entrée, émue et tremblante dans la basilique, elle n'osa se rendre au bienheureux tombeau, proclamant qu'elle en était indigne et que ses fautes l'empêchaient d'approcher. Cependant, ayant passé une nuit dans les veilles, la prière et les larmes et ayant le matin offert de nombreux présents, elle demanda que l'on célébrât la messe en l'honneur du bienheureux confesseur. Comme on la célébrait, tout à coup trois aveugles, qui depuis longtemps restaient

(1) Ce saint Martin fut évêque de Dume et de Braga en Portugal. On lui attribue une grande part dans la conversion des Wisigoths ariens au catholicisme vers l'an 560. (R.)

(2) Femme du roi Childebert Ier. Voy. *Hist.*, l. IV, c. xx.

qui ad pedes beati antistitis longo tempore privati lumine residebant, fulgore nimio circumdati, lumen, quod olim perdiderant, receperunt. Quo facto, clamor in cœlum attollitur magnificantium Deum. Ad istud miraculum currit regina, concurrit et populus, mirantur omnes fidem mulieris, mirantur gloriam confessoris : sed super omnia collaudatur Deus noster, qui tantam virtutem præstat sanctis suis, ut per eos talia operari dignetur, tale inter reliqua luminaria huic mundo beatum Martinum immensum sidus attribuens, per quem ejus tenebræ refulgeant : qui vere sicut oliva fructifera, per singulos dies fructus exhibet Domino de conversionibus miserorum.

CAPUT XIII.

De eo qui a pustula in extremis[1] positus laborabat.

Sed nec hoc præteribo, quod venerabilem conservum meum Fortunatum presbyterum retulisse commemoro. Quidam in Italia, dum veneno pustulæ[2] pervasus in discrimine sic ageretur, ut vivere desperaret, aliquos interrogat ad templum beati Martini quis fuerit[3]. Tunc quidam ex astantibus asserit se fuisse. Requirit ægrotus quid inde pro benedictione detulerit. Qui negat se aliquid præsumpsisse. Quem iterum interrogat qua tunc veste indutus sit, cum ad templum

(1) Mss. plerique *in exercitu positus.* (R.) — Cl.-F. *a pustula pervasus.*

(2) Mss. plerique, et quidem antiquiores, *pusulæ* et sic fere semper quoties ista vox recurrit. (R.)

(3) Id est *accesserit* quo sensu verbum *esse* frequenter apud Gregorium occurrit. (R.)

aux pieds du saint pontife, privés de la lumière, furent entourés d'une splendeur éclatante et recouvrèrent la vue qu'ils avaient autrefois perdue. Aussitôt, monte vers le ciel une clameur de gens glorifiant Dieu. A ce miracle, la reine accourt, tout le peuple accourt aussi. On admire la foi de la femme, on admire la gloire du confesseur; mais surtout on loue notre Dieu qui donne une si grande puissance à ses saints qu'il daigne opérer par eux de telles choses, et qui a bien voulu accorder à ce monde, entre autres lumières, le bienheureux Martin, astre immense par qui les ténèbres deviennent brillantes, et qui, comme au printemps l'olivier fertile, produit chaque jour au Seigneur des fruits, lesquels sont les conversions des infortunés.

CHAPITRE XIII.

De celui qu'une pustule avait mis à l'extrémité.

Je ne passerai pas sous silence ce que je me rappelle avoir été rapporté par mon vénérable compagnon de service, le prêtre Fortunat. Un homme atteint en Italie d'une pustule maligne se trouvait dans un tel danger que l'on désespérait de sa vie; il demande alors à quelques personnes si l'une d'elles avait été au temple du bienheureux Martin. L'un des assistants affirme alors y être allé. Le malade s'informa quel objet béni il en avait rapporté; l'autre dit n'y avoir rien osé prendre. Le malade lui demanda encore de quel vêtement il était couvert quand il se présenta au temple du

sancti occurrerit. Respondit, quod ea qua super se ipso tempore utebatur. Tunc abscissam fideliter indumenti particulam imposuit super pustulam. Mox ut ægri membra tetigit, vulnus pustulæ veneni vim perdidit: quæ tali medicamine et virtutem sancti protulit, et infirmum refert incolumem. Hanc apud Italos asserens specialem vigere medelam, ut si quis pustulæ percutiatur vulnere, ad propinquum quod fuerit beati Martini oratorium habeatur perfugium, et aut ex velo januæ, aut palliolis quæ pendent de parietibus, quidquid primum raptum fuerit, si ægro superpositum adhæserit, fit salubre. Hæc medela genitorem suum carnalem ab interitu pustulæ, ut ipse patris sui testis asserit, liberavit.

CAPUT XIV.

De castello Italiæ, Tertio nomine.

Idem his verbis retulit, in cacumine castelli regionis Italiæ, quod dicitur Tertium, oratorium beati Martini fundatum est; ibique turri vicinæ, quoties incursione barbarorum per fraudem hostis accederet nocturnis insidiis, quisquis de vigilantibus habuisset in turre lanceam, aut spatam, vel cultellum, seu grafium protulisset ex theca, fere per horæ spatium tale lumen reddebatur ex universo gladio, tanquam si illud ferrum verteretur in cereum. Et mox et ipso signo custodes admoniti, magis intenti vigiliis, hostes latebrantes lapidibus exturbabant. Quod ope sancti Martini recto judicio reputatur, qui vicinitate sua sibi devotis populis sedulam exhibuit præsentemque custodiam. Et hanc virtutem a supra dicto cognovimus (Fortunato.)

saint. « De celui-là même, répondit-il, que je porte en ce moment. » En même temps il coupa, avec foi, une parcelle du vêtement, et l'appliqua sur la pustule. Dès qu'il en eut touché les membres du malade, la plaie formée par la pustule cessa d'être envenimée; ce remède rendit ainsi la vertu du saint manifeste, et le malade sain et sauf. Fortunat affirme que c'est chez les Italiens un remède spécial et usuel, lorsque quelqu'un est attaqué de la pustule, qu'il se réfugie dans le plus prochain oratoire consacré au bienheureux Martin, que là il saisisse n'importe où le voile de la porte ou les tentures suspendues aux murailles, et qu'en appliquant l'étoffe sur le mal, il éprouve du soulagement. Par ce remède, avait été sauvé de la peste son père selon la chair, dont il se porte garant en cette circonstance.

CHAPITRE XIV.

D'un château d'Italie appelé Terzio.

Le même auteur rapporte qu'au sommet d'un château d'Italie nommé Terzio, a été fondé un oratoire du bienheureux Martin. Près de là est une tour, où chaque fois que, durant les incursions barbares, l'ennemi s'approchait par ruse en dressant ses embuches pendant la nuit, qui que ce fût qui fît le guet dans la tour, qu'il eût dans sa main une lance, une épée ou un simple couteau, ou même qu'il tirât seulement un canif de sa gaîne, la lame entière projetait, durant près d'une heure, une telle lumière qu'on eût dit ce fer changé en un cierge. Les gardes, avertis par ce signal, étaient plus attentifs à faire le guet, et bientôt ils écrasaient de pierres les ennemis s'avançant dans les ténèbres. Un sain jugement doit reconnaître là le secours de saint Martin, qui donne aux peuples dévots de son voisinage des preuves de sa protection immédiate et attentive. C'est du susdit Fortunat que nous avons appris ce miracle.

CAPUT XV.

De oleo cicendilis super pictura beati.

Sibi quoque in Ravenna[1] atque in rhetorica socio suo Felici, ex oleo, quod sub imagine picturæ beati Martini in cicendili ardebat, dum tetigerunt oculos, lumen rediisse[2] confessus est.

CAPUT XVI.

De Placido procuratore.

Similiter in prædicta urbe dum Placidus procurator, desperatus a medicis, ad aliud puellarum oratorium sibi vicinum confugeret et in atrio recubaret, venit noctu ad abbatissam beatus Martinus per somnium, quam requirens quid faceret, ait se requiescere. Dicit sanctus ad illam : « In Gallias habui jam redire, sed propter istum, qui foris jacet in atrio, me remoratum profiteor. « Tunc surgens abbatissa, et referens visionem, fidem fecit homini quia de periculo liberaretur, quod certe meruit obtinere. Sed ut prædictus presbyter asserit, multum desiderabilius in locis Italicis Martini gloriam venerari quam, si licet dici, quo propria membra recubant tumulata : in tantum ut frequentia miracula nec sparsa colligantur in verbis, nec tam infinita recondantur in paginis.

(1) Hoc caput deest in Colb. et Bec. (R.)

(2) Forsan, *reddidisse*. (R.) — 2204, 3801, *reddisse*; 5349, redisse; Cl.-F. *reddidisse*.

CHAPITRE XV.

De l'huile de la lampe qui brûle au-dessus de l'image du saint[1].

Fortunat déclara encore que Félix, son compatriote et condisciple aux écoles de rhétorique de Ravenne, avait recouvré la vue en touchant ses yeux avec l'huile de la lampe qui brûlait devant l'image en peinture du bienheureux Martin.

CHAPITRE XVI

Du procurateur Placide.

Dans la même ville, il y eut aussi le procurateur Placide, qui, abandonné des médecins, s'était réfugié dans un autre oratoire[2] desservi par des religieuses, près de son habitation. Comme il était là, couché dans l'aître, le bienheureux Martin apparaît en songe, pendant la nuit, à l'abbesse, et lui demande ce qu'elle fait; à quoi celle-ci répond qu'elle se repose. Le saint lui dit : « Je devais regagner les Gaules, mais j'avoue que je suis retenu par cet homme qui est là étendu dans l'aître au dehors. » L'abbesse se lève et raconte sa vision au malade, en lui donnant assurance qu'il serait délivré du danger où il était; ce qui arriva en effet. Le même prêtre (Fortunat) assure que la gloire de Martin est l'objet, sur les terres d'Italie, d'une vénération beaucoup plus ardente, si j'ose le dire, que là où son corps même repose enseveli, tellement qu'à cause de leur multiplicité on ne peut ni recueillir verbalement les miracles qu'il opère de tous côtés, ni en consigner par écrit le nombre infini.

(1) Voy. Paul Diacre, *De Gest. Langob.*, lib. II, ch. XIII. (R.)

(2) Dom Ruinart rapporte qu'il existait de son temps, à Ravenne, un monastère de Saint-Apollinaire qui avait été jadis au titre de Saint-Martin, et dont on faisait remonter l'origine au roi Théodoric.

CAPUT XVII.

De his quæ Ambianis gesta sunt.

In porta Ambianensi, in qua quondam vir beatus pauperem algentem chlamyde decisa contexit, oratorium a fidelibus et ædificatum, in quo nunc puellæ religiosæ deserviunt ob honorem sancti antistitis, parumper habentes facultatis, nisi quod eas devotorum alit sæpe devotio. Erant tamen eis quodam tempore pauca apium alvearia, quæ eis fuerant data, quæ cum quidam invidus conspexisset, ait intra se : « Utinam aliquid de his vasis possem auferre. » Secuta autem nocte instigatus a dæmone, ablatis tribus vasis, navim onerat, ut scilicet transito amne sibi facilius quæ abstulerat vindicaret. Sed, credo ei impedimentum fuisse hoc furtum, sicut postea manifeste probatum est. Igitur cum sole oriente ad portum fluminis causa transmeandi homines properarent, navim ad littus aspiciunt, apesque ex alveariis catervatim emergere, hominemque seorsum jacere prostratum. Sed putantes eum a somno occupatum, sicut didicerant jam a puellis furtum factum, quantocius properant ad alligandum eum, sed accedentes mortuum reperiunt. Statimque puellis notum faciunt factum, et quod furatum fuerat cellulæ restituunt, admirantes tam velociter in homine divinæ ultionis accessisse sententiam.

CHAPITRE XVII.

Des choses arrivées à Amiens.

A la porte d'Amiens, auprès de laquelle le saint couvrit jadis un pauvre grelottant d'un pan de sa chlamyde, qu'il avait coupée, les fidèles élevèrent un oratoire, maintenant desservi en l'honneur du saint pontife par des filles religieuses qui n'ont que peu de biens, et qui ne vivent le plus souvent que de ce qu'elles reçoivent de la bonté des âmes charitables. Cependant il fut un temps où elles possédaient quelques nids d'abeilles qu'on leur avait donnés. Quelqu'un qui les vit, en eut envie, et se dit en lui-même : « Que ne puis-je prendre quelque chose de ces ruches ? » La nuit étant survenue, poussé par le démon, il en prit trois qu'il chargea sur un bateau pour passer la rivière et s'approprier ainsi plus facilement ce qu'il avait enlevé. Mais ce vol fut, je pense, un désavantage pour lui, comme la fin l'a manifestement prouvé. En effet, au lever du soleil, comme des gens se rendaient en hâte sur le port pour traverser le fleuve, ils aperçoivent le bateau sur la rive, les abeilles s'échappant en essaims de leurs ruches, et l'homme couché, à l'écart, sur le sol. Pensant qu'il était endormi et sachant déjà des religieuses le vol qui avait été commis, ils courent vers cet homme au plus vite pour le charger de liens; mais en l'approchant ils trouvent qu'il était mort. Aussitôt ils informent les religieuses du fait et rapportent au petit monastère ce qui avait été volé, admirant avec quelle promptitude la sentence avait été prononcée et la punition divine accomplie contre cet homme.

CAPUT XVIII.

De Siroialense oratorio.

Sic et apud Siroialense[1] oratorium, cujus altarium sancti confessoris manus alma sacravit, dum plerique beneficia expetita mererentur, quidam paralyticus adveniens, et cereum in status sui altitudinem nocte tota vigilans retinuisset, mane facto, ut lux reddita est mundo, ipse absolutis gressibus, populo teste, incolumis exsilivit

CAPUT XIX.

De Bella cæca.

Nec hoc silebo, quid cæcitati contulerit, cum beati sepulcrum devota mulier expetisset. Quædam de Turonico territorio femina, Bella nomine, amisso oculorum lumine graviter laborabat. Et cum die noctuque incessabilibus doloribus urgeretur, dicit suis : « Si ad basilicam domni Martini ducta fuissem, continuo sanitatem recepissem. Confido etenim quod possit oculis meis lumen infundere, qui potuit pauperis lepram osculo libante sanare. » Deinde, adminiculo deducente, venit ad sanctum locum, ibique jejuniis et orationibus crebris insistens, visum quem amiserat recipere meruit. Et ita sanata est, ut quæ cæca venerat alio

(1) Sic mss., præter Colb., qui habet *Sirmalense*; Bec. (et Cott.), *Sirmalensim*; Victor., *Sirogalense* quam lectionem etiam Bell., Colb. a et Colb. tut. habent in indice capitum libro præfixo, ubi Gat. *Sirolialensi*; Mart. *Sirojarensi*. Editi vero hic *Sirojabense*. (R.) — *Siroialensim*, 2204, 5326, 5334, 5335, Siraialensim, 5359 ; Cl.-F. *Sirogalensi* et *Sirolalensim*.

CHAPITRE XVIII.

De l'oratoire de Siran.

De même à l'oratoire de Siran[1], dont l'autel a été consacré par la main bienfaisante du saint confesseur, parmi beaucoup d'autres qui désirèrent et méritèrent d'obtenir ses grâces, il vint un paralytique, lequel veilla toute la nuit en tenant à la main un cierge de la hauteur de sa taille. Le matin, dès que la lumière fut rendue au monde, il se trouva délivré, à la vue du peuple, des liens qui l'empêchaient de marcher, et s'en alla guéri.

CHAPITRE XIX.

De Bella l'aveugle.

Je ne tairai pas non plus de quelle manière il porta remède à la cécité, un jour qu'une femme pieuse avait voulu être conduite au tombeau du saint. Une femme du territoire de Tours, nommée Bella, avait perdu la vue et souffrait beaucoup des yeux. Comme elle était jour et nuit en proie à des douleurs incessantes, elle dit aux siens : « Si j'eusse été conduite à la basilique du seigneur Martin, j'aurais recouvré aussitôt la santé ; car j'ai pleine confiance que celui qui, par un baiser, a pu guérir la lèpre d'un pauvre[2], pourrait verser la lumière dans mes yeux. » Ensuite elle vint au saint lieu avec l'aide d'un guide, et là, persistant dans les jeûnes et dans de fréquentes oraisons, elle mérita de recouvrer la vue qu'elle avait perdue. Et elle fut si bien guérie, que, venue aveugle et conduite par autrui, elle put, cette femme,

(1) Siran-la-Late, entre Balesmes et Civray (Indre et Loire), suivant les uns ; Saint-Ciran-du-Sambot, près Angers, suivant d'autres. (R.) — Ce serait plutôt quelque lieu du nom de Sireuil ou Cérilli, comme il y en a plusieurs.

(2) Allusion à un miracle que saint Martin aurait accompli à la porte septentrionale de Paris, non très-loin de l'endroit où fut fondé depuis le prieuré de Saint-Martin des Champs.

perducente, cæcis affatim dux futura regressa sit. Quæ postea virum accipiens, et filios generans, recuperatori gratias rependit incolumis.

CAPUT XX.

De Ammonio præcipitato.

Et quia bis aut tertio de sola gloriosi nominis invocatione, et virtutes factas, et pericula sedata narravimus, qualiter quidam pereunti in ipso mortis præcipitio beatus pontifex invocatus sustentaculum præbuisset, evolvam. Ammonius quidam agens[1] sanctæ basilicæ, dum de cœna madefactus vino veniret, de rupe excelsa quæ viæ conjungitur, inimico impingente, præcipitatur. Erat autem profundum loci illius fere ducentorum pedum. Cumque per profunditatem præcipitii illius rotaretur, et deorsum sine alarum remigio volitaret, sancti Martini auxilium per singula descensionis suæ momenta clamabat. Tunc quasi manibus aliorum de jumento suo excussus, super arbores, quæ valli inerant, dejicitur. Et sic paulatim per singulos ramos descendens, sine mortis periculo ad terram usque pervenit. Tamen ut opus insidiatoris non usquequaque videretur cassatum, quod fuerat inchoatum, unum pedem ejus leviter lædit. Sed veniens ad gloriosi domni Martini templum, orationi incumbens, omnem vim doloris amisit.

---

(1) Editi *vices agens*. Sed melior est mss. lectio. Agentes quippe sæpius memorat Gregorius, eos scilicet qui sic et hodie appellantur, gerendis ecclesiæ aut virorum illustrium negotiis deputati. (R.) — 5334, *agens vices*; 5359 et Cott. *quidam egens*.

s'en retourner heureuse de pouvoir à son tour servir généreusement de guide aux aveugles. Dans la suite elle se maria, eut des fils, et, jouissant de sa pleine santé, rendit grâce à celui par qui elle l'avait recouvrée.

CHAPITRE XX.

D'Ammonius tombé dans un précipice.

Comme deux ou trois fois nous avons raconté les miracles accomplis et les périls conjurés par la seule invocation de son glorieux nom, j'expliquerai comment le bienheureux pontife fut le soutien d'un homme qui allait périr et qui l'invoqua dans le gouffre même de la mort. Un agent de la sainte basilique, nommé Ammonius, sortit de table étant pris de vin, et, poussé par l'ennemi, fut précipité du haut d'une roche élevée qui bordait la route. Il y avait là près de deux cents pieds de profondeur. Tandis qu'il roulait vers le fond de ce précipice et qu'il s'en allait en bas, voltigeant sans ailes, à chaque moment de sa chute il invoquait le secours de saint Martin. Alors, il sentit comme si des mains étrangères le faisaient tomber de sa monture, et fut lancé sur des arbres croissant dans la vallée; de là descendant successivement de branche en branche, il arriva à terre sans que sa vie fût en danger. Cependant, pour que l'œuvre commencée par le tentateur ne fût pas entièrement perdue, il eut un pied légèrement blessé. Mais, étant venu au tombeau du glorieux seigneur Martin et s'y étant livré à la prière, il sentit s'apaiser complétement la douleur.

CAPUT XXI.

De alio appenso.

Non credo haberi superfluum, si inseratur lectioni qualiter invocatio nominis ejus vitam præstiterit morituro. Quodam loco unus propter furti scelera comprehensus, atque gravibus verberibus actus, ductus est ad patibulum ut condemnaretur suspendio. Cumque in hunc exitum, morte jam appropinquante, venisset, orandi spatium petiit. Tunc sicut erat ligatis post tergum manibus, jactavit se pronus in terram, et cœpit cum lacrymis invocare nomen beati Martini, ut etsi in hac necessitate ei non succurreret, vel a culpis eum in posterum excusaret. Cumque completa oratione suspensus fuisset, recesserunt milites a loco illo : ipse autem ore semiaperto parumper labia movens, sancti Martini semper nitebatur auxilium implorare. Discedentibus tamen illis, statim solutæ sunt manus et pedes ejus. Et sic per biduum pendente eo, revelatum est cuidam religiosæ ut eum tolleret. Quæ veniens invenit eum adhuc viventem. Tunc adjutorio beati Martini de patibulo depositum, incolumem adduxit ad ecclesiam : ibique eum videntes stupescebant, et admirabantur, dicentes : Quomodo vivit? Et interrogabant eum qualiter liberatus esset. Ille autem dicebat : « Beatus Martinus me de præsenti morte liberavit et hucusque perduxit. » Vere hanc ego virtutem in hoc homine ostensam, juxta sensus mei intelligentiam, non inferiorem censeo, quam mortuum suscitatum : quem sic beatus confessor, confracto, ut ita dicam, mortis hiatu, et ejus ab ore retractum vitæ

CHAPITRE XXI.

D'un autre qui fut pendu.

Je ne crois pas que l'on regarde comme superflu que j'insère dans cet écrit comment l'invocation de son nom conserva la vie à un homme sur le point de mourir. Dans un certain lieu, un homme coupable de plusieurs vols fut arrêté, chargé d'une quantité de coups et conduit au gibet pour y être pendu. Quand il en fut à cette extrémité et comme sa mort approchait, il demanda le temps de prier. Alors il se jeta vivement à terre, les mains liées derrière le dos comme il était, et commença à invoquer en pleurant le nom du bienheureux Martin, afin d'obtenir que, quand même le saint ne le secourrait pas en cette nécessité, il lui obtînt du moins, pour plus tard, le pardon de ses fautes. Quand il eut fini sa prière, il fut pendu, puis les soldats se retirèrent. Quant à lui, la bouche entr'ouverte et remuant faiblement les lèvres, il s'efforçait toujours d'implorer le secours de saint Martin. Dès que les soldats se furent éloignés, les liens de ses mains et de ses pieds tombèrent. Il resta ainsi deux jours suspendu; pendant ce temps, une révélation ordonna à une religieuse de l'aller enlever de là, et, en arrivant, elle le trouva encore vivant; alors, avec l'aide du bienheureux Martin, elle l'ôta du gibet, et l'amena sain et sauf à l'église. Ceux qui l'y virent se disaient, pleins d'une stupeur mêlée d'admiration : « Comment est-il en vie ? » Et ils lui demandaient de quelle manière il avait été délivré. Celui-ci répondait : « Le bienheureux Martin m'a soustrait à une mort imminente et m'a conduit jusqu'ici. » Et en vérité, d'après mon sentiment, je ne regarde pas le miracle manifesté en cet homme, que le bienheureux confesseur a pour ainsi dire arraché des dents de la mort et réintégré dans la vie, comme moindre que d'avoir ressuscité

restituit. Qui usque hodie ad testimonium virtutis beati viri vivus habetur in sæculo.

CAPUT XXII.

De Leomere contracto.

Quid etiam in Condatensi diœcesi actum sit, non præteribo. Locus autem ille crebris virtutibus illustratur. Ab hoc enim vir beatus, sarcina carnis abjecta, migravit ad Dominum. Leomeris[1] ergo quidam nomine, servus cujusdam hominis Andecavini a sanguine[2] percussus, contracta manu, ligataque lingua rigebat ; multoque tempore in hac debilitate detentus, neque sibi, neque domino aliquid operis exercebat. Hic fide commonitus, cum ad beati basilicam vigilasset, directa manu, deliberataque ab omni impedimento lingua, beati Martini miraculum populis testabatur, dicens : « Ecce quid in hac nocte sanctus Dei operatus est, me teste, probate. » Reversus autem ad dominum suum narravit ei omnia quæ acta fuerant. Sed ille minime virtutem gloriosi pontificis credens, ad solitum eum adaptat servitium. Qui cum operari cœpisset, sursum in debilitatem redigitur. Intelligens autem dominus ejus Dei hoc esse mysterium, transmisit eum iterum ad locum sanctum, ad quem prius abierat, in quo ille cum maxima devotione pernoctans, dato die, sanitati quam prius meruerat instauratur.

(1) *Leomerius*, 5336.
(2) Sic mss. omnes. Editi tamen, *ab angue*. (R.)—*Andegavensis ab angue*, sup. 243.

un mort. Aujourd'hui encore il vit dans le monde comme un témoignage de la vertu du saint.

CHAPITRE XXII.

Du perclus Léomère.

Je ne passerai pas non plus ce qui est arrivé dans la paroisse de Candes[1]. Ce lieu est illustré par de fréquents miracles. C'est de là que le saint, après avoir rejeté le fardeau de la chair, partit pour retourner au Seigneur. Un homme donc, nommé Léomère, serf d'un habitant d'Angers, se trouva avoir la main contractée et la langue liée roide, à la suite d'un coup de sang. Étant resté longtemps dans cet état de débilité, il ne pouvait faire aucun ouvrage ni pour lui, ni pour son maître. Mais, lorsqu'il eut obéi aux avertissements de la foi en veillant dans la basilique du saint, sa main se redressa, sa langue fut délivrée de tout embarras, et il attestait le miracle aux peuples, en disant : « Voici ce que le saint de Dieu a opéré cette nuit ; croyez-en mon témoignage. » De retour auprès de son maître, il lui raconta tout ce qui s'était passé. Mais celui-ci, ne croyant nullement à la vertu du glorieux pontife, le remit à son service accoutumé. Dès qu'il eut commencé à travailler, il fut repris par sa paralysie. Alors son maître, comprenant que c'était là un mystère de Dieu, le renvoya au lieu saint où il était allé déjà ; et là cet homme, ayant passé la nuit dans une extrême dévotion, fut, le jour venu, rendu à la santé comme il avait une première fois déjà mérité de la recouvrer.

(1) Candes (Indre-et-Loire), village où saint Martin est mort.

CAPUT XXIII.

De Wiliachario soluto a catenis.

Dignum existimavi et illud non omittere in relatu, quid Wiliacharium presbyterum referentem audivi. Tempore quo idem Wiliacharius per perfidiam Chramni Chlotharium regem iratum incurrerat[1], ad basilicam sancti Martini confugit, atque ibidem in catenis positus custodiebatur, sed virtute beati præsulis comminutæ catenæ stare non potuerunt. Nescio autem qua imminente negligentia foris atrium comprehensus est. Quem oneratum ferro, vinctisque post tergum manibus, ducebant ad regem. At ille voce magna clamare cœpit, et ut sibi beatus Martinus misereretur orare, nec eum sineret abire captivum, cujus devotus expetierat templum. Statimque in ejus vocibus, orante beato Eufronio episcopo de muro civitatis contra basilicam, dissolutæ sunt manus ejus, et omnes baccæ catenarum confractæ ceciderunt. Perductus autem usque ad regem, ibi iterum in compedibus et catenis constrictus retinebatur. Sed invocato nomine sæpe dicti patroni, ita omne ferrum super eum comminutum est ut putares illud fuisse quasi lutum figuli. Hoc tantum erat in spatiis, ut non solveretur a vinculo, quoadusque nomen illud sacratissimum invocasset;

(1) Hunc locum sic ex Gat., Mart., Bec., Colb. tut. (2204), et aliis restituimus. Editi, cum Clar.,(3801) et aliquot aliis : *Tempore quo propter perfidiam Chramnus* seu *Chranius iram Clotarii regis incurrerat*, et in capitis titulo : *de Chramno*, seu *Chranio*. Wiliacharium, aliquot codices *Wilicharium* seu *Viliatharium*, nonnulli *Miliatharium* appellant. (R.)

CHAPITRE XXIII.

De Wiliachaire qui fut délivré de ses chaînes.

J'ai jugé digne de ne pas être omis dans ma relation ce que j'ai entendu rapporter par le prêtre Wiliachaire. Au temps où ce Wiliachaire avait, par suite de la perfidie de Chramne, encouru la colère du roi Chlotaire, il se réfugia dans la basilique de Saint-Martin et y fut gardé dans les fers. Mais, par la vertu du bienheureux pontife, ses chaînes brisées tombèrent. Il fut, je ne sais par suite de quelle négligence, repris au dehors de l'aître. On le chargea de fers, et, les mains liées derrière le dos, on le conduisit au roi. Alors il se mit à jeter de grands cris, en priant que le bienheureux Martin eût pitié de lui et ne le laissât pas entraîner captif, lui qui était venu dévotement chercher son temple. A ses cris, le bienheureux évêque Eufronius s'étant mis en prières du haut du rempart de la ville, vis-à-vis de la basilique, ses mains furent déliées, et tous les anneaux de ses chaînes tombèrent brisés. Mené jusqu'au roi, il fut de nouveau retenu serré dans les fers et les entraves. Mais, aussitôt qu'il eut invoqué le nom du patron si souvent nommé, ses fers s'amollirent tellement qu'on eût cru que c'était de la terre de potier. Il était écrit en haut qu'il ne serait pas débarrassé de ses liens jusqu'à ce qu'il eût invoqué ce nom très-sacré; mais qu'aussitôt invoqué, tout serait délié. Le roi,

invocato autem, omnia solvebantur. Tunc rex altioris ingenii, videns virtutem sancti Martini ibidem operari, et ab onere vinculorum absolvit eum, et pristinæ restituit libertati. Hæc ab ipsius Wiliacharii presbyteri ore coram multis testibus factum esse cognovi. Utinam se mihi in tali virtute dignaretur manifestare beatus confessor, ut sic absolveret meorum ligamina peccaminum, sicut super eum contrivit vasta pondera catenarum.

CAPUT XXIV.

De Alpino comite debile.

Alpinus quoque comes Turonicæ civitatis cum per totum annum graviter ab unius pedis dolore consumeretur, et die noctuque requiem non haberet, atque inter ipsas torturæ suæ voces beati Martini jugiter auxilium imploraret, apparuit ei beatus confessor in visu nocte, hilari vultu arridens, et consueta deferens arma; ut beatum signaculum sanctæ crucis super pedem infirmum imposuit, mox omni dolore fugato, sanus surrexit a lectulo.

CAPUT XXV.

De Charisigilo[1] contracto.

Hæc experta, Charigisilus[2] referendarius regis Chlotarii[3], cui manus et pedes ab humore contracti erant[4],

---

(1) Cl.-F. *Charigisolo*; 5334, *Caregilo*; sup. 243 *Caregisilo*.
(2) Bec., *Charigilius*; editi, *Charigisitus*. (R.)—Cott. *Charisigelus*.
(3) *Chlotharii*, 3801, 5326, 5329, etc.
(4) Mss. aliquot (inter quos 2204 et Cl.-F.) *contraxerant*. Quæ vox in sequioris ævi auctoribus passim occurrit pro *contracti erant*. (R.)

qui était d'un esprit très-élevé, voyant en cela la vertu de saint Martin opérer, le délivra du poids de ses chaînes et le rendit à sa liberté première. J'ai appris de la propre bouche du prêtre Wiliachaire que cela s'était passé devant une foule de témoins. Plût à Dieu que le bienheureux confesseur daignât se manifester à moi par une telle vertu et qu'il me détachât des liens de mes péchés, comme il soulagea celui-ci du poids des lourdes chaînes qui le chargeaient !

CHAPITRE XXIV.

De la faiblesse du comte Alpin.

Comme Alpin, comte de la cité de Tours, était depuis une année entière consumé par une grave douleur du pied, comme il n'avait de repos ni jour ni nuit et qu'au milieu des cris que lui arrachaient ses souffrances il invoquait sans cesse le secours de saint Martin, le bienheureux confesseur lui apparut une nuit en songe, ayant le visage riant et portant ses armes accoutumées. Il fit le bienheureux signe de la croix sainte sur le pied malade, et bientôt, la douleur ayant disparu, le comte sortit, sain et sauf, de son lit.

CHAPITRE XXV.

Du perclus Charigisèle.

Charigisèle, le référendaire du roi Chlotaire, avait les pieds et les mains paralysés par une humeur maligne. Ayant

venit ad sanctam basilicam, et orationi incumbens per duos aut tres menses, a beato antistite visitatus, membris debilibus sanitatem obtinere promeruit : qui postea antedicti regis domesticus fuit, multaque beneficia populo Turonico vel servientibus beatæ basilicæ ministravit.

CAPUT XXVI.

De Aquilino amente.

Narrabo et illud, qualiter diabolicæ artis insaniæ ad ejus basilicam denudentur. Quidam, Aquilinus nomine, dum venationem cum patre suo in silvis Franciæ[1] exerceret, pavorem pessimum, inimico insidiante, incurrit. Erat enim ei tremor cordis, et interea videbatur exsensus[2]. Parentes vero ejus intelligentes eum diaboli immissione turbari, ut mos rusticorum habet, a sortilegis et ariolis ligamenta ei et potiones deferebant. Sed cum nihil valerent ex more, illi sancti Martini auxilia prompti, dolore cogente, requirunt, dicentes : « Potest hic insidiarum nudare malitiam, qui detexit umbram multam, ut audivimus, falso religionis nomine adoratam. » Quem de regione commotum miserunt ad sanctam basilicam, ibique in oratione cum summa parcitate se continens, opem sancti poscebat assidue. Cumque in hac fide diutius commoratus ibi fuisset, omni pavore dempto, sensum ut habuerat ante, recepit, oblitisque parentibus in eo loco usque hodie pro beneficio accepto deservit.

---

(1) Cott., *suo et rege Francie.* (2) Mss. alii, *ex sensu*, *exsensis.*

appris ce que nous venons de raconter, il vint à la sainte basilique, et, après s'être adonné deux ou trois mois à la prière, il fut visité par le bienheureux pontife et mérita de recouvrer la santé de ses membres débilités. Dans la suite, il devint domestique du même roi et répandit ses bienfaits sur le peuple de Tours, particulièrement sur les serviteurs de la sainte basilique.

CHAPITRE XXVI.

D'Aquilinus le fou.

Je raconterai comment les égarements d'un art diabolique sont dévoilés dans la basilique du saint. Un nommé Aquilinus, en chassant avec son père dans les forêts de la France, fut, par les embûches de l'ennemi, frappé d'une terreur affreuse. Il avait une agitation du cœur, et lorsqu'il en était saisi, il paraissait comme privé de raison. Or, ses parents, voyant qu'il était tourmenté par l'influence du démon, lui apportaient, comme c'est l'usage des gens de la campagne, des ligaments et des potions que leur fournissaient des sorciers et des devins. Mais tout cela étant inutile comme il arrive toujours, ils se hâtèrent, le mal les y obligeant, d'aller requérir le secours de saint Martin, en se disant : « Il peut trouver le fond de ces malignes embûches, celui dont nous avons entendu dire qu'il démasqua un gigantesque fantôme qu'on adorait sous un nom trompeusement emprunté à la religion[1]. » Ils enlevèrent le malade de son pays et l'envoyèrent à la sainte basilique, où, se livrant à la prière et vivant avec la plus grande sobriété, il demandait assidûment le secours du saint. Quand il eut demeuré longtemps là, avec cette foi, toute terreur l'ayant quitté, il recouvra le sens tel qu'il l'avait auparavant, et, ayant abandonné ses parents, il s'engagea, pour le bienfait qu'il y avait reçu, au service de ce lieu, où il est encore aujourd'hui.

---

(1) Allusion à un événement de la vie de saint Martin, qui reconnut dans les reliques d'un saint que le peuple adorait le corps d'un brigand mis à mort pour ses crimes. (R.)

CAPUT XXVII.

De Charivaldo [1] debili.

Sed et Charivaldus quidam per venationem similes incurrens insidias, latus unum, debilitata manu ac pede, perdiderat. Qui ad gloriosum templum famulorum manibus deportatus, jejuniis et orationibus se subdens assiduis, per totum fere annum, quod cum fecisset, omnium membrorum sanitate recepta, gaudens remeavit ad propria. Et ideo monemus ut nullus sollicitetur ab ariolis, quia nihil unquam proderunt infirmis. Plus enim valet parumper de pulvere basilicæ, quam illi cum medicamentis insaniæ.

CAPUT XXVIII.

De fune abscisso.

De pulvere, aut cera loci illius, vel quidquid rapere quis potuit de sepulcro, quantæ virtutes aut assidue fiant, aut factæ sint, quis unquam poterit investigare aut scire? Unum tamen manifestum miraculum, quod a fidelibus comperi, putavi crimen ducere taceri. Unus fide plenus expetiit ut aliquid pignoris de sancti basilica secretius deportaret; et multis conatus vicibus, nunquam potuit, dum publice non præsumpsit. Reverti autem cupiens, nocte ad funem illum de quo signum commovetur advenit; ex quo fune decisam cultro particulam, secum detulit. Regressusque ad domum, multis exinde infirmis sanitatem accommodavit, ita ut non dubium esset ægrotum evadere, qui

(1) *Garivaldo*, Cl.-F.; *Chariwaldus*, Cott.

CHAPITRE XXVII.

De Charivald, infirme.

Un certain Charivald, ayant été pris à la chasse dans des embûches du même genre, avait perdu l'usage d'un côté du corps, par la paralysie de la main et du pied. Il se fit porter sur les bras de ses gens au glorieux temple et y passa presque toute une année, se soumettant continuellement aux jeûnes et aux prières. Après quoi, il recouvra la santé de tous ses membres et retourna joyeux chez lui. C'est pourquoi nous donnons ce conseil que nul ne se laisse tenter par les devins, parce qu'ils n'ont jamais été utiles aux malades. En effet, un peu de poussière de la basilique vaut mieux qu'eux et leurs médicaments insensés.

CHAPITRE XXVIII.

D'une corde coupée.

Qui pourra jamais rechercher ou savoir combien de miracles ont été produits ou se produisent journellement par la poussière ou la cire de ce lieu, ou par quoi que ce soit de ce qu'on peut prendre sur le tombeau? Pourtant, je me regarderais comme coupable de taire un miracle manifeste que j'ai appris des fidèles. Un homme plein de foi vint dans l'intention de prendre secrètement quelque brin de relique dans la basilique du saint. Malgré des efforts répétés il ne put y réussir, car il n'osait le faire publiquement. Désirant s'en retourner, il vint la nuit à la corde avec laquelle on sonne la cloche, en coupa un bout avec son couteau et l'emporta. De retour dans sa maison, il s'en servit pour guérir un grand nombre de malades. Car tout malade qui pouvait obtenir de baiser avec

pignus illud meruisset fideliter osculari. Ecce quid, sancte, præstas fidelibus qui tua mœnia expetunt[1] pie. Per te salvantur, qui pignora votive detulerint, et subsequente tuo auxilio, liberantur. Sed hæc omnia fides strenua operatur, dicente Domino : *Fides tua te salvum fecit*[2].

CAPUT XXIX.

De Chariberto rege, qui res ecclesiasticas pervasit[3].

Videtur nec illud sileri, qualiter vir beatus præsidia famulis ad res suas defendendas quaqua jubet accommodet. Charibertus rex, cum, exosis clericis, ecclesias Dei negligeret, despectisque sacerdotibus, magis in luxuriam declinasset, ingestum est ejus auribus locum quemdam, quem basilica Sancti Martini diuturno tempore retinebat, fisci sui juribus redhiberi. Loco autem illi Navicellis nomen prisca vetustas indiderat. Qui accepto iniquo consilio, pueros velociter misit, qui reiculam illam in suo dominio subjugarent. Cumque hæc recte non possidens, videretur habere, jussit in locum illum stabularios cum equitibus dirigi, ibique sine æquitatis ordine præcepit equos ali. Accedentes ergo pueri fenum quod coacervatum fuerat accipiunt in equorum expensas. Cumque injunctum studiose ageretur servitium, atque equites appositum fenum cœpissent expendere, corripiuntur a rabie. Et frementes ad invicem, disruptis loris, per plana prosiliunt, et in fugam vertuntur; et sic male dispersi, alii excæ-

(1) Mss. fere omnes, *proprie*. (R.) — (2) Luc XVIII, 42.
(3) Cl.-F., 5334, sup. 243, *qui villam invasit.*

foi cette relique était sûr d'échapper. Voilà, ô saint, ce que tu accordes aux fidèles qui vont pieusement visiter tes murs ! Par toi sont sauvés, par ton secours sont délivrés ceux qui emportent avec des vœux de piété tes reliques. Une foi vaillante opère toutes ces choses, car le Seigneur a dit : *Ta foi t'a sauvé.*

CHAPITRE XXIX.

Du roi Charibert, qui envahit les biens de l'Église.

Il ne semble pas non plus qu'on doive taire comment le saint prête, partout où il veut, son secours à ses serviteurs pour défendre ses biens. Lorsque le roi Charibert, qui haïssait les clercs, qui négligeait les églises de Dieu et qui méprisait les prêtres, se fut abandonné de plus en plus à ses mauvais penchants, on lui glissa dans l'oreille qu'un lieu possédé depuis longtemps par la basilique de Saint-Martin pouvait être revendiqué par son fisc. Ce lieu se nommait de toute antiquité, Nazelles[1]. Adoptant ce conseil inique, le roi envoya promptement des serviteurs pour réunir de force ce petit bien à son domaine. Et agissant en maître, quoique sans droit, il fit partir pour ce lieu des officiers de ses écuries avec des chevaux et ordonna, sans aucune forme d'équité, que les chevaux y fussent nourris. Ses gens, en y arrivant, prennent pour la consommation de leurs chevaux le foin qui y avait été entassé. Comme l'ordre donné était exécuté à la rigueur et que les chevaux commençaient à manger le foin qui leur était donné, ils furent saisis de la rage, et, s'emportant les uns à l'envi des autres, ils brisent leurs liens, s'élancent dans la plaine en fuyant et se dispersent d'une manière si malheureuse que les uns se crèvent les yeux, d'autres

(1) Nazelles sur la Cisse. (R.) — (Indre-et-Loire.)

cantur[1], alii rupibus præcipitantur, alii se sepibus ingerentes, palorum acuminibus ultro transfodiuntur. Tandem stabularii iram Dei intelligentes, paucos extra terminum loci, quos assequi potuerunt, expellunt, sanosque recipiunt, nuntiantes regi rem illam injustissime retineri. Et ideo hæc cum fuissent perpessi, dixerunt : « Dimitte eam, et erit pax tibi. » Qui furore repletus sic dixisse fertur : « Sive juste, sive injuste reddi debeat, regnante me hanc basilica non habebit. » Qui protinus divina jussione transitum accipiens requievit. Adveniente autem gloriosissimo Sigeberto[2] rege in ejus regnum, ad suggestionem beati Eufronii episcopi hoc in dominio Sancti Martini restituit, quod usque hodie ab ejus basilica possidetur. Audite hæc omnes potestatem habentes. Sic vestite alios, ut alios non spolietis : hoc adjungite vestris divitiis, unde damnum non inferatis ecclesiis. Vindex est enim Deus velociter servorum suorum. Et ideo monemus ut qui de potestatibus hæc legerit, non irascatur. Nam si irascitur, de se confitebitur dictum.

CAPUT XXX.

De Eustochio Pictavensi[3].

Simili conditione beatus confessor in rebus sibi injuste ablatis apparuit. Eustochius quidam cum plerumque contra justitiam sanctum Eufronium episcopum de hæreditate Baudulfi cognati sui pulsaret,

---

(1) Bec., *exnecantur* (R.).
(2) *Sigeberto*, 5329 ; *Sigilberto*, 5334 ; Cl.-F. *Eufroni.*
(3) *De Heustachio Pictaviense*, Cl.-F.

se précipitent du haut des rochers, d'autres pénétrant dans les enclos vont se transpercer eux-mêmes sur la pointe des pieux. Enfin les officiers des écuries, comprenant la colère de Dieu, chassèrent des limites du terrain le petit nombre de ceux qu'ils purent rattraper et les ramenèrent sains et saufs, en déclarant au roi que ce terrain était très-injustement retenu. Ils en avaient fait l'épreuve, et dirent donc au roi : « Laisse-le, et tu auras la paix. » Rempli de fureur, on rapporte que le roi s'écriait : « Justement ou injustement repris, jamais, moi régnant, l'Église ne l'aura. » Bientôt après, par l'injonction divine, il se coucha dans le tombeau. Lorsque le très-glorieux roi Sigebert succéda au pouvoir de Charibert, à la suggestion du bienheureux évêque Eufronius, il rendit au domaine de Saint-Martin ce bien qui, encore aujourd'hui, est possédé par son église. Entendez ceci, vous tous qui avez la puissance. Vêtissez les uns sans dépouiller les autres. Ajoutez ceci à vos richesses, de n'avoir pas causé de dommage aux églises. Car Dieu venge promptement ses serviteurs. C'est pourquoi nous avertissons celui qui, parmi les puissants, lira ceci, de ne pas s'en irriter ; car, s'il s'irrite, il avouera par là que c'est de lui qu'il vient d'être parlé.

CHAPITRE XXX.

D'Eustoche de Poitiers.

Le bienheureux confesseur se montra de même dans un cas où ses biens lui avaient été injustement enlevés. Un certain Eustoche avait, contre toute justice, enlevé au saint évêque Eufronius l'héritage de Baudulfe, son parent, lequel

qui hæredem basilicam Sancti Martini instituerat [1] commotus ab eo per assiduas injurias beatus pontifex aliquid ei de rebus illis reddidit. Portante autem illo hoc ad domum suam, protinus filius ejus unicus in febrem corruit, unaque die et nocte graviter exæstuans, exspiravit. Cui tam præsens fuit mortis occursus, quam velociter pater ejus de rebus sibi non debitis effectus est dominus. Qui in exemplum Giezi possedit aurum et argentum, sed, quod illi erat pretiosius, acquisita animæ lepra, amisit et filium : nec unquam meruit deinceps alium adipisci.

CAPUT XXXI.

De eo qui in sancta porticu perjuravit.

Quam præsens et super alium ultio divina processerit, qui in sancta porticu perjuraverat, ad comprimendam perfidorum audaciam non silebo. Cum ad matriculam illam quam sanctus suo beneficio de devotorum eleemosynis pascit quotidie a fidelibus necessaria tribuantur, consuetudinem benedicti pauperes habent, ut cum multi ex his per loca discesserint, custodem inibi derelinquant, qui quod fuerit oblatum accipiat. Quidam ergo devotus unum triantem mercedis intuitu detulit, quem custos loci collectum fratribus occultare non metuit. Convenientes autem pauperes ad sextam, sciscitati sunt antedictum custodem quid sibi beatus pastor solita pietate respiciens

(1) Cl.-F. *Instituerad* et paulo infra *acquisivid*, *compleverad*, *amisid*, etc. ; qui scribendi modus usque ad finem mss. perdurat et in quibusdam locis aliorum mss. animadvertitur, ut apud 478 sup., lib. II, cap. LX, *reliquid*.

avait fait l'église de Saint-Martin son héritière. Le bienheureux pontife, poussé à bout par ses attaques continuelles, lui avait rendu quelque objet provenant de ces biens. Comme celui-ci le portait à sa maison, soudain son fils unique fut pris de la fièvre, et, après avoir brûlé d'une violente chaleur durant un jour et une nuit, il expira. La mort se présenta devant lui aussitôt que son père fut devenu maître des choses qui ne lui appartenaient pas. Ce dernier, comme Giezi, posséda de l'or et de l'argent, mais il perdit un objet plus précieux ; tout en gagnant la lèpre de l'âme, il perdit aussi son fils ; et jamais dans la suite il ne fut jugé digne d'en avoir un autre.

CHAPITRE XXXI.

De celui qui se parjura dans le saint portique.

Je châtierai l'audace des perfides en ne taisant pas combien la vengeance divine tomba rapidement sur un autre, qui s'était parjuré dans le saint portique. Comme journellement les fidèles portent les choses nécessaires à cette matricule, que le saint (c'est un de ses bienfaits) entretient par les aumônes des dévots, les pauvres bénits ont l'habitude, lorsque la plupart d'entre eux se dispersent aux environs, de laisser un gardien qui reçoive ce qui est offert. Or un dévot y porta, dans l'espoir de la récompense, un tiers de sou d'or, que le gardien reçut et qu'il ne craignit pas de cacher à ses frères. Les pauvres se rassemblant à l'heure de sexte demandèrent à l'homme chargé de cette garde ce que le bienheureux pasteur, eu égard à sa bonté accoutumée, leur avait

transmisisset, audierant enim ibidem aliquid fuisse largitum. Qui ait cum sacramento : « Per hunc sanctum locum et virtutes domni Martini, quia hic amplius non venit quam unus argenteus. » Necdum enim verba compleverat, sed adhuc in ore sermo pendebat, cum statim tremens corruit in terram, suoque lectulo aliorum manibus redditus, cœpit graviter singultire. Interrogatus autem a circumstantibus quid sibi esset, respondit : « Triantem illum quem pauperes requirebant, perjuravi, et ideo me præsens vindicta flagellat : sed rogo ut eum accipientes reddatis matriculæ. » Quo reddito, statim emisit spiritum. O infelix[1], qui sic ab iniqua cupiditate præventus periit, ut et lucrum vitæ perderet, nec damna adeptæ pecuniæ possideret. Sed ad quid non mortalia pectora cogit exsecranda cupiditas? Quæ invida quondam viduæ duobus minutis cœleste regnum mercanti fueras, modo hunc per unum triantem ad ima præcipitas. Et quæ Judam appendisti laqueo in magistri pretio, hunc per parvum numisma demergis in Tartara. Satis ergo hæc ad comprimendam malorum temeritatem dicta sufficiant[2].

CAPUT XXXII.

Qualiter me virtus ejus ab infirmitate restauravit incolumem.

Ergo his exactis quæ circa alios gesta sunt, aggrediar quæ circa me indignum virtus præsentis est operata patroni. Anno centesimo sexagesimo tertio post assumptionem sancti ac prædicabilis viri beati Martini antistitis, regente ecclesiam Turonicam sancto Eufro-

(1) Quæ sequuntur ad finem capitis desunt in Colb. b. (R.)
(2) Hæc novem ultima verba non habet Cl.-F.

envoyé; car ils avaient appris qu'on avait donné quelque chose. Celui-ci dit avec serment : « Par ce saint lieu et par les vertus du seigneur Martin, on ne m'a remis qu'un denier d'argent. » Il avait à peine achevé ces paroles, et sa phrase n'était pas entièrement sortie de sa bouche, qu'il tomba soudain tout tremblant par terre, et que, ramené à bras dans son lit, il commença à pousser de grands sanglots. Ceux qui l'entouraient lui ayant demandé ce qu'il avait, il répondit : « Je me suis parjuré au sujet de ce triens que les pauvres réclamaient, et voilà pourquoi la vengeance divine me frappe à cette heure. Je vous prie de le prendre et de le rendre à la matricule. » Dès que cela fut fait, il rendit l'esprit. O malheureux qui périt ainsi entraîné par une funeste cupidité, de manière à perdre le bénéfice de la vie sans gagner l'argent mal acquis ! Mais à quoi ne pousses-tu pas les cœurs des mortels, exécrable cupidité? Jadis tu portas envie à la veuve qui acheta le royaume céleste de deux petites pièces de monnaie, et maintenant tu précipites celui-ci dans l'abîme pour un seul triens. Après avoir pendu Judas à une corde, pour prix d'avoir vendu son maître, tu plonges celui-ci dans le Tartare pour une petite pièce de monnaie. Ce que j'ai dit suffit pour réprimer la témérité des méchants.

CHAPITRE XXXII.

Comment sa vertu me ramena de maladie à santé.

Après avoir passé en revue ce qu'elle fit pour les autres, je dirai ce que la vertu du patron dont il est ici question fit pour moi, indigne. La cent soixante-troisième année après l'enlèvement au ciel du saint et vénérable homme, le bienheureux pontife Martin, la septième de l'épiscopat de saint Eufronius

nio episcopo anno septimo, anno secundo Sigiberthi gloriosissimi regis, irrui in valetudinem cum pustulis malis et febre, negatoque usu potus atque cibi, ita angebar, ut amissa omni spe vitæ præsentis, de solis sepulturæ necessariis cogitarem. Obsidebat enim me mors assidua cum ardore, animam cupiens expugnare de corpore. Tunc jam valde exanimis, invocato nomine beati Martini antistitis, parumper convalui, et lento adhuc conamine iter incipio præparare; insederat enim animis ut locum venerabilis sepulcri visitare deberem. Unde tanto desiderio affectus sum, ut nec vivere me optarem si tardius direxissem. Et qui vix evaseram ex ardore incommodi, cœpi iterum desiderii febre succendi. Nec mora, adhuc parum fortis iter cum meis arripio, actisque vel duabus vel tribus mansionibus ingressus silvas, corrui rursus in febrem, et tam graviter agere cœpi, ut omnes me autumarent vitam amittere. Tunc accedentes amici, et videntes me valde lassum, dicebant : « Revertamur ad propria; et si te Deus vocare voluerit, in domo tua morere; si autem evaseris, votivum iter facilius explicabis. Satius est enim reverti ad domum quam mori in eremo. » Ego vero hæc audiens, vehementer lacrymabar; et plangens infelicitatem meam, locutus sum cum eis, dicens : « Adjuro vos per omnipotentem Deum, et reis omnibus metuendum judicii diem, ut ad ea quæ rogo consentiatis. De cœpto itinere non desistite; et si mereor Sancti Martini videre basilicam, gratias ago Deo meo; sin aliud, vel exanime corpus deferentes ibidem sepelite, quia deliberatio mea est, non reverti domum, si non ejus sepulcro meruero præsentari. » Tunc una pariter flentes, iter quod cœperamus aggre-

dans l'église de Tours, la seconde[1] du très-glorieux roi Sigebert, je tombai malade. Atteint de pustules malignes et de fièvre, et ne pouvant plus ni boire, ni manger, je fus si souffrant, qu'ayant perdu tout espoir de vivre en ce monde, je ne songeais plus qu'aux soins de ma sépulture. La mort m'assiégeait sans cesse avec rage et s'efforçait de chasser mon âme de mon corps. Alors, quoique très-abattu, ayant invoqué le nom du bienheureux pontife Martin, je me remis un peu, et par un lent effort je commençai à préparer mon voyage, car j'avais eu l'idée qu'il me fallait visiter le lieu du vénérable tombeau. Mon désir était si grand que je ne voulais plus de la vie, si je devais tarder encore à m'y rendre; si bien que moi, qui sortais à peine des ardeurs de la fièvre, je fus enflammé de nouveau par la fièvre de mon désir. Sans plus différer et quoique encore bien faible, je me mis en chemin avec les miens. Étant, après deux ou trois étapes, entré dans les bois, je retombai dans la fièvre et me trouvai si mal que tout le monde s'attendait à me voir mourir. Mes amis s'approchant et me voyant si accablé disaient : « Retournons chez nous, et, si Dieu veut t'appeler à lui, du moins tu mourras dans ta maison. Si, au contraire, tu échappes, tu n'en accompliras que plus facilement le voyage dont tu as fait le vœu. Il vaut mieux retourner en sa maison que mourir dans un désert. » En entendant ces choses, les larmes jaillissaient de mes yeux, et, pleurant mon malheur, je leur dis : « Je vous adjure, par le Dieu tout-puissant et par le jour du jugement, si redoutable pour tous ceux qui comparaîtront, de consentir à ce que je vous demande. N'interrompez pas ce voyage commencé. Si je mérite de voir la basilique de Saint-Martin, j'en rendrai grâces à Dieu; sinon, portez-y mon corps inanimé et l'y ensevelissez, car j'ai pris la résolution de ne pas rentrer dans ma maison, si je n'ai pas été présenté à son tombeau. » Alors, pleurant tous d'une même douleur, nous reprenons le chemin que nous

(1) Cette date (563) reporterait la mort de saint Martin à l'année 400. Elle n'eut cependant lieu qu'en 403. (R.)

dimur. Præcedente ergo præsidio gloriosi domni, ad basilicam ejus advenimus.

CAPUT XXXIII.

De clerico nostro amente.

Eo tempore unus ex clericis meis, Armentarius nomine, bene eruditus in spiritualibus scripturis, cui tam facile erat sonorum modulationes apprehendere, ut eum non putares hoc meditari, sed scribere; in servitio valde strenuus, et in commisso fidelis. Hic vero, inficiente veneno a pustulis malis omnem sensum perdiderat, et ita redactus fuerat ut nihil penitus aut intelligere posset, aut agere. Tertia autem nocte postquam advenimus ad sanctam basilicam, vigilare disposuimus, quod et implevimus. Mane autem facto, signo ad matutinas commoto, reversi sumus ad metatum : qui lectulis quiescentes, usque ad horam prope secundam dormivimus. Expergefactus ergo, amota omni languoris et cordis amaritudine, sentio me pristinam recepisse sanitatem, et, gaudens, puerum familiarem, qui mihi serviret, evoco. Exsurgens autem Armentarius velociter coram me stetit, et ait : « Domine, ego parabo quod jusseris. » At ego existimans adhuc esse eum exsensum : « Vade, aio, si potes, voca puerum. » Et ait : « Ego quæcunque præceperis adimplebo. » Obstupefactus interrogo quid hoc esset. Qui ait : « Intelligo me valde sanum, sed unus error est animo, quod nescio de qua parte huc advenerim. » Et incipiens ita mihi impendit servitium, sicut erat solitus ante tædium. Tunc ego exsultans et flens præ gaudio, gratias omnipotenti Deo tam pro me, quam pro ipso refero, quod intercedente patrono incolumem

avions commencé, et, guidés par la protection du glorieux seigneur Martin, nous arrivons à sa basilique.

CHAPITRE XXXIII.

De la démence de notre clerc.

J'avais dans ce temps-là un clerc, nommé Armentaire, lequel était très-savant dans les lettres spirituelles, et dont la facilité était si grande à saisir les modulations de la musique qu'on eût cru qu'il l'écrivait couramment sans avoir besoin d'y réfléchir. Il était très-zélé dans son service, et très-fidèle en ce qu'on lui confiait. Mais, sous l'influence d'un poison qui agissait par des pustules d'un mauvais caractère, il perdit le sens et fut réduit à ce point de ne pouvoir plus rien comprendre, ni rien faire. La troisième nuit après notre arrivée à la sainte basilique, nous nous disposâmes à veiller et veillâmes en effet. Le matin étant venu et la cloche des matines ayant sonné, nous retournâmes à notre station et, nous couchant sur nos lits, nous dormîmes jusqu'à près de la deuxième heure. M'étant levé sans aucune espèce de défaillance ni d'amertume de cœur, je sens que j'ai recouvré ma santé première, et tout joyeux j'appelle mon domestique favori afin qu'il me serve. Mais Armentaire se levant se présenta vivement devant moi et me dit : « Seigneur, me voilà prêt à faire ce que tu m'ordonneras. » Et moi, pensant qu'il était encore hors de sens : « Va ! lui dis-je, appeler, si tu peux, un serviteur. » Il répondit : « C'est moi qui ferai tout ce que tu auras ordonné. » Saisi d'étonnement, je lui demandai ce que cela signifiait. « Je sens, dit-il, que j'ai l'esprit tout à fait sain ; la seule chose qui me trouble, c'est que je ne sais pas d'où je suis venu ici. » Et il se mit à me rendre les mêmes services qu'il était accoutumé à me rendre avant sa maladie. Alors, sautant et pleurant de joie, je rends grâce au Dieu tout-puissant, tant pour moi que pour lui, de ce qu'il avait accordé par l'intercession de

me corpore, illum mente reddiderit, et unus occursus ex fide etiam alteri amenti, qui nec petere noverat, salutem præstitisset. Sed nec hoc præteribo, quod post dies quadraginta eodem die primo vinum delectatus sum bibere, cum illud, faciente incommodo, usque tunc exosum habuerim.

CAPUT XXXIV.

Quod virtus ejus ab agro nostro tempestatem prohibuit.

Nos vero revertentes tres cereolos pro benedictione beati sepulcri portavimus : de qua cera quam multæ virtutes factæ sunt super frigoriticis et aliis infirmis, longum est enarrare. Sed unum e multis miraculum proferam. Agrum quemdam possessionis nostræ grando annis singulis vastare consueverat, et tam graviter sæviebat, ut nihil ibidem cum venisset relinqueret. Tunc ego in vineis illis arborem unam, quæ erat excelsior cæteris, eligens, de sancta cera super eam posui. Post illam autem diem usque in præsens tempus nunquam ibidem tempestas cecidit, sed veniens, locum illum tanquam timens præteriit.

CAPUT XXXV.

De ligno beati cancelli ad nos delato.

Fide commonente, quidam ex nostris lignum venerabile de cancello lectuli[1], quod est ad monasterium sancti domni, me nesciente, detulerat, quod in

(1) Voce *lectuli* hic tumulum designari observat Mabillon. lib. I Liturg. Gall. c. VIII, n. 11. Nonnunquam altare significat, ibid., num. 3. (Ruin.) — Explanationes istas refellere videtur Gregorius ipse noster, lib. III, c. XXII.

notre patron, à moi la santé du corps, à lui, celle de l'esprit, et de ce que la foi de l'un avait servi à l'autre, qui étant en démence ne savait même pas demander le salut qu'il avait cependant reçu. Je ne passerai pas non plus sous silence que ce jour même, pour la première fois depuis quarante jours, je bus du vin avec plaisir, quand jusqu'alors je l'avais eu en dégoût par suite de mon indisposition.

CHAPITRE XXXIV.

Comment sa vertu éloigna la tempête de notre champ.

En retournant, nous emportâmes trois cierges pour avoir quelque chose qui participât à la bénédiction du bienheureux tombeau. Il serait trop long de dire combien de miracles se manifestèrent sur les fiévreux et autres malades par la cire de ces cierges. Mais parmi tant de miracles, j'en raconterai un. La grêle avait coutume de ravager, chaque année, un champ de nos terres, et y sévissait tellement qu'elle n'y laissait rien après elle. Alors, choisissant dans ces vignes un arbre plus élevé que les autres, j'y plaçai un peu de cette cire sanctifiée, et depuis ce jour jusqu'à présent jamais la tempête ne s'y est abattue, ou, quand elle y est venue, elle a passé à côté de ce lieu comme si elle le craignait.

CHAPITRE XXXV.

Du bois de ses bienheureux barreaux qui nous fut apporté.

Un de mes gens, inspiré par sa foi, avait, à mon insu, rapporté du bois vénérable pris aux barreaux du petit lit qui se trouve dans le monastère de notre saint maître, et

hospitiolo suo pro salvatione retinebat. Sed, credo, quia non sic honorabatur, aut diligebatur, ut sibi decuerat, cœpit familia ejus graviter ægrotare. Et cum penitus nesciretur quid hoc esset, nec emendaretur aliquid, sed quotidie ageretur deterius, vidit in visu noctis personam terribilem, dicentem sibi : « Cur sic tecum agitur ? » Qui ait : « Ignoro prorsus unde hoc evenerit ». Dicit ei persona : « Lignum, quod de lectulo domni Martini tulisti, negligenter tecum hic retines, ideo hæc incurristi. Sed vade nunc, et defer illud Gregorio diacono, et ipse illud secum retineat. » At ille nihil moratus mihi exhibuit. Quod ego cum summa veneratione collectum loco digno reposui. Et sic omnis familia in domo ejus sanata est, ita ut nemo ibidem deinceps aliquid mali perferret.

CAPUT XXXVI.

Quod virtus ejus nobis inimicos inhibuit.

Factum est autem quodam tempore, ut visitationis studio ad venerabilem matrem meam in Burgundiam ambularem. Cum autem silvas illas quæ trans Berberem[1] fluvium sitæ sunt præterirem, latrones incurrimus. Qui circumdantes nos, volebant spoliare et interficere. Tunc ego ad auxilia consueta confugiens, sancti Martini præsidium flagitabam. Quod mihi protinus dignanter assistens, ita eos conterruit, ut nihil contra nos agere possent. Sed versa vice qui venerant ut timerentur, timere cœperunt, et cursu velocissimo fugere. Sed ego non immemor apostoli

(1) Aliquot mss. (inter quos 3801, 5334, 5359) *Verberem;* alii (5329, 5335) *Berberim;* Cott. *Herberim.*

le conservait dans sa demeure pour son salut. Mais parce que cette relique, je crois, n'y était pas honorée ni aimée comme il convenait, toute sa famille tomba gravement malade. Et, comme il n'en savait nullement la cause et qu'au lieu de s'améliorer les choses allaient chaque jour empirant, il vit la nuit, en songe, un personnage terrible, qui lui dit : « Pourquoi ces choses t'arrivent-elles ? » Il répondit : « J'ignore entièrement d'où cela vient. » Le personnage lui dit : « Ce bois que tu as emporté du lit du seigneur Martin, tu le gardes ici avec négligence ; voilà pourquoi tu as éprouvé ces choses. Va maintenant et porte-le au diacre Grégoire, afin qu'il le garde par-devers lui. » Celui-ci me l'apporta sans retard, et, l'ayant reçu avec une grande vénération, je le déposai dans un lieu convenable. Après quoi toute sa maison fut guérie si complétement que personne dans la suite n'y fut atteint d'aucun mal.

CHAPITRE XXXVI.

Comment sa vertu nous préserva des ennemis.

A une certaine époque il arriva que j'allai en Bourgogne, conduit par le désir d'y visiter ma vénérable mère. Comme je traversais les bois qui sont au delà du Barberon[1], nous rencontrâmes des voleurs, qui, nous enveloppant, voulaient nous dépouiller et nous tuer. Recourant alors à mon aide accoutumée, j'implorais la protection de saint Martin, qui, daignant aussitôt m'assister, les effraya tellement qu'ils ne purent rien faire contre nous. Tout au contraire, ceux qui étaient venus portant l'effroi, commencèrent à le ressentir et à fuir du pas le plus rapide. Quant à moi, me rappelant

(1) Suivant dom Ruinart, *Berberis* serait le Barberon, petit cours d'eau qui se jette dans le Dolon, au-dessous de Vienne, et de là dans le Rhône, par la rive gauche.

dicentis, inimicos nostros potu ciboque debere satiari[1], potum eis offerri præcipio. Qui nequaquam exspectantes, quantum poterant, fugiebant. Crederes eos fustibus agi, aut invitos contra possibilitatem caballorum suorum currere cogi; et sic, tribuente Domino, et juvante patrono, quo dirigebamus advenimus. De quantis me tribulationibus et ærumnis eripuit, in quantis mihi necessitatibus sua pietas astitit, vel quantas in me amaritudines sua virtute compescuit, non dicam ad scribendum, sed etiam ad referendum perlongum est.

CAPUT XXXVII.

De dysentericis.

Quid de dysentericis dicam, ubi tam velociter invenitur medela, quam fideliter fuerit inquisita? Nam vidi mulierem a dysenteria per quinque menses graviter laborantem, ita ut cum necessitas commoveret, inter manus ad loca necessaria transferretur, quæ simul et confortationem cibi, et virtutem corpusculi superflue digerendo perdiderat; me indice novi hanc ad basilicam vigilasse; reddito autem post nocturnas tenebras die, abraso beati tumuli pulvere, et remedium hausisse simul et poculum; eamque domi propriis gressibus fuisse redditam, quæ veniens ab aliis fuerat sustentata.

(1) Rom. xii, 20.

ce que dit l'apôtre, que nous devons rassasier la faim et étancher la soif de nos ennemis, je leur fis offrir à boire. Mais eux, sans rien entendre, s'enfuyaient du plus vite qu'ils pouvaient. On eût cru qu'ils étaient poursuivis à coups de bâtons, ou bien qu'ils étaient emportés malgré eux et forcés de courir de toute la force de leurs chevaux. Ce fut ainsi, que, par la permission du Seigneur et avec l'aide de notre patron, nous arrivâmes au lieu vers lequel nous nous dirigions. A combien de tribulations et de chagrins il m'arracha, dans combien de mes nécessités sa bonté m'assista, combien enfin sa vertu adoucit en moi d'amertumes, ce serait trop long, je ne dis pas à écrire, mais seulement à raconter.

CHAPITRE XXXVII.

Des dyssentériques.

Que dirai-je de ceux qui sont attaqués de la dyssenterie et qui trouvent en lui un remède dont la promptitude se mesure à la foi qui le demande? En effet, j'ai vu une femme, atteinte depuis cinq mois d'une dyssenterie si grave que, quand le besoin l'y forçait, il fallait la porter à bras aux lieux nécessaires; elle perdait, par ses digestions surabondantes, et tous les sucs de son alimentation et toutes les forces de son pauvre corps. J'ai su que, sur mes indications, elle avait été veiller dans la basilique, et que, lorsque le jour eut chassé les ténèbres de la nuit, ayant raclé de la poussière du saint tombeau et en ayant pris à la fois comme remède et comme potion, elle retourna toute seule à sa maison, elle qui était venue soutenue par les autres.

CAPUT XXXVIII.

De energumenis et frigoriticis.

Vel quid ego de energumenis vel frigoriticis referam, quibus si vere fuerint parcitas et fides conjunctæ, mox adminiculante patrono, cunctæ submoventur insidiæ? Sic multi ex frigoriticis, dum vi febris pessime quatiuntur, tota die inter altarium et sanctum tumulum decubantes, ad vesperum autem hausto ex beati sepulcri pulvere, continuo promerentur accipere sanitatem. Nam Paulus energumenus, qui legionem dæmoniorum dicebatur habere, insistente inimico, machinam, quæ sanctæ cameræ erat propinqua, conscendens, dixisse fertur : « Pereat vasculum, quod exustus inhabito. » Et exæstuans, et præcipitans se deorsum, ita beati virtute leviter in pavimentum depositus est, ut nullum membrorum damnati corpusculi collideret.

CAPUT XXXIX.

De Leomeria cæca.

Leomeria[1] quædam cæca atque contracta, longo tempore miserabiliter vivens, dum iter illud per manus aliorum crebris occursibus utitur, quo ad beati basilicam itur, tandem ab ejus pietate respecta, jacens ad sanctum ostium, lumen pariter gressumque recepit. O si totum proderetur in publicum, quod singuli quique, dum fideliter poscunt, latenter accipiunt, et retinet occultum multorum conscientia,

(1) Bec., *Deomena*. (R.) — *Leomerica*, 5334; *Leometia*, Cott.

CHAPITRE XXXVIII.

Des énergumènes et des fiévreux.

Que raconterai-je des énergumènes ou des fiévreux, en qui, si la sobriété et la foi sont unies, toutes les attaques cessent par le secours du saint patron? C'est ainsi que bien des fiévreux, lorsqu'ils sont le plus fortement éprouvés par la violence de la fièvre, s'ils restent couchés tout un jour entre l'autel et le saint tombeau, et qu'au soir ils boivent de la poussière de ce saint sépulcre, recouvrent aussitôt leur santé. On raconte que l'énergumène Paul, qui avait en lui, à ce qu'on disait, une légion de démons, poussé par l'ennemi, monta sur la machine qui est près de la sainte voûte, en s'écriant: « Périsse cette misérable enveloppe dans laquelle je brûle ! » Puis hors de lui il se précipita la tête en bas. Mais il fut, par la vertu du saint, si doucement déposé sur le pavé, qu'il ne reçut pas la moindre meurtrissure sur aucune partie de son pauvre corps damné.

CHAPITRE XXXIX.

De l'aveugle Léomérie.

Une certaine Léomérie, aveugle et paralytique, traînait depuis longtemps une vie misérable et faisait bien souvent sur les bras d'autrui le chemin qui mène à la basilique du saint, quand enfin un regard de bonté de celui-ci tomba sur elle. Couchée à la sainte porte du temple, elle recouvra à la fois la lumière et la faculté de marcher. Oh! si l'on voyait se produire au jour tout ce que chacun reçoit en secret quand il le demande avec foi, tout ce que la conscience de beau-

quod fideliter poscendo clam quæsita sanitas est adepta ! Quod si hæc, ut diximus, cuncta publicarentur, non solum libros, sed nec ipsum mundum, ut ait evangelista de Domino, arbitror potuisse recipere[1] !

CAPUT XL.

De Securo contracto.

Et quoniam sermo clausulam petit, unum vobis adhuc præclarum miraculum, priusquam liber finem accipiat, enarrabo. Adolescens quidam, nomine Securus, ex utero matris egrediens, manum aridam pedemque protulerat, et ita omnium membrorum siccata compage diriguerat, ut monstrum aliquod simularet : erat autem et jugo servitutis innexus. Quem cum viderent domini sui jam per septem annos nihil omnino posse proficere, manibus deportantes posuerunt eum ante beatum sepulcrum, ut vel a prætereuntibus pasceretur, qui labore proprio ali non poterat. Jacente autem eo in loco illo per multos dies, directus est pes ejus qui fuerat debilis, manusque ejus sicca, infectis sanguine venis, sanata est : et ita omni corpore, accepta beati confessoris ope, formatus est, ut putares eum denuo fuisse renatum. Qui puerulus a Justino comite redemptus, et ingenuus dimissus est : et postea baptismum consecutus, usque hodie sub patrocinio sanctæ ecclesiæ persistit incolumis. Quis unquam ista sic ex ordine inquirere aut referre poterit, ut ex æquo laudare sufficiat? Tamen

(1) Joan. xxi, 35.

coup de gens garde caché, quand, implorée religieusement, la santé qu'ils désirent en secret leur est accordée ; si toutes ces choses, disons-nous, étaient publiées, nous pensons que non-seulement les livres, mais même le monde entier, comme l'évangéliste le dit du Seigneur, ne pourraient les contenir !

CHAPITRE XL.

Du paralytique Securus.

Mais comme ce discours demande une fin, je vous raconterai encore un miracle éclatant, mais un seul, avant de finir le livre. Un jeune homme, nommé Securus, avait, quand il était sorti du ventre de sa mère, une main et un pied desséchés, et se trouvait tellement roidi par la complexion atrophiée de tous ses membres, qu'il avait l'air d'un monstre. Il était de plus né sous le joug de la servitude. Ses maîtres, voyant que, sept ans durant, il n'avait été d'aucune espèce d'utilité, le prirent à bras et le portèrent devant le saint sépulcre, afin qu'il fût au moins nourri par les passants, puisqu'il ne pouvait gagner sa vie par son travail. Après être resté là bien des jours, son pied malade se redressa, et, le sang s'étant mis à circuler dans les veines de sa main desséchée, elle fut guérie. Tout son corps fut ainsi, par le secours du bienheureux confesseur, si bien refait qu'on eût pensé qu'il venait de renaître. Cet enfant fut racheté par le comte Justin, qui lui donna la liberté. Dans la suite il reçut le baptême, et aujourd'hui encore il vit sain et sauf sous le patronage de la sainte église. Qui jamais pourrait rechercher et rapporter ces choses d'un bout à l'autre, de manière à les

nos, quantum investigare potuimus, scribere fideliter studuimus, hanc sperantes retributionem mercedis accipere, ut dum hæc leguntur in laudem sanctissimi sacerdotis, nobis fortasse tribuatur refrigerium pro delictis [1], dicente poeta :

Forsan [2] et hæc olim meminisse juvabit.

(1) Cod. Germ. : *Pro delictis, eo præstante, qui judicaturus est vivos et mortuos in sede supernæ majestatis. Amen.* Et hic desinit codex. (R.)

(2) Cl.-F. *Forsitan;* Cott. *Forsitan hoc.*—Virgilii Æneid., lib. I, v. 207.

EXPLICIT LIBER PRIMUS.

louer suffisamment? Cependant, autant que nous les avons pu recueillir, nous nous sommes attachés à les écrire fidèlement, espérant en tirer cette récompense que, lorsqu'on les lira à la louange du très-saint évêque, peut-être nous obtiendront-elles le pardon pour nos fautes; car, a dit le poëte :

Peut-être un jour se plaira-t-on même à ces faibles souvenirs.

FIN DU PREMIER LIVRE.

DE

VIRTUTIBUS SANCTI MARTINI

EPISCOPI.

LIBER SECUNDUS.

DE VIRTUTIBUS QUÆ FACTÆ SUNT POSTQUAM VENIMUS NOS.

Quoniam perscriptis virtutibus sancti Martini, quas vidimus, vel a fidelibus viris de anteacto tempore reperire potuimus, ardentes valde in hac siti, ut non traderetur oblivioni quod Dominus exercere dignatus est in laudem antistitis sui, libellum primum explicuimus; narrare etiam ea cupimus quæ nostro tempore agi miramur, relinquentes non parvam materiam eloquentioribus, sementes autem magnalia virtutum in nostris operibus, ut quod peritia non dilatat in paginis, numerositas virtutum extendat in cumulis.

CAPUT PRIMUM.

Qualiter a febre et dysenteria erutus sum.

Anno centesimo septuagesimo secundo post transitum beati Martini antistitis, Sigiberto gloriosissimo rege duodecimo anno regnante, post excessum sancti Eufronii episcopi, non meo merito, cum sim con-

DES

MIRACLES DE SAINT MARTIN,

ÉVÊQUE.

LIVRE DEUXIÈME.

DES MIRACLES QUI ONT ÉTÉ FAITS POSTÉRIEUREMENT A NOTRE VENUE A TOURS.

Puisque, dans notre soif ardente de ne pas laisser tomber en oubli ce que le Seigneur a daigné faire à la gloire de son pontife, nous avons rempli un premier livre de la description de tout ce que nous avons pu trouver des miracles de saint Martin constatés au temps passé, et que nous avons vus nous-mêmes ou appris de personnes fidèles, nous voulons raconter aussi ceux que nous admirons de notre temps, et nous laissons encore une ample matière à de plus éloquents, en choisissant pour nos récits les plus signalées de ces vertus du saint, de façon que, si le sujet ne peut être étendu en un grand nombre de pages par l'habileté de l'écrivain, il gagne du moins en hauteur par la grandeur des faits.

CHAPITRE PREMIER.

Comment je fus délivré de la fièvre et de la dyssenterie.

La cent soixante-douzième année après la mort du bienheureux pontife Martin, la douzième du règne du très-glorieux roi Sigebert, l'évêque saint Eufronius étant mort, je reçus, quoique indigne, le fardeau de l'épiscopat, non par

scientia teterrimus, et peccatis obvolutus, sed tribuente fideli Deo, qui vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt, onus episcopatus indignus accepi. Mense autem secundo ordinationis meæ, cum essem in villa, incurri dysenteriam cum febre valida, et taliter agi cœpi, ut imminente morte vivere omnimodis desperarem. Emittebam autem assidue digestionum officia, quæ accipere non poterant inexpensa, et erat horror cibi; cumque ab inedia deficeret virtus stomachi, febris tantum erat victus corpori. Nam nullatenus accedebat confortatio sumptuosa : erat autem et dolor gravis totam alvum penetrans, et descendens ad ilia, non me minus consumens tortura sua quam febris exegerat. Cumque sic ageretur mecum, ut non remansisset spes vitæ, sed cuncta deputarentur in funere, nec valeret penitus medici antidotum, quem mors mancipaverat ad perdendum, ego ipse de me desperans, vocavi Armentarium archiatrum, et dico ei : « Omne ingenium artificii tui impendisti, pigmentorum omnium vim jam probasti, sed nihil proficit perituro res sæculi. Unum restat quod faciam, magnam tibi theriacam ostendam. Pulverem de sacratissimo domni Martini sepulcro exhibe, et exinde mihi facito potionem. Quod si hoc non valuerit, amissa sunt omnia evadendi perfugia. « Tunc misso diacono ad antedictum beati præsulis tumulum, de sacrosancto pulvere exhibuit, dilutumque mihi porrigunt ad bibendum. Quo hausto, mox omni dolore sedato, sanitatem recepi de tumulo. In quo tam præsens fuit beneficium, ut cum id actum fuerit hora tertia, incolumis procederem ad convivium ipsa die ad sextam.

Visum est et hoc inserere lectioni, qualiter me Deus

mon mérite, car je suis complétement noir dans ma conscience et couvert de péchés, mais par un don du Dieu fidèle, qui appelle du même nom que si elles étaient des choses qui ne sont pas. Le second mois de ma consécration, comme j'étais dans une villa, je fus atteint de la dyssenterie avec une forte fièvre, et je commençai à être si tourmenté que je voyais venir la mort et désespérais absolument de vivre. En effet, je rendais continuellement mes digestions, qui n'étant pas achevées ne pouvaient profiter, et j'avais horreur de toute nourriture. Mon estomac s'affaiblissant ainsi par la diète, je n'avais que la fièvre pour soutenir mon corps. Je ne recevais donc aucun reconfortant substantiel, et en même temps une grande douleur, qui me tenait tout le ventre, pénétrant jusqu'aux intestins, achevait de consumer mon corps par les tortures, non moins que la fièvre par laquelle il était miné. Comme j'en étais au point de ne plus compter sur ma vie, que tout se préparait déjà pour mes funérailles et qu'il n'était plus question des remèdes du médecin pour l'homme perdu que la mort s'était adjugé, désespérant de moi-même, j'appelai l'archiatre [1] Armentaire et lui dis : « Tu as tenté toutes les ressources de ton art, tu as dépensé toute la force de tes remèdes : mais les moyens de ce monde ne peuvent servir de rien à celui qui va périr. Une seule chose me reste à faire, et c'est moi qui t'enseignerai un remède souverain. Prends de la poussière du très-saint tombeau du seigneur Martin, et fais-m'en une potion. Si cela ne produit pas d'effet, tout refuge est fermé à celui qui va partir. » Alors le diacre envoyé au tombeau du bienheureux pontife en rapporta de la très-sainte poussière que l'on délaya et qu'on me donna à boire. Lorsque j'eus avalé, toute ma douleur se calma bientôt, et du tombeau où j'étais je repris la santé. Le bénéfice en fut si prompt qu'il était la troisième

(1) Médecin.

arguerit, ne ante me permitterem stultos et faciles de beatis solemnibus obtrectare. In crastino autem postquam convalui, die dominico ad missam veniens, nolensque me fatigare, uni presbyterorum gloriosa solemnia celebrare præcepi. Sed cum presbyter ille nescio quæ rustice festiva verba depromeret, multi eum de nostris irridere cœperunt, dicentes : « Melius fuisset tacere, quam sic inculte loqui. » Nocte autem insecuta, vidi virum dicentem mihi : « De mysteriis Dei nequaquam disputandum. » Testor enim Deum, quia hoc a me non est compositum, sed ipsa verba quæ audivi, vobis exposui. Unde, dilectissimi, nullus de hoc mysterio, etiam si rustice videatur dici, disputare præsumat, quia apud Dei majestatem magis simplicitas pura quam philosophorum valet argutia.

CAPUT II.

De infirmitate Justini.

Gratum arbitratus sum et illud non omittere, quod mihi in libro anteriore excidit. Nam cum retulerim de cereolis illis quos de sepulcro beati antistitis sustuli [1], a quibus et tempestates sedatas, et alias infirmitates prohibitas dixi, hos cum mecum detinerem, Justinus vir sororis meæ in valetudinem irruit. Nam, invalescente febre, cum doloribus membrorum omnium, valde ad extremum agi cœpit. Nuntius hæc ad me delatus retulit, efflagitans ut si quid medicamenti reperire possem, morituro transmitterem, ne obiret.

(1) In libro præced., cap. xxxiv.

heure quand cela arriva, et qu'à la sixième, le même jour, je pus me rendre bien portant à table [1].

Il m'a paru bon d'insérer encore dans ce récit comment Dieu m'apprit à ne pas permettre que des sots et des gens légers attaquassent devant moi les solennités saintes. Le lendemain du jour où j'entrai en convalescence, un jour de dimanche, je vins à la messe, et, ne voulant pas me fatiguer, j'ordonnai à l'un des prêtres de célébrer le glorieux sacrifice. Mais ce prêtre ayant prononcé d'une manière triviale je ne sais quelles paroles de la cérémonie, plusieurs des nôtres se mirent à rire en disant : « Il eût mieux fait de se taire que de parler d'une manière si peu élégante. » La nuit suivante, il m'apparut un homme qui me dit : « Il ne faut jamais discuter les mystères de Dieu. » Je prends Dieu à témoin que je n'ai pas inventé ceci, mais que je vous rapporte les propres mots que j'ai entendus. Ainsi, mes très-chers, que nul de vous ne se permette de faire des remarques sur l'auguste mystère, quand même il croirait qu'on a parlé d'une façon rustique. Car la simplicité pure vaut mieux auprès de la majesté de Dieu que des arguties de philosophes.

CHAPITRE II.

De la maladie de Justin.

J'ai cru bon de ne pas omettre ici un fait qui m'a échappé dans le livre précédent, lorsque j'ai parlé de ces petits cierges que j'avais emportés du tombeau du saint prêtre Martin, et dont j'ai dit qu'ils avaient apaisé des tempêtes et fait cesser d'autres maux. Je les avais avec moi lorsque Justin, mari de ma sœur, tomba malade. Sa fièvre augmentant, avec des douleurs dans tous les membres, il fut bientôt réduit presque à l'extrémité. Un messager qu'on m'envoya me l'apprit en me suppliant, si je pouvais trouver quelque remède, de l'envoyer au moribond de peur qu'il ne passât. Aussitôt, confiant en la vertu du bienheureux évêque, j'envoyai un

(1) La troisième heure répondrait pour nous à neuf heures du matin, et la sixième à midi. (R.)

At ego in virtute beati antistitis confisus, unum ex cereolis transmitto per puerum, dicens : « Accendite illum coram eo, et in contemplatione luminis orationem fundat ad Dominum, et deprecetur omnipotentiam antistitis, ut ei succurrat. » Missus autem puer quod dederam deportavit. Quo accenso ante lectum ægroti, favillam scirpi, quem jam ignis consumpserat, cultro eradunt, dilutumque aqua ægroto porrigunt ad bibendum. At ille ut hausit, sanitatem protinus recepit, incolumisque redditus est. Nobis postea qualiter sibi virtus beati antistitis subvenit, exposuit. Nam referre erat solitus, quod ubi primum oculis ejus jubar luminis progressum a cereo pepulit tenebras noctis, protinus in contemplatione flammæ febris recessit a corpore, ac stomachus qui diu languerat inedia, cibum consolationis efflagitat, et qui tantum aquam puram ad restinguendum febris ardorem haurire consueverat, nunc vinum desiderat. Facit hæc virtus antistitis, quæ sæpe miseris opem proflua miseratione tribuit, et infirmis medicamenta largitur.

CAPUT III.

De Mauruza chiragrica.

Vereor ne nimium progredi præsumens, obsoleat paginam sermo rusticior. Maurusam[1] quamdam graviter chiragrici humoris dolor affecerat, ita ut retortis ad crura pedibus, nullatenus se erigere posset. Erat enim et oculorum luce mulctata; quæ longo tempore graviter agens, tanquam mortua putabatur superstes, nec erat ei spes alimoniæ, nisi aliquis ei manum mise-

(1) *Maurisab*, Cl.-F.

des cierges par le serviteur en disant : « Allumez-le devant lui, et qu'en contemplant cette lumière il prononce une prière au Seigneur et se recommande au suprême pouvoir du pontife pour obtenir d'en être secouru. » Le serviteur qu'on avait envoyé porta ce que j'avais donné. On alluma le cierge devant le lit du malade; puis, lorsqu'il fut en partie brûlé, on gratta avec un couteau la cendre de la mèche et on la lui donna à boire délayée dans l'eau. Dès qu'il eut avalé, immédiatement il reprit la santé et se rétablit. Il nous apprit plus tard de quelle manière opéra la vertu du saint évêque pour venir à son aide. Il avait coutume en effet de raconter que d'abord l'éclat de la lumière produite par le cierge chassa de ses yeux les ténèbres de la nuit; que, comme il contemplait la flamme, son corps fut aussitôt abandonné de la fièvre; que son estomac, depuis longtemps épuisé d'abstinence, demanda à se réparer par la nourriture, et qu'il eut le désir de boire du vin, lui qui s'était habitué à ne boire plus que de l'eau pure pour apaiser l'ardeur de la fièvre. Voilà ce que fait la vertu du pontife; elle donne secours aux malheureux avec une généreuse compassion, et à ceux qui souffrent elle fait présent de ses remèdes.

CHAPITRE III.

De Maurouse la goutteuse.

J'ai peur qu'en voulant entrer dans trop de détails, mon langage inculte ne fasse tort à ce que j'écris. Une certaine Maurouse avait été si gravement affectée des douleurs de la goutte que, ses pieds s'étant retournés sur ses jambes, il lui était impossible de se tenir debout. Elle était en outre affligée de la perte de la vue. Depuis longtemps accablée de maux, on la regardait comme une morte, quoique vivante, et elle n'avait d'espoir pour sa nourriture que si quelqu'un lui tendait une main charitable. Chaque jour, attendant le regard des dévots, elle demandait ce qu'il lui fallait pour

ricordiæ porrexisset. Quotidie autem respectum intuens devotorum, victus necessaria deposcebat. Factum est autem ut quodam tempore extra solitum gravius ageret, nec poterat quemquam judicare membrorum, nisi tantum in pectore flatus spiraminis discurrebat. Quæ jam valde exanimis rogavit ut eam ad pedes sancti Martini deferrent. Ad quem locum cum manibus fidelium fuisset illata, dolore cogente, vociferans beati viri auxilium, ut sibi misereretur orabat. Tandem pietas illa respiciens, quæ pauperes dimittere nunquam consuevit inanes, in festivitate sua laxata sunt fila nervorum arentium, et sic de dextera, quam per sex annos non judicaverat, signum beatæ crucis ad os faciens, in pedibus restituta est, ita ut ad hospitiolum suum nullius usa adjutorio remearet, oculorum lumine non recepto. Post annos autem duos iterum veniens ad beati patroni tumulum, cœpit attentius, sicut erat opportunum, orare : mox apertis oculis, in rediviva luce surrexit. Hanc virtutem ideo hic scripsimus, quia postquam huc advenimus, illuminata est. Nam antea a debilitate sanata fuerat.

CAPUT IV.

De servo Simonis presbyteri.

Simonis fidelissimi compresbyteri nostri[1] servus, Veranus nomine, qui erat ei in commissis promptuariis probatus, dum ad custodiam sibi dispositam resideret, superveniente humore podagrico, pedum gressu

(1) Observa hic Simonem presbyterum a Gregorio episcopo compresbyterum appellari. (R.) — Nullum episcopum noscimus nomine Simonem, qui tempore Gregorii vixerit.

vivre. Il arriva une époque où, plus souffrante qu'à l'ordinaire, elle ne sentait plus aucun de ses membres ; elle n'avait plus que le souffle de la respiration allant et venant dans sa poitrine. A peu près expirante, elle pria qu'on la déposât aux pieds de saint Martin. Elle y fut portée sur les mains des fidèles, et par la force de la douleur elle demandait à grands cris le secours du saint homme et le priait d'avoir pitié d'elle. Enfin cette bonté qui n'a jamais su renvoyer les pauvres à jeun arrêta les yeux sur elle et, le jour de la fête du saint, détendit les fils de ses nerfs desséchés de manière qu'elle porta à son visage, pour faire le signe de la croix, sa main droite, que pendant six ans elle n'avait pas sentie ; et aussitôt elle fut remise sur ses pieds au point de pouvoir rentrer dans sa pauvre demeure sans user du secours de personne, quoiqu'elle n'eût pas recouvré l'usage de la vue. Deux années après, comme elle se présentait de nouveau au tombeau de ce bienheureux patron et qu'elle commençait à prier, ainsi qu'elle le devait, avec plus de ferveur, ses yeux bientôt furent ouverts et elle se releva au milieu d'une lumière nouvelle. Le miracle devait être enregistré ici parce que cette femme recouvra la vue après notre arrivée à Tours [1]; mais elle avait été guérie auparavant de sa débilité.

CHAPITRE IV.

Sur le serf du prêtre Simon.

Simon, notre très-fidèle confrère dans la prêtrise, avait un serf, nommé Veranus, éprouvé auprès de son maître pour son exactitude à garder les choses qu'on lui confiait, et qui, pendant qu'il se tenait occupé de la surveillance qu'on lui avait déléguée, fut condamné à ne plus marcher : une humeur goutteuse lui était venue aux pieds. Après avoir été

(1) Voy. le titre du présent livre.

mulctatur. Qui cum per totum annum talibus doloribus vexaretur, ut etiam viciniam in proximo positam commoveret, contractis subito nervis, ad plenum debilitatur. Quod videns dominus ejus, dolens exitum fidelis vernaculi, jussit eum ad pedes beati antistitis deportari, promittens votum, et dicens : « Si eum reddideris sanitati, piissime domne Martine, in illa die absolutus a mei servitii vinculo, humiliatis capillis tuo servitio delegetur. » Positus ergo ad pedes pretiosissimi domni, cum per quinque dies ibidem jaceret immobilis, sexta die sopore comprimitur; et obdormienti visum est ei, tanquam si in lectulo solitus sit homo pedem extendere. Expergefactus autem sanus ab omni debilitate surrexit. Qui tonsurato capite, et accepta libertate, ibidem beati domni usibus nunc deservit. O admirabilem beati viri redemptionem ! Quis unquam de mille talentis sic redemit, sicut præsens nostrorum criminum suffragator, qui uno ictu, unoque momento, sine numismate auri, et corpus a debilitate, et conditionem absolvit ab onere ?

CAPUT V.

De paralytico Autisiodorensi.

Quidam ex Autisiodorensi oppido[1], Manlulfus[2] nomine, deferentium manibus ad beati Martini sepulcrum jactatus est. Qui jugi oratione et jejunio incumbens, pedes quos intortos exhibuerat, reddita subito

(1) *Ex Autissiodoro*, sup. 243.

(2) Laud. Bell. (et 5335), *Malulfus* ; (2204, 5326 et) alii *Mallulfus*. (R.) — *Autisiodorensi pago Mallulfus*, 5336 et Cott.; *Autisioderensi civitate Mallufus*, 5359 ; *Maudulfus*, 3801 ; *Madlufus*, 5329; *Mallulphus*, 5334 ; *Maluffus*, Sag.

tourmenté toute une année par de telles douleurs qu'il mettait jusqu'à ses voisins d'alentour en émoi, il devint complétement impotent par une subite contraction des nerfs. Voyant cela, son maître, affligé de la perte d'un fidèle serviteur, donna l'ordre de le transporter aux pieds du saint pontife et, s'engageant par un vœu, il dit : « Si tu veux le rendre à la santé, très-pieux seigneur Martin, ce jour-là, délivré des liens de mon service, il sera consacré au tien par la tonsure. » Déposé donc aux pieds de ce précieux maître, il y demeure cinq jours dans l'immobilité ; le sixième jour il s'affaisse dans le sommeil, et pendant qu'il dort il éprouve comme si un homme se mettait à lui étendre le pied dans son lit. Il s'éveilla, et ce fut guéri de toute infirmité qu'il se leva. On lui rasa les cheveux, il reçut son affranchissement, et maintenant il est employé dans le même lieu au service du bienheureux Martin. O admirable rédemption obtenue par le saint homme ! Qui jamais, pour mille talents, a racheté ainsi que le fait cet avocat de nos crimes, qui a délivré d'un seul coup, en un même moment et sans monnaie d'or, le corps de sa faiblesse aussi bien que la condition civile de ses charges ?

CHAPITRE V.

Du paralytique d'Auxerre.

Un homme de la ville d'Auxerre, nommé Manlulfe, qu'on portait sur les bras, fut jeté auprès du tombeau de saint Martin. Là, pendant qu'il priait et jeûnait sans relâche, il arriva que ses pieds, qu'on avait vus tout tordus, furent guéris tout à coup et qu'il put, les tenant droits, s'en servir comme tout le monde. Ainsi prit-il, par la vertu du saint, une existence en quelque sorte nouvelle, de telle façon que l'homme porté naguère par les mains des autres, ferme

sanitate retulit in usum consuetum directos; et ita sancti virtute quodammodo reformatus est, ut qui aliorum manibus deportabatur, propriis firmatus vestigiis, præsentibus nobis, consurgeret sospes.

CAPUT VI.

De paralytico Aurelianensi.

Alius autem paralyticus ex Aurelianensi territorio carruca devectus, venit ad sanctam basilicam : qui diebus multis jacens ad ostium illud, quod secus baptisterium ad medium diem pandit egressum, beati antistitis implorabat auxilium. Factum est autem, ut una die jacens gravius extra solitum torqueretur, ita ut vicini de proximo ad ejus voces concurrerunt. Dissolvebantur autem ligaturæ nervorum ejus et dirigebantur, propterea erat dolor intolerabilis; et sic, tribuente patrono, erectus super plantas, flens præ gaudio, populo teste surrexit. Qui continuo clericus factus, et in sospitate firmatus, ad domum regressus est.

CAPUT VII.

De paralytico ex Biturigo.

Sed et alius gressu debilis, nomine Leuboveus, jam clericus adveniens, super terram se trahens, quia paupertate faciente non habebat qui eum ferret, de die in diem beati Martini limina requirebat. Qui dum quadam die a foris ad sancti pedes fleret, directis genibus atque pedibus, spectante populo sanitatem recepit. Tres virtutes istas ipsa die factas fuisse constat quo Sigebertus gloriosissimus rex, Sequanam

à présent sur ses propres pieds, put, en notre présence, se lever bien portant.

CHAPITRE VI.

Du paralytique d'Orléans.

Un autre paralytique, amené de l'Orléanais en voiture, vint à la sainte basilique. Bien des jours gisant près de cette porte qui, du côté du baptistère, ouvre un passage au midi, il implorait l'assistance du bienheureux pontife. Mais il arriva un jour que, couché et en proie à de plus vives douleurs qu'à l'ordinaire, il souffrait au point que les voisins les plus proches accoururent de tous côtés à ses cris. C'étaient les houppes nerveuses qui se désagrégeaient et les nerfs qui s'étendaient; la douleur, par suite de cela, était intolérable; mais aussitôt, grâce à notre patron, se levant sur ses pieds et pleurant de joie, il se tint debout à la vue du peuple. Cet homme fut fait clerc sur-le-champ et, affermi ainsi dans sa guérison, il retourna chez lui.

CHAPITRE VII.

Du paralytique de Bourges.

Un autre encore qui ne pouvait marcher, nommé Leubovéus et déjà clerc, arriva se traînant sur la terre; car sa pauvreté faisait qu'il n'avait personne pour le porter, et de jour en jour il ne cessait de se traîner vers le seuil du bienheureux Martin. Une fois qu'étant dehors il pleurait aux pieds du saint, ses genoux et ses pieds se dressant, il recouvra la santé, en présence du peuple. Il est reconnu que ces trois derniers miracles ont été faits le jour même où le très-glo-

transiens, sine collisione [1] exercitus pacem cum fratribus fecit. Quod nullus ambigat hanc etiam beati antistitis fuisse victoriam.

CAPUT VIII.

De cæco illuminato.

Eo quoque tempore cæcus quidam ab eleemosynariis postulans stipem, cui non erat aliud in victu, nisi aliquis ei manum porrexisset pietatis intuitu, nec erat domi præsidium nisi miseratio devotorum, die una, dum ante sanctum sepulcrum fixis staret vestigiis, subito corripuit eum dolor in oculis; et cum graviter ab hoc dolore consumeretur, cœperunt ejus oculi spumam emittere. Et sic erumpente a palpebris ejus sanguine, in redivivam lucem renascens, lumen, quod olim perdiderat, videre promeruit.

CAPUT IX.

De alia cæca.

Gunthedrudis [2] quædam, de Viromandense [3] territorio, oculorum lumen perdiderat : quæ relinquens domum et patriam, fide commonente, venit ad sanctam basilicam, ibique diebus multis deserviens, unius oculi meruit recipere visum. Quæ mox oblita virum et filios, vesteque mutata, ad religionem ecclesiasticam, Domino inspirante, transivit.

(1) Bec., *sine consilio*, utraque lectio vera est. (R.)

(2) Alii *Gundetrudis* vel *Gunthetrudis*. (R.)

(3) Mart. cum Clict. habet *in vico Mandense*, et Chol. *vico Madense*; Bign., *Vicomadensi*. Sed librariorum est error. (R.)—5326, 5329, *Vermandense*; Cl.-F. *Virmandense*; 5359 *Guntetrudis.... Viromandensse*; Cott. *Veromendensi*.

rieux roi Sigebert traversant la Seine, fit la paix avec ses frères sans que l'armée combattît [1]. Que personne n'en doute : cet événement fut aussi une victoire du bienheureux pontife.

CHAPITRE VIII.

De l'aveugle rendu à la lumière.

Dans le même temps, un aveugle vivant des aumônes des âmes charitables, car il n'avait rien d'autre à manger que ce qu'une main pieuse pouvait lui tendre et il ne trouvait d'autre secours dans sa maison que la commisération des dévots, comme il se tenait, un jour, fixe sur ses pieds devant le saint tombeau, fut tout d'un coup saisi d'une vive douleur aux yeux; et, tandis que cette douleur le dévorait cruellement, ses yeux commencèrent à jeter de l'écume ; puis du sang s'échappa de ses paupières, et, renaissant à une lumière nouvelle, il obtint de voir le jour qui lui était depuis longtemps caché.

CHAPITRE IX.

D'une autre aveugle.

Une Gondétrude, femme du pays de Vermandois, avait perdu la lumière du jour. Aux avertissements de la foi, laissant maison et patrie, elle vint à la sainte basilique et là, se prosternant pendant un grand nombre de jours, elle mérita de recouvrer l'usage d'un de ses yeux. Oubliant aussitôt son époux et ses fils, elle changea d'habit et, par l'inspiration de Dieu, elle passa aux liens ecclésiastiques.

(1) Voy. *Hist.*, liv. IV, ch. L, ann. 574.

CAPUT X.

De muliere a profluvio sanguinis liberata.

Sed nec hoc silebo, qualiter velut ex veste Redemptoris nostri, ad beatum sepulcrum fluxus sanguinis sit siccatus. Mulier quædam ex Arverno veniens cum viro suo, de pago Transaliensi [1], profluvio sanguinis ægrotabat, secus autem atrium basilicæ mansionem habebat. Quæ diebus singulis ad sancti confessoris limina jacens, prostrata opem sanitatis poscebat. Factum est autem ut quadam die accedens ad sanctum sepulcrum, orans, et osculans, de palla quæ super est posita, aures et oculos sibi tangeret. Protinus siccato rivo sanguinis, ita sanata est, ut putaret se Redemptoris fimbriam contigisse. Cujus vir in valetudinem irruens, ad ostium basilicæ manibus depositus aliorum, fideliter exorans, restincta febre, convaluit. Et sic pariter hic ab incommodo, hæc a profluvio sanata, magnificantes Deum ad propriam domum regressi sunt.

CAPUT XI.

De muliere clauda.

Conjux Animi [2] tribuni, nomine Mummola [3], nocte

(1) Sic plures ex vetustioribus codices scripti. Aliquot (inter quos 2204, 3801, 5334, Cott.), *Trasaliensi*. Editi cum Clar., *Transiliensi;* Victor. *Trasalerensi*. (R.) — Cl.-F. *Trasilensi*.

(2) Sic mss. omnes præter Bell. et Clar., qui habent *Animii*. Editi tamen *Aniani*. (R.)—3801 Antimi ; 5326, 5334, 5335 *Aniani;* 5329 et Sag. *conjunx Aniani*.

(3) Sic plerique mss. ; Bec. et Colb. b. *Nummela ;* Vinc. (et Sag.) *Nummola;* et Clar. *Nummula*. Editi vero *Unimola*. (R.) — Cl.-F. *Monimola*.

CHAPITRE X.

De la femme délivrée d'un flux de sang.

Je ne garderai pas non plus le silence sur la manière dont le saint tombeau, comme jadis la robe de notre Rédempteur [1], arrêta le cours d'une hémorragie. Une femme de l'Auvergne arriva avec son mari du bourg de Trezel ; elle était malade d'un flux de sang et s'établit le long de l'aître de la basilique. Chaque jour, étendue à la porte du saint confesseur, elle lui demandait, en se prosternant, son secours et la santé. Il arriva une fois qu'approchant du sépulcre saint, et le baisant, et suppliant, elle se toucha les oreilles et les yeux de la tenture qui le recouvre. Aussitôt, le ruisseau de sang fut desséché si bien qu'elle aurait pu croire avoir touché la frange de la robe du Rédempteur. Son mari étant tombé malade fut porté sur les mains d'autres gens à la porte de la basilique ; il pria avec sincérité, et, sa fièvre s'étant calmée, il se rétablit. Et ainsi tous deux pareillement guéris, celui-ci de son indisposition, celle-là de son hémorragie, ils retournèrent, glorifiant Dieu, dans leur demeure.

CHAPITRE XI.

De la femme boiteuse.

L'épouse du tribun Animius, nommée Mummola, frappée d'une frayeur pendant la nuit, avait perdu l'usage d'un pied et était tombée en une telle faiblesse qu'il fallait l'enlever

(1) Math. IX et ci-dessus *Glor. martyr.*, ch. XXI.

conterrita a pavore, usum unius pedis perdiderat; et ita in debilitatem corruerat, ut aliorum manibus sustentaretur erecta, sicubi disponeret progressura. Quæ ad beati Martini pedes deposita, nocte tota cereum manu pro voto detinuit, nobis in basilica vigilantibus. Mane autem facto, moto ad matutinos signo, super pedem debilem constitit, ita ut omni debilitate sedata, ad metatum suum propriis gressibus, nullo sustentante, libera remearet.

CAPUT XII.

De dysenterico sanato.

Quodam autem tempore cum beatus Germanus, Parisiacæ urbis pontifex, ad festivitatem antistitis gloriosi accederet, Ragnimodus [1] tunc diaconus, nunc episcopus, in servitium ejus accessit, graviter a dysenteria laborans. Sed beatus Germanus prius ad villam ecclesiæ suæ, quæ in hoc territorio sita est, venit. Igitur cum ante noctem vigiliarum solemnitatis ejus Turonis advenire cœpisset, diaconem in villa residere jubet, dicens : « Ne forte fatigeris eundo, et aliquid tibi deterius contingat. » At ille : « Potestas, inquit, Dei est, quæ nos jubeat juxta meritum pati : nam ego non exeo aliter, nisi ad basilicam beati antistitis eam; confido enim quod si tumulum ejus attigero, salvus ero. » Et statim, ascenso equite, ad basilicam venit. Mane autem accepta potione de pulvere sepulcri, sedata protinus infirmitate, convaluit.

(1) Editi, *Ragnimundus* vel *Regiamundus*. (R.) — *Regnamundus*, 5801.

sur les mains des gens quand elle voulait aller n'importe où. Elle fut déposée aux pieds de saint Martin et, comme elle en avait fait le vœu, tint toute la nuit un cierge dans la main, pendant que nous veillions dans la basilique. Le matin arrivé, on venait de sonner la cloche pour les matines, quand elle se leva sur son pied faible, tellement que guérie de toute débilité elle revint en marchant elle-même, sans que personne la soutînt, à sa propre demeure.

CHAPITRE XII.

Guérison d'un dyssentérique.

A une certaine époque, le bienheureux Germain, évêque de la ville de Paris, se rendit à la fête du glorieux pontife, et Ragnimodus, alors diacre, maintenant évêque [1], y vint pour le servir, quoique souffrant beaucoup de la dyssenterie. Le bienheureux Germain commença par aller dans une métairie de son église, située sur ce territoire [2]. Et lorsque, avant la nuit des vigiles de la fête, il se dirigea vers Tours, il donna l'ordre au diacre de rester dans la métairie, lui disant : « C'est de peur que la route ne te fatigue et qu'il ne t'arrive quelque mal plus grave. » Mais celui-ci répondit : « A Dieu appartient le pouvoir de nous ordonner, selon notre mérite, ce que nous devons souffrir : pour moi, je ne sortirai d'ici que pour aller à la basilique du saint pontife, car j'ai cette confiance que, dès que j'aurai touché son tombeau, je serai guéri. » Et aussitôt, montant à cheval, il vint à la basilique. Le matin, ayant pris une potion de la poussière du sépulcre, son malaise aussitôt s'apaisa et il recouvra la santé.

(1) Ragnimodus, successeur de saint Germain, fut évêque de Paris de l'an 576 à l'an 591.

(2) A Sevray en Touraine, dit dom Ruinart. Voy. la Vie de saint Germain par Fortunat, ch. LXV.

CAPUT XIII.

De cæco illuminato.

Ursulfus[1] autem quidam ex Turonica civitate, de pago trans Ligerim, cæcus, beati Martini suffragia devotus expetiit. Qui duobus assidue mensibus ad ejus templum deserviens, in jejuniis orationibusque perdurabat. Factum est autem in una die resurrectionis dominicæ[2] dum esset ad pedes Domni, et cum reliquo populo missarum solemnia spectaret[3], subito apertis oculis cuncta clare cernere cœpit, ita ut ad sanctum altare communicandi gratia, nemine ducente, veniret. Quæ autem fuerit causa cæcitatis, edicam. Primo die paschæ jussus est a domino suo ut agrum circuiret, inventumque aditum unde pecora introibant obseraret. Dum eum claudere conatur, excæcatus est. Tunc, ut diximus, ad sepulcrum veniens, flens et ejulans, visum, quem perdiderat, flagitabat. Die autem illa dum populo gratia dominici corporis[4] traderetur, et ei beatus antistes lumen reddere dignatus est, ac elucente sole luminum suorum refulserunt stellæ. Quis unquam, rogo, talis medicus poterit inveniri, qui in una infirmitate duas contulerit medicinas? Ecce in uno cæco duæ virtutes ostensæ, cui corporales oculos

(1) Clar., *Orsulfus;* Vinc. Bec. Colb. b (et Cott.), *Arnulfus.* (R.) — 5359, *Arsulfus.*

(2) Sic omnes dies, ut vocamus, dominicas ejus ævi auctores frequenter nuncupabant. (R.)

(3) Aliquot. mss., *exspectaret;* sed hoc ex modo pronuntiandi *s* quasi *es.* Nam alias frequenter Gregorius missas spectare pro iis interesse scripsit. (R.)

(4) *Gratia populis divina traderetur*, Cl.-F.

CHAPITRE XIII.

D'un aveugle rendu à la lumière.

Un certain Orsoulfe de la cité de Tours, du canton d'outre-Loire, lequel était aveugle, sollicita dévotement la bienveillance de saint Martin. Cet homme fréquentant avec assiduité le temple du saint persévéra deux mois dans les jeûnes et les oraisons. Il arriva qu'un jour de dimanche, comme il était aux pieds du Seigneur et attendait avec le reste du peuple les cérémonies de la messe, tout à coup ses yeux s'étant ouverts il commença à discerner clairement toutes choses, au point de venir au saint autel, pour communier, sans être conduit par personne. Quelle était la cause de sa cécité, c'est ce que je vais dire. Le premier jour de Pâques, il avait reçu de son maître l'ordre de parcourir son champ afin d'y découvrir une entrée par laquelle s'y introduisaient les animaux et de la fermer. Pendant qu'il s'efforce de boucher ce passage, il devient aveugle. C'est alors qu'il arrive au tombeau, comme nous l'avons dit, où, pleurant et se lamentant, il implorait le retour de la vue qu'il avait perdue. Enfin, ce jour dont nous parlons, tandis que le peuple recevait la grâce du corps divin, au même moment le bienheureux pontife daigna rendre la lumière à cet homme, et, tandis que le soleil brillait, s'allumèrent les étoiles de ses regards. Qui jamais, je le demande, pourra se montrer assez grand médecin pour apporter à une seule infirmité deux remèdes? Voilà qu'apparaissent deux miracles en un seul aveugle. Il lui ouvrit d'abord les yeux du corps afin qu'il pût contempler les choses terrestres, puis lui éclaira les yeux du cœur

ad contemplanda terrena prius aperuit, et nunc cordis oculos ut ea non concupiscat illuminavit; et ad suum dignatus est dicare servitium, quem, ut ita dicam, renasci denuo fecit in mundum.

CAPUT XIV.

De puella paralytica.

Sed neque hoc reticebo quid in sua festivitate operatus sit hic patronus. Palatina quædam puella, paralysis humore percussa, usum gressuum male redacta perdiderat, ita ut contractis in poplitibus nervis, calcaneos ad crura conjungeret. Quam pater Turonis[1] deferens, ante pedes beati Martini devotus exposuit, ibique tribus mensibus jacens, stipem a prætereuntibus postulabat. Factum est autem in die insignis solemnitatis beati viri, ut illa, nobis missam dicentibus, in loco quem superius nominavimus fideliter exoraret; cumque nos rite sacrosancta solemnia celebrantes, contestationem[2] de sancti domni virtutibus narraremus, subito illa vociferari cœpit et flere, indicans se torqueri. At ubi, expedita contestatione, omnis populus *Sanctus* in laudem Domini proclamavit, statim dissoluti sunt nervi qui ligati erant, et stetit super pedes suos, cuncto populo spectante, et sic, propitiante Domino, usque ad altare sanctum ad communicandum propriis gressibus nullo sustentante, pervenit : quæ usque hodie incolumis perseverat.

(1) *Turonus* 2204, 5329, 5334.
(2) Alias illatio seu immolatio dicebatur, hodie præfationem appellamus. Olim cuique festo sua erat propria, in qua sancti cujus erat festivitas præclare gesta recensebantur. (R.)

afin qu'il s'abstînt de les convoiter. Car il daigna dédier à son service celui qu'il avait fait, pour ainsi dire, renaître au monde une seconde fois.

CHAPITRE XIV.

De la jeune fille paralytique.

Je ne passerai pas non plus sous silence ce qu'opéra notre patron le jour de sa fête. Une jeune fille appartenant au palais du roi, atteinte d'humeur paralytique et mal soignée, avait perdu l'habitude de marcher, en sorte qu'ayant les muscles des genoux contractés, ses talons touchaient ses jambes. Son père la transporta à Tours et l'exposa dévotement aux pieds du bienheureux Martin, où elle resta trois mois gisante et demandant l'aumône aux passants. Mais, le jour insigne de la fête solennelle du saint homme, il arriva que cette fille, pendant que nous disions la messe, priait avec ferveur à l'endroit que nous avons dit. Et comme en célébrant, suivant le rite, les saints mystères, nous récitions la préface relative aux miracles de ce saint maître, elle commença tout d'un coup à crier et à pleurer, montrant combien elle souffrait. Mais la préface achevée, dès que le peuple entonna le *Sanctus* à la louange du Seigneur, aussitôt ses muscles qui étaient noués se délièrent, elle se tint sur ses pieds aux regards de tout le peuple, et, avec la faveur de Dieu, elle parvint toute seule jusqu'au saint autel pour communier, sans que personne la soutînt. Sa santé se maintient jusqu'à ce jour.

CAPUT XV.

De cæco illuminato.

Merobaudus[1] quidam ex pago Pictavensi, dum esset laborans in opere, cæcitate pessima, insidiatore immittente, percussus est. Qui cum per sex annos male agens in hac infirmitate duraret, advenit ad sanctum templum beati Martini, ibique assidue orationi incumbens, in crastina die de sancta festivitate, dum ad pedes beati Martini staret, subito visum est ei circa se tanquam coruscatio resplenderet; et statim, apertis oculis, cuncta prospexit. Qui continuo clericus factus in eodem loco, sanus abscessit.

CAPUT XVI.

De his quæ nauta retulit.

Fuit et illud insigne miraculum, cum Dominus in die epiphaniorum obtentu beati antistitis ex aquis Falerna produxit, ac de alvei fundo vinum elicuit pauperi, qui quondam latices in vina mutavit. Igitur cum quodam tempore iter agerem in pago Balbiacensi[2] ad Ligerim usque fluvium perveni. Cumque a nauta, qui nos ripæ alteri transponere debebat, sollicite requirerem loca in quæ piscaturi procederemus, locum indicat, dicens : « Sit vobis beatus Martinus in adjutorium. » At nostri ingrate hæc susceperunt, dicentes quod in ejus nomine nunquam visa est evenisse

(1) Mss. aliquot, *Merobaudis*. Colb. b (et Cott.) *Geroblandus*. Clar. *Gerobaudus*. Bec. *Meroblandus*. (R.) — 5329, *Merobaldus*; 5334, *Derobaudus*; Sag. *Merobaudis* et correctione *Merobaudus*.

(2) Sic omnes mss., editi autem *Belvacensi*. (R.)

CHAPITRE XV.

D'un aveugle rendu à la lumière.

Un certain Mérobaude, du pays de Poitou, fut, par un coup du diable, frappé, pendant qu'il s'occupait de son travail, de la cécité la plus absolue. Après être demeuré six ans dans cet état d'infirmité sans bien agir, il finit par arriver au saint temple du bienheureux Martin. Là il se livra assidûment à la prière, et, le lendemain de la fête sainte, pendant qu'il se tenait aux pieds de saint Martin, il lui sembla tout à coup qu'il resplendissait autour de lui comme un feu d'éclairs, et aussitôt, ses yeux s'étant ouverts, il put tout distinguer. Cet homme fut aussitôt consacré clerc dans ce même lieu et se retira guéri.

CHAPITRE XVI.

Des choses qu'un matelot raconta.

Ce fut aussi un beau miracle quand le Seigneur, au jour de l'Épiphanie, produisit du Falerne avec de l'eau, sur la demande du bienheureux pontife, et que du fond d'un fleuve il tira du vin pour le pauvre, Celui qui jadis avait changé l'eau vive en du vin. En effet, une fois que je cheminais dans le pays de Beauvau [1], j'arrivai à la rivière de Loire. Comme je m'informais avec soin, auprès du matelot qui devait nous transporter à l'autre bord, des lieux où il fallait pêcher, il nous indique un endroit en disant : « Que saint Martin vous soit en aide! » Nos gens n'entendirent pas ces paroles avec plaisir, car, dirent-ils, on n'a jamais vu faire une capture au nom de saint Martin. « Il n'est cependant pas douteux, reprit l'homme, que sa vertu n'ait cet effet. » Et il ajouta : « Je vous raconterai ce qui m'est arrivé cette année, et comment par l'invocation de son

(1) Lieu situé non loin de Chinon et de la Loire. (R.)

captura. Ille autem : « Haud dubium sit, quia præstat hoc virtus ejus. Nam referam, inquit, vobis quæ mihi hoc anno contigerunt, vel qualiter per invocationem nominis ejus, opitulante Domino, quod optavi promerui. Denique dies erat epiphaniorum, et ingressus in promptuario, nihil potus quod haurirem inveni, egressusque oravi, dicens : « Sanctissime Martine, transmitte mihi in hac sacra solemnitate aliquid vini, ne epulantibus aliis, ego jejunus remaneam. » Dum autem hæc tacitus orarem, vocem in ulteriori ripa audivi me vocantem, ut navim homini qui iter agebat adducerem. Verum ubi, acceptis contis, tunsorum etiam impetu fluctus secare cœpi, et ut in medio amne perveni, subito excussus magnus ex gurgite piscis in navim cecidit : quo confestim oppresso, transpositis hominibus, domum regressus sum, venditoque pisce uno vini modio, cum cæteris sum refectus. Ergo noveritis quam velociter in illud quod invocatus fuerit, si petatur fideliter, apparebit. » Testor autem Deum quia hæc ab ipsius nautæ ore cognovi.

CAPUT XVII.

De Gunthramno duce.

Quodam die dum Gunthramnus[1] Boso contra vicum Ambasiacensem[2] Ligerim fluvium transmearet, ac irruentibus jam tenebris mundum nox horribilis retineret, subito adversante vento nautæ turbantur in pelago, separatisque navibus quæ pontem illum sus-

(1) *Guntchrannus*, 3801 ; *Gunthrannus*, 5329 ; *Guntrannus*, Sag
(2) Plerique mss. *Ambiacensem*. (R.) — 3801 perperam *Ambianensem*.

nom j'ai mérité, Dieu aidant, ce que je désirais. Bref, c'était le jour de l'Épiphanie ; étant entré dans l'office et n'y trouvant aucune boisson à prendre, je sortis et priai en disant : « Très-saint Martin, envoie-moi dans cette auguste solennité un peu de vin, afin que je ne reste pas à jeun tandis que les autres font bonne chère. » Pendant que je priais ainsi en moi-même, j'entendis une voix qui m'appelait de l'autre rive afin que j'amenasse un canot à un homme qui voyageait. Dès que je commençai, après avoir saisi les avirons, à fendre les flots à coups pressés et à me trouver au milieu du courant, un grand poisson lancé du fond de l'eau tomba dans l'embarcation ; je m'en emparai aussitôt et ayant transporté les passagers je revins à la maison ; puis, ayant vendu le poisson pour une mesure de vin, je me restaurai avec les autres. Reconnaissez donc avec quelle rapidité il apparaîtra dans les choses où vous l'aurez demandé, si vous l'invoquez avec foi. » Je prends Dieu à temoin que j'ai appris ces choses de la bouche même du matelot.

CHAPITRE XVII.

Du duc Gontran.

Un jour que le duc Gontran Boson traversait le fleuve de la Loire, en face du bourg d'Amboise, et que par l'envahissement des ténèbres l'horrible nuit s'emparait du monde, tout d'un coup les marins sont troublés au milieu du fleuve par le vent contraire ; les navires qui soutenaient le pont se séparent, l'eau les emplit jusqu'au bord et tous les hommes descendent en même temps enfoncés jusqu'au ceinturon dans la rivière, sans cependant perdre pied sur leurs embar-

tinebant[1], et aqua usque ad summum repletis, descendunt cuncti usque ad cingulum cum ipsis navibus in profundum, nequaquam tamen navibus subductis a pedibus. Exterritis autem omnibus, Boso non rauce vociferans beati Martini auxilium proclamabat, et ut eis ad liberandum festinus occurreret, precabatur, dicens fidenter suis : « Nolite timere; scio enim quod dextera sancti viri ad auxilium porrigendum maxime in necessitatibus sit parata. » Hæc eo dicente, directis a Deo navibus, mutatoque vento contrario in secundum, nullo pereunte, pervenerunt in littus, ubi tam præsens occurrit beati confessoris suffragium, ut etiam argentum quod rapiente fluvio perdiderant, ipso denique fluvio in littus restituente, reciperent.

CAPUT XVIII.

De Landulfo lunatico.

Quidam ex Viennensi[2] territorio Landulfus nomine, graviter a lunatici dæmonii infestatione vexabatur, ita ut plerumque ab hoste se vallari putans in terram corrueret, cruentasque ex ore spumas emittens, tanquam mortuus habebatur. Quod genus morbi ephilenticum peritorum medicorum vocitavit auctoritas; rustici vero cadivum dixere, pro eo quod caderet. Cumque se antedictus in hoc exitu videret affligi, audita beati præsulis fama, sanctam ejus adiit basilicam,

(1) 2204 (folio 79, r°) istam glossam habet in margine, undecimo sæculo circiter exaratam : *Tunc enim tabulatum faciebant naute super naves, ut majus portare possent.*

(2) Editi, *Vianensi territorio Laudulphus.* Bec. (et Cott.), *Laudulfus.* (R.) — 3801, *Vianensi... Landulfus.*

cations. Au milieu de l'épouvante universelle, Boson criait à haute voix, réclamant le secours de saint Martin, et le suppliait de venir promptement les délivrer. « Soyez sans crainte, disait-il aux siens avec assurance, car je sais que c'est dans les dangers surtout que la main du saint homme est prête à secourir. » Comme il disait cela, Dieu ayant redressé les navires et changé le vent contraire en vent favorable, ils parvinrent, sans qu'aucun pérît, sur le rivage, où les accompagna une protection si manifeste du bienheureux confesseur que, jusqu'à l'argent qu'avait emporté le fleuve et qu'ils avaient perdu, le fleuve lui-même le rendit sur la grève et ils le recouvrèrent.

CHAPITRE XVIII.

De Landolfe le lunatique.

Un homme du territoire de Vienne, nommé Landolfe, était si cruellement assailli par les attaques d'un démon lunatique que souvent, se jugeant pressé par son ennemi, il se précipitait à terre, vomissant par la bouche une écume ensanglantée, et semblait comme mort. C'est ce genre de maladie qu'on nomme, d'après l'autorité des médecins habiles, le mal épileptique, et que les gens de la campagne appellent le mal caduc, parce qu'il fait choir à terre. Cet homme, se voyant tourmenté de cette manière et ayant entendu parler de la gloire du bienheureux pontife, se rendit dans sa sainte basilique afin que les prières salutaires à tous les fidèles, lui vinssent en aide. Comme il arrivait rempli de foi dans ce lieu, ce méchant et impudent

ut sibi præsentia cunctis suffragia subvenirent. Sed cum eodem in loco plenus fide venisset, ardentius eum sævi dæmonis pulsat audacia : nec ei licebat atrium egredi propter publicam dæmonum infestationem : in atrio tamen nihil nocebatur. Nam visibiliter cum magno armorum strepitu venientes, conabantur eum cassis telorum acuminibus perfodere. Quod si se subderet terræ, ranarum super eum multitudo horribilis desilire videbatur. Sed et voces publice ab eo audiebantur exprobrantium, et dicentium : « Martinus, quem expetisti, nihil poterit tibi subvenire, quia nostris es ditionibus mancipatus. » Sed ille ad hæc fidenter et immobilis signum crucis opponens, terribiliter eos per aera tenerum effugabat. Post has autem vacuas et inanes immissiones, cum videret inimicus eum sibi vindicare non posse, dolis eum tentavit illudere. Componens namque se in specie veterani venit ad eum, dicens : « Ego sum Martinus, quem invocas ; surge, et adora coram me, si vis recipere sanitatem. » Cui ait ille : « Si tu es domnus Martinus, fac super me signum crucis, et credam. » At ille audito nomine signi sibi semper contrarii, tanquam fumus evanuit. Post hæc autem stans ad pedes gloriosi domni factus est in stupore mentis, et vidit beatam basilicam novo lumine effulgere ; ex qua egrediens sanctus dixit ad eum : « Exaudita est oratio tua, et ecce eris sanus ab infirmitate quam pateris. » Et sic beatæ crucis signaculum super caput ejus faciens abscessit. Ille vero in se reversus, amotis omnibus insidiis, salutem se sensit integram recepisse. Tamen post receptam sanitatem, cum cœpisset vino uti superflue, corpusque ejus diu abstentum imbre maduisset, latus ei cum uno pede

démon le pressait plus vivement, et il ne pouvait pas dépasser l'aître de l'église, tant les démons s'acharnaient ouvertement contre lui. Dans l'aître, toutefois, ils ne lui faisaient aucun mal. Mais on les voyait venir avec un grand fracas d'armes et faire tous leurs efforts pour le percer de la pointe inoffensive de leurs javelots ; se dérobait-il à terre, il semblait qu'une multitude horrible de grenouilles vînt sauter sur lui. Puis il entendait des voix lui faire publiquement des reproches et lui dire : « Saint Martin que tu es venu chercher ne pourra en rien te porter secours, car tu es acquis à notre puissance. » Mais lui, plein de confiance et impassible, opposait à tout cela le signe de la croix et leur faisait une terrible chasse à travers la légère vapeur de l'atmosphère. Après ces attaques vides et inutiles, l'ennemi, voyant qu'il ne pouvait revendiquer cet homme comme lui appartenant, tenta de se jouer de lui par la ruse. Il vint à lui, après avoir pris la forme d'un vieux soldat, en disant : « C'est moi qui suis Martin que tu invoques ; lève-toi et adore en ma présence, si tu veux recouvrer la santé. » L'autre répondit : « Si tu es le seigneur Martin, fais sur moi le signe de la croix et je te croirai. » En entendant le nom du signe toujours si contraire au démon, celui-ci se dissipa en fumée. Notre homme, alors, se leva dans le saisissement de son âme aux pieds de ce glorieux seigneur, et vit resplendir d'une lumière nouvelle la bienheureuse basilique d'où le saint sortit, lui disant : « Ta prière est exaucée, et voici que tu seras guéri de l'infirmité dont tu souffres. » Et alors il s'éloigna en lui faisant sur la tête le signe de la bienheureuse croix. Toutes les embûches étant disparues et cet homme étant revenu à lui-même, il se sentit tout à fait guéri. Cependant, comme après avoir recouvré la santé il commença à user surabondamment de vin et à gorger son corps de liquide après une longue abstinence, il eut un pied, une main et tout un côté qui se contractèrent. Mais il se voua de nouveau à la sobriété

manuque contrahitur. Sed parcimoniæ se iterum deputans, caputque tonsurans, rursum beati virtute redditur sanitati.

CAPUT XIX.

De Theudomere diacono cæco.

Dum singula quæque miracula beati viri succincte scribimus, nec ea in ampliorem sermonem expandimus, verendo valde, atque timendo iter carpimus inchoatum, ne forte dicatur a prudentioribus : Multum hæc poterat peritus extendere. Sed nobis in ecclesiastico dogmate versantibus videtur ut historia quæ ad ædificationem ecclesiæ pertinet, postposita verbositate, brevi atque simplici sermone texatur, ut et virtutem beati antistitis prodat, et sapientibus fastidium non imponat. Quo facto et lector provocetur in lectione, et sanctus prodatur in opere.

Theudomeris [1] diaconus cum præ humore capitis, decidentibus cataractis oculorum aditus haberet per quatuor annos graviter obseratos, venit ad cellulam Condatensem [2], in qua vir beatus transiit. Prostratusque ad ejus lectulum, nocte tota lacrymis et orationibus deducta, immobilis madefecit terram fletibus, tepuitque suspiriis ejus venerabile lignum cancelli; lucescente autem die, reseratis cataractis luminum, lumen videre promeruit. Quid unquam tale fecere cum ferramentis medici, cum plus doloris negotium exe-

---

(1) Alias, *Theodomeris* seu *Theudomerus*. (R.) — 3801, Cl.-F. *Theodomeris*; 5329, *Theodemeris*; 5334, sup. 243, *Theodomerus*; Sag. *Theonomerus*.

(2) 3801 *Condatensim*; Cl.-F. *Condadensim*.

et se fit tonsurer; et de nouveau la vertu du saint lui rendit la santé.

CHAPITRE XIX.

De Theudomer, le diacre aveugle.

En décrivant avec rapidité chacun des miracles du saint homme sans nous répandre en un plus long discours, nous craignons fort et nous poursuivons en tremblant le chemin commencé, de peur que de plus sages ne disent: Un homme habile pouvait beaucoup étendre ces récits. Mais habitués que nous sommes à l'enseignement religieux, il nous semble que l'histoire, destinée à l'édification de l'Église, doit mépriser le verbiage et se composer d'une narration brève et simple qui s'ajoute utilement à la puissance du bienheureux pontife sans se rendre fastidieuse aux savants. Puisse cette considération inviter le lecteur à poursuivre sa lecture et achever de faire connaître le saint dans son œuvre !

Theudomer, diacre, ayant été opéré de la cataracte à la suite d'une humeur à la tête, eut pendant quatre ans les conduits de la vision gravement interceptés, et il vint à la cellule de Cande, où le saint homme était trépassé. Prosterné devant le petit lit du bienheureux, il passa la nuit tout entière dans les prières et les larmes, immobile, inondant la terre de ses pleurs et tiédissant de son haleine oppressée le bois vénéré de la balustrade ; et, le jour commençant à luire, la cataracte de ses yeux s'ouvrit et il lui fut donné de voir la lumière. Que firent jamais de pareil les médecins avec leurs ferrements ? car leur affaire est plutôt de produire la douleur que de soulager quand, tenant l'œil

rant quam medelæ, cum distento transfixoque spiculis oculo, prius mortis tormenta figurent quam lumen aperiant? In quo si cautela fefellerit, æternam misero præparat cæcitatem. Huic autem beato confessori voluntas ferramentum est, et sola virtus unguentum.

CAPUT XX.

De Desiderio energumeno [1].

In qua cellula cum Desiderius energumenus ex Arverno veniens, nocte integra debacchasset, mane facto, cœpit declamare quod eum beatus Martinus incenderet. In his vocibus evomens purulentum nescio quid cum sanguine, dæmone ejecto, purgatus est; infectumque sanie pulverem derelinquens, cellulam egresus est sanus.

CAPUT XXI.

De homine manum contractam habente.

Quidam in eodem loco manum debilem contractis digitis detulit, ita ut ungues in palma ejus affixi, decurrente interdum sanguine, dolorem ei nimium generarent. Hic projiciens se ad antedictum gloriosi domni lectulum, flens et deprecans, tam dolore instigante quam fide, postera die directis digitis, manum recepit incolumem.

CAPUT XXII.

De Remigia matrona.

Similem infirmitatem Remigia matrona incurrens,

(1) Cl.-F. *inergymino*. Vide præced. tom., p. 48, n. 2.

tendu et le perçant avec des instruments acérés, ils vous font voir les tourments de la mort avant de vous ouvrir les regards. Et en même temps le manque de précaution prépare au malheureux une irrémédiable cécité. Mais chez notre bienheureux confesseur il n'y a pas d'autre outil de fer que sa volonté, pas d'autre onguent que sa seule vertu.

CHAPITRE XX.

De Didier, énergumène.

Dans cette même cellule de Cande, Didier, le possédé, venant d'Auvergne, après avoir passé toute la nuit en état de fureur, commença de s'écrier, le matin venu, que le bienheureux Martin le brûlait. Parmi ses cris il vomit je ne sais quelle humeur purulente mêlée de sang, et ayant ainsi rejeté le démon il fut délivré. Il laissa le sol imprégné d'un liquide corrompu et sortit guéri de la cellule.

CHAPITRE XXI.

De l'homme qui avait la main nouée.

Au même lieu vint un homme apportant sa main infirme, dont les doigts étaient perclus de telle façon que les ongles, adhérant à la paume dont ils faisaient quelquefois couler le sang, lui causaient une douleur excessive. Il se prosterna devant le petit lit dont nous avons parlé, celui du glorieux maître, pleurant et priant sous l'influence de la douleur autant que de la foi, et le lendemain, ses doigts s'étant redressés, il rentra en possession d'une main guérie.

CHAPITRE XXII.

De la matrone Rémie.

La matrone Rémie, tombée dans une infirmité semblable, se rendit en grande dévotion à la bienheureuse cellule. Plongée dans les veilles et les prières, elle nourrissait le

ad beatam cellulam valde devota pervenit. Quæ vigiliis et orationibus insistens, cum matriculam, quæ ibidem congregata est, pasceret, aridum brachium cum contractis digitis sanum extulit ad miscendum. Et sic tota die benedictis pauperibus deserviens, sospes remeavit ad propria. Hæc in posterum annis singulis antedictis fratribus alimentum sufficiens exhibebat. Factum est autem, ut quadam vice una puellarum suarum male a quartani typi febre quateretur. Dum autem secundum consuetudinem veniens, pauperibus illis exhibebat victum, sancti viri implorat auxilium. Et per quatuor dies ad beatam cellulam continuatione orationis atque jejuniis decubans, ab omni febre sanata puella, cum familia magnificans Deum domum regressa est.

CAPUT XXIII.

De Vinaste cæco.

Talia exercens quidam, Vinastis [1] nomine, lumen recepit, dum scilicet pauperibus illis victus necessaria ministravit. Hic autem cæcitate maxima per annos plurimos aggravatus, habebat in consuetudine, ut veniens de regione sua ad antedictam sancti cellulam, pauperibus illis amplissimum alimentum exhiberet, vigiliisque devotissime celebratis, eos in satietate reficeret : quibus ipse, juxta possibilitatem, tanquam famulus serviebat. Dum igitur hæc per multos, ut diximus, annos impenderet, quadam vice impleto voto, servitioque simul, prosternitur ad cancellum sancti

(1) Sic vetustiores mss. ; alii *Vivastus* aut *Vinastus.* (R.) — 5326, 5329, 5335, Sag. *Vasti.*

bureau des pauvres inscrits et rassemblés en ce lieu, lorsqu'un jour, au moment de leur présenter le vin, elle put étendre son bras desséché et ses doigts perclus qui se trouvaient guéris. Et après avoir été tout le jour la servante des pauvres bénits, elle rentra saine et sauve en sa demeure. Par la suite, chaque année, elle fournissait à la susdite communauté de pauvres les aliments dont ils avaient besoin. Il arriva une certaine fois qu'une de ses filles fut gravement atteinte de la fièvre quarte. Elle vient selon sa coutume présenter la nourriture aux pauvres, elle implore en même temps le secours du saint homme, elle couche pendant quatre jours auprès de la bienheureuse cellule sans discontinuer de prier et de jeûner ; sa fille se trouvant alors complétement guérie de la fièvre, elle retourna chez elle, célébrant avec ses gens la grandeur de Dieu.

CHAPITRE XXIII.

De Vinaste, aveugle.

Un homme qui se livrait aux mêmes pratiques, nommé Vinaste, recouvra la vue pendant qu'il fournissait aux pauvres dont nous avons parlé la nourriture qui leur était nécessaire. Accablé durant bien des années de la cécité la plus complète, il avait coutume de venir de son pays à la susdite cellule du saint, d'offrir à ces pauvres des aliments en abondance et de les restaurer à satiété après avoir très-dévotement célébré les offices de la nuit. Lui-même remplissait auprès d'eux, autant que cela lui était possible, les fonctions de serviteur. Comme il s'était consacré à cela nombre d'années, ainsi que nous l'avons dit, une fois, après avoir rempli son vœu et en même temps son service, il se prosterne contre la balustrade du saint lit, priant et faisant des adieux dans l'intention de s'en retourner. Or il se relevait après avoir achevé sa prière, lorsque, ses yeux s'étant un peu ou-

lectuli, et orans ac valedicens, regredi cupiebat. Post completam autem orationem exsurgens, apertis parumper oculis, intuetur cortinam sericam de cancello pendere, et ait : « Video tanquam pallium sericum hic appensum. » Cui aiunt sui : « Veritatem te videre cognoscimus. » Ipse autem cœpit iterum flere atque orare, ut beatus confessor opus cœptum dignanter expleret. Qui dum orat attentius, obdormivit; apparuitque ei vir per visum, dicens : « Vade ad basilicam domni Martini, et ibi plenam obtinebis sanitatem. » Qui nihil moratus, famulorum manibus deductus, ut limina beati confessoris attigit, lumen integrum, opitulante fide, recepit.

CAPUT XXIV.

De homine omnibus membris contracto.

In Biturigo[1] quoque fuit quædam mulier, quæ concipiens peperit filium, cujus poplites ad stomachum, calcanei ad crura contraxerant : manus vero ejus erant adhærentes pectori, sed et oculi clausi erant. Qui magis monstrum aliquod quam hominis speciem similabat. Qui cum non sine derisione multorum aspiceretur, et mater argueretur cur talis ex illa processerit filius, confitebatur cum lacrymis, nocte illum dominica generatum. Quem interimere non audens, ut mos matrum est[2], tanquam sanum puerum nutriebat. Adultum vero tradidit mendicis, qui eum accipientes posuerunt in carrucam, et trahentes ostende-

(1) Cl.-F. *Biturico;* id. 3801, hic et infra cap. XXIX et alias; 5334 *Biturrico.*
(2) Bal., *ut monstrum, tanquam.* (R.)

verts, il aperçoit le rideau de soie qui pendait du haut de la balustrade, et dit : « Je vois comme une tenture de soie pendue ici; » et ses gens de lui répondre : « Tu vois ce qui existe, nous le reconnaissons. » Il se reprit alors à pleurer et à prier afin que le bienheureux confesseur achevât, par sa grâce, l'œuvre qu'il avait commencée. Pendant qu'il priait avec plus de ferveur il s'endormit, et un homme lui apparut en songe qui lui dit : « Va à la basilique du seigneur Martin, et là tu obtiendras pleine guérison. » Cet homme se fit emporter à l'instant même sur les mains de ses serviteurs, et, dès qu'il eut touché le seuil du bienheureux confesseur, il recouvra entièrement la vue par le secours de sa foi.

CHAPITRE XXIV.

De l'homme qui était noué de tous ses membres.

Il y eut aussi dans le Berri une femme qui, après avoir conçu, mit au monde un fils dont les genoux étaient repliés sur l'estomac, et la plante des pieds retournée contre les jambes; ses mains étaient collées à sa poitrine et ses yeux fermés. C'était plutôt un monstre qu'un être imitant la forme humaine. Comme c'était pour beaucoup un sujet de moquerie de l'apercevoir et qu'on demandait à la mère comment un tel enfant pouvait être né d'elle, elle confessait en pleurant qu'il avait été procréé pendant une nuit de dimanche. Et n'osant pas le tuer, comme les mères ont coutume de faire[1], elle l'élevait de même que s'il eût été bien conformé. Lorsqu'il eut atteint l'adolescence, elle le livra à des mendiants qui le prirent, le mirent sur une charrette et le traînèrent pour le montrer au peuple. Ils ga-

(1) Comme les mères ont coutume de faire à l'égard des enfants monstrueux.

bant populis, multum per eum stipendii accipientes. Dum hæc per longa tempora gererentur, anno ætatis suæ undecimo [1] advenit ad festivitatem beati Martini, projectusque a foris ante sepulcrum miserabilter decubabat. Transacta autem festivitate, visum auditumque recepit. Inde reductus ad solitam consuetudinem, postulabat stipem. Post annum fere aut eo amplius venit iterum ad solemnitatem, positusque est in loco in quo prius jacuerat, decursisque solemnitatis festis, directis omnibus membris, plenissimam obtinuit sanitatem. Quæ ne incredibilia fortasse videantur, ego eum sospitem vidi : nec audita ab aliquo, sed ab ejus ore narrata cognovi [2]. Sed quia, dixi, parentibus ejus hoc ob peccatum evenisse, per violationem noctis dominicæ, cavete, o viri, quibus sunt conjuncta conjugia. Satis est aliis diebus voluptati operam dare; hanc autem diem in laudibus Dei impolluti deducite. Quia qui in ea conjuges simul convenerint, exinde aut ephilentici, aut leprosi filii nascuntur. Sitque hoc quod diximus, documentum, ne malum quod una nocte committitur, per multorum spatia annorum perferatur [3].

(1) *Bec.* (cum 2204 et 5359), *quadragesimo.* (R.)

(2) Hic Colb. b (idem ac 5336) habet *Explicit liber* II *Miraculorum sancti Martini;* nec habet sequentes. (R.)

(3) Hic desinit Bec., sicut et Vinc., cum hac clausula, *Explicit de Miraculis sancti Martini episcopi et Confessoris.* (R.) — Sic et 5359 *Explicit vita S. Martini.*

gnèrent, grâce à lui, beaucoup d'argent : cela durait depuis longtemps, lorsqu'il vint, étant alors dans sa onzième année, à la fête de saint Martin. Exposé à terre, il était misérablement étendu dehors, devant le tombeau. Mais, lorsque la fête fut passée, il recouvra la vue et l'ouïe. Il fut remmené de là pour reprendre son train de vie et continua de mendier. Une année après, ou un peu plus, il revint à la fête, fut posé de nouveau à la place où il avait été déjà couché, et, lorsque toutes les solennités de la circonstance furent accomplies, tous ses membres s'étant déroidis, il acquit la santé la plus parfaite. Et que ces choses n'aillent pas sembler par hasard incroyables : j'ai vu moi-même cet homme guéri ; ce n'est pas un récit que je tiens de quelqu'un, c'est de sa propre bouche que je l'ai appris. Or, comme cela est arrivé aux parents pour leur péché, ainsi que je l'ai dit, et parce qu'ils avaient violé le repos de la nuit dominicale, prenez garde, ô hommes, vous par qui sont scellés les derniers liens du mariage. C'est assez des autres jours pour se livrer à la volupté ; passez ce jour-là dans les louanges du Seigneur et dans la pureté. Si des époux unissent leurs embrassements en ce jour, les fils qui en naîtront seront ou perclus, ou épileptiques ou lépreux : et puisse ce que nous avons rapporté servir d'enseignement, de peur que le mal commis dans le cours d'une seule nuit ne soit enduré pendant l'espace de longues années !

CAPUT XXV.

De paralytico sanato.

Illud præ cæteris admirandum miraculum, vobis orantibus, explicabo, quod post immensum mœroris cumulum magnum nobis gaudium patefecit, dum et virtutem beati protulit, et quod titubabat erexit, cordaque nutantia populorum larga stabilitatis firmitate munivit. Nam cum in venerabili dominicæ nativitatis nocte sacrosanctis deducta excubiis, procedentes de ecclesia, ad basilicam sancti ire disponeremus, quidam ex energumenis, atrocior cæteris, cœpit nimium debacchari, et discerpens se, atque collidens, clamabat: « Frustra appetitis limina Martini, casso ejusdem ædem aditis, quia vos propter multa crimina dereliquit, et ecce vos abhorrens, Romæ mirabilia facit. Ibi cæcorum oculis lumen infundit, ibi paralyticorum gressus dirigit; sed et aliis quoque morbis sua virtute finem imponit. » Ad hanc diaboli vocem omnis populus exturbatur, et non solum obruta minorum [1] corda, sed etiam nos ipsi pavore concutimur. Ingredientibus autem nobis cum fletu magno basilicam, omnes pavimento prosternimur orantes, ut sancti viri præsentiam mereamur. Et ecce unus, Bonulfus nomine, cui ante tres annos per nimiam valitudinis febrem [2], manus ambæ cum uno pede contraxerant, et ad festivitatem beati viri manibus directis, pede adhuc debili claudicabat, ante sanctum altare sternitur, orans ut qui sibi manus aridas restituerat, pedem quoque contractum

(1) *Membrorum* addit Ruin.
(2) Sic 2204, 5326, 5334. *Nimia multitudine febris*, Ruin.

CHAPITRE XXV.

Du paralytique guéri.

Priez et je vous raconterai le miracle suivant, admirable pardessus tous les autres, en ce qu'après le fardeau d'une immense douleur il nous fit entrer dans une grande joie, en ce qu'il montra au grand jour la puissance du bienheureux, releva ce qui chancelait et fortifia par un large et stable affermissement les cœurs vacillants du peuple. Ayant passé dans les très-saintes veilles la nuit vénérable de la nativité du Seigneur, comme nous sortions de notre église (cathédrale), et que nous nous dirigions vers la basilique du saint, un des possédés, plus terrible que les autres, commença de se livrer à une fureur extrême. Il se frappait et se déchirait lui-même en criant : « En vain vous approchez du seuil de Martin, inutilement vous entrez dans son temple : à cause de vos crimes sans nombre, il vous a laissés; il a horreur de vous, et voilà qu'il fait des miracles à Rome. C'est là qu'il fait pénétrer la lumière dans les yeux des aveugles; c'est là qu'il dirige les pas des paralytiques et qu'à d'autres maladies encore il met fin par sa puissance. » A cette voix infernale tout le peuple est troublé, et non-seulement les membres les plus humbles de l'Église se sentent le cœur serré, mais nous-même aussi nous sommes brisé par la peur. Au moment où nous entrons dans la basilique, versant des larmes abondantes, tous se prosternent avec nous sur le sol, et nous prions pour mériter la présence du saint homme. Voilà qu'un homme, nommé Bonulfe, qui trois années avant avait eu les deux mains et un pied paralysés à la suite d'une très-forte fièvre, et dont les mains s'étaient redressées à la fête du saint homme, mais qui boitait encore de son pied malade, prosterné devant le saint autel, priait afin que celui qui lui avait rendu l'usage de ses mains desséchées redressât par le même pouvoir son pied tordu. Étant ainsi

simili virtute dirigeret. In hac autem oratione a febre nimia circumdatur, et tanquam extensus in eculeum nervorum dolore torquetur. Interea de supplice dolor excitat contumacem, et qui venerat inquirere medicinam, cœpit inferre calumniam. Aiebat enim : « O domne Martine, sanitatem a te, non tormenta quæsivi. Quam si non mereor, vel doloribus non affligar. » Cumque nos cum fletibus circumstantes beati præstolaremur adventum, et inter hæc dum sancta solemnia agerentur, oblatis super altare sacris muneribus mysterioque corporis et sanguinis Christi, palla ex more cooperto, molliuntur contracturæ nervorum, et disrupto post infirmi poplitis corio, defluente sanguinis rivo, pedem extendit incolumem. Quod videns ego, Deo omnipotenti gratias agens, lumina fletibus madefacta, in hac ad populum voce prorupi : « Timor a cordibus vestris omnis abscedat, quia beatus confessor nobiscum inhabitat, nec omnino credite diabolo, qui nihil unquam protulit verum. Ille ab initio mendax est, et in veritate non stetit[1]. » Me autem ita dicente, omnium luctus laxatur in gaudium. Ipse etiam infirmus coram nobis assurgens, in pedes constitit absolutus. Videns autem hæc omnis populus, in cœlum clamore prolato, plaudebat dicens : « Gloria in excelsis Deo, qui sicut quondam pastores angelico lumine, ita nos hodie præsentia confessoris beati clarificavit, et eum nobis adesse præsenti virtute monstravit. » Et sic a timore inimici omnes erepti, Christi præsidio roborati sunt.

(1) *Joan.* VIII, 44.

en prière, il est envahi par une fièvre violente et torturé par une souffrance dans les muscles, comme s'il eût été étendu sur le chevalet. Du suppliant la douleur fait un rebelle, et celui qui était venu chercher un soulagement commence à s'emporter en accusations : « O seigneur Martin, disait-il, c'est la santé, non la torture, que je t'ai demandée. Si je ne la mérite pas, que du moins je ne sois pas en proie aux tourments. » Quant à nous, rangés autour, nous attendions dans les larmes la manifestation du bienheureux ; et parmi tout cela, pendant qu'on célébrait les saintes solennités et lorsqu'après avoir déposé sur l'autel les offrandes sacrées, on eut couvert d'un voile, suivant l'usage, le mystère du corps et du sang du Christ, les contractions des nerfs s'adoucissent, la peau du genou infirme s'ouvre pour laisser couler un ruisseau de sang, et le pied, guéri, peut s'étendre. A cette vue je rendis grâce au Dieu tout-puissant et, les yeux pleins de larmes, j'éclatai en ces termes devant le peuple : « Que toute crainte s'éloigne de vos cœurs, car le bienheureux confesseur habite avec nous, et ne croyez nullement le diable, qui jamais n'a rien dit de véritable. Depuis le commencement il est menteur et s'est tenu hors de la vérité. » En m'entendant parler ainsi, tous les cœurs détendus changèrent leur deuil en joie. Le malade lui-même se leva devant nous et se tint sur ses pieds délivré de tout mal. Tout le peuple à la vue de ces choses, poussant une clameur vers le ciel, applaudissait en disant : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux ; de même que jadis il éclaira les bergers par une lumière céleste, de même il nous éclaire aujourd'hui par la proximité du bienheureux confesseur dont il vient, par ce miracle, de nous démontrer la présence. » Et tous, arrachés ainsi à la crainte de l'ennemi, furent fortifiés par le secours du Christ.

CAPUT XXVI.

De Piolo[1] muto.

Nec dissimili in virtute per sanctum epiphaniorum diem vir beatus apparuit, cum os muti cujusdam obstrusum coram populo reseravit. Piolus[2] quidam Condatensis clericus, a nativitate procedens manus clausas laborioso mundo protulit, in usu laboris inertes. Et hoc cur acciderit, utrum hic aut parentes ejus peccaverint[3], ut sic mancus nasceretur, non est nostræ discretionis exsolvere. Unum tantum scimus, quod in eo, sicut et in reliquis infirmis, est ostensa gratia sacerdotis. Nam cum factus esset decem annorum, accrescentibusque unguibus graves dolores manuum pateretur, eosdemque ferre non toleraret, limina beati confessoris adivit. Ibique diebus multis cum summa parcimonia demoratus, digitos directos, manusque retulit sanas. Post annos autem fere quinque pessimum incurrit incommodum, et dum vi nimiæ febris atteritur, vocis elocutione mulctatur, ereptusque a febre sine loquelæ officio permanebat : sed taliter fuerat aditus oris ejus obstructus, ut nec qualemcunque mugitum posset emittere; sed annectens cum corrigia tres tabulas manu ferebat, easdem inter se collidens, sonumque quem ab ore non dabat tabulis proferebat. Hoc opus vinitoribus utile est, cum vineta ab infestantium avium catervis defensare co-

---

(1) *Paulo*, 5326.

(2) Sic omnes mss. præter Clar., qui habet *Piolius*. Editi vero, *Paulus*, et sic in titulo. (R.) — 3801 *Paulus*; Cott. *Pyolus*.

(3) *Joan.*, IX, 2.

CHAPITRE XXVI.

De Piolus, le muet.

Non moins grande fut la puissance qui parut en la personne du bienheureux, quand un jour de l'épiphanie, il ouvrit en présence du peuple la bouche fermée d'un muet. Un certain Piolus, clerc de Candes, vivait depuis sa naissance, dans ce monde de labeur, ayant les mains fermées et impropres au travail. D'où cela provenait-il ? Était-ce parce que lui ou ses parents avaient péché qu'il était ainsi né manchot? notre jugement ne saurait le décider. Nous ne savons qu'une chose, c'est qu'en cet homme comme en d'autres estropiés se montra la grâce de l'évêque. Arrivé à l'âge de dix ans, comme ses ongles grandissaient et qu'il souffrait aux mains de grandes douleurs qui devenaient intolérables, il se rendit à l'église du bienheureux confesseur. Là, étant resté de longs jours dans un jeûne très-rigoureux, il revint les doigts déroidis et les mains saines. Mais, moins de cinq années après, il tomba dans un mal extrêmement grave ; et, en même temps qu'il était accablé sous le poids d'une fièvre violente, il perdit la faculté de parler ; puis il fut délivré de la fièvre, mais il demeurait privé du bienfait de la voix, et une telle obstruction fermait sa bouche qu'il ne pouvait émettre aucune espèce de cri : il portait à la main trois tablettes de bois liées par une courroie et les frappait entre elles pour en tirer un son qu'il ne pouvait donner avec son gosier. C'est un procédé employé par les vignerons lorsqu'ils cherchent à défendre les vignes contre les troupes d'oiseaux qui les ravagent. Cet homme étant venu à la basilique de saint Martin, dans la nuit où notre seigneur Jésus-Christ changea en vin l'eau vive puisée aux sources, se disposa à veiller aux pieds

nantur. Cum autem venisset antedictus ad sancti basilicam in ea nocte in qua dominus noster Jesus Christus fluenta laticum hauriens Falerna porrexit, ad beati pedes vigilare disposuit. Transacto autem tempore mediæ noctis, obdormivit. Qui cum nescio quid per visum periculi cerneret, pavore conterritus, in hanc vocem primum obseratum aperuit os : « Domne Martine, libera me. » Et sic erumpens ab ore et faucibus ejus sanguis, auditum pariter et eloquium recepit.

CAPUT XXVII.

De muliere paralytica.

Cum vero interempto Sigibertho[1] rege, Chilpericus regnum, exemptus ab imminenti morte, cepisset, Ruccolenus cum Cenomanicis[2] graviter civitatem Turonensem[3] opprimebat, ita ut cuncta devastans, nullam spem alimoniæ in domibus ecclesiæ, vel pauperum hospitiolis relinqueret. Postera autem die legatos ad civitatem mittit, ut homines qui propter culpam minime nobis incognitam ad sancti basilicam residebant extraherentur a clericis : quod si differretur fieri, universa promittit incendio concremare. Et nos hæc audientes, mœsti valde basilicam sanctam adimus, et beati auxilia flagitamus. Statimque paralytica, quæ per duodecim annos fuerat contracta, dirigitur. Ipse vero Ruccolenus ulteriorem ripam aggressus, morbo confestim regio sauciatur, atque ab infirmitatibus Herodianis, quas enarrare longum videtur, allisus, et

(1) *Sigesberto*, Cott.
(2) Cl.-F. *Rucculenus... Cinomanicis;* Cott. *Cinomannis.*
(3) *Turonus* 5329, Cott.; *Turonum*, 5334, Cl.-F.

du bienheureux. Lorsqu'on eut passé l'heure de minuit, il s'endormit. Je ne sais quel péril il vit en rêve ; dans son trouble et son épouvante, sa bouche fermée jusque-là livra passage à ces mots : « Seigneur Martin, délivre-moi ! » Et en même temps, rendant le sang par la gorge et les lèvres, il recouvra à la fois l'ouïe et la parole.

CHAPITRE XXVII.

De la femme paralytique.

Sigebert ayant été tué[1] et Chilpéric ayant saisi le pouvoir royal après avoir échappé à une mort imminente, Ruccolen, à la tête des Cénomans, opprimait cruellement le pays de Tours, dévastant tout au point de ne laisser aucun espoir, soit dans les maisons ecclésiastiques soit dans les hospices où l'on recueillait les pauvres, de conserver quelque subsistance. Le jour suivant, il envoya des messagers à la ville afin d'obtenir que les clercs tirassent hors de la sainte basilique des hommes qui étaient venus y résider par suite d'une faute dont nous avions une parfaite connaissance ; et, en cas qu'on hésite à le faire, il promet de tout détruire par l'incendie. En entendant ces paroles, nous entrons pleins de tristesse dans la sainte basilique et implorons les secours du bienheureux ; et aussitôt une paralytique qui avait été perclue pendant douze ans se voit redressée. Quant à Ruccolen, qui avait attaqué l'autre rive de la Loire, il fut aussitôt frappé de la jaunisse et brisé des mêmes infirmités qu'Hérode ; elles sont trop longues à raconter, mais une sorte de feu coulait goutte à goutte

(1) En l'année 575. (R.)

sicut cera a facie ignis guttatim defluens, quinquagesima die ab hydrope inflatus interiit. Sed nec hoc silebo, quod illo tempore alveus fluvii nutu Dei vel virtute beati viri, absque pluviarum inundationibus repletus, hostem, ne civitatem læderet, transire prohibuit.

CAPUT XXVIII.

De muliere cæca.

In die autem illa recurrentis solemnitatis, qua Dominus pro salute mundi mox passurus, confuso proditore discipulo, epulum apostolis ministravit, cum omnes ad ecclesiam properarent desiderabilia Domino vota dissolvere, quædam mulier diuturna cæcitate gravata, cum esset in villa, flere cœpit, et dicere : « Væ mihi, quia cæcata pro peccatis non mereor hanc festivitatem cum reliquo populo spectare. » Tunc cum fletu magno solo prostrata, nomen beati invocat confessoris : completa autem oratione luci pristinæ restituitur. Porro recepto lumine, ob reddendas Deo gratias ad beatam basilicam cum admirabili oculorum claritate pervenit. Sed et unus ex energumenis die illa sancti virtute curatus est.

CAPUT XXIX.

De duobus cæcis.

Duo cæci ex Biturigo venientes, arefactis palpebris et glutino conjunctis, ad pedes beati Domni orantes decubabant. Factum est autem in die festivitatis suæ astante populo, dum virtutes de vita illius legerentur, factus est super illos splendor corusco similis, et confractis ligaturis quæ palpebras obseraverant, defluente

de son visage, comme de la cire, et le cinquantième jour il périt enflé par l'hydropisie. Je ne tairai pas non plus que dans le même temps, par le consentement de Dieu ou la puissance du saint homme, le lit du fleuve rempli, sans qu'il y eût eu d'inondation provenant des pluies, empêcha l'ennemi de passer pour nuire à la ville.

CHAPITRE XXVIII.

De la femme aveugle.

En ce jour où revient la solennité dans laquelle le Seigneur prêt à mourir pour le salut du monde servit le repas aux apôtres, à la confusion du disciple qui le trahissait, tout le monde se rendait à l'église, pressé de s'acquitter envers Dieu en remplissant des vœux trop différés, quand une certaine femme, affligée d'une cécité ancienne et obligée de rester à sa villa, se mit à pleurer et à dire : « Malheur à moi qui, étant aveuglée pour mes péchés, ne suis pas digne de voir cette fête avec le reste du peuple ! » Et prosternée sur le sol et répandant des larmes abondantes, elle invoque le nom du bienheureux confesseur. Mais, après avoir achevé sa prière, elle était rendue à sa lucidité primitive ; et, ayant retrouvé la vue, elle alla rendre grâce à Dieu dans la bienheureuse basilique avec une admirable sûreté de regard. Un des énergumènes fut aussi guéri en ce jour par la vertu du saint.

CHAPITRE XXIX.

Des deux aveugles.

Deux aveugles venant du Berri, les paupières desséchées et comme collées par de la glu, priaient couchés aux pieds du bienheureux maître. Le jour de sa fête, comme le peuple était présent et qu'on lisait les miracles de sa vie, une lueur semblable à un éclair parut au-dessus de ces deux hommes ; aussitôt les liens qui retenaient leurs paupières furent brisés ;

ex oculis sanguine, lateque visu patente, cuncta cernere meruerunt.

CAPUT XXX.

De muliere muta.

Mulier quædam, cujus os patulum humor nimius cum febre ligaverat, ut nec linguam regere posset, sed tantum mugitum ut animal, non vocem ut homo poterat emittere, fide instigante, cum magna animi confidentia, atria beati confessoris aggreditur; ibique multis diebus residens, et stipem simul atque oris apertionem postulans, tandem a sancti virtute respicitur. Nam quadam die dominica dum missarum solemnia celebrarentur, hæc in sancta basilica cum reliquo populo stabat. Factum est autem cum dominica oratio diceretur, et hæc aperto ore cœpit sanctam orationem cum reliquis decantare. Ipsa autem cum jugo servitutis haberetur vincta, de rebus beati confessoris redempta est : et nunc cum vocis officio ingenua perseverat.

CAPUT XXXI.

De alia muliere debili.

Nec minori miraculo se beatus vir adesse invocatum ostendit. Apra[1] quædam religiosa, vi febrium oppressa, omnem usum membrorum, sola tantum lingua famulante, perdiderat. Nam cum manibus simul ac pedibus contractis jaceret, et die noctuque beati flagitaret

(1) Alii mss. *Abra*, *Afra*.

le sang coula de leurs yeux, leur regard s'étendit au loin, et ils méritèrent de voir toutes choses.

CHAPITRE XXX.

De la femme muette.

Une femme à qui une humeur surabondante accompagnée de fièvre avait lié la parole et enflé la bouche au point qu'elle ne pouvait pas diriger sa langue, et qu'au lieu de faire entendre sa voix comme un être humain elle ne pouvait qu'émettre un mugissement d'animal, s'en vint, poussée par la foi et avec une grande vigueur d'âme, dans l'aître du bienheureux confesseur. Elle se tint là nombre de jours, demandant à la fois l'aumône en même temps que la délivrance de sa bouche, et à la fin elle fut visitée par la vertu du saint. En effet, un jour de dimanche, pendant qu'on célébrait les solennités de la messe, cette femme se tenait dans la sainte basilique avec le reste du peuple. Pendant qn'on disait l'oraison dominicale, il arriva qu'elle commença à chanter à pleine bouche, avec les autres, la sainte prière[1]. Elle était enchaînée sous le joug de la servitude ; on la racheta des biens du bienheureux confesseur, et maintenant elle est libre et n'a pas cessé d'avoir l'usage de la parole.

CHAPITRE XXXI.

D'une autre femme infirme.

Par un miracle non moins grand, le bienheureux montra qu'il est présent lorsqu'on l'invoque. Apra, femme pieuse, accablée de fortes fièvres, avait complétement perdu l'usage de ses membres, et sa langue seule ne refusait pas son service. Comme elle était gisante, les pieds et les mains

(1) Chez les Grecs de même, les assistants récitaient tous ensemble, à haute voix, l'oraison dominicale, usage qui différait du rite romain. (R.)

auxilium, visum est ei quadam nocte venisse ad se senem, qui molli tactu membra ejus cuncta attrectaret. Expergefacta mane sentit pedes cum una manu redditos sanitati, et stupens ignorabat qui casus hæc fecerit. Alia vero die admonita per soporem, ad beatam basilicam nihil retardans proficiscitur. Nox autem illa erat vigilia de transitu confessoris. Mediæ autem noctis tempore jam transacto, vigilans nescio quo terrore concutitur, et subito manus ejus contracta dirigitur. Stupente autem populo, cuncta quæ prius pertulerat enarrabat : cognoscens ipsius eamdem fuisse virtutem prius in illa erectione pedum, quæ nunc in manus suæ directione clarebat.

CAPUT XXXII.

De oleo ad sepulcrum sancti crescente.

Cum talia miracula, quæ scripsimus, quotidie cernamus, quid illi miseri sunt dicturi qui Severum in Vita sancti antistitis mentitum esse pronuntiant? Nam audivi quemdam, nequam, ut credo, repletum spiritu, proloquentem non potuisse fieri ut oleum sub Martini benedictione crevisset; sed nec hoc, quod elapsa ampulla super stratum marmoris corruens, perstitisset inlæsa. Quod ergo nuper actum est, multos in testimonium exhibens, declarabo. Quidam de diaconibus nostris male a quartani typi febre cruciabatur, quem cum plerumque arguerem, cur segnis ad basilicam sancti non proficisceretur, nec ex corde oraret, ut ei virtus pontificis subveniret; tandem a nobis compunctus, ad beatum tumulum provolvitur tremens. Dehinc cum paulisper ignis febrium quievisset, rogat sibi exhiberi ampullam cum rosaceo oleo semiplenam.

également contractés et qu'elle implorait jour et nuit l'assistance du bienheureux, une certaine nuit elle vit en songe venir à elle un vieillard qui lui touchait tous les membres d'une main légère. En s'éveillant, le matin, elle sentit la santé revenue à un pied et à une main, et elle était stupéfaite, ignorant comment cela s'était fait. Un autre jour, avertie pendant son sommeil, elle se hâte de partir pour la bienheureuse basilique. C'était la nuit des vigiles de la mort du confesseur. Elle avait veillé jusqu'après minuit, lorsqu'elle se sent frappée par je ne sais quelle terreur, et aussitôt sa main perclue se redresse. Au grand étonnement du peuple, elle racontait ce qu'elle avait souffert autrefois, sachant bien que c'était encore la vertu du même personnage qui, après lui avoir redressé les pieds, brillait maintenant en lui redressant la main.

CHAPITRE XXXII.

De l'huile augmentant de quantité au tombeau du saint.

Quand nous voyons chaque jour des miracles comme ceux que nous venons de décrire, qu'est-ce que viennent dire les malheureux qui affirment que Sévère a menti dans son récit de la vie du saint prélat? J'ai pourtant entendu un homme, inspiré par le mauvais esprit, je pense, prétendre qu'il n'avait pas pu se faire que l'huile augmentât de volume sous la bénédiction de Martin, ni qu'un flacon tombé et précipité sur un pavé de marbre fût demeuré intact[1]. Je raconterai donc ce qui est arrivé dernièrement; j'en ai de nombreux témoins. Un de nos diacres était très-tourmenté par les symptômes de la fièvre quarte ; je lui reprochais souvent sa paresse à se rendre à la basilique du saint et à prier de cœur afin que la vertu du pontife lui vînt en aide ; enfin, touché par nos exhortations, il se traîne, tremblant, vers le bien-

(1) Miracles rapportés par Sulpice Sévère, au troisième *Dialogue* sur la vie de saint Martin.

Jam enim ad ipsam febrem, exinde licet parum profecisset, multum tamen expenderat, et erat valde media. Perungensque ab hoc liquore frontem et tempora, postulat ut et vasculum secus beati tumulum poneretur. Quarta vero die cum eum febris urgeret, basilicam petit, provolutusque diutissime oravit. Apprehensam autem ampullam, quam reliquerat mediam, invenit plenam, admiransque virtutem beati antistitis, eam domum cum timore et veneratione reportat. Ex qua rursus cum esset perunctus, protinus omnis ardor quievit incommodi, nec ab eodem ultra confractus est. Quid etiam de eadem ampulla post hæc actum sit, non sine gravi suspirio atque miraculo memoramus. Nam cum in antedicti hospitiolo de pariete penderet, incursantibus insidiis inimici, percussa est, atque in frusta decidit comminuta, effusumque oleum velociter terra absorbuit. Tamen puer qui aderat, cum vidisset factum, accepto vasculo, ipsam terram exprimens parumper olei elicuit, rosamque quæ effusa fuerat, cum effracto vitro colligens, nobis exhibuit. Quod ego accipiens, diligenter in vasculum alterum transmutavi. Erat enim mensura olei quasi dimidii calicis parvuli : et tamen in vasculo duorum digitorum tantum altitudinem fecit. In crastino autem prospiciens, erat altitudo olei quasi quatuor digitorum. Obstupefactus ego ob virtutem sancti liquoris, hoc signaculo meo munitum atque coopertum reliqui. Post dies autem septem iterum prospiciens, plus ibi quam unum sextarium reperi. Advocans autem diaconem et hoc ei ostendens admirabar. Ille vero affirmabat cum juramento, tantum tunc in effracta periisse ampulla, quantum tunc in ista cerneretur. Quæ usque

heureux tombeau. Le feu de la fièvre s'étant alors un peu apaisé, il demande qu'on lui donne un flacon d'huile de rose qui était à demi plein ; car il en avait pris déjà beaucoup pour cette même fièvre, quoique cela eût peu servi, et le flacon était au moins à moitié. Il se frotte de cette liqueur le front et les tempes, puis il demande la permission de laisser le vase posé auprès du tombeau du bienheureux. Le quatrième jour après, comme la fièvre le tourmentait, il gagna la basilique, s'y prosterna et pria fort longtemps. Quand il prit la fiole qu'il avait laissée à moitié vide, il la trouva pleine et, admirant la vertu du bienheureux pontife, il la remporta chez lui avec une vénération mêlée de crainte ; puis, lorsqu'il s'en fut oint de nouveau, aussitôt l'ardeur du mal s'assoupit, et il n'en fut plus exténué par la suite comme il l'avait été. Pour ce qui arriva après cela de ce même flacon, ce n'est pas sans un long soupir, ni sans mention d'un miracle, que nous le rappellerons. Il était appendu au mur, dans la petite habitation de ce diacre, lorsque, par suite des embûches de l'invisible ennemi, il reçut un coup et tomba brisé en morceaux. La terre eut bientôt bu la liqueur ainsi répandue. Cependant le serviteur qui était présent, ayant vu le fait, prit un vase, et pressant cette terre il en tira un peu d'huile ; il recueillit, mêlée de parcelles de verre, l'essence de rose qui avait été répandue aussi, puis il nous apporta le tout. Je le pris et le transvasai soigneusement dans un autre flacon. La quantité d'huile équivalait à peu près à la moitié d'un petit calice, ce qui ne faisait guère dans le flacon que la hauteur de deux doigts. J'y regardai le lendemain, la hauteur était d'environ quatre doigts. Stupéfait de la vertu de la sainte liqueur, je la couvris et y imprimai la marque de mon petit cachet. Mais, regardant de nouveau au bout de sept jours, je trouvai qu'il y en avait plus d'un setier. Appelant alors le diacre, je lui montrai cela, très-étonné. Et lui, affirma avec serment

hodie in Dei nomine beneficium petentibus præstat. Ipse quoque postea ab hoc unguento similem infirmum perungens, oleo crescente, sanavit, et multos deinceps per illud sanitati restituit [1].

CAPUT XXXIII.

De Allomere contracto.

Proferat et Andegava regio miraculum suum, de qua Allomeris [2] quidam procedens cum contractis pedibus ac manibus, lingua etiam debilis, beati confessoris templum expetiit. Ubi cum tota quadragesima resedisset, assidue orans ac deprecans, ut eum virtus sancti antistitis visitaret, advenit dies illa dominica ante sanctum pascha, in qua Dominus noster Jesus stratas ab arborum spoliis vias incedens, Hierosolymis venit, turba prosequente ac clamante : « Hosanna, benedictus qui venit in nomine Domini [3]. » Illa ergo die cum sero jam factum esset, et ipse solus a foris ante tumulum decubaret, subito factus est in ecstasi, et pavore perterritus jacebat ut mortuus. Qui cum, ut ipse refert, per duarum horarum spatium aut amplius fuisset oppressus, tanquam de somno evigilans, subito ad sensum suum revertitur : elevatusque sursum, sanum se esse miratur; ibique tota nocte vigilans, mane nobis quæ sunt ore proprio reseravit : clericusque factus, incolumis ad hospitiolum suum rediit.

(1) Ad hunc usque locum nec plus ultra procedit tractatus *de virtutib. S. Martini* apud Cl.-F.; conf. supra cap. xxiv, p. 132.

(2) Aliqui codd. cum editis, *Alomeris* vel *Elomeris* seu *Leomeris*, et sic in indice capitum. (R.)

(3) *Matth.* xxi, 9.

qu'il en avait été perdu avec le flacon brisé autant qu'on en voyait dans le vase nouveau. Ce vase, depuis et maintenant encore, soulage au nom de Dieu ceux qui y ont recours. Le diacre lui-même, ayant quelque temps après frotté de cette essence un malade semblable à lui, le guérit, l'huile croissant toujours, et il en rendit beaucoup d'autres à la santé par la suite.

CHAPITRE XXXIII.

D'Allomer qui était noué.

C'est le tour maintenant du pays d'Anjou d'exposer son miracle. De cette contrée vint un certain Allomer qui, marchant les pieds et les mains perclus, la langue embarrassée, arriva au temple du bienheureux confesseur. Comme il y était resté tout le carême, priant et suppliant afin que la vertu du saint pontife le visitât, arriva le dimanche qui précède la sainte pâque et dans lequel notre seigneur Jésus, s'avançant sur les routes jonchées de la dépouille des arbres, vint à Jérusalem suivi de la foule qui criait : « Hosannah, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Ce jour-là donc, comme il était déjà tard et que cet homme était seul dehors couché devant le tombeau, il tomba tout à coup dans un état d'extase et, terrifié de crainte, il demeura comme mort. Il fut ainsi anéanti, c'est lui-même qui le rapporte, l'espace de deux heures ou davantage; puis, se réveillant comme d'un songe, il reprit ses sens, se leva et s'étonna d'être guéri. Il veilla toute la nuit, nous expliqua le matin de sa propre bouche ce qui s'était passé, et, après avoir été fait clerc, il retourna sain et sauf à sa chaumière.

CAPUT XXXIV.

De clerico cæco.

Denique eodem anno, cum festivitas, quæ in æstivo celebratur, desiderabilis populis advenisset, clericus quidam, cujus oculum nubes tetra contexerat ac ne lumen videre posset arcebat, ædem beati confessoris adivit. Vigilata cum reliquis nocte, illucescente cœlo, dum de basilica procedit, visum quem olim perdiderat recipere meruit. In eadem vero festivitate tres energumeni multum se collidentes, ac beatum antistitem declamantes, fatentes crimina et ut sibi sanctus parceret deprecantes, tandem purulentum nescio quid ex ore projiciunt, et sic virtute sancti mundati sunt.

CAPUT XXXV.

De carcerariis dimissis.

In proximo autem, id est post tertium de festivitate diem, erant quatuor vincti in carcere. Cumque eos sævitia judicis ita constringeret, ut nec victus necessaria ulli præbere liceret, antistitis beati præsidia corde puro precantur. Dum hæc igitur devote agerent, medio die, subito scinditur trabs qua pedes eorum conclusi coarctabantur, confractisque catenis liberatos se sentiunt. Nec mora ostium petunt, quo aperto, ecclesiam sancti, nemine prohibente, ingressi sunt. Custodes autem in tantum obstupefacti fuerunt, ut nec verbis eos quidem increpare præsumerent : qui etiam sequentes eos, cum eisdem in ecclesia se abdiderunt. Illi autem admirantes maximas gratias Deo referunt, quod eos obtentu pontificis dignatus fuerit liberare.

CHAPITRE XXXIV.

Du clerc aveugle.

Enfin la même année, quand fut venue la fête si désirée du peuple qui se célèbre pendant l'été [1], un clerc, dont l'œil était couvert d'un nuage épais qui l'empêchait de voir la lumière, vint en la maison du bienheureux confesseur. Il veilla la nuit avec les autres et, au lever du jour, comme il sortait de la basilique, il mérita de recouvrer la vue qu'il avait perdue jadis. A la même fête, trois énergumènes qui se frappaient avec violence et qui injuriaient le bienheureux pontife, avouant leurs crimes et suppliant pour que le saint leur rendît la paix, rejetèrent par la bouche je ne sais quelle humeur corrompue, et furent ainsi purifiés par la vertu du saint.

CHAPITRE XXXV.

Des prisonniers délivrés.

Un des jours suivants, le troisième après la fête, il y avait quatre hommes enchaînés dans la prison. Ils étaient si étroitement tenus que la dureté du juge n'avait permis à personne de leur donner les aliments nécessaires. Alors ils implorent d'un cœur pur l'assistance du bienheureux pontife. Tandis qu'ils priaient dévotement au milieu du jour, la poutre dans laquelle leurs pieds étaient retenus et serrés se rompt tout à coup, leurs chaînes se brisent et ils se sentent délivrés. Sans retard, ils gagnent la porte, qui s'ouvre, et, personne ne les en empêchant, ils entrent dans l'église du saint. Les gardes furent tellement stupéfaits qu'ils ne tentèrent pas même de leur en imposer par des paroles ; ils les suivirent au contraire et se réfugièrent avec eux dans l'église. Les prisonniers dans leur admiration rendirent les plus grandes actions de grâce à Dieu, qui avait daigné les délivrer par la protection du saint.

(1) Chaque été, le 4 juillet, se célèbre la fête de l'ordination et de la translation des reliques de saint Martin. Sa fête principale, anniversaire de sa mort, est le 11 novembre.

CAPUT XXXVI.

De pignoribus quæ Leodovaldus episcopus detulit.

Multi etiam fide pleni reliquias beati viri portantes, virtutes multas experiuntur. Nam Leodovaldus Abrincatinæ[1] civitatis episcopus, sancti domni reliquias per presbyterum suum devotus expetiit. Quibus acceptis, cum terminum antedictæ civitatis ingressus fuisset, occurrit ei adhuc inter deserta posito paralyticus deferentium illatus manibus; osculatus autem fideliter velum quo capsa sanctorum pignorum cooperta erat, mox in pedes constitit, ac propriis gressibus domum regressus est. Hæc enim agis, beatissime confessor, nec tibi sat propriam ædem exornare prodigiis, nisi etiam diversos saltus quos pedibus non adiisti, virtutibus tremendis illustres. Sed et deinceps cæcus quidam, adminiculo deducente, in occursum earum velociter properat. Adveniens autem quando beati pignora in sanctum locabantur altare, expedita solemnitate, visum recipere meruit oculorum. Sed et alia nihilominus mulier, quæ diu muta fuerat, sermonis usum recepit.

CAPUT XXXVII.

De energumeno sanato.

His etenim diebus ad beati viri basilicam quidam ex energumenis, cum multos se cruciatus dæmonum perferre declamaret, et vi se ejici de acquisito vasculo per beatum antistitem fateretur, devolutus terræ sanguinem fetidum per os cœpit ejicere. Qui duarum fere horarum spatio jacens, expulso dæmone, purgatus ac erectus est.

(1) *Abrincantine*, 3801.

CHAPITRE XXXVI.

Des reliques que portait l'évêque Léodovald.

Bien des gens animés de la foi, en portant les reliques du bienheureux, font l'expérience de leurs nombreuses vertus. En effet, Léodovald, évêque de la cité d'Avranches, demanda dévotement par un de ses prêtres des reliques de ce saint seigneur. Les ayant reçues, comme il entrait sur le territoire de la cité d'Avranches et qu'il n'avait pas encore atteint les habitations, il rencontra un paralytique porté sur les mains de gens qui le soutenaient. Cet homme, ayant pieusement baisé le voile dont la châsse des saintes reliques était couverte, put bientôt se tenir sur pied et rentra chez lui sans aide. Ainsi agis-tu en effet, très-parfait confesseur ; ce n'est pas assez pour toi d'orner de prodiges ta propre maison ; tu illustres encore par d'effrayants miracles les contrées où tu n'as jamais porté tes pas. C'est ensuite un aveugle qui, se se dirigeant avec son bâton, se hâte d'aller rapidement à la rencontre des bienheureuses reliques ; il arrive avec elles, et quand, la solennité terminée, on les plaça sur le saint autel, il avait mérité de recouvrer la lumière des yeux. Cela n'empêcha pas une autre femme qui avait été longtemps muette de reprendre aussi l'usage de la parole.

CHAPITRE XXXVII.

De l'énergumène guéri.

A la même époque et près de la basilique du saint, un énergumène, qui s'écriait avoir à supporter de grands tourments de la part des démons, et qui reconnaissait avoir été rejeté de force par le bienheureux pontife du corps où il était logé, se jeta à terre et commença à rendre par la bouche un sang fétide. Lorsqu'il fut resté à terre l'espace d'environ deux heures, le démon étant expulsé, l'homme se releva délivré.

CAPUT XXXVIII.

De puella muta.

Puella quædam parvula, indigena Turonicæ civitatis, ab utero matris suæ muta processit. Cujus os in tantum obseratum fuit, ut nec illas quæ cunabulorum tempus exigit voces posset emittere. Mater vero de tam tristi fetu anxia, cum lugeret assidue, commonetur per visum ut beati præsulis sepulcrum adiret. Quæ exhibita secum puella pergit intrepida; expositaque ante sepulcrum sancti, cum diutissime orasset, iterum eam secum assumit. Accenso vero thymiamate, cum eam desuper retineret, interrogat eam si bonum ei odorem faceret? Illa respondit : « Bonum. » Hanc primam vocem filiæ mater mœsta cognovit. Imposita vero ori ejus aqua, quam quondam de fontibus acceperat benedictis, interrogat iterum qualem ei saporem præberet. Illa respondit : « Bonum. » Tunc mater cum gaudio sospitem domum filiam refert, quam tristis ad beati tumulum fide fida detulerat.

CAPUT XXXIX.

De eo quod Aredius presbyter pro benedictione portavit.

Aredius[1], vir religiosus ex Lemovicino, causa tantum devotionis Turonos advenit, et beatum sepulcrum orando deosculans, ad monasterium sanctum amne transito pervenit. Qui dum singula loca visitat, quæ vir beatus aut orando depresserat, aut psallendo sanctificaverat, ac ubi vel fesso corpori somnum, vel

(1) Aliquot mss. *Aridius;* editi *Aridus.* Sed hic est sanctus de quo passim agit Gregorius. (R.)

CHAPITRE XXXVIII.

De la jeune muette.

Une petite fille, native de la ville de Tours, était sortie muette du ventre de sa mère, et sa bouche était fermée à ce point qu'elle ne pouvait pas même émettre les cris nécessaires au premier âge. Sa mère, attristée d'un si funeste enfantement, ne cessait de pleurer, lorsqu'elle est avertie en songe d'aller au sépulcre du bienheureux pontife. Elle prend la petite et se hâte bravement d'aller avec elle au temple du saint; elle l'expose devant le tombeau, et, après avoir prié pendant très-longtemps, elle la reprend auprès d'elle. Ensuite, allumant une pastille d'encens, elle tint la petite fille au-dessus et lui demanda si cela lui semblait une bonne odeur. L'enfant répondit : « Bon. » Ce fut le premier mot de sa fille que la mère affligée entendit. Elle lui appliqua sur la bouche de l'eau qu'elle avait prise autrefois à des sources bénites et lui demanda de nouveau quel goût cela avait. « Bon, » dit encore celle-ci. Joyeuse alors, la mère qui avait apporté, pleine de tristesse mais ferme en sa foi, sa fille au tombeau du bienheureux, la rapporte guérie en sa maison.

CHAPITRE XXXIX.

De ce que le prêtre Aredius emporta comme répandant la bénédiction.

Aredius, pieux personnage du Limousin, se rend à Tours, uniquement par dévotion; il baise, en priant, le bienheureux sépulcre et, ayant traversé le fleuve, arrive au saint monastère[1]. Il visite chacun des lieux que le bienheureux Martin

(1) Il s'agit de la célèbre abbaye de Marmoutier. Dom Ruinart dit qu'outre la cellule taillée dans le roc où saint Martin avait reposé, l'on voyait encore de son temps une citerne que, suivant la tradition, le saint aurait creusée de ses mains. Je penserais volontiers, ajoute-t-il, que c'est précisément le puits dont parle ici Grégoire.

inedia deficienti cibum præbuerat; dumque cuncta circuit, cuncta peragrat, venit ad puteum, quem sanctus Dei proprio labore patefecit, fusaque oratione aquam haurit, impositamque in ampullula, domum regrediens deportavit. Cumque exinde infirmis multis tribueret sanitates, quadam vice Renosindus frater [1], ejus vi febrium impulsus, decubuit lectulo. Octava vero die cum jam oculis clausis in hoc jaceret, ut spiritum exhalaret, atque omnis familia perstreperet mortem condolens patroni, vel funeri necessaria præpararet, venit in mentem presbytero ut de aqua beati putei in ore defuncturo guttam inferret. Qua illata, ubi primum os ejus attigit, mox oculos ægrotus aperuit, absolutaque etiam lingua, rogat sibi adhuc exinde ministrari : acceptoque calice, ut bibit statim omnis febris effugit; et sic, admirante familia, sanus a lectulo in quo jacebat erectus est.

CAPUT XL.

De Sisulfo manco.

Quid autem de istis miraculis mea parvitas poterit enarrare, cum assumptus sanctus Dei de mundo adhuc prædicator habeatur in mundo, et, cum se palam populis ostentare nequeat, jugiter se patefactis virtutibus manifestat, dum cæcos illuminat, dum paralyticos sanat, dumque et reliquos ægrotos pristinæ sospitati reformat? Sed ego, ut sæpe testatus sum, indignum me censeo tanti viri signa depromere. Tamen quia

(1) Sic Colb. duo, Laud., Bell., Vict. SB. et Clar. Editi vero *Rinoscindus pater ejus*, mendose, nam in utraque Vita sancti Aredii pater Jocundus appellatur, sicut et in chronico Gaufredi Vosiensis, cap. 15. (R.)

avait foulés en priant ou sanctifiés en chantant, l'endroit où il avait procuré soit le sommeil à un corps fatigué, soit la nourriture à celui qui succombait de besoin ; en circulant et pénétrant partout, il parvient au puits que le saint de Dieu avait ouvert par son propre travail, et après avoir prononcé une prière il puise de l'eau, la met dans un petit flacon et s'en retourne l'emportant chez lui. Il s'en était déjà servi pour soulager beaucoup de malades quand un jour son frère, Renosinde, fut assailli par les fièvres et se mit au lit. Le huitième jour il y était encore, les yeux fermés, prêt à rendre l'esprit, et tous ses gens jetaient des cris en se lamentant sur la mort de leur patron ou préparaient ce qui était nécessaire à ses funérailles, quand il vint à l'esprit du prêtre de verser une goutte de l'eau du bienheureux puits dans la bouche du moribond. L'eau versée, dès qu'elle eut touché sa bouche, commença de faire que le malade ouvrit les yeux, et, sa langue se déliant, il demande qu'on lui en verse encore : il prend la coupe et, à mesure qu'il boit, la fièvre aussitôt se dissipe; et ainsi fut-il, au grand étonnement des siens, tiré guéri du lit où il gisait.

CHAPITRE XL.

De Sisulfe l'estropié.

Mais que peut ma faiblesse pour raconter ces miracles, quand le saint de Dieu, enlevé au monde, les publie encore dans le monde, et quand, ne pouvant se montrer ouvertement aux peuples, il ne cesse de se manifester par d'évidentes merveilles en rendant le jour aux aveugles, en guérissant les paralytiques, en rétablissant tous les malades dans l'intégrité de leur santé primitive? Pour moi, je me regarde comme indigne, ainsi que je l'ai souvent témoigné, d'exposer les gestes d'un si grand homme. Cependant, puisque j'ai été assez audacieux pour oser, j'en demande pardon au lecteur; car l'amour de notre patron m'entraîne, et, comme j'ai annoncé

audax audeo, veniam peto a legente. Quia enim me impellit amor patroni, et quia esse adhuc eum denuntiavi prædicatorem, dicam quid contigerit nuper. Sisulfus ex Cenomanicis[1] pauperculus, dum in hortulo suo meridie obdormisset, nescio quid nequitiæ perpessus est. E somno autem exsiliens, contractis in volam digitis, cum magno dolore manus debiles elevavit, ipso quoque dolore premente, rursum solvitur in soporem : et vidit per visum, et ecce vir stabat ante eum nigris vestibus, cano autem capite. Qui conversus : « Quid sic, inquit, tu fletibus commoveris ? » Et ille : « Ecce, venerabilis domine, dum parumper obdormivi, cum dolore expergefactus opus manuum mearum perdidi, et nescio quid sceleris commisissem. » Tunc vir ille, tanquam discipulis Dominus de cæco nato, quia neque ille peccaverat, neque parentes ejus, sed ut manifestaretur opus Dei in illo[2], ait : « Debilitas tua tormentum indicat populi delinquentis. Vade ergo nunc per vicos et castella, et ad civitatem usque pertende ; et prædica, ut se omnis homo a rapinis, perjuriis et usuris abstineat, et in die dominico nullum opus, absque solemnitatibus mysticis, agat. Ecce enim coram Domino in lacrymis decumbemus veniam pro populo deprecantes, et adhuc spes est obtinendi, si emendatio subsequatur in plebe. Nam hostilitates, et infirmitates, et alia multa mala, quæ perfert populus, indignatio Domini commovet. Et ideo annuntia velociter, ut se emendare studeant, ne cru-

(1) *Cinomannicis*, 2204, 5326, 5329; sup. 243; sup. 478, etc.; *Cynomanicis*, 5334. Vid. p. 140 et passim.

(2) *Joan.* IX, 2.

qu'il prêche encore dans le monde, je raconterai ce qui est arrivé dernièrement. Sisulfe, très-pauvre homme du pays des Cénomans, perpétra, pendant qu'il dormait sur le midi dans son petit jardin, je ne sais quelle mauvaise action. Aussi s'éveilla-t-il ayant les doigts crispés contre la paume de la main ; il souleva ses bras affaiblis par une vive douleur, et, sous le poids de la douleur même, il s'assoupit de nouveau. Il eut alors un songe, et voici qu'un homme à tête blanche se tenait debout devant lui, vêtu d'habits noirs. « Pourquoi, dit-il en se tournant vers lui, t'agites-tu dans les pleurs ? » Et lui de répondre : « Voici, vénérable seigneur ; pendant que je dormais un peu, réveillé par la douleur, j'ai perdu l'usage de mes mains sans savoir quel crime j'avais commis. » Alors cet homme, parlant comme le Seigneur avait parlé aux disciples au sujet de l'enfant aveugle-né, non pas qu'il eût péché ni ses parents non plus, mais afin que l'œuvre de Dieu fût manifestée en lui, reprit : « Ton infirmité est une souffrance du peuple pécheur. C'est pourquoi va maintenant par les bourgs et les châteaux, marche jusqu'à la ville et prêche que tout homme doit s'abstenir de rapines, de parjures et d'usures, et qu'il doit le jour du dimanche ne faire aucune œuvre, hors la célébration des saints mystères. Prosternons-nous en larmes devant le Seigneur afin d'implorer pardon pour le peuple, et il y a encore espoir de l'obtenir, si en conséquence la population s'amende. Car les attaques des ennemis, les infirmités et les autres maux sans nombre que souffre le peuple, sont suscitées par le Seigneur indigné. Annonce-leur donc promptement qu'ils aient à s'amender, de peur qu'ils ne périssent misérablement dans leur iniquité. Quant à toi, après avoir fait ce que je te commande, hâte-toi d'aller dans ma basilique à Tours ; je t'y visiterai et j'obtiendrai auprès du Seigneur que tu sois guéri. » Cet homme lui répondit : « Dis, je te prie, seigneur, qui tu es ou quel est ton nom. — Je suis, reprit-il, Martin, évêque du peuple de

deliter in scelere suo depereant. Tu vero his peractis quæ imperavi, Turonos ad basilicam meam propera; ibique te visitans, obtinebo apud Dominum ut saneris. » Cui ille : « Dic, quæso, domine, qui es, vel quod est nomen tuum? » Cui vir : « Ego sum, inquit, Martinus Turonorum sacerdos. » In his sancti verbis pauper surrexit a somno, apprehensoque bacello, iter imperatum aggreditur, et quæ sibi fuerant imperata populis nuntiavit. Mense autem septimo postquam hæc acta sunt, beatam basilicam adiit, ibique prostratus per triduum, quarta die a sancti virtute visitatus est. Jam enim computruerat in eo caro palmarum ejus, quæ clausa detinebatur. Et cum digiti ejus directi fuissent, sanguis ab eisdem erupit. Sed eis omnibus medicatis, ore proprio quæ retulimus enarravit.

CAPUT XLI.

De cæco illuminato.

Facis ergo beatissime confessor tuo more, propitiaris iniquitatibus populi, et sanas languores omnium, cunctosque te fideliter invocantes tuis medicamentis illustras; nec fraudas extraneos quod propriis libenter indulges. Homo ergo incola territorii Turonici, annorum quasi viginti quinque, cum a febre lippitudinis gravaretur, decidentibus cataractis, obstrictisque palpebris valde cæcatus est. Super quod malum adjiciebatur et illud, quod a fuste percussus, disrupto visu, unus ei crepuit oculus. Jam enim per viginti quinque annos in hac cæcitate degebat. Admonitus ergo per visum, ad beati tumulum venit, ubi orationi incumbens, die tertia unius oculi lumen recepit. Dehinc animatus hoc medicamine, attentius cœpit orare.

Tours. » A ces paroles du saint, le pauvre sort de son sommeil, puis ayant pris son bâton il entreprend le voyage dont l'ordre lui avait été prescrit et annonce aux peuples tout ce qu'on lui a ordonné d'annoncer. Pendant le cours du septième mois après que ces choses s'étaient passées, il entra dans la bienheureuse basilique et s'y prosterna durant trois jours. Le quatrième jour, il fut visité par la puissance du saint. Dans la paume de la main qu'il tenait fermée, la chair était déjà putréfiée; mais, ses doigts s'étant détendus, le sang s'en échappa. C'est après que ses doigts eurent tous été redressés qu'il nous rapporta de sa propre bouche ce que nous avons raconté.

CHAPITRE XLI.

D'un aveugle rendu à la lumière.

Tu agis à ta mode, ô bienheureux confesseur; tu te laisses toucher par les maux du peuple, tu guéris toutes les faiblesses et fais briller par tes médications toutes les âmes qui t'invoquent fidèlement. Tu ne frustres même pas les étrangers de ce que tu accordes de bon cœur aux tiens. Un homme qui n'était que colon dans le territoire de Tours fut à l'âge d'environ vingt-cinq ans, affligé d'une fièvre ophthalmique, à la suite de laquelle vinrent les cataractes et une obstriction des paupières qui le rendirent tout à fait aveugle. A ce mal s'en ajouta un autre : c'est que n'y voyant plus il fut heurté par une pièce de bois et eut un œil crevé. Pendant vingt-cinq ans il avait vécu dans cet état de cécité. Mais, averti par un songe, il vint au tombeau du bienheureux, où, se livrant à la prière, il recouvra le troisième jour l'usage d'un œil. Puis, encouragé par le succès de ce remède, il se mit à

Quarto autem die oculus qui crepuerat, reformato visu, aperitur. Qui licet non tam clarus cernatur ut alter, luminis tamen beneficium præbet.

CAPUT XLII.

De manu hominis contracta.

Debilis quidam, cujus manus contracta diriguerat, dum in atrio, quod ante beati sepulcrum habetur, oraret attente, in sancta ejus vigilia visitatus est, directisque digitis manus ejus ad usum pristinum restituta convaluit.

CAPUT XLIII.

De puerulo suscitato

O quoties hic prophetarum et sublimium virtutes virorum, quas olim gestas legimus, renovari miramur? Sed quid inquam? Quod hi multi fecerunt viventes in sæculo, hic solus renovat quotidie, etiam post sepulcrum. Quid ergo agimus? quid silemus? quid occultamus pauci quod populi declamant multi? Non diutius in hac statione moremur. Proferamus novum Elisæum sæculo nostro, qui cadaver defuncti vivum remisit a monumento[1]: id quoque beatus confessor nobis præsentibus operatus est. Quæ enim causa fuerit, adjutorium individuæ Trinitatis efflagitans, explicabo. Puer genitus, lacte materno deficiente, nutrici ad alendum datur. Quæ hoc liquore sterilis dum non copiose, ut illi ætatulæ opportunum est, lactis alimentum ministrat, cœpit qui proficere debuerat, die prætereunte, decrescere, et ita minui, ut nihil in eo amplius quam pellis tenuis, quæ ejus ossula sola con-

(1) IV Reg. XIII, 21.

prier avec plus de ferveur. Le quatrième jour, celui de ses yeux qui avait été crevé s'ouvrit et la vue s'y rétablit. Cet œil ne paraît pas aussi clair que l'autre, il perçoit cependant le bienfait de la lumière.

CHAPITRE XLII.

D'un homme qui avait la main paralysée.

Un infirme, dont la main contractée était immobile, se tenant attentif à prier dans l'aître qui précède le tombeau du bienheureux, fut visité pendant les saintes vigiles de la fête et, ses doigts s'étant redressés, sa main fut rendue à son premier état et guérie.

CHAPITRE XLIII.

Du petit enfant ressuscité.

Ah! combien de fois admirons-nous qu'ici se renouvellent les miracles autrefois opérés, comme nous l'avons lu, par les prophètes et par les grands hommes! Mais que dis-je? Beaucoup ont accompli de telles actions lorsqu'ils vivaient en ce monde; lui seul les renouvelle chaque jour, même au delà du tombeau. Que faisons-nous donc? Que tardons-nous de parler? Pourquoi cacher, nous qui sommes si peu, ce que tant de populations proclament? Ne demeurons pas plus longtemps arrêtés. Montrons dans notre siècle ce nouvel Élisée qui fit sortir vivant du tombeau le cadavre d'un mort; c'est en notre présence que le bienheureux confesseur a opéré cela. Quelle en fut l'occasion, je vais le dire en implorant l'assistance de l'indivisible Trinité. Un enfant nouveau-né fut remis, la mère manquant de lait, à une nourrice. Mais celle-ci se trouvant peu fournie de ce breuvage et n'allaitant pas avec abondance, comme il convient à cet âge si faible, l'enfant au lieu de profiter commença de jour en jour à perdre et à diminuer, de telle sorte qu'il ne restait plus en lui qu'une peau mince recouvrant unique-

tegeret, remaneret. Qui, matre mortua, unum prope in hoc exitu duxerat annum. Erat enim unicus patri, et de uxoria dilectione quoddam memoriale. Cui, victu ut diximus minuente, jam deficienti ex inedia febris accessit. Ut autem hic eum fervor attigit, concurrit pater ad ecclesiam, ne proles absque baptismi regeneratione moreretur. Qui baptizatus, nec confortatus corpore præter illud spiritale remedium, jam suffossis oculis, palpebrisque laxatis atque demissis, nullum jam flatum spiraminis habens, super beatum sepulcrum, patre ejulante deponitur. Nec defuit virtus illa cœlestis, quæ quondam parvulum inter manus confessoris beati vivificavit. At ubi primum ejus vestimentum coopertorium tumuli attigit, illico parvulus respiravit. Mirum miraculum ! videres pallentes genas gradatim, virtute divina insistente, rubescere, et sopitos oculos in lumine redivivo laxari. Tunc a sancto vivificatus et a patre receptus, sospes usque hodie in testimonium virtutis habetur.

CAPUT XLIV.

De alio cæco illuminato.

Sed et de Pictavo quidam cæcus, per sex annos lumine viduatus, triduana prostratione ad beatum tumulum orans, lumen quo diu caruerat, operante solita virtute, recepit. Actum est autem hoc per festivitatem sancti patroni, in qua Maroveus[1] Pictavis antistes aderat, non immerito Hilarii beatissimi discipulus præconandus. Qui, solemnitate explicita, cum illuminato concive gaudens remeavit ad propriam urbem.

(1) Editi *Meroveus* seu *Meroneus*. (R.)

ment ses petits os. Sa mère étant morte, il vécut près d'une année en cet état. Unique enfant de son père, il était pour lui comme un monument de l'amour qu'il avait eu pour son épouse. Mais, comme nous l'avons dit, la nourriture lui manquait, il tombait d'inanition ; la fièvre s'y joignit. Dès que l'inflammation s'empara de l'enfant, le père courut à l'église, afin que son rejeton ne mourût pas sans avoir été régénéré par le baptême. Baptisé et muni de ce remède spirituel, mais non fortifié de corps, les yeux caves, les paupières détendues et égarées, n'ayant déjà plus de respiration, l'enfant fut posé sur le bienheureux sépulcre, aux cris de douleur du père. Là ne fit pas défaut cette céleste puissance qui jadis avait rendu la vie à un enfant, entre les mains du bienheureux confesseur[1]. Dès que le bord de son vêtement eut touché le couvercle du tombeau, aussitôt le petit respira. Miracle étonnant ! vous eussiez vu peu à peu, sous l'influence de la divine vertu, rougir ses joues pâles, et s'ouvrir à une lumière renaissante ses yeux appesantis. Vivifié par le saint et repris par son père, il est demeuré sauvé du danger jusqu'à ce jour, comme un témoignage du miracle.

CHAPITRE XLIV.

D'un autre aveugle rendu à la lumière.

Il y eut aussi un aveugle, du pays de Poitou, qui, privé de la lumière pendant six ans et étant venu se prosterner en prière durant trois jours au bienheureux tombeau, recouvra, par l'opération de la vertu accoutumée, la lumière dont il avait été privé si longtemps. Le fait se passa pendant la fête du saint patron à laquelle assistait Mérovée, évêque de Poitiers[2], à bon droit appelé disciple du bienheureux Hilaire. La solennité terminée, l'évêque revint plein de joie, avec son compatriote rendu à la vue, dans la cité de sa demeure.

(1) Voy. Sulpice Sévère, au commencement de son second Dialogue.
(2) Voy. *Hist.*, l. IX et X.

CAPUT XLV.

De duobus puerulis sanatis.

Apud Vultaconnum[1] quoque vicum Pictavensem[2], dum duo pueruli nocte dominica in uno stratu quiescerent, visum est eis quasi signum quod matutinis commoveri solet sonantem audissent; et surgentes de cubili suo, direxerunt ad ecclesiam. Cumque in atrium ecclesiæ pervenissent, invenerunt ibidem choros mulierum canentium. Exterritique valde, cognoscentes catervam esse dæmoniorum, dum ad terram corruunt, nec se, ut est ætatis infirmitas, signo salutari præmuniunt, unus lumine, alius et lumine et gressu mulctatur. Cumque per multorum annorum curricula in his infirmitatibus gravarentur; unus, qui tantum lumine caruerat, ad beati Martini basilicam devote veniens, ut orationem explevit, statim visum recepit. Alius, in eodem sancto loco lumine recepto, ad propria rediens, adhuc debilis claudicabat. Veniensque ad cellulam Condatensem, in qua lectum beati viri habetur, dum ibidem nocte dominica vigiliæ celebrarentur, subito, orante populo, sensit divinam virtutem adesse. Et spectante plebe se per terram trahens, contra parietem se erexit in quo fenestra retinetur, quæ fuit quondam beati corporis porta. Et orans atque præ gaudio lacrymans, integræ sanitati

(1) Gat., (5334), *Multaconnum;* Vict., *Multacomium.* Laudat Valesius in Notitia nummum Teudomeris monetarii, in cujus aversa parte legitur *Wultaconno.* (R.)

(2) 2204, 478 sup., 5326 hic habent et aliis in locis, *Pectavensim.* Eadem hujus nominis forma cuditur in nummis ætatis merovingicæ quibus legimus insculptum : PECTAVIS.

CHAPITRE XLV.

Des deux enfants guéris.

A Voutegon, qui est aussi un bourg du Poitou, deux jeunes enfants, pendant une nuit de dimanche, dormaient dans le même lit, lorsqu'il leur sembla entendre la cloche qu'on sonne habituellement pour les matines, et, se levant de leur lit, ils se dirigèrent vers l'église. Lorsqu'ils furent arrivés à l'aître, ils virent qu'il y avait dans l'église des chœurs de femmes qui chantaient. Fortement effrayés, car ils reconnurent que c'était une bande de démons, ils se jetèrent à terre; mais, dans l'ignorance de leur âge, ils ne se prémunissent pas du signe salutaire de la croix et sont atteints : l'un perd la vue, l'autre ne peut plus ni voir ni marcher. Après qu'ils eurent été affligés de ces infirmités pendant l'espace d'un grand nombre d'années, l'un d'eux, celui qui était seulement privé de la lumière, venant avec dévotion à la basilique du bienheureux Martin, dès qu'il eut achevé sa prière, recouvra la vue sur-le-champ. L'autre, après avoir repris l'usage de ses yeux au même endroit, était faible encore et boiteux en retournant chez lui. Il se rendit à la cellule de Candes, où se trouve le lit du bienheureux, et comme on y célébrait les vigiles pendant une nuit de dimanche, tout à coup, au moment où le peuple priait, il sentit sur lui la présence divine. Se traînant par terre aux yeux de la foule, il se dressa en s'appuyant contre le mur où fut jadis la porte par laquelle entra le corps du bienheureux et où l'on a laissé subsister comme ouverture une fenêtre, et là priant, pleurant de joie, il fut complétement rendu à la santé. Il

restituitur, nec ulterius pertulit de malis infirmitatibus gravitatem.

CAPUT XLVI.

De claudo directo.

Puerulus quidam, Leodulfus nomine, pede sinistro debilis, dum cum reliquis petentibus stipendia quærendo circuiret, Turonis advenit. Et cum parumper moratus, iter quod agere cœperat conatur explere. Et progressus claudicando cum satellitibus, decimo ab urbe milliario vi doloris opprimitur. Relictus vero a sociis, solus super ripam alvei ejulabat, multis ad festivitatem concurrentibus proclamans, et dicens : « Væ mihi quia solemnitatem gloriosi viri spectare nolui, ideo me virtus ejus allidit. Qua de re rogo vos, fidelissimi christiani, qui Deum timetis, subvenite ignorantiæ meæ, subvenite oppresso et debili ; et, si timor Dei manet, me usque ad sanctum locum deportate. » Igitur cum hæc a multis prætereuntibus imploraret, quidam plaustro suo superpositum usque ad sanctam basilicam duxit. Ubi triduanam orationem continuans, redintegratis pedibus, incolumis abscessit.

CAPUT XLVII.

De contracto, quem bos trahebat.

Erat quidam contractus, qui in similititudinem eremitæ cui bos quondam solatium fuit, bovem unum habebat. Quo bove plaustro conjuncto per domos trahebatur, stipem postulans devotorum. Igitur cum imminente festivitate pontificis Turonis advenisset, prostratus coram sepulcro, et orationi incumbens, de-

ne souffrit plus désormais le poids de ses tristes infirmités.

CHAPITRE XLVI.

Du boiteux redressé.

Un jeune enfant, nommé Leudolfe, infirme du pied gauche, voyageait avec d'autres pour chercher sa nourriture en mendiant, et arriva à Tours. Il y resta peu de temps et voulut achever la route qu'il avait commencée. Mais parti en boitant, avec ses camarades, il est arrêté par la violence de la douleur au dixième mille de la ville. Abandonné des siens, il se lamentait tout seul sur la rive du fleuve, pendant que la foule accourait à la fête de saint Martin, et il s'écriait à haute voix : « Malheur à moi qui n'ai pas voulu attendre la fête du glorieux saint; aussi sa puissance m'accable-t-elle. C'est pourquoi je vous prie, chrétiens très-fidèles et qui craignez Dieu, de subvenir à mon ignorance, de porter secours au faible et au malheureux. Si vous êtes possédés de la crainte de Dieu, transportez-moi jusqu'au lieu saint. » Comme il suppliait ainsi la foule des passants, un homme le plaça sur sa voiture et le conduisit jusqu'à la sainte basilique. Lorsqu'il y eut persévéré dans la prière pendant trois jours, il reprit l'usage de ses pieds et s'en alla guéri.

CHAPITRE XLVII.

Du paralytique traîné par un bœuf.

Il y avait un homme perclus qui, semblable à cet ermite d'autrefois, dont un bœuf était tout le soutien, n'avait aussi qu'un bœuf pour tout bien. Traîné par ce bœuf qu'il attelait à un chariot, il allait de maison en maison demander sa subsistance aux gens pieux. Comme il était arrivé à Tours au moment de la fête du pontife, il se prosterna devant le sépulcre, implora très-dévotement l'assistance du saint évêque,

votissime beati antistitis auxilium flagitavit, deportatusque iterum a suis ante sanctam absidam tumuli ponitur. Cumque expletis missis, populus cœpisset sacrosanctum corpus Redemptoris accipere[1], illico dissolutis nodis qui genua nexa tenebant, in pedes erigitur. Admirantibus cunctis, gratias agens, proprio gressu usque ad beatum altare, nemine sustentante, processit, sanus deinceps degens.

CAPUT XLVIII.

De eo qui manus ac pedes contractos habebat.

Ex pago autem Carnonensi[2], qui in Andegavo territorio habetur insitus, vir quidam, nomine Floridus, manibus pedibusque contractis, ad sanctam cellulam Condatensem, de qua beatus confessor ad Christum migravit, allatus est. Ubi dum in vigiliis et oratione paucis diebus vacare studuit, omnis ægritudo a corpore ejus fugata discessit. Sicque directis membris, incolumis ad propria remeavit.

CAPUT XLIX.

De eo qui contractum brachium detulit.

Venerat dies festus solemnitatis, in qua catervæ populorum multæ convenerant, et ecce debilis quidam contracto brachio adfuit. Dumque beatum sepulcrum

(1) Missa censebatur finita, priusquam communio astantibus porrigeretur. (R.)

2) Sic habent Bell., Laud., Colb. (Sag., Cott.) et ed. Clict. At Gat., Mart., Colb. tut., Clar., cum Balesd. (et 2204, 3801, 5326, 5334, sup. 243), habent *Carnotensi;* Chol. et Col., *Carnoensi;* ac denique SB., *Croviensi*, ut in libro IV, infra, capp. XVII et XXIII, ubi editi habent *Croniensi.* (R.)

et, porté de nouveau par les siens, il se fit placer au chevet sacré du tombeau. Après la messe, comme le peuple commençait à recevoir le très-saint corps du Rédempteur, tout à coup les nœuds qui tenaient liés les genoux de cet homme se dégagent, et il se lève sur ses pieds. Il rend grâces au milieu de l'admiration universelle, s'avance de lui-même et sans soutien jusqu'au bienheureux autel, puis il se retire sain de corps.

CHAPITRE XLVIII.

De celui qui avait les mains et les pieds noués.

Un homme du nom de Floridus, qui avait les mains et les pieds noués, fut apporté, du bourg de Craon, qui est situé sur le territoire de l'Anjou, à la sainte cellule de Candes, d'où le bienheureux confesseur s'en alla au Christ. Dès qu'il eut eu le soin de passer quelques jours en ce lieu dans les veilles et la prière, toute maladie fut chassée de son corps et disparut. Ses membres s'étant ainsi redressés, il revint bien portant chez lui.

CHAPITRE XLIX.

De celui qui vint le bras paralysé.

On était au jour solennel de la fête pour laquelle se rassemblaient de grandes foules de peuples, et voilà qu'un infirme s'y trouva, ayant un bras perclus. Il baise de ses lèvres le bienheureux sépulcre, il l'arrose de ses larmes, iil mplore de sa voix le secours du bienheureux confesseur, et, ferme dans sa foi, il attend l'assistance accoutumée. Enfin, les prêtres viennent et procèdent à l'accomplissement des

labiis osculatur, lacrymis rigat, voce beati confessoris auxilium implorat, fide non diffisus solitum præstolabatur auxilium. Denique sacerdotibus qui advenerant, ad agenda solemnia procedentibus, cum lector, cui legendi erat officium, advenisset, et arrepto libro vitam sancti cœpisset legere confessoris, protinus hic recto brachio sanus erigitur, et spectantibus cunctis, præsidia quæ fideliter petiit impetravit.

CAPUT L.

De cæco illuminato.

Sic et cæcus in eadem festivitate supplex implorans receptionem visionis, ut pallulam attigit, quæ a foris ad pedes sancti de pariete dependet, mox erumpente a palpebris sanguine, teste populo, visum recepit.

CAPUT LI.

De dysentericis.

Cum autem morbus ille dysentericus cum occultis pustulis multas attereret civitates, ac inter reliqua loca urbs Turonica gravius laboraret, multi abraso a beato tumulo pulvere et hausto, sanabantur. Plerique, de oleo quod inibi habetur delibuti, liberabantur; fuitque nonnullis remedium aqua illa unde sepulcrum ablutum est ante pascha. Igitur, cum multis multa tribuerentur beneficia, vidi unum in desperatione a dysenteria jacentem, huncque ad basilicam ductum, aliis vigilias celebrantibus, noctem inquietam duxisset; diluculo vero accedens ad tumulum, potato cum vino pulvere, sanus rediit e sepulcro.

cérémonies; le lecteur, dont c'était le tour de remplir son office, étant arrivé et ayant pris le livre, commençait à lire la vie du saint confesseur[1], lorsque tout à coup cet homme se lève, son bras remis, et obtient, à la vue de tous, les secours qu'il avait demandés avec foi.

CHAPITRE L.

D'un aveugle rendu à la lumière.

A la même fête, un aveugle qui implorait, en suppliant, le retour de sa vue, toucha la tenture qui, fixée au mur extérieur, flotte aux pieds du saint; aussitôt le sang s'échappa de ses paupières et le peuple fut témoin qu'il recouvra la vue.

CHAPITRE LI.

Des dyssentériques.

La dyssenterie, cette maladie caractérisée par des pustules qu'on ne voit pas, dévastait un grand nombre de cités, et entre autres lieux la ville de Tours en souffrait plus particulièrement. Beaucoup de gens guérirent alors pour avoir bu la poussière qu'ils recueillaient en grattant le saint tombeau; plusieurs furent soulagés après s'être oints avec l'huile des lampes qui sont là; quelques-uns enfin furent rendus à la santé par le moyen de cette eau dont on lave le sépulcre avant la pâque[2]. Une foule de bienfaits se répandaient donc sur une foule d'hommes, lorsque j'en vis un gisant comme un désespéré par suite du mal dyssentérique et qui, conduit à la basilique, passa une nuit agitée pendant qu'on célébrait les vigiles. Mais au point du jour, s'étant approché du tombeau et ayant bu de cette poussière avec du vin, il revint du sépulcre étant guéri.

(1) Voy. ci-dessus ch. XXIX.

(2) C'est-à-dire le jour de la Cène, où il est encore d'usage en quelques églises de France qu'après la grand'messe les prêtres lavent les autels avec de l'eau et du vin. (R.)

CAPUT LII.

De alio ab humore gravi sanato.

Alter quoque arreptus a febre valida, dejiciens ore venenum, et per inferiorem partem extra modum solutus, lectulo decubabat. Igitur grassante veneno, laboranti oritur vulnus in inguine, et incredibili modo movet se visibiliter usque ad plantam. Erat enim in magnitudine ovi anserini. Deinde sursum repetens, cum nimio dolore discurrit per latera, per brachia, et usque ad cervicem progreditur : deinde per aliud latus ad plantam usque deducitur ; exinde retrorsum revertens, ad eum locum unde primo ortum fuerat venit. Cumque taliter per membra vagaretur ægroti, quo miser tenderet, quid ageret nesciebat, nisi tantum voces cum fletibus dabat. Exigebat enim dolor gemitum, cum in uno corpusculo tanti dolores irruerent. Tandem cum hæc nobis nuntiata fuissent, indico solitam theriacam a vero requiri medico, ex quo vitam moriturus haberet : suadeo fidenter pulverem assumi de tumulo. At satellites cum magna festinatione currentes, elevatum pulverem monumenti deferunt ad ægrotum, delibutumque cum vino bibendum porrigunt. Quo hausto, ita omnis dolor fugatus est, ut ipsa hora redderetur incolumis.

CAPUT LIII.

De exsense redintegrato.

Sine numero populi talia audientes, de longinquis regionibus beati expetunt præsidia confessoris. In quo illud est præ cæteris admirandum, qualiter sensus hominum diaboli arte fraudati restituantur. Quidam

CHAPITRE LII.

D'un autre qui fut guéri d'une humeur douloureuse.

Un autre, qu'avait saisi une fièvre violente, rejetait une liqueur vénéneuse par la bouche, et, relâché par en bas outre mesure, était couché dans son lit. Le venin faisant ses ravages, il vient au patient, dans l'aine, une grosseur qui commence à se mouvoir d'une manière incroyable et à descendre visiblement jusqu'au pied. Elle était, pour la grandeur, comme un œuf d'oie. Remontant ensuite du pied, elle passe en causant une douleur extrême par les flancs, les bras, et elle s'avance jusqu'à la tête : de là, elle revient par l'autre côté jusqu'au pied, et, rebroussant chemin, elle retourne au lieu d'où elle était venue d'abord. Quand elle errait ainsi par les membres du malade, le malheureux ne savait plus où aller ni que faire ; il ne savait que crier et pleurer. C'était bien un mal à faire pousser des gémissements, lorsque de si grandes douleurs s'emparaient d'un pauvre corps. Enfin, l'on nous fit part de cela ; j'invite alors à demander au vrai médecin son spécifique habituel par lequel le moribond aurait la vie, et je conseille qu'il prenne avec confiance de la poussière du tombeau. Ses domestiques courent en toute hâte, enlèvent de la poussière du tombeau qu'ils lui apportent, et lui en donnent à boire délayée dans du vin. Dès qu'il eut bu, toute douleur fut dissipée à tel point, qu'à l'heure même il redevint bien portant.

CHAPITRE LIII.

D'un insensé ramené à la raison.

En apprenant de tels faits, des peuples sans nombre viennent des contrées lointaines demander les secours du confesseur. Une chose admirable en lui par-dessus toutes les autres est la manière dont il rétablit ceux qui ont les sens déçus par l'artifice du diable. Un homme du pays de Bayeux

ergo Bajocassensis[1] civis, dum vino nimium hausto turbatus per viam incederet, subito diversis flantibus ventis pulvis campi commovetur, et mixtus, ut solet, cum stipulis in sublime levatur, fitque totus aer una nubes pulveris, de qua hic opertus, amisso sensu, equo dejicitur. Igitur post paululum a suis inventus domum turbulentus adducitur. Hinc effrenis factus conabatur fugere, nemine persequente. Quid plura? Arctatur vinculis, constipatur catenis, et in custodia detinetur. Qui dentibus fremens ob negatam sibi fugæ libertatem, propriis se morsibus lacerabat. Dum autem hæc agerentur, admoniti parentes ad beati eum basilicam perduxerunt : ibique oratione per longum tempus facta sanus abscessit, vovens ut singulis annis veniens, vota sancto redderet confessori. Deinde ad monasterium sibi proximum, humiliatis capillis, ac presbyter ordinatus, cœpit Deo strenue deservire, non tamen reddens quæ promiserat beato pontifici. Quarto igitur anno, data ut credo iterum inimico in eum potestate, rursum ruit in redivivam amentiam, et constrictus, ut fuerat prius, catenis, ad sanctam reducitur ædem: ubi per sex dies[2], et eo amplius, degens in vigiliis et orationibus, et reddens quæ prius ignave fraudaverat, sanus domum regreditur. Sed peccatis facientibus, iterum vino sæpius madefactus, in eadem tribulatione obiit.

(1) Sup. 748, *Bajocasinsis;* sup. 243 *Baicasensis;* Cott. *Bajocacensis.*

(2) Colb. tut., Clar., Vict. (2204, Sag.), *per sex menses aut eo;* Laud., Bell. et Colb. a, *per sex menses aut dies.* (R.)

suivait son chemin la tête troublée, parce qu'il avait bu du vin en trop grande quantité, lorsque tout à coup la poussière de la campagne, soulevée par le souffle de vents divers et, comme d'ordinaire, mêlée de brins de paille, est enlevée dans les airs. Tout le ciel n'est plus qu'un nuage de poussière; cet homme en est entièrement couvert, il perd le sens et tombe de cheval. Bientôt ses gens le trouvent et le ramènent chez lui très-agité. Il devient furieux et s'efforce de fuir, quoique personne ne le poursuive. Qu'ajouterai-je? On le charge de liens, on le lie par des chaînes, on le retient prisonnier. Il grinçait des dents en se voyant privé de la faculté de fuir, et se déchirait lui-même de ses morsures. Pendant que cela se passait, ses parents étaient avertis, et ils le conduisirent à la basilique du bienheureux. Là, ayant prié pendant longtemps, il s'en alla guéri en promettant qu'il viendrait, chaque année, rendre ses vœux au confesseur. Puis, s'étant fait raser la chevelure dans un monastère voisin de chez lui, et ayant été ordonné prêtre, il commença à servir Dieu avec zèle, mais sans s'acquitter envers le bienheureux pontife de ce qu'il avait promis. Pendant le cours de la quatrième année qui suivit, l'ennemi ayant eu, je crois, la permission de reprendre sur lui son empire, il retomba encore dans de nouveaux accès de folie, et, lié de chaînes comme il l'avait été d'abord, on le ramena dans le saint édifice. Après y avoir passé six jours et davantage, livré aux veilles et aux prières et accomplissant les devoirs que sa mollesse avait d'abord éludés, il revint sain et sauf en sa maison. Mais ses péchés furent cause qu'étant encore souvent plongé dans le vin, il mourut en proie au même trouble d'esprit.

CAPUT LIV.

De puella Lixoviensi cæca.

Si singula quæque vel quæ aguntur, vel quæ acta sunt prosequamur, magnum cumulum congeremus de mirabilibus confessoris. Puella[1] vero ex Lexoensi jam adulta, lumen amiserat oculorum: quæ sancti limina devote adiens, per omne tempus festivitatis orabat humo prostrata. Tertia autem die post sanctam festivitatem, cum sui eam redire urgerent, rogat se ad sepulcrum beati deduci. Ibique iterum atque iterum prostrata, de palla, quæ sanctum tegit tumulum, oculos abstergens, et valedicens discessit. Cumque jam in navi ascenderet, ait : « Gratias tibi ago, beate confessor, quod etsi videre non merui tua sancta limina, vel tactu præsensi. » Cum igitur hæc cum lacrymis edidisset, dum detergit oculos, lumen recepit, et conversa ait : « Forsitan hæc est beati basilica ? » Cui, qui propinqui erant, ita esse aiunt. Tunc illa : « Non revertar, inquit, nisi gratias pro accepta sanitate referam patrono. Redeuntem autem, et in laudem antistitis declamantem multi viderunt. Quæ completa oratione gaudens discessit.

CAPUT LV.

De puerulo manum contractam habente.

In eadem vero festivitate alius de Senonico puer manum aridam detulit. Post quartam autem diem so-

(1) Laud., Gat., Colb. a (sup. 243; Cott.), *Paula vero* etc. Inferius vero Laud. (et 5326, 5329, 5335), *Lesoensi*; unde Editi (2204, 478 sup.; Sag.), *Lesuensi*; Vict., *Luxoviensi*. (R.)—*Lexoviensi* 5334, *Lexovensi* sup. 243.

CHAPITRE LIV.

De la jeune fille aveugle, à Lisieux.

Si nous cherchons chacun des faits qui se passent de nos jours ou qui sont arrivés autrefois, nous amasserons un monceau des miracles du confesseur. Une jeune fille du pays de Lisieux, déjà parvenue à l'adolescence, avait perdu l'usage de ses yeux; mais, étant venue dévotement au temple du saint, elle pria, étendue contre terre, durant tout le temps de la fête. Le troisième jour après la solennité sainte, comme les siens la pressaient de s'en retourner, elle les pria de la transporter au sépulcre du bienheureux. Mainte et mainte fois elle s'y prosterna; elle se frotta les yeux avec la tenture qui couvre le saint tombeau et s'éloigna en disant adieu. Déjà elle montait en bateau quand elle dit : « Je te rends grâces, bienheureux confesseur, de ce que, bien que n'ayant pas mérité de voir ta sainte maison, du moins j'ai pu la toucher. » Comme elle pleurait disant ces mots et s'essuyait les yeux, elle recouvra la lumière et s'écria en se retournant : « Est-ce là, par hasard, la basilique du bienheureux ? — Oui, lui répondirent ceux qui étaient près d'elle. — Je ne m'en reviendrai pas, dit-elle alors, que je n'aie rendu grâce au patron de cette église par qui j'ai reçu la guérison. » Beaucoup de gens l'ont vue revenant et se répandant en discours à la louange du pontife. Sa prière achevée, elle s'en retourna pleine de joie.

CHAPITRE LV.

De l'enfant qui avait la main perclue.

A la même fête, un autre enfant vint du Sénonais ayant la main desséchée. Quatre jours après le commencement de

lemnitatis beatæ, dum stans ad pedes oraret, spectante populo directi sunt digiti ejus; viditque omnis conventus plebis magnalia Dei, qualiter inficiebatur manus a sanguine, ascendebatque gradatim per arentes venas, et ita erat manus bibula, ut putares spongiam diu aridam lymphis injectam, sitienter haurire liquorem. Repletis ergo venis, roboratisque nervis, ac rubescente cute pallidam manum extulit sanatam.

CAPUT LVI.

De muliere quæ contractis in palma digitis venit.

Pari quodammodo ordine Pictavensis mulier meruit obtinere medelam. Nam hæc contractis in volam digitis, unguibusque defixis in ipsis, ut ita dicam, ossibus, tota jam manu putrefacta, venit ad sancti festivitatem devota, optabilem expetens medicinam. Igitur, spectatis ex more solemnibus, dicit suis : « Integro quidem corde ad deposcendum beati præsidium venimus; sed obsistentibus peccatis, non meruimus quod petebamus accipere. Consummata ergo nunc oratione, revertamur ad patriam, fidentes de bonitate præsulis, quod corpore imbecillo prosit animæ fidelis oratio. » Hæc et his similia aiens, et quasi sancto valedicens, discessit. Vergente quoque in vesperam die, prope amnis Caris ripam accepit mansionem. Ad medium autem fere noctis expergefacta, gratias Deo refert, quod esset, quod viveret, quod vigeret, vel quod beati pontificis tumulum attigisset : quæ cum maximo fletu proferret, iterum obdormivit. Et ecce vir crine cycneo, indumento purpureo, crucem gestans manu, stans ante eam ait : « Nunc sana eris in no-

la solennité bienheureuse, comme il priait, debout au pied du tombeau, ses doigts se redressèrent à la vue du peuple, et toute la foule assemblée, témoin des grandeurs de Dieu, vit la main s'imprégner d'un sang qui montait peu à peu dans les veines épuisées de cette main, et celle-ci paraître tellement avide de boire que vous l'eussiez prise pour une éponge qui, après avoir été longtemps desséchée, épuise avidement le liquide. L'enfant éleva sa main guérie; les veines étaient pleines, les nerfs raffermis, et la peau, de pâle, était devenue rosée.

CHAPITRE LVI.

De la femme qui vint ayant les doigts contractés contre la paume de la main.

A peu près de la même manière, une femme du Poitou mérita d'être soulagée. Cette femme, ayant les doigts contractés contre le creux de la main, les ongles pour ainsi dire enfoncés dans les os mêmes, et la main entière en putréfaction, vint dévotement à la fête du saint, sollicitant un soulagement qui était bien à désirer pour elle. Après avoir assisté comme d'habitude aux solennités, elle dit aux siens : « C'est d'un cœur honnête que nous sommes venus solliciter le secours du bienheureux; mais par suite de nos péchés, nous n'avons pas été dignes d'obtenir ce que nous désirions. Maintenant que notre supplication est terminée, retournons dans notre pays, nous confiant en la bonté du pontife, pour que la faiblesse du corps tire profit des prières de l'âme. » Ainsi parlant et tenant d'autres discours semblables, elle fit comme un adieu au saint et se retira. Bientôt, le jour baissant, elle prit logis près de la rive du Cher. La nuit n'était pas encore à moitié que cette femme s'éveille et rend grâces à Dieu de ce qu'elle est là, de ce qu'elle vit, de ce qu'elle est active encore et de ce qu'elle a pu atteindre au tombeau du bienheureux pontife : comme elle parlait, baignée de larmes, elle s'endormit

mine Christi redemptoris nostri. » Et apprehensa manu ejus, misit digitum suum inter digitos illius, qui clauserant palmam, et parumper movens, direxit eos. Dum hæc in visu videret evigilans, defluente adhuc sanguine, sanam elevavit manum in Dei laudibus. Diluculo autem regressa ad basilicam, et impleta gratiarum actione, læta redivit.

CAPUT LVII.

De ea quæ dum in festivitate sancti Joannis operabatur, debilitata est.

In festivitate vero beati Joannis cum populus ad missarum solemnia conveniret, mulier quædam accepto sarculo, agrum adiit, ut scilicet evulsa mali seminis zizania, messem sola purgaret; nec enim poterat esse vallata divino solatio ob reverentiam dominici præcursoris. Cumque operari cœpisset, protinus manus ejus divino igne sunt apprehensæ, facies quoque ejus quasi emittens flammas, tota vesicis ac pusulis ebullivit. Urebatur misera non minus pudoris dolore, quam corporis, quando ea quæ clam gesserat, invita prodebat. Dehinc vociferando atque ejulando, beati Martini basilicam velociter expetivit; ante cujus sepulcrum in hoc tormento per quatuor mensium spatia prostrata, restincto omni vapore, in integritatem corporis solidata est. Erat enim ancilla cujusdam civis Turonici, qui medietate pretii concessa, aliam requisivit.

de nouveau. Et voici qu'un homme aux cheveux blancs comme le cygne, vêtu d'un habit de pourpre, portant une croix dans la main, dit en se tenant devant elle : « Tu seras maintenant guérie, au nom du Christ notre rédempteur. » Et lui ayant pris la main, il introduisit son doigt entre les doigts de cette femme, et les soulevant un peu il les releva. Tandis qu'elle voyait cela en songe, elle se réveilla ; le sang coulait encore et sa main qu'elle levait à la louange de Dieu était saine. Au point du jour, elle revint à la basilique et, après avoir accompli ses actions de grâces, elle s'en retourna joyeusement.

CHAPITRE LVII.

De celle qui, ayant travaillé le jour de la fête de saint Jean (Baptiste), tomba malade.

Lors de la fête de saint Jean (Baptiste), comme le peuple se rassemblait pour la célébration de la messe, une femme prit un sarcloir et alla au champ, afin de nettoyer la moisson en arrachant l'ivraie produite par la mauvaise semence ; mais elle ne pouvait pas être fortifiée du secours divin, à cause du respect qu'il faut avoir pour le précurseur du Seigneur. Elle s'était mise à travailler, quand tout à coup ses mains furent saisies par un feu céleste, son visage parut comme lançant des flammes et se couvrit tout entier d'ampoules et de pustules. La malheureuse était consumée, non moins de la douleur que lui causait la honte que de la douleur du corps, car elle révélait malgré elle ce qu'elle avait voulu faire secrètement. Elle se dirigea rapidement en poussant des cris et des gémissements vers la basilique du bienheureux Martin, devant le tombeau de qui elle resta prosternée durant l'espace de quatre mois, toujours en proie au même tourment. Ses vapeurs s'apaisèrent alors et elle se raffermit dans sa santé. Elle était l'esclave d'un citoyen de Tours, qui consentit à perdre la moitié de sa valeur et en acheta une autre.

CAPUT LVIII.

De cæco et contracto.

Puer Parisiacus, cujus artis erat vestimenta componere, increscente melancholia, id est decocti sanguinis fece, quartanarius efficitur, atque effervescente humore, ita omne corpus ejus minutis pustulis coarctabatur, ut a quibusdam leprosus putaretur. Sed et per omnia membra dolores pessimos sustinebat, amborum oculorum luce mulctatus. Igitur auditam beati antistitis famam, et virtutes ubique vulgatas, Turonicam expetivit civitatem; accedensque ad basilicam sancti, per dies multos jejunans et orans, recepto lumine, pristinæ restituitur sospitati. Erat enim ingenuus genere. Audiens autem Leodastis, qui tum Turonicum gerebat comitatum, quod talis esset artifex, calumniari cœpit, dicens : « Refuga es tu dominorum, nec tibi licebit ultra per diversa vagari. » Et vinctum in domum suam custodiendum dirigit. Sed nec ibidem defuit virtus angelici confessoris. Nam cum apprehensus fuisset, statim ab infirmitate qua caruerat coarctatur; et cum pessime ageret, videns comes nihil se in eum prævalere posse, relaxatum a vinculis liberum abscedere jubet. Ille vero ad basilicam regressus, sanatus est denuo.

CAPUT LIX.

De alia muliere, quæ post ingenuitatem est vendita.

Simile est huic et illud, quod mulier post emeritam libertatem rursum a patroni filiis barbaris venundatur. Sed virtute sancti, quo facilius defensaretur, contractis ad plenum debilitatur membris. Nam et poplitum

CHAPITRE LVIII.

D'un homme aveugle et perclus.

Un jeune Parisien, dont l'art était de confectionner des vêtements, dominé par l'humeur noire, c'est-à-dire par un amas de sang échauffé, devint malade de la fièvre quarte et, cette humeur s'enflammant, il eut tout le corps envahi de petites pustules, de sorte que quelques-uns le croyaient lépreux. En même temps, il souffrait des douleurs extrêmes dans tous les membres et n'y voyait plus ni d'un œil ni de l'autre. Étant en cet état, il entendit parler de la gloire du bienheureux pontife et de ses miracles proclamés partout; il gagna la cité de Tours et, se rendant à la basilique du saint, il recouvra la lumière et fut rendu à sa santé primitive, lorsqu'il eut accompli de longs jours de jeûne et de prière. Il était libre de naissance. Mais Leudaste[1], alors investi des fonctions de comte de Tours, apprenant que c'était un artisan du métier que j'ai dit, commença à l'attaquer en disant : « Tu t'es enfui de chez tes maîtres, et il ne te sera pas permis d'aller plus loin vagabonder de côté et d'autre. » Et l'ayant chargé de liens il l'envoya dans sa maison pour y être gardé. Là ne lui fit pas défaut la vertu de l'angélique confesseur; car, à peine incarcéré, ce garçon fut repris de la maladie qui l'avait quitté, et, comme il allait très-mal, le comte, voyant qu'il ne pouvait pas tirer parti de lui, donna l'ordre qu'il fût relâché et s'en allât librement. Celui-ci revint à la basilique et fut guéri de nouveau.

CHAPITRE LIX.

D'une autre femme qui fut vendue après avoir reçu la liberté.

Un cas semblable au précédent advint à une femme qui, après avoir mérité d'obtenir la liberté, fut cependant vendue par les fils barbares de son patron. Mais, grâce à la

(1) Voir sur ce personnage *Hist.*, l. V, c. XLVIII et suivants, et X 32.

nervi ita retorsi sunt, ut suræ crura contingerent. Tunc relicta a dominis, quibus fuerat inique distracta, patrocinia beati expetit confessoris. Ad cujus ædem non multo tempore commorata, libertati simul ac sospitati donatur.

CAPUT LX.

De oculorum et capitis mei dolore.

Et quia prior libellus ab eo tempore initiatus est quo Paulinus reliquit, et sub quadraginta capitulis constabat impletus, destinavi hunc incœptum sub sexaginta complere. Scilicet ut beatus Martinus, qui viduatus ab hoc mundo virginitatis custodivit integrum decus, martyrium quoque vel in occultis insidiis vel in publicis injuriis triumphaliter adimplevit, cui etiam aderat corona trigesimi et sexagesimi, vel centesimi fructus in his centum virtutibus augeretur. Spes autem mihi erat me non frustrari a voto, quod in octo annis Domino jubente complevi, ipso scilicet libro a virtute super me facta cœpto, ad me iterum sum regressus. Quod non sine providentia Divinitatis esse arbitror factum, ut ad eum finiretur, a quo legitur cœptus. In quo cum quinquaginta novem virtutes descripsissem, et sexagesimam adhuc attentius præstolarer, subito mihi sinistrum capitis tempus arctatur doloribus, et pulsantibus venis, defluentibusque lacrymis, tantus imminebat cruciatus, ut oculum vi comprimerem ne creparet. Quod dum per unam diem ac noctem graviter ferrem, mane adveniens ad

vertu du saint et afin qu'elle fût plus aisément protégée, une paralysie complète des membres s'empara d'elle ; les muscles de ses jarrets furent retournés de telle façon que ses mollets venaient sur le devant des jambes. Alors abandonnée par les maîtres qui l'avaient injustement prise, elle eut recours à l'assistance du bienheureux confesseur, et, après être restée un peu de temps dans sa maison, elle reçut à la fois les dons de la liberté et de la santé.

CHAPITRE LX.

De ma douleur des yeux et de la tête.

Comme le premier livre, commencé au moment où Paulin avait laissé les faits, a été terminé en quarante chapitres, j'ai résolu d'achever en soixante ce second livre que j'ai entrepris, afin que saint Martin qui, veuf de ce monde, sut garder intacte la gloire de la virginité, qui subit triomphalement le martyre, en résistant soit aux secrètes embûches soit aux agressions publiques, et qui avait déjà la couronne des nombres trente et soixante, fût également, par le récit de nos cent miracles, orné de la fructification au centuple[1]. J'avais l'espoir de voir s'accomplir un vœu que j'ai, par la volonté de Dieu, réalisé au bout de huit ans : ce livre a commencé par un miracle opéré sur moi-même, et c'est à moi

(1) Dom Ruinart a porté quelque lumière sur ce jargon en y faisant remarquer une allusion au verset 23, ch. XIII, de l'évangile selon saint Mathieu (Celui qui a reçu la semence dans une bonne terre et qui porte du fruit, en sorte qu'un grain en produit cent, un autre soixante et un autre trente), et à un passage où saint Augustin compare aux trois degrés de plus en plus fructueux de la semence évangélique les trois degrés de la perfection chrétienne : veuvage, virginité, martyre. Grégoire de Tours les trouve tous trois en saint Martin, dont il prétend célébrer la gloire en composant son premier livre d'un nombre de quarante chapitres (nombre dans lequel trente est compris), et son second livre de soixante, ce qui fait un total de cent chapitres.

basilicam sancti, orationi prosternor. Qua expleta, doloris locum velo, quod ante beatum dependebat sepulcrum, attigi. Quo tacto, protinus et pulsus venarum, et lacrymarum fluxus stetit. Post triduum vero dextram capitis partem similis attigit dolor. Pulsabant venæ, atque ubertim lacrymæ defluebant. Iterum mane consurgens, pari ut prius modo contacto velo, capite sanus abscessi. Transactis vero decem diebus, visum est mihi minuere sanguinem : tertia autem die post sanguinis diminutionem, subiit mihi cogitatio, et, ut credo, per insidiatorem injecta, quod hæc quæ pertuleram a sanguine evenissent, et si vena protinus fuisset incisa, confestim ista cessassent. Dum hæc cogito, ac revolvo, amborum temporum venæ prosiluere, renovatur dolor qui prius fuerat, et jam non unam partem capitis, sed totum arripuit caput. Commotus ergo doloribus, ad basilicam propero, ac pro cogitatione prava deprecans veniam, pallaque, quæ beatum operit sepulcrum, caput tetigi; mox, dolore sedato, sanus recessi de tumulo.

Multa quidem sunt et alia quæ vir beatus quotidie operatur, quæ insequi longum est. Tamen si adhuc meremur videre miracula, placet ea alteri conjungi libello. Nam, ut diximus, hi duo libelli in hoc numero teneantur. Ego quoque pietati dominicæ maximas refero gratias, quod mihi per suffragium antistitis gloriosi concessum est, ut quod in initio tractavi, potuerim usque ad finem perducere[1]; deprecans, ut quod

(1) Editi, *est quæ in initio promisi, usque ad finem perducere posse*. (R.) — 2204, *potui*.

qu'enfin je reviens encore[1]. Et je ne pense pas que ce soit sans dessein de la Divinité qu'il finisse par celui-là même par lequel on a lu qu'il a commencé. J'avais fait la description de cinquante-neuf miracles et j'attendais le soixantième avec sollicitude, lorsque je me sens tout à coup le côté gauche de la tête pressé de douleurs ; mes veines battent, mes larmes coulent, et une telle souffrance m'agitait que je me comprimais l'œil avec force comme pour l'empêcher de crever. Après avoir péniblement supporté ce mal un jour et une nuit, j'allai le matin à la basilique du saint et me prosternai en priant. Ma prière achevée, je touchai l'endroit malade avec le voile suspendu devant le bienheureux sépulcre. Dès que l'attouchement fut opéré, et la pulsation des veines et le flux des larmes s'arrêtèrent aussitôt. Mais, trois jours après, une douleur semblable atteignit le côté droit de la tête : les veines étaient comme vibrantes, et les pleurs coulaient abondamment. De nouveau je me levai le matin, et, ayant comme la première fois touché le voile, je me retirai la tête guérie. Au bout d'un intervalle de dix jours, il me sembla que mon sang avait perdu de son abondance, et, trois jours après cette diminution de mon sang, il me vint la pensée, insinuée, je pense, par le tentateur, que les maux que j'avais soufferts provenaient du sang et qu'ils eussent cessé tout de suite si, dans le premier moment, l'on m'eût ouvert la veine. Pendant que je conçois et roule en moi-même ces idées, aux deux tempes mes veines s'agitent violemment, et la douleur revient, non pas d'un seul côté, mais saisissant la tête entière. Emporté par les souffrances, je me hâte de gagner la basilique, et, demandant pardon de ma pensée perverse, je touchai ma tête avec la tenture qui couvre le bienheureux tombeau, que bientôt je quittai guéri, le mal s'étant apaisé.

Il y a bien d'autres choses et en quantité que le bienheureux Martin opère chaque jour ; il serait trop long de

(1) C'est donc pendant les huit premières années de son épiscopat (573 à 581) que Grégoire recueillit un à un les faits qui composent ce second livre des Miracles de saint Martin.

sæpe confessor tribuit populis, mihi peccatori largius indulgeat, purgetque me ab erroribus, quos sæpe conspicit et intendit, restituatque mihi lumen veritatis, eruat me ab infidelitatis lapsu, mundet cor et mentem a lurida lepra luxuriæ, purget cogitationes a concupiscentiis pravis, atque omnem a me facinorum molem diluat atque prosternat ; ut cum in judicio in sinistra parte fuero locatus, ille me de medio hædorum sacrosancta dextra dignetur abstrahere, reservatumque me tenens post tergum, sententiam judicis præstoletur. Cumque eo judicante fuero flammis infernalibus deputatus, sacrosancto pallio, quo ille tegitur in gloria, me contectum excuset a pœna, dicentibus regi angelis, quod quondam de monacho resuscitato dixerunt: *Iste est pro quo Martinus rogat.* Fiatque, ut quia non mereor illa claritate vestiri, vel ab irruentibus tartarorum ministris merear liberari : nec tantum mihi noxa prævaleat, ut separer ab ejus regno quem fideliter sum confessus in sæculo.

EXPLICIT LIBER SECUNDUS.

les rechercher. Cependant, s'il arrive que nous soyons jugé digne de voir de nouveaux miracles, nous nous plairons à les joindre aux précédents en leur consacrant un nouveau livre; car pour ces deux livres-ci ils doivent, comme nous l'avons expliqué, être bornés au nombre de chapitres qu'ils contiennent. Je rends de très-grandes actions de grâce à la bonté du Seigneur de ce qu'il m'a été accordé, par suite de la bienveillance du glorieux pontife, d'avoir pu mener à fin le projet que j'avais formé. J'implore aussi le confesseur, afin que ce qu'il a souvent accordé au peuple, il me l'accorde plus généreusement encore à moi pécheur; qu'il me purge des erreurs dont je le rends souvent témoin et qui ne lui échappent pas; qu'il me rétablisse dans la lumière de la vérité, qu'il m'arrache aux défaillances de l'infidélité, qu'il nettoie mon cœur et mon esprit de la lèpre de la pâle luxure, qu'il délivre mes pensées des concupiscences mauvaises, qu'il dissolve enfin et fasse disparaître le monceau d'actions coupables qui pèse sur moi, afin qu'au jour du jugement, quand j'aurai été placé au côté gauche, il daigne, de sa main sacro-sainte, me tirer du milieu des boucs et me garder en réserve derrière lui, pendant qu'il attendra la sentence du juge. Et quand, le juge ayant prononcé, j'aurai été marqué pour les peines de l'enfer, qu'il demande grâce pour moi de la peine en me couvrant du manteau sacro-saint dont il est revêtu dans sa gloire, tandis que les anges diront au roi des cieux ce qu'ils dirent jadis du moine ressuscité : « Celui-ci est l'homme pour qui Martin prie [1]. » Puisse-t-il arriver, si je ne suis pas digne d'être environné d'un tel éclat, si je ne suis pas digne même d'être à l'abri de toute atteinte des suppôts du Tartare, que du moins mes fautes ne l'emportent pas dans la balance au point que je sois séparé du royaume de celui que j'ai confessé dans ce monde avec fidélité!

---

(1) Voy. Sulpice Sévère; *Vie de saint Martin*, ch. v.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

DE

VIRTUTIBUS SANCTI MARTINI

EPISCOPI.

LIBER TERTIUS.

Tertium, ordinante Christo, libellum de virtutibus beati Martini scribere incipientes, gratias agimus omnipotenti Deo, qui nobis talem medicum tribuere dignatus est, qui infirmitates nostras purgaret, vulnera dilueret, ac salubria medicamenta conferret. Nam si ad ejus beatum tumulum humilietur animus, et oratio sublimetur, si defluant lacrymæ et compunctio vera succedat, si ab imo corde emittantur suspiria et pectora facinorosa tundantur, invenit ploratus lætitiam, culpa veniam, dolor pectoris pervenit ad medelam. Nam sæpius tactus beati sepulcri profluviis imperavit sistere, cæcis videre, paralyticis surgere, et ipsam quoque pectoris amaritudinem longe discedere. Quod ego plerumque expertus, indignum me judico ut inter tantorum miraculorum moles etiam illa hic inseram quæ super me operari dignatus est. Sed iterum timeo ne noxialis appaream, si ea tanquam fraudulentus abscondam. Testor enim Deum, et spem illam quam in ejus virtute posui, credens me ab illius misericordia

DES

MIRACLES DE SAINT MARTIN,

ÉVÊQUE.

LIVRE TROISIÈME.

Au moment où nous allons, avec la volonté du Christ, commencer d'écrire un troisième livre sur les miracles de saint Martin, nous rendons grâces au Dieu tout-puissant qui daigna nous accorder un tel médecin pour guérir nos infirmités, pour cicatriser nos plaies et nous apporter d'efficaces médicaments. En effet, lorsque, auprès de son bienheureux tombeau, l'âme s'humilie, que s'élève la prière, que les larmes coulent et qu'une vraie componction succède, lorsque du fond du cœur s'échappent les soupirs et que nous frappons nos poitrines coupables, alors des pleurs naît la joie, de la faute le pardon, et le cœur endolori a trouvé son remède. Très-souvent, toucher le bienheureux sépulcre a fait cesser les écoulements comme s'ils eussent obéi à un ordre, a fait les aveugles voir, les paralytiques se lever et l'amertume du cœur elle-même s'en aller au loin. Bien que j'en aie moi-même éprouvé souvent l'effet, je me crois indigne d'ajouter ici à une masse de miracles si grands ceux même que Dieu daigna opérer sur moi; mais d'un autre côté je crains de paraître coupable si, comme un fraudeur, je prétends les cacher : car j'en prends à témoin et Dieu et cet espoir que j'ai mis en sa puissance de croire que je ne serais pas frustré de sa miséricorde, toutes les fois

non frustrari : quia quotiescumque aut dolor capitis irruit, aut tempora pulsus impulit, aut aures auditus gravavit, aut oculorum aciem caligo suffudit, aut aliis membris dolor insedit, statim ut locum dolentem, vel tumulo vel velo pendente attigi, protinus sanitatem recepi, mirans tacitus in ipso tactu dolorem recessisse cum cursu.

CAPUT PRIMUM.

De dolore faucium mearum.

Quid autem nuper pertulerim, primum inseram huic libello miraculum. Dum ad convivium residentes post jejunium ederemus, piscis infertur in ferculo : quem dominica cruce signatum dum edimus, una mihi ex aristis ipsius piscis injuriosissime adhæsit in gutture. Quæ dolores commovens graves, incidebat fauces acumine, et ipsam gulam longitudine obserabat : impediebat vocis sonitum, at neque ipsum salivæ liquorem, qui sæpe a palato defluit, transire sinebat. Tertia autem die cum neque tussiens, neque excreans eam valerem projicere, recurri ad nota præsidia. Accedo ad tumulum, provolvor in pavimento, profusisque cum gemitu lacrymis, auxilium deprecor confessoris. Dehinc erectus, velo, quod dependebat, gulam, faucesque et reliquum capitis attigi. Nec mora, sanitatem recepi ; et priusquam limina sancta egrederer, nullam fatigationem sensi. Quid tamen aculeus malus devenerit, ignoro. Non eum rejeci per vomitum, non discessisse sensi in alvum. Unum tantum scio, quod ita me in velocitate sensi sanatum, ut putarem quod injecta aliquis manu, illa quæ injuriam faucibus intulerant abstulisset.

que le mal de tête me prit, ou que la fièvre m'accéléra les pulsations aux tempes, ou que mon oreille devint dure, ou qu'un voile affaiblit la vigueur de mes yeux, ou que la douleur s'empara de quelqu'un de mes membres, je n'avais pas plutôt fait toucher l'endroit malade soit par le tombeau, soit par la tapisserie drapée au-dessus, qu'immédiatement je recouvrais la santé, m'étonnant en moi-même que par ce simple attouchement la douleur se retirât, pour ainsi dire, à la course.

CHAPITRE PREMIER.

De mon mal de gorge.

Je noterai d'abord dans ce livre un miracle qui m'est arrivé dernièrement. Comme nous étions assis à table, et que nous déjeunions, on apporte un poisson dans un plat. Nous le mangions après avoir fait dessus le signe de la croix, quand une des arêtes de ce poisson s'arrêta très-malheureusement dans ma gorge. Elle me causait de grandes douleurs par sa pointe perçant le gosier et par sa longueur barrant le passage ; elle empêchait la voix de se faire entendre et ne laissait pas même passer la salive qui découle fréquemment du palais. Le troisième jour, comme je ne pouvais la faire sortir, ni en toussant, ni en crachant, je recourus au remède que j'avais déjà éprouvé. J'approche du tombeau, je me prosterne sur le pavé, et j'implore avec larmes et gémissements l'assistance du confesseur ; puis me relevant je me touche la gorge, le larynx et le reste de la tête avec le voile placé dessus. Sur-le-champ je recouvrai la santé, et je n'avais pas dépassé le seuil sacré que je ne sentais déjà plus aucun mal. Qu'était devenu cependant le fatal aiguillon ? Je l'ignore. Ce n'est point en vomissant que je le rejetai et je ne le sentis point s'en aller dans le ventre. Je ne sais qu'une chose : c'est que je me sentis guéri avec une telle promptitude, que je pouvais croire que quelqu'un m'avait plongé sa main dans la gorge et en avait retiré ce qui me blessait.

CAPUT II.

De puella debili sanata.

Puella vero annorum duodecim, omnibus membris debilis, per sex annos tanquam mortua in domo parentum lectulo decubabat, non gressum faciens, non opus manuum implens, non lucem cernens, non sermonem eloquens, non audiens elocutum. Ad beati tumulum fundunt parentes pro filia preces, offerunt munera, et adhuc vota promittunt. Convenit autem populus ad solemnia, celebratur cum gaudio sacra festivitas. Tertia vero de festivitate die, vocat patrem puella, dicens : « Sitio. » Qui gaudens quod filiæ vocem, quam nunquam audierat, meruisset audire, cucurrit velocius, et assumptum paululum aquæ puellæ detulit ad bibendum. Qua hausta, ait : « Porrige mihi manum. » Apprehensa quoque pater ejus dextera, levavit eam. Quæ stans super pedes suos, elevatis ad cœlum manibus oculisque : « Gratias, inquit, tibi ago, omnipotens Deus, qui respiciens humilitatem meam, me per sanctum antistitem tuum salvare dignatus es. » Et sic redintegratis membris, visum auditumque recepit, ac domum læta regressa est.

CAPUT III.

De homine in cujus manu fustis adhæsit.

Ante duos autem annos quam hæc agerentur, quidam non metuens, neque honorans diem sanctum dominicæ resurrectionis, accepta annona, ad molam vadit, impositoque tritico, molam manu vertere cœpit. Expleto autem opere non poterat volam aperire, sed cum gravi dolore fustem quem apprehenderat te-

CHAPITRE II.

De la guérison d'une jeune fille débile.

Une fille de douze ans avait tous les membres frappés de faiblesse, et depuis six années elle était comme une morte, couchée dans un petit lit chez ses parents, sans marcher un seul pas, sans faire œuvre de ses mains, sans voir la lumière, sans prononcer une parole, sans entendre ce qu'on lui disait. Les parents se répandent en prières pour leur fille au tombeau du saint, y offrent des présents et s'engagent en outre par des vœux. Arrive le peuple qui se rassemble pour la fête, et la solennité sainte est célébrée joyeusement. Le troisième jour après la fête, la jeune fille appelle son père et lui dit : « J'ai soif. » Celui-ci, ravi de pouvoir entendre la voix de sa fille qu'il n'avait jamais entendue, s'empresse de courir et lui apporte un peu d'eau à boire. L'ayant bue elle dit : « Donne-moi la main. » Le père lui prit la main et l'aida à se lever. Alors, se tenant sur ses pieds et levant au ciel les mains et les regards, elle s'écria : « Je te rends grâces, Dieu tout-puissant qui, considérant ma faiblesse, as par ton saint pontife daigné me sauver. » Et ses membres lui étant ainsi rendus, elle revint pleine de joie chez elle, pouvant voir et entendre.

CHAPITRE III.

De l'homme à la main duquel un bâton s'attacha.

Deux ans avant que cela ne se passât, un homme, qui n'avait ni crainte ni respect pour le saint jour du dimanche, ayant pris du blé se rend à la meule, y met son grain et commence à la tourner avec sa main. Mais, l'ouvrage fini, sa main ne pouvait s'ouvrir et continuait à tenir malgré lui, non sans une vive douleur, le bâton qu'elle avait saisi. Voyant enfin qu'il ne pouvait le lâcher, il coupa le

nebat invitus. Post hæc videns se non laxari, inciso ab utraque parte fuste, ad sancti basilicam venit, factaque oratione, et vigiliis celebratis, laxatis digitis, manus ejus ad opus pristinum restituta est. Alio vero anno, in hac die sancta, operam propter quam prius increpitus a Deo fuerat, apprehendit, rursumque ei lignum in manu ejus adhæsit. Ille autem cum dolore plorans ad basilicam sancti confessoris repetiit, sed non protinus meruit exaudiri. Post duos vero annos, ad eamdem festivitatem qua puellam sanatam retulimus, et iste liberatus est ab onere ligni.

CAPUT IV.

De contracto sanato.

Ex Lemovicino autem adveniens contractus, qui nec gressum facere poterat, nec lumen oculorum habebat, deportatus manibus devotorum ante sanctum sepulcrum deponitur; deprecatusque misericordiam beati antistitis, directis membris debilibus, sanitati donatur.

CAPUT V.

De cæco illuminato.

Quidam cæcus, qui longo tempore lumine caruerat oculorum, ad eamdem festivitatem venit. Et facta oratione, dum ante sanctum sepulcrum staret, subito apertis oculis, recepto lumine jucundatur.

CAPUT VI.

De debili sanato.

Puer autem incola civitatis Turonicæ, dum valetudine nimia ac diuturna consumitur, omnibus mem-

bois au-dessus et au-dessous, et vint à la basilique du saint; là, après qu'il eut fait une prière et assisté aux vigiles, ses doigts furent desserrés et sa main rendue à son premier usage. Une autre année, au même saint jour, il reprend la besogne à l'occasion de laquelle il avait été une première fois puni par Dieu. Le bois devint de nouveau adhérent à sa main. L'homme, ainsi frappé, retourna en pleurant à la basilique du saint confesseur, mais il ne méritait pas d'être exaucé sitôt. Ce fut seulement la seconde année, à la même fête dans laquelle fut guérie la jeune fille, comme nous l'avons rapporté, qu'il fut aussi délivré de ce bois incommode.

CHAPITRE IV.

De la guérison d'un paralytique.

Il arriva du Limousin un homme aux membres contractés, qui ne pouvait faire un pas et qui était privé de la vue. Porté sur les mains de personnes pieuses, il est déposé devant le saint sépulcre, et, après qu'il a imploré la miséricorde du bienheureux pontife, ses membres débiles se redressent et il reçoit le don de la santé.

CHAPITRE V.

D'un aveugle éclairé.

Un aveugle, privé depuis longtemps de la lumière des yeux, était venu à la même fête. Il fit sa prière, et, pendant qu'il se tenait devant le sépulcre, tout à coup ses yeux s'ouvrirent et il eut la joie de recouvrer la lumière.

CHAPITRE VI.

D'une débilité guérie.

Un enfant habitant la cité de Tours, consumé par une violente et longue maladie, se trouvait débilité de tous ses

bris debilitatur, et sine spe gressuum a febre relinquitur, cui tibiæ ceu funes intortæ separari non poterant. Post discessum vero febris, expetiit a parentibus, ut eum ad sanctam basilicam deportarent. Quem exhibitum deponentes ad pedes sancti, orationem faciunt, ut ei virtus solita subveniret. Tertia vero die cum ille vel parentes ejus in oratione ac jejunio perdurarent, exorto misericordiæ lumine, distortis tibiis, a parentibus incolumis est receptus.

CAPUT VII.

De eo qui clavem die dominico faciebat.

Sic et alius, Senator nomine, de Cracatonno[1], Andegavensi vico, dum die dominico clavem facit, digiti ambarum manuum ejus contraxerunt, unguibus in palmam defixis. Sic qui ostium pandere voluit, manus reserare non poterat. Dehinc quatuor mensibus exactis, jam unguibus in carne defixis, computrescente palma, auxilia expetiit confessoris, et per quatuor dies orationi ac jejunio vacans, manus sanas elevans, incolumis est regressus, collaudans virtutem antistitis, et ut nullus aggrederetur quod ipse præsumpserat prædicabat.

CAPUT VIII.

De mortuo suscitato.

Eo tempore quo talia apud urbem Turonicam gerebantur, legati de Hispaniis, id est Florentius et Ex-

(1) Sic omnes mss., præter Colb. a, qui habet *Cratonno*. Editi duo *Cracotonno*; (5326 et) Clict., *Cratotonno*. (R.) — *Cratatonno*, 5329, Sag., sup. 243, Cott.; *Cracatovrio*,5334; *Crataconno*, 5335.

membres et abandonné par la fièvre, sans espérance de pouvoir marcher, car ses jambes entortillées comme des cordes ne pouvaient pas se séparer. Après que la fièvre fut partie, il pria ses parents de le transporter à la sainte basilique. Ceux-ci le prirent et le déposèrent aux pieds du saint, en priant pour que sa force ordinaire lui revînt. Le troisième jour, lui et ses parents persistaient dans la prière et le jeûne, quand la lumière divine parut; les jambes se détendirent, et l'enfant fut rendu guéri à sa famille.

CHAPITRE VII.

De celui qui fabriquait une clef le dimanche.

Un autre, nommé Sénateur, habitant de Craon, bourg de l'Anjou, fabriquant une clef le dimanche, les doigts de ses deux mains se contractèrent de manière que ses ongles étaient comme soudés à la paume. Ainsi, lui qui avait voulu ouvrir une porte, il ne pouvait ouvrir sa main. Quatre mois s'étaient passés depuis, et déjà la paume de la main commençait à se putréfier par la croissance des ongles qui entraient dans sa chair, lorsqu'il implora les secours du confesseur; après s'être livré durant quatre jours à la prière et au jeûne, il éleva ses mains devenues saines et se retira guéri, louant le pouvoir du pontife et avertissant chacun de ne point tenter ce qu'il avait osé lui-même.

CHAPITRE VIII.

D'un mort ressuscité.

En même temps que de telles choses se passaient dans la ville de Tours, des envoyés espagnols, savoir Florent et Exsupère, y arrivaient se rendant vers le roi Chilpéric (1). Je les reçus au repas de l'église; pendant que nous étions à table,

(1) Au sujet de cette ambassade, voyez *Hist.*, liv. VI, c. XVIII.

superius, ad Chilpericum regem veniebant. Quos cum ad convivium ecclesiæ recepissem, epulantibus nobis, eo quod se assererent esse catholicos, Florentius, qui erat ætate senior, sollicite flagitat aliqua de beati viri virtute cognoscere. At ego Deo gratias agens, interrogo si vel nomen ejus in illis regionibus audiretur, vel vita illius legeretur ab aliquo. Hæc me interrogante, ait in illis locis magnifice honorari nomen ejus; sed et se peculiarem alumnum antistitis narrat, dicens super se magnam ejus virtutem ostensam fuisse. «Avus, inquit, meus ante multorum curricula annorum basilicam construxit in honore beati Martini antistitis: perfectaque ac eleganti opere exornata, Turonis[1] clericos religiosos destinavit, expetens pontificis reliquias, ut scilicet locum, quem in ejus nomine ædificaverat, ejus reliquiis consecraret. Quod cum fecisset, per singulos dies veniebat, et prostratus solo cum conjuge, sancti pontificis auxilium implorabat. Post multum vero tempus infans his nascitur. Cum autem trium mensium esset a febre pulsatus, in tantum exinanitur, ut neque papillam sugere, neque ullum alimentum valeret accipere. Interea perdurante morbo, cibo abnegato, palpitante tantum spiritu, solus transitus præstolabatur. Nec mora, ipse quoque exhalatur spiritus. Tum mater mœsta, vel avia, de unicæ ac primogenitæ sobolis morte, apprehensum inter brachia ante altare beati Martini jam examine corpusculum spe non incerta deposuerunt : et tanquam si sanctum visibilibus cernerent oculis, anus[2] alloqui-

(1) Huc usque Cod. Martinianus, cæteris quæ sequuntur scabie et putredine exesis. (R.)
(2) Alias *avus*. (R.)

comme ils se donnaient pour catholiques, Florent, qui était le plus âgé, demanda instamment qu'on lui fît connaître quelques traits de la puissance de saint Martin. Aussitôt, rendant grâces à Dieu, je m'informe s'il était quelqu'un dans leur pays qui sût le nom de Martin ou qui lût sa vie. A ma question il répondit que ce nom était magnifiquement honoré dans ces contrées. Lui-même, raconta-t-il ensuite, était un protégé spécial du pontife qui avait manifesté sur lui la grandeur de son pouvoir. « Mon grand-père construisit, dit-il, il y a de longues séries d'années, une basilique en l'honneur du bienheureux pontife Martin. Lorsqu'elle fut terminée et ornée avec élégance, il envoya à Tours de pieux ecclésiastiques, car il désirait avoir des reliques du pontife pour consacrer par elles l'édifice qu'il avait érigé en son nom. Lorsqu'il l'eut en effet consacré, chaque jour il s'y rendait, et, prosterné sur le sol avec son épouse, il implorait l'assistance du saint évêque. Longtemps après, il leur naît un enfant, mais qui, à l'âge de trois mois, fut tellement travaillé par la fièvre et réduit à une telle faiblesse, qu'il ne pouvait plus lever la paupière ni prendre aucun aliment. La maladie persista, l'abstinence de toute nourriture continua ; il ne lui restait que le souffle, on n'attendait plus que sa mort; bref, son dernier souffle lui-même s'éteint aussi. La mère alors, c'est-à-dire ma grand'mère, dans sa tristesse d'avoir perdu son unique rejeton, son premier-né, saisit entre ses bras le petit corps déjà glacé, et ils le déposèrent, non sans une ferme espérance, devant l'autel du bienheureux Martin ; puis, comme s'ils avaient réellement vu de leurs yeux le saint, ma grand'mère lui adressa la parole en ces termes : « Nous avions le plus ferme espoir, bienheureux confesseur, en apportant ici tes reliques, que les maladies seraient chassées, les fièvres détruites, les ténèbres de la cécité dissipées et les autres infirmités guéries, parce qu'on lit un grand nombre de miracles que tu as accomplis de ton vivant

tur, dicens : « Spes nobis erat maxima, beatissime confessor, tua huc pignora deportasse, per quæ morbi depellerentur, febres exstinguerentur, fugarentur cæcitatis tenebræ, et aliæ quoque infirmitates emendarentur, pro eo quod de te legantur plurima, quæ vel vivens feceris, vel post transitum operaris. Nam audivimus te oratione mortuos suscitasse, lepram osculo depulisse, energumenos curasse verbo, venenum digito compressisse, et alia multa fecisse : hic apparebit virtus tua, si et nunc juxta fidem nostram hunc resuscitaveris parvulum. Quod si non feceris, non hic ultra colla curvabimus, luminaria accendemus, aut alicujus honoris gratiam exhibebimus. » Et hæc dicens, relicto ante altare infantulo, abierunt. Mane autem facto venientes, invenerunt eum ad altare conversum, et dum admirarentur, suscepit eum mater in ulnis, et cognoscens eum resumpsisse flatum, applicat ad papillam, qui protinus, hausto lacte, confortatus est. Tunc mater cum patre et omni domo, elevata in cœlum voce, benedixerunt Deum, dicentes : « Nunc cognovimus quia magnus Deus es, et facis mirabilia solus, qui nobis parvulum confessoris tui oratione restituisti. » Loco autem illi majorem deinceps quam prius fecerant, reverentiam exhibebant. » Hæc ab ipsius Florentii ore ita gesta cognovi.

CAPUT IX.

De eo qui pedem debilem habuit.

Clericus erat ab urbe Pictava, in agro illius regionis qui ad sanctam basilicam pertinebat, unius usu pedis debilis, quem, ut ipse asserebat, per incursum dæmonii meridiani perdiderat. Qui inciso fuste ad men-

ou opérés après ta mort. Nous avons appris en effet que tu avais ressuscité des morts par la prière, chassé la lèpre avec un baiser, guéri des possédés par la parole, arrêté du poison avec le doigt et fait beaucoup d'autres prodiges. Ici se montrera ta puissance, si, suivant notre espoir, tu ressuscites cet enfant ; si tu ne le fais pas, nous ne courberons plus ici nos têtes, nous n'allumerons plus de lumières, nous ne te rendrons plus aucune espèce d'honneur. » Comme elle achevait ces paroles, ils s'éloignèrent, laissant l'enfant devant l'autel. Étant revenus le lendemain matin, ils le trouvèrent tourné vers l'autel et en furent surpris ; la mère le prit dans ses bras et, s'apercevant que le souffle lui était revenu, elle l'approcha de son sein ; aussitôt l'enfant but et fut réconforté. Alors la mère, le père et toute la famille, élevant la voix au ciel, bénirent Dieu en disant : « Nous savons maintenant que tu es le Dieu puissant et que tu peux seul accomplir des prodiges, toi qui nous as rendu notre enfant à la prière de ton confesseur. » Ils témoignèrent dès lors une plus grande vénération pour ce lieu qu'ils n'avaient fait auparavant. » Tels sont les faits que j'ai appris de la bouche même de ce Florent.

CHAPITRE IX.

D'un homme qui avait le pied estropié.

Un clerc de la ville de Poitiers, qui habitait un territoire de cette contrée appartenant à la sainte basilique, avait un pied estropié ; il en avait perdu l'usage, à ce qu'il assurait, par une attaque du démon du midi. Il coupa un bâton à la

suram geniculi, et pelle superposita ad ipsum geniculum, extenso retrorsum vestigio, gressum, quem pede nitebatur agere, fuste adminiculante perficiebat. Ad antedictam basilicam novem post annos advenit, fusaque oratione per triduum, ante tertium festivitatis diem poplite directo surrexit. Adveniente autem ad sancti solemnia populo, qualiter per virtutem ejus sanatus esset, edocuit.

CAPUT X.

De tibia matris meæ.

Matri vero meæ hoc ordine virtus sancti subvenit. Tempore quo transactis parturitionis doloribus me edidit, dolorem in uno tibiæ musculo incurrit. Erat autem subitaneus tanquam si clavus affigens, atque ita fictam gravissimam dabat ut plerumque eclipsim generaret, nec erat quod eum mitigare posset, nisi cum diutissime contra ignem tentus a vapore foci obstupesceret : sed et si unguentum aliquod parumper fuisset infusum, quiescebat. Quid plura? Post ordinationem meam advenit Turonis vel ad occursum antistitis sancti, vel causa desiderii mei. Cum hic igitur per duos aut tres menses commorata fuisset, et assidue beati pontificis auxilium precaretur; tandem respiciente miseratione consueta, discessit dolor a tibia, qui per triginta quatuor annos feminam fatigaverat.

CAPUT XI.

De mulieris manu sanata.

Sed et alia mulier de Andegavo territorio, digitis in palma defixis, ut ad locum sanctum preces effudit, digitis directis, sanata manu discessit.

hauteur de son genou, s'appliqua sur le genou une peau et, tenant la jambe étendue en arrière, le pas qu'il s'efforçait de faire avec le pied, ce bâton lui servait à l'accomplir. Neuf ans après, il vint dans la basilique dont je viens de parler, se livra à la prière pendant trois jours et, avant le troisième jour de la fête, il se leva droit sur son jarret. Puis, quand le peuple accourut pour la solennité du saint, il raconta comment la puissance du pontife l'avait guéri.

CHAPITRE X.

De la jambe de ma mère.

Voici de quelle manière le pouvoir du saint vint au secours de ma mère. Lorsque ma mère me mit au monde en traversant les douleurs de l'enfantement, elle ressentit une douleur dans un muscle de la jambe. C'était une souffrance soudaine, comme si l'on y avait enfoncé un clou, et qui causait un point tellement aigu qu'il en résultait la plupart du temps un évanouissement de la malade. Rien ne pouvait apaiser ce mal ; seulement, quand on tenait très-longtemps la jambe près du feu, la chaleur du foyer étourdissait la douleur ; elle se calmait encore, lorsqu'on avait versé pendant quelque temps de l'essence sur le point douloureux. Quoi de plus? Après mon ordination, ma mère vint à Tours, tant pour se rapprocher du saint pontife que pour répondre à mon désir. Après qu'elle y fut restée deux ou trois mois, implorant assidûment le secours du bienheureux pontife, la compassion habituelle du saint se tourna enfin vers elle et débarrassa sa jambe de la douleur qui l'avait tourmentée pendant trente-quatre ans.

CHAPITRE XI.

D'une femme qui eut la jambe guérie.

Une autre femme du pays d'Anjou avait les doigts enfoncés dans la paume de la main ; elle alla au saint lieu, et, après s'être livrée à la prière, elle se retira, les doigts redressés, la main guérie.

CAPUT XII.

De puero a valetudine sanato.

Puer familiaris noster correptus a febre graviter urebatur. Ardebant enim extrinsecus membra, intrinsecus vero sitis valida erat; et si potum aliquem recipiebat, mox rejiciebat a stomacho, nihil tamen capiens cibi. Cumque in hoc labore quarto aut quinto die fatigaretur, petiit ut ei parumper exhiberent pulveris de sepulcro ad bibendum. Quo exhibito, vinoque diluto, ut hausit fideliter, recepta sanitate convaluit.

CAPUT XIII.

De Theodanæ [1] pede sanato.

Theoda vero, Wiliacharii[2] quondam presbyteri filia, dum ab humore pedum frequentius laboraret, unius pedis usum, qui in debilitatem redactus fuerat, perdidit. Post hæc ad beatam advenit basilicam, in qua dum crebras effunderet preces, amota debilitate, incolumitati donatur.

CAPUT XIV.

De homine inclinato.

Erat tunc temporis in villa, quæ sub tuitione sanctæ matris ecclesiæ[3] habebatur, homo quidam, qui,

(1) 3801 *Theode; Theodanis*, 5329.

(2) Sup. 243 *Vuilicari*.

(3) Sic cod. Gat. Editi non habent *sanctæ*. Bell., Laud. Colb. duo, Clar. (2204 et 5334), *sanctæ matriculæ*. Mater ecclesia appellatur ecclesia cathedralis, quam hic potius designari puto quam matriculam. (R.)

CHAPITRE XII.

D'un garçon guéri du délire.

Notre serviteur habituel fut saisi d'une fièvre violente qui le dévorait. Ses membres brûlaient extérieurement, à l'intérieur sa soif était ardente; s'il avalait quelque boisson, son estomac la rejetait bientôt; cependant il ne prenait aucune nourriture. Enfin, au bout de quatre ou cinq jours, fatigué de ces efforts, il demanda qu'on mît dans sa boisson un peu de poussière du tombeau. On lui en présenta et on en mit dans son vin; il but avec confiance et recouvra aussitôt la santé.

CHAPITRE XIII.

De la guérison du pied de Théoda.

Théoda, fille du défunt prêtre Wiliacharius, souffrait fréquemment d'une humeur aux pieds; elle perdit l'usage de l'un d'eux, qui fut estropié. Alors elle alla à la sainte basilique, et, comme elle s'y livrait à de nombreuses prières, son infirmité disparut, et elle recouvra la santé.

CHAPITRE XIV.

D'un homme courbé.

Il y avait alors, dans un domaine placé sous la garde de la sainte mère église, un homme qui marchait courbé comme s'il avait eu les reins brisés. Penché vers la terre, comme cette femme de l'évangile, il ne pouvait absolument pas se

tanquam effractis renibus, inclinatus ambulabat. Hic juxta illam evangelicæ seriei mulierem[1] deorsum proclinus nequaquam sursum poterat erigi, sed duobus in ascellis fustibus additis, incurvus agebat gressum. Ad festivitatem autem adveniens, tertia die post acta solemnia erectus, ab omni incursione diabolica mundatus, sanus abscessit.

CAPUT XV.

De Gundulfo debili.

Gundulfus vero quidam ipsius urbis civis, ab infantia sua cum Gunthario, Chlotharii regis filio, habitavit. In cujus dum haberetur servitio, et, ordinante rege, ascenderet in arborem, ut matura decerperet poma, effracto ramo corruit; collisoque ad lapidem pede, debilitatus est. Post multos vero annos dum in hac debilitate persisteret, et ascenso equite velociter eum impelleret ad eundum, lapsante gressu, præcipitatur, compressumque pedem alium, qui sanus erat, graviter læsit. Dehinc portari se ad sanctam basilicam postulat, projectusque ad pavimentum, orationem fideliter fundit. Nec morata est pietas, quæ semper tribulantibus subvenire consuevit, sed protinus, ablato omni dolore, incolumis a pavimento surrexit. Igitur per triginta circiter annos, de alio pede, sicut superius diximus, jugiter claudicabat. Tandem inspectis propriæ conscientiæ noxis, converti decrevit, scilicet, ut humiliatis capillis ipsi sancto deserviret antistiti. Sed prius a rege præceptum elicuit, ut res suas omnes basilicæ traderet vivens. Quo facto, capite tonsurato,

(1) Luc. XIII, 11.

redresser, et s'avançait incliné en s'aidant de deux bâtons placés sous ses aisselles. Étant venu à la fête, il se redressa trois jours après l'accomplissement de la solennité, et complétement délivré des attaques du diable il se retira guéri.

CHAPITRE XV.

De l'infirmité de Gundulfe.

Un citoyen de la même ville, nommé Gundulfe, habitait depuis son enfance avec Gunthaire, fils du roi Clotaire[1]. Comme il était employé à son service, il monta sur un arbre, par l'ordre du roi, pour cueillir des fruits mûrs; une branche s'étant cassée, il tomba; son pied heurta contre une pierre, et il en fut estropié. Un grand nombre d'années après, cette infirmité durait encore, quand, pressant vivement l'allure du cheval qu'il montait, celui-ci glissa et jeta à terre son cavalier; Gundulfe eut ainsi son autre pied, resté sain jusqu'alors, écrasé et gravement blessé. Il se fit transporter de là à la sainte basilique, et, prosterné sur le pavé, il se livra avec confiance à la prière. Cette compassion, qui vient sans cesse en aide aux affligés, ne tarda pas à se montrer; toute douleur disparut sur-le-champ, et Gundulfe était sain et sauf quand il se releva du pavé. Cependant il boitait toujours de l'autre pied, comme nous l'avons dit, depuis trente ans environ. Enfin, il examina les péchés de sa conscience et résolut de se convertir, c'est-à-dire de faire couper sa chevelure et de se vouer au service du saint pontife. Mais d'abord il obtint du roi un décret qui lui permit de donner de son vivant tous ses biens à la basilique. Cela fait, il se fit tonsurer et accomplit sa sage résolution; aussi-

(1) Voy. *Hist.*, liv. IV, ch. III.

impletoque bonæ deliberationis voto, pes ejus, qui effractis ossibus fuerat breviatus, est elongatus. Et qui ante a duobus pueris sustentatus ibat, nunc sine ullius hominis adminiculo, quo voluerit, absque aliquo debilitatis impedimento discurrit.

CAPUT XVI.

De cæco illuminato.

Post hæc puerulus quidam ex Lemovicino cæcus adveniens, lumen recepit oculorum hoc modo. Anno tertio nativitatis suæ cum jam gressum incipiens figere, erumpenteque lingua in verbis labra laxaret, dum matri alludit blande, dum oscula libat, dum collo ejus appenditur, dum in ulnis defertur, commota per immissionem diabolicam, vi venti pulvis a terra cum paleis elevatur, et super puerum ad matrem ejus cum magno turbine fertur : sed rustica mulier et incauta, non tractat se filiumque Salvatoris vexillo munire, ideoque prævalentibus insidiis oculi adolescentis repleti pulvere obserantur. Qui diu vociferans, tandem mitigatus a matre permansit cæcus. Adultus autem datus est mendicis, ut vel cum eisdem ambulans stipendii quiddam acciperet. Erant autem parentes ejus valde pauperes. Igitur duodecimo cæcitatis[1] suæ anno, advenit Turonis ante diem solemnitatis, qua Deus pater Verbum carni glutinans, mundo salutem invexit. Decursa autem festivitatis vigilia, dum recedentibus aliis hic ad pedes sancti decubaret

(1) Clar., *nativitatis*. Editi, *ætatis*. (R.)

tôt son pied, qui s'était racourci par la fracture des os, s'allongea. Dès lors cet homme, qui jusque-là ne pouvait marcher que soutenu par deux serviteurs, put courir partout où il voulut, sans l'assistance de personne et sans être embarrassé par aucune infirmité.

CHAPITRE XVI.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un enfant aveugle vint ensuite du Limousin et recouvra la vue de la manière suivante. La troisième année après sa naissance, quand déjà sa marche devenait plus assurée, que déjà il desserrait ses lèvres pour livrer passage aux paroles que produisait sa langue, pendant qu'il caresse doucement sa mère, qu'il lui donne des baisers, qu'il est suspendu à son cou, qu'il est porté dans ses bras, tout à coup un vent violent envoyé par le diable soulève de la terre une poussière mêlée de paille, qui se précipite sur l'enfant dans les bras de sa mère avec un grand tourbillon. Cette femme rustique et sans précaution n'a pas soin de se munir elle et son fils du signe de la croix du Sauveur; les embûches du démon prévalent à cause de cela, et les yeux de l'enfant se remplissent de poussière et se ferment. Après avoir longtemps crié, il fut enfin calmé par sa mère, mais il resta aveugle. Parvenu à l'adolescence, il fut donné à des mendiants, afin qu'il reçût quelques secours en allant avec eux ; ses parents étaient fort pauvres. C'est ainsi que, la douzième année depuis qu'il était aveugle, il arriva à Tours, avant la célébration du jour où Dieu le père, unissant le Verbe à la chair, envoya le salut au monde. Quand la vigile de la fête fut terminée et que tous les assistants se retirèrent, lui resta couché sans mouvement aux pieds du saint; alors il sentit comme si quelqu'un eût piqué ses yeux avec un dard ; aussitôt le sang s'en échappa et commença à couler le long

immobilis, tunc sensit quasi pupugisset aliquis oculos ejus a spiculo, et statim sanguis ab his erumpens cœpit defluere per genas ejus, aversaque sursum facie, vidit super se cereum elucere, et exclamans voce magna, ait : « Gratias tibi ago, sancte confessor Dei, quia virtute tua lumen recipere merui. » O admirabilis gratia ! o virtus immensa ! multimodis enim affectibus dona tua spargis in populis. Nam qui stipem petierat, lumen recepit, et diu extera luce, virtutis tuæ lumine vultus ornatur. O si te multorum criminum tenebræ a nostris visibus non arcerent, nempe venires visibiliter, et infirmis voce Petri clamares : « Aurum et argentum non habeo, sed quod habeo do vobis : in nomine Christi Jesu abite incolumes [1]. »

CAPUT XVII.

De Siggonis referendarii aure.

Fuerat causa quædam ut Remense [2] opidum peteremus, cumque ab Ægidio episcopo, qui tunc ecclesiam regebat, benigne fuissemus excepti, illucescente in crastinum dominica die, ad ecclesiam accessimus, residentesque in sacrario adventum præstolabamur antistitis. Eo tempore sancti Martini reliquias, licet temerario ordine, super me tamen habebam. Igitur Siggo [3], referendarius quondam Sigiberti, ad occursum nostrum accedit, osculatumque juxta me sedere deposco. Sed ille

(1) Act., III, 6.
(2) 2204, *Reminsim*; 3801, *Remensem* et infra *Egydio*.
(3) Aliquibus (veluti 5326), *Sigo*. Hunc Gregorii locum laudat Frodoardus lib. II Hist. Remensis, cap. II, et lib. IV, cap. XXX. (R.) — Cott. *Sygo*.... *Sigesberti*.

de ses joues ; il leva les yeux, vit luire un cierge au-dessus de lui et s'écria à haute voix : « Je te rends grâces, saint confesseur de Dieu, de ce que par ta puissance j'ai mérité de recouvrer la vue. » O grâce admirable ! ô vertu immense ! tu répands tes dons sur les peuples pour toutes sortes d'affections. Car celui qui avait demandé l'aumône a recouvré la vue, et son visage, longtemps privé de la lumière, resplendit de l'éclat de ta puissance. Oh ! si les ténèbres de tant de crimes ne t'éloignaient pas de nos regards, sans doute tu viendrais te montrer à nous et tu crierais aux infirmes les paroles de Pierre : « Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je vous le donne ; au nom de Jésus-Christ, allez et soyez guéris. »

CHAPITRE XVII.

De l'oreille de Siggon le référendaire.

Une affaire nous obligea d'aller dans la ville de Reims ; nous y fûmes bien accueillis par l'évêque Égidius, qui gouvernait alors l'Église de cette ville. Le lendemain, qui était un dimanche, nous allâmes à l'église dès qu'il fit jour, et nous attendîmes, assis dans la sacristie, l'arrivée du pontife. J'avais alors sur moi, bien que par un acte téméraire, des reliques de saint Martin. Siggon [1], référendaire de feu Sigebert, étant venu me trouver là, je l'embrassai et je l'invitai à s'asseoir auprès de moi. Mais il était sourd d'une oreille, et il saisissait à peine de l'autre ce que je lui disais. Après un assez long entretien, il fut appelé dans l'intérieur de

(1) Voy. *Hist.*, l. V, ch. III.

unam habens obturatam aurem, vix de alia poterat quæ loquebamur advertere. Verum ubi sufficienter colloquio usi sumus, ille in domum vocatur ecclesiæ. Protinus igitur ut a me discessit, disrupta auris surdæ claustra, et quasi magnum exinde ventum exire sentiens, auditum recepit; reversusque continuo mihi gratias agere cœpit, dicens : « Tertia jam dies erat, quod de hac aure auditum amiseram, sed cum tecum loquerer, sensi velociter reseratam. » Tunc ego confessus ne mihi hæc ascriberentur, aio : « Noli, dulcissime fili, mihi aliquid gratiarum referre, sed ei cujus tibi virtus auditum restituit. Nam scias beati Martini mecum haberi pignora, cujus tibi potentia auditus gravitas est depulsa. »

CAPUT XVIII.

De infirmitate pecorum.

Quodam vero tempore dum sæva lues taliter desæviret in pecora, ut nec ad recuperandum genus putaretur aliquod remanere, quidam de nostris basilicam sanctam adiit, oleumque lichnorum, qui cameræ dependebant, suscepit cum ipsis aquis in vasculo, deportatumque in domum, pecora quæ adhuc hic morbus non attigerat, intinctoque digito in liquore, per frontes et dorsa cruce dominica signat, ipsisque animalibus terræ dejectis, ac resupinatis, ex hoc unguine fide plenus infudit in ore. Mox dicto citius, clandestina peste propulsa, pecora liberata sunt.

l'église. Aussitôt qu'il m'eut quitté, l'obstacle qui obstruait son oreille se rompit, il sentit comme un grand vent qui en sortait et il recouvra l'ouïe ; il revint sur-le-champ et commença à me rendre grâces, disant : « Il y avait déjà trois jours que j'avais perdu l'usage de cette oreille; mais en te parlant je l'ai sentie tout d'un coup s'ouvrir. » Alors je lui déclarai qu'il ne fallait pas m'attribuer cela : « Ce n'est pas à moi, lui dis-je, mon très-doux fils, qu'il faut rendre grâces, mais à celui dont la puissance t'a rendu l'ouïe. Sache que j'ai sur moi des reliques du bienheureux Martin, et c'est par son pouvoir que ta surdité a disparu. »

CHAPITRE XVIII.

De la maladie des animaux.

Une terrible contagion sévissait une fois contre les animaux, tellement qu'on craignait qu'il n'en restât plus pour reproduire l'espèce. Quelqu'un des nôtres se rendit alors dans la sainte basilique ; il prit dans un vase l'huile des lampes suspendues à la voûte, ainsi que l'eau bénite; il emporta ce liquide à la maison, y trempa le doigt et fit le signe de la croix du Seigneur sur le front et sur le dos des animaux que la maladie n'avait pas encore atteints; puis il les renversa, les coucha sur le dos, et alors, plein de confiance, il versa de cette essence dans leur bouche. Aussitôt, plus vite que la parole, la peste mystérieuse fut chassée et les animaux délivrés.

CAPUT XIX.

De cæco illuminato [1].

Abrincatinus [2] quoque incola, cui per sex annos videndi usus fuerat denegatus, beati confessoris expetiit salvari præsidio. Ad cujus basilicam accedens, multoque tempore jejuniis et orationibus vacans, auxilium beati implorabat antistitis. Denique adveniente sacrosancta festivitate, populis missarum solemnia spectantibus, huic visus est redditus; rediitque in patriam videns, qui ad sanctam basilicam alio deducente pervenerat. Ipse autem pro tantæ pietatis gaudio vovit se ibidem tonsurari. Quod postea devotus rediens implevit.

CAPUT XX.

De alio cæco illuminato.

Nam et quidam de transmarinis partibus veniens, dum operam exerceret in agro, subito orta super se violentia venti cum pulvere, lumine caruit oculorum. Et qui diu cæcis via fuerat, ipse domum alio regente deducitur. In hac enim cæcitate per trium annorum curriculum detinetur. Post hæc basilicam beati confessoris expetiit, ad quam per quatuor annos orationi incumbens, visitatus virtute divina, patefactis luminibus lucem videre promeruit.

---

(1) Supp. 243. *De cæco Abricatensi. Princatinus quoque.*
(2) Clar., *Cebrincatinus.* (R.) — *Aprincatinus* 3801.

CHAPITRE XIX.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un habitant d'Avranches, à qui l'usage de la vue était refusé depuis six ans, désirait être guéri par le secours du bienheureux confesseur. Il vint dans sa basilique, se livra longtemps au jeûne et à la prière, et implora l'aide du bienheureux pontife. Enfin la sainte fête arriva, et, pendant que le peuple assistait aux solennités de la messe, la vue fut rendue à cet homme, qui put ainsi retourner dans son pays à l'aide de ses propres yeux, tandis qu'il n'avait pu arriver à la basilique que guidé par une autre personne. Dans la joie d'un si grand bienfait, il se voua à la tonsure, et revint plus tard dans la basilique accomplir sa pieuse résolution.

CHAPITRE XX.

D'un autre aveugle qui recouvra la vue.

Un homme venu des pays d'outre-mer travaillait dans un champ; soudain un vent violent s'éleva sur lui avec de la poussière et lui ravit l'usage de la vue; et lui, qui avait longtemps servi de guide aux aveugles, ne put rentrer à la maison que conduit par un autre homme. Il demeura aveugle pendant l'espace de trois ans; puis il se rendit dans la basilique du bienheureux confesseur et s'y livra à la prière pendant quatre ans; enfin la grâce divine se tourna vers lui, ses yeux s'ouvrirent, et la jouissance de la lumière lui fut accordée.

CAPUT XXI.

De Juliano contracto.

Sed et hæc fama, ut sæpe diximus, non solum ad propriam urbem, verum etiam in aliis urbibus, et pene in toto mundo vulgata perpatuit. Julianus quidam ab Hispaniis veniens, manus et pedes habens debiles, ad hunc medicum devotus ingressus est, dicens: « Credo enim indubitanter, sanctissime præsul, quod poteris mihi ea medelæ adjumenta præbere, quæ cæteris in te sperantibus non es solitus denegare. » In hac credulitate orationi assidue insistens, et de Domini miseratione non dubitans, directis pedibus manibusque incolumis est redditus.

CAPUT XXII.

De muliere ad sancti lectulum illuminata.

Verum quia in superioribus libellis sæpius diximus et in loco illo de quo migravit ad cœlos plerumque miracula celebrari, quid nuper gestum sit pandam. Mulier indigena urbis Turonicæ visus claritate multata, cellulam Condatensem, in qua lectulus beati antistitis habetur, expetiit, putans sibi præsidium fore, si cancellos ipsius lectuli tetigisset. Lectulus autem non aliud dicitur, nisi quod in pavimentum illud substrato cinere et apposito capiti lapide, Israel nostri temporis flexa cervice recubuit[1]. Ergo ad hoc oraculum mulier

(1) Vict. cum edit., Bal. et Chol. : *Lectulum autem non aliud dicunt, nisi in pavimento illo substratus cinis et appositus capiti lapis, in quo nocturno tempore flexa cervice recumberet.* (R.)

CHAPITRE XXI.

De Julien qui était contrefait.

La renommée de saint Martin, comme nous l'avons dit souvent, n'était pas répandue seulement dans sa propre cité, mais elle s'était divulguée également dans les autres villes et presque dans le monde entier. Un certain Julien, venu des Espagnes, avait les mains et les pieds contrefaits; il vint pieusement consulter notre médecin, en disant : « Je crois indubitablement, très-saint pontife, que tu pourras me procurer la guérison qu'ordinairement tu ne refuses pas à ceux qui espèrent en toi. » Dans cette confiance, il se livra assidûment à la prière, sans douter aucunement de la compassion du Seigneur; pendant ce temps, ses pieds et ses mains se redressèrent, et il redevint sain et sauf.

CHAPITRE XXII.

D'une femme qui recouvra la vue auprès du lit du saint.

Nous avons souvent répété dans les livres précédents qu'il s'accomplit aussi beaucoup de miracles dans le lieu d'où saint Martin s'éleva vers les cieux; je vais raconter ce qui s'y passa récemment. Une femme née dans la ville de Tours était privée de la clarté du jour; elle se rendit dans le monastère de Candes, où se trouve le lit du bienheureux pontife, espérant être soulagée si elle en touchait les barreaux. Ce petit lit, comme on l'appelle, n'est pas autre chose qu'une couche de cendre répandue sur le sol et où l'Israël de notre âge, posant sa tête sur une pierre, fléchissait le col pour dor-

viro adminiculante deducitur, in quo per multos dies orationem compuncta fundebat. Tandem pietas ad miserandum sæpe profusa eam respiciens, visum mulieri amisum restituit. Tantaque deinceps feminam fides accendit, ut usque ad diem sui obitus nunquam a loco illo discederet.

CAPUT XXIII.

De muto cui fratres abstulerant facultatem.

Incola autem Andegavensis urbis, turbatis membris morbo, caput convertit ad lectulum : dehinc per singulos dies invalescente febre, cunctis artubus destitutus, auditu et locutione pariter privatur. Post paucos vero dies cum de febre convaluisset, et sine voce maneret, ablata sibi ab fratribus facultatis parte, de domo paterna projicitur, dicentibus fratribus : « Hic amens effectus est. Non patiatur Deus, quod aut facultati nostræ inhæreat, aut partem hæreditatis acquirat. » Erant autem ingenui et possessionem propriam incolentes : sed nihil[1] cogitantes de his quæ Dei erant, ejecerunt mutum et surdum, quem potius fovere debuerant. Ille vero quanquam sine his usibus esset, sensum tamen in corde retinebat. Porro autem apprehensis manu tabulis, et inter se collisis, vocem quærentis imitabatur. Cum hoc enim artificio ad supradictum vicum advenit, ibique aliis stipem flagitantibus adjungitur. Sextus igitur jam effluxerat annus, quod pauper iste a divitiis sanctæ cellulæ vescebatur. Factum

(1) Editi tres : *Erant autem inquilini, et possessioni propriæ incumbentes, sed inique cogitantes.* (R.)

mir. La femme alla donc dans ce lieu sacré avec l'aide de son mari, et pleine de componction y consacra bien des jours à la prière. Enfin cette bonté si souvent portée à la compassion se tourna vers elle et lui rendit la vue qu'elle avait perdue. Une foi si ardente s'empara dès lors de cette femme que, jusqu'au jour de sa mort, elle ne quitta plus ce lieu.

CHAPITRE XXIII.

D'un muet que ses frères avaient dépouillé de ses biens.

Un habitant de la ville d'Angers, ayant les membres agités par la maladie, se mit au lit ; la fièvre s'accrut chaque jour ; bientôt il perdit l'usage de tous ses membres et fut privé à la fois de l'ouïe et de la parole. Peu de jours après, il se rétablit de sa fièvre, mais il resta sans voix ; alors ses frères lui enlevèrent la part de biens qui lui revenait et le chassèrent de la maison paternelle, en disant : « Il est devenu fou ; Dieu ne souffrira pas qu'il reste à notre charge ni qu'il acquière une portion de notre héritage. » Ils étaient de condition libre et cultivaient leurs propres biens ; mais, sans songer en rien à ce qui regarde Dieu, ils repoussèrent le sourd-muet qu'ils auraient dû plutôt protéger. Celui-ci, bien que privé des facultés de parler et d'entendre, avait cependant conservé le sens dans son cœur. Il avait pris à la main des tablettes qu'il heurtait l'une contre l'autre, en imitant la voix d'une personne qui demande. Grâce à cet artifice, il arriva dans le bourg que nous avons souvent nommé, et s'y réunit aux autres mendiants. Six ans s'étaient déjà écoulés depuis que ce pauvre était nourri aux frais du saint monastère. Or il arriva qu'une nuit de dimanche, tandis qu'il était couché dans la maison de son

est autem ut in una dominicarum nocte, dum in domo hospitis sui decumberet, subito locus ille immenso repleretur lumine, et ecce hic pavore perterritus solo prosternitur. Et statim visus est ei vir quidam sacerdotali habitu comptus, qui tangens eum, et crucem Christi fronti ejus imponens, ait : « Dominus te sanum fecit. Surge, et propera ad ecclesiam, et age gratias Deo tuo. » Ipse autem elevata cum gratiarum actione voce, clamoribus viciniam complet. Illico concurrunt omnes ad spectaculum, et mirantur loquentem, quem pridie viderant mutum. Interea signum movetur horis matutinis : aggregatur et populus, vigiliisque celebratis, virtus sancti clarificata perpatuit. His diebus duo energumeni in hoc loco, ejecto dæmone, sunt mundati.

CAPUT XXIV.

De oleo crescente.

Sed revertatur ad Aredium[1] nostrum, imo etiam peculiarem, ut ita dicam, beati confessoris alumnum, cui sæpius de suis pignoribus cernere miracula præstat. Hic ad festivitatem sancti cum illa qua solitus est benignitate, humilitate et charitate pervenit. Regrediens vero ampullam parvulam de oleo sancti sepulcri completam secum detulit, dicens : « Forsitan infirmus aliquis in via adest, qui a beati Martini æde benedictionem, corde compunctus, accipere desideret. » Denique in quodam loco devota mulier accessit ad eum, exhibens ampullam aliam cum oleo, dicens : « Rogo te,

(1) Et hic editi *Aridus*. (R.) — 3801 *Aridium*.

hôte, l'endroit où il était fut tout à coup rempli d'une lumière éclatante. Frappé de terreur, il se prosterna sur le sol, et aussitôt il vit paraître un homme vêtu du costume sacerdotal, qui le toucha et traça sur son front la croix du Christ, en lui disant : « Le Seigneur t'a guéri. Lève-toi, cours à l'église et rends grâces à ton Dieu. » Alors le pauvre éclata en actions de grâces et remplit le voisinage de ses cris. Tous les voisins accoururent aussitôt à ce spectacle et s'étonnèrent d'entendre parler celui qu'ils avaient vu muet la veille. Pendant ce temps la cloche sonne pour les matines : le peuple se rassemble et, après la célébration des vigiles, la puissance du saint fut hautement glorifiée. En ces jours-là, deux possédés furent délivrés et purifiés du démon dans le même lieu.

CHAPITRE XXIV.

De l'augmentation de l'huile.

Mais retournons à notre Arédius, que je puis appeler le disciple particulier du bienheureux confesseur, qui lui fournit souvent l'occasion de voir les miracles opérés par ses reliques. Arédius alla assister à la fête du saint avec sa bénignité, son humilité et sa charité habituelles. A son retour, il emporta avec lui une petite ampoule remplie d'huile prise au saint tombeau, en disant : « Peut-être rencontrerai-je quelque infirme qui, le repentir dans le cœur, désire recevoir la bénédiction du bienheureux Martin. » Enfin une pieuse femme s'approcha de lui quelque part et lui montra une autre ampoule contenant de l'huile, en lui disant : « Je te prie, serviteur du Christ, de sanctifier cette huile par ta bénédiction. » Mais

serve Christi, ut tua hoc oleum benedictione sanctifices. » At ille, ne vanitati subjectus videretur, ait : « Parva est virtus mea ; sed, si placet, oleum de sepulcro beati Martini habeo, ex quo hoc oleum perfundatur. Tu vero, si credis ejus virtutem magnam, ex hoc salutem hauries. » At illa gaudens, petiit expleri quæ presbyter loquebatur. Vas etenim illud medium erat. Cumque de hoc liquore qui a basilica sancti assumptus fuerat, perfunderetur, protinus ebulliens oleum ampullam usque ad summitatem implevit. Quod matrona cernens, admirans virtutem confessoris beati, domum regressa est gaudens.

CAPUT XXV.

De digitis cujusdam mulieris directis.

Alia vero mulier, cujus digiti in ipsam palmam contracti defixi erant, basilicam beati Martini antistitis expetiit. Paucis quoque interpositis diebus orationem fundens, et sancti auxilium implorans, directis digitis, manum recepit incolumem.

CAPUT XXVI.

De muliere contracta.

Ante hos annos puella in infirmitatem pessimam ruens, membris omnibus debilitata contrahitur. Hæc auditis miraculis quæ antistes gloriosus in singulis operabatur, nomen ejus invocabat devote. Post dies autem paucos rogat se ad ejus basilicam deportari, in cujus atrio diebus multis jacens, fusa sæpius oratione cum lacrymis, a virtute pontificis visitatur ; sicque subveniente divina misericordia, sanata discessit.

lui, pour ne pas paraître enclin à la vanité, répondit : « Mon pouvoir est faible, mais j'ai de l'huile du tombeau du bienheureux Martin que je verserai, si cela te plaît, dans cette huile. Si tu as foi dans la grande puissance de ce saint, tu y puiseras la santé. » La femme pleine de joie pria le prêtre d'accomplir ce qu'il disait. Son vase n'était rempli qu'à moitié; mais, dès que le liquide apporté de la basilique du saint y eut été versé, l'huile s'éleva en bouillonnant jusqu'au sommet de l'ampoule. A cette vue, la femme, admirant le pouvoir du bienheureux confesseur, retourna avec joie dans sa maison.

CHAPITRE XXV.

D'une femme qui eut les doigts redressés.

Une autre femme, dont les doigts étaient contractés et enfoncés dans la paume de sa main, se rendit à la basilique du bienheureux pontife Martin. Elle se livra à la prière pendant quelques jours et implora le secours du saint; puis ses doigts se redressèrent et sa main redevint saine.

CHAPITRE XXVI.

D'une femme contrefaite.

Quelques années auparavant, une jeune fille tomba dans la plus grave infirmité et devint impotente par la contraction de tous ses membres. Ayant appris les miracles que le glorieux pontife opérait en faveur de chacun, elle invoqua pieusement son nom. Peu de jours après, elle se fit porter à sa basilique et y passa bien du temps étendue dans le parvis, priant fréquemment et fondant en larmes; enfin la bonté du pontife se tourna vers elle, la miséricorde divine vint à son secours, et elle s'en alla guérie.

CAPUT XXVII.

De puero contracto.

Puer vero ex Andegavo territorio, dum in domo parentum resideret, per immissionem, ut ipse asserebat, artis diabolicæ, manuum pedumque perdidit usum, ita ut contractis intrinsecus digitis, ungulæ in palmam defigerentur, nervique poplitum arefacti calcaneos ad crura diverterent : sicque per sex annos a parentibus male bajulatus, ad templum sancti antistitis deportatur. Sed in oratione perdurans, restitutis membris, juxta nominis sui proprietatem quasi novus effloruit Floridus.

CAPUT XXVIII.

De cæco illuminato.

Clericus ex nativitate servus ipsius sanctæ basilicæ, per incursum insidiatoris lumine multatus, in hospitiolo proprio, nihil ibi laborare potens, residebat ægrotus. Tribus fere annis hanc sustinuit cæcitatem; ædem beati sacerdotis expetiit, ibique deprecatus consuetam misericordiam, illuminatus rediit ad propria.

CAPUT XXIX.

De homine, cui fustis in manu adhæsit.

Ex Turonico vero territorio servus cujusdam, dum die dominico sepem componeret, manus ejus ad lignum ipsum hærere cœperunt. At ille velociter extracta dextera, dum factum admiratur attonitus, manus ipsa cum dolore magno contrahitur, defixæ sunt quoque

CAPUT XXVII.

D'un enfant contrefait.

Un enfant du pays d'Anjou se trouvait dans la maison de ses parents, lorsque, par un coup d'habileté du démon, comme il l'affirmait lui-même, il perdit l'usage de ses mains et de ses pieds; ses doigts se contractèrent en dedans, ses ongles s'enfoncèrent dans la paume de sa main, les nerfs de ses jarrets séchèrent et ramenèrent les talons vers les jambes. Il resta pendant six ans dans cet état, mal soigné par ses parents; puis il fut transporté au temple du saint pontife. Tandis qu'il se livrait à la prière, ses membres se rétablirent, et, ainsi qu'il appartenait à son nom de Fleuri, il fleurit, pour ainsi dire, de nouveau.

CHAPITRE XXVIII.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un clerc, qui était né serf de la sainte basilique, avait été privé de la vue par un coup du tentateur; il restait dans sa maison, malade et incapable de travailler. Il supporta près de trois ans cette infirmité; puis il se rendit dans le temple du bienheureux pontife; il implora sa miséricorde accoutumée, recouvra la vue et retourna chez lui.

CHAPITRE XXIX.

D'un homme ayant eu la main adhérente à un bâton.

Le serf d'un homme du pays de Touraine faisait une haie un dimanche, quand ses mains commencèrent à adhérer fortement au bois. Il retira promptement sa main droite, surpris et étonné de ce fait; mais sa main elle-même se contracta avec une grande douleur, ses ongles se fixèrent dans la paume; tous les doigts de cette main se crispè-

ungulæ in palmam : contractisque totis digitis dexteræ, ad diversorium regreditur cum mœrore. Post quatuor vero annos ad basilicam sancti advenit, orationeque facta sanatus est, prædicans populis ne factum ejus quis imitaretur, ne tanti diei solemnia avarus agricola macularet, ne resurrectionis sacræ ac redemptionis nostræ cœleste mysterium humanitas infirma, terrena exercens opera dissolveret.

CAPUT XXX.

De puero, cui stomachus infirmabatur.

Puerulus quidam ex Albigensi[1], tabescente diversis morbis stomacho, cibum potumque exhorrebat; ipsum quoque quod accipere videbatur cum gravi rejiciebat amaritudine. Cumque per multos dies in hoc labore cruciaretur, fide plenus desiderium habuit veniendi ad basilicam beati confessoris. In qua per triduum jejunans et orans, die quarta accipiendi cibi desiderium capit, vinumque ore delibans confortatus est : dehinc gratias agens, sanus discessit.

CAPUT XXXI.

De dextera mulieris arida.

Mulier quædam, et ipsa, ut aiunt, ex Andegavo[2] veniens, quæ omnibus quidem membris arida erat, sed præcipue dexteram cum digitis aridiorem cæteris artubus deferebat, ad sepulcrum sancti prosternitur. Exinde egressa, per paucum tempus in atrio commo-

---

(1) *Albiense* 5326, 5329, 5335, Cott.
(2) 3801 *Andecava*.

rent, et il retourna à son habitation très-affligé. Quatre ans après il vint dans la basilique du saint, pria et fut guéri. Il proclama alors devant le peuple que personne ne devait imiter ce qu'il avait fait; qu'un avide cultivateur ne devait pas profaner la solennité d'un si grand jour, et que l'humanité infirme ne devait pas perdre le fruit du céleste mystère de la résurrection sainte et de notre rédemption, en accomplissant des œuvres terrestres.

CHAPITRE XXX.

D'un enfant dont l'estomac était malade.

Un petit enfant de l'Albigeois avait l'estomac consumé par diverses maladies ; il avait en horreur la nourriture et la boisson, et il rejetait avec dégoût ce qu'il avait d'abord paru accepter. Il souffrit cette torture pendant bien des jours ; puis, rempli de confiance, il eut le désir de venir dans la basilique du bienheureux confesseur. Il y passa trois jours à jeûner et à prier ; le quatrième jour il eut envie de prendre de la nourriture, trempa ses lèvres dans du vin et fut réconforté ; alors il rendit grâces et s'en alla guéri.

CHAPITRE XXXI.

D'une femme dont la main droite était desséchée.

Une femme qui venait, dit-on, d'Anjou, avait tous les membres desséchés ; mais sa main droite avec ses doigts étaient encore plus desséchés que les autres parties de son corps. Elle alla se prosterner devant le tombeau du saint et, en sortant de là, elle demeura quelque temps dans l'aître. Elle fut bientôt secourue par l'intervention du glorieux

rata est. Succurrente vero interventu antistitis gloriosi, vena sanguinem, cutis ruborem, corpus reliquum fortitudinem recipiens, solidatum est. Cui hæc fuit causa ut ista perferret, quia die sabbati post solis occasum, qui nocti dominicæ adjacebat, panem voluit conformare.

CAPUT XXXII.

De muliere cujus manus in se adhæserunt.

Simile huic alia mulier fecit, cujus manus introrsum contractæ et ad se invicem conjunctæ adhæserunt. Cumque doloribus maximis vexaretur, viam ingreditur, dicens : « Si ad basilicam sancti Martini abiero, protinus hæc abscedet infirmitas. Confido enim quod et mihi subveniet, qui sæpe talia perferentibus est misertus. » Hæc cum ita aieret, et incœptum, ut poterat, carperet iter, manus ejus illico separatæ sunt, non tamen directis digitis. At vero ubi ad locum sanctum accessit et orationem fudit, protinus ablato omni dolore, solidatis digitis, manus liberas cum gratiarum retulit actione.

CAPUT XXXIII.

De morbo caballorum.

In Burdegalensi autem regione hoc anno gravis caballorum exstitit morbus. Apud villam vero Marciacensem, quæ in hoc termino continetur subdita ditionibus beati Martini, oratorium est ipsius et nomine et virtutibus consecratum. Deniqne adveniente supradicta clade, accedebant ad oratorium, vota facientes pro equis, ut scilicet si evaderent ex ipsis decimas

pontife ; sa veine recouvra le sang, sa peau la rougeur, et le reste de son corps la force et la vigueur. Le mal qu'elle avait éprouvé provenait de ce qu'elle avait voulu faire du pain un samedi, après le coucher du soleil et lorsque la nuit du dimanche approchait [1].

CHAPITRE XXXII.

D'une femme dont les mains adhérèrent ensemble.

Une autre femme commit un acte semblable ; ses mains se contractèrent en dedans et, attachées l'une à l'autre, elles adhérèrent ensemble. Affligée des plus vives douleurs, elle se mit en route en disant : « Si je vais à la basilique de saint Martin, cette infirmité disparaîtra sur-le-champ. J'espère en effet qu'il viendra à mon secours, lui qui a souvent eu compassion de souffrances pareilles à la mienne. » En disant cela, elle se mit à marcher, aussi bien qu'elle le pouvait ; aussitôt ses mains se séparèrent, sans que ses doigts se redressassent toutefois. Mais, dès qu'elle fut arrivée au lieu saint et qu'elle se fut livrée à la prière, toute douleur disparut à l'instant, ses doigts se rétablirent, ses mains furent délivrées, et elle repartit en rendant des actions de grâces.

CHAPITRE XXXIII.

De la maladie des chevaux.

Dans le pays de Bordeaux, il y eut cette année-là une grave maladie sur les chevaux. Le domaine de Marciac, qui est situé dans cette contrée et fait partie des possessions du bienheureux Martin, renferme un oratoire consacré par

(1) La coutume de s'abstenir de travail dès le samedi soir pour honorer le dimanche durait encore au IXe siècle, comme on peut le voir dans le récit des miracles de saint Thierri, abbé du monastère de ce nom à Reims, *Sæc.* I *Bened.*, p. 621. (R.)

loco conferrent. Cumque his hæc causa commodum exhiberet, addiderunt ut de clave ferrea, quæ ostium oratorii recludebat, characteres caballis imponerent. Quo facto, ita virtus sancti prævaluit, ut et sanarentur qui ægrotaverant, et qui non incurrerant nihil ultra perferrent.

CAPUT XXXIV.

De lue quæ cum vesicis fuit.

Superiore quoque anno gravissime populus Turonorum a lue valetudinaria vastabatur. Erat enim talis languor, ut apprehensus homo a febre valida, totus vesicis ac minutis pustulis scateret. Erant autem vesicæ albæ cum duritia, nullam habentes mollitiem, nisi tantum dolorem nimium inferentes. Jam si data maturitate crepitantes cœpissent defluere, tunc adhærentibus corpori vestimentis, dolor validius augebatur : in qua ægritudine nihil medicorum poterat ars valere, nisi cum dominicum adfuisset auxilium. Multi enim de basilica sancta benedictionem petentes, opem merebantur. Sed quid de plurimis memorare necesse est, cum id meruerint cæteri, quod unam vidimus meruisse ? Uxor ergo Eborini comitis, cum ab hac lue detineretur, ita his operta vesicis est, ut neque manus, neque plantæ, neque ulla pars corporis ejus remaneret vacua, sed et ipsi quoque oculi ab his continebantur obtecti. Cumque jam in discrimine mortis haberetur, sancti sepulcri benedictionem expetiit. Tunc transmissum est ei de aqua, qua beati tumulus est in pascha Domini ablutus. Denique delibutis ex ea vulneribus, ipsa exinde potum sumpsit : mox igitur restincta febre, sine dolore decurrentibus vesicis, sanata est.

son nom et ses vertus. Quand cette épidémie survint, beaucoup de gens allèrent à l'oratoire et firent vœu de donner à ce lieu la dîme des chevaux qui échapperaient à la maladie. Cet acte leur ayant profité, ils ajoutèrent qu'ils imprimeraient sur leurs chevaux la marque de la clef de fer qui fermait la porte de l'oratoire. Ils le firent, et le pouvoir du saint agit tellement que les chevaux malades furent guéris et que ceux qui n'avaient pas encore été atteints ne souffrirent de rien par la suite.

CHAPITRE XXXIV.

D'une contagion accompagnée de tumeurs.

L'année précédente, le peuple de Tours avait été gravement désolé par une maladie contagieuse. Cette maladie consistait en ce que le malade, saisi par une fièvre violente, était entièrement couvert de tumeurs et de petites pustules. Les tumeurs étaient blanches et dures, sans mollesse aucune, si ce n'est lorsqu'elles causaient une douleur excessive. Quand devenues mûres, elles crevaient et commençaient à couler, alors les vêtements adhéraient au corps et la douleur augmentait fortement. L'art des médecins n'aurait rien pu contre cette maladie, sans l'assistance du Seigneur ; beaucoup de personnes obtenaient du secours en demandant la bénédiction de la sainte basilique. Mais qu'est-il besoin de raconter tous les prodiges qui s'accomplirent ? car il en est bien d'autres qui obtinrent ce que nous avons vu accorder à une femme. L'épouse du comte Éborin était donc affligée de cette maladie ; elle était tellement couverte de tumeurs que ni ses mains, ni ses pieds, ni aucune partie de son corps n'en était exempte ; ses yeux mêmes en étaient couverts et restaient cachés. Elle était déjà sur le point de mourir, quand elle implora la bénédiction du saint tombeau. Alors on lui apporta de l'eau qui avait servi à laver la tombe du bienheureux lors de la pâque du Seigneur ; on en oignit ses plaies et elle-même en but. Bientôt sa fièvre se calma, ses tumeurs coulèrent sans douleur, et elle fut guérie.

CAPUT XXXV.

De duobus paralyticis, et uno cæco sanato.

Sed quoniam multæ virtutes sunt, quas orbis totus experitur, de quibus ad nos nec minima, ut opinor, pars attingit, vel illa quæ vicinitas experitur indicemus. Invitatus itaque Badegisilus Cenomanorum episcopus, ad quemdam locum diœcesis suæ venit, ad basilicam beati viri et nomine et reliquiis consecrandam. Celebrata solemnia, invocantes sancti Martini nomen, duo paralytici gressum, cæcusque unus visum recepit.

CAPUT XXXVI.

De Augusto contracto.

Augustus[1] autem quidam civis urbis Turonicæ, dum nimio renum dolore laborat, contractis pedibus et prope ad ipsos renes redactis, pessime debilitatur : in qua infirmitate per duorum annorum curricula laboravit. Deinde a suis commonitus basilicam sancti expetiit, ibique per septem dies jejunans et orans, dempto dolore directisque pedibus, sanus abscessit.

CAPUT XXXVII.

De puella muta.

Hoc tempore et mulier quædam, dum discedentibus paribus, sola tantum remansit ad telam, apparuit ei sedenti umbra teterrima, quæ arripiens illam puellulam

(1) Mss. plerique, pro more scribendi eorum temporum, *Agustus*.

CHAPITRE XXXV.

De deux paralytiques, et d'un aveugle qui fut guéri.

Le monde entier ressent les nombreux effets de la puissance de saint Martin ; mais il n'en arrive, je pense, qu'une très-petite partie jusqu'à nous, et nous ne pouvons indiquer que ceux qui se sont accomplis dans notre voisinage. L'évêque du Mans, Badégisile[1], alla dans un lieu de son diocèse où il avait été appelé pour consacrer une basilique sous le nom et les reliques du bienheureux pontife. Après la célébration de la solennité, deux paralytiques et un aveugle, qui invoquèrent le nom de saint Martin, recouvrèrent les uns la faculté de marcher, et l'autre la vue.

CHAPITRE XXXVI.

D'Auguste qui était contrefait.

Un citoyen de la ville de Tours, nommé Auguste, souffrait d'une grande douleur de reins ; ses pieds se contractèrent et furent ramenés presque jusqu'aux reins. Il fut ainsi gravement estropié, et souffrit de cette infirmité pendant l'espace de deux ans. Alors, par le conseil des siens, il se rendit dans la basilique du saint et y resta sept jours jeûnant et priant ; sa douleur se dissipa, ses pieds se redressèrent et il s'en alla guéri.

CHAPITRE XXXVII.

D'une jeune fille muette.

En ce temps-là, une fille, dont les compagnes s'étaient retirées, était restée seule assise à sa toile ; tout à coup une ombre hideuse lui apparut et, saisissant cet enfant, com-

(1) Voy. *Hist.*, l. VI, c. IX. Il fut évêque du Mans de 581 à 586.

trahere cœpit. At illa vociferans et plangens, cum nullum aspiceret auxilium, viriliter tamen resistere conabatur. Post decursa vero duarum aut trium horarum spatia, regressæ mulieres reliquæ, invenerunt eam semivivam humo jacentem, nihil penitus loqui posse. Innuebat quidem illa manu : sed nihil eis intelligentibus, hæc muta permansit. Umbra vero, quæ ei apparuerat, in tantum hominibus domi illius insidiata est, ut relinquentes locum, alio commigrarent. Postea vero, duorum aut trium mensium diebus decursis, ad basilicam puella veniens, eloquium meruit recipere. Sicque cuncta quæ pertulerat ore proprio enarravit.

CAPUT XXXVIII.

De diacono Catalaunensi.

Interea Catalaunensis[1] diaconus, ut mos illi genti est, aliis matutinales gratias celebrantibus, cum potum hauriret, oculorum amissione multatur ; recognoscensque reatum suum, et se non dignam proposito rem gessisse, suspenditur a cibo potuque, pernoctans in vigiliis, orationibusque insistens. Interea dum hæc ageret, fama, quæ totum late compleverat orbem, ad ejus aures usque pervenit, esse scilicet apud Turonis Martinum antistitem, ad cujus sepulcrum sæpe talium infirmitatum clades depulsa quiesceret. Nec moratur diaconus, sed illico iter institui jubens, ad basilicam sanctam non dubius de virtute beati viri pervenit, ibique prostratus solo, orationi subnixus, die tertia apertis oculis lumen recepit. Ego vero dum

(1) *Igitur Catallaunensis*, sup. 243.

mença à l'entraîner. Elle poussa des cris et des gémissements, parce qu'elle ne voyait aucun secours ; néanmoins elle fit de courageux efforts pour résister. Après l'intervalle de deux ou trois heures, les autres femmes revinrent et la trouvèrent étendue à terre, demi-morte et incapable de prononcer une parole. Elle leur fit signe de la main, mais ces femmes n'y comprirent rien, et elle resta muette. L'ombre qui lui était apparue dressa tant d'embûches contre les gens de cette maison, qu'ils abandonnèrent ce lieu pour émigrer dans un autre. Mais plus tard, au bout de deux ou trois mois, la jeune fille alla à la basilique et obtint de recouvrer la parole. Elle put raconter ainsi de sa propre bouche tout ce qu'elle avait souffert.

CHAPITRE XXXVIII.

D'un diacre de Châlons.

Dans le même temps, un diacre de Châlons, suivant l'usage de son pays, buvait pendant que les autres célébraient les matines ; il en fut puni par la perte de la vue. Reconnaissant qu'il s'était rendu coupable et qu'il avait commis un acte indigne de sa profession, il se priva lui-même de la nourriture et de la boisson, passa les nuits dans les veilles et consacra tout son temps à la prière. Tandis qu'il faisait cela, la renommée du pontife Martin de Tours, qui avait largement rempli le monde entier, parvint jusqu'à ses oreilles et lui apprit que bien des infirmités aussi douloureuses que la sienne avaient été soulagées et guéries au tombeau du saint. Aussitôt, sans tarder davantage, il voulut entreprendre le voyage et parvint à la sainte basilique, plein de confiance dans le pouvoir du bienheureux ; là il se prosterna sur le sol et se livra à la prière ; le troisième jour, il ouvrit les yeux et recouvra la vue. Je m'efforçai adroitement de lui arracher la vérité sur les motifs de ce qui lui était arrivé, et voici ce qu'il m'apprit : « Il y a sept mois, me dit-il,

cautius nitor extorquere veritatem, cur ei hæc evenissent, hæc ab eo didici. « Ante hos, inquit, septem menses, dum, commoto matutinis signo, ecclesiam peterem, obviam habui unum amicorum meorum; in cujus amplexus et oscula ruens, sciscitari cœpi, si cuncta domi prospera reliquisset. Tunc revocatus a via, potum cum eodem haurire cœpi. Postquam autem charitatem per pocula explevisse visum est, vale dicto abscessit. Quo abeunte, tanto oculi mei glutino conjunctis palpebris adhæserunt, ut eos nullatenus aperire possem. Denique cum in hac infirmitate tristis abirem, desiderium habui sepulcrum beati antistitis visitare : die autem tertio postquam veni, cum ejus sepulcro assisterem, subito febris magna oculos meos arripuit. At ego ingemere vehementer cœpi, et sancti auxilium fortiter deprecari : illico autem erumpens ex oculis meis sanguis noctem pepulit, diemque reduxit. » Hæc nobis diaconus effatus, incolumis remeavit ad propria.

CAPUT XXXIX.

De muliere contracta et cæca.

Erat etiam mulier quædam cæca, quæ contractis retrorsum manibus ac pedibus, cum parentum solatio celebrare beatam festivitatem gloriosi antistitis expetivit. Quæ cum die tertia post decursam festivitatem ad domum redire cuperet, prostrata in sancta basilica orare cœpit, ut ei Dominus solitam misericordiæ suæ opem dignaretur ostendere. Quod dum cum lacrymis peteret, illico directis manibus ac pedibus stabilitis, ad sanctum adducta sepulcrum, gratias pro accepta sospitate peregit. Post hæc rogat se deduci ad ostium,

la cloche des matines avait sonné et je me rendais à l'église, quand je rencontrai un de mes amis ; je courus le serrer dans mes bras et le baiser, et je commençai à m'informer s'il avait tout laissé en bon état à la maison. Alors je me détournai de mon chemin et je me mis à boire avec lui. Quand il crut avoir rempli les devoirs de l'amitié en buvant avec moi, il me dit adieu et partit. Dès qu'il m'eut quitté, mes yeux se fermèrent et mes paupières restèrent tellement collées ensemble que je ne pus plus les ouvrir. Enfin je m'en allai, affligé de cette infirmité, et le désir me vint de visiter le tombeau du saint pontife : le troisième jour après mon arrivée, tandis que j'étais auprès de son tombeau, une fièvre violente saisit tout à coup mes yeux. Je me mis à gémir fortement et à implorer avec force le secours du saint ; aussitôt le sang, s'échappant de mes yeux, dissipa la nuit et me ramena le jour. » Après nous avoir raconté ces faits, le diacre retourna sain et sauf dans son pays.

CHAPITRE XXXIX.

D'une femme contrefaite et aveugle.

Il y avait aussi une femme aveugle, dont les mains et les pieds étaient contractés par derrière ; elle voulut, avec l'aide de ses parents, venir à la bienheureuse fête du glorieux pontife. Le troisième jour après l'accomplissement de la fête, elle désira retourner à sa maison et, prosternée dans la sainte basilique, elle se mit à prier le Seigneur de daigner lui montrer la puissance habituelle de sa miséricorde. Tandis qu'elle demandait cela en pleurant, tout à coup ses mains se redressèrent et ses pieds se rétablirent ; conduite au saint tombeau, elle rendit grâces pour le rétablissement de sa santé. Puis elle se fit mener à la porte, où elle se pro-

ubi prostrata iterum dicit suis : « Non hinc consurgam, nisi prius mihi oculorum lumen reddat, qui pedum manuumque restituit usum. » Hæc ea dicente, subito energumeni torqueri se proclamant, et Martini adesse præsentiam confitentur. Sed cum diabolus, qui ab initio mendax est, ad credendum minime admittatur, rebus tamen ipsis beati viri præsentia declaratur. Nam femina hæc, quæ paulo ante directa fuerat, nunc illuminata, adesse beatum antistitem approbavit.

CAPUT XL.

De paralytico sanato.

Modico autem succedente spatio, jacebat paralyticus unus in grabato, qui ex Biturico plaustro devectus advenerat. Ipse etiam pari modo virtute beati antistitis visitatus surrexit incolumis, suisque redditus gressibus, parentum spectante caterva, sanus excipitur.

CAPUT XLI.

De catenis super puellam confractis.

His diebus puella quædam, jam ex libertis parentibus procreata, a filiis patroni, confracta libertate, ad jugum servitutis addicitur : unde factum est ut, illa non acquiescente injustis dominis quidquam operis exercere, catenis et compedibus vinciretur. In qua custodia dum, aliis beatam festivitatem expetentibus, resideret flens et ejulans cur non interesset beatæ festivitati, subito trabs in qua pedes ejus arctati erant scinditur; et hæc quasi jam libera, nexa quidem ca-

sterna de nouveau et dit aux siens : « Je ne me relèverai plus d'ici, tant que celui qui m'a rendu l'usage des pieds et des mains ne m'aura pas aussi rendu la vue. » Pendant qu'elle prononce ces mots, des possédés s'écrient qu'ils sont tourmentés et confessent qu'ils sentent la présence de Martin. Le diable, qui est menteur depuis le commencement, ne doit pas être cru le moins du monde; cependant les faits attestent la présence du saint : car cette femme, qui venait d'être redressée, recouvra alors la vue et prouva ainsi que le saint pontife l'avait assistée.

CHAPITRE XL.

De la guérison d'un paralytique.

Peu de temps après, un paralytique gisait sur un grabat; il était venu de Bourges, transporté sur un chariot. Il fut de même visité par le pouvoir du bienheureux pontife, se releva sain et sauf, recouvra la faculté de marcher et fut accueilli par une foule de parents étonnés de le voir guéri.

CHAPITRE XLI.

D'une jeune fille dont les chaînes se brisèrent.

En ce temps-là une jeune fille, née de parents déjà affranchis, fut, au mépris de sa liberté, contrainte par les fils de son patron de subir le joug de la servitude. Il en résulta qu'ayant refusé d'accomplir aucun travail pour ses maîtres injustes, elle fut garrottée avec des chaînes et des menottes. Tandis que, les autres se rendant à la bienheureuse fête, elle restait en prison, pleurant et se lamentant parce qu'elle ne pouvait assister à cette fête sainte, tout à coup la poutre dans laquelle ses pieds étaient resserrés se fendit, et, comme si elle eût été déjà libre, bien qu'elle fût encore

tenis, elapsa beatam basilicam expetivit. Verum ubi primum pedes ejus sacra limina contigerunt, statim confractæ catenæ ceciderunt a collo ejus; et sic incolumitate pariter libertateque donata est.

CAPUT XLII.

De libro Vitæ ejus inter flammas salvato.

Quid si ad ipsa beatæ vitæ scripta recurram? Nunquid non erit admirabile, quod sacer ille hujus historiæ liber, circumdatus flammis, nec adustus est nec consumptus? Monachus igitur Majoris monasterii ex jussu abbatis ad cellulam aliam, quasi aliquid operaturus, accessit, ac pro salute animæ ac vitæ correctione, librum vitæ beati antistitis detulit secum. Adveniente vero nocte, in lectulo se diuturno oppleto stramine collocat, librum ad caput locans. Cui dormienti apparuit vir per somnum, dicens : « Noli dormire in his paleis, sanguine enim aspersæ sunt. » Credo ego, ut mortalitas habet, aliquod in his facinus perpetratum, et ob hoc non pateretur vir beatus verba laudis suæ inibi volutari. Facilis autem prima visio viro fuit, nec secunda commonitio valuit : tertia autem terribiliter monachum quatit. At ille surgens, et ad operam diluculo progrediens, puero jubet ut paleas a lectulo detractas igne consumeret, nihil de libro commemorans. Puer vero ignarus inter paleas apprehensum librum foras ejecit, et ignem accendit. Quibus in favillam redactis, cum nihil aliud nisi cineres remansissent, apparuit liber illæsus, de quo non littera, non unum, ut veritas habet, folium est consumptum. Ita virtus divina custodire dignata est alumni quodammodo pro-

enchaînée, elle s'enfuit et gagna la sainte basilique. Dès que ses pieds en touchèrent le seuil sacré, ses chaînes se brisèrent à l'instant et tombèrent de son cou ; ainsi obtint-elle à la fois le salut et la liberté.

CHAPITRE XLII.

Du livre de sa Vie sauvé du milieu des flammes.

Que sera-ce si je recours aux écrits de sa bienheureuse vie? Ne s'étonnera-t-on pas que ce livre sacré de son histoire, entouré par les flammes, n'ait pas été brûlé et consumé? Un moine de Marmoutier alla en effet, par l'ordre de l'abbé, dans un autre monastère pour y travailler, et, pour le salut de son âme et la correction de sa vie, il emporta avec lui le livre de la Vie du bienheureux pontife. La nuit étant venue, il se mit dans un lit rempli de paille depuis longtemps et plaça le livre sous sa tête. Pendant son sommeil, un homme lui apparut en songe et lui dit : « Ne dors point sur ces pailles, car elles sont tachées de sang. » Je crois que, comme cela arrive dans ce monde, quelque crime y avait été commis, et qu'à cause de cela le saint ne souffrait pas que le récit de sa gloire y fût roulé. Cette première vision apparut vainement à cet homme; le second avertissement ne servit pas davantage; mais le troisième agita terriblement le moine. Il se leva, se rendit à son travail au point du jour et, sans se souvenir du livre, il ordonna à un serviteur d'enlever les pailles du lit et de les jeter au feu. Le serviteur ignorant prit le livre avec la paille, jeta le tout dehors et y mit le feu. Quand la paille eut été brûlée et qu'il n'en resta plus que des cendres, le livre apparut intact : aucun côté, aucun feuillet même, c'est la pure vérité, n'avait été consumé. La puissance de Dieu daigna protéger l'éloge de celui qui était en quelque sorte son propre disciple, afin que la flamme ne dévorât pas le livre de celui que l'aiguillon de la concupis-

prii laudes, ut librum ejus flamma non ureret, quem aculeus concupiscentiæ in hoc sæculo non adussit. Sed ne cui incredibile videatur, codex ipse apud nos usque hodie retinetur.

CAPUT XLIII.

De duobus pueris sanatis.

Denique cum quadam vice iter ageremus, duo pueri de custodibus equorum ægrotare cœperunt : et unus quidem eorum valetudine, alter dysenteria laborabat. Utrumque tamen febris valida retinebat, lassatique taliter erant, ut nec super dorsa caballorum possent impositi sustineri. Extractum autem pulverem, quem de sepulcro sancti abstuleram super capsellam, delutumque aqua ipsis haurire præcipio. Mox compressa febre, restinctoque dolore, uterque convaluit.

CAPUT XLIV.

De Malulfo contracto.

Inclita sunt enim miracula quæ quotidie Dominus ad laudem antistitis sui operari dignatur, et, ut sæpe testatus sum, hæc a me imperito narrari non possunt : tamen, ut ipsa imperitia præstat, elucubrabuntur, ne occuli videantur. Malulfus [1] quidam, Turonici territorii civis, ægritudine sæva compressus, lectulo in suo anhelus occubuit ; ex quo tabescens incommodo, manibus pedibusque contrahitur. Quinque vero annorum curricula in hac debilitate sustinuit. Sexto denique anno ad sancti basilicam se efferri deposcit : in qua orationi decumbens, perdita debilitate, sospitatem meruit adipisci.

(1) Gat. *Palulfus*; ed., *Madulphus*. (R.)

cence n'avait pas enflammé dans cette vie ; et, pour que cela ne paraisse incroyable à personne, ce livre est encore conservé aujourd'hui chez nous.

CHAPITRE XLIII.

De la guérison de deux serviteurs.

Enfin une fois, pendant que nous voyagions, deux garçons palefreniers tombèrent malades : l'un d'eux souffrait de faiblesse, l'autre de la dyssenterie. Tous deux étaient en proie à une fièvre violente, et tellement fatigués qu'ils ne pouvaient pas même se tenir sur le dos des chevaux où on les avait placés. Je pris la poussière que j'avais emportée du tombeau du saint dans une boîte, je la mis dans de l'eau et je la leur fis avaler. Bientôt la fièvre s'apaisa, la douleur se calma, et tous deux se rétablirent.

CHAPITRE XLIV.

De Malulfus qui était contrefait.

Les miracles que le Seigneur daigne opérer chaque jour pour la gloire de son pontife sont magnifiques, et, comme je l'ai souvent attesté, mon inhabileté n'est pas capable de les raconter. Cependant, autant que mon inexpérience me le permettra, je consacrerai mes veilles à les faire connaître. Un citoyen du pays de Tours, nommé Malulfus, accablé par une cruelle maladie, se coucha dans son lit, pouvant à peine respirer ; consumé par cette maladie, il eut les mains et les pieds contractés ; infirmité qu'il souffrit durant l'espace de cinq ans. Enfin, la sixième année, il se fit transporter à la basilique du saint ; il s'y livra à la prière, fut délivré de son infirmité et obtint de recouvrer la santé.

CAPUT XLV.

De alterius manibus directis.

Et ne ob hoc cuiquam quæ referuntur videantur incredibilia, quia singulorum nomina non sunt in paginis prænotata, facit hoc hæc causa, quia cum a sancto Dei incolumitati fuerint redditi statim recedunt : et aliquoties ita clam redeunt, ut, si dici fas est, a nemine videantur. Cumque rumor surrexit beati antistitis apparuisse virtutem, vocatis ad nos custodibus ædis, quæ sunt acta cognoscimus : nomina tamen non semper ab his discimus. Illos vero plerumque nominatim scribimus, quos videre potuerimus, aut quos ipsi discutimus. Venit ad festivitatem vir quidam ex Biturigo manibus debilis, cujus digiti in palma erant defixi in tantum, ut putaretur vermibus scatere. Sed celebrata solemnitate, directis ambarum manuum digitis, incolumitati donatus est; viditque eum omnis populus sospitem redeuntem. Cui causa debilitatis ex hoc contigit, quod sepem segetis die dominico componere voluisset.

CAPUT XLVI.

De muliere cujus brachium contraxerat.

Mulier ex Pictavo territorio erat, cujus brachium contractis nervis emarcuerat. Ad sepulcrum autem beati viri veniens, ac in oratione vigiliisque pernoctans, brachium suum sanum retulit : sed illico a dominis in servitio mancipata, eadem incurrit. Revertitur iterum, et sanatur. Tunc venientes domini ejus, et eam abducere nitentes, accepto de rebus sancti pretio, quieverunt, et ita hæc libertati donatur.

CHAPITRE XLV.

D'un autre qui eut les mains redressées.

Les faits que je raconte ne doivent pas paraître indignes de foi, parce que les noms de tous les personnages ne sont pas notés dans ces pages ; cela vient de ce qu'ils s'en vont dès qu'ils ont été rendus à la santé par le saint de Dieu, et quelquefois ils s'en retournent si secrètement que personne ne les voit, pour ainsi dire. Lorsque le bruit se répand que la puissance du bienheureux pontife a apparu, nous appelons à nous les gardiens du temple et nous apprenons ce qui s'est passé; cependant ils ne nous instruisent pas toujours des noms. Quant à ceux que nous avons pu voir ou que nous examinons nous-mêmes, nous écrivons ordinairement leurs noms. Un homme dont les mains étaient contrefaites vint de Bourges à la fête ; ses doigts étaient tellement enfoncés dans la paume de sa main qu'on pensait qu'elle fourmillait de vers. Mais, après la célébration de la solennité, les doigts de ses deux mains se redressèrent, et il fut rendu à la santé ; tout le peuple le vit s'en retourner sain et sauf. Son infirmité provenait de ce qu'il avait voulu faire une haie dans son champ un dimanche.

CHAPITRE XLVI.

D'une femme dont le bras s'était contracté.

Il y avait une femme du pays de Poitiers, dont le bras s'était desséché par la contraction des nerfs. Elle alla au tombeau du saint homme, passa la nuit dans la prière et les veilles et rapporta son bras sain et sauf; mais elle fut immédiatement assujettie au service par ses maîtres et retomba dans la même infirmité. Elle retourna au tombeau et fut de nouveau guérie. Alors ses maîtres vinrent et s'efforcèrent de l'emmener ; mais ils reçurent de l'argent prélevé sur le trésor du saint et se calmèrent, et ainsi cette femme fut rendue à la liberté.

CAPUT XLVII.

De eo qui pro debito tenebatur.

Hisce diebus cum quidam pro dissolvendo debito, quod in necessitatibus suis contraxerat, interpellaretur, nec esset virtus atque facultas ad reddendum quæ mutuaverat, in carcere coarctatur. Denique cum videret creditor quod ei nihil extorquere posset, quia nihil habebat nec esset qui ei manum misericordiæ porrigeret, arctius eum in vincula constringit, negatoque cibo ac potu dicebat : « Ego te faciam ad omnium documentum fame tabescere, donec omnia reddas. » Hæc autem cum agerentur, sancti antistitis reliquiæ, quæ in Suessionicum [1] pagum ferebantur, per plateam præteribant. Auditis itaque vinctus psallentium vocibus, oravit ut eum virtus antistitis sancti visitaret : statimque dissolutis ligaminibus, nullo retinente, basilicam sanctam ingreditur. Dehinc a devotis redemptus, a nexu debiti absolutus est.

CAPUT XLVIII.

De cæca illuminata.

Factum est etiam in una festivitatum ut mulier quæ, perdito lumine, in cæcitate durabat, auditis sancti viri miraculis, alacri devotione basilicam ejus expeteret. Prostrata autem super aridam humum ante sepulcrum, mox ut orationem fudit, lumen recipere meruit.

---

(1) *Sessionicum*, 2204, 3801 ; *Suessonicum*, Sag.

CHAPITRE XLVII.

De celui qui était enfermé pour une dette.

En ce temps-là, un homme fut sommé d'acquitter une dette qu'il avait contractée dans sa détresse, et, comme il n'avait pas le pouvoir et la faculté de rendre ce qu'il avait emprunté, il fut mis en prison. Enfin son créancier, voyant qu'il ne pouvait rien lui arracher, parce qu'il n'avait rien et que personne ne lui tendait une main compatissante, l'enchaîna plus étroitement, lui refusa le boire et le manger et lui dit : « Je te ferai languir dans la faim, pour servir d'exemple à tout le monde, jusqu'à ce que tu m'aies tout rendu. » Tandis que ces choses se passaient, des reliques du saint pontife, qu'on portait dans le pays de Soissons, traversaient la place. Le prisonnier entendit les voix des chanteurs et pria, afin que le pouvoir du saint pontife se tournât vers lui : aussitôt ses liens se rompirent et, personne ne le retenant, il entra dans la sainte basilique. Il fut ensuite racheté par des hommes pieux et acquitté de l'obligation qu'il avait contractée.

CHAPITRE XLVIII.

D'une femme aveugle qui recouvra la vue.

Il arriva aussi, à l'une des fêtes du saint, qu'une femme, qui avait perdu la vue et qui était restée longtemps aveugle, entendit parler des miracles du saint évêque et gagna sa basilique avec une ardente piété. Prosternée sur la terre aride devant le tombeau, elle fondit en prières et bientôt obtint de recouvrer la vue.

CAPUT XLIX.

De paralytico omni corpore debile.

In hac solemnitate advenit puerulus oculorum obtutibus clausis, aurium aditibus oppilatis, oris officiis obstructis, manuum usibus perditis, pedum gressibus condemnatis. Quid plura? ita erat omnium membrorum usu præmortuus, ut solo spiritu palpitaret. Ut autem locum sanctum attigit, omni prorsus debilitate submota, cum gratiarum actione sanus abscessit.

CAPUT L.

De presbytero a frigoribus sanato.

Lupus Burdegalensis urbis presbyter quodam tempore graviter a quartano typo vexabatur, ita ut accedente febre, neque cibum, neque potum sumere posset. Interea advenit festivitas sancti Martini antistitis. At ille celebratis cum reliquo clero vigiliis, mane præcedit omnes et ad basilicam sancti festinat. Dum autem properat, obvium habuit Judæum, et eo inquirente quo pergeret, respondit : « Typum quartanum incurri, et nunc ad basilicam sancti propero, ut me virtus ejus ab infirmitate hac discutiat. » Qui ait : « Martinus tibi nihil proderit, quem terra opprimens terreum fecit, et tu incassum ejus ædem expetis. Non enim poterit mortuus viventibus tribuere medicinam. » At ille despiciens verba serpentis antiqui, abiit quo cœperat, et prostratus coram sanctis pignoribus orationem fudit, reperitque ibi duas candelulas ex cera et papyro formatas. Quibus assumptis, ad domum exhibet, illuminatisque eis, favillam papyri cum aqua munda hausit, moxque sanitatem recepit. Judæus vero,

CAPUT XLIX.

D'un paralytique impotent de tout son corps.

A la même solennité arriva un jeune enfant qui avait les yeux fermés, l'accès des oreilles bouché, les fonctions de la bouche obstruées, l'usage des mains perdu, la marche des pieds condamnée. Quoi de plus? il était tellement perclus de tous ses membres qu'il n'avait plus de mouvement que par le souffle. Mais, dès qu'il eut atteint le lieu saint, toute infirmité disparut sur-le-champ, et il se retira guéri en rendant des actions de grâces.

CHAPITRE L.

D'un prêtre guéri des frissons.

Un prêtre de la ville de Bordeaux, nommé Lupus, était une fois gravement tourmenté par la fièvre quarte, tellement que, lorsque la fièvre le saisissait, il ne pouvait prendre ni boisson ni nourriture. Pendant ce temps arriva la fête du saint pontife Martin. Le prêtre célébra les vigiles avec le reste du clergé, et le matin, devançant tous les autres, il courut à la basilique du saint. Tandis qu'il se hâtait ainsi, il rencontra un Juif qui lui demanda où il allait; il lui répondit : « J'ai été saisi par la fièvre quarte ; et maintenant je cours à la basilique du saint, afin que sa puissance me délivre de cette maladie. » Le Juif lui dit : « Martin ne te sera utile en rien ; couvert de terre, il a été lui-même changé en terre, et c'est en vain que tu te rends dans son temple : car un mort ne pourra pas donner de remède aux vivants. » Mais le prêtre, méprisant les paroles de l'antique serpent, continua sa route ; prosterné devant les saintes reliques, il fondit en prières, et trouva là deux petites chandelles faites de cire et de papyrus. Il les prit, les rapporta à la maison, les alluma, avala la cendre du papyrus avec de l'eau pure, et bientôt

ab hac infirmitate correptus, per anni spatium ventilatus est; sed mens iniqua neque tormentis mutari potuit unquam.

CAPUT LI.

De infantulo Cardegisili filio sanato.

Cardegisilus [1] vero Santonicæ [2] urbis civis, cognomento Gyso, susceptis nobis ad domum suam, invitat ad oratorium quod mater ejus ædificatum beati Martini reliquiis consecravit. Denique cum expleta oratione solliciti essemus si ibidem virtus sancti antistitis ostensa fuisset, respondit : « Ante annum tertium puerulus iste filius meus, quem coram cernitis, cum adhuc penderet ad matris papillam, incommode agere cœpit, ac per triginta dies aut eo amplius, inter manus non sine labore deportabatur, donec ita addictus est, ut nec mamillam valeret sugere, nedum alium capere cibum. Deficiente autem eo, jam die sexto postquam gravius agere cœpit, deposuimus eum ante altare flentes atque ejus obitum præstolantes. Ego autem dolorem non ferens, discessi a domo, mandans mulieri ut cum obiisset, statim sepulturæ eum locaret. Flente autem genitrice, jacuit infans usque ad vesperum; cadente autem sole elevat vocem suam, dicens : « Dulcissima soror, ubi es? » Sic enim genitricem, ut blanditia infantium habet, vocitare solitus erat. At illa accurrit, dicens : « Adsum, fili dulcissime. » Susceptoque eo in ulnis, et mox porrecta papilla, hausto lacte protinus convaluit. »

(1) Laud., *Chadegisilus*, alii (inter quos 2204, 5335, Sag., Cott.) *Chardegysilus* (R.). — *Chardegisilus* 3801, 5329.
(2) *Sanctonicæ*, 2204, 3801, 5326, 5329, 5334, Sag.

il recouvra la santé. Le Juif, saisi par la même maladie, fut agité durant l'espace d'une année ; mais jamais son esprit inique ne put être changé par ces tourments.

CHAPITRE LI.

De la guérison du jeune fils de Cardégisile.

Cardégisile, surnommé Gyson, citoyen de la ville de Saintes, nous reçut dans sa maison et nous invita à aller dans l'oratoire que sa mère avait construit et consacré par les reliques du bienheureux Martin. Après avoir fait notre prière, nous lui demandâmes si la puissance du saint pontife s'était manifestée en ce lieu, et il nous répondit : « Il y a plus de trois ans, mon jeune fils, que vous voyez ici, était encore suspendu au sein de sa mère, quand il tomba malade ; pendant trente jours ou même davantage, on le porta sur les bras, non sans fatigue ; enfin il fut tellement affaibli qu'il ne put plus sucer à la mamelle, et encore bien moins prendre une autre nourriture. Le sixième jour depuis que sa maladie avait empiré, il tomba en défaillance et nous le déposâmes devant l'autel, pleurant et attendant sa mort. Moi, ne pouvant supporter cette douleur, je sortis de la maison et je fis dire à ma femme de l'ensevelir dès qu'il serait mort. L'enfant resta étendu jusqu'au soir, pendant que sa mère pleurait ; mais, au coucher du soleil, il éleva la voix et dit : « Ma douce petite sœur, où es-tu? » C'est ainsi qu'il avait coutume d'appeler sa mère, dans le doux langage des enfants. Elle accourut en disant : « Me voici, mon cher fils. » Elle le prit dans les bras et bientôt lui présenta la mamelle ; dès qu'il eut bu du lait, il se rétablit.

CAPUT LII.

De clerico dysenterico.

His diebus quando nobis hæc relata sunt, unus clericorum nostrorum ventris fluxum incurrit cum febre, ac nimiam defectionem stomachi; et quæ projiciebat per inferiorem partem, pars maxima cruor erat. Et ea causa eum magis affecerat, quia cibum quem accipiebat, invalescente nausea, statim rejiciebat : sed protinus, ut de sepulcri pulvere bibit, omni infirmitate dempta, firmatus est.

CAPUT LIII.

De appenso absoluto. Item de alio.

Sed nec hoc silendum putavi, quod sæpius in mortem præcipites, extensa pietatis dextera, sublevavit. Denique Genitoris civis nostri servus a judice pro furti scelere comprehensus, patibulo adjudicatur. Qui dum duceretur, nomen beati antistitis invocabat, dicens : « Libera me, sancte confessor Martine, ab imminenti periculo. » Appensus igitur ac solus relictus, commoto subito vento, audivit vocem dicentem. « Liberemus eum. » Et ecce a quatuor partibus cœli concussus stipes qui hominem sustentabat, cum immenso cespite in modum arboris eradicatæ a terra divellitur, et sic homo morti deditus redivivus erigitur. Alius quoque qui multa fecerat scelera, et, compunctus a Deo, pœnitentiam pro malis quæ gesserat agebat, apprehensus sine causa, simili nece damnatur, invocans semper sancti confessoris auxilium. Qui cum appensus fuisset, disruptis vinculis illæsus ad terram ruit. Sed mala mens hominum iterum appendit quem Deus eripuit.

CHAPITRE LII.

D'un clerc qui avait la dyssenterie.

Dans le temps où ces faits nous furent racontés, un de nos clercs eut un flux de ventre avec de la fièvre et une défaillance excessive de l'estomac; et la plus grande partie de ce qu'il rejetait par en bas était du sang. Il était d'autant plus affecté qu'il vomissait immédiatement la nourriture qu'il venait de prendre. Mais, dès qu'il eut bu de la poussière du tombeau, il fut délivré de toute infirmité et se rétablit.

CHAPITRE LIII.

D'un pendu délivré. Item d'un autre.

Je n'ai pas cru devoir passer sous silence qu'il secourut souvent des gens allant à la mort en leur tendant une main compatissante. Un serf de notre concitoyen Génitor fut arrêté par le juge pour un vol qu'il avait commis, et condamné au gibet. Pendant qu'on l'y conduisait, il invoquait le nom du bienheureux pontife, disant : « Délivre-moi, saint confesseur Martin, du péril qui me menace. » Quand il eut été pendu et laissé seul, un vent subit s'éleva et il entendit une voix qui disait : « Délivrons-le. » Et voici que le poteau auquel cet homme était suspendu, fut ébranlé des quatre côtés du ciel et arraché du sol avec une immense motte de terre, comme un arbre déraciné; et ainsi cet homme, qui avait été livré à la mort, se releva vivant. Un autre, qui avait commis beaucoup de crimes et qui, poussé par Dieu, faisait pénitence pour le mal qu'il avait fait, fut arrêté sans motif et condamné au même supplice; il invoquait sans cesse le secours du saint confesseur. Quand il eut été pendu, la corde se rompit et il tomba à terre sans être blessé. Mais la méchanceté des hommes fit de nouveau pendre celui que

Quod audiens abbas monasterii a loco proximi, currit ad comitem, rogaturus pro eo; erat enim longe exinde quasi tribus millibus, obtentaque cum eo rei hujus vita, rediit vivumque reperiit. Quo a suspendio deposito, adduxit ad monasterium profitentem atque dicentem : « Quia sensi virtutem sancti Martini qui me eripuit. »

CAPUT LIV.

De muto sanato.

Erat enim homo infra terminum ipsius Turonicæ urbis, ex vico montis Laudiacensis [1], et homo ille erat natura simplex, nexus vinculo conjugali. Cui cum conjuge quiescenti nocte media pavor exoritur, exterritusque ac de lectulo exsiliens, dum per hospitiolum suum vagatur trepidus, vocis perdidit famulatum. Nec moratus, indicat nutu conjugi ut eum ad sancti basilicam exhiberet. Qui adveniens, dum ante beatum sepulcrum per sex assidue decubat menses in oratione, absoluta lingua, eloquium sicut antea habuerat, recipere meruit virtute beati antistitis.

CAPUT LV.

De muliere cujus manus contraxerat.

Mulier Transligeritana [2] in die dominico cum operam exerceret, quam in die illo fieri Patrum inhibet auctoritas, manus ejus contracta diriguit, digitique in palmam defixi sunt. Quæ dum doloribus cruciaretur, ad sanctam ædem confessoris accessit; vovitque ut, si

(1) *Laudiocensis* 3801.
(2) *Trans Ligerina* 5326, 5329, 5335.

Dieu avait délivré. A cette nouvelle, l'abbé du monastère qui était voisin de ce lieu, courut auprès du comte supplier pour lui; le comte était à près de trois milles de distance; l'abbé obtint de lui la vie du coupable, revint et retrouva celui-ci vivant. Il le fit descendre du gibet et l'emmena au monastère repentant et disant : « J'ai senti la puissance de saint Martin qui m'a délivré. »

CHAPITRE LIV.

De la guérison d'un muet.

Il y avait, dans le territoire de la ville de Tours, un homme du bourg de Montlouis, et cet homme, d'un naturel simple, était engagé dans les liens du mariage. Tandis qu'il reposait avec sa femme, la peur le saisit au milieu de la nuit; effrayé, il saute hors du lit, et, pendant qu'il erre en tremblant dans sa maison, il perd l'usage de la parole. Sans tarder davantage, il fait signe à sa femme de le conduire à la basilique du saint. Il y alla et resta couché pendant six mois devant le saint tombeau, priant assidûment; alors sa langue se délia et il recouvra, grâce à la puissance du saint pontife, la faculté de parler comme auparavant.

CHAPITRE LV.

D'une femme dont la main s'était contractée.

Une femme d'outre-Loire se livrait un dimanche à un travail que l'autorité des Pères défend de faire ce jour-là. Sa main se contracta et devint roide, et ses doigts s'enfoncèrent dans la paume. Tourmentée par la douleur, elle alla au saint temple du confesseur et fit vœu, si elle guérissait de cette infirmité, de ne plus faire, en ce jour de la résurrection

ab hac sanaretur infirmitate, nullum opus deinceps in hac dominicæ resurrectionis ageret die quod illi diei esset incongruum : statimque amotis digitis a palma, manu directa discessit.

CAPUT LVI.

De muliere contracta et cæca.

Magna est enim pietas confessoris, quæ sic arguit insipientes, ut ponens vitium ante oculos, reddat in posterum emendatos. Pro hac causa mulier alia debilitatur. Nam cum die sabbati post solis occasum, quod adjacet resurrectionis dominicæ nocti, panem furno collocaret, brachium ejus dolore quatitur. Post injectum alium et tertium panem, manus invita lignum quod tenebat cœpit astringere : intelligensque mulier divinæ se virtutis judicio condemnari, velociter palam quam tenebat abjecit : nihilominus non effugere potuit pœnam. Nam ita manus ejus cum gravi dolore contractæ sunt, ut ungulæ in ipsa defigerentur palma. Ex hoc nullius medici se credens posse fomento sanari, beati basilicam expetivit, ibique fideliter orans, directis manibus, sanata discessit; vovitque ut per singulos menses, una hebdomada ad sanctum templum veniens, debeat Deo et beato antistiti deservire. Quod per unum annum eam observasse manifestissime cognitum est. Post annum vero intermissa unius mensis hebdomada, non accessit ad sanctam basilicam. Sedenti vero in hospitiolo suo oculus ei a dolore transfigitur : illum autem comprimens perdidit, et alius quoque dolere cœpit extemplo. Ita in unius horæ momento cæca ab oculis ambobus efficitur. Nec mora, confessa culpam ad præsidia nota confugit; ibique

du Seigneur, aucun travail qui ne convînt pas à ce jour-là. Aussitôt ses doigts s'écartèrent de la paume, et elle s'en alla la main redressée.

CHAPITRE LVI.

D'une femme contrefaite et aveugle.

Grande est la bonté du confesseur qui reprend les insensés de telle sorte qu'en exposant le vice à leurs yeux, il les corrige pour l'avenir. Une autre femme devint contrefaite pour le même motif. Comme elle mettait un pain au four un samedi après le coucher du soleil, moment qui touche à la nuit de la résurrection du Seigneur, son bras fut saisi d'une douleur. Elle jeta dans le four un second et un troisième pain ; alors sa main commença à serrer involontairement le bois qu'elle tenait : la femme, comprenant qu'elle était condamnée par un jugement de la puissance divine, rejeta promptement la pelle qu'elle tenait ; néanmoins, elle ne put échapper à sa punition. Car ses mains se contractèrent avec une grande douleur, tellement que les ongles s'enfoncèrent dans la paume. Pensant qu'elle ne pourrait être guérie par les remèdes d'aucun médecin, elle se rendit dans la basilique du bienheureux et y pria avec confiance; ses mains se redressèrent et s'en étant allée guérie, elle fit vœu de venir chaque mois pendant une semaine au saint temple pour servir Dieu et le bienheureux pontife. On sait manifestement qu'elle observa ce vœu pendant un an ; mais au bout d'un an elle laissa passer la semaine d'un mois sans aller à la sainte basilique. Tandis qu'elle était assise dans sa maison, son œil fut transpercé par la douleur ; elle le pressa et le perdit : l'autre œil commença à souffrir tout à coup. Ainsi, dans l'espace d'une heure, elle devint aveugle des deux yeux. Aussitôt elle confessa sa faute et recourut à la protection connue; elle fondit humblement en prière et

orationem suppliciter fundens, ac pœnitentiam pro negligentia compuncte agens, die octava, sanguine ab oculis profluente, illuminata est.

CAPUT LVII.

De cæco illuminato.

Hominis cujusdam oculi crassa caliginis nube contecti, quodam glutino conjunctis palpebris fuerant obserati, et quod supererat viro, magnis doloribus tenebatur. Quid plura? Festivitatem sancti cum reliquis devotus expetiit, attente exorans ut a virtute beati antistitis visitari mereretur in die solemnitatis. Sed sacra solemnia prævenit potentia confessoris, ostendens se adesse populis, cum tenebras pepulit lumenque refudit. Igitur ante diem tertium festivitatis, hoc in atrio quod absidam corporis ambit, eo orante, subito aperti sunt oculi ejus, et aspiciens lucem videre meruit. Quod cum his qui aderant cum gratiarum actione narraret, dictum est ei ut silens potius orationem funderet, ut cœptam virtutem beatus antistes celerius adimpleret. Tunc prostratus terræ, cum in lacrymas prorupisset, firmatis oculis, a solo incolumis surrexit.

CAPUT LVIII.

De paralytico et duobus cæcis sanatis, et duobus energumenis emundatis.

Post diem vero tertium hujus solemnitatis, erat quidam paralyticus hoc in loco exorans, cui debilitas hac de causa, ut ipse enarravit, evenerat, quia dum esset puer parvulus, et cum reliquis pastoribus pecorum in campo custodiam gereret, super fontem quemdam obdormivit; aliis quoque ad meridiem recedentibus,

fit pénitence avec componction pour sa négligence; le huitième jour, le sang coula de ses yeux et elle revit la lumière.

CHAPITRE LVII.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un homme avait les yeux couverts d'un épais nuage de ténèbres et fermés par la jonction des paupières qui étaient collées ensemble; ce qui lui restait de la faculté de voir, cet homme n'en pouvait user qu'avec de grandes douleurs. Que dire de plus? Il se rendit pieusement à la fête du saint avec les autres, et pria avec ferveur afin que la puissance du bienheureux pontife se tournât vers lui au jour de la solennité. Mais le pouvoir du confesseur devança les saintes solennités et manifesta sa présence au peuple en dissipant les ténèbres et en répandant la lumière. Trois jours donc avant la fête, cet homme priait dans l'aître qui entoure l'abside où repose le corps du pontife; tout à coup ses yeux s'ouvrirent, il regarda et il obtint de voir la lumière. Comme il racontait cela à ceux qui étaient présents en rendant des actions de grâces, on lui dit qu'il devait plutôt fondre en prières silencieusement, afin que le bienheureux pontife achevât plus vite le miracle qu'il avait commencé. Alors il se prosterna à terre et fondit en larmes; ses yeux se rétablirent et il se releva de terre sain et sauf.

CHAPITRE LVIII.

De la guérison d'un paralytique et de deux aveugles, et de la purification de deux possédés.

Le troisième jour après cette solennité, il y avait un paralytique qui priait en ce lieu. Son infirmité provenait de cette cause, comme il le raconta lui-même, à savoir que, dans son enfance, tandis qu'il gardait les troupeaux dans un champ avec les autres pâtres, il s'endormit sur une fontaine; les autres étant partis à midi, il resta seul; enfin il se réveilla

hic solus remansit. Tandemque relictus a somno, dum consurgere nititur, doloribus coarctatur. Mox membris omnibus contractus, ac retortis extrorsum brachiis, contractis in poplite nervis, calcaneis ad crura deductis, cum nulla esset virtus eundi, immensæ ab eo lacrymæ cum magnis vocibus effluebant. Reversis autem sociis ad visenda pecora, hic ejulans invenitur. Dehinc parentum ulnis ablatus, domui restituitur. Post dies vero paucos cum parumper a doloribus laxaretur, mendicis quibusdam deputatus est, cum quibus per decem aut eo amplius annos regiones urbesque circumiens, ad hanc quoque festivitatem adveniens, membris omnibus solidatus est. Duo eadem die illuminati cæci, duo energumeni ad sepulcrum antistitis emundati sunt.

CAPUT LIX.

De puero febricitante.

Adolescens quidam ex nostris, nocturnis febribus vexabatur in tantum, ut ab hora diei octava usque in crastinum secunda diei hora, nullam æstuandi quietem posset accipere. Erat enim ei et horribilis omnis cibus, nec quidquam unde confortaretur accipiebat. Dolor etiam sævus membra omnia quatiebat, sed et pallor genas obsederat. Dumque sic inter manus ferretur parentum ut æger, ægre obtinere potui ut ad sepulcrum beati antistitis deferretur. Tandem allatus, ut de sacrosancto tumuli pulvere diluto potum sumpsit, mox ab hac benedictione, fugato universo dolore, febris exstincta est. Nec mora, secreta digestionum loca puer expetit, deducitur in angulo ventris purgandi gratia. Verum ubi voluntatem alvi, flatu impellente

et s'efforça de se lever, mais il fut retenu par la douleur. Il avait tous les membres noués, les bras retournés en arrière, les nerfs des jarrets contractés, les talons ramenés vers les jambes, et se trouvait complètement incapable de marcher. Bientôt il versa d'abondantes larmes et poussa de grands cris. Ses compagnons étant revenus pour visiter leurs troupeaux le trouvèrent se lamentant; ses parents le prirent dans leurs bras et le rapportèrent à la maison. Quelques jours après sa douleur se calma un peu; on le donna alors à des mendiants, avec lesquels il parcourut les pays et les villes pendant dix ans ou même plus; il vint également à cette fête et eut tous les membres rétablis. Le même jour, deux aveugles recouvrèrent la vue, et deux possédés furent délivrés au tombeau du pontife.

CHAPITRE LIX.

D'un enfant qui avait la fièvre.

Un jeune garçon de notre pays était tellement tourmenté par des fièvres nocturnes que, depuis la huitième heure du jour jusqu'au lendemain, à la deuxième heure du jour, il ne pouvait trouver aucune trêve à son agitation. Il avait en horreur toute nourriture, et n'acceptait rien qui pût le réconforter. Une douleur cruelle tourmentait tous ses membres, et la pâleur couvrait ses joues. Tandis qu'il était ainsi porté dans les bras de ses parents comme un malade, j'obtins, non sans peine, qu'on le menât au tombeau du bienheureux pontife. Enfin on l'apporta, et, dès qu'il eut pris une boisson mêlée avec de la poussière sainte du tombeau, toute sa douleur fut dissipée par cette bénédiction et sa fièvre se calma. Aussitôt l'enfant demanda où étaient les lieux secrets de la digestion et fut conduit dans un coin pour purger son ventre. Mais dès qu'il eut accompli, par la pression du souffle, la volonté de ses intestins, deux vers sortirent de son corps semblables à des

profudit, statim duo vermes ab eo in modum serpentum processerunt : qui ita moveri oculis hominum videbantur, ut vivere putarentur. His ergo ab eo digestis, illico ad plenum sanatus est, et cibum, ut solitus erat, hausit et potum, ruborque genis, fugato pallore, redditur, membrisque omnibus solidatur.

CAPUT LX.

De his quæ in meo itinere gesta sunt.

Opportunitatis causa nuper exstiterat ut ad visitandam genitricem meam in territorium Cavillonensis[1] urbis adirem. Sed metuens superventuras infirmitates, de hoc pulvere, id est sepulcri beati antistitis, auferre, et mecum deferre præsumpsi, scilicet ut cum quempiam nostrorum morbus aliquis invasisset, virtus sancti ope consuetudinaria subveniret. Ubi igitur ad matrem accessi, protinus unum puerum febris cum dysenteria arripit, atterit et consumit, ita ut negato usu vescendi, de solis febribus aleretur. Die tertia cum hæc agerentur et ad me perlatum fuisset, delibutum pulverem ad bibendum porrigo moribundo, statimque, fugata febre sedatoque dolore, convaluit. His diebus a Verano antistite audivi, quod quodam tempore dum typi quartani æstu ureretur, expetita beati Martini basilica, quæ in loco illo erat, celebrata vigilia sanatus fuit. Nos vero ex hoc itinere Arvernum venientes, reperimus Avitum episcopum a tertiano typo ita graviter concuti, ut etiam si aliquid cibi sumeret, statim rejiceret : sed de hoc pignore potu

(1) *Cavellonensis*, 2204. *Cabillonensis*, 3801, 5326, 5329, 5335.

serpents ; ils paraissaient tellement se mouvoir aux yeux des gens qu'on les aurait crus vivants. Quand l'enfant les eut ainsi rendus, il fut aussitôt entièrement guéri ; il avala, comme il faisait auparavant, la nourriture et la boisson ; sa pâleur disparut, les couleurs revinrent sur ses joues, et tous ses membres se raffermirent.

CHAPITRE LX.

Des faits qui se sont accomplis dans mon voyage.

Une occasion s'était présentée naguère pour moi d'aller dans le territoire de la ville de Cavaillon[1] pour y visiter ma mère. Mais craignant les maladies qui pouvaient survenir, je résolus de prendre de cette poussière, à savoir du tombeau du bienheureux pontife, et de l'emporter avec moi, afin que, si quelqu'un des nôtres tombait malade, la puissance du saint le secourût par sa protection accoutumée. Aussitôt donc que je fus arrivé auprès de ma mère, un serviteur fut saisi, épuisé, consumé par la fièvre et la dyssenterie, tellement que l'usage de la nourriture lui étant refusé, il ne fut plus entretenu que par la fièvre seule. Cela durait ainsi depuis trois jours, quand on me l'apporta : je présentai à boire au moribond de la poussière trempée, et aussitôt la fièvre disparut, la douleur se calma et il fut rétabli. Dans le même temps, j'appris du pontife Véran que, dévoré une fois par la violence de la fièvre quarte, il gagna la basilique du bienheureux Martin qui se trouvait en ce lieu, y célébra les vigiles et fut guéri. En revenant de ce voyage, nous trouvâmes à Clermont l'évêque Avitus si gravement agité par la fièvre tierce que, s'il prenait quelque aliment, il le rejetait aussi-

(1) Plusieurs manuscrits nomment cette ville *Cabillonensis urbs*, ce qui a fait croire que c'était Chalon-sur-Saône. Mais le nom de l'évêque cité plus bas, Véran, montre que c'est bien de Cavaillon qu'il s'agit. Au temps de notre auteur, ces deux villes étaient également de la Bourgogne. (R.)

sumpto, calcata febre roboratus est. Duos ex pueris nostris valetudinaria febris invaserat, omnesque membrorum juncturas, ut ex hoc contagio plerumque assolet, dolor sævus obsederat : sed ab hac benedictione potati, sanati sunt. Ego ipse in hoc itinere cum dolorem dentium graviter sustinerem, et jam non solum ipsi dentes, sed omne caput venarum pulsibus, ac dolorum spiculis figeretur, ac tempora valide prosilirent, hoc præsidium expetii, et mox dolore compresso convalui. O theriacam inenarrabilem! o pigmentum ineffabile! o antidotum laudabile! o purgatorium, ut ita dicam, cœleste, quod medicorum vincit argutias, aromatum suavitates superat, unguentorumque omnium robora supercrescit! quod mundat ventrem ut agridium, pulmonem ut hyssopus, ipsumque caput purgat, ut peretrum. Etiam non solum membra debilia solidat, sed, quod his omnibus majus est, ipsas illas conscientiarum maculas abstergit ac levigat. Sufficiant ergo hæc huic libello quæ indita sunt. Tamen si adhuc miracula cernere meremur, placet ea alteri libello inseri, ut ea quæ ostenduntur, non occuli, sed magis vocibus debeant propalari. De cætero vero virtutem ejus deposcimus, ut qui talia præstat ex tumulo, nos jam a peccatis Deo mortuos suscitare dignetur mortis istius de sepulcro, ut in illo resurrectionis carnis nostræ tempore nobis obtineat indulgentiam, cum ille provehetur ad coronam.

EXPLICIT LIBER TERTIUS.

tôt; mais, dès qu'il eut avalé de cette poussière, sa fièvre tomba et il reprit ses forces. Une fièvre violente avait assailli deux de nos serviteurs, et une douleur cruelle s'était emparée de toutes les jointures de leurs membres, comme cela arrive d'ordinaire dans cette maladie; mais ils burent de cette bénédiction et furent guéris. Moi-même je souffrais fortement dans ce voyage d'un mal de dents; déjà, non-seulement les dents, mais toute la tête était agitée par le pouls des veines et par l'aiguillon de la douleur, et les tempes se gonflaient extrêmement, lorsque j'eus recours à ce remède; bientôt la douleur fut comprimée et je fus guéri. O indicible thériaque! ô pigment ineffable! ô louable antidote! ô purgatoire céleste, si je puis ainsi dire, qui l'emporte sur les arguties des médecins, qui surpasse la douceur des aromes et qui prévaut sur la force de toutes les essences! qui nettoie le ventre comme la scammonée, le poumon comme l'hysope, et purge la tête même comme le pirètre. Et non-seulement ce remède rétablit les membres infirmes, mais, ce qui vaut mieux que tout cela, il lave et nettoie les taches mêmes des consciences. Que les faits insérés dans ce livre suffisent donc. Cependant, s'il nous est donné de voir encore des miracles, nous les insérerons dans un autre livre, afin que ceux qui se manifestent ne soient pas passés sous silence, et qu'au contraire ils se répandent davantage par la parole. Du reste, nous implorons la puissance du saint qui accomplit de telles choses du fond de son tombeau, afin qu'il daigne nous ressusciter, nous qui sommes déjà morts pour Dieu par nos péchés, du tombeau de cette mort, et afin qu'il obtienne l'indulgence pour nous au temps de la résurrection de notre chair, lorsqu'il trônera dans les cieux.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

DE

VIRTUTIBUS SANCTI MARTINI

EPISCOPI.

LIBER QUARTUS.

Saluberrimo nos hortatu propheta admonet, dicens: *Honorandi sunt amici tui, Deus*[1]. Nihilominus et in alio psalmo[2] : *Qui timentes Dominum magnificant, beatitudini copulantur domus æternæ.* Ergo perspicue patet intellectui humano quod admoneantur quique non solum immunes crimine, verumetiam noxialis criminis malo dediti, cultum reverenter reddere amicis Dei. Quæ res non solum in præsenti sæculo tribuit beneficium, verumetiam præstat et refrigerium in futuro. Nam cum sæpe videamus virtutum insignia prodire de tumulis beatorum, non immerito commonemur, debitam eis honoris reverentiam impendere, a quibus non desistimus infirmitatum remedia flagitare. Quorum precibus et ipsam peccaminum remissionem non dubitamus adipisci : et non modo hanc mereri, verum ab infernalibus suppliciis eorum inter-

---

(1) *Psal.* CXXXVIII, 17.
(2) *Psal.* XIV, 4.

DES

MIRACLES DE SAINT MARTIN,

ÉVÊQUE.

LIVRE QUATRIÈME.

Le Prophète nous exhorte par un avis très-salutaire lorsqu'il dit : « Tes amis sont dignes d'honneur, ô Dieu. » De même, dans un autre psaume : « Ceux qui préconisent les hommes qui craignent le Seigneur sont associés à la béatitude de la maison éternelle. » Il est donc manifestement clair pour l'intelligence humaine que non-seulement tous ceux qui sont exempts de crime, mais encore ceux qui sont tombés dans l'horreur d'un crime funeste, sont exhortés à rendre aux amis de Dieu un culte plein de vénération. Non-seulement cet acte profite dans le monde présent, mais encore il tempère nos craintes pour la vie à venir. En voyant sortir souvent de la tombe des bienheureux les témoignages de leur puissance, nous sommes avertis, non sans sujet, de rendre à ceux auxquels nous ne cessons de demander des remèdes pour nos infirmités les honneurs qui leur sont dus. Nous ne doutons pas d'obtenir, par leurs prières, la rémission même de nos péchés, et non-seulement de l'obtenir, mais encore d'être sauvés des supplices de l'enfer par leur intervention. Car nous espérons que, de même qu'ils guérissent ici les diverses espèces de maladies, de même là ils détourneront de nous la cruelle souffrance des tourments ; que, de même

ventu salvari. Confidimus enim quod sicut hic morborum genera resecant, ita illic sævas tormentorum pœnas avertant; et sicut hic mitigant febres corporeas, ita illic restinguant æternas; et quomodo hic lurida lepræ ulcera sordentia mundant, ita illic delictorum maculas mundari suo interventu obtineant; ac sicut hic mortuorum cadavera ad vitam resuscitant, ita illic peccato sepultos, ex Acheronticis stagnis manu injecta erutos vitæ æternæ restituant. Quocirca dum unusquisque lætificatur in gaudio proprio sub patrono, tunc impensius honorem reddit debitum, cum se senserit ab infirmitate qua detinebatur ejus virtute mundatum : sicut nunc de beato ac toto orbi peculiari patrono Martino antistite et nos et innumeri populi sunt experti; et utinam ignavia mentis nostræ permitteret eum sic venerari, sicut decet amicum Dei, qui tantis nos morborum oppressos generibus plerumque restituit sanitati.

CAPUT PRIMUM.

De dolore ventris mei.

Nuperrimo autem tempore ventris dolorem incurri. Et licet non usquequaque dabat solutionem, tamen doloris malum in illis intraneorum flexuosis recessibus vagabatur. Adhibui, fateor, sæpius balneas, atque res calidas super ipsas alvi torturas ligari faciebam, sed nihil mederi poterant infirmitati. Sexta etenim dies illuxerat, quod magis ac magis dolor invalescebat, cum mihi venit in memoriam, ante paucos annos, sicut in libro secundo (cap. I) hujus operis continetur scriptum, me ab hoc dolore sancti virtute fuisse sanatum. Accessi temerarius ad locum sepulcri, projectus

qu'ils apaisent ici les fièvres corporelles, de même ils calmeront là les fièvres éternelles ; que, de même qu'ils nettoient ici les ulcères livides et sordides de la lèpre, de même ils obtiendront là, par leur intervention, que les taches des péchés soient lavées ; et que, de même qu'ils ressuscitent ici les cadavres des morts à la vie, de même là ils arracheront des étangs de l'Achéron ceux qui sont ensevelis dans le péché, et, leur tendant la main, ils les rendront à la vie éternelle. Ainsi, tandis que chacun se réjouit et se glorifie de son propre patron, il lui rend toutefois d'une manière plus complète l'honneur qui lui est dû, lorsqu'il se sent délivré par sa puissance de l'infirmité qui l'affligeait ; de même que nous et d'innombrables peuples nous l'avons éprouvé du bienheureux pontife Martin, qui est le patron spécial du monde entier ; et plût à Dieu que la lâcheté de notre esprit nous permît de le vénérer comme il convient de le faire pour un ami de Dieu, qui nous a rendus la plupart du temps à la santé quand nous étions accablés par de si graves maladies.

CHAPITRE PREMIER.

De mon mal de ventre.

Tout récemment j'eus un mal de ventre, et, bien qu'il n'y eût pas un relâchement absolu de l'estomac, cependant la douleur parcourait les replis tortueux de mes intestins. J'employai fréquemment les bains, je l'avoue, et je fis lier des objets chauds aux endroits douloureux du ventre, mais tout cela ne put remédier à ma maladie. Le sixième jour avait paru et ma douleur s'accroissait de plus en plus, lorsqu'il me revint en mémoire que, peu d'années auparavant, comme cela est écrit dans le second livre de cet ouvrage, la puissance du saint m'avait guéri de la même douleur. J'allai hardi-

que solo orationem fudi, atque secretius a pendentibus velis unum sub vestimento injectum filum, crucis ab hoc signaculum in alvo depinxi : protinus dolore sedato, sanus abscessi.

CAPUT II.

De lingua et labiis meis.

Quodam vero tempore lingua mihi graviter irriguerat, ita ut plerumque dum loqui vellem, balbutire me faceret, quod non mihi sine improperio erat. Accessi autem ad tumulum sancti, ac per lignum cancelli linguam impeditam traxi : protinus tumore compresso convalui. Intumuerat enim valde, et totum palati impleverat antrum. Deinde post diem tertium labium mihi exsilire graviter cœpit. Accessi iterum quærere sospitatem ad tumulum : tactoque labio a dependentibus velis, protinus stetit venæ pulsus. Et credo mihi hæc ex abundantia sanguinis evenisse : non tamen sanguinem minuere studui propter sancti virtutem. Nullam tamen mihi ultra molestiam fecit hæc causa.

CAPUT III.

De puero a febre sanato.

Denique puerulus parvulus gravabatur a febre, et exesis membris, cum nullum acciperet cibum, in hoc erat ut spiritum exhalaret. Cucurrit ad me pater cum lacrymis : cui ego indicavi ut, delatum ad basilicam, super eum nocte tota vigilaret. Quod cum fecisset, statim puerum sanum per virtutem sancti antistitis recepit.

ment vers le lieu où est le tombeau, et, prosterné sur le sol, je fondis en prières ; je mis en secret sous mon vêtement un fil des voiles suspendus en cet endroit, et avec ce fil je représentai le signe de la croix sur mon ventre : aussitôt ma douleur se calma et je m'en allai guéri.

CHAPITRE II.

De ma langue et de mes lèvres.

Une fois ma langue était devenue tellement roide que la plupart du temps, lorsque je voulais parler, elle me faisait balbutier, ce qui n'était pas sans opprobre pour moi. J'allai au tombeau du saint et je tirai entre les barreaux de bois de la balustrade ma langue embarrassée ; aussitôt la tumeur fut comprimée et je guéris. Ma langue s'était en effet beaucoup enflée et avait rempli toute la cavité du palais. Puis, trois jours après, ma lèvre commença à gonfler fortement. J'allai de nouveau chercher au tombeau la guérison, et, dès que ma lèvre eut touché les voiles suspendus en ce lieu, le pouls de la veine à l'instant s'arrêta. Je crois bien que ces maux provenaient chez moi de l'abondance du sang ; je ne cherchai cependant pas à diminuer mon sang, comptant sur la puissance du saint. Cependant je n'eus plus, par la suite, à souffrir de la même cause.

CHAPITRE III.

D'un enfant guéri de la fièvre.

Un tout petit enfant était tourmenté par la fièvre, qui consumait ses membres ; il ne prenait aucun aliment et était sur le point d'exhaler le dernier souffle. Le père accourut vers moi en versant des larmes : je lui dis de le porter à la basilique et de veiller sur lui toute la nuit. Il le fit, et aussitôt après il reprit son enfant guéri par la puissance du saint pontife.

CAPUT IV.

De contracto, et cæca, et tribus energumenis.

Ad festivitatem vero quæ mense quinto celebratur, adveniens quidam, cujus digiti in palmam contraxerant, oratione facta digitis directis abscessit. Mulier vero cæca post octo annos, prostrata solo coram sancti sepulcro, illuminatis oculis, repedavit in locum suum. Tres tunc energumeni sancti virtute mundati sunt.

CAPUT V.

De servo Theodulfi.

Eo anno, id est Childeberthi regis tertio decimo, ad festivitatem quæ de beato ejus transitu celebratur, venit servus Theodulfi civis Turonici, custos suillæ [1], qui dum nocte circa gregem creditum excubaret, ne quidquam ex eo aut bestia raperet, aut fraus furis auferret, oculis subita caligine interfusis, lumen amisit. Qui per sex annos in cæcitate durans ad hanc festivitatem advenit; post tertium vero diem, sancti virtute illuminatus, a domino est dimissus ingenuus.

CAPUT VI.

De multis infirmitatibus sanatis.

Anno quoque quarto decimo regis supradicti, adveniente solemnitate sancti, duodecim paralytici directi,

---

(1) Sic Gat., Rom., Laud., Colb. et Clar., id est gregis porcorum; alii mss. duo, *villæ*. Editi vero, *ovilis*. (R.) — 3801 *ovilis*; 2204 primo *suillæ* et emendatione *villæ*.

CHAPITRE IV.

D'un homme contrefait, d'une femme aveugle et de trois possédés.

A la fête qui se célèbre dans le cinquième mois [1], arriva un homme dont les doigts étaient contractés contre la paume de sa main; il fit une prière et s'en alla les doigts redressés. Une femme aveugle depuis huit ans, s'étant prosternée devant le tombeau du saint, s'en retourna chez elle les yeux rendus à la lumière. Trois possédés furent délivrés dans le même temps par la puissance du saint.

CHAPITRE V.

Du serf de Théodulfe.

La même année, c'est-à-dire la treizième du règne de Childebert [2], à la fête où l'on célèbre le bienheureux trépas du saint [3], arriva le serf de Théodulfe, citoyen de Tours; c'était un gardeur de porcs qui, tandis qu'il veillait la nuit autour du troupeau qu'on lui avait confié, de peur qu'il n'en fût ravi quelque chose soit par une bête féroce, soit par l'habileté d'un voleur, sentit tout à coup les ténèbres se répandre sur ses yeux et perdit la vue. Il était resté aveugle pendant six ans, lorsqu'il vint à cette fête; trois jours après, il recouvra la vue par la puissance du saint, et fut affranchi par son maître.

CHAPITRE VI.

De la guérison de beaucoup d'infirmités.

La quatorzième année du même règne [4], quand arriva la solennité de la fête du saint, douze paralytiques furent re-

---

(1) Juillet. Voy. le volume précédent, p. 29, et celui-ci p. 153.
(2) An 588. (R.) — (3) Le 11 novembre. — (4) An 589. (R.)

tres cæci illuminati, quinque energumeni emundati sunt. Adfuit huic festivitati et Aridius, Lemovicinæ urbis abba, cujus in superioribus libellis meminimus, per quem Dominus paralyticam unam, quæ per octo annos carrucæ superposita in atrio beati confessoris decubuerat, directis vestigiis, restauravit. Nam asserebat ipse vir Dei sensisse se quasi beati Martini manum, cum infirmæ membra, imposito signo crucis, tactu salutari palparet. Advenerat etiam in hac festivitate et Florentianus major cum Romulfo[1] palatii comite. Quibus non parva admiratio fuit de gloria confessoris, per quem Dominus talia nunc miracula dignatus est operari.

CAPUT VII.

De uva apud Galliciam.

Et quia Florentiani majoris memoriam fecimus, quid ab eo didicerim nefas puto taceri. Tempore quodam causa legationis Galliciam adiit, atque ad Mironis regis præsentiam accedens, negotia patefecit injuncta. Erat enim eo tempore Miro rex in civitate illa, in qua decessor ejus basilicam sancti Martini ædificaverat, sicut in libro primo hujus operis exposuimus. Ante hujus ædis porticum, vitium camera extensa per traduces, dependentibus uvis, quasi picta vernabat. Sub hac enim erat semita, quæ ad sacræ ædis valvas peditem deducebat. Cumque rex sub hac præteriens orationis gratia hoc templum adiret, dixit suis : « Cavete ne contingatis unum ex his botrionibus, ne forsitan

(1) Editi codd. mendose *Temulpho*. (R.)

dressés, trois aveugles éclairés et cinq possédés purifiés. Aridius, abbé à Limoges, dont nous avons fait mention dans les livres précédents[1], assista aussi à cette fête : c'est par lui que le Seigneur redressa et rétablit une femme paralytique qui était restée pendant huit ans dans l'aître du bienheureux confesseur, couchée sur une charrette; car l'homme de Dieu assurait lui-même qu'il avait senti comme la main du bienheureux Martin, lorsqu'il palpait les membres de la malade d'un attouchement salutaire, en y traçant le signe de la croix. Le maire Florentianus était aussi venu à cette fête avec Romulfus, comte du palais[2]. Ils n'admirèrent pas faiblement la gloire du confesseur par lequel le Seigneur daigna alors opérer de tels miracles.

CHAPITRE VII.

D'un raisin en Galice.

Mais puisque nous avons fait mention du maire Florentianus, je pense qu'il n'est pas permis de passer sous silence ce que j'ai appris de lui. Il alla une fois en Galice comme ambassadeur, et, arrivé en présence du roi Miron, il lui fit connaître ce dont il avait reçu ordre. Le roi Miron était alors dans cette cité, où son prédécesseur avait construit la basilique de Saint-Martin, comme nous l'avons exposé dans le premier livre de cet ouvrage[3]. Devant le portique de ce temple s'étendait en longs sarments un berceau de vignes aux grappes pendantes qui verdoyait comme une peinture. Sous ce berceau était un sentier conduisant le piéton aux portes du saint édifice. Le roi, en y passant pour aller prier dans le temple, dit aux siens : « Prenez garde de toucher

(1) Liv. II, ch. XXXIX, et liv. III, ch. XXIV.
(2) Voy. *Hist.*, liv. IX, ch. III.
(3) Au chapitre XI.

offensam sancti antistitis incurratis. Omnia enim quæ in hoc habentur atrio ipsi sacrata sunt. » Hoc audiens unus puerorum, ait intra se : « Utrum sint hæc huic sancto sacrata an non, ignoro. Unum scio, quod deliberatio animi mei est ab his vesci. » Et statim, injecta manu, caudam botrionis cœpit incidere, protinusque dextera ejus adhærens cameræ, arente lacerto, diriguit. Erat enim mimus regis, qui ei per verba jocularia lætitiam erat solitus excitare. Sed non eum adjuvit cachinnus aliquis, neque præstigium artis suæ ; sed cogente dolore, voces dare cœpit ac dicere : « Succurrite, viri, misero, subvenite oppresso, ferte levamen appenso, et sancti antistitis Martini virtutem pro me deprecamini, qui tali exitu crucior, tali plaga affligor, tali incisione disjungor. » Egressus quoque rex, cum rem quæ acta fuerat didicisset, tanto furore contra puerum est accensus, ut ejus manus vellet abscidere, si a suis prohibitus non fuisset. Dicentibus tamen præterea famulis : « Noli, o rex, judicio Dei tuam adjungere ultionem, ne forte injuriam quam minaris puero, in te retorqueas. » Tunc ille compunctus corde, ingressus basilicam, prostratus coram sancto altari, cum lacrymis preces fudit ad Dominum : nec ante a pavimento surrexit, quam flumen oculorum hujus paginam delicti deleret. Quo a vinculo quo nexus fuerat absoluto, ac in basilicam ingresso, rex elevatur a solo, et sic recipiens incolumem famulum palatium repetivit. Testabatur autem major præfatus hæc se ab ipsius regis relatione, sicut actum narravimus, cognovisse. Sic enim gloriosus pontifex suam illustrat urbem miraculis, ut deesse non sentiatur alienis.

une de ces grappes de raisin, de peur d'encourir peut-être le mécontentement du saint pontife; car tout ce qui se trouve dans ce parvis lui est consacré. » En entendant ces paroles, un des serviteurs se dit en lui-même : « J'ignore si ces grappes sont consacrées ou non à ce saint, je sais seulement que la résolution de mon esprit est d'en manger. » Aussitôt il tendit la main et se mit à couper la queue d'une grappe, et soudain sa main droite adhérant au berceau devint roide, et son bras se dessécha. C'était le bouffon du roi, qui l'égayait d'ordinaire par des propos plaisants. Mais les éclats de rire et le prestige de son art ne lui furent d'aucune utilité; et, contraint par la douleur, il se mit à élever la voix, et à dire : « Secourez, braves gens, un malheureux, aidez un opprimé, soulevez celui qui est suspendu, et implorez la puissance du saint pontife Martin pour moi, que cet accident torture, que cette plaie désole, qui pour avoir cueilli suis démembré. » Le roi, étant sorti, apprit ce qui s'était passé, et fut enflammé d'une telle fureur contre son serviteur, qu'il lui aurait coupé les mains s'il n'en eût été empêché par les siens. Ses gens lui disaient encore : « N'ajoute pas, ô roi, ta vengeance au jugement de Dieu, de peur de retourner peut-être contre toi la rigueur dont tu menaces ce serviteur. » Alors le roi, le cœur repentant, entra dans la basilique, se prosterna devant le saint autel et pria le Seigneur en fondant en larmes; et il ne se releva pas du pavé avant que le torrent qui coulait de ses yeux eût effacé la page du méfait. Délivré du lien qui le retenait, le serviteur entra dans la basilique; alors le roi se leva de terre, et, reprenant son serviteur sain et sauf, il regagna son palais. Le maire dont nous avons parlé affirmait qu'il avait appris de la bouche même du roi ces faits, tels que nous les avons racontés. C'est ainsi que le glorieux pontife illustre sa ville de miracles, mais de manière à ce que les villes étrangères ne s'aperçoivent pas de son éloignement.

CAPUT VIII.

De basilica sancti apud urbem Sanctonicam.

Præsenti vero anno, Palladius Sanctonicæ urbis episcopus, hujus sancti confessoris reliquias petiit. Construxerat enim in ejus honorem basilicam, quam his pignoribus consecravit, meruitque ibi suscipere miracula quæ sæpius urbs propria habet experta. Nam post duorum aut trium mensium curricula, litteras ejus accepi, in quibus indicavit tres paralyticos contractis pedibus advenisse, qui statim ut in basilicam ingressi orationem fuderunt, directis vestigiis, sanitati sunt redditi. Duo cæci in eo loco lumen recipere facta oratione meruerunt, et amplius quam duodecim a febre frigoritica detenti, depulso tremore convaluerunt.

CAPUT IX.

De duobus dysentericis.

Duo de pueris nostris, clericus scilicet Dagobaldus[1], et laicus Theodorus, dysenteriam cum febre patiebantur; in tantumque lassati morbo erant, ut non aliter nisi manibus aliorum, cum digestionis necessitas advenisset, e strato sublevarentur. Sed de sepulcri pulvere hausto, statim convaluerunt.

CAPUT X.

De patenis quas sanctus exhibuit.

Est apud nos patena colore sapphirino, quam dicitur sanctus de Maximi imperatoris thesauro detulisse,

---

(1) 3801 Dagoaldus.

CHAPITRE VIII.

De la basilique du saint dans la ville de Saintes.

Cette même année Palladius, évêque de la ville de Saintes, demanda des reliques du saint confesseur. Il avait construit en son honneur une basilique qu'il consacra par ces reliques, et il y mérita l'accomplissement de miracles pareils à ceux que la propre ville du pontife a fréquemment éprouvés. Car, deux ou trois mois s'étant écoulés, je reçus de lui des lettres dans lesquelles il me faisait connaître l'arrivée de trois paralytiques aux pieds perclus, qui, aussitôt qu'ils furent entrés dans la basilique pour fondre en prières, eurent les pieds redressés et furent rendus à la santé. Deux aveugles méritèrent par leurs prières de recouvrer la vue dans le même endroit, et plus de douze personnes atteintes de la fièvre froide furent délivrées de leur tremblement et rétablies.

CHAPITRE IX.

De deux dyssentériques.

Deux de nos serviteurs, le clerc Dagobald et le laïque Théodore, souffraient de la dyssenterie et de la fièvre, et ils étaient tellement fatigués par la maladie qu'ils ne pouvaient se lever de leurs lits que soutenus sur les mains d'autres personnes, lorsque les besoins de la digestion se faisaient sentir. Mais, ayant avalé de la poussière du tombeau, ils se rétablirent sur-le-champ.

CHAPITRE X.

Des patènes provenant du saint.

Nous avons une patène de couleur de saphir que le saint a, dit-on, rapportée du trésor de l'empereur Maxime, et dont

de qua super frigoriticos virtus sæpe procedit. Nam in accessu febrium quis positus, qui cum tremore fieri solet, si advenerit, et de ea aquam hauserit, mox sanatur. Est et apud Condatensem[1] vicum, alia quoque patena a sancto exhibita metallocrystallina[2], simile infirmis beneficium præbens, si fideliter expetatur. Bodillo unus de notariis nostris, cum stomachi lassitudine animo turbatus erat, ita ut nec scribere juxta consuetudinem valeret nec excipere, et quæ ei dictabantur vix poterat recensere, tunc cum sæpius verbis increparetur, super hanc beati viri patenam, quam nobiscum esse diximus, aquam fudit, ipsamque ore transponit. Mox sensui suo redditus, opus officii sagacius quam consueverat, expediebat.

CAPUT XI.

De Bliderico, cui filii non erant dati.

Sed quid mirum, si sensum adversitate turbatum reddat hominibus, qui sæpius sterilitatem in fecunditatem convertit? Bliderieus[3] quidam, Carnoteni territorii civis, accepta uxore, ut dono Dei procreationis suæ prole ditaretur orabat; sed nihil ex ea germinis merebatur accipere. Tricesimus etenim annus curriculum expedierat, uxore sterili permanente, cum vir saluberrime pro animæ commodo tractans, ait uxori : « Ecce sæculum quo utimur præteriens est, et nulla inter nos soboles gignitur, quæ, nobis deficientibus,

(1) 2204 et plerique alii *Condatensim.... Bodilo.*
(2) Editi, *holocrystallina.* (R.)
(3) Editi cum Clar., *Bledericus.* Vict., *Beliderieus.* (R.)

la vertu agit souvent sur ceux qui ont des frissons. Car, lorsque quelqu'un est saisi d'un accès de fièvre, produisant habituellement des frissons, il est bientôt guéri s'il vient chez nous et s'il boit de l'eau dans cette patène. Il y en a aussi dans le bourg de Cande une autre en cristal, provenant du saint, et qui cause de même du bien aux infirmes, s'ils la demandent avec confiance. Bodillon, un de nos scribes, avait l'esprit tellement troublé par une lassitude d'estomac qu'il ne pouvait ni écrire comme d'habitude, ni copier, et qu'il pouvait à peine recueillir ce qu'on lui dictait; alors, comme il était fréquemment réprimandé, il versa de l'eau dans ce vase du saint homme qui se trouve chez nous, comme nous l'avons dit, et la fit passer de là dans sa bouche. Bientôt il recouvra le jugement et expédia les affaires de son office avec plus de discernement que de coutume.

CHAPITRE XI.

De Blidéric qui n'avait pas eu de fils.

Mais qu'y a-t-il d'étonnant s'il rend aux hommes le jugement troublé par le malheur, celui par qui souvent la stérilité se change en fécondité? Un citoyen du pays Chartrain, nommé Blidéric, s'était marié, et il priait Dieu de vouloir bien lui accorder un enfant de son sang, mais il ne pouvait obtenir de sa femme aucun rejeton. Déjà trente années avaient achevé leur cours et la femme restait toujours stérile, lorsque le mari, agissant d'une façon très-salutaire pour le bien de son âme, dit à son épouse : «Voici que l'âge où nous vivons s'écoule, et il ne nous naît aucun enfant qui doive posséder après nous le produit de notre travail. J'irai, dit-il, à la basilique de Saint-Martin, et je la ferai mon héritière, afin de posséder du moins avec ce saint les biens que je pourrai avoir à l'avenir, puisque les enfants me sont refusés. » Cette femme sensée consentit au projet

congestum laboris nostri debeat possidere. Accedam, inquit, ad basilicam sancti Martini, et eam faciam hæredem mihi, ut, liberis abnegatis, vel cum eodem quæ habere potero possideam in futuro. » Consensit mulier sapiens viri prudentis consilio. Nec mora, proceditur ad basilicam sancti, fusaque oratione invitat abbatem domi secum accedere. Quo accedente, tradidit ei omnem possessionem suam, dicens : « Sint hæc omnia penes sancti Martini ditionem quæ habere videor, et hoc tantum exinde utar, ut de his dum vixero alar. » Consignatisque rebus coegit abbatem manere ibi. Mirum dictu ! post triginta, ut diximus, annorum curricula, in ipsa qua res suas basilicæ tradidit nocte cognovit uxorem suam, quæ concipiens peperit filium. Sed et deinceps alios habuit. Quod non ambigitur hoc virtute sancti præstitum huic viro fuisse. Verumtamen non refragavit acceptis filiis promissionem homo ille, sed eis alia loca tribuens, quæ primum sancto largitus fuerat confirmavit.

CAPUT XII.

De cæca apud Turnacensem villam.

Apud Turnacensem [1] vero Cenomanici [2] territorii villam, quæ nunc in ipsius sanctæ basilicæ ditionibus retinetur, mulier quædam diuturna cæcitate detenta,

(1) Editi tres cum Clar., *Tornacensem*. Clict., *Turonicensem*. Colb. tut., in indice capitum, *Tornacesim*. Omnes omnino mss. habent *villam*. Sed hic, et sæpius alias, apud Gregorium, ubi mss. habent *villam*, editi *urbem* apposuerunt. (R.) — 2204 et 5334 *Turnacensim*.

(2) *Cinnomannici*, Sag., Cott. ; *Cenomannici* 3801, 5326, 5329.

de son prudent mari. Aussitôt on se rend à la basilique du saint, et, après s'être livré à la prière, l'homme invite l'abbé à l'accompagner à la maison. A son arrivée, il lui donna tous ses biens en disant : « Que tout ce que j'ai devienne la propriété de saint Martin, et que je conserve seulement de quoi me nourrir pendant ma vie. » Et après avoir fait la déclaration de ses domaines, il força l'abbé à y rester. Chose étonnante à dire ! Au bout de trente ans, comme nous l'avons dit, dans la nuit même où il donna ses biens à la basilique, il connut sa femme, qui conçut et engendra un fils; plus tard, elle en eut encore d'autres. On ne doute pas que cet homme n'ait dû cela à la puissance du saint. Bien qu'il eût obtenu des fils, cet homme ne rétracta pas cependant sa promesse; il leur assigna d'autres terres, et confirma le don qu'il avait accordé primitivement au saint.

CHAPITRE XII.

D'une femme aveugle dans le village de Tornes.

Il y avait au village de Tornes, qui se trouve dans le territoire du Mans, et qui est compris maintenant dans les possessions de la sainte basilique, une femme aveugle depuis longtemps et accablée par la vieillesse. Cette femme se tenait dans l'oratoire du village, y demandant l'aumône, et invoquait assidûment le nom de saint Martin, quand, une nuit de dimanche, ses yeux commencèrent à être aiguillonnés par la douleur. Alors elle se prosterna devant le saint autel, et, le sang s'étant échappé, elle recouvra la vue. Il y avait pourtant

et senio prægravata, ad oratorium villæ ipsius residens, dum stipem quæreret, ac assidue sancti Martini nomen invocaret, quadam nocte dominica cœperunt oculi ejus a dolore compungi. Tunc illa prostrata coram sancto altari, erumpente sanguine, lumen recepit. Verumtamen reliquiæ in ipso loco beatissimorum apostolorum, id est Petri et Pauli, habentur : sed hæc asserebat virtute sancti antistitis se fuisse sanatam. Verumtamen fides nostra retinet in multorum sanctorum virtutibus unum Dominum operari ; et nec illos disjunctos virtutibus, quos cœlo pares, miraculis Dominus æquales reddit in terris.

CAPUT XIII.

De manu arida restituta.

Ad festivitatem vero illam, cui Aunacharius [1] Autissiodorensis [2] urbis pontifex adfuit, quidam manum aridam contractamque detulit, sed post diem tertium festivitatis, redintegratam domi reportavit.

CAPUT XIV.

De Baudegisilo debili.

Baudegisilus quidam ex Andegavensis urbis territorio, Baudulfi filius, vici Geinensis [3] incola, dum hu-

(1) Alii, *Annacharius*. Colb., Vict. (et alii), *Aunarius*, et sic legitur in Gestis episcoporum Autissiodor., apud Labbeum, tomo I Biblioth. (R.) — *Aunatharius*. Sag., Cott.

(2) *Autisioderensis* 2204, 5326, 5329, 5334.

(3) Sic Colb. et Laud. At Bell. et Clar. habent *Geniensis*. Editi, *Gennensis*. (R.) — *Geimensis*, 2204, 5326, 5329, 5334 ; *Gemensis*, Sag.; *Getimensis*, Cott.

dans le même lieu des reliques des bienheureux apôtres, c'est-à-dire de Pierre et de Paul, mais cette femme affirmait qu'elle avait été guérie par la puissance du saint pontife. Cependant notre foi nous dit qu'un seul Seigneur agit par la vertu d'un grand nombre de saints, et qu'ils ne sont pas divisés quant à la puissance, ceux que le Seigneur rend égaux au ciel et pareils quant aux miracles sur la terre.

CHAPITRE XIII.

Du rétablissement d'une main desséchée.

A la fête à laquelle assista Aunacharius [1], pontife de la ville d'Auxerre, un homme apporta sa main desséchée et contractée ; mais le troisième jour après la fête, il retourna, la main rétablie, à sa maison.

CHAPITRE XIV.

De l'infirmité de Baudégisile.

Un certain Baudégisile du territoire de la ville d'Angers, fils de Baudulfe et habitant du bourg de Gennes, avait été blessé par le dard d'une humeur cruelle, et gisait estropié. Comme il était nourri par un père pauvre, sans pouvoir rien

(1) Personnage dont Grégoire parle ailleurs (*Hist.*, liv. IX, ch. XLI) et qui mourut en 605.

moris sævi jaculo sauciatur, debilitatus occubuit. Isque cum a patre paupere sine operis beneficio pasceretur, ut basilicæ sancti Martini limina oscularetur, patrem lacrymis obortis efflagitat. Qui nec mora in navi positum, quia vehi altera evectione non poterat, ante pedes sancti, id est, foris sepulcrum, filium devotus exposuit. Qui per dies aliquot orationi vacans, et sancti auxilium poscens, amota debilitate sanitati restituitur, sicque cum genitore domi incolumis restitutus est.

CAPUT XV.

De homine qui ceram transmisit.

In Ausiensi[1] quoque territorio erat homo, Cœlestis nomine, cui multa erant apum alvearia : ex quibus cum examen egressum alta conscendens longe competeret, et ille sequens, nullum prorsus suscipiendi obtineret effectum, prostratus solo sancti Martini invocat nomen, dicens : « Si virtus tua, beatissime confessor, hoc examen retinere voluerit, eumque ditioni meæ reddiderit, quæ in posterum ex eo procreata fuerint, mel usibus meis sumam, ceram vero ad luminaria basilicæ tuæ cum omni soliditate dirigam. » Hæc effatus, cum adhuc terræ decumberet, statim examen apum super unam arbusculam, quæ viro erat proxima, decidit et insedit, collectumque et in alveare reconditum domi detulit : de quo infra duos aut tres annos multa congregavit. Ex quibus cum jam amplius quam

(1) Sic Clar. Alii autem (2204, 3801, 5326, 5329, etc.) *Ausciensi*. Bign., *Ansciensi*. Hic dubio procul Asiacum designatur, vulgo *Asay*, cujus nominis complures sunt vici in Turonibus. (R.)

gagner par le travail, il conjura son père, les larmes aux yeux, de lui permettre de baiser le seuil de la basilique de Saint-Martin. Le père fit placer aussitôt son fils dans un bateau, parce qu'il ne pouvait pas être conduit par un autre moyen de transport, et il l'exposa pieusement aux pieds du saint, c'est-à-dire hors du tombeau. Le fils se livra à la prière pendant quelques jours et implora le secours du saint; puis, délivré de son infirmité, il fut rendu à la santé, et ainsi il retourna sain et sauf à la maison avec son père.

CHAPITRE XV.

D'un homme qui transporta de la cire.

Il y avait dans le territoire d'Azay un homme nommé Céleste, qui possédait beaucoup de ruches d'abeilles; un essaim en sortit et s'éloigna en gagnant les hauteurs; il le poursuivit; mais ne pouvant réussir à le reprendre, il se prosterna sur le sol et invoqua le nom de saint Martin, en disant : « Si ta puissance, bienheureux confesseur, veut retenir cet essaim et le remettre en ma possession, je prendrai pour mon usage le miel qu'il produira à l'avenir; mais, quant à la cire, je la consacrerai intégralement au luminaire de ta basilique. » A ces mots, et pendant qu'il était encore couché à terre, l'essaim d'abeilles descendit tout à coup et s'établit sur un arbuste qui était près de cet homme; celui-ci le recueillit, l'enferma dans la ruche et le rapporta à la maison; pendant deux ou trois ans, il en obtint des produits considérables. Il avait déjà amassé plus de deux cents livres de cire provenant de ces abeilles, lorsqu'un bruit de guerre

ducentas ceræ libras aggregatas haberet, rumor hostilitatis obortus est. At ille, ne votum suum perire cerneret, ceram fossa humo operuit. Pace quoque reddita, diaconum nostrum, ut eam peteret, accersivit. Erat tunc cum eo puer, qui renum gravissimum perferebat dolorem. Qui accedens ad virum, et cognoscens ab ore ejus quæ gesta fuerant, ceram quæ in terra latebat detegi jubet. Puer vero qui dolorem, quem diximus, patiebatur, accepto sarculo ut terram foderet, ait : « Si tu propitius es, sancte Martine, ad hoc munus hominis hujus aspiciendum, contingat virtus tua renes meos, et sit mihi salus cum hanc detexero ceram. » Cumque percussisset sarculo terram, sonuit ossiculum renum ejus, et statim omnis dolor ablatus est; sicque incolumis cum hac cera beatæ basilicæ præsentatus est.

CAPUT XVI.

De absolutione vincti.

Homo quidam urbis Turonicæ judici culpabilis exstitit, quem in vincula compactum custodiri præcepit. Advenientibus autem diebus sanctis dominicæ resurrectionis, jussit eum judex in ulterius Ligeris fluvii littus in alia retrudi custodia. Ducebatur ergo non solum catenis colla revinctus, verum etiam post tergum manibus colligatis : cumque ad ripam nominati amnis advenissent, et navigium quo transire deberent præstolarentur, atque ille sancti Martini auxilium incessabiliter flagitaret, visum est repente custodibus, quasi ab aliquo capite verberati fuissent. Protinusque in terram ruunt, ac catenæ quæ vinctum

s'éleva. Pour ne pas voir périr ce qui était l'objet de son vœu, il enfouit la cire dans un trou en terre. Au retour de la paix, il invita notre diacre à venir la chercher. Il avait alors avec lui un serviteur qui était affligé d'une douleur très-grave des reins. Le diacre, arrivé auprès de l'homme, apprit de sa bouche ce qui s'était passé, et ordonna de déterrer la cire qui était enfouie. Le serviteur, qui endurait la souffrance dont nous avons parlé, prit une bêche pour creuser la terre, et dit : « Si tu regardes d'un œil propice, saint Martin, le présent de cet homme, que ta puissance touche mes reins, et que j'obtienne la santé quand j'aurai déterré cette cire. » Lorsqu'il eut frappé la terre avec sa bêche, l'os de ses reins résonna, et aussitôt toute douleur disparut; ainsi il se présenta sain et sauf avec la cire à la bienheureuse basilique.

CHAPITRE XVI.

De la délivrance d'un prisonnier.

Un homme de la ville de Tours parut coupable au juge, qui le fit enchaîner, et ordonna qu'on le mît en prison. Quand vinrent les jours saints de la résurrection du Seigneur, le juge le fit enfermer dans une autre prison sur la rive opposée du fleuve de la Loire. On le conduisit donc, non-seulement chargé de chaînes au cou, mais encore les mains liées derrière le dos. Comme ils étaient arrivés au bord du susdit fleuve et qu'ils attendaient le bateau sur lequel ils devaient traverser, le prisonnier implorant sans relâche le secours de saint Martin, tout à coup il sembla aux gardiens que quelqu'un les frappait à la tête; et aussitôt ils tombent à terre, et les chaînes qui tenaient l'homme attaché

tenebant hominem confractæ sunt, laxatæ vero corrigiæ de manibus solvuntur. Ipse autem liberum se sentiens, decumbentibus adhuc solo hominibus, secessit ab eis, et sanctæ ecclesiæ limen ingressus est, sicque a judice relaxatur. Ferebant enim nonnulli his diebus et apud Pictavensem urbem vinctos ab ergastulo carcerali fuisse resolutos. Quod ambigi non potest, quia unius confessoris virtus utramque urbem sacris potuit illustrare miraculis.

CAPUT XVII.

De puero cæco.

Puerulus parvulus, nomine Leudovaldus[1], servus cujusdam Baudeleifi, de vico Andegavensi, cui Crovio[2] antiquitas nomen indidit; postquam renatus ex aqua et Spiritu sancto cum reliquis infantibus ludum in platea exercens, ut ætas illa patitur, huc illucque discurreret, subito commotus cum impetu ventus, et pulverem elevans, oculos infantis implevit. Qui cum a cæcitate percussus doloribus cruciaretur, apparuit aviæ ejus vir quidam per somnium, taliter eam instruens : « Vade, inquit, ad basilicam sancti Martini, et recipiet visum puer iste. » Nec morata mulier, fide plena venit ad festivitatem beati viri, recepitque illuminatum virtute pontificis nepotem suum.

---

(1) Colb. tut. et Clar., *Leodowaldus*. Editi, *Lendonaldus*. (R.) — 2204 *Ledvaldus*.

(2) Sic omnes mss. Editi vero, *Cronio*. (R.)

se brisent, et les courroies se desserrent et se détachent de ses mains. Se sentant libre, il s'éloigna de ces hommes pendant qu'ils étaient encore étendus sur le sol et franchit le seuil de la sainte église. Il fut alors relâché par le juge. Quelques-uns rapportaient aussi qu'en même temps, dans la ville de Poitiers, des hommes enfermés dans la prison des esclaves avaient été délivrés. Cela ne peut pas faire l'objet d'un doute, parce que la puissance du confesseur seul a pu illustrer les deux villes par de saints miracles.

CHAPITRE XVII.

D'un enfant aveugle.

Un petit enfant nommé Leudovalde était serf d'un certain Baudeleife, d'un bourg de l'Anjou, auquel les anciens ont donné le nom de Craon. Déjà il était né une deuxième fois par l'eau et le Saint-Esprit; il jouait sur une place avec les autres enfants, comme cet âge le permet, et courait çà et là, quand tout à coup le vent s'éleva avec impétuosité, et, soulevant la poussière, envahit les yeux de l'enfant. Frappé de cécité, il était tourmenté de douleurs, lorsqu'un homme apparut en songe à sa grand'mère, et lui donna les instructions suivantes : « Va, dit-il, à la basilique de Saint-Martin, et cet enfant recouvrera la vue. » Sans perdre de temps, la femme alla pleine de confiance à la fête du saint évêque, et elle remmena son petit-fils rendu à la vue par la puissance du pontife.

CAPUT XVIII.

De puella cæca.

Hujus etenim urbis territorii puella, Viliogundis [1] vocabulo, simili conditione cæcatur. Dum enim cum reliquis puellulis per stratas villæ ludum exercendo discurreret, venti violentia pulvis elevatus opplevit oculos ejus. Quæ statim doloribus vexata, petiit parentes suos, ut eam ad basilicam sancti Martini deducerent. Quo facto, protinus ut orationem pro ea fuderunt, illuminata est. Nobis quoque egredientibus de sanctis missarum solemniis occurrerunt simul præfatus puer atque puella, dicentes se ipsa hora lumen virtute beati antistitis recepisse. Quod nobis magnum præstitit gaudium credentibus, quod nos virtus beati confessoris visitare dignata sit.

CAPUT XIX.

De contracto et cæco.

Litoveus [2] autem quidam, ex infantia sua membris debilis, accedente febre cæcatus est : sed ad superiorem veniens festivitatem, directis membris, lumine tamen adhuc dempto discessit. Sed cum ad hanc iterum regressus fuisset solemnitatem, exemptis tenebris, lumen ei clarum exoritur.

(1) Gat., *Juliogundis*. Edit., *Vigiogundis*. (R.)
(2) Editi cum Clar., *Litoneus*. (R.)

CHAPITRE XVIII.

D'une jeune fille aveugle.

Une jeune fille du territoire de la même ville, nommée Viliogonde, devint aveugle dans une circonstance semblable. Tandis qu'elle courait en jouant avec les autres jeunes filles par les rues du village, la poussière soulevée par la violence du vent remplit ses yeux. Aussitôt, tourmentée par la douleur, elle demanda à ses parents de la conduire à la basilique de Saint-Martin. Ils le firent, et, dès qu'ils eurent prié pour elle, elle recouvra la vue. En sortant des saintes solennités de la messe, nous rencontrâmes à la fois l'enfant dont nous avons parlé et la jeune fille, et ils nous dirent qu'ils venaient à l'instant même de recouvrer la vue par la puissance du bienheureux pontife. Cela nous causa une grande joie de penser que la puissance du bienheureux confesseur avait daigné se tourner vers nous.

CHAPITRE XIX.

D'un homme contrefait et aveugle.

Un certain Litovée, qui avait les membres débiles depuis son enfance, fut aveuglé par un accès de fièvre; mais il vint à la précédente fête, et il se retira les membres droits, bien que toujours privé de la lumière. Il revint de nouveau à cette solennité-ci, fut délivré des ténèbres, et revit clairement la lumière.

CAPUT XX.

Item de alio cæco.

In hac etiam festivitate et Leudardus[1], servus Emnerii Namneticæ urbis diaconi, cum per sex annos cæcitatis fuisset catena constrictus, ad basilicam accedens, virtute beati confessoris illuminatus est. Per visionem enim somnii admonitus fuerat ut hujus sancti auxilia flagitaret antistitis.

CAPUT XXI.

De eulogiis quas Motharius civis Turonicus sustulit.

Quidam de civibus Turonicis, dum ad regis properaret occursum, vas cum vino, unumque panem ad sepulcrum una mansurum nocte deposuit, ut scilicet in itinere positus hoc haberet salutis præsidium. Quibus exinde assumptis, iter carpere cœpit. Factum est autem ut metatum requirens, hominis cujusdam ingrederetur hospitium, depositisque sarcinis, mulier quæ habebat spiritum immundum, beati Martini adventum vocibus immensis annuntiare cœpit, et dicere : « Quid nos persequeris, sancte? quid nos crucias, serve Dei? » Tunc hospes ille qui venerat, accepto calice, paululumque vini de illo vase auferens, frustum benedicti panis effractum posuit in eo. Quod ubi mulier illa quæ debacchabatur accepit, mox, cum sanguine ejecto dæmonio, salvata est. Alia in eodem loco

(1) Editi, *Lendaidus servus Emneri*. Colb. et Clar. *Eumerii*. (R.) — *Eumerii* 2204, 3801, 5326, 5329, 5334, Sag., Cott.

CHAPITRE XX.

Item d'un autre aveugle.

A cette fête aussi Leudardus, serf du diacre Emnerius de la ville de Nantes, retenu depuis six ans dans les chaînes de la cécité, vint à la basilique et recouvra la vue par la puissance du bienheureux confesseur. Il avait été exhorté par une vision à implorer les secours de ce saint pontife.

CHAPITRE XXI.

Des eulogies qu'offrit Motharius, citoyen de Tours.

Un des citoyens de Tours, faisant diligence pour aller à la rencontre du roi, déposa auprès du tombeau, pour y rester pendant une nuit, un vase rempli de vin et un pain, afin d'avoir ce secours salutaire pendant son voyage. Il se mit en route après les avoir repris. Or, il arriva que, comme il était entré cherchant un logis dans la maison d'un homme et y avait déposé ses bagages, la femme, possédée de l'esprit immonde, se mit à annoncer à haute voix l'arrivée du bienheureux Martin, et à dire : « Pourquoi nous poursuis-tu, ô saint? Pourquoi nous tourmentes-tu, serviteur de Dieu? » Alors cet hôte qui lui était venu prit une coupe, y versa un peu de vin du vase, et rompant un morceau du pain bénit, le mit dans la coupe. Cette femme qui était furieuse avant, prit cela, rejeta bientôt le démon avec du sang et fut guérie. Dans le même lieu, une autre femme, depuis

mulier quæ diu a frigore febrium ægrotabat, accepto ab hac benedictione modico, mox ut sumpsit, sanata est.

CAPUT XXII.

De contracto directo.

Silluvius [1], incola Bajocassinus, cum in rure positus operaretur quiddam, commoto vento, pavore perculsus, tremere cœpit, ac membris omnibus destitui, vociferari etiam, et sibi mortem imminere testabatur. Interea concurrentibus vicinis ad spectaculum tale, ipse inter voces et ululatus, contractis nervis, debilitatur ad integrum ; et non solum ei usus aurium denegatur, verumetiam et ipso lumine caruit oculorum. Post quindecim vero annos dum in hac infelicitate degeret, ad festivitatem sancti Martini adveniens, solidatis membris, oculisque receptis, abscessit.

CAPUT XXIII.

De cæca ac debili sanatis.

Nec dissimili virtute mulier Ermegundis [2], Andecavensis civis, vici incola Croviensis [3], contracta ac cæca, in hac festivitate directa, illuminataque discessit. Sed et Charimundus, ex Bricilonno [4] debilis veniens, virtute beati antistitis redintegratus est.

---

(1) Gat., *Sillimius*. Clar., *Hicluvius*. Editi, *Simillimius*. (R.)
(2) *Ermengundis* 5326, 5329, Cott.
(3) Bign., *Eroniensis*. Alii, *Croniensis*. Vide supra cap. xvii. (R.)
(4) Varie in variis codd. scribitur. Sic Laud. et Colb. ; at Bell. et Clar., *Bricillonno*. Vict., *Briciolonno*. Gat., *Bricilomno*. S. B., *Brisciconno*. Denique Editi, *Briscillamo*, vel *Briscillami*. (R.)

longtemps malade de la fièvre froide, reçut un peu de la même bénédiction, et aussitôt qu'elle l'eut pris, elle fut guérie.

CHAPITRE XXII.

D'un homme contrefait qui fut redressé.

Silluvius, habitant du pays de Bayeux, travaillait à la campagne, lorsque le vent s'étant élevé, il fut frappé de crainte, se mit à trembler, à sentir tous ses membres comme paralysés, et aussi à crier, en assurant que la mort le menaçait. Pendant que les voisins accouraient à un tel spectacle, et qu'il continuait ses cris et ses gémissements, il devint entièrement impotent par la contraction des nerfs ; et de plus il perdit non-seulement l'usage des oreilles, mais aussi celui de la vue. Il vivait depuis quinze ans dans cette infortune, lorsque, étant venu à la fête de saint Martin, ses membres se rétablirent, et il se retira les yeux guéris.

CHAPITRE XXIII.

De la guérison d'une femme aveugle et d'un homme impotent.

Une femme du pays d'Angers, nommée Ermenégonde, qui habitait le bourg de Craon, et qui était contrefaite et aveugle, fut redressée par la même puissance à cette fête, et s'en alla après avoir recouvré la vue. Charimond, qui était impotent, y vint aussi de Brion [1], et fut rétabli par la puissance du bienheureux pontife.

---

(1) Brion. (Maine-et-Loire?)

CAPUT XXIV.

De plurimis cæcis energumenisque sanatis.

In hujus etiam solemnitatis die virtutem nonnulli, cooperante Christi gratia, persenserunt. Nam Leodemundus [1] cæcus post septem annos ad basilicam præfati antistitis veniens, visum recepit. Et tres insuper alii cæci [2] in hac festivitate visum per opem beati antistitis receperunt, et energumeni plerique mundati sunt.

CAPUT XXV.

De puella a febre sanata.

Leonis presbyteri nostri vernacula, cum ad villulam urbi proximam parentalibus ulnis deportata secessisset, vi febris opprimitur, et die ac nocte valde commota in mortis discrimine cernitur. Quam videns presbyter exanimari violentia morbi, nocte ascenso equite, ad basilicam sancti confessoris accessit, pulsansque ostium cellulæ, in qua æditus quiescebat, virum suscitare nequivit. Cumque basilicam sanctam ingredi non valeret, coram absida sepulcri fudit orationem, collegitque parumper de pulvere terreno, quod secum fide plenus evexit, eumque dilutum ut puellulæ ad bibendum protulit, protinus febris abscessit.

(1) *Leodemundus* 2204, 5329, Sag., etc.
(2) Laud., Bell., Clar. et Colb. habent : *Leodemundus cæcus post septem annos, Domnitta post tres, et tres insuper alii cæci in hac* etc. (R.)

CHAPITRE XXIV.

De la guérison de plusieurs aveugles et possédés.

Grâce à la coopération du Christ, plusieurs ressentirent encore, le jour de cette solennité, la puissance de saint Martin. Léodemond, qui était aveugle depuis sept ans, vint à la basilique dudit pontife, et recouvra la vue. En outre, trois autres aveugles recouvrèrent également la vue à la même fête par le secours du bienheureux pontife, et la plupart des possédés furent délivrés.

CHAPITRE XXV.

D'une jeune fille guérie de la fièvre.

Une fille de serf, appartenant à notre prêtre Léon, demeurait dans un petit domaine voisin de la ville, où elle avait été portée sur les bras de ses parents; là, elle est prise d'une fièvre violente, et, fortement agitée nuit et jour, elle semble sur le point de mourir. Le prêtre, la voyant succomber à la violence de la maladie, monta à cheval pendant la nuit, se rendit à la basilique du saint confesseur et frappa à la porte de la cellule dans laquelle reposait le gardien, mais sans parvenir à réveiller cet homme. Ne pouvant entrer dans la sainte basilique, il fondit en prières devant l'abside du tombeau, ramassa un peu de poussière à terre, l'emporta avec lui plein de confiance, et, l'ayant délayée, la fit boire à la petite fille; aussitôt la fièvre disparut.

CAPUT XXVI.

De carcerariis absolutis.

Fuerat nobis causa quædam Childeberthi regis adire præsentiam. Pergentibus quoque nobis, iter per pagum Remensem aggressi sumus, reperimusque hominem quemdam, qui nobis relatu suo patefactum carcerem hujus urbis, in quo inter reliquos vinctos hujus famulus tenebatur, Martini virtute fuisse dicebat; vinctosque ab ergastulo absolutos, liberosque abscessisse narravit. Erat enim hujusmodi carcer ita tectus, ut super struem tignorum axes validi superpositi pulpitarentur, ac desuper, qui eosdem opprimerent, insignes fuerant lapides collocati. Nihilominus et ostium carceris sera ferro munita, obducto clave pessulo obserabatur : sed virtus antistitis, ut ipse relator asseruit, lapides dimovit, disjecit pulpita, catenas confregit, et trabem quæ vinctorum coarctabat pedes, aperuit, ac nec reserato ostio homines per aera sublevatos, foris tecto patente produxit, dicens : « Ego sum Martinus miles Christi, absolutor vester: Abscedite cum pace, et abite securi. » Sed cum nos ad regem accedentes, virtutis hujus diffamaremus miraculum, affirmavit rex quosdam ex his qui absoluti fuerant ad se venisse, atque compositionem fisco debitam, quam illi fredum vocant, a se fuisse reis indultam. Hoc autem factum est ante quatuor festivitatis dies, in memorati regis anno sexto et decimo.

CHAPITRE XXVI.

Des prisonniers délivrés.

Certain motif nous obligea à nous rendre en la présence du roi Childebert. Chemin faisant nous entrâmes dans le pays Rémois et nous y trouvâmes un homme qui nous fit le récit suivant : il nous dit que la prison de cette ville, dans laquelle son serviteur était retenu parmi les autres prisonniers, avait été ouverte par la puissance de Martin, et que les prisonniers, après avoir été délivrés de leurs fers, étaient partis librement. Cette prison était couverte de telle façon, que de fortes planches superposées étaient clouées sur les solives du comble et que sur ces planches avaient été placées de grandes pierres qui les comprimaient. En outre, la porte de la prison était close par une serrure garnie de fer et par un verrou fermé à clef. Mais la puissance du pontife, comme l'affirmait le narrateur de ce récit, écarta les pierres, renversa le comble, brisa les chaînes, fendit la poutre qui resserrait les pieds des prisonniers, et, sans ouvrir la porte, fit sortir ces hommes par l'ouverture du toit en les soulevant dans les airs et en disant : « Je suis Martin, soldat du Christ, votre libérateur. Allez en paix, et retirez-vous sans crainte. » Arrivés auprès du roi, nous publiâmes le miracle opéré par la puissance du pontife; et le roi assura que quelques-uns de ceux qui avaient été délivrés étaient venus auprès de lui, et qu'il leur avait abandonné la composition due, au fisc que ces gens-là appellent *fredum*[1]. Cela se passa quatre jours avant la fête, la seizième année du roi nommé plus haut[2].

(1) *Friede*, paix.
(2) Childebert; an 591.

CAPUT XXVII.

De servo Nonnichii episcopi a debilitate sanato.

Adveniente autem festo beati Martini, Nonnichius, Namneticorum[2] pontifex, ad basilicam sancti advenit, exhibens secum puerum membris dissolutum, nomine Baudegisilum. Celebratis igitur solemniis sancti, hunc, artubus restitutis, secum reduxit incolumem.

CAPUT XXVIII.

De Claudii regalis cancellarii febre.

Nobis quoque cum rege morantibus, Claudius quidam ex cancellariis regalibus[3] a febre corripitur. Cumque cibum potumque nimia oppressus febre exhorruisset, nobis quæ patiebatur questus est, dilutumque pulverem, quem de sancti ac beati sepulcro pro salvatione levavimus, ut hausit, mox, compressa febre, sanatus est.

CAPUT XXIX.

De eo quod Agnes Pictaviensis abbatissa de nauta quodam retulit.

Venerabilis vero Agnes, Pictavarum[4] sanctimonialium abbatissa, relatam sibi ab ipso cui contigit, Treverico scilicet negotiatore, rem miraculi provenisse, sic retulit. « Dum, inquit, Mettis accessissem, interro-

(1) Editi *Monnichius*. Vide lib. VIII Hist., cap. XLIII.
(2) *Nanneticorum*, Sag., sup. 243, etc.
(3) In Bell., *cancellariis nostris regalibus*, et in titulo capitis deest vox *regalis*. (R.)
(4) 2204 *Pectavarum*.

CHAPITRE XXVII.

De la guérison du serf impotent de l'évêque Nonnichius.

A la fête du bienheureux Martin, Nonnichius, pontife de Nantes, vint à la basilique du saint, amenant avec lui un serviteur impotent de ses membres, nommé Baudégisile. Après la célébration de la fête du saint, il le ramena avec lui sain et sauf, les membres rétablis.

CHAPITRE XXVIII.

De la fièvre de Claudius, chancelier royal.

Pendant que nous demeurions auprès du roi, un des chanceliers royaux, nommé Claudius, fut saisi de la fièvre. Tourmenté par une fièvre excessive, il avait en horreur la nourriture et la boisson; il se plaignit à nous de ses souffrances, et avala de la poussière que nous avions délayée après l'avoir enlevée du tombeau du saint et bienheureux Martin; aussitôt sa fièvre fut chassée, et il fut guéri.

CHAPITRE XXIX.

De ce que l'abbesse Agnès de Poitiers apprit d'un batelier.

La vénérable Agnès[1], abbesse des religieuses de Poitiers, rapporta ainsi l'histoire d'un miracle qui lui avait été racontée par celui même à qui elle arriva, c'est-à-dire par un commerçant de Trèves : « Quand j'allais à Metz, dit-elle-

(1) Première abbesse du monastère de Sainte-Croix, instituée par le vœu de sainte Radegonde elle-même et célébrée par Fortunat dans ses poésies. (R.)

gavit me quidam negotiator unde venirem. Dixi : « De Pictavis. » Dixit mihi si aliquando ad basilicam beati Martini Turonis occurrissem. Dixi quod quando in Austria [1] ambularem, sic ibi me præsentassem. Dixit mihi quale beneficium domni Martini senserat. Dum enim Mettis salem negotiasset, et ad pontem Mettis [2] applicuisset, dixit : « Domne Martine, me et puericellos quos habeo, et naviculam meam tibi commendo. » Inter hæc recubantes in navi, omnes obdormivimus. Mane excitans me cum puericellis, quos mecum habebam, invenimus nos ante portam Trevericam, nescientes quomodo venissemus, qui nos adhuc Mettis credebamus consistere; qua ratione aut navigatum est, aut volatum; sola commendatione beati Martini, nec fluvium sensissemus, et Mosellæ tunc sævientis undas naufragas evitassemus : et, quod satis est mirabile, quomodo inter saxa nocturno tempore præteriissemus incolumes, non nauta vigilante, non vento flante, non remo ducente. »

CAPUT XXX.

De virtutibus Locodiacensis [3] monasterii.

Tempore post habito, cum usque Pictavam [4] accessissemus urbem, libuit gratia tantum orationis monas-

(1) Cod. Colb. : *Dixi quod cum in Neustria ambularem, sic ibi me præsentassem.* (R.)

(2) Rom., *pontem Mortis.* Et quidem apud Mettas hodieque pons *Mortis* dictus habetur. (R.)

(3) *Lacetigiacensis* 3801 in indice, et in textu *Locotigiacensem.* 5329 *Locotigiacensis.*

(4) 2204 *Pectavam* hic et infra.

un commerçant me demanda d'où je venais. Je répondis : « De Poitiers. » Il me demanda si j'étais allée quelquefois à la basilique du bienheureux Martin, à Tours. Je lui dis que quand j'allai en Austrasie je m'y étais présentée. Il me raconta quel bienfait il avait reçu du seigneur Martin. Comme il faisait le commerce du sel à Metz, il avait abordé près du pont de Metz, en disant : « Seigneur Martin, je me recommande à toi, avec mes petits enfants et mon bateau. Là-dessus, continua-t-il, nous nous couchâmes dans la barque, et nous nous endormîmes tous. Le matin, en me réveillant avec les petits enfants que j'avais avec moi, nous nous trouvâmes devant la porte de Trèves, sans savoir comment nous étions venus, nous qui croyions encore être à Metz, ni de quelle manière nous avions navigué ou volé, ni comment, par la seule recommandation du bienheureux Martin, nous avions pu ne pas sentir le fleuve et échapper aux flots orageux de la Moselle, alors en fureur; sans savoir enfin comment, chose assez étonnante, nous avions passé sains et saufs au milieu des rochers pendant la nuit, sans que le pilote veillât, sans que le vent soufflât, sans que la rame conduisît. »

CHAPITRE XXX.

Des miracles du monastère de Ligugé.

Quelque temps après, étant allés jusqu'à la ville de Poitiers, il nous plut d'aller, dans le seul but de prier, au monastère de Ligugé, où le saint homme avait établi une nombreuse congrégation de moines. C'est là qu'il ressuscita le premier mort, et c'est de là qu'il fut appelé à l'épiscopat,

terium Locociagense[1] adire, quo congregatam monachorum catervam locaverat vir beatus. Ibi enim mortuum primum suscitasse legitur, et ex illo ad episcopatum ductus scribitur. Ergo desideratum ego expetens locum, prosternor ad cancellos anguli, in quo dicitur defuncti spiritum reduxisse. Post effusas vero cum oratione lacrymas, ac celebratas solemniter missas, percunctor abbatem, si aliquod ibi Dominus miraculum ostendisset. Asseruitque ille coram qui aderant fratribus, plerumque ibi illuminari cæcos, ac debiles redintegrari. « Quid tamen nuper sit gestum, inquit, tibi, domne, quia sollicite inquiris, evolvam. Mulier quædam vicina loci hujus, paralysis humore perculsa, officium membrorum omnium usquequaque perdiderat. Quæ carrucæ imposita, a bobus trahentibus ferebatur, circuiens domos divitum, ut inopiæ suæ expleret necessitatem. Ergo dum delata ad hunc locum pavimento prosternitur, lento conamine accedens, velum quod sanctum tegebat cancellum devote osculatur, dicens : « Hic te, beate Confessor, adesse credo, hic te « mortuum suscitasse testificor. Confido enim quod si « volueris, poteris me salvare, ac sanitati restituere, « sicut quondam, disruptis inferni faucibus, defuncti « animam reduxisti. » Hæc effata, genas lacrymis rigaubertim : ac statim, impleta oratione, quidquid aridum, quidquid contractum, quidquid dissolutum fuit, redintegratum est mulieri in corpore a beati antistitis

(1) Mss. plerique, in capitum indice, *Locodiacense*, hic *Locotigiagense*, vulgo *Ligugé*. (R.) — *Locotigiacensim* 2204; *Locotigiacensem*, sup. 243; *Locotigiaccense* 5329, Sag., Cott.; *Locotigiacense* 5334, et in indice *Locodacinsis*.

comme on le lit dans sa Vie[1]. En arrivant au lieu objet de mes désirs, je me prosternai auprès des barreaux de l'angle où l'on dit qu'il rendit le souffle au défunt. Après avoir versé des larmes en priant et célébré solennellement la messe, je demandai à l'abbé si le Seigneur avait fait voir en ce lieu quelque miracle. Il affirma devant les frères qui étaient présents que le plus souvent les aveugles y recouvraient la vue et que les impotents y étaient rétablis. « Mais, seigneur, dit-il, puisque tu t'en informes avec intérêt, je vais t'exposer ce qui s'est passé récemment. Une femme des environs de ce lieu, frappée d'humeur paralytique, avait perdu complétement l'usage de tous ses membres. Placée sur une charrette et portée par des bœufs qui la traînaient, elle allait visitant les maisons des riches pour subvenir aux besoins de son indigence. Transportée ainsi dans ce lieu, elle se prosterne sur le pavé, et, s'avançant avec de lents efforts, elle baise pieusement le voile qui couvrait la sainte balustrade, en disant : « Je crois, bienheu- « reux confesseur, que tu es présent ici, j'atteste que tu as « ressuscité un mort ici. J'ai confiance que, si tu veux, tu « pourras me sauver et me rendre à la santé, comme autre- « fois tu as rendu l'âme au défunt en forçant les bouches de « l'enfer. » En disant ces paroles, elle arrosait ses joues de larmes abondantes; et, dès qu'elle eut achevé sa prière, la puissance du bienheureux pontife rétablit tout ce qui était desséché, tout ce qui était contracté, tout ce qui était paralysé dans le corps de cette femme. De la même manière,

(1) Voy. Sulpice-Sévère et Fortunat.

virtute. Simili sorte et alius paralyticus ad hoc accedens monasterium, ut velum ipsius cancelli attigit, amota omni debilitate, sanus abscessit. » Distat autem ab urbe Pictava quasi stadiis quadraginta.

CAPUT XXXI.

De fonte quem oratione sanctus ut oriretur obtinuit.

Exinde egressi, Santonicum [1] territorium ingressi sumus. Cumque in quodam convivio de beati Martini virtutibus fabularemur, hæc mihi unus ex civibus, affirmantibus aliis vera esse, fideliter retulit. Najogialo villa est in hoc territorio sita, ad quam cum sanctus Martinus adhuc superstes in corpore adiret, obvium habuit virum exhibentem aquam cum vasculo. Erat enim puteus ille, de quo hanc exhibebat, situs in valle quasi mille passus a villa, et ex eo incolæ haustam deferebant aquam. Tunc ait vir Dei homini aquam ferenti : « Quæso, dilectissime, contine manum tuam, et huic asello cui sedeo, paululum aquæ ad bibendum indulge. » Qui ait : « Si necessarium ducis animal tuum adaquare, accede ad puteum, et hauriens dabis ei. Nam ego quod cum labore detuli non præbebo ; » et hæc dicens præteriit. Quo discedente venit protinus mulier, et ipsa deferens aquam in urnam [2]; dixitque ei similiter vir Dei. Quæ illico ei, ac si Rebecca quondam audiens nuntium Dei [3] : « Et tibi præbebo, ait, et asino tuo potum; nec mihi labor est ut iterum hauriam. Tantum voluntas tua fiat, qui iter

(1) 2204, 5329 et alii *Sanctonicum.*
(2) 2204, 5329 et alii *ulnam* aut *ulna.*
(3) Gen. XXIV.

un autre paralytique alla à ce monastère, et, dès qu'il eut touché le voile de la balustrade, il fut délivré de toute infirmité, et se retira sain et sauf. » Ce monastère est éloigné de la ville de Poitiers d'environ quarante stades.

CHAPITRE XXXI.

D'une source dont le Saint obtint l'ouverture par la prière.

En sortant de là, nous entrâmes dans les pays de Saintes. Comme nous causions pendant un repas de la puissance du bienheureux Martin, un des citoyens me rapporta fidèlement l'histoire suivante que les autres affirmèrent être vraie. Dans ce pays se trouve le village de Nieuil, où saint Martin, pendant sa vie corporelle, rencontra un homme qui portait de l'eau dans un petit vase. Le puits d'où il tirait cette eau était situé dans une vallée à la distance d'environ mille pas du village, et les habitants allaient y chercher l'eau. Alors l'homme de Dieu dit à celui qui portait ainsi de l'eau : « Tiens ta main, très-cher, je te prie, et veuille donner un peu d'eau à boire à l'âne que je monte. » L'homme répondit : « Si tu juges nécessaire d'abreuver ta bête, va au puits, et donne-lui ce que tu auras puisé; car pour moi je ne céderai pas ce que j'ai pris la peine de porter; » et ce disant, il passa. Il s'éloignait, lorsqu'aussitôt arriva une femme qui portait aussi de l'eau dans une urne; l'homme de Dieu lui adressa les mêmes paroles. Celle-ci répondit sur-le-champ, comme autrefois Rébecca entendant l'envoyé de Dieu : « Je te donnerai à boire, et à toi et à ton âne, et ce ne sera pas une peine pour moi que d'en puiser encore, pourvu que ta

pergens necessitatem pateris. » Et deposito de ulnis vasculo dedit asino illius bibere. Quo facto, iterum hausta aqua, impletoque vasculo revertebatur ad villam. Quam prosequens sanctus ait : « Reddam tibi pro mercede beneficium, quia adaquasti asinum meum. » Et positis genibus in terra oravit ad Dominum, ut in loco illo fontis ostenderet venam. Ac statim consummata oratione, disrupta terra fontem immensum populis admirantibus patefecit, qui usque hodie beneficium præbet hominibus commanentibus in agro illo. In illius enim fontis ore est lapis in testimonium, qui vestigium retinet aselli hujus super quem sanctus sedit antistes.

CAPUT XXXII.

De incendio urbis Pictavæ.

Nec illud silendum puto, quod illo tempore cum Plato [1] episcopatum Pictavæ [2] urbis adeptus est, virtus sancti fuit ostensa. Domus adjuncta ecclesiasticæ domui incendio maximo cremabatur, ac scintillæ cum carbonibus super domum ecclesiæ, impellente vento, cadebant. Sed ille de pulvere beati sepulcri secum habens, elevato chrismario [3] contra ignem, exortus subito ventus vento illi contrarius, flammas a tecto

(1) Sic mss. omnes. Editi pro *Plato* habent *Placidus*. (R.)
(2) 2204 *Paectavc.*
(3) Chrismarium vas erat ad sanctum chrisma recipiendum, quo tamen nomine etiam vasa ad sanctas reliquias includendas medii ævi auctores donaverunt. Chrismale autem vas erat in quo corpus Christi asservabatur, et quidem Glaber Rodulfus *chrismale* idem esse ac *corporale* dicit. (R.)

volonté soit faite, toi qui voyages exposé au besoin. » Et, déposant le vase qu'elle tenait dans les bras, elle donna à boire à l'âne. Cela fait, elle puisa de l'eau encore une fois, remplit son vase, et reprit le chemin du village. Le saint la suivait, et lui dit : « Je te rendrai un service en récompense de ce que tu as abreuvé mon âne. » Et mettant les genoux à terre, il pria le Seigneur de faire jaillir une source en cet endroit. Dès qu'il eut terminé sa prière, la terre s'ouvrit et fit voir au peuple émerveillé une source immense qui, aujourd'hui encore, rend service aux habitants de ce pays. Au bord de cette source se trouve en témoignage de ce prodige une pierre qui a gardé l'empreinte des pas de l'âne sur lequel était monté le saint pontife.

CHAPITRE XXXII.

De l'incendie de la ville de Poitiers.

Je ne crois pas devoir passer sous silence que la puissance du saint se manifesta à l'époque où Platon monta sur le siége épicopal de la ville de Poitiers [1]. Une maison attenante à celle de l'église était dévorée par un immense incendie, et les étincelles ardentes, poussées par le vent, tombaient sur le bâtiment de l'église. Mais l'évêque, ayant avec lui de la poussière du bienheureux tombeau, éleva contre le feu le vase qui la renfermait; tout à coup il s'éleva un vent contraire à l'autre, qui, détournant les flammes du toit de l'église, les

(1) En 592. Il mourut en 599. C'est de lui que dom Ruinart pense que Grégoire parle au liv. V, ch. L, de l'*Hist. des Fr.*

ecclesiastico defendens, aliam pepulit in partem, et sic domus ecclesiæ liberata est.

CAPUT XXXIII.

De puero a febre sanato.

Cum autem puer ejus in valetudine acerbissima febre exustus jaceret in lectulo, et jam quasi exanimis haberetur; ut de hoc pulvere diluto porrexit infirmo, protinus fugata febre puer convaluit de labore. Sed ad basilicam sancti redeamus.

CAPUT XXXIV.

De Leodulfo amente et debili.

Cum autem ante hos annos terræ motus magnus terram concuteret, cunctaque valde moverentur, quasi in uno momento casura, Leodulfus [1] quidam ab eo vehementer excussus, non solum sensu mulctatur, sed etiam omnibus membris debilis est effectus. Qui veniens ad basilicam sancti Turonis, et orationi paucis diebus incumbens, et voci redditur et sensui, et membris omnibus quasi redivivus sospes est redditus.

CAPUT XXXV.

De homine innocente per calumniam accusato, et liberato [2].

Nec illud prætermittendum puto, quod innocenter homo accusatus per calumnias malorum, adducebatur

---

(1) In mss. nonnullis *Leudulfus;* unde editi, *Lendulfus.* (R.) — 5329 *Leodulfus.*

(2) 2204, 3801 *De homine vincto.*

chassa d'un autre côté, et ainsi le bâtiment de l'église fut préservé.

CHAPITRE XXXIII.

Du serviteur guéri de la fièvre.

Le serviteur de Platon, consumé par une fièvre cruelle, gisait malade dans son lit et paraissait déjà inanimé; dès que l'évêque eut tendu au malade de cette poussière délayée, la fièvre disparut, et le serviteur fut délivré de sa souffrance. Mais retournons à la basilique du saint.

CHAPITRE XXXIV.

De Léodulfe qui était insensé et impotent.

Il y a quelques années un grand tremblement de terre ébranla le sol, et tous les objets, fortement remués, paraissaient sur le point de tomber. Un certain Léodulfe en fut violemment frappé; non-seulement il perdit le sens, mais encore il devint impotent de tous ses membres. Il vint à Tours à la basilique du saint, et, s'étant livré durant quelques jours à la prière, il retrouva la voix et le sentiment; et, renaissant pour ainsi dire dans tous ses membres, il fut rendu à la santé.

CHAPITRE XXXV.

D'un homme innocent accusé par la calomnie et délivré.

Je ne crois pas non plus devoir omettre ceci. Un homme innocent, accusé par les calomnies des méchants, était conduit à la ville, attaché avec une courroie, pour être jeté dans la prison des esclaves. Il arriva, ainsi conduit, sur la

ad urbem vinctus loro, ut truderetur ergastulo. Cumque ante basilicam sancti Petri apostoli in publicum adductus aggerem devenisset, solutæ sunt manus ejus, dixitque custodibus : « In hoc apparet me a culpa quam dicitis esse immunem, cum meæ manus divinitus sunt solutæ. » Tunc illi indignantes arctius eum revinxerunt, et insuper adhuc alio loro ligamini adjecto, ut ita dicam, vincula ipsa vinxerunt. Contigit autem eo tempore, ut nos de basilica sancti Martini per plateam veniremus. Hi autem cum nobis in obviam venientes appropinquarent, ut primum basilicam sancti homo vinctus aspexit, statim solutæ sunt manus ejus : exsiliensque de caballo in quo sedebat, pedes nostros arripuit, exponens se injuste damnari. Sicque nobis cum judice colloquentibus, absque fatigatione discessit.

CAPUT XXXVI.

De muliere obmutescente sanata.

Conjux Serenati hominis nostri, cum de cultura viro præmisso rediret, subito inter manus dilapsa comitantium terræ corruit, ligataque lingua, nullum verbum ex ore potens proferre, obmutuit. Interea accedentibus ariolis, ac dicentibus eam meridiani dæmonii incursum pati, ligamina herbarum atque incantationum verba proferebant; sed nil medicaminis juxta morem conferre poterant periturae. Cumque familia mixto ululatu perstreperet, filius ejus ad neptem nostram Eusteniam [1] anhelus accurrit, nuntians matrem

(1) Cod. Gat., *Exteniam*. Clar., *Eustenam*.

place publique située devant la basilique du saint apôtre Pierre; alors ses mains se délièrent, et il dit à ses gardiens : « Vous voyez que je suis innocent de la faute dont vous m'accusez, puisque mes mains ont été déliées par la volonté divine. » Alors, ces hommes irrités le lièrent de nouveau plus étroitement, et ajoutant encore une courroie à la première, ils lièrent, pour ainsi dire, les liens eux-mêmes. Il arriva qu'en ce moment nous traversions cette place en venant de la basilique de Saint-Martin. Ces hommes qui venaient à notre rencontre, s'approchèrent de nous; mais, dès que le prisonnier eut aperçu la basilique du saint, ses mains furent déliées; il sauta du cheval sur lequel il était, saisit nos pieds, et nous exposa qu'il était injustement condamné. Nous en parlâmes au juge, et il put s'en aller sans être inquiété.

CHAPITRE XXXVI.

De la guérison d'une femme devenue muette.

La femme de Sérénatus, notre serviteur, revenait du labourage pendant que son mari avait pris les devants ; tout à coup, se laissant aller entre les bras de ceux qui l'accompagnaient, elle tomba à terre, la langue liée, la bouche incapable de proférer aucune parole; elle était muette. Des devins étant venus, dirent qu'elle éprouvait une attaque du démon du midi [1], et apportèrent des ligaments d'herbes et des paroles d'enchantement; mais, comme d'ordinaire, ils ne purent procurer aucun remède à la moribonde. Tandis que la famille se lamentait et faisait grand bruit, le fils de

(1) Ces démons du midi dont Grégoire a déjà parlé ci-dessus (liv. III, ch. IX), étaient ceux auxquels on attribuait les maux dont l'irruption subite faisait tomber sans connaissance. Voy. les auteurs indiqués ici par dom Ruinart et la Vie de saint Symphorien, suivant laquelle la science des chrétiens aurait découvert que le démon du midi est la déesse Diane.

suam extremæ vitæ terminum attigisse. Quæ, adveniens ad ægrotam, eamque visitans, amotisque ligaminibus quæ stulti indiderant, oleum beati sepulcri ori ejus infudit, ceraque suffivit[1]. Mox, sermone reddito, nequitiæ dolo dirempto, ægra convaluit.

CAPUT XXXVII.

De frigoriticis sanatis.

Tempore autem quo, post obitum gloriosissimi regis Guntchramni, Childebertus rex Aurelianensium urbem adivit, puerorum unus aulicorum graviter a typo tertiano, accedentibus discedentibusque febribus, tremore superveniente quatiebatur. Id cum nobis fuisset questus, de pulvere sancti sepulcri potum ei porreximus: quem hauriens, compresso tremore convaluit. In sequenti vero nocte, cum dies ille, quo frangi consueverat, advenisset, vidit per visum advenientem personam teterrimam, dicentemque sibi : « Ecce jam tempus tui tremoris advenit, quid dissimulas? Age quod consuevisti. » Hæc eo dicente, advenit vir quidam vultu splendidus, cæsarie niveus, aspectu decorus, dicens ei : « Ne tremueris, sed facito super frontem tuam signum venerandæ crucis, statimque sanaberis. » In hac visione expergefactus, munitusque hoc signaculo quo fuerat jussus, nunquam ulterius quæ pati soleret passus est. Ab hoc typo reginæ puella fatigata, potu hujus sancti medicaminis sumpto, sanata est.

(1) Mss. *Sofivit*.

cette femme accourut hors d'haleine auprès de notre nièce Eusténie, et lui annonça que sa mère touchait au terme de sa vie. Eusténie alla auprès de la malade, la visita, ôta les ligaments que des sots lui avaient mis, versa dans sa bouche de l'huile, et brûla de la cire du bienheureux tombeau. Bientôt l'artifice d'iniquité fut rompu, et la parole fut rendue à la malade, qui se rétablit.

CHAPITRE XXXVII.

De la guérison de fiévreux.

A l'époque où, après la mort du très-glorieux roi Gontran, le roi Childebert entra dans la ville d'Orléans[1], un des serviteurs de la cour était gravement tourmenté par la fièvre tierce, qui venait et s'en allait tour à tour, et par les frissons qui survenaient. Il s'en plaignit à nous, et nous lui donnâmes à boire de la poussière du saint tombeau; dès qu'il l'eut avalée, ses frissons se calmèrent, et il se rétablit. Mais la nuit suivante, comme arrivait le jour où il était ordinairement brisé par la fièvre, il vit en songe un hideux personnage qui vint, et lui dit : « Voici que le temps de tes frissons est déjà arrivé, pourquoi cherches-tu à le nier? Fais comme de coutume. » A ces mots arriva un homme dont le visage était resplendissant, la chevelure blanche comme la neige, l'aspect agréable : « Ne tremble pas, lui dit-il, mais fais sur ton front le signe de la vénérable croix, et aussitôt tu seras guéri. » Sur cette vision, il se réveilla, se munit du signe qui lui avait été commandé, et ne souffrit plus jamais ce qu'il avait coutume de souffrir. Une jeune fille de la reine, tourmentée de la même fièvre, fut guérie en buvant de ce saint remède.

(1) Année 593 (R).

CAPUT XXXVIII.

De cæcis, energumenis et paralyticis.

Non post multos dies, cum solemnitatis sanctæ dies annuus recurrisset, nos a rege regressi, festivitati ejus adfuimus, in qua quatuor cæci lumine recepto regressi sunt, duo energumeni mundati, duo paralytici contracti, restitutis gressibus, incolumes redierunt.

CAPUT XXXIX.

De carceratis laxatis[1].

Post paucos vero dies cum culpabiles quosdam urbis Turonicæ, judicis sententia carcerali ergastulo conclusisset, lamentantibus vinctis, virtus beati confessoris apparuit, quæ diruptis vinculis compeditorum, liberos in basilicam abire permisit. Sicque et hi a judice relaxati, ad propria recesserunt.

CAPUT XL.

De Maurano muto.

Quidam in regione Cantabriæ, Mauranus[2] nomine, mane a lectulo consurgens, dum de domo egreditur, visum est ei quasi ab aliquo percussus fuerit in cervicem. Qui protinus ruens in terram, factus est tanquam mortuus, ac per triduum solo spiritu vivens, tanquam mortuus putabatur. Quarta autem die, apertis oculis, nihil poterat loqui. Ablata enim ei fuerat fandi facul-

(1) 2204, *Item de carcerariis absolutis.*
(2) *Cantabrina Auranus*, 3801.

CHAPITRE XXXVIII.

D'aveugles, de possédés et de paralytiques.

Peu de jours après, le jour annuel de la sainte solennité étant revenu, nous quittâmes le roi et nous assistâmes à la fête du saint, dans laquelle quatre aveugles recouvrèrent la vue, deux possédés furent délivrés et deux paralytiques contrefaits, ayant eu les pieds rétablis, s'en retournèrent sains et saufs.

CHAPITRE XXXIX.

De prisonniers relâchés.

Peu de jours après, quelques coupables de la ville de Tours furent enfermés dans la prison des esclaves par une sentence du juge. Tandis que les prisonniers se lamentaient, la puissance du bienheureux confesseur se manifesta en brisant les entraves qu'ils avaient aux pieds et en leur permettant d'aller librement dans la basilique. Ils furent alors relâchés par le juge, et retournèrent chez eux.

CHAPITRE XL.

De Mauranus, qui était muet.

Un homme du pays de Biscaye, nommé Mauranus, se levant de son lit un matin, sortait de sa maison, lorsqu'il lui sembla que quelqu'un le frappait à la tête. Aussitôt il tomba à terre comme si on l'eût tué, ne vécut pendant trois jours que par le souffle et passait déjà pour mort. Le quatrième jour, ses yeux s'ouvrirent, mais il ne pouvait rien dire; car la faculté de parler lui avait été enlevée. Ayant appris les miracles du

tas. Auditis autem beati Martini miraculis, unum triantem nautis porrexit, innuens cum supplicatione ut eum ad beati antistitis templum deferrent. Quibus abeuntibus, ille ad domum suam reversus, vidit ante pedes suos aureum in similitudinem triantis. Quo assumpto pensatoque, unius solidi appensus est pondere. Quod ille cernens, dixit intra se : « Reddidit mihi virtus beati Martini meritum pro fenore quod ejus templo direxi. » Et accensus desiderio, voluit in unam atque aliam navim conscendere, sed a parentibus est retentus. Reperta autem tertia navi, retineri penitus non potuit. Qua ascensa, cum impellente vento altum mare ingressi fuissent, os ejus virtus sancti antistitis reseravit. Qui, extensis ad cœlum manibus, locutus est, dicens : « Gratias tibi ago, omnipotens Deus, qui me hoc iter sulcare jussisti. Jam enim priusquam templum sancti tui videam, ejus refertus sum beneficiis. » Quibus navigantibus Burdegalæ urbi appulsi sunt : egressusque hinc de navi, ad basilicam sancti Dei accedens, ac votum suum exsolvens, quæ scripsimus, ab ipsius ore relata cognovimus.

CAPUT XLI.

De contracto et vinculatis[1] liberatis.

Alia vero festivitate adveniente, quæ in hieme celebratur, Maurellus quidam ex domo Ponticonensi, servus Agini ducis, qui mense martio per incursionem nescio quam unius poplitis perdiderat usum, et gressum figere non valens, adhibito sibi ad geniculum

(1) *Carcerariis*, 2204.

bienheureux Martin, il donna un triens à des bateliers en les suppliant par des signes de porter cet argent au temple du bienheureux pontife. Ils partirent, et lui, en rentrant à la maison, vit à ses pieds une pièce d'or semblable à un triens. Il la prit, la pesa, et s'aperçut qu'elle avait le poids d'un sol. En voyant cela, il se dit en lui-même : « La puissance du bienheureux Martin m'a récompensé pour l'argent que j'ai envoyé à son temple. » Brûlant d'impatience, il voulut s'embarquer sur un bâtiment, puis sur un autre, mais ses parents le retinrent. Il trouva un troisième navire, et ne put être retenu cette fois. Il y monta, et, quand on eut gagné la haute mer, la puissance du saint pontife rouvrit sa bouche. Il étendit les mains au ciel et parla en ces termes : « Je te rends grâces, Dieu tout-puissant, qui m'as fait entreprendre ce voyage ; car, avant même d'avoir vu le temple de ton saint, j'ai été comblé de ses bienfaits. » En naviguant ainsi, ils abordèrent dans la ville de Bordeaux ; et là, Mauranus descendit du vaisseau, alla à la basilique du saint de Dieu et accomplit son vœu ; nous avons appris de sa bouche même les faits que nous avons rapportés.

CHAPITRE XLI.

D'un homme contrefait et de prisonniers qui furent délivrés.

Quand arriva l'autre fête, celle qui se célèbre en hiver, un certain Maurellus, de la ferme de Ponthion, serf du duc Aginus, ayant perdu dès le mois de mars, par suite de je ne sais quelle attaque, l'usage d'un jarret, et ne pouvant plus marcher, vint assister à la fête en s'adaptant un bâton au genou comme font les boiteux. Il adressa des prières au

fuste, ut mos est claudorum, adfuit. Is cum per triduum orationem fudisset ad Dominum, quarta die quæ est in crastinum de festivitate, genu directo sanus abscessit. Post paucos autem dies homines, qui carceris vinculis tenebantur, divinitus absoluti, sancti basilicam sunt ingressi, et per judicem immunes a damno laxati sunt.

CAPUT XLII.

De alio contracto.

Puer quidam pedibus manibusque contractus, de villa Themello [1] in pago Turonicæ urbis, vici Ambiacensis [2], adveniens ad basilicam sancti, dum inter reliquos petentes postularet victus stipem, visitatus a sancti virtute directus abscessit.

CAPUT XLIII.

De pueris febricitantibus sanatis.

Alius quoque puerulus Euthymi [3] presbyteri nostri, cum in valetudinem febris nimiæ incidisset, ac exanimari ab eadem putaretur, de pulvere sancti sepulcri presbyter levans, ac fimbrias pallæ superpositæ disrumpens secum detulit, pulveremque puero hauriendum dedit, fimbrias vero collo ejus alligavit. Mox febre restincta sanatus est. Non dispari modo et Ulfa-

(1) *Themallo*, 3801 editique codd.
(2) SB., *Ambaciensis* (R.). — *Ambaziacensis*, 5326, 5329, Sag.; *Ambazicensis* Cott.
(3) Gat., *Euchenii* (R.). — *Euthimi*, 2204; *Euthimii*, 5326 et alii.

Seigneur pendant trois jours, et le quatrième jour, qui était le lendemain de la fête, son genou fut redressé, et il s'en alla guéri. Peu de jours après, des hommes enfermés dans une prison ayant été délivrés merveilleusement, entrèrent dans la basilique du saint et furent relâchés par le juge sans punition.

CHAPITRE XLII.

D'un autre qui était contrefait.

Un garçon du village de Chemillé, dans le pays de la ville de Tours et du bourg d'Amboise, avait les pieds et les mains contractés; il vint à la basilique du saint, et, visité par sa puissance tandis qu'il demandait l'aumône pour vivre, au milieu des autres mendiants, il put s'en aller rétabli.

CHAPITRE XLIII.

De la guérison d'enfants fiévreux.

Un autre enfant, appartenant à notre prêtre Euthymus, saisi par une fièvre violente, paraissait sur le point d'y succomber; le prêtre prit de la poussière du saint tombeau, enleva des franges de la tapisserie placée dessus, et emportant tout cela avec lui, il fit avaler la poussière à l'enfant et attacha les franges à son cou. Bientôt la fièvre se calma, et l'enfant fut guéri. Le prêtre Ulfaricus, employant son zèle

ricus presbyter alteri puero febricitanti studium adhibens subvenit, et ille protinus per virtutem sancti febre carens convaluit.

CAPUT XLIV.

De Principio amente.

Principius[1] quidam vir bonus, Petrocoricæ[2] urbis civis, amentiam nescio quam incurrisse putabatur, et tam graviter agebatur interdum, ut de sensu videretur excidere. Quod cum multis mensibus perferret, beati antistitis basilicam expetivit; ibique, ut arbitror, quatuor residens menses, abstinens se a cibo carnium ac vino, adjutus confessoris beati præsidio, incolumis domui suæ restitutus est.

CAPUT XLV.

De Leodulfo cæco sanato.

Et quia rusticitas hominum, dum parum prædicationem sacerdotalem sequitur, ipsa se præparat ad Dei offensam, quod nuper gestum fuit edicam. Leodulfus[3] quidam, Biturigæ urbis homo, cum fenum secuisset, metuens ne adventu pluviæ venientis infunderetur et laborem suum perderet, die dominico mane junctis bobus ad pratum direxit, ac super plaustrum fenum agglomerare cœpit : statimque pes ejus unus quasi ardens ei visus est, regressusque ad hospitium suum, quievit ab opere. Post missarum vero solemnia

---

(1) Editi cum Gat., *Præcipuus*. (R.)
(2) *Petragoricæ*, 3801, 5326, 5329, Sag., Cott.
(3) *Leudulfus*, 5329, Cott.; *Teudulfus*, Sag.

pour un autre enfant qui avait la fièvre, le secourut de la même manière, et aussitôt l'enfant, délivré de la fièvre par la puissance du saint, fut rétabli.

CHAPITRE XLIV.

De la folie de Principius.

Un honnête homme nommé Principius, citoyen de la ville de Périgueux, avait été saisi par je ne sais quelle folie, et il était quelquefois si dangereusement tourmenté qu'il semblait perdre le sentiment. Après avoir ainsi souffert pendant plusieurs mois, il se rendit dans la basilique du bienheureux pontife et y resta, je crois, quatre mois, en s'abstenant de viande et de vin; enfin, secouru par la protection du bienheureux confesseur, il retourna dans sa maison sain et sauf.

CHAPITRE XLV.

De la guérison de Léodulfe, aveugle.

La grossièreté humaine, en écoutant peu la prédication des prêtres, se prépare elle-même à offenser Dieu; aussi je raconterai ce qui s'est passé récemment. Un homme de la ville de Bourges, nommé Léodulfe, ayant coupé du foin, craignit qu'il ne fût mouillé si la pluie survenait, et que le fruit de son travail ne fût ainsi perdu; il attela donc ses bœufs et alla à son pré un dimanche matin, et il se mit à charger son foin sur un chariot. Aussitôt il sentit comme si un de ses pieds brûlait, et rentrant dans sa maison il se reposa de son travail. Mais après la célébration des solennités de la messe, il attela de nouveau ses bœufs et continua l'ouvrage qu'il

celebrata, iterum junctis bobus opus cœptum pergit explere : completumque cum esset plaustrum feno, statim oculi ejus quasi a quibusdam aculeis puncti, dolorem maximum intulerunt. Quibus conclusis nunquam deinceps eos aperire potuit. Sicque per annum integrum in cæcitate permanens, ad festivitatem sancti antistitis devotus advenit : cujus post diem tertiam, beneficio lucis quam perdiderat restauratus est.

CAPUT XLVI.

De duobus aliis contractis.

Eo tempore, et alius contractus adveniens, virtute sancti directus, propriis gressibus ad urbem suam regressus est. Advenerat quidam ex Britannia, nomine Paternianus[1], qui cæcus, mutus, ac surdus, et manibus contractus per quoddam contagium fuerat, et confectis omnibus membris a morbo, soli tantum pedes præbebant homini sustentaculum. Patroni præpotentis hic expetiit basilicam, orationem fudit, apertis oculis lucem perditam aspexit, manus ad usum pristinum recepit, et se salvatum beati antistitis virtute demirans, sospitatis suæ gratiam populis declaravit. Ob hujus miraculi gratiam a multis munera capit, de quibus jam nonnullos a jugo captivitatis exemit.

(1) *Maternianus*, 3801.

avait commencé; lorsque son chariot fut rempli de foin, tout à coup ses yeux furent comme piqués par des aiguillons et lui causèrent une vive douleur. Ils se fermèrent, et il ne pouvait plus les ouvrir. Il resta ainsi aveugle pendant une année entière, puis, étant venu pieusement à la fête du saint pontife, il recouvra, le troisième jour après cette fête, la lumière dont il avait perdu la jouissance.

CHAPITRE XLVI.

De deux autres hommes contrefaits.

A la même époque arriva un autre homme contrefait, qui fut rétabli par la puissance du saint et retourna dans sa ville sur ses jambes. Cet homme, appelé Paternianus, était venu de Bretagne; il était aveugle, muet, sourd, et il avait les mains contractées par suite de quelque corruption; tous ses membres étaient consumés par la maladie; ses pieds seuls lui fournissaient leur soutien. Il se rendit dans la basilique du puissant patron, se livra à la prière, ouvrit les yeux, et revit la lumière qui était perdue pour lui; puis il recouvra l'usage de ses mains comme auparavant, et, surpris de se voir guéri par la puissance du bienheureux pontife, il fit connaître au peuple le bienfait de sa guérison. La grâce de ce miracle attira à saint Martin les présents d'un grand nombre d'autres gens, dont quelques-uns déjà sont délivrés par lui du joug qui les opprime.

CAPUT XLVII.

De incendio ope ejus exstincto.

Præsenti quoque tempore, apud Burdegalensem[1] urbem domus una ignibus comprehensa vehementer cœpit exuri. Cumque flammis hinc et inde spatiantibus aliæ domus huic discrimini subjacerent, nec esset dubium easdem hujus fomitis calore depasci, congregatus in circuitu populus nomen beati Martini cœpit attentius invocare, et ne vicinas domos virtus ejus exuri permitteret, cum lacrymis deprecari : sicque ad elevatam vocem deflentium cœpit crepitus flammæ decidere. Atque illis clamantibus ad cœlum, advenit subito, antistite impartiente, præsidium; collisumque supplici oratione incendium, restinxit plebs per lacrymas quod nequiverat superare per undas. Eo tempore puer noster Laudovaldus[2] cum graviter a dysenteria fatigaretur, ut de pulvere sepulcri accepit, protinus morbo caruit.

---

(1) *Bardigalensim*, 2204.

(2) Colb., Clar., Rom. et Bell., *Launovaldus* (R.). — Idem 2204 et alii.

EXPLICIT LIBER QUARTUS.

CHAPITRE XLVII.

D'un incendie éteint par son aide.

En ce temps-ci, une maison de la ville de Bordeaux fut envahie par le feu et commença à brûler avec violence. Les flammes, en se répandant çà et là, exposaient d'autres maisons au même danger, et l'on ne doutait pas qu'elles ne fussent dévorées par la chaleur de cet incendie. Le peuple, réuni tout autour, se mit à invoquer avec ferveur le nom du bienheureux Martin, et à demander en pleurant que sa puissance ne laissât pas brûler les maisons voisines. Quand la voix de ceux qui pleuraient s'éleva, le petillement de la flamme commença à diminuer, et pendant qu'ils poussaient des cris au ciel, le secours envoyé par le pontife arriva tout a coup. Ainsi le peuple combattit l'incendie par une humble prière, et il éteignit par des larmes ce qu'il n'avait pas pu vaincre par les eaux. Dans le même temps, notre serviteur Laudovald, tourmenté par une forte dyssenterie, fut délivré de toute maladie, dès qu'il eut pris de la poussière du tombeau.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME DES MIRACLES DE SAINT MARTIN ET SIXIÈME DES LIVRES DES MIRACLES.

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBER MIRACULORUM

SEPTIMUS

SIVE DE GLORIA CONFESSORUM.

LES LIVRES DES MIRACLES

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

LIVRE SEPTIÈME INTITULÉ
DE LA GLOIRE DES CONFESSEURS.

GEORGII FLORENTII GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

DE

GLORIA BEATORUM CONFESSORUM.

Pudet insipienti, reprobo, imperitoque atque inerti illud adgredi quod non potest adimplere : sed quid faciam ? quod occuli non patior, quæ de beatorum virtutibus vel ipse sæpius inspexi, vel per relationem bonorum virorum et certæ fidei evidenter gesta cognovi : sed timeo ne cum scribere cœpero, quia sum sine litteris rhetoricis et arte grammatica, dicat mihi aliquis : « Ausu rustico et idiota, ut quid nomen tuum inter scriptores indi æstimas ? Aut opus hoc a peritis accipi putas, cui ingenium artis non suppeditat, nec ulla litterarum scientia subministrat ? qui nullum argumentum utile in litteris habes, qui nomina discernere nescis ; sæpius pro masculinis feminea, pro femineis neutra, et pro neutris masculina commutas ; qui ipsas quoque præpositiones, quas nobilium dictatorum observari sanxit autoritas, loco debito plerumque non locas. Nam pro ablativis accusativa, et rursum pro accusativis ablativa ponis. Putasne videbitur ut bos piger palæstræ ludum exerceat, aut asinus

DE LA GLOIRE

DES BIENHEUREUX CONFESSEURS

PAR

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS.

L'ignorant, l'homme réprouvé, inhabile et impuissant, a honte d'entreprendre ce qu'il ne peut accomplir, mais que ferai-je? car je ne puis laisser dans le secret ce que j'ai souvent vu moi-même de la puissance des saints ou ce que j'en ai appris, soit par le récit d'hommes honorables et d'une sincérité sûre, comme s'étant manifestement accompli. Seulement, comme je suis dépourvu des lettres de rhétorique et de l'art de grammaire, je crains si j'entreprends d'écrire qu'on ne me dise : « Penses-tu par tes efforts incorrects et grossiers placer ton nom parmi ceux des écrivains ? ou espères-tu faire accepter des gens habiles cette œuvre dénuée des grâces de l'art et dépourvue de toute science du style ? Toi qui n'as aucune pratique des lettres, qui ne sais pas distinguer les mots, qui prends souvent pour masculins ceux qui sont féminins, pour féminins les neutres et pour neutres les masculins, et qui mets souvent hors de leur place les propositions elles-mêmes dont les règles ont eu la sanction des plus illustres auteurs, car tu leur joins des accusatifs pour des ablatifs, et, à l'inverse, des ablatifs pour des accusatifs; crois-tu qu'on ne s'apercevra pas que c'est le bœuf pesant voulant jouer à la palestre, ou l'âne indolent s'efforçant de prendre son vol

segnis inter sphæristarum ordinem celeri volatu discurrat? Aut certe numquid poterit corvus nigredinem suam albentium columbarum pennis obtegere, aut obscuritas picis, liquoris lactei colore mutari? Nempe ut ista fieri possibile non est, ita nec tu poteris inter scriptores alios haberi. » Sed tamen respondebo illis, et dicam quia « Opus vestrum facio, et per meam rusticitatem vestram prudentiam exercebo. Nam, ut opinor, unum beneficium vobis hæc scripta præbebunt : scilicet, ut quod nos inculte et breviter stylo nigrante describimus, vos poteritis lucide ac splendide stante versu in paginis prolixioribus dilatare. » Igitur in primo libello inseruimus aliqua de miraculis Domini ac sanctorum apostolorum reliquorumque martyrum, quæ hactenus latuerunt, quæ Deus ad corroborandam fidelium fidem quotidie dignatur augere, quia valde molestum erat ut traderentur oblivioni. In secundo posuimus de virtutibus sancti Juliani martyris. Quatuor vero libellos de virtutibus sancti Martini. Septimum de quorumdam feliciosorum [1] vita. Octavum hunc scribimus de miraculis confessorum, specialius legentem poscentes, ut quia nobis, ut sæpe testati sumus, nec artis ingenium suppeditat, nec sermonum facundia juvat, veniam temeritati libenter indulgeat : quem non jactantia mundialis erigit ut scribat, sed deprimit pudor ut sileat, amor timorque Christi impellit ut referat. Et quoniam primum libellum de Domini miraculis inchoavi, velim et huic libello de sanctorum angelorum virtutibus adhibere principium.

(1) Laud. et Bell. cum Bal., *religiosorum*. (R.)

à travers la rangée des joueurs de paume [1]. Ou peut-être bien le corbeau pourra-t-il cacher la noirceur de son plumage sous les blanches plumes de la colombe, et la teinte sombre de la poix se changer en une couleur blanche comme le lait? De même que tout cela n'est pas possible, de même tu ne peux être compté parmi les autres écrivains. » Cependant je leur répondrai et je dirai : « Je travaille pour vous, et grâce à ma rusticité, vous exercerez votre science; car, si je ne me trompe, ces écrits vous procureront un avantage ; en effet, ce que nous écrivons grossièrement et rapidement en notre style obscur, vous pourrez, à main posée, l'étendre avec élégance et clarté en pages plus abondantes. » C'est pourquoi dans un premier livre nous avons inséré quelques-uns des miracles du Seigneur et des saints apôtres, et des autres martyrs, miracles ignorés jusqu'ici et que Dieu daigne augmenter chaque jour pour affermir la foi des fidèles, car il était trop regrettable qu'ils fussent livrés à l'oubli. Dans le second, nous avons placé ceux du martyr saint Julien, dans quatre autres les miracles de saint Martin, dans un septième, nous avons écrit sur la vie de quelques bienheureux, et dans celui-ci, qui est le huitième [2], sur les miracles des confesseurs, priant le lecteur avec instance, car, nous en avons souvent fait l'aveu, nous n'avons ni les ressources d'un art ingénieux, ni la faconde d'une facile élocution, d'accorder son pardon bienveillant à celui qui ne s'enfle pas de la présomption mondaine, que la honte retiendrait plutôt dans le silence, mais que l'amour et la crainte du Christ invite à parler. Et de même que j'ai commencé le premier livre en traitant des miracles du Seigneur, je veux de même que les miracles des saints anges servent de commencement à celui-ci.

(1) Voy. Sidoine Apoll., l. II, ep. 9, et l. V, ep. 17.

(2) Grégoire de Tours avait rédigé son livre des « Vies des Pères ou des Bienheureux » avant celui-ci et avant même d'avoir écrit le quatrième livre des Miracles de saint Martin. Mais il le retoucha et l'augmenta depuis ; et dans le dernier chapitre de son *Histoire ecclésiastique des Francs*, écrit au terme de sa carrière, il place ses opuscules dans un ordre qui semble devoir être l'ordre définitif auquel on doit s'arrêter. C'est celui que nous suivons. — Voy. ci-après page 357, note.

CAPUT PRIMUM.

De virtutibus angelorum [1].

Igitur dum in Arverno territorio commorarer, vir mihi fidelis retulit, et scio quia vera narravit, quia evidenter cognovi gesta fuisse quæ dixit. Jubet, inquit, fieri ex annonis aqua infusis atque decoctis, messoribus poculum præparari. Hanc autem coctionem Orosius a coquendo ceriam [2] vocari narravit : quod cum præparatum fuisset, et in vase reconditum, atque ille apud urbem moras innecteret, ut mos servorum est, maxima parte exhausta, exiguam dominicis usibus reliquerunt. Ille quoque fidus de jussione invitare messores jubet, ut eo ab urbe redeunte hos segetem decidere reperiret. Quo facto jam operariis in segete collocatis circiter septuaginta, advenit dominus fundi, perscrutansque qualitatem quantitatemque potus, perparum reperit. Tunc pudore confusus, et sibi factum ad verecundiam reputans, ne potus deficeret operariis, quod, ut ipse arbitrabatur, super quinque modiorum mensuram non erat, quid ageret, quo se verteteret, in ambiguo dependebat. Tandem inspirante Domino, conversus ad vasculum, nomina angelorum sanctorum, quæ sacræ docent lectiones, super aditum ejus devote invocat, orans ut virtus eorum parvitatem hanc in abundantiam convertere dignaretur, ne

(1) *De miraculo quod per invocacionem angelorum factum est*, 2791 ; in quo plerique capitum tituli propriam formam et insolitam habent.

(2) Sic Laud. Cæteri mss. cum Bad., *cæliam*. Alii editi, *coctiam*. Ceria autem genus est potus ex frugibus confectum, quo Hispani utuntur, ut ex Plinio observat Passeratius. (R.)

CHAPITRE PREMIER.

Des vertus des anges.

Quand je demeurais dans le pays d'Auvergne, un homme véridique me rapporta une chose que je tiens pour vraie, car j'ai reconnu l'évidence des choses qu'il me dit. On fait faire pour les moissonneurs, dit-il, la boisson qui se prépare avec des grains infusés et cuits dans l'eau; c'est cette même décoction qu'on appelle *ceria*, suivant Orose, du mot qui signifie *cuire*. La boisson étant faite et renfermée dans un vase, comme cet homme avait prolongé ses retards à la ville, suivant la coutume des serviteurs, la plus grande partie de la boisson fut bue, et il n'en resta qu'un peu pour l'usage ordonné par le maître. Cependant, fidèle aux ordres qu'il a reçus, il fait venir les moissonneurs de manière à les trouver à son retour de la ville occupés à couper la moisson. En conséquence, il y avait déjà soixante-dix ouvriers environ occupés à moissonner quand le maître du domaine arriva; il examina la qualité de la boisson, sa quantité, et il en trouva fort peu. Plein de honte et songeant que le fait tournerait à sa confusion si les ouvriers manquaient de cette boisson dont il n'y avait pas plus de cinq muids, il hésitait ne sachant que faire ni où se tourner. Enfin par l'inspiration de Dieu, il s'approche du tonneau, se penche vers l'orifice, il invoque dévotement les noms des saints anges que les écritures sacrées nous font connaître, priant afin que leur vertu daignât convertir cette faible mesure en une abondante quantité, de peur qu'il ne manquât aux ou-

operariis deficeret quod haurirent. Mirum dictu! tota die ab hoc extractum nunquam defuit bibentibus; sed usquequo nox finem operandi fecit, omnibus fuit in abundantia ministratum.

CAPUT II.

De sancto Hilario episcopo Pictaviensi.

Hilarius beatissimus quarto exsilii anno ad urbem propriam est regressus, impletoque operis boni cursu, migravit ad Dominum. Ad cujus beatum sepulcrum multæ quidem virtutes ostensæ narrantur, quas liber Vitæ ejus continet. Sed tamen duo leprosi in eodem loco mundati sunt. Mons enim erat in Gabalitano territorio, cognomento Helanus[1], lacum habens magnum : ad quem certo tempore multitudo rusticorum, quasi libamina lacui illi exhibens, linteamina projiciebat, ac pannos qui ad usum vestimenti virilis præbentur; nonnulli lanæ vellera; plurimi etiam formas casei ac ceræ, vel panis, diversasque species, unusquisque juxta vires suas, quæ dinumerare perlongum puto. Veniebant autem cum plaustris potum cibumque deferentes, mactantes animalia, et per triduum epulantes. Quarta autem die, cum discedere deberent, anticipabat eos tempestas cum tonitruo et coruscatione valida; et in tantum imber ingens cum lapidum violentia descendebat, ut vix se quisquam eorum putaret evadere. Sic fiebat per singulos annos, et involvebatur insipiens populus in errore. Post multa vero tem-

(1) Colb. 2, *Hilarius*. Clar. a, *Elarum*. Bad., *Helarum* : quæ vox in Laud. detrita est. (R.) — 2791, *Hylarius*.

vriers de quoi boire. Chose merveilleuse à dire ! On y puisa tout le jour sans que le liquide manquât jamais aux buveurs, et jusqu'au moment où la nuit mit fin au travail, tous en reçurent abondamment.

CHAPITRE II.

De saint Hilaire, évêque de Poitiers.

Dans le cours de sa quatrième année d'exil, le bienheureux Hilaire revint dans sa cité, et ayant achevé sa carrière et son œuvre d'édification, il passa au Seigneur[1]. On raconte qu'à son bienheureux tombeau se firent beaucoup de miracles que décrit le livre de sa Vie. Ainsi deux lépreux furent nettoyés en ce lieu. Il y avait dans le pays de Gévaudan, sur une montagne nommé Allenc[2] un grand lac. Là, à une certaine époque, une multitude de gens de la campagne faisait comme des libations à ce lac; elle y jetait des linges ou des pièces d'étoffe servant aux vêtements d'hommes; quelques-uns des toisons de laine; le plus grand nombre y jetaient des fromages, des gâteaux de cire, du pain, et, chacun suivant sa richesse, divers objets qu'il serait trop long d'énumérer[3]. Ils venaient avec des chariots, apportant de quoi boire et manger, abattaient des animaux, et pendant trois jours, ils se livraient à la bonne chère. Le quatrième jour, au moment de partir, ils étaient assaillis par une tempête accompagnée de tonnerre et d'éclairs immenses, et il descendait du ciel une pluie si forte et une grêle si violente qu'à peine chacun des assistants croyait-il pouvoir échapper. Les choses se passaient ainsi tous les ans, et la

(1) Le 13 janvier 368. (R.) — Plusieurs auteurs pensent que Grégoire de Tours a attribué ici par erreur au grand saint Hilaire de Poitiers une légende appartenant à un saint Hilaire qui fut évêque des *Gabali* vers l'an 535.

(2) Allenc est du moins le nom d'un bourg situé près de Mende.

(3) Il faut joindre ce curieux passage aux renseignements que nous ont laissés Pline et quelques autres anciens sur les richesses que la superstition gauloise avait amassées au fond du lac de Toulouse.

pora, quidam sacerdos ex urbe ipsa episcopatu assumpto accessit ad locum, prædicavitque turbis ut absisterent ab his, ne cœlesti ira consumerentur : sed nequaquam ejus prædicatio a cruda rusticitate recipiebatur. Tunc inspirante divinitate, sacerdos Dei basilicam in honore beati Hilarii Pictaviensis eminus ab ora stagni ædificavit, in qua reliquias ejus locavit, dicens populo : « Nolite, filioli, nolite peccare ante Dominum; nulla est enim religio in stagno. Nolite maculare animas vestras in his ritibus vanis, sed potius cognoscite Deum, et amicis ejus venerationem impendite : adorate autem sanctum Hilarium Dei antistitem, cujus hic reliquiæ sunt conditæ; ipse enim potest pro vobis apud Dei misericordiam intercessor assistere. » Tunc homines compuncti corde, conversi sunt : et relinquentes lacum, omnia quæ ibidem projicere erant soliti, ad sanctam basilicam proferebant; et sic ab errore quo vincti fuerant relaxati sunt. Sed et tempestas deinceps a loco illo prohibita est ; nec ultra in hac solemnitate, quæ Dei erat, nocuit, postquam beati confessoris ibidem sunt reliquiæ collocatæ.

CAPUT III.

De sancto Eusebio Vercellensi episcopo.

Eusebius vero Vercellensis episcopus magnum huic Hilario adjutorium contra hæreses fuit, qui vivere se post tumulos præsentibus virtutibus manifestat. Nam in die natalis sui cum multi infirmi salventur, energumeni tamen rotatu valido per totam ecclesiam debacchantes, et nimio confitentes se torqueri cruciatu,

superstition tenait enveloppé le peuple irréfléchi. Après une longue suite de temps, un prêtre qui avait été élevé à l'épiscopat, vint de la ville même (Javouls) à cet endroit et prêcha la foule afin qu'elle s'abstînt de ces pratiques de peur d'être dévorée par la colère céleste; mais sa prédication ne pénétrait nullement ces rustres épais. Alors, inspiré par la divinité, le prêtre de Dieu construisit, au loin sur la rive du lac, une église en l'honneur du bienheureux Hilaire de Poitiers, et y plaça des reliques du saint en disant au peuple : « Craignez, mes enfants, craignez de pécher devant le Seigneur ; il n'y a rien à vénérer dans cet étang. Ne souillez pas vos âmes dans de vaines observances, mais entrez plutôt dans la connaissance de Dieu, et dépensez pour ses amis votre vénération. Adorez le pontife de Dieu, saint Hilaire, dont les reliques sont renfermées ici, car c'est lui dont l'assistance peut vous servir auprès de la miséricorde de Dieu. » Ces hommes, touchés au cœur, se convertirent et abandonnèrent le lac; ce qu'ils avaient coutume d'y jeter, ils le portèrent à la basilique sainte et furent ainsi délivrés des liens de l'erreur où ils étaient retenus. La tempête aussi fut par la suite écartée de ce lieu, et on ne la vit plus sévir dans une fête, dès lors consacrée à Dieu, depuis le moment où avaient été placées là les reliques du bienheureux confesseur.

CHAPITRE III.

De saint Eusèbe, évêque de Verceil.

Eusèbe, évêque de Verceil[1], qui par des miracles actuels manifeste sa vie au delà du tombeau, a été d'un grand secours à cet Hilaire contre les hérétiques. En effet, le jour de sa fête un grand nombre de malades sont guéris. Mais les possédés déchaînés par toute l'église dans une course rapide et s'écriant qu'un supplice trop cruel les

(1) Mort le 1er août 370. (R.)

elevati in aera, lychnos qui ad officium luminis succenduntur, manu verberantes effringunt; de quo perfusi liquore, illico discedente dæmone, personæ purgantur; scitque tunc populus tot infirmos esse mundatos quot viderit lychnos effractos. Sed et omnia quæ sub ditione basilicæ ejus habentur ita pia protectione conservat, ne exinde quidquam auferatur ab aliquo. Nam videas inter hostes iniquos greges pecorum jumentorumque et ovium, nec penitus a quoquam attingi, cum vox sonuerit : « Confessoris sunt hæc Eusebii. » Hujus sancti reliquias mater mea in oratorio domus suæ locavit. Factum est autem quadam die per hiemem dum collocutione hilari pro longinquitate noctis diutius ante focum, qui multa lignorum strue compositus fuerat, resideret, familia jam dormitante, surrexit, et se lectulo haud procul ab ipso igne locavit. Dormientibus autem cunctis, scintillæ flammarum ad trabes usque conscendunt, de quibus apprehensa una earum, valide cœpit flammas spargere : sed credo virtute sancti illius, cujus reliquiæ propinquæ erant, flamma contra naturam desursum incurvata retorquetur. Nec ad tectum, ut mos est, extenditur, sed deorsum fluit; ut putares non flammam, sed vellera lanæ de trabe pendere : nec exurebat trabem, nisi tantum ardens per ipsam vagabatur, donec expergefacta materfamilias, vocatis servientibus, aqua superposita, restinxit incendium, quo facile omnis domus cunctis dormientibus exuri potuisset, si virtus beati defuisset.

torture, s'élancent en l'air, et brisent, en les frappant de leurs mains, les lampes qu'on allume pour éclairer. Ceux qu'arrose le liquide ont aussitôt le corps délivré : le démon s'éloigne d'eux ; et le peuple sait qu'alors autant il voit de lampes brisées, autant de malades sont guéris. Aussi apporte-t-il un soin si pieux à la conservation de tout ce qui appartient à cette basilique que personne ne peut en enlever quoi que ce soit; car vous pouvez voir des troupes de bestiaux, de sommiers et de moutons au milieu de gens hostiles et méchants, sans qu'aucun ose toucher à rien dès qu'on a proféré ces mots : « Ceci est au confesseur Eusèbe. » Ma mère plaça des reliques de ce saint dans l'oratoire de sa maison. Il arriva une fois, pendant l'hiver, que dans un joyeux entretien prolongé jusque fort avant dans la nuit, comme elle avait été longtemps assise devant le feu qui était formé d'un grand monceau de bois, elle se leva, et ses gens étant déjà couchés, elle se mit sur un lit près du feu. Tout le monde dormait lorsque des étincelles du foyer montèrent jusqu'aux solives, dont l'une se trouva prise et commença à projeter vivement la flamme. Mais cette flamme, par la puissance, je crois, du saint dont les reliques étaient près de là, se recourbe en s'inclinant vers la terre, contrairement aux lois de la nature. Au lieu de se propager, comme d'ordinaire, du côté du toit, elle s'étend par en bas, en sorte qu'on eût dit que c'étaient des flocons de laine et non du feu qui paraissaient pendre de la poutre ; aussi ne la brûlait-il pas, et il ne faisait que courir au long d'elle, jusqu'à ce que la mère de famille s'étant éveillée et ayant appelé ses serviteurs, elle fit verser de l'eau et éteindre cet incendie, qui eût pu facilement consumer toute la maison pendant que tout le monde dormait, n'eût été le pouvoir du saint.

CAPUT IV.

De sancto Martino Turonico episcopo, et sepulcro sancti Gatiani.

Gatianum[1] etiam episcopum a Romanis episcopis ad urbem Turonicam transmissum, primumque Turonicis pontificem datum, fama ferente cognovimus. Ad cujus tumulum beatus Martinus cum ad orationem venisset, post effusas preces, dicto etiam capitello, ait : « Benedic, inquit, mihi vir Dei. » Hæc eo dicente, vox ad eum delapsa auditur, dicens : « Te etiam deprecor benedicas mihi, serve Domini. » Et data iterum oratione discessit. Admirabantur autem qui aderant eo tempore, et dicebant eum habitare tunc in Martino, qui quondam Lazarum vocavit ex monumento.

CAPUT V.

De eodem, et sepulcro Vitalinæ virginis.

Simile huic facto apud Arthonam[2] Arvernensem vicum referre sæpius senes viros audivi. Vitalina[3], quædam religiosa in hoc loco quiescit, ad cujus beatus Martinus tumulum veniens, dedit salutationem. Et illam ut sibi dignaretur benedicere flagitavit. Postquam autem expleverunt orationem, conversus vir beatus : « Dic, ait, sanctissima virgo, si jam Domini præsentiam meruisti ? » Quæ ait : « Restitit mihi una

(1) Colb. tut., Vict., Clar. m. (et 5329), *Gratianum*. Colb. a, Clar. b et Bad., *Catianum*. Clar. a, *Gazianum*. Laud., Bell., Colb. a (2204) in indice, *Catiani*. (R.)

(2) Alii, *Archtona*. (R.) — 2791 *Arthonas*.

(3) 5329, 5326 et alii *Vitaliana*.

CHAPITRE IV.

De saint Martin, évêque de Tours, et du tombeau de saint Gatien.

On sait par la tradition que Gatien fut envoyé comme évêque à la cité de Tours par les évêques de Rome, et qu'il fut le premier pontife donné aux Tourangeaux. Le bienheureux Martin étant venu pour prier à son tombeau, récita en effet ses prières, dit aussi un chapitre des Écritures, et ajouta : « Bénis-moi, homme de Dieu. » Comme il achevait, on entendit une voix qui descendait vers lui, disant : « Toi aussi, je te prie, bénis-moi, serviteur du Seigneur. » Il pria de nouveau et se retira. Mais ceux qui étaient présents admiraient et disaient qu'avec Martin habitait alors celui qui jadis ressuscita Lazare du tombeau.

CHAPITRE V.

Du même sujet et du tombeau de la vierge Vitalina.

J'ai souvent entendu des vieillards rapporter un fait analogue arrivé à Artonne, bourg Arverne[1]. En ce lieu repose Vitalina[2], une pieuse femme dont saint Martin vint saluer le tombeau en la suppliant de daigner le bénir. Après qu'on eut accompli la prière, le bienheureux se tourna et dit : « Apprends-nous, vierge très-sainte, si tu as mérité déjà la présence du Seigneur. » Celle-ci répondit : « Une chose qui semblait futile en ce monde m'en a empêchée : c'est què le sixième jour de la semaine, jour où nous savons que le Rédempteur du monde est mort, je me suis nettoyé la tête

(1) A 12 kilom. au N. de Riom ; Puy-de-Dôme.

(2) Morte le 25 mai 390. Voy. les Bollandistes au 5 février. (R.)

causa, quæ facilis in sæculo videbatur. Sexta enim feria, qua Redemptorem mundi passum novimus, aquis ablui caput. » Recedens autem beatus confessor a tumulo virginis, ait suis : « Væ nobis qui in hoc mundo versamur ! si hæc virgo Christo sacrata hinc offendiculum meruit, quod sexta feria abluit caput, quid nos faciemus quos quotidie fallax sæculum peccare persuadet ? » Multa etiam in eo vico vir beatus operatus est, quæ insequi longum putavi. Egressus autem vir Dei ab Arthonensi[1] vico, ad urbem Arvernam gressum direxit. Audientes autem senatores urbis, qui tunc in loco illo nobilitatis Romanæ stemmate refulgebant, quod scilicet vir sanctus appropinquaret urbi, egressi sunt in occursum ejus cum equitibus et carrucis, cum curribus atque rhedis : at ille asello impositus, super stratum vilissimum residens, cum advenisset in cacumen montis Belenatensis[2], de quò vici Ricomagensis[3] positio contemplatur, vidit hos cum his pompis ad se accedere, dixitque : « Quid sibi volunt hi, qui nobis cum hoc apparatu appropinquant ? » Respondit unus qui prior accesserat, « quia senatores Arverni veniunt in occursum tui. » Cui ille : « Non est meum, inquit, ut cum hac jactantia ingrediar in urbem eorum. » Et confestim, retorto retrorsum aselli freno, viam qua venerat regredi cœpit. At illi consequentes, eum suppliciter deprecabantur, ut ad urbem accederet, dicentes : « Audivimus famam san-

(1) Editi *Artanensi* (R.) — 2204, 2205 *Arcthonense*.

(2) Sic dictus a Beleno deo, id est Apolline, quem potissimum Galli venerabantur. (R.) — 2791, *Bellenatensis*.

(3) *Rigomagensis* 2204, 2791, 5329.

avec de l'eau. » Le bienheureux confesseur dit aux siens en s'éloignant de la vierge : « Malheur à nous qui sommes répandus dans ce monde ! Si cette vierge consacrée au Christ a trouvé un obstacle en ce qu'elle s'est lavée la tête le sixième jour, qu'est-ce que nous ferons, nous qu'un siècle trompeur invite chaque jour à pécher? » Dans ce même bourg, le bienheureux opéra beaucoup d'œuvres qu'il m'a semblé trop long de rechercher. Puis cet homme de Dieu sortit du bourg d'Artonne pour diriger ses pas vers la cité Arverne. Les sénateurs de la cité, ceux qui brillaient en ce lieu par des ancêtres de noblesse romaine, apprenant que le saint homme approchait de la ville, sortirent à sa rencontre avec des chevaux, des voitures, des chars, des calèches ; mais lui, monté sur un âne, assis sur la selle la plus grossière, en atteignant au sommet du mont de Belenus[1], d'où l'on voit à l'aise le bourg de Riom se dessiner, les aperçut qui s'approchaient avec cette pompe, et dit : « Que veulent ceux-ci qui s'avancent vers nous avec tant d'appareil? » Un d'eux, arrivé avant les autres, répondit : « Les sénateurs arvernes viennent au-devant de toi. — Ce n'est pas à moi, reprit-il, d'entrer dans leur ville avec cette ostentation. » Et aussitôt, tirant la bride de son âne en arrière, il commença à revenir par où il était venu. Mais ces gens le suivirent et le suppliaient instamment d'entrer dans la ville, en disant : « Nous connaissons le bruit de ta sainteté, et il y a chez nous beaucoup de malades que tu aurais à visiter. » Ils ne purent pas l'obtenir, mais le saint rendit la santé à ceux des malades qui étaient présents en imposant ses mains

(1) Lieu inconnu.

ctitatis tuæ, multi sunt enim infirmi quos te oporteat visitare. Cumque obtinere non possent, impositis manibus super infirmos qui advenerant, sanitati restituit, et ad vicum Arcthonensem regressus est. Exstat nunc in hoc loco cancellus, in quo sanctus dicitur stetisse. Post hæc accedens ad tumulum virginis, ait : « Gaude nunc, Vitalina soror beatissima ; post triduum enim majestati dominicæ præsentaberis. » Et discessit ab eo loco. Posthæc multis per visum virgo ostensa est, et beneficia petita præbuit, et diem obitus sui in quo commemoratio ejus celebraretur edixit. Quod non aliter sentiendum est, nisi quia beati antistitis obtentu, dominicæ majestatis præsentiam meruisset, ut hæc deinceps ageret. Quodam autem tempore celebratis in ejus honorem vigiliis, cum archipresbyter loci Eulalius clericos convivio invitasset, Edatius vero alius presbyter viduis ac pauperibus reliquis edulium præpararet, et uni pisces deessent, alteri vinum bonum, commonitus piscator quidam per visum a virgine est ut archipresbytero piscium copiam deferret. Surrexitque e lectulo, invenitque immanem esocem [1] in lapsum suum, quem ubi jussus fuit exhibuit. Edatio autem presbytero apparuit similiter per visum, dicens : « Vade, et sub una arbore atrii invenies unum triantem ; ipsum donans, vinum dignum epulis pauperum comparabis. » At ille nulli quæ viderat narravit : abiit, inquisivit, reperit ; coemptoque vino, pauperes Christi refecit. Sicque virtus virginis utrique apparens, de speciebus quæ minus erant utrumque locupletavit.

(1) Editi plerique, *piscem*. (R.)

sur eux, et revint au bourg d'Artonne. Dans ce lieu existe encore un berceau sous lequel on dit qu'il s'arrêta. De là il se rendit au tombeau de la vierge et dit : « Réjouis-toi maintenant, Vitalina, ma bienheureuse sœur, tu seras présentée dans trois jours devant la majesté du Seigneur. » Et il quitta le bourg. Dans la suite cette vierge apparut à beaucoup de personnes et accorda des bienfaits qu'on lui demandait ; elle indiqua quel était le jour de sa mort afin qu'on fît, ce jour-là, mémoire d'elle ; faits par lesquels on doit seulement comprendre que l'intercession du bienheureux pontife lui avait mérité la présence de la majesté divine, en sorte qu'elle avait pu agir ensuite comme elle le fit. Un jour on célébrait les vigiles en son honneur ; l'archiprêtre du lieu, Eulalius, avait invité les clercs au repas, et l'autre prêtre, Edatius, préparait à manger pour la foule des veuves et des pauvres ; mais il se trouva que l'un manquait de poisson et l'autre de vin convenable. Un pêcheur fut averti en vision par la vierge d'aller porter à l'archiprêtre une provision de poisson. Il sortit de son lit et trouva dans son filet un énorme brochet, qu'il apporta comme il en avait reçu l'ordre. Elle apparut aussi en vision au prêtre Edatius et lui dit : « Va, et sous un arbre de l'aître tu trouveras un triens avec lequel tu achèteras du vin qui soit digne du festin des pauvres. » Celui-ci, sans dire à personne ce qu'il avait vu, sortit, chercha, trouva, et ayant acheté du vin, restaura les pauvres du Christ. Ainsi la puissance de la vierge se montra à chacun d'eux, et les enrichit l'un et l'autre des choses qui leur manquaient.

CAPUT VI.

De lapide in quo sanctus sedit.

Plurima quidem fecit in hoc sæculo, de quibus scriptores ejus Vitæ multa prætererunt, dum fastidium arcere detrahentium adnisi sunt, ne non crederentur ab his qui bonorum sanctitatem linguis veneficis impugnare sæpius volunt. Sed nos qui quotidie, indigni quidem, ejus miracula cernimus ad sepulcrum, quia non est opus sanis medicus, sed qui male habent, absurdum duximus si ea quæ evidenter ab eo prius gesta cognovimus sileamus. Quod si quis est adhuc infidelis et æmulus, ut hæc non credat, accedat ad basilicam, et videbit quotidie et nova agi, et quæ facta dudum fuerant iterari. Et quia tertium de ejus operibus libellum [1] scripsimus, ne et hic liber ab ejus virtutibus sit immunis, scribere in eodem aliqua de his quæ nobis evidenter sunt comperta tractavimus, quia multa sunt, sicut sæpe testati sumus, quæ hactenus latuerunt. Exstat nunc in ipsa superius memorata basilica, quam in ejus honore fideles ædificaverunt, lapis, super quem vir beatus dicitur resedisse. Post multum autem tempus, Leo quidam presbyter, ut sibi sepulcrum deponeret, lapidem sanctum a loco demovit : nec mora, ad domum suam cum tremore rediens, correptus a febre, die tertia exspiravit, cognitumque est offensum antistitem habuisse. Hoc igitur nostro tempore gestum recolimus.

(1) Bal. cum Vict. et Clar. m., *quatuor.... libellos*. (R.)

CHAPITRE VI.

De la pierre sur laquelle le saint s'assit.

Saint Martin fit une quantité de choses en ce monde, dont ceux qui ont écrit sa vie ont omis un grand nombre, parce qu'ils se sont efforcés d'éviter l'ennui des détracteurs et de n'être pas crus par ces gens qui cherchent le plus souvent à attaquer de leurs langues envenimées la bonté des saints. Mais nous qui, bien qu'indignes, voyons tous les jours des miracles sur son tombeau, car ce n'est pas aux gens en bonne santé, mais aux malades que le médecin est nécessaire, il nous a semblé déraisonnable de garder le silence sur ceux qu'il fit jadis et qui sont parvenus à notre connaissance. Que si quelqu'un est encore infidèle ou ennemi au point de ne pas les croire, qu'il entre dans la basilique, et chaque jour il en verra de nouveaux s'accomplir, ou se répéter ceux qui avaient été faits autrefois. Et quoique nous ayons déjà rempli trois livres [1] de ses œuvres, nous avons entrepris, pour que celui-ci ne soit pas entièrement privé des miracles du saint, d'y consigner quelques-uns de ceux qui nous sont manifestement connus, car il y en a beaucoup, ainsi que nous l'avons souvent attesté, qui sont restés inconnus jusqu'ici. Il y a maintenant, dans l'église dont nous venons de parler, laquelle fut élevée par les fidèles en son honneur, une pierre où le bienheureux s'est, dit-on, assis. Longtemps après, un certain prêtre Léon, pour se faire à lui-même un sépulcre, déplaça cette pierre ; peu après il rentra chez lui avec le frisson, et saisi par la fièvre, il expira le troisième jour ; l'on sut ainsi qu'il avait offensé le pontife. Ceci, nous en avons mémoire, s'est passé de notre temps.

(1) Par leur nature même les opuscules de Grégoire de Tours, composés de faits qu'il enregistrait au fur et à mesure qu'ils arrivaient à sa connaissance, ne furent pas écrits régulièrement l'un après l'autre, mais à peu près simultanément. On voit que quand il rédigeait cette phrase, il n'avait pas encore commencé le livre IV des miracles de saint Martin, mais qu'il l'avait terminé quand il écrivit sa préface, p. 340.

CAPUT VII.

De arbore erecta.

Fuit et in Nobiliacensi pago urbis Turonicæ arbor, quæ ab impulsu venti ruens, viam publicam impediebat. Quod iter cum vir beatus ageret, viantium motus misericordia, facto desuper signo crucis, erexit eam. Quæ usque nunc stare juxta viam erecta visa est, etiam præmortua : quia spoliata cortice, vivebat tamen honore viri Dei ; de quo cortice multi fideliter eradentes, ut dilutam aqua sumebant, mox medicamina capiebant. Vidimus etiam nos hanc arborem erectam.

CAPUT VIII.

De oratorio Martiniacensis prædii.

Igitur Turonico oppido oratorium erat propinquum, situm in villa Martiniacensi, in quo celebre ferebatur sæpius orasse Martinum. Denique Guntharius abbas[1] dum gregi monasteriali præesset, si viam quæ haud procul ab oratorio inceditur casu conferente tereret, oratione facta transibat. Post assumptum vero episcopatum, aggerem ipsum præteriens, venit ante oratorium, sed distulit ad orationem in loco descendere : illico equus conversum habens caput ad oratorium, in media restat via. Dehinc verberatur calcibus, loris agitur, urgetur stimulis : sed tanquam æneus non movetur. Tunc sacerdos sensit se virtute divina teneri ; et descendens, facta oratione, equite ascenso præ-

(1) De eo Gregorius lib. IV *Hist*. capp. 4 et 11, et lib. X cap. ultimo.

CHAPITRE VII.

De l'arbre relevé.

Il y avait aussi dans le territoire de Neuilli, au pays de Tours, un arbre qui, renversé par le choc du vent, embarrassait la voie publique. Le bienheureux, en passant par ce chemin, fut ému de compassion pour les voyageurs ; il fit sur l'arbre le signe de la croix et le releva. On l'a vu jusqu'à présent se tenir droit sur le bord de la route, bien qu'il fût mort dès longtemps. Il était dépouillé de son écorce et vivait encore en l'honneur de l'homme de Dieu. Beaucoup de gens arrachaient pieusement de cette écorce, la prenaient dissoute dans l'eau, et y trouvaient bientôt de grands remèdes. Nous avons nous-même vu cet arbre debout.

CHAPITRE VIII.

De l'oratoire de la ferme de Martigni.

Il y avait proche la ville de Tours un oratoire, situé au village de Martigni, lieu où l'on rapportait avec orgueil que saint Martin pria souvent. L'abbé Gunthaire, lorsqu'il était chef de la troupe monastique rassemblée là, ne foulait jamais de son pas, lorsque quelque affaire le réclamait, la route qui s'avance non loin de l'oratoire sans y faire sa prière avant de passer. Mais lorsqu'il eut pris possession de l'épiscopat[1], il traversa le terrain même sur lequel l'oratoire est bâti et passa devant, mais il s'abstint de descendre en cet endroit pour prier. Sur-le-champ son cheval reste au milieu du chemin, la tête tournée vers l'oratoire ; on le frappe des talons, on le presse avec les rênes, on l'excite à coups d'aiguillons ; mais, comme s'il fût de bronze, il ne bouge pas. L'évêque alors comprit que la puissance divine était sur lui, et mettant pied à terre, il pria ; ensuite il put passer monté sur son

(1) Il fut évêque de Tours de 552 à 555.

teriit. Velim, o sonipes, si tibi os Dominus, uti quondam fecit asinæ, reseraret, diceres quid vidisti spectabile, ut non incederes; quid amabile, ut ostium cellulæ contemplareris; quid formidabile, ut ascensorem orare compelleres. Nempe altiore voce clamares quia claritatem Martini cernens movere non es ausus, nisi tuus occursum debitum præponeret dominus.

CAPUT IX.

De oleo sepulcri ejus.

Aredius[1] autem presbyter ex Lemovicino[2], vir summæ bonitatis ac sanctitatis, quadam vice dum mecum resideret in cellula, sollicitus esse cœpi, si aliqua in oratorio miracula ubi reliquias beati antistitis collocaverat ostenderentur. Qui ita retulit, quod tempore quo beatus Eufronius erat episcopus, ad Turonicam urbem venit, in qua diu commoratus plenam ampullulam olei de sepulcro sancti antistitis abstulit. Regressusque ad domum, dum fatigatus ex itinere resideret, et viæ labores matri referret, subito ficta percutitur tam graviter, ut nec anhelitum resumere posset. Conversus vero ad oratorium in quo beati antistitis reliquiæ tenebantur, deductaque in vigiliis nocte, mane de oleo quod attulerat, locum infirmitatis inunxit, sedatoque dolore convaluit. Post hæc quidam manum inflatam ab spina percussam detulit, quæ protinus ut de oleo delibuta est, incolumitati

(1) *Aridius* 2204, 2205, 5329.
(2) *Lemovicinio,* 2791.

cheval. Combien je voudrais, ô destrier, si le Seigneur t'ouvrait la bouche comme il fit jadis à l'ânesse, que tu disses quelle chose tu vis si extraordinaire que tu n'avançais pas, si charmante que tu voulais contempler la porte de cette cellule, si redoutable que tu forças ton cavalier à la prière. Assurément tu proclamerais à haute voix que, voyant saint Martin dans son éclat, tu n'osas pas bouger avant que ton maître ne lui eût fait hommage de la visite qu'il lui devait.

CHAPITRE IX.

De l'huile du sépulcre de saint Martin.

Aredius, prêtre du pays de Limoges, homme de la bonté et de la sainteté la plus grande, étant une fois avec moi dans ma chambre, je me sentis curieux de savoir si quelques miracles se montraient dans l'oratoire où il avait placé les reliques du bienheureux pontife. Il me raconta qu'il était venu dans la ville de Tours du temps où le bienheureux Eufronius était évêque, et qu'y étant resté longtemps, il emporta une fiole pleine de l'huile du sépulcre du saint pontife. Revenu dans sa maison, il reposait, fatigué du voyage, et racontait à sa mère les peines de la route, lorsqu'il fut subitement frappé d'un point de côté si violent qu'il ne pouvait ravoir son souffle. Se tournant alors vers l'oratoire où étaient les reliques du bienheureux pontife, il passa la nuit à veiller, et, le matin, s'étant oint à l'endroit de la douleur avec l'huile qu'il avait apportée, il sentit le mal s'apaiser et la santé revenir. Plus tard quelqu'un vint avec la main enflée par la piqûre d'une épine; cette main ne fut pas plus tôt frottée d'huile qu'elle guérit. Une femme qui avait perdu le sens, et qu'on regardait comme possédée

donatur. Mulier quæ sensum perdiderat, et quibusdam horis dæmonium putabatur habere, de hoc oleo tacta, sanata est. Nam et alius abbas, ejusdem cellulæ proximus, de hoc oleo cæci oculos attigit, qui protinus visum recepit. Sed et cum multos energumenos exinde restituisset sanitati, uni qui atrociorem, ut credo, dæmonem habebat, super caput de oleo posuit : illico dæmonem per fluxum ventris egessit; et alteri in ungula pollicis dæmonium descendit. Quo viso presbyter super digitum oleum infudit, moxque disrupto corio, sanguine defluente, discessit. Hæc ille de oleo retulit.

CAPUT X.

De uva vitis, quam ipse plantavit, et de cera sepulcri.

De uva quoque ex vite quam sanctus plantaverat adjecit, quod assumptam eam in ampullulam recondidit, quam aqua complevit. Non post multum vero tempus, venit ad eum homo, cujus os a pustula mala tumefactum, caputque et oculi inflati ob nimium venenum præcludebantur. Cui ille infusa in os aqua de ampulla uvæ omnis tumor ac dolor gutta decedente discessit. Asserebat etiam grana uvæ illius in ipsa aqua post quatuor annos adhuc viridia perdurare. De cera vero quam de sepulcro tulerat, adjecit. Surda et muta, quæ, ut credo, dæmonium habebat, ad eum accessit, in cujus aure de ipsa cera posuit ; alia vero die veniens, gratias pro accepta sanitate retulit sacerdoti.

du démon à certaines heures, devint saine après avoir été touchée de cette huile. Un autre abbé, voisin du même monastère, en toucha les yeux d'un aveugle qui recouvra la vue à l'instant. Grâce à elle, il rendit aussi la santé à un grand nombre de possédés, mais l'un d'eux avait, je crois, un démon plus dangereux que les autres ; il lui mit de l'huile sur la tête, et l'homme fut aussitôt débarrassé du malin par un flux de ventre. Chez un autre le démon descendit dans l'ongle du pouce; mais il sortit bientôt avec un ruisseau de sang par une rupture de la peau, lorsque le prêtre eut versé de l'huile sur le doigt. Voilà ce qu'Arcdius me rapporta au sujet de l'huile.

CHAPITRE X.

Du raisin de la vigne qu'il planta lui-même et de la cire de son tombeau.

Il me parla aussi du raisin d'une vigne que le saint avait plantée, et me dit qu'après en avoir pris, il le mit dans un flacon qu'il remplit d'eau. Il ne s'était pas encore écoulé beaucoup de temps qu'un homme vint à lui dont la bouche était tuméfiée par une pustule de mauvaise nature. Sa tête et ses yeux enflés étaient obstrués par la masse du venin. Il lui versa dans la bouche de l'eau de ce flacon au raisin, et à mesure qu'elle coulait l'enflure s'en allait ainsi que la douleur. Il assurait aussi que les pepins de ce raisin restaient encore verts après quatre ans passés dans la même eau. Il ajouta quelque chose sur la cire qu'il avait prise au tombeau : une sourde et muette qui, à ce que je crois, avait un démon, étant venue le trouver, il lui mit de cette cire dans l'oreille ; le jour suivant, elle vint rendre grâce au prêtre de ce qu'elle avait recouvré la santé.

CAPUT XI.

De virtutibus ejus Ternodorensibus ostensis.

Infra terminum autem Ternodorensis[1] castri, quod ad Lingonicam civitatem[2] pertinet, erat presbyter gressu debilis : cumque per viam pergeret, quæ ad Dei ecclesiam ducit, obvium habuit senem cum puero. Erat autem uterque clericus, datoque sibi invicem salutationis occursu, dixit senex ad presbyterum : « Vis sanus fieri ? » Cui ille : « Et quid humanum genus amplius concupiscit habere, nisi ut sospes vivat in corpore ? » Et senex, facto beatæ crucis signaculo super poplitem, dixit presbytero : « In nomine Domini nostri Jesu Christi, extende pedem tuum. » Quem presbyter sine mora extendens, sanum ad se reduxit : et gratias agens, iter quo pergebat agere cœpit. Vocatoque eo, puer qui cum sene erat, ait : « Et scis presbyter quis est qui te reddidit sanitati ?—Ignoro, » ait. Cui ille : « Sanctus Martinus Turonicæ urbis antistes, ipse te virtute sua sanitati restituit. Te vero in loco in quo sanctum stare vidisti, oratorium sine mora ædifica; erit enim populis salubre, si quæ loquor expleveris. » Nec moratus presbyter, oratorium in eodem situ construxit; in quo nunc nuper multi paralytici gressum, cæcique visum recipere meruerunt.

(1) 2204, hic et infra *Ternodcrensis*.
(2) *Quod est vicinum Lingonice civitati*, 2791 ; *castri Ligonice civitatis*, 5329.

CHAPITRE XI.

Des miracles qu'il opéra chez les Tonnerrois.

Dans le territoire du château de Tonnerre qui appartient à la cité de Langres, il y avait un prêtre qui marchait difficilement ; comme il s'avançait sur la route qui conduit à l'église de Dieu, il rencontra un vieillard avec son serviteur. Tous deux étaient clercs. Après qu'on eut échangé de part et d'autre les salutations de la rencontre, le vieillard dit au prêtre : « Veux-tu être guéri ? — Qu'est-ce que l'espèce humaine désire le plus avoir, répondit celui-ci, si ce n'est de vivre sain de corps? » Et le vieillard ayant fait le signe de la croix sur le jarret du prêtre, lui dit : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, étends ton pied. » Le prêtre l'étendit aussitôt, et lorsqu'il le ramena à lui, le pied était guéri; et rendant grâce, il commença à se diriger vers le lieu où il allait. Mais le serviteur, qui était avec le vieillard, l'ayant appelé, lui dit : « Tu sais qui il est le prêtre qui t'a rendu la santé? » Il répondit : « Je l'ignore; » et celui-ci reprit : « C'est saint Martin lui-même, l'évêque de la ville de Tours, qui t'a remis en santé par sa puissance. Toi maintenant, bâtis sans retard un oratoire au lieu où tu as vu le saint s'arrêter, car si tu le fais comme je te le dis, cet édifice sera salutaire pour les populations. » Sans tarder, le prêtre construisit en ce même lieu un oratoire où, de notre temps, beaucoup de paralytiques ont recouvré la force de marcher et beaucoup d'aveugles la vue.

CAPUT XII.

De monasterio ejus in Hispania.

In Hispaniis [1] autem nuper factum cognovi. Cum Leuvieldus rex contra filium suum ambularet, atque exercitus ejus, ut assolet, graviter loca sancta concuteret, monasterium erat sancti Martini inter Saguntlium atque Carthaginem Spartariam. Audientes autem monachi, quod hic exercitus ad locum illum deberet accedere, fugam ineunt, et se, relicto abbate sene, in insulam maris abscondunt. Advenientibus autem Gothis ac diripientibus res monasterii, quæ sine custode remanserant, abbatem senio incurvatum, sed sanctitate erectum offendunt. Extractoque unus gladio, quasi amputaturus cervicem ejus, resupinus ruit, ac spiritum exhalavit. Reliqui vero hæc videntes timore perterriti fugerunt. Quod cum regi nuntiatum fuisset, cum testificatione præcepit omnia quæ ablata fuerant monasterio restaurari.

CAPUT XIII.

De hæretico qui hominem inluminare voluit, sed excæcavit.

Cernens autem præfatus rex tanta miracula per servos Dei qui nostræ religionis erant fieri, vocavit unum episcoporum suorum, dixitque secretius ad eum : « Quamobrem vos, ut isti qui se christianos dicunt, non ostenditis signa in populos secundum fidem vestram ? » Dicit ei episcopus : « Sæpius ego cæcis lumen

(1) *Ispaniis*, 2791.

CHAPITRE XII.

De son monastère en Espagne.

J'ai appris un fait récemment arrivé aux Espagnes. Le roi Leuvielde marchait contre son fils [1], et son armée, comme d'ordinaire, pesait lourdement sur les lieux saints. Il y avait un monastère de Saint-Martin entre Sagonthe et Carthagène. Les moines, apprenant que l'armée devait passer en ce lieu, prennent la fuite et, abandonnant leur vieil abbé, ils se cachent dans une île de la mer. Les Goths arrivent, pillent les biens du monastère resté sans gardiens, et trouvent l'abbé courbé par l'âge mais droit par la vertu. Un d'eux tire son épée comme pour lui couper la tête, mais il tombe à la renverse et il expire. Les autres, à cette vue, s'enfuient frappés d'épouvante. Lorsqu'on fit connaître ce fait au roi, il commanda, par un ordre exprès qu'on rendît au monastère tout ce qui en avait été enlevé.

CHAPITRE XIII.

De l'hérétique qui, voulant ouvrir les yeux à un homme, l'aveugla.

Le roi dont nous venons de parler, voyant les serviteurs de Dieu qui étaient de notre religion opérer de si grands miracles, appela un de ses évêques et lui dit bien secrètement : « Pour quelle raison est-ce que vous, aussi bien que ceux qui se disent chrétiens, ne produisez point parmi les peuples des signes qui confirment votre foi ? » L'évêque lui dit : « J'ai souvent rendu la lumière aux aveugles, l'ouïe aux sourds, et je puis dès à présent faire ce que tu demandes. » Puis, il appela un hérétique auprès de lui, et lui dit à la dérobée : « Prends ces quarante sous d'or et tiens-toi les

(1) En 583. Il régna de 569 à 586.

reddidi, et surdis auditum, nunc autem hæc possum facere quæ dicis. » Et vocato ad se uno de hæreticis, clanculo ait ad eum : « Accipe quadraginta aureos, et clausis oculis reside in loco unde nobis est transitus; et prætereunte me cum rege, exclama in virtute ut perditum lumen mea tibi credulitate restituam. » Cumque hic accepta pecunia fecisset quod sibi fuerat imperatum, procedit novus Cirula regis ad dexteram, constipatus hæreticorum caterva : exclamat et iste cæcatus pecunia, ut fide episcopi reciperet oculos suos. At iste cum non minima arrogantia imponens manus super oculos ejus, ait : « Secundum fidem meam fiat tibi. » Hæc eo dicente, ita obserati sunt oculi hominis cum dolore, ut non solum visum perderet, verum etiam dolum, quem avaritia impellente finxerat, publicaret.

CAPUT XIV

De altercatione hæretici cum catholico.

Retulit alius fidelis spectasse se christianum cum hæretico pro fide nostra certantem. Altercantibusque diu de divinis Scripturis, cum flecti non posset hæreticus, ut agnosceret veritatem, ait : « Si nostræ religionis, si Scripturarum sacrarum testimonia te ad credendum minime movent, vel virtutem individuæ Trinitatis miraculis experire. Est digito meo annulus aureus : ego eum in ignem jacio, tu candentem collige. » Projectumque inter prunas annulum, ita igniri permisit, ut eis similis cerneretur. Conversusque ad hæreticum ait : « Si vera est prosecutio tua, sume eum ab igne. » Illo autem resistente, ait vir : « Immensa Trinitas Deus, si aliquid indignum te credo, ostende. Certe si recta est fides mea, nihil mihi prævaleant

yeux fermés dans un endroit qui soit sur notre passage, et, quand je passerai avec le roi, supplie à grands cris ma puissance afin que par ta foi en moi la lumière te soit rendue. » Celui-ci ayant reçu l'argent et fait ce qui lui avait été commandé, le nouveau Cyrola [1] s'avance marchant à la droite du roi et pressé par un flot d'hérétiques ; et cet homme, aveuglé par l'effet de l'argent, s'écrie afin de recouvrer la vue par la foi de l'évêque. Ce dernier pose les mains sur ses yeux d'un air plein d'arrogance, en disant : « Qu'il te soit fait selon ma foi ! » A ces mots, les yeux de cet homme se fermèrent avec une telle douleur que non-seulement il perdit la vue, mais de plus il découvrit tout haut la ruse qu'il avait perpétrée, poussé par l'avarice.

CHAPITRE XIV.

De la dispute de l'hérétique avec le catholique.

Une personne digne de confiance racontait avoir été témoin d'une lutte pour la foi entre un chrétien et un hérétique. Après avoir longtemps disputé tous deux sur les divines Écritures, comme l'hérétique n'avait pu être contraint à reconnaître la vérité, l'autre dit : « Si les témoignages de notre religion et ceux des Écritures sacrées n'ont aucun effet pour t'amener à croire, éprouve du moins par la voie des miracles la puissance de l'indivisible Trinité. J'ai à mon doigt un anneau d'or ; je le jette au feu ; toi, ramasse-le quand il sera brûlant. » Et il jeta l'anneau sur les charbons, le laissant chauffer jusqu'à ce qu'il fût devenu rouge comme eux. Puis, tourné vers l'hérétique, il dit : « Si ton culte est vrai, tire cet anneau du feu. » Et comme l'hérétique résistait, cet homme ajouta : « Trinité, Dieu immense, si je crois quelque chose d'indigne de toi, montre-le. Si ma foi est droite, certainement ces flammes cruelles ne pourront rien

(1) Évêque arien, dont Grégoire raconte une anecdote semblable, *Hist.*, liv. II, ch. III. Cf. liv. IX, ch. XV.

hæc incendia sæva. » Et ablatum ab igne annulum diutissime palma sustinuit, et nihil est nocitus : sed magis confuso hæretico, catholicos reliquos fervore suæ fidei roboravit. Hactenus hinc.

CAPUT XV.

De Venantio abbate.

Haud procul vero a basilica beati Martini, Venantius abbas requiescit, vir magnificæ sanctitatis, qui multis infirmis in corpore positus opem accommodavit : qui impleto tempore a sæculo migrans, jugiter se in æternum vivere virtutibus propriis manifestat. Nam si quis typos frigoriticos incurrens nocte una ad ejus tumulum deprecans vigilaverit, mox, compresso accessu, adipiscitur medicinam. Nam inter reliqua quæ ibidem gesta vel vidimus, vel audivimus, mulierem quamdam a quartano typo correptam, sanatam aspeximus. Quæ diuturno tempore ab hoc detenta contagio, neque cibum, neque somnum capere poterat, sed ita omni corpore deciderat, ut vix in ea vel illud vitale spiraculum remaneret. Ad hujus sepulcrum in gemitibus et oratione pernoctans, usque ad lucis adventum perduravit immobilis; mane vero sopori se collocans, cum expergefacta fuisset, nihil mali sentiens, sanata discessit. Hujus autem sancti vitam nos scripsimus.

CAPUT XVI.

De sancta Papula.

Fuit et beata Papula [1] valde religiosa, quæ cum sæpius a parentibus flagitaret se in monasterio locari

(1) Clar. a. cum Edit., *Pappula;* alii, *Pappola.* (R.) — 2204 *Pappola* et *Pappula.*

contre moi. » Et ayant tiré l'anneau du feu, il le soutint très-longtemps dans le creux de sa main, sans avoir aucun mal; au contraire, à la confusion de l'hérétique, il affermit le reste des catholiques dans la ferveur de leur foi. C'en est assez sur ce sujet.

CHAPITRE XV.

De l'abbé Venantius.

Non loin de la basilique de saint Martin repose Vénantius, abbé, homme d'éclatante sainteté [1], qui, pendant sa vie, porta secours à un grand nombre de malades. Après avoir accompli son temps, il sortit de ce monde et montre constamment par des miracles qui émanent de lui qu'il vit de la vie éternelle. En effet, si quelqu'un tombe dans les frissons de la fièvre et qu'il veille pendant une nuit en priant à son tombeau, bientôt l'accès se calme et le malade guérit. Entre autres événements que nous vîmes s'opérer là, ou que nous entendîmes raconter, nous avons été témoins de la guérison d'une femme prise de la fièvre quarte. Longtemps en proie à ce mal, elle ne pouvait plus goûter ni nourriture ni sommeil, et elle était tellement amoindrie dans tout son corps qu'à peine lui restait-il ce faible souffle, indice de la vie. Elle veilla dans les gémissements et la prière au tombeau de Vénantius, et persista, immobile, jusqu'à la venue du jour; le matin elle tomba dans le sommeil, et, lorsqu'elle se réveilla, ne sentant aucun mal, elle s'en alla guérie. Nous avons écrit la vie de ce saint [2].

CHAPITRE XVI.

De sainte Pappola.

Sainte Pappola fut aussi très-pieuse [3]. Comme elle suppliait souvent ses parents de la mettre dans un monastère

(1) Mort vers la fin du ve siècle, le 13 octobre. (R.)
(2) *Vies des Pères*, ch. XVI.
(3) Morte le 31 janvier 500. (R.)

puellarum, eo quod in domo parentum, curis sæculi impedientibus, Deo servire non posset; et illi præ amore nollent eam a se separari, totondit comam capitis sui, indutaque virili habitu, Turonicam diœcesim adiens, in congregationem se contulit monachorum; ibique in jejuniis orationibusque degens, virtutibus deinceps multis emicuit. Erat enim tanquam vir inter viros, nec ulli erat cognitus sexus ejus. Parentes autem requirentes eam, nunquàm reperire potuerunt. Interim abbate monasterii ad quod venerat defuncto, monachi propter virtutes assiduas hanc eligunt, ignorantes sexum, quod illa totis viribus renuit. Triginta autem annos in monasterio fuit a nullo agnita quid esset. Ante tertium autem diem quam ab hoc mundo migraret, id monachis patefecit; et sic defuncta, ab aliis mulieribus abluta, sepulta est, multis se deinceps virtutibus manifestans esse ancillam Dei. Nam et frigoritici, et aliis morbis oppressi, sæpe ad ejus tumulum sanitati redduntur.

CAPUT XVII.

De opertorio cujusdam sepulcri.

In alio autem pago Turonico erat inter vepres et rubos sepulcrum positum, in quo ferebatur episcopum quemdam fuisse sepultum : nomen ignorabant. Contigit vero ut cujusdam pauperis filius moreretur. Quo sepulto, cum pater opertorium sarcophagi non inveniret, ad hunc locum accessit, ablatoque de hoc sepulcro cooperculo, quod tam immane erat ut tribus duceretur paribus boum, texit corpusculum filii furto alterius sepulcri. Quod cum fecisset, surdus, mutus,

de filles, parce qu'elle ne pouvait servir Dieu dans la maison paternelle où les soins du monde l'en empêchaient, et que ceux-ci, par amour, ne voulaient pas la laisser se séparer d'eux, elle coupa sa chevelure, et, vêtue d'habits d'homme, elle gagna le diocèse de Tours et se mit dans une congrégation de moines. Là, vivant dans le jeûne et la prière, elle brilla plus tard par de nombreuses vertus. Elle était, parmi les hommes, comme un homme; personne ne connaissait son véritable sexe, et ses parents qui la cherchaient ne purent jamais la trouver. Cependant l'abbé du monastère où elle était venue étant mort, les moines, ignorant que ce fût une femme, l'élurent à cause de sa constante vertu; mais elle refusa de toutes ses forces. Elle resta trente ans dans ce monastère sans que nul sût ce qu'il en était. Trois jours avant de mourir, elle le découvrit aux moines; son corps fut lavé par d'autres femmes et enseveli; elle se fit connaître dans la suite par beaucoup de miracles, comme une servante de Dieu; car les fiévreux et ceux qui souffrent d'autres maladies recouvrent souvent la santé à son tombeau[1].

CHAPITRE XVII.

Du couvercle d'un tombeau.

Dans un autre pays de la Touraine, il y avait un sépulcre placé parmi les buissons et les ronces, dans lequel un évêque avait été, disait-on, inhumé. Il arriva que le fils d'un pauvre homme mourut. Quand il fut enseveli, le père ne trouvant pas de couvercle à mettre sur le sarcophage vint au lieu dont nous parlons, et, ayant enlevé le dessus du sépulcre qui était tellement énorme qu'il fallut trois paires de bœufs pour le traîner, il couvrit la dépouille de son fils au moyen de ce vol fait au tombeau d'un autre. Il n'eut pas plus tôt achevé qu'il devint sourd, muet, aveugle et paralysé, et il resta une année presque entière dans cet état de torture. Après quoi il vit en rêve un certain évêque qui lui

(1) Histoire toute semblable à celle desainte Marine.

cæcus ac debilis est effectus; mansitque in hoc supplicio integrum fere annum. Dehinc apparuit ei quidam sacerdos per visum, dicens : « Quid, inquit, tibi tuisque vim intuli, o vir, quia detexisti me, auferendo opertorium tumuli mei ? Vade nunc, si vis sanus fieri, jube ipsum velociter revocari ; quod si nolueris, protinus morieris. Ego enim sum Benignus episcopus, qui in hanc urbem peregrinus adveni. » At ille suis innuens, accessit ad monumentum filii sui, elevatumque lapidem plaustro imposuit, reportatumque ut sarcophago reddidit, illico sanus effectus est. Nam in redeundo ita lapis levis erat, ut quem tria paria boum evexerant, boves deinceps duo revocarent.

CAPUT XVIII.

De duarum virginum tumulis.

Infra ipsum etiam terminum Turonicum erat mons parvulus, sentibus, rubis, vitibusque repletus agrestibus, et tanta densitate labruscæ contextus, ut vix aliquis intro posset irrumpere. Ferebat enim fama duas Deo sacratas virgines in illo loco quiescere. Scilicet cum in vigiliis dierum festorum lumen accensum divinitus a fidelibus sæpius cèrneretur, unus audacior, et animi fretus auctoritate, ad locum accedere sub obscura nocte non metuit ; atque cereum miri candoris immenso lumine fulgurantem aspiciens, admiratusque diu, discessit, aliisque quæ viderat nuntiavit. Tunc uni de incolis loci se virgines per visum ostendunt; exponunt se ibidem esse sepultas, ac sine tecto imbrium injuriam diutius ferre non posse ; hic vero si sibi vellet esse consultum, incisis vepribus, tegumen

dit : « Quel mal t'ai-je fait, ô homme, à toi ou aux tiens, pour que tu m'aies mis à découvert en emportant le couvercle de mon tombeau ? Va maintenant, si tu veux guérir, et fais-le vite rapporter. Si tu refuses, tu mourras à l'instant. Je suis l'évêque Bénigne qui vins en voyageur dans cette ville[1]. » L'homme fit signe à ses gens, se rendit à la sépulture de son fils, enleva la pierre qu'on mit sur une voiture, et, dès qu'elle eut été ramenée et replacée sur le sarcophage, il fut immédiatement guéri. Au retour la pierre était si légère que deux bœufs rapportèrent la charge que trois paires de ces animaux avaient emmenée.

CHAPITRE XVIII.

Des tombeaux de deux vierges.

Dans le même territoire de Tours il y avait un monticule plein d'épines, de ronces, de vignes sauvages et de broussailles si épaisses qu'à peine quelqu'un en pouvait-il forcer l'entrée. La renommée disait que deux vierges consacrées à Dieu reposaient en cet endroit, et en effet, la veille des jours de fête, les fidèles y voyaient souvent une lumière allumée. Un d'eux, plus hardi que les autres et fier de sa réputation de courage, ne craignit pas d'aller en cet endroit pendant l'obscurité de la nuit : il vit un cierge d'une merveilleuse blancheur qui répandait une lumière immense, et, après l'avoir longtemps contemplé, il se retira et raconta aux autres ce qu'il avait vu. En même temps, les vierges apparaissent à un habitant du pays, lui exposent qu'elles sont enterrées en ce lieu, qu'elles ne peuvent pas supporter plus longtemps, sans être abritées par un toit, l'injure des pluies, et que, s'il voulait songer à son propre bien, il cou-

(1) On ne sait si le saint Bénigne dont veut parler ici Grégoire, est celui de Milan ou quelque autre. Ce n'est certainement pas saint Bénigne de Dijon, dont le tombeau vient d'être retrouvé dans cette ville, et dont il a été question au livre I des Miracles, chap. LI.

tumulis adhiberet. Expergefactus vero, irruentibus aliis cogitationibus, tradidit oblivioni quæ viderat. Alia vero nocte apparuerunt ei iterum, vultu minaci terribiliter comminantes, nisi locum tegeret, anno præsenti ab hoc sæculo migraret. Territus igitur vir ille visu, accepta secure, stirpe succisa, tumulos detexit, invenitque validas de cereis guttas in modum libani odore nectareo effragrare. Tunc deputatis bobus et plaustro, lapides congregat, et data æstate oratorium superædificat : explicitoque opere beatum Eufronium, qui tunc Turonicam regebat ecclesiam, ad benedicendum invitat. Sed ille, jam defessus senio, excusat abire dicens : « Vides, inquit, fili, quod senuerim, et hiems solito asperior ingruat : descendunt pluviæ, ac venti cuncta turbine perflant, inflantur flumina, et ipsæ quoque viæ a frequentatione imbrium effusæ, pene in lutum sunt dissolutæ; et nunc non convenit ætati meæ ista modo properare itinera. » Hæc audiens vir ille, discessit a conspectu sacerdotis, abiens valde mœrens. Verum ubi sacerdos membra quieti laxavit, vidit duas virgines astare sibi, quarum senior tristi vultu sic infit : « Quid tibi ingratæ exstitimus, beatissime pontifex ? quid molestiæ intulimus regioni tibi a Deo commissæ? Cur nos despicis ? cur ad consecrandum locum quem nobis vir fidelis ædificavit venire dissimulas? Veni nunc, obsecramus per nomen omnipotentis Dei, cujus nos sumus ancillæ. » Hæc effata, genas lacrymis rigabat obortis. Expergefactus vero senex, vocat ecclesiasticæ domus rectorem, dicens : « Peccavi non eundo cum homine. Ecce enim vidi duas virgines me ob id increpantes, et vereor Dei offensam incurrere, si illuc distulero ambulare. » Acce-

perait les broussailles et mettrait une couverture à leurs tombeaux. A son réveil, envahi par d'autres pensées, il oublia ce qu'il avait vu. Mais, la nuit suivante, elles lui apparurent de nouveau, le visage menaçant, et lui prédisant d'une manière terrible que, s'il ne faisait pas cette couverture, il sortirait du monde dans le courant de l'année. Effrayé d'un tel songe, cet homme prit sa hache, abattit les buissons et mit à découvert les sépulcres, sur lesquels il trouva de larges gouttes de cire qui répandaient une odeur de nectar semblable à celle de l'encens. Il dépêche des bœufs et une voiture, amasse des pierres, et, l'été venu, il édifie un oratoire à cette place. L'ouvrage fini, il prie le bienheureux Eufronius, qui gouvernait alors l'église de Tours [1], d'en faire la bénédiction. Mais celui-ci, accablé de vieillesse, s'excuse d'y aller, en disant : « Tu vois, mon fils, que je suis vieux et que l'hiver sévit plus rudement que de coutume; les pluies arrivent, les vents soufflent dans toute leur véhémence, les fleuves grossissent et les chemins eux-mêmes, effacés par l'abondance des pluies, sont presque une fange délayée; or, il ne convient pas, à mon âge, de courir à présent par de tels chemins. » Entendant cela, cet homme s'éloigna de l'évêque et s'en alla très-affligé. Mais, dès que l'évêque abandonna ses membres au sommeil, il vit les deux vierges debout devant lui. La plus âgée prit la parole d'un air chagrin : « En quoi t'avons-nous mécontenté, bienheureux pontife? Quel mal avons-nous fait à la contrée qui t'a été confiée par Dieu? Pourquoi nous méprises-tu? Pourquoi négliges-tu de venir consacrer le bâtiment qu'un fidèle nous a construit? Viens de suite, nous t'en conjurons au nom du Dieu tout-puissant dont nous sommes les servantes. » En parlant, elle arrosait ses joues d'un ruisseau de larmes. Le vieillard s'éveille, appelle le recteur de la maison épiscopale, et lui dit : « J'ai péché en n'allant pas avec l'homme. Voici que je viens de voir les deux vierges qui me l'ont reproché, et je crains d'encourir l'indignation de Dieu si je diffère de par-

(1) Il la gouverna de l'an 556 à l'an 573, immédiatement avant Grégoire.

lerausque iter viam ingreditur. Igitur eunte illo quievit pluvia, austrorumque violentia sæva succubuit. Ipse quoque feliciter conficiens iter, benedicto loco cum pace regressus est. Nam referebat plerumque vultum incessumque virginum : et unam quidem dicebat prolixiorem, alteram minorem statu, non merito, utramque tamen nive candidiorem ; quarum unam Mauram, Brittam alteram vocitabat, dicens se ab earum ore hæc nomina cognovisse.

CAPUT XIX.

Quid sanctus Eufronius de Chariberto rege prædixit.

Ipse quoque pontifex cum a multis crebrius urgeretur, ut ad occursum Chariberti regis deberet accedere, et innectens moras ire differret, tandem commotus a suis, ait : « Ite, præparate iter, ut eamus ad occursum regis, quem visuri non sumus. » Igitur imponens plaustris necessaria, et caballis ad iter præparatis, jamque in hoc stante ratione ut deberet viam incedere, ait : « Revertantur plaustra, laxentur equi, non modo hoc iter incedimus. » Dicentibus autem suis quæ esset hæc levitas, ut quæ tam instanter parari jusserat, tam facile deturbaret, ait secretius : « Princeps, ad quem nos ire compellitis, obiit, nec viventem, si abierimus, inveniemus. » Stupefacti audientes diem notant, et sancti verba taciti servant. Advenientibus autem ab urbe Parisiaca hominibus, ea hora regem transiisse nuntiant qua sacerdos plaustra de itinere jusserat revocari.

tir. » Et il se met en route en toute hâte. Comme il cheminait, la pluie s'arrêta et la violence furieuse des vents tomba. Il acheva heureusement son voyage, et, après avoir béni le lieu dont nous avons parlé, il revint en paix. Il décrivait souvent le visage et la démarche de ces vierges ; l'une, disait-il, était plus grande que l'autre ; celle-ci était moindre par la taille mais non par le mérite, et toutes deux étaient plus blanches que la neige. Il appelait l'une Maura et l'autre Britta [1], disant qu'il avait appris leurs noms de leur propre bouche.

CHAPITRE XIX.

Ce que saint Eufronius prédit du roi Charibert.

Le même pontife pressé à plusieurs reprises par un grand nombre de personnes d'aller, comme il le devait, à la rencontre du roi Charibert, trouvait toujours des excuses pour différer de le faire. Enfin, touché des discours de ses gens, il leur dit : « Allez, préparez le voyage et rendons-nous au-devant du roi, que d'ailleurs nous ne verrons pas. » Il fait mettre ce qu'il faut sur les voitures, on apprête les chevaux pour la route et l'évêque n'avait plus qu'à partir lorsqu'il dit : « Ramenez les voitures, détachez les chevaux, nous ne nous mettrons pas en route à présent. » Comme ses gens se demandaient quelle était cette inconstance de faire apprêter les choses d'une manière si pressante, puis de les décommander si facilement, il leur dit en particulier : « Le prince vers lequel vous voulez que nous allions est mort, et si nous partons nous ne le trouverons pas vivant. » Stupéfaits à ces paroles, ils notent le jour et gardent en silence les paroles du saint. Quand arrivèrent des gens venant de la ville de Paris, ils annoncèrent que le roi était mort à l'heure même où l'évêque avait ordonné de rentrer les équipages.

(1) Ce sont les patronnes de la petite ville de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon. Dom Ruinart rapporte que de son temps on y célébrait leur fête le 27 janvier, et qu'en 1666 on ouvrit leur châsse qui contenait des ossements avec deux attestations d'authenticité émanées des archevêques de Tours et datées l'une de 1454, l'autre de 1267.

CAPUT XX.

De dedicatione oratorii nostri.

De oratorio autem nostro, in quo reliquiæ sancti Saturnini martyris ac Martini antistitis cum Illidio confessore vel reliquorum sanctorum collocatæ sunt, pro instructione credentium narrare aliqua non pigebit, qualiter se virtus beati Martini revelatione revelavit, ita ut appareret multis ignitus globus ille terribilis, qui quondam solemnia celebranti emerserat paucis visibilis, a capitis arce prorumpens. Concepit enim inspirante divinæ pietatis instinctu animus, ut cellulam valde elegantem, quam sanctus Eufronius ad usum promptuarii habuerat, ad opus orationis fideliter dedicarem. Qua diligenter composita, et altari ex more locato, ad basilicam sanctam vigiliis noctem unam ducentes, mane vero venientes ad cellulam, altare quod erexeramus sanctificavimus. Regressique ad basilicam, sanctas ejus reliquias cum Saturnini Julianique martyrum, vel etiam beati Illidii exinde solemniter radiantibus cereis crucibusque admovimus. Erat autem sacerdotum ac levitarum in albis vestibus non minimus chorus, et civium honoratorum ordo præclarus, sed et populi sequentis ordinis magnus conventus. Cumque sacrosancta pignora palliis ac nafis exornata in excelsum deferremus, pervenimus ad ostium oratorii. Ingredientibus autem nobis, subito replevit cellulam illam fulgor terribilis, ita ut præ timore et splendore nimio astantium oculi clauderentur. Discurrebat autem per totam cellulam tanquam fulgur, non parvum nobis ingerens metum : nec quisquam scire poterat quid hoc esset, et omnes pavore

CHAPITRE XX.

De la dédicace de notre oratoire.

Touchant notre oratoire, celui où ont été placées des reliques de saint Saturnin, martyr, et du pontife Martin, avec celles du confesseur Allyre et d'autres saints, je ne serai pas fâché de raconter quelque chose pour l'instruction des croyants, et de dire comment la puissance du bienheureux Martin se découvrit par une révélation, de telle façon que beaucoup de gens virent apparaître ce terrible globe de feu qui, s'élançant jadis du sommet de la tête du saint pendant qu'il célébrait les sacrés mystères[1], ne fut visible alors que pour un petit nombre de personnes. Je conçus en effet dans mon esprit, inspiré par le zèle de la piété divine, de consacrer pieusement à la prière une petite salle fort élégante dont saint Eufronius se servait comme de magasin. L'ayant promptement arrangée et y ayant placé un autel suivant les règles ordinaires, nous célébrâmes les vigiles pendant toute une nuit dans la sainte basilique, et le matin, nous étant rendus dans la petite salle, nous consacrâmes l'autel que nous y avions érigé. Rentrés dans l'église, nous en retirâmes les reliques du saint avec celles de Saturnin et de Julien, martyrs, et celles aussi du bienheureux Allyre, au milieu de l'éclat des flambeaux et des croix. Il y avait un chœur nombreux de prêtres et de lévites en vêtements blancs, une assemblée distinguée de citoyens honorés de dignités, et une grande foule de peuple du second ordre. C'est ainsi que portant élevées les sacro-saintes reliques ornées d'étoffes et de parfums nous vînmes à la porte de l'oratoire. Comme nous entrions, une lueur terrible emplit soudain la salle au point de forcer les assistants, par la crainte et par l'effet d'une lumière trop éclatante, à fermer les yeux. Par toute la chambre courait comme un éclair qui nous remplit d'une grande crainte, et personne ne pouvant savoir ce que c'était, tous étaient prosternés sur le sol, terrassés par l'ef-

(1) Sulpice Sévère, Dialogue II, 2.

prostrati solo jacebant. Tunc ego : « Nolite, inquam, timere. Virtus est enim sanctorum quam cernitis; et præsertim rememoramini librum Vitæ beati Martini, et recolite qualiter verba sacrata promenti de capite globus ignis egressus, usque ad cœlos visus est conscendisse; et ideo ne terreamini, sed ipsum nos cum sanctis reliquiis credite visitasse. » Tunc timore postposito, magnificavimus Deum, dicentes : *Benedictus qui venit in nomine Domini, Deus Dominus, et illuxit nobis*[1]. Sed illud anterius miraculum visum est paucis, istud apparuit populis universis; in illo fuit virtutis indicium, in isto gratiæ supplementum; illud fuit tunc occultum propter jactantiam, istud manifestum est cunctis ad gloriam; ibidem ore festiva fideliter acta Domino nuntiantur, hic in novitate oratorii quod ad laudem Domini proficeret illustratione sanctorum pignorum consecratur. Ergo fideliter, ut oportet, a nobis quærendus est et orandus, ut ille visitet hunc populum, qui plerumque orationis vota per hunc sacrum ignem sustulit in excelsum. Hunc enim ignem vel cum de monacho orante narravi, vel cum Brachionem abbatem a pignoribus sanctorum vidisse egressum ignem exposui, mysticum esse puto, eo quod non exurat, sed illuminet; sed nec sine divinæ majestatis gratia, quæ vel se prodere, vel apparere quibusdam potest.

CAPUT XXI.

De sepulcro sancti Solemnis.

Et licet de Turonica urbe aliqua jam scripserimus, tamen quoniam nuper sancti Solemnis sepulcrum

(1) *Psal.* CXVII, 26, 27.

froi. Je leur dis alors : « Ne craignez rien; c'est la puissance des saints que vous voyez; rappelez-vous notamment le livre de la Vie du bienheureux Martin, et souvenez-vous comment un globe de feu parut s'échapper de sa tête pendant qu'il prononçait les paroles consacrées et fut vu montant jusqu'au ciel; ne soyez donc pas effrayés, mais croyez qu'avec ses saintes reliques, lui-même est venu nous visiter. » La crainte alors se dissipa, et louant Dieu, nous disions : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; le Seigneur Dieu nous a éclairés[1]. » Mais le premier de ces miracles apparut à peu de personnes; le second fut visible pour tout le peuple; dans l'un il y eut un signe de vertu, dans l'autre une surabondance de grâce; celui-là fut caché pour ne donner pas sujet de vanité, celui-ci fut manifeste à tous pour la glorification; là sont proférés devant Dieu les actes solennels de la foi, ici l'on consacre par l'illustration de reliques saintes la nouveauté d'un oratoire destiné aux louanges du Seigneur. Cherchons donc fidèlement, comme il le faut, et prions, afin qu'il visite ce peuple, Celui qui fait monter jusqu'à lui par le feu sacré les souhaits de nos prières. Quant à ce feu, soit celui dont je parle ailleurs à l'occasion du moine qui priait, soit celui dont je raconte que l'abbé Brachion le vit sortir des saintes reliques[2], je pense que c'était un feu mystique, parce qu'il éclairait sans brûler; et cela ne se peut faire sans la grâce de la divine majesté qui peut se manifester entièrement ou bien n'apparaître qu'à quelques-uns.

CHAPITRE XXI.

Du sépulcre de saint Solenne (3).

Quoique nous ayons écrit déjà quelque chose sur le diocèse de Tours, comme nous avons récemment visité le sépulcre de saint Solenne, nous ne pouvons passer sous

(1) Ps. CXVII, 26, 27.
(2) Voy. ci-après XXXVIII et XXXIX, et chap. XII des *Vies des Pères*.
(3) Ou saint Soulein, évêque de Chartres et patron de la ville de Blois, mort vers 490.

aspeximus, silere nequivimus quid factum sit apud Malliacense[1] monasterium, quod in cacumine montis est constructum, ab antiquis vallatum ædificiis jam erutis. Nam ferunt quod in eo loco cum crypta adhuc haberetur occulta, et nulli christianorum locus ille esset revelatus, per singulas Dominicarum solemnitatum noctes ab habitatoribus lumen cernebatur accensum, sed nullus sciebat quid sibi hoc vellet mysterium : tantum suspicio retinebat homines aliquid ibidem retineri divinum. Interea advenerunt duo energumeni ex basilica sancti Martini, qui collisis in se palmis, clamare cœperunt, dicentes : « Hic requiescit Solemnis beatissimus in crypta abdita. Reserate igitur sepulcrum, amici Dei. Quod cum reperieritis, velis tegite, lumen accendite, cultumque debitum ei exhibete : erit regioni huic salubre, si quæ loquimur adimpleveritis. » Et hæc dicentes cum clamore magno, effodere tellurem ungulis nitebantur. Tunc videntes incolæ quæ gerebantur, accepto sarculo, effodientes aperuerunt cryptam, in qua per seriem graduum descendentes, repererunt sepulcrum magnum, de quo testabantur illi adhuc mente infirmi hoc esse sepulcrum Solemnis beatissimi, qui mox sensu discesserunt recepto. Post hæc autem cœperunt ad eum diversorum morborum ægroti confluere, et accepta sanitate redire incolumes. Sed et Lithomeris urbis ipsius[2] indigena, cum ab quartani typi ægrotatione fatigaretur, acceptis ex hospitiolo suo cereis, surrexit cum uno tantum puero,

(1) *Malliacensim*, 2791.

(2) Sic mss. cum Bad. Cæteri editi et SB., *Litthomerus urbis Pictavensis.* (R). — 2204, *Litthomeris urbis ipsius* et deinceps correctione coætanea *Litthomerus urbis Pictavensis.*

silence ce qui est arrivé à Maillé [1], monastère bâti sur le haut d'une montagne et entouré d'anciens édifices déjà détruits. On rapporte, en effet, que, comme il y avait dans ce lieu une crypte secrète et que la place n'en avait encore été révélée à aucun chrétien, à chaque fête de dimanche les habitants voyaient durant la nuit une lumière allumée, sans savoir ce que pouvait signifier ce mystère. Seulement les gens soupçonnaient qu'il y avait là quelque chose de divin. Sur ces entrefaites, deux possédés arrivèrent de la basilique de saint Martin, qui, frappant leurs mains l'une dans l'autre, commencèrent à crier et à dire : « Ici repose le très-parfaifaitement heureux Solenne dans une crypte cachée. Découvrez donc, amis de Dieu, le sépulcre. Lorsque vous l'aurez trouvé, couvrez-le de voiles, allumez les flambeaux et rendez-lui le culte qui lui est dû. Ce sera un bienfait pour le pays si vous accomplissez ce que nous disons. » Et en prononçant ces paroles ils s'efforçaient à grands cris de fouiller la terre avec leurs ongles. A la vue de ce qui se passait, les habitants prirent le hoyau, se mirent à creuser et découvrirent la crypte où, étant descendus par une suite de marches, ils trouvèrent un grand sépulcre que ces deux hommes encore troublés d'esprit leur affirmèrent être celui du bienheureux Solenne; peu après les deux possédés se retirèrent, rendus à la raison. Bientôt des gens qui souffraient de diverses maladies commencèrent à affluer à ce tombeau et, y reprenant la santé, à s'en retourner bien portants. Lithomère, homme de cette contrée, épuisé par la fièvre quarte, prit des cierges dans sa chaumière, se mit en chemin avec

(1) Appelé Luynes depuis son érection en duché-pairie, sous ce nom, en 1619.

accessitque ad locum. Fusa vero oratione, accensis cereis, manuque propria per totam noctem detentis, vigilias celebravit. Dato igitur mane redivit ad propria, nec ultra ab hoc morbo frigoritionis vel confractionis ullius pertulit gravitatem.

CAPUT XXII.

De Maximo abbate.

Fuit autem quidam religiosus, et virtutibus et nomine Maximus, et, ut liber Vitæ ejus docet, quam versu conscriptam legimus, nostri fuit Martini discipulus. Qui occulere quod erat cupiens, apud Insulam Barbaram monasterii Lugdunensis peregrinari expetiit : manifestatus autem et ibi, ad patriam redire disposuit. Denique dum Ararim fluvium transire cuperet, nave impleta demergitur, ac ipse sacerdos pelago operitur, habens ad collum cum Evangeliorum libro ministerium quotidianum, id est patenulam parvam cum calice. Sed pietas divina non perferens perire quod suum est, ita de hoc periculo Domino jubente restitutus est littori, ut nec vitæ damna perferret, nec rerum detrimenta lugeret. Impletumque est illud quod Psalmographus Spiritu sancto influente cantavit : *Cum ceciderit justus non collidetur, quia Dominus firmat manus ejus.* Et iterum : *Non necabit Dominus animam justi*[1]. Deinde ad castrum Cainonense urbis Turonicæ veniens, monasterium collocavit : quod castrum cum ab Ægidio obsideretur, et populus pagi illius ibidem esset inclusus, hostis adversus effossum a latere

(1) *Psal.* XXXVI, 24 et *Prov.* X, 3.

un seul serviteur et vint en ce lieu. Après avoir accompli sa prière et allumé des cierges qu'il tint toute la nuit de sa propre main, il célébra les vigiles. Le matin venu, il retourna chez lui et n'eut plus jamais dès lors à souffrir ni des frissons ni des intermittences de cette maladie.

CHAPITRE XXII.

De l'abbé Maxime [1].

Il y eut un religieux nommé Maxime, très-grand par ses vertus comme par son nom et qui fut, comme l'enseigne le livre où nous lisons sa Vie écrite en vers[2], disciple de Martin. Désirant cacher quel était son mérite, il voulut s'expatrier au monastère lyonnais de l'île Barbe; mais s'étant, là aussi, donné à connaître, il se disposa à rentrer dans son pays. Enfin, comme il voulait traverser le fleuve de la Saône, la barque trop pleine coula et le prêtre lui-même fut plongé dans l'eau, portant suspendu au cou le livre des Évangiles et l'instrument quotidien du saint ministère, c'est-à-dire une petite patène avec son calice. Mais, comme la divine bonté ne laisse pas périr ce qui lui appartient, la volonté de Dieu le mit si bien à l'abri de ce danger, sur le bord du rivage, qu'il ne reçut aucune atteinte dans sa personne et n'eut à déplorer aucun dommage dans ce qu'il portait avec lui. Et ainsi fut accompli ce que chantait le psalmiste sous l'influence de l'Esprit-Saint : « Quand tombera le juste, il ne sera pas brisé, parce que le Seigneur affermit sa main ; » et encore : « Le Seigneur ne fera point périr l'âme du juste. » Il vint ensuite au château de Chinon, dans le territoire de Tours, et y établit un monastère. Un jour cette forteresse où le peuple de la contrée s'était renfermé étant assiégée par Egidius[3], l'ennemi acharné bouche un puits creusé sur le

(1) Vulgairement saint Mesme ou saint Meisme. Il vivait vers l'année 400.

(2) Cette Vie nous est inconnue, dit Dom Ruinart.

(3) Ces faits se passèrent, à ce que l'on croit, vers l'année 463, époque où Egidius était maître de la milice des Gaules. (R.)

montis puteum, quem obsessi ad usum habebant bibendi, obturat. Quod cum antedictus Dei famulus, qui tunc cum reliquis infra castri munitionem conclusus erat, cerneret, videretque populum consumi sitis injuria, orationem nocte tota fudit ad Dominum, ut respiciens populum hostes improbos effugaret, et non pateretur eos sitis ardore consumi. Tunc, revelante sibi Spiritu sancto, ait ad plebem : « Quisquis habet vasculum, ejiciat foras in plateam, et deprecetur Dominum. Dabit enim vobis hodie largitas ejus aquas in abundantia, ut non deficiatis vos et parvuli vestri. » Hæc eo dicente, nubes subito texerunt cœlum, et descendit imber magnus de cœlo, cum tonitruis et coruscationibus, super castrum, duplum populis beneficium præbens, pluvia arcens sitim, fragoribus effugans hostem. Completaque sunt vasa omnium, et satiati sunt cuncti. Sicque obtentu sacerdotis, fugatis adversariis, populus salvatus a castro discessit. In monasterio autem loci illius plenus dierum transiit, ibique sepultus est : ad cujus sepulcrum sæpius infirmi sanantur. Puerulus autem unus ex familia ecclesiæ Turonicæ in valetudinem corruit. Is cum anhelus occumberet, ac in extremis positus putaretur spiritum exhalare, ad ejus basilicam deportatus, protinus exstincta febre sanitati est redditus. Sed et puella de his mancipiis simili sorte febricitans, cum ante cancellos monumenti fuisset exposita, in ipsa die incolumitati est restituta. Ad nos vero cum horum notitia devenisset, puerum humiliatis capillis huic monasterio cessimus : puellam vero mutata veste cœtui sanctimonialium conjungi præcepimus, ad serviendum Deo.

flanc de la montagne et dont les assiégés se servaient pour boire. A cet aspect, le serviteur de Dieu dont nous parlons, lequel alors était renfermé avec les autres à l'abri des fortifications du château, voyant le peuple dévoré du mal de la soif, passa la nuit tout entière à prier le Seigneur de tourner ses regards vers ce peuple, de mettre en fuite ses injustes ennemis et de ne pas souffrir que l'ardeur de la soif le consumât. A la fin, l'Esprit-Saint se révélant à lui : « Quiconque possède le moindre vase, dit-il, qu'il le mette dehors à terre et qu'il implore le Seigneur; car aujourd'hui sa générosité vous donnera des eaux en abondance de façon que vous n'en manquerez pas, ni vous ni vos enfants. » Comme il parlait, soudain les nuages couvrirent le ciel et une grande pluie descendit d'en haut, avec tonnerres et éclairs, sur la forteresse, fournissant aux peuples le double bienfait de dissiper la soif par cette ondée et de chasser l'ennemi par ce fracas. Tous eurent leurs vases remplis et chacun se désaltéra. Ainsi, les ennemis ayant été forcés à la retraite, le peuple sauvé sortit du château, grâce à l'intercession du prêtre. Celui-ci, après une vie pleine de jours, trépassa dans le monastère de cet endroit[1] et y fut enseveli. Les malades sont souvent guéris à son sépulcre. Un jeune enfant né parmi les serviteurs de l'église de Tours tomba en proie à la maladie. Il succombait épuisé et, étant à l'extrémité, semblait sur le point de rendre l'âme, lorsqu'ayant été transporté à la basilique du saint, sa fièvre s'éteignit aussitôt et il fut rendu à la santé. Une jeune fille aussi, laquelle était également des serfs de l'église de Tours, prise de la fièvre de la même façon, ayant été exposée devant la balustrade du tombeau, revint le jour même à la santé. Lorsque nous eûmes connaissance de ces faits, nous cédâmes le garçon à ce monastère après l'avoir tonsuré, et nous ordonnâmes que la fille, changeant son vêtement, fût reçue dans une communauté de religieuses, afin qu'ils servissent Dieu.

(1) Le monastère de saint Mesme de Chinon a subsisté jusqu'à la fin du dernier siècle.

CAPUT XXIII.

De Joanne recluso.

Requiescit haud procul ab hac basilica Joannes quidam presbyter[1], natione Britto, in summa religione degens, per cujus manus Dominus multa signa sanitatum dignatus est operari : qui ob amorem divinum ab aspectibus se hominum cohibens, parvulam oratorii cellulam habebat ante ipsam Cainonensis vici ecclesiam. Ibique in viridariolo, quod manu propria excolebat, lauros arbores plantaverat, quæ nunc vastis columnarum fomitibus jucundarum frondium amœnitate tenduntur; sub quarum umbraculo vir sanctus considens, aut legebat aliquid, aut scribebat. Cujus post obitum cum arbores illæ, ut diximus, patulis diffusæ ramis obumbrarent locum viridarii, una ex his vetustate senescens exaruit. Tunc custos loci effossa cum radicibus columna, incisis ipsis, cum ramis suis scamnum adaptat, in quo interdum aut resideret lassus, aut aliquid secure decideret, cum necessitas exegisset. Quod cum per duos annos aut fere amplius scamnum in hoc usu habuisset, tactus, ut credo, inspiratione divina, dolore cordis, ait : « Væ mihi quia peccavi, ut arborem quam talis sacerdos propria manu plantavit, ego ad diversas necessitatum utar sessiones. » Et hæc dicens, accepto sarculo, effossa

(1) Joannes *Reclausus* appellatur in Vita sanctæ Radegundis per Baudoniviam, ubi beatam reginam in suo proposito confirmasse dicitur. Exstat hodieque sub titulo sanctæ Radegundis oratorium hoc in capite memoratum, in quo visitur B. Joannis tumulus, sed reliquiis vacuus, quas Calviniani an. 1563 combusserunt. (R).

CHAPITRE XXIII.

De Jean, le reclus.

Non loin de cette basilique repose un prêtre nommé Jean, Breton de nation, vivant dans une extrême piété et par la main duquel le Seigneur a daigné opérer beaucoup de guérisons miraculeuses. Se privant, pour l'amour divin, de l'aspect des hommes, il se tenait dans l'étroite cellule d'un oratoire devant l'église même du bourg de Chinon. Là, dans un petit verger qu'il cultivait de sa propre main, il avait planté des lauriers qui maintenant s'étendent en vastes faisceaux de colonnes avec la douceur d'un agréable feuillage. Sous leur ombrage, le saint homme s'asseyait pour lire différentes choses ou pour écrire. Après sa mort, ces arbres se projetant, comme nous l'avons dit, en larges branches qui ombrageaient le sol du verger, un d'eux tomba de vétusté et se dessécha. Alors le gardien du lieu déracina le tronc avec les racines, coupa celles-ci, et au moyen des branches façonna un banc sur lequel il se reposait quelquefois, lorsqu'il était las, ou dont il se servait, lorsque cela était nécessaire, pour ébrancher à son aise. Il avait employé son banc à cet usage pendant deux années ou un peu plus lorsque, par l'inspiration divine, à ce que je crois, touché douloureusement en son cœur, il dit : « Malheur à moi, car j'ai péché en me servant pour divers besoins matériels de l'arbre qu'un si grand prêtre avait planté de sa main. » Et ce disant, il prit une bêche, creusa la terre, scia les pieds du banc et le posa dans la fosse qu'il couvrit de terre ensuite. Chose étonnante à dire ! lorsqu'arriva le printemps, le tronc qui avait

humo, et incisis scamni pedibus, posuit ipsum sub terra, replevitque fossam humo. Mirum dictu! adveniente verno tempore, sicut reliquæ arbores florescunt, ita et hæc columna, quæ viri manu, ut ita dixerim, sepulta fuerat, rediviva in sospitate virescens, novas frondes emisit. Exstant de ea hodie quoque virgulta in quinum senumque aut fere amplius pedum altitudine, quæ annis singulis incrementum sumentia, a Domino sublevantur.

CAPUT XXIV.

De Monegunde religiosa.

Apud ipsam vero urbem Turonicam beata Monegundis[1] obiit. Fuit autem ex Carnoteno territorio. Quæ relinquens tam patriam quam parentes, ad hoc tantum Turones expetiit, ut orationi vacaret : per quam Deus crebro miracula ostendere est dignatus. Nam si quis pusulam malam incurrisset, et ad eam veniens orationem precabatur ; confestimque illa prosternebatur ad supplicandum Dominum, et colligens folia cujuslibet oleris aut pomi, saliva illiniebat, faciensque crucem super ulcus imponebat folium : confestimque ita omne venenum evanescebat, ut nihil dignum leti ægrotus ultra perferret. Quartanariis quoque et gulam dolentibus, data benedicta aqua sæpius medebatur. Ad cujus nunc sepulcrum assidue infirmi confluunt et sanantur. Nam quanti frigores passi, quanti a pusulis malis veneno incrassante præmortui, quanti a dysenteria ibi sunt sanati, viritim non potest explicari. Sed quoniam multa ex his in libro quem de

(1) Colb. tut., et Bell., *Monagundis;* alii, *Monigundis* (R).

été, pour ainsi dire, enterré par la main de cet homme, reprenant sa santé et sa vigueur, poussa des feuilles nouvelles aussi bien que verdissent les autres arbres. Il en existe aujourd'hui encore des pousses de cinq et six pieds de haut ou davantage qui prennent chaque année du développement et que Dieu fait grandir.

CHAPITRE XXIV.

De Monegonde, pieuse femme.

Dans la même ville de Tours mourut la bienheureuse Monegonde[1]. Elle était du pays Chartrain. Elle abandonna patrie et parents et vint à Tours dans le seul but de s'adonner à la prière. Dieu daigna souvent opérer par elle des miracles. En effet, si quelqu'un se trouvait affligé d'une pustule maligne, aussitôt allant à elle, il lui demandait une prière; et elle, sur-le-champ, se prosternait pour supplier le Seigneur et, prenant les feuilles de quelque légume ou de quelque fruit, elle les humectait de sa salive et posait une feuille sur l'ulcère en faisant le signe de la croix, et à l'instant tout principe délétère disparaissait si bien qu'il ne restait plus chez le malade rien qui le menaçât de mort. Elle soulageait souvent ceux qui se plaignaient de la fièvre quarte et du mal de gorge en leur donnant de l'eau bénite. Maintenant les malades s'empressent d'accourir à son tombeau et y sont guéris. Car combien de gens qui avaient été saisis par les frissons, combien qui étaient condamnés par suite de pustules mauvaises et envenimées ou par suite de la dyssenterie ont été guéris en ce lieu, c'est ce qu'il est impossible de compter en détail. Mais, comme nous avons rappelé beaucoup de ces faits dans le livre que nous avons écrit sur sa Vie[2], nous ne pouvions taire ce qui est arrivé depuis. La servante de Pro-

(1) Morte le 2 juill. 570. (R).
(2) *Vies des Pères*, ch. XIX.

ejus Vita conscripsimus memoravimus, quæ deinceps gesta sunt tacere nequivimus. Probati archidiaconi nostri famula graviter a quartano typo quatiebatur, et jam prope annum in hac febre ægrotabat : quæ inter manus parentum deposita super tumulum sanctum, domum incolumis est relata.

CAPUT XXV.

De Senoch abbate.

Senoch abbatis Vita dudum a nobis scripta fuit. In quo libello multis ejusdem virtutibus memoratis finem fecimus : sed quoniam ad ejus tumulum virtus apparuit, sileri a nobis absurdum fuit. Nantulfus autem puer nimia cæcitate detentus, et ipsam adhuc adolescentiam ætatis primæ ab hoc contagio deturpatam jugiter deflens, hujus sancti expetiit tumulum, atque prostratus, et humili prece subnixus, flagitat sibi ejus suffragio lucem perditam revocari. Quatriduum in hoc precatu perdurans, reseratis oculis illuminatus abscessit. Sed et nunc multi frigoriticorum aliorumque morborum detenti incommodo, ut pallii ejus aut decerpserint fimbrias, aut contigerint, mox sanantur. Hactenus de Turonicis.

CAPUT XXVI.

De sancto Simeone a Columna.

Simeon vero confessor, qui in columna pagi Antiochensis dicitur stetisse [1], frequenter incolis tribuit

(1) In Laud. add., alia sed antiqua manu, *in ecclesia quæ vocatur Pœnitentiæ*. (R.)

batus notre archidiacre était gravement tourmentée par la fièvre quarte et en souffrait depuis près d'un an déjà. Ayant été posée entre les mains de ses parents sur le saint tombeau, elle fut ramenée guérie à la maison.

CHAPITRE XXV.

De Senoch, abbé [1].

La Vie de l'abbé Senoch a déjà été écrite par nous [2] ; opuscule que nous avons terminé en rapportant un grand nombre de miracles de cet abbé : mais, comme sa vertu est apparue de même à son tombeau, nous avons eu tort de la taire. Nantulfus, jeune esclave, affligé d'une extrême cécité, pleurait sans cesse sa jeunesse déflorée par ce mal aux premiers pas de l'adolescence et se rendit au tombeau de ce saint. Là, il se prosterne, et, plongé dans une humble prière, il implore son secours pour que la lumière qu'il a perdue lui soit rendue. Après avoir persisté quatre jours dans cette supplication, ses yeux furent ouverts et il se retira clairvoyant. Maintenant encore beaucoup de gens en proie aux incommodités de la fièvre ou à d'autres maladies sont bientôt guéris quand ils ont arraché ou touché les franges de la tenture de son tombeau. Tout cela est relatif au pays de Tours.

CHAPITRE XXVI.

De saint Siméon à la colonne [3].

Le confesseur Siméon, qui vivait, dit-on, sur une colonne dans le pays d'Antioche, accorde souvent des guérisons aux habitants. Comme depuis sa conversion, ainsi qu'on lit dans

(1) Mort en 576, le 24 nov. (R).
(2) *Vies des Pères*, ch. xv. Il en a aussi parlé plus tard dans son *Hist.*, l. V, c. vii.
(3) Mort vers l'an 460. (R.)

sanitates. Et quia, ut legitur in ejus Vitæ libro, nullam unquam mulierem post conversionem oculis attentis inspexit; postquam vero columnæ editiori se sanctitate fervens invexit, non modo extraneæ mulieri, verumetiam nec propriæ matri se videndum permisit, et nunc etiam locum ipsum ab hujus sexus defensat accessu. Nam ferunt quamdam mulierem indutam fuisse veste virili, et in basilicam ingredi voluisse columnæ. Tractans secum misera agere posse per indumentum quod latere posset Altissimum : ignorans illud Apostoli, quia *Deus non irridetur*. Ilicet ubi veniens ad templum, erexit pedem, ut sanctum ingrederetur limen : tamen protinus retrorsum ruens, cecidit, et mortua est; satisque fuit populis, ne hæc ultra mulier ulla præsumeret, cum in istam cerneret ultionem pessime irrogatam.

CAPUT XXVII.

De sepulcris presbyterorum in basilica sancti Martialis.

Igitur sanctus Martialis episcopus a Romanis missus episcopis, in urbe Lemovicina prædicare exorsus est; eversisque simulacrorum ritibus, repleta jam credulitate Dei urbe, migravit a sæculo. Erant tunc temporis cum eo duo presbyteri[1], quos secum ab Oriente adduxit in Galliam : verum ubi completi sunt dies eorum, ut et ipsi vocarentur de hoc sæculo, conjunctis sarcophagis, in eadem crypta in qua sanctus episcopus sunt sepulti; et unus quidem parieti proximus, alter vero huic contiguus erat. Super terram tamen utrique

(1) Illi duo presbyteri, alia, sed fere æquali manu, in Bell. dicuntur *Alpinianus et Stratoclianus*; et in martyrol. Rom. die 30 junii, *Albinianus* et *Austriclinianus*. (R.)

le livre de sa Vie, il n'arrêta jamais ses yeux et son attention sur aucune femme, mais qu'il se transporta brûlant de sainteté sur le sommet d'une colonne élevée, il ne permit plus, même à sa propre mère, de le contempler, et maintenant encore il défend le même lieu de l'accès de ce sexe. On rapporte qu'une femme vêtue d'un habit d'homme voulut entrer dans la basilique où se trouvait cette colonne, pensant en elle-même, la malheureuse, qu'elle serait capable de faire, au moyen d'un déguisement, une chose qui resterait cachée au Très-Haut. Elle ignorait cette parole de l'Apôtre que « l'on ne se rit pas de Dieu[1]. » Aussitôt donc qu'arrivant au temple elle leva le pied pour en franchir le seuil, jetée complétement à la renverse, elle tomba et mourut. Cela suffit aux populations pour que nulle femme n'osât s'avancer davantage, voyant la punition très-sévère dont celle-ci avait été frappée.

CHAPITRE XXVII.

Des tombeaux des prêtres dans la basilique de Saint-Martial.

Saint Martial, envoyé[2] par les évêques de Rome, commença de prêcher dans la ville de Limoges. Après avoir renversé les cérémonies de l'idolâtrie, et rempli la ville de la croyance en Dieu, il sortit de ce monde. A cette époque, deux prêtres étaient avec lui; il les avait amenés d'Orient avec lui dans la Gaule. Dès que leurs jours furent accomplis et qu'ils furent rappelés de la terre, on joignit leurs tombeaux et on les ensevelit dans la même crypte que le saint évêque; l'un était près de la muraille et l'autre contigu au premier. Tous deux étaient posés sur le sol, mais on ne pouvait pas rendre honneur au second à cause de celui qui était le premier; on ne pouvait ni déployer de

(1) *Gal.* VI, 7.
(2) Vers l'an 250. Les actes de son martyre et les lettres qu'on lui attribue sont dépourvus de toute autorité (R.)

stabant : sed non poterat alteri propter illum qui primus erat honor impendi, hoc est non ibi palla expandi poterat, non lumen accendi. Quod cum incolæ loci moleste ferrent, quodam mane accedentes ad cryptam, invenerunt sepulcra diversis parietibus esse locata; et sic accessus liber ad utrumque sepulcrum patuit, et qualiter beatus antistes ut cultor Dei veneraretur enituit.

CAPUT XXVIII.

De miraculis ad sepulcrum ejus factis.

Puella quædam cui, nescio quo existente peccato, manus una diriguit ac digiti palmæ defixi erant, ad ejus sepulcrum advenit, confisa de virtute confessoris, quod posset ejus intercessio manum aridam absolvere, cujus prædicatio populum vanis superstitionum ritibus irretitum absolvit. Celebratis ergo vigiliis in ipsa nocte festivitatis dum attente juxta sepulcrum orat, manum suam directis digitis populo teste sanatam miratur attonita.

CAPUT XXIX.

De eo qui loquelam a sacerdote recepit[1].

Quidam eloquium emeruit hoc modo. Hic etenim, ut cruda operatur rusticitas populorum, juramentum mendax in ecclesia protulit. Mox rigente lingua, mutus effectus est, ita ut non vocis humanæ, sed bidentis mugitum simulare videretur. Adveniens autem ad hujus confessoris tumulum, prosternitur ad orationem, sentitque, ut postea asserebat, tanquam si aliquis guttur ejus tangeret : quod, ut credo, virtus erat do-

(1) In Colb. tut. *De sancto Marciale Lemovicensi episcopo*; Bell. et Laud. nullum habent titulum (R.)

tenture au-dessus, ni y allumer de cierge. Les habitants du lieu le supportaient avec peine; mais un matin, en entrant dans la crypte, ils trouvèrent les sépulcres placés contre des parois opposées. Ainsi fut librement ouvert l'accès à l'un et à l'autre tombeau et fut manifesté clairement que le bienheureux pontife devait être vénéré comme un serviteur de Dieu.

CHAPITRE XXVIII.

Des miracles opérés à son tombeau.

Une jeune fille à qui, je ne sais par suite de quel péché, une main était devenue roide et dont les doigts étaient adhérents à la paume, vint au sépulcre de saint Martial, confiante en la puissance du confesseur et croyant que la main desséchée pourrait être délivrée par l'intercession de celui dont la prédication avait délivré le peuple enserré dans les vaines cérémonies de la superstition. Elle célébra donc les vigiles pendant la nuit même de la fête du saint, et, comme elle priait attentive auprès du tombeau, elle vit avec étonnement sa main guérie et ses doigts redressés en présence du peuple.

CHAPITRE XXIX.

De celui à qui l'évêque rendit la parole.

Un homme obtint la parole de la manière suivante. Agissant comme le fait la rustique grossièreté du peuple, il proféra en jurant, dans l'église, un mensonge. Bientôt sa langue se roidit et il devient muet; il semblait contrefaire le mugissement d'un bélier au lieu de la voix humaine. Il arrive au tombeau du confesseur, et, en se prosternant pour faire sa prière, il sent, il put le dire plus tard, comme si quelqu'un lui touchait le gosier; c'était, je crois, un effet de la puissance du divin confesseur. Il sortit pour supplier par gestes le prêtre qui était présent d'imposer le signe de la croix sur

minici confessoris. Egressusque, presbyterum qui aderat nutu deprecabatur, ut signum crucis faucibus clausis imponeret. Quod cum presbyter fecisset, iterum prosternitur ad orationem; protinusque elevatus, vocis officio reddito, omnia quæ pertulerat proprio patefecit eloquio.

CAPUT XXX.

De sancto Stremonio episcopo Arverno.

Per sanctum enim Stremonium[1], qui et ipse a Romanis episcopis cum Gatiano beatissimo et reliquis, quos memoravimus, est directus, primum Arverna civitas verbum salutis accepit, eoque prædicante Salutare mundi Redemptoremque omnium Christum Dei Filium credere cepit. Hujus autem sepulcrum apud Iciodorensem[2] vicum habetur : ad quod cruda rusticitas, licet sciens quod quiesceret, nullum tamen ibi exhibebat honoris cultum. Post longinqua vero annorum curricula, Cautinus qui ipsius Arvernæ urbis episcopus datus est, in diaconatu suo ecclesiam vici illius rexit. Igitur dum nocte quadam in lectulo cellulæ suæ, quæ huic basilicæ adhærebat, decumberet, audivit psallentium quasi parum resonantibus vocibus : et surgens vidit templum magno splendente lumine, et obstupefactus aspicit intrinsecus, erat enim cellula illa in superiore contra fenestras templi; et vidit et ecce circa tumulum multitudo albatorum tenentium cereos, et psallentium. Quod diutissime cernens, cum discessissent, statim facto mane, jussit tumulum cancello

(1) *Austremonium*, 2791.
(2) *Iciodorensim*, 2791.

sa gorge fermée, et, le prêtre l'ayant fait, il se remit en prière; puis il se releva aussitôt, ayant recouvré l'usage de la voix, et fit connaître par ses propres discours tout ce qu'il avait éprouvé.

CHAPITRE XXX.

De saint Austremoine, évêque de Clermont.

C'est par saint Austremoine, qui fut aussi envoyé [1] avec le bienheureux Gatien et d'autres, que nous avons mentionnés par les évêques de Rome, que la cité de Clermont reçut pour la première fois la parole du salut; c'est par sa prédication qu'elle commença à croire au Christ Fils de Dieu, Sauveur du monde, Rédempteur de tous les hommes. Au bourg d'Issoire se trouve so tombeau, où la foule grossière, bien que sachant qu'il reposait en ce lieu, ne rendait l'hommage d'aucun culte. Cependant, après de longues périodes d'années, Cautin, qui est devenu évêque de cette même cité [2], gouverna étant diacre l'église de ce bourg. Une nuit qu'il était au lit, couché dans sa chambre qui était contiguë à l'église, il entendit comme un chœur de gens chantant à voix basse; il se lève, il aperçoit le temple tout resplendissant de lumière, et, plein d'étonnement, il regarde à l'intérieur; car sa chambre était située en haut contre les fenêtres de l'église; il voit alors autour du tombeau une multitude de personnages vêtus de blanc qui chantaient en tenant des cierges. Il regarda pendant très-longtemps, jusqu'à ce qu'ils fussent partis. Le matin venu, il donna l'ordre d'entourer le tombeau d'une grille, de le cou-

(1) Vers le temps de l'empereur Dèce (250) dit Grégoire, *Hist.*, l. I, ch. XVIII. Suivant d'autres il aurait été l'un des 70 disciples du Christ Sa vie fourmille de fables. (R.)

(2) Voy. *Hist.*, l. IV, ch. VII-XVI.

vallari, ac palliolis nitentibus obvelari, præcepitque reverentiam loco illi impendi. Ex hoc enim oratio super tumulum funditur, et auxilia antistitis impetrantur. Hæc ab ipsius episcopi ore audivi.

CAPUT XXXI.

De eo qui eulogias accepit a sacerdote.

Magna enim gratia est, si sacerdotium digne custodiatur in actu. Si enim homini iniquo ac persecutori justitiæ tantum contulit sacerdotium, ut prophetiam mereretur, id est Caiphæ, qui prophetavit unum oportere mori de populo, ne gens tota periret[1]; quanto magis timentibus Deum, et sancte ac pure sacerdotium custodientibus, tribui potest a majestate divina, ut etiam, juxta Jacobum[2], prosit infirmis cum oratione visitatio sacerdotis, et plerumque conferat præsidium sola tantum eulogiarum porrectio ejus ex manu, secundum illud quod apud Arvernos gestum in adolescentia mea in veritate cognovi. Quidam presbyter solitarius iter carpens, ad hospitiolum cujusdam pauperis Limanici[3] mansionem expetiit. Qua accepta, juxta morem sacerdotum, nocte a stratu suo consurgens, orationi astitit; sed et homo, quem necessitas compellebat lignum ex silvis evehere, valde mature surrexit; et sicut mos rusticorum habet, nondum inchoante luce, postulat cibum a conjuge, quæ sine mora porrexit. Acceptum vero homo ille panem, non prius comedit quam a sacerdote benediceretur, aut

(1) Joann. XI, 50.
(2) *Epist. S. Jac.*, V, 15.
(3) *Eupanici*, 2791.

vrir de tentures brillantes et voulut que ce lieu fût un objet de respect. Depuis cet événement on fait sa prière à ce tombeau et l'on y obtient la protection de l'évêque. J'ai appris ces choses de la bouche même de Cautin.

CHAPITRE XXXI.

De l'homme qui reçut d'un prêtre les eulogies.

C'est une grâce bien efficace que de garder dans tout acte du sacerdoce la dignité qui convient. Si en effet le sacerdoce a si largement doué un homme inique et persécuteur de la justice qu'il méritât le don de prophétie, je veux parler de Caïphe, qui prophétisa qu'il fallait qu'un homme mourût parmi le peuple pour que la nation ne mourût pas tout entière, combien plus la majesté divine peut-elle accorder à ceux qui craignent Dieu et qui gardent saintement et purement le sacerdoce? Elle est telle que, selon Jacques, la visite du prêtre et sa prière soulagent les malades et que souvent l'on reçoit assistance en prenant seulement les eulogies de sa main, comme j'ai appris, en toute vérité, dans ma jeunesse, que cela était arrivé en Auvergne. Un prêtre qui voyageait seul demanda à loger dans la chaumière d'un pauvre homme de la Limagne, qui le lui accorda. Suivant l'usage des prêtres, il se leva de son lit pendant la nuit et se mit en prière. Le pauvre homme, qui était obligé d'aller charrier du bois tiré des forêts, se leva aussi de grand matin, et, selon la mode de la campagne, demanda avant le jour à manger à sa femme, qui lui en apporta aussitôt. Cet homme ayant pris le pain ne le mangea pas qu'il ne fût béni par le prêtre et qu'il n'eût de cette façon reçu de lui les eulogies. Il les reçut donc, les mangea et partit. Il ne faisait pas encore jour qu'étant arrivé à la rivière il mit sa voiture et ses bœufs sur

ab eo eulogias acciperet. Quibus acceptis, sumpsit et abiit. Cumque ad amnem adhuc ante lucanum venisset, imposito plaustro cum bobus in ponte, qui super navem locatus erat, alterum transmeare cœpit in littus : verum ubi in medium amnis devenit, audivit vocem dicentem : « Merge, merge, ne moreris. » Cui respondens vox alia ait :« Sine tua enim admonitione quæ proclamas fecissem, si res sacra meis conatibus non obstaret. Nam scias eum eulogiis sacerdotis esse munitum, ideo ei nocere non possum. » At ille voces audiens, et personam nullius cernens, ac de se verba jactari cognoscens, consignans se cruce dominica gratias Deo egit, quod ei pars adversa prævalere non potuit. Tunc in littus ulterius progrediens, cum optato onere domum regressus est salvus.

CAPUT XXXII.

De duobus amantibus [1].

Duos fuisse apud Arvernum, virum scilicet et puellam, refert antiquitas, qui conjuncti conjugio, non coitu, et in uno stratu quiescentes, non sunt ab alterutro polluti in voluptate carnali. Post multos vero annos cum eis esset latenter vita castissima, ex consensu pari, vir tonsuratus ad clericatum, puella vero religiosum induit vestimentum. Factum est autem ut impletis diebus puella migraret a sæculo; denique vir ejus præparata sepultura, exhibuit corpusculum ad sepeliendum. Cumque eam sepulcro reconderet, arca-

(1) *De duobus conjugis virginibus quorum sepulcra sponte sibi conjuncta sunt*, 2791.

le pont que soutenait un bateau et commença à se diriger vers l'autre bord. Mais parvenu au milieu du fleuve il entendit une voix qui disait : « Noie-le, noie-le, dépêche-toi. — J'aurais fait sans ton avis ce que tu me dis, s'écria une autre voix, répondant à la première, s'il n'y avait une chose sacrée qui s'oppose à mes efforts; car tu sauras qu'il est protégé par les eulogies d'un prêtre, qu'ainsi je ne puis lui nuire. » L'homme, entendant ces voix sans apercevoir personne et sachant qu'on parlait de lui, se signa du signe de la croix en rendant grâce au Seigneur de ce que l'ennemi n'avait rien pu contre lui. Il alla donc sur la rive opposée, puis revint en sa demeure avec la charge de bois qu'il voulait prendre.

CHAPITRE XXXII.

Des deux amants.

La tradition ancienne rapporte qu'il y eut à Clermont [1] un jeune homme et une jeune femme qui joints par le mariage, mais non par des liens intimes, et dormant dans le même lit, ne se souillèrent jamais l'un l'autre des voluptés charnelles. Après qu'ils eurent pendant bien des années gardé secrètement la vie la plus chaste, ils convinrent tous deux que l'homme prendrait la tonsure et la vie cléricale et que la femme revêtirait l'habit religieux. Celle-ci enfin ayant achevé sa carrière et quitté ce monde, son époux donna le corps pour qu'on l'inhumât dans la sépulture qu'il avait préparée. Comme on l'enfermait dans le tombeau, il révéla, en levant les mains au ciel, le secret qui existait entre eux et dit : « Grâces à toi soit rendues, artisan de toutes choses, de ce que telle tu as daigné me la confier, telle je te l'ai rendue, pure de toute tache de volupté. » Mais elle, souriant, lui dit : « Tais-toi, tais-toi, homme de Dieu, car il n'est pas

(1) Vers l'an 500. (R.)

num quod inter eos convenerat, elevatis manibus ad cœlum, pandit dicens : « Gratias tibi, rerum omnium artifex, ago quod sicut mihi eam commendare dignatus es, ita tibi reddidi ab omni voluptatis contagio impollutam. » At illa subridens, ait : « Sile, sile, vir Dei, quia non est necesse ut fatearis nostrum nemine interrogante secretum. » Post hæc obtecta opertorio recessit. Non post multum vero tempus et ipse migravit a sæculo, sepultusque est in loco suo. Erant autem in una quidem basilica, sed e diversis parietibus utrumque sepulcrum habebatur; et unum quidem ad meridiem, alterum ad aquilonem. Mane autem facto, inventa sunt pariter esse sepulcra, quæ usque hodie sic perdurant. Idcirco nunc incolæ duos amantes vocitant, et summo venerantur honore.

CAPUT XXXIII.

De Amabili presbytero.

Fuit etiam in supradicta Arverna urbe admirabilis sanctitatis Amabilis quidam, vici Ricomagensis[1] presbyter, qui virtutibus magnis præcellens, sæpe serpentibus dicitur imperasse. Nam ad hujus tumulum cum dux Victorius[2] despexisset orare, affixo e regione equo, nequaquam poterat amovere. Quem cum flagris stimulisque urgeret, et ille quasi æneus staret immobilis, tandem aliquando dux a suis commonitus, qui, ut ita dicam, ipsi pecudi similis erat factus, ad orationem descendit; cumque fideliter orasset, quo voluit ivit. Ad hujus sepulcrum energumenum vidi

(1) *Rigomagensis*, 2791 et alii.
(2) *Victurius*, 2204.

nécessaire de découvrir notre secret lorsque personne ne t'interroge. » On posa sur elle le couvercle du tombeau, et lui se retira. Il ne se passa pas beaucoup de temps qu'il ne quittât aussi le monde et il fut enseveli à la place qui l'attendait. Tous deux étaient dans la même église, mais les deux tombeaux se trouvaient contre des murailles opposées, l'un au midi, l'autre au nord. Le matin venu, on trouva les sépulcres placés tous deux dans la même direction, et ils sont encore de même aujourd'hui. Les gens du pays appellent cet homme et cette femme les deux amants et les honorent d'une vénération très-grande[1].

CHAPITRE XXXIII.

Du prêtre Amable.

Il y a eu encore[2], dans la même ville de Clermont, un certain Amable d'une admirable sainteté. Il était prêtre du bourg de Riom, et l'on dit qu'éminent par de grandes vertus il eut souvent le pouvoir de commander aux serpents. Le duc Victorius, ayant dédaigné de prier à son tombeau, ne pouvait plus s'en aller; son cheval était comme fixé au sol; il le poussait à coups de fouet et d'éperons, mais l'autre restait immobile, comme s'il eût été d'airain, jusqu'à ce qu'enfin, averti par les siens, le duc, qui était à peu près tombé dans le même état que l'animal lui-même, descendit pour prier; et, ayant fait sa prière avec ferveur, il alla où il voulut. A ce tombeau j'ai vu un possédé qui fut délivré et un

(1) Grégoire a développé cette légende dans son *Hist.*, l. I, ch. XLII.
(2) Au Ve siècle. (R.)

mundatum; perjurantem diriguisse ut ferrum, crimen confessum, illico absolutum.

CAPUT XXXIV.

De Georgia religiosa.

Fertur etiam fuisse in ea urbe puella quædam, religiosa atque devota Deo, quæ in rure commanens, quo ab urbica populatione submota liberius dignas Deo laudum hostias exhiberet, quotidie autem jejuniis et orationibus insistebat. Factum est igitur, ut migrans ab hoc mundo, ad basilicam oppidi causa sepeliendi portaretur : verum ubi levato feretro corpus per viam ferri cœpisset, adveniens grex magnus columbarum super eam volare cœpit, atque illuc volitando sequi quo hæc a proximis ferebatur. Qua in basilicam delata, grex totus super tectum ædis ipsius visus est consedisse; illaque sepulta, ad cœlos evolavere columbæ. Unde non immerito Georgia nuncupata est, quæ sic exercuit mentem cultura spiritali, ut adepto virginitatis sexagesimi fructus proventu, egrediens de sæculo, cœlestibus honoraretur exsequiis.

CAPUT XXXV.

De sepulcro effracto in basilica sancti Venerandi.

In basilica autem sancti Venerandi[1], quæ sancti Illidii est proxima, transvoluta cellula a parte occidentis fuit in qua multa ex marmore Pario sepulcra sculpta

(1) Basilica sancti Venerandi, 20 circiter passibus ab Illidiana, et paulo amplius ab ecclesia sancti Cassii dissita, etiamnunc superest in hortis monasterii Illidiani. (R.)

parjure qui, après être devenu roide comme le fer, confessa son crime et fut immédiatement absous.

CHAPITRE XXXIV.

De Georgia, pieuse femme [1].

On rapporte qu'il y eut aussi dans la même ville une pieuse fille dévouée à Dieu qui, vivant à la campagne afin de pouvoir, loin du monde de la ville, offrir à Dieu plus librement de dignes sacrifices de louanges, s'adonnait chaque jour au jeûne et aux prières[2]. Lorsqu'elle quitta ce monde, on la porta, pour l'ensevelir, à l'église de la ville; mais, dès qu'on eut levé le cercueil et commencé à cheminer avec le corps, il survint une bande nombreuse de colombes qui se mit à planer au-dessus d'elle, puis à la suivre en voltigeant vers l'endroit où ses proches la portaient. Quand on l'eut entrée dans l'église, la bande tout entière vint se poser sur le toit de l'édifice, et, dès qu'elle fut inhumée, les colombes s'envolèrent vers les cieux. Ainsi ce n'est pas sans raison qu'on l'a nommée Georgia, celle qui exerça tellement son âme par la culture des choses spirituelles qu'après avoir, en gardant sa virginité, obtenu la fructification au soixantuple[3], elle fut à sa sortie de ce monde honorée de funérailles célestes.

CHAPITRE XXXV.

Du sépulcre brisé dans la basilique de Saint-Vénérand [4].

Dans la basilique de Saint-Vénérand, qui est située près celle de Saint-Allyre, on remarque du côté de l'occident une

(1) En Auvergne on l'appelle *Sainte George*. (Voy. Chastelain et Savaron.)

(2) Morte le 15 février 500. (R.) Sa dépouille mortelle reposait encore du temps de dom Ruinart, dans l'église de Saint-Allyre de Clermont.

(3) Grégoire savait donc que le grec γεωργία signifie *culture*, et supposait le même savoir chez ses lecteurs.

(4) Voy. ci-dessus p. 189.

sunt, in quibus nonnulli virorum sanctorum ac mulierum religiosarum quiescunt. Unde non ambigitur eos esse Christianos, quia ipsæ historiæ sepulcrorum de virtutibus Domini et apostolorum ejus expositæ sunt. Eo quoque tempore, quo Georgius Vellavorum civis Arvernæ urbis comitatu potiebatur[1], pars transvolutionis illius, quæ per longinquæ incuriæ negligentiam pluviis erat infusa, super unum eorumdem sarcophagum ruit, opertoriumque ejus impulsum in frusta comminuit : in quo apparuit puella jacens, ita membris omnibus solidata, quasi nuper ab hoc sæculo fuisset assumpta. Nam facies manusque ejus cum reliquis artubus integræ erant, cum ingenti cæsariei longitudine, sed credo eam aromatibus fuisse conditam : vestimentum autem, quod artus tegebat exanimes, aquarum vi erat illæsum nullaque putredine resolutum, ac nigredine quacunque fuscatum. Quid plura ? ita apparebat integra, ut dormiens potius quam mortua putaretur. Autumabant autem quidam nostrorum ob candorem vestimenti holoserici in albis eam transiisse. Aiebant enim annulos murenulasque aureas circa eam repertas, et clam ne episcopus sentiret, ablatas : nulla tamen ætas temporis nostri cujus meriti, generisque, aut nominis fuerit, aut opinione, aut lectione cognovit. Dum autem hoc corpusculum per anni unius spatium detectum jaceret, nec esset, qui respectu humanitatis huic adhiberet sepulcro tegumen, contigit ut uxor antedicti comitis post obitum viri graviter ægrotaret, ac diuturna valetudine obtenta, oculorum lumine mulctaretur. Quæ laxata a febre, vocat medicos,

(1) Vallavorum, 2204.

chapelle voûtée où se trouvent un grand nombre de tombeaux sculptés en marbre de Paros, parmi lesquels il en est qui appartiennent à des hommes saints et à de pieuses femmes reposant en ce lieu. On reconnaît ceux qui sont chrétiens à ce que les sculptures de leurs tombeaux représentent les miracles du Seigneur et des apôtres. A l'époque où Georges, citoyen du Velai, devint comte de Clermont[1], une partie de cette voûte que les pluies avaient délayée, par suite de la négligence et d'une longue incurie, tomba sur un de ces sarcophages, et, par la violence du choc, en mit le couvercle en morceaux. On y vit couchée une jeune fille aussi intacte de tous ses membres que si elle eût été tout récemment retirée d'entre les vivants du siècle ; son visage, ses mains, ses autres membres étaient entiers et sa chevelure était d'une longueur considérable; je crois, il est vrai, qu'elle avait été embaumée avec des aromates. Le vêtement qui couvrait son corps inanimé était sans aucune atteinte de l'humidité ; il n'était souillé d'aucune moisissure, noirci d'aucune tache. Que dirai-je de plus ? Elle semblait si pure qu'on l'eût crue endormie plutôt que morte. Quelques-uns des nôtres assuraient, à cause de la blancheur de ses habillements de soie, qu'elle était décédée dans la robe du baptême. Ils disaient aussi qu'on avait trouvé autour d'elle des anneaux et des chaînes d'or, mais qu'on les avait enlevés, et en secret, afin que l'évêque ne le sût pas. D'ailleurs, personne de notre temps n'a réussi à connaître, en interrogeant soit les opinions, soit les livres, ni quel fut son mérite, ni sa naissance, ni son nom. Ce pauvre corps ayant gî ainsi découvert pendant l'intervalle d'une année, sans que le respect humain portât personne à mettre au sépulcre un couvercle, l'épouse du comte dont nous avons parlé, après avoir perdu son mari, tomba gravement malade elle-même ; elle fut prise d'une longue souffrance et affligée de la perte de ses yeux. Dès que la fièvre l'eut quittée

(1) Vers l'an 569. (R.)

diversa adhibet studia, largitur et præmia : sed nullis potuit modis ab eisdem elicere medelam ; donec tandem aliquando pietas Domini commota respiceret. Apparuit enim ei persona quædam per visum noctis, dicens : « Si vis visioni pristinæ restaurari, perge quantocius, et require lapidem mundum, ac sarcophagum puellæ quiescentis, quod in basilica sancti Venerandi detectum habetur, citius tege : mox detectis visibus oculorum tuorum, clare cuncta prospicies. » Quo facto, ut vas illud clausit opertorio, protinus apertis oculis lumen recepit ex integro. Unde non ambigitur esse eam nobilis meriti, quæ talia præstare potuit ægrotanti.

CAPUT XXXVI.

De aliis sepulcris sanctorum in eadem basilica.

Sunt autem in hoc loco multa sepulcra quæ, ut diximus, fidelium esse probantur. Habetur enim ibi tumulus huic a læva contiguus, longitudine, latitudine, altitudine, omnique positione consimilis. In hujus fronte superiore habetur scriptum :

SANCTÆ. MEMORIÆ. GALLÆ.

Est et illud nihilominus sepulcrum sculptum[1] meritis gloriosum, inter egressum basilicæ sancti Illidii et ingressum templi beati Venerandi in edito positum, in quo ferunt Alexandrum quemdam religiosum fuisse sepultum; de quo frequens infirmorum necessitas,

(1) Sic SB. At Colb. a (2204), Bad., Mor., Chol., *sculpti;* alii, *sculptis*. Bal., *multis*. Cæterum nulla jam exstant inter has basilicas sepulcra. (R.)

elle appela les médecins et leur prodigua ses dons; mais, par aucun moyen, elle ne put tirer d'eux de soulagement, jusqu'à ce qu'un jour enfin le Seigneur la regarda, ému de pitié. Une figure lui apparut la nuit en songe et lui dit : « Si tu veux recouvrer la faculté de voir comme autrefois, dépêche le plus que tu pourras de faire chercher une belle pierre et de recouvrir au plus vite le sarcophage de la jeune morte qui se voit à découvert dans la basilique de Saint-Vénérand. Alors la lumière de tes yeux à son tour se découvrira et tu verras clairement toutes choses. » Elle le fit, et, dès que le couvercle eut clos le sépulcre, à l'instant elle ouvrit les yeux et reprit complétement la lumière. D'après cela il n'est pas douteux qu'elle ne soit d'un haut mérite, celle qui a pu faire une telle chose pour un malade.

CHAPITRE XXXVI.

D'autres sépulcres de saints dans la même église.

Il y a dans le même endroit beaucoup de sépulcres qui, comme nous l'avons dit, appartiennent certainement à des fidèles. A gauche de celui dont il vient d'être question se trouve un tombeau qui lui est contigu et lui ressemble par sa longueur, sa largeur, sa hauteur et toute sa disposition. Il porte écrit en haut; sur la face antérieure :

A LA MÉMOIRE DE SAINTE GALLA.

C'est aussi un sépulcre glorieux par ses mérites que le tombeau sculpté qui se dresse sur un socle entre la sortie de la basilique de Saint-Allyre et l'entrée du temple du bienheureux Vénérand, et dans lequel fut enseveli, dit-on, Alexandre, un pieux personnage. En y grattant la pierre et en en buvant une solution, les malades que leur besoin fréquent y amène recouvrent aussitôt la santé ; aussi est-ce un médicament si souvent demandé qu'à cause des bienfaits

eraso pulvere, hausta dilutione, extemplo consequitur sospitatem; unde tam frequens exigitur medicamentum, ut pro assiduis beneficiorum commodis transforatum ab aspicientibus cernatur. E regione autem hujus sepulcri, si ingrediaris per ostium in basilicam sancti Venerandi, dextra de parte sepulcrum parvulum contemplaberis super terram situm, rusticiori formatum lapide, sed ignotum est omnibus quis quiescat in eo. Nam haberi in eo divinum aliquid res ipsa quam dicturus sum pandit. Mendicus quidam, ut ipsi oculis nostris inspeximus, super ipsum erat solitus considere, sed credo eum, ut fragilitas humana præbet, in aliquod indignum facinus obvolutum : quia virtute quiescentis cum sonitu magno excussus, longe projectus est, sepulcrumque medium crepuit, quod usque nunc ita cernitur. Indignum quippe se hominem humatus existimavit, qui super hos artus deberet facere sessionem. In hac enim basilica et beatus martyr Liminius[1] est sepultus : cujus agonis historia cum ab incolis teneatur, nullus tamen ei cultus venerationis impenditur. Sunt enim ibi, ut diximus, illustrium meritorum viri, quorum nomina ignota incolis, scripta tamen, ut credimus, retinentur in cœlis.

CAPUT XXXVII.

De sanctorum Venerandi Nepotianique episcoporum sepulcris.

Est ibi et sepulcrum ipsius sancti Venerandi episcopi, a quo hæc ædes nomen accepit, sub analogio compositum; super quod, caput per fenestellam qui-

(1) De eo Gregorius lib. I *Hist.*, cap. XXXI.

continuels qu'elle procure on voit que la pierre est perforée. Du côté de ce sépulcre, si vous entrez par le portail dans la basilique de Saint-Venérand, vous y voyez à main droite un tout petit tombeau formé d'une pierre grossière posée sur la terre, et sans que personne sache quelle est la personne qui y repose. Cependant, le fait même que je vais raconter prouve qu'il y a dans ce tombeau quelque chose de divin. Un certain mendiant, comme nous l'avons vérifié nous-même de nos propres yeux, avait l'habitude de s'asseoir sur ce sépulcre ; mais je crois qu'il était, comme il arrive à la fragilité humaine, souillé de quelque crime honteux ; car, par un effet de la vertu de celui qui reposait en ce lieu, il fut repoussé avec un grand bruit, jeté au loin, et le sépulcre se creva par le milieu, ce qu'on voit encore aujourd'hui. Le défunt jugea indigne de lui cet homme qui croyait pouvoir se reposer sur de tels ossements. Dans cette basilique est également enseveli le bienheureux martyr Liminius[1] : les habitants du lieu ont l'histoire de sa passion, et cependant on ne lui accorde l'hommage d'aucun culte. Il y a aussi là, comme nous l'avons dit, des hommes d'illustre mérite dont les noms sont ignorés par les habitants de l'endroit, mais ils se trouvent, nous le croyons, gardés par écrit dans le ciel.

CHAPITRE XXXVII.

Du sépulcre des saints évêques Vénérand et Népotien.

Là aussi se trouve le sépulcre de l'évêque saint Vénérand lui-même[2], de qui cette basilique a reçu son nom. Il est placé sous le lutrin, dans le haut duquel se trouve une

(1) Mort vers l'an 258. (R.)
(2) Mort le 18 janvier 400. (R.)

cunque vult, immittit, precans quæ necessitas cogit, obtinetque mox effectum, si juste petierit[1]. Ibi et sanctus Nepotianus episcopus requiescit, qui fuit in sæculo summæ vir sanctitatis, obtinens nunc cum Domini potentia, quæ ab eo fuerint implorata. Sæpe enim super hæc sepulcra frigoriticorum oratio fusa desideratam obtinet medicinam.

CAPUT XXXVIII.

De monacho, quem orantem abbas spectabat.

Magna quondam fuerunt mundi luminaria quæ, ut sol radiis, ita mundum virtutibus illustrabant. Aiunt ergo in quodam monasterio fuisse monachum, qui cum apud alios juxta regulas monasteriorum orationi et lectioni insisteret, secretius tamen atque peculiarius omnipotenti Deo sacrificia reddebat orationum. Nam post impletum in oratorio cursum, elabebatur clam a præsentia fratrum : et abiens inter condensas rubos, buxosque et ilices, ubi jam spes erat quod a nullo nisi a solo inspiceretur Deo, prosternebat se in orationem. Verum postquam decumbens Dominum diutissime deprecatus fuisset, elevans se ab humo, erectis ad cœlum palmis atque luminibus, psalmorum tacite seriem recitabat : et in tanta compunctione cœlo erat intentus, ut rivi lacrymarum ab ejus oculis vehementer effluerent. Quod cum unus fratrum, cautius prosequens, prævidisset, abbati non siluit. Ille vero attentus quando ad hæc agenda properaret, prosecutus est a longe, et prostratus solo spectabat quid

(1) De sancto Venerando egit Gregorius lib. II *Hist.*, cap. XIII.

petite fenêtre par où toute personne peut, si elle veut, passer la tête pour demander ce dont elle a besoin et être exaucée si sa demande est juste. Là repose encore l'évêque saint Népotien[1], qui fut dans ce monde un homme d'une haute sainteté, et qui maintenant obtient par la puissance du Seigneur les choses qui ont été implorées de lui. A ces tombeaux, en effet, les fiévreux reçoivent souvent, après avoir dit leur prière, le soulagement qu'ils désirent.

CHAPITRE XXXVIII.

Du moine que son abbé regardait prier.

Il y eut autrefois de grandes lumières dans le monde ; elles ont illustré le monde de leurs vertus comme le soleil l'éclaire de ses rayons. Ainsi l'on dit que dans un monastère il existait un moine qui, après avoir assisté avec les autres, suivant les règles du couvent, à la prière et à l'office, offrait ensuite en son particulier et plus secrètement au Dieu tout-puissant les sacrifices de la prière. Après avoir accompli dans l'oratoire l'ordre des dévotions prescrites, il s'échappait clandestinement du milieu de ses frères, puis s'en allait parmi les buissons épais, les ronces et les broussailles, où son espoir était de n'être vu que de Dieu seul, et il se prosternait dans la prière. Après être demeuré fort longtemps courbé à prier le Seigneur, il se levait de terre, et, tendant au ciel les mains et les regards, il récitait en lui-même la série des psaumes. Il aspirait au ciel avec une componction si vive que des ruisseaux de larmes coulaient impétueusement de ses yeux. Un de ses frères qui l'avait suivi avec précaution, ayant vu cela, n'eut garde de le taire à l'abbé ; celui-ci, attentif au moment où le moine se disposait à recommencer, le suivit de loin, et, s'étendant sur le sol, attendit ce que le fidèle disciple allait faire. Mais, en donnant

(1) Mort le 22 octobre 388. (R.)

fidelis discipulus exerceret. At vero attentus a longe, vidit miraculum magnum. Nam ab utraque parte oris ejus flamma processerat, et in longo paulatim deducta, quasi fumiculus super eum ascendit, conjunctaque simul pharum magnam effecit, quæ usque ad cœlos videbatur scandere : et quanquam coma in sublimi producta excrevit, non tamen erat noxia capiti. Stupens visu abbas, compressit se paululum : ille vero completa oratione ad monasterium rediit. Abbas autem per viam aliam est secutus, multis postmodum opprobriis monachum arguens ad vanam gloriam coercendam[1], non tamen indicans quæ vidisset.

CAPUT XXXIX.

De igne qui a reliquiis sanctorum sæpe prorupit.

Mysticum, ut opinor, hic ignis continet sacramentum, et tenebræ sensus mei eum intelligere non queunt, qualiter apparens lumen tantum præbet, nec quidquam adurit : unum tantum scio, quod justis aut super justos apparent ista. Nam Moysi in rubo reliquisque patribus apparebat in holocausto. Beati quoque Martini prorumpens e capitis vertice, cœlorum ardua penetravit[2]. Nam et Brachionem[3] abbatem sæpius audivi referentem, sicut in libro[4] Vitæ ejus scripsimus, dum in antedicti pontificis basilica nocturnas excubias celebraret, et reliquiæ sanctorum a

(1) Confer. cap. xxxiv, libri IV Historiæ.
(2) Id narrat Sulpicius Severus dialogo 2.
(3) *Bractionem*, 2791.
(4) Vit. Patrum, cap. 15.

de loin toute son attention, il vit un grand miracle : de chaque côté de la bouche du moine la flamme sortait, et peu à peu, gagnant en largeur, montait au-dessus de lui comme une vapeur légère qui, en s'agglomérant, formait une lumière immense s'élevant, à ce qu'il semblait, jusqu'aux cieux ; et sa chevelure, attirée en haut, s'allongeait, mais sans lui faire à la tête le moindre mal. Stupéfait à cette vue, l'abbé se contint un moment, et le moine, ses oraisons achevées, revint au monastère. L'abbé l'y suivit par un autre chemin, et dans la suite il lui infligea, sans dire ce qu'il avait vu, beaucoup d'humiliations afin de réprimer en lui la vanité.

CHAPITRE XXXIX.

Du feu qui s'est souvent échappé des reliques des saints.

Ce feu renferme, je pense, quelque mystérieux sacrement, et les ténèbres de mon intelligence ne peuvent comprendre comment on lui voit répandre une si grande lumière sans qu'il brûle rien. Je ne sais que ceci seulement, c'est que de telles choses n'apparaissent qu'aux justes et sur les justes. Ce fut ainsi que virent ce feu Moïse dans le buisson et d'autres Pères dans leurs holocaustes ; ce fut ainsi que, s'échappant de la tête du bienheureux Martin, il s'éleva vers le haut des cieux. J'ai souvent entendu l'abbé Brachion raconter, comme nous l'avons écrit au livre de sa Vie, que, pendant qu'il célébrait dans la basilique de cet évêque les vigiles de la nuit, et qu'on avait posé sur l'autel des reliques de saints apportées par des étrangers, tout d'un coup

peregrinis delatæ super altare haberentur, subito globus ignis ab eisdem emergens usque ad cameram templi visus est conscendisse, sed non multis, ut ipse aiebat, ostensus est. Sic et in dedicatione oratorii nostri apparuit, sicut supra memoravimus.

CAPUT XL.

De visionibus pro patris mei infirmitate habitis.

Sed nec illud absurdum est credere, quod sæpius per visiones expertas Dominus revelare dignatur, qualiter aut honorentur sancti, aut infirmi medicamina consequantur. Nam recolo gestum in infantia, cum pater meus ab infirmitate humoris podagrici laboraret, et ardore febrium ac doloribus multis attenuatus, lectulo decubaret, vidisse me in visu noctis personam dicentem mihi : « Legisti, ait, librum Jesu Nave? » Cui ego : « Nihil aliud litterarum præter notas agnovi, in quarum nunc studio constrictus affligor. Nam hic liber prorsus an sit ignoro. » Et ait : « Vade, inquit, facitoque hastulam parvulam ex ligno, quod hoc nomen recipere possit, scriptumque ex atramento sub paterni capitis fulcrum colloca; erit enim ei præsidium, si quod loquor impleveris. » Mane autem facto, matri quæ videram indicavi; jubet impleri visionis præcepta. Quod cum fecissem, statim genitor ab infirmitate convaluit. Decurso quoque alterius anni curriculo, iterum ab hoc incommodo capitur : accenditur febris, intumescunt pedes, dolore pessimo nervi intorquentur. Hæc illo perferente, dum cum magno gemitu in stratu decumberet, vidi iterum personam

l'on vit un globe de feu s'élancer du milieu d'elles et monter jusqu'à la voûte du temple; mais, comme il le disait lui-même, ce prodige ne se montrait pas à beaucoup de personnes. Nous avons aussi mentionné plus haut (chap. xx) son apparition à la dédicace de notre oratoire.

CHAPITRE XL.

Des visions que j'ai eues pour la maladie de mon père.

Il n'est pas non plus absurde de croire que, souvent, on éprouve des visions par lesquelles le Seigneur daigne révéler comment les saints doivent être honorés et les malades obtenir du soulagement. Je me rappelle en effet qu'il est arrivé dans mon enfance que, mon père étant couché dans son lit, souffrant d'une affection goutteuse et très-affaibli par l'ardeur de la fièvre et par de grandes douleurs, je vis en songe pendant la nuit un personnage qui me dit : « As-tu lu le livre de Josué? » A quoi je répondis : « Je n'ai appris rien d'autre en littérature que les lettres de l'alphabet, et, dans ce moment même, je suis douloureusement retenu à leur étude. J'ignore entièrement jusqu'à l'existence de ce livre. — Va, répondit-il, qu'on fasse une petite baguette de bois sur laquelle on puisse mettre ce nom, et, après qu'on l'aura écrit avec de l'encre, place-le sous le chevet où repose la tête de ton père; si tu exécutes ce que je te dis, cela portera remède à son mal. » Le matin venu, je fis part à ma mère de ce que j'avais vu; elle ordonna que les prescriptions du songe fussent remplies, et, dès que je m'en fus acquitté, mon père se remit de sa maladie. Après que l'année suivante se fut écoulée, il fut repris du même mal; la fièvre s'allume, les pieds s'enflent, les nerfs se contractent avec une excessive douleur. Comme il souffrait ainsi et gisait sur son lit avec de profonds gémissements, je vis de nouveau en songe le même personnage, qui me demanda si je connaissais

in visione interrogantem me; si librum Tobiæ cognitum nunc haberem. Respondi, quod non legerim. Qui ait : « Noveris hunc fuisse cæcum, cujus filius, angelo comite dum iter ageret, in flumine piscem cepit, cujus, indice angelo, cor jecurque sustollens, patris subfumigat oculos, qui statim fugatis tenebris lumen recepit. Vade igitur tu, et fac similiter, et accipiet refrigerium dolorum genitor tuus. « Hæc matri cum referrem, confestim pueros ad amnem dirigit : piscis capitur, subtracta sunt de extis quæ jussa fuerant, et prunis imposita. At ubi primum fumus odoris patrem attigit, protinus tumor dolorque discessit.

CAPUT XLI.

De sancto Germano Autisiodorensi.

Germanus autem gloriosus confessor in urbe Roma[1] obiit : inde vero levatus post dies sexaginta, ad civitatem Autisiodorum[2] delatus, sepulturæ mandatus est. Tempore autem Teudechildæ[3] reginæ, Nunninus[4] quidam tribunus, ex Arverno de Francia post reddita reginæ tributa revertens, Autisiodorensem[5] urbem adivit, causa tantum religionis : provolutusque ad beati sepulcrum, cum diutissime orasset, extracto de vagina

(1) In Colb. a, emendatum est antiqua manu *Ravenna*. Sic et habet Bad. cum Herico (de mirac. S. Germ.) et quidem S. Germanus Ravennæ obiit. (R.)

(2) 2204, *Autisiodoro*, correct. *autisiodorum*; 2205, *audisiodero*.

(3) De hac vide notas in cap. xxxvi, libri IV.

(4) Al., *Numnius*. (R.)

(5) 2204, *Ausidiorensim*; 2205, *audisioderensim*.

maintenant le livre de Tobie. Je répondis que je ne l'avais pas lu. « Tu sauras, me dit-il, qu'il était aveugle et que son fils, cheminant en compagnie d'un ange, prit dans la rivière un poisson auquel, sur les indications de l'ange, il enleva le cœur et le foie, avec lesquels il soumit les yeux de son père à une fumigation qui chassa aussitôt les ténèbres et lui rendit la lumière. Va donc, toi, et fais de même, et ton père en obtiendra le rafraîchissement de ses douleurs. » Je répétai cela à ma mère, qui envoya de suite des serviteurs à la rivière. On prend un poisson et on tire de l'intérieur les parties commandées, qu'on met sur le charbon. A peine la fumée atteignit-elle l'odorat de mon père, que l'enflure et la douleur disparurent sur-le-champ.

CHAPITRE XLI.

De saint Germain d'Auxerre.

Germain, glorieux confesseur, mourut dans la ville de Rome[1]. Son corps fut levé au bout de soixante jours, conduit dans la cité d'Auxerre et livré à la sépulture. Dans le temps de la reine Teudechilde, un certain tribun nommé Nunninus, revenant d'Auvergne après avoir remis à la reine les tributs recueillis en France, entra dans la ville d'Auxerre uniquement dans un but de piété. Il se prosterna devant le sépulcre du bienheureux, et, après y avoir très-longtemps prié, il tira du fourreau son glaive et en frappa, tandis que personne ne le voyait, la pierre placée sur le sépulcre vénéré. Il en détacha ainsi un petit morceau, mais il resta

(1) Ou plutôt de Ravenne, le 31 juillet 448. (R.)

tigre[1], lapidem qui super venerabile sepulcrum habebatur, nemine vidente percussit. De quo excussa particula modica, tanquam æneus diriguit, ita ut nullum membrum posset ullatenus judicare, aut vocem emittere. Videntes autem eum pueri sic jacere, nesciebant quid ei evenisset. Accedens vero unus eorum, cum eum interpellasset, nullum ab eodem responsum accepit. Tunc ille, ut erat rigidus, in corde intelligens se damnatum, vovit dicens : « Scio me præsumptuosum exstitisse, beatissime confessor, sed devotio exegit ut præsumerem : et ideo si me dignaris absolvere, et ad propria cum tua gratia redire permiseris, in basilica has reliquias condens, festivitatem tuam devotissime annis singulis celebrare curabo. » Cujus clausum murmur vir sanctus intelligens, eum absolvit, et abire eum permisit incolumem. Qui veniens reliquias illas in ecclesia posuit, et sancti festa per singulos annos fideliter celebravit. Quodam autem tempore ad supradictam basilicam, in qua reliquiæ conditæ sunt, cum Avito episcopo accessimus. Quo cum sanctus pontifex jejunus ingressus fuisset hora quasi decima, omnes qui cum eo eramus, odorem liliorum et rosarum naribus hausimus, quod nobis beati pontificis præstitum merito non ambigimus. Erat enim mensis nonus. Actum in vico Musiacas.

(1) Bad., *ense*. In Bell., al. manu, sed antiqua, sic emendatum est : *extractumque gladium de vagina tigrem*, etc. Quartum pro sexto casu adhibet. (R.)

roide comme du bronze, de telle sorte qu'il ne pouvait plus du tout sentir aucun de ses membres ni pousser un cri. Ses serviteurs, qui le voyaient gisant ainsi, ne savaient ce qui lui était arrivé. Un d'eux s'approcha, le questionna et n'en reçut aucune réponse. Lui, pendant qu'il était ainsi roidi, comprenant que c'était une punition, fit un vœu dans son cœur en disant : « Je sais que je fus téméraire, bienheureux confesseur ; mais c'est la dévotion qui m'a poussé à la témérité, en sorte que, si tu daignes me pardonner et permettre que je rentre chez moi avec ta grâce, je renfermerai cette relique dans une église, et j'aurai soin de célébrer tous les ans ta fête en très-grande dévotion. » L'homme saint, comprenant son muet murmure, lui pardonna et lui permit de se retirer sain et sauf. Celui-ci, s'en revenant, plaça la relique dans une église, et célébra fidèlement chaque année la fête du saint. Un jour nous nous rendîmes avec l'évêque Avitus à cette église où la relique était déposée. Ce saint prélat y étant entré se trouvant encore à jeun, vers la dixième heure, nous tous qui étions avec lui sentîmes notre odorat frappé de l'odeur des lis et des roses, ce qui nous fut accordé, je n'en doute pas, par le mérite du bienheureux pontife ; or, c'était au mois de novembre. — Arrivé au bourg de Mauzac.

CAPUT XLII.

De Hilario Divionensi senatore.

Apud castrum Divionense[1] Hilarius[2] quidam ex senatoribus habitavit, habens conjugem, ex qua et filios dicitur suscepisse. Sed omnem domum suam ita in castitate atque omni puritate tam animi quam corporis excolebat, ut nullus ibi adulterium exercere præsumeret, essetque impletum in hac domo, quod dudum sancto repletus Spiritu apostolus prædicavit : *Honorabile connubium, et torus immaculatus*[3]. Hic itaque, tam inter dominos quam inter famulos castitate pollente, obiit vir ille : qui qualis quantusque fuerit juxta sæculi dignitatem, sepulcrum ejus hodie patefacit, quod marmore Pario sculptum renitet. Quo defuncto, et juxta humanam consuetudinem sepulturæ mancipato, mulier deducto anni circulo ægrotavit, obiitque atque abluta est. Et quoniam sepulcrum illud tam immensum erat, ut ipsam juxta imperium viri susciperet, amoto opertorio, dum locaretur in tumulo, subito elevata viri dextera conjugis cervicem amplectitur. Quod admirans populus, deposito secessit opertorio cognovitque quæ eis castitas, qui timor in Deum, quæ etiam inter ipsos dilectio fuisset in sæculo, qui se ita amplexi sunt in sepulcro.

(1) 2204, 2791, *Divionensim*.
(2) Laud., Bell. et Colb. a. *Helarius*, et sic passim, aut *Elarius*. Hoc caput laudat Chronicon sancti Benigni Divionensis. (R.)
(3) Heb. xiii, 4. (R.)

CHAPITRE XLII.

De Hilaire, sénateur dijonnais.

Dans la ville forte de Dijon[1] habitait un sénateur ayant avec lui sa femme de laquelle il eut, dit-on, des fils. Il entretenait toute sa maison dans une telle chasteté et une pureté si grande, tant de corps que d'esprit, que nul n'osait y commettre d'outrage aux mœurs et qu'on y accomplissait la parole de l'apôtre inspiré par l'Esprit saint : « Que le mariage soit honorable et la couche sans tache. » La chasteté était donc respectée en ce lieu, tant parmi les maîtres que parmi les serviteurs, quand mourut cet homme, dont l'importance, eu égard aux dignités du siècle, est aujourd'hui révélée par son sépulcre, sculpté en marbre de Paros. Après sa mort, on le déposa dans la sépulture suivant l'humaine coutume, et une année s'étant écoulée sa femme tomba malade ; elle mourut et fut purifiée. Le sépulcre dont nous avons parlé était assez vaste pour la recevoir, et son mari l'avait ainsi ordonné. On enleva donc le couvercle, et, comme on la plaçait dans le tombeau, son époux leva tout à coup la main droite et embrassa la tête de sa femme. Le peuple, dans l'admiration, s'éloigna après qu'on eut remis le couvercle, comprenant quelle chasteté, quelle crainte de Dieu, quel amour entre eux dans ce monde avaient eus ceux qui s'étaient ainsi embrassés dans le sépulcre.

(1) Au ve siècle. (R.)

CAPUT XLIII.

De sancta Florida et Paschasia.

In hac autem basilica et sancta Florida quiescit quæ, ut ferunt incolæ, veste mutata, religiosa valde fuit. Est haud procul et alia basilica, in qua Paschasia[1] sancta quiescit. Hæc fertur apparuisse structoribus basilicæ sancti Benigni martyris, qui secus habetur, hortans ut ad opus cœptum insisterent, scirentque se martyris adjutorio adjuvari. Quæ in basilicam suam regressa nusquam comparuit.

CAPUT XLIV.

De sancto Tranquillo episcopo.

In hoc loco et Tranquillus beatus confessor requiescit, super terram sepulcrum habens, de quo magnum beneficium præstatur petentibus. Nam de mussulis supernatis medicamina populi promerentur, unde ego valde experimentum tuli. Namque cum manus meæ minutis efferbuissent pusulis, et dolores pessimos ob hoc graviter sustinerem, de hac mussula tactas, quiescente humore, protinus retuli sanas.

CAPUT XLV.

De Severino Burdegalensi[2] episcopo.

Habet et Burdegalensis urbs patronos venerabiles, qui sæpius se virtutibus manifestant, sanctum Severi-

(1) Ferè idem habetur in lib. I De gloria mart., cap. LI.
(2) 2204, *Burdigallinsi.*

CHAPITRE XLIII.

Des saintes Floride et Paschasie.

Dans la même église repose aussi sainte Floride, qui, au dire des habitants du lieu, quitta les vêtements du siècle et fut une très-pieuse femme. Non loin de là est une autre église où repose sainte Paschasie[1]. On raconte qu'elle apparut à ceux qui construisaient l'église de Saint-Benigne, qui en est voisine, les exhortant à redoubler de zèle pour l'ouvrage qu'ils avaient commencé et leur assurant qu'ils étaient favorisés de l'assistance du martyr. Rentrée dans sa basilique, elle ne reparut jamais.

CHAPITRE XLIV.

De l'évêque saint Tranquille[2].

Dans ce lieu repose aussi le bienheureux confesseur Tranquille, dont le sépulcre s'élève au-dessus du sol et procure de grands bienfaits à ceux qui le requièrent. La mousse qui croît à la surface offre aux gens un médicament dont j'ai moi-même fait largement l'expérience. En effet, mes mains s'étant couvertes de petits boutons qui me faisaient grandement souffrir de douleurs insupportables, je les fis toucher par cette mousse, et aussitôt, l'humeur s'apaisant, je les remportai guéries.

CHAPITRE XLV.

De Séverin, évêque de Bordeaux.

La ville de Bordeaux possède aussi des patrons vénérables qui se manifestent souvent par des miracles. Elle honore

(1) Morte en 177, le 9 juin. (R.)
(2) Évêque de Langres, VI siècle.

num episcopum suburbano murorum summa excolens fide : et licet jam dixerimus in prologo libri hujus, ut ea tantum scriberemus quæ Deus post obitum sanctorum suorum eis obtinentibus est operari dignatus, tamen non puto absurdum duci, si de illorum vita memoremus aliqua, de quibus nulla cognovimus esse conscripta. Sanctus igitur Severinus, ut ipsorum Burdegalensium clericorum fidelis ratio profert, de partibus Orientis ad eamdem destinatur urbem. Dum autem iter ageret, et ecclesiam Burdegalensem Amandus episcopus regeret, apparuit ei Dominus in visu noctis, dicens : « Surge, et egredere in occursum famulo meo Severino : et honora eum sicut honorari scriptura sancta docet amicum divinitatis ; melior est enim te meritisque sublimior. » Exsurgens autem Amandus episcopus, accepto bacillo in manu sua, perrexit in occursum ejus, nihil de viro sancto sciens, nisi quæ Dominus revelasset. Et ecce sanctus Severinus veniebat quasi obviam ei. Tunc appropinquantes sibi, ac propriis se nominibus salutantes, ruunt pariter in amplexus, deosculatique, fusa oratione, ecclesiam cum magno psallentio sunt ingressi. Quem deinceps in tantum dilexit ac veneratus est Amandus episcopus, ut eum in locum suum substitueret, ac ipse quasi junior habebatur. Denique post paucos annos, obiit beatissimus Severinus : quo sepulto, Amandus episcopus recepit locum suum, quem ei non dubium est per obedientiam redditum, quam in Dei sanctum exercuit. Ex hoc incolæ, cognita ejus sanctitate, patronum sibi asciscunt, certi quod si quandoque urbem aut morbus obrepat, aut hostilitas obsideat, aut aliqua querela percellat, pro-

entre autres avec une grande foi, dans un faubourg de son enceinte, saint Séverin; et, quoique nous ayions dit dans le prologue du présent livre que nous écrivions ces faits-là seuls que Dieu a daigné opérer après la mort de ses saints et par leur intercession, je ne pense pas cependant qu'on trouve déplacé que nous rapportions quelque chose de leur vie quand nous savons qu'il n'en a encore été rien écrit. Saint Séverin donc, ainsi que le rapporte une fidèle relation des clercs de Bordeaux eux-mêmes, fut envoyé des pays de l'Orient en cette ville. Comme il était en chemin, l'évêque Amandus, qui gouvernait l'église de Bordeaux, vit pendant la nuit, en songe, le Seigneur, qui lui dit : « Lève-toi et vas à la rencontre de mon serviteur Séverin, et l'honore comme l'Écriture sainte enseigne qu'un ami de Dieu soit honoré ; il est meilleur en effet que toi et plus grand par ses mérites. » L'évêque Amandus se leva, prit un bâton dans sa main et se hâta d'aller à la rencontre de l'homme saint, n'en sachant rien de plus que ce que le Seigneur lui avait révélé. Et voilà que saint Séverin venait comme au-devant de lui. Alors s'approchant, ils se saluent de leurs noms, se jettent tous deux dans les bras l'un de l'autre, et, ayant fait leur prière après s'être embrassés, ils entrèrent dans l'église en chantant à haute voix les psaumes. Par la suite, l'évêque Amandus chérit et honora Séverin à tel point qu'il le mit en sa place et qu'il paraissait comme son subalterne. Enfin, peu d'années après, le bienheureux Séverin mourut[1]. Lorsqu'il fut enseveli, l'évêque Amandus reprit sa place, qui lui fut rendue, il n'en faut point douter, à cause de l'obéissance qu'il avait eue pour le saint de Dieu. Connaissant par là la sainteté de Séverin, les habitants de Bordeaux le reconnaissent pour leur patron, certains que si parfois la maladie envahit leur ville, ou si l'ennemi l'assiége, ou si quelque dispute s'élève, le peuple, courant à la basilique du

(1) L'an 400, 23 octobre. (R.)

tinus concurrentes populi ad basilicam sancti, indictis jejuniis, vigilias celebrant, devotissime orationem fundentes, et mox ab imminenti calamitate salvantur. Vitam tamen hujus, postquam hæc scripsimus, a Fortunato presbytero conscriptam[1] cognovimus.

CAPUT XLVI.

De Romano ejusdem urbis presbytero.

Habetur in hoc territorio et sanctus Romanus presbyter, quem, ut scripta Vitæ ejus edocent, Martinus noster sepulturæ locavit. Est autem sepulcrum ejus contiguum Blaviensi castello super littus amnis Garonnæ, in quo sæpius naufragio perituros virtutis suæ salvat occursu, proclamantes inter fluctus torrentis undosi : « Miserere nostri, sancte Romane confessor Dei. » Sed mox sedata tempestate, optato littore potiuntur. Nec fas est tamen ullum perire naufragio, qui ejus basilicam amnis de medio contemplari meruerit. Quod et nos valde in grandi necessitate experti sumus. Nam cum imber creberrimus per multos defluens dies, amnem Garonnam extra littora ejecisset, atque impellente vento validis fluctibus exundaret, elevarenturque fluctuum montes validi, qui non parvum intuentibus ingererent metum, exoratus beatus confessor obtinuit, sicut credimus, virtutis suæ suffragio, ut compressis fragoribus, planum præberet fluminis alveum : et sic ingressi navem, ad ripam alteram sine periculo sumus devecti.

(1) Hanc deperditam esse dicit Ruinartius ex Browero.

saint, où des jeûnes lui sont prescrits, où il célèbre les vigiles et se livre très-dévotement à la prière, est bientôt sauvé de la calamité qui le menaçait. Après avoir écrit cela, nous avons appris que la vie de ce saint a été écrite par le prêtre Fortunat.

CHAPITRE XLVI.

De Romain, prêtre de la même ville.

Il y a aussi dans ce pays le prêtre saint Romain, qui fut, comme le montrent les écrits concernant sa vie, mis dans sa sépulture par notre Martin[1]. Son tombeau est contigu au château de Blaye, sur le bord de la Garonne, fleuve sur lequel il sauve souvent par la présence de sa vertu ceux qui, sur le point de périr en faisant naufrage, s'écrient du milieu des flots du torrent liquide : « Aie pitié de nous, saint Romain, confesseur de Dieu. » Bientôt s'apaise la tempête et ils débarquent sur le rivage, objet de leurs désirs. On ne peut pas non plus faire naufrage et périr tant qu'on obtient de pouvoir, du milieu du fleuve, contempler la basilique de saint Romain. C'est ce que nous avons éprouvé nous-même dans une circonstance fort périlleuse. Une pluie très-forte, qui était tombée pendant un grand nombre de jours, avait chassé la Garonne hors de ses rives, qu'elle inondait de torrents d'eau poussés par le vent, et les flots s'élevaient comme de fortes montagnes qui ne remplissaient pas de peu de crainte ceux qui les voyaient. Sur la prière qui lui en fut faite, le bienheureux confesseur obtint, nous le croyons, par le secours de sa puissance, de comprimer ce fracas et de rendre unie la surface du fleuve. Étant alors entrés dans notre navire, nous fûmes sans danger portés à l'autre rive.

(1) Le 24 nov. 382. (R.)

CAPUT XLVII.

De duobus presbyteris psallentibus.

Sunt etiam sub ejusdem territorii vico sepulti duo presbyteri, ut res ipsa declarat, egregiæ sanctitatis viri. Nam eos post sepulcra vivere, ipsius rei miraculum quæ geritur manifestissime docet. In una quidem sunt sepulti basilica, sed e diversis parietibus. Nam unius eorum sepulcrum a parte Austri, alterius habetur ad Aquilonem. Igitur cum ad implendum officium clerici psallentium cœperent exercere, et, choris a se factis, Domino turba canora concinere, miscetur publico vox utriusque psallentio : et unus quidem chorus unius vocis adjutorio adjuvetur, alius vero alterius vocis modulamine convalescit. Tantæque est suavitatis hujus concentus, ut audientium sæpe mulceat attentos auditus. Probantur et cum his pleraque indulgeri beneficia, si fidelis oratio præmittatur. Agitur autem hoc in vico Vodollacensi.

CAPUT XLVIII.

De Ecclesia Reontiensi

Haud secus et Reontio villa est in qua cum esset ecclesia catholica, advenientibus Gothis[1], ad suam sectæ immunditiam eam transtulerunt. Est autem secus eam domus magna, cumque adveniret vigilia paschæ, hic cum hæreticorum sacerdotibus parvulos in ecclesia nostra tinguebant; ut negato scilicet sacerdoti aditu baptizandi, facilius ad hanc sectam populus

(1) Sæculo quinto.

CHAPITRE XLVII.

Des deux prêtres qui psalmodient.

Dans ce même territoire se trouvent également ensevelis deux prêtres qui furent, comme certain fait le démontre, des hommes d'une remarquable sainteté. Ce fait miraculeux nous apprend de la manière la plus manifeste qu'ils vivent au delà du tombeau. En effet, on les a ensevelis dans une même église, mais contre deux murailles opposées : le tombeau de l'un est du côté du midi, celui de l'autre du côté du nord. Or, lorsque pour célébrer l'office, les clercs commencent le chant des psaumes, et que la troupe musicale, entonnant ses chœurs, élève au Seigneur ses voix réunies, la voix de ces deux prêtres se mêle à la commune psalmodie : l'un des chœurs est soutenu de la puissance de l'une des deux voix, l'autre s'affermit par les douces modulations de la seconde. L'harmonie en est si suave qu'elle charme souvent l'oreille attentive de ceux qui l'écoutent. Il est démontré aussi que l'on obtient par eux beaucoup de bienfaits, pourvu que l'on fasse d'abord avec foi sa prière. Ces choses se passent dans le bourg de Bouliac.

CHAPITRE XLVIII.

De l'église de Rions.

Non loin de là est aussi le village de Rions, où il y avait une église catholique, laquelle, les Goths étant survenus, fut consacrée par eux à l'impureté de leur secte. A côté de l'église était une grande maison. Quand arriva la veille de Pâques, les Goths de ce lieu baptisèrent les petits enfants dans notre église par la main des prêtres hérétiques, de manière à ce que le peuple fût plus aisément enveloppé dans leur secte, tandis qu'on refusait à notre prêtre le moyen de bapti-

implicaretur. Sed ille sagaci intentione, dum ii in ecclesia nostra essent, hic præparato ministerio, in domo eorum baptizare cœpit, illis in ecclesia baptizantibus : sed præcurrente divina ultione de infantulis quos ibi hæretici tinxerant, id est bis denos, nullus ad Clausum pertingere potuit vivens. Quod videntes hæretici, et domum suam ecclesiam fieri timentes, presbytero suam ecclesiam reddiderunt. De his vero quos ille baptizavit, nullus eo tempore est defunctus, nisi quem Dominus post legitimam ætatem vocare dignatus est.

CAPUT XLIX.

De Justino [1] et Misilino [2].

Intra terminum autem Beorretanæ urbis, in vico Sexciacensi, sanctus Justinus presbyter quiescit. Qui cum multis virtutibus polleat, sæpius ad sepulcrum ejus energumeni declamantes mundantur. Hujus meritis ac sanctitate propinquus est Misilinus, qui ejusdem ordinis officium in ecclesia habuit : qui apud Talvam vicum hujus territorii quiescit, similibus florens virtutibus.

CAPUT L.

De sancto Severo presbytero.

His urbe et termino sociatus sanctus Severus [3], et ipse presbyter ordinatus, nobili stirpe progenitus. Nam

(1) Bel., *Iustissimus*. (R.)
(2) Laud., Col. a et Bell. *Similinum* in indice appellant. (R.) — Hunc 2204 (Colb. a) in indice *Similino*, in contextu *Missilinus*. Alii *Misselinum*.
(3) Bal., *Severinus*. Hunc nonnulli post Rosweydum putant esse Severum Sulpicium. (R.)

ser. Mais celui-ci, par une idée ingénieuse, se prépara à remplir son ministère comme ils étaient dans notre église, et, tandis qu'ils y faisaient des baptêmes, lui commença de baptiser dans leur maison. Cependant, la vengeance divine se hâtant de frapper les petits enfants que les hérétiques avaient plongés dans l'eau (il y en avait deux dizaines), aucun ne put atteindre vivant le jour qui clôt la semaine après Pâques. Voyant cela et craignant que leur maison ne devînt une église, les hérétiques rendirent la sienne à notre prêtre. De ceux que ce dernier baptisa, nul ne mourut alors, mais celui-là seul qui, après avoir parcouru l'espace ordinaire de la vie, fut jugé digne d'être appelé par le Seigneur.

CHAPITRE XLIX.

Des prêtres Justin et Misilin [1].

Sur le territoire de la cité de Béziers, dans le bourg de Serre, repose le prêtre saint Justin. Il brille par beaucoup de miracles, et les possédés, tout en proférant des cris, sont souvent guéris à son tombeau. Misilin, qui remplit dans l'église les fonctions du même degré, est voisin de lui par les mérites et la sainteté. Il repose au bourg de Talazac, dans le même territoire, et florit de même en miracles.

CHAPITRE L.

Du prêtre saint Sévère.

C'est encore à cette ville et à ce territoire qu'appartient saint Sévère [2], qui, lui aussi, avait été ordonné prêtre et était issu d'une noble origine. Sur les terres d'une maison de Serre, qui faisait partie de ses propriétés, il bâtit une

(1) Vulgairement saint Mesclin.
(2) Mort l'an 500, 1er août. (R.)

in rure domus Sexciacensis, quod in ejus sessione subsistebat, ecclesiam ædificavit : ex inde iterum in alia villa aliud ædificavit templum Dei, utrumque tamen sanctorum reliquiis communivit. Cum autem dies dominicus advenisset, celebratis missis uno in loco, ad alium pergebat. Erat autem inter utrasque ecclesias spatium, quasi millium viginti. Hoc ei erat opus per singulos dominicos dies. Factum est autem quadam Dominica, dum hoc iter tereret, et velocius cornipedem verberans calce properaret, caput ejus ramus mespoli arboris percuteret. At ille injuriam sentiens, ait : « Arescere te jubeat Deus, cujus nutu de terra egressa es. » Et confestim aruit arbor usque in ipsis virtutis suæ radicibus. Ille vero accedens quo ibat, celebratis solemniis, fuit in eodem loco tribus diebus. Quarta autem die regressus, cum vidisset arborem aridam, ait : « Væ mihi qui in amaritudine cordis maledixi huic arbori. Et ecce enim qualiter aruit. Et descendens prostravit se ad radices ejus, et ait ad Dominum : « Deus omnipotens, cujus nutu omnia gubernantur, cujus imperio non nata creantur, creata vivunt, mortua reformantur : cujus salubre præceptum tenentes, vivere nos post mortem corporis hujus credimus per futuram resurrectionem, tu præcipe ut revirescat hæc arbor, et sit sicut antea. » Et statim quasi per aliquam venarum dispositionem humor a terra consurgens, per totos arboris patulæ ramos uberi irrigatione diffunditur, laxansque nodos arentes, prorumpentibus foliis, revixisse ab astantibus est mirata. Magna enim illi fuit virtus ac eleemosyna, ita ut, sicut superius dictum est, in domibus suis ecclesias faceret, ac facultates suas in cibos pauperum erogaret. In una

église, et, dans un autre domaine, il éleva un autre temple à Dieu, les enrichissant l'un et l'autre de reliques des saints. Quand le jour du dimanche arrivait, il célébrait la messe en l'un des deux endroits, puis allait à l'autre. Or, il y avait entre les deux églises un intervalle d'environ vingt milles. C'était là sa besogne de tous les dimanches. Un certain dimanche il lui arriva, pendant qu'il faisait la route et qu'il pressait son cheval du talon pour aller plus vite, de se heurter la tête contre une branche de néflier. En sentant la douleur, il dit : « Que Dieu te dessèche ! lui par la permission de qui tu es sorti de terre. » Et au même instant l'arbre se dessécha jusqu'aux racines même de sa séve. Sévère alla au lieu vers lequel il se dirigeait, y célébra les saintes solennités et y demeura trois jours. Le quatrième jour, en s'en retournant, il vit l'arbre séché et dit : « Malheur à moi, qui ai maudit cet arbre dans l'amertume de mon cœur et qui suis cause que le voilà sec. » Et descendant de sa monture, il se prosterna au pied de l'arbre et s'écria vers le Seigneur : « Dieu tout-puissant, par la volonté de qui se gouvernent toutes choses, par la puissance de qui celles qui ne sont pas nées se créent, celles qui sont crées vivent et celles qui sont mortes se reforment, par qui nous croyons revivre nous-mêmes après la destruction de notre corps au moyen de la résurrection future si nous avons observé tes salutaires commandements, ordonne, ô Dieu, que cet arbre reverdisse et qu'il redevienne comme il était auparavant. » Et sur-le-champ, comme favorisée par quelque disposition particulière des pores, la séve s'élève de terre et se répand comme une irrigation bienfaisante dans toutes les branches de cet arbre à large ramure qui, amollissant ses nœuds desséchés et projetant ses feuilles, revient à la vie sous les yeux des assistants émerveillés. Sévère était d'une grande vertu et d'une grande charité, à tel point qu'il faisait de ses maisons des églises, comme il a été dit plus haut, et qu'il dépensait ses biens en nourriture pour les pauvres. Dans l'une

vero earum sepulcrum suum deposuit, in quo et sepultus est. Solitus erat namque flores liliorum tempore quo nascuntur, colligere ac per parietes hujus ædis appendere.

Ad subsequentem tomum

LIBRI DE GLORIA CONFESSORUM

FINIS.

de ces demeures il plaça lui-même le sépulcre où il est enseveli. Il avait coutume, au temps où naissent les lis, d'en cueillir les fleurs et de les suspendre aux murs de cette habitation.

Au volume suivant a fin du livre

DE LA GLOIRE DES CONFESSEURS.

ÉCLAIRCISSEMENTS

ET OBSERVATIONS.

Page 25 note 1.

Ajoutons à la note 1, page 25, relativement à la basilique de St-Martin de Tours, l'indication d'un ouvrage intitulé *De la destruction et du rétablissemenl des églises en France* (par M. Delahaye-Avrouin, *Paris*, Egron; in-4, 1822), dans lequel on trouve plusieurs gravures qui représentent diverses parties de cette église et un projet pour sa restauration. Elle a été, en effet, démolie en 1797, à la réserve de deux tours, l'une dont les étages moyens paraissent du XIIe siècle, l'étage supérieur du XIVe, et qui porte le nom de Tour de Charlemagne; l'autre appelée Tour de l'Horloge.

L'église de St-Martin, élevée sur son tombeau par St Brice, qui lui succéda, puis refaite par St Perpète, comme nous le dit Grégoire de Tours (*Hist.*, liv. X, chap. XXXI), brûlée dès les temps mérovingiens par le duc d'Aquitaine Wiliachaire, et réparée par le roi Chlotaire Ier, incendiée de nouveau en 838 et 853 par les Normands, rétablie après la retraite de ces barbares, incendiée encore en 994 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et restaurée encore en l'an 1014, par le trésorier Hervé, puis détruite en partie en 1123 dans une sédition des habitants contre le chapitre, enfin reconstruite immédiatement après, était une des plus riches églises de la chrétienté. Il suffira, pour en donner une idée, d'emprunter à l'ouvrage publié sur la vie de St Martin par l'abbé Nicolas Gervaise[1], la même année où parut l'édition de Grégoire donnée par dom Ruinart, les deux passages que voici :

« Charles le Bel fit séparer la tête du saint, qu'on exposa dans un reliquaire d'or, avec les châsses d'or et d'argent où étaient les corps de Brice, Perpétue, Grégoire, Eustoche, Eufrone et autres, au

---

(1) La vie de St Martin, évêque de Tours, avec l'histoire de la fondation de son église et ce qui s'y est passé de plus considérable jusqu'à présent. A Tours, chez J. Barthe, 1699, in-4.

dessus du tombeau qui fut alors séparé de l'église par une grille en fer. Louis XI la fit remplacer en 1479 par une grille d'argent, et dès l'année 1466 il avait fait fondre sa figure au naturel dans une posture de suppliant, et l'avait fait placer devant le tombeau. Elle était d'argent et pesait avec tous ses ornements 130 marcs; elle demeura jusqu'en 1562. La grille d'argent fut fondue par François Ier et Jacques de Semblançay, en 1522, au mois de juillet. Elle fut mise en pièces le 8 août et chargée à la porte de l'église dans des chariots escortés de plusieurs compagnies de soldats. On en fit des testons où d'un côté la figure du *treillis de saint Martin* était empreinte (p. 328-331). »

« Inventaire des vases d'or et d'argent, perles, pierreries, ornements d'autel, habits sacerdotaux et bijoux qui étaient dans le trésor de l'église de St Martin de Tours lorsqu'elle fut pillée par les hérétiques huguenots au mois de mars de l'année 1562, fidèlement extrait de deux inventaires : l'un fait en 1493, l'autre après le pillage en 1562 par le prince de Condé. »—VI. Dix châsses de vermeil, la plupart enrichies de pierreries, où étoient renfermés les corps des SS. évêques de Tours : Brice, Eustoche, Perpete, Euphrone et Grégoire. Les chefs de St Brice, St Grégoire de Tours, de Ste Cécile et Ste Radegonde, partie d'or, partie de vermeil, enrichis de pierreries. Un bras de vermeil où étoit un os du bras de St Sévère Sulpice qui a écrit le premier la vie de St Martin. — XI. La figure au naturel du roi Louis XI à genoux, avec son coussin, ses ornements royaux et son bonnet, enrichie de pierreries, le tout d'argent et du poids de 126 marcs 2 onces. — XXVII. Le grand livre des Évangiles écrit sur du vélin en lettres d'or[1] ayant un couvercle d'or du poids de 38 marcs, 4 onces, semé de perles et de pierreries; le Missel, écrit de même, en avoit un de vermeil du poids de 26 marcs et le grand Psautier un autre du même poids. — XXVIII. Le livre de la vie de St Martin, d'un caractère fort antique, étoit couvert de plaques d'ivoire et d'argent. Le livre des Évangiles dont on se servait plus souvent, avait un couvercle d'argent du poids de 33 marcs.

1. Ce précieux évangéliaire carolingien, décrit par les Bénédictins dans leur *Nouveau traité de diplom.*, t. III, p. 50, existe encore à la bibliothèque publique de Tours, dépouillé il est vrai de sa splendide reliure. Il a été l'objet d'une *Notice* récemment publiée (p. in-8, 1857) par M. Victor Luzarche, bibliothécaire de la ville.

Le Livre des Évangiles, du poids de 33 marcs, paraît s'être aussi conservé à la même bibliothèque; c'est un volume également du IXe siècle et du plus grand prix, quoique veuf de sa reliure primitive. Il est décrit sous le n° 24 (p. 18) dans le *Catalogue des manuscrits de Tours*, par M. Luzarche.

Celui des Épîtres un semblable. Celui des Collectes en avoit un du poids de 40 mars. Celui des Capitules un de 19 marcs. Presque tous ces couvercles étoient semez de perles et de pierreries » (Gervaise, p. 424).

PAGE 33.

A la suite des quatre livres de Grégoire de Tours sur les miracles de saint Martin, un manuscrit, provenant de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, contient une prose en l'honneur de saint Martin, suivie d'une oraison. Dom Ruinart rapporte l'une et l'autre en alléguant que ces morceaux, tirés probablement de vieux missels, sembleront à quelques personnes devoir trouver place parmi les œuvres de Grégoire. Nous ferons comme lui, et même nous essayerons de rétablir cette pièce en stances de quatre vers, comme elle devait avoir été primitivement chantée à l'église

Prosa de sancto Martino.

Sacerdotem Christi Martinum cuncta per orbem
Canat ecclesia pacis catholica,
Atque illius nomen omnis hæreticus
Fugiat pavidus.

Pannonia lætetur genitrix talis filii;
Italia exsultet atrix altrix tanti
Juvenis, et Galliæ trina divisio
Sacra certet litigia cujus esse debeat præsul.

Sed pariter habere se patrem omnes gaudeant;
Turonici soli ejus corpus foveant;
Hinc Francorum atque Germaniæ plebs omnis plaudat,
Quibus videndum inspexit dominum in sua veste.

Hic celebris est Ægypti partibus,
Græcia quoque cunctis sapientibus,
Qui impares se Martini meritis sentient,
Atque ejus medicamini.

Nam febres sedat, dæmonesque fugat,
Paralytica membra glutinat
Et mortorum sua prece
Trium reddit corpora vitæ pristinæ.

Hic, ritus sacrilegos destruit
Et ad Christi gloriam dat ignibus idola;
Hic nudis mysteria
Brachiis conficiens, præditus est cœlesti lumine,

Hic oculis ac manibus
In cœlum est totis suspensus,
Terrena cuncta respuit.
Ejus ori nunquam Christus abfuit,
Sive justitia vel quidquid
Ad vitam veram pertinet.

Igitur te cuncti poscimus, o Martine,
Ut qui multa mira hic ostendisti,
Etiam de cœlo gratiam Christi
Nobis supplicatu tuo semper infundas,
Etc.

Omnipotens sempiterne Deus, fons et origo totius boni, qui in beato Martino antistite glorificaris, laus virtutis ejus et robur fortitudinis illius, Gloria sanctitatis ejus et decor formæ ipsius, amor cordis ejus suspensioque animæ ipsius, lumen mentis ejus et dux itineris illius; qui in eo imaginis tuæ similitudinem mirabili expressione reformasti et per eum puritatis tuæ formam quodammodo palpabilem nobis exhibuisti; quem cum diligeret, te inspirante, justitiam odiretque iniquitatem, unxisti oleo exsultationis, non pro participibus tuis, sed inter maximos Unigeniti tui participes; exaudi, ipso intercedente, deprecationes nostras gravi peccatorum pondere pressas, et præsta ut preces ejus apud misericordiam tuam scelerum meorum maculas deleant, exempla me ad altiora pie operationis provocent, miracula a malis terreant, charismatumque ejus flagrantia ad currendum post te in odore unguentorum tuorum me pertrahat, imber doctrinæ ejus mei cordis duritiam infundat, omnique gratia, quam abs te boni auctore accepit, ad meæ proficiat devotionis atque salutis augmentum. Per eumdem....

Pages 189 et 409.

En quelques pages Grégoire de Tours fait deux fois allusion au verset de saint Matthieu (xiii, 28) si bizarrement quintessencié par saint Augustin. Cette sorte de jeu de chiffres consistant à comparer les trois degrés de la vertu chrétienne : Veuvage, Virginité, Martyre, à la bonne semence qui produit trente, soixante ou cent grains, paraît avoir été très-populaire dans les premiers siècles du moyen âge. Nous trouvons dans les poésies de Théodulfe, évêque d'Orléans, l'un des savants de la cour de Charlemagne, les dystiques suivants que nous ne nous chargeons pas de traduire, et dont l'énigmatique obscurité nous paraît provenir de ce qu'ils

étaient inscrits sous quelque peinture aux détails de laquelle ils font allusion et où les trois personnages étaient placés dans l'ordre suivant : Martyre, Veuvage, Virginité.

DE FRUCTU CENTENO, SEXAGENO ET TRICENO.

Est ager ecclesiæ partes distinctus in istas
Semine de Domini quæ est animata bono.
Pars prima est centum, pars sexagena secunda;
Tertia tricenum continet inde gradum.
Et primo pereunte nequit mox ire secundus,
Sed ratione locum tertius ejus adit.
Tertius et primum sequitur, hunc inde secundus,
Sed tamen ad primum nemo redire valet.
Tertius en miseram linquit, petit atque secundus;
Haudquaquam primus, sed repetendus erit.

Page 338.

La bibliothèque publique de Clermont-Ferrand possède un précieux manuscrit à miniatures des petites œuvres de Grégoire de Tours dont j'ai pu recueillir jusqu'ici les variantes, grâce à l'extrême obligeance de M. G. Desbouis bibliothécaire de la ville. Cependant ce n'est que depuis l'impression de ce volume que j'ai eu connaissance de la partie de ce texte relative au livre *De la gloire des confesseurs*. Voici le peu qu'il fournisse à relever :

Chap. V : Apud *Artonam Arvernensim* vicum. *Vitalena* quædam...; de *eo* vici *Rigomanensis*.
XII. *Sagonthum*.
XXI. *Mallacense* monasterium... sed et *Litomeris*.
XXIII. *Cannonensis* vici.
XXIV. *Carnotino*.
XXX. *De sancto Austremonio. Austremonium.... Catiano.*
XXXII. Apud *Avernam*.
XXXIII. De *Amabile* presbytero *ricomense*. Vici *Rigomagensis*.
XXXVI. *Liminus*.
XLI. Civitatem *Autisiodoro... Teudilgilde* reginæ... ex *Arverne... Autisiodorensim... Musciacas*.
XLII. Apud castrum *enim Divionensim*.
XLVI. *Blavianensi* castello.

PAGES 408, 412.

Dans les chapitres XXXV et XXXVI du livre *De la gloire des confesseurs*, Grégoire parle avec complaisance des sépultures, antiques pour lui déjà, qui se trouvaient en abondance dans un quartier situé sous les murs de Clermont et qu'on a nommé depuis, comme on le nomme encore aujourd'hui, le faubourg St-Allyre. Ces sépultures se trouvaient principalement dans le voisinage ou à l'intérieur même de trois églises qui étaient groupées à vingt ou trente pas l'une de l'autre : St-Allyre, St-Vénérand, et une troisième dont Grégoire ne dit pas le nom, St-Cassi. Le saint évêque devient dans ces curieux chapitres un véritable archéologue lorsqu'il ajoute qu'on distinguait la religion à laquelle avaient appartenu les personnages enfermés dans ces tombeaux, en examinant si les scènes sculptées à l'extérieur représentaient des faits de la vie du Christ, et lorsqu'il rapporte une des inscriptions qu'on y lisait : *Sanctæ memoriæ Gallæ.*

Onze cents ans après, à la fin du dix-septième siècle, les choses n'avaient pas beaucoup changé. Le faubourg de St-Allyre s'était peuplé d'habitants ; les trois églises avaient probablement été plus d'une fois reconstruites, mais elles existaient encore toutes trois; les cimetières qui les avaient environnées ne se voyaient plus, mais leurs morts, pour la plupart, reposaient tranquillement cachés sous les jardins de l'abbaye de St-Allyre ou transportés à l'intérieur des trois vieilles basiliques. Tel était du moins l'état de choses que constate dom Ruinart dans ses notes sur cet endroit des ouvrages de Grégoire. « Dans ces trois églises, dit-il, on voit encore d'antiques tombeaux de saints, ou du moins de chrétiens, tels que les décrit Grégoire, mais principalement dans l'église de Vénérand où il y en a plusieurs sur lesquels sont représentées la prédication du seigneur Christ, la multiplication par lui faite des pains et des poissons et autres saintes histoires suivant l'usage de ces anciens temps, comme on peut le voir dans la *Rome souterraine* et dans d'autres monuments antiques de l'Église. Mais il n'y en a plus aucun maintenant hors de ces églises, soit qu'on les ait transportés dans l'intérieur d'icelles, soit qu'ils aient été abîmés sous les ruines des vieux édifices lors des invasions que l'Auvergne eut à subir de Normands. » (Col. 921, note.) A la suite de ces renseignements, dom Ruinart rapporte cinq inscriptions appartenant à ces sépultures chrétiennes : la première consacrée à saint George, deux autres relatives à Corvus, oncle de St. Allyre, et à St Just évêque de Clermont ; les deux dernières à des personnages inconnus.

La révolution de 1789 a fait disparaître et l'abbaye de St.-Allyre et les trois vénérables églises du faubourg; des constructions nouvelles cachent jusqu'à leur emplacement, après avoir dissipé les anciennes sépultures, qui de temps en temps apparaissent encore aujourd'hui sous la pioche des ouvriers. Cependant le souffle moderne n'a pas tout emporté. Deux de ces beaux sarcophages sculptés au IVe ou au Ve siècle, en marbre de Paros comme dit Grégoire, c'est-à-dire en marbre blanc, subsistent encore dans leur entier. L'un sert d'autel à la chapelle de St-Pierre dans l'abside de la cathédrale de Clermont ; il présente sur la face antérieure une suite de sept arcades à plein cintre sous lesquelles se trouvent le Christ et ses douze apôtres; le Christ debout sous l'arcade du milieu, et les apôtres deux à deux sous les six autres ; les piliers, les chapiteaux et les archivoltes sont richement décorés ; mais les figures, d'un travail presque barbare. Aux deux faces latérales du sarcophage sont sculptées, à gauche une chasse au tigre, à droite une chasse au lion. L'autre tombeau dont nous voulons parler est d'une main plus habile quoiqu'il porte un des caractères qui décèlent la sculpture des derniers temps du Bas-Empire, savoir le coup de tarière, formant une petite cavité cylindrique, pour exprimer les creux principaux. Il a aussi servi d'autel, m'a-t-on dit, dans la cathédrale; il décore aujourd'hui, au même titre, la chapelle des Carmes deschaux (jadis de l'abbaye de Chantoin) à l'entrée du cimetière actuel de Clermont. Les scènes sculptées qu'il représente sont : sur les faces latérales, l'entrée du Christ à Jérusalem et le Christ au puits avec la Samaritaine; sur la face antérieure : à gauche Moïse faisant jaillir l'eau du rocher et le Christ guérissant l'aveugle-né; à droite l'hémorroïsse baisant la robe du Christ et la résurrection de Lazare ; au milieu, la défunte : une belle jeune femme enveloppée de longues draperies, la tête couverte de la perruque des dames romaines, le cou paré d'un collier de perles et les deux bras étendus ; tout son corps exprime par un gracieux mouvement l'aspiration vers le ciel. A ses côtés sont deux hommes tenant chacun à la main un volume, « le livre de sa vie. » Tous les personnages sont drapés avec ampleur et chaussés de sandales. Le Christ est imberbe et sans aucun attribut particulier, excepté dans la scène de la Samaritaine où il porte une légère moustache et sur la tête une sorte de toque.

Ce monument a été publié dans le *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne* par M. Rabani-Beauregard; *Paris*, in-8, 1802 (gravure de Gault de St-Germain), dans deux ouvrages de M. J. B. Bouillet sur Clermont, et dans *l'Ancienne Auvergne et le Velai*, par Ad. Michel, Clermont, in-fol. 1842 (dessin d'Anat. Dauvergne).

Le musée de Clermont-Ferrand, s'il est permis de donner le nom de musée au dépôt provisoire où la municipalité de cette ville enfouit depuis près de vingt ans, sans ordre et sans l'ombre d'inventaire, les précieux débris de sa splendeur passée, renferme encore quatre ou cinq autres fragments de sarcophages sculptés. Ces fragments annoncent des ouvrages analogues à ceux que je viens de décrire. On trouve aussi dans ce dépôt trois inscriptions à peu près contemporaines de Grégoire de Tours, qui ont été l'objet d'une note de l'abbé Lebeuf insérée en 1759 au t. XXV des *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*.

Quant aux cinq inscriptions citées par dom Ruinart, elles paraissent être perdues, sauf celle de Corvus oncle de St. Allyre, qu'on a retrouvée il y a peu d'années dans les démolitions d'une maison de la ville et qui a été l'objet d'une brochure intitulée : *Notice sur une inscription découverte dans le faubourg St-Allyre et sur l'église de N. D. d'Entre-saints* (*St-Allyre*), par M. Peghoux; Clermont, 1854, in-8 de 32 pag., avec un fac-simile de l'inscription.

On trouve aussi dans la *statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, par J. B. Bouillet (1846) le dessin d'un fragment de sarcophage provenant de l'ancien Clermont, mais qui en a disparu depuis, et offrant cette particularité intéressante, qu'il appartenait à l'un des tombeaux païens signalés par Grégoire de Tours. Ce fragment représente une douzaine de personnages, parmi lesquels une femme éplorée recueillant ses pleurs dans deux lacrymatoires qu'elle place sous ses yeux, et il porte l'inscription suivante : D. M. ‖ EMMAE LVCIAE ‖ M. LVCIAE. F. VIX. ‖ ANN. XVII. M. V.

TABLE DES MATIÈRES.

MIRACLES DE SAINT MARTIN.

I.

Chap.		Pages.
Préface		3
I.	Que Sévère a écrit la vie de saint Martin	7
II.	Que le bienheureux Paulin a écrit en vers la même vie	9
III.	De la consécration et de la mort de saint Martin	17
IV.	Comment sa mort fut révélée au saint évêque Severin par un chœur céleste	19
V.	Comment cette mort fut de même révélée au bienheureux Ambroise	21
VI.	De la translation du bienheureux corps de saint Martin	25
VII.	Du muet Théodemond	29
VIII.	D'une femme aveugle nommée Chainemonde	31
IX.	Du bienheureux Baudin, évêque	33
X.	De celui qui porta les reliques du saint à Cambrai	35
XI.	De la conversion du roi de Galice et de son peuple	37
XII.	De la reine Ultrogothe	43
XIII.	De celui qu'une pustule avait mis à l'extrémité	45
XIV.	D'un château d'Italie appelé Terzio	47
XV.	De l'huile de la lampe qui brûle au-dessus de l'image du saint	49
XVI.	Du procurateur Placide	*Id.*
XVII.	Des choses arrivées à Amiens	51
XVIII.	De l'oratoire de Siran	53
XIX.	De Bella l'aveugle	*Id.*
XX.	D'Ammonius tombé dans un précipice	55
XXI.	D'nu autre qui fut pendu	57
XXII.	Du perclus Léomère	59
XXIII.	De Wiliachaire qui fut délivré de ses chaînes	61

Chap.		Pages.
XXIV.	De la faiblesse du comte Alpin	63
XXV.	Du perclus Charigisèle	*Id.*
XXVI.	D'Aquilinus le fou	65
XXVII.	De Charivald, infirme	67
XXVIII.	D'une corde coupée	*Id.*
XXIX.	Du roi Charibert, qui envahit les biens de l'Église	69
XXX.	D'Eustoche de Poitiers	71
XXXI.	De celui qui se parjura dans le saint portique	73
XXXII.	Comment sa vertu me ramena de maladie à santé	75
XXXIII.	De la démence de notre clerc	79
XXXIV.	Comment sa vertu éloigna la tempête de notre champ	81
XXXV.	Du bois de ses bienheureux barreaux qui nous fut apporté	*Id.*
XXXVI.	Comment sa vertu nous préserva des ennemis	83
XXXVII.	Des dyssentériques	85
XXXVIII.	Des énergumènes et des fiévreux	87
XXXIX.	De l'aveugle Léomérie	*Id.*
XL.	Du paralytique Securus	89

II.

DES MIRACLES QUI ONT ÉTÉ FAITS POSTÉRIEUREMENT A NOTRE VENUE A TOURS.

I.	Comment je fus délivré de la fièvre et de la dyssenterie	93
II.	De la maladie de Justin	97
III.	De Maurouse la goutteuse	99
IV.	Sur le serf du prêtre Simon	101
V.	Du paralytique d'Auxerre	103
VI.	Du paralytique d'Orléans	105
VII.	Du paralytique de Bourges	*Id.*
VIII.	De l'aveugle rendue à la lumière	107
IX.	D'un autre aveugle	*Id.*
X.	De la femme délivrée d'un flux de sang	109
XI	De la femme boiteuse	*Id.*
XII.	Guérison d'un dyssentérique	111
XIII.	D'un aveugle rendu à la lumière	113
XIV.	De la jeune fille paralytique	115

Chap.		Pages.
XV.	D'un aveugle rendu à la lumière	117
XVI.	Des choses qu'un matelot raconta	*Id.*
XVII.	Du duc Gontran	119
XVIII.	De Landolfe le lunatique	121
XIX.	De Theudomer, le diacre aveugle	125
XX.	De Didier, énergumène	127
XXI.	De l'homme qui avait la main nouée	*Id.*
XXII.	De la matrone Rémie	*Id.*
XXIII.	De Vinaste, aveugle	129
XXIV.	De l'homme qui était noué de tous ses membres	131
XXV.	Du paralytique guéri	135
XXVI.	De Piolus le muet	139
XXVII.	De la femme paralytique	141
XXVIII.	De la femme aveugle	143
XXIX.	Des deux aveugles	*Id.*
XXX.	De la femme muette	145
XXXI.	D'une autre femme infirme	*Id.*
XXXII.	De l'huile augmentant de quantité au tombeau du saint	147
XXXIII.	D'Allomer qui était noué	151
XXXIV.	Du clerc aveugle	153
XXXV.	Des prisonniers délivrés	*Id.*
XXXVI.	Des reliques que portait l'évêque Léodovald	155
XXXVII.	De l'énergumène guéri	*Id.*
XXXVIII.	De la jeune muette	157
XXXIX.	De ce que le prêtre Aredius emporta comme répandant la bénédiction	*Id.*
XL.	De Sisulfe l'estropié	159
XLI.	D'un aveugle rendu à la lumière	163
XLII.	D'un homme qui avait la main paralysée	165
XLIII.	Du petit enfant ressuscité	*Id.*
XLIV.	D'un autre aveugle rendu à la lumière	167
XLV.	Des deux enfants guéris	169
XLVI.	Du boiteux redressé	171
XLVII.	Du paralytique traîné par un bœuf	*Id.*
XLVIII.	De celui qui avait les mains et les pieds noués	173
XLIX.	De celui qui vint le bras paralysé	*Id.*
L.	D'un aveugle rendu à la lumière	175
LI.	Des dyssentériques	*Id.*

Chap.		Pages.
LII.	D'un autre qui fut guéri d'une humeur douloureuse.....	177
LIII.	D'un insensé ramené à la raison....................	*Id.*
LIV.	De la jeune fille aveugle, à Lisieux..................	181
LV.	De l'enfant qui avait la main perclue.................	*Id.*
LVI.	De la femme qui vint ayant les doigts contractés contre la paume de le main..............................	183
LVII.	De celle qui, ayant travaillé le jour de la fête de saint Jean (Baptiste), tomba malade........................	185
LVIII.	D'un homme aveugle et perclus......................	187
LIX.	D'une autre femme qui fut vendue après avoir reçu la liberté..	*Id.*
LX.	De ma douleur des yeux et de la tête................	189

III.

I.	De mon mal de gorge..............................	197
II.	De la guérison d'une jeune fille débile...............	199
III.	De l'homme à la main duquel un bâton s'attacha........	*Id.*
IV.	De la guérison d'un paralytique.....................	201
V.	D'un aveugle éclairé...............................	*Id.*
VI.	D'une débilité guérie..............................	*Id.*
VII.	De celui qui fabriquait une clef le dimanche...........	203
VIII.	D'un mort ressuscité...............................	*Id.*
IX.	D'un homme qui avait le pied estropié...............	207
X.	De la jambe de ma mère...........................	209
XI.	D'une femme qui eut la jambe guérie................	*Id.*
XII.	D'un garçon guéri du délire.........................	211
XIII.	De la guérison du pied de Théoda...................	*Id.*
XIV.	D'un homme courbé...............................	*Id.*
XV.	De l'infirmité de Gundulfe..........................	213
XVI.	D'un aveugle qui recouvra la vue....................	215
XVII.	De l'oreille de Siggon le référendaire...............	217
XVIII.	De la maladie des animaux.........................	219
XIX.	D'un aveugle qui recouvra la vue....................	221
XX.	D'un autre aveugle qui recouvra la vue..............	*Id.*
XXI.	De Julien qui était contrefait.......................	223
XXII.	D'une femme qui recouvra la vue auprès du lit du saint.	*Id.*
XXIII.	D'un muet que ses frères avaient dépouillé de ses biens..	225

Chap.		Pages.
XXIV.	De l'augmentation de l'huile.......................	227
XXV.	D'une femme qui eut les doigts redressés...........	229
XXVI.	D'une femme contrefaite.........................	*Id.*
XXVII.	D'un enfant contrefait...........................	231
XXVIII.	D'un aveugle qui recouvra la vue..................	*Id.*
XXIX.	D'un homme ayant eu la main adhérente à un bâton.	*Id.*
XXX.	D'un enfant dont l'estomac était malade...........	233
XXXI.	D'une femme dont la main droite était desséchée.....	*Id.*
XXXII.	D'une femme dont les mains adhérèrent ensemble....	235
XXXIII.	De la maladie des chevaux.......................	*Id.*
XXXIV.	D'une contagion accompagnée de tumeurs.........	237
XXXV.	De deux paralytiques, et d'un aveugle qui fut guéri..	239
XXXVI.	D'Auguste qui était contrefait.....................	*Id.*
XXXVII.	D'une jeune fille muette.........................	*Id.*
XXXVIII.	D'un diacre de Châlons..........................	241
XXXIX.	D'une femme contrefaite et aveugle...............	243
XL.	De la guérison d'un paralytique....................	245
XLI.	D'une jeune fille dont les chaînes se brisèrent.......	*Id.*
XLII.	Du livre de sa Vie sauvé du milieu des flammes......	247
XLIII.	De la guérison de deux serviteurs..................	249
XLIV.	De Malulfus qui était contrefait....................	*Id.*
XLV.	D'un autre qui eut les mains redressées.............	251
XLVI.	D'une femme dont le bras s'était contracté.........	*Id.*
XLVII.	De celui qui était enfermé pour une dette..........	253
XLVIII.	D'une femme aveugle qui recouvra la vue..........	*Id.*
XLIX.	D'un paralytique impotent de tout son corps.......	255
L.	D'un prêtre guéri des frissons.....................	*Id.*
LI.	De la guérison du jeune fils de Cardégisile.........	257
LII.	D'un clerc qui avait la dyssenterie.................	259
LIII.	D'un pendu délivré. Item d'un autre...............	*Id.*
LIV.	De la guérison d'un muet.........................	261
LV.	D'une femme dont la main s'était contractée........	*Id.*
LVI.	D'une femme contrefaite et aveugle................	263
LVII.	D'un aveugle qui recouvra la vue..................	265
LVIII.	De la guérison d'un paralytique et de deux aveugles, et de la purification de deux possédés..............	*Id.*
LIX.	D'un enfant qui avait la fièvre....................	26[illegible]
LX.	Des faits qui se sont accomplis dans mon voyage.....	269

IV.

Chap.		Pages
.	De mon mal de ventre	275
II.	De ma langue et de mes lèvres	277
III.	D'un enfant guéri de la fièvre	*Id.*
IV.	D'un homme contrefait, d'une femme aveugle et de trois possédés	279
V.	Du serf de Théodulfe	*Id.*
VI.	De la guérison de beaucoup d'infirmités	*Id.*
VII.	D'un raisin en Galice	281
VIII.	De la basilique du saint dans la ville de Saintes	285
IX.	De deux dyssentériques	*Id.*
X.	Des patènes provenant du saint	*Id.*
XI.	De Blidéric qui n'avait pas eu de fils	287
XII.	D'une femme aveugle dans le village de Tornes	289
XIII.	Du rétablissement d'une main desséchée	291
XIV.	De l'infirmité de Baudégisile	*Id.*
XV.	D'un homme qui transporta de la cire	293
XVI.	De la délivrance d'un prisonnier	295
XVII.	D'un enfant aveugle	297
XVIII.	D'une jeune fille aveugle	299
XIX.	D'un homme contrefait et aveugle	*Id.*
XX.	Item d'un autre aveugle	301
XXI.	Des eulogies qu'offrit Motharius, citoyen de Tours	*Id.*
XXII.	D'un homme contrefait qui fut redressé	303
XXIII.	De la guérison d'une femme aveugle et d'un homme impotent	*Id.*
XXIV.	De la guérison de plusieurs aveugles et possédés	305
XXV.	D'une jeune fille guérie de la fièvre	*Id.*
XXVI.	Des prisonniers délivrés	307
XXVII.	De la guérison du serf impotent de l'évêque Nonnichius.	309
XXVIII.	De la fièvre de Claudius, chancelier royal	*Id.*
XXIX.	De ce que l'abbesse Agnès de Poitiers apprit d'un batelier.	*Id.*
XXX.	Des miracles du monastère de Ligugé	311
XXXI.	D'une source dont le saint obtint l'ouverture par la prière	315
XXXII.	De l'incendie de la ville de Poitiers	317

Chap.		Pages.
XXXIII.	Du serviteur guéri de la fièvre	319
XXXIV.	De Léodulfe qui était insensé et impotent	*Id.*
XXXV.	D'un homme innocent accusé par la calomnie et délivré.	*Id.*
XXXVI.	De la guérison d'une femme devenue muette	321
XXXVII.	De la guérison de fiévreux	323
XXXVIII.	D'aveugles, de possédés et de paralytiques	325
XXXIX.	De prisonniers relâchés	*Id.*
XL.	De Mauranus qui était muet	*Id.*
XLI.	D'un homme contrefait et de prisonniers qui furent délivrés	327
XLII.	D'un autre qui était contrefait	329
XLIII.	De la guérison d'enfants fiévreux	*Id.*
XLIV.	De la folie de Principius	331
XLV.	De la guérison de Léodulfe, aveugle	*Id.*
XLVI.	De deux autres hommes contrefaits	333
XLVII.	D'un incendie éteint par son aide	335

GLOIRE DES CONFESSEURS.

I.	Des vertus des anges	343
II.	De saint Hilaire, évêque de Poitiers	345
III.	De saint Eusèbe, évêque de Verceil	347
IV.	De saint Martin, évêque de Tours, et du tombeau de saintGatien	351
V.	Du même sujet et du tombeau de la vierge Vitalina	*Id.*
VI.	De la pierre sur laquelle le saint s'assit	357
VII.	De l'arbre relevé	359
VIII.	De l'oratoire de la ferme de Martigni	*Id.*
IX.	De l'huile du sépulcre de saint Martin	361
X.	Du raisin de la vigne qu'il planta lui-même et de la cire de son tombeau	363
XI.	Des miracles qu'il opéra chez les Tonnerrois	365
XII.	De son monastère en Espagne	367
XIII.	De l'hérétique qui, voulant ouvrir les yeux à un homme, l'aveugla	*Id.*
XIV.	De la dispute de l'hérétique avec le catholique	369
XV.	De l'abbé Venantius	371
XVI.	De sainte Pappola	*Id.*

Chap.		Pages.
XVII.	Du couvercle d'un tombeau	373
XVIII.	Des tombeaux de deux vierges	375
XIX.	Ce que saint Eufronius prédit du roi Charibert	379
XX.	De la dédicace de notre oratoire	381
XXI.	Du sépulcre de Saint-Solenne	383
XXII.	De l'abbé Maxime	387
XXIII.	De Jean, le reclus	391
XXIV.	De Monegonde, pieuse femme	393
XXV.	De Senoch, abbé	395
XXVI.	De Saint-Siméon à la Colonne	*Id.*
XXVII.	Des tombeaux des prêtres dans la basilique de Saint-Martial	397
XXVIII.	Des miracles opérés à son tombeau	399
XXIX.	De celui à qui l'évêque rendit la parole	*Id.*
XXX.	De saint Austremoine, évêque de Clermont	401
XXXI.	De l'homme qui reçut d'un prêtre les eulogies	403
XXXII.	Des deux amants	405
XXXIII.	Du prêtre Amable	407
XXXIV.	De Georgie, pieuse femme	409
XXXV.	Du sépulcre brisé dans la basilique de Saint-Vénérand.	*Id.*
XXXVI.	D'autres sépulcres de saints dans la même église	413
XXXVII.	Du sépulcre des saints évêques Vénérand et Népotien.	415
XXXVIII.	Du moine que son abbé regardait prier	417
XXXIX.	Du feu qui s'est souvent échappé des reliques des saints.	419
XL.	Des visions que j'ai eues pour la maladie de mon père.	421
XLI.	De saint Germain d'Auxerre	423
XLII.	De Hilaire, sénateur dijonnais	427
XLIII.	Des saintes Floride et Paschasie	429
XLIV.	De l'évêque saint Tranquille	*Id.*
XLV.	De Séverin, évêque de Bordeaux	*Id.*
XLVI.	De Romain, prêtre de la même ville	433
XLVII.	Des deux prêtres qui psalmodient	435
XLVIII.	De l'église de Rions	*Id.*
XLIX.	Des prêtres Justin et Misilin	437
L.	Du prêtre saint Sévère	*Id.*
Éclaircissements et observations		443

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21





VOLUME 3


SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

ALIAQUE

OPERA MINORA

LES LIVRES DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

TOME III

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rue de Fleurus, 9

LES LIVRES DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

revus et collationnés sur de nouveaux Manuscrits

ET TRADUITS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR H. L. BORDIER

TOME TROISIÈME



A PARIS

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC LXII

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun ouvrage ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition du tome III des Opuscules de Grégoire de Tours, *préparée par* M. Bordier, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 8 *décembre* 1862.

Signé Jules MARION.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBER MIRACULORUM

SEPTIMUS

SIVE DE GLORIA CONFESSORUM.

(CONTINUATIO.)

LES LIVRES DES MIRACLES

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

LIVRE SEPTIÈME INTITULÉ
DE LA GLOIRE DES CONFESSEURS.

(SUITE.)

GEORGII FLORENTII GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

DE

GLORIA BEATORUM CONFESSORUM

(CONTINUATIO.)

CAPUT LI.

De lilio sepulcri sancti Severi.

Unde qualis fuerit vita ejus in hoc sæculo, ita Domino cooperante clarescit, ut evidentibus nunc prodigiis designetur. Igitur lilium, quod diximus ab eo collectum, atque in basilica sepulcri ejus positum, prætereunte tempore, laxatis deorsum florum foliis, arente coma emarcescit : et ita siccatum videtur, ut si contingatur manu, putetur in pulverem extemplo resolvi, totumque annum in hac ariditate perdurat. Adveniente vero die quo confessor migravit a corpore, in rediviva viriditate resurgit; videasque foliis paulatim revirentibus ipsos flores attolli, et sine ullo aquæ ac telluris humore, in ea specie qua quondam fuerat, renovari. Et sic beatus confessor profert novos flores e tumulo, qui cum sanctorum reliquis ut palma floret in cœlo.

DE LA GLOIRE

DES BIENHEUREUX CONFESSEURS

PAR

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS.

(SUITE.)

CHAPITRE LI.

Du lis sur le tombeau de saint Sévère.

La sainteté de la vie de Sévère en ce monde brille d'un tel éclat, par l'intervention même du Seigneur, que maintenant encore elle se reconnaît à des miracles évidents. Ainsi un lis qu'il avait cueilli, comme nous l'avons dit [1] et qui était placé dans l'église où se trouve son tombeau, avec le temps laissa ses pétales tomber, sa tête fanée se flétrir, et sembla tellement desséché qu'en le touchant avec la main on eût cru le faire tomber en poussière, et cet état de dessèchement dura toute une année; mais le jour venu où le confesseur sortit de cette vie, le lis se releva plein d'une verdeur nouvelle. Vous eussiez vu à ses feuilles peu à peu révivifiées se joindre la fleur elle-même et, sans être aucunement humecté ni par l'eau ni par la terre, le lis se renouveler dans sa forme primitive. Ainsi, du fond de son tombeau répand des fleurs nouvelles ce bienheureux confesseur qui, en compagnie du reste des saints, fleurit, comme une palme, dans le ciel.

---

(1) Tome précédent, p. 441.

CAPUT LII.

De sepulcris quæ elevantur.

Sub termino quoque vici Juliensis sunt tres presbyteri consepulti, ut fertur per antiquam relationem, nullius consanguinitatis propinqui vinculo nisi tantum in amore Dei socii, e cœlo fratres effecti, qui unius loci spatium, sepulcris juxta positis, assiduitate miraculorum illustrant. Qui cum multorum annorum curricula in his ubi sepulti sunt loculis quiescerent, scissum nuper pavimentum, quod calce atque comminuta testa quasi silex durissima fusum erat, unius sepulcri cacumen apparuit. Quo paululum elevato, tellus scissa apicem alterius patefecit. Illoque emicante, secutus est tertius tumulus, qui nunc juxta initium ostensionis suæ gradatim elevantur super terram[1]. Sed nunc jam primus liber a mole terrena, liberum se visibus præstat humanis; duo adhuc sequuntur, sed annis singulis proficiunt ad egressum. O admirabile mysterium Deitatis! quod artuum sepultorum puritatem manifestat sæculo, dum prodit e pavimento et præparat ad resurrectionem, non vermi non morituro dandos, sed luci solis claritati æquandos, ac dominici corporis conformatione clarificandos. Sunt autem hæc sepulcra

(1) Canonizatio olim per elevationem corporis defuncti a terra fiebat, super quod altare erigebatur. Unde magnum sanctitatis indicium erat, si miraculo alicujus sepulcrum a terra absque hominum ministerio elevabatur. Quod sancto Droctoveo primo S. Germani a Pratis abbati contigit, ex ejus Vita, num. 18, sæc. I Act. sanctor. ord. S. Bened. (R.)

CHAPITRE LII.

Des sépulcres qui s'élèvent de terre.

Sur le territoire du bourg Julien [1] sont ensevelis, comme le rapporte une ancienne relation, trois prêtres que ne rapproche aucun lien de parenté, si ce n'est seulement qu'ils furent unis dans l'amour de Dieu et devinrent frères par la volonté du ciel; le lieu unique où sont placés leurs sépulcres contigus l'un à l'autre est illustré par les miracles non interrompus qu'ils produisent. Ils reposaient depuis de longues suites d'années aux places où ils sont ensevelis quand, récemment, le pavé s'étant fendu, pavé qui, formé d'un mélange de chaux et de brique pilée était comme le silex le plus dur, apparut le dessus d'un premier tombeau. Ce tombeau s'étant exhaussé peu à peu, le sol entr'ouvert laissa voir le sommet d'un autre. Celui-ci sortant à son tour fut suivi d'un troisième sépulcre; et depuis le commencement de leur apparition l'on peut voir ces deux derniers s'élever graduellement de terre. Déjà le premier, dégagé maintenant du sol qui pesait sur lui, se montre librement aux regards humains; les deux autres ne font encore que le suivre, mais ils avancent toutes les années leur dégagement. O admirable mystère de la Divinité, qui manifeste au monde la pureté des membres ensevelis, en les faisant sortir de dessous le sol, en les préparant pour la résurrection, pour enseigner qu'ils ne doivent pas être donnés au ver et à la mort, mais qu'ils doivent être égalés en clarté à la lumière du soleil et glorifiés par la ressemblance avec le corps du Seigneur! Ces

(1) Nom qui n'a pas subsisté et qui dès le temps de Grégoire, comme on le voit par la fin du chapitre, tendait à céder la place à celui de *Atroa* ou *Atora*, Aire (Landes).

infra terminum quem superius diximus, apud vicum Atroam[1].

CAPUT LIII.

De sepulcro Thaumasti episcopi.

Thaumastus[2] quoque, juxta expositionem nominis sui, admirabilis sanctitate, Momociacensis[3] urbis fuisse fertur episcopus : de qua urbe nescio qua causa demotus, Pictavum oppidum petiit, ibique præsentem vitam, in bona perdurans confessione, finivit. Cui quæ sit merces in cœlo, ad ejus ostenditur tumulum; eumque inhabitare paradisum prodit virtus egrediens de sepulcro : illudque in eo veraciter ostenditur, quod dominus Jesus Christus in evangelio Marthæ dicit : « Qui credit in me, etiam si moriatur, vivit : et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum. » Hic ergo super terram sepulcrum habet ante ipsum atrium beati Hilarii. De quo tumulo erasus a multis pulvis, et haustus, ita dolori dentium febriumque medetur, ut qui hauserit, miretur effectum. Nam ita hæc benedictio assidue expetitur, ut jam in uno loco sarcophagus appareat transforatus.

(1) Forte legendum *Atora* seu *Atura*. (R.)
(2) 2205, *Momociasensis*.
(3) Mss. omnes *Theomastus*, præter Antuerpiensem qui habet *Thomastus*. Nominis etymon quod Gregorius affert nostram lectionem exigit. (R.) — 2204 in indice *Theomastis*.

sépulcres sont situés dans le territoire que nous avons dit ci-dessus, dans le bourg d'Aire.

CHAPITRE LIII.

Du sépulcre de l'évêque Thaumastus.

Thaumastus, homme digne de ce qu'annonçait son nom [1] et admirable par sa sainteté, fut, à ce qu'on rapporte, évêque de la ville de Mouzon [2]. Déplacé de cette cité, je ne sais par quelle cause, il se rendit dans la ville de Poitiers et y finit ses jours en persistant dans la confession des saines doctrines. On peut voir à son tombeau quelle récompense il a méritée dans le ciel; et la puissance qui émane du lieu où il est enseveli montre qu'il habite au paradis. En lui se montre avec vérité ce que le Seigneur Jésus-Christ dit à Marthe dans l'évangile : « Celui qui croit en moi, reste vivant lors même qu'il meurt, et quiconque vit et croit en moi ne mourra point éternellement [3]. » Cet évêque donc a son tombeau placé sur le sol juste en face de l'aitre de saint Hilaire. Beaucoup de gens, après avoir raclé la poussière de ce tombeau et l'avoir bue, éprouvent un tel soulagement aux douleurs de dents et à celles de la fièvre qu'après en avoir pris on en admire l'effet. Et cette bénédiction est recherchée avec tant de zèle qu'il y a déjà un endroit où le sarcophage est perforé.

(1) Θαυμαστὸς, admirable. Cf. ci-dessus, t. II, p. 409, n. 3.
(2) Suivant l'opinion commune, *Momociacensis urbs* serait Mouzon-sur-Meuse (Ardennes, arrond. de Sedan), appelé sur les monnaies mérovingiennes *Mosomo castrum*, dans les documents du ve siècle *Mosomagus* (Desnoyers, Topogr. eccl., *Reims*) et d'après la Notice de l'empire, *Musmagus*. Mais il n'y a jamais eu d'évêché en ce lieu. Divers commentateurs ont proposé de lire *Moguntiacensis* (Mayence) et même *Mimatensis* (Mende); autant vaudrait proposer *Momoniensis*, Monmouth. D'autre part le nom de Thaumastus ne figure sur aucune des listes d'évêques de la Gaule que l'on connaisse. Cependant dom Ruinart, tout en s'étonnant de ne trouver aucune trace de ce saint dans l'ancienne liturgie du diocèse de Poitiers, fait observer que l'on voyait encore de son temps à Poitiers, le tombeau de Thaumaste. (Voy. les *Éclaircissements* à la fin du volume.) — Cf. *Hist.* IX, XXIX, où Grégoire cite encore Sigebert, également inconnu, comme évêque du *Momociacense oppidum*.
(3) Jean, chap. XII.

CAPUT LIV.

De Lupiano confessore.

Infra ipsum Pictavorum terminum, qui adjacet civitati Namneticæ, id est, in vico Ratiatensi[1], Lupianus quidam in albis transiens requiescit. Hic fertur a beato Hilario antistite donum baptismatis suscepisse; sed mox, ut diximus, migravit a corpore. Cui a Deo bonorum omnium largitore tanta est gratia attributa, ut ad ejus sepulcrum cæcus visum, paralyticus gressum, mutus mereretur eloquium.

CAPUT LV.

De Melanio Rhedonensi[2] episcopo.

Melanius autem Rhedonicæ[3] urbis episcopus, post innumerabilium signa virtutum, jugiter intentus cœlo emicuit sæculo : super cujus sepulcrum miram christiani fabricam celsitudine levaverunt. Sed instinctu maligni, qui semper bonis adversatur operibus, quodam tempore ab igne comprehenditur. Palla etenim erat linea, quæ sanctum confessoris tegebat sepulcrum : ilicet, ubi tignorum congeries flamma dominante truncatur, ruunt tegulæ cum ligaturis et reliquo tecti apparatu. Una tamen e trabibus flammato capite impetu ruinæ propulsa, super tumulum sancti ruit. Quæ non modo succendere pallam, verum etiam conterere inter se et lapidem sepulcri potuerat. Ruit insuper et

(1) *Nanneticæ.... Ratiatense*, 2204; *Raciatense*, Cl.-F.
(2) *Redonensium*, 2204.
(3) *Redonice*, 2204, 2205, Cl.-F.

CHAPITRE LIV.

Du confesseur Lupianus.

Sur le même territoire de Poitou, du côté adjacent à la cité de Nantes, c'est-à-dire dans le bourg de Retz, repose un certain Lupianus[1] qui mourut pendant qu'il portait la robe du baptême. Il avait reçu, dit-on, du bienheureux pontife Hilaire le don du baptême, et peu après, comme nous venons de le dire, il était sorti de ce monde. Dieu, généreux dispensateur de tous les biens, lui départit une grâce si parfaite, qu'à son tombeau l'aveugle obtient de voir, le paralytique de marcher, le muet de parler.

CHAPITRE LV.

De Melanius, évêque de Rennes.

Melanius, évêque de la ville de Rennes, après une vie pleine d'innombrables miracles et toujours tendue vers le ciel, s'élança hors de ce monde[2]. Sur son tombeau les chrétiens élevèrent une construction d'une hauteur prodigieuse; mais un jour, à l'instigation du malin qui s'oppose toujours aux bonnes œuvres, elle prit feu. Il y avait une tenture de lin qui couvrait le sépulcre du saint confesseur. Quand le faisceau supérieur de la charpente fut dépassé par les flammes et détruit, les tuiles et leurs attaches tombèrent, avec tout l'appareil du toit. Une des poutres lancée par la violence de la chute s'abat avec sa tête enflammée sur le tombeau du saint. Entre cette poutre et la pierre du tombeau, la tenture pouvait être non-seulement brûlée mais réduite en pous-

(1) Vulgairement *S. Lupien*, IVe siècle.
(2) Le 6 ou le 7 nov. 530 (R.). — Vulgairement *S. Mélaine*.

immensa multitudo carbonum. Alia quoque vela, quæ vel parietibus vel ostiis dependebant, ad primum flammæ flatum exusta sunt. Hæc vero palla non solum non usta, verum etiam nec summo tenus ab igne decolorata est. Igitur expleto incendio, ingrediuntur populi cum ejulatu magno, et usque ad sepulcrum antistitis properant, inter fletus et lacrymas nova gaudia percepturi : removent desuper tumulum ligna cum flammis, apprehensumque tumuli velum, excussis prunis, mirantur omnes illæsum.

CAPUT LVI.

De Victorio Cenomanorum episcopo.

Victorius[1] Cenomanorum episcopus, magnis se virtutibus sæpius declaravit. Nam ferunt quadam vice, dum civitas ipsa cremaretur incendio, et validis globis flammæ huc illucque impellerente vento propellerentur, hic quasi pastor bonus non perferens ecclesiasticas caulas ab insidiis Satanæ devastari, obviam se turbini obtulit, elevataque manu, facto signo crucis e contra, illico omne cessavit incendium, liberataque civitas gratias pastori retulit, eo quod non permiserit res suas ab imminenti igne vorari. Et ad hujus sepulcrum sæpius infirmi sanantur.

CAPUT LVII.

De Martino abbate Santonicorum.

Martinus Santonicæ[2] urbis abbas, Martini ut ferunt nostri discipulus, apud vicum urbis ipsius, in mona-

(1) *De Victurio.... Victurius*, 2264.
(2) *Sanctonice*, 2791.

sière. Une immense quantité de charbon tomba par-dessus ; les autres voiles qui pendaient soit aux murs soit aux portes avaient été consumés au premier souffle de la flamme, et cependant cette tenture ne fut ni brûlée ni même seulement décolorée par l'extrémité des flammes. Quand l'incendie fut apaisé, le peuple entra en jetant de grands cris et l'on courut au sépulcre du pontife au milieu des plaintes et des larmes, mais pour y goûter de nouvelles joies : on écarte de dessus le tombeau les bois enflammés, on saisit le voile qui le recouvrait, et après en avoir secoué les charbons, tout le monde s'étonne de le trouver intact.

CHAPITRE LVI.

De Victorius, évêque du Mans.

Victorius, évêque du Mans, se fit connaître souvent par d'insignes miracles [1]. En effet, l'on rapporte qu'une fois, comme cette ville était la proie d'un incendie et que de vastes globes de feu étaient çà et là poussés par l'impulsion du vent, lui, en bon pasteur qui ne souffrait pas que la bergerie de l'Église fût dévastée par Satan, se mit au devant du tourbillon en levant la main et fit en face de la flamme le signe de la croix. Aussitôt tout incendie cessa, et la cité délivrée rendit grâces au pasteur de ce qu'il n'avait pas permis que son bien fût dévoré par le feu qui le menaçait. Souvent aussi les malades sont guéris à son tombeau.

CHAPITRE LVII.

De Martin, abbé en Saintonge.

Martin, abbé dans la cité de Saintes, disciple, à ce qu'on rapporte, de notre Martin, repose en paix [2] dans un quartier

(1) Mort le 1er sept. 490 (R.) — Vulgairement *S. Victur*. Son prédécesseur, Victor, est appelé *S. Victeur*.
(2) Mort en l'an 400, le 7 déc. (R.)

sterio[1] quod ipse post magistri dogmata ædificavit, in pace quiescit : ad cujus tumulum quidam e pagensibus manus contractas deferens, retulit sanas. Alius qui exustis humoris febre nervis, poplitibus intortis, gressu caruerat, ut ad sepulcrum sanctum prostratus est, novum robur sumens, ariditate sublata, incolumis relatus est, multos ibi deinceps serviens annos. Hujus sepulcrum Palladius episcopus, cum non valuisset cum multis, opitulante adjutorio confessoris cum quinque abbatibus movit, composuitque quo voluit.

CAPUT LVIII.

De Bibiano ejusdem urbis episcopo.

Suburbano quoque urbis hujus Bibianus antistes quiescit[2] : cujus virtutum moles liber qui jam de ejus Vita scriptus tenetur enarrat : nunc autem exoratus, crebro languentibus tribuit sospitatem. Unde videtur ut de tantis miraculis vel unum fari præsumam. Mulier enim cujus manus aruerant, unguibusque jam sauciatæ, contractis nervis, opus operandi perdiderant, ad beati sepulcrum devota prosternitur, factaque oratione, manus redintegratas, laxatis digitorum filis, ad agendas Domino gratias meruit elevare.

(1) Saliginense appellat Cointius ad an. 752. (R.)

(2) Sancti Bibiani, seu Vibiani aut Viviani festum colitur die 28 julii. Cf. Fortunatum, lib. I, carm. 12, et epistolam ad Bibianum episc. Santonensem apud Mabillon. in append. ad Liturg. Gallicanam. (R.)

de cette ville, dans un monastère qu'il avait bâti lui-même d'après les enseignements du maître. Un des habitants du pays, qui était venu à son tombeau avec les mains paralysées, les remporta guéries. Un autre qui, ayant les muscles consumés par la violence de l'humeur et les jarrets repliés, avait perdu la faculté de marcher, ne fut pas plus tôt étendu sur le sépulcre saint que, prenant une force nouvelle et sentant le feu le quitter, il fut ramené guéri et servit ensuite en ce lieu pendant de longues années. L'évêque Palladius[1] fit par la favorable assistance du confesseur ce qu'il n'eût pu faire avec un grand nombre de bras : aidé de cinq prêtres, il changea ce tombeau de place et le disposa où il voulut.

CHAPITRE LVIII.

De Vivien, évêque de la même cité.

Dans le faubourg de cette ville repose aussi l'évêque Vivien. La masse de ses vertus est décrite dans le livre qu'on a composé sur sa Vie ; et maintenant, lorsqu'on le prie, il accorde souvent aux malades leur guérison. De tant de miracles j'essayerai seulement de raconter un seul. Une femme qui avait les mains desséchées, dont les ongles entraient dans la chair et dont les muscles étaient contractés, avait perdu avec de telles mains la faculté de travailler. Elle se prosterne avec dévotion au tombeau du bienheureux, et après avoir fait sa prière, elle fut jugée digne d'élever vers le Seigneur pour lui rendre grâces des mains rendues à la santé et où les nerfs faisaient jouer les doigts.

(1) Vulgairement *S. Palais.*

CAPUT LIX.

De Trojano [1] ipsius civitatis episcopo.

Trojanus item pontifex ipsius civitatis, huic conjunctus cœlo, vicinus est tumulo. Magnæ enim virtutis fuisse dicitur hic sacerdos. Quodam vero tempore, dum inter obscura noctium tempora loca sancta, quæ tunc in circuitu urbis habebantur, uno tantum subdiacono comite circuiret, apparuit ei globus magnus luminis, quasi de cœlo descendens. Cognita autem vir Dei re, ait comiti : « Ne sequaris penitus, donec ego te vocem. » At ille terræ devolutus, spectabat haud procul quidnam miraculi ageret Dei servus; erat enim ager publicus in quo constiterat. Appropinquante vero lumine, cucurrit sacerdos ad occursum ejus, et usque ad terram se humilians, ait : « Benedic, quæso, mihi, beate pontifex. » Cui ille que advenerat, ait : « Tu mihi benedic, sacerdos Dei Trojane. » Et dato sibi osculo, facta oratione, locuti sunt diutissime simul. Subdiaconus vero attonitus, spectans vidit lumen quod apparuerat, eadem qua venerat via reverti. Vocatoque ad se subdiacono, ait : « Accede nunc, ut explicemus cœptum iter ad visitanda sanctorum loca. » Tremens vero subdiaconus ait : « Quæso, domine, ne despicias humilitatem meam, sed indica mihi quæ videris, animadverti enim nescio quid fuisse divinum. » Cui ille : « Dico tibi, sed tu nemini dixeris. Nam scito quod in quacunque die hæc publicaveris, ab hoc mundo migrabis. Sanctum, inquit, Martinum Turonicum vidi,

(1) *De Trophiano*; dein *Trofianus* et *Trojanus*; 2791.

CHAPITRE LIX.

De Trojanus, évêque de la même cité.

Trojanus, pontife de cette même cité et réuni à Vivien dans le ciel, est son voisin dans le tombeau [1]. Ce fut en effet, dit-on, un évêque de grande vertu. Une fois il parcourait, dans l'obscurité de la nuit, n'ayant pour compagnon qu'un sous-diacre seulement, les lieux saints qui se trouvaient alors autour de la ville, lorsqu'apparut devant lui un grand globe de lumière qui semblait descendre du ciel. Reconnaissant ce que c'était, l'homme de Dieu dit à son compagnon : « Ne me suis pas davantage jusqu'à ce que je t'appelle. » Prosterné à terre, celui-ci regardait d'une faible distance quel miracle allait faire le serviteur de Dieu; car c'était sur la voie publique qu'il s'était arrêté. La lumière s'approcha; l'évêque courut au-devant d'elle et dit en s'humiliant jusqu'à terre : « Bénis-moi, je te prie, bienheureux pontife. » Sur quoi le survenant lui dit : « Toi plutôt, bénis-moi, Trojanus, prêtre de Dieu. » Puis s'étant embrassés et ayant prié, ils parlèrent très-longtemps ensemble. Le sous-diacre qui regardait vit avec étonnement la lumière qui avait apparu s'en aller en prenant le même chemin par où elle était venue. L'évêque l'appela et dit : « Approche maintenant, que nous achevions la promenade que nous avons commencée pour visiter les saints lieux. » Mais le sous-diacre tremblant dit : « Je t'en prie, seigneur, ne méprise pas mon humble personne et dis-moi ce que tu as vu; car j'ai remarqué je ne sais quoi de divin dans ce qui s'est passé. — Je vais te le dire, reprit celui-ci, mais tu ne le diras à personne; car sache que quel que soit le jour où tu le feras connaître tu seras enlevé de ce monde. J'ai vu, con-

(1) *S. Trojan* ou *Troyen*. — Il est mort le 30 nov. 532 (R.)

et ipse locutus est mihi. Cave ergo ne cui vulgare audeas arcana Dei. » Igitur sacerdos impleto vitæ hujus cursu obiit. Subdiaconus vero plenus dierum, ægre ferens quod virtus sancti Trojani occuleretur, convocato episcopo cum clericis ac civibus senioribus, omnia quæ a sancto audierat et qualiter mysterium luminis viderat, quod manifestissime fidem Trojani Martinique gloriam patefecit, ex ordine reseravit: nec quidquam ex his occuluit, adjiciens hæc: « Et ut probetis vera esse quæ loquor, finito sermone finem facio vitæ. » Et his dictis, clausis oculis, obiit non sine admiratione astantium. Magnæ enim, ut diximus, virtutis fuit beatus Trojanus antistes, et honorabilis inter cunçtos cives urbis suæ. Hic fertur dum esset in corpore, si novum, ut assolet, amphibalum[1] induisset, cum quo processurus diœcesim circumiret, fimbriæ hujus vestimenti a diversis diripiebantur, salubre omnis homo computans quidquid ab eo rapere potuisset. Qui sepultus in terris, cœlis se vivere multis virtutibus manifestat. Nam energumeni, frigoritici, cæterique infirmi, plerumque ad ejus tumulum exorantes accepta incolumitate recedunt.

CAPUT LX.

De sepulcro divinitus amoto in eadem urbe[2].

Haud procul ab hujus confessoris æde, erat oratorium parvulum, et in angulo unde arcus oriebatur

(1) Amphibalus seu birrus, vestis erat villosa quæ assutum habebat capitium. Vide Cangii Glossarium. Et quidem sanctus Martinus tunicam suam amphibalo suo, id est veste superiori, retento, pauperi dedit, apud Sever. Sulpic. dialogo 1. (R.)

(2) *De sponso et sponsa in albis defunctis*, 2791.

tinua-t-il, saint Martin de Tours, et il m'a parlé. Fais attention de ne pas avoir l'audace de révéler à personne les secrets de Dieu. » L'évêque accomplit le cours de sa carrière et mourut. Quant au sous-diacre, parvenu à un âge avancé et supportant avec peine que la vertu de saint Trojanus restât cachée, il convoqua l'évêque avec les clercs et les principaux citoyens, et raconta dans leur ordre toutes les choses qu'il avait apprises du saint et comment il avait été témoin du miracle de la lumière par lequel furent manifestées la foi de Trojanus et la gloire de Martin. Il n'en laissa rien de caché et il ajouta ces paroles: « Et afin que vous soyez convaincus de la vérité de ce que je dis, en achevant mon discours j'achève aussi ma vie. » — A ces mots il ferma les yeux et mourut, au grand étonnement des assistants. Le bienheureux évêque Trojanus fut donc, comme nous l'avons dit, un homme de grande vertu et honorable entre tous les citoyens de sa cité. On dit que lorsqu'il lui arrivait, étant encore de ce monde, de mettre, suivant l'usage, un manteau neuf pour aller parcourir le diocèse, ce vêtement était bientôt dépouillé de ses franges, chacun regardant comme un préservatif tout ce qu'il pouvait en arracher. Il est enseveli sur la terre, mais il montre par de nombreux miracles qu'il est vivant dans les cieux. Les possédés, les fiévreux et les autres malades qui viennent prier à son tombeau, s'en vont presque toujours gratifiés de leur guérison.

CHAPITRE LX.

Du tombeau de la même ville miraculeusement déplacé.

Non loin de l'église du confesseur dont il vient d'être parlé, il y avait un oratoire dans lequel se trouvait, à l'angle

erat magnus sarcophagus, in quo ferebatur sepultos fuisse duos, sponsum scilicet et sponsam, qui post baptismum, in albis positi, a sæculo discesserant : hos etiam affirmabat antiquitas fuisse ex genere sancti Pictavensis Hilarii[1]. Hoc ergo sepulcrum tali in loco situm, non modo pervium arcebat ingredientium, verum etiam qualiter paries, qui a stillicidio infusus fuerat, emendaretur, quia esset contiguus, inhibebat. Qua de causa Palladius pontifex civitatis, qui ex genere quondam divitis Palladii descenderat, removere ipsum a loco summo nitebatur studio, ita ut, conjunctis amplius trecentis viris, cum funibus trahere et vectibus impellere conaretur, positis jam lapidibus, super quos hic sarcophagus locaretur. Denique impenduntur totæ vires trahentium, sed non valent mutilare sepulcrum : frons cuncta sudore perfunditur, sed opus validum non impletur ; voces dantur hortantium atque dicentium : Eia, age, trahe funem, sed non movetur omnino sepulcrum. Quid plura? Lassantur omnes in opere, et intercedente nocte petunt cuncti dare quietem. Ilicet ubi, transactis nocturnis tenebris, novum illuxit mane, anxius cogitatione sacerdos, rogat iterum procedere suos ad oratorium, ipse anticipans cunctos, ingrediensque invenit ipsum super ipsos quos composuerat lapides, omni firmitate subsistere. Admiransque Dominum glorificat, qui potenti virtute perfecit quod manus humana nequiverat. Horum tamen nomina nulli sunt revelata.

(1) *Pectavensis Helarii*, 2204.

où naissait l'archivolte, un grand sarcophage. Ce dernier contenait, disait-on, deux cadavres, l'époux et l'épouse, qui avaient été retirés du monde après leur baptême et pendant qu'ils étaient encore vêtus de blanc; d'antiques témoignages affirmaient aussi qu'ils étaient de la famille de saint Hilaire de Poitiers[1]. Ce sépulcre était placé dans une position telle que, non-seulement il barrait le passage à ceux qui voulaient entrer dans l'oratoire, mais qu'étant contigu à la muraille, il empêchait qu'on ne fît à celle-ci une réparation nécessitée par une fuite d'eau provenant de la gouttière. A cause de cela, Palladius, évêque de la ville, descendant de celui qu'on appelait jadis le riche Palladius, fit tous ses efforts pour l'enlever de ce lieu; à tel point qu'ayant fait préparer d'avance les pierres sur lesquelles on devait placer le sarcophage, il rassembla plus de trois cents hommes qui se mirent les uns à le tirer avec des cordes, les autres à le pousser avec des leviers. Ils y employaient toutes leurs forces, mais sans pouvoir seulement écorner le sépulcre. Tous les fronts sont arrosés de sueur et rien ne s'effectue d'appréciable. On entend les encouragements et les cris : Courage, allons, tire la corde ! mais le sépulcre ne bouge pas. Que dire de plus? Tous s'épuisent à l'œuvre et, le soir arrivant, ils demandent à se reposer. Lorsqu'aux ténèbres nocturnes succède une matinée nouvelle, l'évêque, inquiet dans son âme, demande à ses gens de retourner à l'oratoire ; lui-même précédant tous les autres, il entre et il trouve le petit édifice établi avec une solidité parfaite sur les pierres qu'il avait préparées. Plein d'admiration il glorifie le Seigneur, dont la haute vertu avait parfait ce à quoi la main humaine était restée impuissante. Toutefois les noms des deux corps ensevelis ne furent révélés à personne.

(1) On n'en a conservé aucun souvenir à Saintes, pas plus que de leur oratoire ni de l'église de S. Trojan. (R.)

CAPUT LXI.

De sancto Nicetio Lugdunensi episcopo.

Nicetius quoque confessor in urbe Lugdunensi[1], vir totius sanctitatis, conversationis castissimæ, charitatis eximiæ, vita perfunctus est. Cujus eleemosynæ atque humanitates nec investigari tantum, nec enarrari a nobis possunt. Qui postquam beatum spiritum præmisit ad cœlos, positus in feretro, ad basilicam in qua sepultus est ferebatur. Et ecce unus puerulus diuturna cæcitate gravatus, cum reliquis, plangens, adminiculo sustentante, sequebatur. Factum est autem cum graderetur, perlata est vox in aure ejus, secretius dicens : « Appropinquare feretro, et cum subter ingressus fueris, protinus recipies visum. » Ille vero interrogabat hominem qui eum trahebat quis esset qui hæc verba auribus suis inferret. Negat ille quemquam videre qui ei loquatur. Cumque bis et tertio hæc vox aures illius verberasset, cognovit aliquid novi gerendum, et se ad feretrum postulat duci. Accedensque, et inter albentium diaconorum turbam perlapsus, quo jussus fuit ingreditur. Denique ut nomen sancti invocare cœpit, illico, reseratis oculis, lumen recepit. Post hæc puer erat assiduus in basilica ad sepulcrum sancti deserviens, et lumen accendens : sed a quibusdam civitatis majoribus opprimebatur atque fatigabatur, ut nec victus alimoniam posset habere. Cumque sæpius hæc ad beatum imploraret sepulcrum, apparuit ei sanctus per visum, dicens : « Vade ad Guntchramnum regem,

(1) *Lugdonensi*, 2204.

CHAPITRE LXI.

De saint Nizier, évêque de Lyon.

Nizier qui confessa le Christ dans la ville de Lyon, homme de toute sainteté, de mœurs parfaitement chastes et d'une extrême charité, arriva aussi au terme de sa vie[1]. Nous ne pouvons ni raconter, ni même rechercher tous ses bienfaits, toutes ses compassions. Après qu'il eut émis vers les cieux son âme bienheureuse, on le portait, couché dans le cercueil, à l'église où il est enseveli. Et voilà qu'un petit enfant, frappé de cécité depuis longtemps, suivait comme les autres, en pleurant, aidé par quelqu'un qui le soutenait. Pendant qu'il marchait, une voix se fit entendre à son oreille et lui dit tout bas : « Approche du cercueil, et quand tu te seras glissé dessous, aussitôt tu recouvreras la vue. » Celui-ci demande à l'homme qui le conduisait, qui était-ce qui lui soufflait ces paroles à l'oreille, et l'homme répondit qu'il ne voyait personne lui parler. L'enfant ayant senti cette voix dans ses oreilles une seconde, puis une troisième fois, comprit qu'il y avait quelque chose à faire et demanda qu'on le conduisît au cercueil. Il approche, il se glisse à travers la foule des diacres aux blancs vêtements, il se place où il en a reçu l'ordre, et dès qu'il a commencé d'invoquer le nom du saint, aussitôt ses yeux s'ouvrent et il recouvre la vue. Après cet événement, l'enfant se mit à servir assidûment au sépulcre du saint et à y allumer le luminaire; mais quelques-uns des principaux de la cité l'opprimaient et le persécutaient au point qu'il ne pouvait pas même obtenir par charité sa nourriture. Comme il se lamentait souvent de cela au pied du bienheureux sépulcre, le saint lui apparut et lui dit : « Va au roi Gontran et lui raconte exactement ce que tu as à en-

(1) Le 2 avril 573. (R.)

et ei quid patiaris diligenter enarra. Ipse enim tibi præbebit vestitum et alimentum, eripietque te de manu inimicorum. » Denique hac admonitione firmatus puer, ad regem accedens, quæ suggessit obtinuit. Sed et nunc ad sepulcrum beati confessoris multa miracula Christo auspice tribuuntur. Nam et miserorum ibi catenæ rumpuntur, cæci illuminantur, dæmones effugantur, sanitati redduntur paralytici, perferentes accessus febrium liberantur. In quo loco tam frequenter ostenduntur miracula, ut ex ordine scribi longum sit. Tamen retulit mihi vir fidelis quatuor ibi cæcos ante paucos dies fuisse illuminatos, et quod hominem quem claudum olim noverat, incolumem nuper aspexit.

CAPUT LXII.

De sepulcro Helii ejusdem urbis episcopi.

Dum quadam vice ad occursum supradicti pontificis ambulassem, et loca sancta Lugdunensis oppidi[1] circuirem, vir ille qui nos præcedebat, ad cryptam beati Helii[2] invitat ad orationem, dicens quia magnus sacerdos in hoc loco quiescit. Cumque oratione facta sancti tumulum admirarer, et tacitus de meritis ejus aliquid interrogare cogitarem, aspicio in ostio esse scriptum qualiter sepulcri violator cadaver spoliarit exanime. Inquirens vero causam, si hæc vera essent quæ in ostio picto cernebantur, vir mihi talia retulit : Sanctus Helius tempore paganorum in hac urbe fuit episcopus, qui defunctus sepultus est a fidelibus. Nocte

(1) *Lugodensim opidum*, 2204.
(2) Apud quosdam mss. *Heliæ*, *Elii*, et infra *Helias*. (R.)

durer; il te fournira nourriture et vêtement et te tirera de la main de tes ennemis. » A la fin, rassuré par cet avis, l'enfant se rendit auprès du roi et obtint ce qu'il sollicita. Maintenant encore un grand nombre de miracles s'opèrent par la grâce et l'influence du Christ au tombeau de ce saint confesseur. On y voit en effet les chaînes des malheureux se briser, les aveugles revenir à la lumière, les démons s'enfuir, les paralytiques reprendre la vigueur et les fiévreux se débarrasser de leurs accès. Un homme véridique m'a rapporté que quatre aveugles y ont recouvré la lumière, il y a peu de jours, et qu'il y a vu dernièrement un homme marcher droit, qu'il avait autrefois connu boiteux.

CHAPITRE LXII.

Du tombeau d'Hélius, évêque de la même ville.

Comme j'allais une fois au-devant de l'évêque dont il vient d'être parlé, saint Nizier, et que je parcourais les lieux saints de la ville de Lyon, ce saint personnage, qui marchait devant, nous invita à faire une prière dans la crypte du bienheureux Hélius[1], en disant que c'était un grand évêque, celui qui reposait en ce lieu. Ma prière faite, j'admirais le tombeau de ce saint et je songeais en silence à faire quelque question sur ses mérites, quand j'aperçois écrit sur la porte qu'un violateur de sépulcre avait dépouillé le cadavre sans vie. Je m'enquiers de la chose et si les faits relatés sur cette porte ainsi peinte étaient vrais. Il me répondit en ces termes: Saint Hélius fut évêque en cette ville au temps des païens, et lorsqu'il mourut les fidèles l'ensevelirent. La nuit suivante arrive un païen qui déplace

(1) Mort en 248. (R.)

autem sequenti veniens quidam paganus, lapidem qui sarcophagum tegebat revolvit, erectumque contra se corpus sancti conatur spoliare. At ille, extensis lacertis, constrictum ad se hominem fortiter amplexatur, et usque mane, populis spectantibus, tanquam constipatum loris, ita miserum brachiis detinebat. Igitur judex loci violatorem sepulcri jubet abstrahi, ac legali pœnæ sententia condemnari ; sed non laxabatur a sancto. Tunc intelligens voluntatem defuncti, facta judex de vita promissione, laxatur, et sic incolumis redditur. O vere sanctam ultionem pietate permistam! Retinuit hominem ut argueret, sed tradi non permisit supplicio, quem jam reddiderat emendatum.

CAPUT LXIII.

De filia Leonis imperatoris.

Leonis autem Romani imperatoris filia cum a spiritu vexaretur immundo, et per loca sancta duceretur, assidue clamabat nequam spiritus : « Non hinc egrediar, nisi archidiaconus Lugdunensis[1] adveniat; et nisi ipse me de hoc vasculo, quod acquisivi, ejiciat, nullatenus hinc sum egressurus. » Audiens hæc imperator, dirigit suos in Gallias. Quem illi repertum suppliciter exorant, ut cum eis ad visitandam puellam Romam dignaretur accedere. Ille vero contradicens, et se indignum per quem Christus miracula ostenderet esse vociferans, admonitus episcopi sui consilio, cum eisdem missis iter dirigit et ad imperatorem veniens cum honore suscipitur. Audiens autem de infirmitate

(1) Hic et infra *Lugdonensis*, 2204.

la pierre couvrant le sarcophage et soulève le corps du saint en s'efforçant de le dépouiller. Mais celui-ci étend les bras, embrasse vigoureusement cet homme en le tenant serré contre lui et retient ce malheureux dans ses bras, comme rivé dans ses liens, jusqu'au matin, où le peuple en fut témoin. Le juge du lieu ordonne, en conséquence, qu'on entraîne ce violateur de sépulcre et que la condamnation portée par la loi[1] soit prononcée contre lui. Cependant le saint ne le lâchait pas. Alors le juge comprenant la volonté du mort, fait la promesse de laisser la vie sauve à cet homme, qui aussitôt est délivré de l'étreinte et rendu de cette manière sans aucun mal. O vengeance vraiment sainte et pleine de piété! Il retint un homme pour l'accuser, mais il ne permit pas qu'on livrât au supplice celui dont il avait obtenu déjà le repentir.

CHAPITRE LXIII.

De la fille de l'empereur Léon.

La fille de l'empereur romain Léon était tourmentée par un esprit immonde. On lui faisait parcourir les lieux saints, mais le démon criait continuellement : « Je ne me retirerai point d'elle jusqu'à ce que l'archidiacre de Lyon soit venu, et, à moins qu'il ne me chasse lui-même de ce réduit que je me suis procuré, je ne sortirai certainement pas de là. » Ayant entendu cela, l'empereur envoie ses gens dans les Gaules qui, ayant trouvé l'archidiacre, le supplient instamment de daigner venir avec eux à Rome[2] pour visiter la jeune fille. Lui s'y refusait en s'écriant qu'il n'était pas digne que le Christ opérât des miracles par son intermédiaire; mais, éclairé par le conseil de son évêque, il se met en route avec ces mêmes messagers, se rend auprès de l'empereur et en est reçu avec honneur. Après s'être informé de la

(1) La peine de mort, suivant la loi romaine.
(2) Aucun empereur du nom de Léon n'a régné à Rome; mais Grégoire veut probablement parler de Léon I ou Léon II, qui occupèrent le trône de Byzance de 457 à 474.

puellæ, se ad basilicam beati Petri apostoli confert : ibique, continuato cum vigiliis et orationibus triduano jejunio, quarta die per invocationem Domini nostri Jesu Christi, et crucis vexillum, immundum spiritum a corpore puellæ depellit. Qua sanata, tria ei centenaria auri imperator offert : sed ille vir altioris spiritus caducas divitias pro nihilo respuit, dicens : « Si me tuis muneribus locupletare desideras, illud quod cunctæ proficiet civitati largire. Tributum, ait, in tertio circa muros milliario populis cede, hoc utrisque animabus salubre beneficium erit. Aurum vero tuum necessarium non habeo, pauperibus illud pro tua tuorumque felicitate dispensa. » Quod ille non abnuens, aurum pauperibus erogat, et tributum petitum civitati concedit. Unde usque hodie circa muros urbis illius in tertio milliario tributa non redduntur in publico. Post discessum vero beati archidiaconi, ait imperator suis : « Si iste, inquit, Deum plusquam pecuniam diligit, digne ecclesia illa, cui talis minister obsequitur nostris muneribus illustratur. » Tunc capsam ad sancta evangelia recludenda, patenamque et calicem ex auro puro pretiosisque lapidibus præcepit fabricari. Quod, miro perfectum opere, per hominem creditum dirigit ecclesiæ. Sed nuntius ille inter Alpes positus, qui hæc exhibebat, ad aurificis cujusdam domum divertit; cumque ab eo artifex sciscitaretur quid negotii gereret, rem secretius ac simpliciter pandit. Et ille : « Si, inquit, meo consilio conniventiam præbueris, multa nobis hæc ratio poterit lucra deferre. » Ad hæc ille, diabolo instigante, seductus, et, ut fertur inter rusticos sermo vulgatus quod inhianti auro ac circumventionis fallacias inferenti sæpius animi conjunguntur, statim

maladie de la jeune fille, il se transporta dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre, et, après y avoir accompli un jeûne de trois jours accompagné de veilles et de prières, le quatrième jour il expulsa l'esprit immonde du corps de la jeune fille par l'invocation de notre Seigneur Jésus-Christ et le signe de la croix. Après la guérison, l'empereur lui offrit trois cents pièces d'or ; mais cet homme d'un esprit supérieur repoussa comme sans valeur des richesses périssables, en disant : « Si tu désires me gratifier de tes faveurs, accorde-moi une chose qui profiterait à la cité tout entière ; fais au peuple l'abandon du tribut jusqu'à trois milles autour des remparts : voilà qui sera pour toutes les âmes un salutaire profit. Ton or ne m'est en rien nécessaire ; distribue-le aux pauvres pour leur bonheur et pour le tien. » L'empereur ne refusa point ; il donna l'or aux pauvres et fit à la cité la concession de tribut qui lui était demandée. De là vient qu'aujourd'hui encore jusqu'à trois milles autour de cette ville on ne paye pas de tribut public. Après le départ du bienheureux archidiacre, l'empereur dit aux siens : « Puisque cet homme aime Dieu plus que l'argent, il sera bien de décorer de nos présents l'église que dessert un tel ministre. » Et il donne l'ordre de fabriquer un étui pour renfermer les saints Évangiles, une patène et un calice, le tout de l'or le plus pur et enrichi de pierres précieuses ; puis, l'ouvrage étant exécuté avec un art admirable, il le confie à un homme par lequel il l'envoie à l'église. Mais le messager chargé de les offrir, se trouvant dans les Alpes, entra dans la maison d'un orfévre, et cet artisan lui demanda de quoi il était chargé. Le messager lui raconta naïvement l'affaire en lui recommandant le secret. « Si tu veux seconder mon dessein, reprit l'autre, c'est une affaire qui pourra nous rapporter un grand bénéfice. » A ces mots le messager, entraîné par la suggestion du diable, et suivant le dicton qui court parmi les paysans, que celui qui a soif de l'or et celui qui connaît les manœuvres de la tromperie sont bientôt unis

hujus consilii effectus est consentaneus. Tunc ille deceptor fecit similes de argento species, ut nihil aliud quam aurum purissimum putaretur, et sic opera quæ cum gemmis filisque aureis fuerant superposita studiosissime cum clavis affixit. Verumtamen calicem non comminuit, quia cataclyza[1] in ipso fuerant solidata. Denique portitor cum hac fraude Lugdunum advenit, oblatisque muneribus, ab episcopo muneratur : regressusque ad socium, aurum de speciebus figuratum recipere flagitat. Artifex vero adhuc non esse totum paratum pronuntiat, sed sub ipsa expliciturum se nocte pollicetur. Exacta igitur cœna, cum in cellula qua hæc operabatur, pariter residerent, concussa subito a terræ motu super eos diruit, disruptaque terra sub pedibus eorum, ipsos pariter cum pecunia deglutivit, descenderuntque viventes ac vociferantes in tartarum, ultusque est Deus velociter de fraude ecclesiæ suæ. Ego vero has species in ecclesia Lugdunensi sæpissime vidi. Sit hoc populis documentum, ut nullus res ecclesiæ aut appetere, aut fraudare nitatur. Nam aliter, videbit Dei judicium super se velociter imminere.

CAPUT LXIV.

De muliere quæ Epipodii martyris calceamentum collegit.

Requiescit in suburbano murorum urbis ipsius mulier, quæ dicitur collegisse calceamentum beati marty-

(1) Clar. b, *cataclipha*. Hic locus sic exponendus est, quia lapilli pretiosi solidius vasi inserti erant. Sic et vestes ex *cataclysis* seu potius *cataclistis* dicebantur, in quibus gemmæ et lapides erant intexti, aut quæ opere phrygio adornatæ erant. Vide Cangii Glossarium. (R.)

d'intention, devint à l'instant consentant du projet. Ce fourbe fit alors des objets pareils en argent de manière à ce qu'on ne pût pas s'imaginer qu'ils fussent autre chose que de l'or le plus pur, et il y fixa très-habilement, au moyen de tenons, les ornements de pierres précieuses et de fils d'or qu'on avait appliqués sur les bijoux primitifs ; cependant il ne dénatura pas le calice, parce que les appliques y étaient soudées. Enfin, la fraude accomplie, le porteur se rend à Lyon, présente les cadeaux, reçoit de l'évêque une récompense et retourne chez son associé pour lui demander à reprendre l'or provenant de ces objets et transformé. L'orfévre lui déclare que tout n'est pas encore prêt, mais promet de l'achever la nuit même. Après le souper, comme ils étaient assis tous deux dans la chambre où il travaillait, cette chambre, ébranlée tout d'un coup par un tremblement de terre, s'écroula sur eux, et le sol s'étant ouvert sous leurs pieds les engloutit eux et leur fortune ; ils descendirent vivants et criants dans le tartare, et Dieu vengea promptement la fraude faite à son église. J'ai très-souvent vu dans l'église de Lyon les objets dont je viens de parler. Que par là le peuple apprenne que nul ne doit convoiter le bien de l'église ni chercher à se l'approprier ; car autrement il verra le jugement de Dieu s'abattre promptement sur lui.

CHAPITRE LXIV.

De la femme qui ramassa le soulier du martyr Epipodius.

Non loin des murs de la même ville repose une femme qui recueillit, dit-on, le soulier que le bienheureux martyr Epi-

ris Epipodii[1], quod de pede ejus cecidit, cum ad martyrium duceretur : ad cujus tumulum sæpius frigoritici cæterique infirmi sanantur. Erasum de tumulo ipso pulverem hauriunt incolumesque discedunt.

CAPUT LXV.

De alia muliere, cui vir pro oblatione apparuit[2].

Duos in hac urbe fuisse ferunt, virum scilicet et conjugem ejus, senatoria ex gente pollentes, qui absque liberis functi, hæredem ecclesiam dereliquerunt; sed vir prius obiens, in basilica sanctæ Mariæ sepultus est. Mulier vero per annum integrum ad hoc templum degens, assidue orationi vacabat, celebrans quotidie missarum solemnia, et offerens oblationem pro memoria viri : non diffisa de Domini misericordia, quod haberet defunctus requiem in die qua Domino oblationem pro ejus anima delibasset, semper sextarium Gazeti vini præbens in sacrificium basilicæ sanctæ. Sed subdiaconus nequam, reservatum gulæ Gazetum[3], acetum vehementissimum offerebat in calice, muliere non semper ad communicandi gratiam accedente. Igitur cum fraudem hanc Deo placuit revelare, apparuit vir mulieri, dicens : « Heu, heu, dulcissima conjux, in quid defluxit labor meus in sæculo, ut nunc acetum in oblatione delibem ! » Cui illa : « Vere, inquit, quia charitatis tuæ non immemor, semper Ga-

(1) Epipodii Acta dedimus inter sincera martyrum ad ann. circ. 178. In his mulier hic memorata dicitur Lucia. (R.)

(2) 2791, *De quadam muliere que pro viro suo defuncto vinum bonum quotidie offerebat.*

(3) *Gazatina* vina in lib. VII Hist., cap. XXIX.

podius[1] laissa échapper de son pied pendant qu'on le conduisait au supplice. Souvent les fiévreux et autres malades guérissent à son tombeau ; ils boivent la poussière raclée sur le tombeau même et s'en vont guéris.

CHAPITRE LXV.

D'une autre femme à qui son mari apparut à l'occasion d'une offrande.

Il y avait, dit-on, dans cette ville, deux personnages, le mari et la femme, qui brillaient par leur naissance sénatoriale et qui, étant morts sans enfants, laissèrent l'église pour héritière. Le mari, décédé le premier, fut enseveli dans la basilique de Sainte-Marie. La femme vécut toute une année, assidûment livrée à la prière dans cet édifice ; chaque jour elle participait à la célébration des messes et apportait une offrande pour la mémoire de son époux. Ne doutant pas que par la miséricorde du Seigneur le défunt n'obtînt son repos le jour où elle offrait au Seigneur un présent pour son âme, elle donnait régulièrement un setier de vin de Gaza pour le sacrifice célébré dans la sainte basilique. Mais comme elle ne venait pas toujours pour recevoir la grâce de la communion, un méchant sous-diacre mettait dans le calice un atroce vinaigre, et réservait le vin de Gaza pour son gosier. Il plut à Dieu de faire connaître cette fraude, et le mari apparut à la femme en disant : « Hélas ! hélas ! très-douce épouse, où donc s'est écoulé le fruit de mon travail sur la terre, pour que je n'aie maintenant en offrande que du vinaigre ? » A quoi elle répondit : « Je t'assure que je n'ai point été oublieuse de notre affection, et que, pour ton re-

(1) Vers l'an 178. (R.) — Cf. *Gl. des mart.*, chap. L, ci-dessus, t. I, p. 145.

zetum potentissimum obtuli pro requie tua in sacrario Dei mei. » Expergefacta autem admirans visionem eamdemque oblivioni non tradens, ad matutinum secundum consuetudinem surrexit. Quibus expletis, celebratisque missis, accedit ad poculum salutare : quæ tam fervens acetum hausit ex calice, ut putaret sibi dentes excuti, si haustum segnius deglutisset. Tunc increpans subdiaconem, emendata sunt quæ nequiter fuerant defraudata. Sed nec hoc miraculum sine operis boni merito gestum puto.

CAPUT LXVI.

De Memmio Catalaunensi[1] episcopo.

Catalaunensis vero urbis proprius exstat patronus Memmius antistes, qui cum adhuc maneret in corpore mortali, mortuum dicitur suscitasse. Ad cujus nunc sepulcrum sæpius confractas miserorum catenas atque compedes vidimus, sed et nos proprie virtutem ejus experti sumus. Quodam enim tempore, dum in urbe illa commoraremur, puer unus ex nostris a febre corripitur, fatigatur vomitu, ac cibum potumque simul exhorret : nobis vero magna consumptio generatur, quod hujus pueri infirmitas itineri nostro moras innecteret. Nec mora, basilicam sancti adeo, sepulcro prosternor pro puero, effusis lacrymis deprecor, ut qui laborantibus vinctis, disruptis compedibus, respectu pietatis plerumque consolationem exhibuit, huic febricitanti medelæ refrigeria ministraret. Mirum dictu : in ipsa nocte a sancti virtute visitatus infirmus mane facto incolumis surrexit a lectulo.

(1) *Memio Catalaunenssium*, 2204.

pos, j'ai toujours apporté du vin de Gaza le plus pur au sanctuaire de mon Dieu. » Elle s'éveilla en s'étonnant de cette vision, et, loin de la mettre en oubli, elle se leva pour aller à matines selon sa coutume. Matines achevées et les messes dites, elle s'approcha pour recevoir le breuvage salutaire et but au calice un vinaigre tellement fort, qu'elle aurait cru qu'on lui arrachait les dents si elle ne se fût hâtée de l'avaler. Sur les réprimandes qu'elle fit au sous-diacre, ce qui avait été injustement dérobé fut restitué. Ce miracle non plus ne me paraît pas s'être opéré sans qu'il y eût dans l'action de cette femme le mérite d'une bonne œuvre.

CHAPITRE LXVI.

De Memmius, évêque de Châlons.

La ville de Châlons a pour patron spécial l'évêque Memmius qui, lorsqu'il était encore dans l'enveloppe mortelle[1], ressuscita, dit-on, un mort. Nous avons vu souvent à son tombeau les chaînes et les entraves de pauvres misérables brisées, et nous avons de plus fait nous-mêmes l'épreuve de sa puissance. A une époque où nous séjournions dans cette ville, un garçon qui était du nombre de nos gens est saisi de fièvre, épuisé de vomissements et pris à la fois de dégoût pour le boire et le manger; nous, cependant, nous commencions à languir beaucoup de ce que la maladie d'un serviteur apportait du retard dans notre voyage. Sans balancer, je me rends à la basilique du saint, je me prosterne auprès du sépulcre pour ce garcon, et je supplie celui qui avait presque toujours, en considération de la piété, consolé les infortunés sur qui pesaient des chaînes en brisant leurs liens, d'accorder au fiévreux le rafraîchissement de son secours. Chose étonnante à dire: la nuit même le malade fut visité par la puissance du saint et, le matin venu, il quitta son lit, bien portant.

(1) Il vivait au second ou troisième siècle. (R.) — Vulgairement appelé à Châlons *S. Memmie* et ailleurs *S. Menge*.

CAPUT LXVII.

De Lupo Tricassinorum episcopo.

Lupum antistitem apud Tricassinorum Campaniæ urbem sepultum, nulli habetur incognitum : ad cujus basilicam Mauri[1] cujusdam servus, negligentia admissa, confugit; frendens vero dominus ejus, de vestigio prosecutus, ingressus basilicam, nec oratione prostratus, blasphemias in sanctum evomere cœpit, ac dicere: « En tu, Lupe, servum meum auferes, et propter te non licebit mihi in eum ultionem debitam exercere? » Et injecta manu servum trahere cœpit, dicens : « Non mittet hodie hic Lupus manum suam de sepulcro, ut eruat te de manibus meis. » Hæc dicente misero, extemplo lingua quæ in sanctum blasphemias effudit, divinitus obligatur : atque mutatus homo debacchare cœpit per totam ædem, dans mugitum ut pecus, sermonem ut homo non proferens. Cumque hæc suis nuntiata fuissent, apprehensum duxerunt ad domum suam. Uxor vero ejus multa munera in basilicam posuit; sed hic tertia die cum gravi cruciatu vitam finivit. Quo defuncto, mulier quæ dederat recepit; servus tamen permansit ingenuus.

CAPUT LXVIII.

De Aventino ministro ejus.

Huic antistiti famulabatur Aventinus quidam religiosus, ad quem post hujus obitum captivi fecere con-

(1) Aliqui ex editis codd., *Maurus*. (R.)

CHAPITRE LXVII.

De Loup, évêque des Tricassins.

Personne n'ignore que l'évêque Loup[1] est enterré dans la ville de Troyes en Champagne. Dans sa basilique s'était réfugié l'esclave d'un certain Maurus, qui avait commis quelque négligence. Son maître furieux arrive sur ses pas, entre dans l'église sans s'agenouiller en prière et se met à vomir des blasphèmes contre le saint en disant : « Est-ce toi, Loup, qui m'enlèveras mon esclave, et à cause de toi me sera-t-il défendu d'exercer contre lui ma juste vengeance? » Et mettant la main sur l'esclave il commençait à l'entraîner en disant : « Ce Loup ne sortira pas aujourd'hui la main de son sépulcre pour t'arracher de mes mains à moi. » Comme il parlait ainsi, le malheureux, sa langue qui se répandait en blasphèmes contre le saint se trouva subitement liée par la puissance divine. Cet homme, entièrement changé, commence à errer comme un insensé par tout l'édifice en poussant le mugissement d'un animal au lieu de parler le langage d'un homme. Instruits de cela, les siens le prirent et le conduisirent dans sa maison. Son épouse déposa dans la basilique un grand nombre de présents ; mais il termina sa vie le troisième jour dans de douloureux tourments. Lorsqu'il fut mort, sa femme reprit ce qu'elle avait donné ; mais l'esclave resta libre.

CHAPITRE LXVIII.

D'Aventinus, qui servait S. Loup.

Ce pontife avait pour le servir un pieux homme, Aventinus[2], qui, après la mort de l'évêque, fut celui auprès du-

(1) Mort le 29 juill. 479. (R.) — Voy. *Éclairciss.* à la fin du vol.
(2) Mort le 4 févr. 537. (R.)

fugium, quorum domino Aventinus pretium obtulit. Sed ille obligans se sacramento ait : « Nunquam hæc nisi in pago meo sum accepturus. » Deditque dexteram suam, quod si illuc pecuniam transmitteret, iste consuam, quod si illuc pecuniam transmitteret, iste confestim captivos a vinculo servitutis absolveret. Transmisso itaque pretio, oblitus dominus fidei suæ dum captivos absolvere dissimulat, ipse ligatur. Nam statim summitas digiti de manu quæ fidem fecerat dolere graviter cœpit : deinde paulatim dolor accrescens, per manum brachiumque totum extenditur. Quid plura? Truncatum ad ipsam juncturam cubiti brachium cum cecidit, et hic spiritum exhalavit. Uxor vero ejus post hæc voluit eos iterum ad servitium revocare; sed capiti dolore percussa, virum secuta est. Et sic hi in ingenuitate perpetua absque ullius scripturæ munitione manserunt.

CAPUT LXIX.

De Marcellino episcopo.

Habet et Ebredunensis urbs patronum proprium, Marcellinum antistitem, per quem dum adhuc in corpore moraretur, multa Christus miracula operatus est. Hic enim fecisse dicitur lavacrum ad baptizandum, in quo natale Domini [et] dominicæ cœnæ aqua dicitur divinitus exoriri. De quo etiam ad aliud lavacrum, in quo consuetudo prisca baptizari instituit, aqua defertur. Non tamen cumulatur, ut de illis fontibus Hispaniæ supra retulimus. Ad hujus ergo sancti sepulcrum lychnus assidue lumen præbet : sed accensus semel multis noctibus sine ullo additamento perdurat; et plerumque contingit ut exstinctus a vento, divinitus

quel se réfugièrent certains captifs. Aventinus en offrit le prix à leur maître, qui s'obligea par serment, et dit : « Je ne prendrai certainement cet argent que dans mon pays; » et il leva sa main droite pour jurer que, si Aventinus envoyait l'argent là, il délierait sur-le-champ les captifs du lien de la servitude. L'argent fut envoyé, et oubliant sa promesse, le maître négligea de mettre ses prisonniers en liberté; mais pendant ce temps-là lui-même se trouva lié. Aussitôt, en effet, l'extrémité d'un doigt de la main avec laquelle il avait juré, commença de lui faire beaucoup de mal; puis, croissant peu à peu, la douleur s'étendit à la main et au bras tout entier. Que dire de plus? Quand on fut obligé de lui couper le bras à la hauteur du coude, à ce moment il expira. A la suite de cela, son épouse voulut de nouveau retenir ces gens dans le servage; mais atteinte d'une douleur à la tête, elle suivit son mari. Ceux-ci, alors, demeurèrent définitivement en liberté sans avoir besoin d'aucun acte d'affranchissement par écrit.

CHAPITRE LXIX.

De l'évêque Marcellin.

La ville d'Embrun a aussi un patron particulier, l'évêque Marcellin[1], qui, lorsqu'il était encore dans son enveloppe corporelle, opéra au nom du Christ un grand nombre de miracles. L'on dit, en effet, qu'il construisit une piscine à baptiser, dans laquelle, le jour de Noël et le jour de la Cène du Seigneur, l'eau s'élève par l'effet de la vertu divine, et de là passe dans un autre bassin où la coutume était autrefois établie de baptiser. Cependant elle ne monte pas jusqu'au bord comme dans ces fonts baptismaux situés en Espagne que nous avons cités plus haut[2]. Au sépulcre de ce saint est une lampe qui fournit constamment de la lumière : une fois allumée, elle dure un grand nombre de nuits sans qu'on y ajoute d'huile, et il arrive souvent que lorsque le vent l'éteint, elle se rallume par l'effet de la vertu

(1) Quatrième siècle. (R.)
(2) *Hist.* VI, 43; *Gloire des mart.*, ch. XXIV à XXVI.

iterum accendatur. Ex quo oleo plerumque infirmi medicamenta suscipiunt.

CAPUT LXX.

De Marcello episcopo Deensi.

Fuit etiam et Marcellus Deensis[1] urbis episcopus magnificæ sanctitatis, ad cujus nihilominus tumulum lychnus accensus diuturno spatio lucere solet : præstat ex eo oleo virtus Domini medicinam infirmis.

CAPUT LXXI.

De Metria Aquensium confessore[2].

Aquensibus[3], etiam est concessus inclytus athleta Metrias[4], vir in corpore, juxta historiam actionis magnificæ sanctitatis, et licet conditione servus, liber tamen justitia : qui, ut ferunt legentes certaminis ejus textum, peracto cursu boni operis a sæculo victor abscessit, sæpius se in cœlis degere virtutibus manifestis ostendens. Tempore igitur quodam cum Franco episcopus hujus municipii ecclesiam gubernaret, Childericus, qui tunc primus apud Sigibertum regem habebatur, villam ejus competit, dicens, quia injuste ab Aquensi ecclesia retineretur. Et dicto citius convenitur episcopus : datisque fidejussoribus, in præsentia

(1) Colb. 2, Clar. a et Bad., *Diensis*. Utraque lectio bona. (R.) — *Deensis*, correctione *Diensis*, 2205; *Diensis*, 2791.

(2) *De sancto Mitria Aquensi episcopo*, 2791.

(3) *Aquinsibus* et supra *Aquinsium*; infra *Aquinsi*, 2204 et 2205; *Aquen* ...., 2791.

(4) Alii (inter quos 2204, 2205) *Mitrias* et infra *Metrii*. (R.)

divine. Les malades tirent souvent de cette huile des remèdes à leurs maux.

CHAPITRE LXX.

De Marcel, évêque de Die.

Il y eut aussi Marcel, évêque de Die[1], magnifique de sainteté, et au tombeau duquel la lampe allumée a coutume également de briller pendant un long temps et de fournir de l'huile qui, par la puissance du Seigneur, est un secours pour les malades.

CHAPITRE LXXI.

De Métrias, confesseur à Aix.

Aux habitants d'Aix a été de même accordé l'illustre athlète Métrias[2], homme qui fut en ce monde, suivant l'histoire de sa passion, d'une admirable sainteté, serf par sa condition, mais libre aux yeux de la justice éternelle. Ceux qui ont lu le récit de sa vie disent qu'après avoir achevé le cours de son œuvre méritoire, il sortit de ce monde en vainqueur et démontre souvent par d'évidents miracles qu'il vit dans les cieux. A une certaine époque, l'évêque Francon gouvernait l'église de ce municipe[3], quand Childéric, alors investi du premier rang après le roi Sigebert, prétendit à un domaine qui avait appartenu à Métrias, en disant que l'église d'Aix le détenait à tort. Plus vite qu'il ne peut se dire, l'évêque est assigné, forcé de fournir des répondants et appelé

(1) Mort le 9 avril de l'an 500. Son église, située dans le faubourg de la ville a été détruite par les Huguenots. (R.)

(2) Honoré en Provence sous le nom de S. Mître.

(3) En 566. (R.)

regis adsistit, clamans et obsecrans ut rex ab hujus causæ audientia præsentiam suam averteret, ne cœlesti judicio condemnetur, addens : « Scio enim virtutem Metriæ[1] viri beati, quod velociter in pervasorem suum irrogat ultionem. » Denique conjuncti auditores causam discutiunt. Insurgit Childericus, atque improperans criminibus exacervatum episcopum, quod res fisci ditionibus debitas iniquo ordine retineret, extrahi eum vi a judicio jubet; et tentum, ablata per judicium præsentium villa, trecentis aureis condemnavit. Favebant ei omnes, nec quisquam contra voluntatem ejus audebet decernere, nisi quod eidem libuisset. Denique condemnatus spoliatusque sacerdos ad urbem rediit, atque prostratus in orationem coram sepulcro sancti, dicto psalmi capitello, ait : « Non hic accendetur lumen, neque psalmorum modulatio canetur, gloriossime sancte, nisi prius ulciscaris servos tuos de inimicis suis, resque tibi violenter ablatas ecclesiæ sanctæ restituas. » Hæc cum lacrimis effatus, sentes cum acutis aculeis super tumulum projecit; egressusque clausis ostiis similiter in ingressu alias collocavit. Nec mora, corripitur pervasor a febre, decumbit lectulo, exhorret cibum, fastidit et potum, profert æstuans juge suspirium. Cui etiam si ab ardore febris interdum sitis accederet, aquam tantum, nihil aliud hauriebat. Quid plura? In hac ægrotatione integrum ducit annum; sed mens prava non flectitur. Interea labitur cæsaries cuncta cum barba, et ita omne caput remansit nudum, ut putares eum olim sepultum, nuper ejectum fuisse post funera de sepulcro. His et talibus

(1) *Mitrii*, 2791.

à l'audience royale, où il prie et supplie le roi de refuser sa présence à l'audition de cette cause, de peur d'être condamné lui-même par le jugement céleste, car « je connais, ajoutait-il, la puissance de Métrias, le saint homme, et sais qu'il tire une prompte vengeance de celui qui l'attaque. » Enfin l'assemblée se réunit pour entendre discuter la cause. Childéric se lève, et reprochant à l'évêque, qu'il accable d'accusations, de retenir sans droit des biens soumis à la domination du fisc, il le fait expulser de force de l'audience, et après lui avoir fait enlever le domaine en litige par le jugement des personnes présentes, il le condamne à payer trois cents sols d'or. Chacun lui applaudissait, et personne n'osait émettre d'avis contraire à sa volonté qu'autant que cela lui plaisait. L'évêque donc, ainsi condamné et dépouillé, retourna dans sa cité, et prosterné en prière devant le sépulcre du saint, il dit, après avoir récité un chapitre des psaumes : « On n'allumera pas ici de lumière, ni on ne chantera la musique des psaumes, très-glorieux saint, à moins que tu n'aies d'abord vengé tes serviteurs de leurs ennemis, et que tu ne rendes à ta sainte église les biens qu'on t'a arrachés par la violence. » Après avoir en pleurant prononcé ces paroles, il jeta sur le tombeau des ronces avec leurs dards aigus, puis il sortit, ferma les portes, et plaça de même d'autres ronces à l'entrée. Aussitôt l'envahisseur est saisi de la fièvre, garde le lit, repousse avec dégoût la nourriture et la boisson; une plainte non interrompue s'échappe de sa poitrine agitée. Si par suite des ardeurs de la fièvre la soif lui venait quelquefois, il ne buvait que de l'eau, et rien d'autre. Qu'ajouterai-je? Il passe une année entière dans cet état de maladie, mais son âme corrompue ne fléchit pas. Cependant, tous ses cheveux tombèrent ainsi que sa barbe, et sa tête entière demeura nue à ce point qu'on l'eût pris pour quelqu'un qui aurait été enterré jadis, et qu'on aurait ensuite jeté hors du sépulcre. Accablé par

miser afflictus malis sero recogitat, dicens : « Peccavi, eo quod exspoliaverim ecclesiam Dei, atque episcopo sancto intulerim injuriam. Nunc autem ite quantocius, et reddita villa, sexcentos aureos super tumulum sancti deponite; est enim mihi spes quod res reddita tribuat ægrotanti medelam. » Quod audientes homines ejus, accepta pecunia, fecerunt sicut eis fuerat imperatum. Reddiderunt agrum, solidosque super sepulcrum servi Dei posuerunt. Sed cum hoc fecissent, statim ille in loco quo erat spiritum exhalavit; lucratusque est detrimentum animæ per adeptionem acquisitionis iniquæ. Episcopus autem obtinuit ultionem de inimico Ecclesiæ, quam promiserat futuram per athletæ Dei virtutem.

CAPUT LXXII.

De sancto Arvatio Trajectensi[1] episcopo.

Arvatius[2] vero Trajectensis episcopus, tempore Chunorum, cum ad irrumpendas prorumperent Gallias, fuisse memoratur; qui et sepultus refertur juxta ipsum pontem aggeris publici : circa cujus sepulcrum quam-

(1) *Trijectensi*, hic et infra 2204, 2205; *Triectensem* et *Trijectensem* Cl.-F; *Trejectensi* 2791; quod aliquando mutatur in *Trajectensi*, a correctore quodam, XII° sæculo.

(2) Sic habent mss. et editi, quos vidi, excepto unico Clar. a, qui habet *Servatius*, cui consentit cod. S. Laurentii Leodiensis, qui huic ecclesiæ oblatus est in ejus dedicatione a Reginardo Leodiensi episc., an. 1034, ut observat Henschenius (Exeg. de episcopatu Traject.) ubi *Servatii* nomen esse retinendum contendit. Codex tamen S. Dyonisii sæculo VIII scriptus, quem penes se habebat, *Aravatius* exhibet. Sic et cod. Floriacensis, in capitum indice : *De Aravatio Trajectensium episcopo*. Porro hac prima occasione Tungrorum episcopum Trajectensem nuncupatum observat Valesius; Bad. tamen, et Clar. a, alt. manu, hic habent *Tungrensis*. (R.)

ces maux et par d'autres encore, il réfléchit, bien tardivement, et dit : « J'ai péché en dépouillant l'église de Dieu et en outrageant le saint évêque. Allez donc au plus vite, et, après avoir restitué le domaine, déposez six cents pièces d'or sur le tombeau du saint; j'ai l'espoir que la restitution de ce bien allégera mon mal. » Ses gens, entendant cela, prirent l'argent et firent comme il leur avait ordonné. Ils rendirent le domaine et mirent les sous d'or sur le sépulcre du serviteur de Dieu. Mais à peine eurent-ils achevé, que le malade rendit l'esprit là où il était; et par l'acquisition d'un profit inique, il gagna la perte de son âme. Quant à l'évêque, il obtint, comme il l'avait promis, par la puissance du champion de Dieu, vengeance contre l'ennemi de l'Église.

CHAPITRE LXXII.

De saint Servais, évêque de Tongres.

Servais passe pour avoir été évêque de Tongres[1], à l'époque des Huns, et lorsqu'ils se précipitaient en irruptions sur les Gaules. Il fut enseveli, dit-on, auprès du pont même sur lequel passe la voie (pour entrer en Gaule). En vain la neige tombait autour de son sépulcre, jamais elle ne mouillait le

(1) Il mourut le 13 mai 450, suivant dom Ruinart; le 13 mai 384, après un épiscopat de 47 ans, suivant Butler et Godescard. Cf. *Hist.*, l. II, c. V.

vis nix defluxisset, nunquam tamen marmor quod super erat positum humectabat; et cum loca illa nimii frigoris gelu ligentur, et nix usque in trium et quatuor pedum crassitudinem terram operiat, tumulum ullatenus non attingit. Datur enim intelligi verum Israelitam hunc esse. Nam illis inter muros aquarum aquæ non sunt perniciei, sed saluti; et circa hujus justi tumulum nix decidens, non humoris causa est, sed honoris. Videasque in circuitu montes niveos elevari, nec tamen attingere terminum monumenti; et non miramur si terra operiatur nive, sed admiramur quod attingere ausa non est locum beati sepulcri. Nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorium construebant de tabulis ligneis levigatisque : sed protinus aut rapiebantur a vento, aut sponte ruebant. Et credo idcirco ista fieri, donec veniret, qui dignam ædificaret fabricam in honorem antistitis gloriosi. Procedente vero tempore adveniens in hanc urbem Monulfus episcopus, templum magnum in ejus honorem construxit, composuit ornavitque in quod, multo studio et veneratione translatum, corpus magnis nunc virtutibus pollet.

CAPUT LXXIII.

De cœmeterio [1] Augustodunensis [2] urbis.

Cœmeterium apud Augustodunensem urbem Gallica lingua vocitavit, eo quod ibi fuerint multorum hominum cadavera[3] funerata : inter quæ quod sint quorum-

(1) *De cimiterio Augustud. et de basilica sancti Stephani*, 2791.

(2) *Agustidunensis* 2204, et infra : *Agustidunensim*, *Augustidunensem*, 2204, 2205; *Augustunensem*, 2791; *Agustudemsim* Cl.-F.

(3) Et reipsa cœmeterium illud Augustod. πολυάνδριον vocabatur.

marbre posé sur le tombeau; et quand le pays se trouve pris par les grandes gelées, la neige couvre la terre jusqu'à une épaisseur de trois et quatre pieds, elle n'atteint toutefois nullement le tombeau. Cela donne à entendre que cet homme est un véritable fils d'Israël; car ce sont les Israélites qui passent entre des murailles liquides, et pour qui les eaux ne sont pas un danger, mais une cause de salut : ainsi la neige qui tombe sur la tombe de ce juste lui apporte, non l'air humide, mais l'honneur solide. On peut voir à l'entour la neige s'élever en montagnes, sans qu'elle atteigne cependant à la limite du monument; et nous sommes sans étonnement quand la terre vient à se couvrir de neige, mais non sans admiration de ce qu'elle n'ose pas toucher à la place qu'occupe ce bienheureux sépulcre. Souvent le zèle et la dévotion des fidèles y construisirent un oratoire en planches de bois polies; mais bientôt le vent les emportait, ou elles tombaient d'elles-mêmes. Je crois que cela devait arriver ainsi, jusqu'à ce qu'il vînt quelqu'un qui construisît en l'honneur du glorieux pontife un édifice digne de lui. Après un certain intervalle de temps, Monulf, étant devenu évêque de ce diocèse[1], construisit en son honneur un vaste temple qu'il bâtit[2] lui-même, qu'il orna, et dans lequel le corps du saint, transporté avec beaucoup de soin et de vénération, brille maintenant par de remarquables vertus.

CHAPITRE LXXIII.

Du cimetière de la ville d'Autun.

A Autun existe un *cimetière*, ainsi appelé en langue gauloise, parce que les cadavres d'un grand nombre d'hommes y furent ensevelis [3]. Parmi eux sont les sépultures de quel-

(1) Vers 550 (R.); de 558 à 597 (Marion).

(2) Vers 581, à Maestricht où avait été transporté le siége de Tongres.

(3) Au temps de dom Ruinart on voyait encore à Autun ce cimetière, ses nombreuses tombes de pierre, l'église Saint-Étienne dont il ne restait que les murs privés de toit et celle de Saint-Pierre l'Estrier (de Strada). Aujourd'hui toutes les tombes et leurs inscriptions ont disparu, sauf l'inscription d'Aschandius, en onze vers grecs, qu'on a retrouvée en 1839, plus une huitaine d'autres conservées dans divers livres. Voy. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, 1856, in-4°.

dam fidelium dignarumque Deo animarum sepulcra, frequens occulti psallentii mysterium docet; cum plerumque multis appareant, in ipso vocum præconio reddentes omnipotenti Deo gratiarum debitam actionem. Nam audivi quod duo ex incolis loci, dum loca sancta orandi gratia circumire disponerent, audiunt in basilica sancti Stephani, quæ huic conjungitur cœmeterio, psallentium sonum : admirantesque dulcedinem moduli, appropinquant ad ostium templi, autumantes a quibusdam religiosis vigilias celebrari. Ingredientes autem, et orationi diutissime incumbentes, consurgunt, psallentii chorum conspiciunt; nihilque lucere per templum, nisi propria claritate cuncta prospiciunt splendere : de personis vero nullam prorsus agnoscunt. Denique cum essent attoniti et stupore perculsi, unus de psallentibus accedit ad eos, dicens : « Exsecrabilem rem fecistis, ut nobis arcana orationum Deo reddentibus adesse præsumeretis. Discedite ergo, et a domibus nostris abscedite, alioquin ab hoc mundo migrabitis. » Ex quibus unus discedens abiit; alter vero qui in loco remansit, post non multos dies a sæculo commigravit.

CAPUT LXXIV.

De sepulcro Cassiani episcopi.

In hoc cœmeterio vidi beati Cassiani sacerdotis magni sepulcrum a multis infirmis erasum, quod pene transforatum eo tempore putabatur. Abluuntur enim ex hoc pulvere ægroti, sed protinus virtutis magnitudinem sentiunt. Ibi et Simplicius ipsius, ut aiunt, ur-

ques fidèles et d'âmes dignes de Dieu, ainsi qu'on l'apprend par une mystérieuse psalmodie qui s'y fait souvent entendre; car ils apparaissent souvent à bien des gens, ceux qui par ce concert de voix rendent au Dieu tout-puissant les actions de grâces qui lui sont dues. J'ai appris, en effet, que deux des habitants du lieu, se disposant à faire une tournée dans les lieux saints pour y prier, entendirent le bruit des psaumes dans la basilique de Saint-Étienne, qui est contiguë à ce cimetière, et que, charmés de la douceur de cette musique, ils s'approchèrent jusqu'à la porte du temple, persuadés que des personnes pieuses y célébraient les vigiles. Ils entrent, se livrent pendant très-longtemps à la prière, se lèvent, demeurent en contemplation à entendre le chœur des psalmodiants, et ils s'aperçoivent qu'il n'y a rien d'allumé dans le temple, que tous les objets y brillent de leur propre clarté; quant aux personnes, ils n'en voient absolument aucune. Ils restaient frappés de surprise, et stupéfaits, lorsqu'un des chanteurs s'approcha d'eux, en disant : « Vous avez fait une chose exécrable d'oser vous mêler à nous pendant que nous offrons à Dieu les mystères de la prière. Retirez-vous et vous éloignez de nos demeures, autrement vous sortirez de ce monde. » L'un d'eux s'éloigna et s'en fut; l'autre qui resta en place fut retiré du siècle peu de jours après.

CHAPITRE LXXIV.

Du sépulcre de l'évêque Cassien.

J'ai vu dans ce cimetière le sépulcre du bienheureux Cassien[1], pontife éminent; sépulcre gratté par un grand nombre de malades, de telle manière qu'on pouvait le croire à cette époque presque transpercé. En effet, les malades qu'on lave avec une dissolution de cette poudre ressentent aussitôt combien est grand son pouvoir. Là aussi

(1) Il vivait au IVe siècle, dit Ruinart, en ajoutant qu'on voyait encore ce tombeau de son temps dans un oratoire de S. Cassien, au cimetière d'Autun; mais qu'on avait perdu tout souvenir de celui de Simplicius.

bis episcopus est sepultus, cui crimen adulterii sæva populorum objecit insania.

CAPUT LXXV.

De Riticio episcopo [1].

Sed quia de his aliquid proloqui juvat, prius de sancto Riticio [2], quia prior obiit, sermo habendus est. Fuit autem nobilissimis parentibus et litterarum acumine clarus, qui, transacta adolescentia, uxorem simili morum honestate præclaram sortitus est cum qua spiritalis dilectionis conhibentia, non luxuria copulatur. Concurrunt eleemosynæ, vigiliæ celebrantur, et opus Dei per eos incessabiliter exercetur. Igitur longa post tempora mulier declinans caput ad lectulum, beati viri auribus extrema profert verba, dicens : « Deprecor, piissime frater, ut post discessum meum, percurso ævi tempore, in illo quo ego collocor sepulcro ponaris, ut quos unius castitatis dilectio uno conservavit in toro, unius retineat sepulcri consortium. » Hæc effata, lacrymans spiritum emisit ad cœlos. At Riticius episcopatum Augustodunensis [3] urbis populo eligente sortitur : qui talem se præbuit in religione, ut morum bonitas pontificatus gratiæ æquaretur, et ad diem obitus per diversos gratiarum spiritualium gradus plena perfectione consummationeque veniret. Quo abluto et super feretrum posito, movere ipsum non queunt officia famulantium. Tunc in stupore mentis

(1) *De sancto prefate urbis epis.*, 2791. *Retio* et inf. *Ritius* Cl.-F.
(2) Colb. tut., *Aricio*, et infra *Aricius*. (R.) — 2205 *Reticio*.
(3) *Agustidonensis*, 2204 ; *Agustidunensis*, 2205 ; *Augustudunensis*, 2791 ; *Adgustunensis* Cl.-F.

est enseveli Simplicius, évêque de la même ville, à ce que l'on dit, que la cruelle folie du peuple accusa d'adultère.

CHAPITRE LXXV.

De l'évêque Rétice.

Mais puisque nous nous arrêtons à parler de ces personnages, il faut faire mention d'abord de saint Rétice; car il mourut le premier [1]. Il était distingué par la haute noblesse de ses parents et par son habileté dans les lettres. Après avoir passé l'adolescence, il choisit une épouse également éminente par la pureté de ses mœurs, et à laquelle il s'associa par les liens d'une affection spirituelle, non par ceux de la volupté. Les aumônes se pressent, les vigiles se célèbrent, sans cesse ils travaillent tous deux à l'œuvre de Dieu. Au bout d'une longue suite de temps, la femme, la tête renversée sur son lit, proféra aux oreilles de son pieux mari ses dernières paroles et lui dit : « Je fais cette prière, mon très-religieux frère, qu'après ma mort, quand tu auras toi-même parcouru ta mesure de temps, tu sois déposé dans le même sépulcre où je serai placée, afin que soient joints encore par l'union dans un même sépulcre ceux que l'amour avait conservés dans le même lit en une commune chasteté. » Ayant ainsi parlé, au milieu des larmes, elle exhala son esprit vers les cieux. Cependant Rétice obtint, par élection du peuple, l'épiscopat de la cité d'Autun ; il se montra d'une piété telle que la douceur de ses mœurs équivalait à la grâce qui réside dans le pontificat et qu'il atteignit le jour de sa mort en traversant les divers degrés des grâces spirituelles qui mènent à la pleine et entière perfection. On le lave, on le pose sur le brancard funèbre ; mais ceux qui remplissent les fonctions de serviteurs ne peuvent le soulever.

(1) Évêque célèbre qui souscrivit au concile d'Arles en 314, et mourut la même année. (R.)

defixi, audiunt a quodam sene, virum dominam conjurasse ut eos unius sepulcri amplitudo susciperet : sermone vero percurso, confestim sustollitur feretrum, allatoque eo prope sepulcrum, resumit sacerdos spiritum. Alloquitur sociam dicens : « Recordare, dulcissima conjux, quæ nobis fueras deprecata. Nunc suscipe exspectatum diu fratrem, et conjungere artubus impollutis, quos non luxuria polluit, sed castitas vera mundavit. » Hæc eo dicente, mirum in modum commotum sepulcrum, uno in loco ossa virginis conglobantur : beatus vero sacerdos, receptus in pacis somno hujus sepulcri tectus est opertorio. Huic Cassianus, cujus supra meminimus, successit. Post hunc Egemonius cathedram pontificatus assumpsit.

CAPUT LXXVI.

De Simplicio episcopo.

Quo decedente, beatus Simplicius ecclesiæ ipsi præponitur. Fuit autem de stirpe nobili, valde dives in opibus sæculi, nobilissimæ conjugi sociatus : his fuit castissima, obtegente sæculo, vita, soli Deo cognita, mortalibus tamen ignota. Erant enim ambo justi et in eleemosynarum semina ac vigiliarum tolerantiam valde promptissimi. Interea propter illam, ut diximus, sæculi dignitatem, Simplicius, decedente Egemonio, a populis eligitur, sed a Deo pro castitatis et sanctitatis gloria destinatur. Accepto quoque pontificatus ordine, beata soror, quæ prius fuerat non libidine sed castitate viro conjuncta, non passa est a stratu pontificis submoveri; sed in illa puritatis castitate, qua prius viri castissimi torum adibat, secura

Dans l'étonnement de leur âme ils restaient immobiles, lorsqu'un vieillard leur apprit que leur maîtresse avait conjuré son mari de faire qu'un large sépulcre les reçût tous deux à lui seul. L'explication de cette circonstance étant achevée, on lève le brancard et on l'approche du sépulcre. Aussitôt l'évêque reprend l'esprit et s'adresse à sa compagne, en disant : « Souviens-toi, très-douce épouse, de ce que tu nous avais prié de faire. Reçois maintenant le frère que tu as longtemps attendu, joins-toi aux membres purs que voici, lesquels ont été purifiés par la chasteté et non pollués par la luxure. » Comme il disait cela, le sépulcre fut agité d'une façon merveilleuse, et les ossements de cette vierge s'amoncelèrent d'un seul côté; quant au bienheureux évêque, il fut admis au sommeil de la paix, à l'abri du couvercle de ce sépulcre[1]. C'est à cet évêque que succéda Cassien, dont nous avons parlé plus haut; après lui, Egemonius s'assit dans la chaire pontificale[2].

CHAPITRE LXXVI.

De l'évêque Simplicius.

Ce dernier étant mort, le bienheureux Simplicius fut mis à la tête de cette église. Il était de race noble, fort riche des trésors de ce monde, et marié à une très-noble épouse; tous deux passèrent à l'abri des regards du monde une vie extrêmement chaste, que Dieu seul connaissait et que les mortels ignorèrent. Ils étaient justes l'un et l'autre, très-ardents à semer les aumônes, à supporter les veilles. A la mort d'Egemonius, comme nous l'avons dit, le peuple fit choix de Simplicius à cause de sa dignité mondaine; mais Dieu le réservait à la gloire de la chasteté et de la sainteté. Lorsqu'il eut reçu la consécration pontificale, sa sainte sœur, qui jusque-là avait été conjointe à son mari par la chasteté, non par la luxure, ne se soumit pas à être écartée du lit de l'évêque. Elle continua d'entrer comme auparavant, avec la même pure innocence, dans le lit de son mari, sûre qu'elle était

(1) Au même cimetière mentionné dans les deux précédents chapitres, à Saint-Pierre-l'Estrier, l'on voyait, dit Ruinart, le tombeau de S. Rétice sous une petite arcade pratiquée dans le mur de l'église; il était orné d'une inscription, mais moderne.

(2) Grégoire est en désaccord ici avec la Vie de S. Cassien, qui donne ce dernier comme élève et successeur de Simplicius. (R.)

de conscientia mentis sanctæ, sciens se uri non posse ab incentivi ignis ardore. Sed sæva dæmonis invidia contra sanctos Dei probrosa excitat bella, et quæ instinctu suo destruere non potuit, nititur verbis subdolis infamare. Quid plura? In illo dominici Natalis die commoventur cives in scandalum, et ad beatam virginem rapido cursu concurrunt, dicentes : « Incredibile est mulierem viro junctam pollui non posse, sed nec vir poterit artubus mulieris junctus a coitu abstinere. Sic etenim Solomonis proverbia proferunt : Nemo, ait, tangens picem mundus poterit esse[1]. » Neque enim in sinu ignem quis gestiens non cremabitur. Ergo videmus vos uno in toro recumbere, et suspicari aliud non possumus, nisi misceamini simul. » His commota virgo sanctissima, aggreditur pontificem simili castitate pollentem, replicatisque coram omni populo sermonibus quos audierat, puellam, quæ tunc plenam, ut assolet, pro injuria hiemis arulam cum carbonibus retinebat, vocat ; expansoque pallio prunas ardentes suscipit, et fere horæ unius spatio tenens, sacerdotem evocat, dicens : « Accipe mitiorem solito ignem, nequaquam tuis velaminibus nociturum, ut ostendant in nobis hæ flammæ exstinctas flammas esse luxuriæ. » Suscipiente vero pontifice, nihil nocitum est velamen ejus ab igne. Hoc miraculo populus, qui erat tunc incredulus, credidit Deo, et inter septem dies amplius quam mille homines sacri innovatione lavacri sunt renati. Quos suscipiens Ecclesia, gaudens cœlesti regno per hos milites copulavit.

---

(1) *Eccles.*, XIII, 1.

en sa conscience de sa pieuse intention et se sachant incapable d'être enflammée par le feu de la passion. Mais la haine jalouse du démon excite contre les saints de Dieu d'outrageantes hostilités, et il s'efforce de diffamer par des paroles perfides la vertu dont son inspiration n'a pu triompher. Que dire de plus? Le saint jour de Noël les citoyens se soulèvent avec bruit et volent d'une course rapide vers cette bienheureuse vierge, en lui disant : « Il n'est pas croyable qu'une femme étant jointe à son mari ne soit pas souillée, ni que le mari enlacé dans les bras de sa femme puisse s'abstenir de s'unir avec elle. C'est ainsi que disent les proverbes de Salomon : Celui qui touche à la poix ne peut jamais être propre. Et en effet, qui peut, ayant le feu dans le sein, n'être pas brûlé? Nous vous voyons coucher dans un même lit; nous ne pouvons pas penser autrement que de vous croire vous mêlant l'un à l'autre. » Irritée de ces paroles, la vierge très-sainte va trouver le pontife, qui lui aussi brillait d'une chasteté semblable; puis, après avoir répété devant le monde les discours qu'elle avait entendus, elle appelle une servante qui tenait en ce moment un brasier plein de charbons, comme on a coutume d'en avoir à cause de la rigueur de l'hiver, ouvre sa robe pour recevoir les charbons ardents, et, après les avoir gardés l'espace d'une heure, elle interpelle l'évêque, en lui disant : « Prends ce feu plus clément que d'habitude et qui ne détériorera nullement tes habits, afin que ses flammes démontrent qu'en nous sont éteintes les flammes de la luxure. » Le pontife les prit, et les voiles qui l'enveloppaient ne furent point endommagés par le feu. A ce miracle, le peuple, tout à l'heure incrédule, crut à Dieu, et en sept jours il y eut plus de mille hommes nés de nouveau, en vertu de la rénovation produite par le saint baptême. L'Église les accueillit et, joyeuse, les enrôla comme soldats pour le royaume céleste.

CAPUT LXXVII.

De simulacro Berecynthiæ[1].

Ferunt etiam in hac urbe simulacrum fuisse Berecynthiæ, sicut sancti martyris Symphoriani passionis declarat historia. Hanc cum in carpento pro salvatione agrorum ac vinearum suarum misero gentilitatis more deferrent, adfuit supradictus Simplicius episcopus, haud procul aspiciens cantantes atque saltantes ante hoc simulacrum : gemitumque pro stultitia plebis ad Deum emittens, ait : « Illumina, quæso, Domine, oculos hujus populi, ut cognoscat quia simulacrum Berecynthiæ nihil est. » Et facto signo crucis contra, protinus simulacrum in terram ruit : ac defixa solo animalia quæ plaustrum quo hoc vehebatur trahebant, moveri non poterant. Stupet vulgus innumerum, et deam læsam omnis caterva conclamat : immolantur victimæ; animalia verberantur, sed moveri non possunt. Tunc quadringenti de illa stulta multitudine viri conjuncti simul aiunt ad invicem : « Si virtus est ulla deitatis, erigatur sponte, jubeatque boves qui telluri sunt stabiliti procedere. Certe si moveri nequit, manifestum est nihil esse divinitatis in ea. » Tunc accedentes, et immolantes unum de pecoribus, cum viderent deam suam nullatenus posse moveri, relicto gentilitatis errore, inquisitoque antistite loci, conversi ad unitatem Ecclesiæ, cognoscentes viri Dei magnitudinem sancto sunt baptismate consecrati.

(1) *Berecinthie* hic et infra 2204; *Berecinthie* et *Berechincie*, 2791.

CHAPITRE LXXVII.

De l'idole appelée Berecynthia.

On raconte aussi qu'il y avait dans la même ville une idole de Berecynthia[1], ainsi qu'il est expliqué dans l'histoire de la passion du saint martyr Symphorien. Comme ils la promenaient dans un char pour la prospérité des champs et des vignes, suivant la misérable coutume des gentils, arriva le susdit évêque Simplicius, qui, les voyant à peu de distance chanter et danser devant cette idole, poussa un gémissement vers le ciel sur la sottise de la multitude, et dit : « Éclaire, je te prie, Seigneur, les yeux de ce peuple, afin qu'il apprenne que l'image de Berecynthia n'est rien. » Il fit contre l'idole le signe de la croix, et aussitôt le simulacre joncha la terre, et les animaux qui tiraient le char dans lequel on la traînait ne pouvaient plus bouger. La foule innombrable demeure stupéfiée, et tout le cortége s'écrie que la déesse est offensée; on immole des victimes; on fouette les animaux, mais sans pouvoir les faire avancer. Alors quatre cents hommes d'entre cette multitude se réunissent et se disent les uns aux autres : « Si cette déesse possède quelque pouvoir, qu'elle se relève d'elle-même et qu'elle ordonne aux bœufs qui sont à terre de se lever et de marcher. Certainement si elle ne peut se mouvoir, c'est qu'il n'y a aucune divinité en elle. » Ils s'approchent et immolent un de leurs animaux; mais, voyant que leur déesse ne pouvait pas remuer, ils abandonnèrent l'erreur du paganisme, et, ayant été trouver l'évêque de la ville, ces hommes entrèrent dans l'unité de l'Église, reconnurent la grandeur de Dieu et furent consacrés par le saint baptême.

(1) Elle est nommée « Cybèle, mère des dieux, » par l'auteur de la Vie de S. Symphorien rapportée par dom Ruinart dans ses *Acta sincera*, vers l'année 180. — Cf. Sulp. Sévère, *Vie de S. Martin*, et les auteurs de l'antiquité sur la coutume de promener les idoles.

CAPUT LXXVIII.

De episcopo super cujus pectus agnus apparuit.

Sed quoniam superiore capitulo exposuimus qualiter castitas diligentes Deum ornaverit, venit in memoriam quæ Felicem Namneticum referentem, dum de his confabularemur, audivi. Aiebat enim fuisse antistitem in civitate sua cum conjuge : sed cum ad honorem sacerdotii accessisset, lectulum juxta ordinem institutionis catholicæ sequestravit, quod mulier valde molestum tulit. Cumque diebus singulis cum eo ageret, ut in uno stratu quiescerent, nec acquiesceret pontifex rem tam improbam, quam canonum decreta non admittebant, quadam die accensa furore, ait intra se : « Non puto esse absque aliqua conscientia viri mei quod ab amplexu ejus taliter sum repulsa; sed ibo et videbo, ne forte alia mulier cum eo decumbat, pro cujus me amore despiciat. » Et statim adfuit in cubiculo episcopi, invenitque eum post meridiem dormientem. Accedensque ante lectulum ejus, vidit agnum immensæ claritatis super pectus ejus quiescentem. Tunc timore perterrita, velociter se a lectulo sancti removit, nec adjecit ultra quærere quid vir Deo plenus ageret in occultis; sed cognovit manifestissime illud cum servis Dei impleri, quod ipse Dominus suis fidelibus est polliceri dignatus, dicens : « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi[1]. »

(1) *Matth.*, xxviii, 20.

CHAPITRE LXXVIII.

De l'évêque sur la poitrine de qui apparut un agneau.

Ce que nous avons raconté dans un précédent chapitre de la manière dont la chasteté brillait en des personnes aimant Dieu, me remet en mémoire ce que j'ai entendu rapporter par Félix de Nantes, un jour où nous conversions sur cette matière. Il parlait d'un évêque qui vivait dans sa cité avec son épouse; mais lorsqu'il avait été nommé évêque il avait fait lit séparé, suivant la règle de l'institution catholique, ce que la femme trouva très-désagréable. Chaque jour elle lui parlait de reposer tous deux dans un même lit, et, comme le pontife refusait d'acquiescer à un acte si coupable et que les institutions canoniques ne permettent pas, elle se dit en elle-même, enflammée de colère : « Je ne crois pas que ce soit sans quelque mauvaise pensée que mon mari repousse ainsi mes embrassements; mais j'irai voir s'il n'y a point par hasard une autre femme avec laquelle il repose et pour l'amour de qui je suis dédaignée. » Aussitôt elle se rendit dans la chambre de l'évêque, qu'elle trouva dormant, dans l'après midi, et en approchant de son lit, elle vit qu'un agneau resplendissant de lumière reposait sur sa poitrine. Frappée de crainte, elle s'éloigna en toute hâte de la couche du saint et cessa de s'enquérir de ce que pouvait faire en secret cet homme rempli de Dieu. Elle reconnut qu'avec les serviteurs de Dieu s'accomplit manifestement ce que le Seigneur lui-même a promis à ses fidèles lorsqu'il a dit : « Voici, je demeure avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. »

CAPUT LXXIX.

De Remigio Rhemensium[1] episcopo.

Remigius vero Rhemensis urbis episcopus, qui, ut ferunt, septuaginta aut eo amplius in episcopatu annos explevit, et oratione sua defunctæ cadaver puellæ obtinuit suscitari, plerumque infirmis sanitatum gratiam porrigit, et in pervasores sæpissime ultor exsistit. Erat autem haud procul a basilica campus tellure fecundus, tales enim incolæ olcas[2] vocant, et hic datus basilicæ sanctæ fuerat : quem unus ex civibus pervadit, despiciens hominem qui eum loco sancto contulerat. Qui cum ab episcopo ac loci abbate crebro conventus fuisset, ut quæ injuste pervaserat redderet, parvipendens verba quæ audiebat, pertinaci direpta defensabat intentione. Denique, causa exstitit et non devotio, ut Rhemensem urbem adiret : properat ad sancti basilicam. Arguitur iterum ab abbate pro invasione campi, sed nihil dignum ratione respondet. Explicitisque negotiis, ascenso equo, ad domum redire disponit ; sed obstat nisui ejus sacerdotis injuria. Nam sauciatus a sanguine diruit in terram : obligatur lingua quæ locuta fuerat campum tolli; clauduntur oculi qui concupierant, manus contrahuntur quæ apprehenderant. Tunc balbutiens, et vix sermonem explicare potens, ait : « Deferte me ad basilicam sancti, et quantumcunque super me auri est, ad sepulcrum ejus projicite. » Peccavi enim auferendo res ejus. Adspiciens

(1) 2204 in indice tantum, *Remigio Reminsium*.
(2) Vulgo *une ousche*, vel *osche*, certa terræ portio. Vide Cangii Glossarium. (R.)

CHAPITRE LXXIX.

De Remi, évêque de Reims.

Remi, évêque de la cité de Reims[1], qui, dit-on, passa soixante-dix ans ou davantage dans l'épiscopat, et qui obtint par sa prière la résurrection d'une jeune fille morte, Remi accorde fréquemment aux malades la grâce de rétablir leur santé, et se manifeste très-souvent comme punissant les envahisseurs. Il y avait, non loin de son église, un champ d'une qualité de terrain féconde, de ces sortes de terrains que les cultivateurs nomment des *ouches*, et on en avait fait don à cette sainte basilique; mais un des citoyens de la cité s'en empara, plein de dédain pour l'homme qui avait fait présent de ce champ au saint lieu. Admonesté à plusieurs reprises par l'évêque et par l'abbé du lieu de rendre ce qu'il avait injustement envahi, mais faisant peu de cas des paroles qui lui avaient été dites, il maintenait son larcin avec une volonté persistante. Enfin il eut un motif (qui n'était pas la dévotion) pour se rendre dans la ville de Reims, et il s'empressa d'aller à la basilique du saint. L'abbé lui reproche de nouveau le terrain envahi, sans qu'il trouve rien de raisonnable à répondre. Il achève ses affaires, monte à cheval et se dispose à retourner chez lui ; mais le tort qu'il a fait au pontife s'oppose à son élan; car, frappé d'un coup de sang, il tombe à terre. La langue qui avait parlé de prendre le champ est arrêtée, les yeux qui l'avaient convoité se ferment, les mains qui l'avaient saisi se contractent. Alors, balbutiant et à peine capable d'articuler ses mots, il dit : « Portez-moi dans la basilique du saint et jetez vite sur son sépulcre tout ce qu'il peut y avoir d'or sur moi; car j'ai péché en prenant

(1) Mort le 13 janv. 533. (R.)

autem dator campi hunc cum muneribus venientem, ait : « Ne accipias, quæso, sancte Dei, munera ejus quæ nunquam accipere consuevisti ; ne sis, deprecor, adjutor ejus qui, inflammante concupiscentia, rerum tuarum nequam possessor exsistit. » Nec distulit sanctus audire vocem pauperis sui. Nam homo ille, licet dedisset munera, rediens tamen domum, emisit spiritum, recepitque ecclesia res suas. Sed nec illud sileri placuit quod illo gestum est tempore cum lues inguinaria populum primæ Germaniæ devastaret. Cum autem omnes terrerentur hujus cladis auditu, concurrit Rhemensium populus ad sancti sepulcrum, congruum hujus causæ flagitare remedium. Accensis cereis lychnisque non paucis, hymnis psalmisque cœlestibus per totam excubat noctem. Mane autem facto quid adhuc precatui desit in tractatu rimatur; reperiunt etenim, revelante Deo, qualiter oratione præmissa, adhuc majori propugnaculo urbis propugnacula munirentur. Assumpta igitur palla de beati sepulcro, componunt in modum feretri; accensisque super cruces cereis, atque ceroferalibus[1], dant voces in canticis, circumeunt urbem cum vicis. Nec prætereunt ullum hospitium, quod non hac circuitione concludant. Quid plura? non post multos dies fines hujus civitatis lues aggreditur memorata. Verumtamen usque ad eum locum accedens, quo beati pignus accessit, ac si constitutum cerneret terminum, intro ingredi non modo non est ausa, sed etiam quæ in principio pervaserat, hujus virtutis repulsu reliquit.

(1) Bell., *crucem.... atque ceroferariis.* Rem., *atque super ceroferariis.* (R.)

son bien. » Le donateur du champ, le voyant arriver avec ses présents, s'écria : « N'accepte pas, je te prie, ô saint de Dieu, les présents de cet homme qui ne t'a pas accoutumé à jamais en recevoir; ne sois pas, je t'en conjure, le soutien de celui qui, enflammé par la cupidité, s'est mis malhonnêtement en possession de choses à toi. » Le saint ne manqua pas d'entendre la voix de son pauvre. En effet, malgré les présents qu'il avait donnés, l'homme, qui était cependant revenu à sa maison, rendit l'esprit; en sorte que l'église reprit son bien. Il ne m'a pas semblé non plus devoir passer sous silence ce qui fut accompli par Remi au temps où la peste inguinaire ravageait la population de la première Germanie[1]. Comme tout le monde était terrifié à la nouvelle du fléau, le peuple des Rémois accourut au sépulcre du saint pour implorer le remède qui convenait à la circonstance. Après avoir allumé des cierges et des lampes en grand nombre, on passe la nuit entière au milieu des hymnes et des psaumes divins. Le matin venu, on s'étudie à rechercher ce qui peut manquer encore aux supplications, et l'on trouve, par une révélation de Dieu, qu'il faut, après avoir fait la prière, ajouter aux remparts qui protégeaient la ville un rempart plus considérable encore. Ayant donc pris au sépulcre du bienheureux sa tenture, ils l'arrangent en forme d'enveloppe funéraire, placent sur les croix des cierges allumés et des supports de cierges, entonnent les cantiques, puis ils parcourent la ville et les rues[2]. Dans cette procession ils ne passent pas une seule maison sans en faire le tour. Qu'ajouterai-je? peu de jours après, le fléau en question atteignit les frontières de la cité; mais, en s'approchant jusqu'à l'endroit où étaient venues les reliques du saint, non-seulement il reconnut comme une limite fixe qu'il n'osa pas franchir les lieux qu'il avait envahis d'abord, mais par leur force répulsive il fut obligé de s'éloigner.

(1) En 546. (R.)

(2) On conservait encore, du temps de Ruinart, non-seulement ce linceul appelé vulgairement le suaire de S. Remi, mais la coutume d'accomplir avec lui la même procession par les rues de la ville dans les temps de calamité publique.

CAPUT LXXX.

De sancto Ursino Biturigum episcopo.

Bituriga[1] vero urbs primum a sancto Ursino, qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit, atque ecclesiam Biturigensem[2] primum instituit rexitque, qui migrans a sæculo, in campo inter reliqua sepulcra populorum sepulturæ locatus est. Non enim adhuc populus ille intelligebat sacerdotes Domini venerari, eisque reverentiam debitam exhibere. Unde factum est ut, increscente terra, plantata desuper vinea, omnem memoriam de primo urbis sacerdote convelleret, et usque ad tempus illud quo Probianus episcopus urbis ejus est subrogatus, nullus de eo sermo haberetur. Fuit autem quidam, Augustus[3] nomine, de domo Desiderati[4] quondam episcopi, cujus manus ac pedes ita contraxerant, ut non aliter nisi de geniculis atque cubitis sustentaretur, si alicubi processurus vellet incedere. Is, inspirante Deo, de eleemosynis devotorum apud Brivas[5] vicum in honore sancti ac beatissimi Martini antistitis oratorium ædificavit : cujus cum in ipsum reliquias detulisset, statim directis membris sanus effectus est. Deinde collectis secum paucis monachis, sub regula monasterii degens, semper orationi vacabat. Unde factum est ut in sequenti accersitus ab

(1) *Biturica*, 2205.
(2) *Biturigis*, 2204; *Bituricis*, 2205; *Biturice*, 2791.
(3) *Agustus* apud omnes fere mss.
(4) *De domo sacerdotis quondam*, 2791.
(5) Laud. cum editis *Brias*. (R.)

CHAPITRE LXXX.

De saint Ursin, évêque de Bourges.

La cité de Bourges reçut pour la première fois la parole du salut par saint Ursin qui fut envoyé dans les Gaules après avoir été ordonné évêque par les disciples des apôtres[1], et qui, le premier, constitua et gouverna l'église Biturige. Lorsqu'il s'en alla de ce monde, on l'ensevelit dans un champ au milieu des autres sépulcres de la population. On ne savait pas encore en ce pays vénérer les prêtres du Seigneur et leur montrer le respect qui leur est dû. Il s'ensuivit que le niveau du terrain s'étant haussé et de la vigne ayant été plantée dessus, le peuple déracina ainsi tout souvenir du premier évêque de la ville; il ne fut plus question de lui jusqu'au temps ou Probianus devint son successeur dans l'épiscopat. Il y avait un certain Auguste, appartenant à la maison de Desideratus, évêque avant Probianus[2], qui, perclus des mains et des pieds, ne se soutenait que sur les genoux et les coudes lorsqu'il voulait se diriger vers quelque endroit. Cet homme, par l'inspiration de Dieu, bâtit au bourg de Brives, avec les aumônes des dévots, un oratoire en l'honneur du saint et bienheureux pontife Martin, où, ayant porté des reliques de ce saint, aussitôt ses membres se redressèrent, et il fut guéri. Il réunit ensuite avec lui un petit nombre de moines, et vivant d'après la règle monastique il se livrait sans cesse à la prière. Il en résulta que plus tard

(1) Cf. *Hist.*, I, XXIX.
(2) S. Désiré, de l'an 545 environ au 8 mai 550; S. Probien, de 552 a 558. (Marion.)

episcopo, abbas ordinaretur in basilica sancti Symphoriani, quam memoratus pontifex fabricaverat ante conspectum muri Biturigi[1]. Nec tamen monachos quos prius congregaverat relinquens, sed instituens eis præpositum, ipse utrasque cellulas gubernabat. Denique cum apud hanc basilicam moraretur, apparuit ei sanctus Ursinus per visum noctis, dicens : « Defossa humo, inquire corpusculum meum. Ego enim sum Ursinus hujus urbis primus episcopus. » Qui ait : « Quo ibo, aut ubi quæram sepulcrum tuum, cum ignorem locum ubi sis positus? » At ille, apprehensam ejus manum, duxit ad locum, et ait : « Sub harum vitium radicibus corpus meum habetur. » Expergefactus abbas narravit hæc sacerdoti suo; sed ille parvipendens quæ a presbytero dicebantur, nullum inquirendi studium posuit. Interea beatus Germanus Parisiacæ urbis episcopus adfuit, susceptusque ab episcopo, post cœnam domus ecclesiasticæ cum se sopori dedisset, apparuit utrique per visum, episcopo simul scilicet et abbati, duxitque eos ad locum sepulcri, deprecans ut auferrent eum a loco illo. Expergefacti simul ad vigilias conveniunt in ipsam sancti Symphoriani basilicam; explicitisque officiis matutinis, refert episcopus abbati quæ viderat, confessusque est et ipse vidisse similiter. Igitur insequenti nocte accedentes illuc cum uno tantum clerico, qui cereum ferret, venerunt ad indicatum locum, eumque fodientes usque in profundum, sepulcrum reperiunt : quo detecto, amotoque opertorio, viderunt sanctum corpus tanquam dormientis hominis, nulla putredine resolutum. Quod

(1) *Biturici*, 2205.

il fut appelé par l'évêque et consacré abbé de la basilique de Saint-Symphorien que ce pontife avait construite en face du rempart de Bourges. Auguste n'abandonna cependant pas les moines qu'il avait rassemblés d'abord; mais, instituant au-dessus d'eux un prévôt, il gouvernait lui-même les deux monastères. Bref, comme il demeurait dans cette basilique de Saint-Symphorien, saint Ursin lui apparut en songe pendant la nuit et lui dit : « Creuse en terre et cherche mon corps, car je suis Ursinus, le premier évêque de cette ville. » L'autre répondit : « Où irai-je, et où chercherai-je ton sépulcre, quand j'ignore en quel lieu tu as été déposé! » Mais Ursin, lui ayant pris la main, le conduisit à l'endroit et dit : « Mon corps est sous ces racines de vigne. » L'abbé, réveillé, conta la chose à son évêque; mais celui-ci faisant peu de cas de ce que le prêtre disait ne prit aucun soin de chercher. Sur ces entrefaites arriva le bienheureux Germain, évêque de la ville de Paris, qui prit logis chez l'évêque. Après le souper de la maison épiscopale, il s'était livré au sommeil lorsqu'à tous deux, c'est-à-dire à l'évêque Germain et à l'abbé de Saint-Symphorien, apparut en songe saint Ursin, qui les conduisit à l'endroit où était le sépulcre en les suppliant de l'enlever de ce lieu. Éveillés en même temps, ils se rendent aux vigiles dans l'église même de Saint-Symphorien; les offices du matin étant achevés, l'évêque fait part de ce qu'il a vu à l'abbé, qui lui avoue que lui-même a vu la même chose. En conséquence, la nuit suivante, ils se rendirent à l'endroit indiqué avec un seul clerc chargé de porter un cierge et, creusant la place jusqu'à une certaine profondeur, ils trouvèrent le sépulcre; ils le découvrirent, en écartèrent le couvercle et virent le saint corps qui était comme d'un homme endormi et que la putréfaction n'avait entamé en rien. Dans l'admiration à cette vue, ils replacèrent

admirantes, et iterum opertorium componentes, indicarunt episcopo, data die, quæ viderant. Tunc ille convocatis abbatibus et clero, cum honore atque psallentio levaverunt beatum sepulcrum : et quia vectes illi quibus ferebatur valde longi erant, cum venissent ad porticum, non poterant deflecti in ingressu ejus, ut ad ostium ædis sine labore accederent. Tunc beatus Germanus, elevata voce, ait : « Sancte Dei sacerdos, si voluntas tua est in hanc basilicam ingredi, sentiamus levamen adjutorii tui. » Et statim, amisso pondere, ita in summa levitate factus est sarcophagus, ut, relictis vectibus, pauci manibus ferrent quem usque ad locum illum multi detulerant. Et sic celebratis missis, gaudente populo, juxta altare sepelitur, multis se deinceps virtutibus manifestans.

CAPUT LXXXI.

De Mariano recluso [1].

Fuit autem in ipso termino Marianus quidam eremita, cui non erat alter cibus nisi poma agrestia : et si ei aliquoties a quibusdam mel delatum fuisset, aut si ipse reperire potuisset in silvis, hoc ei erat cibus. Qui cum plerumque visitaretur a plurimis, quodam tempore a quærentibus non poterat inveniri. Investigantes denique eum viri qui venerant, deprehenso vestigio, invenerunt locum in quo flexo genu aquam hausit a fluvio; et exinde progressi reperiunt eum sub una arbore malo jacentem mortuum. Unde celebre ferebatur in populo eum elisum ex arbore spiri-

(1) *De sancto Mariano heremita*, 2791.

avec soin le couvercle, et, étant convenus d'un jour avec l'évêque, ils lui montrèrent ce qu'ils avaient vu. Celui-ci convoqua les abbés et les clercs de son église, et ils levèrent avec vénération, au chant des psaumes, le bienheureux sépulcre. Les brancards sur lesquels on le portait étaient très-longs, en sorte que lorsqu'on fut arrivé au portique on ne pouvait pas, sans grande peine, les tourner dans l'entrée pour arriver à la porte de l'église. Alors le bienheureux Germain éleva la voix et dit : « Saint évêque de Dieu, si ta volonté est d'entrer dans cette basilique, fais que nous sentions le secours de ton appui. » Aussitôt le sarcophage perdant son poids devint d'une légèreté extrême, si bien que, laissant les brancards, un petit nombre de personnes purent porter avec leurs mains celui qu'on n'avait amené jusque-là qu'avec l'aide d'un très-grand nombre. Et alors on fit la célébration des messes; le peuple se livra à la joie, et, enseveli près de l'autel, le saint se manifesta dans la suite par beaucoup de miracles [1].

CHAPITRE LXXXI.

Du reclus Marianus.

Dans le même pays vécut Marianus, un ermite [2] qui n'avait pas d'autre nourriture que des fruits sauvages, à moins que quelques personnes ne lui apportassent du miel, comme il arrivait quelquefois, ou qu'il n'en trouvât lui-même dans les forêts. Souvent beaucoup de gens le visitaient, mais un jour ceux qui le cherchaient ne purent le trouver. Cependant, à force de recherches, ces hommes qui étaient venus découvrirent sa trace; ils trouvèrent l'endroit où il s'était agenouillé pour boire l'eau du fleuve, et, étant partis de là, ils le trouvèrent gisant au pied d'un pommier et mort. Par suite de cela le bruit courait parmi le peuple qu'il avait péri

(1) Le corps de S. Ursin était de nouveau perdu quand l'archevêque de Bourges, en 1239, affirma l'avoir retrouvé et le fit enfermer dans une châsse d'argent qu'il plaça sur l'autel. Elle y resta jusqu'à la Révolution.

(2) Mort le 19 août 513. (R.) — Vulgairement *S. Marien*. En Berri, *S. Martin;* en Guyenne, *S. Marjain*. (Godescard, édit. Le Glay.)

tum exhalasse; sed evidenter non est cognitum, quoniam a nullo refertur visum. Tunc viri qui advenerant, elevantes, attulerunt ad vicum Evaunensem : quem ablutum dignisque indutum vestibus sepelierunt in ecclesia, festa obitus ejus per singulos celebrantes annos : ad quæ convenientes populi, crebro ad infirmitatibus sanabantur. Quidam autem de vicinis annonas diu infectas aqua ac germine producto conflatas, facto igne, super vimina contexta torrere parat ad pocula facienda. Accedens autem unus vicinorum ejus, ait : « Quid tu, o homo, hoc detineris in opere? An ignoras quod solemnitas est beati Mariani ? » Qui cum furore respondit : « Putasne, o tu qui hæc loqueris, quod homo elisus ex arbore propter compendia gulæ, angelorum sit relatus consortio, ut sanctus debeat adorari ? Melius est enim opus necessarium in domo exercere, quam talem sanctum excolere. » Quod ille audiens discessit, et cum reliquis ad basilicam sancti abiit, relicto domi vicino in opere laborante. Nec mora, flante vento, apprehenditur domus, incendio exuritur omnis, nec quidquam de substantia restat hominis. Exinde elevati globi flammarum super hospitiola aliorum quæ circumlocata erant, transilientes, hujus hominis aream, sepes, tuguriola vel porcorum vel animalium, reliquaque quæ ad eum pertinebant, flamma perussit; nec quidquam remansit huic misero, quod non fuisset igni succensum. Quod si evenisse quis fortuito putat, admiretur quod nulli vicinorum circummanentium nocuit. Quid nunc agis, o cruda rusticitas, quæ semper in Deum et ejus amicos murmuras, ut tibi exinde damnum acquiras? Alterius igitur hominis malitia furis boves abstulerat, qui, ap-

en tombant de l'arbre; mais, évidemment, l'on n'en savait rien, car personne ne l'avait vu. Les gens qui étaient venus le relevèrent et le portèrent au bourg d'Évaux. Après l'avoir lavé et revêtu d'habits convenables, ils l'ensevelirent dans l'église, et l'on célèbre chaque année la fête de son décès. La population qui s'y rend est fréquemment guérie de ses infirmités. Un homme du voisinage ayant allumé du feu s'apprêtait à faire griller sur des branchages entrelacés des grains qui avaient longtemps macéré dans l'eau et qui s'étaient gonflés en germant. L'un de ses voisins s'approcha et dit : « Comment t'occupes-tu, mon homme, d'une telle besogne? Ignores-tu que c'est la fête du bienheureux Marianus? » Celui-ci répondit avec colère : « Est-ce que tu penses, toi qui parles, qu'un individu tombé d'un arbre pour avoir satisfait sa gourmandise ait été transporté dans la société des anges et doive être adoré comme un saint? Il vaut mieux travailler chez soi à faire ce qui est nécessaire que de vénérer un saint pareil. » L'autre ayant entendu ces paroles se retira et s'en fut comme tout le monde à la basilique du saint, laissant son voisin à la maison occupé de son ouvrage. Aussitôt le vent s'étant élevé enveloppe la maison qui tout entière devient la proie de l'incendie, sans qu'il y reste rien de ce qui était à cet homme; puis des tourbillons de flammes, s'élevant au-dessus des chaumières environnantes qui appartenaient à d'autres et passant par-dessus l'incendie, allèrent détruire le champ de cet homme, ses haies, ses étables de porcs et de bestiaux; enfin il ne resta rien à ce malheureux qui ne fût consumé par le feu. Et si quelqu'un croit qu'il en advint ainsi par hasard, que celui-là admire comment aucun des voisins qui se trouvaient tout autour ne reçut aucun dommage. Que fais-tu donc, ô grossière stupidité des champs, qui, toujours contre Dieu et ses amis vas murmurant, de manière à faire par là que ton mal aille empirant? La méchanceté d'un voleur avait soustrait les bœufs d'un autre

prehenso vestigio, et inter infusos aqua viarum tramites ac profundas luti voragines perdito, ad sancti recurrit sepulcrum, fusaque oratione, dum de basilica fuisset egressus, advertit hominem per aggerem publicum venientem, qui boves illos ante se cum caballo ex itinere lassum prosequens adducebat. Turbatus enim fuerat a via, et quasi amens factus in illam partem de qua egressus fuerat, mente turbata, redibat. Cognoscitque vir ille boves quos perdiderat: hos recipiens, hominem absque calumnia redire permisit, quia cognovit hoc sibi per virtutem sancti Mariani præstitum, cum in illa hora reperit perditum, qua ejus adivit plenus fide sepulcrum : quæ postquam gesta sunt, diligentiore cura confessorem Dei plebs cœpit excolere Bituriga[1].

CAPUT LXXXII.

De Eusitio recluso.

Fuit in hoc territorio et Eusitius[2] vir virtutum, qui, tanquam eremita, inter spinarum condensitatem ab hominum se familiaritate removerat, qui aurum vel divitias mundi hujus tanquam stercora exhorrebat. Ad hunc cum diversi propter diversas infirmitates irruerent, plerumque ei infantes quibus fauces intumuerant deferebantur : quos ille tactu blandissimo pertractans, aiebat, quasi spiritali joco delectans : « Merito, inquit, hæc gula doloribus quatitur, quæ in-

(1) *Biturica*, 2205, 2791.
(2) Alii *Eusicius*. Bell., in titulo, *Usichius*; editi *Eutichius multarum vir*. (R.)

homme qui en découvrit la trace, mais la perdit parmi les sinuosités des routes détrempées d'eau et les profondes fondrières de boue. Il rebroussa chemin jusqu'au sépulcre du saint, et, après y avoir fait sa prière, il sortait de la basilique, lorsqu'il aperçut son homme qui arrivait par la voie publique et fatigué de la route menait les bœufs devant lui en suivant à cheval. Il s'était trompé de chemin et devenant comme insensé, il revenait, dans le trouble de son esprit, du côté par où il était parti[1]. Le volé reconnaît les bœufs qu'il avait perdus, et en les reprenant il laisse aller cet homme sans le traduire en justice, reconnaissant que cette grâce lui avait été accordée par la puissance de Marianus, puisque ce qu'il avait perdu il l'avait retrouvé au moment même où il s'était rendu, plein de foi, au sépulcre du saint. Après ces événements, le peuple biturige se prit à vénérer avec un soin plus assidu le confesseur de Dieu.

CHAPITRE LXXXII.

Du reclus Eusitius.

Dans le même pays il y eut aussi Eusitius[2], homme de vertu, qui s'était retiré comme ermite parmi les épais buissons, loin du commerce des hommes et, qui avait pour l'or et les richesses du monde la répugnance qu'on éprouve pour le fumier. Différentes personnes accouraient à lui pour leurs infirmités, et on lui amenait surtout les enfants qui avaient la gorge enflée. Il les caressait doucement de la main et disait, comme par un jeu d'esprit auquel il se complaisait : « C'est justement que cette gorge est affligée de douleurs,

(1) Une histoire semblable est racontée par l'auteur au chap. XVIII de la *Pass. de S. Julien.*
(2) Mort très-âgé, vers 532. (R.) — Vulgairement *S. Eusice* ou *Ysis*. « On l'honorait sous le nom de S. Ysis dans l'église de S. Marcel à Saint-Denys en France. » (Godescard, édit. Le Glay.)

glutire non sinit. » Sed in Trinitatis nomine signum crucis imponens, infirmas fauces a doloribus et tumoribus liberabat. Quartanariis vero tam præsens beneficium erat, ut aquam tantum benedictam ad bibendum tribuens, continuo eos redderet sanitati. Habebant clerici ejus duo vasa apum : cumque unus ex vicinis ejus quartani typi vexaretur ardore, ad eum veniens solitam ab eodem accipiens medicinam, sanus est redditus; et redire domum cupiens, vasa illa eminus cernit in arbore. Inflammante protinus cupiditate, quæ radix omnium malorum esse describitur, cogitat ea furtim auferre. Inventoque simili sibi satellite, nocte arborem illam petit. Cumque in eam ascendisset, ut socio porrigens vasa deponeret, ecce ab alia parte senex advenit. Quo viso ille qui ad terram erat, fugam petit, nec socio quid caveret exposuit. Senex vero sub arbore stetit, et vas unum quod fur porrexit, mutuo accepit : cumque et alterum vellet auferre, ait sacerdos : « Sufficiat nunc, fili, istud; alterum vero ei qui ipsum laboravit reserva. » Qua ille voce perterritus, se deorsum jactat. At ille apprehensum eum ad cellulam deducens, ait : « Cur, inquit, fili, diabolo præcedente tu sequeris ? Nonne hesterno die ad me veniens, benedictionem Domini accepisti ? Si, inquit, ex melle delectabaris, a me petiisses et ego sine ullo improperio et tuo impedimento, ut tibi fuerat copia, tribuissem. » Tunc et aliis multis verbis arguens eum, favum ei mellis largitus est, et illæsum abire permisit, dicens : « Cave ne ultra repetas, quia furtum Satanæ pecunia est. » Ad hunc ergo senem Childebertus in Hispaniam abiens, venit; cumque ei quinquaginta aureos obtulisset, ait senex : « Quid mihi

puisqu'elle ne veut pas avaler. » Le remède était si prompt pour ceux qui avaient la fièvre quarte que rien qu'en leur donnant de l'eau bénite à boire, il les rendait aussitôt à la santé. Ses clercs avaient deux ruches d'abeilles; or, un de ses voisins tourmenté par le feu de la fièvre quarte vint pour prendre de lui le remède accoutumé, obtint sa guérison; et, comme il songeait à retourner chez lui, il aperçut de loin ces ruches sur un arbre. Aussitôt sa cupidité s'allume, cette racine de tous les maux, comme on la dépeint; il médite de les enlever furtivement. Il trouve un compagnon semblable à lui et vient à l'arbre pendant la nuit. Mais comme il y était monté pour passer les ruches à son associé, voilà que de l'autre côté arrive le vieillard. A sa vue, celui qui était à terre prend la fuite sans dire à son compagnon pourquoi il se sauvait. Le vieillard se mit sous l'arbre et prit la ruche que le voleur lui présenta; mais, comme il voulait encore enlever l'autre, le prêtre dit : « Que celle-ci suffise pour le moment, mon fils; quant à l'autre, réserve-la pour celui dont elle est le travail. » L'homme terrifié par cette voix se jette en bas. Eusitius le prend, le conduit à sa cellule et dit : « Pourquoi, mon fils, suis-tu le diable qui te mène? N'as-tu pas, hier, lorsque tu vins à moi, reçu la bénédiction du Seigneur? Si tu aimais le miel, ajouta-t-il, et que tu m'en eusses demandé, je t'en aurais donné sans te faire de reproche ni te causer de dommage, avec la même abondance de bien qui t'avait été déjà accordée. » Puis, l'instruisant par beaucoup d'autres paroles, il lui fit don d'un rayon de miel et lui permit de s'en aller sans dommage en lui disant : « Prends garde de recommencer une autre fois, car le vol est de l'argent pour Satan. » Lorsque Childebert partit pour l'Espagne[1], il vint vers ce vieillard et lui offrit cinquante sous d'or. Celui-ci dit : « Pourquoi m'apportes-tu

(1) En 531. (R.)

ista profers? illis qui ea pauperibus largiantur attribue, mihi autem hæc necessaria non sunt. Sufficit mihi, ut pro meis peccatis Dominum merear deprecari. » Et adjecit : «Vade et victoriam obtinebis, et quod volueris ages. » Tunc rex aurum pauperibus erogans, vovit ut si eum Dominus cum sua gratia de itinere illo reduceret, in honore Dei basilicam in eo loco ædificaret, in qua senis membra quiescerent. Quod postea adimplevit.

CAPUT LXXXIII.

De Maximo Regiensi episcopo.

Maximus Regiensis[1] episcopus atque confessor, sæpius se incolis in multis virtutibus manifestat; ad cujus sepulcrum non solum cæci illuminantur, sed etiam et alia morborum genera ejus virtutibus depelluntur. Nuper autem quæ gesta cognovi referam. Puerulus erat quasi annorum trium, adhuc ad matris dependens ubera. Hic a febre correptus, dum genitricis manibus bajulatur, taliter est addictus, ut nec papillam, nec alium cibum sumere posset. Interea dum per triduum graviter agens, amatorum bajularetur in ulnis, ait quidam ex famulis : « Utinam ad sepulcrum beati Maximi hic parvulus deferretur. Confidimus enim de ejus meritis, quod possit eum sanitati pristinæ restaurare. » Qui dum defertur inter amatorum manus, spiritum anhelus emisit : quod cernentes parentes ejus, flentes ac clamantes, projecerunt eum ante sepulcrum beati Maximi confessoris, clausisque ostiis reliquerunt corpus exanime. Nocte vero in la-

(1) 2204, 2205, 2791, *Regensis*.

cela? Donne-le à des gens qui en fassent présent aux pauvres, car pour moi ces sortes de choses ne me servent pas. Il me suffit d'avoir la faculté de prier Dieu pour mes péchés.» Puis il ajouta: « Va; tu obtiendras la victoire et feras ce que tu auras résolu. » Le roi alors, distribuant son or aux pauvres, fit vœu que, si le Seigneur lui accordait un favorable retour, il édifierait en ce lieu une basilique en l'honneur de Dieu, dans laquelle reposerait le corps du vieillard. Il accomplit ce vœu plus tard.

CHAPITRE LXXXIII.

De Maxime, évêque de Riez.

Maxime, évêque de Riez et confesseur, se manifeste souvent aux gens de la campagne par beaucoup de miracles[1]. A son tombeau, non-seulement les aveugles deviennent clairvoyants, mais les autres genres de maladie sont aussi chassés par son pouvoir. Je rapporterai ce que j'ai vu arriver dernièrement. Il y avait un petit enfant de près de trois ans, encore pendu aux mamelles de sa mère. Saisi de la fièvre pendant que sa mère le portait dans ses bras, cet enfant devint tellement abattu qu'il ne pouvait prendre ni le sein, ni aucune autre nourriture. Il était en danger depuis trois jours, bercé sur les bras de ceux qui l'aimaient, lorsqu'un des serviteurs dit: « Plût à Dieu que ce petit fût porté au tombeau de saint-Maxime ; car nous avons confiance qu'il pourrait, par ses mérites, lui rendre sa première santé.» Les amis l'emportent dans leurs mains, mais en route il expire. Voyant cela, ses parents, au milieu des pleurs et des cris, le posent à terre devant le sépulcre du bienheureux confesseur Maxime, et, ayant fermé les portes, laissèrent là ce corps inanimé. La

(1) Évêque de Riez en 433 ; mourut en 460. (R.)

mentatione deducta, cum redditus terræ dies alius illuxisset, reseratis ædis sacratæ ostiis, infantulum erectum per cancellos sepulcri trahentem se, atque ambulare conantem aspiciunt. Nondum enim ei erat ætas perfecta ut recte posset incedere. Quod admirantes parentes gavisi sunt : suscepitque eum mater mœsta cum gaudio, ac domui restituit sanum. Ipsum autem puerum jam adultum vidi, qui nobis hæc retulit.

CAPUT LXXXIV.

De Valerio episcopo.

Valerius beatus confessor, Consoranensium primus episcopus, hoc se revelavit modo. Nam oratorium super se constructum prius habuit; sed per incuriam ruens, oblivioni datum est quo in loco quiesceret : hoc tantum ab incolis ferebatur, quod fuisset ante sanctum altare sepultus. Adveniens autem Theodorus episcopus oratorio ipso in majori spatio ampliato, magnam effecit basilicam : deinde sanctum venerabilis viri corpus inquirens, reperit duo sepulcra, sed nesciebat quis esset sacerdotis illius e duobus. Tunc, convocato clero, vigilias tota celebrat nocte, deprecans ut sibi beatus confessor quo in loco jaceret exponeret, implevitque duas ampullas vino, et posuit super unumquodque tumulum, dicens : « In quo falerna fuerint ampliata, ipsam manifestum sit esse Valerii antistitis sepulturam ». Data vero luce egressus de basilica, et ostiis sigillis munitis, dedit membra sopori. Surgens autem ad horam tertiam, venit ad sanctam basilicam, reseratis ostiis, cum clero et populo; reperit ampullam unam parumper vini habentem ; alteram

nuit se passa en lamentations. Quand brilla le jour, de nouveau rendu à la terre, en ouvrant les portes de l'édifice sacré, on aperçut le petit enfant tout debout, s'accrochant aux barreaux du tombeau et s'efforçant de marcher. Or, il n'avait pas encore atteint l'âge de marcher tout à fait. Les parents furent dans l'admiration et l'allégresse ; la triste mère le prit, joyeuse, et le remporta guéri chez elle. Ce même enfant, je l'ai vu devenu adulte et c'est lui qui nous a raconté cela.

CHAPITRE LXXXIV.

De l'évêque Valérius.

Le bienheureux confesseur Valérius[1], premier évêque de Conserans, se révéla de la manière suivante. Il y avait eu, dans l'origine, un oratoire construit sur son corps, mais qui tomba en ruine par incurie, et l'on oublia le lieu dans lequel il reposait : seulement les habitants le disaient enterré devant le saint autel. Mais vint l'évêque Théodore, qui, ayant considérablement agrandi cet oratoire[2], en fit une grande basilique, puis rechercha le corps sanctifié du vénérable personnage et trouva deux sépulcres; mais il ne savait lequel des deux était celui de l'évêque. Alors il convoque le clergé, célèbre pendant toute la nuit les vigiles en priant, afin que le bienheureux confesseur lui indique l'endroit où il gît, et il remplit de vin deux flacons qu'il posa sur chacun des deux sépulcres en disant : « Fais qu'il soit manifesté par celui dans lequel la liqueur augmentera de volume que c'est celui-là qui est placé sur la sépulture du pontife Valérius. » Quand le jour parut, il sortit de la basilique, plaça des scellés sur les portes et fut livrer ses membres au repos. A la troisième heure il se leva et vint avec les clercs et le peuple à la basilique sainte, dont on ouvrit les portes. Il trouva l'un des flacons n'ayant qu'un peu de vin, l'autre débordait tellement

(1) Il vivait vers la fin du cinquième siècle.
(2) En 550. (R.)

vero in tantum ore patulo exundare, ut totum beati pontificis ablueret monumentum. Per hoc itaque cognovit sacerdos quis esset Valerii episcopi tumulus. Sed evidentius adhuc scire cupiens, detegit monumentum, amotoque opertorio, reperit venerabile corpus valde integrum, de quo non cæsaries decidua, non barba fuerat diminuta, neque aliquid in cute corruptum aspiciebatur aut tetrum : sed erant omnia illæsa, ac si nuper fuissent recondita, tantusque odor suavitatis fragrabat e tumulo, ut non dubitaret uribi quiescere Dei amicum. Lauri etiam folia sub se habebat strata, de quibus assumens episcopus, multis infirmis præbuit medicinam. De vestimentis igitur ejus reliquias sumpsit : rursumque operto tumulo venerandum deinceps antistitem honoravit, multaque miracula de his pignoribus cernens in posterum.

CAPUT LXXXV.

De Silvestro Cabillonensi episcopo.

Beatissimus vero Silvester Cabillonensem[1] rexit ecclesiam, qui, quadraginta duobus annis sacerdotio ministrato, plenus dierum atque virtutum migravit ad Dominum. Habuit autem lectulum funibus subtilibus innexum : sub quo cum semel atque iterum infirmi, sive quartanarii sive variis febribus oppressi subderentur, statim virtute divinitus indita, sanabantur. Idcirco hic lectulus in ecclesiæ sacrarium deportatus, simili virtute nitescit. Multi enim, sicut oculis propriis inspexi, abscissis de funibus illis particulis, in longin-

(1) Cavillonensim, 2204; *Cavillonensem*, 2205; *Cabillonensim*, 2791.

par sa large ouverture qu'il baignait tout le tombeau du bienheureux pontife. Par là donc, l'évêque Théodore sut quel était le tombeau de l'évêque Valérius. Désirant s'en instruire d'une manière plus certaine encore, il ouvrit le monument en écartant son couvercle et trouva le corps vénéré presque intact; la chevelure n'en était pas tombée, la barbe n'avait pas diminué et l'on ne voyait sur la peau rien de corrompu ni rien de sale; le tout était entier comme s'il avait été récemment enseveli, et le tombeau exhalait une odeur tellement suave qu'on ne pouvait douter que ce ne fût le lieu de repos d'un ami du Seigneur. Il y avait aussi sous le corps un lit de feuilles de laurier; l'évêque prit de ces feuilles et s'en servit pour soulager bien des malades. Il prit encore pour reliques des morceaux du vêtement, referma le sépulcre et continua d'honorer le prélat vénérable, dont il vit par la suite les reliques opérer beaucoup de miracles.

CHAPITRE LXXXV.

De Silvestre, évêque de Chalon.

Le bienheureux Silvestre qui gouverna l'église de Chalon, après avoir exercé pendant quarante-deux ans son ministère, passa au Seigneur, plein de jours et de vertus[1]. Il avait un lit tressé de fines cordes, sous lequel les malades, soit qu'ils souffrissent de la fièvre quarte ou d'autres fièvres diverses, reprenaient sur-le-champ, lorsqu'ils s'y étaient mis, la santé, grâce à la puissance divine dont ce lit était doué. Aussi, transporté dans le trésor de l'église, il continue d'y briller de la même vertu. Beaucoup de gens, comme je l'ai observé de mes propres yeux, coupaient des parcelles de ces

(1) Il souscrivit à divers conciles en 509 et 517. (R.)—Son épiscopat remonte à l'an 490 environ.

quum deferebant, ipsisque super infirmos locatis, sanitatis adesse beneficium contuebantur. Nam mater mea ab hoc decisa particula, ut puellæ a frigoribus febricitanti collo dependi fecit, morbo extemplo depresso, puellam sanam aspexit.

CAPUT LXXXVI.

De Desiderato ejusdem territorii recluso.

In hac urbe fuit et Desideratus presbyter, quem ego apud monasterium Gurthonense[1] vidi virum sanctitate magnificum, qui sæpius frigoriticis, dolore dentium laborantibus aliisque morbis, orando finem imposuit. Nam usque quoque reclusus erat, hoc est non egrediebatur e cellula : sed qui voluisset videbat eum in cellula. Hic, ut diximus, eximiis illustratus virtutibus emicuit sæculo. Quod audiens benedictus Agricola episcopus, misit archidiaconum suum, ut beatum urbis cœmeterio deferret : sed resistentibus monachis, quod jussus fuerat non implevit. Posthæc, ædificato xenodochio leprosorum sacerdos suburbano, in ejus basilicam collectis abbatibus et omni clero, beatum corpus transtulit, et in basilica superius memorata summo studio sepelivit : qui se nunc vivere cum Christo magnis virtutibus manifestat.

CAPUT LXXXVII.

De Joanne abbate.

Fuit in Tornodorensi pago in parochia Lingonicensi vir sanctitate præcipuus Johannes abbas, juxta sui no-

(1) In historia inventionis ejus *Guerdonensi*. (R.) — 2204, 2791, *Gurthonensim*.

cordes, les portaient au loin, et lorsqu'ils les mettaient sur des malades ils voyaient le privilége de la santé leur revenir. En effet, ma mère en ayant coupé un morceau le fit pendre au cou d'une jeune fille que les frissons faisaient trembler ; aussitôt la maladie fut étouffée, et ma mère vit la jeune fille bien portante.

CHAPITRE LXXXVI.

De Désiré, reclus, du même pays.

Dans la même cité vécut aussi le prêtre Désiré, que je vis dans le monastère de Gourdon[1], homme magnifique de sainteté, qui fit souvent cesser, en priant, les fièvres, les douleurs de dents et les autres maladies. Il était reclus, en ce sens qu'il ne sortait point de sa cellule ; mais dans cette cellule le voyait qui voulait. Il brilla dans le monde, comme nous l'avons dit, décoré de vertus excellentes. Le bon évêque Agricola[2] en étant informé envoya son archidiacre pour porter le saint au cimetière de la ville ; mais les moines s'y étant opposés, l'archidiacre ne put remplir l'ordre qu'il avait reçu. Plus tard, ayant construit dans le faubourg un hôpital de lépreux, l'évêque assembla dans l'église de ce même lieu, les abbés et tout le clergé, fit la translation du bienheureux corps, qu'il ensevelit avec le plus grand soin dans la basilique dont il vient d'être parlé, et qui démontre par d'importants miracles qu'il vit maintenant avec le Christ.

CHAPITRE LXXXVII.

De l'abbé Jean.

Il y eut au pays de Tonnerre, dans le diocèse de Langres, un homme éminent par sa sainteté, l'abbé Jean[3], favorisé de la

(1) En Charolais. Il mourut en 570. (R.)
(2) Cf. *Hist.*, V, XLVI.
(3) Mort en 539.

minis etymologiam divina gratia præventus. Denique fertur quia cum monasterium ædificare vellet quod Reomatis nuncupatur, et fratres nimiam aquæ penuriam paterentur, reperit puteum immani profunditate altum, ubi pessimus serpens basiliscus habitabat. Hic itaque divina invocatione perempto serpente, ac mundato puteo, puteum potabilem fratribus reddidit : de qua aqua et nos cum Lugdunum pergeremus a fratribus illius monasterii benigne suscepti, causa miraculi hausimus, cujus etiam haustu plurimi frigoritici curantur. Fertur et de præfato viro tale miraculum. Quidam fratricida, pro enormitate criminis ferreis circulis alligatus, præceptum habuit ut septem annis loca sanctorum peragrando circuiret. Hic cum Romam venisset, revelatione divina comperit non aliter se posse absolvi, nisi ad sancti corporis reliquias Joannis Reomaensis abbatis perveniret. Hic ergo passim lustrando loca, tandem devenit ad basilicam, ubi haud longe a monasterio sacratissimum corpus ejus locatum est : ibique orationibus ac vigiliis incubans, vinculis omnibus absolutus est. Vixit vir hic justus et vir religiosus, sicut legislator Moyses, centum viginti annis, cujus nec oculus caligavit, nec dens motus est : fuit autem institutor viri memorabilis de quo in suo loco narrabimus.

CAPUT LXXXVIII.

De Sequano abbate.

Magnæ autem virtutis fuit et ille Sequanus[1] Lingonici[2] abbas territorii, qui vivens sæpe homines a vin-

(1) *Secanus*, 2791.
(2) *Lignonici*, 2204.

grâce divine, conformément à l'étymologie de son nom[1]. On rapporte qu'il était occupé à construire le monastère qu'on appelle Réome, et que les religieux souffraient de la trop grande rareté de l'eau, lorsqu'il trouva un puits d'une profondeur immense, qu'habitait un serpent basilic de la pire espèce. Par le secours d'une invocation faite à Dieu, il tua le serpent, et ayant nettoyé le puits, il rendit son eau potable pour les moines. Nous-mêmes, reçus avec bienveillance par les frères de ce monastère en nous rendant à Lyon, nous avons bu de cette eau, qui avait été l'occasion du miracle et qui guérit souvent les fiévreux qui en boivent. L'on raconte aussi d'un homme le miracle suivant. Un certain fratricide qui, pour l'énormité de son crime, était attaché avec des cercles de fer[2], reçut l'ordre de parcourir en cet état les lieux saints pendant sept ans. Cet homme étant allé à Rome comprit, d'après une révélation divine, qu'il ne pouvait point être délivré autrement qu'en se rendant auprès des reliques du saint corps de Jean, abbé de Réome. A force donc de visiter çà et là les saints lieux, il parvint à la basilique où, non loin du monastère, se trouve placé ce très-saint corps[3], et là, s'étant plongé dans les oraisons et les veilles, il fut délivré de tous ses liens. Jean, cet homme juste, cet homme pieux, vécut cent vingt ans, comme le législateur Moïse, sans que sa vue s'affaiblît ni qu'une de ses dents tombât. Il fut l'instituteur du mémorable personnage dont nous allons parler en son lieu.

CHAPITRE LXXXVIII.

De l'abbé Sequanus.

Ce fut encore un homme de grande vertu, ce Sequanus[4], abbé du pays de Langres, qui de son vivant libéra souvent

(1) Ici Grégoire se fait hébraïsant. Dans le *Thesaurus linguæ Hebr.* de Guill. Gesenius, on trouve en effet (t II, p. 581, édit. de Leipsick, 1839, in-4°) parmi les dérivations de Jéhova, cette forme : *Quem Jehova donavit qui dicitur* Θεοδῶρος...; *indè græca nomina* Ἰωαννᾶς *et* Ἰωάννης. »
(2) Voy. *Eclaircissements et observ.*
(3) Son sépulcre, en pierre, se voyait encore du temps de Ruinart. Les bâtiments de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, soit Saint-Jean de Réome ou de Réomay, à deux lieues de Semur, ont été entièrement reconstruits au siècle dernier; et de l'église il ne reste plus qu'une porte richement sculptée dans le goût du XIVe siècle.
(4) *Saint-Seine.* Ruinart dit que de son temps on conservait les reliques de ce saint dans l'abb. de Saint-Seine, près Dijon, laquelle existe encore.

culo diabolici nexus absolvit, et post obitum ad sepulcrum suum ergastulari catena revinctos liberos meritis suis abire permisit. Denique Guntchramnus[1] rex cornu cujus voce vel molossos colligere, vel illa corneorum arboreorum armenta effugare consueverat, furto ablatum perdidit : quæ res multos in vincula conjecit, nonnullos facultate privavit. Ex quibus tres viri memorati confessoris monumentum petierunt : quo rex comperto, jussit eos catenis atque compedibus necti. Factumque est ita. Media nocte vero lux in basilica humana luce clarior oritur : dissiliunt ferrearum pedestrium repagula, catenarumque disruptis baccis vincti laxantur. Quo audito, rex exterritus velocius eos liberi arbitrii potestate donavit.

CAPUT LXXXIX.

De Marcello Parisiorum episcopo.

Marcellus vero Parisiacæ urbis episcopus, qui quondam, ut in ejus Vita legitur, serpentem immensum hoc depulit ab oppido, et nunc in ipsius civitatis vico quiescit. Ad cujus tumulum cum Ragnimodus presbyter, qui nunc ejus municipii habetur sacerdos, quartano typo veniens decubasset, totaque die jejunio et orationi vacasset, facto jam vespere obdormivit. Expergefactus vero post paululum a somno, incolumis surrexit a tumulo.

CAPUT XC.

De Germano ejusdem urbis episcopo.

Ingrediente autem Chilperico rege in urbem Parisiacam, sequenti die quam rex ingressus est civitatem,

(1) Gunthrannus, 2791.

les hommes du lien de leurs obligations envers le diable, comme après sa mort il permit par ses mérites à des gens attachés à la chaîne des prisonniers, lorsqu'ils venaient à son tombeau, de s'en aller librement. Le roi Gontran perdit par suite d'un vol la corne au son de laquelle il rassemblait ses chiens et donnait la chasse aux troupeaux de cerfs aux bois rameux. Cette affaire jeta beaucoup de personnes en prison; à quelques-unes elle enleva leur fortune. Trois hommes d'entre ceux-ci vinrent au tombeau du confesseur dont il vient d'être parlé; ce que le roi ayant appris, il ordonna qu'on leur mît les chaînes aux mains et aux pieds; ce qui fut aussitôt fait. Mais à minuit apparaît dans l'église une lumière plus éclatante que la lumière terrestre; la barre des fourches qui emprisonnaient les pieds se brise, les anneaux des fers qui liaient les mains se rompent, et les hommes sont déchaînés. Ayant appris cela, le roi, terrifié, leur donna aussitôt le pouvoir d'aller où ils voudraient.

CHAPITRE LXXXIX.

De Marcel, évêque de Paris.

Marcel, évêque de la cité de Paris[1], qui jadis, ainsi qu'on le lit dans sa Vie, chassa de cette ville un énorme serpent, repose maintenant dans le faubourg même de Paris. Ragnimod, qui est à présent l'évêque de ce municipe, étant venu, lorsqu'il était prêtre, au tombeau de Marcel, avec la fièvre quarte, et s'y étant couché, s'endormit sur le soir, après avoir passé tout le jour dans le jeûne et la prière. Tiré peu après de son sommeil, il se releva de dessus la tombe, sain et sauf.

CHAPITRE XC.

De Germain, évêque de la même ville.

Lorsque le roi Chilpéric entra dans la ville de Paris, le jour qui suivit son entrée, fut redressé un paralytique qui se

(1) Au quatrième siècle.

paralyticus, qui in porticu basilicæ sancti Vincentii, in qua beatus Germanus requiescit in corpore, residebat, dirigitur : mane autem facto, exspectante populo, gratias beato antistiti referebat. Nam sæpe ibi et gressus paralyticorum et cæcorum visus virtute sancti restituuntur, et raro advenit ejus solemnitas quin ibi ejus virtus ostendatur.

CAPUT XCI.

De Genovefa virgine sanctissima [1].

Est ibi et sancta Genovefa in basilica sanctorum sepulta apostolorum, quæ in corpore posita tantum in virtute prævaluit, ut mortuum suscitaret. Ad cujus tumulum sæpius petitiones datæ suffragium obtinent; sed et frigoriticorum febres ejus virtute sæpissime restinguuntur.

CAPUT XCII.

De sepulcro beati Lusoris.

In Dolensi autem Biturigi[2] termini vico beatus Lusor, Leucadii[3] quondam senatoris filius, requiescit, qui fertur in albis migrasse a sæculo : in crypta vero positus super pavimentum, sepulcrum habens ex marmore Pario mirabiliter exsculptum. Factum est autem ut quadam vice sanctus Germanus, Parisiacæ urbis episcopus, ad hunc tumulum vigilias celebraret, haud procul formulam habens, in qua genua, cum necessitas cogeret, deflectebat. Factum est autem in una

(1) Laud., Bell. et Colb. a : *De Genovefa religiosa.*
(2) *Dolense.... Biturici*, 2205.
(3) 2205 *Leucadi*, 2791 *Leocadi.*

tenait sous le portique de la basilique de Saint-Vincent, dans laquelle repose le corps du bienheureux Germain[1]. Le matin venu, en présence du peuple, il rendait grâce au saint évêque. Là, en effet, la vertu du saint rend souvent aux paralytiques la faculté de marcher, la vue aux aveugles, et rarement sa fête se passe sans que sa puissance s'y manifeste.

CHAPITRE XCI.

De la très-sainte vierge Geneviève.

Au même endroit, dans la basilique des saints apôtres, est aussi ensevelie sainte Geneviève [2], qui, lorsqu'elle était dans son corps charnel, dominait d'un tel pouvoir qu'elle ressuscita un mort. Les demandes apportées à son tombeau obtiennent souvent d'être exaucées. Très-souvent aussi les maux des fiévreux sont apaisés par sa puissance.

CHAPITRE XCII.

Du sépulcre du bienheureux Lusor.

A Deols, bourg du pays Biturige, repose le bienheureux Lusor[3], fils de Leucadius, jadis sénateur, qui, dit-on, fut enlevé du monde étant dans la robe blanche du baptême. Il est posé sur le pavé de la crypte, et son sépulcre est en marbre de Paros admirablement sculpté. A une certaine époque, saint Germain, évêque de la cité de Paris, célébrait les vigiles à ce tombeau, ayant à sa portée un petit banc sur lequel il fléchissait les genoux quand il le fallait. Pendant l'une

(1) Né vers 495; évêque de Paris de 554 à 576, année de sa mort.
(2) Morte le 3 janv. 509. (R.)
(3) Vulgairem. *S. Ludre;* troisième siècle. Son tombeau, belle sculpture gallo-romaine, représentant une grande chasse et diverses scènes de la vie des champs, existe encore dans une crypte de la petite église de Déols. Il est dessiné dans les *Esquisses du dép. de l'Indre*, par MM. de la Tremblais et de la Villegille; Châteauroux, in-4°, 1854.

vigiliarum nocte, dum psalmos lectionis Davidicæ decantarent, stationis labore lassi clerici, quasi pro aliquo relevamine, se super sepulcrum sancti defixis ulnarum compagibus sustentarent. Contremuit illico beati tumulus confessoris, et sibi injuriam irrogari præsenti vibratione fatetur. At Germanus pontifex, pavore perterritus, amoveri desuper præcepit somnolentos, dicens : « Absistite, o segnes, procul a tumulo, ne sancto Dei molestia inferatur. » Quibus amotis, tremorem illum deinceps non senserunt. Sed nec illud placuit præteriri, quod cuidam pauperi idem Lusor beatus per visum apparuit, præcepitque cellulam emundari in qua, ut ferunt, infantiæ vagitus exegerat : sed cum pauper ille bis commonitus agere jussa differret, apparuit ei tertio, dicens : « Si feceris quæ præcipio, unum triantem pro obedientiæ famulatu recipies. » Ille vero consurgens, cellula scopis mundata, abluta aqua, herbisque respersa, stabat attonitus pollicitam promissionem opperiens, donec nutu Dei advertit triantem in pavimento lucere, quem colligens lætus abscessit.

CAPUT XCIII.

De Maximino Treverorum episcopo.

Est et apud urbem Trevericam suburbano sanctus Maximinus, magnus cum Domino populi illius advocatus, ad cujus tumulum sæpe cernuntur miracula gloriosa. Tempore enim Theodoberti regis Arboastes[1] quidam presbyter cum Franco quodam intendebat, rege præsente. At dum hæc agerentur, rex loca sancta

(1) Plerique (inter q. 2204) *Arboastis;* Colb. tut.; *Arbogastis.* (R.)

des nuits des vigiles, comme on chantait les psaumes du livre de David, il arriva que les clercs fatigués de se tenir debout se soutenaient en appuyant leurs coudes par manière de soulagement sur le tombeau du saint. Aussitôt le sépulcre du bienheureux confesseur trembla, et par cette vibration indiqua qu'on lui faisait injure. L'évêque Germain, saisi de crainte, donna l'ordre aux endormis de s'écarter et leur dit : « Retirez-vous loin du tombeau, paresseux, de peur de molester le saint de Dieu. » Lorsqu'ils se furent éloignés on n'entendit plus ce tremblement. Il ne faut pas oublier non plus que le bienheureux Lusor apparut en songe à un pauvre, et lui ordonna de nettoyer la chambre dans laquelle il avait, dit-on, poussé les vagissements de l'enfance. Comme le pauvre, deux fois averti de cette manière, différait d'exécuter ces ordres, il apparut une troisième fois, disant : « Si tu fais ce que j'ordonne, tu auras un triens pour récompenser ton obéissance. » Lui se leva, balaya la chambre, la lava d'eau, la couvrit d'herbes, et se tenant debout, dans l'étonnement, attendait la récompense promise, quand, par la permission de Dieu, il remarqua un triens qui brillait sur le pavé, et il s'en alla joyeux après l'avoir ramassé.

CHAPITRE XCIII.

De Maximin, évêque de Trèves.

A Trèves, dans le faubourg de la ville, est saint Maximin[1], grand avocat du peuple de ce pays, auprès de Dieu, et au tombeau duquel se voient souvent de glorieux miracles. Dans le temps du roi Théodebert, un prêtre nommé Arbogast plaidait avec un certain Franc par-devant le roi. Au moment où cela se passait, le roi visitait, pour y prier, les

(1) Mort en 349. (R.)

urbis, quæ sub urbis illius vicis habentur, causa visitabat orationis. Cum autem videret rex prosecutionem presbyteri esse callidam, conversus ad eum : « Si vera sunt, inquit, quæ prosequeris, hoc super tumulum Maximini antistitis sacramento confirma. » — « Audeo ait hæc presbyter quæ præcipis adimplere. » Et statim ponens manus super sanctum sepulcrum, dixit : « Hujus sancti virtute opprimar, si aliquid falsi loquor de his quæ prosecutione mea contra hunc Francum insisto. » Fremente autem barbaro et quasi contra sanctum Dei furibundo, egressi sunt de basilica : cumque per viam pariter pergerent, subito delapsus presbyter solo pessumdedit, et mortuus est. Laudavitque deinceps barbarus virtutem sancti, cui prius detraxerat. Sicque archidiaconus urbis ipsius, cum a Nicetio episcopo pro adulterii crimine pulsaretur, sacramento se ad hujus sancti sepulcrum purificari expetiit : ingressusque primum cryptæ limen, restitit quasi stupens; dehinc descendens per gradus ad aliud ostium venit; cumque ad tertium accedere vellet, protinus febre correptus, gressum amplius figere non audens, crimen quo imputabatur, in discrimine mortis positus, est confessus, deprecans populum ut pro se vel sancti antistitis, vel episcopi sui suffragia flagitaret. Sed statim ut confessus fuit, ab impulsu febris erutus, sui antistitis est in charitate receptus.

CAPUT XCIV.

De Nicetio ipsius urbis episcopo.

Nicetius autem, ut supra diximus, ipsius urbis episcopus, eleemosynæ, charitatis sanctitatisque totius

lieux saints du diocèse qui se trouvent dans les faubourgs de cette ville. Or, voyant que la poursuite intentée par le prêtre était artificieuse, le roi, se tournant vers lui : « Si ce que tu prétends est vrai, dit-il, confirme-le par serment sur le tombeau de l'évêque Maximin. » — « Ce que tu demandes, répondit le prêtre, j'oserai l'accomplir. » Et aussitôt, posant les mains sur le sépulcre saint, il dit : « Que je sois écrasé par la puissance de ce saint si je dis quoi que ce soit de faux dans les demandes que je poursuis contre ce Franc. » Le barbare frémissant était presque furieux contre le saint, et ils sortirent ainsi de la basilique. Comme ils marchaient ensemble par le chemin, tout à coup le prêtre chancela, tomba sur le sol et mourut. Le barbare, alors, loua la vertu du saint qu'il avait d'abord décrié. Ce fut de la même manière que l'archidiacre de cette ville, accusé par l'évêque Nizier du crime d'adultère, tenta de se purger par le serment au tombeau de saint Maximin; en passant la première porte de la crypte il resta comme stupéfié; puis, descendant les escaliers, il arriva à la seconde porte, et, comme il voulait s'approcher de la troisième, il fut immédiatement saisi de la fièvre et n'osa point faire un pas de plus. Se trouvant en danger de mourir, il avoua le crime qui lui était imputé en suppliant le peuple d'implorer pour lui soit le saint confesseur, soit l'évêque Nizier. Aussitôt délivré, ainsi qu'il l'avoua, de l'agitation fébrile, il rentra en grâce auprès de son évêque.

CHAPITRE XCIV.

De Nizier, évêque de la même ville.

Nizier, évêque de la même ville, comme nous l'avons dit ci-dessus, resplendit par le mérite de toute espèce de charité

refulsit merito, dum in corpore commoratus est. Hic a sæculo migrans, ad basilicam sancti Maximini prædecessoris sui sepultus est. Ad cujus nunc tumulum vinctorum catenæ franguntur, energiam incursionis diabolicæ patientes extrusis dæmonibus liberantur, cæcorum oculi plerumque remotis tenebris lumine infunduntur. Jam de perjuris quid dicam? Si quis enim ibi falsum juramentum proferre ausus fuerit, illico divina ultione corrigitur : nec quisquam hæc vel loqui audet si, conscientia torquente, reum se esse cognoverit, quod ibi sacramentum præsumat exsolvere.

CAPUT XCV.

De Medardo Suessionensi (*alias* Noviomensi [1]) episcopo.

Medardus vero gloriosus confessor juxta urbem Suessionis [2] quiescit. Ad cujus sepulcrum sæpe compedes miserorum confractos aspeximus. Post scriptum de mirabilibus ejus librum, mulier manu debilis devote expetiit beati præsidia sacerdotis : denique cum reliquis vigilias fide integra celebrat, confisa ab ejus virtute manus humore ligatas posse dissolvi, qui infelicium catenas potentia virtutis eximeret. Factum est autem dum missæ celebrarentur, resolutis nervorum arentibus ligaturis, gratias confessori referens, atque ad sanctum altare accedens, gratiam benedictionis accepit incolumis. Et quia priusquam templum ædificaretur, erat super sepulcrum sancti cellula minutis contexta virgultis, et dedicato templo hæc fuit amota,

(1) 2204, 2791, *Suessionensi.*
(2) Alii *Sessionis*, *Sessionas;* editi *Suessionicam.* (R.)

et de sainteté pendant qu'il demeura dans son enveloppe corporelle [1]. Lorsqu'il sortit de ce monde, il fut enseveli dans la basilique de saint Maximin, son prédécesseur. Maintenant auprès de son tombeau, les chaînes des prisonniers sont brisées, ceux qui souffrent de la violence des attaques du diable sont délivrés par l'expulsion des démons, souvent les yeux des aveugles se remplissent de lumière et leurs ténèbres sont chassées. Et quant aux parjures, que n'en dirai-je pas? Car si quelqu'un ose proférer un faux serment en ce lieu, la vengeance divine le punit sur le champ; et personne n'ose d'ailleurs en prononcer, quand les tiraillements de sa conscience lui disent qu'il est coupable, parce qu'il sait d'avance qu'il aurait à rendre compte de son serment.

CHAPITRE XCV.

De Médard, évêque de Noyon (ou de Soissons).

Le glorieux confesseur Médard repose auprès de la ville de Soissons [2]. Nous avons vu souvent à son sépulcre se briser les chaînes des malheureux. D'après le livre écrit sur ses miracles, une femme infirme de la main implora dévotement les secours de l'évêque. Puis elle célébra les vigiles avec les autres, et d'une foi parfaite, convaincue que ses mains liées par l'hydropisie pourraient être délivrées par la vertu de celui qui, de sa vertu puissante, enlève leurs chaînes aux malheureux. Pendant que les messes se célébraient, il se fit une résolution des ligatures de ses nerfs; rendant grâce au confesseur, elle s'approcha du saint autel et reçut par sa guérison la grâce d'être bénie. Avant que le temple ne fût construit, comme il y avait sur le sépulcre du saint un bosquet composé de petits arbustes et qu'il fut enlevé lorsqu'on dédia

(1) Il mourut vers 566, le 5 déc. (R.) — Voy. *Vitæ Patr.*, c. XVII.
(2) Cf. *Hist.*, IV, XIX.

dignum est ut de ipsius ligni tenuitate magnum aliquid proferamus. Nam sæpius de eo hastulæ factæ parumper acutæ dolori dentium remedia contulerunt. Hæc audiens Charimeris, qui nunc referendarius Childeberti regis habetur, dum de hoc dolore laboraret, basilicam sancti expetiit, ut sumpturus ex ligno a virtute sancti medicinam mereretur accipere, sed veniens ostium reperit obseratum. Confisus ergo quia virtus beati ubique sit præsens, extracto cultro hastulam excutit ab ostio. Statimque ut dentes attigit, noxius dolor abscessit. Habetur apud nos et baculus ejus, de quo plerumque infirmi medicamina sunt experti.

CAPUT XCVI.

De Albino Andecavorum episcopo.

Albinus autem confessor, cujus nuper Vitæ liber a Fortunato est conscriptus presbytero, obtinet et ipse impertiente merito suum ostendi miracula ad sepulcrum. Aderat igitur dies solemnitatis, in quo paralyticus membris omnibus debilis, evectus plaustro, ante vitream absidæ qua sancta concluduntur membra sedebat, datusque sopori vidit virum ad se venientem, et dicentem sibi : « Quousque dormitas, et sanus fieri non desideras ? » Qui ait : « Utinam merear sanus fieri. » Dixitque ei vir : « Cum signum ad cursum horæ tertiæ audieris insonare, surge continuo et ingredere basilicam ad quam venisti. Futurum est enim ut ipsa hora beatus Martinus cum Albino contribule ingrediatur basilicam ut, oratione facta, ad ejus solemnitatem Turonis accedere debeat. Si enim eo momento adpræsens fueris, sanus efficieris. » Nec moratus ille,

le temple, il est juste que nous racontions ce qu'il y eut de grand dans ce pauvre petit bois. Souvent de petites baguettes qu'on en faisait ont en peu de temps soulagé une douleur aiguë de dents. Informé de cela, Charimer[1], qui est maintenant référendaire du roi Childebert, tourmenté d'une douleur de ce genre, se rendit à la basilique du saint, afin de prendre de ce bois, et d'obtenir du soulagement par la vertu du saint ; mais en arrivant il trouva la porte fermée. Alors, convaincu que la vertu du bienheureux est présente partout, il tira son couteau et se tailla dans la porte un bâtonnet. Aussitôt qu'il en eut touché ses dents, la funeste douleur se dissipa. Nous possédons un bâton de ce bois par le moyen duquel les malades ont souvent éprouvé du mieux.

CHAPITRE XCVI.

D'Aubin, évêque d'Angers.

Aubin le confesseur (le livre de sa Vie a été dernièrement écrit[2] par le prêtre Fortunat) obtient aussi, grâce à son mérite, que des miracles se fassent à son tombeau[3]. C'était le jour de sa fête : un paralytique débile de tous ses membres et allant en voiture était arrêté devant la fenêtre de l'abside où sont enfermés les membres du saint, lorsque, s'étant laissé aller au sommeil, il vit un homme venir à lui et lui dire : « Jusqu'à quand dormiras-tu ? Ne veux-tu pas être guéri ? » Celui-ci répondit : « Plaise à Dieu que j'obtienne de le devenir. » L'homme lui dit : « Quand tu entendras sonner la cloche pour l'office de la troisième heure, lève-toi de suite et entre dans la basilique vers laquelle tu es venu. Il doit arriver, en effet, juste à cette heure-là, que saint Martin entre dans l'église avec Aubin son collègue pour faire sa prière et aller ensuite à sa fête, à Tours. Si tu te trouves là dans ce moment, tu seras guéri. » Le paralytique

(1) Voy. *Hist.*, IX, XXIII.
(2) On a cette hagiographie parmi les œuvres de Fortunat.
(3) Mort en 550. (R.) — Sur ce tombeau, voy. les *Éclaircissem.*

commoto signo, accedit ad tumulum sancti. Cumque Davidici carminis laudationem clerici canere cœpissent, odor suavitatis in basilica sancti advenit, et hic directis pedibus incolumis est erectus. Quod non a paucis, sed a plerisque visum regio testatur alumna. Sic et apud Croviensem[1] vicum mulier a nativitate cæca, invocans nomen sancti, ipsa die illuminata est.

CAPUT XCVII

De Hospitio confessore.

Fuit in regione Nicensi Hospitius[2] magnus Dei famulus, qui multis virtutibus præditus, ab hoc mundo migravit. Cum sepeliretur, quidam juxta ipsum sepulcrum manum ponens parumper pulveris elevavit, quod in linteo involvens rudi secum sustulit[3]. Progressusque postridie navem quæ Massiliam ire parabat, offendit in littore : sed hic Lirinense monasterium expetere cupiebat. Viri igitur quorum erat navis, Judaica erant a stirpe progeniti. Qua existente causa, noluit vir indicare naucleris quæ ferebat. Denique postquam progressi contra Lirinense monasterium devenerunt, navis in medio pelagi restitit, flantibusque ventis nulla movetur in parte. Stupentibus vero Judæis quid hoc esset, homo ille veritatem aperuit, dicens : « Reliquias beati Hospitii mecum habeo, et nunc Lirinum adire desidero, quod vobis indicare

(1) Sic mss. omnes, ut et non semel in Mirac. S. Martini, quamvis editi habeant ut plurimum *Croniensis* vicus; quem putant esse Credonem Andegavorum oppidum, vulgo *Craon*. (R.)
(2) *Ospitius*, 2205, 2791.
(3) Addit in margine 2204 : *Qui ait utinam merear sanus fieri.*

ne fut pas en retard; la cloche sonnant, il s'approcha du tombeau du saint. Lorsque les clercs commencèrent à chanter les louanges contenues dans le poëme de David, une suave odeur se fit sentir dans la basilique du saint et cet homme se leva, guéri, sur ses pieds. La contrée dont Aubin fut le pasteur atteste le fait comme ayant été vu, non d'un petit nombre de gens, mais de beaucoup. De même, au bourg de Craon, une femme aveugle de naissance fut éclairée de la lumière du jour en invoquant le nom du saint.

CHAPITRE XCVII.

Du confesseur Hospitius[1].

Dans le pays de Nice vécut Hospitius, grand serviteur de Dieu qui sortit de ce monde étant doué d'une foule de vertus. Comme on l'ensevelissait, quelqu'un mit la main contre le sépulcre et prit un peu de poussière qu'il enveloppa dans un linge grossier et emporta avec lui. Le lendemain, étant parti, il vit sur le rivage un navire qui se disposait à faire voile pour Marseille; mais lui désirait se rendre au monastère de Lérins. Les gens à qui le navire appartenait étaient nés de race Judaïque, à cause de quoi cet homme ne voulut pas dire aux marins ce qu'il portait. Ils se mirent en route, et étant arrivés à la hauteur du monastère de Lérins, le navire s'arrêta au milieu de la mer; les vents soufflaient et il ne bougeait d'aucun côté. Les juifs s'étonnant de ce que ce pouvait être, l'homme leur découvrit la vérité en leur disant : « J'ai avec moi des reliques du bienheureux Hospitius, et je désire en ce moment aller à Lérins, ce que je n'ai pas osé

(1) Mort en 581. (R.) — Voy. *Hist.*, l. VI, chap. vi.

metui. Nunc autem scio quia ejus virtute retinetur navis vestra : nec hinc moveri prorsus poterit, nisi consensum illuc præbeatis quo ego ire disposui. » Quod audientes viri, stupore permoti, mutatis velis flante vento secundo, viro in insula Lirinensi deposito, quo voluerunt libere abierunt.

CAPUT XCVIII.

De heremita, cui caldaria lignea fuit.

Ecce quales quantasque suis congregat divitias mundi paupertas, ut eis non solum quæ voluerint Redemptor, qui cuncta ex nihilo condidit tribuat, verum etiam ipsa eis elementa jubeat famulari. Nam recolo me audisse ante hos annos exstitisse quemdam in eremo regionis cujusdam, ad quem requirendum cum frater e proximo prompta devotione venisset, exceptus est ab eo plena animi charitate. Tunc ingressi parvulum quodammodo tugurium, oratione facta, resederunt. Conferentesque plurima de verbo Dei, surgit senex a cellula : ingreditur hortulum, olera decerpit ad cibum. Accensoque foco, ponit caldariam ligneam super ignem impletam aqua cum oleribus, urgensque ignem ita vehementer fervere coegit, ut putaretur ænea esse. Hoc autem videns vir qui advenerat, stupore commotus, interrogat quid hoc esset. Respondit senex : « Multis jam in hac eremo annis inhabito, sed semper in hac caldaria cibos, Domino jubente, ad reficiendum fragile corpusculum præparavi. » Coctisque cibis, redditis Deo debitis hymnis, ambo ex hujus vasculi ministerio sunt refecti. Hæc olim audivi. Nam nuper vidi abbatem, qui eum

vous dire. C'est pourquoi je sais que votre navire est retenu par sa puissance ; et il ne pourra pas être tiré d'ici que vous n'ayez consenti à vous rendre où j'ai résolu d'aller. » Stupéfaits à ces paroles, ces gens changèrent les voiles, et, grâce au vent favorable qui soufflait, ils le déposèrent dans l'île de Lérins, puis s'en furent librement où ils voulurent.

CHAPITRE XCVIII.

De l'ermite qui avait une chaudière de bois.

Voici quelles richesses et en quel nombre la pauvreté entasse pour les siens, à tel point qu'il leur est accordé par le Rédempteur qui de rien a créé toutes choses, non-seulement d'avoir ce qu'ils désirent, mais encore d'être obéis même par les éléments. Je me rappelle avoir appris qu'il existait, il y a quelques années, dans la partie déserte d'une certaine contrée, un homme que son frère vint voir du voisinage, avec un affectueux empressement : il le reçut avec une entière aménité de cœur. Étant entrés dans une sorte de petite cabane, ils firent leur prière, puis s'assirent. Après qu'ils eurent conversé de diverses manières sur la parole de Dieu, le vieillard se leva de son siége, entra dans le jardin et cueillit des légumes pour le repas. Ensuite il alluma le feu, posa sur le feu une chaudière de bois remplie d'eau et de légumes, et soufflant le feu, le força de brûler avec tant de vivacité qu'on eût dû croire la chaudière d'airain. Voyant cela, l'homme qui était venu fut saisi d'étonnement et demanda comment cela se faisait. « Depuis un grand nombre d'années déjà, répondit le vieillard, j'habite en ce désert et c'est dans cette chaudière, qu'avec la volonté de Dieu, j'ai toujours préparé la nourriture pour soutenir mon faible corps. » Les mets cuisirent et, après avoir rendu à Dieu les louanges qui lui sont dues, tous deux se restaurèrent par le bon service de cette chaudière. Voilà ce que j'ai entendu dire autrefois. Mais j'ai

Ingenuum [1] nominabat, asserens eum intra Augustodunensem [2] terminum commoratum fuisse, et sæpius in hoc vasculo vel olus vel crumelum coctum cum illo sumpsisse. Confirmabat autem cum juramento vidisse se caldariam flammis superpositam validissime fervere, et ita semper fundum ejus humidum exstitisse, ut putaretur jugiter ab aliquo humectari.

CAPUT XCIX.

De Avito confessore Aurelianensi.

Avitus abbas Carnoteni pagi, quem Pertensem [3] vocant, sæpius imminere dissolutionem sui corporis Spiritu sancto revelante prædixit. Qui recedens a corpore, honorifice apud Aurelianensem [4] urbem humatus est : super quem fideles Christiani ecclesiam construxerunt. Post cujus obitum, cum anniversarius assumptionis ejus dies cum summo coleretur honore, unus e civibus, aliis ad missarum spectanda solemnia euntibus, accepto rastro, vineam pastinare direxit : increpatusque a multis, cur huic festivitati deesset, redire noluit, dicens : « Et hic quem colitis operarius fuit. » Verum ubi ingressus vineam primo ictu terram aperuit, protinus, retorta cervice, facies ejus ad tergum conversa est. Tunc tremens, spectantibus populis, cum fletu magno basilicam sancti ingreditur. Post paucos vero dies, orans in eodem loco assidue, directa cervice, convaluit.

(1) Colb. a, *Ingenium*. (R.)
(2) *Agustidunensim*, 2204; *Agustidunensem*, 2205; *Augustudunensem*, 2791.
(3) *Pertensim*, 2204, 2791.
(4) 2204 *Aurelianensim*.

vu récemment un abbé qui nommait ce vieillard Ingenuus ; il assurait que celui-ci avait demeuré sur le territoire d'Autun et qu'il avait souvent mangé avec lui du chou et du cresson cuit dans ce vase. Il affirmait avec serment avoir vu la chaudière, mise sur le feu, bouillir avec violence et conserver toujours cependant le fond humide comme si quelqu'un l'eût continuellement humectée.

CHAPITRE XCIX.

Du confesseur Avitus d'Orléans.

Avitus [1], abbé dans la contrée Chartraine qu'on nomme le Perche, a prédit plusieurs fois, sous l'inspiration du Saint-Esprit, la prochaine dissolution de son corps [2]. Lorsqu'il eut quitté son enveloppe mortelle, celle-ci fut ensevelie avec honneur dans la ville d'Orléans, et les fidèles chrétiens construisirent une église au-dessus. Après sa mort, comme on en fêtait le jour anniversaire avec une grande pompe, il arriva qu'un des citoyens d'Orléans prit un râteau pendant que les autres allaient assister à la solennité de la messe et se dirigea vers sa vigne pour la façonner. Plusieurs personnes l'ayant appelé en lui demandant pourquoi il n'allait pas à la fête, il ne voulut pas revenir et dit : « C'était aussi un ouvrier celui que vous honorez. » Mais étant entré dans sa vigne, dès le premier coup qu'il donna dans la terre, son cou se tordit immédiatement de façon qu'il avait le visage tourné par derrière. Tremblant alors, il vint à la vue de tout le peuple, en versant des larmes abondantes, dans la basilique du saint. Au bout d'un petit nombre de jours, ayant assidûment prié en ce lieu, sa tête se redressa et il se rétablit.

(1) Le même que S. Avit, abbé de Micy, suivant le Cointe ; au contraire, Baronius et Mabillon l'en distinguent. (R.)
(2) Arrivée en 530. (R.)

CAPUT C.

De Cypriano Petrocorico abbate.

Cyprianus[1] abbas Petrocorici[2] oppidi magnificæ sanctitatis vir fuit, per quem Deus multa miracula in hoc mundo operari dignatus est. Nam manus debiles frequenter redintegravit, paralyticis gressum, cæcis restituit visum ; tresque leprosos inunctos oleo pristinæ reddidit sanitati. Sed et nunc crebro super infirmos sanitates ostendit si fideliter ejus tumulum expetant, aut exorent.

CAPUT CI.

De Eparcho Equolesinensi recluso[3].

Sed et ad Eparchi Equolesinensis[4] urbis reclusi sepulcrum sæpius infirmi sanantur. Nam et frigoriticorum febres et alia incommoda ejus meritis restinguuntur. Cæcus vero de Petrocorico territorio, ut se sepulturæ illius projecit, fusa oratione, lumen recipere meruit. Comes autem antedictæ urbis Equolesinensis[5], fure invento ac suppliciis dedito, patibulo condemnari præcepit. At ille cum duceretur ad mortem, invocare hujus sancti nomen cœpit; et adductus ad stipitem, fusa oratione super terra, patibulo

(1) *Ciprianus*, 2205.
(2) *Petragorici*, 2791.
(3) *De Ebarcio Equolosenensi abbate*, 2204 ; *Ebarcio.... Egolensi abbate*, Cl.-F.
(4) *Equolenensis*, 2204 ; *Engolismensis*, 2791 ; — 2205 *Eparci Equolenensis*, correct. *Eparchi Engolismensis*.
(5) Sic 2204 ; — 2205 *Equolenensis*, correct. *Engolismensis*.

CHAPITRE C.

De Cyprien, abbé de Périgueux.

Cyprien, abbé en la cité de Périgueux[1], fut un homme de magnifique sainteté par lequel Dieu daigna opérer en ce monde beaucoup de miracles. Il guérit souvent les débilités de main, fit marcher les paralytiques et voir les aveugles ; il rendit aussi trois lépreux à leur santé première, après les avoir frottés d'huile. Maintenant encore il guérit fréquemment les malades, lorsqu'ils se rendent avec foi à son tombeau ou qu'ils y prient.

CHAPITRE CI.

D'Eparchus, reclus à Angoulême.

De même au sépulcre d'Eparchus, reclus de la ville d'Angoulême[2], les malades sont souvent guéris ; les frissons et autres maux que souffrent les fiévreux s'apaisent grâce à ses mérites. Un aveugle du pays de Périgueux s'étant prosterné sur son tombeau obtint, sa prière faite, d'y recouvrer la vue. Le comte de ladite ville d'Angoulême, ayant saisi un homme coupable de vol et condamné au supplice, donna l'ordre de l'attacher au gibet. Comme on le conduisait à la mort, cet homme se mit à invoquer le nom du saint ; il fut mené près du poteau, fit sa prière prosterné en terre et fut laissé

(1) Vers 580, probablement au monastère de Ginouillac. (R.)
(2) Honoré à Angoulême, dont il est le patron, sous le nom de saint Cybard. Voy. vers 581. *Hist.*, l. VI, chap. VIII.

appensus relictus est. Quod cum monachi præsensissent, simul projecti ad tumulum sancti, orare cœperunt, dicentes : « O sancte confessor, si tibi vita superstes esset in sæculo, eruere potueras hunc pauperem de manu mortis, sicut plerumque tali supplicio addictos liberasti; sed nunc non diffidimus de tua oratione, ut quod vivens fecisti in sæculo, possis renovare sublimatus in cœlo. » Et data nocte misit abbas usque ad furcam. Accedente autem monacho, statim disruptis ligaminibus terræ delapsus est; et sic sustentatus a monacho, vivens adducitur ad monasterium, haustoque parumper vino convaluit, vitaque a judice obtenta, liber abscessit.

CAPUT CII.

De Felice Biturigum episcopo.

Post transitum autem Felicis Biturigi[1] episcopi, cum ad ejus tumulum, quod marmore exsculptum Pario super terram erat positum, cæcus quidam lumen oculorum, fugatis tenebris, recepisset : cognovissetque plebs amicum Dei, quem in corpore positum, obsistentibus mundanis caliginibus, cognoscere ad plenum non meruit, cœpit in orationum assiduitate ejus limina penetrare. Sed quoniam, ut diximus, sarcophagus marmoreus viliori lapide obtectus erat, sagacitas civium, et præsertim episcopi, meliori sarcophagum opertorio texit, id est ex marmore Heracleo. Amoto ergo viliore lapide, post annum fere duodecimum, invenerunt corpus beati confessoris ita illæsum, ut

(1) *Biturici*, 2205.

suspendu à la potence. Les moines ayant prévu ce résultat se prosternèrent au tombeau du saint et commencèrent à prier en disant : « O saint confesseur, si tu eusses conservé la vie en ce monde, tu aurais pu arracher ce malheureux des mains de la mort, car tu délivras souvent ainsi des gens condamnés au même supplice; eh bien, nous ne désespérons pas du pouvoir de ton intercession et de la possibilité où tu es de renouveler, planant dans les cieux, ce que tu faisais lorsque tu vivais en ce monde. » Et la nuit venue, l'abbé envoya voir au gibet. Un moine s'en étant approché, les liens qui retenaient le voleur se rompirent et le laissèrent tomber à terre. Le moine le soutint et l'amena vivant au monastère où il se remit après avoir bu un peu de vin. On obtint du juge que la vie lui serait laissée, et il put s'en aller librement.

CHAPITRE CII.

De Félix, évêque de Bourges.

Après la mort de Félix, évêque de Bourges [1], comme son tombeau sculpté en marbre de Paros était posé sur le sol, il arriva qu'un aveugle y recouvra la lumière, les ténèbres ayant été chassées de ses yeux. Le peuple ayant alors reconnu que là reposait un ami de Dieu, qu'il n'avait pas mérité de connaître durant sa vie à cause de l'aveuglement du monde, commença de lui aller porter assidûment ses prières. Or, comme le sarcophage de marbre dont nous avons parlé était couvert d'une pierre commune, les citoyens et surtout l'évêque, dans leur intelligence, comprirent qu'il fallait lui mettre un meilleur couvercle, c'est-à-dire un couvercle en marbre d'Héraclée. Ils enlevèrent donc la vile pierre et trouvèrent le corps du bienheureux confesseur tellement intact au bout de douze ans, que rien n'était corrompu de tout son corps, et rien n'était altéré de ses vêtements; mais toutes cho-

(1) En 568; mort en 575. (R.)

nulla dissolutio in corpore, nulla putredo reperiretur in veste : sed ita erant cuncta integra ac si, ut ita dixerim, ea hora tumulo putarentur ingesta. Sed nec ibi quidem misericordia Domini defuit, ut lapis repulsus non remaneret inglorius. Ferunt enim quod multi, eraso potoque ex eo pulveris modico, tam a quartanis quam tertianis sive quotidianis febribus celeriter liberantur.

CAPUT CIII.

De Juniano Lemovicorum[1] recluso.

Fuit et Junianus reclusus infra Lemovicinæ urbis territorium, qui vivens multa populis ostendit miracula; sed et nunc ad sepulcrum ejus sæpe morbi curantur. Nam vidi multos, quos dinumerare putavi longum, qui cæcis oculis ibidem evecti lumen receperunt, paralyticique directi sunt. Testisque est ipse populus hodieque, qui cum sanitatem recipiunt, statim se tributarios loco illi faciunt, ac recurrente circulo anni, pro redditæ sanitatis gratia tributa dissolvunt. Ex quibus plurimi sunt qui ad basilicam sancti Martini nostri antistitis pertinere videntur.

CAPUT CIV.

De Pelagia Lemovicina[2].

Pelagia vero genitrix beati Aredii abbatis, cujus supra meminimus, valde religiosa, cum urgeretur febri-

(1) *Lemoficum*, 2204 in indice. *De Joviniano Lemovicense*, Cl.-F.
(2) *Lemoficum*, 2204.

ses étaient si bien conservées qu'on eût cru qu'elles venaient pour ainsi dire d'être à l'instant déposées dans le tombeau. La bonté du Seigneur alla jusqu'au point de ne vouloir pas que la pierre rejetée demeurât sans gloire : on rapporte en effet, qu'après en avoir gratté un peu de poudre et l'avoir bue, beaucoup de gens sont promptement délivrés des fièvres soit quartaines, soit tierces, soit quotidiennes.

CHAPITRE CIII.

De Junien, reclus à Limoges.

Junien fut un reclus du territoire de la cité de Limoges[1] qui, de son vivant, fit voir au peuple beaucoup de miracles, et maintenant encore les maladies sont souvent guéries à son tombeau. J'en ai vu beaucoup en effet (ce serait, je pense une longue affaire de les énumérer), qui apportés, là les yeux aveugles, y recouvrèrent la vue, ou paralytiques y furent redressés. Et le peuple est aujourd'hui témoin que, lorsqu'ils ont repris la santé, aussitôt ils se rendent tributaires du lieu et l'année révolue viennent payer un tribut en remercîment pour le retour de leur santé. Il y en a plusieurs qui appartiennent à la basilique de notre évêque saint Martin.

CHAPITRE CIV.

De Pélagie, Limousine.

Pélagie, la mère du bienheureux abbé Arédius, dont nous avons ci-dessus parlé, femme très-religieuse, se sentant

(1) Mort le 16 nov. 530. (R.)

bus et esset in transitu, petiit filium, dicens : « Quæso, fili dulcissime, ne me ante diem quartum sepeliatis, ut venientes famuli famulæve omnes videant corpusculum meum, nec ullus frustretur ab exsequiis meis de his quos studiosissime enutrivi. » Et hæc dicens, emisit spiritum. Abluta juxta morem, collocatur in feretro, atque in ecclesiam deportatur. Quarto vero die, priusquam sepeliretur, tantus odor suavitatis effragravit a corpore, ut omnes admirarentur. De nocte vero globus ignis magnus apparuit, qui ab oriente consurgens, ac per cœli circulum currens, super ecclesiam stetit, in qua corpus defunctæ jacebat. Ex hoc enim ita cunctam ædem subitus splendor obtexit, ut putarent se diem medium contemplari. Et statim energumeni multi exclamaverunt, dicentes quod Martinus venit ad transitum Pelagiæ. Succedente vero dominica die postquam sepulta est, posuerunt cereum ad caput ejus, dicentes : « Parum nobis est ceræ et jam nox prolixior habetur, cum ad matutinum consurgemus tunc accendatur cereus iste. » Et, clauso ostio, abierunt. Expleto autem somno, ingressi basilicam, invenerunt cereum ardentem, quem exstinctum reliquerant. Sed et sanitates infirmorum sæpius aguntur ad hujus religiosæ sepulcrum.

CAPUT CV.

De sepulcro Crescentiæ Parisiorum [1].

Tumulus erat in vico Parisiorum haud procul a loco in quo senior, ut aiunt, ecclesia nuncupatur, nullo

(1) *Criscentiæ* et infra *Crisentie*, 2204.

pressée par la fièvre et arrivée à l'heure du trépas [1], appela son fils et lui dit : « Je te prie, très-doux fils, de ne pas m'ensevelir avant quatre jours, afin que mes serviteurs et mes servantes viennent tous voir mon corps et qu'aucun de ceux que j'ai nourris avec tant de soin ne soit privé d'assister à mes obsèques. » Et disant ces mots, elle rendit l'esprit. Suivant l'usage on la lave, on la place sur le brancard funèbre et on la transporte à l'église. Le quatrième jour, avant l'ensevelissement, une si douce odeur s'échappait de son corps que tous en étaient étonnés. Pendant la nuit apparut un large globe de feu, qui se leva de l'orient et, courant le long de la circonférence céleste, vint s'arrêter sur l'église où gisait le corps de la défunte; ce qui remplit subitement tout l'édifice d'une telle splendeur qu'on eût cru contempler la clarté du plein midi. Aussitôt un grand nombre de démoniaques poussent des cris et disent que saint Martin venait aux funérailles de Pélagie. Le dimanche après son ensevelissement, on plaça un cierge du côté de sa tête en disant : « Nous n'avons qu'un peu de cire et déjà la nuit s'avance; on allumera ce cierge ce matin quand nous nous lèverons. » Et ayant fermé la porte on s'en alla. L'heure du sommeil étant passée, on entra dans la basilique et l'on trouva tout allumé ce cierge, qu'on avait laissé éteint. La guérison des malades s'accomplit fréquemment au tombeau de cette pieuse femme.

CHAPITRE CV.

Du sépulcre de Crescence à Paris.

Dans le bourg des Parisiens se trouvait un tombeau, non loin du lieu où est l'église mère, comme on l'appelle.

(1) En 570. (R.)

opertus tegmine; ibique in lapide habebatur scriptum : « Hic requiescit Crescentia[1] sacrata Deo puella. » Sed nulla ætas recolere poterat quale ei fuerat meritum, vel quid egisset in sæculo. Nuper autem a quodam clerico hoc epitaphium legitur. Instigante vero fide, suspecti sunt habiti homines, quod aliquid cum divina majestate virgo potuerit obtinere. Dum vero in hac suspicione penderent, quidam, quem ardor tertianæ febris cum gravi tremore vexabat, erasi a tumulo parum pulveris haurit, moxque, sedato tremore, convaluit. Vulgatumque verbum plerumque profuit multis in hac infirmitate detentis. Succedente deinde tempore, monetarius urbis graviter ægrotare cœpit, cui in visione puella apparuit, dicens : « Vade, ait, quantocius et tumulum Crescentiæ virginis tege. Erit tibi hoc adjutorium, ne a morbo quo captus es diutius fatigeris. » At ille confisus calces inquirit, oratorium desuper construit, protinusque ab infirmitate laxatur. Sed ut virtus virginis in majoribus efferretur honoribus, cuidam ex urbe dens indoluerat, ita ut intumescente maxilla, vix vel tenuis cibi parumper capere posset. Pergit fide plenus ad tumulum, factaque hastula una de parte acuta, ut in humanis usibus ad purgandos dentes fieri solet, super sepulcrum puellæ ponit. Statimque ut exinde dentem qui dolebat attigit, omnis dolor obstupuit. Ex hoc autem accepto experimento, quos hic dolor vexat, hujus virginis, ut expetunt præsidia, mox sanantur.

(1) *Grisantia* et infra *Crisentie*, Cl.-F.

Rien ne l'abritait et il portait ces mots écrits sur la pierre : « Ici repose Crescence, fille consacrée à Dieu. » Mais personne, pas même les vieillards, ne pouvait se rappeler quels avaient été ses mérites et ce qu'elle avait accompli en ce monde[1]. Enfin un clerc lut cette épitaphe et, la foi les animant, les gens soupçonnèrent que cette vierge pourrait bien avoir quelque rapport avec la majesté divine. Comme on était dans l'anxiété de ce doute, quelqu'un que tourmentait l'ardeur de la fièvre tierce, accompagnée d'un grand tremblement, but un peu de poudre grattée sur le tombeau, et bientôt le tremblement s'apaisant, il alla mieux. La nouvelle s'étant répandue fut très-souvent utile à ceux qui souffraient de cette maladie. Plus tard, le monétaire de la ville étant tombé gravement malade, la jeune fille lui apparut en songe et lui dit : « Va au plus vite et mets un couvercle sur le tombeau de la vierge Crescence. Cela te sera un secours pour n'être pas tourmenté plus longtemps par la maladie que tu as prise. » Celui-ci, plein de confiance, va chercher de la chaux, construit un oratoire sur le tombeau et est aussitôt délivré de son incommodité. Mais, afin que la puissance de cette vierge s'élevât à de plus grands honneurs, quelqu'un de la ville avait mal aux dents de telle façon que sa mâchoire était enflée et que même un peu de nourriture à peine le pouvait-il prendre. Il se dirige avec une foi entière vers le tombeau et ayant taillé un bâtonnet pointu d'un côté, comme on a coutume de le faire dans les usages de ce monde pour se nettoyer les dents, il le posa sur le sépulcre de la jeune fille ; et après cela, dès qu'il en eut touché la dent souffrante, toute douleur s'engourdit. D'après le résultat de cette expérience, ceux qui souffrent du mal de dents, quand ils sollicitent le secours de cette vierge, sont bientôt guéris.

(1) Le souvenir de cette Crescence a été tellement effacé qu'on n'en sait rien d'autre et qu'on ignore où était ce sépulcre. (R.)

CAPUT CVI.

De beata Radegunde Pictaviensi.

Beata vero Radegundis cujus in initio libri Martyrum meminimus, post emeritos vitæ labores ab hoc mundo migravit : de cujus transitu accipientes nuntium, ad monasterium Pictavensis[1] urbis accessimus, quod ipsa instituerat. Reperimus autem eam jacentem in feretro, cujus sancta facies ita fulgebat, ut liliorum rosarumque sperneret pulchritudinem. Stabat enim circa feretrum multitudo immensa sanctimonialium, ad numerum circiter ducentarum, quæ per illius prædicationem conversæ vitam sanctam agebant, quæ, secundum sæculi dignitatem, non modo de senatoribus, verum etiam nonnullæ de ipsa regali stirpe hac religionis forma florebant. Stabant autem plangentes atque dicentes : « Cui nos orphanas mater relinquis? cui nos desolatas commendas? Reliquimus parentes, facultatesque ac patriam, et te secutæ sumus. Cui nos relinquis, nisi perpetuis lacrymis et nunquam finiendo dolori? Ecce usque nunc majus nobis erat hoc monasterium quam villarum aut civitatum spatia, quæ quocunque loco accedebamus, contemplantes gloriosam faciem tuam, ibi inveniebamus aurum, ibi argentum; ibi suscipiebamus florentes vineas, segetesque comantes; ibi prata diversorum florum varietate vernantia. A te carpebamus violas; tu nobis eras rosa rutilans et lilium candens : tua nobis verba quasi sol resplendebant, et quasi luna tenebris conscientiæ nos-

(1) *Pectavensis*, 2205.

CHAPITRE CVI.

De la bienheureuse Radegonde de Poitiers.

Quant à la bienheureuse Radegonde dont nous avons fait mention au commencement du livre des Martyrs, elle quitta ce monde après les louables travaux de sa vie[1]. Ayant reçu la nouvelle de sa mort, nous nous rendîmes au monastère de la ville de Poitiers qu'elle avait fondé. Nous la trouvâmes couchée sur le brancard funèbre, le visage si rayonnant qu'elle semblait dédaigner la beauté des lis et des roses. Autour du lit se tenait une immense multitude de nonnes au nombre d'environ deux cents, qui, converties par sa prédication, menaient une sainte vie, et qui, filles nées dans les dignités du monde, non-seulement de sénateurs, mais quelques-unes même de race royale, florissaient dans cette perfection religieuse. Elles se lamentaient et disaient : « A qui nous laisses-tu, mère, nous orphelines? A qui nous recommandes-tu nous désolées? Nous avons laissé parents et richesses et patrie, et nous t'avons suivie. A qui nous laisses-tu, si ce n'est aux larmes perpétuelles, à une douleur qui ne doit jamais finir? Voici que jusqu'à présent ce monastère était plus grand à nos yeux que les villes et les cités spacieuses, nous qui, en quelque lieu que nous allassions, y trouvions, en contemplant ton glorieux visage, l'or et l'argent. Là nous entrevoyions des vignes en fleur, des moissons aux épis soyeux, des prés brillants par la variété des fleurs. En toi nous cueillions des violettes, en toi nous avions la rose éclatante et le lis candide; tes paroles resplendissaient pour nous comme le soleil, et semblables à la lune au milieu des ténèbres de notre conscience, elles y allumaient la lampe

(1) Le 13 août 587. (R.) — On a la vie de sainte Radegonde par Fortunat, par Baudonivia contemporaine de la sainte et l'une de ses religieuses, par Hildebert, évêque du Mans et de Tours, mort en 1134, et par M. Ed. de Fleury, *Poitiers*, 1843, in-8°.

træ lucidam veritatis lampadem accendebant. Nunc autem contenebrata est nobis omnis terra, angustatum est spatium hujus loci, dum tuam faciem non meremur aspicere. Heu nos derelictas a sancta matre! felicesque illas quæ te superstite ab hoc sæculo migraverunt! Et scimus quidem te choris sanctarum virginum et Dei paradiso esse conjunctam : sed cum ex hoc consolamur, illud nobis est lamentabile, quod te corporeis oculis intueri non possumus. » Hæc et alia inter lamenta dicentibus, cum a lacrymis temperare non valeremus, conversus ad abbatissam, aio : « Sinite parumper ab his fletibus, et ea potius quæ sunt necessaria pertractate. Ecce frater noster Maroveus hujus urbis episcopus non est coram, eo quod illum causa visendarum parœciarum elongaverit. Nunc autem habete consilium, ne sanctum corpusculum injuriam patiatur et gratia quam Deus beatis artubus præstitit auferatur, dum tempus sepulturæ differtur : accelerate debitas exsequias, ut sepulcro cum honore reddatur. » Ad hæc abbatissa respondit : « Et quid faciemus, si episcopus urbis non advenerit? quia locus ille quo sepeliri debet, non est sacerdotali benedictione sacratus. » Tunc cives et reliqui, viri honorati, qui ad exsequias beatæ reginæ convenerant, imperant parvitati meæ, dicentes : « Præsume de charitate fratris tui, et benedic altare illud. Confidimus enim de ejus benevolentia, quod molestum non ferat si feceris, sed magis gratiam referat. Præsume, precamur, ut caro sancta sepulturæ reddatur. » Et sic ab illis injunctus altare in cellula ipsa sacravi. Verum ubi sanctum corpus moventes, psallendo deducere cœpimus, mox energumeni declamantes, et sanctam Dei confitentes, torqueri se ab ea fatebantur. Trans-

lumineuse de la vérité. Maintenant la terre entière est pour nous couverte de ténèbres et ce lieu est d'une dimension étroite puisque nous n'obtiendrons plus d'y regarder ton visage. Malheur à nous abandonnées de notre sainte mère! Heureuses celles qui de ton vivant sont sorties de ce monde! Nous savons bien que tu es réunie au chœur des vierges saintes et au paradis de Dieu; mais, en même temps que cela nous console, il nous est déplorable de ne pouvoir plus te contempler avec les yeux corporels. » Comme elles disaient ces paroles accompagnées d'autres plaintes, nous ne pouvions nous-mêmes retenir nos larmes, et me tournant vers l'abbesse[1] je dis : « Cessez un peu ces pleurs et accomplissez plutôt les choses nécessaires. Voici que notre frère Marovée, évêque de cette ville, n'est point ici parce qu'il s'est éloigné pour visiter ses paroisses; avisez à ce que ce corps sacré ne subisse pas d'injure et que la grâce accordée par Dieu à ses bienheureux membres ne se perde pas par les délais que vous apporteriez à l'ensevelir. Hâtez les obsèques qui lui sont dues, afin qu'elle soit déposée avec honneur au sépulcre. » A cela l'abbesse répondit : « Et que ferons-nous si l'évêque de la ville n'arrive pas? car le cercueil où elle doit être ensevelie n'est point consacré par la bénédiction pontificale. » Alors les citoyens et les autres, les magistrats, qui s'étaient assemblés pour les funérailles de la bienheureuse reine, imposent un ordre à mon humble personne en disant : « Compte sur la charité de ton frère et bénis cet autel[2]. Nous avons confiance en effet que dans sa bienveillance il ne sera point choqué si tu le fais et t'en fera plutôt des remercîments. Comptes-y, nous t'en supplions, afin que cette dépouille sainte soit livrée à la sépulture. » Eux me l'ordonnant ainsi, je consacrai l'autel dans la chambre même où il était. Mais dès qu'on enleva le saint corps et que nous commençâmes à le conduire au chant des psaumes, aussitôt les démoniaques poussèrent des cris, la proclamèrent une sainte de Dieu, et confessèrent qu'ils étaient torturés par elle. Puis, lorsque nous passâmes le long du mur, la foule

(1) La première abbesse du couvent, Agnès, instituée par Radegonde elle-même et qui vivait encore.

(2) C'est-à-dire ce cercueil qui, par sa sainteté, va devenir un autel.

euntibus autem nobis sub muro, iterum caterva virginum per fenestras turrium et ipsa quoque muri propugnacula, voces proferre ac lamentari desuper cœpit, ita ut inter sonos fletuum atque collisiones palmarum, nullus posset a lacrymis temperare; sed et ipsi quoque clerici, quorum erat psallendi officium, vix inter singultus et lacrymas antiphonam poterant explicare. Dehinc accedimus ad sepulcrum. Nam providentia abbatissæ capsam ligneam fecerat, in qua corpus aromatibus conditum incluserat, et ob hoc fossa sepulturæ spatiosior erat : ita ut, ablatis duorum sepulcrorum singulis spondis ac de latere juncta[1] capsa cum sanctis artubus locaretur. Tunc facta oratione discessimus, reservantes episcopo loci ut ab eo celebrata missa, tegeretur operculo. Redeuntes vero ad monasterium, ducebat nos abbatissa cum virginibus per loca singula, in qua sancta aut legere consueverat, aut orare, lugens ac dicens : «Ecce ingredimur in cellulam, et matrem amissam non reperimus. Ecce spatium in quo flectens genua cum lacrymis Dei omnipotentis misericordiam precabatur, et a nobis non videtur. Ecce librum in quo legebat, et vox spiritali sale condita non verberat aures nostras. Ecce fusa, in queis per longa jejunia et profluas lacrymas nectere solita, et almi sanctitate digiti non cernuntur.» Hæc illis dicentibus, renovantur lacrymæ, suspiria proferuntur, et ipsa quoque viscera ab affectu plorantium resolvuntur in fletum. Tantusque mœror pectus meum obsederat, ut a lacrymis non desisterem, nisi scirem beatam Radegundem ablatam monasterio corpore,

(1) Nonne potius *iunctis?*

des vierges se montrant aux fenêtres des tours et aux créneaux mêmes de la muraille[1] se mit à proférer des cris et des lamentations, de sorte qu'au milieu du bruit que faisaient les pleurs et les battements de mains personne ne pouvait retenir ses larmes; les clercs eux-mêmes, dont l'office était de chanter, pouvaient à peine, pleurant et sanglotant, réciter leur antienne. Enfin nous arrivons au sépulcre. La prévoyance de l'abbesse avait fait construire une châsse en bois dans laquelle elle avait renfermé le corps après l'avoir embaumé d'aromates, et à cause de cela on avait préparé pour l'ensevelissement une place plus spacieuse que d'habitude, en procédant de la manière suivante : on avait pris deux sépulcres et enlevé à chacun d'eux un côté, puis les juxtaposant, pour n'en faire qu'un seul, on y avait placé la châsse et les saints membres qu'elle contenait. Nous fîmes alors une prière, puis nous nous retirâmes, réservant à l'évêque du lieu le soin de recouvrir la tombe de son couvercle après avoir célébré la messe. Revenus au monastère, l'abbesse, avec ses vierges, nous conduisit dans tous les endroits où la sainte avait l'habitude de lire ou de prier. Elle pleurait, en disant : « Voici que nous entrons dans sa cellule, et nous ne trouvons pas la mère que nous avons perdue. Voilà la place même où, fléchissant les genoux, elle implorait avec larmes la miséricorde du Dieu tout-puissant, et nous ne la voyons pas. Voici le livre dans lequel elle lisait, et sa langue, embaumée maintenant dans le sel céleste, ne frappe plus nos oreilles. Voilà les fuseaux avec lesquels elle avait coutume de filer au milieu de longs jeûnes, de larmes abondantes, et l'on n'aperçoit plus ses doigts vénérables par leur sainteté ! » Comme elles disaient cela, les larmes recommencent, les soupirs font explosion, et ces éplorées, dans leur douleur, semblent résoudre jusqu'à leurs entrailles dans leurs larmes. Et une si grande affliction pesait sur ma poitrine, que je n'aurais pas encore cessé de pleurer si je ne savais la bienheureuse Radegonde enlevée de son monastère quant au corps, non quant

(1) D'après la règle de S. Césaire elles ne pouvaient sortir de leur monastère.

non virtute; et assumptam a mundo, collocatam in cœlo.

CAPUT CVII.

De Tetrico episcopo.

CAPUT CVIII.

De sancto Orientio episcopo.

CAPUT CIX.

De Quiteria virgine.

CAPUT CX.

De sancto Paulino episcopo Nolano [1].

Fuit vitæ venerabilis Paulinus Nolanæ urbis episcopus, ex nobili stirpe ortus; Tarasiam[2] similem sibi sortitus est conjugem, habens divitias multas, et tam in fundorum possessione quam in præsidio domorum valde dives erat ac locuples. Sed cum primum aures ejus Evangeliorum lectio illa penetravit, in qua Dominus adolescentem propter divitias arguit, dicens : « Vade, vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo; et veni, sequere me; » et illud : « Facilius est camelum per foramen acus transire quam divitem introire in regnum Dei; » statim, venditis omnibus quæ habebat, pauperibus erogavit. Exoneratus a cunctis cupiditatibus, magistrum liber sequitur, per hæc se putans paradisi divitiis locuple-

(1) Vox *episcopus* est in solo Colb. a, et quidem alia manu. (R.)
(2) *Tharasiam*, 2205, 2791.

à la vertu, et que, si elle a été retirée de ce monde, c'est pour aller dans le ciel.

CHAPITRE CVII [1].

De l'évêque Tetricus.

CHAPITRE CVIII.

De saint Orientius, évêque.

CHAPITRE CIX.

De la vierge Quiteria.

CHAPITRE CX.

De saint Paulin, évêque de Nole.

Une vie vénérable fut celle de Paulin, évêque de la cité de Nole, né d'une noble race, marié à Tarasia, femme semblable à lui, possédant de nombreuses richesses, et, tant en possessions territoriales qu'en mobilier de maisons, homme extrêmement riche et opulent. Mais la première fois que pénétra dans son oreille cette leçon des Évangiles, dans laquelle le Seigneur reprend un jeune homme à cause de ses richesses en lui disant : « Va, vends tout ce que tu as et le donne aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; après cela viens et suis moi; » et encore : « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu; » aussitôt il vendit tout ce qu'il avait et le distribua aux pauvres. Délivré de toutes les cupidités, il suit librement le maître en se considérant comme enrichi des trésors du paradis dès qu'il ne possédait plus

(1) De ce chapitre et des suivants on ne trouve, dans tous les manuscrits, que le titre. Dom Ruinart y a suppléé par quelques indications historiques qu'on trouvera ci-après aux *Éclaircissements et observations*.

tari, si videretur nihil de transitoriis possidere. Cui majestas divina tribuit, ut quod impossibile dixerat per evangelium, hic possibiliter adimplere mereretur per actum. Quadam vero die venit ad eum qui stipem peteret, et ait conjugi : « Vade, et da ei quod habet necessarium. » Quæ respondit : « Non est nobis amplius quam unus panis. » Cui ille : « Vade, inquit, porrige eum. Dominus enim dabit nobis victum. » Sed illa quasi strenua reservari cupiens, ne aliquid deesset, porrigere noluit. Interea advenerunt quidam dicentes, missos se a dominis suis, ut illi annonæ ac vini deferrent speciem : sed per hoc se moratos, quod orta tempestas unam eis cum tritico abstulerit navem. Tunc vir Dei conversus ad mulierem, ait : « Intellige te nunc pauperi unum panem fuisse furatam, et ideo hanc navem esse mersam. » Perrexit ergo cum conjuge quasi pergrinaturus in aliam regionem, nihil habens præter statum proprium. Post multum vero tempus, cum ab incolis regionis suæ requireretur, nec posset penitus reperiri, negotiator de civitate illa ad hanc urbem advenit, in qua vir beatus cœlesti Domino serviebat. Cumque vidisset eum, statim projiciens se solo, et pedes sancti amplectens, ait : « Hic est beatus Paulinus toto vulgatus orbe, qui multum a suis civibus quæsitus, prorsus non potuit inveniri. » Et narrans omnes actiones ejus, obstupuerunt hæc audientes. Nec mora decedente sacerdote apud Nolanam urbem, ipse in locum episcopi subrogatur. Habebat autem ecclesia illa multas divitias, implevitque in eum Dominus quæ per evangelium promittere est dignatus, quia : « Qui reliquerit omnia propter me, centuplum in hoc sæculo accipiet; in

rien des biens passagers de ce monde. Et la divine majesté lui accorda d'être digne d'accomplir en réalité ce qu'elle avait, par l'évangile, déclaré impossible. Un jour quelqu'un venant lui demander l'aumône, il dit à son épouse : « Va, et lui donne ce dont il a besoin. » Elle répondit : « Il ne nous reste plus qu'un seul pain. — Va, dit-il, remets-le lui, car le Seigneur nous donnera notre nourriture. » Mais celle-ci, voulant agir en zélée ménagère, refusa de donner le pain de peur d'en manquer. Sur ces entrefaites arrivèrent des gens qui se dirent envoyés par leurs maîtres pour apporter à Paulin un chargement de grain et de vin, mais qui ajoutèrent qu'ils avaient été retardés, parce qu'une tempête s'étant élevée leur avait emporté un navire avec le blé qu'il contenait. L'homme de Dieu, se tournant vers sa femme, dit : « Comprends maintenant que tu as volé au pauvre un pain, et que c'est la raison pour laquelle ce navire a coulé. » Il se mit en route avec son épouse pour passer dans une autre contrée, ne possédant rien que son état personnel de citoyen. Longtemps après, les habitants de son pays le recherchèrent, et comme on ne pouvait le trouver, un marchand de sa cité vint à la ville où le saint homme servait le divin Seigneur. Et, dès qu'il l'aperçut, il se précipita aussitôt sur le sol et embrassa les pieds du saint, en disant : « Voici le bienheureux Paulin connu du monde entier, ardemment désiré par ses concitoyens, et qu'il ne leur a pas été possible de trouver. » Et par le récit de toutes les actions que Paulin avait faites, il plongea dans l'étonnement ceux qui l'écoutaient. Bientôt l'évêque de la cité de Nole étant mort, ce fut lui qu'on établit dans la chaire épiscopale. Nole était une église possédant beaucoup de richesses, et le Seigneur accomplit en Paulin ce qu'il a daigné promettre par l'évangile : « Celui qui aura tout laissé pour moi en recevra le centuple en ce monde, et dans l'avenir il pos-

futuro autem vitam æternam possidebit. » Verum assumpto episcopatu semper se humilem proferebat, quia sciebat se apud Deum excelsum futurum, si humilitatem sectatus fuisset. Pecunia vero de reditibus ecclesiæ, quæ manus ejus attingebat, confestim pauperibus erogabatur. Castissima enim conjux ejus non discedebat ab eo. Erat autem vir sanctus miræ prudentiæ, rhetoricis litteris eruditus. Quod opus ejus quando ad nos pervenit, valde patefecit. Nam cum ad diversos tam versu quam prosa scriberet, de virtutibus beati Martini sex versu conscripsit libros : scripsit et alios versiculos in laudem ejus. Viditque eum in corpore positum, et oculum suum ab eo illuminatum recepit. Qui tantum in virtute multiplicata gratiarum spiritalium charismata[1] resplenduit, ut ante obitum suum ipsum Martinum, Januariumque[2] Italicum, priusquam spiritum redderet, corporeis oculis contemplaretur. Prius enim ab eo de hoc mundo migraverant. Et quia de hujus beati vita nihil legeramus, idcirco ea quæ per relationem fidelium cognovimus, dum de eleemosynis proloqui voluimus, memoravimus. De transitu autem ejus est apud nos magna lectio, ideo eum ex ordine prosecuti non sumus. Ecce quid tribuit eleemosyna, ecce quales thesauros sanctis suis qui se in pauperibus diligunt Deus indulget. E contrario avaritiæ malo inhiantibus quæ nequiter concupiscunt aufert, juxta illud evangelii sancti oraculum, quia : « Qui habet, dabitur ei et abundabit; qui autem non habet, quod videtur habere auferetur ab eo. »

(1) Quartum casum pro sexto adhibet. (R.)
(2) Mss., *Genuarium*. (R.)

sédera la vie éternelle. » Après avoir pris possession de l'épiscopat, il continua de se montrer toujours humble, car il savait devoir être, un jour, grand auprès de Dieu s'il s'adonnait à l'humilité. L'argent des revenus de l'église qui arrivait dans sa main était à l'instant distribué aux pauvres. Sa très-chaste épouse ne le quitta point. Ce saint homme, d'une admirable sagesse, était versé dans l'éloquence littéraire. C'est ce que nous fit voir à un éminent degré son ouvrage, lorsqu'il nous parvint. En effet, il écrivait à diverses personnes tant en vers qu'en prose et composa sur les vertus de saint Martin six livres en vers[1]. Il fit aussi d'autres petites poésies à la louange de ce saint. Il l'avait vu lorsque saint Martin vivait encore, et avait recouvré par lui l'usage d'un œil. La vertu de Paulin resplendit tellement par les dons multipliés qu'il reçut des grâces spirituelles, qu'il lui fut donné pendant sa vie de contempler Martin et aussi Janvier l'Italien avant qu'il n'eût rendu l'esprit. Tous deux sortirent du monde avant lui. Nous n'avions rien sur la vie de ce bienheureux; c'est pourquoi nous avons reproduit ce que nous avaient appris les rapports des fidèles, puisque nous voulions parler de la générosité dans l'aumône. Quant à sa mort nous en possédons un long récit; aussi nous abstenons-nous de la raconter. Voilà le résultat que donne la bienfaisance, voilà quels trésors Dieu dispense à ceux de ses saints qui le chérissent en la personne des pauvres. A ceux, au contraire, que fait soupirer le mal d'avarice, il enlève les choses qu'ils ont injustement enviées, suivant cette prédiction de l'évangile; qu'on donnera à celui qui a et qu'il sera dans l'abondance, mais qu'à celui qui manque on ôtera le peu qu'il semble avoir[2].

(1) Tout cela s'applique non à Paulin de Nole, mais à un autre appelé, dans quelques manuscrits, Paulin de Périgueux, dont les opuscules ont été publiés plusieurs fois. (R.) — Aussi Grégoire avoue-t-il un peu plus bas qu'il ne connaît ce personnage que par les récits divers qu'on lui en a faits.
(2) Math. XIII, 12; XXV, 29.

CAPUT CXI.

De negotiatore qui eleemosynam non fecit.

Sic et quodam loco in portu maris gestum fuisse multorum confirmat relatio. Quidam pauper et senex, marsupiis oneratus, venit ad littus maris; et accedens ad portum petere eleemosynam a naucleris cœpit, atque illi qui primus carinæ erat, importunior assistebat, dicens : « Da mihi aliquid. » Tunc ille commotus ait : « Absiste, quæso, decrepite, et noli a nobis quærere quidquam. Nihil enim hic aliud præter lapides habemus ». At ille ait : « Si lapides dicis esse quæ in tuis ditionibus navis hæc continet, omnia vertantur in lapides. » Et statim cunctum navis onus, quod mandi potuit, in saxum conversum est. Ego enim ex his et dactylos vidi, et olivas aspexi marmore duriores. Nam cum in lapidis duritiam conversa fuissent, nunquam tamen colorem quem habuerant perdiderunt : illis eadem forma eademque species erat. Dominus autem navis pœnitentia motus, inquisitum senem nusquam potuit reperire : et, sicut ferunt, per multas civitates de iis quæ in saxum mutata fuerant ad videndum direxit, ut scilicet exemplum esset omnibus, ne similia perpetrarent. Ecce quid agis, impudens avaritia : fecisti hominem pauperem, qui non porrigendo pauperi putavit se posse fieri ditiorem.

CAPUT CXII.

De alio qui vinum adulteravit.

Quid etiam et alii contigerit, qui per adulteria multiplicare terrena studuit lucra, non sileam. Quidam

CHAPITRE CXI.

Du marchand qui refusa de faire l'aumône.

C'est ainsi que les choses se passèrent dans un certain port de mer, suivant ce qui m'est confirmé par la relation d'un grand nombre de personnes. Un homme vieux et pauvre, chargé de besace, arriva au bord de la mer, et s'étant approché du port, se mit à demander l'aumône aux marins; et il se tenait d'une manière plus particulièrement importune auprès de celui qui était le chef du navire en lui disant : « Donne-moi quelque chose. » Celui-ci lui repartit avec colère : « Va-t'en, je te prie, vieux décrépit, et ne nous demande rien, car nous n'avons rien d'autre ici que des pierres. — Puisque tu dis, reprit l'autre, que les choses qui t'appartiennent et que renferme ce navire sont des pierres, que toutes deviennent pierres en effet. » Et aussitôt la charge entière du navire, qui était de choses qui peuvent se manger, fut convertie en pierres. J'ai vu en effet des dattes et aperçu des olives qui en faisaient partie et qui étaient plus dures que le marbre. Quoiqu'elles eussent acquis la consistance de la pierre, elles n'avaient cependant pas perdu leur couleur primitive; elles avaient toujours la même forme et la même apparence. Le maître du navire, ému cependant de repentir, fit chercher le vieillard et ne put le trouver nulle part. Il envoya dans un grand nombre de villes, à ce que l'on dit, de ces objets qui étaient devenus pierre pour les faire voir, afin que cela servît d'exemple à tout le monde et qu'on ne commît plus de semblables actions. Voilà ce que tu produis, avarice effrontée, tu as rendu pauvre un homme qui croyait pouvoir s'enrichir en ne donnant point au pauvre.

CHAPITRE CXII.

D'un autre qui falsifia le vin.

Je ne tairai pas non plus ce qui advint à un autre, qui s'efforça d'augmenter, par des falsifications, ses profits ter-

apud Lugdunensem urbem vix ita laborans, ut unum triantem posset habere, accensus auri exsecrabilis sacra fame, voluit per eum sacculi ora replere, juxta illum Prudentii nostri versiculum :

Auri namque fames parto conquiritur auro.

Igitur de hoc[1] triante vinum comparat, admixtisque aquis, iterum per argenteos venumdans, duplat pecuniam. Hoc iterum atque iterum agit, et tam diu turpis lucri sectator est factus, usquequo centum solidos de hoc triante lucraretur. Sed judicium Dei confutavit lucra diaboli. Congerens enim avarus negotiator aurum in sacculum, possessurus pecuniam unius horæ momento, alterius negotiatoris nundinas adit. Extractoque triante quasi aliquid negotiaturus, colloqui cum socio cœpit; erat autem sacculus ex pelle Phœnicia, sicut his manu gestare mos est. Et ecce subito adveniens milvus rapit eum pedibus, atque decerpere tentat, putans a colore partem aliquam carnis esse. Sed cum nihil pinguedinis sentiret in eo, evolans super alveum Araris, de quo hic aquas hauriens vino miscuerat, laxatum sacculum dejecit in flumen. At ille apprehensis capillis, elidens se ad terram, spargensque pulverem super caput suum, aiebat : « Væ mihi qui judicio Dei oppressus perdidi pecuniam quæ inique fuerat aggregata, nam ex uno triante centum erexi solidos : Nunc perditis centum solidis, unus mihi tantum remansit trians. Væ mihi, sicut feci sic recepi : et qui e nihilo eos habui, ad nihilum rediisse conspicio.» — Talis pecunia, diabole, tua est, per tale lucrum de-

(1) Hic desinit Colb. a (2205) cæteris avulsis.

restres. Dans la ville de Lyon, un homme qui avait à peine amassé par son travail de quoi posséder un tiers de sol d'or, dévoré de la faim fatale du détestable métal, voulut par le moyen de ce triens remplir sa bourse, comme dit notre Prudence dans ce vers :

Par l'or gagné s'augmente encore l'appétit de l'or.

Donc avec ce triens il achète du vin, il y mêle de l'eau et, le vendant encore à prix d'argent, il double son avoir. Ce qu'il recommence mainte et mainte fois, et il répète assez assidûment ce lucre honteux pour gagner avec ce tiers de sol jusqu'à cent sols. Mais le jugement de Dieu anéantit les bénéfices du diable. L'avare marchand entasse son or dans un sac, richesse qu'il doit posséder seulement l'espace d'une heure, et il se rend aux magasins d'un autre marchand. Il tire le triens comme pour acheter quelque chose, et se met à causer avec son confrère : le sac était de peau de Phénicie[1], de ceux qu'on a coutume de porter à la main. Voilà que tout d'un coup arrive un milan qui l'enlève avec ses pattes, et s'efforce de le déchirer croyant, à cause de la couleur, que c'était quelque morceau de viande. Mais quand il s'aperçut que le morceau n'était pas gras, tout en volant au-dessus du lit de la Saône, dont cet homme employait l'eau pour mélanger son vin, il lâcha le sac et le précipita dans la rivière. Le marchand s'arracha les cheveux, se jeta à terre et, se couvrant la tête de poussière, il disait : « Malheur à moi ! Frappé par le jugement de Dieu, j'ai perdu l'argent injustement amassé, puisque d'un triens j'avais fait cent sols. Maintenant j'ai perdu les cent sols, et il ne me reste qu'un triens. Malheur à moi, j'ai reçu le prix de ce que j'avais fait, et ce que j'avais obtenu avec rien, je le vois revenu à rien. » — Un tel argent, Satan, est à toi; c'est par

(1) Saint Jérôme, dans son *Epistola ad Lætam*, parle de peaux Babyloniennes destinées à décorer les livres. (R.)

ducis tibi obedientes in tartarum. Tale enim commercium et in præsenti damni notam ingerit, et in futuro diversarum pœnarum genera parit. Absistite ab his, quæso, qui hæc legitis, absistite et nolite talibus participes esse. Sint lucra vestra divinæ majestatis gratia: sint exercitia vestra, scripturæ sanctæ doctrina. Fiat congregatio vestra in marsupiis pauperum, quæ æternæ gehennæ flagrans restinguat incendium; et hoc ipsum a Domini est misericordia poscendum, non propria virtute quærendum, qui nobis præstare dignetur illorum intercessione sancta, quorum hic liber sacra prodit miracula, ut non solum de terrenis divitiis, sed etiam de talentis verbi sui bonam facientes rationem, multiplicationis mercede recepta, audire mereamur ab ipso : « Euge! serve bone, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam; intra in gaudium Domini tui. » Amen.

LIBRI DE GLORIA CONFESSORUM
SEPTIMI MIRACULORUM ET ULTIMI
FINIS.

de tels lucres que tu conduis au tartare ceux qui t'obéissent. Un pareil commerce est pour le présent un gage de malheur, et pour l'avenir il produit plusieurs sortes de châtiment. Gardez-vous-en, je vous prie, vous qui lisez ceci, et ne soyez pas complices de telles choses. Que votre lucre soit la grâce obtenue de la majesté divine; que vos occupations soient l'étude de la sainte Écriture; que vos amas se fassent dans la besace des pauvres pour éteindre le feu brûlant de la géhenne éternelle. Votre propre vertu ne peut obtenir cela, mais il faut l'implorer de la miséricorde du Seigneur, qui peut-être daignera nous accorder par la sainte intercession de ceux dont ce livre célèbre les miracles qu'après avoir fait un bon usage, non-seulement des richesses terrestres, mais surtout des trésors de sa parole, nous méritions de l'entendre, disant lui-même : « Courage, bon serviteur; puisque tu as été fidèle en peu de chose, je t'établirai sur beaucoup; entre dans la joie de ton Seigneur[1]. » Amen.

(1) *Matth.*, xxv, 21.

FIN
DE LA GLOIRE DES CONFESSEURS
ET DU LIVRE DIX-SEPTIÈME ET DERNIER
DES MIRACLES.

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

VITÆ PATRUM

SEU

LIBER DE VITA QUORUMDAM FELICIOSORUM

VIES DES PÈRES

OU

LIVRE DE LA VIE DE QUELQUES BIENHEUREUX

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

GEORGII FLORENTII GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

VITÆ PATRUM

SEU

LIBER DE VITA QUORUMDAM FELICIOSORUM[1].

PROLOGUS.

Statueram quidem illa tantum scribere, quæ ad sepulcra beatissimorum martyrum confessorumque divinitus gesta sunt : sed quoniam quædam de iis nuper reperi quos beatæ conversationis meritum evexit ad cœlum, quorumque vitæ tramitem certis relationibus cognitum Ecclesiam ædificare putavi, dicere aliqua ex illis opportunitate cogente non differo, quia sanctorum vita non modo eorum pandit propositum, verum etiam auditorum animos incitat ad profectum : et quæritur a quibusdam utrum Vitam sanctorum, an Vitas dicere debeamus. Agellius autem et complures alii philosophorum Vitas dicere voluerunt. Nam Plinius auctor in tertio Artis grammaticæ libro, ait : «Vitas antiqui cujuscunque nostrum dixerunt; sed grammatici pluralem non putant habere vitam.» Unde manifestum

(1) Alias *religiosorum*. (R.)

VIES DES PÈRES

OU

LIVRE DE LA VIE DE QUELQUES BIENHEUREUX

PAR

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS.

PRÉFACE.

J'avais résolu d'écrire seulement ce qui s'est accompli divinement sur les tombeaux des bienheureux martyrs et confesseurs; mais, comme j'ai trouvé récemment certaines choses sur ces hommes que le mérite de leur bienheureux séjour ici-bas a élevés jusqu'au ciel, et comme j'ai pensé que leur genre de vie qui nous est connu par des relations certaines pourrait être un sujet d'édification pour l'Église, je ne veux point différer, puisque l'occasion s'en présente, de raconter ces choses, par la raison que la vie des saints ne fait pas seulement connaître leur dessein, mais aussi encourage ceux qui en écoutent le récit à marcher sur leurs traces. Il y a des personnes qui demandent si nous devons dire *la Vie* ou *les Vies* des saints. Aulugelle[1] et plusieurs autres philosophes ont tenu à dire *les Vies*. Pline, grand auteur[2], dans son troisième livre de l'*Art de la Grammaire*, s'exprime ainsi : « Les anciens ont dit *les Vies* de chacun de nous; mais les grammairiens ne croient pas que le mot *Vie* ait un

(1) Auteur des *Nuits attiques;* florissait au IIe siècle de notre ère. (R.)
(2) Pline l'Ancien ; 1er siècle. Il parle de la grammaire dans la préface de son *Histoire naturelle*. (R.)

est melius dici Vitam Patrum quam Vitas : quia cum sit diversitas meritorum virtutumque, una tamen omnes vita corporis alit in mundo. Et scripsi fateor in inferiore [1] Confessorum libro aliqua de quorumdam vita, quæ in corpore operati sunt breviora : idcirco quia cum de Dei virtute ingentia censeantur, parva tamen redduntur in scriptis : prolixiora quoque in hoc, quod Vita sanctorum vocitare voluimus libro, imperiti idiotæque præsumimus propalare, orantes Dominum, ut dignetur dare verbum in ore nostro, qui ora mutorum ad usus pristinos sæpius reseravit, ut auditoribus lectoribusque salutaria, et sanctis Patribus digna, labia mea referant; et quæ in sanctis præcipit scribi, reputet ea suis in laudibus declamari.

CAPUT PRIMUM.

De Lupicino atque Romano abbatibus.

Series evangelicæ admonet disciplinæ [2], ut dominicæ largitionis pecunia nummulariis fenerata, cum digno multiplicationis fructu dispensante Domino restauretur, nec altis defossa foveis recondatur ad detrimentum, sed rationabili dispensatione porrecta, æternæ vitæ crescat ad lucrum ; ut incipiens retributionis Do-

(1) Editi. *superiore*. Et quidem supra laudat librum de Gloria confessorum ; sed, ut jam monuimus, libros de Gloria confessorum scripsit post plerasque Vitas Patrum, licet Vitas Patrum post librum de Gloria confessorum recognoverit. Unde hic utraque lectio bona est. Librum de Vitis Patrum post libros septem Miraculorum recenset ipse Gregorius in fine Historiæ : illum autem alias præmittit libro de Gloria confessorum, ut ex ejus prologo patet. (R.)
(2) *Matth.* xxv, 27.

pluriel. » D'où il est manifeste qu'il vaut mieux dire la *Vie des Pères* que les *Vies des Pères;* d'autant plus que s'il y a chez eux diversité de mérites et de vertus, cependant une même vie du corps les soutient tous dans ce monde. J'ai raconté, je l'avoue, à propos de la vie de quelques-uns d'entre eux, dans mon livre des *Confesseurs*, de courts détails de ce qu'ils ont fait durant leur existence ; de bien grandes choses, à considérer la gloire de Dieu, sont donc petitement rendues par mes écrits ; aussi dans cet ouvrage, que nous avons voulu appeler *Vie des Saints*, nous avons résolu, malgré notre inexpérience à faire un livre et notre ignorance, d'en parler plus longuement, priant le Seigneur qu'il daigne gratifier notre bouche de la parole, lui qui si souvent a rendu l'usage de la parole aux muets, en sorte que de mes lèvres découlent des choses salutaires pour mes auditeurs et mes lecteurs et dignes des saints pères. Et les choses qu'il m'inspire d'écrire sur les saints, puisse-t-il les regarder comme chantées à sa louange.

CHAPITRE PREMIER.

Des abbés Lupicin et Romain.

L'ordre de la discipline évangélique nous avertit que l'argent des largesses de Notre-Seigneur étant placé chez les changeurs peut, avec la faveur de Dieu, obtenir une juste et ructueuse multiplication, et qu'il ne doit pas rester inutilement enfoui sous terre, mais qu'en lui procurant un raisonnable emploi il sert au gain de la vie éternelle ; en sorte

minus quæ commodavit inquirere, cum usuris receptis fenerationis suæ duplici satisfactione talentis, dicat : « Euge, serve bone, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium Domini tui[1]. » Prædestinatorum est enim ista cum Dei ope perficere, qui ab ipsis cunabulorum vagitibus, ut sæpe de multis legitur, Dominum scire meruerunt, cognitoque eo, nunquam ab ejus præceptionibus recesserunt, neque post baptismi sacramentum niveam illam pollentemque regenerationis stolam impudicis actibus polluerunt. Qui merito sequuntur agnum quocunque ierit, quos ipsius agni candor egregius liliis decoris nullo tentationis æstu marcentibus coronavit. His denique sertis, dextera inclytæ dominationis extenta, inchoantes provocat, vincentes adjuvat, victores adornat, quos nominis sui titulo præsignatos de terrenis gemitibus elevans, in cœlorum evehit gaudia gloriosos. De quorum niveo electionis numero et illos esse non ambigo, qui Jurensis eremi opaca lustrantes, non modo se Dei templum efficere meruerunt, verum etiam in multis mentibus Spiritus sancti gratiæ tabernacula paraverunt : id est Lupicinus, Romanusque germanus ejus.

1. Igitur Lupicinus ab exordio ætatis suæ Deum toto requirens corde, litteris institutus, cum ad legitimam transiisset ætatem, genitore cogente, cum animi non præberet consensum, sponsali vinculo nectitur. Romanus vero adhuc adolescentior, et ipse ad Dei opus animum extendere cupiens, nuptias refutavit. Parentibus vero relinquentibus sæculum, hi communi consensu eremum petunt, et accedentes simul inter illa

(1) *Matth.* xxv, 21.

que, quand le Seigneur viendra à s'enquérir de la somme qu'il a prêtée, il dise en prenant avec une double satisfaction les intérêts de son prêt : « C'est bien, bon serviteur, puisque tu as été fidèle en peu de chose, je te mettrai en puissance de beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur. » Il appartient en effet aux prédestinés d'accomplir ces choses avec l'aide de Dieu, eux qui, dès le berceau, comme cela se lit de plusieurs, méritèrent de connaître le Seigneur, et qui, après l'avoir connu, ne s'éloignèrent jamais de ses préceptes, et, après le sacrement du baptême, ne souillèrent jamais, par des actes impudiques, la blanche et éclatante robe de la régénération. Ceux-là suivent avec raison l'agneau en quelque lieu qu'il aille, l'agneau dont l'éblouissante blancheur les couronne de ces beaux lis que ne saurait flétrir le feu d'aucune tentation. C'est en leur présentant ces couronnes que la droite de la majesté divine encourage ceux qui commencent, aide ceux qui s'efforcent de triompher, récompense les vainqueurs, comblant de gloire et élevant jusqu'aux joies du ciel ceux qui, marqués d'avance de son nom, sont arrachés par elle aux gémissements de la terre. Du nombre de ces hommes, en qui brille la blancheur de la neige, furent, je n'en doute pas, ces pieux solitaires du Jura qui méritèrent non-seulement de devenir le temple du Seigneur, mais qui, dans beaucoup d'âmes, préparèrent les tabernacles de la grâce du Saint-Esprit ; je veux parler de Lupicin et de Romain, son frère[1].

1. Lupicin, cherchant Dieu de tout son cœur dès le commencement de sa vie[2] et ayant été instruit dans les lettres, fut, lorsqu'il parvint à l'âge convenable, contraint par son père et sans y donner son consentement, à s'engager dans les liens du mariage. Quant à Romain[3], plus jeune et désirant consacrer son âme au service de Dieu, il refusa de se marier. Leurs parents ayant quitté ce monde, tous deux, d'un commun accord, gagnèrent les solitudes, et, étant ar-

(1) On a une autre biographie de ces deux saints écrite par un anonyme qui vivait au commencement du VIe siècle, et se donne comme disciple de S. Ouyan de Joux. Elle se trouve dans les Bollandistes et dans les *Acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. I. (R).
(2) Mort le 21 mars 480. (R.)
(3) Mort le 28 février 460. (R.)

Jurensis deserti secreta, quæ inter Burgundiam Alemanniamque sita, Aventicæ adjacent civitati, tabernacula figunt, prostratique solo Dominum diebus singulis cum psallentii modulamine deprecantur, victum de radicibus quærentes herbarum. Sed quoniam livor illius qui de cœlo delapsus est, semper insidias humano generi consuevit intendere, contra hos Dei servos armatur, hosque per ministros suos a cœpto itinere nititur revocare. Nam lapidibus urgere eos dæmones per dies singulos non desinebant, et quotiescunque genua ad orandum Dominum deflexissent, statim imber lapidum super eosdem jacientibus dæmoniis deruebat, ita ut sæpe vulnerati immensis dolorum cruciatibus torquerentur. Interea ætas adhuc immatura cœpit injurias quotidiani hostis metuere, nec passa diutius sufferre dolores, relinquens eremum, ad propria redire deliberat. Sed quid invidia non cogat inimici? Verum ubi relinquentes hoc habitaculum quod expetierant, ad villas manentium sunt regressi, domum cujusdam pauperis ingrediuntur. Percunctatur autem mulier de quo itinere milites Christi venirent. Respondent non sine confusione se reliquisse eremum, et quæ eos causa a cœpto distulerit opere, per ordinem pandunt. At illa ait : « Oportuerat vos, o viri Dei, contra insidias diaboli viriliter dimicare, nec formidare ejus inimicitias, qui sæpius ab amicis Dei superatus occubuit. Æmulus est enim sanctitati, dum metuit ne unde ille perfidiabilis corruit genus humanum fide nobilitatum ascendat. » At illi compuncti corde, et seorsum discreti a muliere, dixerunt : « Væ nobis, quia peccavimus in Deum dimittendo propositum nostrum. Ecce nunc a muliere arguimur pro ignavia. Et qualis nobis in posterum erit

rivés dans les lieux écartés du désert de Joux[1], situés entre la Bourgogne et l'Alemannie[2], ils s'établissent dans un pays contigu à celui de la cité d'Avenches, ils y fixent leur demeure, et prosternés en terre, tous les jours, ils adressent leurs prières au Seigneur avec une psalmodie mélodieuse, n'ayant pour nourriture que des racines de plantes. Mais, comme l'envie de celui qui est tombé du ciel a coutume de tendre toujours des embûches au genre humain, il s'arma aussi contre ces serviteurs de Dieu, et s'efforça, par ses ministres, de les écarter de la route qu'ils avaient prise. En effet, les démons ne cessaient chaque jour de les accabler de pierres, et chaque fois que ceux-ci fléchissaient les genoux pour prier le Seigneur, aussitôt une grêle de pierres lancées par les démons tombait sur eux, de telle sorte qu'ils étaient souvent blessés et enduraient d'atroces tourments. Aussi leur jeune âge, qui n'avait pas encore atteint la maturité, commença à s'effrayer des attaques de l'ennemi quotidien, et, ne pouvant supporter plus longtemps ces douleurs, ils résolurent de quitter cette solitude et de retourner chez eux. A quoi la haine de l'ennemi ne nous oblige-t-elle pas? Lorsqu'abandonnant cette habitation qu'ils avaient tant désirée ils retournèrent dans les campagnes garnies de cultivateurs, ils entrèrent dans la maison d'une pauvre femme. Celle-ci leur demanda d'où venaient les soldats du Christ. Ils répondirent, non sans confusion, qu'ils avaient quitté leur solitude, et racontèrent en détail le motif qui les avait détournés de persévérer dans leur entreprise. Alors elle leur dit : « Vous deviez, ô hommes de Dieu, combattre courageusement contre les embûches du diable, et ne pas redouter l'inimitié de celui qui souvent a succombé vaincu par les amis de Dieu. Car il porte envie à la sainteté parce qu'il craint que le genre humain, qu'il a fait tomber par sa perfidie, ne se relève par la foi. » Ceux-ci, touchés au cœur et s'étant retirés à l'écart, dirent : « Malheur à nous, parce que nous avons péché contre le Seigneur en abandonnant notre dessein. Voici que nous sommes convaincus de lâcheté par une femme. Quelle sera dans la suite notre vie si nous ne retour-

(1) Il s'agit de la fondation de l'abbaye de S. Ouyan (Eugendus) de Joux ou abbaye de S. Claude.
(2) C'est-à-dire l'Helvetie allemande.

vita, si ea unde æstu inimici expulsi fuimus non repetamus? »

2. Tunc armati vexillo crucis, sumptis in manu bacillis, regressi sunt ad eremum. Quibus venientibus iterum eos insidiæ dæmonis lapidibus cœperunt urgere : sed persistentes in oratione, obtinuerunt a Domini misericordia ut, remota tentatione, liberi ad illum divini cultus famulatum expeditique perseverarent. His denique in oratione vacantibus, cœperunt ad eos turbæ fratrum hinc et inde confluere, et audire verbum prædicationis ab eis. Cumque jam beati eremitæ populis, ut diximus, publicati fuissent, fecerunt sibi monasterium, quod Condatiscone vocitari voluerunt, in quo, succisis silvis et in plana redactis, de laboribus manuum propriarum victum quærebant; tantusque fervor de Dei amore proximos locorum accenderat, ut congregata ad officium Dei multitudo simul habitare non posset : feceruntque iterum aliud monasterium, in quo felicis alvearis examen instituerunt. Sed et his deinceps cum Dei adjutorio ampliatis, tertium intra Alemanniæ terminum monasterium locaverunt. Ibantque vicissim hi duo patres requirentes filios, quos divinis imbuerent disciplinis, prædicantes in singulis monasteriis ea quæ ad institutionem animæ pertinebant. Lupicinus tamen abbas super eos obtinuit monarchiam. Erat autem valde sobrius, et a cibo potuque abstinens, ita ut plerumque tertia die reficeretur. Cum autem eum, sicut corporis humani deposcit necessitas, sitis arriperet, vas cum aqua exhiberi faciebat, in qua manus immersas diutius retinebat. Mirum dictu! ita absorbebat caro ejus aquam appositam, ut putares eam per os ejus assumi, et sic ardor

nons pas aux lieux d'où les efforts de l'ennemi nous ont chassés? »

2. Alors, armés du signe de la croix et leurs bâtons à la main, ils retournèrent au désert. A leur arrivée, les démons les accablèrent de nouveau de pierres; mais eux, persistant dans la prière, obtinrent de la miséricorde de Dieu que la tentation fût écartée, et qu'ils pussent, libres et débarrassés de tout obstacle, lui rendre le culte qui lui était dû. Tandis qu'ils étaient ainsi occupés à prier, commença à affluer de tous côtés vers eux une foule de frères pour entendre d'eux la parole de la prédication. Et quand les bienheureux ermites furent, comme nous l'avons dit, connus des peuples, ils se firent un monastère qu'ils nommèrent Condat. Là, ayant abattu des bois et les ayant changés en plaine, ils se procuraient leur nourriture par le travail de leurs mains; et une ferveur si grande de l'amour de Dieu s'empara des habitants des lieux voisins que la multitude rassemblée pour le culte du Seigneur devint trop considérable pour être réunie dans le même endroit. Aussi firent-ils un autre monastère où ils rassemblèrent un essaim sorti de la première ruche. Dans la suite, avec l'aide de Dieu, ce nouvel essaim s'augmenta également, et ils élevèrent un troisième monastère dans l'Alémannie[1]. Ces deux pères allèrent tour à tour visiter leurs enfants, qu'ils remplissaient de la science divine, prêchant dans chaque monastère les vérités propres à former les âmes. A cette époque, Lupicin obtint sur eux l'unité de pouvoir avec le titre d'abbé. Il était très-sobre et s'abstenait de manger et de boire, au point que le plus souvent il ne prenait de nourriture que tous les trois jours. Et lorsque, comme l'exigent les besoins du corps humain, il était pressé par la soif, il se faisait apporter un vase plein d'eau, où il tenait longtemps ses mains plongées. Chose étonnante! Sa chair absorbait l'eau qu'on lui avait apportée

(1) Le premier de ces monastères fut la célèbre abbaye de S. Ouyan (primitivement *Condatiscone* ou *Condatescense mon.*), réformée, vers 635, par S. Claude, qui s'y retira après s'être démis de l'évêché de Besançon, et à laquelle resta le nom de ce saint évêque lorsque son tombeau fut devenu célèbre par des miracles. Le second est le *monasterium Lauconnense*, dans le Jura, qui subsista peu de temps, et le troisième celui de Romainmotier, sur lequel voyez les Recherches historiques (accompagnées du Cartulaire) formant le tome III des *Mémoires* de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, par MM. de Gingins et de Charrière.

sitis exstinguebatur. Erat enim severus valde in districtione fratrum, nec quemquam non modo perverse agere, verum etiam nec loqui sinebat : mulierum quoque vel colloquia, vel occursus valde vitabat. Romanus ita erat simplex, ut nihil de his penitus ad animum duceret, sed omnibus tam viris quam mulieribus æqualiter flagitatam benedictionem Divinitatis nomine invocato tribueret.

3. Lupicinus igitur abbas cum minus haberet unde tantam sustineret congregationem, revelavit ei Deus locum in eremo, in quo antiquitus thesauri reconditi fuerant : ad quem locum accedens solus, aurum argentumque, quantum levare poterat, monasterio inferebat, et exinde, coempto cibo, reficiebat fratrum multitudines quos ad Dei officium congregaverat. Sicque faciebat per singulos annos. Nulli tamen fratrum patefecit locum quem ei Dominus dignatus est revelare. Factum est autem ut quodam tempore visitaret fratres quos in illis Alemanniæ regionibus diximus congregatos; et accedens meridie, cum adhuc fratres in agro essent, ingressus est domum in qua cibi coquebantur ad reficiendum : viditque diversorum ferculorum apparatum magnum, pisciumque multitudinem aggregatam, dixitque in corde suo : « Non est dignum ut monarchi, quorum vita solitaria est, tam ineptis utantur sumptibus. » Et statim jussit præparari æneum magnum. Cumque locatus super ignem fervere cœpisset, posuit in eo cunctos simul quos paraverant cibos, tam pisces quam olera sive legumina, vel quidquid ad comedendum monachis destinatum fuerat, dixitque : « De his pultibus nunc reficiantur fratres. Nam non deliciis vacent, quæ eos a divino impediant

au point que vous eussiez cru qu'il l'avalait par la bouche; et il étanchait ainsi sa soif. Il était très-sévère pour le châtiment de ses frères, et loin de leur permettre de mal agir il ne les laissait pas seulement mal parler; il évitait aussi avec beaucoup de soin soit les entretiens, soit la rencontre des femmes. Romain était si simple qu'il ne lui venait rien de semblable dans l'esprit; mais, après avoir invoqué le nom de Dieu, il donnait également aux hommes et aux femmes la bénédiction qu'on lui demandait.

3. L'abbé Lupicin n'ayant pas de quoi soutenir une communauté si considérable, Dieu lui révéla un endroit du désert où des trésors avaient été anciennement cachés. S'étant approché seul de ce lieu, il en rapporta autant d'or et d'argent qu'il en fallait pour subvenir aux besoins de son monastère, et, achetant avec cela des vivres, il nourrissait les multitudes de frères qu'il avait rassemblés pour servir Dieu. Il faisait de même chaque année. Il ne fit connaître cependant à aucun de ses frères le lieu que le Seigneur avait daigné lui révéler. Or il arriva qu'un jour il visitait ceux de ses frères qu'il avait, disions-nous, réunis dans les contrées de l'Alémannie; et étant arrivé sur le midi, alors que les frères étaient encore aux champs, il entra dans la maison où l'on préparait les mets pour le repas; là il vit un grand appareil de divers plats, ainsi qu'une multitude de poissons amoncelée, et il dit en son cœur : « il n'est pas bien que des moines, dont la vie est celle de solitaires, usent d'apprêts aussi inconvenants. » Et aussitôt il fit préparer un grand chaudron de cuivre, et lorsque celui-ci placé sur le feu eut commencé à s'échauffer, il mit ensemble tous les mets préparés, tant les poissons que les herbes et les légumes, et tout ce qu'on avait destiné au repas des moines, puis il dit : « Que maintenant les frères se rassasient de cette bouillie, car ils ne doivent pas s'abandonner à des délices qui peuvent les écarter de leurs divines occupations. » Dès que ceux-ci

opere. » Quod illi cognoscentes, valde moleste tulerunt. Tunc duodecim viri, habito consilio, iracundia inflammati, reliquerunt locum, et abierunt per deserta vagantes, et ea quæ erant sæculi delectabilia inquirentes. Revelatumque est statim per visum Romano, nec ei voluit divina miseratio rem actam occultare; regresso quoque abbate ad monasterium, dicit : « Si sic futurum erat, ut ad dispersionem fratrum abires, utinam nec accessisses ad eos. » Cui ille : « Noli, inquit, moleste ferre, frater dilectissime, quæ acta sunt. Nam scias purgatam esse aream Domini, et triticum tantum reconditum in horreo, paleas autem ejectas esse foras. » Et ille : « Utinam nullus abscessisset ex his! sed nunc indica, quæso, mihi quanti exinde abierunt. » Qui respondit : « Duodecim viri cothurnosi atque elati, in quibus Deus non habitat. » Tunc Romanus cum lacrymis ait : « Credo in illo divinæ miserationis respectu, quia nec illos separabit a thesauro suo, sed congregabit eos, et lucri eos faciet pro quibus pati dignatus est. » Et facta pro his oratione, obtinuit ut reverterentur ad gratiam omnipotentis Dei. Dominus enim compungi fecit corda eorum; et agentes pœnitentiam pro excessu suo, congregaverunt singuli congregationes suas, et fecerunt sibi monasteria, que usque hodie in Dei laudibus perseverant. Romanus autem persistebat in simplicitate et operibus bonis, visitans infirmos, et salvans eos oratione sua.

4. Factum est autem quodam tempore, dum iter ageret ad visitandos fratres, ut, occupante crepusculo, ad hospitiolum diverteret leprosorum. Erant autem novem viri. Susceptusque ab eis, statim plenus charitate Dei jussit aquam calidam fieri, atque omnium pedes

le surent, ils en furent très-mécontents. Alors douze hommes, après avoir tenu conseil, quittèrent ce lieu enflammés de colère, et s'en allèrent errant à travers les solitudes à la recherche des délices du siècle. Romain apprit aussitôt ce fait par une vision; car la miséricorde divine ne voulut pas pas que ce qui était arrivé lui fût caché. L'abbé étant de retour au monastère, il lui dit : « Si c'était pour aller causer la dispersion de nos frères que tu devais sortir d'ici, plût au ciel que tu ne fusses pas allé vers eux! » l'abbé lui répondit : « Ne sois pas fâché, mon très-cher frère; sache que l'aire du Seigneur a été purifiée, et que le froment seul a été serré dans le grenier, tandis que la paille a été jetée dehors. » Et Romain dit : « Plût au ciel qu'aucun d'eux ne se fût éloigné! Mais indique-moi maintenant, je te prie, combien sont partis. » — « Douze hommes, répondit l'abbé, superbes et orgueilleux, en qui Dieu n'habite pas. » Alors Romain versant des larmes dit : « Je crois, d'après ce que je pense de la miséricorde divine, que le Seigneur ne les séparera pas de son trésor, mais qu'il les réunira et qu'il gagnera ceux pour lesquels il a bien voulu souffrir. » Et ayant prié pour eux, il obtint leur retour à la grâce du Dieu tout-puissant. Le Seigneur, en effet, toucha leurs cœurs, et, faisant pénitence de leur départ, ils s'occupèrent chacun de rassembler des congrégations et se firent des monastères, qui persévèrent encore aujourd'hui dans les louanges de Dieu. Pour Romain, il persistait dans sa simplicité et dans ses bonnes œuvres, visitant les infirmes et les guérissant par ses prières.

4. Il arriva un jour, tandis qu'il était en route pour visiter ses frères, que le soir l'ayant surpris, il s'arrêta dans une maison de lépreux; ils y étaient au nombre de neuf. Ayant été accueilli par eux, aussitôt, plein de l'amour de Dieu, il se fit apporter de l'eau chaude et de sa propre main leur

manu propria lavit, lectulumque spatiosum fieri præcepit, ut omnes in uno stratu requiescerent, non abhorrens luridæ maculam lepræ. Quod cum factum fuisset, obdormientibus leprosis, hic inter decantationes psalmorum vigilans, extendit manum suam, et tetigit latus infirmi unius, statimque mundatus est : tactuque salubri iterum tangens alium, et ipse protinus est mundatus. Cumque se sensissent redditos sanitati, tetigit unusquisque proximum suum, ut scilicet expergefacti rogarent sanctum pro emundatione sua. Sed cum tacti ab invicem fuissent, et ipsi mundati sunt. Mane autem facto aspiciens omnes nitente cute effulgere, gratias agens Deo, et vale dicens ac singulorum oscula libans, abscessit; mandans eis ut semper ea quæ Dei erant et retinerent pectore, et operibus exercerent.

5. Lupicinus autem jam senex factus accessit ad Chilpericum[1] regem, qui tunc Burgundiæ præerat. Audierat enim eum habitare apud urbem Janubam. Cujus cum ingressus est portam, tremuit cathedra regis, qui ea hora ad convivium residebat, exterritusque ait suis : « Terræ motus factus est. » Responderunt qui aderant nihil se sensisse commotionis. Et ille : « Occurrite quantocius ad portam, ne forte aliquis adversari cupiens regno nostro adsit, quasi nociturus nobis; non enim sine causa hæc sella contremuit. » Qui protinus concurrentes, offenderunt senem in veste pellicia, et dixerunt regi de eo, qui ait : « Ite, adducite eum in conspectu meo, ut intelligam cujus ordinis homo sit. »

(1) Chilpericus Gundiuchi filius, Clotildis pater. — Vid. Apoll. Sidon., lib. V, epist. VI et VII, Savaronisque et Sirmondi notas. (R.)

lava les pieds à tous. Puis il fit préparer un grand lit afin qu'ils pussent tous reposer sur une seule couche, sans craindre pour lui-même le contact de la lèpre livide. Cela fait, pendant que les lépreux dormaient, Romain, veillant et chantant des psaumes, étendit la main et toucha le flanc de l'un d'eux, et aussitôt celui-ci fut guéri : il en toucha encore un autre d'un attouchement salutaire, et celui-ci fut encore guéri aussitôt. Ceux-là se sentant rendus à la santé, chacun d'eux toucha son voisin, afin que tous étant réveillés priassent le saint pour leur guérison. Mais par leur seul attouchement entre eux, tous furent guéris. Or le matin, Romain ayant vu que tous brillaient par l'éclatante fraîcheur de leur peau, il rendit grâces à Dieu, prit congé d'eux, en donnant un baiser à chacun, et se retira, leur recommandant, quant aux choses qui regardent le service de Dieu, de les retenir en leur cœur et de les mettre en pratique.

5. Lupicin déjà vieux alla trouver le roi Chilpéric, qui alors gouvernait la Bourgogne, et qui, avait-il appris, se trouvait dans la ville de Genève[1]. Lorsqu'il passa le seuil de la porte, la chaise du roi, qui en ce moment était à table, trembla, en sorte qu'effrayé il dit à ceux qui l'entouraient : « Il s'est fait un tremblement de terre. » Ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient ressenti aucune commotion. Alors le roi ajouta : « Allez au plus vite à la porte, de crainte qu'il ne s'y trouve quelqu'un qui en veuille à notre royaume, car ce siége n'a pas tremblé sans motif. » Ils coururent donc aussitôt et trouvèrent un vieillard couvert d'un vêtement de peaux ; l'ayant annoncé au roi, ce dernier leur dit : « Allez, amenez-le en ma présence, afin que je sache de quel rang est cet homme. »

(1) Le roi bourguignon Gondeuch eut un frère et un fils nommés tous deux Chilpéric et qui régnèrent à Genève. Le fils ne put régner qu'après la mort de son père, en 476, et fut tué par Gondebaud un an après. Romain avait cessé de vivre dès 460, et Lupicin mourut en 480. Il nous semble, à l'inspection de ces diverses dates, que le récit de Grégoire de Tours se rapporte au plus ancien des deux Chilpéric.

Et statim adductus stetit coram rege, sicut quondam Jacob coram Pharaone. Cui ille ait : « Quis es, vel unde venisti ? aut quod est opus tuum ? vel quid necessitatis eges ut venias ad nos, edicito ? » Cui ille : « Pater sum, inquit, dominicarum ovium, quas cum Dominus spiritalibus cibis jugi administratione reficiat, corporalia eis interdum alimenta deficiunt. Ideo petimus potentiam vestram ut ad victus vestitusque necessaria aliquid tribuatis. » Rex vero hæc audiens ait : « Accipite agros vineasque, de quibus possitis vivere ac necessitates vestras explere. » Qui respondit : « Agros et vineas non accipiemus, sed si placet potestati vestræ, aliquid de fructibus delegate, quia non decet monachos facultatibus mundanis extolli, sed in humilitate cordis Dei regnum justitiamque ejus exquirere. » At rex, cum audisset hæc verba, dedit eis præceptionem ut annis singulis trecentos modios tritici ejusdemque mensuræ numero vinum accipiant, et centum aureos ad comparanda fratrum indumenta. Quod usque nunc a fisci ditionibus capere referuntur.

6. Post hæc autem cum jam senes perfectæque essent ætatis, Lupicinus abbas scilicet et Romanus frater ejus, ait Lupicinus germano suo : « Dic, inquit, mihi in quali monasterio vis tibi parari sepulcrum, ut simul quiescamus ? » Qui ait : « Non potest fieri ut ego in monasterio sepulcrum habeam, a quo mulierum accessus arcetur [1]. Nosti enim quod mihi indigno et non merenti Dominus Deus meus gratiam tribuit curationum, multique per impositionem manus meæ ac virtutem

(1) Ne quidem in ecclesia (Mabill. Præf. in sæc. I Act. Bened.), quam consuetudinem Cistercienses initio renovaverunt. (R.)

Celui-ci amené au roi se tint devant lui comme autrefois Jacob devant Pharaon. Chilpéric dit à Lupicin : « Qui es-tu ? et d'où viens-tu ? ou quel est ton métier et quelle nécessité te fait venir à nous ? parle. » Lupicin répondit : « Je suis le père de brebis du Seigneur, lesquelles, tandis que le Seigneur les nourrit des aliments spirituels par ses constantes instructions, viennent à manquer parfois des aliments corporels. C'est pourquoi nous implorons votre puissance afin que vous nous accordiez quelque chose pour la nourriture et le vêtement qui leur sont nécessaires. » Le roi entendant cela dit : « Prenez des champs et des vignes, dont vous puissiez vivre et avec lesquels vous puissiez satisfaire à vos nécessités. » Il répondit : « Nous n'accepterons pas des champs et des vignes ; mais, s'il plaît à votre puissance, accordez-nous quelques-uns des fruits qu'ils produisent, parce qu'il ne convient pas à des moines de s'élever par des richesses mondaines, mais de rechercher dans l'humilité de leur cœur le royaume de Dieu et sa justice. » Le roi ayant entendu ces paroles leur donna des lettres pour recevoir chaque année trois cents muids de blé et autant de muids de vin, et cent sous d'or pour le vêtement des frères. Ce qu'ils reçoivent encore aujourd'hui, dit-on, sur les domaines du fisc.

6. Après cela, comme l'abbé Lupicin et son frère Romain étaient des vieillards avancés en âge, Lupicin dit à son frère : « Dis-moi en quel monastère tu veux que soit préparée ta sépulture, afin que nous reposions ensemble. » Celui-ci lui répondit : « Il ne peut pas se faire que j'aie mon tombeau dans un monastère, quand l'entrée d'un tel lieu est interdite aux femmes ; car, tu le sais, bien que j'en sois indigne et que je ne le mérite pas, le Seigneur m'a accordé la grâce de faire des guérisons, et beaucoup, par l'imposition -

crucis dominicæ, a diversis languoribus sunt erepti. Erit autem concursus ad tumulum meum, si ab hac luce migravero. Ideoque rogo, ut eminus a monasterio requiescam. » Pro hac vero causa, cum obiisset in decem millibus a monasterio in monte parvulo sepultus est : super cujus deinceps sepulcrum magnum templum ædificatum est, in quod ingens frequentia populi diebus singulis accurrit. Multæ enim virtutes ibi in Dei nomine nunc ostenduntur; nam et cæci ibi lumen et surdi auditum, et paralytici gressum plerumque recipiunt. Lupicinus autem abbas obiens, intra monasterii basilicam est sepultus : reliquitque Domino pecuniæ creditæ multiplicata talenta, id est beatas monachorum congregationes in ejus laude devotas.

CAPUT II.

De sancto Illidio episcopo.

Inter reliqua vitæ perpetuæ semina, quæ cœlestis sator ex illo divinitatis fonte mentis incultæ arvum vel irrigavit institutione, vel dogmate fecundavit, ait : « Omnis qui non accipit crucem suam et sequitur me, non est me dignus. » Et alibi : « Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. Qui amat animam suam, perdet eam; et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam. » Sed ille nihilominus vas electionis beatus Paulus apostolus, dicit : « Semper mortificationem Christi in corpore vestro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corde vestro mortali. » Ergo confessores Christi, quos tempus persecutionis ad

de mes mains et la vertu de la croix, ont été arrachés à diverses maladies. Or, il y aura un grand concours à mon tombeau quand je quitterai la lumière de cette vie. C'est pourquoi je demande à reposer loin du monastère. » Pour ces motifs, lorsqu'il mourut il fut enseveli à dix mille du monastère, sur une petite montagne; dans la suite sur ce tombeau on éleva un grand temple où se précipite chaque jour un grand concours de peuple. Car là s'accomplissent maintenant beaucoup de miracles au nom de Dieu : les aveugles y recouvrent la lumière, les sourds l'ouïe, et les paralytiques l'usage de leurs membres. Pour l'abbé Lupicin, il fut enseveli dans l'église du monastère, et il laissa ainsi au Seigneur grandement multipliées les sommes qui lui avaient été prêtées, c'est-à-dire les bienheureuses congrégations de moines consacrées à chanter les louanges divines.

CHAPITRE II.

De saint Illide, évêque[1].

Parmi les semences de la vie perpétuelle que le céleste semeur, dans le champ d'une âme inculte, arrose des eaux coulant de la source divine par ses préceptes, et qu'il féconde par sa doctrine, est celle-ci, par laquelle il nous dit : « Quiconque ne s'est point chargé de sa croix pour me suivre, n'est pas digne de moi. » (*Matth.* x, 38.) Et ailleurs : « Si le grain de froment tombant en terre ne meurt point, il reste seul; mais s'il meurt, il rapporte beaucoup de fruit. Celui qui aime son âme, la perdra, et celui qui hait son âme en ce monde la gardera pour la vie éternelle. » (*Joan.* XII, 24, 25.) En outre l'apôtre saint Paul, ce vase d'élection, n'a-t-il pas dit : « Portant toujours dans votre corps la mortification du Christ, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans votre cœur mortel. » (*II Cor.* IV, 10.) De là les confesseurs du Christ, que le temps de la persécution

(1) *S. Allyre*, évêque et patron de Clermont-Ferrand.

martyrium non lacessivit, ipsi sibi persecutores effecti, modo ut digni Deo haberentur, diversas abstinentiæ cruces adhibuerunt; et ut mortificatis membris soli illi viverent, de quo idem Apostolus dixit : « Jam non vivo ego, vivit autem in me Christus; » et alibi, allegans illud psalmi quadragesimi tertii : « Propter te mortificamur tota die; æstimati sumus, sicut oves occisionis. » Aspiciebant enim per illos mentis internæ oculos Dominum cœlorum descendisse ad terras, non abjectum ad humilitatem, sed humiliatum misericorditer ad mundi redemptionem : aspiciebant pendentem in patibulo, non deitatis gloriam, sed assumpti corporis hostiam mundam, de qua Joannes paulo ante prædixerat : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata hujus mundi. » Habebant in se et clavorum affixionem, cum a timore ejus confixi, atque a judiciis divinis exterriti, nihil indignum ejus omnipotentiæ in corporis sui habitatione gerebant, juxta illud quod psalmo centesimo decimo octavo scriptum est : « Confige timore tuo carnes meas; a judiciis enim tuis timui. » Fulgebat in his et illud resurrectionis lumen insigne, quo angelus refulsit, dum revolvit lapidem monumenti, de quo Marci decimo sexto : « Et introeuntes in monumentum, viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stola candida, et obstupuerunt. » Quo et Jesus splenduit sub illa ostiorum obseratorum inclusione, cum improvisus in medio apostolici senatus astitit comitatu : quos idem Dominus eosdem verbis vitæ imbuens cœlesti est evectus in arce. Inter quos et beatus confessor Illidius ita hæc omnia in cordis sui tabernaculo collocavit, ut et ipse quoque templum sancti Spiritus effici mereretur : de cujus

n'a point jetés dans le martyre, sont devenus leurs propres persécuteurs, afin de devenir dignes du Seigneur, se chargeant de diverses croix d'abstinence, et afin de vivre avec Jésus-Christ seul se sont mortifiés en leur chair, suivant les paroles de l'Apôtre : « Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi. » (*Gal.* II, 20). Et ailleurs, citant ce verset du psaume quarante-trois : « A cause de toi nous mourons tout le jour; nous sommes estimés comme des brebis qu'on doit égorger. » (*Rom.* VIII, 36.) Car ils contemplaient par les yeux de leur entendement intérieur que le Seigneur des cieux était descendu en terre, non pas abaissé par l'humilité, mais humilié par sa miséricorde, pour la rédemption du monde; ils regardaient attachée à une croix, non pas la gloire de la divinité, mais l'hostie pure du corps qu'il avait voulu prendre, de laquelle saint Jean avait prédit un peu auparavant : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui enlève les péchés du monde. » (*Joan.* I, 29.) Ils avaient en eux l'attache des clous, lorsque, crucifiés par la crainte et remplis de la terreur des jugements de Dieu, ils ne portaient dans l'habitation de leurs corps rien d'indigne de sa puissance, suivant ces paroles écrites au psaume cent dix-huit : « Crucifie ma chair par ta crainte, car je redoute tes jugements. » En eux brillait aussi cette éclatante lumière de la résurrection, dont resplendissait l'ange, quand il écarta la pierre du tombeau, dont il est parlé au seizième chapitre de saint Marc : « En entrant dans le tombeau elles virent un jeune homme assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, et elles furent effrayées. » Tel resplendit aussi Jésus quand il entra, les portes étant fermées, à l'improviste, au milieu de l'assemblée des apôtres, et qu'après les avoir remplis des paroles de vie, il fut élevé au trône céleste. Le bienheureux Illide avait toutes ces choses si bien placées dans le tabernacle de son cœur que lui aussi mérita de devenir le temple du Saint-Esprit. Ayant donc entrepris d'écrire quelque chose

vita aliqua scripturus, veniam peto a legentibus. Non enim me artis grammaticæ studium imbuit, neque auctorum sæcularium polita lectio erudivit, sed tantum beati patris Aviti Arverni pontificis studium ad ecclesiastica sollicitavit scripta[1]. Si mihi non ad judicium contingerent quæ ipso prædicante audivi, vel cogente relegi, quia ea nequeo observare : qui me post Davidici carminis cannas, ad illa evangelicæ prædicationis dicta, atque apostolicæ virtutis historias epistolasque perduxit; de quo ea tantum capere potui, ut cognoscerem Jesum Christum filium Dei ad salutem mundi venisse, atque amicos ejus qui accepta cruce austeræ observantiæ Sponsum secuti sunt, dignis obsequiis honorare. Qua de re crudæ rusticitatis temeritatem ostendens, quæ de beato cognovi Illidio, illo quo possum proferam stylo.

1. Sanctus igitur Illidius cum perfectæ vitæ sanctitate polleret, ac diversarum in se gratiarum charismata largiente Domino congessisset, illud quod adhuc sanctitatis culmini deerat, Deo inspirante ac populo eligente promeruit, ut sacerdos Arvernæ ecclesiæ, et dominicarum ovium pastor eligeretur. Cujus sanctitatis fama dum per diversos gratiarum evehitur ascensus, non solum ipsos Arverni territorii terminos, verum etiam vicinarum urbium fines adivit. Unde factum est ,ut hæc gloria Treverici imperatoris aures attingeret, cujus filia[2] cum a spiritu immundo correpta graviter vexaretur, et non inveniretur a quo posset erui, beatum Illidium fama detexit : et dicto citius ab im-

(1) Vide Fortunat., lib. V, carm. 4.
(2) Idem habet Gregorius lib. I Hist., cap. XL. (R.)

de sa vie, je demande l'indulgence de mes lecteurs. Je n'ai fait, en effet, aucune étude de la grammaire, et je ne me suis point formé par la lecture savante des auteurs du siècle, mais j'ai obéi aux sollicitations de mon bienheureux père Avitus, évêque d'Auvergne, qui m'exhorta à composer des ouvrages ecclésiastiques. Si les choses que j'ai entendues dans ses prédications ou qu'il m'a contraint de lire n'ont pas formé mon jugement, puisque je ne sais pas les observer, c'est lui qui, après les poésies de David, m'amena aux paroles de la prédication évangélique, ainsi qu'aux histoires et aux épîtres de la vertu apostolique; c'est de lui que j'ai pu recueillir la connaissance de Jésus-Christ, fils de Dieu, venu pour le salut du monde, et d'apprendre à honorer par des hommages dignes d'eux ses amis qui prenant la croix d'une austère observance ont suivi l'Époux. Sur quoi, faisant paraître toute la témérité de mon ignorance, je vais raconter, aussi bien que possible, ce que j'ai appris touchant le bienheureux Illide.

1. Saint Illide[1], qui se recommandait par la sainteté de sa vie si parfaite et qui réunissait en lui les grâces diverses dont Dieu l'avait comblé, mérita, ce qui jusqu'alors avait manqué à sa sainteté déjà si haute, d'être élu par le peuple inspiré de Dieu pour évêque de l'Église arverne et pasteur des brebis du Seigneur. La renommée de sa sainteté s'étant élevée par divers degrés de la grâce s'étendit non-seulement dans toutes les parties du territoire arverne, mais encore elle franchit les frontières des cités voisines. D'où il arriva que le bruit de sa gloire parvint aux oreilles de l'empereur qui était à Trèves, et dont la fille, possédée par un esprit immonde, souffrait beaucoup; et l'on ne pouvait trouver personne qui l'en délivrât, lorsque le bruit public signala le bienheureux Illide. Des messagers envoyés aussitôt par

(1) Voy. *Hist.*, I, XL, et *Gl. conf.*, XX et XXXV.

peratore directi pueri, sanctum senem in antedicta repertum urbe potestati regiæ celeriter repræsentant. At ille venerabiliter exceptum de exitu infelicis conqueritur filiæ. Ille vero confisus in Domino in oratione prosternitur, nocteque cum sacris hymnis canticisque spiritalibus ducta, immissis in os puellæ digitis, nequam spiritum a corpore abegit obsessæ. Quod miraculum imperator cernens, immensos auri argentique cumulos sancto offert sacerdoti. Quod ille exsecrans ac refutans, hoc obtinuit ut Arverna civitas, quæ tributa in specie triticea ac vinaria dependebat, in auro dissolveret, quia cum gravi labore penui inferebantur imperiali. Sanctus vero, ut aiunt, impleto vitæ præsentis tempore, in ipso itineris curriculo migravit ad Christum, a suisque delatus, in urbe sua sepultus est.

2. Et forsitan, ut plerumque homines murmurare soliti sunt, quispiam garrulatur, dicens : « Non potest hic haberi inter sanctos pro unius tantum operatione miraculi. » Nam si perpenditur illud quod Dominus ait in Evangelio : « Multi mihi dicent in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo dæmonia ejecimus, virtutesque multas fecimus? et respondebo eis dicens : quia non novi vos[1], » profecto intelliget quod magis proficit ad laudem virtus egressa de tumulo, quam ea quæ quisquam vivens gessit in mundo : quia illa labem habere potuerunt per assidua mundanæ occupationis impedimenta, hæc vero omni labe ad liquidum caruerunt. Ergo quia illa, ut credimus, quæ sanctus Illidius ante hoc tempus operatus est, oblivioni data sunt,

(1) *Matth.* VII, 22, 23.

l'empereur exécutèrent promptement ses ordres et amenèrent dans la ville dont nous venons de parler le saint vieillard, qui fut reçu avec grand respect par le prince, fort affligé du malheureux état de sa fille. Le saint évêque, confiant dans le Seigneur, se prosterna pour prier, et, quand il eut passé une nuit entière en hymnes sacrées et en cantiques spirituels, il mit ses doigts dans la bouche de la jeune fille, et chassa le malin esprit qui tourmentait son corps[1]. L'empereur, voyant ce miracle, offrit au saint évêque d'immenses amas d'or et d'argent. Celui-ci les refusa, mais demanda et obtint que la cité des Arvernes, qui payait le tribut en espèces de blé et de vin, le payerait en or, parce que ce n'était qu'avec beaucoup de peine que l'impôt en nature pouvait être transporté au trésor public. Le saint, ayant accompli le temps de la vie présente, mourut, à ce qu'on dit, dans ce voyage pour aller au Christ, et transporté par les siens, il fut enseveli dans sa ville.

2. Et peut-être, comme le plus souvent les hommes sont accoutumés à murmurer, quelqu'un dira : « Il n'est pas possible que pour un seul miracle cet homme puisse être rangé parmi les saints. » Et si l'on pèse bien ce que dit le Seigneur dans l'Évangile : « Beaucoup me diront en ce jour : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas chassé les démons en ton nom, n'avons-nous pas fait plusieurs miracles? et je leur répondrai : Je ne vous connais pas; » assurément il veut dire que la vertu qui sort du tombeau profite beaucoup plus pour la louange que celle que l'on peut montrer dans le monde, parce que celle-ci peut avoir quelque tache par les empêchements continuels des occupations mondaines, tandis que celle-là est exempte de toute souillure. Comme donc, ainsi que nous le croyons, les choses faites par saint Illide avant ce temps-là ont été livrées à l'oubli et ne sont

(1) En 1311, dit Ruinart, l'évêque de Clermont aurait opéré la translation de plusieurs corps saints, parmi lesquels celui de cette fille de l'empereur Maxime, dont le cercueil, en plomb, était resté jusque-là dans l'église de l'abbaye de St-Allyre. Au cercueil était jointe une plaque de cuivre sur laquelle on lisait, suivant Savaron : A. IMPERATORIS || ALEMANNICI . FILIA || QUAM . SCS . ILLIDIUS || LIBERAVIT . SEPULTA || XVI . K . APRILIS.

nec ad nostram notitiam pervenerunt, ea quæ propriis inspeximus oculis, expertique sumus, vel quæ a fidelibus agnita cognovimus, declaramus. Tempore quo Gallus episcopus Arvernam regebat ecclesiam, horum scriptor in adolescentia degens graviter ægrotabat, et ab eo plerumque dilectione unica visitabatur, eo quod patruus ejus esset; erat enim valetudo cum nimia stomachi pituita ac febre valida. Interea advenit parvulo desiderium, et credo inspirante Deo, ut ad beati Illidii basilicam deportaretur; illatusque manibus puerorum ad ejus tumulum, fusa oratione cum lacrymis, leviorem se sensit esse quam cum venerat; reversusque ad domum, iterum a febre corripitur. Quadam vero die cum gravius agere cœpisset, eumque febris asperior solito aggravaret, et utrum evaderet dubia sub sorte jaceret, accedens genitrix ejus ait ad eum : « Mœstum hodie, dulcis nate, sum habitura diem, cum te talis attinet febris. » Et ille : « Nihil, inquit, prorsus, obsecro, contristeris, sed ad sepulcrum me remitte beati Illidii pontificis. Credo enim, et fides mea est, quod virtus ejus, et tibi litiam, et mihi tribuet sospitatem. » Tunc sancti deportatus ad tumulum, orationem ad Dominum fudit, spondens prostratus sponte, si eum obtentu antistitis sui Dominus ab hoc contagio liberaret, clericum se futurum; nec prorsus moraretur, si deprecatio obtineret effectum. Hæc effatus sensit protinus discedere febrem, vocatoque puero, domum se reportari deposcit. Cumque in recubitu ubi tunc epulabantur fuisset illatus, erumpente a naribus sanguinis copia, febris simul cruorque defluxit. Quod meritis beati confessoris præstitum habetur probatum. Sed et nuper Ve-

pas parvenues à notre connaissance, nous raconterons ce que nous avons vu de nos propres yeux, ce que nous avons éprouvé, ou ce que nous avons appris de personnes dignes de foi. A l'époque où Gallus gouvernait l'Église arverne, celui qui écrit ces choses étant encore jeune se trouvait gravement malade; et il était souvent visité par l'évêque, qui l'aimait beaucoup, attendu qu'il était son oncle. Son estomac se remplissait d'une grande quantité d'humeur, et il était pris d'une forte fièvre. Il s'éleva alors au cœur de l'enfant un désir qui, je crois, venait de Dieu, de se faire transporter à l'église de Saint-Illide; et, dès qu'il eut été transporté sur les bras de ses serviteurs au tombeau du saint, ayant fait sa prière avec larmes, il se sentit plus à l'aise que quand il était venu; mais de retour à la maison, il fut saisi de nouveau par la fièvre. Or un jour, comme il se trouvait plus mal et que la fièvre était plus forte qu'à l'ordinaire, au point que l'on doutait s'il en réchapperait, sa mère s'approchant de lui lui dit : « Aujourd'hui, mon doux fils, j'aurai une triste journée puisqu'une si forte fièvre te possède. » Et celui-ci répondit : « Ne conçois de là, je t'en prie, aucune tristesse, mais renvoie-moi au tombeau du bienheureux évêque Illide, car je crois et j'espère que sa vertu te procurera à toi de la joie et à moi de la santé. » Alors ayant été transporté au tombeau du saint, il adressa une prière au Seigneur, et étant prosterné, il promit que s'il était délivré de son mal par l'intercession de son évêque, il se ferait clerc, et qu'il ne se retirerait de là que si sa prière obtenait son effet. A peine eut-il ainsi parlé qu'il sentit la fièvre le quitter aussitôt et, appelant ses serviteurs, il demanda à être ramené chez lui; là, ayant été mis sur un lit de repos, tandis qu'on était à table, il lui prit un grand saignement de nez, à la suite duquel la fièvre cessa : ce qu'il obtint certainement par les mérites du bienheureux confesseur. Récemment aussi un serviteur du comte Vénérand, après avoir été longtemps

nerandi comitis servus, cum in diuturna cæcitate resideret, celebratis vigiliis, sanus abscessit.

3. De reliquiis vero ejus hæc ipse præfatus scriptor, ut actum est, propria contemplatione prospexit. Dedicaverat igitur oratorium infra domum ecclesiasticam urbis Turonicæ in primo sacerdotii sui anno, in quo cum reliquorum sanctorum pignoribus hujus antistitis reliquias collocavit. Post multos vero dedicationis dies admonitus est ab abbate ut reliquias quas in altari ipso locaverat visitaret, ne ab humore novi ædificii humectatæ, aliquid in his putredinis insideret. Quas cum requirens reperisset infectas, ablatas ex altari contra ignem siccare cœpit. Verum ubi ligaturas illas sigillatim composuit, ventum est ad reliquias beati Illidii episcopi. Denique tenens easdem contra ignem, filum quo ligatæ erant, quia erat valde prolixum, super ardentes decidit prunas, et tanquam æneum aut ferreum ab ardore ignis incanduit. Illo quoque parvi pendente quid filum fieret quo sanctæ reliquiæ ligarentur, æstimans ipsum jam in favillam fuisse resolutum, comperit adhuc integrum et incorruptum, quippe quod vinculum et ligamen paulo ante fuisset hujus gloriosi pontificis.

4. Puer erat parvulus quasi mensium decem, qui ut res veritatis edocuit, ipsius beati abnepos habebatur; gravissimi incommodi accessu afficiebatur. Flebat autem illius genitrix non minus obitum parvuli, quam quod non fuerat adhuc divino delibutus sacramento. Denique consilio habito, beati confessoris adiit tumulum, exponit in pavimento ægrotum, qui nihil aliter quam solo spiritu palpitabat; atque in vigiliis obsecrationibusque coram sepulcro antistitis excu-

aveugle, ayant célébré les vigiles auprès de son tombeau, s'en retourna guéri.

3. Pour ce qui s'est passé au sujet de ses reliques, voici ce que l'écrivain dit avoir vu de ses propres yeux. Il avait dédié, dans la maison épiscopale de Tours, la première année de son pontificat, un oratoire[1] où il mit des reliques de ce saint évêque avec celles d'autres saints. Longtemps après la dédicace, il fut averti par l'abbé de visiter les reliques qu'il avait placées dans l'autel, de peur que par l'humidité du nouvel édifice il ne s'y mît de la pourriture. Les ayant trouvées humides, il les enleva de l'autel et les fit sécher au feu. Mais quand il les eut remises dans leurs enveloppes et qu'on arriva aux reliques du bienheureux évêque Illide, comme on les tenait devant le feu, le fil qui les liait se trouvant trop long tomba sur les charbons ardents, et comme du cuivre ou du fer se mit à rougir par l'ardeur du feu. Comme aussi on ne s'occupait plus du fil, mais seulement d'empêcher que les reliques ne fussent atteintes, on s'aperçut que le fil lui-même était intact, parce qu'il avait servi peu de temps auparavant de lien au glorieux pontife.

4. Il y avait un enfant d'environ dix mois qui passait pour être, et cela fut reconnu comme vrai, le petit neveu du bienheureux lui-même; cet enfant était affligé d'une maladie très-grave. La mère pleurait, non pas tant la mort de son enfant, que parce qu'il n'avait pas encore reçu le divin sacrement de baptême. Enfin, ayant pris conseil, elle se rendit au tombeau du bienheureux confesseur, exposa sur la pierre le malade qui n'avait plus que le souffle et ne cessa de veiller et de prier sur le tombeau de l'évêque. Or l'oiseau

(1) *De Gloria conf.*, c. xx.

bat. Cumque plausum ales ille lucis nuntius repercussis alis, altius protulisset, puer qui valde exanimis projectus fuerat, convaluit; et gaudia cordis risu præcedente patefaciens, aperto divinitus ore, evocat matrem, dicens : « Accede huc. » At illa cum tremore et gaudio accedens, quæ nunquam adhuc filii vocem audierat, stupens : « Quid vis, inquit, dulcissime nate ? » Qui ait : « Curre quantocius, atque aquarum mihi pocula defer. » At illa persistens immobilis usque ad adventum lucis in oratione, gratias agens sancto antistiti, sobolemque devovens, abscessit ad domum; porrectaque aqua, hausit infans; atque omni infirmitatis nexu absolutus, ad plenum convaluit. Deinde ad pristinos infantiæ vagitus rediens, loqui ultra non potuit, nisi cum ad illam ætatis seriem, in qua infantium lingua ad loquendum laxari solet, educatus accessit. Sed nec illud silere arbitror, quod quodam tempore, quo clibanus ad coquendas calces basilicæ ipsius succenderetur, actum est. Jugum igitur quod os fornacis validissime confirmabat, dormientibus cum ipso loci abbate qui aderant, est effractum. Quo facto astitit presbytero repente per visum quasi sacerdos dicens : « Festina velociter, et excita dormientes ne eos futuræ ruinæ casus anticipet. Jam enim paratum est jugum, quod totam molem lapidum sustinet, cum ipso igne corruere. » Ille vero expergefactus, amotis ab ore fornacis omnibus, cecidit ab utraque parte acervus lapidum aggregatus, nullum de astantibus lædens. Quod non sine antistitis intercessione præstitum reor. Tunc presbyter memoratus, oratione facta ad sepulcrum sancti, reparatis jugis lapidibusque relatis, in clibano opus cœptum, antistite opitulante, peregit.

qui annonce le retour de la lumière ayant chanté plus haut que d'ordinaire, en battant de l'aile, l'enfant qui était resté étendu tout à fait privé de sentiment revint à la vie; montrant par un sourire la joie de son cœur, il ouvrit la bouche par un effet de la puissance divine, et appelant sa mère dit : « Viens ici. » Mais celle-ci pleine de crainte et de joie, car elle n'avait jamais entendu la voix de son fils, resta stupéfaite. « Que veux-tu, dit-elle, mon très-doux fils? » celui-ci répondit : « Cours au plus vite et apporte-moi un verre d'eau. » Mais celle-ci restant immobile jusqu'à l'arrivée du jour continua de prier, rendant grâces au saint évêque et lui consacrant son fils; puis elle retourna chez elle. L'enfant but l'eau qui lui était présentée, et délivré de toute infirmité recouvra pleinement la santé. Ensuite, revenu aux premiers vagissements de l'enfance, il ne put plus parler que lorsqu'il eut atteint cet âge où la langue des enfants a coutume de se délier pour la parole. Je ne crois pas devoir non plus passer sous silence ce qui arriva à l'époque où un four était allumé pour cuire la chaux de l'église. Le linteau qui maintenait solidement l'ouverture du four se brisa, pendant que ceux qui étaient là et l'abbé du lieu dormaient. Aussitôt ce dernier vit en songe un prêtre qui lui dit : « Hâte-toi d'éveiller ceux qui dorment, de peur qu'ils ne soient ensevelis sous la ruine qui menace. Le linteau qui soutient la masse des pierres est sur le point de tomber avec le feu. » Celui-ci s'éveille, fait écarter tout le monde de l'entrée du four, et la masse des pierres tombe des deux côtés sans blesser aucun des assistants, ce qui n'eût pas eu lieu, je pense, sans l'intervention de l'évêque. Alors l'abbé, après avoir été prier sur le tombeau du saint, fit réparer les supports, et les pierres ayant été rétablies, on put achever, grâce au secours de l'évêque,

Hujus confessoris beatum corpus ab antiquis in crypta sepultum fuit : sed quia arctum erat ædificium ac difficilem habebat ingressum, sanctus Avitus pontifex urbis, constructa in circuitu miri operis absida, beatos inquisivit artus, reperitque in capsa tabulis formata ligneis, et juxta morem sarcophago clausit. In hoc loco et meritis et nomine Justus[1] requiescit, qui fuisse hujus gloriosi pontificis fertur archidiaconus.

5. Multa quidem et alia de hoc sancto miracula sunt relata, quæ scribere longum putavi, hæc æstimans fidei perfectæ sufficere quæ dicta sunt, quia cui pauca non sufficiunt, plura non proderunt. Nam ad hujus tumulum cæci illuminantur, dæmones effugantur, surdi auditum et claudi recipiunt gressum, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui credentibus repromisit a se petita sine ambiguitate largiri.

CAPUT III.

De sancto Abraham abbate.

Nulli catholicorum esse occultum reor quod Dominus ait in Evangelio : « Amen dico vobis si habueritis fidem integram, et non hæsitaveritis, si dixeritis huic monti : Transfer te, et transferet se; et omnia quæcumque petieritis in nomine meo, credite quia accipietis et venient vobis[2]. » Ergo non erit dubium quin sancti obtinere possint a Domino quod petierint, quia in eo fidei fundamine positi, nullis hæsitationum fluctibus

(1) Vide supra lib. I Hist. cap. XL, et de Gloria Conf., cap. XXXV et XXXVI.

(2) *Matth.* XXI, 21; *Marc.* XI, 23.

l'ouvrage commencé. Le corps bienheureux de ce confesseur fut enseveli anciennement dans un caveau; mais, comme l'édifice était étroit et d'une entrée difficile, saint Avitus, évêque de la ville, fit faire une abside de forme circulaire et d'un travail admirable, et, ayant recueilli les bienheureux membres qu'il trouva dans un coffre fait de bois, il les enferma suivant la coutume dans un sarcophage. Dans ce lieu repose celui qui, Juste par les mérites comme par le nom, fut, dit-on, l'archidiacre de ce glorieux pontife.

5. On rapporte sur le même saint beaucoup d'autres miracles, que j'ai jugé trop long de raconter, pensant que ce que j'ai dit suffirait pour une foi parfaite, et que davantage ne servirait de rien à celui à qui ce peu ne suffit pas. En effet, au tombeau de celui-ci les aveugles voient, les démons sont chassés, les sourds recouvrent l'ouïe et les boiteux l'usage de leurs membres, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui promet à ceux qui ont la foi qu'il leur accordera tout ce qu'ils demanderont sans douter du succès de leurs prières.

CHAPITRE III.

De saint Abraham, abbé.

Je ne crois pas qu'il y ait un catholique qui ne sache ce que le Seigneur dit dans l'Évangile : « En vérité, je vous le dis, si vous aviez une foi entière et si vous n'hésitiez pas, et que vous disiez à cette montagne : transporte-toi, elle se transporterait; et tout ce que vous aurez demandé en mon nom, croyez que vous le recevrez et qu'il viendra à vous. » Il n'y a donc pas lieu de douter que les saints ne puissent obtenir du Seigneur ce qu'ils demanderont, parce que la foi qui est en eux est solide et ne peut être ébranlée par le flot

vacillantur : pro qua fide non solum infra patriæ terminum propriæ, dum cœlestem vitam agere cupiunt, exsules facti sunt, sed etiam transmarina ac peregrina petierunt loca, ut ei cui se devoverant plus placerent. Sicut nunc beatus Abraham abbas, qui post multas tentationes sæculi, fines est territorii ingressus Arverni. Qui non immerito Abrahæ illi comparatur seni pro magnitudine fidei, cui quondam dixerat Deus : « Exi de terra tua et de cognatione tua, et vade in terram quam monstravero tibi[1]. » Reliquit autem hic non solum terram propriam, sed etiam illam veteris hominis actionem, et induit novum hominem, qui secundum Deum formatus est in justitia, sanctitate et veritate. Ideoque cum se perfectum in Dei opere cerneret, non fuit dubius in fide petere quod per vitam sanctam confisus est obtinere : per quem opifex cœli, maris ac terræ, parva quidem numero, sed admiranda miracula operari dignatus est.

1. Igitur Abraham iste super Euphratis fluvii littus exortus est, ubi in Dei opere proficiens ad visitandos eremitas, adire Ægypti solitudines concupivit. Quod iter dum tereret, a paganis comprehensus, et multis pro Christi nomine affectus verberibus, in vincula conjicitur; in quibus per quinque annos exsultans, angelo solvente, laxatur. Occidentalem quoque plagam visitare cupiens, Arvernis advenit, ibique ad basilicam sancti Cyrici monasterium[2] collocavit. Erat enim miræ virtutis, fugator dæmonum, illuminatorque

(1) *Gen.* XII, 1.
(2) Idem habet lib. II Hist. cap. XXI, ubi Vitam Abrahæ a se scriptam laudat. (R.)

des hésitations. Et pour cette foi, non-seulement ils ont été bannis dans l'étendue de leur propre pays, parce qu'ils désiraient arriver à la vie céleste, mais encore ils sont allés dans les pays étrangers, au delà des mers, afin de plaire davantage à celui auquel ils se sont voués. Tel a été de nos jours le bienheureux Abraham, abbé[1], qui, après plusieurs tentations du siècle, entra dans le pays des Arvernes. Et ce n'est pas sans raison qu'il est comparé pour la grandeur de sa foi à cet antique Abraham, auquel Dieu disait autrefois : « Sors de ton pays et de ta parenté, et va dans la terre que je te montrerai. » Or, celui-ci ne quitta pas seulement son propre pays, mais encore la vie du vieil homme, et il revêtit l'homme nouveau, qui a été formé selon Dieu en justice, en sainteté et en vérité. C'est pourquoi, comme il se voyait parfait en l'œuvre de Dieu, il n'hésita pas dans sa foi à rechercher ce qu'il croyait devoir obtenir par une sainte vie, et par lui, l'auteur du ciel, de la mer et de la terre, a daigné opérer des miracles, peu nombreux à la vérité, mais dignes d'admiration.

1. Cet Abraham, donc, était né sur les bords de l'Euphrate où, profitant beaucoup en l'œuvre de Dieu, il conçut le désir de se rendre dans les solitudes de l'Égypte pour visiter les ermites. En route, il fut pris par les païens et jeté en prison après avoir reçu un grand nombre de coups pour le nom de Jésus-Christ. Il demeura dans les fers pendant cinq années avec beaucoup de joie jusqu'à ce qu'il en fut délivré par un ange. Désirant aussi visiter les pays de l'Occident, il arriva en Auvergne, et là établit un monastère près l'église de Saint-Cirgues[2]. Il avait une vertu merveilleuse pour chasser les démons, rendre la vue aux aveugles, et guérir les au-

(1) Mort en 480 suivant dom Ruinart, en 472 suivant Godescard.
(2) Laquelle fut plus tard une paroisse de Clermont.

cæcorum, aliorum quoque morborum potentissimus medicator. Igitur cum festivitas supradictæ basilicæ advenisset, præpositum vocat, ut vasa vino plena ad reficiendum populum qui solemnitati aderat, in atrio ex more componeret. Causatur monachus dicens : « Ecce episcopum cum duce et civibus invitatum habes, et vix nobis supersunt quatuor vini amphoræ; unde omnia ista complebis? » Et ille : « Aperite mihi, inquit, penum. » Quo aperto, ingressus est : et dans orationem, quasi novus Elias, elevatis ad cœlum manibus, infusis fletu luminibus, ait : « Ne deficiat, quæso, Domine, de hoc vasculo vinum, donec cunctis ministretur in abundantia. » Et irruente in se Spiritu sancto, ait : « Hæc dicit Dominus : Non deficiet vinum de vase, sed omnibus petentibus affatim tribuetur, et abundabit. » Verumtamen ad verbum et hilaritatem dispensationis illius cuncto populo in abundantia ministratum est, et superfuit. Sed quia strenuitas præpositi prius mensuraverat vasculum quinquagenarium, et repererat quatuor palmorum mensuram, cernens quæ acta fuerant, in crastino iterum mensurans, tantum reperit in vase, quantum in eo præcedente reliquerat die. Ex hoc sancti virtus in populis declarata est, in quo monasterio plenus dierum obiit, ibique cum honore sepultus est. Erat enim eo tempore sanctus Sidonius episcopus, et Victorius dux, qui super septem civitates principatum, Euricho Gothorum rege indulgente, susceperat. Hujus vero sancti epitaphium beatus Sidonius scripsit, in quo aliqua de his quæ locutus sum est præfatus. Ad hujus enim beati Abrahæ sepulcrum plerumque frigoritici decubantes medecinæ cœlestis præsidio sublevantur.

tres maladies. Donc, la fête de cette église étant venue, il dit à celui qui en avait l'administration de préparer des vases pleins de vin suivant la coutume, dans le parvis, pour en donner au peuple qui devait assister à la solennité. Le moine lui dit pour s'excuser : « Voici que nous avons à recevoir l'évêque avec le duc et les citoyens, et c'est à peine s'il nous reste quatre amphores de vin ; comment pourras-tu suffire à tout cela ? » Et celui-ci répondit : « Ouvrez-moi le cellier. » Cela fait, il y entra, et, comme un nouvel Élie, priant les mains levées au ciel, les yeux pleins de larmes, il dit : « O Seigneur, je vous prie que le vin ne manque pas dans ce vase, jusqu'à ce que tous en aient reçu en abondance. » Et le Saint-Esprit s'étant répandu en lui, il s'écria : « Voici ce que dit le Seigneur : Le vin ne manquera pas dans le vase, mais il en sera donné abondamment à tous ceux qui en demanderont, et il y en aura de reste. » Aussi en fut-il servi sur sa parole avec abondance à tout le peuple, qui en but avec joie, et il en resta. Mais comme ce prévôt économe avait mesuré auparavant le vase, qui contenait cinquante hémines, et avait trouvé qu'il n'y avait que quatre palmes, voyant ce qui s'était passé, il mesura de nouveau le lendemain et trouva dans le vase autant qu'il en était resté le jour précédent. Par là fut manifestée aux peuples la vertu du saint, qui mourut enfin plein de jours dans ce monastère, où il fut enseveli avec honneur. En ce temps saint Sidoine était évêque et le duc était Victorius qui avait reçu la principauté de sept villes, sous le roi goth Euric[1]. Le bienheureux Sidoine composa l'épitaphe de notre saint[2], où il a indiqué quelques-unes des choses que nous venons de raconter. Plusieurs malades de la fièvre ont été guéris à son tombeau par le secours des remèdes célestes.

(1) Cf. *Hist.*, II, xx.
(2) Elle se trouve dans les œuvres de Sidoine Apollinaire, l. IV, c. xvii.

CAPUT IV.

De sancto Quintiano episcopo.

Omnis qui se terrenæ materiæ corpus ferre cognoscit, cogitare debet, ne in his devolvatur que terrena et carnis hujus amica esse noscuntur; quia juxta apostolum Paulum : « Manifesta sunt opera carnis[1] », plena immunditia et iniquitate, pollutumque et fetidum hominem qui ea sectatus fuerit reddunt, atque ad extremum fletibus deputant sempiternis. Fructus autem Spiritus est omne quod in Deo pollet ac nitet, quod in hoc sæculo, mortificata carne, animam exsultare facit, in futuro autem gaudiis donat æternis. Unde nos qui nunc sumus in corpore positi, aspicere debemus quæ operatus est Deus in sanctis suis, in quibus, tanquam in splendidum candidumque ac levigatum meritis tabernaculum, diversisque virtutum floribus adornatum, residens, extensa dexteræ majestate, dignatus est per eos miseratione propria perficere quæ petiissent, sicut nunc per beatum Quintianum, de quo sermo futurus est, mentis nobilis generositate fulgidum, justitiæ opus plerumque complevit. Ergo non nos more pecorum carnis sectatio ad terrena submergat ac deprimat, sed potius sanctorum exemplis illecti, prudenter intelligentes quæ Dei sunt, spiritalis nos opera ad cœlestia ac sempiterna sustollat; neque in nobis mens ab impudicis actionibus victa luxuriet, sed, æternitatis pro meritis vindicans solium, victrix sapientia regnet.

(1) *Gal.* v, 19.

CHAPITRE IV.

De saint Quintien, évêque.

Tout homme qui sait qu'il possède un corps fait de matière terrestre, doit agir en sorte de ne point se laisser aller aux choses que l'on sait être terrestres et douces à la chair, parce que, suivant l'apôtre saint Paul : « Les œuvres de la chair sont manifestes » comme étant pleines d'impureté et d'iniquité, propres à rendre l'homme qui les recherche souillé et sale, et à le livrer à la fin à des pleurs éternels. Or le fruit de l'Esprit est tout ce qui profite et brille en Dieu, tout ce qui ici-bas, par la mortification de la chair, réjouit l'âme, et pour le temps futur lui assure des joies éternelles. De là nous qui maintenant sommes dans le corps nous devons regarder ce que Dieu a accompli dans ses saints, dans l'âme desquels, comme en un tabernacle orné de diverses fleurs de vertu et que ses mérites font briller d'un vif éclat, établissant sa demeure et étendant la majesté de sa droite, il a daigné dans sa miséricorde accomplir par eux ce qu'ils ont demandé, ainsi qu'on le voit par le bienheureux Quintien, de qui nous avons à parler, personnage remarquable par la générosité et la noblesse de son esprit et en qui le Seigneur a accompli l'œuvre de sa justice. Ainsi donc ne nous laissons pas à la manière des bêtes abaisser et entraîner par les choses terrestres, mais plutôt, à l'exemple des saints, comprenant sagement les choses de Dieu, que l'esprit nous élève vers les œuvres célestes et éternelles; et qu'aussi en nous l'esprit ne se laisse pas vaincre par les actions impudiques, mais que la sagesse victorieuse règne et nous fasse asseoir à cause de nos mérites sur le trône de l'éternité.

1. Igitur beatissimus Quintianus, Afer natione, et ut quidam volunt, nepos Fausti episcopi, qui genitricem suam suscitasse perhibetur, sanctitate præditus, virtutum dote fulgidus, charitatis igniculo fervidus, castitatis flore præcipuus, ad episcopatum Rutenæ ecclesiæ eligitur, expetitur, ordinatur. In quo episcopatu ampliatis adhuc virtutibus, cum in Dei semper operibus cresceret, auctam beati Amantii antistitis basilicam, sanctum corpus in antea transtulit; sed non fuit sancto acceptabile hoc opus. Unde factum est ut per visum apparens diceret ei : « Quia ausu temerario artus in pace quiescentes visus es amovisse, ecce ego removebo te ab hac urbe, et eris exsul in regione altera; verumtamen non privaberis ab honore quo frueris. » Non post multum vero tempus, orto inter cives et episcopum scandalo, Gothos qui tunc in antedicta urbe morabantur suspicio attigit, quod se vellet episcopus Francorum ditionibus subdere, consilioque accepto, cogitaverunt eum perfodere gladio. Quod cum viro sancto nuntiatum fuisset, de nocte consurgens, cum fidelissimis ministris suis ab urbe illa egrediens, Arvernis advenit; ibique a sancto Eufrasio episcopo, qui Apruncuio quondam antistiti successerat, receptus est, largitisque ei tam domibus quam agris et vineis, vel ille, vel qui Lugdunensi urbi præerat, summa eum diligentia excolebant. Erat enim jam senex, et verus Dei cultor. Decedente autem ab hoc mundo sancto Eufrasio, Apollinaris, tribus mensibus sacerdotio subministrato, migravit. Cum autem hæc Theoderico regi nuntiata fuissent, jussit inibi sanctum Quintianum constitui, et omnem ei potestatem tradi ecclesiæ, dicens : « Hic ob nostri amoris zelum ab urbe

1. Le bienheureux Quintien, Africain de nation[1] et, comme quelques-uns l'assurent, neveu de l'évêque Faustus, qui, dit-on, avait ressuscité sa mère, était un personnage doué de sainteté, tout rayonnant de vertus, échauffé du feu de la charité, orné des fleurs de la chasteté : on l'élit évêque de Rhodez, on le désire, on le consacre[2]. Dans cet épiscopat ses vertus reçurent une nouvelle expansion, et, comme il avançait dans les œuvres de Dieu, il fit transporter le corps du bienheureux évêque Amantius dans l'église de son nom qu'il avait agrandie; mais cet ouvrage ne plut pas au saint. D'où il arriva qu'il lui apparut en songe et lui dit : « Parce que par une entreprise téméraire tu as déplacé mes os qui reposaient en paix, moi, je t'éloignerai de cette ville, et tu iras en exil dans un autre pays; mais cependant tu ne seras pas privé de l'honneur dont tu jouis. » Peu de temps après, un grand trouble s'étant élevé entre les citoyens et l'évêque, les Goths qui se trouvaient alors dans la ville conçurent le soupçon que l'évêque voulait se soumettre à la domination des Francs, et ayant pris conseil ils eurent la pensée de le faire périr par le glaive[3]. Ce que le saint homme ayant appris, il se leva pendant la nuit et sortant de la ville avec ses serviteurs les plus fidèles, il arriva à Clermont. Là le saint évêque Eufrasius, qui avait succédé à l'évêque Aprunculus, le reçut et lui donna des maisons, des champs et des vignes. Il fut donc traité avec les plus grands égards par cet évêque et par celui de Lyon. C'était en effet un vénérable vieillard et un véritable serviteur de Dieu. Or saint Eufrasius étant mort, Apollinaire lui succéda et occupa ce siége pendant trois mois[4]. Le roi Théodéric ayant appris ces choses ordonna que saint Quintien fût établi évêque à la place d'Apollinaire et que toute la puissance de l'église lui fût remise, disant : « C'est pour l'affection qu'il nous a portée qu'il a été

(1) Mort en 527. (R.)
(2) Il souscrivit en cette qualité aux conciles d'Agde en 506 et d'Orléans en 511. (R.)
(3) Cf. *Hist.*, II, XXXVI.
(4) Cf. *Hist.*, III, II.

sua ejectus est. » Denique cum sanctus Quintianus in antedicta urbe potiretur episcopatu, Proculus quidam, ex ærario presbyter ordinatus, multas ei injurias intulit, omnemque potestatem illi de rebus ecclesiæ auferens, vix ei quotidianum satis tenuem victum ministrari præcepit : sed per ejus orationem a civibus correptus prudentioribus, restituta omni potestate, se ab ejus removit insidiis. Antedictus tamen sacerdos non immemor injuriæ, sicut quondam Paulus apostolus de Alexandro[1], ita et hic de Proculo decantabat, dicens : « Proculus ærarius multa mala mihi fecit, reddet illi Dominus secundum opera sua. » Quod in posterum ei evenisse manifestum est.

2. Erat enim vir beatus in oratione assiduus, et in tantum amator populi sui, ut adveniente Theoderico, ac vallante cum exercitu urbem, sanctus Dei muros ejus per noctem psallendo circuiret, et ut regioni vel populo Dominus velociter succurrere dignaretur, afflictus in jejuniis atque vigiliis instanter orabat. Porro Theodericus rex cum cogitaret etiam muros urbis evertere, mollivit eum misericordia Domini, et oratio sacerdotis sui, quem in exsilium retrudere cogitabat. Nam nocte pavore perterritus de stratu suo exsilit, ac solus per viam publicam fugere nititur. Perdiderat enim sensum, nesciens quid ageret. Quod animadvertentes sui, eumque retinere conantes, vix potuerunt, cohortantes ut se signo salutari muniret. Tunc Hilpingus dux ejus accedens propius ad regem, ait : « Audi, gloriosissime rex, consilium parvitatis meæ. Ecce muri civitatis istius fortissimi sunt, eamque pro-

(1) *II Tim.* IV, 14.

chassé de la ville. » Enfin, comme saint Quintien était évêque dans cette ville, un certain Proculus, qui d'employé du fisc était parvenu à être ordonné prêtre, lui fit mille injures, et lui enlevant tout pouvoir sur les biens de l'église lui laissa à peine de quoi suffire à son entretien de chaque jour. Mais Quintien ayant prié à ce sujet les plus sages d'entre les citoyens, toute son autorité lui fut rendue, et il put se garder de telles embûches. Se souvenant cependant des injures qu'il avait reçues, comme autrefois l'apôtre saint Paul au sujet d'Alexandre, de même aussi Quintien en parlant de Proculus disait : « Proculus le publicain m'a fait beaucoup de mal, le Seigneur lui rendra selon ses œuvres. » Ce qui lui arriva dans la suite.

2. Le saint homme était assidu à la prière, et il aimait tant son peuple que Théodéric étant venu assiéger la ville, il tournait la nuit autour des murailles de celle-ci en psalmodiant, et afin que le seigneur secourût promptement le pays et son peuple il priait instamment, dans les veilles et les jeûnes. Or le roi Théodéric, au moment où il songeait à renverser les murs de la ville[1], fut amolli par la miséricorde du Seigneur et les prières de son prêtre qu'il méditait d'envoyer en exil. En effet pendant la nuit, saisi de frayeur, il sauta de son lit, et seul il s'efforça de fuir par le grand chemin. Il avait perdu le sens et ne savait plus ce qu'il faisait. Ce que voyant les siens, ils essayèrent de le retenir, et non sans peine, l'exhortant à se munir du signe salutaire de la croix. Alors Hilping un de ses ducs, s'approchant du roi, lui dit : « Écoute, glorieux roi, les conseils de ma petitesse. Les murs de cette ville sont très-forts et elle est défendue par

(1) En 525. (R.)

pugnacula ingentia vallant. Quod ut plenius magnificentia vestra cognoscat, de sanctis quorum basilicæ muros urbis ambiunt hæc loquor, sed antistes loci illius magnus apud Deum habetur. Noli facere quod cogitas ; noli episcopo injuriam inferre aut urbem evertere. » Cujus consilium rex clementer accipiens, præceptum posuit ne ullus ab octavo urbis milliario læderetur. Quod obtentu sacerdotis præstitum nullus ambigat. Tunc et Proculus ille presbyter, irruptis Lovolautrensis castri muris, ab ingredientibus hostibus ante ipsum ecclesiæ altare gladiorum ictibus in frusta discerptus est, reddiditque illi Dominus, sicut sacerdos cantare consueverat, secundum opera sua.

3. Post peractam igitur stragem cladis Arvernæ, Hortensius, unus ex senatoribus, comitatum urbis illius agens, quemdam de parentibus sancti, id est Honoratum nomine, in urbis platea nequiter retineri jussit. Quod celeriter beato viro nuntiatum est. At ille per amicos suos cœpit rogare, ut eum data audientia absolvi juberet. Quod ille nullatenus præstitit. Tunc beatus senex deferri se in plateam qua ille tenebatur jubet : allatus autem rogabat milites ut eum dimitterent. Illi vero timentes, obedire ausi non sunt pontifici. Et sacerdos : « Ad domum, inquit, Hortensii me velociter deportate. » Erat enim senex valde, et propriis pedibus abire non poterat. Deferentes autem eum in domum Hortensii ministri ejus, excutiens in eam pulverem calciamenti sui, ait : « Maledicta sit domus hæc, et maledicti habitatores ejus in sempiternum, fiatque deserta, et non sit qui inhabitet in ea. » Et dixit omnis populus : Amen. Et adjecit : « Quæso, Domine, nunquam de hac generatione provehatur quisquam ad

de grandes fortifications. Et pour que votre magnificence reconnaisse cela pleinement, elle n'a qu'à considérer les églises des saints qui entourent les murs de la ville, et l'évêque de ce lieu passe pour grand devant Dieu. N'exécute pas ce que tu as dans l'esprit, ne fais pas de mal à l'évêque et ne détruis pas la ville. » Le roi reçut favorablement ce conseil et défendit d'attaquer qui que ce fût à huit milles de la ville. Or personne ne doute que cela n'ait été dû à la prière du saint évêque. Alors aussi le prêtre Proculus, quand le château de Vollore[1] eut été pris, fut haché en pièces à coups d'épée devant l'autel de l'église, et le Seigneur lui rendit ainsi suivant ses œuvres, comme le saint évêque avait coutume de le répéter.

3. Après ce massacre et cette désolation de l'Auvergne, Hortensius, un des sénateurs, qui exerçait la puissance de comte de la ville, fit arrêter injustement dans une rue un des parents du saint, nommé Honorat. Ce qui fut aussitôt annoncé à Quintien. Celui-ci fit demander par ses amis au comte de lui donner audience et de rendre la liberté au prisonnier, mais il n'obtint rien. Alors le bienheureux vieillard se fit transporter au lieu où Honorat était retenu, et il pria les soldats de le laisser aller; mais ceux-ci pleins de crainte n'osèrent obéir à l'évêque. « Portez-moi donc, dit celui-ci, à la maison d'Hortensius. » Car il était très-vieux et ne pouvait marcher. Ses serviteurs le portèrent à la maison d'Hortensius, où étant arrivé il secoua contre elle la poussière de ses chaussures en disant : « Maudite soit cette maison, maudits aussi à jamais ceux qui l'habitent, et qu'elle devienne déserte, et que personne ne puisse l'habiter. » Et tout le peuple dit : Ainsi soit-il. Et il ajouta : « Je demande, Seigneur, que personne de cette race ne soit élevé à la dignité épiscopale[2],

(1) Cf. *Hist.*, III, XIII.
(2) Cf. *Hist.*, I, XXVIII.

episcopale sacerdotium, qui episcopum non obaudit.» Egresso autem ex ea sacerdote, protinus omnes familiæ, quæ in domo illa erant, a febre corripiuntur, et parumper ingemiscentes spiritum exhalabant. Quod cum jam die tertia ageretur, videns Hortensius sibi nihil de suis servientibus reservari, timens ne etiam et ipse pariter interiret, ad sanctum virum mœstus ingreditur, projectusque ad pedes ejus cum lacrymis veniam rogat. Quam ille benignissime indulgens, benedictam aquam domui transmisit, illaque per parietes respersa, omnis ægritudo protinus est depulsa, magnaque ibi virtus apparuit; nam et qui incurrerant sanati sunt, et qui sani erant ultra non incurrerunt.

4. In ecclesiasticis vero scripturis eruditus est habitus hic sacerdos; sed et in eleemosynis magnificus fuit. Nam cum pauperem quempiam clamare cerneret, aiebat : « Succurrite, quæso, succurrite, et pauperi victus necessaria ministrate. Ignari enim estis, o desides, et forsitan ipse est qui se per evangelicæ lectionis seriem reficiendum in pauperibus minimis esse mandavit[1].» Ejiciebat autem et dæmonia se confitentia. In monasterium autem Canbidobrinse[2] veniens, cum energumenum quemdam reperisset atrocius debacchantem, misit presbyteros ut ei manus imponerent : sed cum eorum exorcizatione larva non fuisset expulsa, sanctus Dei cominus appropinquans et immissis in os ejus digitis, personam reddidit absolutam. Multa et alia miracula vir beatus operatus est, et oratione facta, sæpius quæ petisset ad Dominum obtinebat.

(1) *Matth.* xxv, 40.
(2) Bal. *Candidobrinse* (R.). — Alias *Cambidrobum.*

elle qui n'a pas écouté son évêque. » Et, sitôt que l'évêque se fut retiré, tous ceux qui étaient dans cette maison furent pris de la fièvre, et ils rendaient l'esprit après s'être plaints un peu. Cela durait depuis trois jours, lorsque Hortensius, voyant succomber tous ses serviteurs, craignit de périr lui-même et alla se jeter tout triste aux pieds du saint homme, demandant avec larmes son pardon. Le saint le lui accorda avec bonté et envoya de l'eau bénite à la maison, et, lorsqu'on en eut jeté sur les murs, aussitôt la maladie s'en éloigna et il y parut une grande vertu; car ceux qui avaient été atteints du mal furent guéris, et ceux qui n'avaient pas été atteints ne l'éprouvèrent pas dans la suite.

4. Ce saint évêque fut très-instruit dans les écritures ecclésiastiques, et aussi magnifique dans ses aumônes. En effet, lorsqu'il entendait crier un pauvre, il disait : « Secourez, je vous prie, secourez ce pauvre et donnez lui toutes les choses nécessaires. Car vous ne savez pas, ô indifférents, si ce n'est pas celui-là même qui a ordonné dans son Évangile qu'on prît soin de lui en la personne des moindres pauvres. » Il chassait aussi les démons qui confessaient leurs maléfices. Étant venu dans le monastère de Combronde[1], il y trouva un énergumène en proie à d'horribles convulsions et envoya des prêtres pour lui imposer les mains; mais leur exorcisme n'ayant pu chasser le démon, le saint de Dieu s'approcha et, lui ayant mis les doigts dans la bouche, il le délivra. Le saint homme fit beaucoup d'autres miracles et par ses prières obtint souvent ce qu'il avait demandé au Seigneur. Or, un jour

(1) Diocèse de Clermont.

Porro in Arverno quodam tempore cum magna siccitas consumeret arva, et arentibus herbis nulla penitus jumentis pabula remanerent, et sanctus Dei rogationes illas, quæ ante Ascensionem dominicam aguntur devotissime celebraret; die tertia cum jam portæ civitatis appropinquarent, suggerunt ei ut ipse antiphonam dignaretur imponere, dicentes : « Si tu, beate pontifex, devote antiphonam imposueris, confidimus de sanctitate tua, quod protinus nobis Dominus pluviam dignabitur benigna pietate largiri. » At ille prostratus super cilicium suum, in ipsa platea diutissime cum fletu oravit. Exsurgens autem antiphonam quam petebant, ut virtus fuit, imposuit : verba autem ejus ex illa Salomonicæ orationis edita hæc erant : « Si clauso cœlo pluviæ non fuerint propter peccata populi, et conversi deprecati fuerint faciem tuam; exaudi, Domine, et dimitte peccata populi tui, et da pluviam terræ, quam dedisti populo tuo ad possidendum[1]. » Cumque psallere devotissime cœpissent, penetravit excelsæ potentiæ aures humilis oratio confessoris; et ecce contenebratum est cœlum ac nubibus obtectum; et priusquam portam urbis attingerent, descendit pluvia vehemens super universam terram illam, ita ut omnes mirarentur, ac dicerent ad preces hoc beati viri fuisse largitum.

5. Senuit autem sacerdos Dei, et in tantum ætate provectus est, ut sputum oris in terram projicere non valeret : sed adhibito labiis truchione, in eum salivas oris exponeret. Non caligavit oculus ejus, nec immutatum est cor a viis Dei : non seposuit vultum pau-

(1) *II Paral.* VI, 26, 27.

une grande sécheresse désolait les campagnes de l'Auvergne, et les herbes étant desséchées il n'y avait aucun pâturage pour les bêtes. En ce moment le saint de Dieu célébrait pieusement les Rogations, qui se font avant l'Ascension. Le troisième jour, comme déjà l'on approchait de la porte de la ville, on pria l'évêque d'entonner l'antienne qu'on allait chanter, et on lui dit : « Bienheureux pontife, si tu entonnais dévotement l'antienne, nous nous confions tellement en ta sainteté qu'aussitôt le Seigneur, nous le croyons, daignerait nous accorder une pluie abondante. » Le saint évêque se prosterna sur son cilice au milieu de la route et pria fort longtemps avec larmes. Puis s'étant levé, il entonna, autant que ses forces le lui permirent, l'antienne qu'ils demandaient, et dont les paroles étaient tirées de Salomon, ainsi qu'il suit : « Si le ciel étant fermé il n'y a pas eu de pluie à cause des péchés du peuple, et que s'étant tournés vers toi ils t'adressent leurs prières, écoute-les, Seigneur, et pardonne les péchés de ton peuple, et donne de la pluie à la terre que tu donnas à ton peuple pour la posséder. » Et comme ils commençaient dévotement à chanter, l'humble prière du confesseur pénétra jusqu'aux oreilles de la Majesté divine, et voici que le ciel s'obscurcit et se couvrit de nuages; et, avant qu'ils fussent arrivés à la porte de la ville, il tomba une grosse pluie sur tout le pays, en sorte que tous étaient dans l'admiration et disaient que cela était dû aux prières de ce saint homme.

5. Enfin le prêtre de Dieu devint fort vieux, au point qu'il n'avait pas la force de cracher à terre et qu'il avait toujours besoin d'un mouchoir auprès de sa bouche pour l'essuyer. Ses yeux pourtant ne furent point obscurcis, et son cœur n'abandonna pas les voies de Dieu. Il ne détourna jamais ses

peris, nec metuit personam potentis; sed una eademque ei fuit in omnibus sancta libertas, ut ita susciperet penulam pauperis, ac si veneraretur togam inclyti senatoris. Obiit autem perfectus in sanctitate, et sepultus est in basilica sancti Stephani ad lævam altaris, ad cujus nunc tumulum plerumque quartanorum febris, melancholia compressa, restinguitur.

CAPUT V.

De sancto Portiano abbate.

Quanta omnipotens Deus suo dicatis nomine indulgeat, quantaque eisdem pro fideli servitio benignitatis ope compenset! Magna quidem se pollicetur redditurum in cœlo, sed quæ accepturi sunt plerumque hoc declarat in sæculo. Nam sæpius de servis liberos, de liberis efficit gloriosos, juxta illud Psalmographi dictum : « Suscitans a terra inopem, et de stercore erigens pauperem : ut collocet eum cum principibus populi sui. » De hoc et Anna Helcanæ ait : « Saturati prius pro pane se locaverunt, et famelici saturati sunt. » Ex hoc et ipsa Redemptoris nostri genitrix virgo Maria dicebat : « Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles. » Sic et ipse Dominus in Evangelio ait : « Erunt primi novissimi, et novissimi primi. » Micet ergo amore suo divina misericordia super inopes, ut de parvis magnos statuat, ac de infirmis Unigeniti sui faciat cohæredes. Præfecit enim de hac mundana egestate in cœlo, quo scandere non potuit terrenum imperium; ut accedat illuc rusticus, quo accedere non meruit purpuratus. Sic nunc de beato Portiano abbate, quem non modo de onere mundani

regards du pauvre; jamais il ne craignit la personne du puissant; mais il eut toujours en toute chose une sainte liberté et recevait chez lui le manteau d'un pauvre avec autant de respect qu'il aurait reçu la toge d'un sénateur. Or il mourut parfait en sainteté et fut enseveli dans la basilique de Saint-Étienne à la gauche de l'autel. Très-souvent aujourd'hui ceux qui souffrent de la fièvre quarte obtiennent à son tombeau que leurs tristesses se dissipent et que leur mal s'apaise.

CHAPITRE V.

De saint Portien, abbé.

Que de biens le Dieu tout-puissant accorde en son nom à ceux qui se sont consacrés fidèlement à son service! Il leur promet de grandes récompenses dans le ciel, mais souvent aussi il leur fait connaître dès ce siècle-ci ce qu'ils recevront. Car souvent il rend libres ceux qui sont dans la servitude, et ceux qui sont libres, glorieux, suivant ce que dit le Psalmiste : « Il relève les misérables de la poussière et retire les pauvres de la fange, afin de les placer au milieu des princes de son peuple [1]. » Sur quoi Anne, femme d'Helcana a dit : « Ceux qui auparavant étaient rassasiés de pain se sont mis en service, et ceux qui étaient affamés ont été rassasiés [2]. » Et c'est aussi à ce sujet que la vierge Marie, mère de notre Rédempteur, disait : « Il a fait descendre les puissants de leur siége, et il a exalté les humbles [3]. » Et le Seigneur lui-même dans l'Evangile : « Les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers [4]. » Que la divine miséricorde éclate donc par son amour sur les pauvres, afin que des petits elle fasse des grands et que des faibles elle fasse des cohéritiers de son Fils unique. Car de la pauvreté de ce monde elle a fait un ornement au ciel, où ne peut monter l'empire de la terre; en sorte que le pauvre paysan arrive où ne saurait parvenir celui qui est revêtu de la pourpre. C'est ce qui est arrivé pour le bienheureux abbé Portien, que le Seigneur a non-seulement dé-

(1) *Ps.* CXII, 7, 8.
(2) *I Reg.* II, 5.
(3) *Luc.* I, 52.
(4) *Matth.* XX, 16.

servitii eruit, verum etiam magnis virtutibus sublimavit, atque post mundum et pressuras sæculi in requie æterna constituit, locavitque eum inter angelorum choros, de quibus expulsus est dominus ille terrenus.

1. Beatissimus igitur Portianus ab ineunte ætate Deum quærere cœli semper, etiam inter terrena servitia, conabatur. Sic enim servus fertur fuisse cujusdam barbari[1], isque cum plerumque ad monasterium confugeret, ut eum domino suo abbas redderet excusatum : ad extremum fugiens, dominus ejus de vestigio sequitur, et abbatem calumniari cœpit, reputans quod ipse eum seduceret ne sibi suus famulus deserviret. Cumque de consuetudine ut eum redderet calumniando abbatem insisteret, dicit abbas Portiano : « Quid vis ut faciam? » Et ille : « Redde, inquit, me excusatum. » Cumque excusatus redditus fuisset, et dominus ejus reducere eum domum vellet, ita cæcatus est ut nihil penitus posset agnoscere. Cernens autem se gravibus doloribus affici, abbatem vocat, dicens : « Supplica, quæso, pro me Dominum, et accipe hunc servum ad ejus cultum; forsitan promerebor recipere lumen amissum. » Tunc abbas vocatum beatum ait : « Impone, quæso, manus tuas super oculos ejus. » Cumque ille refutaret, tandem abbatis devictus precibus, super oculos domini sui signum beatæ crucis imposuit : statimque, disrupta caligine et sedato dolore, pristinæ redditus est sanitati. At vero exin beatus Portianus clericus factus tanto virtutis cumulo

(1) Id est, Franci. Eum *Malfangum* vocant nonnulli, quod effictum nomen videtur. (R.)

barrassé du fardeau de la servitude mondaine, mais qu'il a encore enrichi de grandes vertus et qu'il a établi dans le repos éternel après les agitations et les afflictions du siècle, le plaçant au milieu des chœurs des anges, d'où a été exclu le prince du monde.

1. Le bienheureux Portien[1] s'efforça toujours, dès le commencement de sa vie, de chercher le Dieu du ciel, même parmi les servitudes terrestres. Et en effet on dit qu'il fut esclave d'un barbare et qu'il se réfugia plusieurs fois dans un monastère, pour que l'abbé l'excusât auprès de son maître. A la fin il se met à fuir; son maître le suit à la trace et commence à attaquer l'abbé en l'accusant de séduire son serviteur et de le retirer de son service. Et comme, suivant la coutume, il pressait l'abbé de le rendre et l'actionnait en justice, l'abbé dit à Portien : « Que veux-tu que je fasse? » — « Fais que je sois pardonné. » Il fut donc rendu étant pardonné. Son maître voulut le ramener à la maison, mais il devint tellement aveugle qu'il ne pouvait absolument plus rien reconnaître. Se sentant pris en outre de graves douleurs, il appelle l'abbé et lui dit : « Supplie, je te prie, le Seigneur pour moi et prends ce serviteur pour son service; peut-être mériterai-je de recouvrer la lumière que j'ai perdue. » Alors l'abbé appelle le bienheureux Portien et lui dit : « Impose, je te prie, tes mains sur les yeux de cet homme. » Et comme celui-ci s'y refusait, l'abbé le supplia tellement qu'il mit le signe de la croix sur les yeux de son maître; et aussitôt, toute obscurité étant dissipée et la douleur étant apaisée, celui-ci fut rendu à sa première santé. Dans la suite le bienheureux Portien fut fait clerc, et il brilla par tant de

1. Mort en 527. (R.)

est prælatus, ut decedente abbate ipse succederet. Qui fertur æstivo tempore, cum ardor solis vi caloris sui cuncta consumeret, et etiam corpora quæ robustiora potu ciboque erant, ab æstu defatigaret; hic jejuniis post perditum omnem ab ore humorem, salem æstuans ruminabat, ex quo iterum assumpto liquore arentes gengivas parumper inficeret. Quæ res, quanquam palatum aridum humectaret, tamen majus tormentum addita corporis siti præstabat. Sal enim, ut nulli occulitur, magis ardorem sitis concitat quam exstinguit, sed hic, tribuente Domino, arcebatur ab eo.

2. His diebus Theodericus ingressus Arvernum terminum, omnia exterminabat, cuncta devastabat. Cumque in Arthonensis vici pratis castra metasset, antedictus senex ad occursum ejus properat, quasi pro populo rogaturus : ingressusque castra mane, rege adhuc in tentoriis dormiente, Sigivaldi papilionem, qui tunc primus cum eo habebatur aggressus est : et dum de hac captivitate conqueritur, Sigivaldus ut, ablutis aqua manibus, merum dignaretur accipere deprecatur, dicens : «Magnum mihi hodie gaudium commodumque divina pietas præstat, si infra tentorii mei septa, facta oratione, potum dignaris accipere.» Audierat enim famam sanctitatis ejus, idcirco et honorem ei pro Dei reverentia impendebat. Quod ille diversis modis excusans, asserebat hoc non posse fieri : Quia, inquit, nec hora debita esset, nec regi dignum præbuisset occursum, et, quod his omnibus potius erat, necdum adhuc Domino psalmorum decantationem debitam exsolvisset. Sed his sepositis vi eum compulit, allatumque vasculum quo potio tenebatur, rogat ut eum sanctus imposita prius manu sanctificaret.

vertus que l'abbé[1] étant mort il lui succéda. On rapporte de lui que, pendant les chaleurs de l'été, alors que l'ardeur du soleil consumait tout et que l'air enflammait les corps mêmes que la nourriture et la boisson avaient faits les plus robustes, Portien, qui par suite de ses jeûnes n'avait plus de salive dans sa bouche, mâchait du sel, ce qui lui rendait quelque fraîcheur pour humecter un peu ses gencives desséchées. Et, bien qu'ainsi il rafraîchît son palais aride, cependant il rendait ses tourments plus grands en augmentant la soif. En effet, comme chacun sait, le sel excite davantage l'ardeur de la soif au lieu de l'éteindre; mais, quoi qu'il en soit, Dieu lui faisait la grâce d'en être ainsi délivré.

2. En ces temps-là Théodéric étant entré sur le territoire arverne exterminait tout, ravageait tout[2]. Lorsqu'il eut établi son camp dans les prairies du bourg d'Arthone, le bon vieillard se hâta d'aller au-devant de lui, comme s'il eût voulu faire quelque prière pour le peuple. Et étant entré dans le camp le matin, pendant que le roi dormait encore dans sa tente, il se rendit au pavillon de Sigivald, qui était alors le premier de la cour. Et, comme il se plaignait de ce qu'on faisait des captifs, Sigivald le pria de se laver les mains et de prendre du vin avec lui, disant : « La bonté de Dieu m'accorde aujourd'hui une grande joie et un grand bienfait, si étant entré dans ma tente tu daignes prendre de mon vin après avoir fait la prière. » Il avait en effet entendu parler de la sainteté de cet homme, et c'est pourquoi, par respect pour Dieu, il lui faisait cet honneur. Mais le saint s'excusant en diverses manières lui dit que cela n'était pas possible, parce que l'heure du repas n'était pas venue, qu'il n'avait pas encore salué le roi, et, ce qui était plus important, parce qu'il n'avait pas encore chanté les psaumes qu'il devait au Seigneur. Mais Sigivald ne tenant pas compte de tout cela voulut le contraindre à boire, et ayant fait apporter une coupe toute pleine il conjura le saint de la bénir. Celui-ci

(1) Abbé du monastère qui fut plus tard le prieuré de saint Portien, dépendant de l'abbaye de Tournus, où le corps du saint se conservait encore au temps de dom Ruinart.

(2) Voy. *Hist.*, II, XII.

Qui elevata dextera cum signum crucis imposuisset, vasculum scinditur medium, ac vinum quod infra tenebatur, cum immenso serpente terræ diffunditur, Quod cernentes qui aderant, metu exterriti ad pedes beati viri decidunt, lambunt vestigia, osculantur et plantas : mirantur omnes virtutem senis, mirantur et se ab iniqui anguis viru divinitus fuisse salvatos. Ad istud miraculum concurrit omnis exercitus, vallat multitudo omnis beatum virum, cupiens ejus fimbrias manu tangere, etsi osculo honorare non potuit : et rex exsilit de stratu suo, accurritque ad beati confessoris adventum, illoque tacente, cunctos quos repetebat captivos absolvit, et reliquos deinceps ut voluit, sic recepit. Duplex ibi beneficium Domino cooperante largitus, et illos a morte eruit, et hos a jugo captivitatis exemit. Vere, ut ego credo, et fides mea est, quia constat ab hoc periculo salvatos quasi suscitatos a mortuis.

3. Nec hoc præterire volui quod eum diabolus diversis machinis conatus illudere, cum videret se nihil ei posse nocere, visibilibus illum præliis est aggressus. Nam nocte quadam dum se sopori dedisset, subito expergefactus vidit cellulam suam quasi incendio concremari; exsurgensque perterritus ostium petiit. Quod cum reserare nequiret, in oratione prosternitur, ac signum salutare coram se et circum se faciens, protinus phantasia flammarum quæ apparuerat evanuit, cognovitque hoc diaboli fuisse fallaciam. Idque statim revelatum est beato Protasio, qui tunc apud Canbidobrense monasterium habebatur reclusus, qui cum summa festinatione monachum ex cellula sua ad fratrem dirigens, hortatus est, dicens : « Oportet te, di-

éleva donc la main pour faire le signe de la croix, mais aussitôt la coupe se fendit par le milieu et le vin tomba à terre avec un immense serpent. Ceux qui étaient présents furent remplis de crainte et se jetèrent aux pieds du saint, léchant la trace de ses pas et baisant ses pieds. Tous admirent la vertu du vieillard, tous sont émerveillés d'avoir été divinement préservés du venin du serpent. Toute l'armée accourut pour voir un tel miracle et toute la multitude entoura le saint homme, chacun souhaitant seulement de toucher de la main les franges de sa robe, s'il ne lui était pas permis d'avoir l'honneur de la baiser. Le roi sauta de son lit et accourut au-devant du bienheureux confesseur, et, sans attendre qu'il eût prononcé une parole, il délivra tous les captifs qu'il lui demandait et tous les autres qu'il voulut avoir ensuite. Et ainsi, par la grâce de Dieu, il reçut un double bénéfice, retirant les uns de la mort et les autres du joug de la servitude. Je crois vraiment et j'en ai la ferme assurance que ceux qui furent délivrés de ce péril, il les a en quelque sorte ressuscités d'entre les morts.

3. Je ne veux point passer sous silence que le diable s'étant efforcé de le tromper par diverses machinations, mais voyant qu'il ne pouvait lui nuire, lui livra des combats à force ouverte. En effet pendant une nuit, tandis qu'il s'abandonnait au sommeil, tout à coup il s'éveilla et vit sa cellule comme toute en feu; tout effrayé il gagna la porte. N'ayant pu l'ouvrir, il se prosterna pour prier; puis, ayant fait devant lui et autour de lui le signe salutaire, il vit s'évanouir aussitôt le fantôme de flamme qui avait apparu, et il connut par là que c'était une tromperie du diable. Et cela fut aussitôt révélé au bienheureux Protais qui était alors enfermé au monastère de Combronde et qui envoya en toute hâte un moine de sa cellule à son frère pour l'exhorter et lui dire : « Il faut, mon cher frère, résister courageusement

lectissime frater, insidiis diaboli resistere viriliter, et nihil de illius dolositate pavescere, sed omnia quæ intulerit oratione assidua, ac signo crucis e contra opposito evincere, quia talibus semper tentationibus servos Dei nititur expugnare. » Senuit autem vir beatus, et impleto boni operis cursu, migravit ad Dominum, cujus nunc tumulus sæpius divinis glorificatur virtutibus. Hæc tantum de sancto viro cognovimus, non dijudicantes alios qui majora de eo cognoverunt, si voluerint aliqua in ejus laudem conscribere.

CAPUT VI.

De sancto Gallo episcopo.

Nobilitatis mundanæ fastigium semper inhiat cupiditatibus, gaudet honoribus, inflatur occursibus, litibus forum pulsat, rapinis pascitur, calumniis delectatur, rubiginosi auri talenta desiderat; et dum parva possidere videtur, ut agglomeret plurima magis accenditur, ingeritque ei congeries auri sitim arduam possidendi, sicut Prudentius ait :

Auri namque fames procedit major ab auro.

Unde fit ut dum gaudet pompis sæculi et vanis honoribus oblectari, nihil ei de mansuris dignitatibus in memoriam revocetur : nec respicit ad ea quæ non videntur, dummodo illa quibus satiari animum putat, importune possideat. Sed sunt qui se de his nexibus, tanquam aves de muscipulis evolantes et ad altiora tendentes, mentis alacrioris ingenio absolverunt, ac relictis exosisque terrenis facultatibus, totis se viribus ad illa quæ sunt cœlestia aptaverunt. Sicut sanctus

aux attaques du diable et ne rien craindre de sa fourberie, mais repousser toutes ses tentatives par une prière continuelle et le signe de la croix, parce qu'il s'efforce toujours de vaincre les serviteurs de Dieu par des tentations de ce genre. » Le bienheureux homme devint vieux, et ayant accompli sa carrière de bonnes œuvres il s'en alla au Seigneur. Son tombeau est encore glorifié souvent aujourd'hui par des vertus divines. Nous n'en avons pas appris davantage sur ce saint homme et ne critiquerons pas les autres qui en savent de plus importants récits, s'ils veulent écrire quelque chose à sa louange.

CHAPITRE VI.

De saint Gall, évêque.

Ceux qui sont au sommet de la noblesse mondaine aspirent toujours avec ardeur à ce qui peut satisfaire leurs passions; ils se réjouissent des honneurs, ils s'enflent des prospérités, ils font retentir le barreau du bruit de leurs procès, ils se repaissent de rapines, ils se plaisent aux calomnies, ils désirent avec avidité l'or qui se ternit, et quand ils en possèdent peu ils sont enflammés du désir d'en amasser davantage; et plus ils en accumulent, plus leur soif augmente, comme le dit Prudence :

Avec l'or amassé la faim de l'or augmente.

Il arrive de là que, tandis qu'ils se réjouissent des pompes du siècle et des vains honneurs, ils n'arrêtent en aucune façon leurs pensées sur les dignités qui doivent demeurer et qu'ils ne regardent pas vers les choses qui ne se voient point, pourvu qu'ils possèdent à tort les choses dont ils pensent pouvoir assouvir leur passion. Mais il y en a qui, comme les oiseaux s'échappant d'un piége et s'envolant aux nues, se sont débarrassés par l'essor d'un esprit plus vif de tous ces liens, et, laissant ces biens terrestres qu'ils détestent, se sont tournés de toutes leurs forces vers les choses célestes. Tel fut saint

Gallus incola Arvernæ urbis, quem a Dei cultu abstrahere non potuit nec splendor generis, nec celsitudo senatorii ordinis, nec opulentia facultatis; quem separare a Dei amore non potuit nec dilectio patris, non matris blanditiæ, non amor nutricum, non obsecundatio bajulorum : sed his omnibus pro nihilo ductis, et tanquam stercora exosis, Dei se dilectioni, Dei se officio vovens, monasteriali se districtioni subegit. Sciebat enim juvenilis fervoris flammas non aliter posse devincere, nisi censuræ canonicæ et disciplinæ severissime subderetur. Sciebat enim se ab humilitate sæculi ad altiora sublevaturum, et per patientiam tolerationis ad illam excelsi apicis gloriam evecturum, quod postea probavit eventus.

1. Sanctus denique Gallus ab adolescentia sua devotus Deo esse cœpit, diligensque ex tota anima Dominum, et ea quæ Deo dilecta esse noverat diligebat. Pater ejus nomine Georgius, mater vero Leocadia a stirpe Vectii Epagati descendens, quem Lugduni passum Eusebii testatur Historia, qui ita de primoribus senatoribus fuerunt ut in Galliis nihil inveniatur esse generosius atque nobilius. Cumque ei pater cujusdam senatoris filiam quærere vellet, ille assumpto secum uno puerulo monasterium Cromonense[1] expetiit, sexto situm ab Arverna urbe milliario, suppliciter abbatem exorans ut sibi comam capitis tondere dignaretur. At ille videns prudentiam atque elegantiam pueri, nomen inquirit, interrogat genus et patriam. Ille vero Gallum se vocitari pronunciat, civem Arvernum, Georgii fi-

(1) Sic editi; Colb., *Crononense*. Laud., *Crononinsim*. Bell., *Cronosensim*, vulgo *Cournon*. Vide lib. IV Hist. cap. XL. (R.)

Gall, habitant de la cité Arverne, que ne purent détourner du culte de Dieu, ni l'éclat de sa naissance, ni l'élévation de l'ordre sénatorial, ni ses immenses richesses; que ne purent séparer de l'amour de Dieu, ni l'affection de son père, ni les caresses de sa mère, ni l'amour de ceux qui l'avaient nourri, ni l'obéissance de ses serviteurs. Mais regardant toutes ces choses comme rien et les dédaignant comme du fumier, se consacrant à la dilection, au service de Dieu, il se soumit à la règle d'un monastère. Il savait en effet que les flammes d'une jeunesse ardente ne peuvent être vaincues que par la soumission à la censure canonique et à la discipline la plus sévère. Il savait aussi qu'il devait s'élever de la bassesse du siècle à des choses plus élevées et parvenir par la patience de l'humilité au sommet de la gloire, ce que l'événement prouva depuis.

1. Saint Gall[1] fut dévoué à Dieu dès son enfance; il aima le Seigneur de toute son âme et se porta de tout son cœur à l'affection de tout ce qu'il savait être cher à Dieu. Son père s'appelait Georges et sa mère Léocadie, de la race de Vectius Epagatus qui souffrit le martyre à Lyon, suivant le témoignage d'Eusèbe dans son Histoire ecclésiastique; lesquels par conséquent étaient des principaux sénateurs, en sorte que l'on ne pouvait rien trouver dans les Gaules de plus généreux et de plus noble. Et, comme son père voulait lui chercher une fille de quelque noble sénateur, il s'en alla avec un jeune esclave et se retira au monastère de Cournon, à six milles de la ville de Clermont, demandant à l'abbé en toute humilité de lui couper les cheveux. Cet abbé, voyant la sagesse et la beauté de l'enfant, lui demande son nom, sa famille, son pays. Celui-ci lui répond qu'il s'appelle Gallus, citoyen ar-

(1) Mort le 1er juillet 554. (R.)

lium senatoris. Quem abbas ut cognovit de prima progenie esse progenitum, ait : « Bene desideras, fili, sed primum oportet hæc in patris tui deferri notitiam; et si hoc ille voluerit, faciam quæ deposcis. » Denique abbas pro hac causa nuntios mittit ad patrem, interrogantes quid de puero observari juberet. At ille parumper contristatus, ait : « Primogenitus, inquit, erat mihi, et ideo eum volui conjugio copulare; sed si eum Dominus ad suum dignatur ascire servitium, illius magis quam nostra voluntas fiat. » Et adjecit : « Quidquid vobis infans, Deo inspirante, suggesserit, adimplete. »

2. Tunc abbas ista nuntiis referentibus discens, puerum clericum fecit : erat autem egregiæ castitatis, et tanquam senior, nihil perverse appetens, a jocis se etiam juvenilibus cohibebat, habens miræ dulcedinis vocem cum modulatione suavi, lectioni incumbens assidue, delectans jejuniis, et abstinens se multum a cibis. Quem cum beatus Quintianus episcopus ad idem monasterium veniens cantantem audisset, non eum permisit ultra illuc retineri, sed secum ad civitatem adduxit, et ut cœlestis pater in dulcedine spiritali nutrivit. Cumque defuncto patre vox ejus magis ac magis die adveniente componeretur, atque idem in populis maximum haberet amorem, nuntiaverunt hæc Theoderico regi, quem dicto citius arcessitum tanta dilectione excoluit, ut eum proprio filio plus amaret : a regina autem ejus simili amore diligebatur, non solum pro honestate vocis, sed etiam pro castimonia corporis. Nam tunc Theodericus rex ex civibus Arvernis clericos multos abduxit, quos Trevericæ ecclesiæ ad reddendum famulatum Domino jussit assistere; beatum

verne, et que son père est le sénateur Georges[1]. Quand l'abbé connut qu'il appartenait à la première famille de la ville, il lui dit : « Mon fils, tu as un bon désir, mais il faut premièrement que cela vienne à la connaissance de ton père, et si ton père y consent, je ferai ce que tu désires. » Alors l'abbé envoya vers le père pour lui demander ce qu'il voulait que l'on fît au sujet de son fils. Celui-ci, un peu contristé, dit : « C'était mon fils aîné, et pour cela je voulais le marier : mais si le Seigneur le veut bien appeler à son service, que sa volonté se fasse plutôt que la mienne. » Et il ajouta : « Faites tout ce que l'enfant par l'inspiration de Dieu vous demandera. »

2. Alors l'abbé, sur le rapport de ceux qu'il avait envoyés, fit l'enfant clerc. Il était parfaitement chaste, et comme s'il eût été plus avancé en âge, il n'avait point de désirs turbulents; il s'abstenait des jeux de la jeunesse; sa voix était d'une douceur merveilleuse; il chantait agréablement, s'appliquait continuellement à l'étude, se plaisait aux jeûnes et pratiquait beaucoup l'abstinence des viandes. Le bienheureux évêque Quintien qui l'entendit chanter au monastère où il était venu ne voulut pas permettre qu'il y demeurât plus longtemps, mais l'emmena avec lui à la ville et le nourrit, comme un père céleste, dans la douceur de la vie spirituelle. Et son père étant mort, comme sa voix se perfectionnait de plus en plus, on en avertit le roi Théodéric, qui le fit venir aussitôt et le prit tellement en affection qu'il l'aimait plus que son propre fils. Il était aussi très-aimé de la reine, non-seulement à cause de la beauté de sa voix, mais aussi à cause de sa chasteté. A cette époque en effet le roi Théodéric emmena de Clermont beaucoup de clercs pour servir à l'église de Trèves; mais il ne souffrit jamais que le bienheureux Gall

(1) Père de S. Gall et de S. Florent, aïeul de Grégoire de Tours.

vero Gallum a se nequaquam passus est separari : unde factum est ut eunte rege in Agrippinam urbem, et ipse abiret simul. Erat autem ibi fanum quoddam diversis ornamentis refertum, in quo barbaries proxima libamina exhibens, usque ad vomitum cibo potuque replebatur : ibi et simulacra ut deum adorans, membra secundum quod unumquemque dolor attigisset, sculpebat in ligno. Quod ubi sanctus Gallus audivit, statim illuc cum uno tantum clerico properat accensoque igne, cum nullus ex stultis paganis adesset, ad fanum applicat ac succendit. At illi videntes fumum delubri ad cœlum usque conscendere, auctorem incendii quærunt, inventumque evaginatis gladiis prosequuntur. Ille vero in fugam versus, aulæ se regiæ condidit. Verum postquam rex quæ acta fuerant, paganis minantibus, recognovit, blandis eos sermonibus lenivit et sic eorum furorem improbum mitigavit. Referre enim sæpe erat solitus vir beatus hæc cum lacrymis, et dicebat : « Væ mihi qui non perstiti ut in hac causa finirer. » Fungebatur eo tempore diaconatus officio.

3. Denique cum beatus Quintianus episcopus ab hoc sæculo, jubente Domino, transisset, sanctus Gallus apud urbem Arvernam eo tempore morabatur. Cives autem Arverni ad domum Impetrati presbyteri ejusdem avunculi convenerunt, conquerentes de obitu sacerdotis, et qui in ejus locum deberet substitui requirentes. Quod diutissime pertractantes, regressus est unusquisque ad semetipsum. Post quorum discessum sanctus Gallus vocavit unum ex clericis, et irruente in se Spiritu sancto, ait : « Quid hi mussitant ? quid cursitant ? quid retractant ? Vacuum est, inquit, opus eorum, ego ero episcopus, mihi Dominus hunc honorem

fût séparé de lui ; d'où il arriva que le roi allant à Cologne, celui-ci y fut avec lui. Or il y avait là un temple rempli de divers ornements, où les barbares du voisinage venaient faire des sacrifices et se gorger de viandes et de vin jusqu'à vomir ; ils y adoraient aussi comme divinités des idoles et ils y déposaient des membres de forme humaine qu'ils sculptaient en bois quand quelque partie de leur corps était atteinte par la maladie. Dès que saint Gall apprit cela, aussitôt il se transporta en ce lieu avec un seul clerc et ayant allumé du feu il incendia le temple, pendant qu'aucun de ces païens ignorants n'y était. Mais ceux-ci, voyant la fumée du temple qui s'élevait jusqu'au ciel, cherchent l'auteur de l'incendie et après l'avoir trouvé le poursuivent l'épée nue. Lui, prit la fuite et se cacha dans le logis royal. Le roi, ayant su par les menaces des païens ce qui s'était passé, les apaisa par de douces paroles et calma ainsi leur fureur insensée. Le bienheureux homme avait coutume de raconter souvent ce fait avec larmes, et il ajoutait : « Malheur à moi de n'être pas resté, de manière à finir ma vie dans cette affaire. » Il remplissait alors les fonctions de diacre.

3. Enfin lorsque le bienheureux évêque Quintien passa de cette vie dans l'autre, par la volonté du Seigneur, saint Gall se trouvait en ce temps à Clermont. Or les habitants de cette ville se rendirent à la demeure d'Impétratus prêtre, oncle de saint Gall, se lamentant de la mort du pontife et cherchant qui serait digne d'être mis en sa place. Ils agitèrent longtemps cette question entre eux, puis chacun se retira chez soi. Après leur départ, saint Gall appela un de ses clercs, et plein du Saint-Esprit qui se répandait en lui, il dit : « Pourquoi ceux-ci gémissent-ils ? A quoi courent-ils ? Vers quoi tournent-ils leurs pensées ? Ils prennent une peine inutile ; je serai évêque, le Seigneur daignera m'accorder cet honneur ; quant

largiri dignabitur : tu vero cum me redire de præsentia regis audieris, accipe equum decessoris mei stratum, et egrediens te in obviam exhibe mihi. Quod si audire despexeris, cave ne te in posterum pœniteat. » Cumque hæc loqueretur, super lectulum decumbebat. Tunc iratus contra eum clericus, cum multa exprobraret, elisum super spondam lecti latus ejus læsit, turbidusque discessit. Quo discedente, ait Impetratus presbyter ad beatum Gallum : « Audi, fili, consilium meum. Noli penitus retardare, sed vade ad regem et nuntia ei quæ hic contigerint; et si ei inspirat Dominus ut tibi hoc sacerdotium largiatur, magnas Deo referemus gratias; sin aliud, vel ei qui ordinatus fuerit commendaberis. » Ille vero abiens, quæ de beato Quintiano contigerant regi nuntiavit. Tunc etiam et Aprunculus Treverorum episcopus transiit; congregatique clerici civitatis illius ad Theodericum regem, sanctum Gallum petebant episcopum. Quibus ille ait : « Abscedite et alium requirite, Gallum enim diaconum alibi habeo destinatum. » Tunc eligentes sanctum Nicetium episcopum acceperunt : Arverni vero clerici cum consensu[1] insipientium facto et multis muneribus, ad regem venerunt. Jam tunc germen illud iniquum cœperat fructificare, ut sacerdotium aut venderetur a regibus, aut compararetur a clericis. Tunc ii audiunt a rege, quod sanctum Gallum habituri essent episcopum. Quem presbyterum ordinatum jussit rex ut, datis de publico expensis, cives invitarentur ad epulum, et lætarentur ob honorem Galli futuri episcopi. Quod ita factum est. Nam referre erat solitus non amplius do-

1. Id est instrumento electionis. (R.)

à toi, quand tu entendras dire que je me serai retiré de l'audience du roi, prends le cheval de mon prédécesseur tout harnaché et viens au-devant de moi. Que si tu dédaignes de m'écouter, prends garde d'avoir à t'en repentir plus tard. » Pendant qu'il parlait ainsi, il reposait sur son lit. Alors le clerc entrant en colère contre lui, après lui avoir fait beaucoup de reproches, le frappa au côté, sur le bord du lit, et se retira tout troublé. Un moment après son départ, le prêtre Impétratus dit à saint Gall : « Mon fils, écoute mon conseil. Ne mets pas de retard, mais va auprès du roi, et annonce-lui ce qui s'est passé ici, et, si le Seigneur lui inspire de te donner cet évêché, nous en rendrons de grandes grâces à Dieu ; que s'il agit autrement, tu seras du moins tout recommandé à celui qui sera ordonné évêque. » Or Gall étant parti annonça[1] au roi ce qui était arrivé au sujet du bienheureux Quintien. Alors aussi mourut Aprunculus, évêque de Trèves[1]. Les clercs de cette ville s'étant assemblés allèrent trouver le roi Théodéric pour demander saint Gall comme évêque. Le roi leur dit : « Retirez-vous et cherchez-en un autre, car j'ai destiné le diacre Gall pour un autre endroit. » Alors ils choisirent saint Nizier, qui leur fut accordé. Quant aux clercs de Clermont, ils vinrent trouver le roi avec le consentement populaire et beaucoup de présents. En ce temps avait déjà commencé à croître, comme une mauvaise herbe, cette coutume par laquelle les rois vendaient et les clercs achetaient les bénéfices. Ceux-ci apprennent donc du roi qu'ils auront saint Gall pour évêque. Lorsque ce dernier eut été ordonné prêtre, le roi commanda de donner aux citoyens un repas aux frais du trésor public, afin qu'il y eût réjouissance en l'honneur de Gall, leur futur évêque. Ce qui fut fait. Il avait coutume de dire, en effet, que pour son épiscopat il

(1) Vers 527. (R.)

nasse se pro episcopatu quam unum triantem coquo qui servivit ad prandium. Post hæc rex, datis ad solatium ejus duobus episcopis, Arvernis eum direxit : clericus vero ille qui super spondam lecti latus ejus illiserat, Viventius nomine, ad occursum pontificis secundum verbum illius properat, non sine magno pudore et se, simulque equum quem jusserat, repræsentat. Ingressisque utrisque in balneum, dolorem lateris, quem ab impulsu superbiæ ejus clerici incurrerat, clementer improperat, magnam ex hoc ei ingerens verecundiam, non cum ira, sed tantum joco spiritali delectatus. Igitur exinde cum multo psallentio in civitatem suscipitur, et in sua ecclesia episcopus ordinatur.

4. Jam vero assumpto episcopatu, tanta humilitate tantaque charitate cum omnibus usus est, ut ab omnibus diligeretur. Patientiam vero ultra hominum morem habens, ita ut, si dici fas est, Moysi compararetur ad diversas injurias sustinendas. Unde factum est ut a presbytero suo in convivio percussus in capite, ita se quietum reddiderit, ut nec sermonem quidem asperum respondisset; sed omnia quæ ei accidebant patienter ferens, in Dei hoc arbitrio, a quo se petebat enutriri, jactabat. Nam et Evodius[1] quidam ex senatoribus presbyter, cum in convivio ecclesiæ eum multis calumniis atque conviciis lacessisset, consurgens sacerdos loca basilicarum sanctarum circuibat : tamen cum hoc Evodio fuisset perlatum, post eum cursu veloci dirigens, et se ante pedes ejus in ipsa platea prosternens, veniam petiit, deprecans ut eam oratio ejus cum omnipotente

(1) Ed., sicut et infra, *Ennodius*. (R.)

n'avait donné qu'un tiers de sol, pas plus, au cuisinier qui avait apprêté le repas. Après cela le roi l'envoya à Clermont accompagné de deux évêques. Quant au clerc (nommé Viventius) qui l'avait blessé au côté sur le bord du lit, il se hâta de venir au-devant du pontife, selon la parole de celui-ci, mais non pas sans une grande confusion, et présenta devant lui non-seulement sa propre personne, mais encore le cheval qu'il lui avait été commandé d'amener. L'évêque et lui s'étant mis au bain, saint Gall lui fit un doux reproche de la douleur du côté qu'il avait due à la violence de son orgueil et lui causa par ces paroles une grande honte, mais sans colère et en s'égayant au contraire par un certain enjouement spirituel. Puis il entra dans la ville, où il fut accueilli par des chœurs de chants et il fut consacré évêque dans son église.

4. Lorsqu'il fut en possession de l'épiscopat, il se conduisit envers tous avec tant d'humilité et de charité que tous le chérissaient. Il avait une patience plus qu'humaine, en sorte que, s'il est permis de parler ainsi, il pourrait être comparé à Moïse pour le support de toutes les injures; si bien qu'ayant été frappé à la tête par son prêtre pendant le repas, il se montra calme au point de ne faire entendre aucune parole aigre; mais supportant patiemment tout ce qui lui arrivait, il répétait qu'il s'en remettait pour cela à Dieu, à qui il devait la vie. Et en effet, un certain Évodius, prêtre, qui appartenait à une famille de sénateurs, l'ayant chargé de calomnies et d'outrages dans un repas de l'église, l'évêque se leva et s'en alla dans les quartiers de la ville où sont les saintes basiliques. Évodius, apprenant cela, courut rapidement après lui et se jeta à ses pieds en pleine rue, lui demandant pardon et le suppliant de ne point le condamner dans ses prières devant le Juge tout-puissant.

judice non fuscaret. At ille benigne eum colligens, cuncta quæ locutus fuerat clementer indulsit, eum arguens ne hæc ultra contra sacerdotes Domini auderet appetere, quia ipse episcopatum nunquam promereretur accipere. Quod postea probavit eventus. Nam cum in Gabalitano ad episcopatum jam electus[1], jam in cathedra positus, jam cuncta parata essent ut benediceretur episcopus, ita subito contra eum omnis populus consurrexit, ut vix vivus posset evadere; qui postea presbyter transiit.

5. Apud Aurelianensem autem urbem, incriminato ab iniquis episcopo Marco et in exsilium truso, magnus episcoporum conventus est aggregatus, Childeberto rege jubente, in qua synodo[2] cognoscentes beati episcopi hoc esse vacuum quod contra eum fuerat mussitatum, eum civitati et cathedræ suæ restituunt. Denique tunc in servitio sancti Galli Valentinianus[3] diaconus, qui nunc presbyter habetur atque vocalis, abiit; cumque episcopo alio missas dicente, diaconus ille propter jactantiam potius quam pro Dei timore cantare vellet, a sancto Gallo prohibebatur, dicente sibi : « Sine, inquit, fili, quando Domino jubente nos celebraverimus solemnia, tunc et tu canere debes. Nunc ejus clerici concinant qui consecrat missas. » At ille et tunc se posse pronuntiat. Cui sacerdos : « Fac

(1) Post mortem sancti Hilarii, cui substitutus est Evanthius, qui conc. Aurel. IV subscripsit. (R.)

(2) Ea est synodus Aurelianensis quinta quæ in præfatione jubente Childeberto coacta dicitur. Marcus autem Aurelianensi IV interfuerat an. 547. (R.)

(3) Sic Colb. Alii cum ed., *Valentianus*. At infra omnes habent *Valentinianus*. (R.)

Mais celui-ci, le relevant avec bonté, l'excusa généreusement de toutes les choses qu'il avait dites, l'avertissant seulement de ne se permettre plus à l'avenir une pareille licence contre les évêques du Seigneur, parce que luimême ne mériterait jamais d'être fait évêque. Ce que l'événement confirma depuis. En effet[1], ayant été élu évêque de Javouls, alors qu'il était déjà dans la chaire épiscopale, et que déjà tout était prêt pour sa consécration, voici que tout à coup tout le peuple se souleva contre lui, en sorte qu'il eut bien de la peine à se sauver vivant, et dans la suite il mourut simple prêtre.

5. Dans la cité d'Orléans, l'évêque Marc ayant été accusé par des méchants et envoyé en exil, il se fit une grande assemblée d'évêques, par l'ordre du roi Childebert. Là il fut reconnu que tout ce dont on s'était plaint contre l'évêque était sans fondement, et on le rendit à sa ville et à son siége. Il y avait alors au service de saint Gall un diacre, Valentinien, qui maintenant est prêtre et chantre; et, comme un autre évêque disait la messe, ce diacre, plutôt par vanité que par crainte de Dieu, voulait chanter; mais saint Gall l'en empêchait en lui disant : « Laisse, mon fils; quand, par la volonté de Dieu, nous célébrerons le le saint-sacrifice, c'est alors que tu devras chanter. Il faut maintenant que chantent les clercs de celui qui célèbre la messe. » Lui affirme qu'il peut chanter aussi maintenant. A quoi l'évêque répond : « Fais donc comme il te plaît,

(1) L'évêché de la cité des *Gabali* ou du Gévaudan. L'emplacement de la cité des *Gabali* n'est pas connu d'une manière certaine. L'opinion la plus probable et la plus généralement adoptée le fixe à Javouls, d'où le siége épiscopal fut transféré à Mende, vers l'an 1000.

ut libet, nam quod volueris non explebis. » Ille quoque negligens mandatum pontificis abiit, at tam deformiter cecinit, ut ab omnibus irrideretur. Adveniente autem alia dominica, dicente sæpe dicto pontifice missas, jussit eum abire : «Nunc, inquit, in nomine Domini quod volueris explicabis. » Quod cum fecisset, in tantum vox ejus præclara facta est, ut ab omnibus laudaretur. O beatum virum! cui talis gratia concessa est, ut sicut animæ, ita et cum eo voces hominum sub ejus potestate consisterent, quas et cum voluit cantu prohibuit et cantare permisit.

6. Præstitit autem Deus et alia miracula magna per illum. Nam cum Julianus defensor, presbyter deinceps, dulcissimæ voluntatis homo, a quartano typo correptus graviter cruciaretur, lectulum sancti sacerdotis expetiit; in quo decubans, a lectuaria ipse coopertus, paululum obdormiens, ita sanatus est ut nec contactus quidem postea ab hac infirmitate fuisset. Cum autem Arverna civitas maximo incendio cremaretur et hoc sanctus comperisset, ingressus ecclesiam diutissime Dominum ante sanctum altare cum lacrymis exoravit, surgensque, Evangelia comprehensa, apertaque in obviam se igni obtulit. Qua contra parata, protinus ad aspectum ejus ita omne incendium est exstinctum, ut nec favillæ quidem in eo igneæ remansissent. Sub ejus autem tempore magno terræ motu Arverna civitas est concussa, sed cur hoc acciderit ignoramus. Hoc tamen scimus quod nullum ex populo læsit. Cum autem lues illa, quam inguinariam vocant, per diversas regiones desæviret et maxime tunc Arelatensem provinciam depopularet, sanctus Gallus non tantum pro se quantum pro populo suo trepidus erat : cumque

mais tu n'accompliras pas ce que tu désires. » Celui-ci, ne tenant pas compte des ordres du pontife, s'en alla et chanta d'une façon si désagréable que tout le monde se moqua de lui. Un autre dimanche, comme notre évêque disait la messe, il ordonna au diacre d'y venir en ajoutant : « Maintenant, au nom du Seigneur, tu chanteras tant que tu voudras. » Ce qu'il fit avec une si belle voix qu'il en fut loué de tout le monde. O bienheureux homme, à qui a été accordée une telle grâce que les voix des hommes, comme leurs âmes, étaient placées sous sa puissance, au point de pouvoir ou les empêcher de chanter ou leur permettre de se faire entendre.

6. Dieu fit aussi par lui d'autres miracles. En effet, un certain Julien, d'abord défenseur, prêtre plus tard, homme d'un caractère très-doux, ayant été pris d'une fièvre quarte très-forte, se rendit au lit du saint évêque, où, s'étant couché et endormi tant soit peu sous la couverture, il se trouva si bien guéri que, dans la suite, il ne ressentit aucune atteinte de cette maladie. Un grand incendie ayant éclaté un jour dans la ville de Clermont, le saint, qui l'avait appris, entra dans l'église et pria Dieu très-longtemps devant le saint autel en versant des larmes; puis s'étant levé et ayant pris le livre des Évangiles, il l'ouvrit et marcha droit au feu, qui s'éteignit aussitôt à sa vue, en sorte qu'il n'en demeura pas même une seule étincelle. De son temps, il y eut un grand tremblement de terre qui ébranla toute la ville de Clermont. Nous ignorons quelle en fut la cause, mais nous savons que personne n'en souffrit. Lorsque cette épidémie qu'on appelle inguinaire sévissait dans diverses contrées et ravageait surtout la province d'Arles[1], saint Gall tremblait, non pas tant pour lui que pour son peuple. Et, tandis qu'il priait le Sei-

(1) En 545 ou 546. Voy. *Hist.*, IV, v et *Glor. mart.*, LI.

die noctuque Dominum deprecaretur ut vivens plebem suam vastari non cerneret, per visum noctis apparuit ei angelus Domini, qui tam cæsariem quam vestem in similitudinem nivis candidam efferebat, et ait ad eum : « Bene enim te, o sacerdos, prospectat divina pietas pro populo tuo supplicantem ; ideoque ne timeas, exaudita est enim oratio tua, et ecce eris cum populo tuo ab hac infirmitate liberatus : nullusque te vivente in regione ista ab hac strage deperibit. Nunc autem noli metuere, post octo vero annos expletos migrabis a sæculo. » Quod postea manifestum fuit. Expergefactus autem, et Deo gratias pro hac consolatione agens, quod per cœlestem nuntium confortari dignatus est, rogationes illas instituit, ut media Quadragesima psallendo ad basilicam beati Juliani martyris itinere pedestri venirent. Sunt autem in hoc itinere quasi stadia trecenta sexaginta. Cum autem regiones illas, ut diximus, lues illa consumeret, ad civitatem Arvernam, sancti Galli intercedente oratione, non attigit. Unde ego non parvam censeo gratiam ejus qui hoc meruit, ut pastor positus oves suas devorari, defendente Domino, non videret.

7. Sed veniamus ad illud tempus cum eum Dominus de hoc mundo jussit assumi. Cum gravatus incommodo decubaret, ita febris interna omnia membra ejus depavit ut capillos et barbam simul amitteret. Sciens autem se, revelante Domino, post triduum migraturum, convocat populum et omnibus, confracto pane, communionem sancta ac pia voluntate largitur. Adveniente autem die tertia, quæ erat Dominica dies, quæ civibus Arvernis immanem intulit luctum, albescente jam cœlo, interrogat quid in ecclesia psallerent.

gneur jour et nuit pour que, de son vivant, il ne vît pas son peuple décimé, un ange du Seigneur lui apparut en songe, portant des cheveux et un vêtement aussi blancs que la neige, et qui lui dit : « O prêtre du Seigneur, la divine bonté te regarde suppliant pour ton peuple, et pour cette raison ne crains rien, car ta prière est exaucée, et voici que ton peuple et toi vous allez être délivrés de l'épidémie, et personne, toi vivant, ne périra dans ce pays par ce fléau. Cesse donc de t'effrayer maintenant, mais après huit années accomplies tu sortiras de ce monde. » Ce qui se vérifia par la suite. S'étant éveillé et rendant grâces à Dieu pour la consolation qu'il avait bien voulu lui accorder par son messager céleste, il institua ces prières des rogations, qui se font à la mi-carême, en allant à pied et en chantant à l'église de Saint-Julien le martyr. Or, ce chemin est d'environ trois cent soixante stades. Ainsi donc, tandis que la peste, ainsi que nous l'avons dit, ravageait ces provinces, la ville de Clermont, par les prières de saint Gall, en fut exempte. Et ce n'est pas, à mon sens, une petite grâce pour ce pasteur, de n'avoir point vu son troupeau, que protégeait le Seigneur, dévoré par le fléau.

7. Mais venons au temps où il plut au Seigneur de le retirer du monde. Comme il était au lit et malade, une fièvre interne rongea tellement tous ses membres qu'il perdit en même temps les cheveux et la barbe. Or, ayant connu, par une révélation du Seigneur, qu'il mourrait dans trois jours, il convoqua le peuple et, ayant rompu à tous le pain, il leur donna la communion avec une sainte et pieuse volonté. Le troisième jour étant arrivé, qui était un dimanche, apporta un grand deuil aux habitants de Clermont. Comme le ciel commençait à blanchir, saint Gall demanda ce que l'on chantait à l'église. On lui dit que c'était la béné-

Dixerunt benedictionem eos psallere. At ille, psalmo L et benedictione decantata et alleluiatico cum capitello expleto, consummavit matutinos. Quo perfunctus officio ait : « Vale dicimus vobis, fratres. » Et hæc dicens, extensis membris, spiritum cœlo intentum præmisit ad Dominum. Transiit autem ætatis suæ anno LXV, episcopatus vero sui anno XXVII. Exin ablutus atque vestitus in ecclesiam defertur, donec comprovinciales ad eum sepeliendum convenirent. Magnum enim ibi miraculum ostensum populis fuit, quod sanctus Dei, attracto dextro pede in feretro, se in aliud latus, quod erat versus altare, contulit. Dum autem hæc agerentur, rogationes illæ, quæ quotannis ubique in Paschate fiunt, celebrantur. Jacuit autem in ecclesia triduo, assiduo instante psallentio cum magna frequentia populi. Episcopis autem quarta die advenientibus, eum de ecclesia levaverunt, et portantes in sancti Laurentii basilicam, ibi sepeliunt. Jam vero in exsequiis ejus quantus planctus, quanti populi adfuere, enarrari vix potest : mulieres cum lugubribus indumentis tanquam si viros perdidissent; similiter et viri, obtecto capite ut in exsequiis uxorum facere mos est; ipsi quoque judæi accensis lampadibus plangendo prosequebantur. Omnes præterea populi una voce dicebant : « Væ nobis qui post hanc diem nunquam similem merebimur habere pontificem. » Et quia, ut diximus, provinciales longe distabant, nec celerius venire potuerant, ut mos rusticorum habetur, glebam super beatum corpus posuere fideles, quo ab æstu non intumesceret. Quem cespitem post ejus exsequias mulier quædam et vere, ut ego diligenter inquisivi, virgo purissima et devota Deo, Meratina nomine, ab aliis ejectum collegit, in

diction. Mais lui chanta le psaume cinquantième et la bénédiction et récita l'*Alleluia* avec le petit chapitre, achevant ainsi tout l'office de matines. Après cela, il dit : « Nous vous disons adieu, mes frères. » Et à ces mots, étendant ses membres, il rendit au Seigneur son esprit toujours dirigé vers le ciel. Il était âgé de soixante-cinq ans, et achevait la vingt-septième année de son épiscopat[1]. Puis son corps ayant été lavé et vêtu, il fut porté dans l'église, en attendant que les évêques comprovinciaux fussent venus pour l'ensevelir. Il s'accomplit aussi là un grand miracle devant le peuple, ce saint de Dieu ayant tiré son pied droit dans le cercueil et ayant tourné son corps du côté qui regardait l'autel. Comme ces événements se passaient, on célébrait ces rogations qui se font partout chaque année au temps de Pâques. Il demeura trois jours dans l'église, où on ne cessa de psalmodier au milieu d'une grande affluence de peuple. Les évêques étant arrivés le quatrième jour, on enleva le corps de l'église pour le porter à la basilique de Saint-Laurent. On ne saurait dire quel deuil il y eut à ses obsèques et combien il y vint de monde. Les femmes y étaient en vêtements de deuil comme si elles eussent perdu leurs maris, et les hommes avaient la tête couverte, comme ils le font aux funérailles de leurs femmes. Les juifs même suivirent le convoi avec larmes et tenant des lampes allumées. Et tout le peuple disait, d'une commune voix : « Malheur à nous, qui, à partir de ce jour, ne mériterons jamais d'avoir un tel pontife. » Et comme les évêques de la province, ainsi que nous l'avons dit, étant fort éloignés n'avaient pu venir promptement, les fidèles, selon la coutume des habitants de la campagne, mirent du gazon sur le corps du saint afin que la chaleur ne le fît pas gonfler. Et après la cérémonie des funérailles, une femme, ou plutôt comme je m'en suis informé avec soin, une vierge très-pure et consacrée à Dieu, nommée Mératina, recueillit le gazon que l'on avait ôté de dessus son corps et

(1) Vers l'an 554. Fortunat, dans l'épitaphe qu'il a consacrée à S. Gall (l. IV, carm. IV), donne un calcul un peu différent de celui de Grégoire; peut-être pour obéir à la mesure de son vers, dit Ruinart.

horto suo posuit, et infusa sæpius aqua, Domino incrementum dante, vivere fecit. De quo cespite infirmi non solum auferentes atque bibentes herbam sanabantur, verum etiam fidelis super eum oratio suffragium merebatur. Qui postea per incuriam, virgine migrante, deperiit. Denique ad sepulcrum ejus multæ virtutes ostensæ sunt. Nam quartanarii et diversis febribus ægroti, ut ad beatum tumulum fideliter attingunt, protinus hauriunt sanitatem. Valentinianus igitur cantor, cujus supra meminimus, qui nunc presbyter habetur, cum diaconatus fungeretur officio, a typo quartano corripitur ac per multos dies magna defectione laboravit. Factum est autem ut in die accessus hujus febris, loca sancta circuire disponeret orans, veniensque ad hujus sancti sepulcrum, prostratus ait : « Memor esto mei, beatissime ac sancte sacerdos. A te enim educatus, doctus ac provocatus sum ; memor esto alumni proprii quem amore unico dilexisti, et erue me ab hac qua detineor febre. » Hæc effatus, herbulas quæ ad honorem sacerdotis tumulo respersæ fuerant a devotis colligit; et quia virides erant, ori applicat, dentibus decerpit succumque earum deglutit. Præteriit enim dies illa, nec ab hoc est pulsatus incommodo, et deinceps ita sospitati est restitutus ut nec illas quas vulgo fractiones[1] vocant ultra perferret. Hoc ab ipsius presbyteri ore ita gestum cognovi. Non enim ambigitur per illius potentiam prodire virtutes de tumulis servorum suorum, qui Lazarum vocavit ex monumento.

---

1. Aliquot mss. et editi, *frictiones*. Fractio febris est intermissio, qua illa veluti frangi videtur. (R.)

le mit dans son jardin; elle l'arrosait souvent et, le Seigneur favorisant son accroissement, elle le fit pousser. Les infirmes qui enlevaient quelque partie de ce gazon et buvaient du jus qui en était extrait étaient guéris, et même le fidèle qui, dessus, faisait sa prière, obtenait ce qu'il demandait. Dans la suite, ayant été négligé après la mort de la vierge, le gazon périt. Il se fit beaucoup de miracles au tombeau de saint Gall. Car les malades de la fièvre quarte et d'autres fièvres diverses recouvraient la santé aussitôt qu'ils avaient touché avec foi ce bienheureux tombeau. Le chantre Valentinien, dont nous avons parlé plus haut, qui est maintenant prêtre, se trouva pris, quand il faisait l'office de diacre, d'une fièvre quarte et en fut grandement malade pendant plusieurs jours. Or, il arriva que, le jour de son accès ayant résolu de visiter les lieux saints et d'y faire sa prière, il arriva au tombeau de saint Gall et s'y prosterna en disant : « Souviens-toi de moi, saint et bienheureux pontife, car c'est par toi que j'ai été élevé, instruit et encouragé; souviens-toi de ton élève que tu as aimé d'un rare amour et délivre-moi de la fièvre qui me tient. » Ayant ainsi parlé, il ramassa de petites herbes qui avaient été semées en l'honneur du saint autour de son sépulcre, et, comme elles n'étaient pas fanées, il en mit dans sa bouche, les coupa avec ses dents et en avala le suc. La journée se passa sans qu'il eût de fièvre, et dans la suite, il fut tellement rendu à la santé qu'il n'éprouva même plus ce que l'on appelle vulgairement des frissons. J'ai appris cela de la bouche du prêtre lui-même. Et il n'est pas douteux que c'est celui qui appela Lazare hors de son tombeau qui fait, par sa puissance, sortir de telles vertus des tombeaux de ses serviteurs.

CAPUT VII.

De sancto Gregorio episcopo Lingonensi.

Egregiæ sanctitatis viri, quos palma perfectæ beatitudinis e terris editos evexit ad cœlos, hi sunt quos aut non fictæ charitatis vinculum ligat, aut eleemosynarum fructus ditat, aut flos castitatis adornat, aut martyrii agonizatio certa coronat : in quibus ad inchoandum perfectæ justitiæ opus illud fuit studium, ut in primis corpus sine macula præparatum habitaculum Spiritui sancto præberent, et sic ad reliquarum virtutum excelsa contenderent; atque ipsi sibi persecutores facti, dum in se sua perimebant vitia, tanquam martyres probati, peracto cursu agonis legitimi triumpharent. Quod nullus sine Dei ope valebit efficere, nisi dominici adjutorii protegatur vel parma vel galea; et quod egerit non sui, sed ad divini nominis gloriam deputet, juxta illud Apostoli : « Qui gloriatur, in Domino glorietur. » In hoc enim et beatus Gregorius omnem gloriam contulit, qui de excelsa senatorii ordinis potentia ad illam se humilitatem subdidit ut, omnibus sæculi curis abjectis, soli se Deo dicaret opere, quem in pectore retinebat.

1. Igitur sanctus Gregorius ex senatoribus primis, bene litteris institutus Augustodunensis civitatis comitatum ambivit; in comitatu autem positus regionem illam per quadraginta annos justitia comitante correxit : et tam severus atque districtus fuit in malefactoribus, ut vix ei ullus reorum posset evadere. Conjugem de genere senatorio habens, Armentariam nomine, quam ad propagandam generationem tantum dicitur

CHAPITRE VII.

De saint Grégoire, évêque de Langres.

Les hommes d'une sainteté excellente, que la palme d'une béatitude parfaite a élevés de la terre jusqu'au ciel, sont ceux qu'enchaîne le lien d'une véritable charité, ou qu'enrichissent les fruits de l'aumône, ou qu'orne la fleur de la chasteté, ou que couronne l'agonie certaine du martyre, ceux enfin chez lesquels, pour commencer l'œuvre de la parfaite justice, la principale étude fut surtout de faire de leur corps sans tache un tabernacle préparé pour le Saint-Esprit et de parvenir ainsi à la sublimité des autres vertus. Et ainsi, s'étant fait leurs propres persécuteurs, tandis qu'ils détruisaient leurs vices en eux, comme des martyrs éprouvés, ils achevaient triomphants la course de leur légitime combat. Ce que personne ne pourra faire sans le secours de Dieu et sans être protégé par le bouclier ou le casque du divin défenseur; et ce qu'il aura fait, qu'il le rapporte non à lui-même, mais à la gloire du nom divin, suivant cette parole de l'Apôtre : « Que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur[1]. » C'est en cela seul, en effet, que le bienheureux Grégoire a cherché toute sa gloire, lui qui, de la haute puissance de l'ordre sénatorial, s'est abaissé à cette humilité que dédaignant tous les soucis du siècle, il s'est consacré tout entier à l'œuvre de Dieu qu'il conservait dans son cœur.

1. Saint Grégoire, qui était du nombre des premiers sénateurs et fort lettré, fut élevé à la dignité de comte de la ville d'Autun et administra la contrée pendant quarante ans avec justice; il fut si rigoureux et si sévère dans la poursuite des malfaiteurs qu'à peine y en eut-il un seul qui pût lui échapper. Il avait une épouse nommée Armentaria, de race sénatoriale, qu'il n'approcha, dit-on, que

(1) *I Cor.* I, 31.

cognovisse, de qua et filios, Domino largiente, suscepit : aliam vero mulierem, ut juvenilis assolet fervor, inardescere non contigit.

2. Post mortem autem uxoris ad Dominum convertitur, et electus a populo Lingonicæ urbi episcopus ordinatur. Cui magna fuit abstinentia; sed ne jactantia putaretur, occulte sub triticeos panes alios tenues ex hordeo supponebat : triticeum frangens aliis erogabat, ipse vero clam hordeum, nemine intelligente præsumens. Similiter de vino faciens, dum aquam ei pincerna porrigeret, ad dissimulandum aquam desuper effundi jubebat, tale vitrum eligens quod claritatem aquæ obtegeret. Jam in jejuniis, eleemosynis, orationibus atque vigiliis tam efficax tamque devotus erat, ut in medio mundi positus novus effulgeret eremita. Nam cum apud Divionense castrum moraretur assidue, et domus ejus baptisterio adhæreret in quo multorum sanctorum reliquiæ tenebantur, nocte de stratu suo, nullo sentiente consurgens, ad orationem, Deo tantum teste, pergebat; ostio divinitus reserato, attente psallebat in baptisterio. Sed cum hoc multi temporis spatio ageret, tandem ab uno diacono res cognita atque manifestata est : idem cum cognovisset hæc agi, a longe ne eum vir beatus sentire posset, prosequebatur et quid ageret spectabat. Aiebat enim diaconus, quod veniens sanctus Dei ad ostium baptisterii, pulsans manu propria, ostium nemine comparente aperiebatur, illoque ingrediente diutissime silentium erat : postea psallentium tanquam multarum vocum per trium horarum et fere amplius spatium audiebatur. Credo ego quod cum magnorum sanctorum in eodem loco haberentur reliquiæ, ipsi se beato viro revelantes

pour avoir des enfants. Aussi Dieu lui donna-t-il des fils, et jamais, comme souvent en use l'ardeur de la jeunesse, il ne lui arriva de brûler pour une autre femme.

2. Après la mort de son épouse, il se tourna vers le Seigneur, et après avoir été élu par le peuple il fut ordonné évêque de Langres. Il était d'une grande abstinence ; mais, pour que l'on ne pensât pas qu'il y mît de l'orgueil, il cachait sous des pains de froment d'autres pains plus petits faits d'orge, puis donnant le froment aux autres, il prenait secrètement pour lui le pain d'orge sans que personne s'en aperçût. Il agissait de même pour le vin : si l'échanson lui présentait de l'eau, pour dissimuler qu'il en avait déjà il choisissait un verre assez opaque pour cacher la limpidité de l'eau. Il s'adonnait tellement aux jeûnes, aux aumônes, à la prière et aux veilles, qu'il semblait un ermite au milieu du monde. En effet, comme il demeurait ordinairement au château de Dijon, et que sa maison était contiguë au baptistère où étaient conservées les reliques d'un grand nombre de saints, il se levait de son lit pendant la nuit, sans que personne s'en aperçût et allait, n'ayant que Dieu pour témoin, faire sa prière au baptistère, dont la porte s'ouvrait miraculeusement et où il psalmodiait avec recueillement. Mais, ayant fait cela pendant un long espace de temps, un diacre l'aperçut enfin, et le voyant s'en aller ainsi, le suivit de loin pour voir ce qu'il faisait, sans que le saint homme se pût douter de rien. Et le diacre disait que le saint de Dieu venant à la porte du baptistère, dès qu'il y heurtait de la main la porte s'ouvrait comme d'elle-même, sans qu'il parût personne pour l'ouvrir, et que, comme il y entrait, c'était un silence qui durait fort longtemps, mais qu'ensuite on y entendait une psalmodie de plusieurs voix l'espace de plus de trois heures. Je crus que comme il y avait là les reliques de beaucoup de saints, ces saints-là même se sont manifestés en révélation à ce saint homme

psallentium Domino in commune reddebant. Nam, impleto cursu, revertens ad lectulum, ita se caute super stratum deponebat, ut prorsus nemo sentiret : observatores vero ostium baptisterii obseratum invenientes, clave sua solite aperiebant, commotoque signo, sanctus Dei sicut reliqui, novus ad officium dominicum consurgebat. Nam cum energumeni eum primo die episcopatus sui confiterentur, rogabant eum presbyteri ut eos benedicere dignaretur. Quod ille viriliter ne vanam incurreret gloriam refugiebat, clamans indignum se ad manifestandas virtutes dominicas esse ministrum : sed tamen quia diutius hoc dissimulare non potuit, adduci eos ad se jubens, sine ullo tactu, facto tantum signo crucis e contra, verbo dæmonia discedere imperabat. Quod illa protinus audientia corpora quæ sua nequitia devinxerant absolvebant. Nam illo absente, multi de virga quam in manu ferre solitus erat suspensos atque signatos energumenos expellebant. Nam et de stratu ejus si quis ægrotus quidpiam abstulisset, erat præsens medicamentum. Armentaria autem neptis ejus cum graviter quodam tempore in adolescentia sua a quartano fatigaretur incommodo, ac medicorum studio plerumque fota, nullum posset sentire levamen, et ab ipso confessore beato sæpius ut orationi insisteret hortaretur, quadam die lectum ejus expetiit, in quo posita ita febris cuncta restincta est, ut nunquam hac deinceps ægrotaret.

3. Sanctus vero Gregorius cum per[1] diem sanctam

(1) Passim apud Gregorium vox *per* occurrit pro *propter*, quæ sic est hic accipienda, alias die 4 januarii obiisse dici non posset. (R.)

pour chanter avec lui les louanges du Seigneur. Et quand il avait achevé, il regagnait son lit et s'y couchait avec tant de précaution que personne ne s'apercevait de rien. Et le lendemain, les gardiens du baptistère le trouvant fermé et l'ouvrant avec leur clef, comme d'ordinaire, allaient sonner la cloche pour appeler à l'office divin ; le saint de Dieu y allait avec les autres, comme s'il n'y eût point été la nuit. Le premier jour de son épiscopat, comme les énergumènes confessaient leur possession, les prêtres le prièrent de daigner leur donner sa bénédiction. Ce qu'il refusa courageusement, de peur d'être séduit par une vaine gloire, se proclamant indigne d'être employé au ministère de Dieu pour faire des miracles. Cependant, ne pouvant pas s'y refuser plus longtemps, il se fit amener les possédés, puis sans avoir recours au toucher, mais en employant seulement la parole et le signe de la croix, il enjoignait aux démons de sortir. Aussitôt ceux-ci, entendant cet ordre, abandonnaient les corps que leur malice avait enchaînés. En son absence même, plusieurs, avec la baguette qu'il avait coutume de porter à la main, arrêtaient les démoniaques et les chassaient en faisant sur eux le signe de la croix. De même, si un malade enlevait quelque chose du lit de saint Grégoire, c'était pour lui un remède efficace. Sa petite fille Armentaria[1] fut prise, dans sa jeunesse, d'un violent accès de fièvre quarte, et, n'ayant reçu aucun soulagement des soins répétés des médecins, elle fut souvent exhortée par le saint confesseur de s'appliquer à la prière. Or, un jour elle voulut coucher dans le lit du saint, et alors sa fièvre disparut si bien qu'elle ne s'en ressentit plus jamais.

3. Saint Grégoire, s'étant rendu à Langres pour la fête

(1) Mère de l'auteur.

Epiphaniorum ad civitatem Lingonas ambulasset, a modica febre pulsatus, relicto sæculo migravit ad Christum : cujus beata facies ita erat glorificata post transitum ut rosis similis cerneretur. Hæc enim apparebat rubea, reliquum vero corpus tanquam candens lilium refulgebat, ut æstimares eum jam tunc ad futuræ resurrectionis gloriam præparatum. Quod deferentes ad castrum Divionense ubi se jusserat tumulari, in campania illa quæ a parte Aquilonis habetur haud procul a castro aggravat, gestatores non sustinentes feretrum solo deposuerunt, ibique parumper resumentes vires, et post paululum elevantes, ad intramuraneam ecclesiam[1] eum detulerunt. Advenientibus autem quinto die episcopis, ab ecclesia ad basilicam beati Joannis[2] deferebatur; et ecce vincti carceris ad beatum corpus clamare cœperunt, dicentes : « Miserere nostri, piissime domne, ut quos vivens in sæculo non absolvisti, vel defunctus cœleste regnum possidens digneris absolvere; visita nos, quæsumus, et miserere nostri. » Hæc et alia illis clamantibus, aggravatum est corpus ita ut ipsum penitus sustinere non possent. Tunc ponentes feretrum super terram, virtutem beati antistitis præstolabantur. His ergo exspectantibus, subito reseratis carceris ostiis, trabes illa qua vinctorum pedes coarctabantur, repulsis obicibus, scinditur media, confractisque catenis omnes pariter dissolvuntur et ad beatum corpus, nemine retinente, perveniunt : dehinc elevantes feretrum gestatores, ii

1. Ea est ecclesia sancti Stephani Divionensis. (R.)
2. Interpolator in editione Bolland.: *Ad antiquitus constructam et sepulturis Lingonensium pontificum insignitam.* (R.)

de l'Épiphanie, fut pris d'un léger accès de fièvre, à la suite duquel il quitta le siècle et s'en alla à Jésus-Christ. Son bienheureux visage fut tellement orné de gloire après sa mort qu'il ressemblait aux roses. En effet ses joues étaient rouges, tandis que le reste de son corps était aussi blanc qu'un lis, en sorte qu'on eût dit qu'il était déjà tout préparé pour la résurrection future. Comme on le portait au château de Dijon, où il avait ordonné qu'on l'inhumât dans cette plaine qui est située au nord, assez près du château, ceux qui le portaient succombaient sous le faix, et ne pouvant soutenir le cercueil, ils le mirent par terre, d'où, après qu'ils se furent reposés et qu'ils eurent repris leurs forces, ils le portèrent à l'église qui est en dedans des murailles de la ville. Les évêques étant arrivés le cinquième jour, il fut amené de l'église à la basilique de Saint-Jean. Or, voici que les hommes enchaînés dans la prison se mirent à crier en s'adressant au corps du saint : « Aie pitié de nous, très-pieux seigneur, afin que ceux que tu n'as point délivrés pendant que tu étais de ce monde obtiennent de toi la liberté, maintenant que, défunt, tu possèdes le royaume céleste. Visite-nous, de grâce, et aie pitié de nous. » Comme ils disaient ces choses et autres semblables, le corps s'appesantit, en sorte qu'on ne pouvait le soutenir; et mettant le cercueil à terre, les porteurs étaient dans l'attente de voir quelle serait la vertu du saint évêque. Pendant qu'ils attendaient, tout à coup les portes de la prison s'ouvrent, et la poutre à laquelle étaient retenus les pieds des prisonniers se brise par le milieu. Les liens étant rompus et les chaînes brisées, tous se trouvent libres et se précipitent sans obstacle vers le corps du saint. Ceux qui portaient le brancard le soulevèrent alors fort aisément; les prisonniers le suivirent

inter reliquos obsequuntur, qui et a judice postea sine damno aliquo sunt dimissi.

4. Post hæc beatus confessor multis se virtutibus declaravit. Aiebat enim quidam religiosus, cœlos se apertos in die ejus sepulturæ vidisse; nec enim ambigitur quin post actus angelicos sidereis sit cœtibus aggregatus. Vinctus quidam, per viam illam qua beatum corpus Lingonis est exhibitum, ad antedictum castrum adducebatur. Cumque milites cum equitibus præcedentes post terga traherent vinctum, ad locum ubi beati confessoris artus quieverant pervenerunt. Quem prætereuntes, vinctus, invocato nomine beati antistitis, petiit ut eum sua misericordia liberaret. Quo orante, laxati sunt laquei de manibus ejus, et sentiens se solutum, quietum reddidit; coopertisque manibus, putabatur adhuc esse ligatus. Ingressi autem portam castri, cum ante atrium ecclesiæ pervenissent, hic exsiliens, et corrigiam ligaminis trahentium in manu tenens, cum auxilio omnipotentis Dei et obtentu beati pontificis liberatus est. Admirabile autem est et illud miraculum, qualiter beatum corpus ejus cum post multa tempora transferretur, apparuit gloriosum. Cum beatus pontifex in angulo basilicæ fuisset sepultus, et parvus esset locus ille, nec ibi populi sic possent accedere ut devotio postulabat, sanctus Tetricus[1] filius et successor ejus hæc cernens, et virtutes assidue operari prospiciens, ante altare basilicæ fundamenta jecit, erectaque absida, miro opere construxit et transvolvit : qua transvoluta, disruptoque pariete, arcum ædificavit. Quod opus perfectum atque exornatum, in medio absidæ locu-

(1) Cf. Hist. lib. IV, cap. XVI. (R.)

avec les autres, et plus tard le juge les renvoya absous de toute peine.

4. Après cela, le bienheureux confesseur se manifesta encore par un grand nombre de miracles. Un religieux disait que le jour de son ensevelissement il avait vu les cieux ouverts; et en effet, il n'est pas douteux qu'après ces actes angéliques notre saint n'ait été admis dans les assemblées célestes. On amenait un prisonnier à Dijon par le même chemin par lequel on avait amené de Langres le corps du saint. Et comme les soldats marchaient devant avec leurs chevaux, tirant après eux cet homme garrotté, ils arrivèrent au lieu où avaient reposé les membres du bienheureux confesseur. En passant, le prisonnier invoqua le nom du bienheureux évêque et lui demanda de le délivrer par un effet de sa miséricorde. A peine avait-il fait cette prière que les liens tombèrent de ses mains. Se sentant délié, il demeura tranquille, et, comme ses mains étaient couvertes, on le crut toujours enchaîné. Mais dès que l'on fut entré dans le château et qu'on fut parvenu devant le parvis de l'église, il s'élança, tenant en sa main la courroie avec laquelle ceux qui le traînaient l'avaient lié, et fut délivré par l'aide du Dieu tout-puissant et par l'intercession du bienheureux pontife. C'est aussi un miracle admirable que la gloire qui apparut en ce bienheureux corps au bout de plusieurs années, quand on en fit la translation. Le saint pontife avait été enseveli dans un coin de la basilique, en un lieu très-resserré, en sorte que le peuple ne pouvait en approcher comme la dévotion l'exigeait. Saint Tétricus, son fils et son successeur, s'apercevant de cela et voyant sans cesse s'opérer à son tombeau des miracles, jeta des fondations au devant de la partie de l'église où était l'autel et y traça une abside qu'il construisit circulairement par un admirable travail; le mur circulaire achevé, il abattit la muraille droite qui terminait l'ancien édifice et compléta sa construction en ouvrant à la place de cette muraille une grande arcade[1]. Lorsque l'ouvrage et son ornementation furent complétement finis, il creusa au milieu de l'abside

(1) Ce passage obscur devient assez clair, si l'on suppose que l'église primitive était une basilique à forme quadrangulaire que Tétricus agrandit par l'addition d'une abside à l'un de ses petits côtés.

lum fodit : quo corpus beati patris transferre volens, convocat presbyteros et abbates ad illud officium, qui vigilantes orabant, ut se beatus confessor ad hanc præparatam habitationem transferri permitteret. Mane autem facto, cum choris psallentium, apprehensum sarcophagum ante altare in absidam quam beatus episcopus ædificaverat, transtulerunt. Quod sepulcrum dum diligenter componunt, subito, et ut credo ad Dei jussum, opertorium sarcophagi motum est in una parte : et ecce apparuit beata facies ejus ita integra et illæsa, ut putares eum non mortuum esse, sed dormientem; sed nec de ipso vestimento quod cum eo positum fuit aliquid ostensum est diminutum : unde non immerito apparuit gloriosus post transitum, cujus caro non fuit corrupta ludibrio. Magna est enim corporis et cordis integritas, quæ et in præsenti sæculo præstat gratiam, et in futuro vitam largitur æternam, de qua Paulus apostolus ait : « Pacem sequimini et sanctificationem, sine qua nemo videbit regnum Dei. »

5. Puella quædam, die dominico cum suum caput componeret, pectine apprehenso, credo ob injuriam diei sancti, in manibus ejus adhæsit, ita ut affixi dentes tam in digitis quam in palmis magnum ei dolorem inferrent. Quæ cum basilicas sanctorum flens atque obsecrans circuiret, ad sepulcrum beati Gregorii antistitis in ejus virtute confisa prosternitur : cumque diutissime beati confessoris præsidium flagitasset, directa manus ejus ad opus pristinum pectine decidente reducitur. Sed et energumeni eum confitentes ad ejus sepulcrum sæpe purgantur. Nam plerumque vidimus post ejus transitum, virgula, cujus supra meminimus,

une crypte pour y transporter le corps de son bienheureux père. Il convoqua pour cet office les prêtres et les abbés, qui suppliaient assidûment le saint confesseur de permettre qu'on le transportât dans cette habitation préparée pour lui. Or, le lendemain matin, avec des chœurs de chants, ils prirent le cercueil devant l'autel et le transportèrent dans l'abside que le saint évêque avait bâtie. Mais comme on disposait avec soin le sépulcre, tout à coup par l'ordre de Dieu, à ce que je crois, le couvercle du cercueil se défit d'un côté, et voici qu'apparut le bienheureux visage du saint, intact et entier, en sorte que l'on eût cru que c'était non un mort, mais une personne endormie. On ne voyait non plus rien de gâté dans tout le vêtement qu'il avait sur lui; ce ne fut donc pas sans raison qu'il passa pour glorieux après son trépas, celui dont la chair n'avait pas été atteinte par la corruption des passions. Et certainement, c'est une grande intégrité de corps et de cœur que celle qui acquiert la grâce dans le siècle présent et qui, dans l'avenir, donne la vie éternelle avec tant de libéralité, suivant la parole de l'apôtre saint Paul : « Recherchez la paix et la sanctification, sans lesquelles personne ne verra le royaume de Dieu. [1] »

5. Une fille s'arrangeait les cheveux avec un peigne un dimanche. Le peigne, à cause, je crois, de l'injure qu'elle faisait au saint jour, s'attacha de telle sorte à ses mains que les dents entrèrent dans ses doigts et dans la paume de sa main, ce qui lui causa une vive douleur. Or comme elle parcourait en pleurant et en priant les basiliques des saints, elle se prosterna au tombeau de saint Grégoire, pleine de confiance en sa vertu; et après qu'elle eut fort longtemps sollicité l'appui du bienheureux confesseur, sa main se remit et le peigne en se retirant la rendit à son premier état. Les énergumènes aussi, lorsqu'ils confessent le nom du saint auprès de son sépulcre, sont souvent purifiés. Et nous avons vu plusieurs fois depuis sa mort, qu'en les touchant avec la baguette qu'il portait à la main, et dont nous avons parlé plus haut, ils se collaient telle-

(1) *Hebr.* XII, 14.

quam manu gerebat, per parietes ita eos affixos, ut putares illos validis atque acutissimis sudibus retineri.

6. Multa quidem et alia de eodem gesta cognovimus; sed ne fastidium incitarent, de pluribus pauca perstrinximus. Obiit autem episcopatus sui anno tricesimo tertio ætate nonagenarius, qui se virtutibus manifestis sæpius declaravit[1].

CAPUT VIII.

De sancto Nicetio Lugdunensi episcopo.

Præsentiæ[2] divinæ bonum, quod plerumque regno suo provideat quos asciscat, ipsa sæpius sacræ lectionis testantur oracula, sicut ad Jeremiam eximium vatem cœlestis oris mystica deferuntur eloquia, dicentis : « Priusquam te formarem in utero novi te, et antequam exires de vulva sanctificavi te. » Et ipse Dominus utriusque conditor Testamenti, cum illos quos largitio hilaris agneo decoratos vellere suis locat a dextris, quid ait? « Venite benedicti Patris mei, percipite præparatum vobis regnum a constitutione mundi. » Sed et illud vas electionis beatus apostolus : « Quos, inquit, præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. » Nam et de Isaac, Joanneque qualiter nascerentur, vel quid agerent, et nomen et opus prædixit et meritum. Sic nunc et de beato Nicetio ipsa illa prisca miseratio pietatis quæ immerita ditat, non nata sanctificat, et omnia priusquam gignantur et disponit et ordinat, qualibus sacerdotalis gratiæ infulis floreret

(1) Vid. hujus epitaphium a Fortunato, lib. IV, carm. 2. Eumdem Gregorius laudat Hist. lib. III, cap. xv et xix.
(2) Laud., *præscientiæ*. (R.)

ment aux parois, qu'on eût dit qu'ils y étaient retenus par de gros pieux bien aiguisés par le bout.

6. Nous savons encore beaucoup d'autres actions de ce saint prélat, mais, de peur de fatiguer nos lecteurs, nous n'en avons raconté que quelques-unes entre beaucoup d'autres. Il mourut la trente-troisième année de son épiscopat, et la quatre-vingt-dixième de son âge, cet homme qui s'est fait connaître souvent par d'éclatants miracles.

CHAPITRE VIII.

De saint Nizier, évêque de Lyon.

Les oracles de la sainte Écriture témoignent souvent qui sont ceux que le bien de la prescience divine destine pour son royaume, comme nous l'apprennent ces paroles mystiques d'une bouche céleste, disant à Jérémie, ce grand prophète : « Je t'ai connu avant que tu ne fusses formé dans le ventre de ta mère, et avant que tu n'en sortisses je t'ai sanctifié. » (*Jerem.* I, v.) Et le Seigneur lui-même, qui a fait l'un et l'autre Testament, quand il place à sa droite ceux que son heureuse largesse a couverts de la toison de l'agneau, que leur dit-il? « Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume que je vous ai préparé depuis la création du monde. » (*Matth.* xxv, 34.) Et le bienheureux apôtre, Paul, ce vase d'élection : « Ceux, dit-il, qu'il a connus et prédestinés pour devenir conformes à l'image de son Fils. » (*Rom.* viii, 29). Ainsi a-t-il prédit et d'Isaac (*Gen.* xvii) et de saint Jean (*Luc.* i,) comment ils devaient naître, comment ils devaient agir, leur nom, leurs œuvres, leur mérite. De même maintenant, au sujet du bienheureux Nizier, cette antique miséricorde qui enrichit ce qui ne le mérite pas, qui sanctifie ce qui n'est pas né, qui dispose et ordonne toutes choses avant qu'elles n'aient paru, révéla d'abord à sa mère de quelles

in terris, prius genitrici voluit revelare : de cujus vita retinetur quidem exinde libellus[1] nobiscum, nescio a quo compositus, qui multas quidem virtutes ejus pandit, non tamen vel exordium nativitatis conversionisque ejus, vel seriem virtutum declarat ad liquidum; et licet nec nos omnes ejus virtutes investigavimus, quas per eum Dominus vel occulte operari est dignatus, vel publice, tamen quæ ad priorem auctorem non pervenerunt, etsi rusticiori stylo pandere procuravimus.

1. Igitur Florentius[2] quidam ex senatoribus accepta Artemia conjuge, cum duos jam haberet liberos, ad episcopatum Janubensis urbis expetebatur, et re jam obtenta cum principe, ad domum revertitur, conjugique quæ egerat nuntiavit. Quod illa audiens respondit viro : « Desine quæso, dulcissime conjux, ab hac causa, et ne quæsieris episcopatum urbis, quia ego ex conceptu a te sumpto episcopum gero in utero. » Requievit vir sapiens audita uxore, rememorans illud quod vox divina quondam principi fidei nostræ Abrahæ beato præceperat : « Omnia quæcumque dixerit tibi Sara, audi vocem ejus. » Denique impletis pariendi diebus mulier enixa est puerum, quem quasi victorem[3] futurum mundi, Nicetium in baptismo vocitavit, eumdemque summa nutritum diligentia litteris ecclesiasticis mandavit institui. Defuncto autem patre, hic cum genitrice jam clericus in domo paterna residens, cum reliquis famulis manu propria laborabat, intelligens commotiones corporeas non aliter nisi laboribus et

(1) Hunc libellum ex ms. Cod. monasterii Jurensis edidit Chifletius in Paulino illustrato, et ex eo Bollandiani die 2 aprilis. (R.)
(2) Alias *Florentinus*. (R.)
(3) Victor græce νικητής.

vertus sacerdotales il serait orné en ce monde. Je possède sur sa vie un livre, dont je ne connais pas l'auteur, qui nous fait connaître beaucoup de choses de ses miracles, qui cependant ne nous dit clairement ni sa naissance, ni sa conversion, ni la suite des miracles qu'il a opérés; et nous, bien que nous n'ayons pas recherché toutes les merveilles que le Seigneur a faites par lui, soit en particulier soit en public, néanmoins nous nous sommes proposé de raconter dans la simplicité de notre style des choses qui ne sont pas parvenues à la connaissance du premier auteur.

1. Un homme de rang sénatorial, nommé Florentius, ayant pris pour femme Artémie et ayant déjà deux enfants, fut demandé comme évêque de la cité de Genève. Le prince y ayant consenti, Florentius revint à sa maison et annonça à sa femme ce qu'il avait fait. Celle-ci lui dit en l'apprenant : « Cesse je te prie, très-doux mari, de songer à cela, et ne recherche pas l'épiscopat de la cité, parce que je porte dans mes flancs un évêque que j'ai conçu de toi. » Cet homme sage ayant entendu cela demeura en repos, se rappelant ce que la parole divine avait recommandé autrefois au père de notre croyance, le bienheureux Abraham : « Écoute tout ce que dira ta femme Sara, prête la voix à son oreille. » (*Gen.* XVI, 12). Enfin le moment de l'accouchement étant arrivé, sa femme mit au monde un enfant qu'elle appela, à son baptême, Nizier, comme pour annoncer qu'il serait vainqueur du monde, et elle le fit élever avec le plus grand soin dans la connaissance des lettres ecclésiastiques. Son père étant mort, Nizier, quoique déjà clerc, demeura avec sa mère dans la maison paternelle, travaillant de ses mains avec les autres serviteurs; car il comprenait que les tentations corporelles ne peuvent être domptées que par les travaux et les

ærumnis opprimi posse. Quodam vero tempore, cum adhuc in domo ipsa degeret, orta est ei pusula mala in facie : quod virus invalescens ac excoquens, fecit puerum desperatum. Sed mater ejus jugiter inter multa sanctorum nomina, beati Martini nomen pro ejus salute peculiarius invocabat. Cumque per biduum puer jacuisset in lectulo clausis oculis, et nullum verbum consolationis matri lamentanti proferret; sed potius ipsa genitrix inter spem metumque titubans, juxta ritum exsequiarum necessaria funeris præpararet, secunda die ad vesperum aperiens oculos, ait : « Quo ivit mater mea! » quæ statim adveniens ait : « Ecce adsum, quid vis, fili! » Et ille : « Ne timeas, inquit, mater, beatus enim Martinus super me crucem Christi faciens, surgere me jussit incolumem. » Hæc effatus statim surrexit a lectulo, geminavitque virtus divina miraculi hujus gratiam, ut et Martini panderetur meritum, et hic quia futurus erat pontifex, a contagio salvaretur. Testis enim fuit hujus causæ visa cicatrix ejus in facie.

2. Ætate quoque jam tricenaria presbyterii honore præditus, nequaquam se a labore operis quod prius gessit abstinebat, sed semper manibus propriis operabatur cum famulis, ut Apostoli præcepta compleret, dicentis : « Laborate manibus, ut habeatis unde tribuere possitis necessitatem patientibus. » Illud omnino studebat, ut omnes pueros qui in domo ejus nascebantur, ut primum vagitum infantiæ relinquentes loqui cœpissent, statim litteras doceret ac psalmis imbueret : scilicet ut ingressui tale jungeretur psallentium, ut tam antiphonis quam meditationibus diversis, ut devotio flagitabat animi, posset implere. Castitatem autem non

fatigues. Or un jour, comme il était encore dans la même maison, il lui vint au visage une mauvaise pustule, qui avec le temps s'augmenta et s'enflamma, au point de faire désespérer de sa vie. Mais sa mère qui entre beaucoup de saints invoquait continuellement le bienheureux Martin pria ce dernier plus particulièrement pour la guérison de son fils. Et, comme pendant deux jours l'enfant avait reposé dans son lit les yeux fermés et n'avait fait entendre à sa mère aucune parole de consolation, celle-ci, balançant entre l'espérance et la crainte, préparait déjà les choses nécessaires à ses funérailles, lorsque le deuxième jour, vers le soir, celui-ci ouvrant les yeux dit : « Où est allée ma mère? » Elle accourant aussitôt dit : « Me voici, que veux-tu, mon fils? » Et lui : « Ne crains rien, dit-il, ma mère; car le bienheureux Martin faisant sur moi le signe de la croix m'a ordonné de me lever parce que je ne suis plus malade. » Et ayant dit cela, il se leva de son lit. La vertu divine redoubla la grâce de ce miracle, et pour faire connaître le mérite de saint Martin et pour délivrer d'un mal contagieux celui qui devait être pontife plus tard. La cicatrice qui lui demeura au visage resta comme témoin de ce qui était arrivé.

2. A l'âge de trente ans il fut honoré de la dignité de prêtre[1], mais il ne s'abstint pas pour cela de l'ouvrage qu'il faisait auparavant; il continua de travailler de ses mains avec les serviteurs, pour accomplir ce précepte de l'Apôtre qui dit : « Travaillez de vos mains, afin que vous puissiez donner à ceux qui sont dans le besoin. » (*Ephes.* IV, 38). Il s'occupait surtout de faire en sorte que tous les enfants qui naissaient en sa maison, aussitôt qu'ils commençaient à parler, fussent instruits dans les lettres et dans les psaumes, de manière qu'ils pussent les chanter et les méditer avec les autres et remplir ainsi leur esprit de bonnes choses, suivant que la dévotion le pouvait suggérer. Quant à la chasteté, non-seu-

(1) En 543. On voit par son épitaphe qu'il était né en 513.

modo hic diligenter erat custodiens, verum etiam custodiendi gratiam aliis jugiter prædicabat, et a polluto tactu et verbis obscenis ut desisterent edocebat. Nam recolo in adolescentia mea cum primum litterarum elementa cœpissem agnoscere, et essem quasi octavi anni ævo, et ille indignum me lectulo locari juberet, ac paternæ dilectionis dulcedine ulna susciperet, oram indumenti sui articulis arripiens, ita se colobio concludebat, ut nunquam artus mei beata ejus membra contingerent. Intuemini, quæso, et advertite cautelam viri Dei! Quod si ab infantuli artubus, in quo nulli adhuc esse poterant stimuli concupiscentiæ, nulla incitamenta luxuriæ, ita se, ne ab ejus artubus tangeretur, abstinuit; qualiter de loco ubi suspicio luxuriæ esse potuit, ille refugit? Erat enim, ut diximus, castus corpore, mundus corde, non in scurrilitate verba proferens, sed semper quæ Dei sunt loquens. Et licet omnes homines in illo cœlestis charitatis vinculo diligeret, matri tamen ita erat subditus, ut quasi unus ex famulis obaudiret.

3. Denique ægrotante Sacerdote Lugdunensi antistite in urbe Parisiaca, cum a Childeberto seniore magno amore diligeretur, voluit rex usque ad ejus lectulum proficisci, ac visitare infirmum. Quo veniente ait episcopus: « Optime nosti, o rex piissime, quod tibi in omnibus necessitatibus tuis fideliter servierim, ac quæcumque injunxisti devote impleverim; nunc precor ut quia tempus resolutionis meæ adest, ne dimittas me ab hoc mundo cum dolore discedere; sed unam petitionem quam supplico libenter indulge. » Et ille : « Pete, inquit, quod volueris et obtinebis. » « Rogo, ait, ut Nicetius presbyter, nepos meus, ecclesiæ Lugdu-

lement il la gardait avec le plus grand soin, mais encore il recommandait toujours aux autres de ne la point corrompre et de s'abstenir d'attouchements déshonnêtes et de toute parole impure. En effet, je me souviens que dans ma jeunesse, alors que je commençais à connaître mes lettres et que j'étais dans ma huitième année, il me disait à moi indigne, de me mettre dans son lit où il me prenait entre ses bras avec la douceur de l'affection paternelle, et tenant de ses doigts le bord de son vêtement il s'en enveloppait si bien que mon corps n'était jamais atteint de l'attouchement de ses bienheureux membres. Considérez, je vous prie, et remarquez la précaution de l'homme de Dieu, qui s'abstenait ainsi de toucher à un enfant, où il ne pouvait encore y avoir le moindre aiguillon de la concupiscence ni la moindre excitation à l'impureté. Combien donc là où il pouvait y avoir quelque soupçon d'impureté, devait-il le fuir? En effet, comme nous l'avons dit, il était si chaste de corps, si pur de cœur, que jamais il ne disait une parole équivoque, mais que toujours il parlait des choses de Dieu. Et bien qu'il embrassât tous les hommes par ce lien de la céleste charité, cependant il était tellement soumis à sa mère qu'il lui obéissait comme un de ses serviteurs.

3. Sacerdos, évêque de Lyon, se trouvant malade à Paris[1] et étant fort aimé du roi Childebert l'ancien, celui-ci voulut se rendre jusqu'à son lit et visiter le malade. A son approche l'évêque dit : « Tu as parfaitement connu, ô très-pieux roi, que je t'ai fidèlement servi dans toutes tes nécessités et que j'ai exécuté scrupuleusement tout ce que tu m'as ordonné; maintenant je te demande que, puisque le moment de ma fin est arrivé, tu ne me laisses point partir de ce monde avec douleur; mais accorde-moi de grâce une humble prière que j'ai à te faire. » Et celui-ci : « Demande, dit-il, ce que tu voudras, et tu l'obtiendras. — Je demande, dit l'évêque, que le prêtre Nizier, mon neveu, me succède comme évêque de

(1) Sacerdos mourut à 65 ans, le 12 septembre 551; suivant dom Ruinart en 552. Vulgairement appelé *S. Serdot*, *S. Sardot*, *S. Sacerde* et *S. Sadroc*. On a une longue inscription gravée sur sa tombe à l'époque de sa mort; voy. de Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 588.

nensi substituatur episcopus. Est enim, ut mei testimonii verba proferunt, amator castimoniæ dilectorque ecclesiarum et in eleemosynis valde devotus, et quæcunque servos Dei decent, et operibus gerit et moribus. » Respondit rex : « Fiat voluntas Dei. » Et sic pleno regis et populi suffragio episcopus Lugdunensis ordinatus fuit. Erat enim præcipuus concordiæ ac pacis amator : et si læsus fuisset ab aliquo, statim aut remittebat per se, aut per alium insinuabat veniam deprecari. Nam vidi ego quodam tempore Basilium presbyterum missum ab eo ad Armentarium[1] comitem, qui Lugdunensem urbem his diebus potestate judiciaria gubernabat; dixitque ad eum : « Pontifex noster causæ huic, quæ denuo impetitur, dato judicio, terminum fecit, ideoque commonet ne eam iterare præsumas. » Qui furore succensus respondit presbytero : « Vade et dic ei quia multæ sunt causæ in ejus conspectu positæ, quæ alterius judicio finiendæ erunt. » Regressus presbyter quæ audivit simpliciter exposuit. Sanctus vero Nicetius commotus contra eum, ait : « Vere, inquam, quia eulogias de manu mea non accipies, pro eo quod verba quæ furor exegit meis auribus intulisti. » Erat autem convivio recumbens, ad cujus et ego lævam cum adhuc diaconatus fungerer officio propinquus accubueram, dixitque mihi secretius : « Loquere presbyteris, ut deprecentur pro eo. » Cumque locutus fuissem, non intelligentes voluntatem sancti silebant. Quod ille cernens : « Tu, inquit, surge et deprecare pro eo. » At ego cum trepidatione consurgens osculatus sum sancta ejus genua, orans pro presby-

(1) Bell., *Ermentarium*. (R.)

Lyon. Car mon témoignage peut dire de lui qu'il est chaste, qu'il aime les églises, qu'il est très-porté à l'aumône et qu'il se plaît dans ses œuvres et dans ses mœurs à faire tout ce qui convient aux serviteurs de Dieu. » Le roi répondit : « Que la volonté de Dieu soit faite. » Et ainsi Nizier avec le plein consentement du roi et du peuple fut consacré évêque de Lyon. Il se montra toujours extrêmement ami de la concorde et de la paix ; et, s'il était offensé par quelqu'un, il pardonnait aussitôt cette offense de lui-même ou il insinuait par quelque autre qu'on demandât pardon. Je vis un jour le prêtre Basile, envoyé par lui au comte Armentarius, alors investi de la puissance judiciaire dans la ville de Lyon, pour lui dire : « Notre pontife a terminé par son jugement telle affaire qui néanmoins revient de nouveau, et il t'avertit de ne pas t'occuper de la reprendre. » Le comte enflammé de colère répondit au prêtre : « Va lui dire qu'il y a bien des causes portées en sa présence qui se termineront par le jugement d'un autre que lui. » Le prêtre étant de retour rapporta simplement la chose comme il l'avait entendue. Alors saint Nizier fâché contre lui : « En vérité, dit-il, tu ne recevras pas de ma main les eulogies, parce que tu as fait entendre à mes oreilles des paroles dictées par la colère. » Il était en ce moment à table, et j'étais le plus proche de lui à sa gauche, exerçant alors l'office de diacre, et il me dit tout bas : « Parlez aux prêtres afin qu'ils me prient pour lui. » Je leur parlai, mais ils se taisaient ne comprenant pas l'intention du saint. Ce que voyant il me dit : « Toi, il faut te lever et solliciter pour lui. » M'étant donc levé en tremblant, je baisai ses saints

tero. Quo indulgente, atque eulogias porrigente, ait : « Rogo, dilectissimi fratres, ut verba inutilia quæ ignave mussitantur, aures meas non verberent, quia non est dignum ut homines rationabiles irrationabilium hominum procacia verba suscipiant. Hoc tantum vos studere oportet, ut illi qui contra Ecclesiæ utilitatem quædam machinare cupiunt, vestris propositionibus confundantur; irrationabilia enim non solum non admirari, sed nec audire desidero. » O beatum virum qui omni intentione vitare cupiebat scandalum! Audiant autem hæc illi, qui si offensi fuerint, ignoscere nolunt, sed totam in sua ultione convocantes urbem, etiam testes adhibere non metuunt, qui vocibus nefariis dicant : « Hæc et hæc audivimus de te hunc loquentem. » Et ita fit ut pauperes Christi talibus accusationibus misericordia postposita opprimantur.

4. Quodam autem mane cum surrexisset ad matutinas sanctus Nicetius, exspectatis duabus antiphonis, ingressus est in sacrarium, ubi dum resideret, diaconus responsorium psalmum canere cœpit. Et ille commotus, ait : « Sileat, sileat, nec præsumat canere justitiæ inimicus. » Et dicto citius oppilato ore siluit. Jussitque eum vocari ad se sanctus, et ait : « Nonne præceperam tibi ne ingredereris ecclesiam Dei? et cur ausu temerario ingredi præsumpsisti? aut cur vocem in canticis dominicis es ausus emittere? » Stupentibus autem omnibus qui aderant, et nihil mali de diacono noverant, exclamavit dæmonium in eo, et se torqueri a sancto immensis cruciatibus confitetur. Ipse enim præsumpserat in ecclesia canere, cujus vocem ignorantibus populis sanctus agnovit, et ipsum verbis acerrimis, non diaconum, exsecravit. Tunc impositis sanctus diacono

genoux et je priai pour le prêtre. Il accorda la demande et présentant à celui-ci les eulogies il dit : « Je vous prie, mes chers frères, que des paroles inutiles qui ne sont qu'un grossier murmure ne viennent pas frapper mes oreilles, parce qu'il n'est pas convenable que des hommes raisonnables retiennent les vains discours d'hommes déraisonnables. Seulement vous devez vous appliquer à confondre par vos arguments ceux qui s'efforcent de machiner contre l'intérêt de l'Église; quant aux paroles déraisonnables, non-seulement je n'en fais aucun cas, mais je ne veux même pas les entendre. » O heureux homme qui voulait de toutes ses forces éviter le scandale! Que ceux-là entendent ces choses, qui, s'ils sont offensés, ne savent pas pardonner, mais appelant toute une ville à partager leur vengeance, ne craignent pas aussi d'avoir des témoins qui par de méchants rapports disent : « Nous avons entendu celui-ci disant de vous ceci et cela. » Et ainsi il arrive que les pauvres de Jésus-Christ sont opprimés, sans qu'on soit touché d'aucune miséricorde.

4. Un matin saint Nizier s'étant levé pour les matines, après avoir attendu que deux antiennes fussent chantées, entra dans le chœur, où, dès qu'il fut assis, un diacre entonna le psaume responsoire. Et voilà que l'évêque irrité dit : « Qu'il se taise, qu'il se taise, et que l'ennemi de la justice n'ait pas la hardiesse de chanter. » et ces paroles n'eurent pas été plutôt prononcées que le diacre se tut ayant la bouche obstruée. Le saint le fit venir auprès de lui et dit : « Ne t'avais-je pas recommandé de ne pas entrer dans l'église de Dieu? Pourquoi as-tu été assez hardi pour y entrer? et pourquoi as-tu osé mêler ta voix aux cantiques sacrés? » Or tous les assistants s'étonnaient, ne connaissant rien de mal du diacre, lorsque le démon qui le possédait se mit à crier et à faire l'aveu que le saint lui faisait éprouver d'immenses tourments. Il avait osé, en effet, chanter dans l'église; mais sa voix ignorée du peuple avait été reconnue par le saint qui maltraita, non pas le diacre, mais lui, démon, par les plus dures paroles. Puis ayant imposé les mains

manibus, ejecto dæmone, personam restituit integræ menti.

5. His et aliis signis declaratus in populis, episcopatus sui anno XXII, ætate sexagenaria, migravit ad Christum. Qui dum ferretur ad sepeliendum, cæcus quidam se sub feretro flagitavit adduci, statimque ingressus, vultus diu lumine viduatus, reseratis oculis, adornatur[1] : nec distulit divina pietas beatos artus glorificare signis, cujus beatam animam cum choris angelicis suscipiebat in astris. Post dies autem quos lex Romana sancivit, ut defuncti cujuspiam voluntas publice relegatur, hujus antistitis testamentum in foro delatum, turbis circumstantibus, a judice reseratum recitatumque est. Presbyter quoque basilicæ tumens felle, quod nihil loco illi in quo sepultus fuerat reliquisset, ait : « Aiebant semper plerique stolidum fuisse Nicetium : nunc ad liquidum verum esse patet, cum nihil basilicæ in qua tumulatus est delegavit. » Sequenti autem nocte apparuit presbytero cum duobus episcopis, id est Justo atque Eucherio, in veste fulgenti, dicens ad eos : « Hic presbyter, sanctissimi fratres, blasphemiis me obruit dicens quia nihil facultatis scripserim templo huic quo requiesco ; et nescit quia quidquid pretiosius habui ibidem reliqui, id est glebam corporis mei. » At illi dixerunt : « Injuste fecit ut detraheret servo Dei. » Conversusque sanctus ad presbyterum, pugnis palmisque guttur ejus illisit, dicens : « Peccator conterende, desine stulte loqui. » Expergefactus autem presbyter, tumefactis faucibus ita doloribus coarctatur,

(1) Vide lib. de Glor. conf. cap. LXI, quod est de ejus miraculis. (R.)

sur le diacre et chassé ainsi le démon, il rendit à l'homme tout son bon sens.

5. Après s'être fait connaître aux peuples par ces signes et par d'autres semblables, il passa à Jésus-Christ dans la vingt-deuxième année de son épiscopat et la soixantième de son âge[1]. Tandis qu'on le portait en terre, un aveugle demanda à être placé sous le cercueil, et aussitôt qu'il y fut il recouvra la vue qu'il avait perdue depuis longtemps, et ainsi la bonté divine ne différa pas de glorifier par des miracles les bienheureux membres de celui dont elle recevait l'âme dans les cieux au milieu des chœurs des anges. Lorsque furent écoulés les jours fixés par la loi romaine pour que le testament de tout défunt soit lu en public[2], celui de ce pontife fut apporté sur la place publique où, en présence du peuple, il fut ouvert et lu par le juge. Or un prêtre de la basilique gonflé de fiel, parce que le saint n'avait rien laissé à cette église où il était inhumé, dit : « Bien des gens disaient toujours que Nizier avait peu d'esprit : on le voit bien maintenant, puisqu'il n'a rien légué à l'église où il est enterré. » Mais la nuit suivante il apparut au prêtre, en habit éclatant, avec deux évêques, Just et Euchère[3], auxquels il disait : « Ce prêtre, mes très-saints frères, me couvre de blasphèmes en disant que je n'ai rien légué à ce temple où je repose, et il ignore que je lui ai laissé ce que j'ai de plus précieux, c'est-à-dire la poussière de mon corps. » Et ceux-ci répondirent : « Il a mal agi de dénigrer un serviteur de Dieu. » Le saint s'étant alors tourné vers le prêtre le frappa des poings et des mains sur la gorge en disant : « Pécheur digne d'être foulé aux pieds, cesse de parler sottement. » Le prêtre s'étant éveillé sentit sa gorge enflée prise de telles douleurs qu'il avait beaucoup de peine à

(1) On a conservé son épitaphe, en vingt-quatre vers latins, qui n'ajoute rien aux récits de Grégoire, si ce n'est la date exacte de la mort du saint : « Quarto nonas aprilis anno XXXIII° post Justinum et indictione sexta. » (2 avril 573.)

(2) Dans la législation impériale antéjustinienne, c'était du troisième au cinquième jour après la mort du testateur (Pauli *Sentent.* IV, VI). Voy. au Digeste (XXIX, tit. III) : *Testamenta quemadmodum aperiantur, inspiciantur et describantur.*

(3) Évêques de Lyon.

ut ipsas quoque salivas oris vix cum labore posset maximo deglutire. Unde factum est ut per dies quadraginta lectulo decubans graviter cruciaretur : sed, invocato confessoris nomine, sanitati redditus, nunquam ausus est ea verba quæ prius præsumpserat garrulare. Et quia novimus Priscum episcopum huic sancto semper fuisse adversum, diacono cuidam hujus casulam[1] tribuit. Erat autem valida, eo quod et ipse vir Dei robusto fuisset corpore. Cappa[2] autem hujus indumenti ita dilatata erat atque consuta, ut solent in illis candidis fieri quæ per Paschalia festa sacerdotum humeris imponuntur; ibatque diaconus cum hoc vestimento discurrens, ac parvipendens de cujus usibus remansisset, hoc habens in lectulo, hoc utens in foro, de cujus fimbriis, si credulitas certa fuisset, reddi potuit salus infirmis. Cui ait quidam : « O diacone, si scires virtutem Dei, et quis fuit cujus vestimento uteris, cautius te cum eo vivere oportebat. » Cui ille : « Vere, inquit, dico tibi, quia et hac casula tergo utor, et de capsa ejus parte prolixiore decisa tegumen pedum aptabo. » Fecit illico miser quod pollicitus est, suscepturus protinus divini judicii ultionem. Verum ubi deciso cucullo aptatis pedulis pedes operuit, extemplo arreptus a dæmone ruit in pavimento. Erat enim solus in domo, nec erat qui succurreret misero. Cumque spumas cruentas ore projiceret, extensis ad focum pedibus, pedes cum pedulibus ignis pariter devoravit. Hactenus de ultionibus.

(1) Colb., infra, *cusubulam*. Bell., *casublam*. Laud., *cabsulam*. (R.)

(2) Laud. et plerique edit. *capsa*. Vide Mabillon. lib. I Liturg. Gallic. cap. 7, n. 2. (R.)

avaler sa salive. D'où il résulta qu'il fut obligé de garder le lit pendant quarante jours en proie aux plus vives souffrances; mais ayant invoqué le nom du confesseur il fut rendu à la santé et il n'osa plus depuis proférer de telles paroles. L'évêque Priscus[1] que nous avons connu comme ayant été toujours fort ennemi de ce saint, donna à un certain diacre une cape que Nizier avait portée. Elle était ample car cet homme de Dieu était puissant de corps. Le capuchon de ce vêtement était large et cousu, comme on a coutume de le faire pour les chapes blanches qui se mettent pendant les fêtes de Pâques sur les épaules des prêtres. Or le diacre allait partout avec ce vêtement et faisait peu de cas de l'usage auquel il avait servi. Il le conservait au lit, il s'en servait dans la place publique, sans songer que ses franges, si la foi y eût été bien solide, pouvaient rendre la santé aux malades. Quelqu'un lui dit : « O diacre, si tu connaissais la vertu de Dieu et quel fut celui dont tu portes le vêtement, tu en userais avec plus de précaution. » Celui-ci répondit : « Je te dis en vérité que je me sers de cette chape pour me couvrir le derrière, et de ce qu'il y a de trop grand dans le capuchon pour moi, j'en ferai faire des chaussons. » Le misérable exécuta sur-le-champ ce qu'il avait dit, devant subir aussitôt la vengeance du jugement divin. En effet, dès qu'il eut défait le capuchon pour s'en faire des chaussures qu'il mit à ses pieds, le diable se saisit de lui et le rua sur le plancher. Il était alors seul dans sa maison et il n'y avait personne qui pût le secourir. Et comme il jetait de sa bouche une écume sanglante, ayant étendu ses pieds au foyer, le feu brûla ses pieds avec ses chaussons. Voilà ce que j'avais à dire touchant les vengeances.

1. Cf. *Hist.* IV, XXXVI.

6. Agiulfus[1] quoque diaconus noster a Roma veniens, beata nobis sanctorum pignora deferebat. Hic causa orationis tantum locum quo sanctus quiescit adivit, ingressusque ædem, dum diversorum miraculorum opus illustre perpendit, vidit immensum catervatim populum ad ejus sepulcrum, ac velut felicium examina apum ad consuetum alveare confluere; et alios, presbytero qui aderat ministrante, particulas ceræ pro benedictione sumere, alios parumper pulveris, nonnullos disruptas ab opertorio ejus fimbrias capere, et abire ferentes in disparibus causis unam gratiam sanitatis. Hæc ille cernens, fide compunctus, lacrymans, ait : « Si marinorum me moles fluctuum sulcare tonsis actum mei sacerdotis devotio fecit, ut lustrata Orientalium martyrum sepulcra, aliquid de eisdem pignoris deferre deberem, cur non Gallicani mei confessoris pignora capiam, per quæ mihi meisque salus integra reparetur? Et statim accedens, quasdam de herbulis[2], quas devotio populi sacrum jecit in tumulum, manu linteo operta, sacerdote porrigente suscepit, repositasque diligenter domum detulit : sed statim fidem hominis miraculorum actio comprobavit. Nam discerptis de his foliis, frigoriticis cum aquæ potu porrectis, protinus cum haustu salutem invexit, sed et multis deinceps. Quando autem nobis hæc retulit, jam quatuor exinde sanos factos ab hac infirmitate narravit. Joannes autem presbyter noster, dum ab urbe Massiliensi cum commercio negotiationis suæ rediret, ad hujus sancti sepulcrum in oratione prosternitur, de qua consurgens,

(1) Editi *Aigulfus*. (R.)
(2) Vide lib. VII Hist. cap. XII, et de Glor. conf. cap. L.

6. Aigulfe, notre diacre, revenant de Rome, nous en rapportait de bienheureuses reliques des saints. Il se rendit en passant, seulement pour y faire sa prière, au lieu où le saint reposait, et, étant entré dans l'édifice, il examinait le registre des miracles illustres qui s'y étaient passés, lorsqu'il vit une immense foule de peuple auprès du tombeau et qui s'y amassait comme des essaims d'abeilles autour de leur ruche, les uns prenant du prêtre qui se tenait là pour les leur donner des morceaux de cire qu'ils emportaient comme objet bénit, les autres un peu de poussière, quelques-uns s'emparant de quelques brins de frange qu'ils tiraient de la couverture du tombeau, croyant tous emporter pour cela une même grâce de santé applicable à des cas différents. Ce que le diacre plein de foi ne put voir sans verser des larmes, et il dit : « Si la dévotion de mon évêque m'a fait traverser les masses liquides de la mer pour aller visiter les sépulcres des martyrs de l'Orient et en rapporter des reliques, pourquoi n'en prendrai-je pas d'un saint confesseur des Gaules, par lesquelles je conserverai ma santé et celle des miens? » Et en même temps s'approchant, il reçut quelques herbes de celles que la dévotion du peuple avait déposées sur le saint tombeau et que le prêtre lui donna de sa main enveloppée dans un linge. Il les porta soigneusement dans sa maison, et tout aussitôt l'action des miracles justifia la foi de l'homme. Car ayant fait prendre une infusion de ces feuilles à des gens qui avaient la fièvre, ils en furent guéris sur-le-champ, aussi bien que beaucoup d'autres qui le furent plus tard. En nous racontant cela, il nous dit que, par le même moyen, il avait déjà rendu la santé à quatre personnes atteintes du même mal. Jean, notre prêtre, revenant de la ville de Marseille avec de la marchandise de son commerce[1], vint faire son oraison au tombeau du saint; puis, se levant, il aperçut des chaînes

(1) Avec des reliques, veut-il dire peut-être?

aspicit confractas compedes, disruptasque maculas catenarum, quæ culpabilium vel astrinxerant colla, vel suras attriverant, et admiratus est : sed hæc contemplatio non fuit vacua miraculis. Nam rediens ad nos presbyter, asserebat cum sacramento tres coram se ibi cæcos fuisse lumini redditos, ac domum rediisse salvatos. Nam apud Genabensem Galliarum urbem dum ejus reliquiæ cum honore psallentii portarentur, tantam ibi Dominus gratiam præstare dignatus est, ut suppliciter adorantes, et cæsi visum, et claudi reciperent gressum : nec dubitare poterat quispiam præsentem esse confessorem, cum videbant talia infirmis remediorum munera ministrari.

7. Seditio etenim in quodam loco exorta, cum vulgo sæviente volantibus saxis ac facibus, furor arma non mediocriter ministraret, unus elevato ensis acumine cum assultu gravi virum perculit. Post dies autem paucos nactus ab interempti germano, simili exitu trucidatur. Quod cum judex loci illius comperisset, vinctum virum in carcerem retrudi præcepit, dicens : « Dignus est letho hic scelestus occumbere, qui voluntatis propriæ arbitrio, nec exspectato judice, ausus est temere mortem fratris ulcisci. » In qua dum teneretur custodia, et multorum sanctorum nominibus invocatis misericordiam precaretur, quasi ad sanctum Dei proprie conversus, ait : « Audivi de te, sancte Niceti, quod sis potens in opere misericordiæ, ac pius in compeditorum flentium absolutione. Deprecor nunc, ut me illa supereminenti pietate visitare digneris, qua in reliquorum absolutione vinctorum sæpius claruisti. » Et post paululum obdormiens, apparuit ei vir beatus, dicens : « Quis es tu, qui nomen Nicetii invocas? aut

brisées et des fers rompus qui avaient retenu le col ou les jambes de criminels et de captifs, et il fut plein d'admiration; mais cette contemplation même ne fut pas privée de miracles. En effet, lorsqu'il revint vers nous, ce prêtre affirmait avec serment que trois aveugles y avaient recouvré la vue en sa présence et s'en étaient revenus chez eux guéris. Et comme on portait les reliques du saint avec honneur, en chantant des hymnes, à Orléans, ville des Gaules, le Seigneur y fit paraître tant de grâces que, se prosternant devant elles, les aveugles recouvrèrent la lumière et les boiteux marchèrent droit; et personne ne saurait douter que le saint confesseur ne fût présent quand on voyait de tels dons accordés aux infirmes.

7. Une sédition s'étant élevée quelque part, alors que la foule en fureur faisait voler les pierres et les torches et se procurait de tous côtés des armes, un homme armé d'une épée nue en vint frapper un autre d'un grand coup, et, peu de jours après, le frère de celui qui avait été tué en fit autant à ce meurtrier. Ce qu'ayant appris, le juge du lieu fit mettre cet homme en prison, disant : « Il est digne de mort, le scélérat qui, sans attendre la décision du juge, a la témérité de vouloir venger la mort de son frère[1]. » Le prisonnier, après avoir invoqué les noms de plusieurs saints pour exciter leur compassion, se tourna d'une manière en quelque sorte spéciale vers le saint de Dieu, et lui dit : « J'ai entendu dire de toi, saint Nizier, que tu es puissant dans les œuvres de miséricorde et généreux pour la délivrance des captifs qui pleurent devant toi. Je te supplie maintenant de daigner me visiter par cette bonté excellente qui a brillé si souvent dans la délivrance de ceux qui étaient enchaînés. » Peu de temps après, pendant qu'il dormait, le bienheureux lui apparut et lui dit : « Qui es-tu, toi qui invoques

(1) Le délinquant était donc un Romain, et le juge lui appliquait la loi romaine; car la loi barbare autorisait le meurtre en pareille circonstance. La phrase de Grégoire semble une protestation à mots couverts contre ces mœurs brutales.

unde nosti quis fuerit, quod eum obsecrare non desinis? » At ille causam delicti ex ordine reserans, adjecit : « Miserere, quæso, mihi, si tu es vir Dei quem invoco. » Cui sanctus ait : « Surge in nomine Christi, et ambula liber; a nullo enim comprehenderis. » At ille in hac expergefactus voce se absolutum, catenis comminutis confractaque trabe, miratur. Nec moratus, nemine retinente, usque ad ejus sepulcrum perrexit intrepidus. Tunc a judice noxialis culpæ damnatione concessa, laxatus abscessit ad propria

8. Gratum est illud addi miraculis, quid accensus ad lectum ejus fecerit cicindilis, quia ingentia sunt quæ hic sanctus in cœlis habitans operatur in terris. Igitur lectulus, in quo sanctus quiescere erat solitus, sæpius miraculis adornatur illustribus, quique grandi studio ab Ætherio nunc episcopo fabricatus devotissime adoratur non immerito, cum frigoritici sæpius sub eo siti, compresso vapore ac frigore, salvantur, cæterique infirmi ibidem projecti protinus sublevantur. Palla etenim speciosa tegitur, lychni in ea jugiter accenduntur. Unus igitur ex his per quadraginta dies totidemque noctes, ut ipse æditiuus asseruit, absque ullius fomenti adjutorio perduravit splendens, in quo nec papyrus addita, nec gutta olei stillantis adjecta, sed in ipsa qua primum statutus est compositione, permansit in luce præclara. Hujus sancti reliquias Gallomagnus Tricassinorum pontifex devotus expetiit, quæ cum psallentio deducerentur, et cæcorum oculi illuminati sunt earum virtute, et aliorum morborum genera meruerunt recipere medicinam. Ad nos quoque facietergium, dependentibus villis intextum, quod sanctus super caput in die obitus sui habuit, est perlatum : quod nos tanquam

le nom de Nizier? et d'où sais-tu ce qu'il était, puisque tu ne cesses de le supplier? » Cet homme lui ayant fait le récit détaillé de son délit, ajouta : « Aie pitié de moi, je te prie, si tu es l'homme de Dieu que j'invoque. » Le saint lui dit : « Lève-toi, au nom du Christ, et marche libre; tu ne seras retenu par personne. » Celui-ci, s'étant éveillé, fut plein d'étonnement en voyant ses chaînes brisées et la poutre rompue, et aussitôt, sans que personne l'arrêtât, il se rendit sans crainte au tombeau du saint. Alors, le juge lui ayant fait grâce de la condamnation à la peine qu'il avait encourue, il fut relâché et retourna chez lui.

8. A ces miracles je me plais à joindre celui qu'il a fait par une lampe allumée auprès de son lit; car les choses que notre saint, habitant dans les cieux, opère maintenant sur la terre, sont vraiment grandes. Le lit donc, dans lequel le saint avait coutume de reposer, et qui avait été fabriqué avec le plus grand soin par Æthérius, maintenant évêque[1], a été illustré par de fréquents miracles; aussi y vient-on en grande dévotion; car ceux qui sont pris de la fièvre n'ont qu'à se placer dessous pour être guéris de leur frisson, ainsi que beaucoup d'autres malades qui, mis à la même place, sont soulagés aussitôt. Il est couvert d'une belle housse et des lampes sont continuellement allumées autour. Une de celles-ci continua de brûler pendant quarante jours et quarante nuits, comme le sacristain nous l'a assuré, sans qu'on y mît rien pour l'entretenir, ni papyrus pour la mèche, ni une goutte d'huile; mais, laissée dans le même état où elle avait été primitivement mise, elle demeura brillante de lumière. Gallomagnus, évêque de Troyes[2], vint en grande dévotion chercher des reliques de ce saint, et, tandis qu'on les emportait, au chant des psaumes, leur vertu ouvrit les yeux des aveugles, et beaucoup d'autres malades obtinrent d'être guéris. L'on nous a aussi apporté un mouchoir garni de sa peluche, que le saint avait sur la tête le jour de sa mort.

(1) Successeur de Priscus. Voy. *Hist.*, IX, XLI et X, XXVIII.
(2) Assista au concile de Paris en 573 et à celui de Mâcon en 581. (R)

munus cœleste suscepimus. Factum est autem, ut post dies plurimos ad benedicendam ecclesiam in parochia Paternacensi urbis Turonicæ invitaremur. Accessi, fateor, sacravi altare, decerpsi fila de linteo, locavi in templo : dictis missis, facta oratione, discessi. Paucis deinde diebus interpositis, advenit ad nos ille qui invitaverat, dicens : « Gaude in nomine Domini, sacerdos Dei, de virtute beati Nicetii antistitis, nam noveris quia ostendit magnum miraculum in ecclesia quam sacrasti. Cæcus enim erat in pago nostro diuturna cæcitatis et caliginis oculorum nocte detentus, cui apparuit vir quidam per visum noctis, dicens : « Si vis sanus fieri, prosternere in orationem coram basilicæ sancti Nicetii altari, et recipies visum. » Quod cum fecisset, disruptis tenebris, lumen ei virtus divina patefecit. Posui, fateor, de his pignoribus et in aliis basilicarum altaribus, in quibus et energumeni sanctum confitentur, et fidelis oratio sæpius promeretur effectum. Phronimii igitur Agathensis episcopi famulus epileptici morbi accessu fatigabatur, ita ut plerumque cadens ac spumans linguam suam propriis dentibus laceraret : et cum ei a medicis plurima fierent, accidebat ut, paucis mensibus interpositis, non tangeretur a morbo; sed iterum in recidivum cruciatum ruens, pejus quam prius egerat perferebat. Dominus vero ejus cum vidisset tantas virtutes ad sepulcrum beati Nicetii fieri, dixit ad eum : « Vade et prosternere coram sepulcro sancti, orans ut te adjuvare dignetur. » Qui cum jussa explesset, sanus regressus est, nec ultra eum hic attigit morbus. Septimus enim erat annus ab incolumitate pueri, quando eum nobis episcopus præsentavit.

9. Quidam vero pauper vivente sancto, litteras ab

Or, il arriva que, plusieurs jours après, nous fûmes invités à bénir une église dans la paroisse de Pernay, au diocèse de Tours. J'y allai, je consacrai un autel, j'arrachai quelques fils du mouchoir et je les plaçai dans le temple; puis, les messes étant dites et ayant fait ma prière, je me retirai. Quelques jours après, celui qui nous avait invités vint nous trouver et nous dit : « Réjouis-toi, au nom du Seigneur, prêtre de Dieu, à cause de la vertu du bienheureux évêque Nizier; car tu vas apprendre le grand miracle qu'il a opéré dans l'église que tu as consacrée. Il y avait dans notre pays un aveugle retenu depuis longtemps dans l'obscure nuit de la cécité, auquel apparut, la nuit en songe, un homme qui lui dit : « Si tu veux être guéri, va te prosterner, en priant devant l'autel de la basilique de saint Nizier, et tu recouvreras la vue. » Lorsqu'il l'eut fait, les ténèbres se dissipèrent et la puissance divine lui rendit la lumière. » J'ai placé encore, je le déclare, de ses reliques dans d'autres autels d'églises, et là les énergumènes confessent le saint, et souvent la prière pleine de foi obtient son effet. Le serviteur de Phronimius, évêque d'Agde[1], était atteint d'épilepsie, en sorte que fréquemment il tombait, rendant de l'écume par la bouche et déchirant sa langue de ses propres dents; en prenant divers remèdes des médecins, il lui arrivait, pendant plusieurs mois, de n'être pas atteint par la maladie; mais ensuite il retombait de nouveau dans ses souffrances et se trouvait encore plus mal qu'auparavant. Or, son maître voyant s'accomplir de si grands miracles au tombeau du bienheureux Nizier, lui dit : « Va et prosterne-toi devant le tombeau du saint, en le priant qu'il daigne te soulager. » Celui-ci, ayant exécuté cet ordre, revint guéri, et depuis, il ne se ressentit plus de sa maladie. Il y avait sept ans que cet esclave avait été guéri quand son évêque nous le présenta.

9. Un pauvre, du vivant du saint, avait tiré de lui des

(1) Voy. *Hist.*, IX, xxiv.

eo elicuit manu ejus subscriptas, qualiter sibi per devotorum domos eleemosynam flagitaret : post cujus obitum, adhuc cum ipsa circuiens epistola, non pauca ab eleemosynariis pro sancti memoria capiebat. Desiderium enim erat omnibus, ut quisque vidisset subscriptionem sancti, aliquid præberet egenti. Quod videns quidam Burgundio, non honorans neque venerans sanctum, observare pauperem cœpit a longe : vidensque eum silvas ingressum, irruit et abstulit ei sex aureos cum epistola, collisumque calcibus reliquit exanimem. At ille inter calces, et reliqua verbera, hanc vocem emisit : « Adjuro te per Deum vivum et virtutem sancti Nicetii, ut vel epistolam ejus mihi reddi facias, quia mihi ultra non erit vita si eam perdidero. » Ille vero ea projecta in terram abiit, quam pauper colligens venit ad civitatem; erat enim ibi eodem tempore Phronimius episcopus, cujus supra meminimus. Ad quem accedens pauper ille, ait : « Ecce homo qui me graviter cæsum exspoliavit, abstulitque sex aureos, quos pro intuitu epistolæ sancti Nicetii acceperam. » Episcopus autem narravit hæc comiti. Judex vero vocatum Burgundionem, percunctari cœpit ab eo quid exinde diceret. Negavit autem coram omnibus, dicens « quia nunquam vidi hominem istum, neque res ejus abstuli. » Episcopus autem aspiciens epistolam, vidit subscriptionem sancti, et conversus ad Burgundionem, ait : « Ecce in hac epistola subscriptio sancti Nicetii tenetur. Si es innocens, accede propius, et jura tangens manu scripturam quam ipse depinxit. Credidimus enim de virtute illius quia aut te hodie reddet ab hoc scelere comprobatum, aut certe abire permittet innoxium. » At ille nihil moratus, accedit ad manus

lettres portant sa signature, avec lesquelles il allait demandant l'aumône dans les maisons des personnes dévotes. Lorsque le saint fut mort, il usait encore de cette lettre, tirant des gens charitables d'assez grosses sommes, grâce au souvenir du saint. Chacun, en effet, désirait voir la signature de ce dernier et donnait quelque chose au pauvre. Ce que voyant un certain Bourguignon, qui n'avait pour le saint aucun respect, se mit à suivre le pauvre de loin, et, l'ayant vu entrer dans une forêt, il se jeta sur lui, lui enleva six sols d'or avec la lettre, et l'ayant foulé aux pieds il le laissa demi-mort. Mais lui, au milieu des coups de pied et autres sévices, criait : « Je t'adjure, par le Dieu vivant et la vertu de saint Nizier, de me rendre au moins la lettre; car, si je la perds, je n'aurai plus aucun moyen d'existence. » Or, celui-ci ayant jeté la lettre à terre s'en alla : le pauvre la ramassa et vint à la ville, où se trouvait alors comme évêque Phronimius, dont nous avons ci-dessus parlé. Le pauvre alla le trouver et lui dit : « C'est cet homme qui, après m'avoir violemment frappé, m'a dépouillé et m'a enlevé les six sols d'or que j'avais reçus en faisant voir la lettre de saint Nizier. » L'évêque raconta ces choses au comte. Celui-ci, comme juge, fit appeler le Bourguignon et lui demanda ce qu'il avait à dire là-dessus. Lui, nia le fait devant tout le monde, en disant : « Je n'ai jamais vu cet homme et ne lui ai rien pris. » L'évêque, regardant la lettre, vit la signature du saint, et se tournant vers le Bourguignon, dit : « Voici sur cette lettre la signature qu'on tient pour être celle de saint Nizier. Si tu es innocent, approche tout près et jure en touchant de la main l'écriture qu'il a tracée lui-même; car nous avons cette confiance en sa puissance, ou qu'il te fera convaincre aujourd'hui de ce crime, ou qu'il te permettra, sans nul doute, de t'en aller innocent. » Celui-ci, sans hési-

episcopi, qui hanc epistolam extentam tenebat; elevansque manus suas ut sacramentum daret, cecidit retrorsum supinus, et clausis oculis, spumas ab ore projiciens, quasi mortuus putabatur. Transeunte autem quasi duarum horarum spatio, aperuit oculos suos, dicens : « Væ mihi quia peccavi auferendo res pauperis hujus! » Et statim retulit per ordinem qualiter injuriam intulerat homini illi. Tunc episcopus cum judice obtenta culpa, ea tantum quæ abstulerat inopi reddidit, et pro cæde duos insuper solidos addidit, et sic uterque a judicis conspectu discessit.

10. Quanti per hunc sanctum carcerali ergastulo revincti absoluti sint, quantorum compeditorum catenæ sive compedes sint confractæ, testis est hodie moles illa ferri, quæ in basilica ejus aspicitur, de supradictis suppliciis aggregata. Nuper autem in conspectu Guntchramni principis Syagrium Augustodunensem episcopum regi referentem audivi, in una nocte in septem civitatibus carcerariis apparuisse beatum virum, eosque absolvisse ab ergastulo, et abire liberos permisisse; sed nec judices contra eos quidquam agere deinceps ausi sunt. De cujus sepulcro si febricitans, si frigores habens, ac diversis morbis laborans quid pulveris sumpserit ac dilutum acceperit, mox recipit sanitatem. Quod non est dubium præstare eum qui ait sanctis suis : « Omnia quæcunque petieritis in nomine meo, credite quia accipietis, et venient vobis. »

11. Igitur apud vicum Prisciniacensem urbis Turonicæ ecclesia dudum constructa absque sanctorum pignoribus habebatur. Cumque incolæ loci plerumque peterent ut eam quorumpiam sanctorum cineribus

ter, s'avance vers les mains de l'évêque qui tendait la lettre ouverte, et, comme il élevait ses mains pour prononcer le serment, il tomba à la renverse, et les yeux fermés, écumant de la bouche, il semblait sur le point d'expirer. Au bout d'environ deux heures il ouvrit les yeux, disant : « Malheur à moi, parce que j'ai péché en enlevant le bien de ce pauvre ! » et aussitôt il raconta en détail comment il avait attaqué cet homme. Alors l'évêque ayant obtenu du juge la rémission de son crime, à condition qu'il rendrait seulement ce qu'il avait pris au pauvre et que pour les coups qu'il lui avait donnés il ajouterait encore deux sols de plus, les deux parties se retirèrent de la présence du juge.

10. Si l'on veut savoir combien de prisonniers le saint a délivrés, combien de chaînes il a brisées, on n'a qu'à voir cette masse de fers qui sont aujourd'hui dans son église. Dernièrement, en présence du roi Gontran, j'ai entendu Syagrius, évêque d'Autun, raconter que, pendant une nuit, le saint homme était apparu dans sept villes à des prisonniers, qu'il les avait délivrés de leur prison et que les juges n'avaient plus osé après cela rien entreprendre contre eux. Il suffit, d'ailleurs, à ceux qui ont la fièvre, ou des frissons, ou d'autres maladies, de prendre tant soit peu de la poussière de son sépulcre et d'en boire avec de l'eau pour être guéris; ce qui, sans nul doute, est un bienfait provenant de celui qui a dit à ses saints : « Toutes les choses que vous demanderez en mon nom, croyez que vous les obtiendrez et qu'elles vous viendront. » (*Marc*. xi, 24.)

11. Il y avait au bourg de Précigny, dans le diocèse de Tours, une église récemment construite et dépourvue de reliques de saints. Comme les habitants du lieu demandaient souvent que nous la sanctifiassions avec les cendres de quelques saints, nous mîmes dans le saint autel des

sacraremus, de supradictis reliquiis sancto altari collocavimus . in qua ecclesia sæpius virtus Domini per beatum manifestatur antistitem. Nuperrimo autem tempore, mulieres quædam vexatæ a dæmonio, ex termino Biturigo venientes, tres numero, dum ad basilicam sancti Martini deducerentur, hanc ecclesiam sunt ingressæ : illico collisis in se palmis, dum sancti Nicetii faterentur se virtutibus cruciari, projicientes ab ore nescio quid purulentum cum sanguine, ab obsessis spiritibus protinus sunt mundatæ. Dado unus ex his pagensibus, cum in hostilitate illa quæ apud Convenas acta est accessisset, et plerumque in periculis mortis irrueret, vovit ut si domum reverteretur incolumis, ad memoratam ecclesiam exornandam in honore beati Nicetii aliqua ex his quæ acquisierit largiretur. Rediens igitur duos calices argenteos detulit, vovitque iterum in itinere, ut hos ecclesiæ conferret, si ad propria sospes accederet. Ad domum igitur accedens, unum tantummodo dedit, alium fraudare procuravit, dans coopertorium Sarmaticum quo altare dominicum cum oblationibus tegeretur. Apparuit autem viro vir beatus per somnium, dicens : « Quousque dubitas, et votum implere dissimulas? Vade, inquit, et calicem alterum quem vovisti redde ecclesiæ, ne pereas tu et domus tua : coopertorium vero, quia rarum est, non ponatur super munera altaris, quia non exinde ad plene tegitur mysterium corporis sanguinisque dominici. » At ille exterritus, nihil moratus, votum quod voverat velociter adimplevit. Hujus hominis frater ad vigilias dominici Natalis advenit, monuitque presbyterum, dicens : « Vigilemus unanimiter ad ecclesiam Dei, atque exoremus

reliques dont nous venons de parler. Et depuis la vertu de notre Seigneur s'est fort souvent manifestée dans cette église par le bienheureux pontife. Tout dernièrement, des femmes venues du pays de Berri au nombre de trois, tourmentées par le démon, et se rendant à la basilique de Saint-Martin, entrèrent dans cette église. Aussitôt frappant leurs mains l'une contre l'autre, tandis qu'elles s'écriaient qu'elles étaient tourmentées par les vertus de saint Nizier, et jetant par la bouche je ne sais quelle humeur mêlée de sang, elles furent immédiatement délivrées des esprits qui les possédaient. Dadon, un de ces paysans qui faisaient partie de la grande expédition contre Comminges [1], et qui s'était plusieurs fois trouvé en danger de mort, fit vœu, s'il revenait chez lui sain et sauf, de donner, en l'honneur de saint Nizier, pour l'ornement de ladite église, quelques-uns des biens qu'il avait acquis. Lors donc qu'il fut sur son retour, il emporta deux calices d'argent et fit vœu de nouveau en route de les remettre à l'église, s'il arrivait chez lui sauvé; mais, quand il fut arrivé, il n'en donna qu'un, et, pour trouver prétexte à garder l'autre, il donna un tapis sarmatique destiné à couvrir l'autel du Seigneur ainsi que les offrandes. Mais à cet homme apparut en songe le bienheureux qui lui dit : « Jusques à quand hésiteras-tu à accomplir ton vœu et chercheras-tu à le dissimuler ? Va et rends à l'église le second calice que tu lui as promis, de peur que toi et ta famille vous ne périssiez. Quant au tapis, comme il est mince et transparent, qu'il ne soit pas placé sur les présents de l'autel, parce qu'il ne peut couvrir suffisamment le mystère du corps et du sang de notre Seigneur. » Celui-ci, effrayé, n'hésita plus et accomplit promptement son vœu. Le frère de cet homme vint pour assister aux vigiles de la fête de Noël et il s'adressa au prêtre, en lui disant : « Veillons ensemble dans l'église de Dieu et prions dévotement la puissance du

(1) Voy. *Hist.*, VII, XXXV et suiv.

devote beati Nicetii potentiam, ut eo obtinente hujus anni curriculum cum pace ducamus. » Quod presbyter audiens, gavisus jussit signum ad vigilias commoveri. Quo commoto, adveniente presbytero cum clericis et reliquo populo, hic gulæ inhians moras veniendi innectebat; misitque sæpius presbyter ad eum arcessendum. Quibus respondebat : « Paulisper sustinete, et venio. » Quid plura? transactis vigiliis, data luce, hic qui prius commonuerat, ad vigilias non accessit. Presbyter vero, impleto officio, commotus contra hominem, ad metatum ejus properat, quasi eum a communione suspenderet : at ille correptus febre, sicut vino ita divino exurebatur incendio : nec mora, viso presbytero, datis vocibus cum lacrymis, supplicabat sibi pœnitentiam tradi. Cumque eum presbyter increparet, dicens : « Merito a sancti Nicetii virtute exureris, ad cujus ecclesiam venire ad vigilias neglexisti, » inter sermocinantium colloquia spiritum exhalavit. Facta quoque hora tertia, cum populus ad missarum solemnia conveniret, hic mortuus in ecclesiam est delatus. Quod virtute sancti antistitis actum nemo ambigere potest : hæc enim nobis ipse exposuit presbyter. Plurima etenim de his vel proprie experti sumus, vel per fidelium relationem cognovimus, quæ indicare longum putavimus.

12. Sed quoniam placuit libello clausulam dare, unum adhuc admirandum de libro Vitæ ejus, quem supra a quodam scriptum præfati sumus, memorabo miraculum : de quo virtus divina procedens non reliquit inglorium, sed ad comprobandam virtutem dictorum patefecit esse plurimis gloriosum. Diaconus enim Augustodunensis gravi oculorum cæcitate tur-

bienheureux Nizier afin que par son intercession nous passions cette année en paix. » Ce qu'entendant, le prêtre joyeux fit sonner la cloche pour les vigiles. Mais quand la cloche fut sonnée et que le prêtre fut venu avec les clercs de son église et tout le peuple, notre homme sujet à la gourmandise ne se hâtait nullement de venir, et le prêtre envoya plusieurs fois auprès de lui; mais il répondait : « Attendez un peu, je viens. » Qu'ajouterai-je? Les vigiles s'achevèrent et le matin arriva, et celui qui le premier avait parlé de les célébrer ne s'y trouva pas du tout. Quant au prêtre, ayant terminé l'office, il se hâta de venir tout courroucé au logis de cet homme, comme dans le but de le suspendre de la communion. Mais celui-ci, pris de la fièvre, était brûlé par un feu divin, de même que par le vin qu'il avait bu, et sitôt qu'il eut vu le prêtre, il le pria avec larmes de lui imposer une pénitence. Et comme le prêtre lui faisait des reproches et lui disait : « C'est à bon droit que tu brûles par la vertu de saint Nizier, dans l'église de qui tu as négligé de venir aux vigiles, » au milieu de ces discours, il expira. Puis à la troisième heure, comme le peuple était rassemblé pour la célébration de la messe, le mort fut apporté à l'église. Or personne ne pourrait douter que tout cela n'ait été accompli par la vertu du saint pontife; le prêtre lui-même nous l'a raconté. Nous pourrions rapporter beaucoup d'autres choses que nous avons connues par notre propre expérience ou par le récit de personnes dignes de foi, mais nous pensons que ce serait trop long.

12. Toutefois, puisqu'il faut mettre une fin à ce livre, nous rapporterons encore un miracle admirable relatif au livre qu'on a écrit sur sa Vie et dont nous avons parlé plus haut. La divine vertu sortie de ce livre, loin de laisser Nizier sans gloire, manifeste à beaucoup de gens combien il est glorieux, en prouvant l'efficacité des merveilles racontées dans le volume. Un diacre d'Autun, affligé d'une douloureuse cécité,

batus, audivit hæc quæ glorificator sanctorum suorum Deus ad sancti tumulum exercebat, dixitque suis : « Si ejus adirem sepulcrum, aut aliquid de sanctis pignoribus sumerem, aut certe si pallium, quo sancti artus teguntur mererer attingere, fierem sanus. » Cumque hæc et hujuscemodi cum suis verba conferret, astitit repente clericus quidam, dicens : « Bene, inquit, credis, sed si de iisdem firmare mentem cupis virtutibus, en volumen chartaceum, quod de his habetur scriptum, ut facilius credas ea quæ ad auditum tuarum aurium pervenerunt. » At ille priusquam legere appeteret, inspirante divinæ pietatis respectu, ait : « Credo quia potens est Deus egregia operari per famulos suos. » Et statim posuit volumen super oculos suos. Extemplo autem, fugato dolore disruptaque caligine, usum videndi recipere meruit voluminis a virtute, et in tantum claritate potitus est, ut ipse propriis oculis legens virtutum gesta cognosceret. Operatur hæc autem unus atque idem Dominus, qui gloriatur in sanctis suis, atque ipsos illustribus miraculis editos efficit gloriosos. Ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

CAPUT IX.

De sancto Patroclo abbate.

Cum egregia Moysis vatis prudentia, ad conformandum divinæ descensionis tabernaculum, juxta ipsum oris dominici præceptum, fabricare disponeret, atque ad hoc eumdemque apparatum multa congerere jussus, non haberet cuncta in regestu promptuarii, quæ ab ipso Domino ostensa fuerant in montis ardui summitate, jussit commoneri populum, ut offerret

apprit ce que faisait au tombeau du saint, Dieu glorificateur des saints, et dit à sa famille : « Si j'allais à son tombeau et que je prisse quelque chose de ses reliques, ou si au moins je touchais le manteau qui couvre ses membres, je serais guéri. » Et comme il répétait cela et autres choses semblables à ses amis, il se trouva là un clerc qui dit : « Tu as raison de croire cela; mais pour affermir encore ton opinion au sujet de ces miracles, voici un volume de parchemin qui y est relatif et qui te fera croire plus facilement encore ce que tes oreilles ont entendu dire. » Mais celui-ci, avant même d'avoir le désir de le lire, dit par une divine inspiration : « Je crois que Dieu a le pouvoir d'opérer des merveilles par ses serviteurs. » Et en même temps il posa le volume sur ses yeux. Aussitôt la douleur et les ténèbres furent dissipées et par la vertu de ce volume il recouvra la vue, et avec tant de netteté qu'il put lire de ses propres yeux ces récits de miracles. Ainsi c'est le Seigneur seul qui opère toutes ces choses et qui se glorifie dans ses saints, qu'il rend glorieux par des miracles illustres. A lui le règne et la gloire aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

CHAPITRE IX.

De saint Patrocle, reclus.

Lorsque la remarquable sagesse du prophète Moïse se disposait, suivant l'ordre du Seigneur lui-même, à bâtir un tabernacle à la divine Providence, et que chargé, pour accomplir cet ouvrage, d'amasser d'immenses matériaux, il n'avait point en réserve tous ceux qui étaient nécessaires, il ordonna de faire connaître au peuple ce que Dieu lui avait commandé sur le haut de la montagne, afin que chacun vînt offrir selon

unusquisque pro viribus quiddam muneris Deo, et hoc non ex necessitate sed sponte. Offerebant ergo donaria auri, argentique, æris ac ferri metalla; gemmarum etiam micantium pulchritudines, ac fila byssi duplicati coccique bis torti; nonnulli pelles arietum rubricatas, pilosque caprarum. Sed cum hæc omnia doctores ecclesiarum esse allegorica tradidissent, et in reliquis donariis gratiarum genera demonstrassent, in illis caprarum pilis laudationum verba comparaverunt; ita nunc et nos steriles sensu, imperiti studio, squalentes in actu, et si aurum, argentum vel gemmas, filaque duplicata ac torta non offerimus, saltem vel pilos caprarum, id est verba quæ sanctorum atque amicorum Dei prodant miracula, in Ecclesia sancta porrigimus, ut legentes eo incitentur studio quo sancti meruerunt scandere polum. Ergo quia nobis de beati Patrocli vita nuper data relatio quædam prodidit, non omittenda sed manifestanda curavi; et licet sermone rustico, non tamen occuli arbitratus sum quæ Deus gessit per famulum suum.

1. Igitur beatissimus Patroclus Biturigi territorii incola, Ætherio patre progenitus, cum decem esset annorum pastor ovium destinatur, fratre Antonio tradito ad studia litterarum. Erant enim non quidem nobilitate sublimes, ingenui tamen; cumque quodam meridie hic a scholis, ille a grege commisso ad capiendum cibum paterno in hospitio convenissent, dixit Antonius fratri suo : « Discede longius, o rustice; tuum est enim opus oves pascere, meum litteris exerceri : qua de re nobiliorem me ipsius officii cura facit, cum te hujus custodiæ servitus vilem reddat. » Quod ille audiens, et hanc increpationem quasi a Deo sibi

ses moyens quelque présent à Dieu, sans y être contraint, mais de lui-même (*Exod.* xxv). Ils offraient donc des pièces d'or et d'argent, de l'airain, du fer, de belles pierres précieuses qui étincelaient, des écheveaux doubles de fin lin et des torsades doubles de pourpre; quelques-uns apportaient des peaux de béliers teintes en rouge et des poils de chèvres. Mais comme les docteurs de l'Église ont dit que toutes ces choses étaient allégoriques et que ces divers dons signifiaient les divers genres de grâces, comparant même à ces poils de chèvre nos paroles de louanges, nous en effet qui sommes pourvus de peu de sens, inhabiles à l'étude, impropres à l'action, nous ne pouvons offrir ni or, ni argent, ni pierres précieuses, ni fils doubles ou tordus; mais du moins donnerons-nous des poils de chèvres, c'est-à-dire des récits qui fassent connaître les miracles des saints et des amis de Dieu, dans la sainte Église, afin que ceux qui lisent soient incités à suivre les routes par lesquelles les saints ont obtenu de prendre d'assaut le ciel. Puis donc qu'une relation qui nous a été donnée depuis peu nous apprend plusieurs choses sur la vie du bienheureux Patrocle, nous avons pensé qu'il ne fallait point les passer sous silence, mais plutôt les publier et, bien qu'en mauvais style, faire connaître ce que Dieu a accompli par son serviteur.

1. Le bienheureux Patrocle, habitant du territoire de Bourges, était fils d'Ætherius. Quand il eut dix ans il fut destiné à garder les brebis, tandis que son frère Antoine fut appliqué à l'étude des lettres. Ils n'étaient pas à la vérité d'une haute noblesse, cependant ils étaient de condition libre. Un jour qu'ils étaient venus tous deux vers l'heure de midi prendre leur repas au logis de leur père, l'un revenant des écoles et l'autre des champs où il avait gardé le troupeau, Antoine dit à son frère : « Mets toi plus loin, paysan, c'est à toi de faire paître les brebis, à moi de m'exercer aux lettres; le soin d'un tel office m'anoblit, tandis que tu te rends vil par ce service de garder les troupeaux. » Ce qu'entendant celui-ci, et regardant ce reproche comme un avertissement de Dieu,

transmissam putans, reliquit oves in campi planitie, et scholas puerorum nisu animi agili atque cursu velocissimo expetivit, traditisque elementis, ac deinceps quæ studio puerili necessaria erant, ita celeriter, memoria opitulante, imbutus est ut fratrem vel in scientia præcederet, vel alacritate sensus, adjuvante divini numinis auxilio, anteiret. Dehinc Nunnioni[1], qui quondam cum Childeberto Parisiorum rege magnus habebatur, ad exercendum commendatus est. A quo cum summa amoris diligentia nutriretur, ita se humilem atque subjectum omnibus præbebat, ut omnes eum tanquam proprium parentem in summa bonitate diligerent. Regressusque ad domum, patre defuncto, reperit matrem suam adhuc superstitem. Cui illa ait : « Ecce genitor tuus, o dulcissime nate, obiit; ego vero absque solatio dego. Requiram puellam pulchram ingenuamque, cui copulatus solatium præbeas maternæ viduitati. » At ille respondit : « Non conjungor mundanæ conjugi, sed quæ concepit animus cum Domini voluntate perficiam. » Cui cum genitrix non intelligens quæreret quid hoc esset, prodere noluit, sed abiit ad Arcadium, Bituricæ urbis episcopum, petiitque sibi comam capitis tonderi, ascirique se in ordinem clericorum. Quod episcopus, Domino volente, sine mora complevit. Nec multo post diaconatus officium sumens, vacabat jejuniis, delectabatur vigiliis, exercebatur lectione, atque in oratione assidua promptus effundebatur, ut nec ad convivium mensæ canonicæ cum reliquis accederet clericis. Quod audiens archidiaconus, frendens contra eum, ait : « Aut cum reli-

(1) Ed., *Mumioni.* (R.)

il laissa les brebis dans la plaine et se rendit avec empressement aux écoles des enfants. Là il apprit si promptement, grâce à sa mémoire, tout ce que l'on enseigne au jeune âge qu'il dépassa son frère soit pour la science, soit pour la vivacité de l'esprit, assisté en cela par le secours de Dieu. Dans la suite, il fut recommandé à Nunnion (qui jouissait jadis d'un grand crédit auprès de Childebert, roi des Parisiens) pour se former auprès de lui. Celui-ci l'éleva avec toute la sollicitude d'une vive affection, et Patrocle se montrait si modeste et si soumis que tous le chérissaient et le traitaient avec l'amitié d'un véritable parent. De retour à la maison après la mort de son père, il trouva sa mère encore vivante. Elle lui dit : « Maintenant que ton père est mort, mon très-doux enfant, je vis sans consolation. Je vais donc chercher une belle jeune fille, de condition libre, avec laquelle t'étant marié tu pourras fournir des consolations à ta mère dans le veuvage. » Mais il répondit : « Je ne me joindrai point à une femme du monde, mais j'exécuterai ce que mon esprit a conçu avec la volonté de Dieu. » Et comme sa mère, ne le comprenant pas, lui demandait ce que cela voulait dire, il ne voulut pas s'expliquer, mais alla trouver Arcadius, évêque de la cité de Bourges, et le pria de lui faire couper les cheveux et de l'admettre au rang des clercs. Ce que l'évêque, par la volonté de Dieu, accomplit sans retard. Et peu de temps après, devenu diacre, il s'adonnait aux jeûnes, aux veilles, à la lecture, et se plongeait tellement dans une oraison continuelle qu'il manquait de venir avec les autres clercs prendre ses repas à la table canoniale. Ce qu'apprenant, l'archidiacre irrité contre lui s'écria : « Ou prends ton

quis fratribus cibum sume, aut certe discede a nobis; non enim rectum videtur ut dissimules cum his habere victum, cum quibus ecclesiasticum implere putaris officium. »

2. Non est autem de his servus Dei commotus animo, qui jam eremi sitiebat adire secretum : sed ab urbe egressus memorata, venit ad vicum Nereensem[1], ibique ædificato oratorio, sancti Martini reliquiis consecrato, pueros erudire cœpit in studiis litterarum. Veniebant autem ad eum infirmi et sanabantur, atque energumeni nomen ejus confitentes emundabantur : nec ei erat solitudo ut voluerat, sed patefacta virtus publicum usquequaque reddebat. Tunc pro auspicio quiddam brevibus conscriptis posuit super altare, vigilans et orans tribus noctibus, ut quid ei Dominus agere juberet, dignaretur manifestissime declarare. Sed pietatis divinæ inclyta miseratio, quæ eum præsciens eremitam esse decreverat, brevem illum accipere jubet, ut ad eremum properaret. Ille autem in cellula in qua degebat, congregatis virginibus, monasterium instituit puellarum, nihil de omni labore suo quod ibidem aggregaverat cum abscederet sumens, nisi rastrum unum, unamque bipennem : ingressusque altas silvarum solitudines, venit ad locum qui dicitur Mediocantus; ibique constructa cellula, in opere quod supra diximus, Deo vacabat; atque inibi cum multos energumenos, manu imposita, per signum crucis effugatis dæmonibus, mente integra reddidisset, unus ad eum adductus est rabidus, qui rictibus patulis dentibusque cruentis, quod attingere poterat dentibus propriis

(1) Bal., *Mereensem*, et sic infra. (R.) — *Nereensim*, 2204.

repas avec les autres frères, ou tu vas certainement t'en aller d'avec nous; car il n'est pas convenable que tu refuses de manger avec ceux dont on sait que tu partages les fonctions ecclésiastiques. »

2. Le serviteur de Dieu ne s'émut pas de ces paroles, vu que déjà il désirait ardemment se retirer dans la solitude; étant donc sorti de Bourges, il vint au bourg de Néris, et là il éleva un oratoire, consacré par les reliques de saint Martin, où il se mit à instruire les enfants dans l'étude des lettres. Il venait aussi à lui des infirmes et ils étaient guéris, et des énergumènes, qui étaient délivrés après avoir confessé son nom. Mais il n'avait point encore trouvé la solitude qu'il cherchait et sa vertu lui parut en ce lieu-là trop exposée en public. Pour connaître donc par un augure le lieu qu'il devait habiter, il écrivit de petits billets qu'il plaça sur l'autel, veillant et priant pendant trois nuits, afin que le Seigneur daignât lui manifester clairement ses volontés. Mais la grande miséricorde de la bonté divine, qui sachant d'avance ce qu'il serait avait résolu qu'il fût ermite, lui fit prendre le billet qui devait hâter son départ pour les déserts. S'étant donc retiré dans une cellule. il y rassembla des jeunes filles et institua un monastère de religieuses, n'ayant rien emporté de tout ce qu'il avait amassé par son travail qu'un râteau et une hache. Et étant entré dans la solitude des forêts, il arriva au lieu appelé Moichant, s'y construisit une cellule et, continuant l'œuvre que nous avons ci-dessus racontée, il songeait à Dieu. Et, comme en cet endroit il rendait à la santé un grand nombre d'énergumènes et chassait les démons par l'imposition des mains et par le signe de la croix, on lui amena un possédé en proie à une sorte de rage, qui, ouvrant démesurément la bouche et montrant des dents ensanglantées, déchirait tout

laniabat. Pro quo per triduum in oratione prostratus, obtinuit ad illam divinæ miserationis potentiam, ut, mitigato furore, letho obnoxius mundaretur, immissisque in os ejus digitis, fugato feralis atrocitatis spiritu, personam restituit incolumitati. Nullas enim ante eum vires habere poterat persuasionis iniquæ præstigium. Nam sicut hos qui vexabantur emundabat, ita et quæ immittebat occulte atrocia auctor criminis, repellebat per crucis sacratissimæ virtutem. Nam Leubellæ cuidam feminæ, cum per luem illam inguinariam diabolus, Martinum mentitus, oblationes quibus quasi populus salvaretur nequiter obtulisset, hæ ad sanctum delatæ, non solum revelante Spiritu sancto evanuerunt, verumetiam ipse incentor malorum sancto teterrimus apparens, quæ nequiter gesserat est professus. Transfigurat enim se sæpe diabolus in angelum lucis, ut hac fraude decipiat innocentes. Sed cum ei multas intentaret insidias, ne hic ascenderet unde ille corruerat, immisit ei cogitationem, ut prætermissa eremo, ad sæculum reverti deberet. Sed hic sanctus cum virus grassari sensisset in pectore, in oratione prostratus petebat ut nihil aliud nisi quod Deo esset placitum exerceret. Tunc apparuit ei angelus Domini per visum, dicens : « Si vis mundum videre, ecce columna, in quam ascendens contemplare omnia quæ geruntur in eo. » Erat enim ante eum per ipsam visionem columna miræ celsitudinis collocata, in quam ascendens vidit homicidia, furta, cædes, adulteria, fornicationes et omnia prava quæ geruntur in mundo. Et descendens ait : « Ne, quæso Domine, revertar ad has pravitates, quas dudum te confessus oblitus sum. » Tunc ait illi angelus qui cum eo loquebatur : « Desine

ce qu'il pouvait atteindre. S'étant donc mis en prière pour cet homme pendant trois jours, il obtint de la divine miséricorde du Tout-Puissant que sa fureur s'apaisât, que le péril de mort fût écarté du malade et qu'il le guérît en lui introduisant les doigts dans la bouche et en chassant le démon cruel qui l'obsédait. En effet l'imposture de l'inique séducteur ne pouvait avoir de force devant lui. Et de même qu'il purifiait ceux qui étaient possédés, de même repoussait-il aussi par la vertu de la sainte croix les terribles assauts que préparait en secret l'auteur de tout crime. Pendant la peste inguinaire dont nous avons déjà parlé, le diable, se faisant faussement passer pour saint Martin, avait méchamment apporté à une femme nommé Leubella des offrandes qui devaient, disait-il, sauver le peuple. Mais dès qu'elles eurent été montrées à saint Patrocle, non-seulement elles s'évanouirent par une révélation du Saint-Esprit; mais l'affreux instigateur du mal apparut au saint et lui avoua toutes ses mauvaises actions. Souvent, en effet, le diable se transfigure en ange de lumière (*II Cor.* XI, 14), pour tromper les innocents au moyen de cette fraude; et, comme il lui tendait beaucoup d'embûches pour l'empêcher de monter au lieu d'où lui-même était tombé, il lui envoya la pensée de quitter la solitude et de retourner dans le monde. Le saint, sentant le poison se glisser dans son cœur, se mit en prière en demandant de ne jamais rien faire qui ne fût agréable à Dieu. Alors un ange du Seigneur lui étant apparu en songe lui dit : « Si tu veux voir le monde, voici une colonne; tu n'as qu'à y monter et tu verras tout ce qui s'y passe. » Et en effet dans ce songe il avait devant lui une colonne d'une merveilleuse hauteur sur laquelle il monta et d'où il vit les homicides, les vols, les meurtres, les adultères, les fornications et tous les crimes qui se font dans le monde. Et étant descendu il dit : « Je te supplie, ô Seigneur, de ne pas permettre que je retourne à ces abominations que depuis longtemps j'ai oubliées pour te suivre. » Alors l'ange qui lui parlait lui dit : « Cesse donc de chercher le monde, de crainte

ergo quærere mundum, ne pereas cum eo; sed potius vade in oratorium in quo Dominum depreceris; et quod ibi inveneris, hoc tibi erit consolatio in peregrinatione tua. » Ingressusque cellulam oratorii, invenit tegulam fictilem, in qua signum crucis dominicæ erat expressum; agnoscensque munus divinum, intellexit sibi ad omnia mundanæ persuasionis incitamenta hoc esse inexpugnabile munimentum.

3. Post hæc ædificavit sanctus Patroclus monasterium Columbariense in milliaribus quinque a cellula eremi in qua habitabat, et congregatis monachis ut in solitudine libero potius fungeretur arbitrio, abbatem instituit qui gregi monasteriali presset. Octavum enim et decimum in hoc eremi loco expleverat annum. Tum, congregatis fratribus, transitum suum annuntians, obiit in senectute bona, sanctitate præcipua; qui aquis ablutus, feretroque impositus ferebatur ad monasterium suum, ubi se vivens sepeliri mandaverat. Tunc archipresbyter Nereensis vici, collecta clericorum cohorte, voluit vi auferre glebam sancti corpusculi, videlicet ut ad vicum suum unde egressus fuerat sepeliretur; sed cum furibundus veniens vidisset a longe pallam quæ tegebat artus sanctos eximio albere nitore, ita nutu Dei est metu perterritus, ut omni velocitate revocaret ab animo quod male conceperat levitatis arbitrio, conjunctusque psallentio in exsequiis sancti progressus, tumulavit eum cum reliquis qui aderant fratribus, in ipso Columbariensi monasterio : ad cujus sanctum sepulcrum Prudentia cæca cum alia Lemovicina puella, similiter lumine viduata, ut sepulcrum sanctum in oratione osculatæ sunt, lumen recipere meruerunt. Maxonidius autem post quintum cæcitatis

de périr avec lui; mais plutôt va dans l'oratoire où tu prieras le Seigneur, et ce que tu trouveras là sera pour toi une grande consolation dans ton pèlerinage. » Etant entré dans l'oratoire, il trouva une tuile sur laquelle était l'image de la croix de notre Seigneur; et reconnaissant le présent divin, il comprit que ce serait pour lui un rempart inexpugnable contre les appas de la séduction mondaine.

3. Après cela saint Patrocle construisit le monastère de Colombiers[1], à cinq milles de la cellule qu'il habitait dans le désert, et y rassemblant des moines il institua un abbé, chargé de conduire le troupeau monacal, afin de pouvoir se gouverner lui-même plus librement dans la solitude. Il y avait dix-huit ans qu'il était dans la retraite, quand, après avoir réuni ses frères pour leur annoncer son trépas, il mourut dans une pieuse vieillesse[2] et dans une sainteté parfaite. Enfin son corps ayant été lavé et placé sur le brancard, il fut porté à son monastère, où il avait demandé de son vivant à être enterré. Alors l'archiprêtre de Néris, ayant assemblé une troupe de clercs, voulut enlever de force le corps du saint pour l'ensevelir dans son bourg d'où il était parti; mais, comme il venait tout furieux, il aperçut de loin le poêle qui couvrait les membres du saint et qui était d'une éclatante blancheur. Il fut alors, par la permission de Dieu, tellement effrayé qu'il se repentit aussitôt du dessein qu'il avait formé avec trop de légèreté, et, s'étant joint à ceux qui chantaient l'office aux obsèques du saint, il contribua avec les autres frères présents à l'ensevelir dans le monastère de Colombiers. Au tombeau du saint une femme aveugle nommée Prudence et une jeune fille de Limoges, également privée de la vue, furent guéries dès qu'elles

(1) Près Montluçon.
(2) A quatre-vingts ans; voy. *Hist.*, V, x.

suæ annum, hunc tumulum sanctum adiit, lumenque recepit. Energumeni vero Lupus, Theodulfus, Rucco, Scopilia, Nectariola et Tacihildis ad hunc sancti tumulum sunt mundati : sed et puellæ duæ de Lemovicino venientes, oleo quod ipse sanctus benedixit perunctæ, a nequitia qua obsidebantur mundatæ sunt. Et quotidie ibidem ad corroborandam fidem gentium operatur Dominus, qui perpetualiter glorificat sanctos suos.

CAPUT X.

De sancto Friardo, recluso.

Multi variique sunt gradus per quos ad cœlorum regna conscenditur de quibus, ut opinor, et David dicit quia « ascensus in corde disposuit. » Accipiuntur ergo hi gradus diversorum operum ad cultum divinum profectus, et nullus in his gressum figere potest, nisi fuerit, sicut sæpe testati sumus, Dei adjutorio provocatus. Sic enim Psalmographus in illo mediæ profectionis gradu loquitur, dicens : « Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laborant qui ædificant eam. » Quod adjutorium, non modo martyres, verum etiam et illi quos sacræ vitæ roboravit auctoritas, jugiter inquirentes, ad hoc quod sitis desiderii spiritalis promebat alacres pervenerunt. Nam si ad martyrium mens accensa est, hujus adjutorii opem poposcit martyr ut vinceret; si jejunii observantiam adhibere studuit, ut ab eo confortaretur afflictus est; si castitati artus reservare voluit impollutos, ut ab illo muniretur oravit; si post ignorantiam pœnitendo converti desideravit, ut ab eo nihilominus sublevaretur cum lacrymis flagitavit; et si quid operis boni exercere eorum

eurent baisé le saint tombeau. Il en fut de même des énergumènes Loup, Théodulfe, Ruccon, Scopilia, Nectariola et Tacihilde. Il y eut aussi deux filles qui vinrent de Limoges, lesquelles ayant été frottées de l'huile que le saint avait bénite furent délivrées de l'esprit malin qui les obsédait. Et là tous les jours le Seigneur, qui glorifie perpétuellement ses saints, opère des miracles pour confirmer la foi des peuples.

CHAPITRE X.

De saint Friard, reclus.

Il y a beaucoup de degrés divers par lesquels on peut arriver au ciel, et c'est d'eux, je pense, que David a dit : qu' « il a mis des degrés dans le cœur. » (*Ps.* LXXXIII, 6.) Ces degrés des diverses œuvres sont reçus comme des perfectionnements dans le culte de Dieu, et personne ne peut marcher dans cette voie sans y être appelé, comme nous l'avons dit plusieurs fois, par l'assistance de Dieu. C'est ainsi, en effet, que s'exprime le Psalmiste, lorsqu'il dit : « A moins que le Seigneur n'ait bâti cette maison, ceux qui l'édifient travaillent en vain. » (*Ps.* CXXVI, 1.) Et ce secours a été continuellement recherché non-seulement par les martyrs, mais encore par tous ceux qui ont fait profession d'une sainte vie et sont ainsi parvenus à ce qui excitait leur soif spirituelle. Et en effet, si le désir du martyre s'allume dans un cœur, le martyr sollicite ce secours pour vaincre; s'il veut observer le jeûne, il le demande pour obtenir la force nécessaire; s'il veut préserver ses membres de toute attaque contre la chasteté, il prie pour être défendu par lui; si, au sortir de l'erreur, il se repent et brûle de l'envie de se convertir, il implore ce secours avec larmes pour en être soutenu; et si quelqu'un essaye d'accomplir

quispiam meditatus est, ut ab hoc adjutorio juvaretur expetiit. Per hos ergo scalæ hujus ascensus tam difficiles, tamque excelsos, tam arduos, cum sint diversi, ad unum tamen Dominum per hujus adjutorii opem conscenditur. Idcirco semper ille poscendus, ille quærendus, ille invocandus erit, ut quod de bono mens concipit, adjutorio suo ipse perficiat, de quo et nobis sine fine oportet dicere : « Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram. » Sicut et ille beatissimus, de quo nunc nobis futurus est sermo, qui inter diversas vel tentationes vel cruces sæculi, semper hujus adjutorii munimen expetiit.

1. Fuit igitur apud insulam Vindunittam[1] urbis Namneticæ vir egregiæ sanctitatis, Friardus nomine, reclusus, de cujus vita parumper ad ædificationem Ecclesiæ dicere delectat animum, quia ignoro si ab aliquo sit scripta. Hic ab infantia sua semper Deo devotus fuit atque pudicus : factus autem vir, semper in Dei laudibus, semper in oratione, semper in vigiliis degebat : victus necessaria propriis manibus exigebat a terra; et si in opera inter reliquos properaret, nunquam ab oratione cessabat. Quod vicinis aut extraneis, ut mos rusticorum habet, ridiculum erat. Quodam vero die, dum cum reliquis, in segetem culmis incisis, manipulos colligaret, examen miserabilium atque sævarum muscarum, quas vulgo vespas vocant, reperiunt; cumque acerrime messores, emissis aculeis lacerarent, undique circumeuntes messem, locum illum in quo hæ adunatæ erant transiliunt, atque irri-

(1) Plerique Ed., *Vindimittam*. Colb. et Bell. infra habent *Vindonitensem*. (R.)

quelque chose de tout cela pour bien faire, il demande également la grâce de cette assistance. Les degrés donc de cette échelle, si difficiles, si élevés, si pénibles sont fort divers, mais par son moyen l'on s'élève vers un Dieu unique. C'est pourquoi il faut toujours, ce moyen, le lui demander, il le faut toujours chercher, il le faut toujours invoquer, afin que ce que l'esprit a conçu de bien il l'accomplisse par son secours. Sur quoi nous devons toujours dire : « Notre aide soit dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. » (*Ps.* CXXIII, 8.) Ainsi a fait ce très-saint homme, dont nous devons parler, lui qui, au milieu des différentes tentations et des douleurs du siècle, a toujours réclamé la protection du secours céleste.

1. Il y avait donc auprès de l'île Vindunitta[1], sur le territoire de la cité de Nantes, un homme d'une remarquable sainteté, nommé Friard[2]; c'était un reclus, dont je me réjouis, pour l'édification de l'Eglise, de faire connaître un peu la vie, par la raison que j'ignore si elle a jamais été écrite par personne. Il fut toujours, dès son enfance, dévoué à Dieu et très-chaste. Devenu homme, il passait constamment sa vie dans les louanges de Dieu, dans la prière, dans les veilles. Il tirait de la terre avec ses propres mains les choses nécessaires à son existence, et quoiqu'il devançât les autres dans le travail, jamais il ne cessait de prier. Ce qui était, suivant la coutume particulière aux habitants de la campagne, un sujet de risée pour les voisins et les étrangers. Un jour qu'il ramassait des javelles dans un champ de blé avec les autres moissonneurs, on trouva un essaim de ces ennuyeuses et méchantes mouches vulgairement appellées guêpes; et, comme elles tournaient autour de la moisson, piquant de leurs dards les moissonneurs, ceux-ci laissèrent de côté le lieu

(1) On ignore quelle est cette île.
(2) Voy. *Hist.*, IV, XXXVII. — Mort vers l'an 577.

dendo beatum Friardum alloquuntur dolose, dicentes: « Veniat benedictus, veniat religiosus, qui orare non desinit, qui crucem auribus et oculis semper imponit, qui viis itineris sui salutaria vexilla præmittit : ipse metat super examen, ipse eum sua oratione mitescat. » Tunc quasi ad confusionem dominicæ virtutis hæc verba suscipiens, provolutus terræ orationem fudit ad Dominum; et accedens, facto desuper signo crucis, ait : « Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram. » Ad hanc ejus orationem confestim omnes vespæ se infra antrum unde egressæ fuerant abdiderunt. Ille vero ad spectaculum omnium messem desuper illæsus expetiit. Quod non sine miraculo irridentibus fuit, eo quod Dominus in se sperantem ad confusionem eorum sic dignatus fuerit roborare. Denique post hæc, cum in arborem pro quadam necessitate ascendisset, subito colliso sub pedibus ramo ruere cœpit, cadensque deorsum per singulos quos percutiebat ramos, Christi beatissimum nomen invocabat, dicens : « Christe omnipotens, salva me. » Cumque pervenisset ad terram, nihil est nocitus sed aiebat semper : « Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram. »

2. His et aliis virtutibus animatus, cœpit intra secreta cordis tacitus cogitare dicens : « Si crux Christi et invocatio nominis ejus, atque adjutorium postulatum ab eo tantam potentiam habet ut aspera quæque mundi devincat, periculosa obruat, tentationum atra depellat, et omnia quæ sunt sæculi hujus oblectamenta pro nihilo reputata fastidiat; quid mihi et mundo, nisi ut relictis omnibus quæ ejus sunt, in illius vacare solius debeam obsequiis, cujus nominis invocatione a

où était leur nid, et se moquant du bienheureux Friard, lui dirent en plaisantant : « Qu'il vienne l'homme béni, l'homme religieux, celui qui ne cesse de prier, qui fait toujours le signe de la croix sur ses oreilles et sur ses yeux, qui brandit toujours sur son chemin l'étendard du salut, qu'il moissonne sur l'essaim et l'adoucisse par sa prière. » Le saint, qui prit ces paroles comme un doute sur la puissance divine, se prosterna sur le sol en faisant sa prière au Seigneur, et, s'approchant des guêpes, fit le signe de la croix en disant : « Notre aide soit au nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. » A cette prière sortie de sa bouche, les guêpes allèrent toutes se cacher à l'intérieur du trou d'où elles étaient sorties, et Friard, à la vue de tous les moissonneurs, coupa le blé dans cet endroit sans éprouver aucun mal. Ce qui ne se fit point sans un miracle destiné aux rieurs, puisque le Seigneur daigna affermir pour leur confusion celui qui avait espéré en lui. Enfin, après cela, comme il était monté sur un arbre pour une certaine besogne, une branche ayant cédé sous ses pieds, il tomba, et tandis qu'il tombait, à chaque branche qu'il frappait, il invoquait le très-saint nom du Christ, en disant : « Christ tout-puissant, sauve-moi. » Et lorsqu'il fut arrivé à terre il se trouva sans aucun mal, mais il disait toujours : « Que notre aide soit au nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. »

2. Encouragé par ces miracles et autres semblables, il se mit à réfléchir et à dire en son cœur : « Si la croix du Christ et l'invocation de son nom, ainsi que le secours demandé de lui ont tant de pouvoir qu'avec cela on puisse vaincre tout ce qu'il y a de difficile sur la terre, écarter les périls, dissiper les horreurs de la tentation et s'élever par le mépris au-dessus de toutes les délices du siècle, qu'ai-je à faire en ce monde, sinon d'abandonner toutes les choses qui lui appartiennent et de me consacrer au service de celui seul qui, lorsque j'ai invoqué son nom, m'a délivré de fu-

periculis sum salvatus iniquis? » Et egressus ab hospitiolo suo, oblitus parentes et patriam, eremum petiit, ne in sæculo habitanti impedimentum aliquod de oratione mundi sollicitudo conferret. Ipse quoque et abbas Sabaudus, qui quondam regis Clotarii minister fuerat, pœnitentiam accipientes, Vindunitensem Namnetici territorii insulam sunt aggressi : habebant autem secum et Secundellum diaconem. Abbas vero, ablata de aratro Domini manu, ab insula discedens ad monasterium rediit, nec multo post, occultis de causis, gladio est peremptus. Sanctus vero Friardus cum Secundello diacono in supradicta insula stetit immobilis. Habebat tamen uterque eorum propriam cellulam, sed procul a se positam. Cumque strenue in oratione persisterent, nocte Secundello diacono apparuit tentator in specie Domini, dicens : « Ego sum Christus, quem quotidie deprecaris. Jam enim sanctus effectus es, et nomen tuum libro vitæ cum reliquis sanctis meis ascripsi : egredere nunc ab hac insula et vade, fac sanitates in populos. » His et ille illectus deceptionibus discessit ab insula, nec socio nuntiavit : tamen cum infirmis in nomine Christi manus imponeret, sanabantur. Regressus autem post multum tempus ad insulam, venit ad socium cum vana gloria, dicens : « Abii enim extra insulam, et virtutes multas in populis feci. » Cumque conterritus ille interrogaret quid hoc sibi vellet, cuncta quæ gesserat simpliciter pandit. At senior obstupescens, suspiransque et lacrymans, ait : « Væ nobis, in quantum audio a tentatore delusus es! Vade, age pœnitentiam, ne ultra tibi prævaleant ejus doli. » Quod ille intelligens et periisse se timens, cum fletu ad pedes ejus prosternitur, rogans ut pro

nestes dangers. » Et, sortant de son petit logis, oubliant ses parents et sa patrie, il alla chercher la solitude, de peur que son séjour dans le monde ne fût un empêchement à son goût pour la prière. Lui donc et l'abbé Sabaudus, qui fut autrefois ministre du roi Clotaire, se soumettant à la pénitence, se retirèrent à Vindunitta, île du territoire de Nantes; ils avaient aussi avec eux le diacre Secondellus. Mais l'abbé, ayant retiré sa main de la charrue du Seigneur, quitta l'île, rentra dans son monastère, et peu de temps après il périt par l'épée pour des causes restées inconnues. Quant à saint Friard, il demeura dans l'île avec le diacre Secondellus et ne la quitta pas. Chacun d'eux avait sa cellule particulière et éloignée l'une de l'autre. Et comme ils persévéraient courageusement dans la prière, le tentateur apparut pendant la nuit, sous la forme du Seigneur, au diacre Secondellus, lui disant : « Je suis le Christ, que tu pries chaque jour. Déjà tu es saint et ton nom est inscrit dans le livre de vie avec celui des autres saints; sors donc de cette île et va faire des guérisons parmi les peuples. » Celui-ci, abusé par ce mensonge, quitta l'île sans rien dire à son compagnon, et toutefois, dès qu'il mettait les mains sur les infirmes au nom de Jésus-Christ, ils étaient guéris. Mais, étant revenu longtemps après dans l'île, il vint trouver son compagnon et lui dit avec une vaine gloire : « Je suis sorti de l'île et j'ai fait beaucoup de miracles parmi les peuples. » Et comme celui-ci, effrayé, lui demandait ce que cela voulait dire, il raconta simplement ce qu'il avait fait. Le vieillard, épouvanté à ce récit, dit en poussant des soupirs et en versant des larmes : « Malheur à nous, car, autant que je puis le comprendre, tu as été trompé par le tentateur. Va et fais pénitence, de peur que ses ruses ne triomphent de toi. » Comprenant ces paroles et craignant de périr, celui-ci se jeta à ses pieds avec larmes, en le priant d'intercéder pour lui auprès

se Dominum deprecaretur : « Vade, inquit, et pariter ejus omnipotentiam pro salute animæ tuæ poscamus. Non est enim difficilis Dominus se confitentibus misereri, cum ipse per prophetam dicat : « Nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat. » Orantibus autem illis, advenit iterum tentator in simili specie ad Secundellum diaconem, dicens : « Nonne præceperam tibi, eo quod oves meæ morbidæ essent et pastore indigerent, ut egredereris et visitares, atque opem sanitatis eis tribueres? » Et ille : « In veritate enim comperi quod seductor sis, neque te Deum credo cujus te speciem mentiris habere. Tamen si Christus es, crucem tuam quam reliquisti ipsam ostende, et credam tibi. » Cumque non ostenderet, diaconus crucem Domini in os ejus faciens, confusus evanuit. Rursumque ad eum veniens cum multitudine dæmonum, tanta eum cæde mactavit, ut vix putaretur evadere, et discedens nusquam comparuit. Idem postea diaconus in summa sanctitate perdurans, die debito defunctus est.

3. Beatus vero Friardus, cum magnis virtutibus effulgeret, quadam vice effractum e vento ab arbore ramum, quem, ut ferunt, ipse inseruerat collegit, compositumque baculum sibi exinde, quem manu gereret, fecit. Post multum vero tempus jam arefactam virgam in terra plantavit, infusaque aqua sæpius, baculus ille frondens emisit et poma, atque infra duos aut tres annos in magnam arboris proceritatem distentus excrevit. Quod cum grande miraculum populis cernentibus haberetur, et quotidie ad hanc visendam immanis turba conflueret, ut etiam ipsam remotionem insulæ virtus prodita publicaret, sanctus

du Seigneur. « Va, lui dit-il, et supplions ensemble sa toute-puissance pour le salut de ton âme. Car le Seigneur a facilement pitié de ceux qui avouent leurs fautes, puisqu'il a dit, par son prophète : Je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. » (*Ezech.* XXXIII, 11.) Mais, pendant qu'ils priaient, le tentateur apparut encore sous la même forme au diacre Secondellus, lui disant : « Ne t'avais-je pas recommandé, parce que mes brebis étaient malades et parce qu'elles manquaient de pasteur, d'aller les visiter pour les guérir? » Et celui-ci répondit : « J'ai trouvé, en vérité, que tu es le séducteur, et je ne crois pas que tu sois Dieu, dont tu as pris faussement l'apparence. Cependant, si tu es le Christ, montre-moi ta croix que tu as laissée, et je croirai en toi. » Et comme il ne la montrait pas, le diacre fit le signe de la croix sur le visage du diable, qui aussitôt disparut couvert de confusion. Toutefois, celui-ci revint avec une multitude de démons, et il frappa le diacre avec une telle force qu'à peine en put-il réchapper; mais enfin il se retira et ne reparut plus. Ce diacre vécut par la suite dans une grande sainteté et mourut quand son terme fut accompli.

3. Quant au bienheureux Friard, il brillait par d'éclatants miracles. Un jour, il ramassa une branche d'arbre que le vent avait abattue et qu'il avait, dit-on, lui-même greffée, et il s'en fit un bâton qu'il portait à la main. Longtemps après, il planta dans la terre ce bâton desséché qui, étant souvent arrosé, produisit des feuilles et des fruits, et au bout de deux ou trois ans devint un grand arbre. Mais ce fait étant aux yeux des peuples un grand miracle et tous les jours une immense multitude accourant pour voir l'arbre, en sorte que, par l'éloignement de l'île, la merveille qui s'était accomplie acquit une renommée plus grande encore, le saint de Dieu craignit de succomber au déshonneur de la

Dei, ne vanæ gloriæ labe subrueret, arborem arrepta securi succidit. Rursusque sanctus alterius arboris ruinam cernens, quæ acta venti violentia floribus plena corruerat, misericordia motus oravit dicens : « Ne pereat, quæso, Domine, hujus arbustæ fructus, quæ te jubente florum ornamenta produxit : sed potius a te incrementum reparationis indultum, fructuum adipisci mereatur effectum. » Et hæc dicens, accepta secure, amputata arboris columna, super radices quæ adhuc hærebant, columnam ipsam in modum sudis fecit acutam, eamque terræ defixit. Mox ligatis sine radice ramis, ad pristinum restituta statum, flores qui aruerant viruerunt, ipso quoque anno hæc arbor fructus cultori suo restituit. Credo ego de misericordia Dei, quod miraculum præsens exegit loqui, quia obtinere potuit hic oratione sua vitam mortuis a Domino impertiri, qui obtinuit arbores aridas in rediviva viriditate frondescere.

4. Idem cum plerumque transitum suum fratribus prædiceret, quadam die tactus a febre, dicit suis : « Ite ad Felicem episcopum, et nuntiate ei discessum meum, dicentes : Frater tuus Friardus dixit : Ecce, consummato cursu vitæ hujus, de hoc mundo absolvor, et ut sis certior de hoc verbo, die dominica transitum accipio, et vado ad requiem quam mihi promisit rex æternus Deus. Veni, obsecro, et videam te prius quam obeam. » Cumque ille occasione nescio qua detineretur, mandatum misit, dicens : « Rogo si fieri potest ut me modicum sustineas, donec, moris actionum dissolutis, ad te usque perveniam. » Revertentibus vero nuntiis et ista dicentibus, cum jam lectulo decubaret, ait : « Surgamus ergo et sustineamus fratrem

vaine gloire; il prit une hache et abattit l'arbre. Une autre fois le saint, voyant le désastre qui avait frappé un arbre tout couvert de fleurs que la violence d'un vent furieux avait renversé à terre, fut touché de compassion et se mettant en prière dit : « Je t'en prie, Seigneur, que les fruits de cet arbre ne périssent point, puisque c'est par ta volonté qu'il a produit ces fleurs dont il est orné; mais qu'il reçoive au contraire de toi de se relever et de croître et qu'il obtienne la maturité de ses fruits. » Ayant ainsi parlé, il prit une hache et sépara le tronc d'avec les racines; puis, ayant aiguisé ce dernier par le bas en forme de pieu, il le ficha en terre posant sur les racines qui tenaient encore. Bientôt les bourgeons nouèrent quoiqu'il n'y eût pas de racines, l'arbre reprit son premier état, les fleurs qui s'étaient desséchées reprirent leur première fraîcheur, et la même année l'arbre rendit des fruits à celui qui l'avait cultivé avec tant de soin. Ce miracle me ferait croire que la miséricorde de Dieu a bien pu accorder de ressusciter les morts à celui qui a obtenu par ses prières que des arbres desséchés reprissent leur première vigueur.

4. Le saint, après avoir plusieurs fois prédit à ses frères le moment de sa mort, se sentit un jour attaqué de la fièvre et leur dit : « Allez à l'évêque Félix et annoncez-lui mon trépas en disant : Ton frère Friard a dit : Voilà que le cours de ma vie est terminé, je vais me séparer de ce monde, et afin que tu aies de ma parole une certitude entière, sache que je trépasserai dimanche prochain pour aller au repos que Dieu, le roi éternel, m'a promis. Viens donc, je t'en prie, afin que je te voie avant mon départ. » Mais Félix ne put venir, retenu par je ne sais quelle circonstance, et lui envoya dire : « Je te prie, si cela est possible, de m'attendre un peu jusqu'à ce que, les débats judiciaires étant finis, je puisse t'aller trouver. » Ses messagers revinrent et lui ayant rapporté ces paroles comme il était déjà dans son lit, il s'écria : « Levons-

nostrum. » O virum sanctitate ineffabilem! qui nunquam festinaret dissolvi et cum Christo esse, non tamen oblitus charitatem, obtinuit apud Dominum adhuc esse in mundo, ut fratrem cerneret spiritali intuitu. Sed nec illum infimi reor fuisse meriti, cujus adventu Dominus hujus sancti dilatare dignatus est dies. De qua tarditate accepto nuntio, protinus quiescente febre sanus surrexit a lectulo. Post multum vero tempus adveniente episcopo, a febre corripitur, ingressumque ad se salutat et osculatur, dicens : « Grandes mihi moras de itinere debito facis, o sancte sacerdos! Quibus vigilantibus nocte, quæ erat dominica, mane facto tradidit spiritum. Quo emisso, mox omnis cellula ab odore suavitatis repleta tota contremuit; unde indubitatum est angelicam ibidem adfuisse virtutem, quæ sancti meritum signans cellulam divinis faceret aromatibus effragrare : cujus gloriosum corpus sacerdos ablutum recondit in tumulo, Christus animam suscepit in cœlo, relinquens terrigenis exempla virtutum. »

CAPUT XI.

De sancto Caluppane reclauso.

Semper paupertas sæculi regiam reserat cœli, atque utentes se non modo præparat polo, verum etiam glorificatos miraculis illustres esse declarat in mundo, quo fit ut dum illa ergastularis contritionis revinctio paradisi januam patefacit, anima angelicis choris inserta in requie sempiterna persultet : sicut, nunc de beato Caluppane reclauso, quod verum cognovimus prorsus silere nequimus.

1. Hic autem ab ineunte ætate semper religionis

nous donc et attendons notre frère. » O homme d'une sainteté ineffable! qui, bien qu'il eût hâte d'arriver à sa fin et d'être avec le Christ, n'oublia pas cependant son ami et obtint de Dieu de faire un plus long séjour dans ce monde pour voir son frère par la vue spirituelle. Et je ne crois pas non plus que le mérite fût petit de celui pour l'arrivée duquel le Seigneur consentit à retarder le départ du saint, qui sentit aussitôt la fièvre le quitter et se leva, bien portant, de son lit. Longtemps après, l'évêque arriva; le saint ayant été aussitôt pris de la fièvre le salua à son entrée et le baisa en disant : « Tu me fais longtemps attendre sur le chemin que je dois suivre, ô saint évêque. » Et ayant veillé ensemble toute la nuit, qui était celle du dimanche, sitôt que le matin fut venu il rendit l'esprit. Et aussitôt la cellule fut remplie d'une suave odeur et s'ébranla; d'où il est certain que la vertu des anges était là et que c'est elle qui pour marquer le mérite du saint parfuma toute sa cellule de divines odeurs. Son glorieux corps fut lavé et renfermé par l'évêque au tombeau et son âme reçue au ciel par le Christ, laissant aux habitants de la terre l'exemple de ses vertus.

CHAPITRE XI.

De saint Calupan, reclus.

Toujours la pauvreté du siècle ouvre la porte du palais céleste, et non-seulement elle dispose pour ce séjour ceux qui s'attachent à elle, mais encore elle rend illustres dans le monde ceux qui sont glorifiés par les miracles, en sorte que, tandis que les chaînes que nous portons dans cette prison terrestre nous ouvrent l'entrée du paradis, notre âme qui se trouve associée au chœur des anges se transporte d'une sainte allégresse dans le repos éternel. Aussi ne saurions-nous passer sous silence ce que nous avons connu de vrai sur le bienheureux reclus Calupan.

1. Celui-ci dès le commencement de sa vie rechercha tou-

ecclesiasticæ bonum quæsivit et reperit, et apud monasterium Meletense termini Averni conversus, in magna humilitate se fratribus præbuit. Erat enim summæ abstinentiæ, ita ut ab inedia nimium attritus, quotidianam cum reliquis fratribus operam explere nequiret. Unde, ut mos est monachorum, magnum ei improperium inferebant, dicente sibi præsertim præposito : « Qui non deliberat laborare, indigne postulat manducare. » Dum autem hic assidue ureretur his exprobrationum verbis, vallem haud procul a monasterio conspicatur, de cujus medio lapis natura præbente consurgens, provehitur in excelsum quasi in quingentis aut eo amplius pedibus, nullam penitus habens cum reliquis montibus circumpositis conjunctionem : cujus vallis medium fluvius alluit, qui hunc montem placide contingens dilabitur. In hujus ergo lapidis scissuram, quod priscis temporibus quondam propter transitum hostium receptaculum fuit, eremita sanctus ingreditur, et exciso lapide, habitacula statuit in quæ nunc per scalam valde difficilem scanditur : locus etenim ille tam difficilis est ad incedendum, ut etiam feris bestiis illuc accedere sit laboris. In hoc loco oratoriolum parvulum quodam modo fecit, cui oranti, ut ipse nobis cum lacrymis referre erat solitus, serpentes super caput ejus sæpius decidebant, et involventes se circa collum ejus, non minimum ei inferebant horrorem. Sed quia diabolus ad speciem callidi serpentis habetur, non ambigitur ejus hanc fuisse immissionis insidiam. Nam cum ille ad hæc perstaret immobilis, nec moveretur minorum anguium ictibus, quadam die duo dracones immensæ magnitudinis ad eum ingressi, astiterunt procul : quorum unus, ut

jours le bonheur qu'on obtient par l'obéissance à l'église et le trouva, et s'étant retiré au monastère de Méallet en Auvergne, il s'y comporta avec une grande humilité à l'Égard de ses frères. Il gardait une excessive abstinence en sorte que, s'en étant trouvé très-affaibli, il ne pouvait accomplir le travail de chaque jour avec les autres frères, par suite de quoi, suivant la coutume des moines, on lui faisait de vifs reproches, le prévôt principalement, qui lui disait : « Celui qui ne veut pas travailler ne mérite pas de manger. »(*S. Paul.*) Se trouvant donc tous les jours en butte à des reproches de ce genre, notre saint jeta les yeux sur une vallée située non loin du monastère et au milieu de laquelle s'élevait un rocher naturel, haut de plus de cinq cents pieds et complétement isolé des montagnes voisines. Cette vallée était traversée par un cours d'eau qui baignait mollement le pied du rocher. Ce fut dans une ouverture de ce rocher, qui avait servi autrefois de retraite en cas d'invasion des ennemis, que le saint ermite se retira et établit sa demeure, où l'on arrive maintenant par une échelle très-difficile ; car ce lieu est d'un abord si peu aisé que les bêtes sauvages elles-mêmes n'y parviennent qu'avec peine. Il se construisit là un petit oratoire où, comme il avait coutume de nous le raconter en versant des larmes, souvent des serpents tombaient sur sa tête, et s'enroulant autour de son cou le remplissaient de frayeur. Or comme le diable passe pour prendre la forme de cet animal rusé, il n'est pas douteux que c'était lui qui lui tendait des embûches. En effet, comme il demeurait malgré cela immobile et qu'il n'était point ému des atteintes de petits serpents, un jour deux énormes dragons se dirigèrent vers lui et s'arrêtèrent à une certaine distance. L'un d'eux, plus fort que

arbitror, ipse dux tentationis, validior altero erat, qui erecto pectore os suum contra os beati quasi aliquid mussitaturus erexit. At ille timore perterritus, tanquam æneus valde diriguit, nullumque penitus membrum movere potens, neque manum elevare ut signum beatæ crucis opponeret. Cumque ambo diutissime in silentio constitissent, venit in mentem sancto per spiritum, ut orationem dominicam, et si labia movere non poterat, vel corde clamaret. Quam dum tacitus loquitur, cœperunt paulatim membra ejus, quæ inimici fuerant arte revincta, dissolvi, et sentiens se manum dexteram habere jam liberam, ori signum beatæ crucis imponit, rursusque conversus ad hydrum, pingit iterum crucem Christi adversus eum, dicens : « Tune es ille, qui protoplastum de paradisi habitaculo projecisti, qui germani dexteram parricidio cruentasti, qui Pharaonem ut populum Dei persequeretur armasti? qui ad extremum ipsum Hebræum populum, ut invidia succendente persequeretur Dominum, excitasti? Discede a servis Dei, a quibus sæpius superatus discessisti confusus, tu es enim in Cain projectus, in Esau supplantatus, in Goliath prostratus, in Juda traditore suspensus; et in ipsa illa dominicæ virtutis cruce cum potestatibus et dominationibus tuis triumphatus atque contritus es. Abde nunc, Dei inimice, caput et humiliare sub signaculo crucis divinæ, quia non est tibi portio cum servis Dei, quorum est hæreditas regnum Christi. » Hæc et hujuscemodi sancto dicente, crucemque per singula faciente, draco hujus vexilli virtute confusus, vicissim se humilians terræ subditur. Sed dum hæc agerentur, ille alius circa pedes et tibias sancti in insidiis volve-

l'autre, et qui était à ce que je pense le chef même de toute tentation, releva son poitrail et haussa sa bouche à la hauteur de la bouche du saint, comme s'il eût voulu lui dire quelque chose. Celui-ci fut tellement épouvanté qu'il devint roide comme bronze, n'osant ni remuer un membre, ni lever la main pour faire le signe de la croix. Et après qu'ils furent restés tous les deux dans un long silence, il vint dans l'esprit du saint de dire en son cœur, s'il ne pouvait remuer les lèvres, l'oraison dominicale. Tandis qu'il le faisait en silence, ses membres, qui avaient été enchaînés par l'art de son ennemi, se déliaient peu à peu, et lorsqu'il sentit libre sa main droite, il fit le signe de la croix sur son visage; puis se tournant vers l'hydre, il fit de nouveau contre elle le signe de la croix, en disant : « N'es-tu pas celui qui fit sortir le premier homme du paradis, qui rougit la main d'un frère du sang de son frère, qui arma Pharaon pour persécuter le peuple de Dieu et qui enfin excita le peuple hébreu à poursuivre le Seigneur d'une fureur aveugle? Éloigne-toi des serviteurs de Dieu, par qui tu as été tant de fois vaincu et couvert de confusion; car tu as été chassé en Caïn et supplanté en la personne d'Ésaü; tu as été terrassé en Goliath; tu as été pendu en la personne du traître Judas, et c'est dans la croix même où a brillé la vertu de Notre-Seigneur que tu as été vaincu et abattu avec tes puissances et tes dominations. Cache donc ta tête, ennemi de Dieu, et humilie-toi sous le signe de la croix divine, parce que tu n'as pas de part avec les serviteurs de Dieu, dont l'héritage est le royaume de Jésus-Christ. » Tandis que le saint disait ces choses et d'autres semblables, et qu'à chaque parole il faisait le signe de la croix, le dragon vaincu par la vertu de cet emblème s'alla cacher en s'humiliant au fond de la terre. Mais, tandis que ces choses se passaient, l'autre serpent s'enroulait insidieusement autour

batur. Cumque hunc ad pedes suos confusum sanctus eremita videret, orationem faciens eum abire jussit, dicens : « Vade retro Satana, nihil mihi in nomine Christi mei poteris ultra nocere. » At ille usque ad limen cellulæ egressus, sonum validum per inferiorem partem emisit, et tanto cellulam fetore replevit, ut nihil aliud quam diabolus crederetur; nec ultra coram sancto aut serpens aut draco comparuit.

2. Erat enim assiduus in opere Dei, nec vacabat ad aliud, nisi aut legeret aliquid, aut oraret : etiam cum parumper cibi caperet, semper orabat. Sumebat interdum piscem de flumine, raro quidem, sed cum voluisset, opitulante Domino confestim aderat. Cibum panis non aliunde sumebat, nisi qui de monasterio mittebatur : si quis vero devotorum panes detulisset aut vinum, id in cibos deputabatur egentium, in illorum duntaxat qui ab eo aut signum salutare suscipere, aut infirmitatum remedia sumere flagitabant : scilicet ut quos per orationem saluti dabat, etiam cibi refectione foveret, illud Domini recolens, quod in Evangelio de turbis quas a diversorum morborum contagio sanaverat dixit : « Dimittere eos jejunos nolo, ne deficiant in via. » Sed nec illud beneficium occuli arbitror, quod ei in loco illo divina pietas est largita. Nam cum a profundo vallis illius, quasi per stadia decem aqua deferretur, oravit ad Dominum, ut ei in ipso cellulæ suæ habitaculo fontis venam ostenderet. Sed non defuit virtus illa cœlestis, quæ quondam sitientibus populis aquas produxit a silice. Statim igitur ad hujus orationem gutta laticis a caute prorumpens, cœpit solum stillis frequentibus irrigare : at ille munus cœleste congaudens, concavum in lapide parvulum in

des pieds et des jambes du saint. Celui-ci le voyant roulé à ses pieds fit son oraison et lui ordonna de se retirer en disant : « Va-t'en, Satan, tu ne me saurais plus nuire au nom du Christ mon Seigneur. » Celui-ci se retira jusqu'à l'entrée de la grotte en lâchant un bruit formidable par sa partie inférieure, et il remplit la cellule d'une telle puanteur qu'il était impossible de ne pas croire que ce ne fût pas le diable ; et depuis lors n'apparut plus au saint ni serpent, ni dragon.

2. Il était assidu dans l'œuvre de Dieu et ne faisait autre chose que lire ou prier, et même quand il prenait un peu de nourriture il priait encore. Il pêchait de temps en temps, mais très-rarement, du poisson dans la rivière, et quand il en désirait, le poisson se présentait aussitôt par le vouloir de Dieu. Pour du pain, il n'en recevait que du monastère ; si quelque personne dévote lui apportait des pains ou du vin, il destinait le tout à la nourriture des pauvres, de ceux du moins qui demandaient à recevoir de lui ou le signe salutaire de la croix ou le soulagement de leurs infirmités ; c'est-à-dire qu'à ceux auxquels il avait rendu la santé par ses prières il donnait encore à manger, se rappelant ce que le Seigneur dit dans l'Évangile à cette foule qu'il avait guérie de diverses maladies : « Je ne veux pas renvoyer à jeun ces hommes, de peur qu'ils ne viennent à défaillir en chemin. » (*Matth.* xv, 32.) Et je ne pense pas devoir cacher le bienfait que la bonté divine lui départit en ce lieu. Comme on lui apportait de l'eau du fond de la vallée, d'une distance de près de dix stades, il pria le Seigneur pour qu'il lui plût de faire sortir une source dans le lieu même où était sa cellule. Alors ne lui fit point défaut cette vertu céleste qui autrefois faisait jaillir l'eau d'un rocher pour apaiser la soif de tout un peuple ; car à l'instant une source s'élançant du rocher se répandit sur la terre et forma des filets d'eau de tous côtés. Le saint ravi du présent creusa dans la pierre un

modum cisternæ faciens, tenentem quasi congia duo, lymphas divinitus sibi indultas suscipiebat, de quibus tantum ei ministrabatur per dies singulos, quantum ipsi pueroque sufficeret qui ei minister fuerat datus.

3. Accessimus autem et nos ad locum cum beato Avito episcopo, et omnia quæ narravimus, quædam ab ipso relata cognovimus, quædam oculis propriis inspeximus. A memorato autem pontifice diaconatus ac presbyterii sortitus est gradum : multa populo diversis vexato morbis remedia contulit. Nulli tamen cellulam egressus se præbuit contemplandum, nisi tantum per fenestellam extendens manum salutare signaculum imponebat, et si a quoquam visitatus fuisset, ad hanc accedens speculam orationem colloquiumque præbebat. Denique in hac religione cursum vitæ consummans, ævi anno quinquagesimo, ut opinor, migravit ad Dominum.

CAPUT XII.

De sancto Æmiliano eremita, et Brachione abbate[1].

Quantum disciplina cœlestis se custodientibus præbeat, quantumque non custodita negligentibus irrogare debeat, per os Psalmographi Spiritus sanctus pandit : « Apprehendite, inquit, disciplinam nequando irascatur Dominus et pereatis a via justa. » De bonis autem Salomon ait : « Disciplina pacis erit super eum. » Disciplina ergo hæc timorem Domini facit, timor autem Domini initium sapientiæ præbet, sapientia vero diligere Deum docet : dilectio autem

(1) Laud. et Colb., *De Æmiliano et Brachione abbatibus.* (R.)

petit bassin qui lui servait de citerne et qui tenait près de deux conges, afin de conserver l'eau qui lui était divinement donnée et dont il ne recevait chaque jour que la quantité nécessaire pour lui et pour le garçon qu'on avait chargé de le servir.

3. Nous nous rendîmes aussi en ce lieu avec le bienheureux évêque Avitus; et de toutes les choses que nous avons racontées nous tenons les unes du saint lui-même, et les autres nous les avons vues de nos propres yeux. Il fut ordonné diacre et prêtre par le pontife que nous venons de nommer. Il donna beaucoup de remèdes salutaires à ceux qui étaient travaillés de diverses maladies. Il ne sortait pourtant jamais de sa cellule pour se montrer à qui que ce fût, mais il étendait sa main par une petite fenêtre pour donner sa bénédiction avec le signe de la croix; et s'il était visité par quelqu'un, il approchait de cette fenêtre et lui accordait de prier et de parler avec lui. Enfin il acheva le cours de sa vie dans cette pratique religieuse, en la cinquantième année de son âge, si je ne me trompe, pour aller au Seigneur[1].

CHAPITRE XII.

De saint Émilien, ermite, et de saint Brachion, abbé.

Le Saint-Esprit nous apprend par la bouche du psalmiste comment la discipline céleste se communique à ceux qui la gardent, et comment elle se doit imposer à ceux qui ne l'observent pas : « Recevez, dit-il, la discipline, de peur que le Seigneur ne s'irrite et que vous ne périssiez en sortant de la droite voie. » (*Psal.* II, 12). Et quant à celui dont l'âme est bonne, Salomon a dit : « La discipline du père sera sur lui. » (*Isaï.* LIII, 5.) Cette discipline fait donc la crainte du Seigneur, la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, la sagesse enseigne à aimer Dieu, l'amour de Dieu élève

(1) Vers l'année 576. Voy. *Hist.*, V, IX.

Dei hominem a terrenis sublevat, ad cœlos evocat, paradiso locat, in quo felicium animæ ex illius vitis vitalis sumpto vini novi liquore epulantur in regno Dei. Desiderare ergo oportebat homines hujus vitis haurire mysterium, ut accedere valerent ad illum tam jucundæ habitationis amœnissimum locum. Quod si istæ quas nunc cernimus vites, quæ per traduces extensæ, emissis palmitibus pampino intextæ, dependentibus uvis, amœna nos contemplatione lætificant, dum non solum proferunt copiam fructuum, verum etiam opportuno nos umbraculo protegunt igniti solis ab æstu, quas scimus post assumptum fructum temporis legitimi deciduis foliis quasi aridas reddi; quanto magis illa desiderare debemus, quæ nullo fine deficiunt; neque ullo tentationis æstu marcescunt : ubi, spe præterita, res ipsa quæ sperabatur et tenetur et fruitur. Hæc multi desiderantes non modo facultates proprias reliquerunt, verum etiam deserta quæque et inculta aggressi sunt, ut sitim hujus desiderii solitariæ ac remotioris orationis patrocinio lacrymarumque fluento restinguerent : sicut nunc beatus Æmilianus, novus nostris temporibus eremita, fecisse probatur.

1. Hic igitur, relictis parentibus ac facultate propria, eremi deserta petivit et se intra secreta silvarum Ponticiacensium Arverni territorii abdidit, in qua decisa silva modicum deplanans campum, rastro ipsam effodiens humum, vitæ eliciebat alimentum. Habebat et hortum parvulum, quem aqua superveniente rigabat, de quo olus ad refectionem nullo impinguatum adipe præsumebat : solatium vero absque Dei adjutorio nullum habens, cohabitatores enim bestiæ avesque illi erant, quæ ad eum quotidie tanquam ad Dei fa-

l'homme au-dessus des choses de la terre, elle le fait monter au ciel et le place dans le paradis, où les âmes bienheureuses, ayant pris du vin nouveau de la vigne de vie, sont en festin au royaume de Dieu. Il fallait donc que les hommes désirassent boire le vin mystique de cette vigne pour être capables d'aller au lieu de délices d'une si agréable habitation. Que si les vignes que nous voyons maintenant étendant leurs rameaux, où les feuillages et les raisins s'entremêlent parmi les pampres, ont tant de charmes pour la vue, non-seulement à cause des fruits abondants qu'elles portent, mais pour l'ombrage dont elles nous protégent quand nous sommes brûlés par les rayons du soleil; si de plus nous les voyons après avoir donné du fruit en leur saison perdre leurs feuilles et se dessécher; combien davantage devons-nous désirer celles qui ne font jamais défaut et jamais ne dessèchent par la chaleur de la tentation, qui même après ce terme où il n'y a plus d'espérance nous donnent tout ce que nous espérions et nous en font jouir. Plusieurs l'ont assez désirée non-seulement pour faire abandon de leurs richesses, mais encore pour se retirer courageusement dans les déserts les plus incultes, afin d'éteindre la soif de leur aspiration à la vie solitaire par le secours de la prière et par les larmes de la pénitence; et il est certain qu'ainsi fit le bienheureux Emilien, qui a renouvelé de nos jours la vie des anachorètes.

1. Emilien donc, ayant quitté ses parents et ses biens, alla chercher la solitude dans le désert et se retira dans les lieux les plus reculés des forêts de Pionsat[1] en Auvergne, où en abattant des arbres il fit un petit champ qu'il cultiva et qui lui fournit ce qui était nécessaire à sa subsistance. Il avait aussi un petit jardin qu'il arrosait avec les eaux des pluies et d'où il tirait des légumes qu'il mangeait sans aucun assaisonnement. Il n'avait d'autres consolations que celles qui lui venaient de Dieu, car il n'y avait point là d'autres habitants que des bêtes et des oiseaux, qui s'empressaient tous les

---

(1) Punsat ou Pionsat en Combraille, lieu récemment illustré par la découverte qui y fut faite des monnaies gauloises au type de Vercingétorix. *Saint Brachio* y est appelé *saint Bravy*. A peu de distance se trouvait le prieuré de S. Saturnin de Vensat, le *domus Vendiciacensis* du paragraphe 3 ci-après.

mulum confluebant. Vacabat autem jejuniis et orationi, nec eum ab hac causa ulla mundanæ sollicitudinis occasio impedire poterat, quia præter Deum aliud nihil habebat.

2. Erat autem tunc temporis apud Arvernam urbem Sigivaldus[1] magna potentia præditus, in cujus servitio erat adolescens quidam, nomine Bracchio[2], quod in eorum lingua interpretatur Ursi catulus. Hunc antedictus vir ad capessendam porcorum silvestrium venationem delegerat, ibatque cum ingenti molossorum turba, circuiens silvas, et si quid cepisset domino deferebat. Quadam vero die dum suem immensi corporis cum hac latrantium turba prosequeretur, sus intra septa quæ circa cellulam erant sancti ingreditur : prosequens vero canum turba cum latratu, usque ad aditum accessit vestibuli, moxque in suis hæsit vestigiis nec ingredi est permissa post suem. Quod cernens Bracchio, et cœlitus hæc evenisse admirans, ad cellulam sancti se confert, viditque suem ante ostium stantem nihil penitus formidantem. Consalutatus autem ac osculatus a sene, invitatur ad residendum. Quibus consedentibus, ait senex : « Video te, fili dilectissime, in grandi elegantia compositum, et sequi ea quæ magis detrimentum animæ præparant quam salutem. Relinque, quæso, terrenum dominum et sequere Deum verum, cœli terræque factorem, cujus nutu omnia gubernantur, cujus imperio cuncta subduntur, cujus majestate ipsa quam cernis bestia astat

(1) Colb. et Laud., *Sigiuvaldus*. (R.)
(2) Iidem codd. qui habent hic et alias *Bracchio*, quandoque *Brachio* exhibent. Fuit genere Thoringus, ex lib. V Hist. c. XII. (R.)

jours autour de lui comme auprès du serviteur de Dieu. Il donnait tout son temps au jeûne et à la prière, et aucune sollicitude mondaine ne pouvait l'en détourner, parce qu'il ne cherchait que Dieu seul.

2. Il y avait alors dans la ville de Clermont un homme, nommé Sigivald, doué d'un pouvoir considérable[1], qui avait à son service un jeune homme, nommé Brachion, ce qui veut dire en leur langue « le petit d'un ours[2]. » L'homme dont je viens de parler avait chargé ce dernier de chasser le sanglier ; accompagné d'un grand nombre de chiens, Brachion parcourait les forêts, et s'il prenait quelque chose, il le rapportait à son maître. Un jour donc, comme il poursuivait avec sa meute un sanglier d'une taille énorme, celui-ci entra dans un enclos voisin de la cellule du saint. La meute l'y suivit en aboyant et arriva jusqu'à l'entrée de la première pièce ; mais bientôt elle s'arrêta court ; il ne lui était pas permis d'entrer après le sanglier. Ce que voyant, Brachion reconnut avec étonnement qu'il y avait là quelque chose de divin, et se dirigeant vers la cellule du saint il y aperçut le sanglier qui se tenait sans aucune crainte devant la porte. Le vieillard vint saluer Brachion, l'embrassa, l'invita à s'asseoir, et lorsqu'ils furent assis, il lui dit : « Je te vois mis avec une grande élégance, mon très-cher fils, et occupé à la recherche de choses qui sont plus propres à perdre l'âme qu'à la sauver. Abandonne, je te prie, le maître que tu sers ici-bas, et suis le vrai Dieu, le créateur du ciel et de la terre, qui gouverne tout par sa volonté, qui soumet tout à son empire, et dont la majesté toute-puissante, comme tu le vois, rend cette bête intrépide.

(1) Voy. *Hist.*, III, XIII, etc.
(2) En allemand *Bærchen*.

intrepida. Non te tumidum faciat aut extollat potentia domini tui, quæ nihil est. Sic enim ait Paulus apostolus : « Qui gloriatur, in Domino glorietur. » Et alibi : « Si hominibus placerem, Christi servus non essem. » Subde te ejus servitio qui ait : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. » Ipse enim est Dominus, cujus onus leve est, cujus jugum suave est, cujus cultus et tribuit præsentia et vitam largitur æternam. Sic enim ait : « Si quis renuntiaverit omnibus quæ possidet, centuplum accipiet, et insuper vitam æternam possidebit. » Hæc et his similia sene viriliter disserente, sus illæsus silvas petiit, puerque discessit ab eo non sine grandi admiratione, quod aprum quem inchoaverat sequi ferum, in conspectu senis mansuetum astare videbat ut agnum. Plurima igitur animo tractans, ac multa secum revolvens quid ageret quidve faceret, utrum sæculum relinqueret an sæculo deserviret, tandem compunctus a divina pietate et credo sancti Æmiliani oratione, aditum quærere cœpit occulte qualiter clericus esse posset, quia publice propter terrenum dominum non audebat. Tamen cum esset adhuc laicus, in nocte bis aut ter de stratu suo consurgens, terræ prostratus orationem fundebat ad Dominum. Nesciebat tamen quid caneret, quia litteras ignorabat. Videns autem sæpius in oratorio litteras super iconicas apostolorum reliquorumque sanctorum esse conscriptas, exemplavit eas in codice. Cumque ad occursum domini sui clerici vel abbates assidue convenirent, hic ex junioribus quem primum potuisset accersire, secretius interrogabat nomina litterarum, et ob hoc eas intelligere cœpit : antea autem, inspirante Domino, et legit et

Que la puissance de ton maître, laquelle n'est rien, ne te rende pas vain et orgueilleux. Car ainsi le dit l'apôtre Paul : « Que celui qui se glorifie, se glorifie au Seigneur. » (*I Cor.* I, 31.) Et ailleurs : « Si je plaisais aux hommes, je ne serais pas le serviteur du Christ. » (*Gal.* I. 10.) Assujettis-toi au service de celui qui a dit : « Venez à moi vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. » (*Matth.* XI, 28.) Car il est le Seigneur dont le fardeau est léger, dont le joug est doux (*Ibid.* 30), dont le culte procure et les choses présentes et la vie éternelle. Telles sont en effet ses paroles : « Si quelqu'un renonce à tout ce qu'il possède, il recevra au centuple, et il possédera en outre la vie éternelle. » (*Matth.* XIX, 29.) Tandis que le vieillard tenait ces discours et d'autres également dignes d'un homme, le sanglier se retira sain et sauf dans les bois; le jeune homme quitta le saint non sans une grande admiration, de ce qu'il avait vu le sanglier qu'il avait commencé de chasser devenir, malgré son naturel sauvage, à la vue du vieillard, aussi doux qu'un agneau. Roulant donc dans son esprit diverses pensées et s'étant demandé ce qu'il ferait, s'il quitterait le siècle ou s'il continuerait de le servir, enfin touché par la bonté divine, et je crois par la prière de saint Émilien, il commença à chercher quelque voie secrète pour arriver à la cléricature; car il n'osait le faire publiquement à cause de son maître terrestre. Cependant bien qu'il fût encore laïque, se levant deux ou trois fois de son lit pendant la nuit, il se prosternait pour prier Dieu. Mais il ne savait que chanter parce qu'il n'avait pas été instruit aux lettres. Or, ayant vu souvent dans l'oratoire des lettres écrites au-dessus des images des apôtres et des autres saints, il les copia dans un livre; et, comme il venait continuellement chez son maître des clercs et des abbés, il demandait aux plus jeunes qu'il pouvait aborder les noms des lettres, et de là il commença à comprendre ce qu'elles signifiaient; et, par une grâce particulière du Seigneur, il sut lire et écrire avant de connaître la suite

scripsit quam litterarum seriem cognovisset. Exin, mortuo Sigivaldo, ad antedictum senem properat, et cum eodem duos vel tres annos faciens, psalterium memoriæ commendavit. Quem ejus germanus plerumque interficere voluit, quod nollet matrimonio copulari. Dehinc monachi ad eos additi sunt.

3. Impletis autem beatus Æmilianus diebus vitæ suæ et circiter nonagenaria ætate, egrediens a corpore Brachionem reliquit hæredem. Hic stabilito monasterio, obtinuit a Ranichilde[1], Sigivaldi memorati filia, multa terrarum spatia, quæ ad hoc monasterium dereliquit; erat enim saltus ex domo Vindiacensi[2]. Hic vero de hoc egressus monasterio, Turonis venit ibique ædificatis oratoriis, duo monasteria congregavit. Quodam autem tempore advenientes homines peregrini reliquias sanctorum detulerunt secum, quas super altare basilicæ sancti Martini Turonis locaverunt, quasi in crastinum profecturi. Adfuit ei Bracchio abba, qui vigilans in basilica, circa medium fere noctis vidit quasi globum ignis immensi de sanctis pignoribus emicare et usque ad templi cameram cum lumine magno conscendere. Quod non est dubium aliquid fuisse divinum : nulli tamen de astantibus aliis, nisi illi tantum fuit ostensum. Post hæc autem regressus est Arvernum ad prius monasterium, in quo per quinque annos inhabitans, venit Turonis, stabilitisque abbatibus in monasteriis supradictis, Arvernum regressus est. Cumque ad priorem cellulam resideret,

(1) Sic Colb., Bad., Gon., et cæteri ; Bell. vero habet *Ranihilde*, quod perinde est ; Bal., *Rachinilde ;* et Laud., *Rahinilde*. (R.)
(2) Colb., *Vindiciacense*. (R.)

des lettres. Ensuite Sigivald étant mort, il se hâta d'aller trouver le vieillard, et ayant passé deux ou trois ans avec lui, il apprit le psautier par cœur. Cependant son frère voyant qu'il ne voulait pas se marier eut souvent la pensée de le tuer. Dans la suite des moines vinrent se joindre au vieillard et à lui.

3. Enfin le bienheureux Émilien remplit la mesure des jours comptés pour sa vie ; il mourut environ dans la quatre-vingt-dixième année de son âge et laissa Brachion pour successeur. Celui-ci ayant fondé un monastère obtint de Ranichilde, fille de Sigivald, plusieurs pièces de terre qu'il laissa à la communauté. Elles se composaient des bois de la villa de Vensat. Étant ensuite sorti de ce monastère, Brachion vint à Tours, où il bâtit des oratoires et fonda deux monastères. Or un jour des étrangers arrivèrent portant des reliques de saints, qu'ils placèrent sur l'autel de l'église de Saint-Martin, comme s'ils devaient partir le lendemain. Là se trouvait l'abbé Brachion qui, veillant dans l'église, aperçut vers minuit un globe immense de feu qui sortait des saintes reliques[1] et s'élevait avec une grande lumière jusqu'à la voûte du temple. Ce qui sans aucun doute était quelque chose de divin, mais ne fut vu que de lui parmi tous les assistants. Après cela il retourna en Auvergne dans son premier monastère d'où, après y être resté cinq ans, il revint à Tours où il établit des abbés dans les monastères qu'il avait fondés, puis retourna encore une fois en Auvergne. Et comme il résidait dans son ancienne cellule, il fut chargé

(1) Cf. *Gloire des conf.*, xx.

in monasterium Manatense quod per incuriam abbatis intepuerat ordinatur, ut scilicet ejus studio congregatio ipsa canonice regeretur. Erat enim castissimæ conversationis, sed et alios strenue distringebat castam agere vitam. Qui erat suavis colloquio, et blandus affectu; in transgressoribus vero regulæ ita severus habebatur, ut aliquoties putaretur esse crudelis : in jejuniis vigiliisque et charitate perfectum reddiderat virum. Cumque tempus migrationis appropinquaret, vidit in visu, sicut ipse beato Avito episcopo retulit[1], ductum se ad æthera in præsentiam Domini, ibique cherubin ac seraphin obumbrare majestatem Domini, et Esaiam prophetam, extenso volumine, verba quæ vaticinaturus erat intimare, turbam circumstantem angelorum in laudem Dei sedentis super æthera clamare. Dumque hoc attonitus spectaret, expergefactus, somniumque suum attente discutiens ut finem vitæ suæ, Domino revelante cognosceret, dicit abbati quem in priorem statuerat in monasterio : « Locus ille secus fluvium, in quo oratorium facere computabam, jucundus est valde. Ideo rogo ut quod ego volui tu expleas, atque illuc ossa mea transferre non abnuas. » Quo migrante et in oratorio prioris cellulæ sepulto, cum abbas injunctum cuperet opus explere, nutu Dei et calces coctos antiquitus, et fundamentum in ea mensura quam ipse ponere cogitabat, nactus est, perfectoque ædificio, detexit abbatis sepulcrum. Quo patefacto, reperit corpusculum illæsum, ut putaretur ante diem alterum fuisse defunctum; et sic cum gau-

(1) Bell., *beato episcopo retulit*. Quæ sequuntur in ed. et mss. videntur corrupta. (R.)

de rétablir dans le monastère de Ménat la règle qui s'y était relâchée par la négligence de l'abbé. Il menait en effet la vie la plus pure et forçait vaillamment les autres à garder également la chasteté. Sa conversation était douce, son air affable, mais il se montrait si sévère pour les infractions à la règle que parfois il passait pour cruel. Quant à ce qui était des jeûnes, des veilles et de la charité, il avait atteint la perfection. Et comme le temps de sa mort approchait, il eut un songe, comme lui-même l'a raconté au bienheureux évêque Avitus, dans lequel il fut transporté jusqu'aux cieux en présence du Seigneur. Là il vit les chérubins et les séraphins qui ombrageaient la divine majesté, et ayant ouvert un livre, prescrivaient au prophète Isaïe les paroles qu'il devait prononcer, tandis qu'une troupe d'anges entourant le trône de Dieu faisait retentir les cieux de ses louanges. Et tandis qu'il contemplait cela tout ravi, il s'éveilla, et examinant attentivement ce songe il reconnut que Dieu lui annonçait ainsi la fin de sa vie. Il dit alors à l'abbé qu'il avait établi pour chef du monastère : « Le lieu voisin de la rivière, où je comptais faire un oratoire, est fort agréable; je te prie donc d'accomplir mon désir qui est de vouloir bien y transporter mes os. » Quand il fut mort[1], on l'ensevelit dans l'oratoire de sa cellule primitive; et comme l'abbé désirait accomplir l'ouvrage que le saint lui avait commandé, il rencontra dans ce lieu, par la permission de Dieu, de la chaux dès longtemps prête et une fondation de la grandeur même qu'il la voulait faire; puis, l'ouvrage achevé, il ouvrit le sépulcre de l'abbé Brachion, dont le corps fut trouvé intact, comme s'il fût décédé

(1) 9 févr. 576. (R.)

dio, prosequente caterva monachorum quam ipse edocuerat, in locum illum post duos annos translatus est.

CAPUT XIII.

De sancto Lupicino.

Athletæ Christi atque triumphatores mundi vitæ istius fugitivæ jacturam facere cupientes, pertendere ad illam vitam voluerunt, quæ in exsultatione perpetua manet, quæ nullo gemitu obstrepit, nec quoquam fine concluditur; cujus lumen nunquam exstinguetur, cujus serenitas nulla obscuritate nubis obtegitur. Ideoque semper præsentium dolorum contumelias pro nihilo habuerunt, scientes se in paucis vexatos, in multis bene disponendos. Et ob hoc quisquis ille est, qui in isto agone contendit, metu non terretur, pœna non solvitur, dolore non frangitur, ut tantum illa æternæ jucunditatis amœnitate cum electis Dei perfrui mereatur : sicut multos fecisse novimus de sanctis viris, quorum nunc vita tractatur aut legitur.

1. Igitur Lupicinus quidam magnæ sanctitatis, fortissimusque in operibus Dei, qui primum eleemosynam per domos devotorum deposcens, quæ acquirere potuisset sibi similibus erogabat : ad extremum jam mediam habens ætatem, vicum Berberensem, qui nunc Lipidiaco dicitur, veniens, parietes antiquos reperit, ibique reclusus ab omnium se hominum aspectibus inhibebat : ac per modicam fenestellam parumper panis vel aquæ accipiens, quod ei aliquoties, cum esset valde exiguum, usque ad diem tertium perdurabat. Aqua enim per canalem parvulum inferebatur, fesnestella vero velo operiebatur;

de la veille. Et ainsi deux années après sa mort, il fut transporté dans cet endroit avec une grande joie par la congrégation des moines qu'il avait formés lui-même.

CHAPITRE XIII.

De saint Lupicin.

Les athlètes du Christ et les triomphateurs du monde, désireux de perdre cette vie fugitive, ont souhaité de parvenir à la vie qui demeure dans une joie perpétuelle, où l'on n'entend aucun gémissement et qui ne se termine par aucune fin ; dont la lumière ne s'éteindra jamais et dont la sérénité ne sera obscurcie par aucun nuage. Et par cette raison ils ont toujours tenu pour rien les opprobres et les douleurs de la vie présente, sachant bien que pour de petites angoisses qu'ils ont souffertes ils obtiendront plus tard de grandes jouissances. C'est pourquoi quiconque aspire à prendre part à ce combat, ne se laisse effrayer par aucune crainte, détourner par aucune peine, décourager par aucune douleur, afin de mériter d'être admis à la jouissance d'une félicité éternelle avec les élus de Dieu. C'est ainsi, nous le savons, qu'ont agi plusieurs saints dont la vie s'écrit et se lit à présent.

1. Un certain Lupicin, personnage de grande sainteté, et d'une très-grande vaillance en fait d'œuvres dignes de Dieu[1], qui s'était premièrement adonné à demander l'aumône dans les maisons des personnes dévotes et qui donnait à ses semblables tout ce qu'il pouvait acquérir par ce moyen, ayant enfin atteint l'âge moyen de la vie, vint au bourg de la Bèbre, qu'on nomme à présent Lubié[2]. Là il trouva de vieilles murailles, dans lesquelles il se renferma, et se retira de la vue de tous les hommes, recevant par une petite fenêtre un peu de pain et d'eau, qui lui durait quelquefois trois jours, bien qu'on lui en donnât très-peu. Pour l'eau, on la faisait couler par un petit canal, et quant à sa petite fenêtre,

(1) Mort le 24 janv. 500. (R.)

(2) Hameau dépendant de la Palisse, petite ville du Bourbonnais située sur la Bèbre, affluent de la Loire. Trésel, autrefois Trésaille, est un bourg du voisinage. Voyez sur ce point, et en général sur la géographie de Grégoire de Tours, la traduction de son *Histoire*, pub. chez Firmin Didot, 2 vol. in-12, 1862.

utriusque tamen rei aditus ita obtectus erat, ut nullus beatum ejus vultum posset advertere. Et dum ibidem die noctuque in Dei laude psalmorum modulis delectatur, tormentum sibi quod corpusculum plus gravaret adhibuit, non immemor illius Apostoli dicti, quia « non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. » Lapidem namque grandem, quem duo homines vix levare poterant, cervici impositum tota die, dum Deo caneret, per cellulam deportabat: nocte autem ad additamentum injuriæ, in virga quam manu gerebat, duas defixerat sudes, desuper acumina parans, quæ ad mentum suum ne somnum caperet supponebat. Denique ad extremum vitæ tempus, corrupto pectore a pondere saxi, sanguinem per os ejicere cœpit: quem per parietes præsentes projiciens spuebat. Sed et plerumque fidelibus viris nocte ad cellulam clam appropinquantibus, quasi vox multi psallentii resonabat: sed et multos infirmos, et præsertim ab accessionibus frigoriticis vel pusulis malis oppressos, tactu tantum vel signo salutari imposito, sanitati restituebat.

2. Cum autem jam senio inclinatus esset, vocavit ministrum suum, dicens : « Præterito tempore occulendi, manifestandi tempus advenit. Scito ergo me post triduum ab hoc sæculo liberandum. Voca nunc fideles quosque fratres et filios, quibus sum vale dicturus, ut veniant ad nos visitandum. » Illucescente autem die tertia, confluentibus fratribus, ostium quod clausum erat aperuit, atque ingredientibus, cunctis qui aderant consalutatis deosculatisque, orationem fudit ad Dominum, dicens : « Gratias tibi ago, Domine Jesu Christe, qui me salvari jussisti ab hujus mundi

elle était fermée par un linge. Et l'une et l'autre ouverture étaient tellement cachées qu'il n'était pas possible à qui que ce fût d'apercevoir le bienheureux visage du solitaire. Comme il se plaisait en ce lieu, chantant jour et nuit des psaumes à la louange de Dieu, il chercha le moyen d'affliger davantage son corps, car il se rappelait ces paroles de l'Apôtre : que « les souffrances du temps présent n'ont rien qui puisse être comparé à la gloire qui doit être manifestée en nous. » (*Rom.* VIII, 18.) Il portait, en effet, à son cou, pendant tout le jour, tandis qu'il chantait dans sa cellule les louanges de Dieu, une grosse pierre, que deux hommes pouvaient à peine remuer. Et la nuit, pour se mortifier davantage il avait fixé au bout de son bâton deux épines dont les pointes étaient tournées en l'air et qu'il mettait sous son menton afin de s'empêcher de dormir. Enfin dans les derniers temps de sa vie, sa poitrine étant abîmée par le poids du rocher qu'il portait, il commença à cracher du sang contre les murailles qui étaient devant lui. Mais fort souvent pendant la nuit, des personnes dignes de foi s'étant approchées de sa cellule, y ont entendu comme les voix de plusieurs personnes qui chantaient des psaumes, et beaucoup d'infirmes et surtout des malades tourmentés par la fièvre ou par de mauvaises pustules ont été guéris pour avoir été seulement touchés de sa main, ou pour avoir reçu sa bénédiction avec le signe salutaire de la croix.

2. Étant devenu tout courbé par la vieillesse, il appela son serviteur et lui dit : « Le temps est passé de cacher les choses, et le temps est venu de les dire. Sache donc que dans trois jours je serai délivré de ce monde. Maintenant appelle tous les fidèles, mes frères et mes fils, à venir nous visiter; je veux leur dire adieu. » Le troisième jour ses frères étant venus en foule à sa porte, il l'ouvrit, et quand il les eut tous salués et embrassés, il fit son oraison au Seigneur en disant : « Je te rends grâces, ô Seigneur Jésus-Christ, qui as ordonné ma délivrance de tous les empêchements de ce monde, et

impedimentis, et ita me fovere dignatus es in hoc sæculo, ut nihil suum in me auctor criminis inveniret. » Et conversus ad plebem, ait : « Magnificate, quæso, dilectissimi, Dominum mecum et exaltemus nomen ejus in commune, qui me erectum de stercore, erutum de tenebrarum opere, amicorum suorum fecit esse consortem; qui misit angelum suum ad me accersendum ab hac mundana statione, et pollicitus est me in requiem sempiternam perducere, ut collega amicis ejus effectus, mererer regno ejus ascribi. » O beatum virum qui ita consolari meruit in hoc corpore, ut prius cognosceret quod erat fruiturus in cœlo quam migraret a sæculo, meruitque hic obtinere apud divinam potentiam quod David sæpius decantabat : « Notum fac mihi, Domine, finem meum, et numerum dierum meorum, ut sciam quid desit mihi. » Dehinc humo incumbens, spiritum cœlo intentum præmisit ad Dominum. Tunc omnes in fletu prostrati, alii plantas osculantur, alii fimbrias vestimenti diripiunt, alii de pariete beatum sanguinem qui ab ejus fuerat ore projectus, inter se certantes excudunt : miserum se quisque dicebat, si immunis ab ejus pignoribus discessisset. Testis est hodieque et ipse paries, qui tot fossulis patet, quot ab ore beati confessoris sputos emeruit : testis est ipse canalis de quo vir beatus aquam sumpsit ad usus, de quo fideliter osculantes hauriunt sanitatem. Nam vidi ego multos, qui evulsos a pariete sacrati oris sputos, in diversis infirmitatibus positi meruerunt accipere medicinam.

3. Denique hoc, ut diximus, defuncto, adfuit quædam matrona, quæ ablutum dignis induit vestimentis,

qui as daigné me préserver de telle sorte dans ce siècle que l'auteur de tout crime n'a rien trouvé de mis en moi par lui. » Et se tournant vers le peuple, il dit : « Je vous supplie, mes bien-aimés, magnifiez le Seigneur avec moi, et tous ensemble exaltons son nom (*Psal.* xxxiii, 3). C'est lui qui m'a élevé de la fange, qui m'a retiré de l'œuvre des ténèbres et m'a fait participant de la joie de ses amis; c'est lui qui m'a envoyé son ange pour me rappeler de cette habitation mondaine et m'a promis de me conduire au repos éternel, afin qu'étant devenu collègue de ceux qu'il honore de son amitié, je mérite aussi d'être admis en son royaume. » O homme bienheureux qui mérita d'être consolé dans ce corps, au point de connaître ce dont il devait jouir dans le ciel avant de sortir du siècle, et qui put obtenir ici-bas de la puissance divine ce que demandait si souvent David : « Faites-moi connaître, Seigneur, ma fin et le nombre de mes jours, afin que je sache ce qui me manque. » (*Psal.* xxxviii, 5, 6.) Ensuite, s'étant couché par terre, il rendit au Seigneur son âme qui soupirait après le ciel. Alors tous se prosternent et versent des larmes; ils s'efforcent les uns de baiser ses pieds, les autres d'enlever quelque bribe de son vêtement, d'autres de recueillir à l'envi sur la muraille le bienheureux sang qu'il avait craché, et chacun se disait malheureux s'il se retirait n'ayant pu emporter de lui quelques reliques. La muraille aujourd'hui encore témoigne de ce que nous venons de dire; car elle présente autant de petits creux qu'elle eut le mérite de recevoir de crachats expectorés de la bouche du bienheureux; il en est de même de ce canal d'où le saint homme tirait l'eau nécessaire à son usage : en le baisant avec foi l'on y puise la santé. J'en ai vu également moi-même beaucoup qui, ayant extrait de la muraille les crachats de cette bouche sanctifiée, ont eu l'honneur d'en recevoir du soulagement dans diverses maladies.

3. Le saint mort, comme nous l'avons dit, il y eut une dame respectable qui, après avoir fait laver le corps et l'avoir

et cum eum ad vicum Transalicensem[1] inferre vellet, restitit ei populus pagi Lipidiacensis, dicens : « Nostrum hunc solum fovit, nobis corporis ejus gleba debetur. » Matrona autem respondebat ad hæc : « Si aliqua de victus ejus exprobratis necessitate, sæpius ei ego et triticum misi et hordeum, quod vel ille sumeret, vel aliis ministraret. » At illi dicebant : « Nostri generis homo effectus est, nostri fluminis aquas hausit, nostra eum terra cœlo transmisit. Æquumne ergo est ut tu de terra aliena veniens rapias eum de manu nostra? Noveris enim quia non hoc sustinebit quisquam nostrum, sed hic sepelietur. » Matrona respondit : « Si germen stirpis ejus inquiritis, ex aliis hic regionibus adventavit, si aquas fluminis ingeritis, parum sitim ejus mollierunt, quam potius e cœlo manans fons ille restinxit. » Cumque hæc et hujuscemodi inter se verba proferrent, et Lipidiacenses effossa humo et deposito sarcophago eum sepelire niterentur, convocatis matrona solatiis, fugatis pagensibus, rapuit sanctum corpus, ac ferre cœpit in feretro ad vicum Transaliacensem, dispositis in itinere psallentium turmis cum crucibus cereisque, atque odore fragrantis thymiamatis. Quod illi cernentes, pœnitentia moti, miserunt post matronam, dicentes : « Peccavimus resistendo tibi, profecto enim cognoscimus in hoc esse Domini voluntatem; nunc autem petimus ut non abjiciamur ab hujus funeris obsequiis, sed admittamur officiis ejus. » Illa quoque permittente ut

1. Colb. *Transiliensem* et infra bis *Transaliacensem;* Laud et Bad. *Transaliensem* et infra *Transaliacensem;* Bell. *Transsaliensem;* Sur. semper *Transaliacensem* et Gon. *Transiliensem*. (R.) — 2204, *Transaliensim* et infra bis *Transaliacensim.*

revêtu d'habits convenables, voulut le transporter au bourg de Tresel; mais le peuple de Lubié s'y opposa en disant : « C'est notre terre qui l'a nourri, son corps nous appartient. » Mais la dame répondait : « Si vous vous fondez sur les besoins de sa vie pour vous opposer à moi, moi aussi je lui ai souvent envoyé du blé et de l'orge, qu'il a mangé lui-même ou qu'il a donné à d'autres. » Et ceux-ci disaient : « Il est sorti de chez nous, il a bu l'eau de notre rivière, et de la terre où nous sommes il est monté au ciel. Est-il donc donc juste que toi qui viens d'un autre pays tu nous l'arraches des mains? Or sache qu'il n'est personne de nous qui le souffrît et qu'il sera enseveli ici. » La matrone répondit : « Vous voulez rechercher son origine et sa race? il est venu des pays étrangers. Vous parlez des eaux de votre rivière? elles ont moins contribué à apaiser sa soif que les eaux du ciel. » Et, comme ils se renvoyaient ainsi mutuellement les paroles, les habitants de Lubié creusèrent une fosse, et ils se disposaient à ensevelir le corps du saint, lorsque la dame appela du secours, mit en fuite les paysans et enleva de force le saint corps, puis le fit transporter dans un cercueil au bourg de Tresel, après avoir disposé sur le chemin des troupes de chantres et de prêtres avec des croix, des cierges et de l'encens. Ces gens, voyant cela, se repentirent et envoyèrent après la dame pour lui dire : « Nous avons péché en te résistant, et nous reconnaissons sincèrement que la volonté du Seigneur est qu'il en soit ainsi. Nous te demandons maintenant de n'être pas exclus de ses funérailles et de participer à son office. » Celle-ci leur permit de suivre le convoi, et ainsi

sequerentur, conjunctus est uterque populus; et sic pariter usque ad Transaliacensem vicum venientes, celebratis missis, beatum corpus cum summo honore gaudioque sepelierunt. In quo vico sæpius se beatissimus in virtutibus declaravit. Sed et Lipidiaco, ut supra præfati sumus, plerumque opus ejus sanctum ostenditur, uterque enim locus unius sancti præsidiis communitur. Et fortassis quorumdam incredibilium latratus de his conatur obstrepere, noverint a me visum Deodatum presbyterum, summam octogenarii ævi ferentem, qui mihi hæc ut scripta sunt contulit, confirmans sacramento nihil se de his admixto mendacio enarrasse.

CAPUT XIV.

De sancto Martio abbate.

Magnum nobis divina pietas largitur augmentum, cum delictis nostris fieri præcepit de remissione refugium, si ignoscamus negligentibus, si indulgeamus lædentibus, si odientibus nos e contrario commodum benedictionis impertiamur, dicente Domino Jesu Christo : « Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro calumniantibus et persequentibus vos, ut sitis filii Patris vestri qui in cœlis est. » Ecce quam magnum thesaurum congregat contemptus iræ, reconciliatio damnati, remissio judicati : filium te Dei Patris facit, cohæredem Christi ascribit, cœlestibus te regnis habitatorem statuit. Unde manifestum est oblitterari delicta ejus in cœlo qui delinquenti beneficium veniæ impertitur in sæculo. Sic enim Dominici oris sententia prolata testatur : « Si, inquit, dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet

l'un et l'autre peuple se réunirent et s'avancèrent ensemble jusqu'au bourg de Tresel, où le saint corps fut enseveli avec grand honneur et en grande joie. Le saint s'y est manifesté plusieurs fois par ses miracles et n'a point négligé de donner encore depuis sa mort beaucoup de marques de sa vertu à Lubié, comme nous l'avons déjà dit; car ces deux endroits sont protégés par le même saint. Et peut-être quelques incrédules s'efforceront-ils par leurs aboiements de réfuter ce que nous avons dit; mais qu'ils sachent que j'ai vu le prêtre Dieudonné chargé de quatre-vingts ans, qui m'a raconté ces choses telles que je les ai écrites, en me déclarant sous serment qu'il n'y avait mêlé aucun mensonge.

CHAPITRE XIV.

De saint Mars, abbé.

La divine bonté nous accorde un grand bienfait lorsqu'elle nous a ménagé un refuge pour la rémission de nos péchés si nous excusons les négligences d'autrui, si nous sommes indulgents pour ceux qui nous ont offensés, si nous répondons à la haine par notre bénédiction, notre Seigneur Jésus-Christ nous ayant dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous calomnient et qui vous persécutent, afin que vous soyez les enfants de votre Père, qui est dans les cieux. » (*Matth.* v, 44, 45.) Voilà le grand trésor qu'on s'amasse quand on méprise la colère, qu'on se réconcilie avec celui qui vous a condamné, qu'on absout celui qui vous a jugé. Le mépris de la colère te rend fils de Dieu le Père, cohéritier de Jésus-Christ, et t'institue habitant des royaumes célestes. Il est donc manifeste que les péchés de celui-là sont effacés au ciel qui accorde en ce siècle la grâce du pardon à celui qui l'a offensé. Car telle est la sentence que Notre-Seigneur a portée à ce sujet : « Si, dit-il, vous avez remis les fautes aux hommes, votre Père

et Pater vester cœlestis peccata vestra. » Cum vero supplices famulos docet orare, ait : « Sic enim dicetis ad Patrem : Dimitte nobis debita nostra, quemadmodum et nos dimittimus debitoribus nostris. » Hic igitur sanctus Martius beatus abbas, sanctitate præclarus, divinis eruditus studiis, hujus sententiæ bonum retinuit corde, ut libenter dimitteret delinquenti ; et non solum ignovit noxam, verum etiam munere præbuit gratiam, ne in aliquo vilem redderet culpati personam. Sed ante de conversatione ejus pauca locuturi sumus, priusquam ad hujus gratiæ beneficium accedamus.

1. Igitur beatissimus Martius, Arvernæ urbis abbas, ejusdem territorii fuisse incola fertur, et a pueritia sua religiosam agens vitam, totum se Dei operibus dedicavit. Erat enim parcus in cibis, largus in eleemosynis, promptus in vigiliis, in orationibus valde devotus : totis viribus luxuriam abstinentiæ freno, ac parcitatis agone coercens, ne sibi aliquid subrepere posset. Non immerito Martius vocitatus, qui marte triumphali pullulantes actionum mortalium cogitationes gladio Spiritus sancti in ipso emicationis exordio succidebat, non surdus auditor apostolicæ exhortationis dicta commemorans : « Accingite vos armatura Dei et gladio Spiritus sancti, ut possitis ignita diaboli tela contemnere. » Cumque ad illam ætatis legitimæ perfectionem venisset, et tanquam sidus egregium in hac urbe fulgeret, adhuc aliquid sibi deesse putans, haud procul ab ea secessit, acceptoque sarculo, montem lapideum cædere cœpit, in quo cellulas sculpens, habitacula sibi parvula fecit : scilicet ut arctius sobrietatis catena constrictus, facilius Deo omnipotenti

céleste vous remettra les vôtres. » (*Matth.* vi, 14.) Et, quand il apprend à ses humbles serviteurs à le prier, il dit : « Vous parlerez ainsi à votre Père : Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » (*Ibid.*, 12.) Ce bienheureux abbé, saint Mars, fut un personnage célèbre par sa sainteté, instruit dans les lettres divines, et qui retint en son cœur le bien de cette sentence, de pardonner de bon cœur à celui qui vous offense ; et non-seulement il pardonnait la faute, mais encore il accompagnait le pardon de quelque présent, afin de ne jamais avilir la personne de l'offenseur. Mais nous dirons d'abord quelques mots de sa vie, avant de parler de cette grâce dont il avait reçu le bienfait.

1. Le bienheureux Mars[1], abbé dans la ville de Clermont, était, dit-on, originaire de ce pays. Dès son enfance il menait la vie religieuse, et il se consacra tout entier aux œuvres de Dieu. Il était, en effet, sobre dans ses repas, large dans ses aumônes, assidu aux veilles, très-dévot en ses prières. Il mettait toutes ses forces à dompter la luxure par le frein de l'abstinence et le combat de la frugalité, de peur de donner la moindre prise sur lui. Ce ne fut pas sans raison qu'il fut appelé Mars, lui qui, avec le glaive du Saint-Esprit, tranchait à leur naissance, en martial triomphateur, les pensées d'hostilité qui pullulent dans les âmes mortelles ; il n'était pas sourd à ces exhortations de l'épître qui nous dit : « Soyez revêtus de l'armure de Dieu et du glaive du Saint-Esprit, afin que vous puissiez mépriser les traits enflammés du diable. » (*Ephes.* vi, 11, 16.) Lorsqu'il eut atteint l'âge légal de la majorité et qu'il brillait dans la ville comme un astre éclatant, il pensa cependant qu'il lui manquait encore quelque chose ; il s'éloigna à quelque distance, prit une pioche et commença d'attaquer une montagne rocheuse dans laquelle il creusa des cellules et se fit de petites habitations. Et cela afin que, retenu plus étroitement par la chaîne de la sobriété, il offrît plus facilement au Dieu tout-puissant l'encens

(1) Mort le 13 avril 525. (R.)

precum thura laudationumque holocaustomata super cordis mundi altare proferret, recolens Dominum dixisse per Evangelium : « Intra in cubiculum, et clauso ostio ora Patrem tuum, et Pater tuus qui videt in absconso reddet tibi. » Sciebat enim et angelicæ sibi visitationis consolationem adfore si se ab humanis aspectibus longius amovisset. In hac ergo rupe cavati montis, habitationis necessaria præparabat, formans in antris ex ipso lapide scamnum, et sellulam sive lectulum, in quo post laborem multum fessi corpusculi requiem indulgeret. Sed erant hæc immobilia, quia ex ipso lapide incisa massæ ipsi petreæ inhærebant : nihil autem super eam cum quiesceret sternebat, nisi tantum cum vestimento quo indutus erat decumbebat, nec alios habens tapetes, plumellas aut stragula, quibus hæc operirentur, nisi cum ipse desuper consedisset. Nihil enim habebat proprium nisi Dei cultum, in quo indeficiens permanebat. Victum ei interdum devotorum largitio ministrabat.

2. Denique et æternus Dominus, qui jugiter glorificat sanctos suos, cœpit cœleste famuli meritum terrigenis declarare, vel qualis esset cultor suæ divinitatis ostendere, dum ei curationum gratiam dignatus est impertiri. Nam dæmones de obsessis corporibus in nomine Jesu Christi verbo fugabat, venenum malæ pusulæ crucis signaculo opprimebat, quartanis tertianisve febribus infuso benedicti olei liquore pellebat, et multa alia beneficia populis, annuente Domino largitore bonorum omnium, tribuebat. Ad tanti viri famam cœperunt quidam ad eum confluere, gaudentes ejus instrui disciplinis. Quid plura? colligit viros, format monachos, efficit ad opus Dei perfectos. Erat

de ses prières et les holocaustes de ses louanges sur l'autel d'un cœur pur, se rappelant ces paroles de Notre-Seigneur dans son Évangile : « Entre dans ta chambre, et ayant fermé la porte, prie ton Père, et ton Père, qui te voit dans le secret, te le rendra. » (*Matth.* VI, 6.) Il savait, en effet, que les anges ne manqueraient pas de le consoler en le visitant, s'il s'éloignait des regards humains. Il se préparait donc, dans ce rocher qu'il avait creusé sur la montagne, les choses nécessaires à une habitation, se formant au sein de ces grottes et de la pierre même un banc et une chaise longue ou lit sur lequel reposer son corps fatigué par un travail pénible. Mais tous ces objets étaient immobiles, parce qu'ils étaient taillés dans le roc; et quand il voulait reposer, il ne mettait rien dessus que le seul habit dont il était revêtu, n'ayant que cela pour tapis, plumes et couvertures. Il ne possédait en propre que le culte de Dieu, où il demeurait constamment. Pour sa subsistance, il y était pourvu par la libéralité des personnes dévotes.

2. Enfin le Seigneur éternel, qui ne cesse de glorifier ses saints, commença de faire connaître aux hommes le mérite de son serviteur et de leur montrer de quelle manière celui-ci rendait à la divinité le culte qui lui était dû, quand il daigna lui accorder la grâce de guérir les maladies. Car il chassait les démons du corps des possédés, au nom de Jésus-Christ, et arrêtait le venin des pustules malignes par le signe de la croix. Il guérissait aussi les fièvres quartes et les fièvres tierces par une infusion d'huile bénite, et accordait aux peuples beaucoup d'autres bienfaits par la volonté de celui qui dispense tous les biens. Attirées par la renommée d'un si grand homme, quelques personnes commencèrent à s'empresser auprès de lui, joyeuses de pouvoir se former à ses leçons. Bref, il rassemble des hommes, forme des religieux et les rend parfaits en l'œuvre de Dieu. Il était en effet d'une

enim ei magna patientia, tantamque adversus sustinendarum injuriarum tela sumpserat bonitatem, ut putares eum lorica dulcedinis esse vallatum. Erat autem monachis hortus, diversorum olerum copia ingenti refertus, arborumque fructuum, et amœnus visibus et fertilitate jucundus : sub quarum arborum umbraculo susurrantibus auræ sibilo foliis, beatus senex plerumque sedebat. Quidam autem impudens et sine timore Dei, gulæ circumscriptus desiderio, effracta sepe horti, furtivo est ingressus accessu, sicut Dominus exprobrat in evangelio, quia « qui non intrat per januam, hic fur est et latro. » Porro autem erat noctis tempus, nec enim poterant hæc nisi in nocte perpetrari, quia « omnis qui male agit, odit lucem. » Hic vero collectis oleribus, cepisque et alliis sive pomis, oneratus fasce fraudis iniquæ, ad aditum quo ingressus fuerat pergit; sed nequaquam reperit ut egrederetur. Gravatur onere, consciencia terretur, et inter labores ponderum alta suspiria ducit : sustentatur interdum super columnas arborum. Circuit iterum iterumque omnem ambitionem horti; et non modo ostium non reperit, verum etiam nec ipsum, quem inter nocturnas tenebras patefecit, advertit ingressum. Torquetur enim duplici cruciatus dolore, ne aut teneatur a monachis, aut a judice capiatur. Inter has cogitationum faces nox ei elongatur, jubar lucis non desideratæ redditur : abbas vero in psallentio noctem ducit, et ut credo revelante Deo, quæ gerebantur agnoscit. Etenim albescente jam polo vocat præpositum, dicens : « Accurre velocius ad hortum, bos enim petulcus ingressus est in eum, sed nihil læsit ex eo, accede nunc, et impositis necessariis dimitte eum. Sic

grande patience, et il s'armait de tant de bonté pour repousser les traits lancés pour lui nuire, que vous l'eussiez cru protégé par une vraie cuirasse de douceur. Les moines avaient un jardin rempli d'une grande quantité de divers légumes et d'arbres à fruits, et qui était à la fois très-agréable à la vue et très-délectable par sa fertilité. A l'ombre de ces arbres, dont les feuilles murmuraient doucement au souffle du zéphyr, le bienheureux vieillard était ordinairement assis. Un homme hardi et sans crainte de Dieu, que tourmentaient les désirs de la gourmandise, força la haie du jardin et entra d'un pas furtif, ce que condamne le Seigneur dans l'Évangile, où il est dit que « celui qui n'entre pas par la porte est un voleur et un larron. » (*Joan.* x, 1.) Or c'était pendant la nuit, et ces choses-là ne se peuvent faire qu'en ce temps, parce que « tout homme qui agit mal, hait la lumière. » (*Joan.* III, 20.) Cet homme donc, après avoir cueilli des légumes, des oignons, des aulx et des fruits, s'en retournait chargé du fardeau de sa coupable tromperie à l'ouverture par laquelle il était entré; mais il ne put trouver d'issue nulle part, et accablé par le poids qu'il portait, pressé par sa conscience, il poussait de profonds soupirs sous le faix de cette double peine, s'appuyant de temps en temps contre le tronc des arbres. Il parcourt et parcourt encore tout le tour du jardin, et non-seulement il ne trouve pas de porte, mais même il ne voit plus l'entrée qu'il s'était ouverte à la faveur des ténèbres. Il était donc dans une double crainte, ou de tomber entre les mains des moines, ou d'être pris par le juge. Au milieu de ces cuisantes pensées, la nuit s'écoulait et le jour, qu'il ne désirait pas, s'approchait. Pendant ce temps l'abbé employait la nuit à chanter les psaumes, et il apprit, par une révélation de Dieu, je pense, ce qui se passait. En effet, au point du jour il appelle le prévôt du monastère et lui dit : « Va vite au jardin; un bœuf échappé y est entré, mais il n'a causé aucun dégât; approche de lui, et, lui ayant donné les choses nécessaires,

enim legitur : « Bovi trituranti os non colligabis. » Præpositus quoque non intelligens quæ narraret, abiit implere jussionem. Quem cum vidisset homo appropinquantem, projectis in terram quæ sumpserat, fugere cœpit, ac inter spinas et rubos caput immergit, et in modum porcorum aditum unde egrederetur, ictu facili conatur aperire. Quem monachus apprehendens, ait : « Ne timeas, fili, quia senior noster misit me ut educam te ab hoc loco. » Tunc collectis monachus quæ ille projecerat, tam pomis quam oleribus, imposuit humeris ejus, et aperto ostio dimisit eum, dicens : « Vade in pace, et ne ultra repetas quæ ignavia comitante gessisti. »

3. Ipse quoque sacerdos, velut jubar veri luminis in orbe resplendens, infirmitatum morbida virtutum efficacia pellebat assidue. Nivardus quidam diuturna febre detentus, dum aquas æstuans ab ardore haurit assidue, ab hydrope intumuit, ita ut tam venter quam stomachus in modum vesicæ cerneretur extensus. In desperatione ergo pro tali infirmitate positus, deferri se ad sanctum beneficio plaustri deposcit. Denique a lectulo elevatur, imponitur super vehiculum, atque ad cellulam sancti Martii perducitur, deprecans humiliter ut sibi sacerdos Dei manus imponeret. At ille prostratus in orationem coram Domino, conversus est ad infirmum, tactuque blandissimo ejus membra contrectans, eum in contemplatione astantium reddidit sanum. Nam ita fertur tumor omnis ante digitos ejus aufugisse de corpore obsesso, ut nullum in eo ulterius ægritudinis hujus remaneret indicium. Hæc autem a mei genitoris relatione cognovi, eo quod ei fuerit hic Nivardus in amicitiæ conjunctione devinctus. Asserebat

laisse-le aller, car il est dit dans l'Écriture : « Tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui foule le grain. » (*I Cor.* IX, 9.) Le prévôt ne comprit pas ce que cela voulait dire, mais il alla remplir l'ordre. L'homme, l'ayant vu venir, jeta à terre les choses qu'il avait prises, se mit à fuir, puis plongeant sa tête au milieu des épines et des ronces, à la manière des pourceaux, il s'efforçait de s'en aller comme il était venu. Le moine le saisit et lui dit : « Ne crains rien, mon fils ; car notre seigneur m'a envoyé pour te faire sortir de ce lieu. » Puis, ayant rassemblé tout ce que cet homme avait jeté, les fruits comme les légumes, il lui mit ce fardeau sur les épaules, et ayant ouvert la porte, il le congédia en disant : « Retire-toi en paix et ne recommence pas à l'avenir la lâche action que tu as commise. »

3. Cet abbé, comme un flambeau véritable éclairant le monde d'une lumière pure, chassait fréquemment les infirmités par l'efficace de ses vertus. Un certain Nivard, pris depuis longtemps de la fièvre et qui buvait constamment de l'eau pour apaiser le feu de la maladie, en devint hydropique, au point que son ventre et son estomac enflèrent visiblement comme une vessie. Désespéré d'une telle infirmité, il demanda à être transporté en voiture à la demeure du saint. On le leva de son lit, on le mit sur une voiture et on le conduisit à la cellule de saint Mars, qu'il pria humblement de lui imposer les mains. Le saint s'étant mis en oraison devant le Seigneur, se tourna vers le malade, et lui caressant doucement les membres, il lui rendit la santé à la vue de tout le monde. Et on dit que cette enflure, dont le corps de Nivard était affligé, disparut si complétement sous les doigts du saint que dans la suite il ne lui resta aucune trace de cette maladie. J'ai connu ces choses par mon père, car ce Nivard était lié avec lui d'une amitié très-étroite. Il assurait même avoir

autem idem vidisse se sanctum, his verbis : Cum esset adhuc puer, quasi annorum undecim, ab illo tertianarum accessu febrium occupatur. Tunc amici apprehensum puerum, duxerunt eum ad virum Dei. Erat enim jam senex et proximus resolutionis diei, caligabantque oculi ejus. Posita vero manu super puerum, ait : « Quis est hic, vel cujus est filius? » Responderunt : « Famulus tuus est, puer Florentius Georgii quondam filius senatoris. » Et ille : « Benedicat, inquit, tibi Dominus Deus, fili mi, et sanare dignetur languores tuos. » At ille osculans manus ejus, et gratias agens abscessit sanus. Asserebat autem nunquam deinceps se in omni vita sua ab hoc contagio fuisse pulsatum.

4. Ipse vero jam ætate nonagenarius, bono desudans certamine, consummato cursu vitæ, servans in Deo fidem, ad illam coronam justitiæ quam in illa retributionis die redditurus est ei Dominus, commigravit. Dehinc cum summo honore ablutus, dignisque vestimentis indutus, intra oratorium monasterii est sepultus. Quod autem beatus ejus tumulus divinis virtutibus illustretur, ipsa quæ astitit caterva poterit contestari, quæ cum infirmos mittit ad tumulum, extemplo incolumes remittit ad domum. Nam cum de diversis partibus confluentes, deferentesque morborum genera, inibi capiunt medicinam, frigoriticorum tamen vibrantia tremore membra sæpius ad soliditatem integram restaurantur, tribuente hoc Domino nostro Jesu Christo, qui glorificat illustribus miraculis sanctorum nunc tumulos, quondam mortuos reducens e tumulis. Ipsi gloria in sæcula sæculorum. Amen.

vu le saint, et disait que comme il était encore enfant, ayant onze ans environ, il eut quelques accès de fièvre tierce. Alors des amis le menèrent à l'homme de Dieu qui, déjà vieux et proche de la fin de ses jours, n'y voyait presque plus. Et quand il eut mis la main sur l'enfant, il demanda : « Qui est celui-ci ou de qui est-il fils? » On lui répondit : « Cet enfant est ton serviteur, Florent, fils de feu Georges le sénateur. » Et le saint homme, reprenant la parole, dit : « Que le Seigneur te bénisse, mon fils, et qu'il daigne guérir tes langueurs. » L'enfant ayant baisé ses mains et lui ayant rendu grâces s'en alla guéri. Et il affirmait qu'il ne ressentit plus de toute sa vie aucune atteinte de cette maladie.

4. Cependant, âgé de quatre-vingt-dix ans, couvert de la sueur du bon combat, arrivé au bout du cours de sa vie et gardant toujours sa foi en Dieu, le saint alla recueillir cette couronne de justice que le Seigneur doit lui donner au jour de la récompense. Puis son corps, lavé en grand honneur et revêtu de vêtements convenables, fut enseveli dans l'oratoire du monastère[1]. Or, que son saint tombeau ait été rendu fameux par les divines vertus qui s'y sont manifestées, il n'en faut point d'autres témoins que la foule d'infirmes qui s'y rendent et s'en retournent aussitôt guéris chez eux. Et certes les malades qui y viennent de divers côtés n'y trouvent pas seulement du soulagement; mais le plus souvent encore ils sentent aux frissons de la fièvre qui agitaient leurs membres succéder une parfaite santé, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui glorifie par des miracles illustres les tombeaux des saints, après en avoir rappelé autrefois quelques-uns à la vie. A lui donc soit gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

(1) Dom Ruinart nous apprend que de son temps existait encore dans l'abbaye de S. Allyre, à Clermont, un petit oratoire renfermant, disait-on le tombeau de S. Mars.

CAPUT XV.

De sancto Senoch abbate.

« Vanitas vanitantium, dicit Ecclesiastes, et omnia vanitas. » Verumne est ergo quod omnia quæ geruntur in mundo cuncta sint vanitas? unde fit ut sancti Dei, quos nullus libidinum æstus exussit, nullus concupiscentiæ exagitavit stimulus, quos nullum luxuriæ cœnum nec in ipsa, ut ita dicam, cogitatione tentavit, astu tentatoris elati, visi sunt sibi esse justissimi, et ob hoc jactantiæ cothurnosæ perflati supercilio, sæpius corruerunt : factumque est ita, ut quos non valuit majorum criminum gladius trucidare, levis vanitatis fumus addictos facile pessumdaret. Sicut et ipse ille, de quo nunc nobis sermo futurus est, cum multis virtutibus floruisset, pene in illo arrogantiæ barathro obrutus occumberet, si eum non exhortatio fratrum fidelium attenta recuperasset.

1. Igitur beatus Senoch, gente Theiphalus, Pictavi pagi, quem Theiphaliam vocant, oriundus fuit, et conversus ad Dominum clericusque factus, monasterium sibi instituit. Reperit enim infra territorii Turonici terminum parietes antiquos, quos eruderans a ruinis, habitationes aptavit dignas; reperitque ibi oratorium, in quo ferebatur celebre nostrum orasse Martinum. Quod diligenti cura compositum, erecto altari, loculumque in eo ad recipiendas sanctorum reliquias præparatum, ad benedicendum invitat episcopum. Adfuit tunc Euphronius beatus episcopus, qui consecrato altari, diaconatus eum honore donavit. Celebratis igitur missis, cum capsulam reliquiarum in

CHAPITRE XV.

De saint Senoch, abbé.

« Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, et tout est vanité. » (*Eccle.* I, 2.) Est-il donc vrai que tout ce qui se fait dans le monde, tout soit vanité ? C'est de là qu'il arrive que les saints de Dieu, que nulle ardeur des passions ne brûle, nul aiguillon de concupiscence ne pique, nul bourbier d'une infâme luxure ne souille, et que le tentateur avec ses artifices ne blesse pas même, pour ainsi dire, en imagination, se sont regardés eux-mêmes comme étant parfaitement justes, et par suite enflés de l'orgueil d'une présomption arrogante, sont souvent tombés ; en sorte que ceux que le glaive des plus grands crimes n'a pu égorger ont été facilement étouffés par une légère fumée de vanité. Ainsi arriva-t-il à celui dont nous allons parler, qui, alors qu'il brillait par beaucoup de vertus, serait certainement tombé dans l'abîme de l'arrogance, s'il n'avait été retenu par l'exhortation soigneuse de frères fidèles.

Le bienheureux Senoch[1], Teiphale de nation, naquit dans le bourg du Poitou appelé Tiffauge, et, s'étant tourné vers le Seigneur, il se fit clerc et fonda un monastère. Il trouva en effet, sur le territoire de Tours, de vieilles murailles sur les ruines desquelles il bâtit des habitations commodes ; il rencontra aussi un oratoire, où notre illustre saint Martin aurait, dit-on, prié. Il le rétablit avec beaucoup de soin, et, ayant dressé dedans un autel dans lequel était pratiquée une cachette propre à recevoir des reliques de saints, il invita l'évêque à venir le bénir. Le bienheureux évêque Euphronius y alla, et après avoir béni cet autel, il gratifia Senoch de l'honneur du diaconat. Après la célébration des messes, lorsqu'on voulut enfermer la châsse des reliques dans le lieu

(1) Mort le 24 octobre 576. (R.) — Vulgairement *saint Senoux ;* il existe un village de ce nom près de Rennes.

loculo cuperent collocare, exstitit capsa prolixior, nec recipi in loculum poterat. Tunc prostratus diaconus cum ipso sacerdote pronus ad orationem, lacrymas precibus mixtas effudit obtinuitque petita. Mirum dictu! ita enim loculus divinitus amplificatus, capsulaque constricta est, ut in eum spatiosissime non sine admiratione reciperetur. In hoc loco collectis tribus monachis, Domino assidue serviebat, et in primis arcto vitæ tramite incedebat, exiguosque cibos et tenues potiones sumens : diebus autem Quadragesimæ sanctæ addebatur augmentum abstinentiæ ciborum diminutione. Nam esus illi panis tantum hordeaceus erat, et aqua, de utrisque elementis libras singulas per dies singulos sumens, rigorem vero hiemis sine ullo pedum tegmine contentus, manibusque ac pedibus, sive et collo, ferrea catena revinctus. Dehinc a fratrum contemplatione demotus solitarie se reclusit in cellula; orans assidue, atque in vigiliis et orationibus die noctuque sine ambiguitate perdurans. Conferebat ei devotio fidelium plerumque pecuniam, sed non eam in abditis loculis, sed in pauperum marsupiis condebat, illud Dominici eloquii oraculum sæpe commemorans : « Nolite thesaurizare vobis thesaurum super terram, quia ubi fuerit thesaurus tuus, illic et cor tuum. » Dabat enim hic quæ accipiebat pro Dei intuitu, in diversis necessitatibus indigentium. Unde factum est ut in vita sua de his amplius quam ducentos a nexu servitutis debitique onere sublevaret.

2. Cum autem nos in Turonicum venissemus, egressus est de cellula, venitque ad inquirendos nos, salutatisque ac deosculatis regressus est iterum. Erat enim, ut diximus, valde abstinens, sanans infirman-

qui leur était préparé, il se trouva que cette châsse était trop grande et qu'elle ne put entrer. Alors le diacre, s'étant prosterné, se mit à prier avec l'évêque lui-même, en versant des larmes, et il obtint ce qu'il demandait. Chose étonnante! le lieu qui était trop étroit s'élargit par un effet de la puissance divine, et la châsse se rétrécit de telle sorte que celle-ci entra très-aisément, à la grande admiration des assistants. Ayant rassemblé en cet endroit trois moines, saint Senoch servait le Seigneur avec assiduité et marchait au commencement dans l'étroit sentier de la vie en prenant très-peu de nourriture et en buvant très-peu. Au temps du saint Carême, il augmentait encore son abstinence, car alors il ne mangeait que du pain d'orge et ne buvait que de l'eau, ayant soin de ne prendre de chacune de ces deux substances qu'une livre chaque jour. Enfin il supportait la rigueur de l'hiver, content de ne mettre absolument rien pour couvrir ses pieds, et portant le col, les pieds et les mains attachés par des chaînes de fer. Puis s'étant écarté de la vue de ses frères pour mener une vie tout à fait solitaire, il s'enferma dans une cellule, priant continuellement, passant les jours et les nuits dans les veilles et les oraisons, sans se permettre aucune distraction. Les fidèles, dans leur dévotion, lui portaient fréquemment de l'argent; mais au lieu de l'enfouir dans des cachettes, il le mettait dans la bourse des pauvres; car il se rappelait souvent cet oracle de la bouche de Notre-Seigneur : « Ne vous amassez point de trésor sur la terre » (*Matth.* VI, 19), parce que « là où est votre trésor, là est aussi votre cœur. (*Ibid.*, 21.) Il donnait donc ce qu'il recevait, ne regardant qu'à Dieu, pour subvenir aux diverses nécessités des indigents. D'où il arriva que pendant sa vie il délivra des liens de la servitude et du fardeau de leurs dettes plus de deux cents malheureux.

2. Lorsque nous fûmes arrivé dans le pays de Tours, il sortit de sa cellule et vint nous voir; puis après nous avoir salué et embrassé, il s'en retourna. Il était, comme nous l'avons dit, très-sobre, et guérissait les malades; mais, de même que la

tum languores : sed ut de abstinentia sanctitas, ita de sanctitate vanitas cœpit obrepere. Nam egressus de cellula, jactantia cothurnosa ad requirendos visitandosque parentes in pago Pictavensi, cujus supra meminimus, abiit. Regressusque, tumidus arrogantia sibi soli placere nitebatur; sed objurgatus a nobis, et accepta ratione quod superbi longe fiant a regno Dei, ita se purgatus jactantia humilem reddidit, ut nulla in eo penitus radix superbiæ remansisset; ita ut profiteretur, dicens : « Vera nunc esse cognovi, quod beatus Apostolus sacri oris contestatur eloquio : Qui gloriatur, in Domino glorietur. » Sed cum per eum Dominus super infirmos multas faceret virtutes, et ille ita se duxit includere, ut nunquam humanis aspectibus appareret, consilium suasimus ut non se perpetuo in hac conclusione constringeret, nisi in illis duntaxat diebus, qui inter depositionem sancti Martini ac dominici Natalis solemnitatem habentur, vel in illis similiter quadraginta diebus quos ante Paschalia festa in summa duci abstinentia Patrum sanxit auctoritas; reliquis vero diebus infirmorum gratia populis se præberet. Audito autem consilio nostro, libenter quæ dicta sunt accepit, implevitque sine ambiguitate.

3. Denique, quia de conversatione ejus pauca prolocuti sumus, ad virtutes quas per illum medicabilis divinæ potentiæ dextera operari dignata est accedamus. Cæcus quidam, Popusitus nomine, ad eum venit; erat enim tunc beatus Senoch jam presbyter ordinatus. Qui dum aliquid alimenti postulat, tactis a sancti sacerdotis manu oculis, ut signum salutare meruit, protinus visum recepit. Alius quoque Pictavensis

sainteté lui vint de l'abstinence, de même aussi la vanité s'éleva en lui venant de la sainteté. Car étant sorti de sa cellule, il s'en alla avec une fierté arrogante rendre visite à ses parents dans ce bourg du Poitou que nous avons ci-dessus nommé. Et étant de retour, tout gonflé d'orgueil, il ne cherchait plus qu'à se plaire à lui-même; mais repris par nous et ayant écouté ce que nous lui disions au sujet des superbes qui sont éloignés du royaume de Dieu, il se purgea entièrement de sa vanité et se rendit si humble qu'il ne demeura pas en lui la plus petite racine d'orgueil. Ce qu'il confessait en disant : « Je reconnais maintenant la vérité des paroles sorties de la bouche sacrée de l'Apôtre : Que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur. » (I *Cor.* I, 31.) Mais comme le Seigneur opérait par lui beaucoup de miracles sur les infirmes et qu'il disait vouloir s'enfermer de manière à ne plus voir aucun visage humain, nous lui donnâmes le conseil de ne point s'astreindre à une telle réclusion, si ce n'est pendant les jours qui sont compris entre la mort de saint Martin et la solennité de Noël, ou bien pendant les quarante jours qui précèdent la fête de Pâques, durant lesquels l'autorité des Pères nous oblige de jeûner avec une grande abstinence, mais que pendant le reste de l'année il se mît à la disposition des infirmes. Il écouta notre avis, reçut volontiers nos paroles et y obéit sans détour.

3. Enfin, après avoir dit quelque chose du genre de vie de ce saint, arrivons maintenant aux miracles qu'il a plu à la puissance divine d'accomplir par lui pour guérir beaucoup de maladies. Un aveugle, nommé Popusitus, vint le trouver (le bienheureux Senoch, à cette époque, était déjà ordonné prêtre) et lui demanda quelque chose à manger; mais ses yeux ayant été touchés par la main du saint prêtre avec le signe de la croix, il recouvra la vue aussitôt. Un autre garçon

puer hujuscemodi morbo laborans, audita confessoris hujus opera, pro luminis perditi receptione precatur. Nec moratur ille, sed invocato Christi nomine, crucem oculis cæci imponit, statimque defluente rivo sanguinis lux intravit, ac post viginti annorum curricula, orbatæ fronti geminorum siderum jubar inclaruit. Duo pueri membris omnibus debiles, et in modum sphæræ in rotundidate contracti, ejus conspectibus sunt delati : quibus impositis manibus, reintegratis artubus, unius horæ momento utrumque reddidit absolutum; geminavitque deinde geminæ virtutis beneficium. Puer cum puella coram eo contractis manibus astiterunt, erat autem tunc medium paschalis festum solemnitatis; cumque pro suæ directionis medela Dei famulo supplicarent, et ille pro ea quæ ad ecclesiam convenerat populi frequentia hæc agenda differret, indignum se clamitans per quem Deus infirmis præbere beneficia dignaretur, supplicantibus cunctis, manus eorum suis suscepit in manibus, quibus attrectatis, directis digitis, sanos abscedere jubet. Sic et Benaia, hoc enim erat nomen mulieris, oculos deferens clausos, tactu salutaris dextræ benedicta, illuminata discessit. Sed nec illud occuli puto, quod sæpius ejus oratio virus serpentium exinanire obtinuit. Duo enim tumidi morsu hydri ejus pedibus prosternuntur, deprecantes ut virus quod dens malæ bestiæ artubus moribundis injecit, sua virtute discuteret. At ille orationem fudit ad Dominum, dicens : « Domine Jesu Christe, qui in principio cuncta mundi elementa creasti, et serpentem illum humanis dignitatibus æmulum sub maledicto esse sanxisti, tu depelle ab his famulis tuis veneni hujus malum, ut non anguis de his, sed hi de angue

du Poitou, atteint de la même maladie, ayant entendu parler des œuvres du confesseur, le pria pour obtenir de recouvrer la lumière qu'il avait perdue. Celui-ci, sans retard, invoqua le nom du Christ, et ayant fait le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle, aussitôt il s'en échappa du sang, et la lumière y entra, et après un intervalle de vingt années, le flambeau du jour éclaira les deux astres éteints au front de ce malheureux. Deux garçons infirmes de tous leurs membres et qui étaient courbés en rond comme des boules furent apportés en présence du saint. Quand il les eut touchés de ses mains, leurs membres se redressèrent, et dans l'espace d'une heure il les délivra l'un et l'autre, et il doubla son action bienfaisante par un double miracle. Un garçon et une fille lui furent aussi présentés, ayant les mains toutes contractées. On était alors au milieu des fêtes de la solennité pascale, et comme ils suppliaient le serviteur de Dieu de leur rendre l'usage de leurs mains, et que celui-ci, à cause de la grande affluence de peuple qui était accourue à l'église, différait de faire ce qu'ils demandaient, disant tout haut qu'il n'était pas digne que Dieu accomplît par lui de telles merveilles sur les infirmes, enfin il céda aux prières de tous, prit les mains de ces infortunés dans les siennes, et lorsqu'il les eut touchées les doigts se redressèrent, et il les renvoya tous deux guéris. De même une femme, appelée Benaia, étant venue avec les yeux fermés, se retira les mêmes yeux ouverts, après qu'il les eut touchés de sa main salutaire. Je ne crois pas devoir non plus passer sous silence que souvent, par ses paroles, il obtint que le venin des serpents ne fît aucun mal. En effet, deux personnes enflées pour avoir été mordues par un serpent, vinrent se prosterner à ses pieds, le priant de chasser par sa vertu le venin que la dent d'une mauvaise bête avait répandu dans leurs membres mortellement atteints. Celui-ci fit sa prière au Seigneur, disant : « Seigneur Jésus-Christ, qui, au commencement, as créé tous les éléments du monde, et qui as ordonné que le serpent, envieux de l'excellence de l'homme, demeurât sous la malédiction (*Gen.* III), chasse de tes serviteurs que voici le mal de son venin, afin qu'ils triomphent du

valeant triumphare. » Hæc autem cum dixisset, palpavit omnem compagem corporis eorum, statimque compresso tumore, virus mortiferum nocendi perdidit vires. Dies dominicæ resurrectionis advenerat, et homo quidam dum ad ecclesiam pergeret, vidit pecorum multitudinem suam segetem depascentem, ingemuitque et ait : « Væ mihi, quia annualis mei laboris opera ita deperit ut nihil prorsus ex ea remaneat. » Et accepta secure, amputatis ramis, aditum sepis claudere cœpit : confestimque contracta manus invita retinuit quod voluntarie comprehendit. Dolore etiam instigante ad sanctum confessorem mœstus accessit, trahens post se ramum quem manu constrinxerat, narravitque omnia sicut gesta erant. Tunc ille oleo benedictione sanctificato manum manu perungens, abstracto ramo, sanitati restituit. Sed et deinceps multos a serpentium morsu et a pusulæ malignæ veneno, signo crucis locato desuper, reddidit sospitati. Nonnullos autem obsessos dæmonis sævi livore, ut manus imposuit, extemplo fugatis dæmonibus mentem energia turbatam ad integritatem intelligentiæ reparavit. Omnes enim quoscunque per eum a diversis infirmitatibus dextera divina salvavit, si inopes fuissent, ipse cibum vestitumque dispensatione hilari porrigebat; tantaque ei cura de egentibus fuit, ut etiam pontes super alveos amnium diligenter instrueret, ne quis inundantibus aquis naufragia sæva lugeret.

4. In his ergo virtutibus clarus in populis declaratus, cum esset annorum circiter quadraginta, modica pulsatus febre, per triduum lectulo decubavit, nuntiatumque est mihi cum transitus esset propinquus. At ego velocius illuc properans, ad lectulum

serpent, et non pas celui-ci d'eux. » En prononçant ces mots, il touchait toutes les parties de leurs corps, et bientôt la tumeur fut comprimée et le venin privé de toute sa malignité. Le jour de la résurrection de Notre-Seigneur était arrivé; or un homme, en se rendant à l'église, vit un grand troupeau qui dévastait sa moisson, et il gémit, disant : « Malheur à moi, car le travail de toute mon année va périr sans qu'il en reste rien. » Et ayant pris une hache, il se mit à couper des rameaux pour boucher l'ouverture de la haie; mais aussitôt sa main se contracta pour retenir malgré elle ce qu'elle avait volontairement saisi. Pressé par la douleur, cet homme vint trouver tout triste le saint confesseur, traînant derrière lui le rameau que sa main avait saisi, et lui raconta tout ce qui s'était passé. Alors celui-ci, ayant frotté avec de l'huile sanctifiée par la bénédiction la main de cet homme, il en sépara le rameau et la guérit. Depuis il guérit encore beaucoup de gens de la morsure des serpents et du venin des pustules malignes, en faisant dessus le signe de la croix. Quelques-uns, tourmentés par la haine du démon funeste, recouvrèrent, dès qu'il leur eut imposé les mains, l'intégrité de leur intelligence troublée auparavant par ces démons qu'il chassait. Et tous ceux qu'il guérissait par la main de Dieu, s'ils étaient pauvres, il leur donnait encore avec grande joie la nourriture et le vêtement; et il avait tant de soin des nécessiteux qu'il prenait la peine de leur construire des ponts pour passer les rivières, de peur que quelqu'un n'eût à déplorer les cruels naufrages qui arrivent par la crue des eaux.

4. Ce saint homme s'étant donc illustré dans le monde par de telles merveilles et ayant atteint l'âge d'environ quarante ans fut pris d'une petite fièvre qui le retint trois jours au lit, ce que l'on m'annonça lorsque sa fin était proche. Je me hâtai de me rendre à son chevet, mais je ne pus tirer de lui

ejus accessi, sed nihil ab eo collocutionis elicere potui, erat enim valde defessus : dehinc, interposito quasi unius horæ spatio, spiritum exhalavit. Congregataque est ad ejus exsequias multitudo illa redemptorum, quos supra diximus, ab eo vel a jugo servitutis vel a diversis debitis absolutos, quos vel alebat cibo vel vestitu tegebat. Plangebant enim dicentes : « Cui nos, Pater sancte, relinquis? » Post hæc sepulturæ locatus, sæpius se manifestis virtutibus declaravit. Nam trigesimo ab ejus obitu die, cum ad ejus tumulum missa celebraretur, Chaidulfus[1] quidam contractus dum stipem postulat, ad ejus sepulturam accedit : qui dum pallam superpositam osculis veneratur, dissolutis membrorum ligaturis directus est. Sed et multa alia ibi gesta comperi, de quibus hæc tantum memoriæ habenda mandavi.

CAPUT XVI.

De sancto Venantio abbate.

Solitarium atque multiplex donum ecclesiis populisque terrigenis cœlestis potentia præstat, cum largitur jugiter sæculo non modo peccatorum suffragatores, verum etiam vitæ doctores æternæ; quod unicum cernitur, dum a majestate divina tribuitur multiplex; quia cunctis qui expetere voluerint, affluenter indulgetur, juxta illud : « Petite et accipietis, » et reliqua. Unde vigilanter incessanterque debet investigare mens humana sanctorum vitam, ut hoc provocata studio, accensa exemplo, ad ea semper exten-

(1) Editi *Caidulphus*. (R).

aucune parole, car il était très-abattu, et après l'intervalle d'une heure environ, il rendit l'esprit. A ses funérailles accourut la multitude de ces rachetés dont nous avons parlé, c'est-à-dire de ceux qu'il avait délivrés de la servitude ou de leurs dettes, ou qu'il nourrissait ou habillait. Ils se lamentaient en disant : « A qui nous laisses-tu, saint père? » Plus tard, lorsqu'il fut couché dans le sépulcre, il se manifesta souvent par d'évidents miracles. En effet, le trentième jour après sa mort, comme on célébrait la messe à son tombeau, un infirme nommé Chadolphe s'en étant approché pour demander l'aumône, recouvra l'usage de ses membres dès qu'il eut baisé le poêle qui couvrait le sépulcre. J'ai su bien d'autres merveilles qui s'accomplirent en ce lieu, mais je n'ai pas cru devoir en consigner davantage par écrit.

CHAPITRE XVI.

De saint Venant, abbé.

La puissance céleste fait aux églises et aux peuples de la terre un présent à la fois unique et multiple, lorsqu'elle accorde continuellement au monde non-seulement des intercesseurs favorables pour les pécheurs, mais encore des docteurs pour la vie éternelle. Ainsi ce qui paraît n'être qu'un seul don est cependant double quand cela est accordé par la majesté divine, parce que ceux qui ont voulu demander ont obtenu abondamment, suivant cette parole : « Demandez et vous recevrez » (*Joan.* XVI, 24), etc. Donc, l'esprit humain doit rechercher soigneusement et incessamment quelle a été la vie des saints, afin que, provoqué per cette étude, enflammé par cet exemple, il tende toujours vers ce qu'il con-

datur quæ Deo novit esse acceptabilia, ut ab ipso vel mereatur erui, vel possit audiri. Hæc autem ab ejus majestate quærebant sancti percipere, poscentes jugiter ut ipse insinuaret cordi, ipse perficeret in opere, ipse loqueretur in ore; quo facilius purgata mens cogitatione, eloquio, actione, cogitaret sancta, loqueretur justa, operaretur honesta. Unde factum est ut dum in his quæ Divinitati sunt placita famulabantur, obtinerent sibi remitti peccati debitum, eruerentur a cœni sordentis contagio, cœleste pro meritis invitarentur ad regnum. Ponebant etiam et præcessorum exempla ante oculos suos, et omnipotentem Dominum pro eorum affectibus collaudabant, quorum, ut diximus, exempla sequi meditabantur. Unde et nos in præconio devoti Deo famuli Venantii abbatis effari nitentes, Divinitati potius dona sua referimus, quæ dexteram ejus manifestum est effecisse quod sanctos constitit operasse, deprecantes ut aperiat os muti ad publicanda opera antistitis sui : quia sicut esse nos recognoscimus scientia tenues, ita novimus in conscientia peccatores.

1. Igitur sanctus Venantius Biturigi territorii incola fuit, parentibus secundum sæculi dignitatem ingenuis atque catholicis. Qui dum esset juvenili ætate florens, a parentibus sponsali vinculo obligatur. Cumque ut ætati huic convenit, amori se puellari præstaret affabilem, et cum poculis [1] frequentibus etiam calciamenta deferret, contigit ut urbem Turonicam, Domino inspirante, veniret. Erat enim tunc temporis monasterium basilicæ sancti Martini propinquum, in quo Silvinus

(1) Forte *pauculis?*

naît être agréable à Dieu et mérite d'être délivré par lui ou d'en être exaucé. Voilà ce que les saints ont recherché de la divine majesté, lui demandant continuellement de leur insinuer ces vertus dans le cœur, de les accomplir dans leurs œuvres, de les exprimer par leur bouche, afin que l'esprit étant purgé de pensée, de parole et d'action, il pensât saintement, parlât avec justice et agît avec honnêteté. Il arriva de là que, tandis qu'ils se soumettaient à ce qui pouvait être agréable à la divinité, ils obtinrent d'être déchargés de la dette du péché, d'être tirés du bourbier contagieux des vices et invités, à cause de leur mérite, à entrer dans le royaume céleste. Ils se mettaient en effet devant les yeux les exemples de leurs prédécesseurs et célébraient le Seigneur tout-puissant à cause des vertus de ceux qu'ils cherchaient, comme nous l'avons dit, à prendre pour modèles. Et nous aussi, en essayant de dire quelque chose à la louange du dévot serviteur de Dieu, l'abbé saint Venant, nous rendons plutôt à la divinité ses propres dons, qui ont été certainement accomplis par sa main divine, que nous ne parlons des choses mêmes que les saints ont opérées, et nous la supplions d'ouvrir la bouche d'un muet pour publier les œuvres de ce prélat, car si nous nous reconnaissons véritablement fort petit en savoir, nous savons bien aussi en notre conscience que nous sommes pécheur.

1. Saint Venant habitait le territoire de Bourges [1]. Il était, quant à son rang dans ce monde, né de parents libres et catholiques. Arrivé à l'âge où la jeunesse est dans sa fleur, il fut engagé par ses parents dans le lien des fiançailles. Et comme, suivant le penchant de cet âge, il se prêtait avec grâce à aimer la jeune fille, lui portant souvent des friandises et allant jusqu'à lui offrir les pantoufles [2], il lui arriva, par une inspiration de Dieu, de venir à Tours. Il y avait alors un monastère [3] voisin de la basilique de Saint-Martin, où l'abbé Silvin conduisait, sous un sceptre austère, un troupeau

(1) Mort vers l'an 400, le 13 octobre. (R.)

(2) La solennité de cet hommage de pantoufles entre fiancés se retrouve de nouveau signalée par Grégoire ci-après chap. xx, § 1.

(3) Il existait encore, sous le même vocable de S. Venant au temps de dom Ruinart, et l'on y conservait, dans la crypte, le sépulcre du saint. (R.) — Voy. *Gl. des conf.*, xv.

abbas gregem Deo devotum regulari sceptro regebat. Ad hoc vir iste devotus accedens, virtutesque cernens beati Martini, ait intra se : « Ut conjicio, melius est servire impollutum Christo, quam per copulam nuptialem contagio involvi mundano. Relinquam sponsam territorii Biturigi, et annectar catholicæ per fidem Ecclesiæ, ut qui credo corde, etiam opere merear effectui condonare.» Hæc intra se volvens, advenit ad antedictum abbatem, provolutusque ad pedes ejus, quid intimo corde gereret cum lacrymis patefecit. At ille gratias agens Deo pro fide pueri, et addita etiam prædicatione sacerdotali, juvenem totondit et gregi monasteriali ascivit. Ex hoc se in humilitate fratribus exhibens, charitatem cum omnibus diligens, in tanto sanctitatis apice evectus asseritur, ut ab omnibus tanquam parens proximus summo studio coleretur. Unde factum est ut, decendente abbate jam dicti monasterii, ipse in loco abbatis eligentibus fratribus substitueretur.

2. Denique quadam die dominica ad missarum celebranda solemnia invitatur, dixitque fratribus : « Jam enim oculi mei caligine obteguntur, nec possum libellum aspicere. Presbytero igitur hæc alteri agenda mandate. » Dicente igitur presbytero, ipse proximus astitit, ventumque est ut sanctum munus, juxta morem catholicum, signo crucis superposito, benediceretur. At ille intuitus, vidit quasi ad fenestram absidæ scalam positam, et quasi descendentem per eam virum senem, clericatus honore venerabilem, atque oblatum altario sacrificium dextera extensa benedicentem. Hæc enim agebantur in basilica sancti Martini, quod nullus videre meruit nisi ipse tantum, reliqui vero cur non

consacré au service de Dieu. Le saint homme vint trouver l'abbé, et, voyant les vertus de saint Martin, dit en lui-même : « Il me semble qu'il vaut mieux servir le Christ sans souillure que d'être engagé par l'union maritale dans la contagion mondaine. J'abandonnerai ma fiancée du pays de Bourges et je m'attacherai par la foi à l'Église catholique, afin que je ne démente pas par mes œuvres les sentiments que j'ai dans le cœur. » Roulant ces pensées dans son esprit, il arriva devant l'abbé, et s'étant jeté à ses pieds, il lui découvrit ses sentiments intimes en versant des larmes. Et celui-ci, rendant grâces à Dieu de la foi de ce jeune homme et lui adressant une allocution sacerdotale, lui fit couper les cheveux et l'admit dans les rangs de la troupe monacale. Dès ce moment, celui-ci se montra si plein d'humilité à l'égard de ses frères, de charité envers tous, et il parvint à un si haut degré de sainteté, que tous lui étaient attachés comme à un proche parent. En sorte que, l'abbé étant mort, il fut appelé par le choix de ses frères à le remplacer.

2. Un certain dimanche, invité à célébrer le sacrifice de la messe il dit aux frères : « Déjà mes yeux se couvrent de ténèbres, et je ne puis plus lire dans un livre. Faites-moi donc remplacer par un autre prêtre. » Tandis que le prêtre officiait, il se tenait tout près de lui, et lorsqu'arriva le moment où, suivant la coutume catholique, la sainte offrande devait être bénie par le signe de la croix, il aperçut à une fenêtre de l'abside comme une échelle posée, par laquelle descendait un vénérable vieillard, honoré des marques de la cléricature, qui de sa main étendue bénissait le sacrifice offert sur l'autel. Ces choses se passaient dans la basilique de Saint-Martin; mais personne ne mérita de les voir que lui, et nous ne savons pour quelle raison les autres ne le

viderint ignoramus. Ipse tamen deinceps fratribus retulit, nec enim est dubium hæc fideli famulo Dominum demonstrasse, cui etiam dignatus est arcanorum secreta cœlestium revelare. Nam idem dum de basilicis sanctorum die dominica expleta oratione reverteretur super bacillum sustentatus, in medio beati confessoris atrio, erectis auribus, oculisque ad cœlum diutissime attentis, stetit immobilis : deinde motus a loco, cœpit dare gemitus ac suspiria longa producere. Interrogatusque a suis quid hoc esset, aut si aliquid divinum fuisset intuitus enarraret, respondit : « Væ nobis inertibus et pigris. Ecce jam in cœlo missarum solemnia expediuntur, et nos segnes nec inchoare cœpimus hujus mysterii sacramentum. Vere, inquit, dico vobis, quod ego audivi voces angelorum in cœlis, Sanctus, Sanctus in laude Domini proclamantes. » Et dicto citius in monasterio missarum solemnia jussit expleri. Sed nec illud præteribo, quod quadam vice dum juxta consuetudinem, ut supra diximus, de basilicis quas orationis gratia adierat repedaret, et in basilica ad missas dominicæ orationis verba decantarentur, cum illi dixerunt : « Libera nos a malo, » audivit e tumulo cujusdam vocem dicentem similiter : Libera nos a malo. Quod non sine perfectionis merito censetur ut hæc meruisset audire. Sed et ad Passivi[1] presbyteri tumulum veniens, et qualitatem ejus meriti et quantitatem refrigerii, ipso docente cognovit.

3. Et licet hæc magna sint, ad illam tamen sanitatum gratiam, quam per eum Dominus infirmis protulit, libet accedere. Non enim ambigitur quod per eum,

(1) Editi et Mai m. duo, *Passini ;* Sur. et Gon., *Bassini.* (R.)

virent point. Il le raconta toutefois depuis à ses frères, et il n'y a pas de doute que le Seigneur n'ait fait voir ces choses à son fidèle serviteur, à qui il avait daigné révéler les secrets des mystères célestes. Le même saint Venant, en effet, revenant un dimanche, appuyé sur son bâton, de visiter les basiliques des saints après y avoir fait ses prières, s'arrêta immobile au milieu du parvis de l'église du saint confesseur, prêtant l'oreille, et les yeux fixés longtemps vers le ciel; puis ayant fait quelques pas, il se mit à gémir et à pousser de longs soupirs. Interrogé par ceux qui l'accompagnaient pour savoir ce que c'était, ou s'il avait aperçu quelque chose de divin, il répondit : « Malheur à nous, languissants et paresseux que nous sommes. Je vois que dans le ciel la solennité de la messe est fort avancée, tandis que nous paresseux nous n'avons pas encore commencé la célébration de ce mystère. Je vous dis en vérité que j'ai entendu les voix des anges dans le ciel, chantant : « Saint! Saint! » et proclamant les louanges du Seigneur. » Puis il ordonna que la messe fût aussitôt célébrée dans le monastère. Je ne veux point non plus passer sous silence qu'une fois, comme il revenait encore des églises, selon sa coutume, après y avoir fait ses prières, et qu'on chantait à la messe, dans la basilique de Saint-Martin, les paroles de l'oraison dominicale, au moment où les chantres disaient : « Délivrez-nous du mal, » il entendit une voix qui sortait d'une tombe et disait de même : « Délivrez-nous du mal. » Ce qu'on peut bien croire qu'il n'entendit pas sans être d'un mérite parfait. Il lui fut aussi donné, étant venu au tombeau du prêtre Passivus, d'apprendre de lui et la nature de son mérite et la quantité de soulagement qu'il recevait.

3. Bien que ce soient là de grandes choses, je crois devoir parler maintenant de la grâce que par son intermédiaire le Seigneur accordait aux malades, car il ne faut pas

sicut supra diximus, operata sit dextera Dei, cui ista quæ memoravimus tanta voluit revelare. Puerulus enim quidam, Paulus nomine, crurum poplitumque gravi dolore vexatus, sanctum adiit prostratusque genibus ejus, exorare cœpit ut ei medicinam oratione sua a Domini misericordia obtineat impertiri. Qui protinus oratione facta, cum oleo benedicto palpata membra infirmi, eum super lectulum suum requiescere fecit. Quo paululum quiescente, post unius horæ curriculum surgere jubet. Qui consurgens, sanus matri suæ sancti est manibus restitutus. Faretri[1] cujusdam servus, infensus domino suo, hujus sacerdotis oratorium expetivit : sed ille elatus superbia, absente beato viro, servum abstrahit, ceciditque. Sed mox a febre correptus spiritum exhalavit. Quartanarum, tertianarumve, vel reliquarum accessus febrium oratione facta sæpius mitigavit. Venenum malæ pusulæ, imposito salutari signo, restinxit, obsessos dæmonibus, invocato Trinitatis nomine, emundavit. Nam et ab ipsis dæmonibus sæpius impulsatus est, sed victor in certamine perstitit. Nam surgente eo quadam nocte de stratu suo ad reddendum officium, vidit duos arietes magnos suis foribus assistentes, quasi præstolantes adventum ejus : quo viso furibundi ad eum cum impetu valido dirigunt. At ille signum crucis opponens, illis evanescentibus absque metu oratorium est ingressus. Alia nocte, regressus ab oratorio, invenit cellulam suam plenam dæmoniis, dixitque eis : « Unde venitis ? » — « A Roma, aiunt, hesterna die egressi, ad hunc locum accessimus. » Quibus ille : « Abscedite, inquit,

(1) Ed., *Pharetri;* Germ., *Raretri*. (R.)

douter, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que la main de Dieu n'ait agi par celui à qui le Seigneur voulut bien faire les grandes révélations que nous avons rapportées.

Un jeune garçon nommé Paul, qui souffrait de grandes douleurs aux cuisses et aux jarrets, vint trouver le saint, et s'étant jeté à ses pieds, se mit à le prier d'obtenir de la miséricorde de Dieu par sa prière un soulagement à ses maux. Celui-ci fit sur-le-champ sa prière; puis ayant frotté les membres du malade avec de l'huile bénite il le fit reposer sur son lit, et au bout d'une heure il lui ordonna de se lever. L'enfant se leva et par les mains du saint fut rendu guéri à sa mère. L'esclave d'un certain Farétrus que haïssait son maître, se réfugia dans l'oratoire du saint abbé. Le maître rempli d'orgueil, et profitant de l'absence du saint homme, enleva son serviteur et le tua. Mais bientôt il fut saisi de la fièvre et rendit l'âme. Très-souvent par ses prières le saint arrêta des fièvres quartes, tierces et autres. Par le signe salutaire de la croix, il combattit le venin des pustules malignes, et en invoquant le nom de la Trinité il délivra du démon les possédés. Souvent il eut aussi à lutter contre les démons, mais il sortit vainqueur de ces combats. S'étant levé de son lit une certaine nuit pour aller dire l'office, il vit deux grands béliers debout devant sa porte, comme s'ils eussent attendu son arrivée, qui sitôt qu'ils l'aperçurent s'élancèrent sur lui avec fureur. Mais lui, leur ayant opposé le signe de la croix, les vit disparaître et entra sans crainte dans son oratoire. Une autre nuit, revenant de l'oratoire, il trouva sa cellule pleine de démons et il leur dit : « D'où venez-vous ? » — « De Rome, répondirent-ils, nous en sommes partis hier pour venir ici. » Et il leur dit : « Retirez-vous, détestables, et n'approchez pas

detestabiles, et nolite accedere ad locum in quo nomen Domini invocatur. » Hæc eo dicente sicut fumus evanuerunt.

4. His et talibus virtutum magnarum gratia pollens, impleto vitæ præsentis curriculo, vitam percepturus æternam emicuit sæculo, cujus beatum sepulcrum miraculorum illustrium effectu plerumque redditur gloriosum. Mascarpionis servi ipsius monasterii mentem iniquus dæmon obsederat, qui per trium annorum curricula energumenus factus, ad sepulcrum beati viri debacchans, tandem ejus est, ut credimus, oratione ejecto dæmone expurgatus, multos deinceps mente integra vivens annos. Juliani conjux quartanæ febris accensu laborans, ut sepulcrum beati viri attigit, compresso ardore ac tremore corporali, sanata discessit. Simili sorte et Baudimundi uxor ab hac febre laborabat: sed ubi ad lectulum sancti viri prostrata fudit orationem, mox incolumitati restituta convaluit. Multa quidem et alia de eo audivimus, sed sufficere hæc ad credulitatem catholicorum quæ scripta sunt arbitramur.

CAPUT XVII.

De sancto Nicetio Treverorum episcopo.

Si fides dictis adhibetur, relatoribus sacrorum operum pro fidei merito fideliter arbitror esse credendum, quia non omnia quæ in scripturis leguntur, obtutibus propriis cerni potuerunt : sed quædam ipsius scripturæ relatione firmata, quædam aliorum auctorum testimonio comprobata, quædam vero proprii intuitus auctoritate creduntur. Sed sunt, quod pejus est, qui perverso sensu ut scripta non credunt, ita testificata

d'un lieu où le nom de Dieu est invoqué ! » A ces paroles, les démons s'évanouirent comme la fumée.

4. L'homme qui avait reçu la grâce d'accomplir ces grands miracles et d'autres semblables, après avoir rempli le cours de la vie présente, sortit du siècle pour jouir de la vie éternelle, et son sépulcre est souvent glorifié par un grand nombre de miracles éclatants. Un méchant démon avait troublé l'esprit d'un serviteur du monastère nommé Mascarpion, lequel en fut possédé pendant trois années et venait faire des contorsions démoniaques au tombeau du saint homme. Il fut, à ce que nous croyons, délivré de ce démon par la prière du bienheureux et il vécut pendant de longues années sain d'esprit. La femme de Julien, qui était travaillée de la fièvre quarte, fut délivrée de tout feu et de tout frisson dès qu'elle eut touché le tombeau du saint homme. La femme de Baudimond était dans le même cas et elle fut guérie aussitôt qu'elle se fut prosternée et qu'elle eut fait sa prière auprès du lit du même saint. Nous avons entendu dire beaucoup d'autres choses de lui, mais celles que nous avons écrites suffisent, si je ne me trompe, pour en établir la créance dans l'esprit des catholiques.

CHAPITRE XVII.

De saint Nizier, évêque de Trèves.

S'il faut ajouter foi aux choses qui se disent, c'est principalement, je pense, à celles qui nous sont racontées des œuvres des saints pour le mérite de la foi, parceque nous n'avons pas vu toutes les choses que nous avons écrites, mais quelques-unes nous ont été confirmées par des relations certaines, quelques-unes par le témoignage d'auteurs approuvés, et nous en avons vu d'autres par le témoignage de nos propres yeux. Mais ce qu'il y a de pire, c'est qu'il est des gens dont l'intelligence pervertie ne veut point croire ce qui est écrit, et ne veut pas davantage se sou-

reprehendunt, visa vero tanquam conficta fastidiunt; non habentes illud in sua credulitate, quod Thomas apostolus gestabat in corde, dicens: « Nisi videro non credam. » Beati quidem qui non viderunt, et crediderunt. Sed iste ut vidit, statim credidit. Nam, ut diximus, multi videntes non modo non credunt, sed et derident. Unde et ego aliqua de sancti Nicetii Treverici sacerdotis virtutibus, virilitate, magnanimitate, sanctitate scripturus, reprehendi ab aliquibus vereor, dicentibus mihi : « Tu cum sis junior, quomodo seniorum gesta poteris scire? qualiter ad te eorum facta venerunt? Nempe non aliud nisi conficta a te hæc quæ scripta sunt decernuntur. » Qua de causa relatorem hujus operis in medio ponere necesse est, ut hi qui veritati derogant confundantur. Noverint igitur a beato Aredio abbate urbis Lemovicinæ, qui ab ipso Nicetio antistite enutritus et clericatus ordinem sortitus est, hæc quæ subjecta sunt me audisse : quem in hoc non credo fefellisse, cum per eum Deus eo tempore, quando mihi ista retulit, et cæcorum oculos illuminavit, et paralyticis gressum præstitit, et energumenos ejectis dæmonibus sanæ menti restituit. Nec credendum est eum mendacii nube obumbrari posse, quem Deus sæpius ab imbrium nube obtectum ita protexit, ut imbutis sociis, ipse nulla stillarum cadentium infusione madesceret. Denique si de tali relatore dubitatur, de beneficiis Dei diffiditur. Aiebat ergo memoratus sacerdos de antedicto antistite : « Multa quidem, dulcissime frater, de sancto Nicetio bonorum virorum testimonio divulgata cognovi, sed plura meis oculis propriis inspexi, vel etiam ab eo vix elicita cognovi. Et cum mihi quæ-

mettre à ce qui leur est prouvé, dédaignant comme des fictions les choses mêmes qu'ils ont vues. Ils n'ont pas même cette confiance que l'apôtre saint Thomas portait dans son cœur, quand il disait : « Je ne croirai point que je n'aie vu (*Joan.* xx, 25). » Heureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru (*Joan.* xx, 29); car dès que Thomas eut vu, aussitôt il crut. Mais, comme nous l'avons dit, il y en a beaucoup qui non-seulement ne croient pas les choses qu'ils ont vues, mais qui s'en raillent. Aussi me proposant d'écrire quelque chose sur les vertus, le courage, la grandeur d'âme, la sainteté de saint Nizier, évêque de Trèves, je crains bien d'être blâmé par quelques-uns, qui me diront : « Toi qui es un jeune homme comment peux tu savoir les actions des anciens? Comment ce qu'ils ont fait serait-il venu à ta connaissance? Ces choses que tu as écrites ne sont pas regardées autrement que comme des fictions qui viennent de toi. » C'est pourquoi il est nécessaire de faire connaître le narrateur de qui j'ai appris les choses que je dirai, afin de confondre ceux qui veulent obscurcir la vérité. Qu'ils sachent donc que les choses ci-dessous rapportées, je les tiens de saint Yrieix, abbé de Limoges, élevé par saint Nizier lui-même [1], et qui reçut de lui l'ordre de la cléricature. Et je ne crois pas qu'il ait pu se tromper, puisqu'au temps où il m'a raconté cela il éclairait les yeux des aveugles, faisait marcher les paralytiques et rendait la raison aux énergumènes, après avoir chassé les démons qui les obsédaient. Et il n'est pas croyable non plus qu'il eût voulu s'envelopper des nuages du mensonge celui que Dieu souvent protégea si bien contre les nuages de pluie qu'il n'était pas atteint par une seule des gouttes qui tombaient, tandis que ceux qui l'accompagnaient étaient complétement mouillés. Enfin, s'il faut douter d'un semblable témoin, il faut aussi se défier des bienfaits de Dieu. Le prêtre que j'ai nommé me disait donc de l'évêque en question : « Il est vrai, très-doux frère, que j'ai connu beaucoup de choses de saint Nizier par le témoignage de gens de bien; mais j'en ai vu davantage de mes propres yeux, ou je les ai apprises de lui-même, quoique je les lui aie arrachées avec peine. Et comme il m'avouait sim-

(1) Cf. *Hist.* X, xxix.

piam de his quæ per illum Deus operatus est explanaret, non cothurno jactantiæ tumescebat, sed compunctus corde cum lacrymis aiebat : « Ideo tibi hæc, fili charissime, pandere videor, ut et tu cum summa conversans innocentia cordis similia mediteris. Non enim ad excelsa virtutum Dei contendere quis poterit, nisi fuerit « Innocens manibus et mundo corde, » sicut canna Davidici carminis canit.» Hæc ergo de eo præfatus, relator exorsus est.

1. Igitur sanctus Nicetius episcopus ab ipso ortus sui tempore clericus designatus est. Nam cum partu fuisset effusus, omne caput ejus, ut est consuetudo nascentium infantum, a capillis nudum cernebatur : in circuitu vero modicorum pilorum ordo apparuit, ut putares ab eisdem coronam clerici fuisse signatam. Exinde a studiosissimis enutritus parentibus, litteris institutus, abbati cuidam in monasterio commendatur : in quo loco ita se devotum Deo exhibuit ut migrante abbate ipse succederet. Jam vero assumpto abbatis officio, tantum se talemque ad instructionem atque districtionem fratrum exhibuit, ut non modo agere, verum etiam nulli liceret aliquid vel loqui perverse, dicens : « Cavenda est scurrilitas, dilectissimi, et omne verbum otiosum, ut sicut corpus omne purum exhibere debemus Deo, ita etiam et os non ad aliud aperire, nisi ad laudem Dei. Quia tria sunt in quibus genus dilabitur humanum : aut enim cogitat, aut loquitur, aut agit. Ergo vos, dilectissimi, oportet vitare scurrilitatem, malitiam et omne opus pessimum. » Multa et alia exhortabatur fratres, ut eos dignos Domino exhiberet ac mundos. Venerabatur autem eum et rex Theodericus magno honore, eo quod

plement certaines choses que Dieu avait daigné accomplir par lui, il était si éloigné de s'enfler pour cela d'une vaine gloire, qu'il ne m'en parlait point sans regret et sans les larmes aux yeux, me disant : « Je veux, très-cher fils, te découvrir ces choses, afin que, vivant en grande innocence de cœur, tu médites des choses semblables. Car personne ne saurait s'élever à la sublimité des vertus de Dieu, « si ses mains ne sont pures et si son cœur n'est point net, » comme le chantait David (*Ps.* XXIII, 4) en son poëme. M'ayant ainsi parlé, il commença son récit.

1. L'évêque saint Nizier fut désigné, dès le moment de sa naissance, pour la cléricature[1]. En effet, sitôt qu'il fut né, on vit sa tête complétement dépouillée de cheveux, comme il arrive aux nouveau-nés, mais il s'y trouvait tout autour une rangée de petits poils, si bien qu'on eût dit une couronne cléricale. Par suite de cela, ses parents l'élevèrent avec le plus grand soin, l'instruisirent dans les lettres et le remirent à l'abbé d'un monastère. Il se montra en ce lieu si dévot au Seigneur, que l'abbé étant décédé, il lui succéda. Dans la pratique de ses fonctions, il se comporta de telle sorte pour l'instruction et pour la correction de ses frères que non-seulement il voulait qu'on s'abstînt de mal agir, mais qu'il ne permettait à personne de pécher en paroles, et disait : « Mes bien-aimés, il faut éviter les plaisanteries et toute parole oiseuse; car, ainsi que nous devons présenter à Dieu notre corps entièrement pur, de même nous ne devons jamais ouvrir la bouche que pour la louange de Dieu, parce qu'il y a trois écueils où échoue le genre humain, c'est quand il pense, quand il parle ou quand il agit. Vous donc, mes bien-aimés, évitez la légèreté, la malice et les œuvres pires. » Il faisait ainsi ces exhortations et bien d'autres à ses frères, afin de les rendre purs et dignes de Dieu. Il était aussi très-respecté et très-honoré par le roi Théodéric, parce qu'il avait souvent dévoilé à celui-ci ses

(1) Mort le 5 décembre 566. (R.)

sæpius vitia ejus nudaret ac crimina [ut] castigatus emendatior redderetur : et ob hanc gratiam, decedente Trevericæ urbis sacerdote, eum ad episcopatum jussit accersiri : cumque dato consensu populi ac decreto regis ad ordinandum, a viris summo cum rege honore præditis adducebatur. Verumtamen cum propinqui ad urbem cadente sole fixis tentoriis mansionem pararent, illi confestim, laxatis equitibus, per segetes pauperum dimiserunt. Quod cernens beatus Nicetius misericordia motus, ait : « Expellite quantocius equos vestros a segete pauperis, alioquin removebo vos a communione mea. » At illi indignantes dixerunt : « Quænam est hæc causa quam loqueris? adhuc enim episcopalem apicem non es adeptus, et jam excommunicationem minaris? » Et ille : « Vere, inquit, dico vobis quia destinavit rex ut me avulsum a monasterio huic oneri consecrari juberet. Fiet quidem voluntas Dei, nam regis voluntas in omnibus malis me obsistente non adimplebitur. » Tunc cursu rapido abiens, ejecit equos a segete, et sic cum admiratione hominum illorum ad urbem deductus est. Non enim honorabat personam potentis, sed Deum tantum et in corde et in operibus metuebat. Impositus itaque in cathedra, dum lectionum seriem auscultaret, sensit nescio quid grave super cervicem suam. Cumque bis aut ter manum clam ad tentandum injecisset, nullius rei causam invenire potuit, quæ hoc pondus inferret; divertensque caput ad dexteram et lævam, odoratus est odorem suavitatis : intellexit quoque hoc onus esse sacerdotii ipsius dignitatem.

2. Assumpto vero episcopatu tam terribilem se præbuit omnibus, si Dei mandata non servarent, ut

péchés et ses crimes, afin de le rendre meilleur par ses réprimandes. Et à cause de cela, l'évêque de la cité de Trèves étant mort, le roi désigna Nizier pour l'épiscopat. Le peuple par son consentement et le roi par son décret étant unanimes à cet égard, il fut amené par les personnages honorés des plus hautes dignités auprès du roi, pour être consacré évêque. Or, ceux-ci étant arrivés près de la ville au coucher du soleil et se disposant à dresser leurs tentes pour s'y arrêter, se dépêchèrent de mettre leurs chevaux en liberté et de les lâcher dans les blés des pauvres. Voyant cela, le bienheureux Nizier fut touché de compassion et dit : « Chassez vite vos chevaux de la moisson du pauvre, autrement je vous retrancherai de ma communion. » Ceux-ci lui répondirent avec indignation : « Qu'est-ce que tu dis? Tu n'es pas encore entré dans la dignité épiscopale, et déjà tu menaces d'excommunication? » Il reprit : « Je vous dis en vérité que le roi m'a arraché de mon monastère pour m'imposer cette charge; et certes la volonté de Dieu s'accomplira et non la volonté du roi lorsqu'il voudra le mal, à cause de la résistance que j'y ferai. » Alors, s'élançant d'une course rapide, il chassa les chevaux du champ, et il fut conduit à la ville au milieu de l'admiration de ces hommes. Il n'honorait point la personne des puissants, mais craignait seulement Dieu et dans son cœur et dans ses œuvres. Un jour donc qu'assis dans la chaire épiscopale il écoutait la suite des leçons, il se sentit je ne sais quoi de pesant sur la nuque; ce qu'ayant essayé par deux ou trois fois d'ôter avec la main, il n'y put rien trouver qui fût capable de le charger si fort; tournant alors la tête à droite et à gauche, il respira une douce odeur et comprit que ce fardeau était celui de la dignité épiscopale.

2. Dès qu'il fut évêque (527), il se montra si terrible pour tous ceux qui n'observaient pas les commandements de Dieu,

imminere mortem proximam voce præconis testaretur. Quibus de causis pauca loqui placet ad roborandam sacerdotum censuram, vel ad instructionem populi, sive etiam ad ipsorum regum præsentium emendationem. Nam cum Theoderico decedente Theodebertus filius ejus regnum ambiisset, ac multa inique exerceret, et ab eodem plerumque corriperetur, quod vel ipse perpetraret, vel perpetrantes non argueret : advenit dies dominicus; et ecce rex cum his qui ab hoc sacerdote communioni abesse jussi fuerant, ecclesiam est ingressus. Lectis igitur lectionibus, quas canon sanxit antiquus, oblatis muneribus super altare Dei, ait sacerdos : « Non hic hodie missarum solemnia consummabuntur, nisi communione privati prius abscedant. Hæc rege renitente, subito exclamat unus de populo arreptus a dæmone, puer juvenis, cœpitque voce valida inter supplicia torturæ suæ et sancti virtutes et regis crimina confiteri. Dicebatque episcopum castum, regem adulterum; hunc timore Christi humilem, illum gloria regni superbum; istum sacerdotio impollutum a Deo in posterum præferendum, hunc ab auctore sceleris sui velociter elidendum. Cumque rex timore concussus peteret ut hic energumenus ab ecclesia ejiceretur, dixit episcopus : « Prius illi qui te secuti sunt, id est incesti, homicidæ, adulteri ab hac ecclesia extrudantur, et hunc Deus silere jubebit. » Et statim rex jussit omnes hos, qui sacerdotis sententia damnati fuerant, egredi ab ecclesia. Quibus expulsis, jussit sacerdos dæmoniacum foris extrahi. Sed cum apprehensa columna evelli a decem viris non posset, sanctus Dei, sub vestimento suo propter jactantiam, faciens crucem Christi e contra, dæmonem

que d'une voix pour ainsi dire officielle il les menaçait de mort prochaine. A cette occasion, je crois devoir dire quelques mots propres à fortifier la censure des prêtres, soit pour l'instruction du peuple, soit aussi pour l'amendement de la vie des rois actuels. A la mort du roi Théodéric, son fils Théodebert entra en possession du royaume et fit beaucoup de choses injustes, au sujet desquelles l'évêque le reprit fort souvent, soit que lui-même en fût l'auteur, soit qu'il négligeât de punir ceux qui les commettaient[1]. Un dimanche, voilà que le roi entra dans l'église avec des gens que le pontife avait excommuniés. Après qu'on eût lu les leçons prescrites par l'antique canon, et qu'on eut offert les présents sur l'autel consacré à Dieu, l'évêque dit : « On n'achèvera pas ici aujourd'hui le sacrifice de la messe, à moins que ceux qui sont privés de la communion ne sortent d'abord de l'église. » Le roi voulant résister, un jeune homme d'entre le peuple se trouva tout à coup saisi du démon, et se mit à crier de toute sa force, au milieu des douleurs du tourment qu'il souffrait, en proclamant les vertus du saint et les crimes du roi. Il disait que l'évêque était chaste et le roi adultère, que celui-ci était humble par la crainte de Jésus-Christ, et que celui-là était orgueilleux de la gloire royale; que l'un serait présenté devant Dieu sans souillure, dans la dignité du sacerdoce, et que l'autre serait bientôt détruit par l'auteur de son crime. Et comme le roi, frappé de crainte, demandait que cet énergumène fût chassé de l'église, l'évêque dit : « Que d'abord ceux qui te suivent, c'est-à-dire les incestueux, les homicides et les adultères, soient expulsés de l'église, et Dieu ordonnera à celui-ci de se taire. » Aussitôt le roi donna l'ordre à tous ceux qui avaient été condamnés par la sentence épiscopale de quitter l'église. L'expulsion ayant eu lieu, l'évêque commanda de mettre hors de l'église le démoniaque. Mais celui-ci avait embrassé une colonne, et dix hommes ne pouvaient l'en arracher; alors le saint de Dieu, faisant le signe de la croix sous son vêtement, de peur de s'attirer une vaine gloire, commanda au démon de le lâ-

(1) Cf. *Hist.*, l. III, ch. xxv. Grégoire y parle tout autrement de Théodebert qui, probablement dans l'intervalle des deux rédactions, s'était réconcilié avec l'Église par des largesses aux pauvres.

relaxari præcepit. Qui protinus corruens cum his qui eum trahere nitebantur, post paululum sanus erectus est. Deinde post acta solemnia requisitus nunquam reperiri potuit, nec ullus scivit unde venerit vel quo abierit. Conjiciebatur tamen a plurimis eum a Deo missum, qui regis sacerdotisque opera non taceret. Unde factum est ut sacerdote orante rex mitior fieret, pastor a Domino remunerandus digne propheticum illud audiret, quia « qui reddiderit pretiosum de vili, tanquam os meum erit. » Quotidie autem prædicabat sacerdos populis, denudans crimina singulorum et pro remissione deprecans assidue confitentium. Unde adversus eum sæpius odii virus exarsit, quod tam veraciter multorum facinora publicaret. Nam plerumque se persecutoribus ultro obtulit, et gladio exserto cervicem præbuit, sed nocere eum Dominus non permisit; voluit enim pro justitia mori, si persecutor fuisset infestior. Aiebat enim : « Libenter moriar pro justitia! » Sed et Clotarium regem pro injustis operibus sæpius excommunicavit, exsiliumque eo minitante nunquam est territus.

3. Quodam vero tempore, cum jam ad exsilium ductus, ab episcopis reliquis qui adulatores regis effecti fuerant removeretur, atque a suis omnibus derelictus, uni diacono qui adhuc perstabat in fide ait : « Quid tu nunc agis? quare non sequeris fratres tuos, ut eas quo volueris sicut illi fecerunt?» Qui ait : « Vivit Dominus Deus meus, quia usquequo spiritus meus infra hos artus contentus fuerit, nunquam derelinquam te. » Et ille : « Quia, inquit, hæc dixisti, dicam tibi quæ Domino revelante cognovi. Cras enim in hac hora, et honorem recipiam et ecclesiæ meæ

cher. Immédiatement l'homme tomba à terre avec ceux qui le tiraient de toute leur force, puis un instant après il se releva guéri. Après la cérémonie, on ne put le retrouver et personne ne put savoir d'où il était venu ni où il était allé. Cependant la plupart pensaient qu'il avait été envoyé par Dieu pour faire connaître les œuvres du roi et celles de l'évêque. Il arriva de là qu'à la prière de l'évêque le roi se montra plus doux, de façon que le pasteur désigné aux récompenses célestes put avec justesse entendre comme étant dite de lui-même cette parole prophétique : « Si d'une chose vile tu as fait une chose précieuse, tu auras été comme ma propre bouche. » (*Jerem.* xv, 19.) Le saint évêque prêchait tous les jours le peuple, découvrant les vices de chacun et priant continuellement pour la rémission de ceux qui les confessaient. Aussi le venin de la haine s'alluma-t-il souvent contre lui, à cause de la franchise avec laquelle il signalait les actions de bien des gens. Mais il allait s'offrir de lui-même aux persécuteurs et tendait le col au glaive levé pour le frapper; et Dieu ne permit pas qu'il éprouvât aucun mal. Il eût bien voulu mourir pour la justice, s'il eût trouvé pour cela un assez cruel ennemi, et il disait : « Je mourrai volontiers pour la justice! » Il excommunia aussi plusieurs fois le roi Clotaire pour des actions injustes, et vainement celui-ci le menaça de l'exil, il n'en fut jamais effrayé.

3. Un jour qu'ayant été conduit en exil, il était repoussé par les autres évêques, qui étaient des flatteurs du roi, et abandonné par tous les siens, il dit à un diacre qui seul persistait à lui demeurer fidèle : « Maintenant, toi que fais-tu? pourquoi ne suis-tu pas tes frères pour aller où tu voudras, comme les autres ont fait? » Celui-ci répondit : « Vive le Seigneur mon Dieu, je ne t'abandonnerai pas tant que j'aurai un souffle de vie dans le corps. » — « Puisque tu parles ainsi, lui dit l'évêque, je veux te révéler ce qu'il a plu à Dieu de me faire connaître : Demain à cette heure je reprendrai l'honneur qu'on me veut ôter, et je serai rendu à mon église,

restituar; hi autem qui me reliquerunt cum magno pudore ad me confugient. » Præstolabatur itaque diaconus rem promissam attonitus, quod postea est expertus. Illucescente autem die crastina, subito advenit legatus Sigiberti regis cum litteris, nuntians regem Clotarium esse defunctum, seque regnum debitum cum episcopi charitate debere percipere. Hæc ille audiens ad ecclesiam regressus, potestati restituitur, confusisque his a quibus derelictus fuerat, omnes in charitate recepit. Jam vero quam fortis fuerit ad prædicandum, quam terribilis ad arguendum, quam constans ad sustinendum, quam prudens ad docendum, quis evolvere queat? Unus enim ei semper erat rigor in prosperis et adversis; nec minitantem timuit, nec a blandiente delusus est. Nam vere, ut aiebat relator ille (sanctus Aredius) memoratus, parum fuit quin juxta Paulum apostolum non fuisset injuriatus periculis fluminum, periculis latronum, periculis in civitate, periculis in falsis fratribus, et reliqua. Nam quadam die dum Mosellam fluvium navigio transnataret, inter pilas pontis fluctuum actus impulsu, palmis tantum pilæ adhæsit, pede continens navem, et sic ab intuentibus jam ad demersionem paratus erutus est, quod non sine tentatoris insidiis se pertulisse ferebat. Sed et ipse auctor criminis plerumque se obtutibus ejus quasi nociturus ostendit. Denique dum quadam die iter ageret, descendens ab equo, inter vepres condensas ventris purgandi gratia est ingressus : et ecce assistit ei umbra teterrima, statu procera, crassitudine valida, colore tetra, oculorum scintillantium immensitatem in modum tauri petulantis habebat, ore patulo quasi ad deglutiendum virum Dei

et ceux qui m'ont délaissé reviendront à moi avec une grande confusion. » Le diacre, étonné, attendit l'effet de ces paroles qu'il éprouva bientôt. Dès le lendemain il arriva un envoyé du roi Sigebert, chargé de lettres et annonçant la mort du roi Clotaire. Sigebert écrivait qu'il allait prendre possession de son royaume et qu'il voulait avoir l'amitié de l'évêque. En apprenant cela, ce dernier revient à son église, rentre dans son pouvoir, à la grande confusion de ceux qui l'avaient abandonné, et les reçoit cependant tous avec bonté. Qui pourrait dire maintenant combien il eut de force dans la prédication, de vigueur dans la discussion, de constance dans la lutte, de sagesse dans l'instruction? Il avait en effet toujours une égale fermeté dans le malheur comme dans la prospérité, sans craindre les menaces et sans se laisser tromper par les caresses. Car véritablement, comme le disait le même qui m'a raconté ces choses (S. Yrieix), peu s'en fallut qu'il ne fût exposé, comme l'apôtre saint Paul (*II Corinth.* XI, 26), aux périls des fleuves, aux périls des voleurs, aux périls de la cité, aux périls parmi les faux frères, et à bien d'autres. Un jour il traversait la Moselle en bateau, lorsqu'il fut poussé par le courant contre les piles d'un pont, et s'accrochant des mains seulement à une pile, il maintint le bateau avec le pied et put ainsi être sauvé par les spectateurs, quoique près d'être noyé, ce à quoi les embûches du tentateur, à ce qu'il pensait, n'étaient pas étrangères. D'ailleurs l'auteur de tout crime s'offrit plusieurs fois à ses yeux comme pour lui nuire. En voyage, étant un jour descendu de cheval pour satisfaire un besoin du ventre et s'étant mis parmi d'épais buissons, voici que tout à coup il vit devant lui une ombre affreuse, de haute taille, de grosseur formidable, de couleur noire, avec des yeux étincelants et immenses comme ceux d'un taureau furieux, et une large bouche qu'elle ou-

parata. At illo faciente signum crucis e contra, in modum fumi ascendentis evanuit : quod non ambigitur ipsum ei sceleris principem fuisse monstratum.

4. In jejuniis autem valde, ut diximus, fortis erat. Nam cæteris reficientibus, sæpe ipse, contecto capite a cucullo ne agnosceretur in publico, cum uno tantum puero sanctorum basilicas circuibat. Sed et curationum gratia data est ei a Deo. Dum autem hæc in illo, ut supra diximus, habitu sanctorum habitacula circuiret, ad templum sancti Maximini antistitis accessit, in cujus atrio post multas debacchationes tres energumeni pressi sopore quiescebant, cernensque eos somno deditos fecit signum crucis e contra : statimque expergefacti, elevantes in sublime voces, dato impetu ad vomitum, emundati sunt. Cum autem lues inguinaria Trevericum populum in circuitu civitatis valde vastaret, et sacerdos Dei pro ovibus commissis Domini misericordiam imploraret assidue, factus est sonus de nocte magnus, tanquam tonitrum validum, super pontem amnis, ita ut putaretur urbs ipsa dehiscere. Cumque omnis populus exterritus in lectulis resedisset, lethiferum sibi interitum opperiens, audita est in medio rumoris vox una cæteris clarior, dicens : « Et quid hic, o socii, faciemus? Ad unam enim portam Eucharius sacerdos observat, ad aliam Maximinus excubat, in medio versatur Nicetius; nihil hic ultra prævalere possumus, nisi sinamus hanc urbem eorum tuitioni. » Hac voce audita, statim morbus quievit, nullusque ab eo ultra defunctus est. Unde non ambigitur virtute memorati antistitis fuisse defensam. Invitatus autem quodam tempore sacerdos a rege, dicit suis : « Quærite nobis piscium multitudinem in abun-

vrait comme pour avaler l'homme de Dieu. Mais lorsqu'il eut fait le signe de la croix, cette apparition s'évanouit comme une fumée qui monte, et il n'y a point de doute que le prince du crime ne se soit montré lui-même au saint dans cette circonstance.

4. Il était, comme nous l'avons dit, d'une très-grande force pour les jeûnes. Car c'était pendant le temps où les autres prenaient leur repas que lui, la tête couverte de son capuchon de peur d'être reconnu en public, parcourait souvent les basiliques des saints suivi d'un seul serviteur. Dieu lui fit aussi le don des guérisons. Comme il parcourait vêtu, ainsi que nous venons de le dire, les demeures des saints, il arriva au temple de l'évêque saint Maximin, dans le parvis duquel trois énergumènes reposaient accablés de sommeil, après beaucoup de convulsions. Les voyant profondément endormis, il fit en face d'eux le signe de la croix, et aussitôt, s'étant éveillés en poussant de grands cris, ils firent effort pour vomir et furent délivrés. La peste inguinaire sévissait cruellement sur la population de Trèves, dans l'enceinte de la cité; et le prêtre de Dieu implorait assidûment la miséricorde divine pour les brebis qui lui étaient confiées, quand tout à coup, la nuit, un grand bruit se fit entendre, comme un violent coup de tonnerre qui aurait éclaté sur le pont, et tel qu'on eût dit que la ville allait se fendre en deux. Et comme tout le peuple, rempli de frayeur, était séant sur son lit, attendant la mort, on distingua du milieu de la rumeur une voix plus claire que les autres qui disait : « Que devons-nous faire, ô compagnons? Car à l'une des portes veille l'évêque Eucher, à l'autre se tient Maximin; Nizier est établi au milieu; nous n'avons donc rien de mieux à faire que d'abandonner cette ville à leur protection. » Dès que cette voix se fut fait entendre, aussitôt la maladie cessa, et depuis ce moment personne n'en mourut plus. Aussi ne doute-t-on pas que cette ville n'ait été protégée par la vertu de l'évêque. Invité un jour à fournir le repas au roi, il dit à ses gens : « Cher-

dantiam, ut euntes ad occursum regis, et nostrum expleatur opus et amicis ministretur affatim. » Dixeruntque ei : « Labsus noster, in quem pisces decidere soliti sunt, prorsus desertus habetur : sed et maceriæ ipsæ de locis suis amnis impetu evulsæ noscuntur. Non est qualiter jussio vestra adimpleatur, dum non est in promptu qualiter capiantur quæ præcipis. » Et ille hæc audiens, ingressus in cellulam suam vocavit puerum, et ait : « Vade, et dic coquorum præposito ut exhibeat pisces ab amne. » Qui jussa referens, derisus est ab homine. Reversoque ait sacerdos : « Scio quia locutus es ea quæ præcepi, sed audire noluerunt. Vade, et dic eis ut eant. » Cumque bis aut tertio hanc ordinationem dure susciperent, commoti tandem abierunt ad labsum, et aspicientes invenerunt eum ita refertum piscibus, ut decem viri quæ repererant vix exhibere potuissent. Ostendebat enim ei virtus divina sæpius quæ ei opportuna erant.

5. Sed nec hoc silendum putavi, quod eidem de regibus Francorum a Domino fuit ostensum. Vidit enim in visu noctis turrem magnam, tanta celsitudine præditam, ut polo propinqua suspiceretur, habentem fenestras multas, Dominumque stantem super cacumen ejus, et angelos Dei per speculas illas positos. Unus autem ex eis tenebat librum magnum in manu, dicens : « Tantum temporis rex ille et ille victurus est in sæculo. » Nominavitque omnes viritim, vel qui eo tempore erant, vel deinceps nati sunt, dixitque et qualitatem regni, et quantitatem vitæ eorum. Sed post uniuscujusque nomen semper Amen cæteri angeli respondebant. Sicque de his in posterum impletum est, sicut sanctus per præfatam revelationem

chez-nous force poisson, afin que quand nous irons au-devant du roi, nous ayons de quoi nous acquitter de notre devoir et de quoi fournir abondamment à nos amis. » Et ceux-ci lui dirent : « Notre nasse, où le poisson avait accoutumé de venir, est entièrement vide, et nos réservoirs eux-mêmes ont été arrachés de leurs places par l'impétuosité du fleuve. Il est donc impossible d'accomplir votre ordre, puisqu'on n'a rien pour prendre ce que tu commandes. » Ayant entendu cela, le saint entra dans sa cellule, appela un serviteur et lui dit : « Va dire au chef des cuisiniers de tirer du poisson de la rivière. » Celui-ci, exécutant l'ordre, ne fit qu'exciter le rire de cet homme. Lorsqu'il fut de retour, l'évêque lui dit : « Je vois que tu as porté l'ordre que je t'avais donné, et qu'on n'a pas voulu l'écouter. Va et dis-leur qu'ils y aillent. » Et comme par deux ou trois fois ils eurent reçu avec répugnance le même commandement, ils finirent par aller avec colère à la pêcherie, et en y regardant ils la trouvèrent tellement remplie de poissons, qu'à peine dix hommes eussent pu tirer tout ce qu'il y avait. La vertu divine fournissait souvent à Nizier les choses qui lui étaient utiles.

5. Je n'ai pas cru non plus qu'il fallût passer sous silence ce qui lui fut montré par le Seigneur touchant les rois des Francs. Il vit la nuit, en songe, une grande tour dont la hauteur était telle qu'elle touchait presque au ciel; elle avait un grand nombre de fenêtres par lesquelles regardaient les anges, tandis que Dieu se tenait debout sur le sommet. Un des anges tenait à la main un grand livre et disait : « Ce roi vivra tant de temps, et celui-ci tant, » et il les nomma tous les uns après les autres, tant ceux qui vivaient alors que ceux qui étaient encore à naître; et il annonça la nature bonne ou mauvaise de leur règne et la durée de leur vie. Lorsqu'il appelait le nom de chacun, les autres anges répondaient : « Ainsi soit-il. » Et pour chaque roi il fut accompli par la suite ainsi que le saint l'avait annoncé dans cette révéla-

annuntiavit. Regressus autem a rege evectu navali, obdormivit. Et ecce commotus vento fluvius cœpit fluctus in excelsa porrigere, ita ut putaretur navis ipsa demergi. Sacerdos autem, ut præfati sumus, dormiens somno nescio quo, ut plerumque dormientibus evenit, quasi ab aliquo oppressus est. Excitatus quoque a suis fecit signum crucis super aqua, et cessavit procella. Deinde suspirans crebrius, interrogatus a suis est quid vidisset. Qui ait : « Silere quidem decreveram, sed tamen dicam. Vidi enim me quasi per universum orbem retia ad capiendum extendere, et nullus erat adjutor meus, nisi tantum hic puer Aredius. » Et merito eum Dominus retificem ostendere voluit, qui quotidie populos ad divinum officium capiebat. Venit autem ad eum homo quidam, cæsariem barbamque prolixam efferens, prostratusque ad pedes ejus ait : « Ego sum, domine, qui in maris periculo positus, tuo adjutorio sum salvatus. » At ille objurgans hominem, cur de eo laudationis hujus proferret gloriam, ait : « Dic qualiter te Deus ab hac necessitate eripuit, nam virtus mea nullum juvare potest. » Qui ait : « Nuperrimo tempore cum navem ascendens Italiam peterem, multitudo paganorum mecum ingressa est, inter quos et ego tantum solus eram inter illam rusticorum multitudinem christianus. Orta autem tempestate cœpi invocare nomen Domini, atque ut me intercessio tua eriperet flagitare; pagani vero invocabant deos suos, et ille Jovem, iste Mercurium proclamabat, alius Minervæ, alius Veneris auxilium flagitabat. Cumque jam in discrimine essemus, aio ad eos : « O viri, nolite hos deos invocare, non enim sunt dii isti, sed dæmones. Nam si vultis de præsenti inte-

tion. Lorsque Nizier s'en revint, après avoir été trouver le roi, faisant le trajet par eau, il s'endormit. Et voici que le fleuve, soulevé par le vent, commença de s'élever en vagues très-hautes, en sorte que l'on eût cru le bateau sur le point d'être submergé. Or l'évêque, comme nous venons de le dire, dormait de ce je ne sais quel sommeil où il semble au dormeur que quelqu'un l'étouffe. Éveillé par ceux qui l'entouraient, il fit sur l'eau le signe de la croix, et la tempête cessa. Ensuite, comme il poussait de fréquents soupirs, les siens lui demandèrent ce qu'il avait vu. Il leur répondit : « J'avais résolu de me taire, mais je parlerai. Il me semblait que je tendais des rets pour pêcher par tout le monde, et que je n'avais d'autre aide que ce jeune Aredius. » Et c'est avec raison que le Seigneur voulut le montrer adroit pêcheur, car il prenait tous les jours des peuples entiers pour le service divin. Il vint à lui un homme qui avait la chevelure et la barbe fort longues, et qui, s'étant jeté à ses pieds, lui dit : « Je suis celui, seigneur, qui m'étant trouvé en danger sur la mer, en fus délivré par ton secours. » Mais le saint l'ayant repris aigrement de ce qu'il voulait lui donner la gloire de cela, lui repartit : « Dis comment Dieu t'a sauvé de ce danger, car ma vertu ne peut aider personne. » Cet homme répondit : « Dernièrement, comme je m'étais embarqué sur un navire pour me rendre en Italie, une multitude de païens entra avec moi dans le vaisseau, en sorte que je me trouvais le seul chrétien au milieu de cette foule de paysans. Mais une tempête s'étant élevée, je commençai à invoquer le nom du Seigneur et à le supplier que ton intercession pût me délivrer du périr. Les païens, de leur côté, invoquaient leurs dieux, celui-ci Jupiter, celui-là Mercure, cet autre Minerve, cet autre encore Vénus. Et comme nous étions en danger de périr, je leur dis : « O hommes, cessez d'invoquer ces dieux. car ce ne sont pas des dieux, mais des démons. Et si vous

ritu erui, invocate sanctum Nicetium, ut ipse obtineat cum Domini misericordia vos salvari. » Cumque una voce elevata in hujuscemodi clamore dixissent : « Deus Nicetii eripe nos, » protinus mare mitigatum est, ceciditque ventus, ac sole reducto, eo quo voluntas nostra fuit navis accessit. Ego autem vovi ne prius comam capitis tonderem quam tuis obtutibus præsentarer. » Tunc jussu episcopi tonsuratus homo Arvernum adiit, unde se esse confessus est. Innumera sunt etiam quæ de hoc viro relata a memorato abbate cognovimus, sed finiendum libellum puto.

6. Cum autem propinquum transitus tempus migrationis suæ cognovisset, fratribus retulit, dicens : « Vidi Paulum apostolum cum Joanne Baptista invitantem me ad requiem sempiternam, atque exhibentem mihi coronam cœlestibus margaritis ornatam, ac dicentibus mihi viris : « Talibus enim speciebus perfrueris in regno Dei. » Hæc quibusdam fidelibus referens, post paucos dies modica febre pulsatus spiritum præmisit ad Dominum, sepultusque est in basilica sancti Maximini antistitis. Cujus nunc tumulus plerumque divinis virtutibus illustratur.

CAPUT XVIII.

De Urso et Leobatio abbatibus.

Legiferi vatis oraculum cum de principio principium fandi sumpsisset, et Dominum extendisse cœlos dextera majestatis fuisset effatus, ait : « Et fecit Deus duo luminaria magna et stellas, et posuit ea in firmamento cœli, ut præessent diei ac nocti, et lucerent in firmamento cœli; » sic nunc et in illo mentis humanæ

voulez être tirés du danger où nous sommes, invoquez saint Nizier, afin qu'il obtienne de la miséricorde de Dieu que vous soyez sauvés. » D'une seule voix ils firent entendre ces paroles : « Dieu de Nizier, sauve-nous. » Et alors la mer fut aussitôt calmée, le vent tomba et le soleil ayant reparu, notre navire se dirigea où nous voulûmes. Pour moi, je fis vœu de ne pas faire couper mes cheveux avant que je ne me fusse présenté à tes regards. » Alors cet homme, s'étant fait couper les cheveux par l'ordre de l'évêque, s'en alla à Clermont, d'où il dit qu'il était. J'aurais pu dire encore bien des choses que je tiens de l'abbé que j'ai cité, mais j'ai pensé qu'il fallait terminer ce livre.

6. Lorsqu'il sut que le moment de son départ approchait, il en instruisit ses frères en disant : « J'ai vu l'apôtre Paul avec Jean-Baptiste qui m'invitaient au repas éternel, et qui me montraient une couronne ornée de perles célestes, et me disaient : « Voilà les choses dont tu jouiras dans le royaume de Dieu. » Il rapporta ces paroles à un petit nombre de personnes fidèles, puis au bout de peu de jours, s'étant trouvé atteint d'une petite fièvre, il rendit l'esprit à Dieu, et fut enseveli dans l'église de l'évêque saint Maximin. Son tombeau est aujourd'hui fameux par les miracles divins qui s'y accomplissent[1].

CHAPITRE XVIII.

De saint Ours et saint Leubasse, abbés.

Quand le législateur-prophète commence à parler de la création du monde et qu'il montre le Seigneur formant de la majesté de sa main droite l'étendue des cieux, il ajoute : « et Dieu fit deux grands luminaires et les étoiles, et les mit au firmament, afin qu'ils présidassent au jour et à la nuit, et qu'ils brillassent dans le ciel. » (*Gen.* I, 16, 17.) De même aussi dans le firmament de l'entendement humain, il a placé, comme l'affirme l'autorité des saints Pères, deux

(1) Voy. *Gl. conf.* XCIV.

cœlo, sicut priorum sanxit auctoritas, luminaria magna dedit, Christum scilicet et Ecclesiam ejus, quæ luceant in tenebris ignorantiæ et illuminent sensus humilitatis nostræ, sicut Joannes evangelista de ipso ait, quia hic est lux mundi, qui « illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. » Posuit etiam in eo et stellas, patriarchas videlicet, prophetas apostolosque, qui vel doctrinis nos erudiant, vel mirabilibus suis illuminent, sicut in Evangelio ait, quia « vos estis lux hujus mundi. » Et : « Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui est in cœlis. » Hi enim apostoli merito pro tota accipiuntur Ecclesia, quæ non habens rugam aut maculam impolluta subsistit, sicut Apostolus ait, quia « ipse sibi exhibuit Ecclesiam mundam, non habentem maculam aut rugam, aut aliquid hujuscemodi. » Ex horum ergo doctrina et usque ad nostra fuerunt tempora, qui in hoc sæculo quasi astrorum jubar, non solum meritorum radiantes luce, verum etiam dogmatum magnitudine coruscantes, orbem totum radio suæ prædicationis illustraverunt, euntes per loca singula prædicando, ac monasteria ad divinum cultum locando, docendo homines a curis sæcularibus abstinere, et relictis tenebris concupiscentiæ Deum verum sequi, per quem facta sunt omnia; sicut de Urso Leobatioque abbatibus fidelium fratrum relatio signat.

1. Igitur Ursus abbas Cadurcinæ urbis incola fuit, ab ineunte ætate religiosus et in Dei amore devotus. De quo egressus loco, Bituricum terminum est ingressus, fundatisque monasteriis apud Tausiriacum, Oniam atque Pontiniacum, stabilitisque præpositis

grands luminaires, à savoir le Christ et son Église, afin qu'ils reluisent dans les ténèbres de l'ignorance et illuminent notre humble intelligence ainsi que Jean l'évangéliste le dit du Seigneur lui-même, parce qu'en effet il est la lumière du monde, qui « éclaire tout homme venant en ce monde. » (*Joan.* I, 9.) Il mit aussi en lui les étoiles, c'est-à-dire les patriarches, les prophètes et les apôtres, qui nous instruisent de leur doctrine et qui nous illuminent de leurs miracles, comme il l'a dit lui-même dans l'Évangile : « Vous êtes la lumière de ce monde » (*Matth.* V, 14) ; et ensuite : « Que votre lumière luise ainsi devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux. » (*Ibid.*, 16.) Les apôtres auxquels ces paroles s'adressent sont bien justement pris pour toute l'Église, qui n'a point de rides et qui subsiste sans tache, comme le dit l'Apôtre : « Afin que lui-même offrît pour la gloire de soi-même l'Église pure n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable. » (*Eph.* V, 27.) Or grâce à la doctrine des apôtres il y a eu jusqu'à notre temps des hommes qui, semblables en ce monde à des astres, non-seulement furent resplendissants par la lumière de leurs mérites, mais encore éclatants par la grandeur de leurs enseignements, qui ont éclairé tout l'univers par les rayons de leur prédication, allant enseigner en tout lieu, fondant des monastères pour le culte divin, instruisant les hommes à s'abstenir des soins terrestres et à mépriser les ténèbres de la concupiscence pour suivre le vrai Dieu, par qui tout a été créé. C'est ce que prouve le récit fait par des frères dignes de foi sur les abbés Ours et Leubasse.

1. L'abbé Ours[1] habitait la ville de Cahors et dès le commencement de sa vie il fut très-dévot et rempli de l'amour de Dieu. Étant parti de Cahors, il vint dans le pays de Berri, où il fonda trois monastères, à Touri, Heugne et Pontigni, et après qu'il les eut laissés sous le gouvernement

(1) Mort vers l'an 500. (R.)

sanctitate honorificis, dispensatione libratis, Turonicum territorium est ingressus, et ad locum quem Senapariam vocitari priscus instituit auctor accessit. Ædificatoque oratorio, monasterium stabilivit; commissaque Leobatio præposito summa regulæ, monasterium aliud statuit, quod nunc Loccis[1] vocant, situm scilicet super fluvium Angerem in recessu montis, cui nunc castrum supereminet, ipso nomine ut monasterium vocitatum. Ubi adjuncta congregatione, statuit apud animum suum, ne ultra alium proficisceretur in locum, sed in eo cum omni congregatione manibus propriis operari, et victum a terra in sudore vultus exigere, illud fratribus inter reliqua prædicationum dona commendans, quod Paulus apostolus ait : « Labora manibus, ut habeas unde possis retribuere necessitatem patientibus. » Et illud : « Quia qui non laborat, nec manducet. » Dedit autem ei Dominus et gratiam curationis, ita ut insufflatis energumenis, protinus dæmonia ejicerentur a corporibus obsessis. Sed et alias per eum Dominus dignatus est operari virtutes. Erat enim abstinens a cibis et potu, interdicens monachis sine cessatione avertere oculum et cogitationem ab omni luxuria.

2. Dum autem hæc ageret, ac fratres molam manu vertentes triticum ad victus necessaria comminuerent, pro labore fratrum visum est ei molendinum in ipso Angeris fluvii alveo stabilire; defixisque per flumen palis, aggregatis lapidum magnorum acervis exclusas fecit, atque aquam canale collegit, cujus impetu fa-

---

(1) Laud. et plerique ed., *Locis* Bal. *Locias.... fluvium Ligerim*, et sic infra ; Labb. *Lucas*. (R.)

de prévôts recommandables par la sainteté de leur vie et par leur sage économie, il passa en Touraine et vint en un lieu à qui quelque ancien a jadis imposé le nom de Sénevières. Il y construisit un oratoire, y fonda un monastère, et ayant laissé celui-ci au prévôt Leubasse avec le soin d'y faire observer la règle, il alla bâtir encore un autre monastère, qu'on appelle maintenant Loches, situé sur la rivière d'Indre, dans le creux d'une montagne, au-dessus de laquelle s'élève un château qui porte le même nom que le monastère. Là, ayant établi une congrégation de moines, il prit dans son cœur la résolution de ne plus aller dans un autre lieu, mais de travailler dans celui-ci de ses propres mains avec toute la congrégation et d'y gagner sa vie à la sueur de son front, recommandant entre autres choses à ses frères ce que l'apôtre Paul disait aux siens : « Travaillez de vos mains, afin que vous ayez de quoi donner du vôtre à ceux qui sont dans la nécessité. » (*Eph.* IV, 28.) Et ailleurs : « Celui qui ne travaille point ne doit point manger. » (*II Thes.* III, 10.) Le Seigneur lui accorda aussi le don de guérir, en sorte que du souffle seul de sa bouche il chassait les démons du corps des possédés ; il a daigné également accomplir par lui d'autres miracles. Ours était d'une grande abstinence pour la nourriture et la boisson, et recommandait sans cesse à ses moines de détourner leurs yeux et leurs pensées de toute idée de luxure.

2. Ainsi faisait-il, et comme ses frères broyaient le blé nécessaire à leur nourriture en tournant la meule avec la main, il eut la pensée de diminuer leur fatigue en établissant un moulin dans le lit de la rivière d'Indre. Ayant fait mettre deux rangées de pieux dans la rivière, avec de gros amas de pierres pour faire des écluses, il rassembla l'eau en un canal et se servit alors du courant pour faire

bricæ rotam in magna volubilitate vertere fecit : hoc opere laborem monachorum relevans, atque uni fratrum delegans, opus necessarium implebatur. Hanc autem fabricam Sichlarius[1] quidam Gotthus, qui magno cum Alarico rege amore diligebatur, æmulus monasterio concupivit, dixitque abbati : « Dona mihi hoc molendinum, ut sit sub ditione mea, et quod volueris repensabo. » Cui ille : « Cum grandi, inquit, hoc labore paupertas nostra statuit, et nunc non possumus ipsum donare, ne fratres mei fame pereant. » Et ille : « Si vis, inquit, ipsum bona voluntate tribuere, gratias ago; sin aliud, vi ipsum auferam : aut certe faciam aliud, cujus exclusis aqua retrorsum conversa, rotam tuam vertere amplius non permittent. » Abbas respondit : « Non facies autem quod Deus non voluerit, nam a nobis ipsum penitus non accipies. » Tunc Sichlarius fervens felle, similem sub hoc fabricam adaptavit. Cumque aqua retrorsum conversa sub hujus operis rotam inundans gurgitem fecisset, restitit prorsus, nec omnino verti potuit ut consueverat; venitque custos ejus ad abbatem, media ut ferunt nocte, illo in oratorio cum fratribus vigilante, et ait : « Surge, abba, deprecare attentius Dominum. Restitit enim rota molendini ab inundatione canalis alieni, quem Sichlarius fecit. » At ille hæc audiens misit confestim fratres singulos ad monasteria illa quæ statuerat, dicens : « Prosternite vos in oratione, et non sit vobis opus aliud, donec iterum ad

(1) Colb. et Bel., *Silarius*. Et quidem sic appellatur in libro de castro Ambasia, cap. III, t. X Spicilegii Acheriani pag. 522 (aut. *Chroniques d'Anjou pub. pour la Soc. de l'Hist. de France*, t. I, p. 18), ubi Alarici proximus et amicus appellatur. (R.)

tourner avec une grande rapidité la roue du moulin. Par ce moyen il diminua le travail des moines, en sorte qu'un seul frère suffisait à cet ouvrage. Or un Goth appelé Sichlaire, favori du roi Alaric, fut désireux de s'approprier cette machine, et dit à l'abbé : « Donne-moi ce moulin, pour en faire ma propriété, et je te donnerai en retour ce que tu voudras. » L'abbé lui répondit : « Notre pauvreté n'a établi cela qu'avec bien de la peine; nous ne pouvons maintenant le donner, de peur que mes frères ne meurent de faim. — Si tu veux, dit Sichlaire, me le donner de bonne volonté, je t'en remercie; autrement je le prendrai de force, ou j'en ferai certainement faire un autre pour lequel je détournerai l'eau par des écluses qui ne permettront plus à votre roue de tourner. » L'abbé répliqua : « Tu ne feras pas ce que Dieu ne voudra pas, et tu ne nous le prendras pas du tout[1]. » Alors Sichlaire tout bouillant de colère fit faire au-dessous une autre machine semblable à celle-là. Et comme il fit que l'eau remontant jusque sous la roue du moulin s'amassait au point d'empêcher la roue de tourner comme d'habitude, le moulin devint inutile et le gardien vint trouver, à ce qu'on dit, l'abbé sur le minuit, tandis qu'il veillait dans l'oratoire avec ses frères, et lui dit : « Père abbé, lève-toi et prie dévotement le Seigneur, car la roue de notre moulin est arrêtée par l'inondation du nouveau canal que Sichlaire a fait. » L'abbé envoya aussitôt un frère à chaque monastère qu'il avait établi, pour dire aux religieux : « Mettez-vous en prières, et ne faites rien autre chose, jusqu'à ce que je vous mande d'autres nou-

(1) On voit encore aujourd'hui ce moulin, dit Ruinart. Il ajoute que le tombeau de saint Ours était aussi conservé de son temps dans l'église de Loches qui lui est dédiée.

vos dirigam. » Sed et ipse non est egressus ab oratorio, deprecans Dominum attente ac præstolans adventum ejus misericordiæ. Sic fecit per integros duos dies totidemque noctes. Tertia jam illucescente die, accessit iterum monachus ille qui custos fuerat, nuntians rotam fabricæ suæ juxta consuetudinem priorem in summa verti velocitate. Egressusque abbas cum fratribus de oratorio accedit ad littus, conspiciensque molendinum quod Sichlarius fecerat, non reperit : accedensque ad littus, et fundum alvei intuens, indicium nullum de eo accepit. De quo non quidquam ligni, non lapidis, non ferri, vel ullius unquam genus indicii potuit ostendi, nisi quod conjici potuit, ipso quo fabricatum fuerat loco, virtute divina dehiscens ab oculis hominum est ablatum. Tunc misit nuntios ad fratres, dicens : « Requiescite jam a labore, quia ultus est Deus injuriam fratrum nostrorum. »

3. His et talibus virtutibus præditus, consummato cursu vitæ, migravit ad Dominum : ad cujus tumulum postea et energumeni sanati et cæci illuminati sunt; post cujus obitum præpositi qui per monasteria erant, abbatum officium, episcopis largientibus, susceperunt. Sed et Leopatius[1] apud Senaparium monasterium, quod infra territorium Turonicum erat, abbas instituitur, in summa sanctitate ac senectute perdurans, ibique et obiit ac sepultus est.

---

(1) Hic omnes Mss. *Leopatius*; ed. *Leubatius*. (R.)

velles. » Lui-même ne sortit point de l'oratoire, où il adressa dévotement sa prière au Seigneur, attendant la venue de sa miséricorde, ce qu'il fit pendant deux jours et deux nuits. Le troisième jour commençait à luire quand le moine qui avait la garde du moulin vint dire que la roue tournait comme d'habitude avec une grande rapidité. Alors l'abbé, étant sorti de l'oratoire avec ses frères, s'approcha du rivage et chercha des yeux le moulin que Sichlaire avait établi, mais il ne le trouva pas ; et s'approchant de plus près pour regarder au fond de l'eau, il n'en aperçut aucune trace, et personne aussi n'en vit jamais depuis ni bois, ni pierre, ni fer, ni quoique ce puisse être, et on ne peut que conjecturer qu'au même lieu où il avait été bâti la terre s'ouvrit par une force divine, pour l'engloutir et le faire disparaître des yeux des hommes. L'abbé alors envoya des messagers dire à ses frères : « Reposez-vous maintenant de votre labeur; car Dieu a vengé notre injure. »

3. C'est rempli de telles vertus qu'ayant achevé le cours de sa vie, il passa au Seigneur. A son tombeau dans la suite les énergumènes furent guéris, les aveugles recouvrèrent la vue. Après sa mort, ceux qu'il avait mis à la tête des monastères qu'il avait fondés y furent établis abbés par la bienveillance des évêques. Leubasse fut institué abbé au monastère de Sénevières, qui est du diocèse de Tours, où il vécut avec une grande sainteté et parvint à une grande vieillesse ; il y mourut et y fut enseveli.

CAPUT XIX.

De Monegunde[1] religiosa.

Insignia divinorum beneficiorum charismata, quæ humano generi cœlitus sunt indulta, nec sensu concipi, nec verbis effari, nec scripturis poterunt comprehendi; cum ipse Salvator mundi ab illo rudis sæculi exordio patriarchis se præstat videri, prophetis annuntiari, ad extremum semper virginis intactæque Mariæ dignatur utero suscipi, et præpotens immortalisque Creator mortalis carnis patitur amictu vestiri, mortem pro hominis peccato mortui reparatione adire, victorque resurgere; qui nos gravium facinorum spiculis sauciatos, ac latronum insidiantium vulneribus affectos, infuso meri oleique liquore, ad stabulum medicinæ cœlestis, id est Ecclesiæ sanctæ, dogma perduxit; qui nos exemplis sanctorum vivere incessabili præceptionis suæ munere cohortatur, nobisque non modo viros, sed etiam ipsum inferiorem sexum, non segniter sed viriliter agonizantem, præbet exemplum; qui non solum viris legitime decertantibus, verum etiam feminis in his præliis favorabiliter desudantibus, siderea regna participat : sicut nunc beata Monegundis, quæ relicto genitali solo, tanquam regina prudens quæ audire sapientiam Salomonis adivit, ita hæc beati Martini basilicam, ut ejus miracula quotidianis indulta momentis miraretur, expetiit hauriretque de fonte sacerdotali quod posset aditum nemoris paradisiaci recludere.

(1) Colb. et Bell. *Monigunde*, et infra *Monagundis* et *Monegundis*. (R.)

CHAPITRE XIX.

De Monegonde, religieuse.

Les dons excellents d'en haut qui sont départis au genre humain ne sauraient se concevoir par les sens ni s'exprimer par les paroles, ni se représenter par l'écriture, puisque le sauveur du monde, dès le commencement de la création, a bien voulu se faire voir lui-même aux patriarches, être annoncé par les prophètes, et enfin n'a pas dédaigné, lui créateur tout-puissant et immortel, de s'enfermer dans le sein de Marie toujours vierge et toujours pure, de s'envelopper du vêtement d'une chair mortelle, d'aller à la mort pour la réparation de l'homme mort par le péché et de ressusciter victorieux, lui qui, alors que nous étions gravement blessés par les traits de nos péchés et tout couverts des plaies que nous avions reçues des brigands qui nous attendaient au passage, après avoir mêlé l'huile et le vin, nous a conduits à l'hôtellerie de la médecine céleste, c'est-à-dire au dogme de l'Église sainte, lui qui par la récompense infaillible promise à ceux qui gardent ses préceptes, nous exhorte de vivre à l'exemple des saints; lui qui nous donne pour modèles, non-seulement des hommes robustes, mais encore le sexe fragile, combattant non faiblement mais d'une vigueur toute virile; lui qui fait part de son royaume céleste, non-seulement à des hommes qui combattent comme il convient, mais encore à des femmes qui par leurs salutaires fatigues se mêlent à ces combats. Ce qu'il nous fait bien voir aujourd'hui dans sainte Monegonde, qui, ayant quitté son pays natal comme fit cette reine prudente qui vint écouter la sagesse de Salomon, s'est rendue à l'église de Saint-Martin afin d'y admirer les miracles qui s'y faisaient chaque jour et d'y puiser comme à une source sacerdotale de quoi se rendre digne d'être admise dans les bosquets du paradis.

1. Igitur beatissima Monegundis, Carnotenæ urbis indigena, parentum ad votum copulata conjugio, duas filias habuit, super quibus valde gavisa lætabatur, dicens quia : « Propagavit Deus generationem meam, ut mihi duæ filiæ nascerentur. » Sed hoc mundiale gaudium prævenit sæculi hujus amaritudo, dum puellæ modica febre pulsatæ metam naturæ debitam concluserunt. Ex hoc genitrix mœsta deplorans, orbatamque se lugens non diebus, non noctibus a fletu cessabat, quam non vir, non amicus, non ullus propinquorum poterat consolari. Tandemque in se conversa, ait : « Si nullam consolationem de obitu filiarum capio, vereor ne ob hoc lædam Dominum meum Jesum Christum. Sed nunc hæc lamenta relinquens, cum beato Job consolata decantem : « Dominus dedit, Dominus abstulit, quomodo Domino placuit ita factum est : sit nomen Domini benedictum. » Et hæc dicens, exuta veste lugubri, jussit sibi cellulam parvulam præparari, in qua unam tantummodo fenestellulam, per quam modicum lumen posset cernere, præcepit aptari : ibique contempto mundi ambitu, spreto viri consortio, soli Deo in quo erat confisa vacabat, fundens orationem pro suis populique delictis, habens puellulam unam cujus ei famulatu ministrabantur ea quæ necessitas exigebat. Accipiebat etiam et farinam hordeaceam, infusosque lymphis cineres, ac diligenter colans, ex ea aqua mixturam massæ conficiebat, formatosque propriis manibus panes et ipsam coquens, post longa jejunia reficiebatur : reliquum domus suæ cibum pauperibus dispensabat. Factum est autem quadam die ut memorata puella, quæ ei consueverat famulari, et credo inimici astu seducta cui semper

1. La bienheureuse Monegonde, de la ville de Chartres[1], ayant été mariée selon le désir de ses parents, eut deux filles, à cause desquelles elle se livrait à une joie profonde et disait : « Dieu m'a rendue féconde et m'a donné deux filles. » Mais l'amertume de ce monde dissipa bientôt cette joie terrestre, toutes deux ayant été conduites par une petite fièvre au terme obligé de la mort. Depuis ce moment, cette mère désolée et se lamentant sur la perte de ses enfants ne cessait de pleurer nuit et jour, sans que ni son mari, ni ses amis, ni aucun de ses proches, pussent la consoler. Enfin ayant fait un retour sur elle-même, elle dit : « Si je ne reçois aucune consolation de la mort de mes filles, je crains par là d'offenser mon Seigneur Jésus-Christ. Aussi laissant ces plaintes, je chanterai avec le bienheureux Job, en me consolant : « Le Seigneur me les avait données, le Seigneur me les a ôtées; il a été fait comme il a plu au Seigneur, que le nom du Seigneur soit béni! » (*Job* I, 21.) Et disant cela, elle se dépouilla de ses vêtements de deuil, se fit arranger une chambrette où il n'y avait qu'une petite fenêtre par laquelle elle pouvait voir le jour, et là, méprisant toutes les choses mondaines, et n'ayant plus souci de la compagnie de son mari, elle s'occupait uniquement de Dieu en qui elle se confiait, priant pour ses péchés et pour les péchés du peuple, et n'ayant qu'une seule fille à son service pour lui procurer les choses nécessaires. Elle prenait de la farine d'orge et des cendres mêlées avec de l'eau, pétrissait le tout avec soin et en faisait une pâte dont elle fabriquait des pains de ses propres mains et les faisant cuire elle-même elle s'en réconfortait après de longs jeûnes. Le reste de la nourriture provenant de sa maison, elle le donnait aux pauvres. Il arriva qu'un jour la fille qui la servait (je crois qu'elle fut séduite par les artifices de notre ennemi

(1) Morte le 2 juillet 530. (R.)

bonis injurias irrogare mos est, se ab ejus famulatu subtraheret, dicens : « Non potero ego cum hac domina permanere, quæ in tali abstinentia commoratur, sed potius utar sæculo ac cibum potumque in abundantia sumam. » Quintus autem jam fluxerat abcessionis ejus dies, quo hæc religiosa neque farinam consuetam, neque aquam acceperat : sed perstabat immobilis, et fixa manens in Christo, in quo quisquam locatus nec venti turbine, nec fluctuum impulsione dilabitur; nec sibi illa de mortali cibo vitam, sed de verbo Dei, sicut scriptum est, putabat inferri, commemorans illud sapientiæ Salomoniacæ proverbium, quia « non necabit Dominus fame animam justi. » Et illud, quia « justus ex fide vivit. » Sed quoniam corpus humanum absque esu terreno sustentari nequit, prostrata in oratione, petiit ut qui manna populo esurienti de cœlo, lymphasque sitienti produxit e saxo, ipse quoque alimentum quo parumper corpusculum fessum confortaretur, dignaretur indulgere. Protinusque ad ejus orationem nix de cœlo decidua humum operuit. Quod illa cum gratiarum actione cernens, educta manu per fenestram quod circa parietem erat ex ipsa nive collegit, de qua aquam exprimens panem solito formavit, quousque ad alios quinque dies victum corporeum ministravit. Habebat enim contiguum cellulæ parvulum viridarium : in illud autem pro quadam relevatione prodire erat solita, in quod ingressa intuens herbas loci ac deambulans, mulier quæ triticum supra tectum suum siccandum posuerat, quasi de eminentiori loco, curis oppleta mundanis, importune prospexit moxque oculis clausis lumine caruit. Cognoscens autem reatum suum, ad

qui toujours a coutume de nuire aux bons) se retira d'auprès d'elle, disant : « Je ne peux pas durer avec cette maîtresse qui pratique une telle abstinence, et j'aime mieux aller dans le monde où j'aurai en abondance le boire et le manger. » Cinq jours étaient déjà écoulés depuis le départ de cette fille, et sa religieuse maîtresse n'avait eu ni sa farine, ni son eau ; cependant elle demeurait immobile, ayant toujours son cœur en Jésus-Christ, en qui celui qui se fonde ne peut être ébranlé, ni par aucun tourbillon de vent, ni par aucune agitation des flots ; aussi ne crut-elle jamais que cette vie lui pût être donnée par aucun aliment mortel, mais bien par la parole de Dieu, ainsi qu'il est écrit (*Deut.* VIII, 3 ; *Matth.* IV, 4), se souvenant de ce proverbe de la sagesse de Salomon : « Que le Seigneur ne fera point périr l'âme du juste par la faim » (*Prov.* x, 3), et de celui-ci : « Que le juste vit de la foi. » (*Rom.* I, 17.) Mais comme le corps humain ne peut subsister sans l'usage des choses terrestres, elle demanda par une humble prière que celui qui avait donné au peuple la manne du ciel pour le nourrir (*Exod.* XVI) et les eaux du rocher pour le désaltérer (*Num.* XX, 11) voulût bien aussi lui donner l'aliment nécessaire pour soutenir son pauvre corps. Aussitôt, à sa prière, de la neige tomba du ciel et couvrit la terre. Ce que voyant elle rendit des actions de grâces à Dieu, et étendant sa main par la fenêtre elle recueillit sur la muraille de cette neige, au moyen de laquelle obtenant de l'eau elle fit du pain, comme elle avait coutume de faire jusqu'à ce que cinq jours après le Seigneur lui fournit quelque autre aliment. Elle avait, joignant sa cellule, un petit verger où elle avait l'habitude d'aller pour prendre un peu de récréation. Y étant donc entrée, elle regardait les plantes en se promenant lorsqu'une femme qui avait mis du blé sur le toit de sa maison pour le sécher, parce que c'était un endroit élevé, n'étant remplie que de pensées mondaines, se mit à regarder la sainte d'une manière indiscrète. Bientôt les yeux de cette femme s'obscurcirent et elle devint aveugle. Connaissant alors sa faute, elle vint

eam accedit, remque ut gesta fuerat pandens. At illa dejiciens se in orationem, ait : « Væ mihi, quia pro parvitatis meæ persona peccatrice aliorum clausi sunt oculi. » Et consummata oratione imposuit manum mulieri : confestim autem ut signum crucis expressit, mulier visum recepit. Homo quidam ex pago illo, qui olim auditum perdiderat, ad ejus cellulam devotus advenit, pro quo deprecati sunt parentes ejus, ut ei manum hæc benedicta dignaretur imponere. Sed illa indignam se esse proclamans per quam Christus hæc operari dignaretur, solo prostrata et quasi ipsa dominicorum pedum vestigia lambens, humiliter pro eo divinam clementiam supplicavit; illaque adhuc solo decumbente, aures surdi apertæ sunt, rediitque ad domum propriam mœrore ablato, cum gaudio.

2. His signis glorificata inter parentes, ne vanæ gloriæ lapsum incurreret, sancti Martini antistitis basilicam, relicto conjuge cum familia vel omni domo sua, fideliter expetivit. Cumque iter cœptum carperet, venit ad vicum urbis Turonicæ, cui nomen est Evena[1], in quo beati Medardi Suessionenci confessoris reliquiæ continentur, cujus et vigiliæ ea nocte celebrabantur; in quibus illa attente excubans in oratione, hora debita cum reliquo populo ad missarum accessit solemnia. Quæ dum a sacerdotibus Dei celebrantur, advenit quædam puella, pusulæ malæ veneno conflata, proceditque ad pedes ejus, dicens : « Subveni mihi, quia mors iniqua vitam conatur eripere. » At illa, more solito in oratione prostrata, suggessit pro ea Deo om-

(1) Ibi Perpetuus episcopus ædificavit ecclesiam, ex lib. X Historiæ cap. XXXI. (R.)

trouver la sainte, et lui dit ce qui s'était passé. Celle-ci courut se mettre en prières et dit : « Malheur à moi, si pour une petite offense qui s'est faite contre ma petitesse, d'autres ont les yeux fermés. » Et quand elle eut achevé sa prière, elle mit la main sur cette femme, en faisant le signe de la croix et aussitôt celle-ci recouvra la vue. Un homme du même pays, qui avait autrefois perdu l'ouïe, vint plein de dévotion à la cellule de la sainte, que les parents de ce malheureux prièrent de vouloir bien lui imposer les mains. Mais elle dit n'être point digne que le Christ opérât par elle de telles choses; cependant s'étant jetée à terre, comme si elle eût voulu baiser les pas de Notre-Seigneur, elle supplia humblement pour l'infirme la clémence divine, et tandis qu'elle était encore couchée sur le sol, les oreilles du sourd s'ouvrirent et il revint joyeusement chez lui délivré de toute tristesse.

2. Glorifiée entre ses parents par de tels prodiges, Monegonde pour ne point tomber dans le péché de vanité, abandonna son époux, sa famille, toute sa maison, et se rendit pleine de foi à l'église du saint pontife Martin. Étant en chemin, elle arriva dans un bourg de Touraine, nommé Avoine, où sont conservées des reliques du bienheureux confesseur Médard de Soissons, dont on célébrait cette nuit même les vigiles. La sainte, après avoir attentivement passé la nuit en oraison, se rendit à l'heure marquée avec le peuple à la solennité de la messe. Comme les prêtres célébraient le service, survint une jeune fille, gonflée par le venin d'une pustule maligne, et qui se jeta à ses pieds, disant : « Aide-moi, car une mort cruelle s'efforce de m'arracher la vie. » Et celle-ci, s'étant comme d'habitude prosternée en prières, supplia pour cette fille Dieu créateur de toutes

nium creatori, erectaque signum crucis imposuit. Sicque in quatuor partes vulnere excrepante, puellam pure decurrente mors importuna reliquit. Post hæc ad basilicam sancti Martini Monegundis beata pervenit, ibique prostrata coram sepulcro, gratias agens quod tumulum sanctum oculis propriis contemplari meruerat, in cellula parva consistens, quotidie orationi ac jejuniis vigiliisque vacabat. Sed nec ille locus ab ejus virtute fuit inglorius. Nam viduæ cujusdam filia manus contractas detulit, quæ ut exorata signum salutis imposuit, manibus suis digitos puellæ contrectare cœpit, extensis digitis nervisque directis, volas laxavit incolumes. Dum autem hæc agerentur, audita vir ejus fama beatæ, convocans amicos vicinosque suos, perrexit post eam ac reduxit ad propria, et eam in cellulam in qua prius habitaverat intromisit. At illa non cessabat ab opere quod consueverat, sed exercebatur in jejuniis obsecrationibusque, ut tandem locum in quo habitare desiderabat posset acquirere. Inchoat iterum iter desideratum, implorans beati Martini auxilium, ut qui dederat desiderium tribueret et effectum perveniendi ad basilicam. Revertitur ad cellulam illam in qua prius fuerat commorata, in ea perstitit inconcussa, nec est amplius a viro suo quæsita; ibique paucas colligens monachas[1], cum fide integra et oratione degebat; non sumens panem nisi hordeaceum, non vinum nisi parumper in diebus festis, et hoc ipsum nimio latice temperatum; nullum habens stratum feni paleæque mollimen, nisi tantum illud quod

(1) Hoc cœnobium dictum est sancti Petri Puellaris, quod etiamnunc nomen retinet. (R.)

choses, puis s'étant relevée elle fit le signe de la croix. Il en résulta l'ouverture de la tumeur qui se fendit en quatre, le pus s'écoula, et la fâcheuse mort abandonna cette jeune fille. Après cela la bienheureuse Monegonde parvint à la basilique de Saint-Martin et là, s'étant mise à genoux devant le sépulcre, elle rendit grâce à Dieu de pouvoir contempler de ses propres yeux le saint tombeau. Elle s'établit dans une petite chambre où elle vaquait tous les jours à la prière, aux jeûnes et aux veilles. Elle ne laissa pas non plus ce lieu sans l'honorer de ses miracles. En effet, la fille d'une certaine veuve y apporta ses mains toutes contractées, et sitôt que la sainte l'eut touchée avec le signe de la croix, après avoir fait sa prière, ses doigts se redressèrent et laissèrent les paumes des mains libres. Comme ces choses se passaient, son mari ayant entendu parler de la réputation de la sainte, rassembla ses amis et ses voisins, courut après elle et la ramena chez lui où il la mit dans la même cellule qu'elle avait occupée auparavant. Mais elle ne cessait point de travailler à son labeur ordinaire, et se livrait à des prières et des jeûnes continuels, afin de pouvoir obtenir à la fin le lieu qu'elle désirait habiter. Elle prit de nouveau le chemin désiré, en implorant le secours de saint Martin afin qu'il lui donnât moyen d'arriver à son église, comme il lui en avait fait concevoir le désir. Elle retourna donc dans la même cellule qu'elle avait habitée déjà, et y demeura sans aucun trouble, sans être recherchée davantage par son mari. Puis ayant rassemblé un petit nombre de religieuses en ce lieu, elle y resta persévérant dans la foi et dans la prière, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que fort peu de vin les jours de fête, et encore trempé de beaucoup d'eau, n'ayant point de douce litière de foin ni de paille fraîche, mais seulement des brins

intextis junci virgulis fieri solet, quas vulgo mattas vocant; hoc superponens formulæ, hoc solo supersternens : hoc erat quotidianum scamnum, hoc culcitra, hoc plumella, hoc erat stragulum, hoc omnis lectuli necessitudo, sic docens easdem facere quas secum ascivit. Ibique in Dei laudibus degens, multis infirmis oratione facta salutaria impertiebat medicamenta.

3. Mulier quædam filiam suam exhibuit vulneribus plenam, et ut quidam vocant, potæ hæc causa genuerat. Tunc illa, facta oratione, salivam ex ore suscipiens, vulnera sæva perunxit, puellamque reddidit sanam, opitulante ejus virtute qui cæci nati oculos sputo formavit. Puer vero incola loci maleficium in potione hausit, de quo medificatus, ut asserunt, serpentes generati in intraneis pueri magnum dolorem suis morsibus excitabant, ita ut nulla quiescendi mora vel in modicum momentum indulgeretur. Sed neque cibum aut potum capere poterat; et si post diu aliquid accipiebat, protinus rejiciebat. Qui adductus ad beatam feminam, petiit se ejus virtute mundari. Cumque illa reclamaret indignam se esse quæ hæc agere posset, implicita precatu parentum, ventrem pueri palpat et palma demulcet; sensitque ibi anguium venenatorum nequitiam latitare. Tunc accepto pampini viridis folio, saliva linivit, fixitque super eum crucis beatæ signaculum, quod ponens super alvum juvenculi, dolore paululum sedato, obdormivit in scamno, qui olim doloribus insistentibus caruerat somno. Post unius vero horæ momentum consurgens, ad purgandum ventrem egressus, pestiferæ generationis germen effudit, gratiasque referens ancillæ Dei, sanus abscessit.

de joncs entrelacés, qu'on appelle vulgairement des nattes; elle mettait ces nattes sur un banc ou les étendait à terre, c'était là son siége ordinaire, sa couche, son oreiller, sa couverture, en un mot tout l'appareil de sa literie, et elle enseignait à faire de même celles qu'elles avait appelées auprès d'elle. Et vivant là dans les louanges de Dieu, elle donnait aux infirmes, après avoir prié, une foule de remèdes salutaires.

3. Une certaine femme lui présenta sa fille qui était pleine d'ulcères et qu'elle avait engendrée, comme on dit quelquefois, pour faire du pus. La sainte fit sa prière, prit de la salive, en oignit ces plaies cuisantes, et rendit saine cette jeune fille, à l'aide de la même grâce dont usa celui qui d'un peu de salive forma des yeux pour un aveugle-né. Un jeune garçon, habitant du lieu, avait avalé une boisson malfaisante, par suite de quoi, dit-on, des serpents ayant été engendrés dans l'intérieur de son corps lui causaient de vives douleurs par leurs morsures, en sorte qu'il ne pouvait goûter le moindre repos, fût-ce un instant. Il ne pouvait non plus ni boire, ni manger, et si au bout d'un certain temps il prenait quelque chose, il le rejetait aussitôt. Ce malheureux fut amené à la sainte et la supplia de le guérir par sa vertu. Et comme elle protestait qu'elle était indigne d'accomplir un tel miracle, néanmoins, cédant aux prières des parents du jeune homme, elle lui palpa plusieurs fois le ventre, le caressant doucement de la main, et elle y sentit l'endroit où se cachait la corruption des serpents venimeux. Elle prit alors une feuille de vigne verte, l'enduisit de salive, y fit le signe de la croix bienheureuse, puis la mit sur le bas-ventre du jeune homme. La douleur s'étant un peu apaisée, celui-ci s'endormit sur le banc, lui qu'auparavant des douleurs continuelles privaient de sommeil. Au bout d'une heure il se leva pour aller purger son ventre, épancha le germe d'une race empestée et se retira guéri, rendant grâces à la

Alius vero puer paralysis ægritudine contractus, ante eam inter manus delatus est aliorum, deprecans a beata sanari. At illa in oratione prostrata, precem pro eo fudit ad Dominum; consummata vero oratione consurgens, apprehensa manu pueri erexit eum, sospitemque abire permisit. Mulier erat cæca, quæ adducta ad eam, deprecata est ut ei manus imponeret. At illa respondit : « Quid vobis et mihi, homines Dei? nonne sanctus Martinus hic habitat, qui quotidie illustrium virtutum opere refulget? Illuc accedite, ibi obsecramini, ut ipse vos visitare dignetur. Nam ego peccatrix quid faciam? » Illa vero in sua petitione perdurans, aiebat : « Deus per omnes timentes nomen suum quotidie opus exercet egregium; ideoque supplex ad te confugio, cui præstita est divinitus gratia curationum. » Tunc commota Dei famula, luminibus sepultis manus imposuit, statimque reseratis cataractis mundum late patentem quæ fuerat cæca prospexit. Multis etiam energumenis ad eam ingressis, ut manus imposuit, fugato hoste nequam, sospitatem restituit; nec morabantur ex his curari, quos ad se sancta permisisset accedere.

4. Jam autem tempus vocationis ejus appropinquabat, et defessa corpore solvebatur. Quod cum viderent sanctimoniales quas secum habebat, flebant valde, dicentes. « Et cui nos, mater sancta, relinquis? vel cui commendas filias, quas in locum hunc pro Dei intuitu congregasti? » At illa parumper lacrymans, ait : « Si pacem sanctimoniamque sequamini, Deus erit protectio vestra; habebitisque sanctum Martinum antistitem pastorem magnum. Nam et ego non discedam a vobis, sed invocata adero in medio charitatis

servante de Dieu. Un autre jeune garçon contracté par un mal de paralysie fut apporté sur les bras d'autres personnes à la sainte, qu'il supplia de le guérir. Celle-ci se mit à prier pour lui le Seigneur; puis sa prière faite elle se leva, prit l'enfant par la main, le mit sur ses pieds et le renvoya guéri. Une femme aveugle, qui lui fut amenée, la supplia de lui imposer les mains, mais celle-ci répondit : « Quel rapport y a-t-il entre vous et moi, ô hommes de Dieu ? Saint Martin n'habite-t-il pas ici, lui qui chaque jour brille par les œuvres de tant de vertus? Allez à lui et priez-le qu'il daigne vous visiter. Car moi qui ne suis qu'une pécheresse, que ferais-je? » Mais la femme persistant dans sa demande disait : « Dieu accomplit toujours des œuvres remarquables par tous ceux qui craignent son nom; c'est pourquoi je viens vous supplier, vous qui avez reçu de Dieu le don de guérir. » Alors la servante de Dieu toute émue, imposa les mains sur ces yeux morts et aussitôt, les cataractes disparaissant, celle qui avait été aveugle put voir au loin le monde à découvert. Beaucoup d'énergumènes venaient aussi la trouver; dès qu'elle leur imposait les mains, elle mettait en fuite l'ennemi mauvais et ramenait la santé; et de tous ceux à qui la sainte permettait de s'approcher d'elle aucun n'attendait longtemps sa guérison.

4. Mais déjà le temps approchait où Dieu devait l'appeler à lui, et ses forces commençaient à l'abandonner. Ce que voyant, les religieuses qui étaient avec elle pleuraient amèrement et disaient : « Et à qui nous laisses-tu, sainte mère? A qui confies-tu tes filles, que tu as rassemblées ici pour songer à Dieu ? » Celle-ci leur dit en versant quelques larmes : « Si vous conservez la paix et la sainteté, Dieu vous protégera, et vous aurez le grand évêque saint Martin pour pasteur. Quant à moi, je ne m'éloignerai pas d'auprès de vous, car si vous m'invoquez je serai dans vos cœurs. »

vestræ. » At illæ rogabant dicentes : « Venturi sunt multi infirmi ad nos, flagitantes benedictionem a te accipere; et quid faciemus cum te non viderint esse superstitem? confusæ enim eos foris emittemus, cum tuam faciem non contemplabimur. Rogamus autem ut, quia hæc ab oculis nostris absconditur, saltem digneris oleum salemque benedicere, de quo possimus ægrotis benedictionem flagitantibus ministrare. » Tunc illa benedicto oleo ac sale tradidit eis, quæ suscipientes diligentissime servaverunt. Sicque beatissima obiit in pace, et sepulta est in ipsa cellula, multis se in posterum virtutibus repræsentans. Nam de memorata benedictione multi post ejus transitum ægroti incolumitatis beneficia sunt experti. Bosonis denique diaconi[1] pes unus a pusula mala conflaverat, ita ut gressum facere non valeret, deportatusque ad ejus tumulum, orationem fudit; puellæ vero accipientes ex oleo memorato, quod sancta reliquerat, posuerunt super pedem ejus, et extemplo erumpente vulnere, defluente veneno sanatus est. Cæcus quidam adductus ad ejus tumulum in oratione prosternitur; irruente autem in eum sopore obdormivit, apparuitque ei beata dicens: « Indignam quidem me judico exæquari sanctis, sed tamen unius hic oculi recipies lumen ; deinceps autem propera quantocius ad beati pedes Martini, et prosternere in compunctione animi coram eo. Ipse enim tibi restituet alterius oculi visionem. » Expergefactus homo, unius oculi recepto lumine, abiit quo jussio impulit imperantis; ibique iterum obsecrans beati confessoris virtutem, depulsa cæci oculi nocte, videns

(1) Mai m., *Basenus denique diaconus*. (R.)

Mais les religieuses la suppliaient en disant : « Beaucoup d'infirmes viendront à nous, demandant à recevoir ta bénédiction, et que ferons-nous lorsqu'ils verront que tu n'es plus? Nous les mettrons dehors toutes confuses, lorsque nous ne contemplerons plus ton visage; nous te supplions donc, pour le temps où il sera caché à nos yeux, de daigner au moins bénir de l'huile et du sel dont nous puissions donner aux malades qui solliciteront une bénédiction. » Alors elle leur bénit de l'huile et du sel qu'elle leur remit et que celles-ci conservèrent avec le plus grand soin. Et ainsi la bienheureuse sainte mourut en paix; elle fut ensevelie dans sa cellule[1] et elle s'est manifestée depuis par de nombreux miracles; car la bénédiction dont nous venons de parler rendit la santé après sa mort à des malades qui en éprouvèrent les effets bienfaisants. Un diacre nommé Boson eut un pied fort enflé à la suite d'une pustule maligne, en sorte qu'il ne pouvait plus marcher. Il se fit donc porter au tombeau de la sainte et y dit sa prière. Les dévotes filles, ayant pris de cette huile en question que la sainte avait laissée, en mirent sur son pied et aussitôt la pustule s'étant ouverte le venin s'écoula et l'homme fut guéri. Un aveugle amené au même tombeau se mit en prières, et aussitôt ayant été pris de sommeil il s'endormit et il vit en songe la sainte qui lui dit : « Je me juge indigne d'être égalée aux saints; cependant tu recouvreras ici la lumière d'un œil; cours ensuite aux pieds du bienheureux Martin et prosterne-toi devant lui dans la componction de ton âme. Il te rendra l'usage de l'autre œil. » Cet homme s'étant éveillé et ayant recouvré la lumière d'un œil alla où le poussait l'ordre qu'il venait de recevoir; et là, suppliant par une nouvelle prière le bienheureux confesseur de montrer sa vertu, il sentit se dissiper la nuit qui enveloppait son œil encore

(1) Dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Puellier où ses reliques furent trouvées et en partie détruites par les Huguenots en 1562. (R.)

abscessit. Mutus etiam ad hunc beatæ tumulum prostratus accubuit, qui in tantum fide compunctus est, ut rivis lacrymarum cellulæ inficeret pavimentum. Qui consurgens absoluta lingua virtute divina regressus est. Alius denique mutus veniens, et in oratione decumbens, corde tantum implorabat, et non voce solubili, beatæ feminæ auxilium : in cujus ore de memorata benedictione parte infusa, erumpente sanguine mixto cum pure, vocis officium meruit adipisci. Frigoriticus quoque accedens ad hoc monumentum, ut pallam tegentem attigit, restincta contagionis febre, convaluit. Contractus vero, Marcus nomine, manibus deportatus aliorum ad sepulcrum beatæ, orationem diutissime fudit. Hora autem nona pedibus propriis stetit domumque regressus est. Leodinus puer cum in valetudinem gravem irruens quarto ægrotaret mense, et non solum gressum, verum etiam ciborum usum, insistente febre nimia perdidisset, ad ejus deportatus sepulcrum præmortuus, accepta salute surrexit e tumulo redivivus. Quid de frigoriticis reliquis loquar, cum plerisque hoc fuit beneficium remedii, cum pallam tumuli ejus sunt fideliter osculati? Quid etiam de energumenis, qui adducti ad cellulam beatæ, cum limen sanctum fuerint ingressi integræ menti restituuntur? Nec moratur larva egredi e corpore, cum sanctæ hujus senserit adesse virtutem, operante hoc Domino nostro Jesu Christo, qui timentibus nomen suum præmia largitur æterna.

aveugle et se retira voyant pleinement. Un muet vint aussi se prosterner au tombeau de la sainte, et son cœur était tellement contrit de foi qu'il mouillait d'un ruisseau de larmes le pavé de la cellule ; quand il se fut relevé il partit sa langue déliée par la vertu divine. Un autre muet vint ensuite, et se mettant en prière il implorait de cœur, ne le pouvant de bouche, le secours de la sainte; on lui mit dans la bouche un peu de l'huile et du sel bénit dont nous avons parlé, et aussitôt s'échappa de ses lèvres du sang mêlé avec du pus et il obtint l'usage de la voix. Un homme qui avait la fièvre s'approcha aussi de ce tombeau, et il eut à peine touché le poêle qui le couvrait que la fièvre se calma et il s'en alla guéri. Un perclus nommé Marc, ayant été transporté à bras au tombeau de la sainte, y pria longtemps. Au bout de neuf heures il se tint sur ses pieds et rentra chez lui. Un garçon nommé Leodinus qui était gravement malade depuis quatre mois, ne pouvant ni marcher, ni même manger, par suite de la violence d'une fièvre persistante, fut transporté au tombeau étant à l'extrémité ; il y trouva le salut et en revint rendu à la vie. Que dirai-je de tant d'autres qui ont été guéris de la fièvre, pour avoir seulement baisé avec foi le poêle qui couvre le sépulcre de la sainte ? Que dirai-je des énergumènes qui amenés à la cellule de la sainte n'en eurent pas plutôt franchi le seuil sacré qu'ils recouvrèrent le bon sens ? Le spectre ne tarde pas à sortir de leur corps, lorsqu'il sent la vertu de cette sainte sous l'influence de notre Seigneur Jésus-Christ, qui donne libéralement d'éternelles récompenses à ceux qui redoutent son nom.

CAPUT XX.

De sancto Leobardo reclauso in Majori Monasterio prope Turonum.

Ecclesia fidelis ædificatur quotiescumque sanctorum gesta devotissime replicantur : et licet de his teneat maximum gaudium, quod hi qui ab initio ætatis religiosam vitam ducentes pervenire meruerunt perfectionis ad portum, tamen et de his Domino jubente lætatur, qui conversi a sæculo opus inchoatum valuerunt perducere, divina opitulante misericordia, ad effectum.

1. Igitur beatissimus Leobardus Arvernici territorii indigena fuit, genere quidem non senatorio, ingenuo tamen, qui ab initio Deum in pectore tenens, cum non floreret natalibus, gloriosis meritis præfulgebat. Qui tempore debito cum reliquis pueris ad scholam missus, quæpiam de Psalmis memoriæ commendavit, et nesciens se clericum esse futurum, jam ad dominicum parabatur innocens ministerium. Sed cum ad legitimam pervenisset ætatem, cogentibus juxta consuetudinem humanam parentibus ut arrham puellæ, quasi uxorem accepturus, daret impellitur. Illo quoque respuente, ait pater : « Cur, dulcissime fili, voluntatem paternam respuis, nec te jungere vis connubio, ut semen excites nostro de genere sæculis sequentibus profuturum ? Casso enim labore exercemur ad operandum si possessor deerit ad fruendum. Quare implemus domum opibus, si de genere nostro non processerit qui utatur ? Quid mancipia dato pretio nostris ditionibus subjugamus, si rursum alienis debent dominationibus subjacere ? Obedire debere filios voci paren-

CHAPITRE XX.

De saint Liphard, reclus à Marmoutier près Tours.

L'Église fidèle est édifiée toutes les fois qu'on rapporte avec dévotion les actes des saints. Et, quoiqu'elle éprouve une grande joie de voir ceux qui dès le commencement de leur jeunesse ont mené une vie religieuse arriver heureusement au port de leur perfection, elle se réjouit aussi, comme Dieu l'ordonne, en ceux qui, se détournant du siècle, ont eu la force de mener à fin, avec l'aide de la miséricorde divine, une pieuse entreprise.

1. Le bienheureux Liphard, né au pays Arverne, n'était pas à la vérité de naissance sénatoriale, mais de condition libre. Il eut Dieu dans son cœur dès le commencement de sa jeunesse, et s'il n'était pas sorti de parents illustres, il fut glorieux du moins par ses propres mérites. Quand il fut temps, on l'envoya avec les autres enfants à l'école, où il apprit par cœur des fragments des psaumes, et sans savoir qu'il serait clerc un jour, il se préparait déjà au service du Seigneur. Lorsqu'il fut arrivé à l'âge nubile, ses parents, suivant l'usage du monde, le voulurent engager à donner à une jeune fille les arrhes des fiançailles pour l'épouser. Comme il montrait de la répugnance à le faire, son père lui dit : « Pourquoi, très-doux fils, résistes-tu à la volonté paternelle et refuses-tu de te marier, afin de faire sortir de notre race une semence qui profite aux temps futurs ? Car nous nous adonnons à de vains travaux, si personne ne doit en jouir. Pourquoi remplir notre maison de richesses, si personne de notre sang n'en doit user ? Pourquoi nous procurer à prix d'argent tant d'esclaves pour nos domaines, si tout cela doit passer sous une domination étrangère ? Les divines Écritures attestent que les enfants doivent obéir à la voix de leurs parents (*Ephes.* VI, 1), et prends garde

tum Scripturæ testantur divinæ; et tu cum inobediens esse parentibus probaris, vide ne te cœlestibus eruere nequeas ab offensis. » Hæc patre loquente, licet haberet alium filium, facile tamen tali ætatulæ persuasit voluntati propriæ contraire. Denique dato sponsæ annulo porrigit osculum, præbet calciamentum, celebrat sponsaliæ diem festum. Interea genitor et genitrix[1] mortis somno sopiti migraverunt a sæculo, vitæ presentis curriculo jam peracto. Hic vero cum germano tempore luctus expleto, oneratus donis nuptialibus, fratris pergit ad domum; quem in tantum reperit vino madidum, ut nec cognosceret, nec reciperet propria in domo germanum. Ille vero suspirans et lacrymans secessit in partem, venitque ad tugurium in quo fenum fuerat aggregatum, ibique colligato præbens equiti pabulum, decubuit super fenum ad quiescendum. Expergefactus autem media nocte, surgit de stratu suo, erectisque ad cœlum manibus, gratias agere cœpit omnipotenti Deo, quod esset, quod viveret, quod aleretur donis ejus; et alia hujuscemodi prosecutus. Cum suspiria longa protraheret, atque lacrymis crebris genas ubertim rigaret, Deus omnipotens, qui illos quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, compunxit cor ejus ut relicto sæculo manciparetur ad cultum divinum.

2. Tunc ille, quasi jam sacerdos custosque animæ suæ, prædicare sibi ipsi exorsus est, dicens : « Quid agis, anima? quid in ambiguo suspensa teneris? Vanum est enim sæculum, vanæ sunt concupiscentiæ ejus,

(1) Supra lineam, et tyron. notis, 2204 addit: *Genitor ejus et Genitrix.*

si tu te montres désobéissant envers tes parents de ne pouvoir te soustraire aux châtiments célestes! » En parlant ainsi, bien qu'il eût un autre fils, son père le persuada aisément, dans un âge si tendre, de faire ce que le jeune homme ne voulait pas. Liphard donne enfin la bague à sa fiancée, puis lui offre le baiser, lui remet la chaussure[1] et célèbre la fête du jour des fiançailles. Sur ces entrefaites, son père et sa mère s'endormirent du sommeil de la mort et sortirent du monde après y avoir parcouru le cercle de la vie. Lorsque Liphard ainsi que son frère eurent accompli le temps de leur deuil, le premier se rendit à la maison de l'autre chargé des présents qu'il voulait lui faire à l'occasion de ses noces, et il le trouva tellement ivre de vin qu'il n'en fut pas seulement reconnu et que celui-ci ne voulut pas le recevoir chez lui. Il se retira en poussant des gémissements et en versant des larmes. Arrivé à une cabane qu'on avait remplie de foin, il en fit manger à son cheval, qu'il attacha auprès, et se coucha sur le foin pour dormir. Au milieu de la nuit, il s'éveilla, se leva de sa couche et, tendant les mains au ciel, il rendit grâces au Seigneur tout-puissant de ce qu'il existait, de ce qu'il vivait et de ce que Dieu le nourrissait de ses dons, et il continua longtemps ainsi. Comme il poussait de longs soupirs et que d'abondantes larmes coulaient sur ses joues, le Dieu tout-puissant « qui a prédestiné ceux qu'il a connus d'avance pour être faits conformes à l'image de son Fils » (*Rom.* VIII, 29), lui toucha le cœur en lui inspirant de quitter le siècle pour s'asservir au culte divin.

2. Alors, devenant comme le prêtre et le gardien de son âme, il commença à se prêcher lui-même en disant : « Que fais-tu, mon âme? Quoi, tu restes dans l'hésitation? Vain est le siècle, vaines sont ses concupiscences, vaine est la gloire

(1) Voy. ci-dessus, p. 333, n. 2, et ci-après *Éclaircissements*.

vana gloria mundi, et ea quæ in illo sunt omnia vanitas. Melius est igitur relinquere eum et sequi Dominum, quam ad ejus opera præbere consensum. » Hæc effatus cum diem terris reddere lux diurna cœpisset, ascenso equite cœpit ad hospitium suum reverti. Cumque per viam jam alacris pergeret, volvere intra se cœpit quid ageret, quo abiret. Dixitque : « Expetam Martini beati tumulum, unde procedit virtus alma super infirmos. Credo enim quod et mihi ejus oratio iter reserabit ad Deum, qui deprecatus Dominum mortuos reduxit a tartaro. » Et sic viam carpens, oratione comite, sancti Martini basilicam est ingressus; circa quam paucis diebus demoratus, transito amne, ad cellulam Majori monasterio propinquam, de qua Alaricus quidam recesserat, devotus accessit; ibique se, propriis manibus membranas faciens, ad scribendum aptavit; ibi se ut Scripturas sanctas intelligeret ac Davidici carminis psalmos, qui dudum excesserant memoriæ, retineret, exercuit : sicque divinarum Scripturarum lectionibus eruditus, cognovit verum esse quod ei Dominus prius inspiravit in corde. Sed ne hæc cuiquam fabulosa videantur quæ retulimus, testor Deum quia ab ipsius benedicti Leobardi hæc ore cognovi. At vero, interposito pauci temporis spatio, humilem se tantumque præbuit ut honoraretur ab omnibus; acceptoque sarculo, cellulam in quam ingressus fuerat, incidens lapidem, ampliavit. In qua cellula delectabatur jejuniis, oratione, psallentio, lectione, nec unquam a divinis officiis et oratione cessabat; scribebat interdum, ut se a cogitationibus noxiis discuteret.

3. Interea ut se tentator manifestaret Dei servis

du monde, et tout ce qui est en lui n'est que vanité. Mieux vaut l'abandonner et suivre le Seigneur que de donner aucun consentement aux œuvres mondaines. » Ayant ainsi parlé, dès le lendemain matin il monta à cheval pour retourner en sa maison, et comme il poursuivait joyeusement sa route, il se mit à rouler dans son esprit ce qu'il ferait et où il irait. Et il dit : « J'irai au tombeau du bienheureux Martin, d'où procède une vertu bienfaisante pour les infirmes, et je crois que son oraison m'ouvrira le chemin pour aller à Dieu, puisque sa prière au Seigneur a retiré les morts du tartare. » Et ayant continué son chemin, toujours priant, il entra dans la basilique de Saint-Martin, aux environs de laquelle il demeura quelques jours; puis il passa la rivière et se rendit dévotement à la cellule située près de Marmoutier, de laquelle venait de se retirer un certain Alaric. Là, il se mit à fabriquer de ses propres mains du parchemin et s'appliqua à écrire[1]; là il s'exerça à comprendre les saintes Écritures et à retenir les psaumes de David, qui depuis le temps étaient sortis de sa mémoire, et instruit de cette manière par la lecture des divines Écritures, il reconnut la vérité de ce que le Seigneur avait mis auparavant dans son cœur. Et qu'on ne regarde pas comme des fictions ce que je raconte: j'atteste Dieu que je le tiens de la propre bouche du bienheureux Liphard. Au bout d'un court intervalle de temps, il se montra si parfaitement humble qu'il fut honoré de tous. Et ayant pris un pic, il creusa la pierre de la cellule où il était pour l'agrandir. Dans cette cellule, il se livrait avec délices aux jeûnes, à l'oraison, à la psalmodie, à la lecture, et ne cessait jamais de célébrer le culte divin et la prière, et de temps en temps il écrivait pour se distraire des mauvaises pensées.

3. Cependant, afin de ne pas manquer de se montrer

(1) Seul art que pratiquassent les religieux de Marmoutier, comme on peut le voir dans la Vie de S. Martin par Sulpice Sévère. (R.)

semper inimicum esse ac invidum, cum aliquis de illius monaculis litem quemdam cum vicinis habuisset, immisit ei cogitationem, ut, relicta cellula illa, ad aliam transmigraret : cumque ibi ad orationem solite devenissemus, dolum nobis veneni grassantis aperuit. Ego vero suspirans non minimo dolore, increpare hominem cœpi, asserens diaboli esse calliditatem; librosque ei et Vitas Patrum ac Institutionem monachorum, vel quales qui recluduntur esse debeant, vel cum quali cautela monachos vivere oporteat, abscedens ab eo direxi. Quibus relectis, non solum cogitationem pravam a se discussit, verum etiam tanto sensum acumine erudivit, ut miraremur facundiam locutionis ejus. Erat enim dulcis alloquio, blandus hortatu, eratque ei sollicitudo pro populis, inquisitio pro regibus, oratio assidua pro omnibus ecclesiasticis Deum timentibus. Verumtamen non ille, ut quidam, dimissis capillorum flagellis aut barbarum demissione plaudebat, sed certo tempore capillum tondebat et barbam. In qua cellula viginti et duos annos in hoc opere degens, tanta Domini gratia confortatus est, ut pusulis malis saliva oris sui peruncti, vim veneni sævientis opprimeret; frigoriticis vero per poculum vini charactere crucis beatæ sanctificatum, frigorem accedentem æstumque restinxit : non immerito discutiens incommodas febres ab aliis, qui in se exstinxerat incentiva criminis noxialis. Quodam autem tempore cæcus ad eum veniens, ærumnam doloris sui humiliter deplorabat, ac deposcebat ut tactu dexteræ suæ sanctus lumina clausa palparet. Quod ille diutissime renuens, tandem fletibus hominis victus, misericordia motus, cum per triduum pro eo orationem fudisset

toujours ennemi et envieux des serviteurs de Dieu, le tentateur, à l'occasion d'un débat qu'un humble moine du Seigneur eut avec ses voisins, lui mit en l'esprit la pensée de sortir de sa cellule pour passer dans une autre. Comme nous étions en ce lieu, étant venus pour y prier comme de coutume, il nous découvrit la corruption du venin qui ravageait son cœur. Moi, soupirant avec une vive douleur, je me mis à exhorter cet homme, en l'assurant que c'était là un artifice du diable. Et après l'avoir quitté, je lui envoyai des livres avec les Vies des Pères et l'Institution des moines, afin qu'il apprît ce que doivent être les reclus et avec quelle prudence il faut que se comportent les religieux. Les ayant relus, non-seulement il chassa de son esprit la mauvaise pensée qu'il avait eue, mais encore il développa tellement son instruction qu'il nous étonna par sa facilité à parler sur ces matières. Il s'exprimait d'une manière fort douce, ses exhortations étaient pleines de charme, il était rempli d'amour pour le peuple, il avait l'œil ouvert sur les rois, et il priait continuellement pour tous les ecclésiastiques craignant Dieu. Il n'était pas comme quelques-uns qui se plaisent à porter de grands cheveux et la barbe longue, car à des époques fixes il se coupait la chevelure et la barbe. Il demeura vingt-deux ans occupé de la sorte dans sa cellule et obtint une si grande grâce de Dieu que de sa seule salive il ôtait toute force au venin des pustules malignes ; il éteignait le feu de la fièvre avec du vin qu'il avait sanctifié par le signe de la croix, réprimant avec justice l'ardeur fébrile chez les autres, lui qui avait étouffé en lui-même l'ardeur des passions criminelles[1]. Un jour vint à lui un aveugle, qui pleurait avec humilité sur son infortune et priait le saint de vouloir bien toucher de la main ses yeux privés de lumière. Celui-ci refusa longtemps ; enfin, vaincu par les pleurs de cet homme, touché de compassion, il pria le Seigneur pendant trois

(1) Dom Ruinart rapporte qu'il existait contre les murs de Tours, près du château, un oratoire placé sous l'invocation de S. Liphard et très-fréquenté de son temps par les fiévreux.

ad Dominum, quarta die imponens manum super oculos ejus, ait : « Domine omnipotens, Fili unigenite Dei Patris, qui cum eo ac Spiritu sancto regnas in sæcula, qui homini a nativitate cæco reddidisti lucem beati oris sputo, tu redde huic famulo tuo luminis visum, ut cognoscat quia tu es Dominus omnipotens. » Et hæc dicens, ut crucem super oculos cæci depinxit, mox pulsis tenebris lucem de præsenti restituit. Hujus virtutis testimonio Eustachius abba astipulator astitit.

4. Denique hic de labore lapidis submontani, quam assidue cædebat, confractus, jejunii austeritate confectus, oratione indeficienti corroboratus cœpit paulatim corporis infirmitate destitui. Quadam autem die dum nimium fessus haberetur, nos ad se vocari præcepit. Ad quem accedentes, postquam funeris sui necessitatem deflevit, eulogias a nobis peccatoribus flagitavit. Quibus acceptis, hausto mero, ait : « Tempus meum jam impletur, jubente Domino, ut me ab hujus corporis vinculis jubeat relaxari, sed adhuc paucis diebus erit spatium. Verumtamen ante diem sanctum Paschæ vocandus ero. » O beatum virum, qui sic servivit Creatori omnium ut suum obitum revelatione divina cognosceret! Erat enim mensis decimus quando hæc est effatus : duodecimo autem mense cœpit iterum graviter ægrotare. Advenit dies Dominica, vocat ministrum suum, et ait : « Præpara quiddam cibi quod accipiam, quia valde defessum me sentio. » Illo quoque respondente : « Præsto est, domine, » ait ad eum : « Egredere foras, et aspice si jam, celebratis solemnibus, populus de missis egreditur. » Hoc autem dicebat, non quod cibum capere vellet, sed ut transi-

jours et le quatrième, mettant les mains sur ses yeux, il dit : « Seigneur tout-puissant, Fils unique de Dieu le père, qui règnes avec lui et le Saint-Esprit dans la suite des siècles, qui rendis la lumière à un aveugle-né (*Joan.* IX, 6) avec la salive de ta bienheureuse bouche, rends la vue à celui-ci, ton serviteur, afin qu'il reconnaisse que tu es le Seigneur tout-puissant. » Et disant cela, il figura le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle, et aussitôt les ténèbres se dissipèrent et la vue lui fut rendue. L'abbé Eustache, qui était présent, peut attester la vérité de ce miracle.

4. A la fin, brisé par le continuel travail d'avoir à tailler le roc qu'il ne cessait de creuser sous la montagne, épuisé par l'austérité de ses jeûnes, quoique raffermi par ses incessantes oraisons, il commença à sentir peu à peu la force abandonner son corps. Un jour qu'il était extrêmement fatigué, il nous fit appeler auprès de lui. Nous y allâmes, et après avoir pleuré sur la nécessité de son trépas, il nous sollicita, nous pécheur, de lui donner les eulogies. Les ayant reçues et ayant bu le vin, il dit : « Mon temps est rempli : Dieu ordonne que je sois délivré des liens de ce corps, mais il s'écoulera encore quelques jours. Je serai appelé par lui avant le saint jour de Pâques. » O heureux homme, qui servit le Créateur de toutes choses, au point de connaître par la révélation divine le moment de sa mort! On était au dixième mois de l'année[1] quand il parla de la sorte, et au douzième il retomba de nouveau fort malade. Un jour de dimanche, il appelle son serviteur et lui dit : « Prépare-moi quelque nourriture à prendre, car je me sens très-faible. » Et celui-ci lui ayant répondu : « C'est prêt, maître, » il lui dit : « Sors, et vois si déjà l'office est terminé et si le peuple sort de la messe. » Il avait dit cela, non pas qu'il voulût prendre de la nourriture, mais afin que personne ne fût

(1) De l'année 592. (R.) — Ordinairement pour Grégoire, comme pour nous, le dixième mois est décembre. Ici ce serait octobre, et décembre serait appelé par lui le douzième mois, si l'on admet avec les martyrologes que S. Liphard mourut le 18 janvier.

tus sui nullus testis adesset. Quo egrediente et revertente, cum ingressus fuisset cellulam, invenit virum Dei extensum corpore, clausis oculis spiritum exhalasse. Unde factum manifestum est eum ab angelis susceptum, qui hominem adesse noluit suum sacer heros ad transitum. Hæc cernens minister ille, elevavit vocem in fletu. Sicque concurrentibus reliquis fratribus, ablutus ac vestimentis dignis indutus, in sepulcro quod ipse sibi in antedicta cellula sculpserat reconditus est, quem in consortio sanctorum ascitum nulli fidelium haberi reor incertum.

EXPLICIT LIBER DE VITIS PATRUM.

témoin de sa mort. Le serviteur, après être sorti revint, et en entrant dans la cellule il trouva l'homme de Dieu, le corps roide et les yeux fermés, qui avait rendu l'esprit. Ce qui prouve évidemment que les anges le prirent, puisque le saint héros ne voulut point qu'un homme fût présent à son trépas. A cette vue, celui qui le servait jeta des cris en pleurant. Et les autres frères étant accourus, on lava le corps, on le revêtit d'une manière convenable et on le mit dans le tombeau qu'il s'était taillé lui-même dans sa cellule. Qu'il ait été admis dans la compagnie des saints, c'est ce qui ne sera douteux, je pense, pour aucun des fidèles.

FIN DU LIVRE DES VIES DES PÈRES.

FRAGMENTS

DU COMMENTAIRE DE GRÉGOIRE DE TOURS

SUR LES PSAUMES.

A la fin de son *Histoire ecclésiastique des Francs* Grégoire de Tours, donnant la liste des ouvrages qu'il a composés, cite les *Sept livres des miracles*, puis celui des *Vies des Pères*; et il ajoute :

« In psalterii tractatum librum unum commentatus sum. »

Ce commentaire qu'il avait écrit sur le livre des psaumes paraît être perdu. Cependant dom Ruinart en a donné la préface tirée d'un manuscrit du Vatican[1], et il y a joint deux courts passages du commentaire lui-même retrouvés par dom Mabillon dans un manuscrit de saint Martin de Tournai.

A ces faibles débris nous ajoutons les titres des quatre-vingt-neuf premiers chapitres de l'ouvrage qui nous sont fournis par un manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Angers. Ce ne sont que les titres mêmes des psaumes, mais tels que Grégoire les a rédigés et indiquant dans quel esprit mystique son ouvrage était conçu. Le manuscrit d'Angers (in-4°, coté n° 280, olim 253) est du neuvième siècle et provient de la célèbre abbaye de Saint-Aubin. Il contient vingt-et-un opuscules différents dont le dernier est le commencement du traité de Grégoire occupant, sur deux colonnes, les feuillets 197-199 et intitulé : *De titulis psalmatorum*. La fin du volume a été arrachée, et comme il est

(1) Ex manuscripto codice Vaticano eruta a viro claro Josepho Thomaso.

resté longtemps dans cet état, sans couverture, la dernière page est en partie effacée. Nous devons la copie de ces trois feuillets à l'obligeance d'un habile paléographe, M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Incipit explanatio[1] Florenti Georgii sancti (?) Gregorii
De titulis Psalmorum.

Denique psalmi qui fugam persecutionemque David explicant, ostendunt persecutionem passionemque dominicam. Illi autem qui *In finem* scribuntur, perfectionem bonorum operum produnt, quia hic finis dissimilis est aliis finibus; cum illi habent terminum, hic replimentum. *Finis enim Legis Christus ad justitiam omni credenti*[2]. *Pro torcularibus*, pro æternorum munerum fructibus hymnus est. *Pro his quæ hereditabuntur*, retributionem sanctorum sive Ecclesiæ, quæ est corpus Christi, et hereditatem capiat et regna cœlorum docent. *Pro Octava*. Quidam hunc numerum Evangeliis deputant, eo quod contenentur in his octo beatitudines per quas venitur in regnum Dei; sive illius arcæ octo animæ. *In dedicatione* vel *consummatione* vel *tabernaculi*, perfectio Ecclesiæ intelligitur. *Pro his qui commutabuntur*. Populi Judaici ac gentilis, vel Synagogæ Ecclesiæ commutationem providet. *Pro Octavis*[3]. De adventu Filii Dei pronuntiat, qui Judæis occultus fuit. *Canticum resurrectionis*, ipsius dominicæ resurrectionis veritatis. *Oratio Moysi hominis Dei*. Ad Legem Dei revertitur, et ipsa nos Redemptoris resurrectionem satiare[4] pronuntiat. *Psalmus in Salamonem*.

(1) Cod. Vatic. : *explicatio*. Andegavensem ms sequimur.
(2) *Rom*. x, 4.
(3) Cod. Vatic. : *prædicit. Pro occultis*.
(4) Cod. Vatic. : *resurrectioni sociari*.

Id est pacificum quod est in Christo, qui *est pax nostra*[1]. *In confessione* vero docet ut jugiter homo Deum et voce fateatur et corde. Illi sane qui res gestas secundum litteram narrant veritatem spiritalis intellegentiæ cognoscuntur habere. *Psalmus filiis Core*, per passionem Christi redemendum populum præfiguravit, quia Core interpretatur calvicium, sicut Dominus noster Jesus Christus in loco Calvariæ crucifixus est. *Pro verbis Chusi fili Gemini*. Hoc est quod Chusi, relicto David, ad Abysalon transiit, qui erat hostis patris sui, sicut Judas Christi. *In assumptione matutina*, quia Dominus resurgens mane assumptam reduxit captivitatem ex inferis. *In prima Sabbati*, in ipsa resurrectione. *Priusquam lineretur*, antequam resurrectione clarificaretur. *In rememoratione delictorum*, utique suorum. *Canticum graduum*, namque cælestem designat ascensum. Psalmus ergo ille qui in medio canticorum graduum, tanquam turris pulcherrima ponitur.

Sed nec hoc sine mysterio arbitror esse, quod hic liber in tribus quinquagenariis constat scriptus, quorum hæc, ut opinor, ratio est: Primus enim remissione nos criminum præstat; secundus ad spem regni cælestis invitat; tertius nos ad regnum æternæ beatitudinis in civitatem mittit.

Diapsalmæ vero quæ *semper* interprætantur, docent ut animæ semper in his exerceantur fidelis intentio.

I. Primus psalmus ostendit quod ipse sit lignum vitæ.

II. Secundus quod ipse in hereditatem capiat omnes gentes a patre.

(1) Cod. Vatic. addit : *cantatus intelligitur*.

III. Quod ipse pro nobis in mortis somno obdormiat et resurgat.

IV. Quod ipse post resurrectionem sit a Deo patre glorificatus.

V. Quod ipse sit inhabitator sanctorum et exauditor ecclesiæ.

VI. Quod ipse sit expugnator inimicorum nostrorum.

VII. Quod ipse sit omnium scrutator conscientiarum.

VIII. Quod ipse filius hominis paululum in passione minoratus sit ab angelis.

IX. Quod ipse sacro adventu suo oppressurus sit Anti Christum.

X. Quod ipse unum quemque secundum justitiam æquitatemque discernat.

XI. Quod ipse propter inopias nostras miseriasque surrexit.

XII. Quod ipse oculos nostros [qui] in æterna morte obdormiant inluminat.

XIII. Quod ipse plebi suæ captivitatem avertat.

XIV. Quod ipse sit mons in quo animæ justorum requiescant.

XV. Quod ipse pro nobis passus in inferno non sit derelictus.

XVI. Quod ipse extra urbem ejectus a Judæis sit circumdatus.

XVII. Quod ipse fundator sit ecclesiæ et eam a temptationibus multis eripiat.

XVIII. Quod ipse virginalis talami[1] ingressu processerit oculta hominum deleturus.

(1) Hic annotatum a coætaneo scriptore : *Thalamus græce, latine voluptas; inde dicitur locus ubi devirginantur virgines.*

XIX. Quod in ipso resurgimus et laetamur.

XX. Quod ipse clibano infernali consumendos tradat iniquos.

XXI. Quod ipse transfixus clavis vestimenta sua sorte dividi permiserit.

XXII. Quod ipse ecclesiæ suæ pascua preparat sempiterna.

XXIII. Quod ipse ecclesiam suam sanguine suo redempta [m deferat] collo et super fluctus seculi.

XXIV. Quod ipse distructum corporis sui templum post tres raparet dies resurgendo.

XXV. Quod ipse ecclesiam suam innocentia melioris vita constituit.

XXVI. Quod presens[1] inluminatio protectio et salus sit sperantium in se famulorum.

XXVII. Quod ipse adjuvatus a patre florescente de sepulchro carne resurrexit.

XXVIII. Quod ipse ob aulam scripturarum sanctarum solitudinem errantes per spiritum sanctum pandat.

XXIX. Quod ipse planctum ecclesiæ resurgendo in gaudia æterna vertat.

XXX. Quod ipse cruci adfixus spiritum manibus patris commendavit velociter recepturus.

XXXI. Quod ipse festinus remissionem tribuat peccantium, si pura sit confessio delictorum.

XXXII. Quod in ipso qui est verbum patris cœli virtutesque eorum firmati sunt.

XXXIII. Quod ipse justos in diversis tribulationibus angelica opitulatione custodiat.

(1) Forte *pars* (*p̄s.*).

XXXIV. Quod ipse nos spiritalibus armis muniat ac defendat.

XXXV. Quod ipse fons vitæ sit et lumen æternum.

XXXVI. Quod ipse sit justorum omnium in se sperantium salus.

XXXVII. Quod ipse temporis passionis ab amicis et proximis relictus sit.

XXXVIII. Quod ipse nos propter iniquitatem corripit, ut emendet.

XXXIX. Quod ipse in capite Testamenti Veteris sit scriptus.

XL. Quod ipse pro nobis ægenus et pauper factus intelligendus est.

XLI. Quod ipse sitim nostram baptismi ablutione restinguat.

XLII. Quod ipse sit lux mundi, via, veritas et vita.

XLIII. Quod ipsius virtute et non nostro brachio sumus liberati.

XLIV. Quod ipse speciosus forma pre filiis hominum a Deo patre conjunctam ecclesiam benedicat et ungat.

XLV. Quod ipse spiritali flumine lætificat animæ civitatem.

XLVI. Quod ipse obtensis gentibus in sempiterna gloria locutus sit.

XLVII. Quod ipse Dominus magnus regat nos in secula sempiterna.

XLVIII. Quod ipse sit sapientia patris quæ prophetæ locuntur.

XLIX. Quod ipse Deorum Deus discernat justis ab impiis.

L. Quod ipse sine peccato pro peccatis populi judicatus vicerit judicantes.

LI. Quod ipse omnem impietatem aut bonitatis suæ divitiis dissidentem exterminet et emigret.

LII. Quod ipse salutem adventu suo præstiterit.

LIII. Quod ipse ad cœlos ascendens inimicos facie adversa respexerit.

LIV. Quod ipse Deus ante secula ab unanimo discipulo venundatus sit.

LV. Quod ipse nos a peccati lacrimis et a lapsu perditionis eriperit.

LVI. Quod ipse resurgens diabolicæ damnationis dentes infringat.

LVII. Quod ipse sanctis suis de impiorum nece vindictam juditio justo retribuat.

LVIII. Quod ipse nobis per resurrectionem matutinam lætitiam prestat matutinam.

LIX. Quod ipse sit oportunum in tribulatione præsidium.

LX. Quod ipse sit turris fortissima ab inimici facie collocata.

LXI. Quod ipse sit adjutor in quem conventus ecclesiæ debet sperare.

LXII. Quod ipse sit in quem per splendorem me..is[1] debeamus in matutinis meditationibus exercere.

LXIII. Quod ipse innocentes animas a sagittis eruat impiorum.

LXIV. Quod ipse sit spes cunctarum finium terrarum.

LXV. Quod ipse sit a cunctis gentibus adorandus.

---

(1) Non est *mentis* legendum.

LXVI. Quod ipse credentium lumen sit.

LXVII. Quod ipsi soli omnia regna terræ decantent.

LXVIII. Quod ipse esca fellis et asperitate aceti sit potitus pro nostra salute.

LXIX. Quod ipse adjutor ac liberator sit in se credentium alumnorum.

LXX. Quod ipse labiæ nostræ tribuat ob gloriam nominis sui nunciandam.

LXXI. Quod ipse humiliato calumniatore ab hominibus terrenis regibus adorandus sit.

LXXII. Quod ipse iniquis propter dolositatem mala restituat.

LXXIII. Quod ipse creaverit cuncta ælementa quæ cernimus.

LXXIV. Quod ipse ob redemptionem hominis calicem hauserit passionis.

LXXV[1]. Quod ipse non solum in Judæa sed etiam in cunctis finibus terræ [apost]olica est predicatione vulgatus.

LXXVI. Quod ipse faciat [m.... clementius hilia magna salus].

LXXVII. Quod ipse populum spiritalis manna reficiat alimento.

LXXVIII. Quod ipse ulciscatur sanguinem mortuorum ob gloriam nominis sui effusum.

LXXIX. Quod ipse super cherubin residens ecclesiam ut vineam dilatet ac defendat.

LXXX. Quod ipse (*sic*) debeamus spiritalibus tubis tota mente concinere.

(1) Ab hoc capite usque ad finem codicis, temporis injuria, scriptura pœne tota erasa est.

LXXXI. Quod ipse in Deorum medio solus omnipotentis (*sic*) cognoscatur.

LXXXII. Quod ipse sit omnis et altissimus habitator.

LXXXIII. Quod ipse cœlestis domus nobis regna pandat.

LXXXIV. Quod ipse nobis misericordiam suam adventu corporeo fuerit dignatus ostendere.

LXXXV. Quod ipse suavis .... deprecantium se preces exaudiat.

LXXXVI. Quod ipse ecclesiæ suæ portas in sanctis mentibus conlocatas subtra cuncta Israelis templa dixerit.

LXXXVII. Quod ipse pro nobis dignatus sit mortem suscipere et matutina sit resurrectione glorificatus.

LXXXVIII. Quod ipse cumpatit ac qua[lis] omnia potent (*sic*) dominetur.

LXXXIX. Quod ipse populi resu[1]. . . . .

FRAGMENTA DUO EX COMMENTARIO IN PSALMOS[2].

I. In capitulo *De compunctione*, Greg. Turonensis in Comm. in Psalmos : Si enim disrupta fuerint vincula delictorum nostrorum et delectata fuerit in Christo mens nostra, tunc nosmetipsos offerimus Deo hostiam vivam et sanctam, permanentes cum eo in cœlesti Jerusalem.

(1) Hic desinit codex Andegavensis.

(2) Eruta a D. J. Mabillonio ex vetustissima collectione de virtutibus et vitiis in codice manuscripto sancti Martini Tornacensis. (R.)

II. In ultimo capitulo *De retributione Justorum*, Greg. in Expositione Psalmorum : Et nos igitur si in præceptis Dei aures non obduramus, si sanctorum monita cum innocentia exsequamur, si nostrorum spinis facinorum non affligamur, si manus ab omni sanguine immunes cum innocentibus abluamus, honorabit nos Dominus Deus noster dignis præmiis, quibus sancti cum ipso perpetualiter collætantur. Ipsi gloria cum æterno Patre et Spiritu sancto in æternum. Amen.

FIN DES FRAGMENTS DU COMMENTAIRE SUR LES PSAUMES.

ÉCLAIRCISSEMENTS

ET OBSERVATIONS.

Page 7, note 2.

Le tombeau de Thaumaste, renommé jusqu'à nos jours pour guérir les enfants de la colique, était placé dans la crypte d'une chapelle de saint Barthélemy, située à Poitiers, près l'église de Saint-Hilaire, dans la rue de ce nom. Près de deux siècles avant dom Ruinart, un chroniqueur poitevin, Jehan Bouchet, en parlait en ces termes :

« .... Ledit Grégoire récite en ce mesme livre, au 53e chapitre, que Theomastus, merveilleux en saincteté, Evesque de la cité de Moniacense, laissa son Evesché (on ne sçait pourquoy) et s'en alla demeurer en la cité de Poictiers, où il demeura jusques à la fin de ses jours, vivant et conversant en merveilleuse sainctеté; et fut son corps mis et ensevely près de l'Eglise et Abbaye de Saint-Hilaire dudit Poictiers, où furent faicts plusieurs grands miracles; car ceux qui enduroient le mal des dents et la fievre, trouvoient guerison en visitant son tombeau et se recommandant à Dieu et aux prières dudit saint; duquel tombeau les malades racloient et mangoient de la pierre, en sorte qu'il en est encores en plusieurs lieux perforé et y a plusieurs pertuis : j'estime que ce soit l'un des tombeaux de la chapelle de S. Barthelemy, où l'on voit lesdits pertuis, et encores les femmes le raclent avec un cousteau et en font manger à leurs petits enfans, pour guerir du mal et passions du ventre; il y a d'autres tombeaux, et aucuns disent que ce sont les sépultures des pere et mere de S. Barthelemy; mais je n'en ay veu certain tesmoignage, et ne puis penser qui les auroit amenez du païs de Judée à Poictiers, sinon qu'ils y fussent venus avec S. Marcial, comme firent S. Amateur et saincte Verone, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus. » (*Annales d'Aquitaine*, avant-dernier alinéa de la 1re partie.)

La chapelle de saint Barthélemy a été démolie en 1851, et depuis longtemps déjà l'on ne savait plus ce qu'étaient devenus les trois tombeaux signalés par Jean Bouchet. Je tiens de l'archiviste du

département de la Vienne, M. Rédet, à l'obligeance duquel je dois toute la substance de la présente note, qu'étant entré, il y a une vingtaine d'années, dans la chapelle de saint Barthélemy, qui appartenait alors à un boulanger et lui servait à déposer ses fagots, il n'y trouva qu'une architecture sans caractère et ne put pas voir la crypte; elle était fermée et l'on ignorait même où en avait été l'entrée. On remarquait seulement, au-dessus de la porte de la chapelle, l'inscription de saint Nectaire (*Ic requiescit nectarius antites*), qui a été transportée, en 1844, au musée de la ville et dont on trouve un *fac simile* dans la planche V du volume des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* publié en 1856.

On ne connaît aucune inscription qui rappelle, à Poitiers, le nom de saint Thaumaste. On n'aurait même aucun souvenir de l'aspect que son tombeau présentait, si la bibliothèque de cette ville n'eût conservé un dessin qui paraît être du commencement de notre siècle, et au bas duquel est écrit : « Tombeau de saint Thaumaste trouvé « dans la cave de saint Barthélemy, près saint Hilaire. » D'après ce dessin, le monument représente trois tombeaux de même forme placés parallèlement dans un caveau. Le couvercle de chacun est un prisme triangulaire, dont l'extrémité tournée vers le spectateur est sculptée. Ce pignon ou espace triangulaire sculpté porte, dans le premier tombeau, des pampres et des raisins, dans l'autre, un vase et un oiseau; le troisième est fracturé à cet endroit. Tous trois ont des traces très-apparentes des dégradations résultant de la dévotion populaire.

Page 35, note 1.

« Procès-verbal du brisement des châsses de la cathédrale de Troyes exécuté le 10 janvier 1794 :

« 1° Le chef de S. Loup ayant été brisé, la tête en a été tirée et jetée dans une balle d'ozier; ensuite la châsse ouverte, on en a tiré l'os de la cuisse et un morceau du crâne que ledit Charpentier (sonneur de l'église) a su détourner et emporter; et dans le fond de la châsse ont été trouvés deux sacs de peau où étaient renfermés tous les ossements. » (*Mém. de la Soc. d'agr. etc. du départ. de l'Aube*, t. XIX, p. 213.)

Page 83, note 2.

Un homme attaché avec des cercles de fer. « Pénitence singulière qui existait de toute antiquité chez les peuples du centre de la France, suivant la relation des miracles de S. Florian et de S. Florent, et devait probablement tirer son origine de quelque coutume religieuse des Gaulois. » (Lud. Lalanne, étude sur les pèlerinages, *Biblioth. de l'éc. des chartes*, t. VII, p. 13). Dom Mabillon explique en effet (*Acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. IV, t. II, præf., §§ 4 et 41) qu'assez fréquemment dans les premiers siècles du moyen âge, lorsqu'un homme avait tiré le fer contre un de ses parents et l'avait tué, l'évêque faisait forger des chaînes avec la lame du glaive homicide et les faisait attacher à la ceinture, au col, aux bras du coupable, qu'on chassait ensuite du pays et qui n'obtenait son pardon qu'après avoir fait, sans quitter ses fers, un certain nombre de pieux pèlerinages, quelquefois jusqu'à ce qu'il eût visité Rome et Jérusalem. Voy. l'Histoire de Moutier-Saint-Jean, par Pierre Rouvière (note 75), et les Bollandistes, au t. II de janvier (p. 866). Ces sortes de pénitents étaient encore assez répandus au temps de Charlemagne pour qu'on ait rendu alors un capitulaire dans le but d'arrêter le dangereux vagabondage auquel ils se livraient. Voy. Canciani, *Leges barbaror.*, t. III, p. 209. Le nom du vainqueur de Staffarde et de la Marsaille, *Catinat*, qui appartenait comme on sait à une famille bourgeoise du Perche, nous semble porter en lui une trace de ce vieil usage; ce qui donnerait lieu de croire en même temps qu'il y avait encore des *Catenati homines* au XIe siècle, époque où les sobriquets commencent à devenir des noms de famille.

Page 95, note 3.

Le tombeau de S. Aubin était conservé dans l'église abbatiale élevée sous son nom à Angers. Les bâtiments de cette abbaye magnifique servent maintenant à loger la préfecture du département de Maine-et-Loire, mais l'église a été détruite au commencement de notre siècle. On ne sait ce que le tombeau est devenu. On en a seulement conservé un croquis qui suffit pour démontrer que sa disparition n'est point une perte pour l'archéologie. C'était simplement une auge rectangulaire dépourvue de toute marque extérieure, élevée à la tête et aux pieds sur deux blocs de pierre, et adossée du côté de la tête à une sorte d'autel ou de prie-Dieu également grossier. Ce croquis a été tracé en 1623 par un estimable avocat d'Angers, nommé Bruneau de Tartifume, qui a joint à son dessin les lignes suivantes : « Descendant en une voûte qui est soubz le grand autel de la dicte ecclise, cambrée a branches d'au-

gives ou a tiercerons dont les ronds servent de clefs pendentes ou souspentes, on y void le tombeau de Mr S. Aubin faict d'une grosse pierre dure, eslevé de deux grosses pierres dures en forme de contre bases avec un autel au chef d'iceluy, aussi de pierre dure en la forme et façon que dessus.» (Page 188 du volume intitulé : ANGERS, *contenant ce qui est remarquable en tout ce qui estoit anciennement dict la ville d'Angers.* » Manuscrit de la bibliothèque d'Angers coté 940.) Avec peu ou point de talent, mais un intelligent respect des antiquités de son pays, ce vieil avocat a en effet composé trois volumes de dessins et de notices qui, malgré leur rudesse, ont beaucoup de prix aujourd'hui. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire.

PAGE 119.

Voici le texte de dom Ruinart, pour les chapitres CVII, CVIII et CIX du livre de la *Gloire des confesseurs :*

CVII. « *De Tetrico episcopo.* Licet Mss omnes hæc tria capita in indice habeant; nullum tamen invenire licuit qui præter nudos titulos quidquam de illis repræsentet. Ut tamen eorum sanctorum quos indicant aliqua habeatur notitia, pauca quæ de iis observavimus huc proferre visum est.

« Sanctus Tetricus episcopus Lingonensis sancto Gregorio patri suo successit (an. 572, 18 mart.); de quo passim Gregorius loquitur. Plura de eo observavimus ad lib. IV, cap. XVI, quæ hic repetere non vacat.

CVIII. « *De sancto Orientio episcopo.* Sancti Orientii Vitas duas habes apud Bollandianos die 1 maii. Ex priori, quæ vetustior est, colligimus eum circa sæculi quinti medium Auxitanam ecclesiam rexisse (an. 450, 1 maii), eo scilicet quo Littorius dux Romanus a Gothis captus atque occisus est. In posteriori Vita dicitur sancto Ursiniano successisse. Ejus corpus in ecclesia suo nomini consecrata cum adjuncto monasterio ordinis Cluniacensis in ipsa urbe Ausciensi asservatur.

CIX. « *De Quiteria virgine.* Quiteriæ acta habentur, sed omnino fabulosa. Colitur potissimum Aduræ in Wasconia (ann.... 22 maii) cujus ecclesia in Manso sanctæ Quiteriæ juxta urbem sita concathedralis privilegio et abbatiæ titulo gaudet, ejusque abbas idem est ac episcopus. Ejus ossa, quæ in monasterio sancti Severi, in capite Wasconiæ ord. S. Bened. et congreg. S. Mauri servabantur a Calvinianis in rogum conjecta, catholici semiusta ut potuere ab

incendio eripuerunt. Colitur die 22 maii, ad quem diem vide Bollandianos et Gononum (lib. III). Tamagus vero de ea multas habet fabulas. »

PAGES 333 ET 391.

On voit dans les auteurs romains, notamment dans Festus (v° *Clavis*) que l'époux futur faisait à sa fiancée un présent symbolique en lui remettant des clefs; mais on ne trouve mention nulle part, ni dans l'antiquité ni au moyen âge, de ces *calceamenta* dont parle Grégoire comme figurant dans les cérémonies nuptiales. Jacob Grimm a cependant admis le mot dans ses *Deutsche Rechtsalterthümer* (édit. de 1854, p. 154), mais sans en fournir d'autre exemple que ces deux passages mêmes de Grégoire, qui semblent viser une coutume gauloise plutôt que germanique. Du Cange (v° *Calceamenta*) insinue, un peu témérairement, ce me semble, qu'il n'y a peut-être ici de la part de l'évêque de Tours qu'une allusion au vers. 8, chap. IV du livre de Ruth : « Ut esset firma concessiò solvebat homo calceamentum suum et dabat propinquo suo. » — Le *baiser* des fiançailles est spécifié dans les lois romaines (Rescrit de Constantin, *Cod. Just.*, III, v, fr. 5 et *Cod. Theod.*, V, 3, fr. 16), comme prouvant la validité du contrat et ouvrant en faveur de la femme, en cas de mort de son fiancé, le droit à la moitié des objets compris dans la donation anténuptiale.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

DE LA GLOIRE DES CONFESSEURS.

(Suite.)

Chap.	Pages.
LI. Du lis sur le tombeau de saint Sévère	3
LII. Des sépulcres qui s'élèvent de terre	5
LIII. Du sépulcre de l'évêque Thaumaste	7
LIV. Du confesseur Lupien	9
LV. Saint Mélaine, évêque de Rennes	*id.*
LVI. Victorius, évêque du Mans	11
LVII. Martin, abbé en Saintonge	*id.*
LVIII. Vivien, évêque de Saintes	13
LIX. Trojan, évêque de Saintes	15
LX. Tombeau à Saintes miraculeusement déplacé	17
LXI. Saint Nizier, évêque de Lyon	21
LXII. Tombeau d'Hélius, évêque de Lyon	23
LXIII. De la fille de l'empereur Léon	25
LXIV. De la femme qui ramassa le soulier du martyr Épipodius.	29
LXV. D'une autre femme à qui son mari apparut	31
LXVI. Memmie, évêque de Châlons	33
LXVII. Loup, évêque de Troyes	35
LXVIII. D'Aventinus, qui servait saint Loup	*id.*
LXIX. Marcellin, évêque d'Embrun	37
LXX. Marcel, évêque de Die	39
LXXI. Métrias, confesseur à Aix	*id.*
LXXII. Saint Servais, évêque de Tongres	43
LXXIII. Du cimetière d'Autun	45
LXXIV. Du sépulcre de l'évêque Cassien	47
LXXV. Rétice, évêque d'Autun	49
LXXVI. Simplicius, évêque d'Autun	51
LXXVII. De l'idole Berecynthia	53
LXXVIII. De l'évêque sur la poitrine duquel apparut un agneau.	57

Chap. Pages.
LXXIX. Remi, évêque de Reims 59
LXXX. Ursin, évêque de Bourges 63
LXXXI. Du reclus Marianus 67
LXXXII. Du reclus Eusitius 71
LXXXIII. Maxime, évêque de Riez 75
LXXXIV. Valerius, évêque de Conserans 77
LXXXV. Silvestre, évêque de Chalon 79
LXXXVI. Désiré, reclus 81
LXXXVII. Jean, abbé de Réome .... *id.*
LXXXVIII. Séquanus, abbé à Langres 83
LXXXIX. Marcel, évêque de Paris 85
XC. Germain, évêque de Paris .... *id*
XCI. De la très-sainte vierge Geneviève 87
XCII. Du sépulcre de saint Ludre .... *id.*
XCIII. Maximin, évêque de Trèves 89
XCIV. Nizier, évêque de Trèves 91
XCV. Médard, évêque de Noyon 93
XCVI. Aubin, évêque d'Angers 95
XCVII. Du confesseur Hospitius 97
XCVIII. De l'ermite qui avait une chaudière de bois 99
XCIX. Du confesseur Avitus d'Orléans 101
C. Cyprien, abbé de Périgueux 103
CI. Cybard, reclus à Angoulême .... *id.*
CII. Félix, évêque de Bourges 105
CIII. Junien, reclus à Limoges 107
CIV. Pélagie, Limousine .... *id.*
CV. Du sépulcre de Crescence, à Paris 109
CVI. La bienheureuse Radegonde de Poitiers 113
CVII. L'évêque Tétricus 119
CVIII. L'évêque saint Orientius .... *id.*
CIX. La vierge Quiteria .... *id.*
CX. Saint Paulin, évêque de Nole .... *id.*
CXI. Du marchand qui refusa de faire l'aumône 125
CXII. D'un autre qui falsifiait le vin .... *id.*

VIES DES PÈRES.

Préface 133
I. Les abbés Lupicin et Romain 135

Chap. Pages.
II. Saint Allyre, évêque de Clermont 151
III. Saint Abraham, abbé 165
IV. Saint Quintien, évêque de Rodez 171
V. Saint Portien, abbé 183
VI. Saint Gall, évêque de Clermont 191
VII. Saint Grégoire, évêque de Langres 213
VIII. Saint Nizier, évêque de Lyon 225
IX. Saint Patrocle, reclus 257
X. Saint Friard, reclus 269
XI. Saint Calupan, reclus 281
XII. Saint Émilien et saint Brachion 289
XIII. Saint Lupicin 301
XIV. Saint Mars, abbé 309
XV. Saint Senoch, abbé 321
XVI. Saint Venant, abbé 331
XVII. Saint Nizier, évêque de Trèves 341
XVIII. Saint Ours et saint Leubasse, abbés 361
XIX. De Monegunde, religieuse 371
XX. Saint Liphard, reclus à Marmoutier près Tours 389

FRAGMENTS D'UN COMMENTAIRE SUR LES PSAUMES 401

ÉCLAIRCISSEMENTS ET OBSERVATIONS 411

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rue de Fleurus, 9



VOLUME 4




SIGILLUM COLLEGII COLUMBIAE NOVI EBORACI.
IN LUMINE TUO VIDEBIMUS LUMEN

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

ALIAQUE

OPERA MINORA

LES LIVRES DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

TOME IV

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LES LIVRES
DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

revus et collationnés sur de nouveaux Manuscrits

ET TRADUITS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR H. L. BORDIER

TOME QUATRIÈME



A PARIS
CHEZ JULES RENOUARD ET Cie
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6
M DCCC LXIV

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 4. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun ouvrage ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition de : Les Livres des Miracles, *préparée par* M. H. L. Bordier, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 *décembre* 1864.

Signé : Jules MARION.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

DU

COURS DES ÉTOILES

ET DE LA MANIERE DE LES OBSERVER POUR ACCOMPLIR L'OFFICE DIVIN;

PAR

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS.

En terminant son Histoire ecclésiastique des Francs (Livre X, ch. xxxi, § 19) Grégoire de Tours se complut à faire une récapitulation des travaux de son ministère et des œuvres de sa plume. Il énumère ainsi ces dernières : « J'ai « écrit dix livres d'Histoires; sept livres de Miracles; j'ai fait « un livre de Commentaires sur les psaumes; j'ai aussi com- « posé un livre sur les offices ecclésiastiques (*De cursibus* « *ecclesiasticis librum unum condidi*). » On a cru jusqu'à ces dernières années, comme dom Ruinart (*præfatio*, § 72) que celui de ces écrits par lequel l'auteur termine sa récapitulation était entièrement perdu. L'érudition allemande a récemment démenti cette opinion. Un philologue de Breslau, M. le professeur Frédéric Haase, a eu le bonheur et le talent de découvrir ce traité dans un manuscrit du VIII[e] siècle conservé à la bibliothèque de Bamberg et en a fait l'objet d'une publication qui a paru il y a dix ans sous ce titre :

S. Georgii Florentii Gregorii Turonensis episcopi *Liber ineditus de cursu stellarum ratio qualiter ad officium*

implendum debeat observari, sive de cursibus ecclesiasticis nunc primum edidit, recensuit, vindicavit Frid. Haase philosophiæ doctor, antiquarum litterarum et eloquentiæ professor ordinarius. Adjectæ sunt stellarum figuræ et scripturæ specimen e codice Bambergensi. *Vratislaviæ* venumdant Jos. Max et socii; MDCCCLIII. — (52 pages in-4.).

Le manuscrit de Bamberg d'où provient cette découverte (coté HJ. IV. 15) est un recueil in-4° de 103 feuillets renfermant divers écrits de Cassiodore, d'Isidore de Séville et d'autres auteurs du moyen âge. Entre le v° du f° 75 où s'arrête un traité de métrique par Mallius Theodorus et celui du f° 82 où commence le *De rerum natura* par saint Isidore, se trouve l'opuscule de Grégoire qui occupe ainsi quatorze pages et commence par un titre (In Christi nomine incipit de cursu etc.) en lettres capitales tracées au vermillon.

Il ne porte pas de nom d'auteur, mais il est certainement l'œuvre du saint évêque de Tours : M. Haase l'a surabondamment prouvé, d'abord en faisant remarquer la conformité du titre qu'il porte avec celui de ce livre, de peu d'étendue, *librum unum*, visé à la fin de l'*Histoire des Francs;* puis en signalant le passage où l'opuscule du manuscrit de Bamberg parle et de l'Auvergne et du roi Sigebert et de la funeste influence des comètes, comme Grégoire seul à notre connaissance en pouvait parler et comme on le voit en parler en effet aux chapitres xxxi et lii du livre IV de son *Histoire*. Enfin le docte éditeur a surtout complété la démonstration en faisant ressortir, soit dans sa préface soit dans des notes placées en appendice, les nombreuses locutions, barbares pour la plupart, qui se retrouvent identiquement dans ce texte comme dans les autres ouvrages de Grégoire, et qui à elles seules suffiraient pour faire reconnaître sa main. Le seul endroit où l'identité nous semble cesser est à la fin de l'opuscule, lorsqu'il s'arrête brusquement à une observation touchant les offices nocturnes du mois d'août, tandis qu'une habitude dont Grégoire ne se départit jamais est de terminer ses moindres chapitres par

une conclusion morale ou par une invocation de sa piété chrétienne. Il est probable que le scribe auquel on doit le manuscrit de Bamberg aura fait omission de la fin.

Il existe un moyen de vérifier ce fait, comme aussi de soumettre tout le texte de Bamberg au précieux contrôle d'un second manuscrit du traité *De cursibus ecclesiasticis*. On en conserve en effet un second manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Malheureusement plusieurs années de demandes et d'attente n'ont pas suffi jusqu'à présent à nous le faire retrouver. La preuve de son existence est fournie par le cardinal Angelo Mai qui en a cité deux passages dans l'une de ses publications, sans savoir que ces passages appartenaient à Grégoire de Tours et sans spécifier le manuscrit auquel il les empruntait. Ce fait ne fut connu de M. Haase qu'après l'achèvement de son travail, comme le montre la lettre suivante adressée à la société de l'Histoire de France; lettre aussi élégante par la courtoisie que par le langage, et qu'à ce titre seul nous placerions ici avec plaisir, si d'ailleurs elle ne contenait le renseignement dont il vient d'être parlé.

Frid. Haase, prof. Vratislaviensis, S. P. D. illustrissimæ societati ad explorandam historiam Francogallicam Parisiis constitutæ.

« Postquam ex iis, quæ mense julio superioris anni, in « Athenæo Francogallico, pag. 578, de utilissimis vestris « et omni laude dignis studiis relata sunt, his demum « diebus intellexi suscepisse vos, viri illustrissimi, edendo- « rum Gregorii Turon. operum curam necessariam plane « vestrisque studiis dignissimam, et gavisus sum magno- « pere præclaro isto consilio et cupio vehementer, ut quod « sapientissime constituistis felicissime ad finem perdu- « catur; est enim res illa talis ut pariter et historicis et « philologis cordi esse debeat. Quamobrem ego qui nu- « per Gregorii librum diu desideratum et pro amisso habi-

« tum de Cursibus ecclesiasticis primus in lucem reduxi, « mittendum vobis ejus libri exemplum existimavi, non « quod ambitiose meam vobis operam ingerere velim, sed « quod nullam adhuc in diurnis vestris inventi libri men- « tionem fieri vidi nec solent fere academica nostra pro- « grammata nisi in Germania innotescere; vos autem credo « ægre laturos fuisse si scriptoris clarissimi et historiæ « vestræ parentis quamvis exiguæ reliquiæ curam vestram « effugerent, sicuti ego ægre fero, quod cum muneris mei « rationibus coactus librum festinanter ederem, non anim- « adverti parvam ejus particulam sine auctoris nomine jam « olim esse ab A. Majo editam in Collect. Vatic. tom. III, « p. 239. Si vero serum vobis et supervacaneum acciderit « hoc meum officium, tribuatis id velim magnæ meæ erga « societatem vestram observantiæ, cujus ego cum omnia « studia plurimi facio, tum hæc maxime et laudo summo- « pere et cupide expecto quæ in Gregorium Turonensem « conferre statuistis. Valete. »

« Dabam Vratislaviæ d. XXIV m. Febr. a. MDCCCLVI. »

On trouve en effet dans le tome III de la *Collectio Vaticana*[1] la note ci-dessous qui termine une série de chapitres intitulée *Sermons ariens*[2] et dans laquelle le lecteur reconnaîtra le passage du texte même de Grégoire imprimé ci-après page 15, §§ 30 à 32.

Il aurait été d'un grand intérêt pour notre édition de collationner ce texte avec celui de M. Haase. Malheureusement le cardinal Mai n'a pas donné, on le voit dans sa note, l'indication du manuscrit auquel il en a emprunté la substance, et les recherches que nous avons tentées à la bibliothèque du Vatican pour le retrouver, bien que patronées par l'amitié de M. Léon Renier et de M. Léopold Delisle, n'ont point eu de succès. Le successeur du savant cardinal, M. le chevalier de Rossi, a bien voulu s'en occuper lui-même avec activité et visiter dans ce but une quantité de recueils des *Mirabilia* ou des *Miracula mundi* sans pouvoir retrouver le traité de Grégoire. « Je désespère, dit-il enfin, de le trouver par des recherches directes; peut-être le hasard me le fera-t-il un jour tomber sous la main. »

Contentons-nous donc d'espérer les faveurs du hasard qui souvent, en effet, nous donne plus qu'un travail persévérant.

Une décision spéciale du Conseil de la société de l'His-

---

(1) *Scriptorum veterum nova Collectio e Vaticanis codicibus, edita ab Angelo Maio*, tom. III. Romæ, 1828. (2e partie du vol., p. 239.)

(2) *Sermonum Arrianorum fragmenta antiquissima*, pp. 208 ad 239. — « Quoniam in meis ad Arriana fragmenta scholiis Hilario Pictaviensi plurimum usus sum, venit mihi in mentem Hilarii alterius Arelatensis cujus deperditos de fonte ardente versus memorat biographus ejus antiquus (apud Quesnel, op. S. Leon., t. I, p. 367), ego autem nuper legebam in Vaticano codice satis vetere, ubi opusculum quoddam scribitur de mundi miraculis. Immo ante Hilarii versus fragmentum legitur ex deperdita item Julii Titiani (qui sub Commodo vixit) chorographia, quam Servius ad Æneid. IV, 43, laudat. In eodem opusculo phœnix quoque Lactantii citatur et Berosus in Babylonicis. Verum his omissis, tractum illum recitabo, qui J. Titiani Hilariique fragmenta nobis exhibet.

« *Quartum miraculum Æthna, cujus montis meminit et ille Julius Titianus his verbis dicens :* « Montes maximi in Sicilia IIII, Erycus, Nebro- « des, Neptunus et Æthna : quem videns sæpius flammas e vertice vol- « vere, sentire orbis prope fide credentium (*locus corruptus*) : quamquam « id cum primo Romæ nuntiatum est arsisse, et hoc jam in monstris « procuratum est. » *Quintum est de fonte Gratianopolitano, de quo simul et latex manet et ignis. Nam vides e nymphis flammas supervolare, hauris aquam de medio fonte; curris, bibis, nec incenderis; portas nec ab igne comprehenderis. Quod si cereum vel tædas admoveas, protinus ut flammas attigerunt, comprehenduntur. Manum quoque si mittas, non crematur. Hinc Hilarius quidem ait :*

Si vere exurunt ignes, cur vivitis undæ?
Si vero extinguunt undæ, cur vivitis ignes?
Lympharum in gremiis inimicus conditur ignis :
Communesque ortus imperat alta manus. Et reliqua.

Non retulit reliquos versus auctor opusculi cujus aetas (sæc. VI) inde argui potest, quod in eo memoratur Sigeberti (primi) regis obitus veluti ejus temporis eventus. »

toire de France a autorisé l'éditeur à supprimer la traduction qu'il avait préparée du *De cursu stellarum*. Il a été reconnu que ce traité est trop technique, et vers la fin trop obscur, pour qu'une traduction en soit utile. Nous l'avons remplacée par un sommaire assez ample, auquel on peut joindre l'analyse que nous avons donnée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1855, p. 124.

SOMMAIRE.

§ 1. La plupart des philosophes ont décrit sept merveilles du monde. J'en énumérerai sept aussi; mais non pas toutes les mêmes. — 2. La première est l'Arche de Noé. — 3. La seconde est Babylone; — 4. et ses remparts. — 5. La troisième est le Temple de Salomon; — 6. ses portiques; — 7. son autel; — 8. ses chérubins; — 9. ses sculptures et son pavé; — 10 et 11, ses portes. — 12. La quatrième est le tombeau du roi de Perse. — 13. La cinquième est le Colosse de Rhodes. — 14. La sixième le Théâtre d'Héraclée. — 15 et 16. La septième le Phare d'Alexandrie. — 17. Ces merveilles sont toutes de fabrication humaine et exposées à une ruine inévitable par l'effet du temps. — 18. D'autres, au contraire, ont pour but de montrer la puissance de Dieu, comme le soleil, la lune, les étoiles, le phénix, ou de signaler aux pécheurs le feu de l'enfer comme l'Etna et la fontaine de Grenoble : ces merveilles-là ne périront jamais jusqu'à ce que le Seigneur ordonne la dissolution de ce monde. — 19. La première d'entre elles est le flux et le reflux de la mer. — 20. La seconde est la fructification des germes végétaux déposés dans la terre; — 21. que saint Paul compare à la résurrection de notre corps; — 22. et qui, je le crois, en est en effet le symbole. — 23 à 27. La troisième est le phénix, qui se brûle lui-même sur son nid et renaît de ses cendres; — 28. représentation frappante de la résurrection qui attend nos corps. — 29, 30. La quatrième est l'Etna. — 31. La cinquième est la fontaine enflammée de Grenoble, qui ne brûle pas la main et qui allume les cierges et les torches. — 32. Un certain Hilaire a composé des vers à ce sujet; — 33. lequel montre bien que les flammes éternelles épargnent notre corps pour le consumer après le jugement, s'il s'est livré au péché. — 34. La sixième est le cours fécondant du soleil. — 35. La septième est la lune, que nous voyons croître et décroître, puis les étoiles qui, levées à l'orient s'abaissent à l'occident, dont les unes voisines du nord tournent circulairement au lieu de suivre un chemin rectiligne, tandis que les autres apparaissent vers le milieu du ciel; elles se voient les unes toute l'année, les autres quelques mois seulement. — 36. Avec

la permission de Dieu, je veux rendre compte du cours de ces astres à ceux qui l'ignorent, autant, du moins, que la connaissance en est parvenue jusqu'à moi; mais je laisserai de côté les dénominations que leur ont données Virgile et les autres poëtes, les appelant seulement des noms reçus dans notre usage rustique, ou de ceux que suggère la disposition même des étoiles, comme la Croix, la Faux et autres termes. — 37. Dans ces lignes, en effet, je n'enseigne pas la science et n'ai pas dessein de sonder l'avenir; mais je montre comment le cours d'un jour doit être logiquement rempli par les louanges du Seigneur, c'est-à-dire à quelles heures celui qui désire suivre avec soin le service de Dieu doit se lever la nuit pour prier. — 38. Du cours du soleil. — 39. Nombre d'heures pendant lesquelles il se montre dans chaque mois. — 40. Cours de la lune et nombre d'heures pendant lesquelles elle se montre chacune des nuits du mois. — 41. La lune suit en été le même chemin que le soleil durant l'hiver et réciproquement. — 42. Voici le cours des étoiles, pour lequel j'ai cru devoir, en outre, dessiner en rouge les endroits du ciel que je veux indiquer. D'abord, la Rubiole (*Arcturus*), précédée d'une autre étoile plus petite. — 43. Le Sigma ou Stibadion (*Couronne boréale*). — 44. L'Oméga (*partie de la Lyre*). — 45. La Grande-Croix (*le Cygne*). — 46. L'Alpha ou Petite-Croix (*Dauphin* ou *Alpha*). — 47. Le Trion (*Aigle*); — 48. dont une étoile est plus grande que les autres. — 49. Le Signe du Christ ou Couronne. — 50. Le Serpent (*Gémeaux*). — 51. La Masse ou les Pléiades, ou plutôt encore la Grappe (*Pléiades*). — 52. Le Support de la Masse (*probablement les Hyades*). — 53. La Faux (*probablement Orion*). — 54. Les deux étoiles qui suivent la Faux (*probablement le Petit-Chien*). — 55. Le Quine (*Grand-Chien*). — 56. La constellation que les paysans nomment le Chariot (*Grande-Ourse*), et que les savants appellent Septentrion, à cause des sept étoiles dont elle se compose. De là vient que quelques-uns donnent le même nom à la région où elle se trouve et que nous appelons Aquilon. — 57. Elles restent de ce côté du ciel en tout temps. — 58. L'étoile que divers savants nomment la Comète. Elle se montre, non pas en tout temps, mais plutôt à la mort d'un roi, ou lors d'un désastre dans le pays. Lorsque sa tête chevelue apparaît avec un éclatant diadème, c'est l'annonce d'un trépas royal; si elle semble, au contraire, armée d'une épée rutilante et que sa chevelure soit éparse dans l'obscurité, c'est du pays qu'elle présage la ruine. — 59. Ainsi, avant la peste qui ravagea l'Auvergne, on la vit suspendue une année entière au-dessus de cette contrée et avant la mort du roi Sigebert, une comète chevelue fut aperçue de beaucoup de monde. — 60. Après avoir indiqué le cours des principales étoiles, l'auteur passe à l'explication des signes par lesquels la dévotion révèle aux fidèles le moment de se lever pour le service de Dieu. Si quelqu'un le critique de ce qu'il ne commence pas au mois de mars, ou au jour de Noël, il saura que c'est parce que la constellation qu'on observe au mois de mars est née dans un autre mois. —

61. Au mois de septembre donc naît la brillante étoile ci-dessus mentionnée sous le nom de Rubiole, avec la petite qu'elle a auprès d'elle et qui la précède; indication des psaumes à chanter au lever de cette étoile, puis au moment où la Faux est arrivée à la même place où se trouve le soleil pendant le jour, quand il marque la cinquième heure; enfin, à l'heure où apparaît la constellation de la Grappe. — 62. Indications analogues pour le mois d'octobre; — 63. pour novembre; — 64 et 65. pour décembre; — 66. pour janvier; — 67. pour février; — 68. pour mars; — 69. pour avril; — 70. pour mai; — 71. pour juin; — 72. pour juillet; — 73. pour août.

In Christi nomine incipit de cursu stellarum ratio qualiter ad officium implendum debeat observari.

1 Plerique philosophorum dum studiis litterarum vacant quasi plus ceteris septem scripserunt miracula, ex quibus mihi quaedam praetermittere et alia plus admiranda libuit memorare, quorum haec habentur vel formae vel opera.

2 PRIMUM ergo miraculum ponimus Noe arcam, quae domini ore qualis fieret, est mandata; cujus longitudo quinquaginta, altitudo triginta cubitorum est habita; quam arcam bicameratam et tricameratam legimus, cujus omne opus in cubito consummatum est. Fenestram sive ostium a latere habuit. In ea enim de omnibus volatilibus caeli ac bestiis terrae sive reptilibus, cum hominibus octo, ad reparationem mundi per inluviem cataclysmi, genera reservata sunt.

3 SECUNDUM ponimus Babyloniam cujus, juxta Orosium, haec positio : « In campi planitie undique conspicua, natura loci laetissima, castrorum facie et moenibus paribus per quadrum disposita; murorum ejus vix credibilis relatu firmitas et magnitudo, id

est latitudine cubitorum L, altitudine quater tantum. ceterum ambitus eius CCCC^{tis} LXX stadiis circumvenitur; murus coctili e lapide adque infuso bitumine conpactus; fossa extrinsecus lata patens vice amnis
circumfluit; a fronte murorum centum portae aereae; 4
ipsa autem longitudo in consummatione pinnarum, utroque latere habitaculis defensorum aeque dispositis, media intercapedine vicinas quadrigas capit; domus intrinsecus quatergerminae, habitationes minaci proceritate mirabiles. » Haec prima post humani generis reparationem a Nebroth gigante condita est.

TERTIUM est templum Salomonis, quod non tantum in magnitudine fabricae, quantum in ornamentis miraculum fuit. Aedificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis a pavimento domus usque ad summitatem parietum et usque ad laquearia, operuitque lignis intrinsecus et texuit pavimentum domus tabulis abiegnis, aedificavitque XX cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina a pavi-
mento usque ad superiora; et fecit interiorem domum 6
oraculi in sancto sanctorum. Porticorum XL cubitorum erat ipsius templi pro foribus oraculi, et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas et juncturas suas fabricatas et celaturas eminentes; omnia cedrinis tabulis vestiebantur, nec omnino
lapides apparere poterant in pariete. Oraculum autem 7
in medio domus interius fecerat, ut poneret ibi archam federis domini. Porro autem oraculum habebat XX cubitos longitudinis et viginti cubitos latitudinis, operuitque illud adque vestivit auro purissimo;

set et altare vestivit cedro; domum quoque ante al-
tare operuit auro purissimo et adfixit laminas clavis
aureis nihilque erat in templo, quod non auro tege-
retur; et totum altare oraculi texit auro. Et fecit in
8 oraculo duo cherubin de lignis olivarum, decem cu-
bitorum altitudinis; quinque cubitorum ala cherubin
una, id est decem cubitos habentes a summitate alae
usque ad alae alterius summitatem; decem quoque
cubitorum erat cherubin secundum mensuram pa-
rietum; posuitque cherubin in medio templi interioris
texitque eos auro. Et omnes parietes per circuitum
9 scalpsit variis caelaturis et turno, et fecit in eis che-
rubin et palmas et picturas varias quasi prominentes
de pariete et egredientes; set et pavimentum domus
10 texit auro intrinsecus et extrinsecus. Et in ingressu ora-
culi fecit ostiola de lignis olivarum; postes quadran-
gulorum quinque et duo ostia de lignis olivarum; et
11 scalpsit in eis picturas cherubin et palmarum species
et anaglypha valde prominentia et texit ea auro.
fecitque introitu templi postes de lignis olivarum qua-
drangulatos et duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus;
utrumque ostium duplex erat et se invicem tenens
operiebatur, et scalpsit cherubin et palmas et cela-
turas valde eminentes. Multa quidem et alia inibi fe-
cit admirabilia, quae prosequi longum videtur.

12 QUARTUM est sepulchrum regis Persici ex uno
lapide amethysto cavatum miroque opere sculptum
ac interrasile et extrinsecus habens effigies homi-
num, bestiarum seu avium foris prominentes; arbo-
res quoque sculptas habet cum foliis et pomis opere
celato.

QUINTUM est statua colossi Rhodo insulae collo- 13
cata ex aere fusile, cujus tam inmensa est altitudo, ut
vix lapidem capiti ejus aliquis possit jacere. Ferunt
quoque multi per tibiam ejus usque ad capud homi-
nem posse ascendere, si aditum unde ingrederetur ha-
beret; adserunt etiam capud hujus statuae recipere
posse tritici choros duos et viginti.

SEXTUM est theatrum quod in Heraclea habetur, 14
ex uno monte factum, ita ut omne ex uno latere sit
expletum, tam extrinsecus parietes quam intrinsecus
arcus, fovea, gradus, sedilia; et omne opus ejus ex
lapide uno conpletum est; est autem marmore Hera-
cleo vestitum.

SEPTIMUM pharus Alexandrina, quae super quat- 15
tuor mirae magnitudinis cancros constructa habetur;
nec enim hi parvi esse poterant, qui tam inmensum
sustinent vel altitudinis vel latitudinis pondus; nam
ferunt super unum quemque brachium cancri si homo
extensus jaceat, eum operire non possit. Pharus au- 16
tem ista datis de publico paleis nocte succenditur,
scilicet ut nocturno tempore errantes nautae vento
vel imbre si stellas videre non potuerint, sciant qua
parte dirigant vela.

Set ista, licet quaepiam jussione dei, quaepiam au- 17
tem adinventione humana constructa sint, ab homini-
bus tamen constant esse fundata, ideoque et quaedam
deruerunt, quaedam autem ruinae sunt proxima; nam
sunt alia, quae ipse omnipotens deus noster proprio
opere in hoc mundo vel per dies singulos renovat, vel
post transactum anni curriculum repraesentat, quae

et in locupletatione ostenduntur muneris, ut est commotio oceani et fructus terrae; alia vero in osten-
18 sione proferuntur virtutis, ut est sol, luna, stellae, phoenix; et quaedam ex his peccatores arguunt et ignem infernalem figurant, ut est Aetna, fons Gratianopolitanus. Haec sunt enim miracula, quae nulla aetate senescunt, nullo occasu occidunt, nulla labe minuuntur, nisi cum dominus mundum dissolvi praeceperit.

19 PRIMUM est ergo omnium maris oceani commotio, in qua ita per dies singulos dilatatur, ut accedens oram litoris repleat rursumque recedens siccum praebeat iter; tunc populis per humum aridam gradientibus piscium sive diversorum leguminum multitudo copiosa collegitur. Hoc primum miraculum deus humano generi praeparavit, quod et admiratione praeclarum sit et congruum servituti.

20 SECUNDUM est simile huic, de granis scilicet frugum et de fructibus arborum, cum jacta terrae semina et sulcis operta, adveniente aestate eriguntur in culmina ornataque comis et spicis lacteo intrinsecus adipe saginantur, quae dominus spiritalis doctrinae sator de profectu verborum suorum, quae in populos jaciebat, parabolice commutavit dicens : « sic est verbum dei quemadmodum si jactet homo semen et exurgat nocte et die ; ultro enim terra fructificat, primum herbam, deinde spicam, deinde plenum gra-
21 num in spica. » Paulus autem apostolus de resurrectione hanc rationem figuravit, dicens : « quod seminas, non vivificatur nisi prius moriatur » ; « sic

est, inquit, et resurrectio mortuorum : seminatur in infirmitate, surgit in virtute », et cetera. Aequa est enim et arborum natura, quae ut puto ipsam resur- 22
rectionem signat, cum in hieme nudatae foliis tamquam mortui habentur, verno vero tempore ornantur foliis, decorantur floribus, pomisque aestate replentur. Quod miraculum quamquam hac utatur similitudine, adpraesens tamen beneficium populis praestat, ut cognoscat homo ab illo se accipere victum, qui eum creavit ex nihilo.

TERTIUM est quod de phoenice Lactantius refert : 23
magna est, ait, corpore et decora plumis unguibus que et oculis, quae alterius avis non est juncta consortio nec vincta conjugio; nam et nescire homines manifestum est cujus sit generis, masculus an femina sive 24
neutrum. Haec postquam mille transierit annos, petit locum omnibus locis mundanis celsitudine praeminentem, in quo habetur lucus viridi coma verno hibernoque perdurans, in cujus medium fons est magnus et ubertate profluus et lenitate praeclarus; hujus in litore arbor nobilis reliquas luci arbores proceritate praecellens; in hujus arboris vertice haec avis de diversis pigmentorum generibus construit sibi « seu ni- 25
dum sive sepulchrum », insedensque in medio ejus ore odoramenta adtrahit seque ex his tegit; tunc diversis modulis incipit cantos effundere suaves ac de nido exiliens aquarum se undis inmergit; quod cum ter quaterque repetierit, ascendit iterum super nidum ad- 26
trahitque denuo super se odoramenta, quae detulit; emicante autem sole primum ei jubar infert ignem adprehensumque nidum tota integre concrematur;

tunc pulvis exustus ad se collegitur et in unam massam
quasi in ovi specie conglobatur; ac exinde iterum
27 surgens resumta vita nutritur, nec cuiquam homini,
dum inplumis est, pascere cura est : tantum celesti
rore nutrita ad pristinam speciem revocatur et ipsius
figurae eisdem plumis eodemque colore reparata pro-
28 greditur, ut prius fuerat ante mortem. Quod mira-
culum resurrectionem humanam valde figurat et os-
tendit, qualiter homo luteus redactus in pulvere, sit
iterum de ipsis favillis tuba canente resuscitandus.

29 QUARTUM est Aetna mons Siciliae insulae datus, qui vivis ardoribus exaestuat flammasque evomit validas ac terribiliter praedictae regionis accolis ignea cotidie sulphora eructuat, de quo Publius Mantuanus in tertio Aeneidum libro ita ait :

« Portus ab accessu ventorum inmotus et ingens
ipse set horrificis juxta tonat Aetna ruinis
interdumque atram prorumpit ad aethera nubem,
turbine fumantem piceo et candente favilla,
adtollitque globos flammarum et sidera lambit. »

30 Set et si qua in foraminibus, unde haec egrediuntur flammae, injecta fuerint, mox evometur. Meminit et hujus montis et ille Iulius Titianus his verbis dicens : « Montes maximi in Sicilia quattuor, Erycus, Nebrodes, Neptunius et Aetna, quem videns saepius flammas e vertice volvere, idque sentire[1] orbis prope

(1) Locus corruptus. Ex imagine ad calcem Haasii delineata (fac-simile) legendum videtur : *Propter fidem* credentium. G. Hermannus non timidus proposuit : *Idque Centuriporum urbis pro-*

finem credentium, quamquam id cum primum Romae nuntiatum est arsisse Aetnam, in monstris procuratum est. »

QUINTUM est de fontibus Gratianopolitanis, de 31
quibus simul et latex manat et ignis; nam videas lim-
phis flammas supervolare; hauris aquam de medio
foci nec ureris; bibis nec incenderis; portas nec ab
igne comprehenderis; quod si cereum vel tedas ad-
moveas, protinus ut flammas attigerint, conprehen-
duntur; manum quoque si inicias, non crematur. 32
Hinc Hilarius quidam ait :

« Si vere exurunt ignes, cur vivitis undae?
Si vere extingunt undae, cur vivitis ignes?
Limpharum in gremiis, inimicos condidit ignes
Communesque ortus imperat alta manus. » et reliqua.

O admirable potentiae divinae mysterium! una vena 33
fontis et ignes producit et latices, scilicet ut cognoscant omnes dominationi ejus et refrigerium gloriosae vitae et judicium aeternae mortis adsistere, intellegantque incendiis licentiam esse non datam ad nocendum corpus humanum, quod post judicium si peccato obnoxium fuerit, accepturi erunt perpetualiter exurendum.

SEXTUM est illud, quod licet ante ista dei opere 34
fuerit conditum, tamen pro ratione hujus rei locatur

pinquæ fide credendum, Centorba urbe pro Centuriporum excogitanda. — Cf. supra, pag. 4, n. 2.

extremum, hoc est, quod de solis officio creator omnium deus praecepit celebrari; nam non sine grandi admiratione cernitur, quod ipse sol omnibus diebus quasi famulans mundo ingerit lumen, quod orientem occidentemque perlustrat, quod calore suo terras fecundans fruges gignere facit.

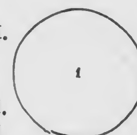
35 SEPTIMUM est miraculum, qualiter luna in ter quinis diebus vel crescat ad integritatem vel ad exiguitatem minuatur. Admiramur et illud, quod stellae oriente ortae decedunt occidenti et quaedam ex his in medio caeli apparentes, quaedam aquiloni propinquantes in circuitu rotentur nec rectam faciant viam, et quaepiam toto videantur anno, quaepiam menses, in quibus appareant, habeant definitos. De quo cursu, si deus jubeat, velim de quanto expe-
36 rimentum accepi, rationem nescientibus dare. Set nomina, quae his vel Maro vel reliqui indiderunt poetae postpono, tantum ea vocabula nuncupans, quae vel usitate rusticitas nostra vocat vel ipsorum
37 signaculorum expremit ordo, ut est crux, falcis vel reliqua signa : quia non ego in his mathesim doceo neque futura perscrutare praemoneo, set qualiter cursus in dei laudibus rationabiliter impleatur exhortor, vel quibus horis qui in hoc officio adtente versari cupit, debeat nocte consurgere vel dominum deprecare.

38 SOLIS AUTEM HAEC RATIO, qualiter aut quantis horis in singulis luceat mensibus; et quamquam omni tempore horae duodecim conputentur, non tamen aequalem habent mensuram; si vero aequalem vis

tenere mensuram, erunt, ut diximus, in diebus longis horae XV. 39

Lucet igitur :

mense januario horas X.
mense februario horas XI.
mense martio horas XI·
mense julio horas XIIII.
mense augusto horas XIII.
mense septembre horas XII.



mense aprile horas XIII.
mense maio horas XIIII.
mense junio horas XV.
mense octubre horas XI.
mense novembre horas X.
mense decembre horas VIIII·

LUNAE AUTEM RATIO HAEC EST : 40

				XV.	XII
prima lucet	ς	VIII	VI	XVI.	XI
II	Iς	VIIII	VIIς	XVII	X
III	II	X	VIII	XVIII.	VIIIIς
IIII	III	XI	VIII·ς	XVIIII·	VIIIς
V.	IIII	XII	VIIII·ς	XX·	VIII·
VI	V	XIII	X·	XXI·	VII·ς
VII	Vς	XIIII	XI·	XXII·	VI·
XXIII	Vς	XXVI	III	XXVIII	Iς
XXIIII	V	XXVII	II	XXVIIII	.·.
XXV	IIII			XXX	latet.

2

Illud autem sciendum est, quod luna in aestate, 41
quando noctes breviores sunt, illum currit tramitem quem sol in hieme tenet; hieme vero in prolixioribus noctibus illum ordinem tenet, quem sol in aestate percurrit.

(1) Solis hic faciem depictam habet codex bambergensis, in modum cujusdam barbati, prorsus que barbari viri, cujus caput duodecim acuti radii circumcingunt.

(2) Orbiculus alter in quo muliebris quidam vultus apparet, præcedentis hominis ad instar, id est rudissimo penicillo delineatus.

42 STELLARUM QUOQUE CURSUS hoc modo est observandus, quem etiam fucis colorum credidi pingendum in singulis locis[1].

Haec stella in septembre oritur et matutino apparet, quae a quibusdam rubeola vocatur, tamen prius [in] initio apparet noctis et sic iterum oritur mane; ergo lucet in septembre hora I, in octubre horas II, in novembre III, in decembre et in januario VIII, in februario VIII, in martio VII, in aprile VI, in junio IIII, in julio III, in augusto II. Set primum ut diximus, oritur; habet tamen aliam minorem,
43 quae praecedit.



Haec stellae symma, id est stefadium vocantur a quibusdam; egrediente octubre cum primo sero appareant, occidunt tamen et mane oriuntur, lucent [que] horas II; in novembre jam apparent in initio noctis, set mane oriuntur, lucent [que] horas IIII; in decembre horas VI, in januario VIIII, in februario

(1) Stellarum figurae in codice Bambergensi rubro pictæ sunt, apparentibus tamen saepe atramenti vestigiis quo primum delineatæ erant. De usu vocis (*fuci colorum*), vid. Gregorii *hist. Francor.*, l. II, c. XVII initio : *Quam* (basilicam) *cum fucis colorum adornare vellet*, et de *Glor. mart.* I, LXV. (Haasius.)

VIII, in martio VII, in aprile VI, in maio V, in junio IIII, in julio III; in augusto mane parum, sero plus.

 44

Has stellas ω vocitamus, quia eum significant et secuntur priores, praecedunt vero crucem majorem.

 45

Haec stellae crux major, quae ad orientem jacens apparet pro eo quod in primordio mundi jacuerit, id est inter prophetas patriarchasque pronuntiata quieverit, ad occidentem vero erecta apparet, scilicet quod ad suscipiendum dominum in occiduo mundi esset tempore erigenda.

 46

Has stellas quidam crucem minorem dicunt, quidam autem alfam vocant pro eo quod ad sinistram crucis majoris sunt et propter duas minores, quae deorsum apparent, quas praecedit trion.

 47

Haec stellae vocantur trion. Stellae ergo, quas ω significare diximus, hoc mense decembre in initio

noctis apparent, occidunt et mane oriuntur; lucent horas III, in januario horas IIII, in februario horas V, in martio VI, in apri. VII, in maio VIIII, in junio X; jam in julio primo sero quasi in hora V, apparent, lucent horas IIII; in augusto lucent VII, in septembrio V, in octobrio IIII, in novembre III.
48 Habent tamen unam ceteris clariorem, sicut supra indicavimus; crux vero istas sequitur quasi post unius horae spacium; illae vero quae alfam significant, istas post alterius horae spacium prosecuntur, de quibus scribere non est necesse per singula; tramitem vero ipsum tenent quem sol mense junio.

49 

Has stellas signum Christi vocant, quia ipsum signant, set habent unam clariorem. In aprile mense primum apparent mane, lucent horas II, maio III, junio V, julio VI; in augusto primo sero apparent, lucent tota nocte, in septembrio horas VII, in octubrio VII, in novembrio VI, in decembrio V, in januario IIII, in februario III; a medio martii lucent horas II; tenent tamen superiorum viam; aprile tamen et maio primo sero apparent, occidunt, et mane oriuntur.

50 

Haec stellae a quibusdam anguis vocantur; in augusto primo mane apparent et lucent hora I, in sep-

tembrio horas III, in octubrio horas V, in novembrio VI, in decembrio VIII, in januario X, in februario VIII, in martio VII, in aprile V, in maio II; in junio julioque latere solent.

 51

Has stellas quidam massam vocant, nonnulli Pliadas[1], plerique vero butrionem; mense junio egrediente oriuntur et lucent mane horam I, in julio horas III, in augusto horas IIII, in septembrio horas VI, in octubrio horas VII, in novembrio VIII, in decembrio horas VIIII, in januario VIII, in februario horas VII, in martio horas III, in aprile hora una; in maio latent.

 52

Has stellas quidam massae feretrum vocant, quae superiores secuntur; oriuntur autem mense [in] julio medio; duabus tantum horis a superioribus discrepant; ipsum tamen viae tramitem tenent.

 53

Haec stellae kalendis augustis oriuntur primum,

(1) Pliades sunt multæ juges stellæ quas etiam botrum appellamus a multitudine stellarum. (Isid. Sev., *De natura rerum*, xxvi, 6.)

quas quidam falcem vocant; duas horas tardius a superioribus surgunt, quarum cursum ideo per singulos non descripsimus menses, quia sufficere arbitrati sumus dixisse a superioribus duarum spatio horarum esse disjunctas. Sciendum tamen, quod mense maio junioque et julio latent et cum ortae fuerint, ipsam viam, quam sol mense maio vel augusto pergit, tenent.

54 ★ ★

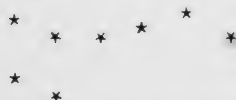
Istae vero stellae falcem secuntur, in hoc discrepantes, quod duabus tantum horis post tergum secuntur, ipsam tenentes viam, quam sol vel in septembre vel in aprile; lucent primo sero, set parum.

55



Haec stellae ad imam australem plagam surgunt, a tergo superiorum horae unius intervallo, quas quidam quinionem vocant, ipsam viam quam sol februario mense tenentes.

56



De his stellis, quas rustici plaustrum vocant, quid dicere possumus, cum non ut reliquae stellae oriuntur aut occidunt? set tamen quantum ex ipsis intellegimus, non silemus. A sapientibus septentrio vocatur propter numerum; unde et plaga illa, in qua habentur, a quibusdam ex eorum nomine vocitatur : nos
57 vero Aquilonem dicimus. Apparent ergo haec stellae

a parte aquilonis omni tempore. Cum in aestivo noctes fuerint breviores, istae humilius habentur et ad lucem thimonem ad occidentem faciunt; cum vero autumnum versus proficientes noctes crescere ceperint, et haec altiora continent caeli et sic usque diminutionem reiteratam noctium faciunt. Hoc tamen sciendum, quod in hieme adpropinquante luce thimonem vertit ad orientem; noscendum etiam est et illud, quod omnibus annis aequaliter oriuntur.



Haec stella cometes vocatur a plerisque peritis.
Non omni tempore, set maxime aut in obitu regis
aut in excidio apparet regionis. Qualiter ergo intelle- 58
gatur, haec est ratio : cum capud crinitum diademate
apparuerit fulgorans, regalem adnuntiat letum; si
autem gladium ferens, rutilans, cum nigrore sparse-
rit comas, patriae monstrat excidium; sic enim et 59
ante pestilentiam Arvernae regionis apparuit pendens per annum integrum super regionem illam. Quod enim has proferat tristitias, Prudentius cum de nativitatis dominicae stella prudenter dissereret, haec in hymno sanctae Epiphaniae ait :

« Tristis comita intercedat,
et sicut astrum, sibi
offeruerit vapore jam dei,
sublucendis tractu cadat. »

nam et priusquam Sigibertus rex obiit, crinita multis apparuit.

60 SCRIPSIMUS DE ORTIS VEL OCCASIBUS sive cursibus stellarum, pauca signa, quot arbitrati fuimus sufficere, praeponentes : nunc ea pandimus, qualiter ad officium dei observandum possit devotio humana consurgere; et forsitan detrahit aliquis, cur non a mense martio vel ab ipso nativitatis dominicae die sumpserimus exordium : noverit, quia stella, quae mense martio observatur, in alio oritur mense.

61 SEPTEMBER.

★

★

In mense septembre oritur ergo stella splendida, quam supra rubeolam diximus, aliam prope se habens minorem praecedentem; ergo quando in septembre oritur, si signum moveatur ad matutinos, quinque psalmos in dei laude concinere in antiphonis potes; jam vero si ad medium noctis vis signum caeleste requirere, falcem observa, et cum in hora diei quinta advenerit, surge; certe si vigiliam perpetim celebrare volueris, si consurgas, cum stellae apparent, quas bu-trionem superius vocitamus, explicias nocturnos cum galli cantu, octoginta psalmos in antiphonis, priusquam matutinos incipias, explicabis.

62 OCTUBER. In octubre vero falcis illa cum oritur, mediam noveris esse noctem; deinde celebratos nocturnos cum gallorum cantu, nonaginta in antiphonis concinere poteris psalmos; deinde adtende rubeolam, quae cum hora diei venerit secunda, si signum

ad matutinum moveas, decim poteris concinere psalmos.

NOVEMBER. Mense novembre jam prolixioribus 63
noctibus falcis hora noctis quinta oritur. Quod si sic consurgas, celebratos nocturnos gallique cantum, centum X psalmos psallere poteris. Rubeola vero cum hora tertia venerit, si signum sonet, duodecim nihilominus psalmos in antiphonis explicabis ad matutinos.

DECEMBER. Mense decembre falcis hora noctis 64
oritur quarta; si illa hora consurgas, dictis nocturnalibus hymnis vel galli cantu dupliciter, hoc LX in his duobus cursibus psalmis, quia ante dominicum natalem maturius consurgere debes, tunc relicum psalterium in antiphonis decantabis. Signum ad matutinos
si moveas cum oritur rubeola, XXX psalmos expedite 65
decantandum. Post eas oriuntur stellae, quas simam, id est stephadium diximus; deinde oriuntur in hoc mense stellae illae, quae crucem majorem praecedunt quas ω nominavimus, in quibus est una aliarum clarior ac lentior, quam commodius poteris observare.

★ ★
★
★
★ ★

IANUARIUS. Mense januario post dictos nocturnos 66
stellae istae oriuntur, inter quas, ut superius diximus, quae est clarior, observatur; si ad horam die tertiam

venerit, si matutinos incipias, XV psalmos poteris psallere.

67 FEBRUARIUS. Mense februario, quando oritur stella illa quam inter stellas superiores diximus clariorem, si nocturnos incipias, mediam esse intellegas noctem; cum stella ad horam diei quartam advenerit, si signum ad matutinos commoveatur, XII psalmos poteris explicare.

68 MARTIUS. Mense martio cum quadragesima advenerit, et maturius consurgere debes; quando stella est in hora II diei, si surgas, dicis nocturnos et galli cantum, quae dupliciter, ut superius diximus, hoc est in directis LX psalmos; quibus expeditis psallis in antiphonis XX psalmos et stella illa venit ad horam V diei; quod si sic inchoas matutinos, XXX decantatis cum antiphona psalmis lucescit.

69 APRILIS. Mense autem aprile si adhuc quadragesima est, similiter observabis quae praeterita; si tardius consurgere volueris, observabis stellam quam inter eas, quae signum Christi faciunt, diximus clariorem; quae cum orta fuerit, si signum commoveatur ad matutinos, octo psalmos poteris in antiphonis expedire.

70



MAIUS. Mense maio cum orta fuerit, nocturnos celebrabis cum galli cantu, expeditisque et reliquis cursibus cum ad horam tertiam venerit, si matutinos incipias, VII psalmos in antiphona explicabis.

IUNIUS. Mense junio cum surrexeris similiter, celebrabis, et cum in horam IIII.^{tam} venerit, matutinos incipiens V psalmos poteris decantare; VIII autem kalendarum juliarum stellae illae, quas butrionem vocitavimus, oriuntur, quas in sequentibus mensibus rectius observabis. 71

IULIUS. Mense vero julio potestatis tuae erit temperandum, quia noctes breviores habentur, si tota nocte vigiles, si media nocte consurgas; tamen cum stellae istae apparent, si signum sonet, sex psalmos expedis. 72

AUGUSTUS. Mense augusto cum haec stellae oriuntur, nocturnos reliquosque cursos adimple; dehinc cum ad horam tertiam diei venerint, si matutinos incipias, VII psalmos in antiphonis explicabis; quod si nocte tota vigilare volueris, totum psalterium decantabis. 73

* * *
* *
* *
*
*

ŒUVRES

ÉDITÉES SEULEMENT PAR GRÉGOIRE DE TOURS

OU A LUI ATTRIBUÉES.

Tous les écrits de Grégoire de Tours, que nous avons fait entrer jusqu'ici dans cette édition de ses Œuvres secondaires, sont certainement sortis de sa plume. A cet égard, aucune contestation ne s'élève. Nous nous sommes appliqués, en conséquence, suivant le plan qui nous avait été tracé par la Société de l'Histoire de France, à les traduire avec une respectueuse exactitude. Il nous reste à donner une série d'autres opuscules qui n'ont plus le même caractère, et où la personnalité de notre auteur n'est intéressée que d'une manière indirecte ou d'une manière très-dubitative.

Ils se divisent d'eux-mêmes en deux catégories bien distinctes : l'une formée d'œuvres attribuées à l'évêque de Tours, sur la foi de quelques manuscrits du moyen âge, mais où rien d'ailleurs ne justifie cette attribution qu'on peut considérer comme entièrement fausse ; l'autre, d'œuvres que Grégoire n'a pas composées, mais dont il s'est fait l'éditeur, et qu'il a certainement retouchées ou complétées en vue du public auquel il s'adressait. De tels écrits, nous parlons de ces derniers, ont un vif intérêt. Si l'on pouvait juxtaposer et comparer un texte antérieur à Grégoire de Tours et le même texte remanié par lui, accommodé à son

style, scindé à sa mode en chapitres précédés chacun d'un bref intitulé; s'il avait commencé ce travail par une préface et l'avait terminé par un épilogue où il aurait exposé ses vues d'éditeur, n'est-il pas vrai qu'on aurait là un produit de son esprit, où il se décèlerait presque autant que par un ouvrage original? Or, l'on possède quelque chose de semblable dans ses *Miracles de saint André*.

Il existe, sous le nom de Julius Africanus, historien du IIIe siècle, une traduction latine, en langage fort inélégant, d'une histoire apocryphe des apôtres, qui aurait été rédigée primitivement en hébreu par Abdias, l'un de leurs disciples et le premier évêque, dit-on, de Babylone. Cette histoire a été plusieurs fois imprimée au XVIe siècle, et a été comprise, par J. A. Fabricius, dans son recueil intitulé : *Codex apocryphus novi Testamenti* (1703, 2 vol.; 1719, 3 vol. in-8°). Elle est divisée en dix livres, dont le troisième, consacré à la vie de saint André, est l'opuscule dont s'est occupé Grégoire de Tours. Le travail du bon évêque se borna sans doute à une transcription au moyen de laquelle il introduisit, à peu près sans le vouloir, dans le récit de son auteur, quelques habitudes de son propre style, et transforma un latin déjà bien dégénéré en latin tout à fait barbare. C'est ainsi qu'il use abondamment de l'accusatif absolu, et qu'aux formes concises de l'original il substitue des longueurs qui semblent la secrète propension d'un esprit déjà français vers les formes analytiques du langage. De plus, le texte qui, dans Abdias, ne constitue, d'un bout à l'autre, qu'un seul chapitre bien homogène, s'est scindé sous la main de Grégoire en une trentaine de chapitres, le tout précédé et suivi, comme nous l'avons dit, de pieuses exhortations formant prologue et épilogue; enfin il assure avoir abrégé les miracles et supprimé les longueurs (voy. la préface ou prologue); mais il ne semble pas, surtout en ce qui concerne les miracles, qu'il ait été bien hardi.

Dom Ruinart ne s'est pas arrêté à cet intéressant travail; il s'est borné à en donner le premier et les trois derniers chapitres, qui appartiennent plus spécialement à Grégoire; quant aux autres, il n'en rapporte que les titres, en ajoutant que le texte de l'évêque de Tours diffère à peine de celui du prétendu évêque de Babylone. Il en diffère beaucoup au contraire; le lecteur pourra s'en convaincre tout à l'heure; mais on peut soupçonner ici dom Ruinart d'avoir fermé volontairement les yeux et jeté le voile sur cet écrit, qui n'est rien moins qu'édifiant. Le pieux bénédictin a bien pu se sentir révolté du fonds inepte et licencieux dont se composent la plupart de ces prétendus miracles de saint André, et il aura pu saisir avec plaisir un prétexte de l'épargner à son édition. Aujourd'hui, l'on n'est plus lié par de tels scrupules; car il est entendu que ces récits de miracles n'ont aucune valeur par eux-mêmes, et que c'est la manière seule dont la matière est traitée par l'écrivain qui leur donne quelque prix historique et littéraire. Quant à Grégoire de Tours, il est tout excusé de sa prédilection pour un tel ouvrage par un renseignement qu'il nous donne en terminant : c'est qu'il devait une dévotion particulière à saint André, étant né le jour de sa fête, le 30 novembre.

Le peu que dom Ruinart a donné des Miracles de saint André a été tiré d'un manuscrit du XIIe siècle, conservé de son temps dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés (n° 488, aujourd'hui à la Biblioth. imp., même n°). Il cite cependant quelques variantes tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de Colbert, que nous croyons être le n° 5339 actuel du fonds latin à la Biblioth. imp. (olim Colbert, 5425). Ce dernier est plus précieux que l'autre, en ce qu'il est plus ancien de deux siècles; du moins la partie du volume où se trouvent les Miracles de saint André (fos 28 à 52) est-elle du Xe siècle. Aussi est-ce le manuscrit que nous avons suivi de préférence, en rapportant en note les variantes tirées d'Abdias, de façon à ce que l'on puisse aisément comparer le texte primitif avec ce qu'il est devenu sous la main de Grégoire. Il faut tenir grand compte toutefois des altérations qu'un manuscrit du Xe siècle

doit nécessairement avoir admises dans la transcription d'un texte de beaucoup antérieur.

Au travail de Grégoire sur saint André se joindrait naturellement le livre des messes de Sidoine Apollinaire, qu'il nous dit lui-même [1] avoir recueilli et augmenté d'une préface; mais celui-là est complétement perdu.

La plus grande incertitude règne au sujet des vies de saint Maurille et de saint Aubin, évêques d'Angers, l'un au v[e], l'autre au vi[e] siècle, vies que beaucoup de manuscrits attribuent à Grégoire, mais dont le texte ne diffère pas de celui dans lequel l'hagiographe Fortunat a traité les deux mêmes sujets [2]. Cependant, en tête de la vie de saint Maurille, les manuscrits qui en font honneur à Grégoire placent une lettre de celui-ci, lettre dont le fonds et la forme rappellent en effet sa manière. Cela ne suffit point pour lui faire attribuer l'ouvrage lui-même, mais cela nous a paru suffire pour nous obliger à en placer le texte sous les yeux du lecteur.

Un très-court opuscule sur la Passion et les Miracles de saint Julien, qui semble n'être qu'un extrait du second livre des Miracles (ci-dessus, t. I, p. 302) est mis encore sous le nom de notre auteur, bien qu'il n'y ait à cet égard aucune raison plausible. Il y en a moins encore pour la *Vie des Sept Dormants* de Marmoutier, et pour celle de saint Yriez; mais les doutes, quelque sérieux qu'ils soient, n'autorisent pas à faire abstraction complète de l'allégation des nombreux manuscrits qui attribuent ces récits à Grégoire. Nous imiterons donc Ruinart en les reproduisant, et nous rappelons au lecteur que de plus amples détails sur ces divers opuscules se trouvent aux pages XIII à XX de notre premier volume.

---

(1) *Hist. Francor.*, l. II, ch. XXII.
(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. XVIII.

LIBER DE MIRACULIS

BEATI ANDREÆ APOSTOLI.

SOMMAIRE.

Préf. L'auteur ayant trouvé une Vie de saint André, ouvrage beaucoup trop verbeux d'ailleurs, et que quelques-uns réputaient apocryphe à cause de cela, la reproduit en l'abrégeant, car la foi n'exige pas la surabondance de paroles, mais l'intégrité de la raison et la limpidité de l'intelligence. — 1. Aussitôt après l'ascension du Seigneur, André annonce l'Évangile en Achaïe et délivre saint Matthieu de prison, en s'exposant lui-même aux mauvais traitements. — 2. Il rend la vue à un aveugle qui, possédé du démon, refusait ce bienfait à moins que l'apôtre ne lui fît donner en même temps de l'argent pour se vêtir et se nourrir. — 3. Il ressuscite un enfant égyptien appartenant à Démétrius, le plus riche citoyen d'Amasea. — 4. Il délivre un jeune homme nommé Sostratus, poursuivi par l'amour incestueux de sa mère et accusé par elle au tribunal du proconsul. — 5. Il guérit de la fièvre Cratinus de Sinope et sa femme, à condition qu'ils cessent tous deux leurs infractions à la foi conjugale; il délivre aussi leur fils d'un démon qui s'était emparé de son esprit, un jour que cet enfant se baignait dans le bain des femmes. — 6. A Nicée, saint André débarrasse le pays de sept démons qui l'infestaient et qu'il en chasse après les avoir changés en chiens. — 7. En arrivant à Nicomédie, il rencontre le convoi d'un enfant que sept chiens venaient de dévorer, et reconnaissant que c'étaient les démons qu'il avait expulsés de Nicée, il rend la vie à cet enfant. — 8. Il apaise la tempête, en allant par mer à Byzance. — 9. Une multitude armée et menaçante qui s'était placée sur son passage, est dissipée par un ange. — 10. Il convertit l'équipage du navire qui le conduit de Byzance à Périnthe. — 11. Il défend le mariage entre cousins et cousines, comme étant un péché contre le Seigneur. — 12. Les parents d'un jeune homme noble et riche qui s'était attaché à saint André tentent en vain de le reprendre par la force. — 13. Le saint rend la vigueur à Adimathès, fils de Car-

pianus, qui n'avait pu se tenir debout depuis vingt-trois ans. — 14. Il ressuscite un enfant dont un démon s'était emparé et l'avait fait périr. — 15. Supplié par Médias, citoyen de Philippes, de rendre la santé à son fils, saint André n'y consent qu'après avoir exigé de Médias la libération de plusieurs malheureux que celui-ci retenait en prison. — 16. Un certain Nicolas lui présente un char doré attelé de quatre mules blanches et de quatre chevaux blancs, pour obtenir la guérison de sa fille, que le saint guérit, en effet, mais en disant au père qu'il n'accepte de don que le don des cœurs. — 17. Un jeune homme délivré du démon. — 18. Le proconsul Quirinus fait saisir saint André à Thessalonique et le livre aux bêtes féroces. Un sanglier et un taureau lancés contre l'apôtre refusent de le toucher; un léopard qui leur succède se jette sur le fils même du proconsul et l'étrangle; saint André ressuscite cet enfant. — 19. Saint André fait mourir, par une simple parole, un serpent terrible, puis ressuscite un enfant que le monstre avait tué. — 20. Il annonce à ses disciples que saint Pierre et saint André l'ont averti en songe qu'il allait bientôt périr sur la croix. — 21. Dans un voyage par mer, il sauve un de ses disciples qui s'était laissé tomber dans l'eau. — 22. Il guérit le proconsul Lesbius, qui l'implore après avoir vainement cherché à le faire périr. — 23. Trophima, autrefois maîtresse du proconsul et mariée depuis à un autre, donne lieu aux soupçons jaloux de son mari, en allant chaque jour dans la maison du proconsul, afin d'y entendre les enseignements de l'apôtre. Le mari fait partager ses soupçons à Calixte, femme du proconsul, par les ordres de qui Trophima est aussitôt jetée dans un mauvais lieu où elle édifie par sa vertu et où un ange la défend. Peu de temps après, Calixte est frappée de mort au moment où elle était au bain avec un de ses serviteurs. L'apôtre, averti de ce malheur par le bruit public, ressuscite la défunte et sur sa demande, la réconcilie avec Trophima. — 24. Tandis qu'André était assis sur le rivage de la mer avec ses disciples, le flot apporte un cadavre à leurs pieds. « Il faut le ressusciter, dit l'apôtre, afin de savoir de quelle manière le diable l'a fait mourir. » Le noyé, revenu à la vie, leur apprend qu'il a péri avec trente-neuf autres personnes, en traversant d'Italie en Macédoine, pour aller entendre la parole de Dieu annoncée par saint André. L'apôtre, touché de compassion, ressuscite aussi les trente-neuf autres. — 25. Il délivre une femme en mal d'enfant, qui avait commis le double péché de s'unir à un homme homicide et d'envoyer sa sœur consulter Diane, comme déesse présidant aux accouchements. — 26. Sostrate, père du premier des quarante noyés ressuscités par André, vient à Corinthe pour offrir des présents à l'apôtre, qui les refuse, en disant qu'il ne veut rien de lui que lui-même. — 27. Saint André, en se baignant à Corinthe, trouve aux bains un vieillard et un jeune homme qui étaient démoniaques et les guérit. — 28. Un vieillard, nommé Nicolas, se présente à saint André, en lui disant qu'il n'a pas cessé, depuis soixante-quatorze ans, d'être plongé dans la dé-

bauche et l'impudicité; il le supplie de prier, afin que Dieu ait pitié de ses erreurs; l'apôtre, après avoir longtemps parlé contre la fornication, se met en prières et entend une voix du ciel lui annoncer que Nicolas est admis dans le sein du Seigneur. — 29. Antiphane, citoyen de Mégare, obtient que saint André vienne chez lui pour délivrer sa femme et ses enfants, sa maison entière ayant été envahie par les démons. — 30. Saint André vient à Patras, où il guérit de la fièvre Maximilla, femme du proconsul Egeas, successeur de Lisbius. — 31. Il guérit un paralytique. — 32. Il rend la vue à trois aveugles. — 33. Il purifie et lave lui-même dans la mer, le fils d'un marin de Patras, qui était depuis cinquante ans couvert d'ulcères et de vermine, et qui, dans l'enthousiasme de sa foi nouvelle, s'élance tout nu par les rues de la ville pour proclamer le vrai Dieu. — 34. Saint André délivre du démon un esclave de Stratocles, frère du proconsul. — 35. Le proconsul était parti de Patras pour la Macédoine très-irrité contre l'apôtre, parce que, depuis qu'elle avait entendu la prédication de l'Évangile, son épouse Maximilla, se refusait à ses embrassements. La foule était rassemblée dans le prétoire pour écouter la parole de Dieu, lorsqu'on annonce son retour, qui terrifie les assistants; mais à la prière que saint André élève aussitôt vers le Seigneur, le proconsul est pris d'un besoin en entrant chez lui; et pendant qu'il y satisfait, la foule a le temps de se retirer. — 36. Le saint apôtre est attaché à la croix et y reste attaché pendant trois jours avant de rendre l'âme. Maximilla fait embaumer et ensevelir son corps. — 37. De son sépulcre découle une huile parfumée, dont l'abondance ou la disette annonce si l'année sera fertile ou non, ainsi que Grégoire l'a précédemment expliqué au chapitre XXXI de son livre I[er] des *Miracles* (ci-dessus t. I, p. 89). — 38. Tels sont les miracles du bienheureux apôtre que Grégoire, quoique indigne, s'est permis de transcrire, et il nourrit l'espérance, qu'étant né le jour même de la fête de saint André (30 novembre), il sera placé pour la vie à venir sous sa protection spéciale.

Prefatio Gregorii episcopi Turonensis in libro miraculorum beati Andreæ apostoli.

Inclita sanctorum apostolorum trophea nulli credo latere fidelium, quia quedam exinde evangelica dogmata docent, quedam apostolici actus narrant. De quibusdam vero extant libri, in quibus proprie actiones eorum denotantur; de plerisque enim nichil aliud

nisi passionum scripta suscepimus. Nam repperi librum de virtutibus sancti Andreæ apostoli, qui propter nimiam verbositatem a nonnullis apocryphus dicebatur. De quo placuit ut retractis enucleatisque tantum virtutibus, prætermissis his que fastidium generabant, uno tantum parvo volumine admiranda miracula clauderentur, quod et legentibus præstaret gratiam et detrahentium auferret invidiam. Quia inviolatam fidem non exigit multitudo verbositatis, sed integritas rationis et puritas mentis.

EXPLICIT PROLOGUS.

CAPUT PRIMUM.

De Matheo apostolo et que in Myrmidona acta sunt.

[1] Igitur post illum dominice ascensionis nobile gloriosumque triumphum, cum beati apostoli prædicare verbum Dei per diversas regiones dispersi fuissent [2],

(1) Abdianum exordium Gregorius omnino sustulit. His enim verbis Abdias incœperat : *Andreas apostolus Simonis Petri, qui Barionas cognominatus erat, frater germanus fuit et Jonæ filius : ex primis erat qui Christo a Joanne in Jordane baptizato adhæserunt. Audiens quippe a Joanne in deserto hunc Dei agnum esse, miraculo ductus, simul auctoritate Joannis, ad fratrem festinabundus contendit. Cui cum de Christo significasset, Petro persuasit ut sese ad illum contemplandum sequeretur. Quam rem mox casus insecutus est, ut quo tempore is cum Simone fratre retia in mare mitteret Christus forte transiret : a quo ambo vocati fratres sine mora discipuli magistrum secuti sunt. Quo in munere cum diu Christum sequeretur, probatus magistro, ad apostolatus demum apicem ante passionem vocatus fuit. Et hæc quidem ante dominicam passionem, ab hoc Dei viro gesta sunt. At vero post illum dominicæ....* etc.

(2) *Regiones incepissent tum et* Andreas.

Andreas apostolus apud Achaiam provinciam adnuntiare dominum Jesum Christum exorsus est. Matheus [1] autem apostolus qui et evvangelista Myrmidoniæ urbi verbum salutis adnuntiavit. Sed incole civitatis dure [2] indigneque ferentes que de redemptoris nostri virtutibus audiebant, hec sua nolentes destruere templa, apprehensum beatum apostolum, erutis oculis, circumdatum catenis [3] in carcere detruserunt, ut interpositis paucis diebus interficeretur. Venit autem angelus Domini ad Andream apostolum dicens : « Surge et vade in Myrmidoniam civitatem et erue fratrem Matheum de squalore carceris quo tenetur. » Cui ille ait : « Domine, ecce viam nescio, et quo ibo? » — Et ille : « Vade, inquid, ad litus maris et invenies ibi navim in qua statim ascende; ego enim ero duc itineris tui. » Fecit Andreas juxta verbum Domini et invenit in littore navim ascendensque in eam [4], flantibus ventis congruis prospere navigavit ad urbem. Ingressus [5] portam civitatis, venit ad carcerem. Videns autem Matheum apostolum in squalore carceris cum vinctis aliis residentem, amarissime flevit. Et facta oratione simul ait Andreas : « Domine Jesu Christe

(1) *Eodem tempore Matthæus apostolus.*

(2) *Civitatis illius graviter et* indigne.

(3) Catenis*que oneratum carceri incluserant eo animo ut paucis interpositis diebus interficerent. Quod antequam fieret, angelus a Domino missus ad Andream apostolum ut in Myrmidonem civitatem maturaret et fratrem Matthæum de squalore carceris erueret monuit.* Cui ille...

(4) *Paruit Andreas, inventamque navem ascendens,* flantibus....

(5) *Quam ut ingressus est ad publicum se illico carcerem contulit, inveniensque cum relictis vinctis Matthæum, amarissime flevit et facta oratione hæc verba locutus est :* Domine.

quem fideliter prædicamus et ob cujus nomen tanta perferimus, qui cecis visum, surdis auditum, paraliticis gressum, leprosis mundiciam, mortuis vitam per immensam clementiam largiri dignatus es, aperi queso oculos servi tui ut eat ad adnuntiandum verbum tuum. » Et statim locus ille contremuit et lux magna[1] refulsit in carcere, et oculi beati apostoli restaurati sunt et[2] cunctorum catene confracte sunt et trabes in qua pedes eorum coartati erant scissa est, et omnes magnificabant Deum dicentes : « Quia magnus est Deus quem prædicant servi ejus. » Tunc educti per beatum Andream de carcere (omnes qui capti fuerant) abiit unusquisque ad propria sua cum quibus et Mathæus recesserat. Ipse vero Andreas, manens apud Myrmidonem, prædicabat incolis verbum Domini. Cognoscentes autem homines illi de carcere educti que acta fuerant, adprehensum[3] Andream ligatis pedibus trahebant per plateas civitatis. Jam enim capilli capitis ejus evellebantur et sanguis defluebat[4] a capite et oravit ad Dominum[5] dicens : « Aperi, queso Domine, oculos cordis[6] eorum ut cognoscant te Deum verum et desistant ab hac iniquitate et ne statuas[7] hoc illis in peccatum quia nesciunt quid faciunt. » Et statim timor magnus factus est super habitatores civitatis illius et, dimissum apostolum, dicebant : « Peccavimus in te[1], nescientes quid faceremus. Rogamus ergo domine ut remittas nobis delictum et demonstres nobis viam salutis ne descendat ira Dei super civitatem hanc. » Hæc enim dicentes prostrati erant solo ante pedes Andree. Quibus ille erectis prædicabat dominum Jesum Christum et miracula quæ fecit in hoc mundo et qualiter[2] ipsum mundum jam pereuntem proprio cruore redemit. At illi, credentes baptizati sunt in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, accepta peccatorum remissione[3].

(1) *Et lumen* refulsit.
(2) *Restaurati* et.
(3) *Quod cum minus audirent* adprehensum.
(4) *Quibus in tormentis cum jam sanguis efflueret.*
(5) *Ad Dominum in hoc verbo orationem habuit.*
(6) *Cordium.*
(7) *Neque velis... statuere.*

CAPUT II.

De ceco inluminato.

Andreas autem recedens[4] ab eo loco venit in regionem suam, cumque deambularet[5] cum discipulis suis accessit ad eum cecus quidam et ait : « Andreas apostole Christi, scio quia potes[6] mihi reddere visum sed nolo eum recipere nisi[7] deprecor ut jubeas his qui tecum sunt conferre mihi pecuniam de qua vestitum habeam sufficientem et victum[8]. » Cui beatus Andreas ; « Vere, inquid, cognosco quia non est hec

(1) *In justum; cumque se ad pedes apostoli demitterent, remissionem delicti et sibi ostendi viam salutis petebant.* Quibus ille....
(2) Mundo *ostendit et quemadmodum* ipsum.
(3) *Ita vindicatis Domino incolis ejus civitatis cunctos in nomine P. et F. et S. s., concessa peccatorum remissione, baptizavit.*
(4) *Quibus gestis* recedens.
(5) *Ubi cum ambularet.*
(6) *Posses.*
(7) Recipere. *Hoc* tantum deprecor.
(8) Tecum sunt *tantum conferre pecuniæ unde vestitum et victum comparem. Cui Andreas...*

vox hominis sed diaboli[1] qui non sinit homini isti recipere visum. » Et conversus tetigit oculos ejus et confestim recipit lumen et glorificabat Deum. Cumque indumentum haberet vile et hispidum, ait apostolus: « Auferte ab eo vestimenta sordida et date ei vestimentum novum. » Expoliantibus se pœne omnibus, ait apostolus : « Quod sufficit; hæc accipiat. » Et sic accepto vestimento, gratias agens rediit ad domum suam.

CAPUT III.

De puero suscitato.

Demetrii autem primi[2] civitatis Amaseorum erat puer Ægyptius quem amore unico diligebat. Orta[3] autem in eo febre spiritum exalavit. Denique audita Demetrius signa que faciebat beatus apostolus, venit ad eum et procidens cum lacrimis ante pedes ejus ait: « Nihil tibi difficile confido[4], minister Dei. Ecce puer meus quem unice diligebam mortuus est et rogo ut adeas domum meam et reddas eum mihi[5]. » Hec audiens, beatus apostolus condolens lacrimis ejus, venit ad domum in qua puer jacebat[6] et prædicans diutissime ea que ad salutem populi pertinebant, conversus ad feretrum ait : « Tibi dico puer, in nomine

(1) Cognosco *hanc non hominis sed diaboli vocem esse.*
(2) *Interea Demetrii cujusdam... puer erat.*
(3) *Is correptus febri forte eo tempore spiritum exhalaverat. Itaque* auditis.
(4) *Difficile est o minister Dei. Ecce puer.*
(5) Mortuus est; *confido autem et rogo ut domum meam ingressus eum, ut potes, reddas* mihi.
(6) *Decumbebat.*

Domini Jesu Chriti surge et sta sanus. » Et confestim surrexit puer Ægyptius; et reddidit illum[1] domino suo. Tunc omnes qui erant increduli crediderunt Deo[2] et baptizati sunt ab apostolo sancto.

CAPUT IV.

De Sostrato puero cui mater crimen impigerat.

Puer quidam Sostratus[3] nomine, Christianus, venit secretius ad beatum Andream dicens[4] : « Mater mea concupivit formam speciei meæ, et jugiter me insectatur ut commisceam ei, quod ego infandum exsecrans effugi[5]. At illa felle commota adiit proconsulem[6] ut crimen suum projiciat[7] in me, et scio cum accusatus fuero quia nihil ad hæc respondebo[8]. Satius enim duco vitam amittere quam matris detegere crimen. Nunc autem tibi hec confiteor ut digneris pro me Dominum exorare ne innocens caream vita presenti[9]. » Hec eo dicente venerunt ministri proconsulis arcersientes eum. Beatus vero apostolus facta oratione surrexit et habiit cum puero. Mater autem instanter accusabat eum dicens : « Hic, domine proconsul,

(1) Illum *apostolus.*
(2) *In Deum.*
(3) *Dum hæc fierent puer quidam Sostratus nomine venit.* — Sustratus, ms. S. Germ.
(4) *Conquerens.*
(5) Ego infandum *execratus fugi.*
(6) Proconsulem *provinciæ.*
(7) *Retorqueat.*
(8) Nihil *habebo quod ad hoc respondeam.* Satius.
(9) Innocens *præsenti vita priver.*

oblitus materne pietatis affectum stuprose in me conversus, vix potui eripi [1] ne ab eo violarer. » Cui ait proconsul : « Dic, puer, si vera sunt ista que mater tua prosequitur. » At ille tacebat. Iterum atque iterum consul interrogabat et nihil ille respondit [2]. Durante autem eo in silentio proconsul habebat cum suis consilium quid ageret. Mater autem pueri cœpit flere, ad quam [3] beatus Andreas apostolus ait : « O infelix que fletus emittis amaritudinis ob stuprum quod in filium agere voluisti [4], quam in tantum concupiscentia præcipitavit ut unicum amittere filium libidine inflamante non metuas [5]. » Hæc eo dicente ait mulier : « Audi, proconsul : postquam filius meus hæc agere voluit [6] homini huic adhesit [7] et non discessit ab eo. » Proconsul autem de his ira commotus jussit puerum in æculeo paricide recludi et in flumen proici, Andream autem in carcere retrudi donec, excogitata supplicia, et ipsum perderet. Orante [8] autem beato apostolo terre motus magnus cum tonitruo gravi factus est et proconsul de sede cecidit et omnes terre decubuerunt. Mater vero pueri [9] percussa aruit et mortua est. Tunc

(1) Pietatis, *stuprum mihi inferre voluit adeo ut vix ab eo me eripere potuerim ne* violarer. *Ad quæ* proconsul....
(2) Et nihil *ei quicquam puer* respondit.
(3) *Conversus.*
(4) *Propter incestum quem in filium es meditata. Quam adeo* concupiscentia.
(5) Non *verearis.*
(6) Hæc *in me molitus est.*
(7) Huic *ab eo tempore* adhæsit *semper.* Proconsul autem *super* his.
(8) *Tum vero* orante beato apostolo, *mox* terræ.
(9) *Tum et mater* pueri.

proconsul [1] prostratus pedibus sancti apostoli ait : « Miserere pereuntibus, famule Dei, ne nos terra deglutiat. » Orante autem [2] beato apostolo cessavit terre motus, fulgura quoque ac tonitrua quieverunt. Ipse autem circuiens eos qui turbati jacebant cunctos reddidit sanos [3]. Proconsul vero suscipiens verbum Dei credidit in Domino cum omni domo sua et baptizati sunt ab apostolo Dei.

CAPUT V.

De Gratino ac filio et uxore ejus.

Gratini quoque [4] Senopensis filius dum in balneum mulierum lavaretur a demone perdito sensu graviter cruciabatur [5]. Gratinus autem epistolam ad proconsulem mittens in qua rogabat ut Andream exoraret ad se venire. Sed et ipse apprehensus febre graviter ægrotabat. Uxor vero ejus ab idrope intumuerat. Deprecante igitur proconsule Andreas ascenso vehiculo venit ad civitatem, cumque introisset in domum Gratini conturbavit malus spiritus puerum, et venit et procidit ante pedes apostoli. Quem ille increpans : « Discede inquid, humani generis inimice, a famulo Dei. »

(1) *Quæ videns* proconsul.
(2) Orante *igitur.... confestim* cessavit.
(3) Cunctos *sanitati restituit. Ex eo tempore et proconsul et multi alii in Achaia provincia suscipientes verbum Domini crediderunt in J. C.* et baptizati....
(4) *Contigit autem ut eo tempore Gratini* quoque. — Gratiani Sinopensis; S. Germ.
(5) Cruciaretur. *Ipse igitur cum et febre graviter ægrotaret et uxor similiter hydrope intumuisset, epistolam ad proconsulem misit.*

Et statim multum clamitans discessit ab eo. Et veniens (apostolus) ad stratum viri ait : « Recte ægrotas incommode quia relicto proprio toro misceris scorto. Surge in nomine Domini Jesu Christi et sta sanus, et noli ultra peccare ne majorem egrotationnem incurras. » Et sanatus est[1]. Mulieri quoque dixit : « Decepit te, o mulier concupiscentia oculorum, ut relicto conjuge aliis miscearis. » Et ait : « Domine Jesu Christe, deprecor piam misericordiam tuam ut exaudias servum tuum et prestes ut si hæc mulier ad scelus[2] libidinis quod prius gessit[3] fuerit revoluta non sanetur omnino. Certe si scis, domine cujus[4] potentia etiam futura pronoscuntur, quod si abstinere possit ab hoc flagitio te[5] jubente sanetur. » Hæc eo dicente, disrupto per inferiorem partem humore, sanata est cum viro suo. Beatus autem apostolus fregit[6] panem et dedit ei. Que gratias agens accepit et credidit in Domino cum omni domo sua. Nec deinceps illa aut vir ejus scelus quod prius admiserant perpetrarunt[7]. Misit quoque postea Gratinus magna munera sancto apostolo per famulos suos; et ipse postmodum secutus est cum uxore. Prostratique coram eo rogabant ut acciperet munera eorum. Quibus ille ait : « Non est meum hæc accipere,

---

(1) Est *ex illa hora Cratinus.*
(2) Ad *cenum* S. Germ.
(3) *Quo prius erat fœdata.*
(4) *Quare, si Domine novisti,* cujus.
(5) *Jam* te.
(6) *Cum gratias egisset,* fregit.
(7) Perpetraverunt. *Quibus factis, Cratinus, cum magna munera apostolo, prostratus in terra cum uxore, tribuere vellet:* « Non est meum, *inquit vir Dei,* hæc accipere...

delictissimi, sed potius vestrum est ea indigentibus erogare. » Et nihil accepit ex his que offerebantur[1].

CAPUT VI.

De septem demonibus a Nicea expulsis.

Post hæc ad Nicæam proficiscitur ubi erant VII demones inter monumenta commorantes sita secus viam. Homines quoque pretereuntes[2] meridie lapidabant et multos jam morti affecerant. Veniente autem beato apostolo exiit ei obviam tota[3] civitas cum ramis olivarum proclamantes laudes atque dicentes : « Salus nostra in manu tua, homo Dei. » Et exponentes[4] omnem rei ordinem, ait beatus apostolus : « Si creditis in Dominum Jesum Christum filium omnipotentis Dei cum Spiritu Sancto unum Deum, liberamini ejus auxilio ab hac infestatione demoniorum. » At illi clamabant dicentes : « Quecumque predicaveris credemus et obaudiemus jussioni tue[5]; tantum ut liberemur ab ista temptatione. » At ille gratias agens Deo pro eorum fide jussit ipsos demones in conspectu omnis populi ejus adsistere. Qui venerunt in similitudine canum. Conversus autem beatus apostolus, ait : « Ecce demones qui adversati sunt vobis. Si autem[6] creditis quod in nomine Jesu Christi possim eis imperare ut desistant

---

(1) *Et ita, nihil accipiens ex his quæ offerebantur, Nicæam proficiscitur in Asiam,* ubi erant.
(2) Homines *quotidie lapidabant et morte afficiebant.*
(3) *Universa.*
(4) Et *cum exposuissent.*
(5) Tuæ *ut modo ab ista* liberemur.
(6) *Itaque.*

a vobis, confitemini coram me. » At illi clamaverunt dicentes : « Credimus Jesum Christum filium Dei esse quem predicas. » Tunc beatus apostolus Andreas imperavit demonibus dicens : « Ite in loca arida et infructuosa nullum penitus hominem[1] nocentes neque accessum habentes ubicumque nomen Domini fuerit invocatum, donec accipiatis debitum vobis supplicium ignis æterni. » Hec eo dicente demones dato rugitu evanuerunt ex oculis adstantium, et sic civitas liberata est[2]. Baptizavit autem illos beatus apostolus et instituit eis episcopum nomine Calixtum[3] virum sapientem et inreprehensibiliter custodientem que a doctore susceperat.

CAPUT VII.

De mortuo suscitato.

Denique adpropinquans ad portam Nicomedie[4] ecce efferebatur mortuus in grabato. Cui pater senex, servorum sustentatus manibus, vix obsequium funeris valebat impendere. Mater quoque hac etate gravata, sparsis crinibus sequebatur hejulando cadaver, dicens : «Ve mihi cujus usque ad hoc tempus etas producta est ut funeris mei apparatum in filii funus expendam. » Cumque hec et his similia deplorantes cadaver vociferando prosequerentur, affuit apostolus Dei condolensque lacrimis eorum ait : « Dicite mihi queso quid huic puero contigit ut ab hac luce migraret. » At illis pre timore[1] nihil respondentes a famulis apostolus hæc audivit : « Dum esset, inquiunt, juvenis iste in cubiculo solus, advenerunt subito VII canes et irruerunt in eum. Ab his igitur miserrime discerptus cecidit et mortuus est. » Tunc beatus Andreas suspirans et in cœlum oculos erigens cum lacrimis ait : « Scio, Domine, quia demonum eorum fuit insidia[2] quos expuli[3] a Nicea urbe, et nunc ergo rogo, Jesu benigne, ut resuscites eum, ne congaudeat adversarius humani generis de ejus interitu. » Et hæc dicens ait ad patrem[4] : « Quid dabis mihi si restituero tibi filium tuum salvum? » Et ille : « Nihil eo pretiosius habeo; ipsum tibi dabo si ad vitam resurrexerit te jubente. » Beatus vero[5] apostolus iterum expansis ad cœlum manibus oravit dicens : « Redeat, queso, Domine, anima hujus pueri ut isto resuscitato, relictis cunctis ydolis ad te convertantur fiatque ejus vivificatio, salus omnium pereuntium ut jam non[6] subdantur morti, sed tui effecti vitam mereantur eternam. » Respondentibus fidelibus amen, conversus ad feretrum, ait : « In nomine Jesu Christi surge et sta supra pedes tuos. » Et statim ammirante populo surrexit, ita ut omnes qui aderant voce magna clamarent : « Magnus est Deus Christus

(1) *Nulli penitus homini.*
(2) *Et liberata est civitas ea, ex illa hora. Baptizavit quoque incolas illius beatus.*
(3) *Calistum.* — Celestem, S. Germ.
(4) *Postea egressus Niceam Andreas, cum ad portam Nicomediæ appropinquaret, efferebatur...*

(1) Nihil *respondere poterant. Tandem collecta mente subjecerunt :* « Dum esset.
(2) *Fuerunt insidiæ.*
(3) *Pepuli.*
(4) Patrem *mortui.*
(5) *Quibus dictis iterum* beatus.
(6) Non *amplius.*

quem predicat servus ejus Andreas. » Parentes enim pueri multa munera dederunt filio suo[1], que beato apostolo obtulit, sed ille nihil ex his accepit. Puerum tantum secum usque ad Macedoniam abire precipiens salutariis[2] verbis instruxit.

CAPUT VIII.

De commotione maris sedata.

Egressus inde[3] apostolus Domini navim conscendit ingressusque Helespontum, fretum navigabat ut veniret Bizantium. Et ecce commotum est mare et incubuit super eos ventus validus, et mergebatur navis[4]. Denique prestolantibus cunctis periculum mortis, oravit beatus Andreas ad Dominum. Precipiens vento, siluit[5]. Fluctus autem maris quieverunt et tranquillitas data est. Ereptique omnes a presenti discrimine Bizantium pervenerunt.

CAPUT IX.

De latronibus obstupefactis.

Inde progressi ut venirent Thracias apparuit eis multitudo hominum a longe cum evaginatis gladiis,

(1) Filio *suscitato a mortuis quæ....* offerret.
(2) *Salutaribus* verbis.
(3) Egressus *itaque Nicomedia.*
(4) *Ita ut navis mergeretur. Itaque* cum omnes mortis periculum *præstolarentur.*
(5) Siluit. *Quieverunt autem mox et* fluctus maris et tranquillitas *secuta est.*

lanceas manu gestantes,[1] volentes in illos irruere. Quod cum vidisset Andreas apostolus, faciens signum crucis contra eos ait : « Oro, Domine, ut decidat pater eorum qui hæc agere instituit. Conturbentur virtute divina ne noceant sperantibus[2] in te. » Hæc eo dicente, angelus Domini cum magno splendore preteriens tetigit gladia eorum et corruerunt proni in terra. Transiensque beatus apostolus cum suis nihil est nocitus[3]. Omnes enim projectis gladiis adorabant eum; angelus quoque Domini discessit ab eis cum magno lumine[4].

CAPUT X.

De his qui in navi crediderunt.

Sanctus[5] vero apostolus abiit ad Perintum[6] civitatem Tracie maritimam et invenit ibi navem que in Macedoniam properaret. Apparuit enim ei iterum angelus Domini et jussit eum ingredi navem. Tunc pre-

(1) Lanceas manu *gestantium qui volebant* in....
(2) Ne *lædant sperantes.*
(3) Cum suis *sine detrimento præteriit. Et qui hostes antea fuerant* projectis.
(4) *Cum ingenti lumine recessit.*
(5) *Interea Andreas emenso itinere ad Perynthum... maritimam ut nave in Macedoniam trajiceret. Cumque angeli monitu, qui ei iterum apparuit, navem conscendisset, antequam solverent a terra, prædicavit verbum Domini cunctis in navi secum existentibus. Cujus verbis salutaribus persuasi cuncti, cum ipso navis præfecto, in Jesum Christum credentes glorificabant Deum. Quare lætatus sanctus apostolus quod nec in mari defuerit qui verbum Domini audiret et ad filium Dei omnipotentis converteretur, glorificabat et laudabat Deum conditorem cœli et terræ.*
(6) S. Germ., Berintum.

dicans in navi verbum Dei, credidit nauta Dominum Jesum Christum et omnes qui cum eo erant; et glorificabat apostolus sanctus Deum quod nec in mari defuit qui audiret predicationem ejus aut qui crederet filium Dei omnipotentis.

CAPUT XI.

De nuptiis puerorum.

Fuerunt autem[1] duo viri in Philippis fratres[2]; et uni quidem erant filii duo, alteri filie duæ. Quibus erat facultas magna eo quod essent valde nobiles. Dixitque unus ad alterum : « Ecce sunt nobis opes eximie et non est de civibus qui digne copuletur generationi nostræ, sed veni et fiat nobis una domus ex omnibus. Filii mei accipiant filias tuas ut opes nostræ facilius conjungantur. » Placuit hic sermo fratri et inito fœdere obligaverunt hanc convenientiam per arrabone quod pater puerorum misit. Dato igitur die nuptiarum, factum est verbum Domini ad eos dicens : « Nolite conjungere filios[3] vestros donec veniat famulus meus Andreas. Ipse enim vobis que agere debeatis ostendet. » Jam enim thalamum præparatum erat et convive vo-

(1) *Dum hæc fierent et antequam adhuc apostolus in Macedoniam pervenisset, accidit quod* duo viri.

(2) *Germani essent nobiles et quibus erat magna facultas, erantque alteri filii duo, alteri totidem filiæ. Hi cum in civibus nulli forent qui digne generationi illorum jungi possent inito fœdere obligaverunt se mutuo ut unam domum facerent et unius filii alterius filias in matrimonium acciperent. Cumque jam dies nuptiarum esset constitutus* factum est...

(3) *Liberos* vestros.

cati et omne apparatum nuptiale in promptu tenebatur. Tertia vero die[1] advenit apostolus et videntes eum gravisi sunt magno gaudio et occurrentes ei cum coronis prociderunt ante pedes ejus et dixerunt : « Te ammoniti prestolamur, famule Dei, ut venias et adnunties nobis quid faciemus. Accepimus enim verbum expectare te[2] et ne ante conjungerentur filii nostri quam tu venires indicatum est nobis. » Erat tunc vultus beati apostoli tanquam sol relucens ita ut omnes admirarentur et honorarent Deum[3]. Quibus ait apostolus : « Nolite filioli, nolite seduci; nolite decipere hos juvenes quibus potest fructus justicie apparere; sed magis pœnitentiam agite, quia deliquistis in Dominum ut proximos sanguine voluissetis conjugio copulari[4]. Non nos nuptias aut avertimus aut vitamus cum ab initio Deus masculum jungi precepisset et feminam; sed potius incesta dampnamus. » Hæc eo loquente commoti parentes eorum dixerunt : « Oramus, domine, ut depreceris pro nobis Deum tuum quia nescientes fecimus hoc delictum. » Adolescentes autem videntes vultum apostoli splendere tanquam angeli Dei dicebant : « Magna et immaculata est doctrina tua, vir beate, et nesciebamus. Verum enim cognovimus quia Deus loquitur in te. » Quibus sanctus[5] apo-

(1) *Interea triduo elapso* advenit.

(2) *Sumus enim oraculo divino jussi te operiri et ne antea conjungerentur liberi* nostri.

(3) Honorarent *eum. Qui cum audivisset quæ gesta essent : Nolite, ait,* filioli.

(4) Ut proximo *sanguine velletis polluere conjugia filiorum vestrorum.*

(5) *Ad quos conversus* sanctus.

stolus ait : « Custodite sine pollutione que audistis ut sit Deus vobiscum et accipiatis mercedem operis vestri id est sempiternam vitam que nullo clauditur fine. » Hec dicens apostolus et benedicens eos, siluit[1].

CAPUT XII.

De Exoo et parentibus ejus.

Erat quidam juvenis in Tesalonica nobilis valde ac dives opibus, Exuos[2] nomine. Hic venit ad apostolum nescientibus[3] parentibus suis et procidens ad pedes ejus rogabat eum dicens : « Ostende mihi queso, famule Dei[4], viam veritatis[5]. Cognovi enim quod verus minister sis ejus qui te misit. » Sanctus vero apostolus prædicavit ei dominum Jesum Christum et credidit adolescens adherens sancto apostolo, nihilque de parentibus meminens neque de facultatibus aliquam inpendens sollicitudinem[6]. Parentes autem requirentes eum audierunt quod in Philippis cum apostolo moraretur, et venientes cum muneribus rogabant ut separaretur ab eo[7]. Sed nolebat dicens : « Utinam nec vos has

(1) *Hæc dicens apostolus benedixit eis et relictis Philippis perrexit in Thessalonicam ubi juvenis quidam.*

(2) *Exoos, cujus parentes magno in ea civitate loco erant. Hic cum de virtutibus beati Andreæ cognovisset,* venit. — S. Germ. Exous.

(3) *Insciis.*

(4) Quæso *domine.*

(5) *Ut immortalitatem consequi possim.*

(6) *Nulla facta vel parentum vel facultatum suarum mentione. Interea* parentes.

(7) *Accedentes, muneribus filium ab Andrea separare nitebantur. Sed noluit adolescens obtemperare,* dicens.

opes haberetis ut mundi cognoscentes auctorem qui est verus Deus crueritis animas vestras ab ira futura. » Sanctus quoque apostolus descendit de tristico[1] et prædicabat eis verbum Dei. Sed non audientibus rediit ad puerum et clausit ostia domus. At illi convocata cohorte venerunt ut incenderent domum[2] illam in qua erat juvenis dicentes : « Intereat puer qui reliquid parentes et patriam ; » et adhibentes faces caractæ scirpique et facularum cœperunt succendere domum. Et cum flamma jam ferretur in altum, arepta adolescens ampulla aque, ait : « Domine Jesu Christe in cujus manu omnium elementorum consistit natura, qui arentia inficis et infecta facis arescere, qui ignita refrigeras et extincta succendis, tu extingue hos ignes[3] ut tui non tepescant, sed magis accendantur ad fidem. » Et hec dicens, sparsit desuper aquam ex ampulla et statim omne incendium ita sopitum est ac si non fuisset accensum. Quod videntes parentes pueri dicebant : « Ecce jam filius noster magnus[4] effectus est ; » et adhibentes scalas volebant ascendere in tristico ut eos interficerent gladio[5]. Dominus autem excecavit eos ne viderent ascensum scalarum, cumque in hac perversitate durarent quidam Lisimachus e civibus ait : « Ut quid, o viri, casso vos labore consumitis ? Deus enim pugnat pro viris istis et vos non cognoscitis. Desi-

(1) *Quæ dum juvenis faceret sanctus quoque apostolus descendit de tristega et prædicabat.* — De triclinio, S. Germ.

(2) Domum, *cumque scirpos et faculas subjecissent* et jam flamma ferretur.

(3) *Jam* hos ignes.

(4) *Magus.*

(5) In *tristegam ut eos interficerent.* — In triclinium, S. Germ.

nite ab hac stultitia ne vos celestis ira consumat. » Hoc eo dicente compuncti omnes corde dicebant : « Verus est Deus quem isti colunt quem et nos prosequi temptavimus[1]. » Hoc eis dicentibus cum jam tenebre noctis advenissent, subito lumen effulsit et omnium oculi inluminati sunt; ascendentesque ubi erat apotolus Christi[2] invenerunt eum orantem. Prostrati quoque in pavimento clamabant dicentes : « Quæsumus domine ut ores pro servis tuis qui errore seducti sunt. » Tanta enim omnes compunctio cordis attigerat ut diceret Lysimachus[3] : « Vere Christus est filius Dei quem prædicat servus ejus Andreas[4]. » Tunc erecti ab apostolo corroborati sunt in fide; tantum parentes pueri non crediderunt. Qui exsecrantes adolescentem regressi sunt in patriam[5] subdentes omnia que habebant publicis ditionibus. Post dies autem quinquaginta unius hore momento exspiraverunt. Et post hæc pro eo quod diligerent omnes viri civitatis adolescentem propter bonitatem et mansuetudinem[6] ejus omne patrimonium ei concessum est a publico. Et erat possidens cuncta[7] que habuerant parentes ejus, nec tamen ab apostolo

---

(1) Quem *et nos sequi constituimus. Advenerant autem jam* tenebræ.

(2) Apostolus *cum puero.*

(3) Lysimachus *qui vicinus erat.*

(4) Servus ejus Andreas. *Itaque cum omnes corroborati ab apostolo in fide crederent parentes tamen infideles manserunt* et exsecrantes.

(5) *Domum* regressi sunt. *Qui haud multo post, quinquaginta diebus elapsis,* unius.

(6) Adolescentem *ob mansuetudinem.*

(7) Et *cum possideret* cuncta.

discedebat, sed fructus prediorum in pauperum necessitatibus et curis indigentium expendebat.

CAPUT XIII.

De filio Carpiani debili.

[1]Rogavit autem adolescens beatum apostolum ut proficiscerentur simul in Tesalonica. Et cum venissent ibi congregati sunt omnes ad eum et gaudebant videntes puerum. Tum congregatis omnibus in theatrum prædicabat eis puer verbum Dei, ita ut sileret apostolus et admirarentur prudentiam ejus. At illi clamaverunt dicentes : « Salva filium Carpiani civis nostri quia valde egrotat et credimus in Jesum quem predicas. » Quibus ait beatus apostolus : « Nihil est impossibile apud Dominum, sed tamen ut credatis adducite eum in conspectu nostro et sanabit illum Dominus Jesus Christus. » Tunc pater ejus abiit ad domum suam et dixit ad puerum[2] : « Hodie sanus eris, fili dilectissime Adismathe. » Hoc enim erat nomen pueri. Qui ait ad patrem : « Vere enim effectum est somnium

---

(1) *Igitur cum multo tempore apud Thessalonicam sanctus apostolus Domini una cum adolescente moraretur, congregati subinde in theatrum multis hominum millibus, prædicabat non solum Andreas verbum Dei sed ipse etiam juvenis, adeo ut mirarentur prudentiam ejus. Itaque evenit postmodum ut Carpiani cujusdam civis filius valde ægrotaret pro quo cum multi et apud apostolum ipsum precibus intercederent :* Nihil est impossibile...

(2) Christus. *Quæ audiens pater ægroti, cucurrit mox ad filium suum, domum : « Hodie, Adimathe (hoc enim erat ægroti pueri nomen) sanus eris. »* Ad quem filius : « *Jam video insomnii mei exitum, nam per quietem hunc vidi virum qui me sanabit.* » — S. Germ. Adunante.

meum, nam ego vidi per visum virum hunc qui me sanum reddiderit. » Et hæc dicens induit vestimenta sua surrexitque a grabato et pergebat ad theatrum cursu veloci ita ut non possit a parentibus adsequi[1]. Et procidens ad pedes beati apostoli gratias agebat pro sanitate recepta. Populi autem stupebant[2] videntes eum post viginti tres annos[3] ambulantem; et glorificabant Deum, dicentes quia non est similis Deo Andreæ.

CAPUT XIV.

De mortuo suscitato.

Unus autem e civibus cujus filius habebat spiritum immundum rogabat beatum apostolum dicens[4]: « Sana queso, vir Dei, filium meum quia male a demonio[5] vexatur. » Demon vero sciens futurum se eici seduxit puerum in secretum cubiculum et suffocavit eum laqueo extorquens animam ejus. Denique pater pueri cum[6] invenisset illum[7] mortuum flevit multum[8] et ait amicis suis : « Ferte cadaver ad theatrum. Confido enim quod poterit resuscitari ab hospite qui prædicat Deum verum. » Quo delato[9] et posito coram apostolo[10],

(1) Ut non *possent parentes vestigia ejus* adsequi.
(2) *Populus autem qui aderat obstupescebat.*
(3) *Ex quo lecto fixus fuisset.*
(4) *Accessit et alius a civibus tum ad beatum virum cujus filius spiritum immundum habebat.* Sana.
(5) *E* dæmonio.
(6) *Pater cum.*
(7) *Filium* mortuum.
(8) *Plurimum* flevit.
(9) *Quod ubi factum fuisset.*
(10) Apostolo, *cadavere, totam rei causam cognovisset, conversus ad populum Andreas : « Quid, inquit,* vobis proderit.

narravit ei qualiter interfectus esset a demone dicens : « Credo, homo Dei, quod etiam a morte per te possit resurgere. » Conversus autem apostolus ad populum, ait : « Quid vobis proderit viri Thesalonicenses cum hæc fieri videritis si non credideritis ? » At illi dixerunt : « Ne dubites, vir Dei, quia isto resuscitato omnes credemus[1]. » Hec illis dicentibus ait apostolus : « In nomine Domini Jesu Christi, surge puer. » Et statim surrexit. Et stupefactus omnis populus clamabat dicens : « Sufficit[2], nunc credimus cuncti Deo illi quem prædicas, famule Dei. » Et deducentes eum ad domum cum facibus et lucernis eo quod jam nox advenisset introduxerunt eum in domum suam ubi per triduum instruxit illos de his que Dei erant[3].

CAPUT XV.

De filio Mediæ et ejus pueris aliisque infirmis sanatis.

Venit ad eum quidam vir de Phylippis, Medias nomine, cujus filius in debilitate nimia ægrotabat et ait ad apostolum : « Deprecor, homo Dei, ut restituas mihi filium meum quia debilitatus est corpore. » Et hec dicens flebat valde[4]. Beatus vero apostolus abstergens genas ejus et caput manu demulcens dicebat :

(1) Omnes *in Deum tuum credituri sumus.*
(2) *Sufficiunt hæc nobis* et deducentes.
(3) Advenisset, *manserunt apud eum per triduum; quo tempore de illis quæ Dei erant abunde omnes instruxit.*
(4) *Dum hæc apud Thessalonicam fiunt interea vir quidam ex Philippis, Medias nomine, cujus filius gravi ægritudine torquebatur, Thessalonicam ad apostolum venit, deprecans filii sanitatem tanto animi affectu ut lacrymas emitteret.* Beatus.

« Confortate[1] fili, tantum crede et implentur voluntates tuæ[2]. » Tunc adprehendens manum ejus ibat in Phylippis. Cumque ingrederetur portam civitatis occurrit ei[3] senex rogans pro filiis quos pro culpa ineffabili Medias carcerali supplicio detruserat et erant ulceribus putrefacti[4]. Conversus autem sanctus apostolus ad Mediam, dixit : « Audi homo. Tu[5] deprecaris ut sanetur filius cum apud te vincti teneantur quorum jam sunt carnes exesæ? Et ideo si preces tuas apud Deum vis proficisci[6] absolve prius miserorum catenam ut et filius tuus a debilitate laxetur; nam video[7] impedimentum fore precibus meis malitiam quam exerces. » Tunc Medias procidit ad pedes ejus et deosculans ait : « Absolvantur hi duo et alii septem de quibus nihil audisti, tantum ut sanetur filius meus. » Et jussit eos in conspectu beati apostoli exhiberi. At ille impositis eis manibus, et per triduum abluens vulnera eorum restituit eos sanitati libertatique donavit. Postera vero die ait ad puerum : « Surge in nomine Domini Jesu Christi qui me misit ut mederer infirmitati tue; » et adprehensa manu ejus levavit eum. Qui statim surrexit et ambulavit magnificans Dominum. Vocabatur enim puer Philionedis[8] qui viginti duobus annis fuerat

(1) *Confortare.*
(2) Voluntates tuæ, *apprehensaque manu...* Philippos.
(3) *Eis.*
(4) Quos ,*carceri conclusos Medius habebat, ulceribus pene et temporis diuturnitate* putrefacti.
(5) Tu *quidem.*
(6) *Quare si preces..., solve.*
(7) *Sentio.* — S. Germ., Scito.
(8) *Philomedes qui tribus decubuerat annis. Clamante autem plebe*

debilis. Clamantibus autem populis et dicentibus : « Et nostris medere infirmis, famule Dei Andrea! » ait apostolus ad puerum : « Vade per domos ægrotantium et in nomine Jesu Christi in quo sanatus es tu jube eos exsurgere. » At ille, admirantibus populis, abiit per domos infirmorum invocatoque Christi nomine restituebat eos sanitati[1]. Credidit autem omnis populus offerensque ei munera, rogabant ut audirent verbum Dei. Beatus vero apostolus prædicans Deum verum nihil de muneribus accipiebat.

CAPUT XVI.

De filia debile cujusdam sanata.

Denique Nicolaus quidam e civibus[2] exibens carrucam deauratam cum quatuor mulis candidis equisque ejusdem numeri et coloris[3], obtulit beato apostolo dicens : « Hæc accipe famule Dei, quia nihil repperi inter res meas his amabilius[4]; tantum ut sanetur filia mea que nimio[5] cruciatu vexatur. » Cui subridens beatus apostolus ait : « Accipio quidem munera tua Nicolae, sed non hæc visibilia[6]. Nam si pro filia quod pretiosum[7] in domo tua habebas offers, quanto magis

(1) Restituebat sanitati *quotidie plurimos. Credidit igitur ex eo tempore omnis populus Philipporum,* offerens.
(2) *Ex civium numero.*
(3) *Totidemque equis* obtulit.
(4) *Quibus nihil inveni in rebus meis præstantius.*
(5) *Diutino.*
(6) Nicholae *charissime*, sed non. — S. Germ., non hæc vel similia.
(7) *Quæ pretiosa...* offerre cupis.

pro anima debes[1]. Ego enim hoc a te accipere cupio ut homo ille interior agnoscat verum Deum factorem suum creatoremque omnium, qui terrena respuat et eterna desideret, qui caduca neglegat, eligat sempiterna, qui illa que videntur contemnat et ea que non videntur contemplatione spiritalis intentionis advertat; ut cum in his exercitato sensu vigueris, vitam æternam consequi merearis, filiamque hic sanitati redditam solatio, etiam in illa[2] æternitatis gaudia, perfruaris. » Hæc eo dicente persuasit omnibus ut relictis idolis Deum verum crederent. Filiam quoque ipsius[3] Nicolai sanavit ab infirmitate qua tenebatur[4] et omnes magnificabant eum, percurrente per totam Macedoniam fama de virtutibus quas faciebat super infirmos[5].

CAPUT XVII.

De demone expulso.

Sequenti vero die, docente eo ecce quidam[6] adolescens clamavit voce magna dicens : « Quid tibi et nobis Andrea famule Dei? Venisti[7] ut nos a propriis sedibus exturbares? » Tunc beatus apostolus vocatum ad se juvenem ait : « Enarra, auctor criminis, quod sit opus

(1) Debes *quoddam munus preciosum offerre. Ego vero hoc solum* a te.
(2) *In illo æternitatis gaudio.*
(3) Ipsius *ejusdem.*
(4) Ab infirmitate *in illa hora* et omnes.
(5) Infirmos *apostolus Domini.*
(6) *Evenit porro sequenti die cum doceret beatus Andreas populos ut* adolescens quidam.
(7) Venisti *ne* ut nos *e* propriis.

tuum. » Et ille : « Ego, inquid, in hoc puero ab adolescentia ejus inhabitavi[1], suspicans quod numquam ab eo recederem. Die autem tertio audivi[2] patrem illius dicentem amico suo : Vadam ad hominem famulum Dei Andream et sanabit filium meum[3]. Nunc autem timens cruciatus quos nobis infers, veni ut egrediar ab eo coram te. » Et hæc dicens prostratus solo ante pedes apostoli exiit a puero et sanatus est[4], et surgens glorificabat Deum. Tantam enim gratiam Deus prestitit sancto apostolo ut sponte omnes[5] venirent ad audiendum verbum salutis et dicerent : « Enarra nobis homo Dei quis est verus Deus in cujus nomine nostros curas infirmos. » Sed et philosophi veniebant et conquerebant[6] cum eo, et nemo poterat resistere doctrinæ ejus.

CAPUT XVIII.

De Virino proconsule et filio ejus ac milites suscitatos[7].

Dum autem hæc agerentur[8] surrexit quidam inimicus prædicationnis apostolice et venit ad proconsulem dicens[9] : « Surrexit homo iniquus in Thessalonicam qui

(1) *Habitavi.*
(2) *Nudius tertius* autem audivi.
(3) Meum. *Timens igitur.*
(4) Est *ex illa hora, surgensque voce magna* glorificabat.
(5) Ut *sua sponte quotidie multi.*
(6) *Disserebant.*
(7) Ac muliere suscitata, S. Germ.
(8) *Igitur cum hæc agerentur a viro Dei apud Thessalonicam,* surrexit.
(9) *Is accessit proconsulem provinciæ Quirinum, et ei de Andrea significavit quemadmodum multos quotidie a religione majorum et Deorum cultura averteret* in Thessalonica, qui templa.

templa Deorun prædicat destrui, cerimonias respui et omnia prisce legis decreta convelli; unum Deum tantum prædicat coli, cujus se etiam famulum protestatur[1]. » Hæc audiens proconsul misit milites qui eum exhiberent in conspectu ejus. Qui venientes ad portam didicerunt in qua domo commoraretur apostolus[2]. Ingredientes autem cum vidissent vultum ejus fulgore nimis resplendere[3], timore perterriti ceciderunt ante pedes ejus. Beatus vero apostolus narrabat audientibus que de eo proconsuli nuntiata fuissent et venientes populi cum gladiis et fustibus volebant milites interficere. Sed prohibuit eos sanctus apostolus. Proconsul enim veniens cum non invenisset apostolum in civitate, quo preceperat, fremuit ut leo et misit alios viginti[4]; et ipsi ascendentes in domum cum vidissent beatum apostolum turbati nihil dixerunt. Tunc proconsul hæc audiens iratus valde misit multitudinem[5] militum qui eum adducerent. Quibus visis apostolus dixit : « Numquid propter me venistis? » Et illi : « Propter te, inquiunt, si tamen tu es ille magus qui prædicas Deos non coli. » Quibus ille ait : « Ego magus non sum sed sum apostolus[6] domini mei Jesu Christi quem predico. » Dum hæc agerentur unus

(1) Tantum *coli præcipiens cujus etiam se famulum profitetur. Quibus commotus proconsul milites qui comprehenderent ipsum misit.*
(2) Ad portam *in qua domo... didicerunt.*
(3) *Resplendentem.*
(4) Apostolus. *Impeditus igitur proconsul iis quæ constituerat fremuit valde* et misit alios viginti.
(5) *Que proconsul ut accepit misit aliam militum catervam* qui.
(6) *Sed apostolus.*

militum arreptus a dæmone, evaginato gladio exclamans dixit : « Quid mihi et tibi Virine proconsul ut mitteres me ad hominem qui non modo extrudere me ab hoc vase verum etiam suis me virtutibus incendere potest. Utinam venires ad occursum ejus et nihil mali ageres contra illum. » Cum autem hoc dixisset demonium egressum est a milite. Miles igitur cecidit et mortuus est. Interea venit proconsul cum magno furore et stans secus sanctum apostolum eum videre non poterat[1]. Cui ille dixit : « Ego sum quem queris, proconsul. » Et statim aperti sunt oculi ejus et vidit illum et indignans ait : « Que est hec insania ut contempnas jussionem nostram et ministros nostros subicias ditioni tuæ? Vere enim te magum atque maleficum esse manifestum est; nunc autem feris te subiciam pro contemptu Deorum et nostro, et tunc videbis si te possit eripere crucifixus quem prædicas. » Cui beatus apostolus ait : « Oportet te credere proconsul Deum verum et quem misit filium ejus Jesum Christum, præsertim cum videas unum de tuis militibus interisse. » Et prostratus ad orationnem sanctus apostolus, cum diutissime preces fudisset ad Dominum, tetigit militem dicens : « Surge! suscitat te Dominus meus Jesus Christus quem prædico. » Et statim surrexit miles et stetit sanus; cumque populus adclamaret : « Gloria Deo nostro! » proconsul ait : « Nolite o populi, nolite credere magum[2]. » At illi clamabant dicentes : « Non est hec magica, sed est doctrina sana et vera. » Proconsul[3] dixit :

(1) Videre *nequivit.*
(2) Credere, *o simplices; magus est.*
(3) *Ad quæ* proconsul.

« Hominem istum ad bestias tradam et de vobis scribam Cæsari ut velociter pereatis quia contempnitis leges ejus. » Illi autem volentes eum lapidibus obruere dicebant : « Scribe Cæsari quia Machedones receperunt verbum Dei et contemptis idolis Deum verum adorant. » Tunc iratus[1] proconsul recessit a prætorio. Et facto mane intromisit feras in stadium et jussit trahi et proici beatum apostolum in stadio[2]. Quo adprehenso trahebant per capillos, impellentes fustibus, projectumque in harena, dimiserunt aprum ferocem et horribilem. Qui ter circuivit sanctum Dei et nihil nocuit[3]. Videntes autem hec populi dederunt gloriam Deo. Proconsul vero jussit iterum dimitti taurum qui a triginta militibus adductus et a duobus venatoribus impulsus, Andream non attigit sed venatores in frusta decerpsit, et dans[4] mugitum cecidit et mortuus est. Et statim adclamavit populus, dicens : « Verus Deus Christus. » Dum hæc agerentur angelus Domini visus est descendisse de cœlo et confortabat sanctum apostolum in stadio. Denique proconsul fervens ira jussit leopardum ferocissimum dimitti; qui dimissus reliquid apostolum et ascendens ad sedem proconsulis arripuit filium ejus et suffocavit eum. Tantaque insania proconsulem obtinuerat ut nihil de his aliquid aut[5]

(1) *Ad quæ* iratus *abiit* in.
(2) Jussit *eo trahi ac projici beatum Andream. Quo adprehenso cum, capillis tractus ac fustibus impulsus, in harena fuisset relictus, admiserunt* aprum.
(3) *Qui ter cum circuisset... nihil nocuit.*
(4) Et *postremo* dans.
(5) Ut *neque de his aliquid aut doleret aut diceret. Inter hæc* beatus.

doleret aut diceret. Tunc beatus apostolus conversus ad populum dixit : « Cognoscite nunc quia verum[1] Deum colitis cujus virtute bestiæ superatæ sunt, quem nunc Virinus proconsul[2] ignorat. Sed ego ut facilius credatis etiam filium ipsius, in nomine Christi quem prædico, suscitabo ut confundatur stultissimus pater ejus. » Et prostratus terræ, diutissime oravit adprehensaque manu suffocati suscitavit eum. Hæc videntes populi magnificaverunt Deum et voluerunt Virinum interficere[3], sed permissi non sunt ab apostolo. Virinus autem[4] confusus discessit in prætorium suum.

CAPUT XIX.

De serpente interfecto et mortuo suscitato.

His ita gestis adolescens quidam, qui[5] erat jam cum apostolo, indicavit matri suæ que erant acta et accersivit eam ut veniret ad occursum sancti. Que accedens procidit ad pedes ejus et querebat[6] ut audiret verbum Dei. Cui cum satisfactum fuisset de prædicatione, rogavit[7] ut accederet ad agrum ejus in quo serpens mire magnitudinis erat qui totam regionem istam devastabat. Appropinquante autem apostolo, sibilum magnum emittens erecto capite venit in obviam. Erat enim longitudo ejus quinquaginta cubitorum, ut

(1) Dixit : *Ex his cognoscitis, viri Tessalonicenses,* quia verum.
(2) *Quirinus consul.*
(3) *Et quærebant Quirinum* interficere.
(4) *Proconsul* autem.
(5) Qui *diu jam cum apostolo manserat.*
(6) Querebat *audire* verbum.
(7) Satisfactum *esset deprecatione multa* rogavit.

omnes qui aderant metu terrerentur et terre decubarent. Tunc sanctus Dei ait ad eum : « Abde capud funeste quod erexisti in principio ad perniciem generis humani et subde te famulis Dei, ac morere. Et statim serpens emittens gravem rugitum, circumdedit quercum magnam que propinqua erat, et obligans se circa eam, evomens rivum veneni cum sanguine, expiravit. Sanctus vero apostolus [1] pervenit ad predium mulieris, in quo parvulus quem serpens perculerat mortuus decubabat, et videns flere parentes ejus [2] ait ad eos : « Deus noster qui vult vos salvos fieri, misit me [3] ut credatis in eum. Nunc autem abeuntes videte mortuum interfectorem filii vestri. » At illi dixerunt : « Nihil [4] dolemus de morte filii si ultionem ex inimico videmus. » Illis vero abeuntibus, dixit apostolus ad uxorem proconsulis : « Vade et suscita puerum. » At illa nihil dubitans venit [5] ad corpus et ait : « In nomine Domini mei Jesu Christi surge incolomis : » Et statim surrexit. Parentes autem ejus redeuntes cum gaudio quod [6] vidissent serpentem mortuum, invenerunt filium viventem, et prostrati coram pedibus apostoli gratias agebant [7].

(1) Apostolus *post hæc.*
(2) Parentes *illius inquit : Dominus noster qui omnes* vult.
(3) Me *huc* ut.
(4) Nihil *de morte dolemus filii... de* inimico.
(5) Nihil *addubitans accessit ad... et inquit : surge, puer, incolumis.*
(6) Cum *vidissent.*
(7) Coram *apostolo, gratias Deo* agebant.

CAPUT XX.

De revelatione passionis beati apostoli.

Sequenti vero nocte [1] visum vidit beatus apostolus quem etiam fratribus enarravit dicens : « Audite dilectissimi somnium meum. Videbam et ecce mons magnus erat in sublimi delatus, qui nihil de terrenis rebus super se habebat, nisi [2] tantum luce resplendens ita ut mundum putaretur illuminare. Et ecce adstiterunt mihi dilectissimi fratres Petrus et Johannes apostoli; et Johannes quidem extensa manu Petro apostolo, levavit eum in vertice [3] montis. Et conversus ad me rogabat ascendere post Petrum dicens : « Andreas poculum Petri bibiturus es; » et extensis manibus ait : « Appropinqua mihi et extende manus tuas ut conjungantur manibus meis et caput tuum capiti meo societur. » Quod [4] cum fecissem inventus sum brevior esse Johanni [5] et post hæc ait mihi : « Vis cognoscere imaginem hujus rei quam cernis vel quis sit qui tibi loquitur. » Et ego aio : « Desidero ita cognoscere [6]. » Et ait mihi : « Ego sum verbum crucis in qua pendebis in proximo propter nomen ejus quem prædicas. » Et multa alia mihi dixit que nunc silere oportet, prodebuntur tamen tunc cum ad hanc im-

(1) Nocte *vidit per quietem beatus Andreas visionem quam et* fratribus.
(2) Nisi *quod luce resplendescebat in tantum* ut mundum.
(3) *Verticem.*
(4) *Quæ.*
(5) *Johanne.*
(6) Desidero, *inquam.* Et ait.

molationnem[1] accessero. Nunc autem conveniant omnes qui susceperunt verbum Dei et commendem illos Domino Jesu Christo ut eos in doctrina sua immaculatos custodire dignetur. Ego vero jam resolvor a corpore et vado ad promissionem illam quam mihi polliceri dignatus est regnator celorum et terre qui est filius omnipotentis Dei cum spiritu sancto, verus Deus permanens in secula sempiterna. » Hæc audientes fratres flebant valde et cædebant palmis facies suas cum gemitu magno. Denique convenientibus cunctis, ait iterum : « Scitote dilectissimi me discessurum a vobis, sed credo in Jesum cujus verbum prædico quia custodiet vos a malo ut non divellatur ab inimico hæc messis quam in vobis serui, id est cognitio et doctrina Jesu Christi Domini mei. Vos autem orate jugiter et state fortes in fide ut, evulsam Dominus omnem zizaniam scandali, tanquam triticum mundum in horreo vos celesti congregare dignetur. » Et sic per dies quinque docebat eos et confirmabat in præceptis Dei. Post hec autem expansis manibus oravit ad Dominum dicens : « Custodi Domine, queso Domine, gregem hunc qui jam tuam cognovit salutem, ut non prevaleat illi malignus, sed quæ te jubente me dispensante suscepit inviolatum[2] custodire mereatur in secula seculorum. » Et hec dicens omnes qui aderant responderunt amen. Et accipiens[3] panem gratias agens fregit et dedit omnibus, dicens : « Accipite gratiam quam vobis tradit per me famulum suum Christus Dominus Deus noster. » Et osculans[1] singulos atque commendans Domino[2] in Thessalonica profectus est ibique biduo docens discessit ab eis.

(1) *Æmulationem* accessero. *Quare rogo* conveniant.
(2) *Inviolata.*
(3) *Apostolus vero* accipiens.

CAPUT XXI.

De eo qui in mare cecidit.

Multi autem ex Machedonia fideles profecti sunt cum eo, quorum fuerunt duæ naves. Querebant autem omnes ut illam navem in qua apostolus vehebatur conscenderent. Desiderantes eum audire loquentem scilicet ut nec in mari eis deesset verbum Dei. Quibus[3] ait apostolus : « Novi desiderium vestrum dilectissimi, sed navis hæc parvula est; ergo[4] pueri cum impedimentis in majore conscendant[5] nave; vos vero in ista que minor est nobiscum properabitis. » Et dato eis Anthimo[6] qui consolaret, eis jussit aliam conscendere navem quam prope sibi semper jussit adesse[7] ut et ipsi viderent eum et audirent verbum Dei[8]. Dormiente autem eo, parumper quidam vento modico impulsus cecidit in mari. Anthimus autem excitavit eum dicens : « Succurre, doctor bone; periit unus de famulis tuis[9]. » Expergefactus autem apostolus incre-

(1) Et *exosculans.*
(2) Domino, *ex Philippis Thessalonicam.*
(3) *Ad quos conversus apostolus : Novi, inquit.*
(4) Est; *Quare rogo ut* pueri.
(5) In *majorem navem transeant.*
(6) *Antymo qui consolaretur eos.*
(7) Semper *esse jusserat.*
(8) Dei. *Hæc dum fierent accidit ut quidam, solutus in somnum, vento impulsus, caderet in mari. Quod videns Antymus, conversus ad apostolum : « Succurre, doctor, inquit, bone. »*
(9) Tuis. *Tunc beatus Andreas* increpavit.

pavit ventum et siluit[1] et mare tranquillum est redditum. Homo vero qui ceciderat unda famulante ad navem devectus est. Cujus manum Anthimus adprehensam, levavit eum in navi[2], et omnes admirati sunt virtutem apostoli quod etiam et mare obediebat ei. Duodecima igitur die Patras Achaiæ civitatem adpulsi sunt, egressique navem[3] in quodam diversorio morabantur.

CAPUT XXII.

De Lisbio proconsule et fide ejus.

Denique cum eum multi rogarent[4] ut in domibus eorum ingrederetur, dixit : « Vivit Dominus quia non vadam nisi quo præceperit Deus meus[5]. » Et nocte dormiens nihil revelationis accepit. Altera vero nocte cum esset ex hoc tristis, audivit vocem dicentem sibi : « Andreas ego semper tecum sum et non te derelinquo[6]. » Hec autem audiens glorificabat Dominum pro hac visione[7]. Is autem a quo pergebat monitus est per visum ut susciperet hominem Dei. At ille misit ad hominem qui eum hospicio susceperat et rogavit ut adduceret sibi beatum apostolum. Quod cum ille audisset venit ad proconsulem et ingressus cubiculum

(1) *Statim* siluit.
(2) *In navem.... obediret.*
(3) *De navi.*
(4) Cum *multi precibus insisterent ut in domos.*
(5) Quæ præceperit *ille.*
(6) Non *derelinquam te. Quæ audiens ille.*
(7) Visione. *Dum hæc fierent interea Lisbius proconsul admonetur divinitus ut susciperet hominem Dei. Qui misit in occursum apostolo homines qui eum hospitio exciperent et sibi adducerent.* Quod cum.

ejus vidit eum jacentem clausis oculis quasi mortuum pungensque latus illius ait : « Surge et enarra nobis que tibi contigerunt. » Et ille : « Ego inquid sum qui exsecrabam viam quam doces, et misi milites cum navibus ad proconsulem Machedoniæ ut vinctum te transmitteret mihi, et ego te morti dampnarem; sed naufragia perferentes nunquam potuerunt accedere quo jussi sunt. Cumque in hac intentione durarem[1] ut destruerem viam tuam, apparuerunt mihi duo viri Æthiopes qui me duris flagris cedebant dicentes : « Non possumus hic jam ullam potestatem habere, quia venit homo ille quem persequi cogitabas. Et nunc in hac nocte[2] in qua adhuc potestatem habemus ulciscimur nos in te. » Et sic graviter cesum recesseruut a me. Nunc autem tu[3] vir Dei, deprecare Dominum ut dimittens mihi hoc delictum, saner ab infirmitate qua teneor. » Hæc eo coram omni populo narrante, beatus apostolus prædicabat assidue verbum Dei et credebant omnes. Proconsul vero sanatus credidit et conroboratus est in fide[4].

CAPUT XXIII.

De Trophime et uxore proconsulis.

Igitur Trophime[5] que quondam concubina proconsulis fuerat et alio jam viro sociata[6] erat, reliquid

(1) *Dumque in hac mente essem* ut.
(2) Cogitabas; *quare isthac adhuc nocte qua* potestatem.
(3) Nunc *igitur vir Dei deprecari velis Dominum ut dimittat hoc mihi delictum et ipse* saner.
(4) In fide *affatim.*
(5) *Qua ex re accidit ut Trophima.* — S. Germ. Trophima.
(6) Sociata *vivebat relinqueret et ipsa* virum.... *adhæreret. Veniebat enim ipsa plerumque in domum.*

pavit ventum et siluit[1] et mare tranquillum est redditum. Homo vero qui ceciderat unda famulante ad navem devectus est. Cujus manum Anthimus adprehensam, levavit eum in navi[2], et omnes admirati sunt virtutem apostoli quod etiam et mare obediebat ei. Duodecima igitur die Patras Achaiæ civitatem adpulsi sunt, egressique navem[3] in quodam diversorio morabantur.

CAPUT XXII.

De Lisbio proconsule et fide ejus.

Denique cum eum multi rogarent[4] ut in domibus eorum ingrederetur, dixit : « Vivit Dominus quia non vadam nisi quo præceperit Deus meus[5]. » Et nocte dormiens nihil revelationis accepit. Altera vero nocte cum esset ex hoc tristis, audivit vocem dicentem sibi : « Andreas ego semper tecum sum et non te derelinquo[6]. » Hec autem audiens glorificabat Dominum pro hac visione[7]. Is autem a quo pergebat monitus est per visum ut susciperet hominem Dei. At ille misit ad hominem qui eum hospicio susceperat et rogavit ut adduceret sibi beatum apostolum. Quod cum ille audisset venit ad proconsulem et ingressus cubiculum

(1) *Statim* siluit.
(2) *In navem.... obediret.*
(3) *De navi.*
(4) Cum *multi precibus insisterent ut in domos.*
(5) Quæ præceperit *ille.*
(6) Non *derelinquam te. Quæ audiens ille.*
(7) Visione. *Dum hæc fierent interea Lisbius proconsul admonetur divinitus ut susciperet hominem Dei. Qui misit in occursum apostolo homines qui eum hospitio exciperent et sibi adducerent.* Quod cum.

ejus vidit eum jacentem clausis oculis quasi mortuum pungensque latus illius ait : « Surge et enarra nobis que tibi contigerunt. » Et ille : « Ego inquid sum qui exsecrabam viam quam doces, et misi milites cum navibus ad proconsulem Machedoniæ ut vinctum te transmitteret mihi, et ego te morti dampnarem; sed naufragia perferentes nunquam potuerunt accedere quo jussi sunt. Cumque in hac intentione durarem[1] ut destruerem viam tuam, apparuerunt mihi duo viri Æthiopes qui me duris flagris cedebant dicentes : « Non possumus hic jam ullam potestatem habere, quia venit homo ille quem persequi cogitabas. Et nunc in hac nocte[2] in qua adhuc potestatem habemus ulciscimur nos in te. » Et sic graviter cesum recesseruut a me. Nunc autem tu[3] vir Dei, deprecare Dominum ut dimittens mihi hoc delictum, saner ab infirmitate qua teneor. » Hæc eo coram omni populo narrante, beatus apostolus prædicabat assidue verbum Dei et credebant omnes. Proconsul vero sanatus credidit et conroboratus est in fide[4].

CAPUT XXIII.

De Trophime et uxore proconsulis.

Igitur Trophime[5] que quondam concubina proconsulis fuerat et alio jam viro sociata[6] erat, reliquid

(1) *Dumque in hac mente essem* ut.
(2) Cogitabas ; *quare isthac adhuc nocte qua* potestatem.
(3) Nunc *igitur vir Dei deprecari velis Dominum ut dimittat hoc mihi delictum et ipse* saner.
(4) In fide *affatim.*
(5) *Qua ex re accidit ut Trophima.* — S. Germ. Trophima.
(6) Sociata *vivebat relinqueret et ipsa* virum.... *adhæreret. Veniebat enim ipsa plerumque in domum.*

virum suum et adherebat apostolicæ doctrine. Et ob hoc plerumque in domo proconsulis veniebat in qua jugiter docebat apostolus. Iratus [1] autem vir ejus venit ad dominam suam dicens : « Trophime, recolens stuprum quod cum domino meo proconsule agere consueverat, ei nunc iterato commiscetur. » At illa succensa felle ait : « Idcirco ergo me reliquid vir meus; etiam sex mensibus non [2] conjungitur mihi, eo quod diligat ancillam suam. » Et vocato procuratore, jussit eam scorto dampnari. Nec mora deducitur ad lupanar ac lenoni donatur. Sed nihil horum Lysbius sciebat. Requirens tamen eam, ab uxore deludebatur. At illa [3] ingressa lupanar orabat assidue. Cumque venissent qui eam contingerent, ponebat evangelium quod secum habebat ad pectus suum et statim omnes vires perdebant. Accedens autem [4] ad eam quidam vir impudicissimus ut inluderet ei, resistente autem ea, disrupit vestimenta ejus et cecidit evangelium ad terram. Trophime vero lacrymans et extensis ad cœlum manibus dixit : « Ne patiaris me Domine pollui ob cujus nomen di-

(1) Apostolus. *Istud in iram maritum ejus concitavit ut accederet proconsulis conjugem, dicens : « Si nescis, domina, Trophima viri tui scortum est quam ipse sub prætextu mihi collocavit ut ea nihilominus pro libito, ut facit, potiretur. » Que illa audiens*, succensa.

(2) Meus; *jam enim sex menses transierunt ex quo non conjungitur mihi. Jam autem intelligo quod diligit ancillam suam. » Et hoc dicens vocavit procuratorem suum jussitque Trophimam ut scortum damnari atque in lupanar retrudi*. Nec mora.

(3) *Trophima vero ex quo die lupanar erat ingressa projecta humi* assidue orabat.

(4) *Quare cum accederet eam impudentissimæ vitæ juvenis quidam ac illudens jam vim pararet, adeò ut scissis vestimentis, Trophima consternata ac lachrymans*, extensis.

ligo castitatem. » Et statim apparuit ei angelus Domini et juvenis cecidit ante pedes ejus et mortuus est. At illa confortata [1] benedicebat et glorificabat Dominum qui non permiserat eam deludi. Sed [2] postmodum in nomine Jesu Christi resuscitavit puerum et omnis civitas cucurrit ad hoc spectaculum. Uxor vero proconsulis abiit ad balneum cum procuratore suo, cumque lavarentur simul, apparuit eis demon teterrimus, a quo percussi ambo ceciderunt et mortui sunt. Et ecce planctus [3] magnus factus est et nunciatum est apostolo et proconsuli quod uxor ejus cum lenone mortua erat [4]. Tunc beatus Andreas hæc audiens ait populo : « Videte dilectissimi quantum prævalet [5] inimicus, nam Trophime propter pudicitiam [6] damnaverunt scorto, nunc autem judicium Dei adfuit et ecce materfamilias que eam in lupanar poni jussit, cum lenone suo percussa, in balneum cecidit et mortua est [7]. » Hec eo dicente advenit nutrix ejus [8] que præ senectute manibus deportabatur aliorum, scissis [9] vestibus cum cla-

(1) *Itaque confortata pia mulier* benedicebat.

(2) Deludi. *Ipsa quoque tantam ex illo tempore in fide constantiam acceperat ut non ita multo post in nomine Jesu Christi puerum a mortuis resuscitarit; ad quod quidem spectaculum universa civitas convenerat. Interea temporis uxor* proconsulis.

(3) Sunt. *Quæ dum ita fierent planctus* factus est magnus.

(4) Mortua esset. *Motus igitur his turbis (verbis) beatus Andreas plebem in hæc verba alloquitur :* « Videte.

(5) *Prævaleat.*

(6) Pudicitiam *lupanari inclusa est; sed non defuit judicium divinum. Mox enim et materfamilias quæ hoc preceperat* cum lenone.

(7) Et *extincta* est.

(8) Nutrix *mortuæ*.

(9) Manibus *portabatur. Et ipsa* scissis vestibus, cum clamore magno : « Scimus inquit, quia.

more magno, et deposita coram apostolo rogare cœpit dicens : « Scimus quia dilectus Dei es, et quecumque petieris Deum tuum præstare tibi. Nunc autem miserere mei et resuscita illam. » Condolens beatus[1] apostolus super lacrimas mulieris, conversus ad proconsulem ait : « Vis ut resuscitetur ? » Cui ille : « Absit inquid, ut vivat que tanti[2] flagitii commisit in domo mea. » Et apostolus : « Noli ait, sic agere: misereri enim nos oportet petentibus ut misericordiam consequamur[3] a Deo. » Hæc eo dicente perrexit consul ad prætorium. Sanctus vero apostolus jussit corpus exhiberi in medium et accedens ait : « Rogo benigne Domine Jesu Christe ut resuscitetur hæc mulier et cognoscant omnes quia tu es Dominus Deus solus misericors et justus qui non pateris innocentes perire. » Et conversus tetigit capud mulieris dicens : « Surge in nomine Jesu Christi Dei mei. » Et statim surrexit mulier, que dimisso vultu flens et gemens respiciebat in terram. Cui apostolus : « Ingredere in cubiculum tuum et esto secretius orans donec conforteris a Domino. » Cui illa respondit : « Facito me prius cum Trophime pacificam in qua tanti[4] mali congessi. » Sanctus apostolus dixit : « Noli timere, non enim meminit Trophime malorum neque ultionem expectat, sed gratias agit Deo in omnibus que accesserint ei. » Et vocata Trophime pacificavit eam

(1) *Cujus lachrymis motus beatus apostolus condolebat* conversus que.
(2) *Tantum flagitium.*
(3) *Et ipsi* consequamur.
(4) In qua *tantum mali misera admisi. Ad quæ apostolus : Noli inquit, timere, non enim Throphima eorum amplius* meminit.

cum Calistœ[1] uxore proconsulis[2] que resuscitata erat. Lisbius vero[3] in tantum profecit in fide ut quadam die accedens ad apostolum[4] omnia confiteretur peccata sua. Cui sanctus apostolus dixit : « Gratias ago Deo, fili, quod times futurum judicium, sed viriliter age et confortare in Domino quem credis. » Et tenens manum ejus deambulabat in littore.

CAPUT XXIV.

De multis mortuis suscitatis.

Post deambulationem vero cum sedisset, sedebant et singuli qui cum eo erant super arenam, audientes verbum Dei, et ecce cadaver necatum in mari projectum est[5] ante pedes apostoli in littore. Tunc sanctus Andreas apostolus exultans in Domino ait : « Oportet hunc resuscitari ut cognoscamus que in eum adversarius est operatus. » Et fusa orationne tenens manum mortui, erexit eum et statim revixit et loquebatur. Cumque nudus esset, dedit ei tunicam suam dicens : « Dic nobis ordinem atque expone omnia quæ contigerunt[6]. » At ille respondit : « Nihil tibi occultabo cum sis homo Dei[7]. Ego sum Sostrati filius civis

(1) Calista.
(2) Quæ resuscitata *a mortuis reconciliata est.*
(3) Vero *ipse, videlicet proconsul,* in tantum.
(4) *Apostolum accedens omnia ei peccata ultro confiteretur.*
(5) Projectum est *ad littus maris et proxime ad pedes S. Andreæ. Quod videns beatus* apostolus.
(6) Contigerunt *tibi.*
(7) Nihil *te celabo quicunque sis homo.*

Machedonis qui nuper ab Italia adveni[1]. Sed cum redissem ad propria, audivi doctrinam surrexisse novam quam nullus hominum prius audivit. Sed et signa prodigiaque ac medelas magnas fieri a quodam doctore[2] qui se veri Dei affirmat esse discipulum. Ego autem cum hæc audissem properavi ut[3] eum videre possem. Non enim aliud arbitrabar nisi[4] quod ipse esset Deus qui talia ageret; cumque navigarem cum pueris et amicis meis[5] subito orta tempestas, commoto mari, obpressi fluctibus sumus, et utinam simul projecti fuissemus ut et illi resuscitati fuissent a te sicut et ego. Et hæc dicens volvebat multum in corde suo et arbitrabatur[6] quod ipse esset apostolus quem querebat. Et procidens ad pedes ejus ait : « Scio quia tu es famulus Dei. Verum rogo pro his qui mecum fuerunt[7] ut et ipsi te impertiente vitam mereantur, ut cognoscant Deum verum quem prædicas. » Tunc sanctus apostolus repletus spiritu sancto prædicabat ei verbum Dei constanter, ita ut[8] miraretur puer super doctrinam ejus. Et[9] expansis manibus ait : « Ostende, queso Domine, et reliquorum cadavera[10] mortuorum, ut et ipsi cognos-

(1) Ab Italia *navigavi. Sed cum revertissem.*
(2) Doctore, *fama erat* qui se.
(3) Ut *talem videre hominem* possem.
(4) Nisi *divina esse quæ is gereret. Itaque navigare cœpi.*
(5) Meis *et cum essem in alto, subito* orta tempestas *nos fluctibus oppressit* et utinam.
(6) Arbitrabatur *ipsum jam esse quem cum tanto periculo quæsisset.* Et procidens.
(7) Fuerunt *in navi.*
(8) Ita ut *admiraretur adolescens.*
(9) Et *demum* expansis.
(10) *Reliqua* cadavera.

cant Deum verum et solum[1]. » Hæc eo dicente statim apparuerunt triginta et novem corpora ad litus, unda famulante devecta. Tunc flente juvene omnes simul flere cœperunt prostratique ante pedes apostoli rogabant ut et isti suscitarentur. Sed Philopater[2], hoc enim erat nomen pueri, dicebat : « Genitor meus per bonam voluntatem impositis necessariis cum magna pecunia[3] misit me huc. Nunc autem si audierit quæ mihi contigerunt, blasphemabit Deum tuum et doctrinam ejus refutabit. Sed absit ut ita fiat. » Flentibus[4] autem omnibus rogavit apostolus ut congregarentur corpora simul. Sparsim enim projecta fuerant. Congregatis igitur omnibus in unum, ait apostolus : « Quem vis prius resuscitari ? » At ille dixit : « Vuarum conlactaneum meum. » Tunc flexis[5] in terra genibus palmisque extensis ad cœlum, diutissime oravit cum lacrimis dicens : « Jesu bone resuscita hunc mortuum qui cum Philopatore nutritus est, ut cognoscat gloriam tuam et magnificetur nomen tuum in populis. » Et statim surrexit puer, et admirabantur[6] omnes qui aderant. Apostolus autem iterum super singulos orationem fundens ait : « Queso Domine Jesu, ut et isti resurgant qui de profundo æquoris sunt delati. » Tunc jussit[7] fratribus ut unusquisque tenens mortuum diceret : « Resuscitet te Jesus Christus filius Dei vivi. » Quod

(1) Cognoscant *te duce* Deum.
(2) *Philopator....* nomen *adolescentis.*
(3) Necessariis *et largitus vim pecuniæ. Quare si* audierit.
(4) Ut *hoc fiat. Rursus flentibus* omnibus.
(5) *Hæc audiens apostolus* flexis.
(6) *Juvenis et mirabantur* omnes.
(7) *Quæ cum dixisset*, jussit.

cum factum fuisset, suscitata sunt triginta et novem; et glorificaverunt Deum qui aderant[1] dicentes: « Non est similis tibi Domine. » Lisbius vero[2] multa munera obtulit Philopatori dicens: « Non te contristet amissio facultatum neque recedas a famulo Dei. » Et erat semper cum apostolo[3], intendens omnibus que dicebantur ab eo.

CAPUT XXV.

De difficultate partus cujusdam mulieris.

Erat enim mulier[4] Caliopa nomine, que homicidæ conjuncta, conceptum suscepit inlicitum. Ubi[5] vero tempus pariendi venit, artabatur doloribus magnis et partum proferre non poterat. Que ait sorori suæ: « Vade queso et invoca Dianam deam nostram ut misereatur mihi. Ipsa enim habet studium[6] obstetricandi. » Faciente autem sorore que sibi imperata fuerant, venit ad eam nocte diabolus dicens: « Quid me casso invocas cum tibi nihil prodesse possim, sed magis vade ad apostolum[7] Dei Andream in Achaia[8] et ipse miserebitur sorori tuæ. » Surrexit igitur mulier et venit

(1) Aderant *cuncti dicentes quia non est* similis Deo Andreæ.

(2) Vero *proconsul, cum multis muneribus fuisset Philopatorem prosecutus: non contristet te frater, inquit, facultatum amissio; consulo ut non* recedas.

(3) Apostolo *Philopator, ex illa hora* intendens.

(4) *Dum hæc fierent apud Patras Achaiæ civitatem, contigit ut* mulier Caliopa.

(5) *Inlicitum, magnis in partu doloribus arctaretur, nec partum proferre posset. Hæc ad sororem suam inquit.*

(6) *Patrocinium.*

(7) Apostolum *accede.*

(8) *Qui in Achaia moratur.*

ad apostolum et narravit ei omnia hæc.[1] At ille nihil moratus venit in Chorintum ad domum mulieris ægrotantis. Erat autem Lysbius proconsul cum eo. Videns vero beatus apostolus mulierem gravium[2] dolorum cruciatu torqueri ait: « Recte hæc[3] pateris que male nupsisti, que de doloso concepiens, dolores intolerabiles sustines; insuper consulisti demonia que neque illi[4] neque sibi prodesse possunt. Crede nunc Jesum Christum filium Dei et projice puerperium; verumtamen mortuum egredietur quod indigne concepisti. » Credidit mulier[5], et egredientibus cunctis de cubiculo projecit partum mortuum, et sic a doloribus[6] liberata est.

CAPUT XXVI.

De Sostrato et servo ejus.

Cum autem multa signa et prodigia faceret beatus apostolus in Chorintho[7], Sostratus pater Philopatoris admonitus per visum ut apostolum visitaret, venit in Achaia[8]. Et cum non invenisset eum, pervenit in Chorintho, cumque cum Lysbio et aliis ambularet cogno-

(1) Omnia *quæ contigerunt.*

(2) *Gravidam.*

(3) *Merito* hæc.... *et ex dolo concipiens nunc intolerabiles labores.*

(4) Neque *ulli.*

(5) *Hæc ut mulier credidit mox* egredientibus.

(6) Et *ab omnibus* doloribus.

(7) *Itaque cum multa prodigia faceret in Corintho apostolus.*

(8) Ut *Andream accederet maturavit iter in Achaiam et cum cognovisset ubi esset, pervenit in Corinthum habensque occurrentem apostolum statim* cognovit.

vit eum Sostratus sicut ei jam per somnium[1] erat ostensus, complexusque pedes ejus ait[2] : « Miserere mei queso famule Dei, sicut et filio meo misertus es. » Philopater[3] autem ait apostolo : « Hic est pater meus quem cernis. Nunc autem interrogat te quid eum oporteat agere. » Et beatus[4] apostolus ait : « Scio quia pro cognoscenda veritate ad nos venerit et gratias agimus Domino nostro Jesu Christo qui se credentibus revelare dignatur. » Leontius[5] autem servus Sostrati ait ad eum : « Vides, Domine, qua luce refulgeat vultus hominis hujus. » Cui ille : « Video, inquit, dilectissime, et ideo non discedamus ab eo, sed simul cum illo vivamus et audiamus verba vite eterne. » Et sequenti die obtulit apostolo munera multa. Sanctus vero Dei dixit ad eum : « Non est meum accipere aliud ex vobis nisi ut vos ipsos lucrifaciam, cum credideritis in Jesum qui misit me evangelizare in hunc locum. Si pecuniam desiderassem, Lysbium ditiorem[6] repperissem qui me multo amplius ditare potuerat. Vos vero in his conferte[7] mihi in quibus vobis proficiat ad salutem. »

(1) Jam *antea per quietem.*

(2) Pedes *illius, inquit.*

(3) *Philopator.*

(4) *Ad quæ beatus apostolus : Scio, inquit.*

(5) *Dum hæc diceret Andreas, interea Leontius Sostrati servus ait Domino suo :* Vides.

(6) *Equidem* ditiorem.

(7) *Hoc autem cupio ut conferatis mihi quod vobis poterit prodesse ad salutem æternam.*

CAPUT XXVII.

De demoniacis sanatis ad balneum.

Post dies autem paucos[1] jussit sibi balneum præparari et cum venisset lavandi gratia vidit senem demonium habentem et trementem valde. Quem dum admiraretur, alius puer adolescens egressus de piscina procidit ad pedes apostoli dicens : « Quid nobis et tibi Andreas? Venisti huc ut deicias nos a[2] sedibus nostris. » Erecto autem, adstante populo, dixit apostolus : « Nolite timere sed credite in Jesum Christum Salvatorem nostrum. » Clamantibus autem omnibus : « Credimus quem prædicas, » increpavit utrumque demonem et egressi sunt a corporibus obsessis[3], dimissique vel senex vel adolescens redierunt ad propria sua. Beatus vero apostolus[4] lavans disserebat quia inimicus generis humani ubique insidiatur sive in lavacris sive in fluctibus[5], et idcirco nomen Domini assidue invocandum sit[6], ut is qui vult insidiari non habeat potestatem. Quod videntes viri civitatis veniebant et adferebant ægrotos, ponentes ante eum[7], et curabantur. Sed et ex aliis civitatibus[8] veniebant cum

(1) *His gestis in Corintho post paucos dies beatus apostolus jussit.*

(2) Ut *destruas nos de sedibus nostris. Erectus* autem.

(3) *Confestim a corporibus possessis.*

(4) *Interea apostolus lavans nihil quidquam de doctrina intermittebat sciens inimicum generis humani ubique insidiari,* sive.

(5) *Fluminibus.*

(6) Invocandum *suasit.*

(7) *Coram eo.*

(8) *Et multi etiam de aliis civitatibus qui verbum Domini acceperant quotidie accedebant beatum apostolum ut ab eo erudirentur.*

infirmis, et ipsi sanabantur et libenter audiebant verbum Dei.

CAPUT XXVIII.

De Nicolao sene.

Dum hæc agerentur[1] ecce quidam senex Nicolaus nomine, scissis vestibus venit ad apostolum dicens : « Famule Dei, ecce septuaginta quatuor anni sunt vitæ meæ in quibus non discessi ab immunditiis et scorto[2] ac fornicatione. Plerumque præceps deductus ad lupanar exercebam inlicita. Et nunc tertia dies est in qua[3] audivi miracula que agis et prædicationnes tuas que sunt plenæ verbis vitalibus. Cogitabam enim mecum ut relicto hoc opere, venirem ad te ut mihi ostenderes meliora. Sed dum hæc cogitarem[4] veniebat mihi alius sensus ut hæc relinquerem et non facerem bonum quod cogitabam. Luctante igitur conscientia mea, accepi evangelium et oravi Dominum ut hæc aliquando me faceret oblivisci. Post dies vero paucos oblitus evangelii quod super me erat, inflammante cogitatione perversa, abii iterum ad[5] lupanar. Et ecce mulier meretrix videns me ait : « Egredere senex, egredere ; angelus enim Dei es tu ? Ne contingas me, neque appropinques in hoc loco[6]. Video enim in te misterium

(1) *In Corintho.*
(2) *Immunditiis ac scortatione* in lupanaribus subinde exercens inlicita.
(3) *Ex quo.*
(4) Cogitarem *venit mihi rursus aliud in mentem ut priorem sensum* relinquerem.
(5) Iterum *in.*
(6) *Huic* loco.

magnum. » Cumque ego obstupefactus cogitarem quid hoc esset, recolui quod evangelium Dei mecum habebam[1] ; et conversus veni ad te famulum Dei ut miserearis erroribus meis. Spes enim mihi est maxima quod non peream si oraveris pro humilitate mea. » Hæc audiens beatus Andreas cum multa contra fornicationem disseruisset, prostratus genibus expansisque manibus tacitus orabat, emittens gemitus cum lacrimis ab hora diei sexta usque in horam nonam. Surgens autem, abluta facie, nichil cibi accipere voluit dicens : « Non gustabo quid donec cognoscam si miserebitur Deus huic homini et si sit reputandus inter salvatos. » Et jejunans[2] altera die, nihil ei revelatum est de homine usque ad quintum diem in quo flens vehementer dicebat : « Domine, pro mortuis obtinemus pietatem, et nunc iste qui tua cognoscere desiderat magnalia, cur non revertatur ut sanes illum. » Hec eo dicente vox de cœlis delata est dicens : « Obtines, Andrea, pro sene. Sed sicut tu jejuniis fatigatus es, ita et ipse studeat jejunium[3] ut salvetur. » Et vocans eum prædicavit ei abstinentiam[4]. Die vero sexta vocavit suos[5] et rogavit ut orarent universi pro eo. Qui prostrati solo orabant dicentes : « Domine pie et misericors, remitte huic homini[6] delictum suum. » Quo facto et ipse gustavit et ceteros manducare permisit. Nicolaus autem rediens ad do-

(1) Mecum *haberem. Abii et conversus venio nunc* ad te.
(2) *Cum jejunasset etiam altera, nihil tamen ei revelatum fuit de homine isto*, usque.
(3) *Per* jejunium.
(4) *Apostolus* abstinentiam.
(5) Vocavit *omnes christianos et rogabat* ut.
(6) *Pie, misericors, remitte homini.*

mum suam omnia que habebat distribuit indigentibus. Ipse quoque multum se excruciavit ita ut per sex menses nihil aliud quam aquam acciperet et pane arido vesceretur; exacta enim digna pœnitentia excessit a seculo[1]. Beatus autem apostolus non erat præsens, sed in loco quo erat vox facta est ad eum dicens : « Andreas, meus effectus est Nicolaus pro quo deprecatus es. » At ille gratias agens narravit fratribus Nicolaum excessisse de corpore, orans ut in pace quiesceret.

CAPUT XXIX.

De Antiphane et uxore ac servis ejus.

In quo loco dum commoraretur venit ad eum Antiphanis[2] civis Megarensis et ait ad eum : « Si qua est in te bonitatis juxta præceptum Salvatoris quem prædicas, beate Andreas, nunc ostende[3] et libera domum meam de insidia qua[4] temptatur. Ecce enim valde turbata est. » Cui sanctus apostolus : « Enarra, ait, nobis homo, que contigerint tibi. » Et ille : « Dum itinere[5], inquid, reversus domui fuissem et ingrederer januam atrii mei, ecce audivi vocem janitoris miserrime declamantem[6]; cumque interrogassem que essent

(1) *Igitur exacta digna pœnitentia haud ita multo post senex iste excessit e sæculo. Aberat tum beatus Andreas, sed circa ipsam mortem senis vox ad apostolum facta est alio loco : « Andrea*, meus....

(2) *Dum hæc apud Corinthum ab eo fierent et fama de virtutibus ejus quotidie cresceret, venit ad apostolum Antiphanes* civis.

(3) *Hanc ostende jam nobis, vir Dei*, et libera.

(4) De *insidiis quibus*.

(5) *De itinere*.

(6) *Declamantis*.

hæ voces, narraverunt mihi qui aderant ipsum cum uxore et filio male a demonio torqueri. Ascendens vero ad superiora domus, vidi alios[1] pueros stridentes dentibus et in me impetum facientes et arridentes risus insanos. Quos cum preterirem, ascendi iterum ad alia superiora in qua[2] conjux mea jacebat ab his verberata gravissime, que ita erat amentiæ fatigationne turbata ut cesariem super oculos dimissam[3] neque aspicere neque me cognoscere posset. Hanc ergo rogo ut restituas mihi tantum: de ceteris vero curam non habeo[4]. » Tunc sanctus apostolus misericordia motus ait : « Non est acceptio personarum apud Deum, qui propterea venit ut cunctos salvos faceret pereuntes[5], » et ait : « Eamus ad domum ejus. » Cumque procedens a Lachedemone[6] venisset in Megara, ingressi sunt januam domus et statim omnes demones unius vocis impetu clamaverunt dicentes : « Ut quid nos hic Andreas sancte persequeris? ut quid domum non tibi concessam adis? Que tua sunt posside; que nobis concessa sunt ne adicias[7] penetrare. » Sed sanctus apostolus nimis de his admirans[8] ascendit in cubiculum quo mulier decumbebat et facta oratione[9], appre-

(1) Vidi *et alios*.

(2) In *quibus conjunx* jacebat.

(3) *Cæsarie supra oculos dimissa*.

(4) Curam *nullam habeo*.

(5) Faceret *ne perirent*.

(6) Cumque *progrediens Andreas et Lache, venisset in Megaram jamjamque domum ingrederetur*, dæmones unius.

(7) Ne *velis*.

(8) *Quæ sanctus apostolus ut erant insolita admiratus*, ascendit.

(9) Et *cum flexis genubus orasset, adprehensa manu inquit : Sanat* te.

hensam manum ejus, ait : « Sanet te Dominus Jesus Christus. » Et statim surrexit mulier a lectulo et benedicebat Deum. Similiter et singulis quibusque qui a demonio vexabantur imponens manum, sanitati omnes restituit[1]. Habuit deinceps Antiphanem et uxorem ejus firmissimos adjutores[2] ad prædicandum verbum Dei.

CAPUT XXX.

De Maximilla uxore proconsulis Egeæ.

Veniens autem beatus apostolus[3] Patras civitate in qua proconsul Ægeas erat qui nuper Lysbio successerat, et accessit ad eum quedam mulier Effidama nomine que ex doctrina Sosiæ cujusdam apostolici[4] jam conversa fuerat; et amplectens pedes beati apostoli ait : « Andrea sancte, rogat te domina mea Maximilla que magnis febribus detinetur ut[5] accedas ad eam. Libenter enim vult audire doctrinam tuam. Nam et proconsul conjux ejus stat ante lectulum flens gladiumque in manu tenens ut cum illa spiritum exalaverit iste

(1) Sanitati *cunctos in domo* restituit.
(2) Adjutores *in Megara.*
(3) *His gestis non ita multo post, beatus apostolus Patras civitatem revertit, in qua proconsul Ægeates erat qui nuper adeo Lysbio successerat. Hic mulier quædam Ephidoma* nomine. — S. Germ. Efidania.
(4) Apostolici *discipuli, Christo mancipata fuerat, Andream accedit amplectensque* pedes.
(5) Ut *eam accedere digneris,* cupit enim audire doctrinam *tuam. Hæc autem proconsulis conjux erat cujus morbum vir tam graviter ferebat ut educto mucrone sibi vellet mortem consciscere. Sic igitur* præcedente.

se mucrone perfodiat. » At ille præcedente Effidama[1] venit ad cubiculum in quo mulier jacebat et videns stantem præsidem cum evaginato gladio ait : « Nihil tibi nunc male feceris[2], sed reconde gladium tuum in locum suum. Erit enim tempus quando ad nos exserendum[3] erit. » Sed nihil intellegens præses, dedit tamen accedendi locum. Tunc apostolus veniens ante lectum infirmæ, facta oratione, adprehendit manum ejus. Et statim sudore perfusa est mulier et discessit ab ea febris jussitque ei apostolus dare cibum. Proconsul[4] autem centum argenteos obtulit[5] sancto Dei, quos ille nec aspicere voluit.

CAPUT XXXI.

De debili sanato.

Inde discedens[6] vidit hominem jacentem in stercore[7] debilem cui multi e civibus stipem porrigebant unde alimentum haberet. Et ait[8] ad eum apostolus : « In nomine Jesu Christi surge sanus. » Qui protinus surgens glorificabat Deum.

(1) *Ephidama, apostolus venit in cubiculum in quo mulier jacebat ægrota et videns.*
(2) Feceris, *o proconsul,* sed.
(3) Ad nos *is exercendus* erit.
(4) *Quæ ut vidit* proconsul.
(5) *Jussit numerari* sancto.
(6) *Egressusque domum illius* vidit.
(7) In *cœno.*
(8) *Misertus itaque miseri,* ait.

CAPUT XXXII.

De tribus cecis illuminatis.

Degressus vero, in alio[1] loco vidit hominem cecum cum uxore et filio et ait ; « Vere diaboli hoc est opus[2]. Ecce enim quos et mente cæcavit et corpore; » et ait : « Ecce ego vobis in nomine Dei mei Jesu Christi corporalium oculorum restituo lumen. Ipse quoque mentium vestrarum tenebras reserare dignetur, ut cognita luce quæ inluminat omnem hominem venientem in hunc mundum salvi esse possitis. » Et imponens eis manus aperuit oculos eorum. At illi procidentes osculabantur pedes ejus et dicebant : « Quia non est alius Deus nisi quem prædicat famulus ejus Andreas. »

CAPUT XXXIII.

De arido sanitati restaurato.

Videns autem hæc signa[3] quidam ait ad eum : « Rogo te famule Dei ut digneris accedere usque portum. Est enim ibi homo naute cujusdam filius, qui ab annis quinquaginta in debilitate nimia projectus, a domo jacet in littore, cui nullius medici potuit cura valere. Ecce enim est ulceribus plenus et scatens

(1) *Et cum progressus fuisset paululum*, in alio.
(2) Opus, *qui hos homines mente et corpore excæcavit*. Ecce ego.
(3) *Hec dum apud Patras faceret beatus apostolus signa, abduxit quidam ad littus Andream ubi nauta quispiam quinquaginta annis debilitate nimia projectus in cœno jacebat ulceribus scatens et vermibus, cui nullius medici potuit cura mederi. Hic cum aspexisset apostolum : Forsitan tu es, inquit*, discipulus.

vermibus. » Hæc eo dicente prosecutus est beatus apostolus. Venit ad eum. Quem intuitus, infirmus ait : « Forsitan tu es discipulus Dei illius qui solus salvare potest. » Cui sanctus apostolus ait : « Ego sum qui in nomine Dei mei te sanitati restituo. » Et adjecit : « In nomine Jesu Christi surge et sequere me. » At ille relictis pannis purulentibus in quibus tabes defluxerat, sequebatur eum, profluente pure cum vermibus a corpore ejus. Cumque venisset ad mare ingressi sunt utrique in aquam[1]. Tunc sanctus apostolus abluens eum in nomine Trinitatis, ita sanum reddidit ut nullum penitus infirmitatis ejus corpori[2] resedisset indicium. Tantaque fide post accepta sanitate accensus est, ut nudus per civitatem curreret adnuntians quia ille est verus Deus quem Andreas prædicat. Et mirabantur omnes congratulantes sospitati ejus.

CAPUT XXXIV.

De puero Stratoclei fratris proconsulis.

Cumque talia[3] apud Patras per beatum apostolum agerentur advenit Stratocleus, frater proconsulis, de Italia. Et ecce unus ex pueris ejus Algmana[4] nomine quem pretiosum habebat, ab inpulsu demonis percussus, jacebat spumans in atrio[5]; et ecce tumultus

(1) *Ingressus est uterque aquam abluensque eum apostolus* in nomine.
(2) *Corporeæ*.
(3) Talia *et alia plura digna admiratione* apud.
(4) *Huic erat puer Alcmana nomine quem in pretio singulariter habebat. Evenit autem ut ab* impulsu. — Algmanas, S. Germ.
(5) Percussus *tunc jaceret spumansque in atrio tumultum ma-*

magnus factus est, et nunciata sunt hæc Stratocleo. Qui nimio animi dolore motus ait : « Utinam prius me mare absorbuisset quam hæc vidissem de puero. » Videntes autem eum dolentem Maximilla et Effidama [1] dicunt : « Noli contristari frater; mox enim puer recuperabitur. Est enim hic vir Dei [2] qui viam salutis ostendens multos revocat ab infirmitate ad integram sanitatem. Mittamus ad illum et statim reddet puerum sanum. » Denique accersito apostolo [3] rogaverunt eum pro puero. At ille adprehensam manum ejus ait : « Surge puer in nomine Domini Jesu Christi Dei mei quem prædico. » Et statim surrexit incolumis. Stratocleus vero credidit [4] in Domino et confortatus est in fide [5]. Et non discedebat ab apostolo, sed cotidie adherens ei [6] audiebat verbum salutis.

CAPUT XXXV.

De proconsule ab itinere regresso.

Omni enim die Maximilla [7] ad prætorium veniens vocabat apostolum et audiebat ab eo verbum Dei, quia

gnum excitaret. Quæ videns Stratocles nimis molliter casum dilectissimi pueri ferebat. Et ecce Maximilla et Ephidama consolantes virum, dicunt.

(1) Efidania, S. Germ.

(2) *Vir quispiam* qui viam.

(3) *Haud mora, accersitus apostolus qui rogatus a matronis* adprehensa.

(4) Credidit *exinde in Dominum et ita* confortatus.

(5) In fide *ut ex illa hora non discederet* ab.

(6) Adherens *lateri ejus.*

(7) *Interea dum hæc fierent apud Patras, contigit ut abeunte proconsule in Macedoniam, Maximilla uxor verbis salutaribus instructa*

proconsul discesserat a Patras et abierat in Machedoniam. Magna enim indignatione succensus erat contra apostolum, eo quod Maximilla uxor ejus post acceptum salutis verbum non ei conjungebatur. Illo quoque redeunte cum omnes in prætorio residerent et audirent verbum Dei, turbati sunt valde timentes ne aliquam eis vim inferret. Tunc sanctus apostolus oravit dicens : « Ne patiaris queso Domine, ingredi proconsulem in hoc loco [1] donec omnes egrediantur. Extemplo proconsuli affuit voluntas purgandi ventris, cumque secessum petisset et moras innecteret, sanctus apostolus singulis manum imponens et signans [2] eos abire permisit. Novissime autem se signans et ipse discessit. Sed Maximilla [3] cum primum invenisset

in tantum beato apostolo adhæreret ut reversus præses parum abfuit quin et uxorem et magnam insuper hominum multitudinem in prætorio cum apostolo audientes verbum salutis invenisset. Quod præsentiens beatus Andreas : Ne patiaris, inquit, Domine.

(1) In *hunc locum donec omnes egrediantur exinde. Quod cum fecisset antequam proconsul prætorium fuisset ingressus accidit illi* voluntas.

(2) Et *consignans cruce* eos.

(3) *Maximilla autem jam et antea et post illa tempora sæpe domum ubi apostolus morabatur cum aliis christianis ingrediebatur et verbum Domini assidue audiebat. Qua ex re factum est ut rarius viro suo commisceretur, quod ille ægre ferens et causam in apostolum conjiciens, Andream accersit : cui cum religionem saniorem exprobrasset et ut ad idola adoranda mentem convertere vellet, persuadere conaretur, respondit intrepidus beatus apostolus : « Ego sum, inquit, proconsul, qui prædico verbum veritatis et Dominum Jesum ut recedentes homines ab idolis manufactis, verum Deum agnoscere incipiant per quem facta sunt omnia. Adhuc enim cum esset Dominus majestatis descendit de cœlo hominis formam suscipiens qui prius perierat, et cum esset Deus sponte pati dignatus est ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret. »*

locum, statim veniebat ad sanctum apostolum et suscipiens verbum Dei regrediebatur ad domum suam.

CAPUT XXXVI.

De passione sancti apostoli.

Post hæc comprehensus[1] beatus apostolus ab Ægea proconsule, positus est in carcerem, ad quem omnes conveniebant ut audirent verbum salutis. At ille non

(1) *Hæc audiens proconsul, jussit eum recludi in carcerem. Ubi quamdiu clausus tenebatur, plurima quotidie turba ad eum confluebat, quam his verbis S. Andreas alloquebatur : « Ego quidem sum missus apostolus a Domino meo ad vos, charissimi fratres, ut homines positos in tenebris et umbra mortis per verbum Dei ad viam veritatis et luminis revocarem. Quo in instituto haud unquam cessavi hortans vos subinde ut recedentes a dæmonum culturis, verum Deum quærentes et in mandatis ejus perseverantes, promissionis ejus hæredes inveniamini. Hortor autem vos dilectissimi et moneo ut fidem vestram, quam supra fundamenta Domini mei Jesu Christi posuistis crescere sinatis in spem et laudem Domini. Cæterum in his quæ mihi contingunt nolo vos quidquam contristari; ista enim promissa sunt a Domino meo Jesu Christo sicut scriptum est; Pro nomine illius mulctandos nos esse passuros et flagellandos atque adeo ante judices staturos in testimonium ejus. Qui perseveraverit usque in finem hic salvus erit. Orate ergo sine cessatione, ut diabolus qui circuit ut leo rugiens, quærens aliquem devorare, elusus et prostratus jaceat a servis Domini superatus. » Cum hæc et alia plurima exhortans turbam per totam noctem doceret et cum prolongasset sermonem, sequenti die, primo diluculo, procedens Ægeas proconsul tribunal conscendit accersitoque sancto Andrea, illum in hæc verba convenit : « Scis quare te custodire manciparim? ut dum vana et superstitiosa nescio quæ in vulgum disseminas, ita aliquid certius cognoscerem de te. Interim audio nescio quæ ridicula tota nocte locutum. » Cui Andreas respondit: « Ego non cesso quæ mihi a Domino sunt injuncta exercere, ut populus de via erroris liberatus ad veram possit*

cessabat prædicare nocte et die verbum Dei. Paucis vero diebus interpositis, eductus de carcere, gravissime cæsus, cruci suspensus est. In qua cum per

cognitionem perduci. » Tum proconsul : « Recede, ait, ab hac stultitia et noli bene viventes subvertere. » Andreas dixit : « Mihi Deus meus Jesus Christus præcepit ut opportune et importune verbum ejus prædicare non cessem atque errantibus pœnitentiam ostenderem. » Tum rursus Ægeas : « Aut promitte recessurum, ait, ab hac superflua et superstitiosa doctrina, aut statim jubebo te interfici. » Andreas respondit : « Ego non solum interfici sed diversis etiam pœnis excruciari paratus sum, priusquam a prædicatione divina recessero. » Sic proconsul septem eum ternionibus flagellorum cæsum crucifigi præcepit, mandans nominatim quæstionariis ut ligatis manibus et pedibus et non clavis affixus suspenderetur, quo diutino cruciatu deficeret. Hæc videns plebs indigna in virum Dei committi, in turba dicebat : « Justus homo et amicus Dei et doctor bonus ducitur immerito ad mortem! » Andreas vero, cum plurimis verbis eos alloqueretur, pervenit tandem ad locum vidensque procul crucem exclamavit dicens : « Salve crux quæ diu fatigata requiescis tanto tempore expectans me. Certissime autem scito te gaudere suscipientem discipulum ejus qui pependit in te. Quapropter lætus pergo ad te quia secretum tuum cognosco et mysterium novi, qua de causa fixa sis. Suscipe nunc quem desideras quia tandem speciem tuam desiderans, inveni in te. Video enim in te quæ a Domino mihi sunt promissa. Suscipe itaque electa crux humilem propter Deum, et transfer servum ejus ad Dominum suum. » Et hæc dicens beatissimus Andreas expolians se tradidit ministris. Qui ligantes manus et pedes ejus secundum quod eis fuerat præceptum, suspenderunt eum in cruce. Astante vero turba ingenti viginti ferme millium hominum, inter quos etiam stabat frater Ægeatis Stratocles, aperuit beatus apostolus os suum et ita loquutus est : « Ego quidem gratias habeo Domino meo Jesu Christo qui me tandem perfunctum jussione sua, abire corpore vult, ut per bonam confessionem perpetuam consequar misericordiam, dilectusque et notus ejus efficiar, qui me ad vos misit. Vos autem manete in verbo vobis tradito docentes et admonentes alterutrum ut et ipsi sitis cum Deo meo in perpetuum, et cum eo habitabitis promissionesque ejusdem recipiatis. » Et cum respondissent

triduum vivens penderet, non cessabat prædicare Dominum Salvatorem, donec tertia die, populis flentibus, spiritum exalaret. Quod lectio passionis etiam

qui aderant christiani : Amen, toto eo die et nocte quæ insecuta est jugiter loquebatur, neque in aliquo fatigabatur aut deficiebat. Sequenti igitur die, videntes ejus tolerantiam et animi constantiam denique spiritus prudentiam et mentis robur, venerunt turbæ ad Ægeatem ac sedente eo pro tribunali vociferantes dixerunt : « Quæ ista tua est tam crudelis sententia, proconsul, ut hominem probum qui nihil mali commisit crucis supplicio velis condemnare? Perturbata est tota civitas et simul cum eo omnes perimus. Quæsumus te ne Cæsaris tam celebrem perdas civitatem. Concede nobis hominem justum, redde nobis hominem sanctum, ne interficias hominem Deo carum, ne perdas hominem mansuetum et pium. Biduo enim suspensus vivit quæ res miraculo non caret, et quod plus est loquitur adhuc et nos suis sermonibus reficit. Quare reddas nobis hunc virum ut vivamus, solve pudicum et omnes patriæ erunt in pace. » His commotus proconsul cum et minas ac tumultum populi metueret, surgens de tribunali Andream solvere cogitabat, profectusque ad locum crucis, læto populo quod famulus Dei liberaretur et frequenti comitante, tristis et facti pœnitens, Andreæ suspenso appropinquabat. Ad quem ille : « Quid ad nos, inquid, Ægeas venisti? Numquid solvere me cupis et pœnitentia ductus credere desideras? Non mihi, crede, persuadebis ut ex ista cruce recedam. » Et cum populus ut solveret hominem juberet, sanctus Andreas exclamavit voce magna et dixit : « Ne permittas famulum tuum Jesu Christe qui propter nomen tuum pendet in ligno solvi, neque permittas quæso Deus misericors secretis tuis inhærentem humanis amplius conversationibus tradi. Sed suscipe tu magister me, quem dilexi, quem cognovi, quem retineo, quem videre desidero, in quo sum quod sum. Suscipe exitum meum Jesu bone et misericors. » Et hæc dicens diutissime Dominum clarificans et gaudens, nobis flentibus, reddidit spiritum. Cujus corpus Maximilla proconsulis uxor accipiens, conditum aromatibus celebri in loco sepelivit, et ex illo tempore pudicitiam et castitatem servans, in fide quoque accepta permansit. Ægeas vero maritus illius, arreptus ea nocte a dæmonio, de loco alto se præcipitavit et mortuus est. Stratocles porro frater ejus cum hæc audivisset de bonis procon-

ejus plenissime declarat. Cujus beatum corpus Maximilla accipiens, conditum aromatibus recondidit in sepulchro, assidue super illud deprecans Deum, ut ejus beatus apostolus memor esset exorans.

CAPUT XXXVII.

De virtute sepulchri ejus.

De quo sepulchro manna in modum farinæ, et oleum cum odore suavissimo defluit : a quo quæ sit anni præsentis fertilitas incolis regionis illius ostenditur. Si exiguum profluit, exiguum terra exhibet fructum; si vero copiose processerit, magna fructuum opulentia ministratur. Nam ferunt hoc oleum usque ad medium basilicæ sanctæ decurrere, sicut in primo Miraculorum scripsimus libro [1]. Passionis quoque ejus ordinem prosecuti non sumus, quia hanc valde utiliter et eleganter a quodam reperimus fuisse conscriptam.

CAPUT XXXVIII.

[Epilogus scriptoris finem facientis.]

Hæc sunt tamen quæ de virtutibus beati apostoli præsumpsi, indignus ore, sermone rusticus, pravus

sulis nihil contingere voluit dicens : « Quæ tua sunt tecum pereant. Mihi sufficit Dominus Jesus quem cognovi per famulum ejus Andream. » Est autem passus venerabilis et sanctus Dei Andreas apostolus apud Achaiam, in civitate Patras, sub Ægeate proconsule, pridie kalendas decembris, regnante Domino Jesu Christo, cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

(1) *Cap.* XXXI.

conscientia, propalare. Deprecor autem ejus misericordiam, ut sicut in illius natale processi ex matris utero, ita ipsius obtentu eruar ab inferno; et sicut in die passionis ejus sumpsi vitæ hujus exordium, ita me sibi proprium ascire dignetur alumnum. Et quia de majoribus meritis revocat nos pars magna facinoris, hoc tantum temerarius præsumo petere, ut cum idem post judicium dominico corpori conformatus refulserit in gloria, saltem obtineat pro immensis criminibus mihi vel veniam non negandam.

Expliciunt feliciter miracula sancti Andree (5339). — Finit Gregorii Turonensis episcopi liber de Virtutibus et miraculis beati Andree apostoli (S. Germ. 488).

LIBER DE PASSIONE
VIRTUTIBUS ET GLORIA
SANCTI JULIANI MARTYRIS.

SOMMAIRE.

Saint Julien était d'une illustre famille de Vienne et lié d'amitié, dans sa jeunesse, avec saint Ferréol. La persécution contre les chrétiens sévissant à Vienne, il passa en Auvergne et s'arrêta dans le bourg de Brioude. Le proconsul Crispinus lança l'ordre de son arrestation; et, après s'être un moment caché, Julien se livra lui-même aux soldats qui le cherchaient et qui lui tranchèrent la tête. (*Voy. ci-dessus*, t. I, pp. 304-307.)

Incipit præfatio Gregorii episcopi Turonici in passione sancti Juliani martyris.

Magnum in nobis *etc.* [1].... audirentur. Sic et inclytus martyr Julianus, qui Viennensi ortus urbe Arvernis datus est martyr, ab hoc igne succensus, hæc concupivit ac mente tota desideravit. De cujus gestis et miraculis pauca juvat historico explicare stylo. Sed dum copiosum egregii certaminis opus sermo succinctus aggreditur, pauca, ut dixi, perstringenti deprecor

(1) *Eadem hic præfatio quam supra dedimus ad pag.* 302 *t. primi.*

veniam condonari, quod me minus vel idoneum, vel peritum ad hæc narranda cognosco, nec imbutum grammaticis artibus, nec litteris liberalibus eruditum. Sed quid? facio quod impellit me amor patroni, ut nequeam hæc silere? Aggrediar ergo ut possum, quia apud Deum non reor de sanctorum agonibus requiri amplius quam vicisse; nec cucurrisse plurimum, sed cursum consummasse propositum. Ipse enim licet perseverantium pugnas et victorias ad suam recognoscat pertinere laudem, similes tamen sive brevi sive longo prælio vincentibus parat coronas. Quare nihil differt quibus monimentis fortia triumphatorum facta pandantur, vel venerabilium rerum ordo memoriæ mandetur, dummodo constet ut sicut prædicandum cœlestis athletæ conflictum sub divini remuneratoris obtutu perpetuis litteris superna depingit historia, ita posteritati imitationis causa ad sequendam christianæ religionis fidem, sermo fidelis eumdem conflictum percurrat.

Incipit passio sancti Juliani martyris.

Sanctus igitur Julianus Viennensi ortus urbe, Arvernis datus est martyr : prosapia quidem illustris, ac morum probitate non mediocriter ornatus, sed quod majus est, igne superni amoris vehementer succensus. Beatus vero Ferreolus tempore Crispini consularis jam Christi miles, ut necdum proditus, officio tribunitiæ potestatis, habitu non corde, specie non affectu, apud præfatam urbem fungebatur. Cui videlicet sanctus Julianus, ætate jam adultus, collega mox futurus in cœlo, providentia divina solatium

præbebat in sæculo. Se enim invicem in contubernio militiæ temporalis constituti, plus fidei studio quam militari diligebant amplexu, et inter labores publicos sanctorum societatem fidelibus vinculis sacra dilectio nexuerat. Cum præterea assiduis persecutionibus se immitis gentilium furor contra christianorum genus Deo charum armasset, et immortali agricolæ renitens pullulantem novellæ plantationis vineam radicitus evellere manu inimica contenderet; sicut impiorum rabies per diversas mundi partes callido inexsaturabilis sævitiæ gladio discurrebat, urbi nihilominus Viennensi proximare, fama vulgante, nuntiatur.

Itaque cum dubium non haberetur quin eximius christicola Julianus, martyrii amore flagrans, nullatenus occultari se pateretur, cœpit sanctus Ferreolus omnimodis agere, quatenus antequam rabies persecutorum illo pertenderet, prædictus vir Dei occulte discederet, et ad superstitum christianorum solamen ipse superstes, vesani furoris impetum paulisper evitaret. Hoc ergo consiliis suadet, hoc precibus exorat. Ille vero, quia virtute temperantiæ præditus erat, quamvis certamen martyrii toto cordis affectu jam dudum sitiret, tamen amicabilibus monitis parere non distulit. Videbat enim quia nec hoc sine divino mandato peregisset, quandoquidem tunc persecutio in Viennensi urbe ferveret. Legerat namque Dominum præcepisse : *Si vos persecuti fuerint in ista civitate, fugite in aliam*[1]. Metuebat enim ne ei parentes essent obvii, si inter eos hoc certamen inisset; et perderet miles Christi coronam gloriæ, si legitime non cer-

(1) Matth. x, 23.

tasset. His vero omnibus apud se collatis, propria quæque relinquens, et carnales affectus solius Christi succensus amore parvipendens, juxta beati Ferreoli consilium clam discessit, et in Arvernæ urbs territorio divertens, non alicubi nisi ad Brivatensem vicum, in quo fanatici erroris neniæ colebantur, latitare disposuit. Unde manifestum est quia non metu mortis ab urbe Viennensi subterfugerat, sed ob hoc potius, ut Christi præceptum de civitate in civitatem fugiendo complesset, et suis nihilominus vel rebus vel parentibus spretis, optati stadium certaminis liberius cucurrisset.

Porro Crispinus consularis comperto quod vir sanctus, clandestino discessu fugiens, in Arvernæ urbis territorio latitaret, ad hoc statim exitiale dedit præceptum, ut ubi reperiretur, insequens eum persecutor exstingueret. Et quidem ille, juxta sui furoris insaniam, qua totus in sanctorum sanguinem præceps invehebatur, de beati Juliani nece dictabat. Sed occulta Dei dispensatione agebatur, quod et ille damnationis cumulum sibi exaggeraret, et gloriosus martyr ad Christum, sicut jam dudum desiderabat, celeriter perveniret. Festinus itaque lictor, cum in loco qui Vinicella vocatur sanctum Julianum consequenti aspectu imprimens contemplaretur, ille quorumdam senium quasi occultandus ingreditur tugurium. Sed quia nutu Dei adversarios insequi se sentiebat, nec jam evocante Deo, qui ad cœlum paratum habebat ascensum, immorari per divortium amplius licebat, illico se detegi poposcit, cum videlicet eum senes certatim occulere vellent. Quibus nutantibus ac remorantibus, cum quidem ille minaci irrumpentium terrore peteretur, ne quid periculi excusantibus immineret, continuo foris exsiliens, inquit : « Quem poscitis? quem quæritis? En coram adsum; in me convertite ferrum[1], optatas pœnas jam mihi date, imperata supplicia de me sumite : reatum apostasiæ vestræ nullatenus ascribi patientiæ innocentis sanguinis sinat effusio. » At illi cum ad tantam constantiam beati martyris obstupescentes hæsissent, ille constantior subinde adjecit : « Nolo ultra commorari in hoc sæculo, quia Christum tota animi aviditate sitio. Ecce occurro obvius, caput subdo intrepidus : habetis quod tota mente petistis; ictus tantum exerite, et vestram devotionem meumque desiderium implete. » Et cum hujusmodi confessione beatissimus vir animam studeret consecrare martyrio, subjuncta nihilominus religiosa oratione, commendavit Christo. Barbaram vero immanitatem, cruentosque insanientium animos non constantia pii propositi, non tam mira in sui oblatione fiducia, ab effusione innocui sanguinis reflexit; sed eductam vibranti dextera frameam in cervicem ejus vibrant. Sanctum vero caput, desecto gutture, abscissum in fontem, qui forte propter locum effusi sanguinis emanat, carnifices abluunt : et quia nec patrata nece persecutorum animus, ut pote insatiabiliter æstuans, parcere novit, corpus truncum relinquentes, ad sanctum Ferreolum illud, quod parricidales manus abluerant, caput deferunt; quatenus non dubitaret cæsum, quem ense, veritate attestante, videbat desectum, et agnosceret hoc excepturum se in morte, quod per passionem ejus cernebat in corpore.

(1) Me, me! adsum qui feci. In me convertite ferrum.
(Nysus in *Æneide*, lib. IX.)

Quod totum juxta divinam voluntatem carnifices nesciendo fecerunt, ut videlicet fons sacro sanguine irroratus, futura salus multis fieret, et pretiosius sanctos Dei, quos conjunxerat militare collegium, pariter etiam ibi retineret sepulturæ consortium. Nam sicut ei nulla discretione minor est in cœlo, ita maxima et præcipua corporis parte sociatur in tumulo. O quam feliciter beatissimus vir, quamque concito gradu ad summum meruit pervenire fastigium! quam subito profectu pro Christo alacriter dimicans tyro rudis factus est emeritæ militiæ veteranus! quod strenui commilitones vix longo tempore multoque labore percipiunt propositum victoribus præmium, brevi conflictu fortis bellator obtinuit, immortalitatis stipendia percepturus, inexercitata principia victrici auctoritate inclytis sanctorum finibus exæquavit. Quibus itaque sicut prædicanda martyris patientia consecratis, ita profana persecutorum atrocitate peractis, in tribus, ut ita dicam, partibus gloriosus dividitur miles. Nam caput Viennæ defertur, corpus a loco in quo percussus est Brivatim delatum est, felix anima a Christo conditore suscipitur.

Beatissimi vero senes qui, succensi spiritali gratia, sacrosanctum corpus sepulturæ mancipaverant, ita redintegrati sunt, ut in summa senectute positi, juvenilis ætatis vigore firmati, tanquam juvenes haberentur. Hic igitur Christi martyr et testis ibidem studiose reconditus, læta quotidie fidelium devotione veneratur : ubi tanta beneficia virtutesque patrantur assidue, ut eas humana lingua nullatenus sufficiat enarrare. In loco autem illo, quo beatus martyr percussus est, fons habetur splendidus, lenis, et dulcibus aquis uberrimus, in quo a persecutoribus caput amputatum ablutum est, de quibus aquis multæ sanitates tribuuntur infirmis. Nam sæpe cæcorum oculi ab his tacti illuminati sunt; tertianarum, quartanarumve febrium accensi, ut potati qui patiuntur fuerint, conquiescunt. Nam et si quis gravi laborans incommodo, inspirante martyre, desiderium habuerit hauriendi, protinus ut hauserit convalescit, et ita velociter exstinguitur vis febrium, ceu si videas super immensum rogum projectis undis incendia universa restingui. Semper enim de tanti patroni gratia, indulto supplicationis affectu, populus gaudet; et quos locus ille mœrentes excipit, lætos remittit, regnante Domino nostro Jesu Christo, cui cum Patre et Spiritu sancto est honor, virtus et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

HISTORIA

SEPTEM DORMIENTIUM

MAJORIS MONASTERII.

SOMMAIRE.

Lettre de Grégoire à saint Sulpice, évêque de Bourges : « .... Votre Sublimité a ordonné entre autres choses à ma faiblesse, car l'avis d'un ami est un ordre pressant, de vous envoyer par écrit, si je les trouvais quelque part, les actes, la vie et la fin des Sept-Dormants qui reposent, dit-on, à l'abbaye de Marmoutiers. Obéissant aussitôt, j'ai scruté les archives et les bibliothèques des églises, et j'ai enfin trouvé, à Marmoutiers même, ce que je cherchais. J'en envoie la copie à Votre Paternité comme vous l'aviez désiré. »

1. Au temps des empereurs Dioclétien et Maximien, l'empire romain s'affaiblissant, le gouvernement des Huns appartenait à un roi très-brave, nommé Florus. Après dix années d'un règne heureux, Florus fut attaqué par Maximien, vaincu et emmené captif à Rome avec ses deux frères, Martinus et Amnarus. Au bout de six mois, l'empereur le renvoya sur son trône, mais en lui enlevant ses revenus et ses forteresses et en lui faisant jurer que son fils ne lui succéderait que comme gouverneur et non comme roi. — 2. Mais Maximien, à son tour, ayant été renversé du trône par Constantin, tandis que Dioclétien se donnait la mort à Salone, Florus envoya son fils aîné au nouvel empereur, qui le prit en affection, lui donna sa nièce et le nomma tribun. Ce fils fut nommé Florus d'abord, puis Martinus, lorsqu'il reçut le baptême des mains de Paulus, évêque de Constantinople. Florus le Vieux mourut plein de jours et laissa sa terre à Florus le tribun, qui gouverna glorieusement. — 3. Le jeune fils de Florus, élevé au métier des armes, fut amené dans les Gaules par l'empereur Julien; mais il aima mieux servir Dieu qu'un empereur terrestre.

Éloge des vertus de ce jeune homme qui fut saint Martin. — 4. Après avoir achevé son temps de tribunat, il resta encore deux ans, à contre-cœur, dans l'office de comte, puis abdiqua armes, parents et patrie, malgré l'indignation de l'empereur, et vint se placer sous la discipline de saint Hilaire, évêque de Poitiers. Une révélation divine lui enjoignit de retourner chez ses parents pour les convertir. Il partit, et convertit, en effet, toute sa famille, notamment sept de ses cousins, nommés : Clément, Primus, Lætus, Théodore, Gaudens, Quiriace et Innocent, qui vendirent tous leurs biens, affranchirent tous leurs esclaves et se clôturèrent volontairement pour se livrer tout entiers à l'étude et à la prière. Bientôt ils guérirent des malades et le peuple les respectait comme des prophètes. — 5. Informés des grandes actions et de la célébrité de saint Martin dans son épiscopat de Tours, ils vinrent le trouver dans cette ville, et, après s'être fait reconnaître de lui, ils lui demandèrent sa bénédiction pour visiter les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul, puis Jérusalem et le sépulcre du Seigneur; ils devaient ensuite revenir auprès de lui en visitant le tombeau de saint Jacques. Ils accomplirent ce voyage et revinrent, en effet, chargés de reliques, auprès de saint Martin, qui les revêtit de l'habit monastique et les établit dans une grotte où ils passèrent le reste de leur vie en grande dévotion. — 6. Ils habitèrent seize ans dans cette grotte, du temps que saint Martin vivait encore, et vingt-cinq ans après sa mort. Une certaine nuit, le saint leur apparut et leur annonça qu'ils mourraient le lendemain sans éprouver aucune des douleurs qui terminent la vie humaine. L'événement arriva comme il l'avait prédit, et les sept admirables religieux passèrent dans le monde éternel avec une si parfaite tranquillité qu'on pouvait les croire non pas morts mais endormis. Aussi les assit-on sur leurs siéges, comme ils avaient coutume d'être dans leur cellule et on les laissa sept jours en cet état, remplissant la grotte d'une odeur infiniment suave, et, durant les sept jours, la foule put venir les contempler; elle ne manqua pas de le faire, et les malades accoururent une dernière fois demander aux Sept-Dormants une guérison assurée. Après quoi, Brice, évêque de Tours, procéda à leur inhumation.

Epistola sancti Gregorii episcopi Turonensis ad beatum Sulpicium, Bituricensem archiepiscopum, in vitam sanctorum septem dormientium.

Beatissimo patri Sulpicio, Dei gratia Bituricensi archiepiscopo, Gregorius Turonorum indignus sacerdos, in Deo salutari nostro salutem perpetuam.

« Apud poetam sub figura apum sanctorum virtus et prudentia laudatur, cum dicit :

Quo magis exhaustæ fuerint, hoc acrius omnes
Incumbunt generis lapsi sarcire ruinas[1].

Hoc, Pater beatissime, in fronte epistolæ præmisisse licuerit, consideranti quanta prudentia, quanta sollicitudine titubantis ecclesiæ statum firmare et ejus ruinas resarcire contenditis. Hoc in te proprie exemplis lucentibus, hoc mellifluis exhortantium sermonum verbis, hoc denique gestis præcedentium sanctorum in medium prolatis, agere non cessatis. Hinc est enim quod inter cætera, quæ parvitati meæ vestra sublimitas imperavit, urgens scilicet imperium est amici admonitio, quatenus Septem Dormientes, qui apud Majus monasterium dicuntur quiescere quorumque fama percelebris longe lateque diffunditur, actus, vitam vel finem, si uspiam possem reperire, scripto mandarem. Tunc ego juxta poeticum illud, pro more meo, pro vestra reverentia respondi,

.... Tuus est, pater alme, quid optes
Exposuisse labor, mihi jussa capessere fas est[2].

Statimque vicino, ut dicitur, obedientiæ pede, vestram prosequens jussionem, perscrutatus ecclesiarum scrinia, et bibliothecas revolvens, tandem apud præfatum Majus monasterium reperi quod quærebam. Servato igitur tenore ecclesiæ, Paternitati vestræ, ut petieratis, transcriptum destinavi. De cætero vestrum est et pro-

(1) Virgil. IV *Georgic.*
(2) Virgil. I *Æneid.*

mere, vestrum est et ob Christi gratiam quærere, ædificare ecclesias et amico, imo servo obedienti, Christi Domini gratiam impetrare. »

Incipit vita vel conversatio, sive et mors sanctorum septem dormientium, quorum corpora in Majori Monasterio continentur, et nomina hic inscribuntur: Clemens, Primus, Lætus, Theodorus, Gaudens, Quiriacus, Innocentius.

I. Temporibus Diocletiani et Maximiani, crudelitate eorum exigente, deficere cœpit et discedere pene universus orbis a Romanorum potestate : inter multos autem Hunnorum[1] regnum discessit, præsidente eis Floro rege strenuissimo. Qui Florus, patre suo Amnaro[2] nomine noviter viam universæ carnis ingresso, regnum adeptus est, cum viginti esset annorum. Habebat autem idem Florus duos fratres minores se, Martinum et Amnarum. Duxit autem prædictus Florus uxorem puellam pulcherrimam, Brichildem nomine, filiam Chut regis Saxonum, ex qua genuit tres filios : primogenitum Florum beati Martini Turonensis genitorem; secundum Hilgrinum; tertium Amnarum. Secundus siquidem Hilgrinus quatuor filios genuit, Clementem, Primum, Lætum, et Theodorum. Tertius autem Amnarus tres genuit, Gauden-

(1) Clar., *Hungrorum*, sed infra eos, ut cæteri, appellat Hunnos. (*R*)
(2) Idem Cod., *Aumarus*, et sic infra. Victorin., ut plurimum, *Ainarus*. Albericus, qui sæculo XIII Chronicam scripsit, ex hac Septem Dormientium Vita, quam Gregorio nostro attribuit, descripsit sancti Martini genealogiam. (*R*)

tem, Quiriacun et Innocentium. Florus igitur cum regno suo fere per decem annos feliciter potiretur, a Maximiano aggreditur. Qui fere per tres annos laborans, vix et cum maxima difficultate, primas partes regni ejus ingressus est, nec sine morte et sanguine suorum pugnatorum. Siquidem Florus cum eo bis terque confligens eum turpiter devictum fugaverat. Sed proditione suorum saisivit quoddam castrum, et munivit contra eum et ejus regnum; et sic secundum et tertium. Tandem obsedit eum in quodam castro munitissimo cum omni fere nobilitate Hunnorum. Obsessus autem per dimidium annum ad deditionem compulsus est venire, vita sibi cum membris suis atque suorum concessa. Captosque duxit secum Romam, inter quos fuerunt duo fratres Flori regis, Martinus et Amnarus. Filios autem nondum genuerat, nisi primogenitum suum', Florum videlicet trium annorum, alios autem duos post reversionem captivitatis genuit. Cum autem præsentati essent Diocletiano, misit eos in carcerem. Post annum fere dimidium, recordatus Diocletianus probitatum Flori, jussit eum sibi præsentari. Videns autem pulchritudinem ejus ob fecem et laborem carceris emarcuisse, misericordia motus est; absolutumque remisit ad propria, permisso et regno suo in vita sua cum redditibus sublatis vel saisitis munitionibus. Tali etiam pacto permisit eum regnare, ut post mortem ipsius, filius ejus non sublimaretur in regno, nec in consulatu, sed tantum tribunus exsisteret. Quod cum ex utraque parte firmatum fuisset, recessit cum omnibus suis.

II. Reversus autem, eodem anno genuit duos filios geminos, Hilgrinum et Amnarum. Deus vero, qui

non accipit personam principum et reprobat consilia eorum'; qui quos vult indurat et tradit in reprobum sensum, et adducit in stuporem; et imperatores ipsos, qui ecclesiam persecutionibus gravissimis diu vexaverant, in tantam amentiæ et vanitatis devenire permisit mutationem, ut Diocletianus Nicomediæ, Maximianus Mediolani, uno die depositis insignibus imperii, post imperium privati viverent, quasi plebeii. Verum Maximianus haud multo post facti pœnitens, cum dispositis insidiis genero suo Constantino, jam regnum tenenti, mortem moliretur, deprehenso dolo illius, apud Massiliam captus, nec post multum in carcere, fractis laqueo cervicibus, est strangulatus : vel ut quidam asserunt, a dæmonibus suffocatus impiam vitam digna morte finivit. Diocletianus vero et ipse eadem de causa, eidem Constantino factum se intelligens suspectum, hausto veneno sui ipsius effectus est punitor impius, et in villa sua secus Salonas oppidum diem vitæ clausit extremum. His ita et temporali et æterna morte multatis, cum post tetram et horridam bellorum et persecutionum caliginem, diu desideratæ pacis tranquillitas divino nutu late per mundum splendescere inciperet, Florus primogenitum suum Florum Constantino, qui eisdem imperatoribus, Diocletiano et Maximiano, brevissimo tempore Constantio patre suo et Galerio Maximiano insimul tantum mediis, successerat, educandum tradidit, quem semper charum et dilectum Constantinus idem habuit. Adultoque et militi facto, uxorem dedit neptem suam, filiam sororis suæ, tribunumque constitutum remisit ad patrem suum. Qui ex eadem uxore sua filium, vivente patre suo, genuit, quem Florum

vocari præcepit. Qui natus est quidem Constantini anno XVII, sed postmodum tempore filii ejus Constantii a beato Paulo Constantinopolitano episcopo, Deo disponente, catechumenus factus et baptizatus, Martinus est vocatus. Venerabilis autem baptizator ejus, idem patriarcha Paulus, ab eodem Constantio, qui patri in imperium succedens, in Arianam hæresim declinaverat apud civitatulam quamdam Cappadociæ, Cucusam nomine, ob catholicam fidem pulsus exsilio, Ariano rum insidiis crudeliter strangulatus, ad cœlestia regna victor migravit. Florus autem antiquus senio confectus diem clausit extremum, terram suam primogenito suo dimisit, et duos fratres juvenes in manu ejus reliquit. Qui mortuo patre terram viriliter rexit, et fratres suos cum filiabus nobilissimorum pagi Hunnorum copulavit, ex quibus primogenitus suus, Hilgrinus videlicet, ut prædictum est, quatuor filios generavit; secundus autem Amnarus, tres.

III. Florus igitur tribunus, filius Flori regis, mortuo Constantino, et regnante Constantio, Constantinopolim venit cum filio suo Floro[1] parvulo, quem imperatori commendavit qui eum secum retinuit, et militem fecit. Quem etiam adhuc adolescentulum Julianus Cæsar, ab eodem Constantio patruele suo in Gallias adversus Barbaros, qui Romanorum terras infestabant ignarus quid de eo disponeret, secum ad ferenda præsidia adduxit, et exercitandum militia quandiu prævaluit, in comitatu suo detinuit. Sed vir sanctus magis elegit Deo servire cœlesti, quam sub imperatore terreno militare.

(1) Id est, Martino Sic quippe eum tunc appellatum volunt. (*R*)

Quia[1] ad hoc specialiter effectus est, ut triumphale sanctæ crucis vexillum in occiduis mundi partibus erigendum et adorandum deveheretur, et militiæ sacramenta evangelicis mutaret edictis. Qui clarus avis, sed clarior meritis, sanctus ab infantia, devotus a pueritia, perfectus in adolescentia, perenniter de die in diem, de virtute in virtutem proficiens, magnis in mundo claruit miraculis, et doctrinis catholicis longe lateque resplenduit. Qui enim a tanta virtute, et miraculo tam grandi et stupendo, in initio viarum Dei inchoaverat, quid mirum si et prosperos in eis semper excursus et beatos exitus haberet? Imo mirum, si post tam mirabilem, qua ad se Deus illum traxit, conversionem, et virtutum sublimitate arduam, et miraculorum clari-

(1) Quæ editi cum Cod. Vict. habent, hic in notis apponere visum est. « Quia specialiter effectum est, ut vexillum sanctæ crucis occiduas orbis portaret in partes, et militiæ sacramenta evangelicis mutaret edictis. Qui, ut diximus, a beato Paulo Constantinopolitano episcopo tempore Constantii, Deo educante, primo catechumenus factus, et post non multum baptizatus est. Qui beatus episcopus a Constantino imperatore apud civitatem quamdam Cappadociæ, Cuthusam nomine, ob catholicam fidem pulsus exsilio, Arianorum insidiis crudeliter strangulatus ad cœlestia regna migravit. Beatus autem Martinus post sacri baptismatis mysterium magnis in mundo claruit miraculis, et doctrinis catholicis longe lateque resplenduit in orbe. Hic vir primo florem adolescentiæ suæ Mediolana trans egit in urbe, sed exinde Arianorum sævitia principum expulsus, Gallicanas secessit in partes, venerabilique Pictavensi antistiti Hilario est conjunctus, hujus se disciplinis sanctus Martinus post relictum militiæ cingulum sociavit. Inde quoque sanctus vir divino admonitus oraculo parentes suos, errore relicto, ad sanctæ fidei professionem convertit; et matrem quæ illum mundo genuit, ipse in Christo generavit, et exempla avorum suorum Martini et Amnari, qui Christianissimi erant, et civitatibus, etc. » (*R*)

tate gloriosam, et religionis decore splendidam, jugiter usque ad vitæ terminum non ageret conversationem. Quis enim non omni fere virtute et miraculo mirabilius ducat, infantulum vix decennem ab uberibus, ut sic dicam, cum lacte materno imbibitam erroris fanatici exhorruisse superstitionem, parentibus, tutoribusque atque actoribus, nunc minis, nunc verberibus, nunc blanditiis insistendo dehortantibus, ad Christi fidem, et ad ecclesiæ cujus sacramenta necdum perceperat, confugisse societatem? Quis non summis attollat præconiis puerum duodennem, instar cordati et fortis viri, ætatis teneritudinem non respiciendo, eremi squalorem, et quidquid ibi tolerare posset, ac si delicias concupiisse; et quod interim pro corporis imbellicitate non valebat, sed postea impleturus erat, meditando saltem et desiderando in conspectu Dei, qui velle nonnunquam pro facto reputat, jam facere? Quis non insigni laude prædicandum censeat adolescentem in summis enutritum deliciis, juribus patris sæculari implicitum militiæ, quasi solitarium vel monachum se exhibendo, non solum ab operibus malis, sed et ab omni concupiscentia nefaria continuisse, et in medio fornacis Babylonicæ sulphure et pice ferventis se illibatum custodisse; inter alios aliena diripientes et eum irridentes sua non modo superflua, sed etiam necessaria pauperibus erogasse, et quidem præcepta quoque transcendat ut in divisa chlamyde patet fecisse? De altera quippe duarum vestium pro Christo danda, non de una dividenda præceptum habemus, quod fecit iste, cujus cor et sua et se ipsum Christo et pro Christo fratribus impendere paratum erat. In quo et illud quis non cum stupore accipiat, quod

inter parentes ditissimos et inclytos, ut pote regibus atavis editos, constitutus, quod et regis Constantii et Juliani Cæsaris, nunc hujus nunc illius, in diversis terrarum partibus comitatum sequi et eis, ut pote maternorum avunculorum filiis, in adolescentia adhærere et obsequi coactus; quorum alter Arianus, alter apostata, uterque persecutor orthodoxorum erat; in tanta rerum sibi oppositarum contrarietate, et fidem incorruptam servavit, et paupertatem terrenam semper amplexatus est, et humilitatem perfectam tenuit! Quis et illud in eo inconsideratum prætereat, quod ea qua pauperem contexerat parte chlamydis, Christum videns circumdatum, et illam quasi ostentando apud angelos inde gloriantem, de visione tam grandi, tamque gloriosa, de qua alius gloriaretur, ipse gloriatus non est : sed magis humiliatus, anhelanti desiderio instar cervi sitientis ad fontes aquarum, reversus Constantinopolim, percepto a beato Paulo urbis ejusdem patriarcha ut prædiximus baptismi sacramento, quod sedulo volvebat pectore, et longo æstu parturiverat, et jam quasi in partum maturitate naturali ad fructum vitæ erumpere gestiebat, ipse libens ad effectum perducere instituit? Quid hoc videlicet, ut calcatis omnibus sæculi lenocinantis oblectamentis, libere vacaret Deo, et absque interpellatione curæ exterioris cœlestem erigens conversationem, gustaret crebrius, et videret quam suavis est Dominus? Quod unum cum juxta sententiam Domini maxime duceret necessarium, et ad hoc solum adipiscendum vehementer ferveret, quis non contemplari delectetur, quis non imitari conetur, quam simplici et germana charitate pro salute fratris distulerit? O vere mirabilem

sancti adolescentis benignitatem! qui cum hanc partem optimam, quæ nulli consequenti eam aufertur, nonnisi in foramine petræ et caverna maceriæ, obtinere se posse cognosceret, ubi unica protectio, et singulare refrigerium confugientibus in ombraculum diei ab æstu, et in securitatem et in absconsionem a turbine et a pluvia, voto tamen salvandi socium, contra votum biennio mala mundi toleravit, stans foris quasi sine tecto inter procellas, nimbos et grandines in limo profundi, in lubrico sæculi, ubi non inveniret requiem pes ejus; ubi non solum injuriis affligeretur, sed et periculis urgeretur innumeris. Quid faceret, vel potius quid non faceret pro salute multorum, qui pro unius devotione tantum tædii sustinuit, tam diuturnum quietis suæ dispendium pertulit? Quas cruces, quæ supplicia, quas injurias, si inferrentur pro Salvatore, non epulis omnibus quamvis delicatis anteferret, qui pro amore hominis mortalis singularis gaudii sui unicum æque desiderium, pro cujus dilatione acriter cruciabatur tam diu adimplere distulit? Sed profecto sancti juvenis exercebatur patientia, probabatur fortitudo, experientia formabatur, et prædiscebat in seipso spontanea charitate quod postea tempore opportuno, episcopus animarum positus, debita sollicitudine faciendum esset sibi de multis. Ita doctus a juventute, fecit hoc ipsum in senecta, ultra fere omnes homines, et plus quam exigi deberet ab eo. In diebus Maximi imperatoris, quando secundum charitatem quæ sua non querit ambulans, non solum juxta Paulum fieri optavit, sed etiam anathema pene se fecit a Christo pro fratribus noxiæ communionis : non voluntate, sed necessitate conventum iniens, ut his quorum cervi-

cibus sævi regis gladius imminebat, Hispaniarum ecclesiis consuleret. Sed sciens procul dubio ad implendam legem, aliorum onera ab aliis esse portanda, sciens dilectionem esse legis plenitudinem, sciens charitatem esse vinculum perfectionis, et principium fructuum spiritualium; sciens per ipsam serviendum invicem, ipsam vero nunquam excidere, et ambulantem in ea non errare nec deficere, tantæ virtutis fretus suffragiis, secure præsumebat, quoniam quidquid aliquando detrimenti pro ejus conversatione incurreret, per ipsam quæ operit multitudinem peccatorum facillime restaurari vel impleri posset. Nec obsecro cuiquam vel onerosa sit, vel otiosa judicetur ista ob admirationem, et contemplanda Martini in ætate adhuc juvenili merita facta digressio, cum totius opusculi hujus summa in ipsum respiciat, nec minus propter ostendendam et charitatis ejus abundantiam, qua semper totus affluxit, et originis nobilitatem a Severo, primo Vitæ ipsius scriptore, prætermissam, quam propter prædictorum consanguineorum ejus venerabilem conversationem, vel obitum posteris insinuandum, inertem licet stylum moverimus.

IV. Sed ut ab his jam ad susceptæ narrationis seriem recurramus, Martinus veteri exutus et novo per baptismum indutus homine, tribuni sui, quem tantopere lucrari Christo satagebat, qui evoluto tribunatus sui tempore, mutatum vita et habitu, serviturum se Deo pollicebatur, revictus supplicatione, et dilectione quasi ligatus, per biennium non rapinis sed sanctis, ut cœperat, insistens operibus in comitatu moratus est. Qua exspectationne, quam gravissime ferebat, exacta, continuo non acquievit, sed renuntiavit carni

et sanguini; et licet repugnante et indignante Cæsare, abjurata sæculari militia, abdicatis parentibus, prædiis et patria in qua natus et notus, dives et inclytus, et ob hoc reverendus et magnificus haberi poterat, Deo nobis illum in patronum destinante, in exteras has regiones diffugiens, ubi incognitus et inglorius reputaretur, exsul et pauper laudabilis, in argumentum suæ magnæ humilitatis, doctrina et exemplis præstantissimi et spectabilis viri Hilarii, qui in diebus illis ecclesiæ Gallicanæ singularis et lucerna et columna apparebat, erudiendum se subdidit discipulus, ne in vacuum vel periculose curreret, si suo ferretur judicio et se sibi magistrum constitueret; et ne incideret in eorum numerum quibus dicitur : *Væ vobis qui sapientes estis in oculis vestris, et coram vobis ipsis prudentes*[1]. Cui cum in schola virtutum desudanti juberetur a magistro celsiorem Levitici ordinis gradum ascendere, ipse in augmentum profectus sui, in infimo exorcistæ officio, eo securius quo humilius, eodem tandem magistro suo concedente et mirante, subsedit. Quid igitur jam de hoc viro tanta humilitate fundato fieret? Non ut, secundum Scripturas, humilem spiritu susciperet gloria, et qui se humiliaverat, a summo humilitatis doctore, quem pene sequebatur, exaltaretur; quasque in silentio subditus investigaverat, potens opere et sermone, et apostolico dignus ministerio aliis notas faceret vias vitæ? Sed quomodo ad ministerium accederet, nisi assumeretur? et quomodo prædicaret nisi mitteretur? Propterea cum apud magistrum in summa degens subjectione, et quiete instrueretur,

(1) *Isai.* v, 21.

nihil de se magni æstimans, nihil alti disponens, a Domino, qui cor parvuli sui intuebatur et magnipendebat, opus evangelistæ per revelationem jubetur exercere, et parentes quos adhuc gentilitatis error obligabat, ad insinuandam illis fidem Christi, monetur visitare. Oraculo itaque fretus divino, ex licentia beati Hilarii, nam necdum ab Augusto Constantio pro fidei defensione in exsilium missus fuerat, quorsum jussus fuerat devotus proficiscitur : et circunquaque verbum Dei spargens, multam ex conversione infidelium messem horreo Christi inferre contendit, parentesque suos, cooperante gratia superna, ad Christianæ fidei professionem convertit, solo patre, inscrutabili Dei judicio, in imagine et errore terreni hominis permanente, et ex sola veteris usus autoritate male ab infantia imbibiti superstitionem fanatici cultus defendente. Matrem quoque, quæ eum mundo genuerat, ipse in Christo regeneravit; factus ejus spiritualis pater cujus carnalis erat filius; et præstans ei ut esset initium aliquid novæ mundo creaturæ, a qua ipse homo ut exsisteret, post Deum, initium acceperat. Effecit autem ut et ista et cæteri, quos saluti conquisierat in Christo renascerentur per manus patruorum patris sui, suorum scilicet propatruorum Martini et Aumari, qui christianissimi erant, et civitatibus sibi deputatis episcopatus officio fungebantur; inter quos baptizati sunt etiam Hilgrinus et Amnarus patrui ejus, cum septem filiis suis, Clemente videlicet, Primo, Læto, et Theodoro, Gaudente, Quiriaco et Innocentio. Quorum patres, Hilgrinus scilicet et Amnarus, non sicut alii fratres paternam hæreditatem dividentes, sed sicut uno ortu gemini nati sunt, sic una domo, uno fundo,

una re communi cum uxoribus et filiis contenti sunt. Eodem autem anno quo baptizati sunt, viam universæ carnis ingressi sunt. Horum itaque prænominati septem filii omnia sua venundantes, pretium pauperibus distribuerunt, servosque suos ingenuos fecerunt. Ipsi vero in quodam loco se incluserunt, lectioni, orationi et psalmodiæ vacantes, duobus tantum servulis contenti, qui eis officium consolationis impenderent. Vivebant in cœnaculo constituti sine querela, tam Deo quam hominibus placentes, uxorum et liberorum grato consortio carentes, cœlibemque vitam actitare satagentes. De reliquiis autem ciborum suorum, ad quascunque partes deferrentur, vel a quibuscunque infirmis sumerentur, qualicunque infirmitate tenerentur, protinus sanabantur. Quamobrem primo ex adjacenti provincia, postmodum ex omni regione illa pene universi venientes, illos sicut prophetas Dei venerabantur. Ex quibus multi prædicatione eorum fidem ipsorum imitantes, christianitati subjiciebantur, et veterem hominem exuentes, novum qui secundum Deum creatus est, induebantur. Denique omnes eos et obsequiis et multis donativis venerabantur. Cæterum principes, tribuni et milites Christiani, Judæi et gentiles eos visitabant, reverebantur et excolebant. Qua de re servi Dei permoti, inani gloriæ et ambitioni hujus sæculi subjici timentes, fugæ latibulum expetentes, patriam relinquere disposuerunt : quippe cum in hoc exemplo eis esset Abraham, et recentius multi alii justi, et recentissime eorum patruelis beatissimus Martinus. Qui sicut obtemperanter , et præcepta Christi audiens et consilia, nihil ejus amori præposuerat, sed omnibus relictis, assumpta cruce, et se sibi

abnegato, ipsum ducem sequens, arbitrioque ejus se committens, damnosam cunctis propriæ voluntatis facultatem abjecerat; ita Christus quoque pollicitationis suæ sententiam in eo liberaliter complens, et miraculorum gloria et honore pontificatus, et divitiarum copia, illum quamvis ista fugientem illustraverat, et promissum sequacibus suis centuplum ei jam et hic reddiderat, in futuro servans illi plenitudinem interminæ retributionis. Cumque de terra et de cognatione sua solus propter Christum exisset, magnificante eum eodem Christo duce suo, in terra peregrinationis suæ, et ad verbum oris ejus faciente prodigia, mirum dictu! de lapidibus suscitavit filios Abrahæ, et mutabat corda hominum, erroneosque et incredulos conducebat ad semitas justitiæ, et ad prudentiam justorum. Evertebat delubra, fundabat monasteria, ædificabat ecclesias; et ita paulatim succrescens factus erat in gentem magnam.

V. Audientes igitur prædicti famam sanctitatis et celebritatem nominis ejus, et quod in episcopatu Turonicæ civitatis esset subrogatus, consilio inito, brevi expensa, et exiguis sarcinis collectis, usque ad ipsum venire et consilio ejus vivere stabiliverunt : quod et factum est. Venientes autem usque ad Turonensem civitatem, invenerunt beatum Martinum in episcopatu more suo dominico die missarum solemnia celebrantem, petieruntque more peregrinorum benedictionem. Post consummata divina missarum solemnia, cognovit eos beatissimus Martinus consanguineos et consobrinos suos; flevitque super singulos et osculatus est eos : ducensque eos trans fluvium secum, ubi multitudo commanebat fratrum, invitavit ad prandium in

commune cum fratribus. Sequenti autem die, omnem peregrinationis suæ seriem retexuerunt, voluntatemque suam in hoc esse dicentes, ut limina apostolorum Petri et Pauli visitarent, ut et in Hierosolymis pergerent sepulcrum Domini visitaturi, et crucem Domini adoraturi, et per beati Jacobi sepulchrum venturi, et sic ad ipsum reversuri. Quam viam cum benedictione beati Martini aggredientes nudis pedibus, laneis utendo vestibus, pane et aqua, et crudis herbis contenti quinquennio peregerunt. Revertentes autem sani et incolumes, beato Martino se præsentaverunt cum multis reliquiis, videlicet de sepulcro etiam sanctæ Mariæ matris Domini et ipsius vestimentis, de reliquiis apostolorum Petri et Pauli et sancti Jacobi fratris Domini, et ex multis aliis quas beatus Martinus reverenter accipiens in apsida majoris ecclesiæ cum reverentia posuit. Ipsi vero septem fratres beato Martino, et fratribus ibidem manentibus, tam in anima quam in corpore se dedentes, voverunt se de loco illo non recessuros. Statim autem beatus Martinus eos gratanter excepit, et monachico habitu eos induit, et benedictione propria confirmavit, posuitque eos in latere cavati montis in quodam specu, fecit quoque eis oratorium[1] in ipsa rupe, benedixitque altare, ubi et reliquias proprias manu condidit, quas ipsi apportaverant. Ordinavit autem Clementem et Primum presbyteros, Lætum et Theodorum diaconos, Gaudentem, Quiriacum et Innocentium subdiaconos. Permanserunt autem in eadem cella sive oratorio, ubi et delectabantur jejuniis, oratione, silentio, lectione, quandiu beatus Martinus superfuit. Ipse quidem per revelationem obitum suum longe ante prænoscens, ad Condatensem vicum ire disposuit, ut pacem inter clericos ecclesiæ illius dissidentes reformaret : cognoscens etiam per spiritum non se reversurum, convocatisque omnibus monasterii fratribus, singulos osculatus est, atque benedixit, et præfecit eis unum ex fratribus loco suo, nomine Gualbertum, abbatemque constituit, et benedictione sua confirmavit, cui et commendavit septem supradictos fratres et patrueles suos, qui eos suscipiens in commune cum fratribus aliis singulariter eos diligebat, et spiritualiter revisebat et confortabat.

(1) Hoc ipsum esse aiunt quod hodieque prope Majoris monasterii basilicam visitur, in rupe imminenti cavatum, ubi eorum sepulcra, seu potius sepulcrorum representatio in lapide excisa habetur. (*R.*)

VI. Beatus autem Martinus post obitum suum usque ad diem migrationis eorum sæpissime eis apparebat in visione, consolans eos et corroborans. Vixerunt autem cum eo in sancto proposito annis sexdecim, post transitum ejus viginti quinque : videlicet sub Gualberto abbate primo annis viginti tribus; sub Aicardo secundo abbate annis duobus. Hujus scilicet Aicardi secundi abbatis tempore, contigit festivitatem beati Martini de transitu sabbato evenire; sequenti vero die, qua dominicam celebramus, post peracta matutinorum solemnia, media nocte apparuit eis beatus Martinus, nuntians eis diem obitus sui, dicens : « Crastina die summo mane vocate huc Aicardum abbatem ad vos : qui dum astiterit intimate ei singuli omnem vitæ vestræ seriem, et actus vestros, confitentes omnia peccata vestra. Dicite quoque illi ex me, ut in honore sanctæ Trinitatis missam celebret, comme-

morationem mei faciens, et sanctorum quorum reliquiæ in præsenti altario a me consecrato continentur, ponatque singulas hostias pro vobis singulis immolandas, quibus consecratis singuli communicabitis. Peracta communione, viaticoque percepto corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi, missaque finita, prosternetis vos ad orationem, viam universæ carnis ingrediemini, tam a doli corruptione carnis estis alieni; sicque ab angelis suscipiemini, et a meipso sursum conducemini, donec assignemus vos ante tribunal Christi. » Quod totum factum est ut beatus Martinus imperavit. Cum autem communionem accepissent de manu Aicardi abbatis, finita missa, genibus flexis sani atque incolumes, in oratione prostrati viam universæ carnis ingressi sunt, ut beatus prædixerat Martinus, tam a dolore mortis extranei quam a corruptione carnis fuerant alieni. Repleta est autem illico cella illa tanto odore ac si multorum aromatum congeries ibi sparsa putaretur. Suscipiens autem eos non de morte, sed quasi de oratione, abbas Aicardus una cum fratribus, non mortuos putabat sed dormientes, cum facies eorum ut rosa ruberet, caro ut nix splendesceret. Quam ob rem per sedilia illos disposuit, sicuti soliti erant sedere in cella sua, posuitque eos ita ut ab omnibus inspici possent, solis necessariis quibus ab injuria irruentium defenderentur, inter eos et intrantes mediis repagulorum obicibus. Patebant etiam limina ut omnes advenientes viderent sanctorum facies, non sicut mortuorum, sed sicut dormientum : quia licet hominibus mortui essent, Deo tamen cui omnia vivunt dormiebant. Per septem autem dies, quibus super terram fuerunt, non defuit odor ille suavissimus.

Tanta autem fuit adventantium multitudo, quantum aut locus admisit, aut viæ vel semitæ capere potuerunt. Omnes febricitantes vel frigoritici qui adveniebant, sani revertebantur; leprosi autem, surdi, muti et claudi multi curabantur. Afferebanturque qui venire non poterant in lectis et grabatis, et ex odoris fragrantia sospites revertebantur. Septimo demum die a transitu ipsorum abbas Aicardus, congregatis fratribus sancti monasterii, ad funus adfuit. Misit quoque et accersivit sanctissimum senem, Turonicæ sedis civitatis præsulem[1], beatum Brictium, una cum clero et populo ; initoque consilio, sicut erant vestiti, sepelierunt eos in ipsa cella vel oratorio, ante altare ipsius oratorii, a beato Martino cum pignoribus sanctorum consecrati. Transierunt autem pridie Idus Novembris, secundo die a festo quo celebratur transitus sancti Martini, et depositi sunt[2] XIII Kalendas Decembris. Qui sepulti terris, in Christo se vivere

(1) Sic Clar.; alii *archiepiscopum*. Quo nomine Gregorii ævo Metropolitani in Occidente non donabantur. Nec eo alias usquam usus est Gregorius. (R.) — Hoc idem verbum in superscriptione epistolæ ad Sulpicium Bituricensem (supra p. 105) admissum, pluribus fuit argumentum falsitatis quo respuendam epistolam istam æstimarent.

(2) Sic Clar.; alii autem, *sepultique sunt*. Ex his collige non semper *depositionis diei* nomine intelligi eum qui fuit obitus. Sacra eorum corpora in capsis servantur retro majus altare principalis basilicæ Majoris monasterii. Porro præter hos Septem Dormientes, sunt alii item celebres apud Ephesum, de quibus agit Gregorius cap. XCV libri I de Gloria martyr. Septem item *in Germania* Dormientes laudat Paulus Diac. in lib. I de Gestis Langob. cap. IV, qui ab istis post Baronium Marollio alii esse non videntur. (R.)

manifestant virtutibus et miraculis, præstante eodem Jesu Christo Domino nostro, qui vivit et regnat cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

EXPLICIT VITA ET MORS SEPTEM DORMIENTIUM.

VITA
SANCTI MAURILII.
ANDEGAVORUM EPISCOPI.

SOMMAIRE.

1. Lettre de l'auteur à l'évêque Germain, de Paris. « Vous avez désiré nous voir corriger avec l'autorité, disiez-vous, de notre expérience, afin de l'envoyer à votre dévotion empressée à profiter de l'exemple de ceux qui nous ont précédés, la Vie des bienheureux Maurille et Aubin, évêques d'Angers, vies que le prêtre Fortunat a décrites dans un excellent ouvrage, mais que les copistes ont presque défigurées par leurs fautes. Mais réfléchissant, si nous faisions cela, que nous serions déchirés par les aboiements et les morsures de ceux qui ne savent point acquérir la science et ne sont bons qu'à envier, nous nous sentons frappés par un double ennui, le chagrin de ne pas obéir à vos ordres et la crainte de déplaire à ces gens. Cependant, confiants dans les promesses du Tout-Puissant, qui a dit par la bouche de son prophète que ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie, je satisferai à votre désir. Nous savons, en effet, que s'il est des actions dignes d'être imitées et qui puissent servir à la génération suivante, qui que ce soit qui rédige et amende les vies et les miracles des saints confesseurs de Jésus-Christ, fût-ce en un style grossier, celui-ci s'assurera pour lui sa récompense, et pour ceux qui se porteront imitateurs des vertus qu'il raconte, leur salut. Il nous a semblé qu'il serait coupable de taire les étonnants miracles de ces précieux confesseurs du Christ, Maurille et Aubin, et employant, comme vous l'avez demandé, un style plébéien, afin d'être plus à la portée du vulgaire, nous avons corrigé suivant la plus pure vérité, Dieu nous en est témoin, un petit nombre de passages et omis plusieurs de ceux que relate Fortunat, mais que peut-être les infidèles auraient trouvés incroyables. » — 2. D'où Maurille était originaire; comment il suivit les leçons de saint Martin et fut nommé lecteur par saint Ambroise, évêque de Milan.

— 3. Comment il détruisit l'idole du village de Chalonnes-sur-Loire et y construisit une église. — 4. Comment il délivra du démon une femme de Nantes. — 5. Comment il guérit un berger mordu par une vipère. — 6. Comment il obtint que Dieu donnât un fils à une femme stérile. — 7. Comment il renversa les idoles et les statues élevées sur le mont Prisciacus. — 8. Comment il guérit un moine de la fièvre. — 9. Comment il délivra de la servitude un homme qu'on venait vendre et ressuscita ensuite son maître. — 10. Comment il délivra par le signe de la croix des navigateurs qui allaient faire naufrage sur la Loire. — 11. Comment il délivra du démon un voleur qui avait pris au saint son âne. — 12. Il guérit une dame nommée Amélie en la frottant avec un peu d'huile. — 13. Saint Maurille est tiré de force de son église de Chalonnes et porté malgré lui au siége épiscopal d'Angers par saint Martin. — 14. Ce qu'il fut après son ordination et comment le Seigneur fit souvent ses œuvres par les mains de cet évêque. — 15. Il guérit un aveugle par le signe de la croix. — 16. Comment il ressuscita un enfant qui était mort depuis sept ans, le nomma René et l'obtint pour son successeur désigné dans l'épiscopat. — 17. Guérison d'un homme puni pour avoir travaillé le dimanche. — 18. Guérison d'un autre, nommé Belgicus, rendu aveugle par la même cause. — 19. Profits apportés à l'Anjou par le ministère de saint Maurille qui fut cause pour ce pays de trente années d'abondance, de paix et de prospérité commerciale étrangère à toute falsification de monnaie. — 20. Autre idole détruite. — 21. Guérison d'un enfant paralytique. — 22. Maurille voulant traverser un fleuve et ne voyant de bateaux qu'à l'autre bord, sans aucun marinier pour venir le chercher, ces bateaux se détachent tout seuls et viennent d'eux-mêmes le prendre. — 23. Il guérit une vache possédée du démon. — 24. Avec un peu d'huile sainte et le signe de la croix il sauve son embarcation menacée d'être engloutie par une tempête sur la rivière de Maine. — 25. Il ressuscite un de ses catéchumènes. — 26 Par ses seules paroles il guérit deux lépreux. — 27. Il ressuscite un pèlerin qui s'était mis en voyage pour venir le trouver et s'instruire auprès de lui. — 28. De la vie quotidienne de saint Maurille, de sa simplicité, de son abstinence et de toutes ses vertus. — 29. Guérison d'infirmes par le seul toucher du corps de Maurille après sa mort. — 30. De la fréquence des miracles opérés sur son tombeau.

Incipit prologus beati Gregorii Turonum archiepiscopi in vita beati Maurilii episcopi et confessoris.

Sanctissimo sanctæ Parisiorum matris ecclesiæ presulum domino Germano, Gregorius Turonicæ metropolis humilis episcopus salutem.

Petistis sane uti vitas et miracula quæ Dominus per beatum Maurilium atque Albinum, Andecavorum antistites, operari dignatus est, quas Fortunatus presbyter luculento sermone descripserat, scriptorum vitiis jam pene depravatas, nostræ auctoritatis peritia corrigeremus, vestræque devotioni, qui priorum exemplis proficere cupitis, misissemus. Sed nos recolentes si id egerimus, perfidorum nos latratibus atque morsibus qui doctrinam quærere nesciunt sed invidere, dilaniari, duplicis tædii merore concutimur, dum et vestris parere jussionibus cupimus ipsisque displicere metuimus. Fisi tamen Omnipotentis promissionibus, qui per prophetam suum loquens innotuit quia qui seminant in lacrymis metent in gaudiis, vestræ satisfaciam voluntati. Scimus namque quia si quæ digna sunt imitari et alteri possunt sæculo prodesse, sanctissimorum Christi confessorum vitas atque virtutes stylo quis digesserit correxeritque vel rustico, et sibi mercedem et imitari volentibus conferet adusque salutem. Permaximas igitur preciosorum Christi confessorum Maurilii atque Albini virtutes non loqui sive corrigere quia memoria dignæ sunt, crimen ducentes, plebeio ut postulastis utentes calamo, quo potius vulgaribus prosint de pluribus pauca, sed tamen Deo teste verissima corrigemus, omittentes plurima a Fortunato edita quæ fortassis infidelibus incredibilia viderentur. Quæ vero a nobis correcta sunt vestræ sanctitudinis petitioni dignius offerenda putavimus, ut qui illos imitari gaudetis illorum proficiatis virtutibus informati.

Explicit prologus.

Incipit vita beati Maurilii Andegavorum episcopi.

CAPUT I.

Unde Maurilius ortus fuerit et qualiter a Martino eruditus et a beato Ambrosio usque ad lectorem ordinatus, postmodum Martinum secutus ceteros gradus ab ipso acceperit.

Igitur Maurilius Mediolanensis oppidi indigena extitit parentibus splendidissimis procreatus, et ab ipsis pene cunabulis a beato Martino qui illis temporibus Mediolani sibi monasterium collocaverat, sacris litteris et liberalibus studiis institutus est. Sed beato Martino, Arianorum perfidia, de civitate illa expulso, sanctus jam Maurilius, tam amore quam magnorum preceptis parentum qui Martinum prius sequi concupierat ibidem demoratus est quousque a beato Ambrosio ipsius civitatis episcopo officium lectoris accepit. Interea pater ipsius, qui nobilitate ac viribus totam pene regebat Hesperiam, communi sorte preventus hominem exuit. Maurilius vero verissimus jam evangelici cultor precepti dicentis : « Qui reliquerit patrem aut matrem aut agros propter me centuplum accipiet et vitam æternam possidebit, » relicta matre omniumque rerum suarum cupiditate habendi, sub Juliano tunc Cæsare, Martinum, cujus primo profecerat instrumentis, cujusque virtutes per totum prope Romanorum divulgabantur imperium, quique cogentibus populis Turonicam in Gallia jam regebat metropolim, expetiit. Et tam diu cum eodem commoratus est divinis semper occupatus officiis dum cæteros æcclesiasticos gradus gratiamque sacerdotii invitus, Martino cogente, susciperet. Adepto nempe sacerdotii honore, arctiorem

quam inter monachos duceret, diligens vitam, ut solus solum liberius Dominum sequi valeret, Martini admodum doctrinis eruditus et æque benedictionibus roboratus, sese invicem osculantes et multum flentes, ab eodem ipso nolente, discessit.

CAPUT II.

Qualiter, a Martino jam presbiter sejunctus, Calonnam villam expetierit, indeque idolum destruxerit, et ecclesiam ibi construxerit et postmodum illam diebus multis incoluerit, et multas ibi per eum Dominus virtutes fecerit.

Prætiosus denique Dei sacerdos Maurilius Turonis egressus quo solitariam, quam potius diligebat, si posset, sibi vitam eligeret, Andecavorum aggressus est urbem. Audiens autem haud longe ab ipsa, super Ligerim fluvium in villa quadam cui prisca vetustas Kalonnæ nomen indiderat, fanum fore antiquissimum diversis idolorum cultibus dedicatum uti majori illic injuria quateretur, et simul animans ut ipsum quia non pauca ibi vulgarium superstitio servabatur everteret, ibidem advenit. Videns ergo quia nisi virtus illud divina dirueret eo quod dignitatem loci tenebat, humana non posset manu divelli, tota ad Dominum mente conversus expetiit ut qui ad petitionem quondam Heliæ prophetæ ignem de sublimi deposuit, qui infideles quinquagenos primo ac secundo exussit, ipse fanum dæmoniis consecratum, ubi diversis erroribus mentes fraudabantur humanæ, quod ille non poterat, ipse destrueret. Mox vero divinus ignis e cœlo dimissus, quicquid simulacrorum et immunditiæ ibidem repperit sub momenti hora consumpsit. Eliminata igitur omni spurcitia honorabilem Christi ibi fundavit æcclesiam,

et ut dedicaretur optinuit, ipsamque postmodum fore vicum instituit. Ibi enim bis senos degens per annos multis se jejuniis et orationibus sedule Domino mancipabat. Quantas qualesve ibidem Dominus per ipsum virtutes operatus sit, non est nostræ facultatis evolvere; nam quantum in ipso fuit omnes virtutes suas occultare maluit. Sed quia, quod in sanctis suis Omnipotens operatur coram hominibus fieri et lucere præcepit, licet occultare voluerit, ex toto celare non potuit. Nos vero ex ipsius miraculis Deo tribuente licet pauca sed tamen, Deo teste, verissima corrigemus.

CAPUT III.

Qualiter in Pociacense villa quendam hominem Saturnum nomine, ambas manus ex utero matris suæ aridas habentem, tactu et benedictione sanavit.

In prædio vero cui Pocianinse[1] nomen est, erat vir quidam Saturnus nomine, quem ex utero matris suæ ambas manus aridas habentem in hanc mortalem vitam natura ipsa produxerat. Qui cum manuum destitutus offitiis devotorum semper alitus alimoniis, ad plenam pervenisset ætatem, quadam nocte admonitus per visum, audivit vocem dicentem sibi : « Vade ad virum Dei Maurilium et deprecare ipsum ut signum sanctæ crucis super manus tuas faciat, et statim sanaberis. » Expergefactus autem, properante crastina luce et ipse pariter propere cucurrit ad virum. Provolutus vero sanctis pedibus confessoris, totus effusus in lacrimis, suppliciter precabatur ut sibi manum imponeret, exponens illi pariter et ipsam quam de seipso viderat

(1) Alii mss. codd. *Pociacense*.

visionem. Tunc beatus Maurilius, totus ut erat verecundissimus, diutius erubescens, tota die et nocte illa jejunans, et in precibus solo prostratus perseverans, Dominum pro ægroto fideliter precabatur. Reddito vero mane, mox ut sacerdos venerabile crucis signum super manus infirmi deposuit, rubescentibus venis et directis nervis, geminas manus extemplo sanatas in usus operandi direxit.

CAPUT IV.

Qualiter quandam mulierem Namnetensem solo intuitu a dæmonio liberavit et postmodum ei lumen reddidit.

Non multo post tempore mulier quædam, civis Namnetensis[1], male a dæmonio vexabatur. Quod non solum illam toto corpore debilem, sed etiam cæcam ex pluribus jam præcedentibus annis lumine privato reddiderat. Quæ, geminis vincta catenis, ad ædem beati viri fidelium fide ac devotione deducitur. Altera vero die ubi in eam prius confessor sancta sua lumina direxit, mox illam dæmonium deseruit. Luminaque quæ illi vis inimica subtraxerat, signo sanctæ crucis imposito, fides addita confessoris mulieri restituit. Femina vero, quæ ferreis vincta catenis ad beati viri deducta fuerat æcclesiam, libera et incolumis repedavit ad patriam.

CAPUT V.

Qualiter quendam pecorum pastorem quem vipera momorderat, de saliva propria, signo crucis super vulnusculo bestiæ imposito, sanavit.

Sub ipso fere tempore, dum pastores quidam in eadem regione dominorum suorum pecora pascerent et

(1) Alii mss. codd., mulier quædam *Namnetensis pagi incola*.

pervigiles quibusdam noctibus redderentur, eorum unus, dum noctu pecora custodiret, mordetur a vipera. Bestiæ vero virus se repente per omnes pueri venas infudit et totum hominem in tumorem convertit. De quo, cum nihil aliud prestolaretur nisi interitus, quia jam semivivus jacebat extensus, tunc cæteri pecorum pastores, fide commoniti, infirmum præsentiæ deferunt confessoris. Sanctus autem Maurilius eum intuitus, eaque fide impletus qua fuerat beatus Paulus apostolus quando in proprio digito viperam pendentem excussit in ignem et nihil mali passus est, universa pueri membra signavit et oculos ad cœlum erigens, in ipso vulnusculo per quod vipera virus inflexerat, de propria saliva signum crucis impressit. Statimque venenum ex omnibus corporis partibus revocatum, cucurrit ad ipsum per quem se immerserat locum. Integræ igitur sanitati mox redditus, ad domini sui quod invitus reliquerat incolumis servitium recurrit.

CAPUT VI.

Qualiter cuidam pernobili matronæ sterili filium impetraverit, ipsumque absque dono septiformis Spiritus sancti defunctum, post septimum depositionis annum resuscitaverit, et postmodum ut post se episcopus Andecavorum fieret apud Dominum obtinuerit.

Fuit et quædam matrona Andecavensis territorii valde pernobilis, quæ nexa tamen vinculo conjugali, ex tempore suæ copulationis sterilis permanebat. Dum pro adipiscenda prole Dominum præcaretur assidue et nequaquam votum suum obtinere valeret, ac procederet matura in annos desperationis adepturæ jam prolis, ad beatum virum se tota mente convertit. Sedule flagitans ut quod illa non merebatur, ipse apud

Dominum suis meritis et intercessionibus obtineret et si suis precibus seni feminæ filium impetrare potuisset, ipsum se Domino oblaturam, et perpetuo serviturum, tota fide ac voto pollicebatur. Intuens autem vir beatus mulieris mentem et fidem ac fletuum ubertatem, nihilque apud Deum impossibile esse confidens, qui partum vetulæ Saræ et ad petitionem Heli sacerdotis filium, Samuhelem scilicet prophetam, sub sponsi voto sterili concessit Annæ, Dominum pro femina precaturus accessit. Exaudivitque Dominus virum, et deprecanti feminæ conceptum dedit et partum; quem illa, sicut promiserat, Domino consecravit habendum. Quale vero quantumque miraculum, super eundem Dominus per beatum Maurilium, postquam sanctæ Andecavensis ecclesiæ episcopatus honorem accepit, operatus est, puerum ad corroborandam fidem fidelium, licet illud beatus Fortunatus, propter minus credentes, omiserit, immo quia verum est, et res est digna memoria, non tacebimus. Quod tamen, quia post acceptum episcopatum idipsum pro eo Dominus fecit, suo in loco melius exponemus. Hic vero quæ ante episcopatum per eum Dominus fecerit, in ordine describemus.

CAPUT VII.

Qualiter in predio nomine Prisciaco, alterum idolum Domino cooperante destruxerit, et postmodum ibi honorabile monasterium construxerit.

Non longo vero a prescripto vico Calonne[1], cui vir beatus preerat, quemque sedulus incolebat, erat quidam collis Prisciacus nomine, diversis idolorum titulis decoratus. Maurilius vero dolens illam longius manere

(1) Al. *Calomne*.

superstitionem, ubi diversarum animarum credebat inesse perditionem, quadam die, adhibitis secum paucis fidelibus viris, perrexit ad locum. Cumque pervenisset ad idolum ut illud everteret, demonia quæ ibi latebant statim clamare ceperunt dicentia: « Quid nos et hic Maurili persequeris? In his regionibus nullus est locus quo te evadere valeamus? » Illico namque in adversum signo sanctæ crucis apposito, demonia repente, elevato magno gemitu, non sine immenso fetore fugerunt. Ille autem omnium idolorum simulacra eo adunari precepit, et ignibus concremans in favillam redegit. Deinde mundans diligentius locum, ibidem honorabile statuit monasterium, quod ad gloriam Christi et laudem nunc usque sui permanet confessoris.

CAPUT VIII.

Qualiter quemdam monachum, datis solummodo eulogiis, a validissima febre, quam per tres annos pertulerat, sanavit.

Monachus quidam, Clemens nomine, per tres jugiter annos quaternis febribus urebatur. Atterebat enim illum nimius estus cum frigore, et erat ei horror cybi cum fatigato febre præ dolore deficeret virtus stomachi. Cumque tali dolore deficeret, jamque de presenti vita omnimodis desperaret, amicorum monitu ad beatum virum se transferri precepit. Qui ut ejus presentiam videre promeruit, eulogias salutis sibi dari ab eodem fideliter postulavit. Quas, dum beatus sacerdos, sanctificatas illi de more porrigeret, langor qui monachum diutius fatigaverat, ut fumus evanuit. Moxque omni virtute roboratus, propriis regressus est vestigiis, qui ad beatum virum adminiculis venerat alienis.

CAPUT IX.

Qualiter captivum, qui vendendus ducebatur, a servitio liberaverit, et postmodum negociatorem, dominum ipsius, de morte resuscitaverit.

Proximis sane exinde diebus dum negotiatores, inter diversarum specierum et mercium copias, scitos utriusque sexus juvenes venales haberent, et cum eisdem ad Hispanias tenderent, aut necessitudine commeandi, aut desiderio sacerdotis visendi, per Calonne predium iter agebant; pretereuntibus autem secus ædem beati confessoris, unus eorum qui vendituri ducebantur, magno prosiliens impetu, ecclesiam ingressus est, et provolutus cum lacrimis pedibus confessoris, orabat ut suis precibus aut pretiis, sese pro Dei amore redimeret secumque retineret, qui furtim de propria captivitatis patria vendendus ducebatur in alienam. Cujus verbis et fletibus suum patrioticum recognoscens, commotus est pia mente sacerdos, nec mora, pro captivo, ipsius dominum supplicaturus egreditur; humiliterque supplicabat ut sibi venderetur, quatinus a se servitio absolutus, liber ad patriam reverteretur. Sed cum dominus ipsius summa obstinatione id fieri posse negaret, annuit suis ut ipsum de ecclesia velociter extraherent. Cedentibus autem ministris, vimque facientibus ac domini sui preceptum exequentibus, immensis captivus clamare vocibus cepit : « Miserere et succurre serve Dei, quem devote liberandus expetii. » Sacerdos vero, flexis solo paululum genibus, rursusque elevatis ad cœlum manibus, inquit : « Domine Deus omnipotens, qui in angustia constitutis et de tua misericordia vere confidentibus, celeri pietate succur-

ris, subveni huic captivo, pro quo te supplex exoro.» Ad hanc nempe sacerdotis vocem, tanta vis febrium dominum ipsius arripuit, ut antequam perituro succurreretur, spiritum exhalaret. Tum tanta formidine ceteri percelluntur, metuentes ne sese vivos terra absorberet, ut unanimes expeterent sacerdotem, flebiliter postulantes, quatinus et sibi indulgentiam, et defuncto suis meritis adquireret vitam. Vir vero beatus, metuens ne ipse occasio et causa illius esset perditionis, prostratus terræ, immensis planctibus et crebris singultibus invocat Christum ut defuncto redderet animam. Nec antea surrexit a solo, donec et defuncto vitam, et captivo adquireret libertatem. Negociatores denique, ut sibi retroacta presumptio indulgeretur, multis donariis ipsum honoraverunt, et locum. Quæ prope omnia vir beatus in usus pauperum deputavit.

CAPUT X.

Qualiter in Ligeris flumine quosdam navigatores naufragium perferentes signo sanctæ crucis liberaverit.

Quodam preterea tempore, ut necessitudo compellit humana, argis haud modica, mercibus referta, per Ligerim vehebatur. Quæ cum contra Calonnam ascenderet, subito, turbato cum flamine ponto, navis in vertiginem rotabatur. Frangitur antemna et nunc prora subrigitur elevata in fluctus, nunc puppis deprimitur inter undarum hiatus. Victi autem nautæ, tantæque tempestatis timore perterriti, de presenti jam desperantes salute, obliti omnia navis armamenta jecerunt, solum tantum prestolantes interitum, cum repente inmensis clamare vocibus ceperunt, dicentes :

« Miserere vir Christi, Maurili, nostro succurre naufragio. Potes enim hoc obtinere cum Christo, qui post funus vitam adquisisti defuncto. » Ad quorum voces, exsurgens ex oratione Maurilius, festine cucurrit ad litus, et elevato in adversum crucis signo, imperat procellæ ne seviret. Cedunt mox, deposito rigore, spiramina, tumescentes unde vertuntur in equora, subsequiturque serena tranquillitas. Illesi ergo nautæ, ut ceperant, navigium expleverunt, et ad optatum portum, sacerdotis adjuti suffragio, feliciter pervenerunt.

CAPUT XI.

Qualiter quondam latronem qui asellum ipsius furatus fuerat, arreptum a dæmonio liberaverit.

Erat autem familiare beato viro ut nunc æcclesias, nunc infirmos, evangelicum semper cupiens implere preceptum, verbique Dei fidelissimus dispensator, sedule circumiret. Et ne ultramodum fatigatus corpore defecisset, habebat humilis sessor asellum, quo sepius utebatur. Quem nocturnis latro temporibus apprehensum furari non metuit. Sed infelix, dum furatur asellum arripitur a demonio, et sic demens per totam noctem vagabundus illuditur. Mane autem reddito, ante fores beati viri affuit, exsensis pariter cum asello. Crimen quod commiserat, invito primitus confitetur. Deinde, arreptus a demonio fugere nititur ne uretur. Sed vir beatus furiosum per exorcismi graciam prius a demone liberavit et post modum ab omni crimine, recepto asino, miseratus absolvit. Veruntamen pro nocturna quam perpessus fuerat latro injuria, neve voto priori privaretur ex toto, qui ne-

cessitate ceperat involare novitio, tres illi sacerdos aureos dedit, sicque liberum abire permisit.

CAPUT XII.

Qualiter quandam matronam, Ameliam nomine, visitans, sola inunctione sanaverit.

Matrona quædam nobilis, prædives opibus, senatorio ex genere oriunda Amelia nomine, gravi cœperat incommodo urgeri. Quod cum per duodecim annos pertulisset, omnesque res suas in medicorum expensis impenderet, nullum incolumitatis remedium assequi merebatur. Sed quanto curiosius totum artis suæ ingenium in illam impendere studuissent, tanto semper deterius incommodo gravabatur. Cum jam de ejus sanitate desperantes parentes ipsius de solis sepulturæ necessariis admonebant, dicentes : « Non enim proficere potest perituræ ulla vis medicaminis nostri ; » tum illa inquit amicis : « Ite, ite, currite quantocius ad beatum virum Maurilium, et si obtinere potueritis ut ab illo merear visitari, confido quod per illum restituar sanitati. » Tunc parentes ipsius et amici prepete cursu pro femina beatum Maurilium adierunt, piis precibus postulantes ut egrotam diutius languentem sua miseratione visitaret. Ille, ubi hoc audivit, reminiscens illud dicentis Domini benedictum : « Infirmus fui et visitastis me, » nec mora proficiscitur cum eisdem. Vento autem illo ad domum, de more proprio prius prostravit se ad orationem, deinde ægram intuens, accepto benedicti olei liquore, mulieris membra perunxit. Expleto namque unctionis offitio, femina surrexit incolumis; itaque extemplo restituta est sanitati, ut nihil eatenus putaretur pertulisse incommodi.

CAPUT XIII.

Qualiter de vico Calonna et sua propria ecclesia per vim extractus ad episcopatus honorem per beatum Martinum Turonorum archiepiscopum et reliquum populum, Spiritu sancto in specie demonstrante columbæ, electus et ordinatus sit.

Interea dum talibus vir beatus in predio Calonnæ floreret meritis et virtutibus, urbs Andecava proprio pastore viduabatur. Tum plebs urbana vel rustica, necnon et universa nobilitas, collectis etiam undique sacerdotibus, in unum venere concilium, conquirentes quis eorum substitui deberet in pontificale ministerium. Sed revera, aut ventoso nobilitatis favore, aut pecuniis subrogati, ad tanti culminis dignitatem quidam alios preferebant. Ideoque in unum non valebant venire decretum, eo quod etiam scriptum sit per prophetam : « Dominus scit cogitationes hominum quoniam vanæ sunt. » Et iterum : « Quod non est a Deo consilium numquam poterit stabiliri, sed solvi. » Dum igitur hæc invicem volverent nec deffinire valerent, subito sanctissimum sanctæ sedis Turonicæ archiepiscopum, cujus et potior erat potestas Andecavensi æcclesiæ pontificem eligere, nuntiatur adesse Martinum. Hujus, dum pene omnes sententiam prestolarentur, ait : « Viri fratres, audite et adtendite consilium bonum. Qui a Deo vobis electus est pontifex, ipsum suscipite sacerdotem. Sane Maurilius, Calonnensis æcclesiæ presbiter, erit pontifex vester. » Quod audientes, primo mirati sunt, sed quia simul Maurilii jam noverant et virtutes et merita, postposita statim omni priori ignorantia, mox pari mente ac voto in unam venere

sententiam. Acceptoque domni archiepiscopi precepto, celerrime diriguntur ad virum; quem fisi episcopi auctoritate, de propria raptum æcclesia, Martini presentiæ nolentem sistunt. Qui, dum beato cum Martino jam æcclesiam ingrederetur, statim, ad declaranda tanti sacerdotis merita, niveo candore columba divinitus elapsa super caput ipsius descendit ac sedit. Quod videntes multi, ad beati Martini mox sese genua prostraverunt, una voce fideliter acclamantes Maurilium episcopatu esse dignissimum, non hominibus tantum, sed ab Omnipotente electum ac demonstratum. Tum Maurilius tali vel miraculo, vel precibus victus pariter et addictus, ut erat humilis et mitissimus, non contempsit imperium, sed implens preceptum suscepit sacerdotium. Nam, ut multi videre meruerunt, quotienscumque beatus Martinus ad sacram consecrandi antistitis benedictionem super caput ejus extendisset manum, semper ei prefata aditum dabat columba. Tali igitur miraculo sanctæ Andecavensi matri æcclesiæ Maurilio pontifice constituto, et beato Martino ad propriam sedem regresso, idem pretiosissimus confessor Christi Martinus referre sepius erat solitus quod ad benedicendum Maurilium antistitem, non solum in specie columbæ Spiritus Sanctus, sed etiam affuerit angelorum exercitus.

CAPUT XIV.

Qualis post ordinationem beatus Maurilius extiterit, et quid pro eo Dominus frequenter operatus fuerit.

Ordinato itaque in pontificali cathedra ad pastoralis curæ ministerium et custodiam Christi ovium

Maurilio pontifice, tanta in eo Domini gratia rutilabat, ut non minora per eum, quam dudum per apostolos, signa et miracula fierent. Nam verbis tantum demones effugebat, ægrotos vero sola oratione curabat. Sed et cæcis, imposito crucis signo, visum reddebat. Sane paralyticos sepissime ad pristinam corporis soliditatem, verus medicus merito medicante, revocabat. Sunt etiam et perplurima alia ejus miracula, quæ licet scripta non inveniantur, tamen quia vera sunt, deficere non possunt, sed multorum ore celebrantur. Talis igitur vir Dei, antistes Maurilius, apostolica simplicitate redimitus cordisque puritate perlucidus, sine intermissione pro sibi commisso Christi grege in vigiliis et orationibus atque jejuniis totum sese Domino mancipabat, ut antiquus hostis Diabolus, qui circuit tanquam leo quærens de unitate quem devoret, æcclesiæ ullam ex sibi ovibus creditis temptando posset ledere aut auferre.

CAPUT XV.

Ubi quemdam, ex utero matris suæ cæcum, signo sanctæ crucis illuminavit.

Proximo autem post acceptam episcopii dignitatem tempore, dum de basilica beati Petri apostoli egrederetur, ubi pervigil in orationibus totam noctem insomnem duxerat, obvium habuit quemdam cæcum ex utero matris suæ carentem lumine. Quod cum sibi a Domino tribui per merita beati Maurilii fideliter postularet, beatus antistes paulisper erubuit. Sed cum super oculos ipsius signum sanctæ crucis exprimeret, erumpente mox sanguine cum dolore, lumen quod

numquam habuerat, habere promeruit. Tamen homo ipse pro amore beati Maurilii eidem beati Petri traditus basilicæ, quam diu in reliquum advixit, fideliter deservivit.

CAPUT XVI.

Qualiter puerum, de quo supra diximus, qui sine chrismatis dono excesserat, quem trans mare positus per VII annos planxerat, post septimum depositionis annum Andecavis revertens resuscitaverit; quem etiam, dum confirmaret, Renatum nominavit, et post se ut episcopus fieret Andecavorum cum Domino impetraverit.

Sequenti siquidem die, beato Maurilio antistite in eadem beati Petri apostoli basilica sancta solemnia celebrante, advenit cum moriente puero matrona, cui quondam sterili eumdem ut nasceretur, ante episcopatum, apud Dominum suis meritis obtinuerat, postulans ut filio suo, quem Domino habendum obtulerat, manuum suarum impositione Spiritum Sanctum daret antequam obiret. Sed remorante in sancta corporis ac sanguinis Christi consecratione paululum presule, puer excessit. Quantum vero miraculum super eundem puerum post septimum depositionis ipsius annum, per pretiosissimum antistitem suum Maurilium Dominus operari dignatus est, quanquam, uti jam diximus, illud Fortunatus omiserit, nos tamen minime reticebimus quod verum esse scimus, quia ad gloriam Christi laudemque antistitis sui res est condigna describi. Nam novimus, dicente propheta, quia omnia quæcumque voluit Dominus fecit, in cœlo et in terra, in mare et in omnibus abyssis; et iterum quia in sanctis suis idem est ipse mirabilis. Si enim credimus quod fide obtenta ad jussionem unius hominis sol, luna cæteraque sidera spatio unius diei im-

mobilia substitere, et quod ad percussionem virgæ Moysis mare Rubrum in gemina est partes divisum, siccaque Horel petra perlargas evomuit undas, quodque contra naturam intelligibiles asina edidit pavefacta loquelas, ad petitionemque Heliæ tribus annis et medio ne plueret seratum est cœlum, iterumque cum voluit, suis precibus adapertum; quodque est mirabilius, si credimus quod ad redemptionem humani generis mirabili et indicibili Spiritus Sancti opere verbum Patris verus processit Deus et homo de Virgine, idemque per crucis mysterium mortis destruxit imperium, quodque etiam per ipsum in fine sæculi Deus Pater mortuorum hominum omnium ex initio in cineres redacta sub momento resuscitabit corpora, aut ad gloriam, aut ad pœnam sine fine victura, quod per beatum Maurilium, gloriosum antistitem suum, post septimum depositionis annum mortuum resuscitaverit puerum, satis credere possumus. Sane, beato testante papa Gregorio, fides non habet meritum cui humana ratio prebet experimentum. Miraculum ergo qui non istud firme crediderit, quod in sanctis et per sanctos suos alia multa, quæ et premisimus, Dominus operari dignatus sit semper et operetur, nequaquam credere valebit.

Beatus igitur Maurilius, expleto sanctæ solempnitatis capitello, obituque pueri, qui absque carismatis dono excesserat, percognito, totum id suæ desitudini deputavit, lacrimis multo tempore inremediabilibus suæ culpæ lugens inobedientiæ. Cui cum nec ista sufficerent, diu multumque quid ageret secum animo colluctante, tandem reperit quod inter concives tantæ negligentiæ piaculum plene expiare nequiret, nisi sin-

gularis lapsus patriam propriam, civesque relinqueret. Tali igitur reperto consilio, occulte exinde semetipsum eripuit, ex sanctorum reliquiis, quibus sancta Andecavensis mater æcclesia decorabatur, secum claves exportans. Cum autem pervenisset ad mare, divina omnipotentis Dei providente clementia, qui manebat in littore, diem transitus sui exaravit in lapide, sicque ascensa puppi inchoati itineris cepit maturator existere. Cumque processisset in altum, et quare reliquiarum claves secum detulerit cogitaret, insidiante humani generis inimico, ut dolorem sancto viro super dolorem imponeret, repente claves de manibus elapsæ submerguntur in æquore. Tunc in lacrimis id fertur exclamasse Maurilius, quod postea rei probavit eventus : « Nisi, inquit, has iterum claves videre meruero, patriam urbemque nunquam repetam quam effugio. » Transmisso igitur mari, quo quis esset abscondere potuisset, mutato habitu uni regionis principum adhæsit, professus se ortolanum fore, quatinus corpus quod jejuniis, vigiliis et orationibus castigare devoverat, ne ex toto deficere potuisset, proprio labore pavisset. Qui cum tali preficeretur ministerio, tantam copiam ejus meritis Dominus holeribus dabat, ut et omnibus quibuscumque necesse fuerat ex eisdem sufficienter tribueret et tamen holera nunquam deficerent. Unde perpluribus placebat et pene ab omnibus amabatur.

Interea plebs Andecavorum e celitus sibi quondam dato viduata pastore non minimo pavore procellitur, crebrisque visionibus minatur, persepe etiam admonetur uti proprium pastorem circumquaque perquirerent; nisique Maurilius inventus suæ redde-

retur æcclesiæ, urbem Andecavam fore celerius subvertendam. Unde ejusdem regionis tota nobilitas, sed et vulgaris inmensitas, collatione facta in unum venere decretum, eligentes e concivibus quatuor diffusæ virtutis ac fidei viros. Quibus, qui necessarii ad tanti itineris erant supplenda negotia, sumptibus ex voto collatis, precipiunt ne umquam reverterentur ni prius proprium invenissent patronum. Qui functi legatione, et devotius jussa sequentes, urbes omnes, oppidaque vel vicos præterlegunt. Omnique fere Europa circuita, septimo tandem in partes Galliæ revertentes anno, et minime quem querebant invento, divino nutu ad portum Oceani maris qui in Britannia manet minori, cursu avido pervenerunt, quatenus eis mare quem invenire non poterant, trans mare querere niterentur. Prestolantes igitur navem, cum qua cœptum explere valerent obsequium, dum residerent in litore, scriptum quod supra diximus invenerunt in silice : « Hic transiit Maurilius Andecavorum episcopus. » De tam evidenti igitur alacres effecti inditio, trans pontum abiere securi. Haud longe autem adhuc acta puppis a litore, cum lenis fluctibus et pendulo velo, ac mari tranquillo, medios jam salis fluctus sulcare secura cœpisset, repente immanis emersus e gurgite piscis prosiluit in argim. De quo cum Deo gratias retulissent, ipsumque piscem exenterare cœpissent, reliquiarum claves, quas Maurilius in mari perdiderat, in piscis jecore reppererunt. Quas recognoscentes nimiumque mirantes turbabantur attoniti, metuentes ne cum ipsis Maurilius, naufragium passus, hominem exisset.

Demissis igitur de navi anchoris in hoc stantes ut

de mari reverterentur, asserentibus nautis Maurilium esse defunctum, singuli sequenti nocte unum eumdemque virum Domino tribuente viderunt. Nolite metuere, nec revertamini de itinere, cœptum maturate negotium proculdubio diu quæsitum et huc usque dilatum vestrum invenietis desiderium. Mane autem reddito, quid singuli viderant in invicem referebant. Unde admodum roborati, quod cœperant avidius peragebant. Unde factum est ut angelico ductu ad domum principis cum quo Maurilius habitabat, recto itinere ducerentur. Ingressi autem ilico vocari Maurilium, ut cum holeribus quibus rex uti consueverat accurreret, audierunt. Oculorum ergo aciem in partem qua illum inclamare audierant dirigentes, nec mora cum holeribus accurrere Maurilium prospexerunt. Quem cum recognovissent, prostrati pedibus ipsius cum magno fletu rogabant ut propriæ subveniret ecclesiæ atque civitati, quæ ejus absentia nil jam aliud quam supremum prestolaretur exitium. Ad quorum fletum cum se negare non posset, obstupefactus cum lacrimis repugnare cœpit obnixius, dicens : « Voto memet ac juramento constrixi nunquam me patriam reversurum ni claves videre mererer iterum quas amisi. » Quas statim exhibentes, quicquid in mari viderant et pertulerant ex ordine referebant.

Interea istius modi circumquaque negotii fama pervolitat, ipsumque sollicitat regem. Mirantur cuncti et quem ut ortolanum habuerant, nunc ut sanctissimum presulem venerantes adorant, multis eum muneribus et donariis honorare quantotius concertantes, ut qui quasi pauper et peregrinus ad

eos venerat, felix et dives reverteretur ad propria. Tum Maurilius, tot precibus ut regrederetur et miraculis victus, dum sollicitior de reversione cunctaretur, et vigiliis atque orationibus insomnem ducere sequentem disponeret noctem, tandem fatigatus jejunio paululum obdormiens, vidit angelum dicentem sibi : « Surge, Maurili, et populorum te requirentium prepes exequere votum. Ecce enim tuis precibus atque meritis tibi commissas servavit Dominus oves pro quibus rogasti, et insuper reddidit tibi puerum quem diutius plorans quæsisti. » Quid multis? mane reddito, concurrentibus undique populis cum magno honore deducitur ad navem et traducto ponto cum nec minori gloria a propria excipitur patria. Taliter propriam regressus ad urbem, nimirum spectantibus turbis, de Domini promissione securus, venit ad pueri tumulum. Quo rastris discooperto, invocat diutissime planctibus Christum. Tandem autem expleta cum lacrimis oratione, uterque consurgunt, Maurilius de oratione, et puer de morte. Quem septiformis Spiritus gratia consecratum, ex eventu vocavit Renatum. Qui divinis cultibus ilico mancipatus, et a beato Maurilio diligentius eruditus, tantis promeruit florere virtutibus ut post Maurilium pontificalem Andecavensis æcclesiæ cathedram et posthumus sortiretur et hæres. Quod si quis fortuitu estimaverit fabulosum, Andecavam recurret ad urbem. Ibi enim inveniet pretiossissimum confessorem Christi Maurilium immensis virtutibus florentem, et nec minus Renatum antistitem, successorem ipsius, miraculis choruscantem.

CAPUT XVII.

Qualiter hominem, qui die dominica operari præsumpserat, divina ultione dampnatum sanaverit.

Sanctissimo itaque Maurilio sedi propriæ restituto, quid proximis exinde diebus cuidam contigerit ad declarandam virtutem antistitis, quod et Fortunatus edidit, adnectemus. Vir quidam avarus, omnium malorum radicitus instigatus cupiditate, temerario ordine arrepta securi die dominica avidus operator extiterat. Quem securis manubrio in manibus adheso, ultio statim divina dampnavit. Idem tamen, cogentibus doloribus post menses quinque sanctum Maurilium expetens, suæ ordinem culpæ flebiliter confitebatur. Cujus vir beatus cum pœnitudinem vidisset, commotus spiritu, dolere cœpit. Sed, cum sanctis manibus manubrium tetigisset securis, ilico laxatis nervis et directis digitis, omnique fugato dolore, manus integræ reformantur. Sic autem operator improbus ab Omnipotente correctus et a sacerdote mundatus, propriam ædem sospes est ad usque reversus.

CAPUT XVIII.

Qualiter alterum Belgicum nomine, pro simili temeritate cæcatum, illuminaverit.

Quid autem pro consimili negligentia sub ipsis temporibus alteri contigit, edicemus. Belgicus quidam nomine, primo die Paschæ proprias segetes, servis propriis, temerario jure mundare præceperat. Mancipia vero, cum reniti cœpissent ac dicere contra auctoritatem fore ut die dominica servilia opera agerentur,

dominus eorum ut id agerent coegit invitos. Sed cum segetes ingressi, lolia et quæque inutilia sarrire temptassent, mox Belgicus oculorum cæcitate percussus, ut cœpta desererent et quantocius egrederentur, circumquaque palpando quærens insuper qui ei manum daret quemadmodum reverti posset ad domum, immensis vocibus clamabat invitus. Cum autem per tres annos in ea cæcitate mansisset, dum beatum Maurilium pro commissi sibi populi salvatione, ut episcopis moris est, vicos ac villas circuisse audisset, cogentibus continuis doloribus sedulo et devotius expetebat, ut ei vel vestimentum sacerdotis tangere præparassent, confidens si illud tangere mereretur, statim se ab infirmitate mundari. Quod cum præparantibus amicis tangere meruisset, mox, dempto dolore, lumen quod per negligentiam amiserat, merito sacerdotis recipere meruit. Nec tamen Belgicus, quæ prius commiserat, agere ulterius præsumpsit.

CAPUT XIX.

Qualiter impetraverit ut per XXX annos quibus Andecavis episcopus præfuit, vinum et triticum et cæteræ merces per totum Andecavensem pagum æqualiter venderentur.

Illud enim inserere lectioni opere pretium duximus, quod ex quo beatus Maurilius episcopatus adeptus est dignitatem usque ad terminum vitæ suæ, ejus meritis semper tantæ ubertatis fertilitate urbs Andecava super excrevit ut in mercibus modii cereris atque bachi forum publicum nec minueretur, nec omnipotentis Dei dona vilescerent, nec augeretur in pretiis ne pauperiores inopiæ necessitudinem paterentur. Semper enim in sumptibus cotidianis æquale erat pretium nummi, sane opere et prædicatione Maurilii inter po-

pulos sibi commissos crescente, concordia diffundebatur ubique, et quæ nunc frigescit laudabilis virtus caritas. Cessaverant bella, pax multiplicabatur in annos. Replebantur vino atque frumento omnium horrea, ideoque æqua erant in negotiis secundum quamque mercem æris commercia.

CAPUT XX.

[Qualiter alterum idolum destruxerit.]

In pago vero cui Commonio nomen est, erat rupes quedam excelsa diversarum arborum generibus nemorosa, ad quam non toto adhuc pagano ritu discusso stultorum turba conveniebat sacrorum suorum sollempnia anniversario ordine celebrari, ubi per septem dies epulando et choros ducendo adque bacchando sollempnia sua quasi jure debito persolvebant. Sed, quod fieri in conviviis et potationibus sepissime solet, orta seditione multi vulnerabantur, nonnulli etiam jugulabantur. Et id ipsum cum audisset inevitabili fato fieri adclamabant. Quod ubi Maurilius comperit, nec mora cum religiosis quibusdam fratribus ad locum perrexit; ubi cum in jejunio et oratione una nocte vigilasset, gallorum cantu tantus fetor de loco surrexit ut vix vir sanctus ibidem habitare posset cum suis. Mane autem reddito, hi qui superstitionem illius loci antea servabant, divino timore perterriti ne episcopo repugnarent, ipsi cum eodem omne nemus succidi et igne concremari festinant. Mundato itaque loco ædificavit ibi æcclesiam in honore Christi Locus enim ille qui antea Rupes vel Lucus Martis appellabatur Castæ Petræ nomen accepit.

CAPUT XXI.

Qualiter a Cinomannica urbe regrediens quendam puerum paralisis humore incurvum sua oratione sanavit.

Accidit autem iisdem diebus ut beatus Maurilius, ad fratrum visitationem et inter quosdam discordes reformandam pacem, Cinnomannicam vocaretur ad urbem. Quo cum sine mora venisset et pace inter desides restituta regredi cepisset, antequam ad pontem leuge perveniret, incole loci illius ut benedictionibus presulis firmari mererentur ejus adventum devotius præstolabantur. Inter quos, parentes cujusdam pueri filium suum nimia infirmitate ex tempore gravatum secus viam per quam transitum episcopi fore cognoverant posuere dicentes : « Poterit hic si voluerit nostri infantuli obtinere salutem, qui mortuo puero vitam precibus reddidit etiam post sepulcrum. » Erat nempe puer ille tam gravi infirmitatis dolore, scilicet omnium membrorum constrictus nervis, manuum ac pedum quasi in circulum involutus, ita ut glomeris rotulam potius imitari cerneretur quam hominis formam. Adveniente autem episcopo inter benedictionis flagitationem, cuncti catervatim ad pedes ejus ruentes unanimes orabant ut infirmi pueri pietatis studio misereretur. Nec enim sacerdos aliud facere potuit quam quod populus Domino permittente coegit. Prostravit se omnino statim sacerdos in oratione cum lacrimis, nec antea semper Christum planctibus invocans ab oratione surrexit donec distortis tibiis cœpissent se singula pueri membra distendere ac pristinos in artubus repetisse reflexus. Tunc surgens ab oratione adprehensaque manu pueri, ex-

templo incolumem reddidit parentibus, qui aliorum manibus ad sese deportatus fuerat ægrotus. Sicque beatus vir Maurilius iter quod cœperat explicabat.

CAPUT XXII.

Qualiter naves Lidi fluminis ad ipsum transfretandum sponte ex altera parte in alteram venerunt.

Cum autem ad portum Lidi fluminis pervenisset nullam ibi navem repperit, set omnes ex parte fluminis altera tenebantur, nec etiam nauta parebat qui navigium adduxisset. Quod dum prestolaretur et nemo esset qui traduceret, repente se omnes carinæ divina jussione semotæ a littore ad obsequium presulis in partem alteram deducuntur. Unde cum Omnipotenti gratias retulissent, ingressis navibus Deo solo gubernatore ac remige absque humanorum nautarum amminiculo transierunt. Verumtamen nautis qui occurrerent quasi si eorum labore transisset, naulum non expetitus uti fidelis debitor dare præcepit.

CAPUT XXIII.

Qualiter in villa Geriaco bubula dæmonibus plena eum cornu petierit ipsamque signo crucis opposito salvaverit.

Villam quandam Geriacum nomine ad alimenta captivorum, viduarum adque pupillorum, nec non subsidia clericorum ac pauperum, profuturam vir beatus ex rebus ecclesiæ comparaverat. Quam dum quadam diæ ut ibidem quiddam operis ageret cum fratribus circumiret, repente cornu petens vitula instinctu demonis acta, cum ingenti mugitu ac torvis furibunda luminibus in eum rotatim cum magno impetu accur-

rebat contra, cum beatus episcopus signum crucis opponeret, mox diabolus de capite ejus in spetiæ corvi egrediens evolavit et subito velut fumus evanuit. Multi enim fidelium qui comitabantur oculis hæc videre corporeis meruerunt. Bubula vero gregi suo statim mitior se ove inmiscuit et deinceps neminem lesit et nunquam aliquid mali pertulit.

CAPUT XXIV.

Qualiter in Meduanæ fluvio naufragium dormiens pertulerit, expergefactus vero se ipsum et alios exinde eripuerit.

Quadam namque die dum per Meduane fluvium navali subvectio in Ligeris alveum secure descenderet, Maurilius jejunio fatigatus et oratione, in navali puppe paululum obdormierat, cum subito humani generis insidiante inimico diabolo cœperunt gurgitis intumescere fluctus ita ut cadentibus desuper limphis submergi navis autumaretur in undis. Tum discipuli timore perterriti excitaverunt eum dicentes : « Exurge quantocius et succurre, Maurili, in supreme mortis naufragio constitutos. » Expergefactus autem illis clementius inquid : « Quod mihi quæritis vos fratres satisfacere poteratis. » Tum accepta, quæ benedicti liquoris erat vasculum, ampulla, mox ut oleum cum oratione et signo sanctæ crucis in gurgitem respersit, illa sæviens tempestatis procella, temperatis flatibus, æquatisque undarum molibus extemplo cessavit. Læti ergo et incolumes ut obtaverant pervenerunt ad portum.

CAPUT XXV.

Qualiter mortuum catecuminum de numero famulorum suæ ecclesiæ lacrimis et oratione resuscitaverit.

Adolescens quidam catecuminus de numero æcclesiæ sibi commisse, absque Maurilio, tam vehementem febrem incurrerat ut antequam sacri fontis baptismate regenerari potuisset spiritum exalaret. Nec mora parentes ipsius non sine inmensis ac crebris suspiriis, singultibusque adque lacrimis, dum locus funeri pararetur eum ad æcclesiam detulerunt, cum subito beatus Maurilius adesse nuntiatur. Qui comperto quod sine baptismatis remedio ultimo fungeretur offitio ingemuit. Tum sentiens per spiritum sibi adesse virtutem, egredi omnes ex cellula in qua corpus jacebat præcepit, ubi solus cum puero remanens ex more prostravit se in oratione cum gemitu et rigans lacrimis solum, vix tantum spatium unius hore intercesserat, vidit defunctum palpitante spiritu paulatim membris omnibus commoveri; quem statim ut de oratione surrexit parentibus qui pro foribus adstiterant vivum et incolomem reddidit ac sacro baptismate consecravit.

CAPUT XXVI.

Qualiter duos miserabili languore leprosos sola tantum salutatione subita inspectione mundaverit.

Duos denique leprosos sub ipso tempore variis vulneribus obsessos adque fœdatos dum salutis remedium a beato pontifice postularent et ipse quod Dominus eos salvare dignaretur responderet, ilico eos verbo tantum medicante sub momento curavit.

CAPUT XXVII.

Qualiter quendam peregrinum sanctum virum, eruditionis causa ad se venientem, mirabiliter in via pereuntem coram multis astantibus populis Dominus resuscitaverit.

Quæ in sanctis suis Dominus operatur sunt quidem ineffabilia, sed tamen incredibilia non sunt omnipotentis Christi miracula. De beato ergo Maurilio non solum generales set et cotidianas quas per eum Dominus operabatur virtutes set nec speciales tantum et præcipuas scribere digne quis poterit. Set tamen unum adhuc miraculum quod nostris omnibus et multis jam aliis regionibus est notum qualiter per eum Dominus fecerit adnectemus. Peregrinus quidam, dum hiemali tempore pœnitentis habitum gerens medicinam animæ suæ quærendo vicos et urbes plurimas circumiret, beatum Maurilium cujus jam famam bonitatis audierat quatinus ab ipso verbum salutis audire potuisset, longius exul a patria cum aliis peregrinis iterator avidus expetebat. Set antequam ad ipsum pervenire potuisset repentina morte in via præventus, occubuit mortuus. Ubi cum peregrinorum alii multi quam etiam ex vicinis partibus ad plangendum peregrini obitum convenissent, accidit ut electus Dei sacerdos qui pro supplendis commissi sibi gregis necessitudinibus infatigabiliter laborare certabat, a vico Saponario revertens ad justi et sancti peregrini cadaver, justus et sanctus ac pius pastor Maurilius advenisset; cui cum debitum de more pro absolutione animæ funeris officium exsolvisset et cum populis qui advenerant sermonem de religione conferret, mirum dictu! subito se palam omnibus defunctus vivus erexit

et cum reliquis Deo gratias referens quod per beatum Maurilium Dominus eum resuscitaverit, evidenter omnibus patefecit. Tum quod verum esse constabat turbe clamabant non minorem Helyseo Maurilium qui nostris temporibus ætiam mortuos suscitat post sepulcrum.

CAPUT XXVIII.

De cotidianis beati Maurilii virtutibus et abstinentia ac vestium vilitate et qualem per omne tempus vitæ suæ vitam duxerit, qualisque circa finem extiterit et quemadmodum criptam duplicem ad aquilonalem urbis partem, ad sepulturæ suæ locum, fieri jusserit; et qualiter clero suo obitum suum longe ante prædicens, die septima incommoditatis coram multis feliciter excesserit.

Ut supra dictum est et enim indicibilia Maurilii multa sunt opera, nec revera esse potest ut quod in eo divina contulit virtus et operatus est Spiritus sanctus sensus compræhendi possit humanus. Set tamen si ex operibus ejus cotidianis in exemplum et usum nostræ conversationis ad profectum et imitationem aliquid scribere poterimus, quis audire non cupiat? Et qui se silere audeat ore taciturno quod Deo jam patefactum et notum omni est Europe et prope universo mundo? Beatus igitur Maurilius cum ante episcopii dignitatem ex ipsa sua fere infantia in omnibus sanctis operibus non infideliter mancipaverit [satis est] ut breviter aliquid de ejus cotidiana operatione narremus ab exordio episcopatus sui usque ad terminum vitæ. Ut canonicam adimpleret sententiam quæ precepit : « Sit tibi canonica suppellectilis vilis et artus panis et aqua brevis, tenuis scilicet victus et interdum vespertinus, » semper victum pauperem et aquam brevem ac suppellectilem habuit vilem. Sane cum sanctæ quadragesime dies advenirent per omne tempus afflicciones erat ei ut dictum est

« aridus et vespertinus, » die tertia cibus aqua tepida et modicus salis ac panis ordeaceus, quem tamen ipse excutiens molebat sibique causa obœdientiæ preparabat. Hæc vero pro summa mollitiæ summisque utebatur deliciis. Pedem non præferebat iisdem diebus in publicum, cilicio semper interius tectus et cinere. Verumtamen non ideo macie corporis torpebat, non pallens in vultu apparebat. Robustus semper in corpore, facies ejus ut rosa rubebat. Revera quod dicturi sumus impossibile forsitan hominibus esse poterat, set credentibus Deo prestante satis possibilia esse possunt. Jam enim ad senilem beatus Maurilius pervenerat ætatem. Propterea non capud, non dentes, non visum, non stomachum, non cætera membra dolebat, non viscerum cruciabatur doloribus, non sicca humus jacentia super seipsius membra confregerat ; set totus semper sanus corpore, mente etenim sanior, in utrisque semper robustior apparebat. Solitudinem qua inter homines utebatur putaret esse delitias et inter cives constitutus solitudinem heremi aut monachorum aridam et angustiorem vitam non desideraret. In sanctis namque genibus suis et cubitis sedule pro plebibus sibi commissis flectendo eadem instar genuum camelorum quandam duritiam concrevisse et concaluisse visum est. Nam bonum quod Maurilius elegit, arripuit, tenuit nec dimisit sed complevit. Nihil enim erat illius severitate jocundius, nihil jocunditate severius, nihil risu tristius, nihil in illo tristicia suavius. Erat omnino sermone silens et silentio loquens, nec citius nec tardus idem illi habitus idemque incessus. Erat etiam neglecta illi mundicies et inculta vestis, cultus tamen ipse sine cultu. Talibus ergo cum ab ipsa

pueritiæ suæ ætate virtutibus floreret semper et meritis et adpropinquare cerneret sui transitus diem ad comparationem patriarche nostri Abrahæ haud longius ab Andecava urbi ad septentrionalem ejusdem urbis partem duplicem sepulture suæ criptam qua defossus quiesceret ædificari precepit. Quod cum secundum ipsius desiderium perficeretur et votum quadam die dominica dum sanctæ sollempnitatis officium de more complesset, modica pulsatus infirmitate convocavit omnem clerum sibi commissum commendans illis ultimam transitus sui dicens. Ego ingredior viam universe carnis, vos omnes ammoneo; servate caritatem, custodite dilectionem, diligite castitatis pudiciciam, pacientes estote ad omnes, et mementote semper precio sanguinis Christi vos omnes esse redemptos. Interea ætiam tantæ convenerunt ex vicinis undique partibus visitationis studio populorum caterve quantum urbs Andecava recipere poterat, aut recepit, mœrentes et multum flentes cur tanto viduarentur patrono. Quos omnes pater piissimus, in summæ mortis articulo constitutus, absolvens et benedictionibus corroborans, septima incommoditatis diæ ultimoque totius suæ ætatis anno nonagesimo et episcopatus trigesimo pius pastor et doctor Maurilius qualem de sacri fontis baptismate sumpserat, talem idus septembris coram multis adstantibus populis et psallentium choris, omnipotenti Domino animam reddidit, præstante Domino nostro Jesu Christo.

CAPUT XXIX.

Qualiter geminos ex utero matris suæ cæcos præ eo antequam sepeliretur ad ejus feretrum Dominus illuminaverit. Quemadmodum quendam paraliticum per XXX annos in lecto jacentem dum corpus beati Maurilii portaretur ad tumulum pro eo Dominus in via sanaverit.

Dum autem sanctum corpusculum ejus die altera portaretur ad tumulum, gemini ex utero matris suæ cæci ut sanctum corpusculi locum tangere potuerunt, lumen quod nunquam habuerant ad declaranda defuncti antistitis merita ilico recipere meruerunt.

Quidam etiam e civibus paralisi distentus incommodo per triginta annos tenebatur in lectulo, qui cum psallentium chorum Maurilium deferentium audisset e lectulo statim exiliens quasi cervus, nemine prohibente, ad beati Maurilii pervenit corpus, tactoque et osculato beati funeris feretro pristinam sanitatem fide plenus recipere meruit extemplo.

CAPUT XXX.

Qualiter quanti meriti fuerit ostendit dum post ejus transitum crebris miraculis Dominus ejus exornat sepulchrum.

In tanti igitur honoris gloria sepultus quanti qualisque meriti apud Dominum fuerit dum cotidianis virtutibus et miraculis ejus exornat tumulum, Dominus ostendit omnibus post sepulcrum, prestante Domino nostro Jesu Christo qui cum eo vivit et gloriatur et cum Spiritu sancto Deus per infinita seculorum secula. Amen.

VITA

SANCTI ARIDII ABBATIS[1].

SOMMAIRE.

1. Comme les miracles de presque tous les confesseurs et les glorieux supplices d'un très-grand nombre de martyrs ont été l'objet de monuments littéraires, nous avons essayé de rédiger ce petit livre, pour exposer la naissance, la vie et la mort illustre du saint et bienheureux confesseur Aridius. — 2. Aridius, né d'une famille noble de l'Aquitaine, dans la cité de Limoges, avait pour père Jucundus et pour mère Pélagie, qui le firent élever dans la religion catholique et dans la culture des lettres. Sa piété était parfaite comme son savoir. — 3. Présenté au roi Théodebert pour être instruit dans l'école du palais, il trouva grâce devant Dieu et auprès du roi; tout le monde lui rendait si bien témoignage qu'il était admis en la présence du roi comme étant le premier lauréat parmi ses condisciples. — 4. Arrivé à l'âge viril et voulant mettre sa vie à l'abri du péché, il confessait toutes ses actions au bienheureux Nizier, évêque de Trèves. — 5. Un jour, une colombe venue d'en haut s'arrêta sur sa tête et l'accompagna dans les rues sans qu'il pût l'éloigner jusqu'à ce qu'il entra dans la chambre de l'évêque. Le soir elle recommença le même manége; puis le lendemain matin, et continua durant trente jours. C'était le Saint-Esprit qui le visitait ainsi. — 6. Ayant appris la mort de son père, Aridius revint à Limoges consoler sa mère. Pélagie prit l'habit religieux et son fils se retira dans une grotte au désert pour y vivre saintement. Mais sur les prières de sa mère il construisit à trois milles de là, dans un lieu agréable, un monastère qui reçut le nom d'Atane où il s'adonnait à la prière tandis que sa mère travaillait dans les champs. Là ils distribuèrent aux pauvres et aux églises

(1) Ex vetusto ms. codice sancti Galli a D. J. Mabillonio eruta. (R.)

tous leurs biens en or et en argent et le principal travail d'Aridius après la prière et la lecture était de copier et de répandre autour de lui les livres saints. — 7. Aridius fait sortir de terre une source abondante en y plantant son bâton. Il se rend au tombeau de saint Julien. — 8. Un orage et des torrents de pluie tombent autour d'Aridius sans qu'une seule goutte le mouille non plus que ceux qui l'accompagnent. Une autre fois il arrête la pluie qui menaçait les moissons. — 9. Il ressuscite un enfant et guérit avec le signe de la croix une femme qui avait à la face une plaie d'où il extrait une pierre grosse comme une noix. — 10. Il guérit en les frottant d'huile bénite les yeux d'un enfant qui étaient perdus par suite d'une tumeur. — 11. Dans un voyage à Limoges il apprend qu'il s'y trouve plusieurs prisonniers condamnés à mort; il se rend à la prison pour les délivrer; aussitôt leurs chaînes tombent et ils peuvent s'enfuir. — 12. Par un simple signe de croix, il rend la vue à Actefledis fille de Nivard. — 13. Comme il se rendait en Bourgogne vers le roi, chemin faisant, il guérit de même la fille du duc Antestius, une femme nommée Bessa et une troisième qui avait une plaie au cou. — 14. Deux femmes rachitiques, de Périgueux, sont guéries de même par le saint. — 15. Un homme nommé Addo, fils de Proculus, dont les membres étaient également paralysés est aussi rendu à la santé. — 16. Guérison d'un autre paralytique du pays de Béziers. — 17. Guérison d'un fou furieux nommé Leonacter, lequel devint clerc dans la suite. — 18. Ferréol évêque de Limoges, chaque fois qu'il était malade envoyait des messagers vers Aridius pour obtenir son intercession auprès du Seigneur. Guérison d'un aveugle. — 19. Witrimund, surnommé Atton, guéri d'un mal de dents. — 20. Un flacon d'huile à moitié plein que Ricovera, femme du monétaire de Tours présentait au saint pour le faire bénir, se trouve par miracle rempli tout à fait. — 21. Aridius se rendant à Tours pour la fête de saint Martin, l'évêque et le clergé de cette église sont miraculeusement avertis de son arrivée. Une autre année, à la même fête, il guérit un paralytique. — 22. Il voit pendant une nuit un globe de feu descendre sur la cellule de saint Martin et remonter au ciel. — 23. Caractère et vertus d'Aridius. — 24. Suivant une condition que subissaient toutes les cités de la Gaule, c'était jadis le roi qui fixait la quotité des impôts; Aridius intercéda utilement auprès du roi pour faire dégrever ses concitoyens. En revenant de ce voyage il délivra une jeune fille des démons, au nombre de sept, qui la tourmentaient. — 25. A une autre époque il alla de nouveau trouver le roi au sujet des impôts, passa par la cité de Paris qui était alors ravagée par une épidémie et se dirigea sur Braine où se tenait le roi, en annonçant d'avance que ce prince malade en ce moment de la fièvre serait guéri, mais que ses enfants périraient. Cependant il obtint du roi que le registre du cens fût livré aux flammes et au bout de trois jours il quitta la résidence royale. — 26. Il n'était pas

encore de retour à Paris que se répandit le bruit de la mort des fils du roi. Paris était délivré de l'épidémie, mais un des compagnons du saint se trouvait en danger de mort; il l'emmène cependant, le place dans sa voiture et cet homme étant mort pendant la route, Aridius le ressuscite; puis, frappant la terre de son bâton, il fait jaillir l'eau pour étancher la soif du malade. — 27. Comme il approchait de sa demeure, un de ses moines lui ayant demandé à préparer le repas; Cherchez d'abord le royaume de Dieu, répondit Aridius, et le reste vous sera donné par-dessus (Luc, XII, 31) et il ajouta : Quand nous aurons passé la rivière, vous trouverez sur la droite, des mets en abondance; en effet l'on trouva deux poissons d'une grosseur étonnante. — 28. En traversant un lieu noté comme consacré par une antique superstition au culte des démons et dont les habitants étaient sujets à toutes sortes de maux, Aridius s'arrête, à la prière de ces derniers, et les délivre. — 29. Il prédit un orage. — 30. Le pays de Limoges étant menacé par les querelles des rois Francs entre eux et particulièrement par Théodobert fils de Chilpéric, Aridius prédit le résultat de guerre. — 31. Aridius sauve d'une mort prochaine le fils unique de Nectarius, riche citoyen de Limoges, en l'exposant devant les reliques de saint Hilaire.—32. Telles sont quelques-unes des merveilleuses actions accomplies par ce saint; auxquelles on s'est borné pour ne pas trop grossir ce livre, bien qu'elles ne soient pas la centième partie de ce qu'il a fait. — 33. Mort d'Aridius qu'il annonce à l'avance à ses religieux en leur désignant son successeur. — 34. Au moment de sa mort on vit un globe de feu descendre du ciel sur la cellule du défunt et y remonter aussitôt. L'évêque de Limoges célèbre pompeusement les funérailles. — 35. Des miracles opérés au tombeau d'Aridius. Un de ses voisins, nommé Baudenus, en revenant d'Autun où il avait été envoyé pour faire confirmer par le roi de Bourgogne les legs faits par Aridius à son monastère en ce pays, est atteint d'une folie furieuse, due à ce qu'il portait sur lui, bien qu'il fût en état de péché, le flacon d'huile sainte dont se servait habituellement le saint. Il n'est délivré de l'esprit immonde qu'au tombeau de saint Martial. — 36. Le même flacon sauve d'une mort imminente l'épouse de Nectarius magistrat de Riom. — 37. Guérison, au tombeau d'Aridius, d'un enfant nommé Baboleu. — 38. Semblable guérison d'un moine nommé Gaudomeres atteint d'une folie furieuse et qu'on avait dû charger de chaînes de fer. — 39. Guérison de deux muets. — 40. Autres guérisons d'infirmes et de malades par les mérites d'Aridius.

In nomine Domini nostri Jesu Christi, incipit prologus sancti Gregorii Turonici episcopi, de vita beati Aridii Lemovicini abbatis.

I. Quoties sanctorum gesta narramus, et in eorum

actibus et exemplis mentem figimus, vel imitatores esse desideramus, ne in hujus exsilii ærumna laqueo capti teneamur. Tantum igitur a superna gratia illustramur, quantum humiliato corde ad alta Dei contemplatione conscendere valemus. Ideoque libere non audemus cum possimus, sermone vel tenui ædificationis pandere historiam plebi ; præsertim cum apostolica admonemur auctoritate de sanctorum vita seu virtutibus nonnulla commemorare, ut scriptum est : *Laudemus viros gloriosos, qui vicerunt regna mundi, ut sit memoria eorum in benedictione, et nomen illorum permaneat in æternum*[1]; et illud : *Memoria sanctorum cum laudibus*[2]. Cum ergo anniversario curriculo sanctorum solemnia celebramus, aliqua ex eorum gestis ad ædificationem, convenientibus christianis in laudibus Christi, recitare debemus. Quomodo igitur omnium pene miracula confessorum, et multiplices martyrum victoriæ jam monumentis litterarum habentur inditæ; nos modo, juxta qualitatem ingenii, vel exiguum aptare tentavimus hunc libellum in quo de ortu, vel vita, seu et de glorioso sancti ac beatissimi Aridii confessoris obitu, adjuvante gratia Christi, explicare curamus, ut cujus est vita cum Christo, memoria ejus cum gloria celebretur in mundo. Sancti scilicet patres nostri studuerunt in sæculo nihil amare ut legaliter ac perfecte proximos diligerent, ut in una charitate conglobati, cohæderes Christi efficerentur et participes. Plerique vero a primæva ætate, nonnulli in adolescentia, vel in juventute, multi in senec-

(1) *Eccli.* XLIV, 1.
(2) *Prov.* X, 7.

tute militantes, Domino adhærere conati sunt : ut qui dudum tentamenta mundi toleraverunt, quandoque ad Christum sine macula remearent. Plus namque ædificat exemplum boni operis cum simplicitate vigoris, quam multa prædicatio cum tumore vanæ gloriæ. Prædicator vero egregius, Doctor gentium, perhibet dicens : *Stulta mundi elegit Deus, ut confundat fortia*[1]; et illud : *Sapientia hujus mundi stultitia est apud Deum*[2]. Electi vero in prosperis mundi non elevantur ut apprehendere valeant post triumphum coronam. Quia si consideremus, quæ et quanta nobis promittuntur in cœlis, vilescunt animo quæ cernuntur in terris.

II. Igitur beatissimus[3] Aridius Aquitaniæ provinciæ in ulteriore Gallia, quæ ad plagam respicit occidentalem, parentela nobili generatus, Lemodiæ civitatis oriundus fuit, ut esset lucerna cunctis fidelibus, Domino condonante militibus suis. Pater vero ejus cognomento Jucundus[4], genitrix vero beata Pelagia vocitata est. Quibus vita testatur esse religiosa, ut imitantes exemplum Zachariæ et Elizabeth[5] nisi quod

(1) *I Cor.* I, 27.

(2) *I Cor.* III, 19.

(3) Vitam hujus sancti breviorem, quæ istius videtur epitome, habetur inter *Acta sanctorum ord. Benedictini*, sæc. I, p. 349, sed et cap. XXIX libri X *Historiæ* nostri Gregorii Turon. omnia fere quæ hic fusius narrantur paucis verbis exhibet. (R.)

(4) Rinoscindus dicitur in vulgatis Editis apud Gregorium, lib. II, c. XXXIX *Mirac. S. Martini*, sed mendum illud sustulimus ex Codd. mss. (Vid. præced. tom., p. 158.) Cæsarium Arelat. episc. et Aredium abbatem ex eadem stirpe prodiisse, qua postmodum exortus est S. Geraldus, comes Aureliacensis, scribit S. Odo Cluniaci abbas in ejusdem Geraldi Vita. (R.)

(5) Luc. I, 16.

Joannes in medio non erat, incedentes in mandatis Dei, ut essent sine querela. Natus ergo Aridius atque nutritus est in fide recta, denique a parentibus christianis catholica religione imbutus, jam pueritiæ annos excedens, ævum adolescentiæ cum magna industria gerebat. Cum autem cernerent parentes ejus in adolescentia filium salubrem viam adeptum, studio religionis ornatum, tradunt litteris erudiendum. Qui mox in tantum divina gratia illustratus est, ut multi mirarentur ejus eloquentiam in ejus verbis, cujus sermo dulcis ore mellifluo flagrabat cunctis. Cor senile gerens, nulli animum voluptati dedit, ne captus ærumna sæculi teneretur obnoxius.

III. Interea regi præcellentissimo Theodeberto commendatur, ut eum instrueret eruditione palatina. Invenit ergo Aridius gratiam coram Domino et coram rege, et ferebatur ejus testimonium ab omnibus, in tantum ut cancellarius prior ante conspectum regis assisteret ; crescebatque honor cum magno favore de die in diem; omni ex parte probatus vernabat in aula; a quo tanta familiaritate habitus est, ut plurimis felicitas ejus ingens gigneret odium. Oderat quippe superbiam, diligebat veritatem : sed plane illum boni admirabantur. Sectabatur itaque indeficienter charitatem, mansuetudinem et humilitatem. Diligebat enim Dominum ex toto corde et ex tota anima et ex tota mente sua. Erat quoque serenus conspectu, tranquillus moribus : semper opera bona factis amplius quam verbis ostendebat, spem suam semper Christo committens, orationi frequenter incumbens, nihilque amori Christi præponens, semperque mens ejus præcepta cœlestia meditabatur.

IV. His ita gestis, non post multum temporis, cum jam virilem ageret ætatem, cupiens se vas Domino exhibere sanctificatum, ac metuens futura tremendaque judicia, ut ne aliqua suum pectus delicta fuscarent, omnia acta adolescentiæ suæ coram conspectu viri beatissimi Nicetii episcopi confessus est. Denique commonitus interea divinitus per præfatum Nicetium, Trevirorum civitatis episcopum, sæculi pompam fugiens, mundi oblectamenta ac regalis palatii vanas superstitiones et indiciplinatas sociorum fabulas declinando, se sub regulæ censura, ad contemplandam cœlestis patriæ palmam contulit; sicque sibi austeram imponens pœnitentiam cœpit viriliter colluctationi carnis spiritus fervore resistere. Proponebat namque sibi adversus præsentes carnis ardores futuri supplicii ignes : *In laboribus* scilicet, secundum Apostolum, *in vigiliis, in jejuniis, in castitate, in suavitate, in patientia multa, atque in charitate non ficta*[1]. Precabatur igitur Dominum pro donis cœlestibus, orabat Christum diebus ac noctibus : adimebat sibi saturitatem panis, ut posset cœlestem sibi promereri panem. Ora quidem ejus jejuniis pallebant, corpusque ejus valde aridum marcescebat; sed mens ejus æternorum æstuabat desiderio. Semper autem præsentis vitæ terminum intuens, ac futuram Domini sententiam, seu metuenda judicia formidabat, sciens quod scriptum est : *Beatus homo qui est semper pavidus*[2]; nec non et illud, quod a Job dictum est : *Semper enim quasi tumentes super me fluctus timui Dominum*[1]; et illud apostoli : *Cum timore et tremore vestram salutem operamini*[2]. Ante Dei namque conspectum noctibus jacebat, manibus pectus tundens, genas lacrymis rigans, oculis ad cœlum elevatis, illum semper respiciebat, quem fortasse vel in minimis delinquendo se offendisse timebat, ac cum lacrymis Davidica voce hæc verba enixius deprecabatur : *Tibi soli peccavi, miserere mei, Domine, secundum magnam misericordiam tuam*[3]. Et semper ad illud tendens, quod apostolus dixit : *Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quod præparavit Dominus diligentibus se*[4].

(1) *II Cor.* VI, 6.
(2) *Prov.* XXVIII, 14.

Hæc igitur meditando, quanto plus proficiebat, tanto amplius humiliabatur, juxta quod veritas in Evangelio dicit : *Qui se humiliat exaltabitur, et qui se exaltat humiliabitur*[5]. Quanto plus humiliatus fuisset, tanto amplius proficeret; et ut etiam quanta fuit ei mœstitia, tanta fieret venia. O profunda benignitas Domini ! o simplex pœnitentia ! frequentique jejunio misericordiam quam poscebat a Domino impetrarat. De talibus quippe per prophetam Dominus dicit : *Dedi ei timorem et timuit me, et a facie nominis mei pavebat*[6]. Hinc iterum scriptum est : *Qui timet Dominum nihil trepidabit, et non pavebit, quoniam ipse est*[7]. Et rursus : *Timor Domini expellit de-*

(1) Job. XXXI, 23.
(2) *Philip.* II, 12.
(3) *Psal.* L, 6, 7.
(4) *I Cor.* II, 9.
(5) Luc. XVIII, 14.
(6) Malac. II, 5.
(7) *Eccli.* XXXIV, 16.

lictum[1]. Inter hæc autem Dominum pleno vigore deprecatus est, ut ejus pœnitentia ante Christi conspectum esset accepta. Deinde his initiatus armis, in Christi militia se arctius stringens, ad normam irradiabat ecclesiæ.

V. Quadam die dum cursum tenens purissimæ conscientiæ, veniens columba delapsa de camera, considens super ejus caput, pergebat cum eodem comitata per plateam, quam removere a se vir Dei Aridius non poterat, donec sui pontificis ingrederetur cellulam. Cum vero declinaret dies ad vesperam, redibat ipsa qua venerat. Mane autem facto, revertente jam clero ad ecclesiam, ipsa super caput ejus, sicut prius fecerat, descendebat. Qua per dies triginta, sicut ipse secrete locutus est, non cessante columba, hanc verecundiam vir Dei pertulit, datam supernam gratiam præsagiebat, ut aperte daretur intelligi, jam tunc divina largitione semel super eum Spiritum descensurum. Unde et veritas discipulis testatur, dicens : *Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum; et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus*[2]; quia dignum erat ut innocentiam mentis custodisset, et visitatio Spiritus sancti adesset.

VI. Tum deinde audita vir beatissimus morte patris, pro matris suæ consolatione Lemovicum regressus est. Igitur beata Pelagia, mutato sæculari habitu, induitur sanctimoniali vestimento, efficitur in Dei amore religiosa, filium bene conversum Dei hortatur

(1) *Eccli.* I, 27.
(2) Joan. XIV, 23.

ad præmium. Qui mox vir beatus eremum petiit, et in concavum saxum se retrudens, ibique diebus ac noctibus sine cessatione Domino supplicabat, et hostem invisibilem orationibus et precibus repellere jugiter contendebat; pugnans ore, non gladio; precibus, non ferro; orationibus, non telo. Cunctis horis cunctisque momentis Dei flagitabat præsidium, ut dignus post mundi laborem posset pervenire ad bravium. Cum per aliquot dies inibi esset cum magna abstinentia, auditis his ejus genitrix, ad pedes filii provolvitur, rogavitque eum exinde egredi, ut monasterii cellulam, ubi prospere aspiceret, in villis amœnis ædificaret.

Tunc et locum amœnum vir Dei Aridius reperit, de eodem saxo, in quo erat reversus, fere trium millium, ibique monasterii cellulam ædificare cum magna industria cœpit, quod cœnobium nuncupatum Atano[1]. Ibique orationi intentus, et incumbens lectioni, quo vacabat, venerabilis mater ejus laborans per agros, alimoniam corpori quærebat : quæ vero post conversionem vita acta sit.... Deinde pollebat vir beatus magis magisque in vigiliis et jejuniis, vel in orationibus, atque in charitate. Cœpitque ejus fama divulgari, confluebantque ad eum undique viri religiosi, advenæ vel monachi. Multitudo etiam pauperum, sicut apes ad alvearium, ita conveniebant ad eum, in tantum ut quanticunque pauperes confluebant ad eum, nullus vacuus ab eo recederet. Quid

(1) Usque ad annum 1790 perstitit apud Lemovices, et Aredii nomen oppido dedit quod vulgo *Saint-Irier*, *Yriez* aut *Yrieix* (*Haute-Vienne*) dicitur.

plura? quidquid ex possessione parentum nobilium habuit, totum in pauperibus vel in cœnobiis, præcipue ad beati Martini Turonensis vel ad sancti Hilarii Pictaviensis ecclesiam, seu per diversas ecclesias vel etiam monasterio suo omnem possessionem distribuit; auri vero argentique metalla in pauperibus dispersit, sciens Apostoli præceptum : *Habentes autem victum et vestitum his contenti sumus*[1]; et : *Qui volunt divites fieri in hoc mundo, incidunt in tentationem et laqueum diaboli*[2]; et : *Desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt hominem in interitum et perditionem*[3]. Considerans quippe quod scriptum est, *Date eleemosynam, et omnia munda sunt vobis*[4]. Et veritas ait : *Centuplum accipiet et vitam æternam possidebit*[5]. Et alibi scriptum est : *Eleemosyna a morte liberat; et qui eam fecerit, non ibit in tenebras*[6]. Hæc autem quotidie adimplebat; semper ad eleemosynam largus, in vigiliis sedulus, in oratione devotus, in humilitate profusus, in charitate perfectus. Nunquam otio indulsit, quo non aut lectioni vacaret, aut opus Christi perficeret, aut certe manibus opus aliquod ageret, aut denique sacros codices scriberet. Maxime autem decreverat, ut in vicinas diœceses sacros codices, quos ipse manibus suis scripserat, distribueret; memorans illud quod Apostolus dixit, quia *Otiositas inimica est animæ*. Ad ista igitur omni

(1) *1 Tim.* VI, 8.
(2) *1 Tim.* VI, 9.
(3) *Ibid.*
(4) Luc. XI, 41.
(5) Matth. XIX, 29.
(6) Tobiæ, XII, 9.

tempore non cessabat. Cum autem jam monasterii cellulam ædificasset, quo opus cœptum peregisset, necesse est ut de ipsius miraculis aliquid Christo auxiliante explicare valeamus. Qualiter eleemosynis, vigiliis et orationibus se Dei servus indulserit, prædicanda miracula publicaverimus alacriter : de quibus multis brevissime credimus pauca narrare.

VII. Accidit homini Dei Arvernis iter ut ageret, eo irruente nocte, aquam non inveniret, ut ad manendum se conderet. Cumque quærerent ministri ejus huc et illuc, et non invenissent, tum Aridius defixit in arena baculum; quo retracto, de terræ foramine fons abundans exsilivit, ut fluenta aquæ undantis sufficerent, et in tantum postea irrigarent ut illic pecora biberent. Sic vir iste magnus fuit in miraculis, et Moysi typum gerens qui percutiens petram, aquam populis in solitudine præbuit.

Dedit deinde operam, comitesque sui itineris, quos religio claros reddebat, elegit. Collecto sane cœtu, omnium orationum suffragia postulat, ut venturo itineri solamen largitor pietatis tribuat; et sic cum eisdem, Christo duce, ad locum ubi sancti Dei martyris Juliani membra sancta fuerant sepulta accedit, agnitis qui secum clementis judicis voluntate adessent. Cumque ad eum locum pervenissent, postulat ut reliquias sancti martyris votiva mente sua ipse mereretur. Sed custos basilicæ beatissimi martyris petenti denegavit. Moratus ibi paulululum, et quærens, nec prorsus inveniens, progressus exin, accedit ad locum ubi venerabilis martyr a persecutoribus, transactis jam longævis temporibus, decollatus fuerat, et cum plenissima devotione de eodem

loco parvissima saxorum, quod vulgo sabulum dicitur, in chrismarium quod collo suo gestabat læto animo pro sacratis sancti martyris reliquiis condidit. Cumque de eadem provincia remeare cœpisset, tanta horum multitudo, qui a malignis spiritibus vexabantur, ejus vestigia cum magnis clamoribus prosequebantur, ut tantorum vix scribantur tot nomina. Pervenit ergo fama beati viri ad aures pontificis civitatis illius[1], qui illico cum suis sancti viri vestigia prosecutus, et mox ejus pedibus provolutus, cœpit ab eo petere ut tandem ad tumulum sancti martyris remearet, et sacras ejus reliquias deportaret. Tunc ille ait : « Hoc quod mihi omnipotens Deus largitus est munus, cum eodem iturus, ipso comitante pergam. Nam creator omnium Dominus duo virtutum miracula in eodem loco ostendere dignatus est. » Cumque vir Dei suum chrismarium aperuisset, reperit diversos pretiosos lapides de saxis quæ de fonte abstulerat, ut mira virtus sancti martyris per diversa terrarum loca declararetur, et viri Dei fides probaretur, et multis ostenderetur. Cumque ad locum hunc, ubi vir Dei oratorium condiderat, sacrum munus cum magno gaudio condidit, ibi quoque omnipotens Deus multa signa et mirabilia declarare dignatus est.

VIII. Nec non prætermittendum est quod Christi famulo collatum est. Quadam die viator dum iter arreptum incederet, flante ventorum turbine, cum pluvia talis circa Aridium sic fremeret ut rivis imber efflueret, et ipsum agmen ac suos ministros gutta nec

(1) Id est ad episcopum Arvernensem, in cujus diœcesi tunc exstabat Brivatensis ecclesia. (R.)

una perfunderet : quo, divisa tempestate, alicubi turbo se verteret et ipsa nubila aerem fugarent, dum pavescunt viatorem. Si igitur conditori omnium mare et venti obedierunt in fluctibus, et facta est tranquillitas magna, imo et fideli suo jussit hanc virtutem cunctis videntibus ostendendam. Quodam tempore cum ad maturitatem segetes aristas armassent, et jam se aggravatæ meti poscerent a cultore; enormitas erupit pluviæ, ne quisquam fruges colligeret, ut in suis spicis grana latentia germinarent. Interea suggeritur ipsi a populo, facit vigilias intercessor. Sequenti igitur die reliquiis sanctorum apprehensis, opportune et venerabiliter coopertis de palliolo serico ; diacones in albis exeunt ad processum : plebs clamat pro nimborum incursu. Quibus vir sanctus respondit : « Qui jussit aquam creari, potens est hunc imbrem sedare. » Tunc mox de templo progressi sunt, subito nubes excisæ sunt, sol in claritate reducitur, serenitas cœli mundo redditur, ad opera cultor trahitur, et ad manipulos colligendos messor frugibus invitatur. Nec illud prætereundum est in simili causa quod gestum est. Dum Noniaco colonica sua in honore beati Juliani martyris oratorium conderet[1], et imber gravis irrueret, ipso vero orationem Dominicam memorante, nimbus impetum detorsit, tempestas repulit turbinem, pluvia abscessit, locum vel sanctum virum Aridium cadens gutta non tetigit.

IX. Addatur hoc in pagina, quo rerum crescunt miracula. Quadam die, eodem sancto viro in oratorio orante, Arctardus quidam, Nivardi filius adole-

(1) Confer librum *de Mirac. S. Juliani* cap. XLIX. (R.)

scens, exanimatus deportatur, et ante sacrum altare in oratorio beati Juliani martyris deponitur a parentibus. Rogatur ut vivus reformaretur a Domino. Tunc vir reverentissimus, pietate scilicet motus, lacrymis vim ingerens, aspiciens ad cœlum Dominum deprecatur. Dehinc appellat infantulum, sed corpus jacet exanime. Hora fere transacta, exsuscitatur puerulus, clausos aperit oculos, et loqui posse incœpit redivivus. Sic fidelis miles tantis virtutibus pollens, et gratia divina accinctus, ut sicut creator omnium rerum filium viduæ adolescentem resuscitavit de grabato, et reddidit matri suæ illæsum, ita vir Dei Aridius valuit obtinere orationibus suis apud Dominum adolescentem esse vivificatum.

Quædam mulier grande vulnus habens in facie occurrit sancto Aridio sanari exorans. Tum illa vexillo crucis signata, illico circumstante populo, tumor vulneris aperitur, et in similitudine nucis minoris velut petra de ipso progreditur. Quæ sine dilatione sana domi revertitur.

X. Adjiciatur operi res adjecta mysteriis. Filius Dulcissimi quidam, Ingratius nomine, in grabato jacens, funeri exhibitus a patre, tantum distentus tumore, ut intra se sua lumina ablata fuissent. Tum vir Domini Aridius, oratione pro eo data, de oleo benedicto perungit oculos ejus : quos cum illiniret ex fide, mox quidquid morbi fuerat, tacto fugit ab unguine.

XI. Dum ad profectum sancti viri, atque ad altam Dei contemplationem se sublevant quantum possunt, divinitus eos [agi] credendum est. Quodam tempore affectu pietatis Lemovicum civitatem veniens, audit complures nuper mortis sententia damnatos teneri in

carcere vinctos. Aridius ergo memor verbi Domini dicentis : *In carcere eram et venistis ad me*[1]; et *Quandiu fecistis uni ex minimis meis, mihi fecistis*[2], cogitavit si quo modo possit liberare eos. Cumque ad requirendos reos appropinquasset carceri, confestim divino nutu, velut magno ferientis impulsu confractæ seræ, dissipati cardines, ostia carceris patefacta, et omnia vincula compeditorum resoluta sunt. Eadem nocte quasi solis claritas intus apparuit et lux in tenebris emicabat, custodes pressi a somno, et ad tumulum sacratissimum sancti Martialis antistitis[3] cuncti fugerunt de ergastulo. Sicque orationibus beati viri de carcere vel de morte liberati sunt.

XII. Prosit auribus populi Dei quæ profuit lumini. Nivardi præfati filia, nomine Actefledis, lumen oculorum perdiderat, ut nullatenus videre potuisset. Quadam die deducta ad virum Dei Aridium a parentibus suis ut illuminaretur, exoratur. Cumque prosternerent se ad sacerdotis vestigia, tunc vir sanctus, signatis ejus oculis, atque intra se Dominum rogans, mox incolumis reddita, quæ fuerat duce pertracta, ductrix redit ad patriam.

XIII. Exempla quoque justorum avidius instruunt sequaces, quam sermo prædicationis multorum. Cum quadam vice properaret vir Dei Burgundiam ad regem, pietatis pro causa invitatur sedulo a duce Antestio[4], ut diverteret ad ejus domum, cui semiviva

(1) Matth. xxv, 36.
(2) *Ibid.*, 40.
(3) Vide Gregorium in lib. *de Gloria conf.* cap. xxviii.
(4) Is est fortasse Antestius qui a Guntramno Andegavum directus dicitur in Gregorii *Historia*, lib. VIII, cap. xliii (R.). Adde IX, xxxi.

filia decubabat in lectulo. Quæ cum ad extremum exhalaret spiritum, ingressus vir Dei Aridius domum, data oratione pro ea, lætificata domum adipiscendo remedium puella redit de transitu. Ille etenim qui jussit filiam archisynagogi infra cubiculum resuscitari, mortuam petenti se tribuit, ut hæc de morte reverteretur ad vitam. Quædam mulier, nomine Bessa, pro infirmitate debilitatis membris, digitis attractis, incurvatis articulis, suis gressibus imbecilla, prona precatur se sanari, devota supplex attenuata : mox Aridius cruce a sancta manu facta crurum tendit in pagina, nervi laxantur in organa, et diutius præstolata tandem sese membra recognoscere meruerunt. Sicque orationibus sancti viri sana facta est.

Ascribantur præconia quæ juste referuntur ad palmam. Quædam mulier prope jam morti credita vulnus in collo gestabat : occurrit sancto viro obsecrans ut super hoc sanctæ crucis armaret vexillum, mori timens. Cumque super vulnus Christi signum deprimeret, repente mortui sunt vermes, femina rediit incolumis.

XIV. Dum majora miracula sanctorum conspicimus, et amplius in amore Dei enixius convertimur. Puella namque de urbe Petrocoria ad Dei hominem veniens, taliter contracta ut de suis calcaneis adhæsa sibi tangeret crura, longo jam tempore gressibus condemnata : quam vir sacratissimus non prius dimisit quam languor eam dimitteret, et pedibus incederet, quæ prius manibus ambulabat. Igitur sciscitans studiose an haberet in Christo spem, si se crederet sanandam quandoque; illa autem in omnibus fidem dante, fixit genua Aridius in terra, et prolixe oravit : deinde oculos pariter et manus ad cœlum tendens, Dominum Jesum Christum fide plenissima promissionis suæ admonuit, quæ dicit : *Quidquid credentes petieritis, fiet vobis*[1]; et : *Si habueritis fidem, non solum hæc signa facietis, sed majora horum facietis*[2]. Cumque hæc pleno vigore ac devotione deposceret, conversus ad puellam dixit : « Si fideliter credis, in nomine Domini Jesu Christi surge, et sta super pedes tuos. » Et mox surrexit, et solidati sunt pedes et membra ejus, et sana facta est ex illa hora.

Item de eadem urbe altera ad eum venit femina, simili infirmitate condemnata : cumque sancti viri manu attrectata fuisset, directa rediit ad propria ; et senior cucurrit viam, quam non transcendit juvencula.

XV. Quoties ad alta Dei omnipotentis animum elevamus, vilescunt animo quæ in terris conspicimus, ut accepta gratia divinitus supernam patriam penetremus, ut puta vir iste qui tantis virtutibus adornatur, terreno contagio non offuscatur.

Quidam vir cognomento Addo, filius cujusdam Proculi, ad beatissimi viri venit præsentiam, sic debilis ut de vestigiis calcaneum faceret, nec potuisset separari res infeliciter glutinata, tunc quærens a sancto Aridio remedia. At ille signo crucis superimposito, qui claudus genibus venerat, directus pedibus ambulans, basium suarum reductus est vestigiis.

XVI. Adjiciantur virtutes operum quibus vera esse creduntur. Vir aliquis de territorio Betorico, contractis nervis, vestigio debilitatus occurrit, ad monaste-

(1) Marc. xi, 23.
(2) Joan. xiv, 12.

rium concitus venit, et ut sibi vir sanctus succurreret deprecabatur suffragia. Suscepit vir Dei Aridius causam mercedis; oratione pro eo fusa cum benedictione, rediit incolumis sancta manus quod tetigit.

XVII. Acquiratur pagina, quod præstet gratia. Leonacter quidam insania corporis ita demens effectus, ut aliud non esse crederetur quam rabies, cujus furor horribilis nimis non ferebatur, etsi nimis vinctus manibus ac pedibus alligaretur in vinculis, et violentia oppressus adhuc catenis constringeretur, hoc superadditus dolor pœnæ collideret, et sic crudeliter fremens tandem ad sanctum Dei Aridium perductus est. Nec mora aliqua, facto signo crucis fronte armatus, in momento ab hoste antiquo liberatur simul vinculo; qui postea clericus effectus est, et ad meliora opera cum cantico Christo dependit servitium. Sed mira dispositione omnipotentis Dei agitur, ut quos præmia divina ad meliora non invitant, temporalia flagella erudiant.

XVIII. Eodem vero tempore quo miles Christi degebat in terris, Ferreolus pastor [1] ad gubernandam plebem sibi commissam Lemovicum civitate præsul venerandus aderat; sed quoties ipse pontifex febribus urgebatur, aut aliqua ægritudine in gravi dolore atterebatur, ad virum Dei Aridium dirigebat nuntios, ut pro eo plenius ad Dominum intercederet. Qui celebratis pro eo vigiliis, obtinebat pro pastore, venerabilis abba pro antistite, et abjectus et humilis pro sublime. Et quia crescens pagina majora tegit miracula, proferatur in medium de quodam cæco claro mysterium.

(1) Ab anno 575 circiter ad 595, ex J. Marionis indicibus episcoporum.

Vir aliquis lumine deceptus longo jam tempore tenebris pressus, crassa caligine nubilus, ad beati viri cellulam pede tendente deducitur, quem vir sanctus miseratus ut vidit, et visum orando restituit, et remeat ad regionem claro jam lumine illustratus.

XIX. Jucundum est proferre quid gloriosum fuit memoriæ. Quidam vir, nomine Witrimundus [1], cognomento Atto, tam crudeliter dolorem dentium incurrerat, ut nulla intercedente venia dolor eum imminens non relaxaret. Tunc ad sanctum virum, cum beato Martino occursum devote redderet, veniens et interrogatus cur ejus una maxilla videretur inflatior, et ille se torqueri dolore dentium gravissimo responderet; tum vir Dei faciem turgidam palpavit tactu mollissimo, dicens : « Sanaberis a Domino, obtinente Martino famulo Dei fidelissimo. » Itaque mox ut a justo inchoatus sermo compleretur, salus denti refunditur, dolor cum tumore curatur.

XX. Quædam mulier, Ricovera nomine, conjux Turonici monetarii, cum sancto viro mediam ampullam cum oleo benedicendi causa fideliter obtulisset, tunc Aridius, facto crucis signaculo, et alteram ampullam, in qua de oleo beati Martini continebatur [2], proferens de chrismario, superjecta gutta ampullæ mediæ, tanta inundatione olei virtus exsilivit, ut repletæ ampullæ alibi oleum tolleret, nec aliquid de redundanti benedictione periret. Quæ utrisque benedictio æquanimi-

(1) *Wistrimundum*, *cognomento Tattonem*, civem Turonicum appellat Gregorius libro X Hist. cap. XXIX; *Guiestremondum* alterius Vitæ auctor. (R.)

(2) Confer cap. XXXIX libri II de Mirac. sancti Martini : cap. XXIV libri III; et cap. IX libri de Gloria confessorum. (R.)

ter profecit, et ille qui petenti dedit, et petens quæ meruit.

XXI. Hoc quoque paucis conceditur, ut tantis miraculis miles Christi ametur. Decreverat quippe vir reverentissimus, ut pro lucranda cœlestis patriæ palma, Turonos ad beati antistitis festivitatem occurreret. Denique quodam tempore accidit ut ad præfatam urbem vir sanctus properaret. Igitur cum pontifex civitatis illius cum clero in ecclesia psallendi officium nocturno tempore enixius ageret, diaconus ejus dum in ecclesia caneret, somno gravatus est; cumque eum episcopus cerneret dormientem, ait ad eum : « Quare obdormis, frater? » Qui de somno evigilans, ait : « Videbam te, domne mi, egredientem foras ecclesiam, et in obviam beati viri Aridii properantem. » Cumque diaconus vix sermonem complesset, statim nequam spiritus in quodam homine exclamavit se sancti Aridii præsentiam ferre non posse. Quo audito, episcopus cognovit quod vir Domini Aridius adveniret : moxque in obviam abbatis episcopus cum cereis accensis præ foribus ecclesiæ occurrit, ac cum magno gaudio et exsultatione in ecclesiam ingressi sunt, et pene tota nocte in divinis officiis perdurarunt. Nam multi ægri, vel diversis infirmitatibus astricti, sano vigore, orationibus vel intercessionibus ejus, ad propria regressi sunt. Alio rursus tempore cum ad eamdem festivitatem Turonos occurrisset, et alicujus paralytici[1] crura blanda adhibitione contrectaret vir Dei Aridius, testabatur quod sancti Martini manum vidis-

(1) Id ipsum miraculum de paralytico narrat Gregorius lib. IV de Mirac. sancti Martini, cap. VI. (R.)

set, qualiter debilia membra dirigeret, et sic paralyticus sancti dextera tangente se suis vestigiis protinus direxisset. Tanta vero curationum virtus divina gratia illi collata præmicuit, ut quisquis infirmus advenisset, pleno vigore sanatus incolumis recederet. Energumenis vero tam celeris salus est reddita, ut ingentis multitudinis non præscriberentur tot nomina.

XXII. Si per singula recenseantur miracula, valde incongruum non est ut credantur tantæ virtutis alloquia. Quodam tempore vir Dei egressus de basilica, peractis nocturnis vigiliis, vidit globum luminis de cœlo descendisse super ejusdem cellulam, credensque splendorem ipsum ab homine fieri, interrogat vir Dei a suo discipulo, quis est ille qui cum facula per hortum hora tali ambularet. Interea cum admiraretur, protinus globus ipse qui apparuerat desuper cella, revolvitur ad sidera, ipse vero cum metu et tremore expansis manibus divinæ potestati luminis gratiam deferebat. Scilicet interrogatur a monacho, qui hoc cum eodem videbat, quid esset hoc miraculum tantæ claritatis visio, ut taliter revelarentur beatissimi sacerdotis mysteria. Cui respondit vir sanctus : « Sile, sile, insipiens, cognosce quia beatissimus Martinus visitat hanc cellulam dignatione præcipua, et ad cœlos remeat cum lucis fulgidæ gloria. Sed quem divina gratia protegebat, dignum erat ut illustrante spiritu sancto acciperet visitationem : sed amicus Dei cavens jactantiæ vitium, præcepit discipulo ut nulli hanc visionem diceret quousque migraret ad Dominum. Sic fidelis miles regulam magistri mediatoris Dei tenuit, qui transfiguratus in monte discipulis præcepit ut nemini visionem quam viderant dicerent, donec Filius homi-

nis a mortuis resurgeret. Perpende igitur quanto igne amoris Dei et proximi vir iste accensus erat, qui tale revelante Spiritu divinitus meruit accipere donum. Quia : *Deus ignis consumens est*[1], Jacobo attestante, qui ait : *Omne datum optimum et donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum*[2].

XXIII. His ita gestis, vir sanctus jugiter intentus manebat divinis officiis. Non enim poterat in eo invenire humani generis inimicus, nec quod fraude deciperet, nec quod simulatione fuscaret. Erat quippe in eleemosynis largus, in oratione devotus, in vigiliis sedulus, in humilitate profusus, in doctrina præcipuus, in sermone pacatus, in locutione cautus, in conversatione sanctissimus, in duris passionibus fortis, in bonis operibus hilaris, in tentatione tutissimus, in hospitalitate latissimus, inter odia beneficus, in prosperis etiam et adversis semper in cœlum intentus, in charitate, *quod est vinculum perfectionis Christi*[3], perfectus; sinceritatem quidem mentis vultus serenitate monstrabat, et pietatem cordis ostendebat in lenitate sermonis. Nihil ejus risu gravius, nihil prorsus tristitia suavius, nihil quippe ejus animo clementius, nihil erga humiles blandius fuit. Si pauperem vidisset, sustentabat; si divitem, ad bene agendum cohortabatur, Deum invocans testem pro ipsius nomine cuncta hæc agere, illud jugiter memorans, quod veritas in Evangelio dicit : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur*[1]; necnon et illud : *Verumtamen date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis*[2]; et alibi : *Sicut aqua exstinguit ignem, ita eleemosyna exstinguit peccatum*[3]. Hæc præcepta jugiter memorans enixius adimplebat, eratque pes claudorum, et oculus cæcorum, orphanorum pater, viduarum consolator. Quem autem cæcum non suum vocavit hæredem, aut quem debilem non ejus sustentavit manus? Hoc jugiter comitatus incedebat exercitu, in his etiam Christum conspiciens se amplectere gestiebat, atque his indumenta tribuens, Christi sub inopis veste se tegere membra credebat : et ob hoc cum Domino suo pecuniam dividens, substantiam suam gaudebat cum Christo sociare, ut Christus faceret eum cœlestium sibi regnorum cohæredem, sciens namque scriptum quod illa bona hæreditas, quæ Domino custode servatur. Ejus namque monita apud suos nihil fuerunt aliud quam divina magisteria, et fundamenta sacrarum Scripturarum. Dignum est enim ut eum boni diligant et imitentur, noxii timeant, quem divina virtus illustravit, ut donum a Deo perceptum cum doctrina melliflua, et sancto Spiritu condita, de Christi desiderio salsa, et de æterna beatitudine semper sollicita.

(1) *Deut.* IV, 24; *Heb.* XII, 29.
(2) Jac. I, 17.
(3) *Col.* III, 14.

XXIV. Si consideremus quæ et quanta omnipotens Deus per sacerdotem suum operatus est, prolixior pagina styli promulgatur. Solent plerumque pessimi male blandientes consiliis regibus terrenis corda sub-

(1) Matth. V, 7.
(2) Luc. XI, 41.
(3) *Eccl.* III, 33.

vertere, juxta Salomonis vocem : *Colloquia mala corrumpunt bonos mores*[1]. Quodam tempore accidit ut populis tributa vel census a regibus fuissent descripta. Quæ conditio universis urbibus per Gallias constitutis summopere est adhibita. Scilicet pro hac re vir reverentissimus, pietate motus, ad regis præsentiam properavit, ut suggestionem daret pro civibus qui gravi censu publico fuerant edicto ascripti. Sed cum scriptum sit : *Cor regis in manu Domini*[2], quidquid petiit, sanctus vir a rege devotus obtinuit. Accidit igitur ut revertente eo de itinere, quodam vico Catuliaco veniens, eodem scilicet die quo resurrectionis dominicæ celebrarentur sancta mysteria, invitatus a populo cœpit sanctis vacare officiis. Celebrante autem eo divina solemnia, puella quædam, quæ a dæmonibus graviter urgebatur, exclamavit se sancti viri non posse sufferre præsentiam, quæ tamen nomen ipsius incognita invocabat. Qui videlicet juxta morem solitum exercens opera pietatis, peractis divinis mysteriis, ad orationis portum profugiens, ut ne diutius ab antiquo hoste puella vexaretur intercessor assistit. Erant enim in ea septem nequissimi spiritus; qui dum orationi incumberet, statim quinque dæmonia expulit deprecando. Residentibus adhuc duobus, præcepit vir beatissimus parentibus puellæ ut ab ecclesia non discederet, donec quod residuum fuerat maligni adversitatis expelleretur e corpore. Igitur veniens vir sanctus ad ecclesiam ubi eam stare præceperat, adhibitis secum monachis suis, prostratus orationi, a Domino

(1) *I Cor.* XV, 33.
(2) *Prov.* XXI, 1.

valuit obtinere ut duo dæmonia quæ residerant expulsa fuissent, qualiter mente sincera sensuque firmato, remearet ad propria.

XXV. Alio quoque tempore cum vir Dei pro hujuscemodi conditione quasi occulto adventu regis expeteret præsentiam, properavit itinere. Cumque Parisiorum civitatis claustra fuisset ingressus, populus urbis hujus gravi febre, dysenteria et morbo pessimo laborabat, ita ut nec numerus corporum præ multitudine morientium diebus singulis, præcipue infantium turba, æstimari potuisset. Quadam vero die dum a pontifice civitatis illius non immerito venerabatur affectu, petiit ut eum secum paucis diebus charitatis officio retineret, ut intercessor pro populo existeret ad Dominum. Igitur dum petitionibus ejus vir Dei Aridius obtemperare voluisset, contigit aliquibus e suis in eodem tædio pessimo graviter incidisse. Scilicet vir beatissimus confidentiæ tenore in Domino securus, solita prece pro plebe civitatis illius exorabat, quos blanda exhortatione suis scilicet sermonibus consolare non desiit, ut nullus de pietatis Dominicæ misericordia desperaret. Qui videlicet jussit sibi oleum benedictum exhiberi, et singulorum cum crucis signaculo manu propria ora naresque perfudit, dicens ad eos: Consolamini in Domino, et vicissim vos adhortamini, fratres, omnes vos incolumes restituit dextera Christi; et ad suos ita locutus, dicens : Nolite quæso vos, fratres mei, nolite contristari, sed potius vos viriliter confortamini, et de misericordia Domini enixius confidite, quia omnes vos divina potentia restituit incolumes regioni propriæ; interea revolvens in animo suo ubi regis sciret esse præsentiam, ut scrutatus deberet

expetere. Relictis igitur fratribus in eadem civitate, cum paucis comitantibus properans, tenus [locum] cognomento Brinnaco [1] carpebat iter. Dum procul dubio viator assisteret, sequentibus se dixit : « Regem cognoscite gravi febre perurgeri, et pene vitæ ipsius hactenus finem imminere, sed clementia Domini pro respectu pauperum nobis eum salubriter visitantibus liberabit. Hoc quoque secretius retinete. Post hos vero paucos dies proles ipsius quæ adhuc sospites esse videntur migrant a sæculo. » Per spiritum scilicet prophetiæ cognovit vir Dei Aridius quod postea probavit eventus. Cum vero ad locum memoratum sanctus Dei famulus pervenisset, cognito rex ejus adventu, cubiculum suum eum introduci præcepit, credens se ejus orationibus in Domino adjuvandum. Quapropter cum introgressus fuisset, reddito salutationis officio, cœpit eum manibus suis palpare, qui intra se Dominum precibus postulabat, ut petitionibus suis rex præberet assensum. Qui dum commodius de anxietate suæ infirmitatis inter sacras manus beatissimi viri cœpisset habere, suæ causam conditionis exposuit : sed favente Deo, qui cuncta regit et omnia disponit suaviter, quidquid Dei sacerdos apud regem poposcit, facili obtentu potuit promereri. Adjiciensque rex ut libros ipsos, quibus inscriptus pro gravi censu populus regni ejus tenebatur afflictus, sancti etiam viri pro respectu, vel stabilitate sua, manibus ejus tradidit, ut ipsos sui auctoritate incendio concremaret. Tunc Aridius, receptis libris, jussit prunas parari. Quo facto apprehensos manibus suis ipsos libros, multis etiam circumstantibus in incendio concremavit. Obtenta ergo petitionis suæ causa, post diem tertium principi valedixit.

(1) Vide Gregorium, lib. V Historiæ cap. xxxv, ubi de hac dysenteria, regis ejusque liberorum morbis, censualium librorum combustione etc., agit. Nihil tamen illic habet de sancto Aredio. (R.)

XXVI. Quodam vero die priusquam Parisios perveniret, hoc quod suis comitibus non longe ante dixerat, illic comprobavit eventus. Referente proculdubio nuntio cognovit vir Dei regis obiisse filios, quos jam ante ipse prædixerat, et cum magna funeris turba Parisios deportandos. Qui dum aliquatenus ad præfatam urbem rediens pervenisset, reperit populum civitatis illius jam a dysenteriæ morbo divino auxilio liberatum. Invenit etiam quemdam de suis collegis, nomine Constantinum, gravi mortis periculo subjacentem. Nonnullos vero quos mortuos fuisse comperit, orationibus suis incolumes reddidit. Tum deinde hortatur a suis, ut ille qui pessimo succubuerat tædio, in loco aliquo commendaretur tali personæ, ut cum de hac luce transiret, cespitis humi tumulo clauderetur : ita duntaxat jam fuerat vicinæ morti propinquus. Sed vir beatissimus miseratione motus, solita pietate promptus, allevans eum supra vehiculum quod sedere consueverat, regimine ducitur alieno. Qui cum videlicet jam in tertia die itineri insisteret, afflictus tædio, mortis ictu percussus, corruit exanimatus in terram : quod dum cerneret beatissimus vir, compuncto corde, cum gemitu et lacrymis enixius orationi vacare cœpit. Qui cum ab oratione surgeret, conversus ad corpus, dum manibus suis eum palparet, cœpit oculos suos aperire ; et non post longum horarum spatium, præda mortis evicta, redditur luci jam pristinæ incolumis ;

qui fuerat desperatus de vita, restituitur sanitate continua : qui igitur lento sermone aquam sibi poposcit expendi, cum vagantes cuncti huc atque illuc anxie quærerent, minime invenirent, quia ille locus aquæ erat proculdubio sterilis; sed sanctus Dei sacerdos paulisper se declinans, percutiensque ictu baculi terram, aqua prosiliit abunde. Qui mox petenti in vasculo detulit. Sic sitis ardor deprimitur, pallor a facie fugatur, vultus in rubore mutatur, erigitur pedibus; et qui fuerat mortis occasu damnatus, sospes patriæ præsentatur. Qui postea multorum annorum duxit curriculum.

XXVII. Annectendum est virtutum miraculis, quod corda audientium illustrentur exemplo. Cum jam e vicino patriæ jungeretur vico quodam Argentomao [1], ibidem Artemius quidam, unus de monachis, opportune suggessit, ut alimonia fratribus parari deberet. Cui ille ait : *Quærite primum regnum Dei, et hæc omnia adjicientur vobis*[2]; et illam psalmistæ vocem : *Inquirentes autem Dominum non deficient omni bono*[3]. Sed hæc a me accipe, frater charissime, cum fluminis hujus alveum pertransieris, leva oculos in partem dexteram, opportunum invenies locum, ubi possumus nos vel vehiculi nostri famis inopiam temperare. Cumque ad locum eumdem sibi præceptum venisset, reperit ibidem duos miræ magnitudinis pisces, adhuc

(1) Videtur esse vicus apud Bituriges, hodieque *Argenton* dictus, haud procul a monasterio Salensi (*Saint-Benoît du Sault*) situs (R.)
(2) Luc. xII, 31.
(3) *Ps.* xxxIII, 10.

maxime vivos. Quibus assatis, vir Dei Aridius ex ipsis in refectionem partem accepit, et plerique ex ipsis usque ad satietatem visi sunt comedisse. Sed ille in cujus nomine retia laxaverunt apostoli in fluctibus, et illa trahere non valebant præ multitudine piscium, et his distribuit esurientibus cibum.

XXVIII. Dum iterantur virtutes sanctorum, fidelium mentes velut sitientes profunda Dei mysteriorum satiari desiderant. Quodam tempore, dum positus in itinere carperet viam, appropinquans cuidam vico Argentomao, concionatus est se sequentibus, dicens : « Tacite transeamus, ne nobis inducatur mora itineris. » Scilicet erat hic locus profanus, superstitionis antiquæ dæmonum cultibus consecratus, quo in loco populus christianus inhabitans non potuit ferre miseriam, quia infirmitatibus variis subjacent, vel etiam ab ipsis dæmoniis assidue agitantur. Cumque voluisset vir Dei Aridius latenter fugere a populo, et ille secrete oraret, commota est infirmantium multitudo populi, proprium nomen ipsius invocantes, quia procax dæmonum turba se a sancti viri adventu celare non poterat. Igitur dum eum sequeretur populi multitudo languentium, respiciens post tergum stetit, et protinus ad orationis studium se in terram prostravit, rogans pro illis Dominum, ut juxta fidem illorum essent salvati. Cumque ab oratione fuisset erectus, crucis vexillum illico super singulos impressisset, tum hi qui languoribus variis detinebantur, vel illi qui a spiritibus immundis vexabantur, adjiciens oleum cum benedictione, Domino gratias referentes, sanitati pristinæ ab infirmitatibus vel a dæmonibus liberati sunt.

XXIX. Quos elegit Deus ante constitutionem mundi,

hos despicit sublimitas reproborum. Hic vir sanctus abjectus fuit inter homines, et minimus a sæculi conspectibus, sed maximus inter sanctorum agmina prælatus. Quodam tempore in itinere positus, die quadam declinante ad vesperam, nec procul a vico cui vocabulum est Mœno, jussit ut itineri terminus poneretur, et sarcinas quæ jumenta vehebant loco congruo relaxarent; cumque locum amœnum, aspectuque delectabile manendi spatium vidissent, cognoscens vir beatissimus, per spiritum prophetiæ, quæ essent illi postmodum ventura, hortatur paterno alloquio collegas suos, quibus sciebat maximam injuriam imminere, et allocutus est dicens : « Viri fratres et filii, multam credite nos hac nocte injuriam perpessuros, sed confortamini, et confidite nos cœlesti auxilio liberari. » Nec aliqua mora, cum cœlum sidereo splendore serenissimum cerneretur, subito in tonitruo commovetur terra, quasi a stabilitate sua præ sonitu gravi in tremorem convertitur, denique conturbantur nubes in aere, apparent tetro colore per sidera; et quæ fuerant candore perlucidæ, vertuntur in pluviam concitæ, crebrius micat coruscus e cœlo quod fuerat offuscatum : videlicet non longe ab ipsis erant tria idola cultu gentili dicata, cum aera fulgoribus urgerentur, in impetu tonitrui ita eversa sunt cœlitus, ut nulla exinde in crastinum fundamenta idolorum reperirent. Eodem ictu fulguris igne micante, silvam, quæ ab ipsis eminus cernebatur, ingens ignis ex parte exustam concremavit, et arbusta eruta ventorum impulsio prostravit. Sed tali timore qui cum Dei homine erant perterriti sunt, ut nullus se posse evadere crediderit, metuentes ut plaga Dei super eos descenderet. Inde frequenter hortabatur suos orationi insistere, et tota nocte in psallendi officio perdurare. Locus enim ille ubi vir Dei Aridius ad manendum diverterat, humiliori loco aliis videbatur, quo cæteri sua tentoria fixerant. Ita enormitate aquæ cuncti sunt madefacti, ut nihil remansisset in vestibus ubi aquæ impetus non percurrisset : sed sanctus Dei sacerdos capsulam quam cum sacris reliquiis collo suo appensam portabat, circumspiciens comites, superposito palliolo et stratorio ubi requiescere debuerat, tanquam si solis ardore attactus, ut nullum sensisset locus ille humorem.

XXX. Neque silendum est illud, quod virtuti congruit. Accidit quodam tempore, orto inter duos principes[1] bello, Lemovicum populus regionis civitatis ipsius formidantes mœnia rumpere, et in desolatione redigere et destruere : quibus directis nuntius a rege missus, quorum ditioni populus subderetur, et jam depopulata urbs esset in obsidione. Igitur quidam ex ipsis, Domaricus nomine, qui cum aliis ad occupandam civitatem venerat, sanctum Dei virum aggreditur, solerti cura sciscitans eum, ut quidquid per revelationis spiritum cognoverat, futura prædiceret. Quibus silentio ita locutus est : « Quanquam sciam vos regem metuere Theodebertum[2], hoc scitote quod regnum ipsius nuper aufertur, sed hactenus citius interimitur. Rex autem vester multarum scilicet gentium

(1) Chilpericum et Guntchramnum. Adde et Sigebertum. Vid. Gregorii Hist. IV, cap. XLVIII.

(2) Is est Theodebertus Chilperici filius qui, Gundobaldo duce devicto, Lemovices et vicinas provincias diripuit, ut narrat Gregorius libro IV Hist. cap. XLVIII, et tandem occisus est a Sigiberti exercitu, cap. LI. (R.)

augmenta adversus illum commovebit, super quem victoria ei donabitur : obtenta videlicet pugna victoriæ fraudulenter decipitur, sed a filiis nepotibusque suis, regnum ipsius traditur gubernandum. Cæteri vero reges, quibus stabilitate regnum stare videtur, interveniente articulo mortis pressi in ignobilitate rapiuntur a sæculo, sed præfatus Domaricus ad bellatores regressus est. Nam quod vir Dei Aridius prædixit, ita postea rei probavit eventus. Sed inter hæc cætera bona, sermo quoque ei sapientiæ atque scientiæ affluenter collatus erat, charitatem et humilitatem super omnia possidebat, famulos quoque non ut servos affligebat, sed benigna charitate diligebat. Quid pluribus immorer? In omni conversatione sua quasi lucifer intra astra cœli refulgens instar magni lampadis micabat. Semper enim perfectos æmulabatur ad bonum, semperque aliorum virtutes sibi proponebat exemplum. Tardus erat ad loquendum et velox ad audiendum, eratque eleemosynis dives, charitate longanimis, humilitate sublimis, sermone subtilis, vigil ingenio, promptus eloquio, flagrans studio, utile nempe vas in Christi domo.

XXXI. Plerisque sanctorum convenit esse credendum, ut futura prophetantes per spiritum prophetiæ aperta consideratione divinitus gesta narrentur. Ita et hic vir Dei, illustrante superna gratia, per revelationem sancti Spiritus annuntiabat quæ hominibus essent ventura. Quidam vir ex civibus Lemovicum civitatis, cognomento Nectarius[1], non inops rebus sed locuples

(1) Is est, uti videtur, qui beati viri testamento subscripsit. (R.) Quod testamentum Ruinartius ad calcem hujusce Vitæ adnexuit;

divitiis, unicum habens filium, intelligente beato Dei famulo subito illi mortis imminere incursum, quapropter vir reverentissimus nuntium direxit parentibus suis, ut antea quam morti puer occumberet, suo præsentaretur aspectui. Tum audito genitrix nuntio, prorupit in lacrymis pro sobolis internecione. Interea cum paucis sibi famulantibus beati viri obtemperat jussioni : cumque proficisceretur viam, ut prædictionis veritas probaretur, vi febrium ingenti attacta pueri membra solvuntur, et demisso capite clausisque oculis, pene mortuus esse videbatur. Et cum vir sanctus hujus rei exspectaret eventum, cernentes adolescentem esse exanimem, illico erumpentes in fletum vociferantes famuli, qui cum summa festinatione venientes ad Dei hominem properant. Scilicet pietate motus suscipiens puerum exanimem, ad reliquias sacratas beati Hilarii antistitis credidit exponendum. Qui pro eo magnis orationibus et precibus Domino commendavit, ut qui quatriduanum Lazarum reddidit vivum de sepulcro, huic quoque puero subveniret propitius. Consummata igitur oratione, qui exanimis esse cernebatur, statim restituitur matri incolumis : et quem crediderant mortuum tradere sepulturæ, cum eodem magno gaudio exsultantes domum revertuntur alacres.

XXXII. Hæc igitur, sed et alia quamplurima his similia quæ per singula prosequi longum est, plerumque vir Domini Aridius prophetiæ gratia ornatus prænuntiavit. Multa etenim sunt quæ per beatissimum

nos non, tale quoniam instrumentum nullo modo ad opera Gregoriana pertineat, idemque facillime alias reperiri et legi queat.

virum omnipotens Deus virtutum opera declaravit, quæ dum sæpius revolvuntur, semper accrescunt quæ miraculis intueantur. Sed hæc, videlicet quæ superius, pauca de pluribus comprehensa sunt. In terris degens ut incola, postquam cœlestem acquisivit palmam, ad Christum remeans a sæculi laqueo eductus, non minimum referendum nobis reliquit exemplum, quam vivens potuisset operari in mundo. Sed nunc longum est per singula virtutum ejus miracula verbis enarrare, præsertim cum liber jam supra modum refertus postulans finem sermonem rejiciat, et ariditas sermonis nostri attenuata, vel longo tramite pene defessa succumbat : non quod omnia quæ de eo narranda erant explicavimus, qui nec ad centesimum quidem ejus virtutum operum attingere potest, quanta in virum beatum operum bonorum ornamenta, quæ sunt maxima et pretiosa supernæ remunerationis contulerit prærogativa. Hoc igitur restat, ut ad finem termini valeamus pervenire. O vere imitabilem virum! o quam præferendum omnibus ejus exemplum! o semen secundum Abraham benedictum! Nempe Abrahæ benedictio meruit filium, Aridius vero benedictus transfertur in cœleste regnum; Abraham tradit hæredem, hic nihilominus hæreditatem; postremo Abraham quod habuit pignus exhibuit, Aridius vero totum quod potuit habere in mundo, Domini scilicet arbitrio jurique commisit. Sufficiat ergo hæc dixisse. Jam vero, ut spero, etsi rustico sensu sermonem prolixum duximus, quanquam ejus meritis digna præconia nullatenus narrare sufficeremus. Nunc vero tam ad audientium ædificationem dignum esse puto quam et legentium, si quomodo ex hac vita ad Dominum migravit, paucis verbis explicare curavero, adjuvante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in unitate Spiritus sancti per omnia sæcula sæculorum, amen.

Incipit de transitu sancti ac beatissimi Aridii abbatis et confessoris.

XXXIII. Igitur cum jam vir Domini senilem ageret ætatem, cum jam mundi adversa cunctosque labores æquanimiter tolerasset, postquam fidelissimæ dispensationis creditæ sibi undique merita cumulavit, post multiplicia misericordiæ opera, post monachorum cœnobiorumque mancipatum, post dulcia vitæ exempla, post bonorum omnium et virtutum miracula declarata : vergente jam ætate, cum autem esset annorum amplius octoginta, sciens jam dissolutionem sui corporis imminere, dixit ad suos monachos : « Scitote, charissimi fratres, quia me Dominus de laqueo hujus sæculi in proximo liberare dignabitur. » Cum hæc audissent, ex eo sermone cuncti tabefacti atque in angorem conversi, cœperunt mœrentes dicere : « Non contingat, domine, hoc famulis tuis videre, sed magis annis multis ad ornatum Ecclesiæ beatitudinem tuam Christus hic vernare permittat. » At ille cum lacrymis vel longis suspiriis dixit ad eos : « Non nostra, sed potius Domini ex hoc fiat voluntas. » Porro ad hæc verba cunctis mœrentibus ait : « Nolite, quæso, fratres mei, nolite contristari, sed magis gaudete et exsultate, quia olim hoc tempus desiderabam, hanc remissionem percipere cupiebam. » Illis itaque in angorem conversis, atque suspirantibus, nihilominus et rei am-

biguitate detentis, a colloquio cessatum est. Igitur nec mora aliqua, post hæc levissima febri infusa corpori tædiari cœpit. Deinde vocato quodam puero præcepit, dicens : « Festina, fili mi, perge cito ad virum illustrem Astidium, dicesque ad eum ut celeri cursu veniat, quia hujus cœnobii regiminis curam post dies obitus mei ipse recipiet. » Et rursus ait : « Quoniam si moram aliquam fecerit, faciem meam in hac vita jam non videbit. » Nuntius quippe jussa complevit, sed præfatus Astidius veniendi causa tarde occurrit. Cum autem adfuisset, virum Dei jam superstitem in hoc sæculo non invenit. Itaque ut vir Dei prædixit, ita postea rei probavit eventus. Interea, ut dicere cœperam, cum vir beatus ultimam decumberet ægritudinem, nec quidem a Dei opere cessabat, bonam hanc consummationem virtutum suarum existimans, si ad finem usque perduceret. Pernox enim in orationibus et vigiliis, membris fatiscentibus, Deo spiritum et mentem servire cogebat, et nimium servire cogebat, et nimium lætus cupitum iter expectabat. Igitur cum jam propinquum diem sentiret, congregratis IX Kalendas Septembris discipulis suis, quos jam corpore non spiritu incipiebat relinquere, dixit ad eos : « Utinam, dilectissimi fratres, parvitatis meæ audire sententiam [velitis]. Si vere mei amatores estis, Christi monita amate, Dei tremenda judicia jugiter formidate. Quales eritis in die judicii præsentandi sollicita consideratione cavete. Ego enim jam gradior viam meam, sed et ego cupio dissolvi, et si Dominus permiserit, esse in requie. » His ita dictis, cum omnes flerent et ejularent, ait ad eos : « Ecce hodie in manus vestras commendo salutem animarum vestrarum : mementote ergo admonitionem meam, et cogitate omnes de vobismet ipsis. Hæc quæ dico assidue agite, hæc sapite et retexite, et memoriam meam semper vobiscum retinete. Jam ultra Aridius non erit in hoc sæculo vobiscum. » Cum hæc audissent omnes qui circumstabant, ingenti gemitu et fletu levatis, consona voce omnes flebant, dicentes : « Cur nos, pater, deseris vel cur tam cito a nobis recedere cupis ? Scimus quidem te desiderare Christum, sed salva tibi sunt tua præmia, nostri quoque miserere quos deseris. Absentiam tuam ferre non possumus, quia similem tui nunquam postea habebimus. Doleat tibi, pater, ne tam cito relinquas nos orphanos. » Talia quippe eis deflentibus, piissimus ille pastor faciem ubertim lacrymis rigabat : et cum esset pius, nec hos deserere, nec a Christo valebat diutius separari, tandem ergo inter amaras lacrymas resumens verbum, dixit : « Nolite ex hoc contristari, et ne quæso, nolite amplius fletu vexari de abscessu meo ; gaudere vos magis oportet quam mœrere, quia etsi corpore absens fuero, spiritu præsens ero. Ego vero si quid agere potui, profectibus vestris militavi ; et quanquam ego infelix sim, Dominus autem semper est. Illi vos commendo, ipsique curam vestram committo. Scio quidem quia inutilis servus non gessi quod debui, Dominus autem scit quomodo volui. » Posthæc quoque verba, vergente jam die, subito procidit in pavimento, et elevatis ad cœlum oculis orabat suppliciter gemens atque suspirans : « Commendo tibi, Domine Jesu, oves quas mihi credidisti. » Commendans igitur Domino cum fenore quod ab ipso acceperat talenti munere, jam vero in extremis positus, vocatis ad se discipulis, amplexusque per singu-

los, flens, valedicensque omnibus, ait : « Jam ultra non loquar ad vos, faciem meam amplius non videbitis, ideoque valete in pace, etiam me sentite quiescere. » Hi itaque qui circumstabant audientes, nullo quiverant genere temperare a fletu. Vix tamen inter amaras lacrymas hæc verba solummodo resonabant : « Dolemus quidem nostri causa, quod nos solatio abcessus tui destituis; sed tui causa, pater optime, consolamur; quia post mundi hujus laborem ad requiem vadis æternam. » Tunc ille oculis ad cœlum elevatis tacitam precem fudit, deinde cum lacrymis ait : « Memento mei, Domine, qui solus sine peccato es, Redemptor mundi, et educ me corpore mortis, et salvum me fac in tuum regnum cœleste : tu es protector meus, Domine, in manibus tuis commendo spiritum meum. Suscipe ergo me secundum magnam misericordiam tuam, et non confundas me ab exspectatione mea; sed adjuva me, et auxiliare exitum animæ meæ. Aperi mihi, Domine, properanti januam regni tui, et principes tenebrarum non occurrant mihi, sed clementia tua protegat et defendat, ac manus tua perducat me in locum refrigerii et consolationis, et vel in ultimo tabernaculo quod præparasti timentibus nomen sanctum tuum. » Inter hæc etiam addidit, dicens : « Nunc dimitte servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace. » Et his dictis inter verba orationis emisit spiritum.

XXXIV. Cum sancta illa anima carnis sarcina fuisset abjecta, statimque cum esset hora secunda noctis, visus est globus nimia claritate resplendens super ejusdem cellulam de cœlo descendisse, et subito ad sidera desuper penetrare. Hoc igitur ordine

sancta ejus anima terrenis contagiis liberata, deducentibus angelis sanctis, ad suum auctorem revolavit læta. Vir quidem spiritum emiserat, luctus et fletus ad cœlum resonabat. Compositum quidem ex more corpus, feretroque impositum, ibidem in psalmis et hymnis totam noctem pervigilem ducunt. Cum autem lux diei fuisset exorta, convenit populi multitudo; etiam cum et ad notitiam pontificis urbis Lemovicinæ pervenisset, quo audito, cum magno fletu celerique cursu occurrens, super corpus sancti viri diutissime flevit, quod eum vivum minime in sæculo invenisset; et mox cum ad ecelesiam sancti Juliani martyris, quam vir sanctus ædificaverat, ubi corpus sacrum jacebat, deportare voluisset, nullomodo feretrum vel paucum levare potuerunt. Decreverat autem vir Domini Aridius in ecclesia sancti Hilarii antistitis, quam et ipse suo opere ædificaverat, corpus suum sepulturæ tradere. Tunc tristis valde Ferreolus pontifex effectus, indixit jejunium triduanum celebrare cum psallentio. Quod cum ita fieret, ipse cum suis indesinenter per illud triduum celebravit jejunium. Interea cum peractum est jejunium, ait : « Si Domini est voluntas, aut sancti hujus, ut illic eat quo ego vel plebs hæc cupimus, sine ulla dilatione elevetur. » Erat autem locus in secretiori parte. Cumque accessissent ad feretrum, ut eum levare conarentur, tanta mox celeritate levatum est, ut facile a duobus portaretur, quod antea nec a plurimis movebatur. Quod omnes qui aderant cum eodem pontifice cernentes, cum magna exsultatione Christi gloriam magnificabant, dicentes : « Magna et mirabilia sunt opera tua, Domine Deus omnipotens. » Cumque jam

deportatum fuisset corpus ad sepulcrum, omnes qui aderant nullo genere temperabant a fletu; patrem se perdere clamabant, et inter fletus et singultus vix hæc verba promebant : « Cur nos, pater, deseris, et cui alumnos tuos tradis regendos? » Igitur corpore ex more tradito sepulturæ, præfatus episcopus reversus est ad propria. Comparetur itaque, si placet, exsequiis hujus sancti viri, non dicam funeris, sed potius triumphi, inanis gloria sæculi : conferatur si potest etiam virorum divitum pompa huic sacerdoti defuncto æquanda. Illos confusis plausibus turbarum honorat insania, Aridium mundi ærumna exutum angeli cum cœlestibus laudibus perferunt ad regna perpetua. Illi post sæculi pompas in tartara truduntur, hic post mundi adversa sinu Abrahæ lætus excipitur. Illi divitiarum opibus oppressi et defuncti præcipitantur in gehennam, Aridius vero eleemosynis sublimatus cum sanctis resurget in gloria. Illi postremum lugent in inferno damnati, Aridius laureatus exsultat Ecclesiæ cum cunctis a sæculo sanctis. Gratias tibi Deus noster, qui reddidisti ei magna pro parvis, et quiescere eum fecisti in gloria sempiterna, et illa evangelica promissione, ubi ait : *Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fidelis fuisti, supra multa te constituam*[1]; hic meruit audire : *Intra in gaudium Domini tui*. Et sicut de talibus per Salomonem scriptum est : *Justus de angustia liberatus est*[2]. Et per Jeremiam scriptum est : *Benedictus vir qui confidit in Domino, et erit Dominus fiducia ejus*[1]. Hinc et David dicit : *In lege Domini voluntas ejus, et erit quasi lignum quod plantatum est secus decursus aquarum*[2]. Hinc etiam per Isaiam prophetam Dominus dicit : *Ego vocavi eum et benedixi ei, et directa est via ejus*[3]. Hinc quoque in libro Ecclesiastico dicitur : *Timenti Dominum bene erit in extremis, in die defunctionis ejus benedicetur*[4]. Hinc et alibi scriptum est : *Bonorum laborum ejus gloriosus erit fructus*[5], *et in perpetuum corona ejus triumphat*[6]. Hæc nos de obitu sancti viri sufficiat narrasse, ut ne legentibus fastidium ingeram. Verum et ejus vita terminetur, noster quoque terminetur et sermo.

(1) Matth. xxv, 21.
(2) *Prov.* xi, 8.

Incipit de miraculis sancti Aridii abbatis.

XXXV. Nunc de multis miraculis quæ ad sacratissimum ipsius corpus Dominus assidue ejus meritis operatur, vel pauca de pluribus, quæ in calce ejus obitus ibi Jesus Christus declaravit, pro legentium opportunitate aggrediar, ideoque non valet mens humana in verbis erumpere, quantis mysteriis milites suos superna gratia illustrat. Quidam monachorum de viri sacratissimi cellula, nomine Baudenus, cum instrumentis chartarum quibus monasterii possessio firmabatur, regionem Burgundiæ adire non distulit.

(1) Jerem. xvii, 7.
(2) *Ps.* i, 2, 3.
(3) Isai. xlviii, 15.
(4) *Eccl.* i, 13.
(5) *Sap.* iii, 15.
(6) *Sap.* iv, 2.

Qui igitur expetens venerabilem et egregium antistitem, Syagrium Æduæ civitatis episcopum, eumque suis precibus imploravit, eo quod honore dignissimus præ omnibus in regis palatio habebatur, ut ejus patrocinio a diversorum æmulorum insidiis cellula tueretur. Qui scilicet petitionibus præfati monachi annuens, quæ petivit vir reverentissimus non negavit : sed etiam auctoritate regali instrumenta munivit, et ad regionem remeandi tribuit libertatem. Cumque transissent dies plurimi, et obtenta petitione festinaret, oppidum Lemovicæ regionis ingressus est. Quodam die in vico quodam, nomine Ricomago, virum magnificum Nectarium ibidem reperit ; et quidquid petitionibus suis eventus præstiterat, omnia patefecit. Qui dum interea percunctaretur ab ipso, cœpit sermonibus suis vacillare, menteque lapsa, ac furibundo vultu, statimque prorumpens in vocem, causam sui operis silere non potuit, quod adulterii vitio fuerat ludibriose inquinatus. Qui dum frenderet dentibus, et se suis morsibus laniaret, chrismarium quod vir beatissimus Aridius gestare consueverat, et reliquias habere sanctorum, a se concitus excutiens, projecit in terram. Et dum furor ingens illius sedari nullatenus poterat, vinctus custodiæ mancipatur. Interea unus e famulis præfati viri, apprehenso chrismario quod a se projecerat, nesciens inter vestimenta reposuit. Qui dum hoc ageretur, constipatis in unum rebus, onerare jumentum cœperunt. Nam cum super ipsum onus elevatum fuisset, sacro pondere constipatus, in terra corruens gressum ultra movere non potuit. Quid plura? supponitur in alio, qui scilicet suscepto pondere, pari conditione idemque similiter in

terra procubuit. Qui dum multis stimulis cruentatus urgeretur, nullatenus reddidit animos erigendi, quousque daretur causa intellecti culpa facinoris patefieri. Igitur dum arctius furoris impetu suæ vesaniæ ageretur, exclamavit quod chrismario, quod se indigne deportasse dicebat, cum suis vestimentis esset astrictus ; et ideo vehiculum non movetur nisi hactenus tollatur, ubi potius est negligentiæ culpa. Quod videlicet scrutato marsupio illico repererunt, et pro veneranda devotione ac religione vir sublimis Nectarius puero innocenti cum reverentia honoris superimponit; statim horarum solvuntur spatia. Præfatus namque Baudenus, cum antequam spiritu perturbaretur, utpote nec alio potest æstimari qui suo sensu non regebatur, coram omnibus extensis gressibus fugam iniit. Qui dum in unius spatio horæ pene duodecim millia suis pedibus velociter curreret, fatigato corpore, semianimis corruit in terram : cumque a custodibus assecutus fuisset, apponitur mansioni. Exacta namque nocte diluculo consurgens, ad sacratissimum tumulum sancti Martialis cogente immundo spiritu se obtulit præsentandum ; ibique ut professionem sui operis patefecit, expulso maligno spiritu, medelam meruit recipere sanitatis.

XXXVI. Sunt multa et alia, quæ post transitum sancti viri omnipotens Deus operatus est. Hujuscemodi causa populis expectantibus, unus e familiaribus ad virum magnificum antedictum velocissimo cursu perveniens, nuntiavit conjugem suam gravi mortis periculo detineri, quem vero admonuit ut festinus adesset, si vellet eam reperire vivam. Qui interea confidens de Domini miseratione, puerum

qui chrismarium sancti viri secum detulerat jussit concitus inantea properare. Cumque domum fuisset ingressus, omnis familia in luctu et lamentatione vacabant, eo quod tam repentinæ mortis articulo subjaceret. Quæ scilicet oculis clausis judicium morituræ ostentu gutturis apparebat, ubi gravissimus exortus fuerat nodus. Quæ etiam jam vocis officio obserato ac calligantibus oculis, nec virum suum agnoscere poterat. At ubi chrismarium sancti viri collo morientis suspenditur, mors illico fugatur, statim oculi solvuntur in lumine, spiritus halitus saluti pristinæ reformatur. Quæ eructans fortiter, ablato gutturis nodo, quod esu non acceperat revomuit, et restituitur vitæ cui mors imminebat in janius. Ipsum vero chrismarium vocatis sacerdotibus venerabiliter ad monasterium sancti viri deportatum est.

XXXVII. Sed quis singillatim omnia mirabilia quæ ad sanctum ejus sepulcrum Dominus Jesus Christus operatur assidue, verbis valeat enarrare? Quadam die decreverat mulier se sancti viri præsentia esse videndam, ut referret gratias. Nocturnas vigilias celebrantibus monachis, Babolenus quidam habens filium, nomine Babolenum, qui gravi fuerat membrorum vulnere addictus, deportatus a parentibus ad tumulum sancti viri exponitur, qui dum in pavimento jaceret, nocte fere media puer prorumpens in voce, sensit membrorum compages locis quibus fuerant dissolutæ adjungi, qui videlicet se erigens e pavimento, solidatis membris stetit super pedibus suis : et qui fuerat manibus exhibitus ad sepulcrum, gressu proprio cum ipso suo parente, gavisi gratias Christo referentes, revertuntur ad propria.

XXXVIII. Intuendum summopere est quanta omnipotens Deus sanctis suis in hac vita gratiæ suæ contulit dona ut, ad majorem gloriæ cumulum, ad supernam patriam remunerentur post triumphum. Itaque quidam ex monachis, nomine Gaudomeres, de monasterio Ambiacini, quod non longe ab urbe situm est, ipse vero a maligno spiritu detentus, ita ut visu quem cerneret morsu vellet decerpere, et in duabus vinctus catenis deducitur ligaminibus quasi reus ad judicem. Quadam namque die ad tumulum sancti viri deductus est, ibique redditus sanitati pristinæ, ab adversario hoste a quo vexabatur ereptus est, in servitio omnipotentis Dei plerosque convertit. Nam catenæ quibus miser astringebatur, sponte solutæ sunt, ut miraculo duplici patefaceret quod in uno momento catenæ constipatæ confringerentur, atque a dæmonio obsessum divina gratia absolveret, ut liber Deo serviret, cui creatura omnis ingemiscit. Nam si quis exigente causa quamcumque fuerit ob culpam vinctus, vel catenis astrictus, si contigerit ut per agrum publicum, qui basilicæ ipsius proximus est, ducatur ligatus, mox ut contra eamdem ecclesiam ventum fuerit, confestim disruptis omnibus vinculis solvitur reus, nec patitur ulterius teneri astrictus.

XXXIX. Mirandis rebus plus adhuc miranda succedunt. Quadam vero die duo muti venientes ad tumulum sancti viri, licet lingua rogare non valebant, sed fide. Peruncti igitur oleo, mox solvitur imperante Domino lingua mutorum, et loqui cœperunt adorantes, et qui effecti fuerant elingues, protinus sermocinantur ad plebem. Electi quippe hoc in munere

acceperunt, ut quanto magis virtutibus polleant, tanto etiam indignos se judicent, ne ad inanem gloriam rapiantur, ut dono non priventur superno. Igitur quatuor viri de diversis provinciis venientes, una cæcitate damnati, tunc prostrati in oratorio exspectabant lumen, eventu quærentes sancti viri remedium. Interea dum preces ad sacratum tumulum offerunt, unanimiter postulantes, illico cæcorum oculos aperit, qui longo jam tempore fuerant clausi, claro lumine adepti, poscentes limina templi.

XL. Multa quidem et alia ibidem, jubente superna gratia, ejus meritis operantur signa atque virtutes : inter quæ etiam et cicindelus exundante ubertim oleo superfunditur. Ex quo etiam sancto liquore multi illic peruncti a diversis sanantur infirmitatibus, et benedicitur ibi jugiter nomen Domini Dei æterni. Sed et ad ejus nihilominus lectum, qui situs est in monasterii sui prædio, multæ virtutes similiter declarantur. Sed et per diversa loca ubicunque sacræ ejus reliquiæ deportantur, vel quo etiam delatæ fuerint plurima signa virtutum, ejus merita revelante gloria Christi, enixius efficiuntur. Quæ omnia ex ordine onerosum duximus verbis prosequi, et idcirco ea his paucissimis syllabis complexi sumus, quia jam cessare a collocutione festinamus. Quæ vero si per singula, ut gesta constant, nunc enodare curaverimus, et modum paucissimi voluminis excedimus, et pro ipsa forsitan prolixitate fastidium legentibus ingerimus. Quæ vero nos minus enarravimus, palam omnibus fidem præstant, conspicientibus illa multimoda vincula compeditorum, quæ ad ejus sepulcrum in

argumento rerum cernuntur appensa. Ex quibus etiam nos aut certe pauca, aut pene nulla commemoravimus, per id duntaxat quod in conspectu omnium apposita, velut nos locum, ita et omnes nos ambigimus nosse. Hæc quidem quamplura infra pauco tempore constant acta. Illa scilicet quæ deinceps per prolixa spatia temporum agenda sunt, qualia vel quanta fiant, quis modo æstimatione comprehendere valet, cum nunquam a præsulis tumba hodieque restent fieri miracula. Sed quotidie ægri ad tumulum sancti viri veniunt, et ibi excubantes sani efficiuntur; cæci veniunt et illuminantur; dæmoniaci veniunt et liberantur; perjuri veniunt et aut moriuntur, aut etiam a diabolo vexantur; ferro vincti confugiunt, et solvuntur; claudi carrucis advecti, consolidatis gressibus, ad propria incolumes revertuntur. Multæ quidem sanitates ex eo, qui illic crescit, olei liquore perficiuntur. Quanti rursus a frigoribus vel diversis infirmitatibus detenti liberati sunt post transitum beatissimi viri, qui fuerant ab hoste captivi. Nam libelli pagina singillatim non potest adnecti, ut ne infirmioribus fide fastidium præparet, et dubitantibus sermo prolixior promulgetur. Hæc igitur pauca de pluribus dixisse sufficiat, ut quasi de diversis floribus in sanctæ ecclesiæ sinu redolentes repleta multorum corda credentes, ut carpere perfectos fructus valeant, quos mundialis delectatio non inquinat. Non potest enim et hic gaudere cum sæculo et illic regnare cum Christo; nec duobus dominis servire, Deo scilicet et Mammonæ. Deponentes igitur opera tenebrarum induamus arma lucis, quia creator omnium est lux vera, quæ illuminat

omnem hominem venientem in hunc mundum, per Dominum nostrum Jesum Christum Filium suum, qui in Trinitate perfecta vivit et regnat Deus in unitate Spiritus sancti per omnia sæcula sæculorum. Amen.

APPENDICE.

Pour nous tenir jusqu'à la fin sur les traces de dom Ruinart et ne priver la présente édition d'aucun des documents que le savant bénédictin avait fait entrer dans la sienne, nous plaçons ici, en appendice, la *Vie de Grégoire de Tours* par l'abbé Odon et la liste des *Testimonia Virorum illustrium*, c'est-à-dire des mentions faites de Grégoire, d'abord par son ami le poëte Fortunat, puis par les plus notables d'entre les écrivains venus aux temps postérieurs.

Le récit de cet Odon que l'on s'accorde à regarder, sans en avoir toutefois la preuve, comme étant saint Odon[1], abbé de Cluny (né en 879, mort en 943), est composé à peu près en entier d'anecdotes puisées dans les ouvrages mêmes de Grégoire, mais présentées avec un choix et une sobriété qui indiquent un grand progrès accompli dans l'intervalle du sixième au dixième siècle. Malgré les défauts d'un style obscur et recherché, l'auteur s'exprime en paroles graves et sensées pour un moine obligé d'accepter tout le merveilleux contenu dans le sujet qu'il traite. Il savait beaucoup sur Grégoire et sur les souvenirs que Tours avait gardés de cet illustre évêque; malheureusement une fausse dignité littéraire lui a fait dédaigner de nous transmettre ses informa-

(1) Mais on sait que saint Odon était né à Tours, où il passa la plus grande partie de sa vie et s'occupa beaucoup de l'histoire de la Touraine et de ses saints. Cette attribution qu'on lui fait de la Vie de Grégoire remonte au premier éditeur de cet ouvrage, en 1511, Josse Clichtowe, lequel dit sans hésiter : *Subjungimus tractatum B. Odonis, abb. Cluniacensis, non minus auribus gratum quam orationis splendore nitentem.*

tions[1]. Vers les derniers chapitres de sa narration cependant il introduit divers détails personnels à Grégoire de Tours, qui ne se trouvent pas dans les livres de celui-ci, et auxquels le caractère sérieux du biographe doit faire accorder quelque attention.

Telle est l'intéressante tradition d'après laquelle Grégoire, dans un voyage qu'il aurait fait à Rome sur la fin de ses jours, aurait été accueilli avec tendresse par le pape Grégoire le Grand et gratifié par lui d'un siége d'or (chap. XXIV, ci-après, p. 230); et le narrateur parle de ce présent comme si l'on eût conservé de son temps le précieux meuble dans le trésor de l'église de Tours. Il n'en est toutefois nullement question dans l'inventaire des reliques si malheureusement détruites par les protestants à Tours en 1562[2].

Il existe un raccourci, de cet ouvrage, ordinairement imprimé dans les éditions du seizième siècle, sous le titre de *Gregorii Turonensis vitæ Breviarium*.

Une autre Vie de Grégoire nous a paru pouvoir être mise à la suite de celle-là : c'est une brève compilation qu'on trouve inopinément au milieu de la première édition du texte complet du saint évêque, entre la fin de son *Histoire* et le commencement des *Vitæ Patrum* (édit. de 1512, fº CII vº). Il semble que l'imprimeur l'ait fait rédiger uniquement pour remplir une page blanche qu'il avait en cet endroit. Son auteur, l'inconnu Jean Gilles, de Tours, ne donne point de renseignement nouveau, mais une refonte d'Odon en style curieusement recherché. Nous l'avons admise pour montrer une appréciation de Grégoire écrite par un Tourangeau du seizième siècle.

La liste des *Testimonia* en l'honneur de Grégoire, liste utile quelque suranné que puisse paraître aujourd'hui ce

(1) « Quoniam plurimis quæ opinione feruntur omissis, pauca quædam quæ ex libris ejus approbantur, attingimus. » (*Prol.*)

(2) Il est fait mention dans cet inventaire de 1562 (pub. par M. Grandmaison pour la Soc. des bibliophiles de Touraine) du « chef de S. Grégoire » renfermé dans un reliquaire d'argent enrichi de pierres précieuses et de son corps que l'on conservait dans une châsse non moins riche. Ces objets si vénérables n'échappèrent pas à la destruction.

genre de document, aurait pu être considérablement grossie. On s'est contenté de la compléter dans ce qu'il y avait d'essentiel.

Les pièces de vers adressées par Fortunat à l'évêque de Tours sont tellement nombreuses qu'elles pourraient à elles seules faire la matière d'une petite publication spéciale; et cependant tel est le vide de cette poésie latine, devenue creuse et stérile alors, comme un vieil arbuste transplanté, que l'on n'y trouve qu'avec peine çà et là quelques traits ajoutant à ce que nous savons d'ailleurs. Il faut, par exemple, y remarquer les passages où le poëte parle des florissantes études de Grégoire (ci-après p. 248, l. 23), où il le compare un peu à Sophocle (p. 253, l. 38), où c'est à son désir qu'il cède en lui adressant des vers saphiques (p. 254), où il rappelle ses amicales instances pour obtenir que lui, Fortunat, rassemblât ses œuvres en un volume (*Préf.*), où il semble dire enfin que Grégoire lui-même composait parfois des vers (p. 246, l. 37). Le lecteur trouvera d'autres faits encore à glaner dans ces fragments de Fortunat.

Notre Appendice contient aussi la *Note* que nous avons promise en commençant (t. I, p. II) sur les manuscrits vus pour cette édition, et une *Bibliographie* aussi complète que nous l'avons pu dresser des œuvres de Grégoire de Tours et des traductions ou commentaires dont elles ont été expressément l'objet.

Un dernier devoir nous incombe, doux à remplir, celui de remercier notre commissaire responsable, M. Jules Marion, dont l'érudition si précise et si étendue, surtout en ce qui touche aux matières d'histoire ecclésiastique, n'a cessé de nous conseiller et de nous soutenir.

I

VITA
SANCTI GREGORII
EPISCOPI TURONENSIS
PER ODONEM ABBATEM[1].

Omnium quidem sanctorum jure memoria veneratur, sed eos primum fideles honorificant, qui vel doctrina, vel exemplo cæteris clarius effulsere. Porro unum ex his beatum Gregorium Turonicæ sedis archiepiscopum fuisse, eumque hac gemina dote resplenduisse non parva documenta produnt. Cujus nimirum gesta vel partim necessario describuntur, ne fama tanti viri quandoque dubietatis nebula fuscaretur. Et quidem satis est ad ejus gloriam quod Christum, cui placere quæsivit, conscium habet in excelso, sed tamen et hic nefas est illius laudes tacere, qui tot sanctorum studuit laudes propalare. Quæ scilicet relatio quantula erit, nec ejus insignia ut sunt proferet, quoniam plurimis quæ opinione feruntur omissis, pauca quædam quæ ex libris ejus approban-

(1) Vitam S. Gregorii recensuimus ad codices manuscriptos tres : S. Germani a Pratis unum; S. Pauli Cormaricensis unum et S. Sergii Andecavensis unum. (R.)

tur attingimus. Quod si quis Judaico more signa requirens sanctum quemlibet signorum quantitate metitur, quid de beata Dei Genitrice, vel de præcursore Joanne censebit? Sanius itaque discernat quod in tremendo die, multis qui signa fecerunt reprobatis, hi qui opera justitiæ sectati sunt ad dexteram superni Judicis colligentur. Non igitur præsulem nostrum a gestu miraculorum commendamus, quamvis et illa non omnimodis deerunt, sed quod mitis et humilis corde Christum imitatus fuerit demonstrare aggrediamur.

I. Gregorius Celtico Galliarum tractu fuit exortus, Arvernicæ regionis indigena, patre Florentio, matre Armentaria procreatus. Et si quid divinæ generositati terrena conducit nobilitas, parentes ejus cum rebus locupletes, tum quoque natalibus fulserunt illustres. Sed quod pluris est, muniis divinæ servitutis quadam peculiari devotione ita videbantur annexi, ut quisquis ex his irreligiosus existeret, jure degener notaretur, ad quod astruendum quiddam de propinquioribus inseramus. Itaque Georgius[1] quondam senator Leocadiam duxit uxorem; hæc de stirpe Vectii Epagati descenderat, quem Eusebius in quinto Historiarum libro Lugduni passum, ac inter reliquos tunc temporis narrat gloriosius agonizatum. Quæ Leocadia peperit sanctum Gallum Arvernicæ sedis episcopum atque Florentium hujus pueri genitorem. De hoc autem Florentio, sed et de Armentaria matre, de Petro quoque fratre ejus, nec non et de uxore Justini sorore ejus, ac duabus neptibus Heustena videlicet, et Justina beatæ Radegundis discipula, libri miraculorum talia referunt, per quæ fides illorum et merita non

(1) Sic recte Serg.; ita enim dicebatur Gregorii avus, et est Gregorii lectio. Editi, *Gregorius*. (R.)

exigui momenti fuisse dignoscantur. Hæc autem Arvernis [*Editi codd.* Arvernia], quæ puero genialis humus fuit, vehementer olim caput extulerat, ita ut senatoribus velut urbs Tarpeia [*It.* Roma] præpolleret : ab his Gregorii parentela profluxerat, hæc senatores, hæc judices et quidquid de ordine primariorum dixerim proferebat. Id sane de parentibus dictum sit, ut quia Dominus in generatione justa est, ad laudem Gregorii proficiat, quod ei sua progenies titulo sanctitatis columna videatur. Hujus genus et patriam Fortunatus commemorans (*lib.* VIII, *car.* 17),

> Forte (*inquit*) decus generis, Turonicensis apex
> Alpibus Arvernis veniens mons altior ipsis.

Ad matrem quoque ejus (*lib.* X, *carm.* 21),

> Felix bis meritis sibi Macchabæa vel orbi,
> Quæ septem palmas cœlo transmisit ab alvo :
> Tu quoque prole potens recte Armentaria felix,
> Fœtu clara tuo geniti circumdata fructu :
> Est tibi Gregorius palma corona novus.

Ita nobili stirpe nobilissima proles emergens, ut rosa quædam suo stipite gratior, decus generositatis auctum in parentes refudit. Et quamvis jam mysterii majestas in nominibus non quæratur, tamen hic, ut rebus assertum est, Gregorius competenti præsagio nominatur. Sic enim Græcus vigilantem appellat, hic denique non solum tertiam vigiliam, sed quod majus est secundam, quodque rarissime videas, observavit et primam : et quia jugum Domini ab adolescentia portavit, sedebat solus, ut ait Hieremias, vel certe prope Martinum. Ut autem ætatulæ robur admisit, litterarum studiis mancipatur, in quibus equidem studiis primitus sub Gallo episcopo, suo videlicet patruo, sensus illius teneritudo coaluit.

II. Cum ergo jam in discendis notarum characteribus ageretur, hunc divina dispositio virtutum auspiciis initiavit, sanctamque ejus infantiam signorum ostensione nobilitavit. Nam pater ejus nimia valetudine comprehensus lectulo decubabat, intimis ossibus ardor furere, podagricus humor foris intumescere, vapor aridus ora perurgere cœpit, cum quidam puero vir per visionem apparens diceret : « Legisti, ait, librum Jesu Nave? » Cui ille : « Nihil, inquit, aliud litterarum præter notas attendo, quarum nunc exercitio constrictus affligor. Nam hic liber si sit penitus ignoro. » Et ille : « Vade, inquit, fac hastulam ex ligno quæ possit hoc recipere nomen, scriptumque ex atramento sub paterni capitis fulcro collocabis : quod si feceris, erit ei præsidium. » Mane facto, matri quod viderat indicavit : senserat nimirum sancti puer ingenii non suo, sed matris judicio, rem esse gerendam. Tunc illa jubet visionem implere. Factum est, et pater de momento convaluit. Quid sane rationabilius quam nomen Jesu vel lignum ad reparandam sospitatem congrueret?

III. Parentes ejus, ut revera nobiles erant, et in Burgundia diffusi latifundii possessores. Sanctus vero Nicetius, vir totius religionis, qui Lugdunensi præerat civitati, cum prædicti parentes eum vicinarent, puerum Gregorium sibi jubet acciri. Quem sanctus vir coram positum aliquantisper contemplatus, et nescio quid divinum in eo commentatus, jussit hunc ad se, jacebat enim in lectulo, levari : ac velut paradisi colonus concivem sibi futurum præsagiens, ulnis astrictum cœpit confovere, cum quidem, quod reticendum non est, ita collobio se totum contexit, ut nec summis digitis puerum in nudo contingeret. Hoc sane castitatis exemplum isdem puer adultus auditoribus suis frequenter ingerebat, ex hac perfecti hominis cautela suadens eos colligere, quantum fragiles

quique debeant leporis attactus vitare. Benedixit ergo puerum, et imprecatus illi prospera suis remisit eum.

IV. Biennio vero post miraculum quod diximus ferme exacto, jam memoratus Florentius recidivo languore captatur : accenditur febris, intumescunt pedes, dolor pessimus pedes intorquet; perendinata pestis hominem contriverat, jam pene conclavatus jacebat. Interea puer vidit iterum in somno personam sese utrumne librum Tobiæ cognitum haberet interrogantem. Respondit : Nequaquam. Qui ait : « Noveris hunc fuisse cæcum, atque per filium ex jecore piscis angelo comitante curatum : tu igitur fac similiter, et salvabitur genitor tuus. » Hæc ille matri retulit : quæ confestim pueros ad amnem direxit : piscis capitur, quæ de ejus extis jussa fuerant prunis imponuntur. Non fefellit virtutis eventus, ut enim primo fumus odoris in naribus patris reflavit, protinus omnis ille tumor dolorque discessit. Si magnum est os Zachariæ Joannis merito fuisse reseratum, nec modicum utique est Florentium non semel, sed bis per filium esse curatum. Senserant ex hoc iidem parentes quod dextro pedi potissime foret innixurus; nec ignorare poterant quin illum divina dispositio dexterioribus officiis aptavisset. Quem tamen non continuo totonderunt, ipsius, ut reor, assensum in suscipiendo clericatu præstolantes, litterarum tamen studiis instantius applicabatur.

V. Adhuc itaque laicus, tam sensu quam corpore adoleverat, cum subito vi nimia febrium ac stomachi pituita comprehensus, cœpit graviter ægrotare, languor per dies ingravescere, medicinalis industria nihil proficere. Quem patruus Gallus frequenter visitabat, genitrix vero ut mater eum lamentis assiduabat. Sed cum jam de humano auxilio desperaretur, cœlitus adolescenti suggestum est quod se ad divinum

conferret. Rogat igitur ut ad sepulcrum S. Illidii, erat enim juxta, portari deberet. Sed ei parum profuit, quia causa differebatur quæ per illud incommodum quærebatur. Domi reportatus ita cœpit post paululum tormentari, ut putaretur ad exitum urgeri. Vexatio tandem fecit causam intelligi, consolatur eos qui se flebant, dicens : « Ad sepulcrum beati Illidii me semel adhuc deferte; fides mea est, quod et mihi sospitatem et vobis mox præstabit lætitiam. » Tunc vero illic deportatus, voce qua poterat orationem fudit, spondens quia si ab hoc contagio liberaretur, clericatus habitum suscipere nec prorsus moraretur. Dixerat, et sensit protinus discedere febrem, et a naribus ejus copia sanguinis defluente, sic omnis illa valetudo disparuit, ac si legatus quidam, re pro qua venerat obtenta, discedere festinaret : ita comam deposuit, et se divinis obsequiis ex toto mancipavit.

VI. Cum vero sanctus Gallus ad emeritam beatæ vitæ coronam vocaretur, vir Domini Avitus adolescentem suscepit, qui cum ejus ingenium morumque habitudinem exploravisset, magistrorum diligentiam adhibuit, et quanta vel ipsius industria, vel eorum sedulitas velocitate poterat, ad arcem sapientiæ provexit. Hæc in Vita præfati Illidii reperies. Porro autem in discendis litterarum studiis ea se discretione exercuit, ut utraque nimietate careret : nec poetarum nænias ex toto horreret, nec tamen, ut plerisque mos est, iis indecentius hærens, earum lenocinio mente ancillaretur. Fecit enim quod suffecit, aciem cordis veluti ad quamdam cotem exacuit, et ita quasi ab Ægyptiis vasa aurea promutuans, et ad eremum qua manna comederet demigrans, in perscrutandis divinarum Scripturarum potentatibus intravit. Quod ipse de se loquens ostendit dicens : Non ego Saturni fugam, non Junonis iram, non Jovis stupra comme-

moro, et cætera monstra, quæ illic secutus adnectit usque dum diceret : Hæc omnia tanquam cito ruitura despiciens, ad divina potius et evangelica revertar; non enim vel vinciri cupio meis retibus vel involvi. In quo se ostendit hæc scisse quidem, sed saniori judicio respuisse.

VII. Tempore præstituto diaconus ordinatus est. Ea tempestate erat quidam vir Arvernicus, qui lignum de sacrosancto beati Martini sepulcro detulerat, sed cum ligni reverentiam incautus negligeret, omnis ejus familia graviter ægrotare cœpit. Cum subinde languor ingravesceret, et ille causam percussionis ignorans minus se emendaret, vidit in somnio personam terribilem, cur secum ita ageretur percunctantem. Qui cum se nescire diceret : « Lignum, inquit, quod de lectulo domni Martini tulisti, negligenter hic retines, et ideo hæc incurristi; sed vade nunc, defer illud Gregorio diacono. » Dignus jam, ut reor, idem levita figurabatur, cui domnus iste Martinus pretiosa quæque sui gregis essent commendaturus. Tunc temporis apud Arvernum plerique in habitu religionis viri fulgebant, quos idem juvenis nunc cum beato Avito, nunc semotim invisebat, quatenus ab eis vel exempla pietatis assumeret, vel ipsis quod forte deerat mutua charitate præstaret. Nimirum in iis Christum colebat, et veluti solis jubar in vertice montium refulgentem, in iis interim dum in seipso videri non potest, Christum respiciebat. Ad hoc animum intendens, vel ad laudem Christi proferret quidquid per eos, vel etiam per illos qui jam cœlo præcesserant, operari dignabatur.

VIII. Sane inter cæteros in quibus, ut diximus, Christus velut in montibus resplendebat, domnum et gloriosum Martinum deprehenderat, qui reliquos velut quidam Olympus excedit, et luculentius ut pote

ætheri vicinior fulgoribus ipsa astra reverberat, in cujus utique veneratione totus orbis merito jam olim conjurat, in hujus desiderio Gregorius exardens inferbuit[1]. Hunc semper in corde, hunc in ore gerens, laudem ejus ubique spargebat. Dum vero mentis (*sic*) ad nimium in exercitio virtutum defigeret, caro ejus a propriis viribus lacessebat, ita quippe mos est. Hinc est quod Daniel postquam angelicæ visionis contemplatione levatus est, a carnis virtute deficiens per multos dies ægrotavit. Hic itaque virtutibus proficiens, sed viribus corporis intabescens, aliquando valetudinem cum febre et pustulis incurrerat : qua tandem ita confectus est, ut usu cibi potusque negato, omnem vitæ hujus spem amiserit. Unum tamen supererat quod ejus fiducia Martino innixa nullatenus vacillabat. Quinimmo ferventius flagrans, tanto ejusdem Martini desiderio succensus est, ut cum mors pene caput illi emerserit, ad visendum tamen ejus sepulcrum iter arripere non dubitaverit, nec eum sui dehortari possent, cum obnixe restiterit, quia corporis illa febris febre vincebatur amoris. Et quidem actis duabus vel tribus mansionibus, itineris occasione itidem languor invaluit. Sed nec tunc omnino cogi potuit quin ad propositam Martini fiduciam festinaret, nomine divinæ majestatis dehortatores obtestans, ut vel vivum, vel certe [*alias* forte] defunctum se ante ejus sepulcrum exponerent. Quid plura? parvenit utcumque, probata fides speratæ salutis compos effecta est. Et non solum ille, sed et Armentarius quidam ex ejus clericis, qui sensu penitus caruerat, merito prædictæ fidei sanatus est. Agens itaque tam pro se quam pro illo gratias, amore

---

(1) Hic desinit Vita in codice Cormaricensi. (R.)

Martini exsatiatus, vel potius magis succensus, ad patriam rediit.

IX. Aliquando vero cum iter de Burgundia ad Arvernem faceret, magna contra se tempestas exoritur, densus aer in nubibus cogitur, crebris ignibus cœlum micare, validisque tonitruorum cœpit fragoribus resonare, omnes pallescere, imminensque periculum pavitare. Sed Gregorius animæquior, sanctorum reliquias (has enim indesinenter collo ferebat) de sinu protrahit, et minacibus constanter nubibus opponit : quæ protinus divisæ, dextra lævaque prætereuntes, illæsum iter gradientibus præbuerunt. At superbia, quæ plerumque virtutibus nutritur, juvenili animo protinus irrepsit; privatim gaudet, suisque meritis præstitum arrogat. Sed quid tam vicinum superbiæ quam casus : nam equus cui insederat illico lapsus, hunc ad terram graviter elisit, ita ut omni corpore contusus vix assurgere posset : causamque ruinæ intelligens, satis deinceps cavit, ne se vanæ gloriæ stimulis qualibet sub occasione dejiceret : sed quotiens per eum aliquid divina virtus egisset, non suis meritis ascriberet, sed virtuti reliquiarum quas, ut diximus, perinde ferebat. Quod factum si decreveris, mirabilius est superbiam correxisse quam nubem divisisse.

X. Erat autem in orationibus assuetus, præsertim quietis horis. Solemnitas beatæ Mariæ Virginis advenerat, siquidem apud Arvernem in villa Marciacensi ejus reliquiæ continentur. Tunc forte Gregorius intererat, qui cæteris alto sopore depressis, ad secretam orationem suo more processit, conspicatusque eminus videt oratorium ingenti claritate fulgere. Credit igitur aliquos devotorum jam se ad celebrandas vigilias præcessisse, visione tamen luminis attonitus illo pertendit, cuncta silentio data deprehendit. Ad ædi-

tuum transmisit, sed interim ostium sponte reseratur; ille ad angelicas excubias reverenter ingressus divinam visitationem illico agnovit : claritas, quam a foris mirabatur, protinus discessit, nihilque præter virtutem gloriosæ Virginis videre potuit.

XI. Anno centesimo septuagesimo secundo post transitum domni Martini, Sigiberto rege anno duodecimo regnante, beatus Eufronius, qui inter virtutes consenescens tanta gratia donatus est, ut ei prophetiæ spiritus inesse visus sit, appositus est ad patres suos; tempusque advenerat, ut Gregorius amore beati Martini dudum flagrans, et ad pastoralis officii ministerium idoneus existens, cathedram ejus vice sua regendam suscipere debuisset. Cum igitur beatus Eufronius obiisset, Turonici de ejus successore tractaturi conveniunt, sed facili discrimine suasum est cunctis Gregorium in electione præferendum. Personam huic loco frequentissimam jam olim sciebant, pluraque ejus gesta viro digna cognoverant. Tunc vero, cunctis in consona voce coeuntibus, cerneres Deo favente causam prosperari. Nam clericorum turma nobilibus viris conserta, plebsque rustica simul et urbana, pari sententia clamant Gregorium decernendum, eum claris meritis, tum quoque nobilitate pollentem, sapientia præcipuum, generositate primum, principibus notum, ac pro sua probitate reverendum, omnibusque officiis habilem. Legatio ad regem dirigitur, cum quidem Domino dispensante Gregorius coram reperitur. De hac igitur causa conventus, quanta humilitate se excusare tentavit, quibus modis se subducere nisus est? Sed qua velle Domini est, huc cætera flectuntur. Hunc rex auctoritate cogit, hunc Brunichildis regina perurget. Sed quoniam discreta humilitas obedientiam non recusat, tandem aliquando assensus est. Quem, ut credo, ne qualibet occasione dilatus profu-

geret, statim Egidius Remensis archiepiscopus ordinavit, ut Fortunatus poeta scribens, ait (*lib.* V, *carm.* 2) :

Martino proprium mittit Julianus alumnum,
Et fratri præbet quod sibi dulce fuit.
Quem patris Egidii Domino manus alma sacravit,
Ut populum regeret, quem Radegundis amet.
Huic Sigibertus ovans favet, et Brunichildis honorat.

Sedes itaque Turonica octavo decimo die postquam Eufronium amiserat, Gregorium suscepit. Turonensibus vero novo pastori triumphanter exsilientibus hoc prædictus poeta panegyricum carmen procudit (*ibid.*) :

Plaudite, felices populi, nova vota tenentes,
Præsulis adventu spes gregis ecce venit.
Hoc puer exortus celebret, hoc curva senectus,
Hoc commune bonum prædicet omnis homo.

Et cætera quibus hunc a Turonensibus celebratum, et ad cathedram legaliter ingressum ostendit.

XII. Indeptus ergo præsulatum, qualis vel quantus fuerit, ut compendiose dicatur, et plures ecclesiæ quas noviter construxit, vel quarum sartatecta restauravit, insinuant, et libri in laudem sanctorum vel in expositione sanctarum Scripturarum editi quamprimum demonstrant. Matrem namque ecclesiam, quam domnus Martinus construxerat, hic nimia vetustate confectam arcuato schemate reparavit, atque histriatis parietibus per ejusdem Martini gesta decoravit. Quod metricanorus noster non tacuit, dicens inter cætera (*lib.* X, *carm.* 2) :

Martini auxiliis operando Gregorius ædem,
Reddidit iste novus quod fuit ille vetus.

Et item (*ibid.*) :

Fundamenta igitur reparans hæc prisca sacerdos
Extulit egregius quam nituere prius.

Sed plures alias, ut diximus, sicut in ipsius chronicis reperitur, ut est ecclesia sanctæ Crucis vel Martiensi[1] villa.

XIII. In construendis vero spiritalibus templis, videlicet in custodia gregis, quam certatim sese impenderit, vel ex hoc animadvertitur, quod nec ab ipsis quidem sanctis viris studium suæ prædicationis continuit. Nam ut de iis taceatur, quorum, ut ait Apostolus, peccata manifesta sunt, de quibus superfluo quidquid diceremus esset, ad ostendendum quantopere circa perfectiores sollicitus exstiterit, duo saltem eorum, quos ob sanctitatis insignia vix præter Gregorium aliquis arguere præsumeret, ad medium deducantur. Haud longe enim post ejus ordinationem sanctus Senoch abbas de cella sua egressus, ad eum salutandum profectus est. Quem sanctus vir magna reverentia susceptum, mutuoque colloquio sensim exploratum, peste superbiæ mox persensit infectum. Sed gratia, quæ in discernendis spiritibus huic suppeditabat, illum ab eadem superbia penitus expurgavit. Nec dissimili virtute circa beatum quoque Leobardum exstitit sollicitus, quem nequam spiritus ita sinistris cogitationibus agitabat, ut propter quamdam verborum contumeliam de cella qua se dudum recluserat migrare decrevisset. Sed nec iste potuit incurrere casum, qui Gregorium meruit habere sublevantem. Nam cum

(1) Serg., *Martensi*. Editi codices, *in Artensi*. An Artonensis villa, seu domus Marciacensis? Ecclesiam S. Crucis a Gregorio conditam laudat Fortunatus lib. II, carm. 3, quæ hodieque subsistit, titulo parochiali insignis. (R.)

solito ad Majus Monasterium quasi sacra Martini vestigia deosculaturus adiret, sollicitus pastor qualiter ovis amore Christi vinculata se gereret ad ejus tugurium divertit. Cui mox ille secreta cordis quæ diabolus quasi rationabilia confinxerat eidem reseravit : qui protinus, sagacissimo ut erat ingenio, diaboli commenta deprehendit, et non minimo dolore suspirans, increpare hominem cœpit, ac diabolicam calliditatem verbis competentibus denudavit; domique reversus, libros ad propositum monachorum congruos ei pia sollicitudine transmisit. Quibus relectis, non solum ab illa quam patiebatur incursione curatus est, sed etiam in sensus acumine multum provectus. Nihil ergo nunc magnificentius quæras, nihil in laude Gregoriana præstantius exspectes. Si anima corpore melior est, satius esse quemquam in ea suscitari, nec mendax negare potest. Vox autem ejus quam imperiosa fuerit, vel ea quæ dicebat, quam auctoriosa vita subditis inculcaverit, diligens lector in ipsius libris explorabit.

XIV. Verum, ut supra retulimus, incommodo corporis frequenter ob incuriam carnis fatigabatur, sed cum quotiens corpusculum nimio virtutum exercitio fatigatum languor inclementius pulsavisset, ille ad Martinum suum recurrens, concito sanabatur. Hoc sæpenumero fiebat. Quando autem et qualiter, in descriptione miraculorum ita dirigitur, ut merito lectorem delectet : si quidem ut discretus et humilis corporea medicamenta sibi adhibebat primitus, sed quanto illa humilius expetebat, indignum se judicans cui medela per miraculum dari debuisset, tanto divina largitas hunc ad solam suæ potentiæ medicinam reservabat. Contigit aliquando ut solita beati Martini virtute ab unius temporis dolore sanaretur, cui post paululum cogitatio per insidiatorem subiit injecta, quod pulsus ille venarum sanguinis posset minutione sedari. Dum

id apud se volveret, amborum temporum venæ prosiliunt, renovatus dolor ardentius irrumpit, sed ille concitus ad basilicam properat, veniam prius pro cogitatione precatur, dehinc palla sancti sepulcri caput attigit, et illico sanus abscessit.

XV. Multa, fateor, in laudibus diversorum jam digesserat : sed quamvis amore Martini vehementius inferveret, ad ea tamen quæ de ejus miraculis scribenda erant, se nullatenus dignum judicabat, donec bis et ter per soporem admonitus, si taceret crimen incurrere minaretur. Denique oratorium sancti Stephani quod in suburbio est jusserat prolongari, et altare ut erat integrum in antea promoveri; sed quia nihil de pignoribus ibidem reperit, unum ex abbatibus, ut ejusdem martyris reliquias exhiberet, ad episcopium, clavem tamen oblitus direxit, qui capsam obseratam reperiens quid faceret dubitabat : si ad episcopium pro clave rediret, morosum erat ; si capsam exhibuisset, ob multorum pignora sanctorum quæ ibi continebantur, molestum ei esse sciebat. Cum igitur apud se hæsisset, ut divina gratia cooperatricem se Gregorio testaretur, capsam exsilientibus repagulis aspicit reseratam. Tunc gratias agens, reliquias non sine admiratione multorum Gregorio detulit, qui reversus capsam ut reliquerat obseratam invenit.

XVI. Multa quidem Gregorius, quæ insequi longum esset, in salute languentium operabatur, quæ tamen sub obtentu sanctorum, quorum reliquias perinde ferebat, a suis meritis excludere nitebatur. Cum quidem hæc tanto verius per ipsum fiebant, quanto ipse humilius aliis tribuebat, ut est illud : Cum aliquando per viam graderetur et crucem auream cum reliquiis beatæ Mariæ semper Virginis, vel beati Martini collo gestaret, haud procul a via cujusdam pauperis hospitiolum incendio conspicit concremari. Erat

autem, ut est in usibus pauperum, foliis atque surculorum cremiis, ignium videlicet fomentis, contectum. Hac illacque miser cum uxore et liberis cursitare et strepere, aquam advehere, sed nequicquam. Jam flammæ prævaluerant, nec poterant mitigari. Tunc vero Gregorius accurrit, et contra flammarum globos crucem elevavit, moxque in aspectu sanctarum reliquiarum ita totus ignis obstupuit, ut nec ea quæ jam apprehenderat ultra nec ad modicum ustulare posset.

XVII. Causa fuerat qua Remense oppidum adire debuerit; cumque ab Egidio pontifice humanitus fuisset exceptus, ibidem noctu quievit, in crastinum vero illucescente Dominica ad ecclesiam episcopo collocuturus venit. Cum ejus adventum in secretario præstolaretur, nolebat enim in ecclesia loqui, Sygo referendarius quondam Sigiberti regis ad eum accessit, quem ille osculatum sedere juxta se fecit. Dum aliquantisper secum sermocinarentur, et ille de ore Gregorii penderet, subito auris ejus, quæ pridem obsurduerat, cum quodam crepitu reserata est. Ille gratias cœpit agere, et quid ei per Gregorium præstitum sit manifestare. Sed vir Domini, consuetæ non immemor humilitatis, hominem ab hac æstimatione subducere nitens : « Noli, ait, dulcissime fili, mihi aliquid gratiæ referre, sed beato Martino per cujus reliquias, licet indignus, quas defero, tibi auditus est redditus et surditas depulsa. »

XVIII. Virtus namque charitatis in illo præeminebat adeo ut ipsis inimicis affectum dilectionis impenderet, ut sequenti patebit exemplo. Quodam enim tempore factum est, ut ad venerabilem matrem suam in Burgundiam properaret. In sylvis vero abiegnis, quæ trans Verberim[1] fluvium sitæ sunt, latrones incurrit, qui tanto impetu super comitatum ejus irruere nisi sunt, ut non modo eos exspoliare, sed et occidere velle putarentur. Quorum assultu Gregorius terreri non potuit, qui præsidio Martini circumseptus incedebat ; cujus mox auxilium flagitans ita sibi adesse expertus est, ut latrones velocius quam emerserant fugam inirent. At Gregorius usus consueta pietate, nec in perturbatione turbatus, fugientes revocat, ad cibum et potum inimicos invitat. Sed crederes eos fustibus agi, et invitos equos contra possibilitatem calcaribus urgeri, ut nec revocantem audire possent. Ita Gregorius supernis auribus ostensus est vicinus et operibus charitatis intentus.

(1) Pap. Masso legit Ararim ; sed nostra lectio melior ex ipso Gregorio, qui hunc fluvium Berberim appellat. (R.)—Nunc *La Bèbre*.

XIX. Fides et devotio populi valde per Gregorium succrescebat ; at malignus hostis non modico dolore torquebatur : unde factum est, ut vim suæ malignitatis ferre non sustinens, vel pastoris, vel gregis fiduciam apertis vocibus dementare conaretur. Ipsa namque Natalis Domini die cum Gregorius pontificale festum in principali basilica, sicut mos est, solemniter celebrare procederet, quidam ex energumenis atrocior cæteris cœpit nimium debacchari, et sequentibus vel obviantibus turbis, quæ Gregorium sepserant, se obvium ingerens : « Frustra, inquit, Martini limina petitis, incassum ejus ædem aditis, quia vos propter multa crimina dereliquit : ecce vos abhorrens Romæ mirabilia facit. » Hæc et alia plura cunctis, ut erant constipati, populis verba diabolus insibilabat ; ad quam vocem non solum rusticorum corda exturbantur, sed et clerus, quin et ipse Gregorius pavore concutitur. Ingredientes autem cum fletu magno basilicam, omnes pavimento prosternuntur, orantes ut sancti viri præsentiam mererentur. Quidam vero, cui ante tres annos ambæ manus cum uno pede contraxerant, ante sanctum altare cum reliquis prostratus beati Martini auxi-

lium precabatur, qui subito nimia febre circumdatus tanquam in equuleo torquebatur extensus. Inter hæc sancta solemnia gerebantur, cumque sanctus pontifex fletibus insistens beati Martini præstolaretur adventum, divino mysterio palla jam ex more cooperto, languidus ad plenum restituitur sanitati. Quare Gregorius admodum gavisus omnipotenti Deo gratias agit, oculisque lacrymarum imbre suffusis, in hac ad populum voce prorupit : « Timor a cordibus vestris, fratres, abscedat, quia nobiscum beatus confessor inhabitat, nec omnino credite diabolo, qui ab initio mendax est et in veritate non stetit. » Cum hæc et alia verba consolatoria astantibus inferret, omnium luctus laxantur in gaudium, multoque alacriores quam venerant ad sua per Martinum atque Gregorium redierunt.

XX. Quia vero Natalis Domini mentionem fecimus, quid aliquando in hac die pontifici nostro contigerit memoremus. Nam in sacrosancta hujus solemnitatis nocte pridianis vigiliis fatigatus, cum paululum se cubito collocaret, vir quidam ad eum concitus venit, dicens : « Surge, revertere ad ecclesiam. » Ille expergefactus, signum crucis sibimet imponens, iterum obdormivit. Nec destitit vir ille, quin hominem secundo moneret : sed cum excitus gravem se adhuc sentiret; rursus obdormivit. Tum vero ille vir tertio veniens, maxillæ ejus alapam impressit, dicens : « En tu reliquos ad vigilias admonere debes, et tandiu sopore deprimeris ? » qua Gregorius voce perculsus pernici velocitate ad ecclesiam est regressus. Adeo supernis oculis gratus exstitit, ut nec humanitate cogente negligentiam pati permissus sit suæ salutis.

XXI. Visum est hoc inserere lectioni qualiter eum Deus arguere voluerit, ne vel aliorum levitate peccaret. Nam cum hunc a desperato languore beatus Martinus ita sanaret, ut ad ecclesiam in crastino properaret, ne

se in solemniis missarum fatigaret, uni presbyterorum hæc celebrare præcepit. Sed cum presbyter nescio quid rustice festiva verba depromeret, nonnulli de circumstantibus eum irridere cœperunt, dicentes melius fuisse tacere, quam sic inculte loqui. Nocte autem insecuta vidit virum dicentem sibi, de mysteriis Dei nequaquam disputandum. Satis dehinc apud eum constitit ne stultos et faciles ante se permitteret de beatis solemniis obtrectare.

XXII. Sæpius autem vir Domini, sicut verus et gregis et suimet consultor, vel subditorum utilitate, vel propriæ salutis causa longius procedebat. Aliquando igitur sepulcrum beati Hilarii supplicaturus adivit, cum ad visendam quoque sanctam Radegundem reginam divertit. Factum est autem cum hi duo, tanquam incolæ paradisi, secum de cœlestibus confabularentur, oleum quod ante pignora sanctæ crucis guttatim illic defluere solebat , sic in adventu pontificis auctum est, ut infra unius horæ spatium ultra unum sextarium exundaret. Porro cum hæc beata regina ad Regem esset accersenda cœlorum, vir Domini Gregorius de ejus transitu nuntium accepit : cumque illa jam eo accurrente migrasset, sancta ejus membra sepulturæ locavit. Quo quidem tempore altare solemniter benedixit, operculum tamen episcopo, qui tunc forte deerat, reservavit.

XXIII. Causa fuerat qua Garumnam fluvium juxta Blaviense castrum transmeare debuerit, sed idem fluvius ita tunc intumuerat, ut intuentibus non parvum horrorem incuteret. Non longe autem sanctus Romanus presbyter requiescit, quem noster, ut vita ejus perhibet, Martinus tumulavit. Cum igitur hinc procella ventorum, illinc montes undarum, ingens periculum navigaturo minarentur, oculos ad cœlum erigens, et ad ecclesiam prædicti Romani subinde

respiciens, adeo omne pelagus mox complanavit, ut compressis fragoribus, ripæ alteri sine periculo veheretur.

XXIV. Sexdecim annos hic in episcopatu exegerat, cum æquivocus ejus ille magnus Gregorius in sede apostolica subrogatur. Siquidem opinata res est quod dudum alter alteri peculiari sit amicitia devinctus. Nec immerito, cum hunc Fortunatus Gregorio comparet Nazianzeno, tanquam ille datus sit Orienti, Romensis autem Meridiei, ast hic noster Occidenti. Cum igitur iste sacra Apostolorum limina expetisset[1], magna cum reverentia sanctus eum papa excepit, quem ad beati Petri Confessionem introducens, e latere [*Ed.* ad altare] constitit, præstolans quoad surgeret. Interim autem, ut erat ingenio profundissimus, secretam Dei dispensationem admirans, considerabat in hujusmodi hominem, erat enim statura brevis, tantam gratiam cœlitus profluxisse. Quod ille mox divinitus persentiens, et ab oratione surgens, placidoque ut erat vultu ad papam respiciens : « Dominus, inquit, fecit nos, et non ipsi nos; idem in parvis qui et in magnis. » Cumque id suæ cogitationi sanctus papa responderi cognosceret, ipsa sua deprehensione gavisus, gratiam quam hactenus in Gregorio mirabatur, in magna veneratione deinceps habere cœpit, sedemque Turonicam ita nobilitavit ut auream ei cathedram donaret, quæ apud præfatam sedem in posterum servaretur.

XXV. Jam vero beatus Martinus hunc alumnum suum usquequaque magnificans, ei se propitium multis modis demonstraverat, sed ut operibus ejus se quoque cooperatorem ostenderet, aliquando præsentiam suam,

(1) Hoc iter anno 594 a Gregorio susceptum fuisse videtur. Nam annos tres præcedentes, quibus Gregorius Magnus jam erat pontifex, in Galliis exegit ex Vitis Pat., etc. (R.)

licet invisibilem, suo quo videri solet splendore, manifestare dignatus est. Nam oratorium ex promptuario prædecessoris sui apud Turonem consecraturus, reliquias sancti Saturnini martyris ac domni Martini a basilica susceptas cum ingenti veneratione deferebat. Erat enim sacerdotum et levitarum in albis vestibus non minimus chorus, et civium honoratorum ordo præclarus, sed et populi secundi[1] ordinis magnus conventus, radiantibus solemniter cereis, crucibus in altum sublatis. Cum ita veniretur ad ostium, terribilis fulgor cellulam subito perfundens omnium oculos nimio splendore perstrinxit, qui diutius durans hac illacque sicut fulgur discurrebat, omnes nimio pavore perculsi solo jacebant. At Gregorius, ut tantæ virtutis conscius, constanter eos exhortans : « Nolite, inquit, timere, rememoramini qualiter globus ignis de capite beati Martini egressus, cœlum visus est conscendisse, et ob id nos cum his sanctis reliquiis ipsum credite visitasse. » Tunc universi magnificaverunt Deum, et senior cum clericis dicebat : « Benedictus qui venit in nomine Domini, Deus Dominus et illuxit nobis. »

XXVI. Pauca hæc de nostro præsule dicta sint : non enim eum miraculorum, quæ etiam reprobis dari solent, copia commendamus, sed nec hanc quidem gratiam illi defuisse demonstramus. Cæterum ad ejus gloriam commendandam illud nobis sufficiat, quod humili corde Christum secutus est, et quod non speravit in pecuniæ thesauris. Hoc utique est mirabilia fecisse : quod ut partim superius monstratur, a peccatorum est laqueo custoditus. Super omnem quippe gloriam est a peccatis protectio. Vigesimo et primo igitur episcopatus sui anno, tanquam septenario anno-

(1) *Germ.* sæcularis.

rum numero ter in fide sanctæ Trinitatis completo, appositus est ad patres suos, non tam dierum, quia ferme tricennalis ordinatus est, quam perfectione plenus. Qui tamen non usquequaque videtur clausus in tumulo, cui restat ut vel lingua vivat in mundo. Et quia, sicut credimus, beato Martino in cœlo est sociatus, sancto etiam corpore est illi in sepulcro vicinus. Porro Turonicenses, ne divinis muneribus videantur ingrati, semper necesse est, ut retractent quantopere sint a Deo suffulti. Datus namque est eis patronus non qualiscumque, sed Martinus, de cujus laude quid primum vel speciale dicatur cum, ut scriptum est, ejus minima aliorum maximis majora esse manifestum sit, tamen quanti habendus sit testantur universæ, ut ita dicam, mundi nationes, quæ illum ita privato affectu diligunt, ut etiam in nostro tempore, quando charitas nimium jam refrigescit, multos tam gente quam lingua ignotos ad ejus sanctissimum tumulum confluere videamus, ut merito de eodem Martino dicatur : Cujus vultum desiderat universa terra. Quorum utique studia nostram, qui vicini sumus, inertiam jure vehementer redarguunt : non tamen sine divino moderamine constat, quod ejus amor ita omnium corda penetravit, ut ejus memoria velut alterius Josiæ tam dulcis sit omnibus ; et quod per omnes fines terræ ita spatiavit, ut ubi Christus habet nomen, Martinus honorem habeat. Datus est eis et Gregorius vir non solum sanctitate, sed et doctrina clarus, ne urbs Turonica obscurior videretur si scriptorum officio caruisset ; quinetiam sicut urbs Romulea post apostolos illustratur in altero Gregorio, ita et Turonica post Martinum decoretur in isto. Quem videlicet nos vel apud Deum, vel apud beatum Martinum advocatum quemdam atque sequestrem habere confidamus, eique nostras necessitates ad expediendum committamus. Verum ille non

erit immemor vel suæ, vel Martini misericordiæ, quam nobis tantopere insinuare curavit ; quippe qui ad hanc insinuandam ejus miracula digessit, ut quique futuri audientes quanta et qualia visibiliter operetur, quam desperatos languores sanet, de potentia ejus nullatenus dubitent ; et si pro dispensatione temporum contigerit corporea miracula cessare, semper tamen credamus illum in nostris animabus suæ virtutis medicinam operari. Gregorius igitur Martini misericordiæ conscius, semper illi de grege suo suggerat, semper illum pro statu sancti loci sui ac pro totius regni salute interpellet. Nec prætereundum quomodo consuetam sibi humilitatem etiam in ipsa sepultura sua servaverit. Nam in tali loco se sepeliri fecit, ubi semper omnium pedibus conculcaretur, et ipsa loci necessitas cogeret ne unquam in aliqua reverentia haberi posset; sed grex beati Martini talia non ferens, amicum Domini sui de loco levavit, et edito pulchro mausoleo ad lævam sancti sepulcri digna reverentia collocavit. Obiit autem decimo quinto kalendas Decembris[1], videlicet infra Martinianam hebdomadam, ut solemnitatem Martini, quam hic jam ægrotans celebrare cœperat, Martino junctus in cœlo consummaret, præstante Domino Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

---

(1) Festum ejus in vetustioribus kalendariis et martyrologiis hoc ipso die memoratur. Obiit anno 595. (R.)

II

JOANNES EGIDIUS TURONENSIS

IN VITAM BEATI GREGORII

TURONENSIS ARCHIEPISCOPI.

Beatissimus Gregorius Turonensis archiepiscopus ut infit Vincentius Speculo historiali, libro XXI, Alvernie regionis fuit indigena. A teneris ut Græci dicunt unguiculis sanctiori vitæ deditus, quippe apud sanctum Nicetium Lugdunensem præsulem diu versatus, literis divinis egregie, humanis autem ut ipse fatetur modice eruditus.

Qui dum aliquando ex Burgundis ad prelibatam provinciam peragraret, obiter irruerunt terebrantia Jovis fulmina, coruscationes miris radiantes facibus ingruerunt. Quibus graviter perculsi sunt et concussi illius regionis incolæ, ut etiam eorum capillamenta non modicis horripilarent auctibus ac pæne animis deficerent, pronique ad terram nimio pavore labascerent. Verum evestigio pietate illectus beatissimus Gregorius, non ignorans nostram naturam esse fragilem, ope suffultus divina miserorum miseriam ea sublevare molitur. Exlatebravit namque sanctorum reliquias, quas indesinenter collo gestabat, easque sinu expositas ventorum procellis et agitationibus ingenti

pacationis confidentia fretus, non dubitavit obducere. Tum extemplo ex tam turbato die serena et tranquilla lux rediit.

Tunc dierum antiquus et perpes christianorum militum venator beatum Gregorium animo et ratione consternavit et ad gloriam inanem invitavit ut ipse sanctus jam superciliosa seductus fronte adlubescens suis meritis arrideret. Sed non patitur summus rerum opifex et moderator sagacissimus longiusculis temporibus sanctos suos diaboli laqueis compediri, irretiri, intorqueri. Quinimo dum sic superciliosa gloriabundaque subductus fronte equo forsitan ad itinerandum insideret, eo statim ad terram decussus est, cujus mole soliditateque recussus continuo beatus Gregorius graviter collisus est ut vix posset exurgere. Causamque ruinæ divino quodam afflatu intelligens satis dein diaboli verricula precavit : semperque dein humilitate depressus est.

Hic igitur beati Martini amore exardescens pastoralique munere satis superque satis idoneus, anno CLXXII post ejusdem Martini obitum, Justini imperatoris septimo, regni Sigilberti duodecimo, cathedram Turonensem moderandam suscepit, beato migrante ad Dominum Eufronio qui ecclesiam illam cominus direxerat. Ipse quoque magnificentiæ virtute expolitus affabre Dei sanctorumque basilicas oppido quam decenter extruxit. Metropolitanum delubrum quod beatus Martinus condiderat nimia vetustate confectum arcuato schemate instauravit.

Cum autem aliquando per viam incederet et crucem auro insignitam cum sacrosanctis reliquiis collo probe adjectis congestaret, cujusdamque pauperculi casulam arborum foliis segetumque calamis contextam aduri videret, ipse hujus miseri hominis, conjugis ac liberorum, qui domum circumferebantur, ango-

ribus correptus et immutatus ad remedia, gradu non testudineo sed præpetibus pennis quam potuit advolavit citissime, et contra effrenes flammarum impetus crucem suam avide sublimavit, moxque decenter educta tanquam ejus objectu totus ignis obstupuisset a rapinis concessavit.

Aliquando sepulchrum gloriosissimi Hilarii Gregorius supplici mente petiit et inde ad visendam sanctam Radegundem, reginam olim sed tunc sanctimonialem, devortitur : cumque secum, quasi duo cives sedis cœlestis, de temporibus lepida colloquia proderet, oleum quod ante pignora sacrate crucis stillatim illic scaturire solebat adventitio pontifice ingens suscipit incrementum, ut unius horæ prolapsu ultra unum sextarium exuperaret afflue. Porro cum hæc beata regina ad perennem gloriam esset accersita et evocata, Gregorius de ejus transitu ad cœlestia numina gratum accepit nuntium. Cumque jam illa eo occurrente intolerabiles hujus mundi miserias superasset enatassetque fortiter, sancta ejus membra sepulturæ decoramento illustravit.

Sextum autem decimum annum in episcopatu iste Gregorius exegerat, cum splendidissimus ille Gregorius inter magnos graphice descriptus in sede apostolica subrogatus est. Creditum quoque magnum inter hos familiaritatis et amicitiæ vinculum infuisse. Cum igitur sacra apostolorum atria hic archiepiscopus subintrasset, magno cum cultu et reverentia serenata fronte, sorbillantibus ocellis, leni quoque affamine eum papa excepit sedemque Turonicam ita illustravit ut etiam ei auream cathedram condonaret, quæ apud prefatam sedem in posterum servaretur.

Libros quoque plurimos in laudem sanctorum vel in expositionem scripturarum edidit, ac uberrimam regum Francorum historiam perpolite compilavit.

Beati quoque Martini ardua miracula dum efflasset animam naribus emunctissimis, stilo luculento gravique descripsit : ut ipse ad finem historiæ protestatur.

Sorte quadam ad oppidum Remense se transtulit, ubi gratanter et latis visceribus ab Egidio pontifice susceptus est. Uno noctis curriculo membra defessa refocillavit. Ut primum tenebris abjectis dies inalbesceret et candidum solis curriculum cuncta collustrabat, quidam nomine Sigo quondam Sigilberti secretarius ad eum accessit : protinusque auris ejus quæ obsurduerat cum quodam strepitu reserata est.

Cum autem mortem oppeteret triviali stratu inhumari se jussit, ubi continuis pedum conculcationibus pressim comprimeretur, nec in ulla reverentia haberetur. Sed grex beati Martini ista diutius non valens perpeti, cinifactum corpus e loco effodit decapulavitque et instructo splendido mausoleo ad lævam sancti sepulcri digna reverentia collocavit. Obiit autem decimo quinto Kalendas decembris.

III

TESTIMONIA VIRORUM ILLUSTRIUM DE SANCTO GREGORIO, EPISCOPO TURONENSI.

I. FORTUNATI TESTIMONIA.

EX LIBRO PRIMO CARMINUM ET EPISTOLARUM EJUS.

Epistola operibus præfixa quæ S. Gregorio Turonensi Fortunatus nuncupavit.

Les grands poëtes vivent toujours par le souvenir, mais ceux qui n'ont point de talent devraient cacher leurs œuvres. Aussi Grégoire, homme évangélique, estimable père, quand tu me demandes impérieusement de produire pour te les envoyer quelques-uns de ces opuscules échappés à mon inexpérience ; je m'étonne de te voir séduit par l'amour de mes bagatelles qui une fois publiées ne pourront ni étonner, ni plaire.... Puisque conjurant avec force, au nom du divin mystère et de l'éclat des miracles du bienheureux Martin, mon refus énergique, tu m'exhortes à paraître en public, quelque contraire qu'y soit ma pudeur, je me décide à faire un choix de mes frivolités, et tout en confessant la faiblesse de mon ouvrage, j'obéis ; et ce que je n'ai point voulu communiquer à d'autres qui me le demandaient, je le cède à ta vertu, comptant du moins avoir ma récompense en retour de cette docilité, en ce que cet écrit étant plutôt soumis à un protecteur qu'à un juge, tu te contentes d'en relire les parties que tu connais ou ne les confies, avec bienveillance je te prie, qu'à des oreilles tout à fait amies.

Domno sancto, et dote meritorum sacris altaribus adscito pariter et educto, GREGORIO papæ, Fortunatus.—Acuminum suorum luculenta veteris ætatis ingenia eorum qui natura fervidi, curatura fulgidi, usu attriti, ausu securi, ore facundi, more festivi, præclaris operibus celebratura ac posteris stupore laudanda reliquere ves-

tigia : certe illi inventione providi, partitione serii, distributione librati, epilogorum calce jucundi, colæ fonte proflui, commate succiso venusti, tropis, paradigmis, periodis, epicherematibus coronati pariter et cothurnati, tale sui canentes dederunt specimen ut adhuc nostro tempore quasi sibi posthumi, vivere credantur, et si non carne vel carmine. Quibus licet sors finem tulerit, tamen cum dicta permanent, vivacis memoriæ de mortuis aliquid mors reliquit, nec totum usquequaque sepelivit in tumulo cui restat liberum ut vel lingua vivat in mundo : hoc nesciens avara mors auferre cum funere quod per ora viventium defunctum videt currere si non pede, poemate. In hoc tamen melius superata mors invida, si sermone senserit et mercede se bis victam. Sed sicut hi quos clara linguæ jactitat lux illustres quorum dicta celari, fuerat aperte damnum pati et qui pomposæ facundiæ florulenta germina nisi misissent in publicum fecerant peculatum, merito famæ radios per quæque traxerunt, ut peragrantes omnia, quæcunque magis carmine loca innotescerent, laus augeretur, ita fit eis consultius si occulantur taciti, qui fastidiri poterunt revelati. Nec tantum exprobrabile est nesciri, quod horreat, quam patere quod urat ; minorisque dispendii celata videtur inscitia quam profata, quia illic obstat pudor ne prodatur notitia, hic audacia proditur ut ingerat notam.

Unde, vir apostolice, prædicande papa GREGORI, quia viriliter flagitas ut quædam ex opusculis imperitiæ meæ tibi transferenda proferrem, nugarum mearum admiror te amore seduci. Quæ cum prolatæ fuerint, nec mirari poterunt, nec amari. Præsertim quod ego imperitus de Ravenna progrediens Padum, Athesim, Brintam, Plavem, Liquentiam, Tiliamentumque tranans per Alpem Juliam pendulus montanis anfractibus, Dravum Norico ; OEnum Breonis ; Liccam Bojoaria ; Danubium Alemannia ; Rhenum Germania transiens, ac post Musellam Mosam, Axonam et Sequanam, Ligerim et Garomnam, Aquitaniæ maxima fluenta transmittens, Pyrenæis occurrens julio mense nivosis, pene aut equitando aut dormitando conscripserim. Ubi inter barbaros longo tractu gradiens aut via fessus, aut crapula brumali sub frigore, musa hortante, nescio gelida magis an ebria, novus Orpheus lyricus sylvæ voces dabam, sylva reddebat. Quid inter hæc extensa viatica consulte dici potuerit, censor ipse mensura, ubi non urgebat vel metus ex judice, vel probabat usus ex lege, nec invitabat favor ex comite, nec emendabat lector ex arte? ubi mihi

tantumdem valebat raucum gemere, quod cantare, apud quos nihil dispar erat aut stridor anseris, aut canor oloris; sola sæpe bombicans barbaros leudos harpa relidebat : ut inter illos egomet non musicus poeta sed muricus, deroso flore carminis, poema non canerem sed garrirem, quo residentes auditores inter acernea pocula salute bibentes insana, Baccho judice, debaccharent. Quod ibi affabre dictum sit, ubi quis sanus vix creditur, nisi secum pariter insanitur? quo gratulari magis est, si vivere licet, post bibere : de quo convivam thyrsicum non fatidicum licet exire sed fatuum, cum quantum ad mei sensus intelligentiam pertinet, quia si pigram non explicat brutæ animæ ipsa jejunia sunt ebria. Hinc est quod latens opusculum et si minus videtur famosum, plus est liberum quia de examinatione non habet quod tam trepidet privatum quam publicum : unde necessarie angusti sensus ingenium se mensuret censore, quod est mittendum sub judice. Sed quoniam humilem impulsum alacriter acrius renitentem, sub testificatione divini mysterii et splendore virtutum beatissimi Martini conjurans, hortaris sedulo ut contra pudorem meum deducar in publicum, me in meis frivolis arbitro scabrosi operis ignorantiam confitente, quod aliis poscentibus patefacere distuli, obediendo cedo virtuti, hanc saltem obtemperandi vicissitudinem repensurus, ut quia hæc favore magis delegantur quam judice, aut tibi tantum innotescentia relegas, aut intimorum auribus amicaliter quæso conlatura committas.

EX LIBRO QUINTO.

CARM. III.

Ad cives Turonicos de Gregorio episcopo Turonensi.

Applaudissez, heureux peuples.... Grégoire, celui qu'a consacré à Dieu la main de l'évêque Egidius[1], celui qu'aime Radegonde, c'est lui que Sigebert favorise et à la consécration duquel assiste, par ordre du roi, Brunehaut la noble reine.

Plaudite, felices populi, nova vota tenentes,
    Præsulis adventu ; reddite vota Deo.
Hoc puer exortus celebret, hoc curva senectus,
    Hoc commune bonum prædicet omnis homo.
Spes gregis ecce venit, plebis pater, urbis amator;
    Munere pastoris lætificentur oves,
Sollicitis oculis quem prospera vota petebant

(1) Evêque de Reims.

    Venisse aspiciant, gaudia festa colant.
Jura sacerdotii merito reverenter adeptus
    Nomine GREGORIUS, pastor in urbe gregis,
Martino proprium mittit Julianus alumnum
    Et fratri præbet quod sibi dulce fuit.
Quem patris Ægidii Domino manus alma sacravit
    Ut populum recreet, quem Radegundes amet,
Huic Sigebertus ovans favet et Brunechildis honori,
    Judicio regis, nobile culmen adest.
Quo pascente greges per pascua sancta regantur
    Et paradisiaco germine dona metant.
Immaculata pii qui servet ovilia Christi,
    Ne pateant rapidis dilaceranda lupis.
Pervigili cura, stabulum sine labe gubernet
    Commissumque gregem nulla rapina gravet.
Muniat inclusos pretiosi velleris agnos,
    Et quos servatos protegat ipse vigil.
Florea divino pinguescat vinea cultu,
    Et matura suo sit speciosa botro.
Fructibus æternis ut compleat horrea cœli,
    Unde animæ vivo fonte fluenta bibant.
Ne sitis excruciet, digito quam Lazarus udo,
    Ignem ut leniret, tunc petebatur opem.
Sed magis in gremio Abrahæ vernante locandas,
    Pastor oves placido ducat ad astra sinu :
Ut bene commisso sese duplicante talento
    Introeant domini gaudia vera sui.
Lætus agat sub clave Petri, per dogmata Pauli,
    Inter sydereos luce micante choros.
Fortis Athanasius, qua clarus Hilarius adstant,
    Dives Martinus suavis et Ambrosius.
GREGORIUS radiat, sacer Augustinus inundat,
    Basilius rutilat, Cæsariusque micat.
Quorum gesta sequens et dicta fideliter implens,
    Perpetuæ vitæ participatus ovet,
Atque coronatus digna mercede laborum,
    Obtineat miles regis in arce locum.

CARM. IV.

In natalitio Gregorii episcopi, cum antiphona dicere rogaretur.
(*In missa dictum.*)

Puissent les mérites de saint Martin valoir au troupeau de Tours que tu sois pendant de longues années son pasteur, ô Grégoire....

Martini meritis per tempora longa, GREGORI,
    Toronicum foveas pastor in urbe gregem.

Conciliis sacris sis norma et vita piorum,
Exemploque tuo crescat adeptus honor.
Lumen apostolicum populis tua lingua ministret
Et cœli donum, te radiante, micet.

CARM. V.

Ad eumdem de Judæis conversis per Avitum episcopum Arvernum.

Avec une importunité réelle et pourtant une sincère aménité, père excellent, tu pousses un homme sans voix à parler en poëte, un lourdaud à prendre la course en vers prosaïques et à effleurer, avec bienveillance sinon avec talent, quelque chose des louanges dues au louable et apostolique personnage l'évêque Avitus, à l'occasion de l'évènement récemment arrivé[1].... Tu ne trouveras pas en moi ce que tu y voudrais admirer, surtout quand ton insistant messager[2], recueillant un à un les mots qui tombent de ma bouche, est là comme un odieux précepteur, moins propre à faire effectuer de force le payement du tribut qu'à le retarder.... Mais puisque nous sommes voués à la servitude d'une douce complaisance, chantons avee respect les louanges que vous prescrivez en l'honneur d'Avitus.

Domno sancto et meritis apostolicis præconiando domno, et in Christo patri GREGORIO papæ, Fortunatus.

Instigas, pater optime, seria curiositate, syncera tamen dulcedine, carmine elinguem proloqui et currere pigrum versu pedestri, atque de laude laudabilis et apostolici viri domni Aviti pontificis, ex eventu occasionis illatæ, et si non aliqua compte, saltem comiter prælibare : cum in me inveneris quod dictionis luculentia (non) diligeres, sed deleres et ut ipse mei sum conscius, habeas apud nos non tam quod probes, quam quod reprobes : præsertim cum instans portitor per verba sigillatim hianti fauce cadentia quasi gravis exactor non in me tam fœnera solvere cogeret, quam pensaret. Sub quo, licet illum præceps iter impingeret, mihi inter anhelanti vix licuerit respirare, tamen præceptis vestris licet impliciter expeditis paremus, devoti potius, quam placemus; vobis reputaturi nescio magis an tempori, quod illi hoc injungitur, qui non habebat apud se nec modum, nec spacium. Sed obsequii illa morigeri servitute devoti, quod a vobis in laude prædicti pontificis amore præcipitur, honore cantetur.

In venerabilibus famulis operator opime,
Condecet, ut semper laus tua, Christe, sonet.
Inspirans animum, votum effectumque ministrans
Et sine quo nullum prævalet esse bonum.
Lumine perspicuo fæcundans pectora vatum,
Ut populis generent viscera sancta fidem

(1) Une conversion forcée des Juifs de Clermont que Grégoire raconte (*Hist.* V, XI) avec plus de détails et de bonne foi que ne le fait ici le poëte.

(2) Ce messager dit-il à la fin de la pièee, ne lui avait laissé que deux jours pour la faire.

Supra candelabrum positi, quorum ore corusco,
Dogmatis igne micans, luceat alma domus.
Et velut est oculus, capitis qui dirigit artus,
Sic pia pastoris cura gubernet oves.
Pectora pontificum ditans virtute superna,
Tu Deus omnipotens, summe, perennis apex,
Spiritus alme, sacri labiis infusus Aviti,
Per famulum loqueris crescat ut ordo gregi,
Qui non contentus numero quem accepit ab illo,
Villicus hic domini dupla talenta refert.
Plebs Arverna etenim bifido discissa tumultu,
Urbe manens una, non erat una fide :
Christicolis Judæus odor resilibat amarus,
Obstabatque piis impia turba sacris.
Extollens cervix Domini juga ferre recusans
Sic tumidis animis turget inane cutis,
Quos in amore Dei monitabat sæpe sacerdos
Ut de conversis iret ad astra seges.
Sed caligosi recubans velaminis umbra,
Pectora tetra premens, cernere clara vetat.
Venerat ergo dies, dominus qua est redditus astris,
Ac homo sydereum pendulus ivit iter.
Plebs animante fide Judaica templa revellit,
Et campus patuit quo synagoga fuit.
Tempore quo Christi repedavit ad alta potestas,
Ille quod ascendit gens inimica ruit.
Hic tamen antistes Moysei lege rebelles
Alloquitur blande, quos dabat ira truces.
« Quid facis, o Judæa cohors, nec docta vetustas?
Ut vitam renoves, credere disce senex.
Lactea canities sapiat majora juventæ,
Sensum pone gravem quo puerile fuit.
Non pudeat meliora sequi vel tarda, veternus
Corpore deficiens, crescat honore senex.
Est Deus alta fides, unus trinus et trinus unus,
Personis propriis stat tribus unus apex.
Nam pater et genitus, quoque sanctus spiritus idem
Sic tribus est unum jus, opus, ordo, thronus.
Legifer hoc reboat, patriarcha hoc reddit Abraham,
Hinc pater est nobis, est quia nostra fides
Tres videt æquales, unum veneratus adorat,
Unum voce rogat, tres quoque pelve lavat.
Sic patruo similis Loth suscipit hospes euntes,
Quos cibat in Sodomis, hi rapuere Segor.
Cum a domino dominus pluit igni triste Gomorræ;
Filius et pater est a domino dominus.

Qui tuus, ipse meus, stat conditor atque creator;
Hujus plasma sumus qui est trinitate Deus.
Unius estis oves, heu cur non uniter itis?
Sit, rogo, grex unus, pastor et unus adest.
Rennuis? an recolis quod canna Davidica pangit
Quodque prophetali virgine fœtus agit?
In cruce transfixus palmis pedibusque, pependit
Sed corrupta caro non fuit ex tumulo.
Post triduum remeans, sanat nos vulnere longo,
Quod rediit cœlis, testis et ista dies.
Crede meis aut crede tuis convicta senectus,
Si fugis ac trepides, negligis ista legens.
Protrahimus verbum brevitatis tempore longum,
Aut admitte preces aut, rogo, cede loco.
Vis hic nulla premit quovis te collige liber,
Aut meus esto sequax, aut tuus esto fugax.
Redde, colone, locum; tua duc contagia tecum,
Aut ea sit sedes si tenet una fides. »
Haec pia verba viris miti dedit ore sacerdos
Ut sibi quo libeat semita cordis eat.
Ast Judæa manus, stimulante furore rebellis,
Colligitur, rapitur, conditur inde domo.
Christicolæ ut cernunt tunc agmina Manzara jungi
Protinus insiliunt qua latet ille dolus.
Si fremerent gladiis sentirent justa cadentes
Vivere quo possint aut daret alma fides.
Legati occurrunt vati mandata ferentes :
« Nos, Judæa manus, jam tua caula sumus
Ne pereant, acquire Deo, qui vivere possunt.
Si mora fit morimur et tua lucra cadunt,
Tende celer gressum, properes nisi præpete cursu.
Funera natorum sunt tibi flenda, pater. »
Fletibus hic victus, rapitur miserande sacerdos,
Ut ferat afflictis rite salutis opem.
Perveniunt quo clausa loco sera turba latebat;
Quæ occurrens lachrymis ingerit ore preces.
Mens est tarda bono Judaica jura tenenti,
Lucem sero videt prætereunte die.
Sic oculis cordis velum est ab origine tensum
Cæcus ut ignoret quo via recta vocet.
Sed tandem sequimur, pastor, quo sæpe monebas
Qui sale tam dulci currere cogis oves.
Credentes jam crede tuos, nec fallere falsis
Nos lavacrum petimus, sit tibi præsto lacus.
Sensimus effectu quod agebas rite precando,
Quod per te hominem nos Deus ipse monet,

Hic trahit ad lucem quos texerat umbra negantes
Militiæque novæ rex aperibat iter.
Agmina conveniunt, quondam diversa, sub uno
Partibus et geminis fit Deus unus amor.
Hinc oleari ovium perfunditur unguine vellus
Aspersuque sacro fit gregis alter odor.
Ecce dies aderat qua spiritu almus ab alto
Missus, apostolicis fluxit in ora viris.
Res sacra ruricolas, urbanos excitat omnes,
Certatimque aditus ad pia festa ferunt.
Abluitur Judæus odor baptismate divo
Et nova progenies reddita surgit aquis
Vincens ambrosios suavi spiramine rores,
Vertice perfuso chrismatis efflat odor.
Ingenti numero celebratur pascha novellum,
Ac de stirpe lupi progenerantur oves.
Excepit populus populum; plebs altera plebem;
Germine qui non est, sit tibi fonte parens.
Undique rapta manu lux cerea provocat astra
Credas ut stellas ire trahendo comas.
Lacteus hinc vesti color est, hinc lampade fulgor,
Ducitur et vario lumine picta dies.
Nec festiva minus, quam tunc fuit illa coruscans,
Diversis linguis quæ dedit una loqui.
Quis rogo pontificis fuit illic sensus Aviti?
Quam validus fervor, cum daret ista Deo?
Inter candelabros radiabat et ipse sacerdos,
Diffuso interius spiritus igne micans.
Dum sibi qualis erat, tam vera holocausta ferendo.
Cum libat vivo hostia viva Deo.
Si patriarcha placet, quoniam natum obtulit unum,
Qui tantos offert quam placiturus erit?
Mose non valuit fidei quos subdere nostræ,
Qui Christo acquirit, quod sibi munus erit?
Fudit aromaticum domini libamen ad aram,
Incensumque novum misit ad astra Deo.
Obtinuit votum, quia junxit ovile sub uno,
Et grege de niveo gaudia pastor habet.
Hæc inculta tibi reputa, pater alme Gregori,
Qui Fortunato non valitura jubes.
Adde quod exiguum me portitor impulit instans
Et datur in spaciis vix geminata dies.
Novimus affectu potius quod diligis illum,
Hunc, quem corde vides, semper et ore tenes.
Hoc tibi nec satis est, hujus quod et ipse relator,
Compellis reliquos plaudere voce sibi.

Non fuit in vacuum, quod te provexit alumnum,
Si cui mente, fide, reddis amore vicem.
Annuat omnipotens, longo memoraliter ævo,
Ut tu laus illi, laus sit et ille tibi.
Me quoque vos humilem pariter memoretis utrinque
Et pro spe veniæ voce feratis opem.

CARM. IX.

Ad Gregorium episcopum Turonensem pro itinere.

Félicitations à Grégoire d'être rentré à Tours; recommandation pour le serviteur porteur de ces vers.

Culmen honoratum, decus almum, lumen opimum,
Pastor apostolicæ sedis amore placens,
Amplectende mihi semper, sacer arce, GREGORI,
Nec divulse animo, vir venerande, meo :
Gaudeo quod rediit Turonis antistes honore,
Lætificorque mihi te remeasse patrem.
Plaudimus instanter communia vota tenere,
Civibus et patriæ te revocasse diem.
Præsentem famulum mecum commendo, sacerdos,
Optando longe vos moderare gregem.

CARM. X.

Ad eundem.

Félicitations à Grégoire sur sa saine doctrine. Ces vers sont brefs, mais non l'ardente amitié qui les a dictés.

Officiis generose piis, pater alme GREGORI,
Mente salutifera qui petit astra palam
Et quicunque tuis monitis animatur inermis,
Militiæ sacræ victor habebit opem.
Commendans humilem famulum me salve salutem,
Semper amore pio, vir benedicte, Deo.
Pagina si brevis est, non est brevis ardor amantis,
Nam plus corda colunt quam mea verba canunt.

CARM. XI.

Ad eundem pro libro præstito.

Fortunat remercie Grégoire de vers que celui-ci avait faits, à ce qu'il semble, et lui avait prêtés. Le porteur de cette pièce est un solliciteur qu'il lui recommande.

Carmina diva legens proprioque e pectore condens,
Participans aliis, fit tibi palma parens.
Hæc quoque, quæ pridem tribuisti pastor ovili
Grates persolvens debita laudo libens.
Vos tamen hinc maneant donaria celsa Tonantis,

Qui sacras inopi distribuistis opes
Quæ cum percunctare queam, pro munere tanto,
Tunc magis ore meo gratia vestra sonet.
Præsentem famulum pro munere, summe sacerdos,
Commendo supplex, dulcis amore pater;
Cui sua concedas justæ moderamina libræ.
Crescat honore Dei palma futura tibi.

CARM. XII.

Ad eundem pro invitatione mulierum.

Fortunat s'excuse de ne pouvoir se rendre à l'invitation que lui avait adressée Grégoire de Tours. Il en est empêché par un autre évêque, évidemment celui de Poitiers dont il dépendait. Les filles de Grégoire, c'est-à-dire la reine Radegonde et l'abbesse Agnès, le saluent.

Invitans pietate patris sacer ire GREGORI,
Qua domini Turonis pascis honore greges,
Quo sacer antistes meritis Martinus opimis,
Quas prius obtinuit, has tibi credit oves;
Nunc quoque per caulas et florida pascua Christi
Rite gubernantes ducitis ambo greges.
Sed mihi vim faciens vester modo frater honore,
Ad vos ne properem nempe retorsit iter.
Sæpe rogans voto, mandato, et missile verbo
Et conjuratus sum tibi pollicitus.
Vir bonitate placens et pastor pacis amator,
Fœderis ob studium, sit veniale precor.
Vos quoque sed genitæ propriæ venerando salutant;
Ast ego commender, quæso, beate pater.

CARM. XIII.

Ad eundem pro commendatione mulieris.

Il recommande une femme qui retourne à Tours et qu'il avait accueillie à Poitiers sur la recommandation de Grégoire.

Summe pater patriæ, specimen pietatis opime,
Dulce caput Turonis, relligionis apex,
Jugiter alta sequens clementi corde GREGORI
Unde animæ decus est, huc ratione petens
Quam commendasti venientem, celse sacerdos,
Hanc redeuntem ad te suscipe more patris.
Sis quoque longævus cunctorum care recursus,
Et mihi vel reliquis sit tua vita seges.

CARM. XIV.

Ad eundem de itinere suo.

Salut à Grégoire, qu'il voudrait voir toujours et qu'il a récemment quitté pour revenir à Poitiers auprès d'Agnès et Radegonde, après un voyage difficile à travers les chemins glaces par l'hiver.

Jugiter opto libens, sacer amplectende Gregori,
Cernere vos oculis, quærere litterulis.
Dulce videre mihi ac si dedit copia cerni,
Spes erit oranti vel dare verba patri.
Nuper ab aspectu decedens concite vestro,
Per glaciem vitreas me loquor esse vias.
Sed crucis auxilio, Martino operante patrono,
Perveni ad matres salvus, opime pater.
Quo vos multiplici veneranter honore salutant.
Ast ego pro reditu vota salutis ago.

CARM. XV.

Ad eundem salutatoria.

Compliments d'amitié adressés à Grégoire.

Summe sacerdotum, bonitatis opima facultas,
Culmen honore tuo, lumen amore meo,
Officiis venerande sacris, pietatis alumne,
Pignore amicitiæ corde tenende meæ,
Florens in studiis et sacra in lege fidelis,
Semper agens animæ dona futura tuæ.
Te pater ergo precans, terram, freta, sydera testor,
Ut velis ore sacro me meminisse tuum.

CARM. XVI.

Ad eundem pro pomis et graffiolis.

Remerciment pour un présent de fruits envoyés par Grégoire. « Dieu veuille t'accorder, à toi rempli d'une abondante moisson de vertus, de cueillir avidement les fruits que le paradis renferme. »

Officiis generose piis, sacer arce Gregori
Absens sis præsens munere, summe pater,
Qui mihi transmittis propria cum prole parentes,
Insita cum fructu surcula, poma simul.
Det Deus omnipotens, meritorum fruge repletus
Mala legas avide quæ paradisus habet.

CARM. XVII.

Ad eundem pro commendatione puellæ.

Prière d'agir pour faire rendre une jeune fille enlevée à ses parents.

Cum graderer festinus iter, pater alme Gregori,
Quo præcessoris sunt pia signa tui,

Quo fertur convulsa jacens radicitus arbor,
Martini ante preces exiluisse comis,
Quo fidei merito nunc stat spargendo medelas,
Corpora multa medens, cortice nuda manens;
Fletibus affuit hic genitor genitrixque puellæ
Voce implendo auras et lacrymando genas.
Figo pedem suspendo aurem, mihi panditur ore
Vix per singultus vendita nata suos.
Quæro adhuc, questus perhihet, nullo indice furto
Furti ex objectu hanc pater ire jugo.
Se voluisse dare et jurantes ordine testes
Nomine quemque tenens, nec potuisset egens.
Non aderat judex, erat accusator adurgens,
Hic ego quid facerem, posse vetante sacro?
Si pius hic, dixi, præsens Martinus adesset
Non permisisset perdere pastor ovem.
Sed tamen invalui recolens te, summe sacerdos,
Spem præcessoris qui pietate refers.
Discute, distringe ac si sit secus eripe dulcis
Et pater adde gregi, hanc quoque redde patri.
Me simul officio famulum tibi, chare, subactum
Protege perfugio, pastor opime, pio.

CARM. XVIII.

Ad eundem pro commendatione peregrini.

Louange des vertus de Grégoire, accompagnée d'une recommandation en faveur d'un étranger.

Vir bone, pro meritis adipiscens culmen honoris,
Nobile præsidium, pontificale caput,
Quam gradus et genium, fructu pietatis opimo,
Dignius attollunt, amplificante Deo,
Ut tibi sit famulans memoratus amore benigno,
Fortunati humilis te, pater, orat apex.
Hic peregrinus item lætetur, summe sacerdos,
Pastorem et patriam te meruisse suam.

CARM. XIX.

Ad eundem salutatorium.

Fortunat se recommande aux prières de Grégoire.

Pastor honoris apex, venerabilis arce sacerdos,
Et decus alme patrum, religionis amor,
Gloria pontificum, meriti pia palma Gregori,
Assurgente gradu nobile jure caput.
Fortunatus opem tribui qui poscit Olympi,
Per te, chare pater, quo mereatur age.

CARM. XX.

Ad eundem salutatorium.

Remercîment pour une lettre par laquelle Grégoire lui donnait de bonnes nouvelles de sa santé.

Visitat a vobis dignanter epistola currens
Me, sacer antistes, vir pietate pater.
Hanc avidus capiens oculis animoque recurro
Sospite te gaudens quod referebat apex.
Longius hinc vestro sub nomine, papa GREGORI,
Pagina me recreet missa, salutis ope.

EX LIBRO OCTAVO.

CARM. XV.

Ad Gregorium episcopum pro infirmitate sua.

Couché à la campagne et malade de la fièvre, Fortunat a reçu, par la bouche du prêtre Léon, l'invitation que lui envoye Grégoire d'assister à la fête de saint Martin. Il est retenu par la maladie.

Venit ad ægrotum medici vox alma GREGORI,
Urbe ex Toronica, dum cubo rure thoro;
Concite, presbytero recitante Leone sereno,
Irem ut Martini sunt ubi festa pii.
Tum fateor, morbi grave debilitate laborans,
Febre calens summo, jam rigor intus eram.
Hinc fragili nimium, forti languore, redacto
Ilia lassa levans, halitus æger erat;
Ibat anhelanti vapor aridus, ora perurens,
Ibat ab arcanis flatilis aura coquens;
Fervor eram totus, tristis rogus igne caminus,
Febris et in fibris stabat aperta, patens,
Donec Christus opem, sudore undante, refudit.
Fervidus et gelidas ignis abegit aquas;
Redditur ipsa salus. Pater alme, saluto. Salutem,
Auxilium exili sis, rogo pastor, ovi.

CARM. XVI.

Ad eundem pro causa abbatissæ.

Prière à Grégoire d'agir en faveur du monastère (de Sainte-Croix de Poitiers) où vient d'éclater un malheur; (la rébellion).

Repsit quale nefas intra pia septa synaxis?
Inconsulte dolor rumpere verba vetas.
Quale nec ante oculos, patulas neque polluit aures
Nec facerent vitio qui sua fana colunt.

Tu tamen, alme pater, pietatis amore labora,
Ut sacer antistes culmina cujus habes,
Unde repræsentes Martinum in tempore sacrum,
Cursibus atque fide dando salutis opem.

CAP. XVII.

Epistola pro eadem re ad eundem.

Confiance dans la fermeté de Grégoire pour défendre l'église dans l'affaire dont parle la lettre précédente. Le prêtre (de Poitiers) porteur de ce billet la lui expliquera. Que Grégoire n'oublie pas les prières qui lui ont été adressées par Agnès et Radegonde pour la protection de leur monastère, de leur personne et de la règle. Il aura beaucoup à faire pour défendre (sa nièce) Justine.

Commendans humilitatem meam copiosissimæ vestræ dulcedini et mitissimæ dominationi, suggero ut causa universalis ecclesiæ talem vos habens basidem, ut nullus ventorum turbo succlinans, nulla procellarum propellens congeries possit illic invenire quod quatiat, aut quod labefaciet reperiat : in causa qua conservus meus presbyter, præsentium portitor, ad vos pro singulari præsidio confidens occurrit, sicut ipse singula poterit explicare. Memor sis commendationis beatæ domnæ meæ filiæ, vel jam matris vestræ domnæ Radegundæ pro loci sui vel personæ totiusque regulæ stabilitate quod petiit et verborum vel viscerum supplicatione commisit; ita præcipiatis infatigabiliter laborare qualiter ipse vobis in retributione sempiterna restituat, qui providet auxilium indigentibus. In causa Justinæ vester apostolatus pastoraliter desudet.

CARM. XVIII.

Ad eundem ex nomine Justinæ.

Compliments au nom de Justine que recommandent auprès de Grégoire sa piété et sa parenté, comme auprès de l'évêque son rang (de prévôtesse de Sainte-Croix). Elle prie son oncle de remercier (Armentaria, mère de celui-ci et) sa grand'mère à elle, d'être venue la voir.

Antistes Domini, bone pastor et autor honoris,
Rite decus generis quo est generosa fides
Justinam famulam pietate, memento, beate
Per te et commender stirpe vel arce patri.
Hinc referens grates aviæ, quia reddita tandem,
Ad vultus neptis dulcis imago venit.
Ista diu nostris votis dans gaudia, rector
Inter avam et neptem tu mediator agas.

CARM. XIX.

Ad eundem salutatoria.

Remercîment de lettres où Grégoire donnait de bonnes nouvelles de lui.

Alme, beate pater, lumen generale, GREGORI,
Jure sacerdotum culminis arce caput,

Reddo Deo grates, de vobis prospera noscens,
Vestris nunc scriptis lætificatus agens.
Me quoque commendans humili prece, voce saluto,
Jugiter officio quem mea corda colunt.

CARM. XX.

Ad eundem salutatoria.

Louange à Grégoire sur son mérite pastoral.

Summe pater patriæ, celsum et generale cacumen,
Forte decus, generis Toronicensis apex.
Lumen ab Arvernis veniens feliciter arvis :
Qui inlustrans populos, spargeris ore pharus,
Alpibus ex illis properans, mens altior ipsis :
Vir per plana sedens, qui pia castra tegis
Ne noceant hostes, qui sunt in ovile fideles;
Unicus in campis publica turris ades.
Vir date, dulce caput, regioni; chare GREGORI,
Martini retinet quem sacra sella patrem,
Me Fortunatum humilem commendo patrono.
Sic tua vita diu hoc sit in orbe Deo.

CARM. XXI.

Ad eundem salutatoria

Compliments à Grégoire.

Si qua mihi veniet quotiens occasio dulcis
Opto, sacer, calamo solvere vota meo.
Summe pater patriæ, toto venerabilis orbe,
Undique chare mihi, fulgida cura Dei.
Commendas humilem tibi me, sacer arce GREGORI
Pro famulo proprio, quæso, precare Deum.

CARM. XXII.

Ad eundem.

Compliments à Grégoire.

Si cessent homines velociter ire per Austros
Ad te, chare pater, carmina missa velim.
Nunc tamen est quoniam gerulus mihi porrigo verbum.
Sed minus eloquio quam quod amore colo.
Dulcis opime, decus nostrum, pie papa GREGORI,
Versiculis brevibus solvo salutis opus.
Sed memor ipse mei commenda, quæso, Tonanti;
Sic te consocium reddat honore throno.

CARM. XXIII.

Ad eundem.

Sa langue serait un fleuve d'éloquence que Fortunat l'employerait tout entier à chanter l'éloge de Grégoire et que la muse de Virgile elle-même ne l'égalerait pas.

Gurgitis in morem si lingua fluenta rigaret,
Turbine torrentis vel raperetur aquis,
Ad tua præcipue præconia summa, GREGORI,
Dum non explerem flumine, gutta forem;
Munificumque patrem æquaret nec musa Maronis.
Fers, bone, quanta mihi quis valet ore loqui?
Ac brevitate, sacer, famulum commendo subactum
Me Fortunatum. Sit veniale precor.

CARM. XXV.

Ad eundem precatoria pro ipso agro

Remerciments à Grégoire pour un champ dont il avait prêté l'usage à Fortunat.

Munifici reparans Martini gesta, GREGORI,
Texit ut ille habitu, nos alis ipse cibo.
Discipulus placidum sapiens imitando magistrum,
Ille ubi dux residet, miles habebis opem,
Ut chlamydem ille prius, sic tu partiris agellum;
Ille tegendo potens, tuque fovendo decens;
Ille ope me antiquum relevans, tu chare, novellum;
Fit dives merito paupere quisque suo.
Quando reposcetur, vestris redit usibus arvum
Et Domino proprio restituemus agrum.
Unde amplas refero grates, dulcissime rector,
Et repeto pandens hæc tua pastor, ovis.
Nec tantum reddo quantum tibi debeo, præsul;
Pro Fortunato sed rogo flecte Deum.

CARM. XXVI.

Ad eundem pro pellibus sibi transmissis.

Compliments du poëte à Grégoire pour une lettre qu'il a reçue de lui et qui était rédigée avec un talent digne de Sophocle. Remerciments pour de blanches peaux qu'il a reçues de lui et qui vont servir à lui faire des chaussures.

Egregio compacta situ, phalerata rotatu
Atque Sophocleo pagina fulta sopho,
Me arentem vestro madefecit opima rigatu,
Fecit et eloquio, quod loquor, esse tuo.
Dulcis, chare, decens, facunde, benigne GREGORI,

Atque pater patriæ hinc sacer, inde cate,
Muneribus, meritis, animis et moribus æquis,
Omnibus officiis, unde colaris habens,
Me Fortunatum tibi celso sterno pusillum,
Commendo et voto supplice rite tuum,
Cui das unde sibi talaria missa ligentur
Pellibus et niveis sint sola tecta pedis.
Pro quibus a Domino detur stola candida vobis,
Qui datis hoc minimis unde feratis opes.

EX LIBRO NONO.

CARM. VI.

Ad Gregorium episcopum pro metris sapphicis.

La dernière lettre de Grégoire est arrivée, trop tard à son gré. Voici les vers qu'il a demandés; quant aux vers saphiques qu'il désire, il faut qu'il accorde un peu de temps à Fortunat que presse la nécessité de faire la moisson. Si celle-ci est abondante peut-être saura-t-il mieux chanter.

Pollente eloquio pervenit epistola cursu
Sed voluit voto tarda venire meo.
Nec tamen offendit quamvis remorata requirit
Quem tenet adstrictum mente ligante virum.
Cum cupiam talem qualis fuit ille Nazanzo
Gregorium ut repares dogmate, sede parens.
Quæque injunxisti, pater, ecce poemata misi
Et mihi proficient si tibi, chare, placent.
Hoc mandas etiam quo sapphica metra remittam;
Da veniam, modici dum seges urget agri.
Dum meto, da spatium : tibi mox parere parabo;
Si saturer fructu, fors meliora cano.
Condere si valeo cum metro mitto libellum
Quæ cape tu voto quo tibi dictat amor.

CARM. VII.

Ad eundem in ipso metro.

Compliment en vers saphiques ainsi que Grégoire l'avait désiré. Il se termine par un salut au nom d'Agnès, Radegonde et Justine.

Corde jocundo, calamo venusto
Litteras mittis, cupiente voto,
Blanda conscribens seriæ salutis
Care GREGORI.
Exigens nuper nova me movere
Metra, quæ Sapho cecinit decenter,
Sic Dioneos memorans amores
Docta puella.

Pindarus Graius, meus inde Flaccus
Sapphico metro modulante plectro
Molliter pangens citharista, blando
Carmine lusit.
Cur mihi injungis Lyricas melodas
Voce qui rauca modo vix susurro?
Eloqui chordis mea dextra nescit
Pollice dulci.
Qui vel hæc olim mihi si fuissent
Nota, prudentum docili camœna
Per tot oblitus fueram benignam
Tempora Musam :
Cum labor doctis sit ut ista pangant
Dogma nec quisquam sapienter intrat :
Et satis constet resonare paucis
Metra poetis.
Non leve est nautæ rate transfretare,
Vincere aut vastum pelagus natatu :
Vix procelloso repetunt sub Austro
Carbasa portum.
Arduum nobis iter et profundum
Quo jubes pergi tamen ibo votis.
Si minus possum pedibus viare,
Ducor amore.
Præstitit, pastor tua mi, voluntas
Codicem farsum tumido cothurno
Quemque paupertas mea vix valebat
Tangere sensu.
Regiis verbis humili repugnat
Devites versus inopi recusans
Et mihi Mopso reserare nolens
Docta sophistis.
Disputans multum variante miltho
Quæque sunt rythmis, vel amica metris,
Sapphicum quantum tua me arva adornent
Dulcis epodus.
Multus autorum numerus habetur,
Plura dicentum modulo canoro,
Quæ volens isto memorare metro
Nomina frango.
Maxime qui nunc resolutus a te
Postque bis denos loquor istud annos,
Clara quod scripsit, citharum terendo,
Lesbia virgo.
Scire qui vult hæc Libycas arenas
Ante per littus numerare tentet

Cuncta quam metris ratione cauta
    Carmine cingat.
Nam moras feci remoratus ipse
Pluribus causis modo hinc et inde,
Nec vacans legi placida quiete
    Dulce sophistæ.
Scito nam, pastor, nec adhuc cucurri
Ordinem totum relegem libelli
Sed satis, crede, est, satis est amanti
    Sola voluntas.
Ergo laxatus celeri volatu
Ad patrem sacrum, comitante voto,
Et sibi nostrum renovans amorem
    Perge libelle.
Forte non possum piger ire gressu
Quo vocat blandus meus ille vultus
In vicem nostram, rogo te, Libelle
    Redde salutem.
Si memor fili pater, ore dulci
Hunc precans qui nos, mare et astra fecit
Ac piis votis bene se colentem
    Pectore servet,
Fœminæ caræ sibi mente nexæ
Quem colunt Agnes, Rhadegundes idem
Sicut exposcunt vice filiarum,
    Solve salutem.
Adde Justinam pariter precantem
Nempe commendans famulam propinquam
Et refer quantum sibi cara profert
    Neptis honorem.
Huc tibi promptus prece, voce, mente
Solvo, vix implens ego pauper arte,
Sed tamen largo refluens amore
    Care Gregori.

EX LIBRO DECIMO.

CARM. V.

Incipiunt versus de oratorio Artonensi.

Pour l'église de Saint-Gabriel construite à Artone par Grégoire.

Quisquis ad hæc properas venerandi limina templi
    Dona precaturus quæ dat amore Deus :
Hæc in honore sacri Gabrielis cuncta coruscant
    Qui pia jussa Dei rite minister agit.
Zachariæ veniens qui nuntia detulit astris,
    Elizabeth datus est quando propheta potens.

Quique redemptorem e cœlo regem omnipotentem
    Post ait ut terris ventre Maria daret.
Qua sacer antistes nova tecta Gregorius effert
    Ut sibi cœlestes restituantur opes.

CARM. VI.

Ad ecclesiam Turonicam quæ per episcopum Gregorium renovata est.

Vers en l'honneur de l'église de Saint-Martin construite par Grégoire à la place de l'ancienne qui tombait en ruines.

Emicat altithroni cultu venerabile templum
    Egregium meritis, nobilis arcis apex,
Quo propria tunica dum operit Martinus egentem
    Gestorum serie fulgida signa dedit.
Namque idem antistes sacra dum mysteria tractat
    Lumina gemmarum est visus habere manu.
Ac de veste fuit quantum sua dextera nuda
    Tantum membra sibi gemma corusca tegit.
Sanctus item Domini almam dum benediceret aram
    De capite est visus flammeus ire globus.
Quæ modo templa sacer renovata Gregorius effert
    Et rediit priscus cultus honorque suus.
Fulgida præcipue nituerunt culmina templi
    Postque usus veteres præmicat aula rudis
In senium veniens melius revirescere discens,
    Diruta post casum firmius acta situ.
Martini auxiliis operando Gregorius ædem
    Reddidit iste novus quod fuit ille vetus.
Clara supercilio domini delubra nitescunt,
    Alma licet merito, sunt quoque celsa jugo.
Invida subrueret quam funditus ipsa vetustas
    Ut paries liquidis forte solutus aquis :
Quam pastor studuit renovare Gregorius ædem
    Nec cecidisse dolet quæ magis aucta favet.
Ambianis tremulum cernens Martinus egenum
    Dimidiæ chlamydis mox ope membra tegit.
Sed coram angelicis turmis se hanc nocte silenti
    Pauperis in specie Christus habere refert.
O sacer antistes, meritis referende sub astris,
    Unde tegis nudum hinc tua palla Deum.
Inter opima Deus, figulus quo vascula fecit
    Martinus meritis vas in honore nitet.
Leprosi maculas preciosa per oscula purgans
    Cui quod ab ore dedit, pax medicina fuit
Ulcera morbosi curans sic fauce beatus
    Quod Jordanis agit tacta saliva facit.

Quam generosa fides Martini in sæcula civis,
Qui quocumque fuit, mors ibi perdit iter!
Denique cum extincto catechumenus ore jaceret
Se super extendens effugat arma necis :
Sic viduæ genito laqueato, deinde reducto,
Est vir ubi iste Dei non licet ire mori.
Fanaticam pinum sanctus succidere cogens,
Justum ibi supposuit rustica turba premi.
Cæsa secure arbor, cum jam daret alta ruinam,
Ad crucis imperium est ire coacta retro.
Quis vigor hic fidei ? valido dum pondera pini
Quo natura negat, crux facit ire viam.
Serpentis morsu tumidum, suprema regentem,
Hic digitum ut posuit pestis iniqua fluit.
Collecto morbo huc et ab ulcere pollice tracto,
Dumque venena cadunt erigit ille caput :
Unguentumque novum digitis traxisse venenum
Et tactu artificis sic superasse neces
Dum latro extinctus falso coleretur honore
Voce hac Martini cogitur umbra loqui.
Publice se referens scelerum pro morte peremptum,
Se quoque nec justum, sed magis esse reum.
O vox sancta loqui defuncta cadavera cogens,
Qui post sata jacens, dat sua verba cinis.
Pergerat in fluvium dum vipera lapsa natatu,
Et prope littorei tangeret ora soli ;
Martini imperio liquidas revocatur ad undas,
Transactumque viæ lassa recurrit iter.
Quantus amor Domini tali sub corde calebat,
Quando venena potens ipsa retorquet aquis ?
Martini meritis, aliis quoque febre crematis,
Sudores refluos pagina sicca dabat.
Unde salutifero medicamine charta fovebat,
Atque graves ignes littera tinguet aquis.
Gratia quanta Dei hujus sermone rigabat,
Febre ubi succensis fons suus ibat apex?
Alme Deus rerum, pie, summe, Gregorius arcis
Tu cui das sedem, dat tibi templa sacer :
Nam veteri fuerant hæc funditus eruta lapsu,
Tecta labore novo quæ modo culta cluunt.
Jure potestatis cui tu, bone conditor orbis,
Hæc danti in terris culmina redde polis.
Victa vetustatis per tempora culminis arcta
Diruit ut melior surgeret aula solo :
Quo sacra Martinus Domini mysteria tractans
A capite igniferum misit in astra globum.

Ne tamen ipsa ruens miserando fine jaceret
Pontificem meruit qui sibi ferret opem.
Quæ rediviva, micans instante labore Gregori,
Decidua senio floret honore novo.
Fundamenta igitur reparans hæc prisca sacerdos
Extulit egregius quam nituere prius.
Nunc placet aula decens, patulis oculata fenestris
Quo noctis tenebris clauditur arce dies.
Lucidius fabricam picturæ pompa perornat,
Ductaque quæ fucis vivere membra putes.

Leprosum purgavit.

Pannoniæ regio misit tibi, Gallia, fructum,
Gignens cœlestem terra maligna dapem,
Martinum inlustrem meritis qui in munere divo
Culmen in ætherea sede senator habet.
Qui lepræ maculas medicata per oscula purgat,
Curat et infectum pura saliva virum.
Ad fluvium domini cui non fuit iste labore
Quod Jordanis habet sanctus ab ore dedit.
Qui sacer ipse inibi te, pastor, agente Gregori
Fortunato adimat tot maculosa reo.

Chlamys divisa.

Dum chlamydem Martinus inops divisit egeno,
Christus ea memorat se bene veste tegi.
Dives paupertas Dominum quæ texit amictu,
Cui Deus occurrit, qui dedit astra faber.

Tunicam dedit.

Noscere qui mavis Martini gesta beati
Hic poteris breviter discere mira viri.
Denique cum tunicam sacer ipse dedisset egenti,
Ac sibi pars tunicæ reddita parva foret :
Quod non texerunt manicæ per brachia curtæ,
Visa tegi gemmis est manus illa viri.
O nimium fœlix, cui contigit in vice lanæ
Nobilium lapidum lumine membra tegi :
Ut cum adhuc cinere aspersus foret atque favillis
Artifice angelico gemmeus iret homo.

Mortuos tres suscitavit.

Quid Deus in famulis operetur opimus amator,
Martini gestis magna probare potes.
Ducere qui meruit de morte cadavera vitæ
Rettulit atque diem, reppulit unde necem.

Pinus excisa.

Dum caderet Martinum arbor pressura beatum,
Mox facit ipse crucem, pinus abacta redit.
Quis non virtuti divinæ commodet aurem?
Dum trabe conversa dant quoque ligna fugam?

Idola prostrata.

Idola dum cuperet Martinus sternere fulta
Conterit hæc cœlis magna columna ruens :
Auxilium ad justi dignando militat æther.
Quanta fides, cujus currit ad arma polus !

Falsus martyr.

Forte colebatur dum quis pro martyre latro.
Martini adventu se probat esse reum.
Virtutis merito fidei radiante corusco
Nec tacet extincti, nec latet umbra rei.

CARM. XI.

De oratorio Artonnensi.

Énumération des reliques rassemblées par Grégoire dans l'église d'Artone : un objet touché par l'ange Gabriel, un fragment de la pierre du Saint-Sépulcre, des reliques de S. Georges, SS. Cosme et Damien, S. Julien, S. Martin, S. Victor et S. Nisier.

Magna beatorum retinet hæc terra talenta ;
Divinis opibus dives habetur humus.
Pax ! dextra angelico Gabrielis honore coruscat
Gaudia qui mundo detulit ore sacro
Quando æternalem concepit Virgo salutem,
Dona redemptoris nuntius iste ferens.
Læva est parte lapis tumuli quem corpore Christus
Pressit morte brevi victor eundo patri.
Hic quoque relliquiis micat ille Georgius almis
Qui probus igne redit, nec pice mersus obit.
Sunt etiam Cosmas, Damianus et ipse, salubres
Non ferro artifices, sed medicante fide.
Est Julianus item gladio jugulatus amico,
Plebs quem Arverna colens arma salutis habet.
Martinusque sacer, retinet quem Gallicus orbis
Cujus Christum operit dimidiata chlamys.
Se tunica spolians, nudum qui vestit egenum,
Unde dato tibi sunt alba, topazus, onyx :
Quæ meruere aliqui hoc in corpore cernere sancti,
Gemmarumque sonus quod patefecit opus.
Additur hic meritis cum nomine Victor opimis,
Munere martyrii qui tenet alta poli.

Hic veteris virtute viri nova palma Nicetii.
Urbem Lugdunum qui fovet ore, sinu.
Horum pastor opem, corde, ore GREGORIUS orat,
Vivat ut altithrono vir sine fine Deo.

CARM. XII.

Versus facti super mensa in villa S. Martini ante descriptores.

Vers improvisés par Fortunat à la fin d'un dîner donné dans la basilique de S. Martin, par Grégoire, aux commissaires de Childebert et Brunehaut qui venaient de faire l'assiette d'un nouvel impôt en Poitou, et qui avaient épargné, par égard pour saint Martin, le peuple de la Touraine [1].

Cum videam citharæ cantare loquacia ligna,
Dulcibus et chordis admodulare lyram ;
Quo placido cantu resonare videntur et aera,
Mulceat atque aures fistula blanda tropis :
Quamvis hic stupidus habear conviva, receptus,
Et mea vult aliquid fistula muta loqui.
Ecce dies in quo Christus surrexit ab imo
Infernæ legis rumpere vincla potens,
Quando et vinctorum lachrymantia millia solvit,
Et revomunt multos Tartara fracta viros.
Additur hic aliud, quod Martini aula beati
Emicat hæc, ubi nunc prandia festa fluunt.
Qui valuit gestis aures pulsare tonantis,
Obtinet et meritis, quod petit alta fides.
Qui pie restituit defuncta cadavera vitæ,
Atque Dei prompte præbet amicus opem.
Cui successor ovans modo rite GREGORIUS extans,
Ille quod acquirit, hic regit ore, fide.
Qui rogat hic præsens, alibi licet insidet absens,
Exhibet atque cibos pastor in orbe bonus.
Nunc igitur celebrate diem solemniter omnes,
Quos Deus omnipotens huc dedit esse pares.
Quos sibi Martinus collegit amore benignus,
Et facit ecce escas hic epulare suas.
Ergo sub incolumi Childeberto ac Brunichilde
Quos tribuit celsus regna fovere Deus :
Vos quos miserunt populum moderare fidelem,
Et relevare inopes si quis et extat egens :
Ac bona de dominis noscendo et agendo benigna
Sint quoque lætitiæ pabula vestra fide.
Quos invitavit Martini mensa beati,
Sumite gaudentes quod dat amore dies.

---

(1) Grégoire raconte ce fait (*Hist.* IX, chap. xxx).

Quæ bonus antistes noscendo Gregorius expers,
Plaudat et hæc populis gloria vestra canat.
Cujus et hæc domus est, a Christo exoret amator
Reges ac populos ut tegat arce Deus.

CARM. XIII.

Pro puella a judicibus capta, ad Gregorium episcopum.

Prière à Grégoire de faire rendre à un père sa fille, qu'on lui a injustement enlevée et qui gémit captive en temps de paix.

Exemplo Domini mihi vel venerabilis orbi
Qui minimas non vis perdere, pastor, oves;
Sollicitis animis curam per pascua tendens,
Ne desint caulis, circuis ore greges.
Hic igitur gerulus, genitam flens impie demptam,
Captivam sobolem tempore pacis habens.
Martinique pii successor honore, Gregori,
Qui pater es populi, hanc rogo redde patri.
Jugiter ille sacris meritis illuminat orbos;
Orbatam hanc patri redde videndo diem.

CARM. XVIII.

De Platone episcopo.

Éloge de Platon consacré évêque de Poitiers en présence de Grégoire.

Provida disponunt reges solatia plebi
Pontificem dantes, quem probat alma fides,
Ut colat Hilarium quem dat Martinus alumnum,
Et confessoris protegat ala potens.
Dirigat hic populum successor honore beato
Et clerum ecclesiæ qui moderetur ope.
Floreat arce decens rex Childebertus in orbe
Cum genitis, populo, matre, sorore, jugo;
Gaudia læta paret præsentia sancta Gregorii,
Et geminas urbes adjuvet una fides.
Qui modo, discipulo Platone antistite summo,
Sollemnem ecclesiæ hic dedit esse diem.

CARM. XIX.

Ad Armentariam matrem domni Gregorii episcopi.

Compliment pour Armentaria, qui a mieux mérité de ce monde en donnant le jour à Grégoire, que Maccabæa mère de sept martyrs.

Felix bis meritis sibi, Macchabæa, vel orbi
Nobilitas generis, nobilior genitis,
Quæ septem cœlo palmas transmisit ab alvo,

Martyriique decus protulit ille uterus.
Tu quoque prole potens, recte Armentaria fœlix,
Nec minor ex partu, quam prior illa sinu.
Illa vetus numero major, tu maxima cœlo :
Quod poterant plures, unicus hoc tuus est.
Fœtu clara tuo, geniti circumdata fructu,
Est tibi Gregorius palma, corona novus;
Me Fortunatum humilem commendo verenter,
Ac mihi cœlestem, quæso, preceris opem.

In versificatam vitam S. Martini.

PROLOGUS FORTUNATI.

Lettre à Grégoire dans laquelle l'auteur s'excuse de son insuffisance à traiter en vers ce sujet. Il allègue aussi les soins de la moisson qui le retiennent. Mais il obéit à Grégoire qui lui avait demandé de mettre en langage poétique ce que lui-même avait écrit en prose.

Domno sancto atque apostolico piissimo in Christo et peculiari patri Gregorio papæ, Fortunatus.

Apud pietatis animum quod opere minus inscribitur dilectionis intuitu dilatatur. Nam ἐπιχειρήματα, λέξις, διαίρεσις, παραίνεσις et reliqua oratoribus et dialecticis permittantur, apud quos cæteræ artes perplexis florent artibus : ista satagent suis affectare sirmatibus quæ soliti sunt adsuere vel proferre.... Vos date pietatis et charitatis animo veniam, postposita pro parte metrica periti censura. Quia quicquid in his vel stropha veterum vel præsentium sophisma plerumque dissertat, totum nobis tu præstabis quod minus novimus; quod in opere messium, id est in ipsa messe, ut præsens explicare portitor poterit, nec expedire licuit nec tentare singula. Quapropter sanctæ coronæ ac dulcedini vestræ me peculiariter et instanter commendans et pro humili tuo jugiter orare digneris expectans suggero. Cum jusseritis autem ut opus illud, Christo præstante, intercessionibus domni Martini quod de suis virtutibus explicuisti versibus debeat digeri, id agite ut ipsum mihi relatum jubeatis transmitti. Nam pietate Domini concedente quod de vita ejus vir disertus domnus Sulpitius sub uno libello prosa descripsit et reliquum quod dialogi more subnectit, primum quidem opus a me duobus libellis et dialogus subsequens aliis duobus libellis complexus est; ita ut brevissime, et juxta modulum paupertatis nostræ, in quatuor libellis totum illud opus versu, inter hoc bimestre spa-

cium, audax magis quam loquax nec efficax cursim et impolite inter frivolas occupationes sulcarim. Quos libellos domno meo, et pio domno Martino si ipse commeatum obtinet, in quaternionibus quos direxistis ipsi per vos oblaturus conjunctim et confestim transcribendos curabo; illud certe postulans ut ejus a vobis pietas reparata pro nobis humilibus et suis peculiaribus intercedere non desistat. Date, pater dulcis, veniam quia lituram tantam in messe scribenti pluria super lapsa suffudit. Ora pro me, domne sancte et mihi dulcis pater.

II. TESTIMONIA RECENTIORA.

Baudonivia sanctimonialis in Vita sanctæ Radegundis, reginæ, num. 27.

Ambulavit nuntius ad virum apostolicum domnum Gregorium Turonicæ civitatis episcopum, et advenit. Sed quantum præsens vidit oculis, antequam eam sepeliret, de ejus virtutibus, in libro Miraculorum quem composuit, inseruit. Cum autem venit ad locum ubi sanctum corpus jacebat, quod ipse postea cum sacramento lacrymans dicebat, quod in specie hominis angelicum vultum viderat; facies illius velut rosa et lilium fulgebat, ita tremefactus est ac metu concussus, tanquam si ante præsentiam beatæ Genitricis Domini astaret devotus vir Deo plenus.

Paulus Warnefridi libro III de Gestis Langobardorum, capite I, *ubi de sancto Hospitio recluso Nemausensi.*

Per hunc Dominus magnas virtutes operari dignatus est, quæ scriptæ habentur in libris venerabilis viri Gregorii Turonensis episcopi.

Agobardus archiepiscopus Lugdunensis in libro de Judaicis superstitionibus, cap. IV.

Sanctus Gregorius Lingonicæ Ecclesiæ episcopus quantæ sanctitatis et veritatis fuerit, Vita ejus scripta (inter Vitas Patrum Gregorii Turonensis, capite VII) et finis vitæ, atque honor ei ab Ecclesia delatus usque hodie testes sunt.

Florus Lugdunensis in Martyrologio, die 4 *Novembris.*

II Nonas. Bituricas depositio sancti Lusoris pueri, qui filius cujusdam senatoris, etc., scriptum in libro Miraculorum Gregorii Turonensis episcopi. *Ado et cæteri etiam Martyrologiorum scriptores ejusdem Gregorii verba adhibuerunt.*

Ex kalendario sacramentarii S. Gatiani cathedralis ecclesiæ Turonensis annorum 800, *et altero Majoris Monasterii ab annis circ.* 600 *scripto.*

XV Kal. Decembris sancti Gregorii Turonensis *Eodem die lau-*

datur in variis Martyrologiis antiquis, potissimum Turonensium Ecclesiarum, sicut et in Romano, in Gallicano, etc.

Ex veteri Legendario Ecclesiæ Cabillonensis, de sanctis Silvestro et Agricola episcopis ac Desiderato presbytero, apud Perardum et Bolland., 17 *Mart.*

De quibus licet compendiose, splendide tamen magnificus vir Gregorius Turonensis episcopus in libris Miraculorum ita scribit : Beatissimus vero Silvester, etc., *ex libro de Gloria Confess.*, capp. LXXXV, LXXXVI.

Hericus monachus libro I De Miraculis sancti Germani Autissiodorensis episcopi, cap. XXIX.

Gregorius Turonorum antistes, miraculorum curiosus indagator ac studiosissimus editor, nonnulla ab hujus et per hujus beatissimi Patris memoriam patrata commemorat, quæ suis quam nostris verbis intimanda maluimus, ne rei absque pretio operæ permutatæ quiddam fidei detrahamus. Germanus, etc., *ut habet Gregorius in libro de Gloria Confess., cap.* XLI.

Ex Vita secunda sancti Medardi sæculo IX *scripta Spicilegii tomo VIII.*

Per idem tempus inter Gallicanos præsules Gregorius historicus sermone et actu Turonis habebatur insignis, etc.... Hic nostra intermittentes, quid Gregorius historicus de hujus sanctissimi pontificis virtute referat huic opusculo innectendum ratum duximus : Medardus, inquiens, gloriosus confessor, etc. *De Gloria Conf.* cap. XCV.

Ex Testamento Ecchardi comitis fundatoris monasterii Patriciacensis (Percy) sæc. IX, *ap. Perardum Hist. Burgund., p.* 26.

Donate Enschise archiepiscopo tapete uno meliore, Gesta Langobardorum libro uno, et Chronica quem Gregorius Turonensis facit libro duo (*sic*).

Ex ms. codice Parisiensi Lat. num. 528 *sæculi noni.*

Murus Babillonie, ut Gregorius episcopus in cronica sua, habet cubitos L atitudinis, altitudinis cc, etc. (*Gregorii Hist.* l. I, cap. VI.)

Ex sancto Odone in sermone quo beatus Martinus par dicitur apostolis.

Non dissimiliter Gregorio Turonensi ejus (sancti Martini) reliquias in novam basilicam inferenti apparuit, etc., *quæ ex capp.* XX, LIX *et* CIV *libri de Gloria Confessorum accepit. Ejus verba item passim laudat.*

Letaldus monachus in prologo in Vitam sancti Juliani episcopi Cenomanensis.

De tempore quo magnus ille floruerit ex libro Gregorii Turonensis per conjecturam sumpsi, qui in Historiarum suarum lib. I, sub Decio et Grato consulibus a Xisto, etc..., cum beatus Dionysius a sancto Gregorio ex eorum numero fuisse dicatur, etc.

Frodoardus lib. II Historiæ Remensis, capite II.

Gregorius in Historia gentis Francorum de hoc præsule (Ægidio) narrat, etc.

Lib. IV ejusdem Historiæ, cap. LIX.

Aliis etiam nonnullis beati Patris hujus (S. Martini) urbs nostra fertur insignita miraculis; ex quibus ea quæ sanctus Gregorius Turonensis in suis Miraculorum libris enarrat hic indere placuit, etc. *Idem auctor passim laudat eadem et alia Gregorii opera.*

Aimoinus lib. III Historiæ Francorum, cap. XLI.

Quod cum Gregorio Turonensi, qui tunc cæteros episcopos sanctitate præibat, etc. *Ibidem*, cap. LXVI. Pro his itaque causis calumnias sancto antistiti inferebat Gregorio. *Eumdem passim beatum Gregorium appellat.*

Hugo archidiaconus Turonensis in Dialogo ad Fulbertum. Ex tomo 1 Analect. Mabillon.

Martinus habet virtutum suarum egregios interpretes.... Habet Gregorium Turonensem episcopum, qui mira de Martino post obitum narrat miracula.

Fulbertus episcopus Carnotensis epistola XCVII, quæ est ad Robertum Francorum regem.

Sacra vestra monitus sum inquirere, festinanter et scribere vobis, si qua historia sanguinem pluisse referat, et si factum fuit

quid factum portenderit. Livium, Valerium, Orosium et plures alios hujus rei relatores inveni, de quibus ad præsens solum Gregorium Turonensem episcopum testem esse productum sufficiat, propter auctoritatem religionis suæ. Ait ergo Gregorius idem in sexto libro Historiarum, cap. XIV : Anno sexto, etc.

Adhemarus in Chronico parte I, cap. XXX.

Eo tempore sanctus Gregorius archiepiscopus Turonensis magnis virtutibus fulgebat. Per idem tempus sanctus Germanus Parisiorum episcopus missus a rege CharibertoEgolismamconsecravit basilicam sancti Eparchii, ubi ipse nuper sepultus fuerat : adfuit cum eo venerabilis Gregorius episcopus Turonensis, et in ipsa basilica multa pignora reliquiarum beati Martini episcopi collocantes dedicaverunt eam in ejusdem beati Martini honore. Denique in altare ipsius ab eodem sancto Germano atque Gregorio consecrato, sanctæ crucis hactenus apparent impressa signacula. Item in honore sancti Petri consecraverunt ecclesiam sedis episcopalis quam Chlodoveus, etc.

Idem in libello de virtutibus S. Eparchii abbatis Encolismensis, ex ms. cod. S. Cypriani Pictav. et Labbeo.

Gregorius Turonicæ civitatis episcopus, dum describendis sanctorum virtutibus ab aliis prætermissis scriptoribus operam dat, inter cæteros et hujus patroni nostri meminit dicens : Obiit Eparchius Engolismensis reclusus, etc., *ex Gregorii Historia*, lib. VI, cap. VIII.

Ex Vita Caroli Magni; Chesn., tomo II, pag. 68.

Quo tempore (Childeberti) claruerunt sanctus Gregorius papa primus, et Gregorius episcopus Turonensis, etc.

Ex Vita metrica S. Melanii episcopi Redonensis, ex cod. ms.

Nempe Redonensis Melanius, ut Turonensis
Gregorius scribit, qui talia plurima scribit,
Innumeris signis perfecto præsule dignis
Enituit mundo, etc.

Laudat cap. LV *de Gloria Conf.*

Glaber Rodulfus in Vita sancti Guillelmi abbatis Divionensis.

Erat enim, ut beatus multorum sanctorum descriptor miraculorum Gregorius Turonorum pontifex refert, prægrandis arca, etc., ex cap. XI *de Gloria Mart.*, pro cujus incredulitate narrat idem sanctus alterum sancti nominis Gregorium Lingonensem episcopum, acrius quondam fuisse increpatum.

Anonymus auctor, qui sæculo XI *Acta Rhotomagensium archiepiscoporum scripsit, tomo II Analect. Mabillon.*

Rex concilium episcopos suos convocare cœpit, cui vir magnæ auctoritatis et probitatis Gregorius archiepiscopus Turonensis interfuit. Hic vero nec callidæ machinationi, qua episcopus (Prætextatus) deceptus est, nec injustæ destitutioni assensum præbuit.... Ita ut sicut beatus Gregorius Turonensis in scriptis suis narrat, nocte sancta Paschæ, in loco pontificali ubi stare consueverat gladiis eum percuterent, et ita interficerent.

Ex Vita metrica S. Cassiani episc. Eduensis, ex cod. ms. S. Germani a Pratis.

Idola cassavit, populum baptismate sanxit,
Hæc quoque Gregorius Turonorum dux luculentus.

Ex Chronico S. Benigni Divionensis. Spicilegii tomo I.

Inventum est atque translatum corpus almifici martyris Benigni a beato Gregorio Lingonicæ urbis episcopo, divina revelante providentia, ut refert Gregorius in libro Miraculorum, qui fuit antistes Turonorum.... Præfatus Gregorius Turonorum in libro de illustribus viris hujus Hilarii quis et qualiter fuerit, meminit, etc.... Successit Tranquillus, qui quantæ sanctitatis fuerit crebræ sanitates infirmis ex ejus tumulo præstitæ testantur, ut refert Gregorius Turonensis in se ipso expertus.

Baldericus episcopus Noviomensis et Tornacensis in Chronico Cameracensi et Attrebatensi, lib. I, cap. VIII.

In ea namque urbe (Vienna), ut beatus Gregorius Turonensis urbis episcopus scribit in gestis Francorum, tunc temporis inaudita cives prodigia terruerant, etc.; *plura laudat, cap.* III *et seqq. sub titulo* Historiæ Francorum.

Auctor Vitæ et Miraculorum sancti Solemnis episcopi Carnotensis, ex ms. cod. Regio.

Beatus Gregorius tunc temporis Turonorum episcopus de beato Solemni pontifice Carnotensi locutus est ita : Licet de Turonica urbe, etc. Hæc sanctus de sancto in testimonium.

Ex Vita S. Maximi Cainonensis confessoris, ex cod. ms. Majoris Monasterii.

Ut autem ad beati Gregorii aures, qui tunc Turonicam regebat Ecclesiam, horum miraculorum notitia perlata est, puerum tonsoratum, etc.; *narrat miracula ex capite* XXII *libri de Gloria Confessorum.*

Sigibertus Gemblacensis in Chronico.

Anno septimo Justini Junioris, 35 Chlotarii, Gregorius Turonensium ordinatus episcopus clarus habetur in omnibus.

Idem in libro de Scriptoribus ecclesiasticis, cap. XLIX.

Gregorius Turonensis episcopus, vir magnæ nobilitatis et simplicitatis, scripsit multa simplici sermone. Scripsit duos libros de vita vel memoria quorumdam Confessorum, scripsit librum de Miraculis sanctorum, de miraculis Juliani martyris Brivatensis librum unum, de miraculis sancti Martini suo tempore ostensis libros quatuor. Historiam Francorum parvo libello breviavit, eamque postmodum diffusius novem libris digessit. Scripsit et Chronicam ecclesiasticæ historiæ.

Honorius Augustodunensis de Scriptoribus ecclesiasticis, cap. XXXIII.

Gregorius episcopus Turonensis scripsit librum Historiæ.

Chronicon Leodiense scriptum anno 1132. *Lab., t. I Bib., p.* 335.

Anno 572 obiit Eufronius Turonensis episcopus, succedit Gregorius historiographus.

Chronographus Saxo a v. cl. G. G. Leibnizio editus.

An. 572 Gregorius Turonensis episcopus in Gallia claret. *Idem habent alii passim chronographi, quos singillatim recensere superfluum esset.*

Hugo, seu Anonymus S. Mariani Autissiodorensis.

Anno Justini septimo Gregorius Turonensium ordinatur episcopus, vir clarus in omnibus, a quo inter cætera quæ scripsit, sancti Martini virtutes et miracula multa descripta sunt, quæ in diebus ipsius abundantissime provenerunt.

Gesta pontificum et comitum Encolismensium, auctore canonico Encolismensi, circa annum 1150, *cap.* IV.

Gregorius archiepiscopus Turonensis et Germanus.... consecraverunt cathedralem ecclesiam, etc., consecraveruntque assensu regis episcopum Mererium, qui capellanus ipsius regis erat, etc.

Petrus venerabilis abbas Cluniacensis adversus calumniatores.

Gregorium laudas Arverno germine clarum,
Cui dat Martini celsa cathedra locum.

Petrus Pictaviensis monachus in Panegyrico Petri venerabilis abbatis Cluniacensis.

Prodiit hinc etiam Juliani dulcis alumnus,
Qui bene Turonicæ præfuit Ecclesiæ.

De Arvernis loquitur. Item in epistola ad Calumniatorem.

Fortunatus etiam Gregorium Turonicum plurimosque alios episcoporum, etc., quam plausibili panegyrico extulerit non ignoramus.

Ex Anonymo qui Gesta episcoporum Turonensium et abbatum Majoris Monasterii scripsit apud Bochelium.

Eustochius hic fuit tempore beati Gregorii Turonensis. *Passim complura descripsit ex ipso Gregorio.*

Ex Vita domni Garnerii præpositi S. Stephani Divionensis apud Perard, et Fiotum in Historia ejusdem loci.

De hac videlicet Ecclesia in Vita sancti Gregorii Lingonensis episcopi legitur, quod gestatores corporis ejus a Lingonis eum deferentes etc., *De Vitis Patrum, cap.* VII. *Et infra:* Est alia basilica, de qua in prædicta Gregorii Vita scriptum est, quod domus ejus batisterio adhærebat, etc.

Rigordus in Vita Philippi Augusti ad an. 1184.

Sollicitus prout potuimus colligere ex Historia Gregorii Turonensis, etc., in hac nostra Historia satis lucide determinavimus. *Et ad an.* 1185 : Probantes hoc per Chronicas Ydatii et Gregorii Turonensis, *id est Fredegarii.*

Albericus monachus Trium Fontium in Chronico.

Natus est Martinus in Pannonia, cujus genealogiam Gregorius Turonensis episcopus breviter ita comprehendit : Quidam rex, etc., *ex libro de septem Dormientibus*. Anno 593. Huc usque Gregorius Turonensis.

Vincentius Bellovacensis in Speculo historiali, libro XXI, cap. CXXIV.

De sancto Gregorio Turonensi archiepiscopo.... Clarus habetur in omnibus. Hic Arvernicæ regionis indigena, etc. *Idem habet sanctus Antoninus*, etc.

Matthæus Westmonasteriensis in Floribus historiarum.

Anno gratiæ 572 Gregorius Turonensis episcopus ordinatus sanctitate refulsit insignis.

Anno gratiæ 588 floruit in Galliis Gregorius Turonicæ civitatis episcopus, qui ex Arvernico territorio attulit, etc.

Bernardus Guido episc. Lodovensis de sanctis Lemovicibus. Labb., t. I, p. 629.

S. Pelagia.... quam sanctus Gregorius Turonensis in libro suo de Miraculis sanctorum collocat inter sanctos, etc. *Eumdem passim laudat, sicut et Petrus Equilinus de Natalibus, et alii qui Vitas Sanctorum collegerunt.*

Robertus Gaguinus libro II *Historiæ Francicæ.*

Gregorius homo in primis sanctitate spectatus, etc. *Ejus opera passim laudat.*

Ex Trithemii libro de Scriptoribus ecclesiasticis.

Gregorius episcopus Turonensis ex monacho discipulus quondam sancti Aviti præsulis Arvernorum, vir doctus et nobilis, mitis quoque et humilis. Tantæ sanctitatis et puritatis exstitit, ut etiam in vita miraculis coruscaverit, etc.

Idem libro III de viris illustribus Ordinis S. Benedicti, cap. LI.

Gregorius.... cujus pater Florentius Georgii senatoris filius, vir et ipse laudabilis et sanctæ conversationis effulsit. Unde bonus pater filium suum Gregorium in timore Domini instruens, sanctorum illi gesta ad memoriam commendavit, quibus semper ad meliora enituit.... Fuit autem homo charitate et humilitate maximus, ita

ut suo tempore in terris similem vix habuerit.... multis et in vita et post mortem claruit miraculis, cujus festum colitur XV kalendas Decembris. Ejus Vita conscripta habetur.

Idem libro II, cap. X. Gregorius.... vir sanctus Deo et hominibus dilectus, in sacris Scripturis optime peritus; in perscrutandis gestis sanctorum studiosissimus fuit.... qui cum esset vir doctus et eruditus scripsit aperto sermone plura opuscula, etc. *Catalogum contexuit Gregorii operum, quod et fecere subsequentes auctores, Possevinus, Bellarminus, Vossius, Breviarii ejus Vitæ auctor, Labbeus, Cavius*, etc.

Hieronymus Clictoveus Neoportuensis in editionem variorum opusculorum.

Humanæ eloquentiæ, etc., locum novissimum tanquam cæteris eminentiorem Gregorio Turonensi reservavimus, nihil hæsitantes illi præ cæteris palmam esse concedendam, nec fini præripiendam.

Præfatio editionis Jodici Badii.

Cum beati Gregorii Turonensis et Adonis Viennensis episcoporum commentarios, etc., auctoritate valent maxima : sunt etenim sanctitate vitæ conspicui et episcopali Christianæ pietatis apice præfulgidi, et res plurimas a se visas et compertas, non exquisita quidem elegantia, sed sincera veritate tradunt; quarum pietate, præcipue Turonensis, vel sola lectorem demereri possent.

Mathias Flaccus Illyricus in epistola præmissa ad suam editionem.

Dignus est Turonensis qui legatur.... nullus vetustus historicus exstat, qui illorum temporum negotia tam certo pernoverit, aut etiam plene complexus sit. *Eum passim laudat in Centuriis Magdeb.*

Ex Patriarchio Bituricensi, cap. XXVII, *tom. II Biblioth. Novæ Labb., p.* 32.

Quod ex scriptis divi Gregorii Turonensis, viri certe in rerum gestarum cognitione eruditissimi, perspicuum fiet. *Laudatur passim in eodem libro.*

Præfatio in Vitas Sanctorum ex Aloisii Lipomani voluminibus extractas.

Gregorius cognomento Florentinus, vir scientia et nobilitate

clarus, Turonensem Ecclesiam sanctissime rexit; cujus scriptis ea adhibetur fides, quæ et viro sanctissimo et de Christiana fide optime merito adhiberi solet, etc.

Joannes Mariana, libro V Rerum Hispan., *cap.* x.

Majus argumentum accedit, Gregorii Turonensis silentium. An id gratiæ datum putabis a Gallico scriptore magnæque auctoritatis viro?

Papirius Masso in Notitia Galliæ.

Condito autem regno (Francorum) quanta mutatio acciderit, malo ex libris Gregorii Turonensis intelligi, quam ex oratione mea.

Josephus Scaliger, *lib.* vi *de Emendatione temporum.*

Magna Gregorio gratia, qui in tanto neglectu Historiæ animum ad hæc scribenda appulit, quare absque eo foret metuendum ne fabulosus Hunnibaldus pedem in possessionem illius Historiæ poneret, etc. Nos neque meliorem neque vetustiorem in Historia Francorum habemus.

Nicolaus Faber Ludovici XIII Francorum regis præceptor in Scediasmate, etc.

Gregorius Turonensis episcopus diligentissimus Historiæ nostræ scriptor et antiquissimus.

Hieronymus Bignonius in Præfatione ad Marculfi Formulas.

Ipse etiam Gregorius Turonensis, quo digniorem historicum non habemus, multis locis a Marculfo lucem accipit et omnino illustratur.

Jacobus Joannes Chiffletius in Disquisitione, etc.

Sanctus Gregorius antiquissimus et fidelissimus Francorum historicus.

Sammarthani in Gallia Christiana.

S. Gregorius Ecclesiæ Gallicanæ lumen, virtutis, sapientiæ, eximiæque sanctitatis gloria illustris, de historia ecclesiastica rebusque Francicis bene meritus.

Joannes Launoius doctor Parisiensis in Discussione, etc.

Gregorius Turonensis Christianæ apud Gallos religionis exordia,

resque memoratu dignas summo studio prosecutus est. *Eum ejusque opera passim laudat.*

Hadrianus Valesius in Præfatione ad tomum II Rerum Francicarum.

Gregorium, quem virum pium et sapientem, ac historicorum nostrorum principem agnosco, et laude dignissimum judico.

Joannes Bona S. R. E. cardinalis in Notitia auctorum.

Gregorius Turonensis, fidelis historicus, sed simplicioris eloquii.

Carolus Cointius Annalium Ecclesiastic. Francorum ad an. 544.

Omittere non debuimus ortum illustris viri, quem Historiæ Francicæ parentem merito nuncupaveris. *Idem passim habet.*

Antonius Dadinus de Alteserra J. U. professor et decanus Universitatis Tolosanæ in epistola ad notas, etc., *in Gregorii libros.*

Operam dedi ut consuleretur memoriæ maximi antistitis, ut exploderetur error et calumnia malignorum, quibus peritissimus rerum nostrarum scriptor, et ex parte testis, habetur pro inepto fabellarum et somniorum auctore. Non inanis erit opera, si a me vindicetur fama episcopi cathedræ et meritorum divi Martini successoris.

Bollandiani ad diem 17 *Martii et passim.*

Sanctus Gregorius Turonensis, cui uni tantum debet Historia Francica, quantum aliis scriptoribus ante ipsum simul omnibus.

Joannes Balesdens in suam editionem.

Non immerito dixerim, etiamsi in Gregorii scriptis columbæ simplicitas videatur, serpentis tamen prudentiam non deesse, cum in iis rebus eligendis dispiciendisque maxime et utilitate conducerent et fide valerent. Nec dubitem asseverare posterioribus scriptoribus hac in re palmam præripuisse, etc.

Aug. Thierry, *préf. des Récits mérovingiens.*

Par une coïncidence fortuite, mais singulièrement heureuse, cette période (vi^e siècle) si complexe et de couleur si mélangée est celle-là même dont les documents originaux offrent le plus de dé-

tails caractéristiques. Elle a rencontré un historien merveilleusement approprié à sa nature dans un contemporain, témoin intelligent, et témoin attristé, de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes au milieu desquels se poursuit la chute irrésistible de la vieille civilisation. Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule avait mis en regard ou en opposition sur le même sol, les races, les classes, les conditions diverses, figure pêle-mêle dans ses récits quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. C'est comme une galerie mal arrangée de tableaux et de figures en relief : ce sont de vieux chants nationaux, écourtés, semés sans liaison, mais capables de s'ordonner ensemble et de former un poëme.

IV

NOTE SUR LES MANUSCRITS

EMPLOYÉS POUR LA PRÉSENTE ÉDITION.

Nous avons très-peu de chose à dire sur ce qui concerne les manuscrits, ayant, dès l'origine, averti le lecteur (t. I, p. IV) que les textes des œuvres secondaires de Grégoire de Tours parvenus jusqu'à nous offrent peu d'intérêt. Tandis que nous possédons plusieurs copies de l'Histoire ecclésiastique des Francks presque contemporaine de l'auteur, la plupart des manuscrits contenant ses traités purement hagiologiques appartiennent à l'intervalle du xe au XIVe siècle; un seul (*Paris*, *Lat.* 2204) peut être reculé jusque dans la première moitié du neuvième.

Dom Ruinart, en utilisant avec sa sûreté habituelle les manuscrits dont il eut connaissance pour cette partie de son travail, n'en a pas donné une bien longue description. Il décrit sommairement (aux §§ 88-90 et 122-127 de sa préface) une vingtaine de volumes sur lesquels il avait principalement établi son texte; quant aux autres, il ne les cite que d'une façon extrêmement brève; et très-rarement fournit-il, chemin faisant, des détails sur quelqu'un d'eux.

La note qu'il leur consacre en tête de son édition est ainsi conçue :

Libros octo Miraculorum (contulimus) ad manuscriptos codices : Laudunensem unum (quem vocavimus *Laud.*), Bellovacensem unum, Colbertinum unum (*Colb. a.*); Pithœi (*Pith.*), Sanbovii (*S. B.*), Regios : Colbertinum Tutela advectum (*Colb. Tut.*), Colbertinum alium (*Colb. c*), item alium; Claromontanos duos (*Clar. a*, *Clar. b*), Reginæ Sueciæ nunc cardinalis Ottoboni (*Rom.*), Vindocinensem unum S. Martini Tu-

ronensis (*Mart.*), Majoris monasterii duos (*Majm. a*, *Majm. b*), S. Germani a Pratis quinque, Gemeticensem unum (*Gem.*), S. Victoris Parisiensis (*Vict.*), Vaticanæ bibliothecæ (*Vat.*), S. Cornelii Compendiensis (*Comp.*), S. Vincentii Cenomanensis, Floriacensem, S. Gatiani Turonensis (*Gat.*), Beccensem et alios plures qui suis locis notantur[1]. — Historiam septem Dormientium recensuimus ad manuscriptum Victorinum unum et Claromontanum unum cum editis. — Testamentum S. Aridii nunc primum datur integrum ex duobus exemplaribus manuscriptis S. Martini Turonensis et schedis dom. Mosnerii.

Vainement chercherait-on aujourd'hui, à Laon, à Beauvais ou dans la plupart des autres endroits marqués sur cette liste, les volumes dont elle se compose, et la sobriété des renseignements donnés sur eux par l'éditeur rendrait fort difficile pour beaucoup d'entre eux la constatation de leur identité.

Voici la liste de ceux dont nous nous sommes servi à notre tour et où nous nous sommes attaché, comme on a pu le voir, à relever, non pas les variantes de langage, mais celles seulement qui se rapportaient aux noms propres de personnes et de lieux, les seules qui eussent de l'intérêt.

Paris, mss. lat., nº 1805, xiᵉ siècle. — Au fº 39 vº, le chap. 51 *de Glor. M.*

1864, xivᵉ s. — Fragments des *Mir. S. Mart.* et des *Mir. S. Andreæ.*

1933, xiiiᵉ s. — *Mir. S. Mart.*

2204, ixᵉ s. — 206 feuill. à deux colonnes, mêlés de quelques notes tironiennes. Manuscrit entré à la bibliothèque du Roi en 1701, deux ans après la publication des Œuvres de Grégoire par dom Ruinart. Contient *Gl. Conf.*, *S. Jul.*, *Mir. Mart.*, *Gl. Mart.*, *Vitæ Pat.*

2205, xᵉ s. — Manuscrit provenant de Colbert et plus anciennement de P. Pithou. C'est celui que dom Ruinart appelle *Colb. a.* Il contient les mêmes ouvrages que le précédent.

---

(1) Voici en effet quelques renseignements additionnels insérés dans les notes : col. 303 : « In codice Floriacensi ab annis circiter 600 scripto. » — Col. 992 ad finem libri *de Glor. Conf.* : « In codice membraneo qui olim fuit monasterii Dionysiani prope Parisios, nunc autem est Antuerpiæ penes RR. PP. Bollandianos, in fine libri Gregorii Turonensis *de Glor. Conf.* clausula habetur de Pippini cujus temporibus codex scriptus est, » etc. — Col. 1007 : « In codice ms. S. Victoris Parisiensis qui Gregorii libros de Miraculis S. Martini complectitur et aliquot capitula libri *de Glor. Conf.*, » etc. — Col. 1156 : « Quæ sequuntur habentur in solo codice Molsheimensi, apud Bollandianos, die 5 junii, qui codex ab annis supra noningentis in monasterio S. Dionysii prope Parisios scriptus fuit. »

2266. — Vie de *S. Maurile d'Angers.*

2791, xiiᵉ s. — Contient *Gl. M.*, *Gl. C.* et *Mir. Mart.* C'est le manuscrit que dom Ruinart appelle *Colb. Tut.*

2854, ixᵉ s. — Faibles fragments sur S. Martin.

3788, xiiᵉ s. — Fragments des *Mir. Mart.* et du *de Gl. Mart.*

3801, xiiᵉ s. — Fragments des *Mir. Mart.*

5283, xiiᵉ s. — *S. Jul.*

5292, xiiᵉ s. — Fragments du *de Gl. C.* et du *de Gl. M.*

5308. — Vie de *S. Maurile.*

5318, xiᵉ s. — fº 45, *de Gl. M.*, c. 104.

5319, xiiiᵉ s. — fº 82, *de Gl. M.*, c. idem.

5322. — Vie de *S. Nisier.*

5326, xiᵉ s. — *Mir. Mart.* et fragments du *de Gl. C.*

5329, xiiᵉ s. — *Mir. Mart.* et fragments du *de Gl. C.*

5334, xivᵉ s. — fº 137, *VII Dorm.* et fº 156-261 *Mir. Mart.*

5335, xivᵉ s. — fº 37-76, *Mir. Mart.*, et fº 80, fragments du *de Gl. C.*

5336, xiiᵉ s. — *Mir. Mart.* jusqu'au ch. 25 du l. II. Le texte de Grégoire, dans ce ms., est remanié et arrangé.

5339, xᵉ s. — *Mir. Mart.*, *Mir. And.*, *S. Maurile.*

5341, xiiᵉ s. — fº 44, *de Gl. M.*, c. 104.

5343, xiᵉ s. — *De SS. Paulo et Petro.*

5359, xiᵉ s. — fº 72 *Mir. Mart.*, jusqu'au ch. 25 du l. II.

9732, xvᵉ s. — fº 48-101 *Mir. Mart.* et fº 176 *VII Dorm.*

9733, ixᵉ s. — Le même probablement que dom Ruinart appelle *Gat.* et désigne comme provenant de S. Gatien de Tours. Fragments du *de Gl. M.* et du *Mir. Mart.*

10 045, xvᵉ s. — fº 37, fragment arrangé des *VII Dorm.*

10 848, xiiᵉ s. — Fragments du *de Mir. Mart.*

10 849, xiiiᵉ s. — *Mir. Mart.*

Notre-Dame 97, xᵉ s. — *S. Jul.*
Id. 127, xiiᵉ s. — *Vitæ Pat.*

Sorbonne 1282, xiiᵉ s. — *De Gl. Mart.*
Id. 1283, xiiᵉ s. — *S. Jul.*

S. Germ. lat. 488, xiᵉ s. — *Miracula S. Andreæ.*
Id. 1044, xᵉ s. — *Vita B. Maurilii.*
Id. 1049, xiᵉ s. — *Vita B. Maurilii, de Petro et Paulo, de mirac. S. Crucis.*

Cl.-F. (Biblioth. de la ville de Clermont-Ferrand, ms. nº 11), xe s. — Très-beau manuscrit à peintures. Contient : *Glor. M.*, *Mir. Mart.*, *Vitæ P.*, *Glor. Conf.*

Angers (Biblioth. de la ville), nº 280. — *Explanatio de titulis psalmorum.*

Orléans (Biblioth. de la ville), nº 292, xie s. — *Mir. Mart.*

Rouen (Biblioth. de la ville), nº 5467, xiie s. — *De Glor. M.* et *Vitæ P.*

Tours (Biblioth. de M. Victor Luzarche), manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, xiie et xiiie s. — *Miracul. Mart.*

Londres, British Mus., Cotton., Append. XVIII. Manuscrit du xiie s. contenant les *Mir. Mart.*

Dom Ruinart dit quelques mots (*Préf.* § 76) d'un manuscrit conservé en Angleterre, intitulé (d'après un catalogue anglais qu'avait signalé Marcq. Freher) : *Libellus de passione Domini*, et attribué à Grégoire de Tours. Il est probable que c'est le manuscrit de Cambridge (Pembroke college, nº 1937), lequel porte pour titre : *Gregorius Turonensis de passione Jesu Christi*. C'est une fausse attribution. Il en est de même d'un autre manuscrit de Cambridge (Benneton Corpus Christi college, nº 1399), intitulé : *Gregorii Turonensis de vitiis et virtutibus*, et de deux manuscrits du British Museum, l'un contenant quelques lignes qui commencent par ces mots : *Gregori Tur. in gestis Francorum in passione et resurrectione sanctorum* (Arundel, nº 52), l'autre (de 265 feuill.) portant pour titre : *Gregorius Turonensis de gestis Salvatoris* (Biblioth. regia 7 BVII, nº 6). C'est par l'obligeance de M. le Dr Sachs que nous avons pu obtenir des renseignements certains sur ces deux derniers volumes.

V

BIBLIOGRAPHIE

DES

ŒUVRES DE GRÉGOIRE DE TOURS.

1511.

1. In hoc volumine continentur Sulpicii Severi de vita divi Martini, Turonensis archipresulis, liber primus; ejusdem de eodem S. Martino dialogi duo; ejusdem Severi de vita divi Martini liber secundus. Tractatus beati Odonis abbatis Cluniac. de reversione B. Martini Turonensis ex Burgundia; alter tractatus ejusd. quo Martinum apostolis parem esse demonstrat; B. Martini de individue deitatis personarum trinitate religiosa confessio; P. Fortunati presbyteri carmen S. Martini vitam iv libris complectens.

Vita S. Gregorii Turonensis archiepiscopi.

Ejusdem Gregorii Tur. de miraculis S. Martini libri quattuor certis capitibus distincti cum tabula.

Ejusdem opus in gloriam plurimor. mart.; ejusdem in gloriam Juliani martyris Turonensium patroni cum capitum indice.

Ejusdem epistola ad beatum Sulpitium Bituricensem archiepiscopum in vitam sanctorum septem dormientium [1].

Marque de Jean Petit (une fleur de lis accostée des lettres I et P) sur le frontispice. In-4º de 166 feuillets, imprimé en lettres rondes, sauf

(1) La *Vie* elle-même *des Sept Dormants* est à la suite de la lettre.

les titres qui sont en gothique. Il se termine par ces mots: *Exaratum opera Joannis Marchant et impensis Joannis Parvi, bibliopole in vico divi Jacobi ad intersignum lilii aurei commorantis, apud Parrhisios; Anno Salutis* 1511, 6 *idus julii.*

Cette première édition des écrits de Grégoire de Tours, comprenant la plupart de ses œuvres hagiographiques, est due aux soins d'un érudit flamand, Jérôme Clichtowe, chanoine de la cathédrale de Chartres et à la libéralité de Guillaume Petit, confesseur du roi et professeur en théologie, à qui le volume est dédié[1]. La lettre préliminaire de l'éditeur ne contient guère qu'un éloge des hommes assez énergiques pour suivre les grands exemples donnés par S. Martin et un banal hommage rendu à Guillaume Petit. Elle se termine par la péroraison que voici en l'honneur de Grégoire: « Locum autem novissimum tanquam cæteris eminentiorem Gregorio Turonensi reservavimus, nihil hesitantes illi pre cæteris palmam esse concedendam nec fini præripiendam. »

Jérôme (ou Josse) Clichtowe, né à Nieuport en Flandre, enseigna d'abord la grammaire et les arts à Paris, fut associé au collége de Sorbonne en 1499 ou 1500, bibliothécaire de la maison en 1505, docteur en 1506, précepteur des neveux du célèbre cardinal d'Amboise, puis précepteur d'un jeune évêque, Louis Guillart d'Espichellière, qui obtint le siége de Tournay en 1513 et celui de Chartres en 1524. Clichtowe suivit son élève à Chartres où il fut fait chanoine et théologal, dignités qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1543. Ce docteur de Sorbonne était lui-même un disciple de Lefèvre d'Étaples, le principal semeur des premiers germes de la réformation religieuse en France, et il commença par goûter fort les leçons d'indépendance qu'il avait puisées auprès de ce trop savant maître. Il avait publié un commentaire sur l'Introduction de Lefèvre aux Éthiques d'Aristote; il avait mis une préface en tête de sa critique de la tradition des trois sœurs Marie, et avait ouvertement fait en 1519 l'apologie de ce livre qui faillit envoyer son auteur sur le bûcher[2]. En 1516, Clichtowe s'était fait une mauvaise affaire pour son propre compte, en blâmant dans un de ses ouvrages (*Elucidatorium ecclesiasticum ad off. ecclesiæ*)

(1) « Honorando patri Guilhelmo Parvo regio confessori et sacrarum litterarum professori sapientissimo, Hieronymus Clichtoveus Neoportunensis, Salutem. » (f° 1, v.)

(2) Voy., ci-après, page 285, note 2.

un passage de la liturgie (les termes de la bénédiction du cierge pascal), et dès 1512, il avait collaboré au commentaire de Lefèvre sur S. Jean Damascène. Il y a lieu de croire, bien que son épître dédicatoire n'en dise rien, que sa prédilection pour Grégoire de Tours en l'année 1511 tient au même ordre d'idées, et qu'il y entrevit les arguments que devaient bientôt faire valoir sans ménagement les Huguenots décidés. (Voy. ci-après n° 4.) Mais après s'être ainsi avancé, il prit peur et se fit d'autant plus violent ensuite contre les nouvelles doctrines qu'il avait été plus près d'être compromis avec elles. « Il a l'honneur d'avoir été le premier des « théologiens de Paris qui a écrit contre Luther, et il l'a fait, ajoute « son biographe[1], autant bien qu'on le pouvait en ce temps-là. » En effet, cet honneur lui est acquis par la publication de l'*Anti-Luther* qu'il fit imprimer à Paris en 1524, et il le confirma en 1526, 1528, 1529, 1533, par un grand nombre d'autres écrits passionnés pour la défense de la foi catholique.

1512.

2. Beati Gregorii Turonensis episcopi Historiarum præcipue Gallicarum libri X.

In Vitas Patrum fere sui temporis lib. I.

De Gloria confessorum præcipue Gallorum lib. I.

Adonis Viennensis episcopi sex ætatum mundi Breves seu commentarii : usque ad Carolum simplicem Francorum regem.

Marque de Jean Petit et au-dessous : *Venundantur ab impressore Jodoco Badio et Joanne Parvo.* D'autres exemplaires ajoutent *et Joanne Confluentino* et portent, au lieu de la marque de Petit, celle du libraire Jean de Couvlance (aux armes de Louis XII et Anne de Bretagne). Volume petit in-f° comprenant six feuillets prélim. non numérotés et CLXXXII ff. de texte en lettres rondes, sauf les titres qui sont en gothique. A la fin, au bas du f. CLXXXII r°: *Finis.... auspicio et jussu honorandi patris Magistri Guilielmi Parvi ordinis predicatorum et theologie professoris clarissimi. In ædibus Ascensianis. Anno salutis nostre* M. D. XXII[2] *ad idus novemb.* — La

(1) Dom Liron, *Bibliothèque chartraine.*

(2) *Sic*, par erreur, pour MDXII; comme on le voit au verso où les dates sont en toutes lettres. Dom Rivet, Fabricius, Brunet et tous les autres bibliographes s'y sont trompés et comptent cette prétendue édition de 1522.

dernière page (182 v°) est occupée par le privilége du roi accordé pour trois ans, à partir du 3 novembre 1512, à « Jean Petit, libraire juré de l'université de Paris et à maistre Josse Badio, emprimeur. » Le dit privilége délivré à Blois le 12 mars 1511. — Au f° 101 v° se trouve la *Vie de Grégoire* par Jean Gilles de Tours et aux f°s 147, 148 la *Vie de S. Paul premier ermite* par S. Jérôme, opuscules qui, ni l'un ni l'autre, ne sont annoncés dans le titre.

Cet ouvrage est, comme le précédent, dédié à Guillaume Petit[1], religieux dominicain et confesseur du roi[2]. Ce religieux était un grand personnage, justement vénéré par les gens de lettres de son temps. Né à Montivilliers au pays de Caux, il fut admis au couvent des Frères prêcheurs de Rouen en 1480, et envoyé par eux à Paris où il fit de brillantes études. En 1491, simple écolier de l'Université, il était déjà pourvu d'un prieuré[3]; il devint en 1502 docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur du couvent des Dominicains d'Évreux en 1506, et deux ans après, prieur de celui de Blois, séjour ordinaire de la cour. A peine se trouvait-il à Blois depuis un an que le confesseur du roi, Antoine Dufour, évêque de Marseille, vint à mourir (juin 1509). Ce fut Guillaume Petit, sans qu'il eût recherché cet honneur[4], que le roi désigna pour remplacer le défunt. Depuis lors sa fortune, appuyée sur un vaste savoir, sur une éloquence qui charmait ses contemporains et sur les plus solides mérites ne cessa de grandir. Il assista la reine Anne de Bretagne à ses derniers moments et prononça trois fois son oraison funèbre: à Blois d'abord, puis à Notre-Dame de Paris, puis à l'abbaye de Saint-Denis au moment de l'inhumation. C'est encore lui qui fut l'orateur aux funérailles du roi Louis XII et de

(1) Il ne paraît pas que le libraire son homonyme eût de parenté avec lui, car on n'en dit rien, même lorsqu'on s'applique à l'éloge de ce libraire. « Nempe cum hunc (S. Martinum) omnibus imitandum fore censuisses (dit Clichtowe à Guill. Petit, dans sa préface de 1511), ejus vitam vario a diversis scriptoribus sanctis stilo compactam, ut in vulgum prodiret, ad nostræ tempestatis expertissimum litterarum excussorem JOANNEM PARVUM direxisti. »

(2) « Jodocus Badius Ascensius magistro Guillelmo Parvo, Theologo, prædicatorii ordinis et regiæ confessionis auditori sapientissimo, Salutem. » Dédicace placée au verso du frontispice et datée du 20 novembre 1512.

(3) « Le prévôt de Paris.... veue la requête à nous présentée par frère Guillaume « Petit, prebstre, prieur de Marrolles en Brye, escollier étudiant en l'Université « de Paris.... mandons, etc. 22 déc. 1491. (Biblioth. imp. Cabinet des titres.) »

(4) « .... Ob quas ingenii, Dei et studii tui dotes Christianissimus Francorum rex Ludovicus XII te sibi ad confessionem audiendam id minime ambientem, imo ne cogitantem quidem delegit.... » Lettre finale de l'édition d'Origène, adressée par Badius à Guill. Petit qui en fut encore le généreux ordonnateur ; 4 vol. 1512.

Louise de Savoie[1]. François Ier le garda pour confesseur et le nomma à l'évêché de Troyes en 1518, de Senlis en 1527.

En 1518, G. Petit fut aussi appelé aux fonctions d'inquisiteur de la foi. Il paraît les avoir remplies avec modération, car il se servit de son autorité pour sauver Lefèvre d'Étaples, condamné en 1521 par le parlement de Paris comme hérétique, à la suite de la discussion qu'il avait entamée sur les sœurs de Marie[2]. Ce fut encore pendant la même année 1518 que Guill. Petit rédigea l'inventaire raisonné de la bibliothèque de François Ier[3].

Guillaume Petit avait la passion des lettres et celle des livres. En même temps qu'il publiait, en 1511 et 1512, Sulpice Sévère, Grégoire de Tours et Adon de Vienne, il faisait imprimer un Origène en quatre volumes qui parut la même année 1512. Il fut aussi le Mécène sous les auspices de qui parurent pour la première fois Sigebert de Gemblours en 1513, Aimoin en 1514, puis Paul Diacre et Luitprand. Il se fit lui-même l'éditeur en 1508, de Durand de S. Portien, évêque de Meaux, et composa divers ouvrages de piété.

Enfin voici un fragment de lettre du savant Budé à Érasme en date du 3 février 1516, qui le fait bien connaître :

« J'ai rencontré hier dans les boutiques de librairie Guillaume « Petit, homme considérable et excellent théologien, l'honneur de « l'ordre des Frères prêcheurs et le confesseur du roi. La cour et « les familiers du roi n'ont pas d'autre orateur que lui dans les « grandes solennités, et il en était déjà ainsi du temps du roi « Louis XII. C'est l'homme du monde le mieux formé par la na« ture pour les panégyriques. Je suis très-lié avec lui et mes amis « sont les siens ; mais je l'aime et le choye surtout comme cher« cheur plein de sagacité, comme dénicheur d'écrits cachés et « collecteur de livres ; il est vrai qu'on ne saurait dire s'il l'emporte « en avidité pour se procurer toutes sortes de livres, ou en géné« rosité pour les prêter gracieusement à ses amis. »

(1) Et dans diverses autres circonstances que relate le *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, pub. par Lud. Lalanne pour la Soc. de l'Hist. de France.

(2) « Déjà le parlement se disposait à donner raison à l'ignorance monacale en « faisant brûler Le Fèvre, lorsque François Ier, écoutant l'avis raisonnable de son « confesseur G. Petit, défendit de passer outre. » (*France protestante*, VI, 506.)

(3) Inventaire raisonné existant à la Biblioth. imp. de Vienne, et pub. dans la *Revue des Soc. savantes* (1863), par M. H. Michelant. Le rédacteur de ce travail l'a signé *Guill. Parvy*. En effet, ses contemporains, latinisant pour un lettré, l'appelaient *Parvi* plutôt que Petit. — Nunquam vocatus est *Petit* cum viveret; in regiis diplomat. et epistol. appellatur *G. Parvy* seu *Parvi*. (Cointii *Annal*. I, 55.)

On peut trouver encore quelques détails sur Guill. Petit dans d'autres lettres de Budée, dans la *Vie de Louis XII* par Cl. de Seyssel, les lettres de Richard Simon, l'excellent recueil des *Scriptores ordin. prædicatorum*, 1636 (t. II, p. 100), et les historiographes des diocèses de Troyes et de Senlis.

1561.

3. Gregorii Turonici historiæ Francorum libri decem. In quibus non solum Francorum res gestæ sed etiam Martyrum cum infidelibus bella, et Ecclesiæ cum hæreticis concertationes exponuntur. — Adonis Viennensis chronica. Parisiis M.D.LXI. Apud Guil. Morelium typographum regium et Gulielmum Guillard ac Almaricum Warancore sub D. Barbaræ signo in via Jacobæa. Privilegio regis.

640 pages in-8, plus en titres, dédicaces, notes et tables, 32 pages au commencement et 30 à la fin. Au bas de la dernière page on lit : *Excudebat Guil. Morelius typographus regius, Lutetiæ Parisiorum*, MDLXI. Sur une partie des exemplaires, le frontispice porte la marque au Θ de G. Morel ; sur d'autres la marque est un épi mûrissant au soleil, avec la devise : *Ne declines de via veritatis.*

Guillaume Morel n'est pas seulement l'imprimeur de ce volume ; il en est aussi l'éditeur, et l'a enrichi d'une table analytique des matières, d'un abrégé de la *Vie de Grégoire* par l'abbé Odon, souvent réimprimé depuis[1], d'une épître dédicatoire adressée à Simon de Maillé, archevêque de Tours, et d'une liste de variantes empruntées tant à l'édition de 1512 qu'à un manuscrit. Ce dernier est, dit-il, un très-vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, que l'archevêque lui avait confié avec d'autres livres pour les emporter à Paris et les soustraire à la dévastation dont les huguenots menaçaient en 1561 toutes les églises de France[2].

Cette édition ne contient encore ni la préface de Grégoire ni le chap. xl du livre iv, qui manquaient de même à la première ;

(1) Et dont voici les premiers mots : *Gregorii Turonensis vitæ Breviarium :* « Gregorius Celtico Galliarum tractu fuit exortus, Arvernicæ regionis indigena, patre Florentio, matre Armentaria procreatus, quod et Fortunatus scribit his versibus, etc. »

(2) La lettre de Morel à l'archevêque est en substance ainsi conçue : « De magna illa librorum copia quos tui favore tuaque auctoritate Turonis huc advexi, hu-

mais Guill. Morel y a joint, en six pages et demie placées à la fin, une liste de variantes prises soit de l'édition antérieure, soit de divers manuscrits, et qui sont exclusivement philologiques.

L'exemplaire de Grégoire de Tours de 1512, conservé à la Bibliothèque impériale dans la réserve, porte sur les marges un grand nombre de notes écrites par un Morel qui pourrait bien être l'auteur de l'édition de 1561. Cet annotateur a signé en ces mots sur le titre : *Morelius annotationes in Gregorii Turonensis historiam fecit. Gloria mea testimonium conscientiæ.* Cependant l'une de ces notes (au f° 3 r°) prouve qu'elles sont postérieures au travail de Guill. Morel, car il y est fait mention de l'édition Bâloise de 1568 (voy. ci-après n° 5).

1563.

4. Georgii Florentis episcopi Turonici de Gloria martyrum libri duo. Ejusdem Gregorii de Gloria confessorum. Opus Christianum et antiquis fidelium historiis plenum. Ex vetustis et manuscriptis codicibus. Parisiis, M. D. LXIII. Apud Guil. Morellium, typographum regium.

In-12, point de préface ; 265 p. L'histoire de la Passion de saint Julien, au livre II des Miracles et de la Gloire des martyrs, est joint au livre I, quoiqu'il ne figure pas dans le titre. A la fin (p. 265) on lit : *Excudebat Guil. Morelius, Parisiis, MDLXIII. Kal. decemb.*

1568.

5. Gregorii Turonici historiæ Francorum libri decem, quorum quarto duo capita præcipua ex manuscripto exemplari hac nostra editione accesserunt. Appendix item, sive liber XI, centum et decem annorum historiam continens alio

manissime præsul, hic promptus est Gregorius Turonensis, quem hoc tempore sub tuo nomine publicandum censui, quod et res eas tractet, quæ ad hanc nostram calamitosissimam ætatem pertinere maxime videantur.... Ad hanc editionem codicibus duobus usi sumus : uno antea impresso valde depravato, quod fortassis typographus, alioqui doctus et diligens, vel vetusto exemplari usus esset non bene correcto, vel a quodam imperito et negligenti amanuensi male descriptum exemplum accepisset ; altero vetustissimo manuscripto e bibliotheca B. Martini Turonensis, undè et alios non paucos antiquos libros beneficio liberalitateque DD. canonicorum selegimus, in communem omnium utilitatem in lucem venturos.... Vale. XII Cal. julias M.D.LXI. »

quodam autore quorum gratia totum opus recudimus. In quibus omnibus non solum Francorum res gestæ, sed etiam martyrum cum infidelibus bella et Ecclesiæ cum hæreticis concertationes exponuntur. Basileæ, per Petrum Pernam, 1568. — Cum gratia et privilegio Cesareæ majestatis, ad annos sex.

Vol. in-8 de 24 feuill. prél. et 601 p. pour Grégoire de Tours; 106 p. pour Frédégaire.

L'auteur de cette édition est Mathias Flach Francowitz, luthérien célèbre, né en 1521 à Albona en Istrie, et qui latinisait son nom en signant Flaccus Illyricus. Il dédia l'ouvrage aux comtes de Hanau et Lichtenberg[1] par une épître servant de préface, datée de Strasbourg le 23 mars 1568. La préface, aussi bien que l'édition elle-même, ne sont qu'une arme de guerre entre ses mains. Grégoire de Tours est pour lui un écrivain d'une admirable bonne foi d'abord[2], puis un témoin irrécusable par lequel il prouve que, suivant l'ancienne discipline de l'Église, les synodes doivent châtier l'évêque indigne de son titre; que les simples clercs et le peuple lui-même doivent participer aux élections épiscopales; qu'il n'y a aucun besoin de la confirmation du pape pour la nomination aux bénéfices ecclésiastiques, mais seulement d'une décision de l'autorité civile; que les évêques n'ont à s'occuper que de théologie et de prédication; que les ecclésiastiques peuvent se marier; que le pape est sans aucun droit sur tous les diocèses autres que celui de Rome; que les évêques indignes peuvent être déposés par leurs diocésains; qu'on ne connaissait au VIe siècle ni le Purgatoire ni les Indulgences ni, quoique le merveilleux y abonde, une foule de miracles célèbres depuis, tels que ceux des onze mille Vierges et de saint Denys l'Aréopagite.

L'édition de Francowitz est d'ailleurs faite d'une main ferme et savante. Elle est principalement fondée sur un manuscrit de

(1) « Nobilibus ac generosis dominis, DD. Philippo patri ac filio, comitibus in Hanau et dominis in Lichtenberg, etc., suis dominis clementissimis, Optat ex animo Matth. Fl. Illyricus veram filii Dei ejusque evangelii agnitionem. »

(2) « Audiamus igitur eos testes veritatis qui, præterquam quod sunt optimæ et sacrosanctæ fidei, ea tantum narrant quæ compertissima habent, quæque propriis oculis sunt summa diligentia contemplati; quod proprie esse ἱστορεῖν supra diximus. »

S. Nazaire de Lorch[1], et contient pour la première fois le texte de Frédégaire, qu'on a presque toujours ajouté depuis à celui de Grégoire. Enfin elle conclut par une note pleine de dédain à l'adresse de l'édition de Guillaume Morel, dont le goût philologique n'était pas compris de ce théologien.

« Typographus lectori,

« Morelii annotationes in Gregorii T. historiam prætermisimus « quod nihil esset dignum notatu: De verbis enim tantum est dis- « ceptatio, uti loco, quot, alibi, quanti scriptum invenit; et hujus « modi sunt fere omnia, ut instituta pro constituto, etc. Ita ut vehe- « menter mirem virum alioqui doctum in hujus modi Barbaro au- « thore tantum otii frustra consumpsisse. Si quis enim vellet bar- « baras phrases, tum etiam vocabula annotare, majorem multo « conderet librum quam ipsi decem libri historiarum Gregorii « sint. In quibus tamen multa sunt his temporibus maxime utilia « notatuque dignissima, ut quis legendo facile deprehendet: quæ « magis attendenda erant in hujus modi historia quam Engolis- « mensem pro Encolismensem et hujus modi multa frivola; quæ « omnia si in unum fascem colligas, ut ille fecit, ne pili quidem fa- « cienda judicabis, nisi a superstitiosis. Quare noluimus te, lector, « his futilibus in hac nostra editione remorari. Vale. »

1681.

6. De probatis sanctorum historiis.... collectis per F. Laurentium Surium carthusianum domus Coloniensis et nunc recens recognitis atque aliquot vitarum acceptione auctis per fr. Jacob. Mosandrum. Coloniæ Agrippinæ apud Gervinum Colenium. MDLXXXI.

6 vol. in-fol. Au tome VI, p. 419-427, Surius a inséré la vie de Grégoire par Odon, à laquelle il a donné pour titre : *Vita B. Gregorii Turon. archiepiscopi per clericos Turonenses descripta*. Elle se trouve déjà dans l'édition précédente du même ouvrage donnée par Lipoman et Surius; Cologne, 1570-1575, 6 vol. in-fol.

(1) « Inter hosce ultimos scriptores numeretur sane etiam hic Gregorius Tur. quem ego ideo recudi curavi, quod ejus bene longam Appendicem una cum aliquot ipsius authoris ante deficientibus capitibus in pervetusto codice reliquo operi adjunctam in bibliotheca S. Nazarii, reperi : unde ille postea in illustrissimi electoris Othonis Henrici bibliothecam translatus est. »

1583.

7. Historia Christiana Veterum Patrum.... Laurentii de la Barre labore et industria castigata atque per ordinem digesta. Parisiis, apud Michaelem Sonnium, MDLXXXIII.

In-fol. de 640 ff. dont les 8 premiers et les 40 derniers non numérotés. Aux fos 231 vo à 350 se trouvent successivement le *Gregorii Tur. Vitæ Breviarium*, l'*Historia Franc.*, Fredegaire, les deux livres *de Gloria mart.* et le *de Gloria confessor.* — Cette collection presque complète des œuvres de Grégoire a passé de là dans la *Bibliotheca veter. patrum* (t. VII), pub. en 1589 (Paris) par le P. Marguerin de la Bigne; puis dans toutes les *Bibl. des Pères* qui ont suivi : 1618, 1624, 1677. Cette dernière (Lyon, 27 vol. in-fol.) contient de plus l'*Hist. des Sept Dormants de Marmoutier*.

Il serait superflu de noter toutes les *Vies des Saints* où saint Grégoire de Tours a dû naturellement trouver sa place au 17 novembre, anniversaire de sa mort.

Nous n'indiquons pas non plus les éditions en nombre infini de Vies de Saints empruntées à Grégoire et disséminées dans ces mêmes recueils de Lipoman, Surius, Baillet, Bolland, Ribadineira, Godescard, etc.

8. Divi Gregorii archiepiscopi Turonensis, de Gloria martyrum libri duo. Ejusdem de Gloria confessorum liber unus. De virtutibus et miraculis S. Martini, libri IIII. Opus christianum et antiquis fidelium historiis plenum. Ex vetustis et manuscriptis codicibus. Coloniæ, apud Maternum Cholinum. Anno M.D.LXXXIII. Cum gratia et privileg. Cæs. majest.

Vol. in-12 de 7 f. prél. (pour la dédicace et la table des chapitres) et 476 p. Pas une seule note.

La préface, *Epistola dedicatoria*, adressée à Jean de Hamerstein abbé de S. Corneille[1] contient de longues plaintes de son auteur, Maternus Cholinus, contre la perversité du siècle et le manque de bons livres de piété pour former les jeunes gens. C'est à ce titre que les livres des Miracles de Grégoire lui ont paru excellents à réimprimer[2], et qu'il s'est hâté de les mettre sous presse dès qu'il a été informé que la dernière édition française était épuisée.

(1) « Reverendo in Christo patri eidemque nobilitate, pietate atque doctrina præstanti domino, D. Joanni ab Hamerstein, imperialis monasterii S. Cornelii ad Indam abbati, etc. » — Il s'agit de l'abbaye de Cornelimunster près Aix-la-Chapelle.

(2) « Præterquam enim quod is auctor avitæ fidei contra hujus seculi *καινοτόμους*

1610.

9. Gregorii Turonensis episcopi Historiæ Francorum libri decem. Quibus non ita pridem adjectus est liber XI, centum et decem annorum historiam continens, alio quodam auctore. His appendicem ad Gregorium, ante quingentos circiter annos concinnatam, aliaque nonnulla ejusdem seculi et argumenti opuscula, quæ pagella sequens docebit, hactenus non edita, adtexuimus. Ex bibliotheca Laur. Bochelli. Parisiis, e typographia Petri Chevalerii, in monte D. Hilarii, M.DC.X.

In-8, 8 ff. prel. et 250 pages pour l'*Histoire* avec 6 ff. de table; 210 pages d'appendice avec 20 ff. de tables et de variantes.

L'épître dédicatoire adressée à Nicolas Choart, correcteur des comptes, se ressent de la date que porte le volume. Il n'y est question que de l'affliction publique causée par la mort d'Henri IV. Vient ensuite le *Breviarium* de la Vie de Grégoire composée par l'abbé Odon. Les pièces contenues dans l'Appendice sont, outre la Chronique de Frédégaire, les suivantes :

« De commendatione Turonicæ provinciæ et de nominibus et actibus episcoporum civitatis Turonicæ. Similiter de nominibus et operibus abbatum Majoris monasterii. — De dedicatione Majoris monasterii et libertate ejusdem ecclesiæ. — De tribulationibus et angustiis et persecutionibus Majoris monasterii monachis injuste illatis ab archiepiscopis et clericis S. Mauritii Turonensis. — De restructione Majoris monasterii per Odonem comitem Campaniensem. — Albini seu Alcuini sermo de miraculis S. Martini. — Variæ aliquot lectiones ad Gregorium Turonensem. »

Le volume se termine en effet par dix-sept pages de variantes, qui se rapportent aux livres II, III, IV et V de l'Histoire, et que Laur. Bouchel a tirées de fragments qui lui appartenaient et d'un manuscrit d'Antoine Loisel.

10. L'Histoire françoise de S. Grégoire de Tours, conte-

locupletissimus testis existit, jucundissimo etiam variorum miraculorum suppellectile ita lectores detinet ut qui voluptatis in studendo rationem habent, facta ipsis Gregorii legendi copia, ad libros bonis moribus inimicos divertere non cogantur. »

nue en dix livres, ausquels sont décrits les conquestes des Gaules, les vies et gestes des premiers Rois, leurs affaires d'Estat et guerres tant estrangères que civiles. Ensemble les victoires des Martyrs sur les Infidèles et de l'Église sur les Hérétiques. Où est reconnue la pureté de la doctrine et des mœurs ès six premiers siècles et de la succession de nos Évêques, avec les choses les plus notables et miraculeuses de son temps. Augmentée d'un unzième Livre. Le tout trad. de latin en françois, par C. B. D. [1]. — Paris, Claude de la Tour, au mont S. Hilaire, à l'enseigne de S. Hilaire, M.D.C.X.

Un vol. in-8 de 80 pages non numérotées et 564 ff. Les 80 pages non numérotées sont occupées par les tables des chapitres, par le privilége, par un *Sommaire de la Vie de S. Grég. de T.* qui est une traduction du *Breviarium Vitæ* et surtout par un : AVANT-DISCOURS *sur l'histoire sacrée de saint Grégoire de Tours, à très-illustre et vertueuse dame, Madame Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, par le seigneur d'Hemery d'Amboise, maistre des Requêtes* (52 p.). — L'onzième livre ajouté au volume est la traduction de Frédégaire.

On ne s'attendait pas à voir la plus impudente et la plus malfaisante des maîtresses de Henri IV, la marquise de Verneuil, prendre rang parmi les protecteurs de l'œuvre du saint évêque de Tours. Telle fut la fantaisie (ou l'intérêt) de l'auteur qui lui dédia cette préface, et la justice oblige à dire qu'en 1610, année de l'impression de ce volume, Henriette d'Entragues était dans cette période de sa vie où, une disgrâce complète l'ayant atteinte, elle vivait dans une tranquille et décente obscurité qui dura jusqu'à sa mort. Le flatteur affirme qu'elle était alors toute aux œuvres de bienfaisance, aux pieuses méditations, et qu'elle s'était interrompue dans l'étude de S. Augustin pour lire Grégoire. « Quant aux règles morales.... vous en peut-il être caché quelque chose, à vous qui avez employé la vivacité de votre divin esprit à la lecture de ces sacrez cahiers et qui avez toujours entre les mains S. Au-

(1) *Claude Bonnet Dauphinois.* — « Claude Gairin dit la Tour, libraire en l'Université de Paris, nous a fait remonstrer qu'il a fait traduire les OEuvres de Gr. de Tours.... par Claude Bonnet, gentilhomme Daufinois, docteur en droict civil et canon. » (Privilége du roi, en tête du volume, daté du 11 septembre 1609.) — On n'en sait pas davantage sur ce traducteur.

gustin et semblables auteurs en ce qu'ils sont tournez en quelques langues vulgaires.... »

Ce Seigneur d'Hémery d'Amboise, qui nous est inconnu d'ailleurs[1], avait la plume spirituelle, et après avoir suffisamment loué la belle marquise, il loue les Francs en bons termes[2], il loue surtout les rois de France, et de là passe à l'éloge des héros préférés de Grégoire, saint Martin « ce grand Hongrois, » saint Pierre « ce grand portier des voûtes éthérées, » et la foule des autres saints. Il s'applique principalement à défendre les dogmes catholiques, les miracles, le purgatoire, les indulgences, et à écarter des livres de Grégoire les mains hérétiques toujours prêtes à y puiser des arguments. Il se donne carrière contre l'Esclavon Mathias, « ce fin serpent qui, après avoir recommandé ce livre comme très-digne d'estre lu, vient à vomir là dessus sa poison mortelle. » D'Hémery d'Amboise termine son discours en disant qu' « En ces sacrez Commentaires (les dix livres de l'Hist. des Francs) les lecteurs peuvent moissonner à pleine faucille Honneur, Plaisir et Profit. »

1613

11. CORPUS FRANCICÆ HISTORIÆ VETERIS ET SINCERAE, in quo prisci ejus scriptores hactenus miris modis in omnibus editionibus depravati et confusi, nunc tandem serio emendati et pro ordine temporum dispositi; Pseudepigrapha veris auctoribus suis restituta, omnia denique notis marginalibus perpetuis illustrata, sic ut singula nova videri possint, uno volumine exhibentur. Hanoviæ, typis Wechelianis M.DC.XIII. '

In-fol. en deux parties de 559 et 504 pages, plus les tables. L'*Hist.*

(1) Quoiqu'il ait trouvé moyen d'introduire dans sa préface cinq vers latins et l'annonce d'une édition qu'il préparoit des Lettres d'Héloïse et Abailard.

(2) « Ce sont ces François Saliens qui, ayant passé le Rhin, se sont establis en nos Gaules et y ont jetté les fondemens de cette grande et longue monarchie depuis environ 1200 ans. C'est de là qu'il faut chercher nos origines, non des cendres fabuleuses de Troye la Grand', ny des Palus Méotides.... Des quels Rois et mesmement de Clovis, premier lavé de l'eau du batême, la mémoire quoyque digne d'éternité, seroit éteinte et ensevelie sous les cendres, si ce fidèle Secretaire ne nous l'eût conservée, et ne sçaurions sans luy par quels eschelons et degrez, France s'est peu guinder au solstice de ceste grandeur. »

des Francks précédée du *Gregorii Vitæ Breviarium*, occupe les 244 premières pages de la 1re partie. — Viennent ensuite Aimoin, Eginhard et autres Carolingiens, Raoul Glaber, Helgaud, Suger, Rigord, Guillaume le Breton, Guill. de Nangis et trois ou quatre chroniqueurs du XIIIe siecle.

Cette édition, qui s'annonce par son titre comme si hardiment critique, paraît avoir été établie plutôt sur la comparaison des éditions antérieures, qu'avec l'aide des manuscrits. Elle contient une innovation heureuse, qui cependant n'a pas été imitée depuis, à savoir qu'on a répété en tête de chaque chapitre le sommaire de ce qu'il contient, tel qu'il est dans l'*Index* de l'ouvrage.

L'éditeur, qui ne s'est nommé que par les initiales placées au bas de la dédicace de son œuvre au roi Louis XIII[1], est le savant Marcuard Freher.

1623

12. Vita S. Galli auctore Gregorio Turonensi episcopo ejus nepote. Francofurti, 1623, in-8°.

Volume indiqué par le P. Lelong (*Biblioth. histor. de la France*, n° 8439), mais que l'on a vainement cherché depuis lors.

1626.

13. J. Ludovici de La Cerda. Adversaria sacra, opus varium ac veluti fax lucem.... Lugduni, sumpt. L. Prost heredis Roville; 1626, in-fol.

Dans cet ouvrage, consacré par le savant jésuite espagnol, L. de la Cerda, à l'examen philologique d'une longue série de livres de l'antiquité et du moyen âge, un chapitre (chap. CLXX, p. 426) contient la revue des expressions inusitées (au nombre de cinquante) que l'auteur avait remarquées dans les œuvres secondaires de Grégoire de Tours. Ce ne sont d'ailleurs que des remarques de latiniste; elles n'ont rien d'historique. Le glossaire de Du Cange est le lieu où se trouvent les *voces abstrusæ* de Grégoire.

(1) « Conditores Francicæ Historiæ Francigenas collectos, correctos, digestos, illustratos, Francorum Navarræque regi christianiss. Ludovico XIII, ipsos quidem origine proprios ex jure domino restituit, suam in eis opellam magni cultus monimentum qualecumque Germani in Francos affectus pignus idoneum, lubens merito dono dedit, dicavit M. F. »

1636.

14. Georgii Florentii Gregorii Turonensis episcopi, Historiæ Francorum libri decem, nunc tandem post editiones omnes, ope quinque vetustiss. Codd. Mss. diligenter ac serio emendati. — Apud : Historiæ Francorum Scriptores coætanei.... opera ac studio Andreæ Du Chesne geographi regii ; Lutetiæ Parisiorum, 1636.

In fol. 4 vol. (t. I, p. 251-459).

Cette édition, précédée du *Breviarium vitæ Gregorii*, contient un texte très-soigneusement établi et en marge quelques variantes ou quelques renvois; du reste pas une note et seulement une petite préface de douze lignes, dans laquelle Du Chesne annonce que les cinq manuscrits dont il s'est servi proviennent : deux de la bibliothèque de De Thou, et les trois autres de celle d'Alexandre Petau, sans plus de détails. Il a vu aussi, dit-il, chez Gui Loisel, fils d'Antoine, un sixième manuscrit, le plus ancien de tous, écrit en lettres onciales, mais qui ne contient que les deux premiers livres. Cependant ce dernier est le seul où l'on trouve la préface qui manquait jusqu'alors dans toutes les éditions imprimées et le titre exact: « Georgii Florentii Gregorii episc. Tur. Historia ecclesiastica. »

1640.

15. Publicæ utilitati. — Divi Georgii Florentis Gregorii episcopi Turonici operum piorum pars I. MDCXL.

Frontispice encadré dans un portique à fronton triangulaire, et après lequel vient le titre :

Divi Georgii Florentis Gregorii episcopi Turonici, De gloria martyrum et confessorum libri III, diligenti opera et fide veterum codicum exscripti, emendati et aucti, labore et industria I. B. in senatu paris. et Regia advocati. Parisiis ex typographia Jacobi Dugast, via S. Joannis Bellovacensis ad olivam Rob. Stephani; et in ejus officina, via veteris Fibulationis prope pontem S. Michaelis. Cum privilegio regis christ. in decennium.

Vol. in-12, de 10 ff. prélim. contenant une dédicace et une préface, plus

568 pages. — Second volume (pars secunda), même frontispice et même date qu'au premier. Titre : « D. Georg. Fl. Gregorii ep. Tur., de miraculis S. Martini archiep. Tur. libri IV ; De vitis Patrum liber unus ; De septem dormientibus in majori monasterio prope Turonum liber unus ; Diligenti, etc., » *ut supra*. Dans ce second volume, la pagination continue en reprenant de la p. 569 jusqu'à 1108; il commence par la Vie de Grégoire due à Jean Gilles de Tours. — Les initiales I. B., qui désignent l'éditeur, sont expliquées dans le privilége ainsi conçu : « Louis, etc.... Notre cher et bien aimé Jean Balesdens, advocat en nostre conseil privé et en notre cour de parlement, nous a fait trés-humblement remonstrer que pour continuer d'obliger les personnes de lettres il désire faire imprimer en latin et en françois un livre intitulé *Divi Gregorii*, etc., revu, corrigé et augmenté d'autres pièces qui ont pour tiltre : *Vitæ Patrum*, item *Vitæ septem Dormientium*, ensemble *Vita ejusdem Gregorii*, le tout exactement conféré sur d'excellents originaux ;... à ces causes, pour ne point priver le public d'un ouvrage tant utile, nous luy avons permis, etc. »

Ce privilége nous apprend donc que l'avocat Jean Balesdens est l'auteur de cette édition, et qu'il ignorait que ni les Vies des Pères ni l'Histoire des Sept Dormants n'étaient inédites, ayant été comprises, l'une dans l'édition primitive de 1511, l'autre dans celle de 1512. La traduction dont il parle nous est inconnue.

Sa dédicace, adressée à Dominique Séguier[1], aumônier du roi Louis XIII et évêque de Meaux, paraît n'être inspirée que par des sentiments de cordialité et de piété ; elle ne contient rien davantage. Quant à la préface, qui vient ensuite et qui s'adresse « au pieux et chrétien lecteur[2], » elle est empreinte d'une grande vénération pour l'évêque de Tours, sentiment qui s'étend et se fortifie visiblement à mesure que les générations se succèdent[3].

(1) Illustrissimo piissimoque in Christo patri D.D. Dominico Seguiero utriusque regii consistorii assessori, Regis archi-eleemoni, nec non Meldarum præsuli vigilantissimo, etc.

(2) Pio et christiano lectori brevis præfatio.

(3) « Hujus viri vita resque ab eo gestæ tanto sunt merito ut omnis christianorum cœtus, et Gallia præcipue nostra, plurimum ipsi debeant et operam plenam et justam seorsim exigant, non paucis verbis circumscriptam. Ejus igitur vitam omnibus suis numeris absolutam et magis fide quam verbis ornatam ex antiquo codice pulverulento decerptam tibi offero, cum tamen elogii mihi imposita necessitas videretur.... In manus igitur tuas veniat eadem mente qua effigies patris ad filium defertur, imperita artificis manu delineata. Non diffitear te ab ejus lectione fastidio quodam posse averti, quod stylo agrestiori et ad veterum scriptorum duritiem propius accedenti sit conscripta ; sed tecum cogites velim eam in ejus hominis rebus versari, qui ab hinc mille et plurimis annis in vivis erat et qui laudem inde quærebat si simplices illas et scribendi et vivendi artes servare videretur quibus prima illa Ecclesiæ tempora ipsi proxima commendabantur.... Satis esse duxi lacunas ex fide antiquorum et mss. codicum implere et innumeras typographorum, vel aliud agentium vel imperitorum, mendas expungere, non sine benigna et liberali amicorum ope. Accedunt ad ea permulta ejusdem authoris quæ vel desiderabantur vel locupletiora nunc primum prodeunt : iis utere, fruere, lector, et Deum in sanctis suis lauda. Vale. »

1666

16. Annales ecclesiastici Francorum, auctore Carolo Le Cointe Trecensi, congregationis oratorii D. N. J. C. presbytero. Parisiis e typographia regia.

8 vol. in-fol. parus le premier en 1665, le septième en 1679 et le dernier en 1683. L'auteur mourut en 1681.

Quoique ce grand et savant ouvrage, dans lequel le P. Charles Le Cointe raconte en détail l'histoire des Gaules depuis le commencement du v[e] siècle jusqu'au milieu du ix[e], n'ait dû admettre l'étude des œuvres de l'évêque de Tours que comme un épisode, il est indispensable de le mentionner ici à cause des critiques qu'il contient contre le texte de Grégoire, et à cause de l'importance que ces critiques, bien que mal fondées, ont emprunté à l'autorité de celui qui les formulait. Le second volume des *Annales* (1666) est consacré en partie à l'exposé des vues de ce commentateur sur Grégoire. Le P. Le Cointe, homme prodigieusement instruit, mais qui n'était peut-être pas versé comme un bénédictin dans le maniement des documents originaux, avait été très-frappé des nombreuses lacunes offertes par les manuscrits de l'Histoire des Francks qu'il avait entre les mains comparés aux éditions imprimées. Ces manuscrits, au nombre de cinq[1], étaient, en effet, des plus anciens et des plus respectables; mais de ce qu'ils avaient des lacunes, la conséquence la plus simple à en tirer c'est qu'en les transcrivant, les copistes avaient pris ce qui leur convenait et négligé le reste comme ils ont toujours fait. Au lieu de cela, le P. Le Cointe s'était imaginé que tous les chapitres qu'il ne trouvait pas dans ses cinq manuscrits avaient été fabriqués pos-

(1) « Mss. Codd. Bellovacensis, Corbeiensis, S. Michaelis et Metensis (ambo Thuani), et Regius. » — Voyez la description de ces volumes dans les *Annal. eccles. Francor.* ann. 417, n[os] 9 à 30, t. I, p. 47 et suiv.

térieurement[1]. Il n'était pas éloigné de mettre l'ensemble de ces prétendues falsifications à la charge de l'honnête et dévoué Guillaume Petit. Dom Ruinart fit son affaire de réfuter cette grosse et bizarre erreur; il s'en acquitta avec une force et une raison parfaites dans sa préface (§§ 86 à 120) de l'édition de 1699, où il commence par indiquer huit manuscrits, dont un du xe siècle, inconnus au P. Le Cointe, qui tous contenaient le texte complet de l'*Histoire des Francks*. Aucune objection de son adversaire n'est restée debout. — Le Cointe avait préparé une édition de Grégoire, mais qui n'a pas vu le jour[2].

1668.

17. L'Histoire des François de S. Grégoire, évesque de Tours; qui vivoit il y a près d'onze cents ans. Avec le supplément de Frédégaire, écrit par les ordres de Childebrand, frère de Charles Martel. De la traduction de M. de Marolles, abbé de Villeloin, avec des remarques. A Paris, chez Frédéric Léonard, imprimeur ordinaire du Roy, rue S. Jacques, à l'écu de Venise, M.DC.LXVIII.

876 pages précédées du titre et d'une dédicace au roi (8 p.), d'un avis « Au lecteur » (8 p.) et suivies d'une table des noms, lieux, matières, etc. (38 p.); du « Privilége du roy » (2 p.); d'une lettre « aux saints évesques de France.... pour le livre de la Gloire des Confesseurs » (8 p.); d'un résumé des « Choses contenues dans les deux volumes de la Traduction » (6 p.) et d'un « Avertissement final » (2 p.).

Deuxième volume. La seconde partie des Histoires de S. Grégoire, évesque de Tours, contenant ses livres de la Gloire des Martyres et des Confesseurs, avec les quatre livres de la Vie de S. Martin et celui de la Vie des Pères. De la traduction de M. de Marolles, abbé de Villeloin, avec des remarques et la Vie de S. Grégoire. — Paris. Fréd. Léonard, M.DC.LXVIII.

(1) Voyez dans ses *Annales*, à l'année 595, nos 16 à 49, l'énumération de la foule des chapitres où le P. Le Cointe croyait voir des interpolations et des additions de faussaires. C'est presque la moitié de l'Histoire des Francks, disait dom Ruinart.

(2) In bibliotheca Jesuitica memoratur Gregorius T. amplissimis notis illustratus ab Ægidio Bucherio. Sed illæ notæ in bibl. Jesuitarum Tornacensi necdum editæ sunt quod sciam; sicut nec historiæ Gregorianæ editio quam Car. Cointius parare se est testatus (*Fabricius*).

In-8. 724 pages précédées d'un « Discours au sujet de quelques belles actions du roy pour servir d'épistre liminaire » (8 p.); de « la vie de saint Grégoire » (6 p.), et suivies de la table (18 p.); d'une lettre « A Mgr Victor le Bouteiller, archevesque de Tours pour les livres de la vie de saint Martin son prédécesseur » (13 p.); d'un « Eloge de la ville de Tours, tiré du 3e livre de la Philippide de Guil. Le Breton, » tourné en vers François (3 p.); d'une lettre « Au rév. père dom Bernard Audebert, général de la congrégation de saint Maur, pour le livre de saint Grégoire de Tours de la vie des Pères » (8 p.); et d'une « Considération importante sur quelques points qui ont été touchez dans la lettre précédente au sujet de l'esprit des Pères bénédictins de la Congrég. de saint Maur » (8 p.).

Cette accumulation d'épîtres, d'avertissements et de pièces annexes, nous peint l'abbé de Marolles, infatigable éditeur, traducteur, versificateur et collecteur qui ne se lassa jamais d'écrire et qui ne comprenait pas le dégoût qu'inspire une plume médiocre et trop féconde. « J'ose croire, dit-il avec une entière bonne foi à la fin de son premier volume, que cet ouvrage seroit mis en quelque considération s'il estoit honoré du nom de quelque célèbre écrivain. Ce qui m'a fait longtemps délibérer si j'y mettrois le mien, parce qu'à le dire franchement, je ne me suis pas apperceu qu'il ait esté trop heureux en beaucoup de livres et de matières très-importantes où je l'ay employé, puisque d'autres qui ont travaillé après moy sur de pareils sujets ne les ont pas plus considérez que s'ils n'eussent jamais vu le jour.... » — Cependant sa traduction de Grégoire est très-loin de n'avoir aucun mérite; elle est intéressante par l'abondance des notes explicatives qu'on y trouve au bas des pages, par l'autorité de celles qui se rapportent à la géographie de la Touraine, et par la liberté singulière avec laquelle cet honnête ecclésiastique traite les miracles absurdes contés avec amour par Grégoire.

1679

18. Antonii Dadini Alteserræ, utriusque juris professoris et decani universitatis Tolosanæ, Notæ et observationes in X libros Historiæ Francorum Beati Gregorii Turonensis episcopi et supplementum Fredegarii. Tolosæ, typis Joannis Pekii typographi ordinum Fuxensium. MDCLXXIX.

Vol. in-4; 3 ff. prél. et 414 pages.

Dédicace datée de Toulouse, 4 octobre 1678, et adressée à Col-

bert. L'auteur rappelle au ministre que c'est lui-même, Colbert, qui l'a engagé à publier, pour seconder les grands desseins du roi, les travaux qu'il pouvait avoir préparés et qui seraient capables de servir utilement à l'histoire de la Gaule. Il commence donc par Grégoire de Tours et fera en sorte de le venger des doutes que l'on a élevés sur l'autorité due à cet écrivain. « Demum operam « dedi ut consuleretur memoriæ maximi antistitis, ut exploderetur « error et calumnia malignorum quibus peritissimus rerum nos- « trarum scriptor et ex parte testis, habetur pro inepto fabellarum « et somniorum auctore.... »

Les notes de Dadin de Hauteserre, auteur d'autres travaux fort estimés, sont très-bonnes, très-savantes et ont beaucoup servi à dom Ruinart. Elles peuvent encore être lues très-utilement.

Jean Savaron, savant magistrat d'Auvergne (1550-1624), avait aussi beaucoup travaillé sur Grégoire de Tours ; mais le recueil spécial qu'il avait fait de ses notes est perdu.

1688.

19. Scriptorum ecclesiasticorum Historia litteraria a Christo nato usque ad sæc. XIV.... autore Guilielmo Cave, SS. Theologiæ professore, canonico Windesoriensi. Londin., 1688, 2 vol. in-fol.

C'est dans cet excellent recueil anglais qu'on trouve le premier bon article critique sur la vie et les écrits de Grégoire.

1690.

20. Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par M. L. Ellies Du Pin, Paris, MDCXC, in-8°.

T. IV. p. 210-212. Article insignifiant.

1699.

21. Sancti Georgii Florentii Gregorii episcopi Turonensis, opera omnia, necnon Fredegarii scholastici epitome et chronicum, cum suis continuatoribus et aliis antiquis monumentis, ad codices manuscriptos et veteres editiones col-

lata, emendata et aucta, atque notis et observationibus illustrata ; opera et studio domni Theoderici Ruinart, presbyteri et monachi benedictini e congregatione sancti Mauri. Lutetiæ Parisior., F. Muguet, 1699, in-fol.

La dédicace adressée au premier président du parlement de Paris, Achille de Harlay, est une dissertation préliminaire sur l'importance des œuvres de Grégoire de Tours et la grande autorité qui leur est due, accompagnée des louanges[1] du patron sous les auspices duquel le volume est placé. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* (Voy. n° 24) ont résumé d'une manière parfaite le travail de leur docte confrère en ces termes (p. 396) :

« Après l'épître dédicatoire à M. de Harlay on trouve une longue et sçavante préface, divisée en cinq parties, où l'éditeur entre dans la discussion d'autant de points capitaux. Il y fait connaître d'abord quelle est l'utilité et la nécessité même d'une nouvelle édition de S. Grégoire. Il donne ensuite le dénombrement des écrits qu'il a laissés à la postérité, dont il recherche soigneusement les dates pour en fixer la chronologie. Il montre en troisième lieu contre le P. Le Cointe, qui prétend le contraire, qu'il n'y a aucun chapitre de l'Histoire de son auteur qu'on en doive retrancher. Après quoi il passe aux moïens qu'il a mis en œuvre pour exécuter le projet de sa nouvelle édition. Enfin il emploie la dernière partie de sa préface à traiter de la personne de Frédég. et de ses écrits.

« Cette préface est suivie de la Vie de S. Grégoire par S. Odon abbé de Cluni et des témoignages que les anciens et les modernes ont rendus à sa mémoire. Viennent ensuite de courtes annales de France tirées des anciens historiens et de S. Grégoire même jusqu'à l'an 768.

« Les dix livres de l'Histoire tiennent le premier rang entre les ouvrages de l'auteur. Suivent après, l'abrégé des premiers livres par Frédégaire et la chronique de celui-ci, avec ses continuateurs. Les autres écrits de S. Grégoire tiennent entre eux l'ordre suivant : le livre de la Gloire des martyrs, celui des Miracles de S. Julien, le Traité de la Gloire des Confesseurs, les quatre livres des Mira-

---

(1) Parmi lesquelles voici ce qu'il a de plus précis : Nihil vero nobis opportunius aut felicius contingere poterat quam Gregorio interprete publicum hoc dare observantiæ in te nostræ simulque grati animi testimonium, ob singularem istum amorem quo litteras litteratosque omnes prosequeris.

cles de S. Martin, les Vies des Pères et quelques fragments qui nous restent de son commentaire sur les Psaumes. Ces fragments n'avaient point encore paru dans aucune édition de S. Grégoire, non plus que la préface et quelques chapitres du traité sur les Miracles de S. André, avec les actes de S. Julien martyr. Dom Ruinart a fait entrer ces deux dernières pièces dans son édition, parce que l'une appartient à S. Grégoire et que l'autre porte son nom dans les manuscrits. Il y en a encore ajouté deux autres qu'on lui attribue · l'Hist. des Sept Dormants et la plus ample Vie de S. Yrier.

« Un appendice où l'on a inséré beaucoup de monuments choisis et curieux[1], mais tous propres à répandre de la lumière sur le texte de l'auteur, et une excellente table des matières finissent la nouvelle édition. Il ne faut pas oublier de dire que l'éditeur a eu soin de mettre au bas des pages quantité de notes : les unes pour marquer les variantes des divers manuscrits, les autres pleines d'érudition pour éclaircir ou concilier les endroits difficiles du texte original. De sorte que c'est à juste titre que cette édition de S. Grégoire passe pour la plus belle, la plus exacte, la plus parfaite qui ait paru jusqu'ici. »

Rappelons au lecteur que nous avons donné dans notre premier volume la traduction d'une grande partie de la préface de dom Ruinart et le texte des lettres d'envoi qu'il adressa, en leur faisant présent de son livre, à Jean Schilter, au cardinal d'Aguirre, au cardinal Colloredo et au saint père, Innocent XII.

Il y a une bonne critique de cette édition de dom Ruinart, par un de ses contemporains, dans la collection de dom Housseau (Mss. Bibl. imp.) t. XIX, p. 235, sous le titre de : *Extraits des Remarques critiques et historiques de M. de Camps abbé de Signy.*

1722.

22. Casimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus ecclesiæ antiquis etc.; Lipsiæ, 1722.

3 vol. in-folio. *Sanctus Gregorius Tur. episc.*, au t. I, col. 1454-1462. Très-bon article.

(1) Le testament de S. Perpet, évêque de Tours, et une trentaine d'autres documents mérovingiens, réimprimés d'après les publications précédemment faites par Mabillon, d'Achery, Sirmond, Baluze, Bignon, Duchesne, etc.; plus une intéressante dissertation de l'éditeur sur les sépultures de l'église Saint-Germain des Prés.

1733.

23. Que S. Grégoire de Tours n'est pas auteur de la Vie de Saint-Yrier.

Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, VII, 278-280 (année 1733).

Note de M. de Foncemagne, dans laquelle on démontre que cette Vie de saint contenant, au chap. 30, une prédiction de la mort de Thierry, fils de Childebert et petit-fils de Sigebert, est nécessairement postérieure à cet événement, c'est-à-dire à l'an 613.

1735.

24. Histoire littéraire de la France.... par des religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur (dom Rivet, etc.). Paris. in-4°.

Au tome III (1735), p. 372-397 : Saint Grégoire, évêque de Tours. 1. Histoire de sa vie. — 2. Écrits qui nous restent de lui. — 3. Ses écrits perdus. — 4. Ses écrits supposés. — 5. Sa manière d'écrire, son érudition et sa doctrine. — 6. Éditions de ses œuvres.

1739.

25. Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores. — Recueil des historiens des Gaules et de la France.... par dom Martin Bouquet, prêtre et religieux bénédictin, t. II, Paris, 1739, in-fol.

Reproduction pure et simple de l'édition donnée par dom Ruinart (y compris la préface et les notes, avec un très-petit nombre de notes nouvelles) 1° de l'Histoire des Francs; 2° de l'*Historia epitomata* de Grégoire; 3° de la Chronique de Frédégaire; le tout occupant dans D. Bouquet, au t. II, les pages 74 à 464. Suivent quelques courts lambeaux des œuvres hagiologiques de Grégoire (pag. 465 à 470).

26. Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques, qui contient leur vie, le catalogue, la critique, le jugement, la chro-

nologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages, etc..., par le R. P. dom Remi Ceillier, bénédictin, etc. A Paris, au palais, chez Paulus du Mesnil, in-4°, 1750.

Au tome XVII (p. 1-65) : Saint Grégoire de Tours ; — histoire de sa vie ; — ses écrits ; sa doctrine ; — Jugements de ses écrits et éditions qu'on en a faites; — Article de l'*Hist. littéraire* arrangé.

1751.

27. Nouvelle Vie de S. Grégoire, évêque de Tours, premier historien des François, par M. Levesque de la Ravalière.

Biographie insérée dans les Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, tome XXVI, p. 598-637. Paris, in-4, 1759. Lu à l'Académie, le 23 mars 1751.

Vie détaillée et critique de Grégoire, étudiée surtout dans ses ouvrages.

28. Baumgarten. Nachrichten von einer Hallischen bibliothek, darin Recensionen alter und neuer seltener Bücher enthalten, 8 vol. in-8°, Halle, 1748-51.

Article sur Grégoire au t. III, p. 543.

1754.

29. Note sur un passage de Grégoire de Tours dont on avait prétendu la leçon fautive dans une séance de l'Académie des Inscriptions.

Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, t. XXI, p. 96-100 (ann. 1754).

Ce passage est celui de l'Hist. des Francs : *Hinc lingua Syrorum* (t. VIII, c. I), qu'un des académiciens voulait corriger en *lingua suorum*. M. Bonamy, auteur de la note, démontre l'inadmissibilité de la correction en donnant des détails sur la fréquente présence des Syriens et autres Orientaux dans les Gaules.

30. Georgius Florentius Gregorius, S. Gregorii episcopi Lingonensis abnepos.

Au t. II (p. 101-106) du : *Jo. Alb. Fabricii Lipsiensis Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinit.*; 3 vol. in-4°, Patav., 1754. — Le meilleur et le plus complet des articles insérés sur Grégoire en tant de recueils[1].

1761.

31. Examen d'un passage de Grégoire de Tours sur le temps où l'on a commencé d'enterrer les morts dans les cités.

Article inséré par l'abbé Lebeuf au t. XXVII, p. 176-179 (année 1761) des *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*. Le passage en question est au liv. X. ch. 31 de l'Histoire des Francks.

1763.

32. Schüz, commentarius criticus de scriptis et scriptoribus historicis. Vlmæ, 1763, p. 219-222[2].

1765.

33. Problème historique. Comment concilier saint Sulpice Sévère avec lui-même et avec saint Grégoire de Tours, sur diverses époques de la vie saint Martin?

Article anonyme inséré dans le *Journal de Trévoux* du mois de mai 1765, p. 1238.

1785.

34. Essais historiques sur les mœurs des François, ou Traduction abrégée de toutes les chroniques et autres ouvrages contemporains relatifs à l'histoire de la première dynastie, avec les monuments, costumes, médailles et monnoies, gravés. Par Edme-Louis Billardon-Sauvigny, officier

(1) Se distinguent aussi ceux de Casimir Oudin (n° 22), de dom Rivet (n° 24) et de Lévêque de la Ravalière (n° 27).

(2) Nous n'avons pas vu cet ouvrage et ne le citons que d'après Aug. Potthast (*Bibliotheca medii ævi*, in-8°, Berlin, 1862). Il en est de même du n° 28 et des opuscules suivants :

Schmidt's *Zeitschrift für Geschichte* (1844-48), t. II, p. 44.

L. Haüsser, *Ueber die deutschen Geschichtschreiber von Anfang des Franckreichs bis auf die Hohenstaufen*.

Junghans, *die Geschichte der Franckischen Könige Childerich und Chlodovech*, Kritisch Untersucht, Göttingen, 1857, in-8°.

décoré. A Paris, et se trouve chez Maillard d'Orivelle, libraire, quai des Augustins, n° 43, au Contrat social, 1792, l'an quatrième de la liberté.

Cinq volumes in-8 avec une soixantaine de gravures. L'ouvrage avait été commencé par livraisons, en 1785; mais interrompu peu après, il ne fut achevé et réellement publié qu'en 1792. L'auteur lui-même en fait ainsi l'analyse :

« Le premier volume contient la vie de S. Grégoire le plus ancien de nos historiens. Cette vie extraite de son histoire et surtout de ses autres ouvrages, renferme des détails curieux sur la vie privée des Francs, sur les intrigues de la cour des rois et sur l'état ecclésiastique.

« A la suite se trouve un examen de la vie de S. Grégoire publiée par l'évêque (sic) de la Ravalière ; une division des Gaules, tirée de diverses notices; — cinq généalogies des rois des Francs, très-anciennes; — Epitomes de l'histoire des Francs par un auteur inconnu et très-ancien; — Lacunes des Epitomes remplies par la traduction de beaucoup de passages d'auteurs grecs et romains.

« Le second et le troisième volume contiennent l'histoire des Francs par Grégoire de Tours et la continuation par Frédégaire.

«Le quatrième et le cinquième contiennent les gestes des rois des Francs, les gestes de Dagobert, l'extrait d'Aimoin, » etc., etc.

On voit par ce seul exposé combien le zèle de l'auteur l'emportait sur son aptitude. Non-seulement il fait un amalgame de toutes les œuvres de Grégoire, mais il introduit dans ce mélange tous les autres documents qu'il juge propres à lui servir, et métamorphose les écrits qu'il publie en une autobiographie où l'évêque de Tours est censé prendre la parole et commencer en disant : « Florentius mon père, était fils de Georges le sénateur, etc. »

Billardon de Sauvigny complète dans ses préfaces l'exposé de ses principes : « J'avoue que le ton superstitieux qui règne dans « l'Histoire des Francs, dit-il, en rend la lecture fatigante. Il a donc « fallu élaguer ce qui blesse la dignité de l'histoire. — « Dans l'His- « toire des Francs je suis plus littéral que dans sa Vie privée, parce « que l'importance de la matière le commande; mais je me suis « promis en même temps d'être fidèle à la vérité et non pas au mau- « vais goût. — « Grégoire de Tours a négligé l'ordre et les dates « et j'y ai suppléé. — « J'ai su rendre *fidèlement*, ajoute-t-il et il « souligne, la Préface de S. Grégoire en me pénétrant du sens de « l'auteur. »

Nous reproduisons par curiosité cette préface comme exemple

de la force des illusions et de l'énergie avec laquelle nous pénètre la couleur du siècle où nous vivons :

« L'amour des lettres s'est éteint dans le cœur des Gaulois; il n'a pu survivre à la licence, à la férocité des nations conquérantes et à la fureur des rois, plus redoutable encore. Quoi! nos églises luttant sans cesse contre les hérétiques; quelques-unes, par un zèle particulier des fidèles, sont devenues riches et florissantes; les autres, dépouillées sans pudeur, auront été les victimes de l'avarice et de la perfidie; et nous ne trouverons personne assez instruit dans l'art d'écrire pour peindre en vers ou en prose tant d'événements mémorables! Ils ne cessent d'en gémir ceux qui nous disent: « Malheur à notre siècle, où l'ignorance est si générale que nul de nous ne saurait même tracer par écrit les faits qui se passent sous nos yeux! »

« Eh bien! j'oserai l'entreprendre; je ferai connaître les générations qui ne sont plus, pour l'utilité des générations à venir; mon esprit est sans culture, je l'avoue, mais je ne souffrirai point que nos guerres sanglantes et les crimes des méchants et la vie des gens de bien aillent s'ensevelir dans l'oubli. On convient assez, et j'en ai honte pour nous, que l'écrivain philosophe est entendu de peu de personnes; au moins le style familier est à la portée du plus grand nombre, et voilà ce qui soutient mon courage dans l'entreprise que je tente. »

Les gravures de l'ouvrage représentent de prétendues scènes historiques, de prétendues portraits de saint Grégoire et de son père, de Caribert, de Galswinthe, de Frédégonde et Brunehaut, voire même du comte Leudaste. Disons cependant que l'auteur a eu l'idée louable d'y joindre des monnaies gauloises et des ornements tirés du tombeau de Childéric.

1817.

35. Saint Grégoire, évêque de Tours.

Article de M. de Barante dans la *Biographie Universelle* des frères Michaud (1817); t. XVIII, p. 417-420.

1823.

36. Histoire des Francs, par Grégoire de Tours. Tome Ier de la Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire

de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au treizième siècle : avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes, par M. Guizot, professeur d'histoire moderne à l'Académie de Paris. A Paris, chez J. L. B. Brière, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 68, 1823.

Ce tome Ier de la collection contient les huit premiers livres de l'Histoire (480 p.), précédés d'une *Notice sur Grégoire de Tours*, signée de M. Guizot. Les livres IX et X occupent les 152 premières pages du tome second (1823).

Notes rares mais excellentes, ainsi que la Notice préliminaire.

1824.

37. Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichte zur Beförderung einer Gesammtausgabe der Quellenschriften deutscher Geschichten des Mittelalters ; herausgeg. von G. H. Pertz. Hannover in-8°.

Deux articles de M. Pertz, au t. V, p. 50-60 (année 1824) de ce recueil et au t. VII, p. 246-249 (1839), sur les manuscrits et le texte de l'Histoire des Francks.

Le savant éditeur des *Monumenta Germaniæ*, commence par dire qu'on pourrait croire superflu, après les travaux d'hommes tels que dom Ruinart et dom Bouquet, d'entreprendre une édition de ce texte, et que cependant l'examen des manuscrits qui se trouvent en Italie l'a convaincu du contraire. Les manuscrits de France, sont les seuls, dit-il, qu'ils aient bien étudié ; et il ajoute : « On ne peut se dissimuler qu'ils aient été dirigés dans l'établissement de leur texte, plus par les manuscrits qu'ils avaient entre les mains que par une vue claire des rapports intimes existant entre tous les manuscrits. » Il indique particulièrement et décrit en détail les volumes n° 275 de l'abbaye du Mont-Cassin et n° 556 de la reine Christine au Vatican, tous deux de la fin du XIe siècle seulement, comme devant être les fondements d'une nouvelle édition. M. Pertz conclut en ces termes : « La collation de ces Mss est d'un profit considérable pour la restauration du texte de Grégoire. Nous utiliserons ensuite les éditions de dom Ruinart et de dom Bouquet, comme d'excellents secours et des collections de variantes, mais ils ne peuvent en aucune façon nous servir de base. »

On peut ajouter, qu'en effet, l'idée du « bon latin » et des concessions dues, en ce point, aux lecteurs de son temps, a dominé le travail de dom Ruinart ; qu'il nous présente son auteur dépouillé en grande partie des fautes de langage et complétement de de l'orthographe barbare qu'on lui trouve dans les plus anciens manuscrits ; que par là il lui donne une physionomie un peu fausse et qui n'est pas d'accord avec les inscriptions et les diplômes que l'on a conservés de l'époque mérovingienne[1].

M. Pertz a donc raison dans sa critique, plus encore qu'il ne le dit. Malheureusement l'édition nouvelle qu'il annonçait il y a quarante ans, n'a pas encore paru, et cette annonce suffit pour arrêter toute autre entreprise ayant le même but.

1836.

38. Die christlich-römische Literatur. Erste Abtheilung : Die Christlichen Dichter und Geschichtschreiber, von Bähr, in-8° ; Carlsruhe, 1836.

39. Sancti Georgii Florentii Gregorii Turonensis Historiæ ecclesiasticæ Francorum libri decem, ex duobus codicibus manuscriptis nunc primum cura Leglay et Teulet collatis, emendaverunt et animadversionibus Theoderici Ruinart, d. Bouquet aliorumque doctorum virorum et suis illustraverunt J. Guadet et N. R. Taranne. Tomus primus, Parisiis apud Jules Renouard, via dicta de Tournon n° 6 ; 1836. — Tomus secundus ; 1838 (in-8°).

40. Histoire ecclésiastique des Francs, par Georges-Florent-Grégoire, évêque de Tours, en dix livres, revue et collationnée sur de nouveaux manuscrits et traduite par MM. Guadet

(1) Le P. Le Cointe avait vivement exprimé ses plaintes à ce sujet :
« Cum editione Duchesniana contulimus quinque mtos codices, factaque diligenti collatione deprehendimus multas phrases quæ variis solœcismis scatebant, in vulgata editione purgatas esse vitiis hujusce modi contra mentem ipsiusmet authoris qui semet ipsum in præf. libri de Glor. conf., in Epilogo ad calcem operum suorum (et alias multoties), quasi rusticum et idiotam increpitavit. »

et Taranne. A Paris, chez Jules Renouard, libraire de la Société de l'histoire de France, 1836. — Tome second; 1838 (in-8°).

Ces quatre volumes publiés sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, et sous la surveillance de M. Benj. Guérard, commissaire responsable, contiennent le texte de dom Ruinart, amélioré déjà par dom Bouquet, et amélioré cette fois encore par la collation de deux manuscrits nouveaux, l'un de la bibliothèque de Cambray, l'autre de la grande biblioth. de Paris. Voici la recension exacte de leur contenu :

T. I : *Præfatio*, renfermant un récit sommaire de la vie de Grégoire, une courte appréciation de son œuvre et deux pages sur le texte établi par les auteurs de la présente édition (p. I-XIV). — Liste des manuscrits sur lesquels ce texte est fondé (p. XV). — Texte des livres I à VI incl. de l'Histoire des Francs (p. 1-464). — Notes trop étendues pour avoir pris place au bas des pages, réunies à la fin sous le titre d'*Animadversiones ad Historiam Greg. Tur.* (p. 465-512). — T. II. Livres VII à X de l'Hist. des Francs, p. 1-284. — *Appendix ad Gregorii Turonensis Historiam*; appendice contenant des extraits 1° de la chronique de Frédégaire; 2° de celle d'Aimoin; 3° des livres des miracles et autres œuvres secondaires de Grégoire (p. 285-456). — *Animadversiones ad Historiam* (p. 457-467). — Index analytique latin des noms et matières (p. 468-454).

T. III. Avant-Propos contenant les mêmes observations que le texte latin sur la vie et les ouvrages de Grégoire et se terminant par une appréciation des traductions précédentes, de celle surtout de M. Guizot. (p. I-XXIV). — Traduction des six premiers livres (p. 1-414). — Éclaircissements et observations (p. 415-456). — *Éclaircissements sur la restitution de l'église mérovingienne de S. Martin de Tours*, par Ch. Lenormant, avec une planche gravée sur les dessins d'Alb. Lenoir (p. 457-460). — T. IV. Livres VI à X (p. 1-264). — Éclaircissements et observations (p. 265-274.) — Table française des noms et matières, (p. 275-330).

Ces quatre volumes se trouvent tantôt deux à deux, le latin d'une part et le français de l'autre, tantôt formant une seule suite dans laquelle les deux textes sont en regard.

1837.

41. Essai sur les sources de l'Histoire de France. Grégoire de Tours; Paris, Jules Renouard, libraire, 1837.

In-18 de 152 pages, compris dans le recueil intitulé : *La Science populaire de* Claudius; *simples discours de toutes sortes.*

Cette étude familière et très-incomplète, mais solide et in-

telligente[1] est due à M. Charles de Ruelle. Elle est ainsi divisée :

« Le livre de Grégoire de Tours (*Histoire des F.*), peut porter le nom de Mémoires. — Qui est-ce qui peut écrire une Histoire et des Mémoires, à la fin du VIe siècle? L'Église. A quelle fin? — *Credo* de Grégoire. Proclamation de la Trinité indivisible. Règne des Saints. Croyances diverses, signes, prodiges. — Relations de l'Église avec l'ancienne population et avec les Barbares. — Le roi Clovis (ou Chlodovech) à soixante ou quatre-vingts ans de distance. — Portraits contemporains. — Le bon propriétaire au VIe siècle. — Confusion que présente l'ouvrage de Grégoire. Sa division en trois parties pour notre usage : 1° Résumé d'histoire universelle; 2° Traditions sur l'Église et les Francs; 3° Mémoires, annuaire, journal sur les trente années entre 561 et 591. — Précaution à prendre avant d'ouvrir le livre pour s'y reconnaître (d'avoir sous les yeux un tableau généalogique de la famille mérovingienne). — Synchronismes de l'histoire ancienne (très-fautifs) donnés par Grégoire. »

1838.

42. Chronique de Grégoire de Tours. Traduction nouvelle, par J. J. E. Roy, revue par une société d'ecclésiastiques. Tours, A Mame et Cie, éditeurs, 1838.

Vol. in-12 de 284 pages.

Cet ouvrage, qui fait partie de la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, approuvée par Mgr l'archevêque de Tours*, a été réim-

(1) En voici un exemple (p. 34 et suiv.) : « Il y a profit pour le clergé et pour le peuple à ce que les Barbares croyent plutôt plus que moins. Ses saints peuvent-ils avoir trop de puissance! Le peuple et l'église des protecteurs trop redoutés!... L'horreur des chrétiens-catholiques pour les chrétiens-ariens, horreur du peuple comme du clergé, s'explique aisément. Les ariens suivent une marche inverse à celle du peuple et de l'église : *Croire le moins possible.* Dès lors à moins d'organiser un service de sûreté publique, chose beaucoup plus difficile, au VIe siècle, que de croire et de faire croire au Dieu qui tonne à la voix des saints offensés, l'Arianisme défiant et raisonneur livrait le peuple pieds et poings liés aux Barbares. Les Ariens, les Goths par exemple, par cela seul qu'ils n'attendent pas grand'chose de Jésus et des Saints, se pressent de revenir à des institutions purement politiques et civiles, et trouvant sous leur main quelques restes d'administration romaine, les restaurent pour leur propre usage. Mais le peuple, qui est catholique, n'hésite pas entre le gouvernement froid et sec des préfets et le gouvernement paternel des évêques. »

primé plusieurs fois (1840, 42, 49, 52). Il ne contient que des extraits de l'Histoire des Francs. C'est, comme le dit l'auteur, dans sa « Notice » préliminaire « une espèce de Selectæ e Gregorio historiæ. » Il est terminé (p. 271-278) par une dissertation *sur l'orthographe des noms propres employée par Grégoire de Tours*, dans laquelle on combat le système proposé par Augustin Thierry sur cette matière.

1839.

43. De Gregorii Turonensis vita et scriptis. Scripsit, Dr C. G. Kries. Vratislaviæ, *E. Hirt;* 1839 (4 et 106 pages in-8°).

De Gregorii Turonensis vita ac moribus. — De vita. — De Gregorii eruditione. — De ejus notionibus ac moribus. — De Gregorii scriptorum ordine et argumento. — De horum tempore. — De Gregorii Turonensis fide historica. — De Gregorii Historia Francorum epitomata per Fredegarium Scholasticum. — De libri decimi Historiæ eccles. epilogo et de tempore quo Gregorius Historiam scripserit.

L'auteur de cet ouvrage a eu surtout pour but de reprendre la thèse du P. Le Cointe au profit des Germains, et de soutenir que Grégoire, qui nous a laissé un si triste tableau de la férocité des Francks, est un écrivain peu digne de confiance. Dom Ruinart avait répondu à ces critiques. — Voy. de la dissertation de M. Kries une autre réfutation insérée par H. Waitz, dans deux articles des *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1839, in-8°, p. 769-793.

44. Gregor von Tours und seine Zeit, vornehmlich aus seinen Werken geschildert. Ein Beitrag zur Geschichte der Entstehung und ersten Entwickelung romanisch-germanischer Verhältnisse, von Johann Wilhelm Loebell, Doctor der Philosophie, ordentlicher Professor der Geschichte an der Universität zu Bonn. Leipzig, F. A. Brockhaus; 1839.

In-8. X et 568 pages avec un tableau généalogique de la famille royale mérovingienne du VIe siècle.

Étude très-complète sur l'époque mérovingienne, à propos de Grégoire. Elle se termine par une revue des opinions des Français modernes, sur le même sujet : Boulainvilliers, Dubos, Montesquieu, Mably, Thierry et Guizot.

1847.

45. Grégoire de Tours au concile de Braine, par Stanislas Prioux. Paris 1847, in-8°.

1849.

46. S. Georgii Florentini Gregorii, Turonensis episcopi, opera omnia nec non Fredegarii Scholastici epitome et chronicum, cum suis continuatoribus et aliis antiquis monumentis; ad codices manuscriptos et veteres editiones collata, emendata et aucta atque notis et observationibus illustrata, opera et studio domni Theodorici Ruinart presbyteri et monachi Benedictini e congregatione sancti Mauri. Cujus editionem novissime recensentes meliori ordine digessimus : notis fusioribus quæ, sub Addendorum nomine, multas paginas ad Ruinartianæ editionis calcem, quasi latenter occupabant, inter cæteras doctissimi viri notas ita revocatis, ut singulas singulis, quos illustrant, locis subjacentes cuique legere sit obvium. Accurante J. P. Migne, *Bibliothecæ cleri universæ*, sive Cursuum completorum in singulos scientiæ ecclesiasticæ ramos, editore. Tomus unicus. Venit 7 francis gallicis. Excudebatur et venit apud editorem, in via dicta d'Amboise, prope portam Lutetiæ Parisiorum vulgo d'Enfer nominatam, seu Petit-Montrouge.

Gr. in-8° à 2 colonn. contenant 1304 colonnes.

Après ce titre, qui peut à bon droit tenir lieu de préface, l'édition de M. l'abbé Migne ne contient rien qu'une reproduction exacte et page par page de celle de dom Ruinart dont elle reproduit jusqu'à la pagination. Cette réimpression, utile par son bas prix, est en même temps d'une correction satisfaisante.

1851.

47. Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit in deutscher Bearbeitung; herausgegeben von. G. H. Pertz, J. Grimm, K. Lochmann, L. Ranke, K. Ritter. Lieferungen

12 u. 16 : Zehn Bücher Frankischer Geschichte vom Bischof Gregorius von Tours, übersetzt von Wilhelm Giesebrecht. Berlin, W. Besser's Verlagsbuchhandlung. 1851.

Tome I[er], introduction XLVIII pages; livres I à VI, 368 pages; une feuille de tableaux généalogiques. — Tome II, livre VII à X, 254 pages; appendice, note sur l'authenticité du chapitre final de l'Histoire, p. 254-262; faits extraits de Frédégaire et du *Gesta regum Francorum*, p. 263-302; table analytique et corrections, p. 303-362.

Bonnes et nombreuses notes. Voir sur cet ouvrage un article de R. Köpke dans le *Kieler allgemeine Monatschrift*, 1852, p. 775-800.

1853.

48. S. Georgii Florentii Gregorii Turonensis episcopi liber ineditus De Cursu Stellarum, ratio qualiter ad officium implendum debeat observari, sive De cursibus ecclesiasticis, nunc primum edidit, recensuit, vindicavit Fred. Haase philosophiæ doctor, antiquarum litterarum et eloquentiæ professor ordinarius. Adjectæ sunt stellarum figuræ et scripturæ specimen e codice Bambergensi. Vratislaviæ, venumdant Jos. Max et socii, MDCCCLIII.

In-4 de 52 pages, dont les 7 premières de prolégomènes, et les 24 dernières d'annotations, avec un fac-simile du manuscrit.

Publication excellente à tous égards. Depuis l'année 1512, c'est la première fois que la science ait fait présent au public d'un morceau nouveau et bien authentique de Grégoire de Tours.

1854.

49. Vie de S. Grégoire, évêque de Tours, premier historien des Francs, par M. l'abbé Achille Dupuy, ancien professeur au séminaire de Tours, curé d'Azay-sur-Indre. Paris, Louis Vivès, libraire-éditeur, 1854.

Cet ouvrage (in-8° xxxiv et 576 p.) n'est qu'une traduction de tout ce qu'on trouve de relatif à Grégoire lui-même dans ses œuvres et dans celles de Fortunat : chaque fait, découpé et paraphrasé, est seulement tiré de la place où Grégoire l'avait mis

pour en prendre une dans le tableau chronologique qui sert de canevas à M. l'abbé Dupuy, dont le travail, inspiré par la piété et dépourvu de toute critique, se termine en ces termes :

« O bon, ô pieux, ô doux et humble Grégoire, protége toujours cette nation dont tu as été l'historien. Veille sur cette église de Tours que tu as gouvernée avec un amour si respectueux; sois notre intercesseur auprès du glorieux Martin que tu as tant honoré par tes écrits et tes vertus, et qui lui-même intercédera pour nous auprès de Dieu. Jette aussi un regard d'ami et de père sur celui qui écrit ces lignes; sauve de l'indifférence oublieuse le livre qu'il t'a consacré et reçois un jour l'auteur et le lecteur entre tes bras. Amen. »

1856.

50. S. Gregorius. — Gallia christiana a monachis congr. S. Mauri ad XIII tomum opere perducto, tomum XIV ubi de provincia Turonensi agitur condidit Bartholomæus Hauréau. Parisiis, Firm. Didot, fratres, 1856, in-fol.

Dans ce t. XIV, col. 23 à 26.

1857.

51. Grégoire de Tours (Georgius-Florentius).

Article de M. Barth. Hauréau dans la *Nouvelle Biographie* générale, pub. par MM. Firmin Didot, frères (1857); t. XXI, col. 856-863.

1858.

52. Géographie de Grégoire de Tours. Le pagus et l'administration en Gaule, par Alfred Jacobs, archiviste-paléographe, docteur ès-lettres. Paris, Furne, 1858.

Thèse pour le doctorat ès lettres. In-8 de 158 pages avec une carte. L'auteur a publié une seconde édition de ce travail à la suite de la réimpression faite par ses soins de la traduction de Grégoire par M. Guizot; ci-après n° 54.

1859.

53. Histoire ecclésiastique des Francs, par saint Grégoire, évêque de Tours (depuis 573 jusqu'en 594), suivie

d'un sommaire de ses autres ouvrages et précédé de sa vie écrite au dixième siècle, par Odon, abbé de Cluni. Traduction nouvelle par Henri Bordier; Paris, librairie de Firmin Didot frères.

Deux vol. in-12. — Tome Ier (1859) : Avertissement, pages I-XII; vie de Grégoire XIII-XXXIX. Livres I à V de l'*Hist.* (292 pages). — Tome II, (1861) livres VI à X, 308 pages. Résumé des Œuvres secondaires de Grégoire, p. 309-404 ; *De l'autorité de Grégoire de Tours*, 405-424; additions et corrections 425-436; Table analytique, 437-482.

1861.

54. Histoire des Francs. — Grégoire de Tours et Frédégaire, traduction de M. Guizot. Nouvelle édition entièrement revue et augmentée de la Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire, par Alfred Jacobs. Paris, librairie académique, Didier et Cie libraires éditeurs; 1861.

Deux volumes in-8, le premier de XVI et 532 pages, le second de 520 pages avec une carte.

A cette édition nouvelle de sa traduction, M. Guizot n'a contribué que par une lettre préliminaire en faveur de M. Jacobs et pour autoriser sa révision. Celle-ci est faite avec beaucoup de soin, et le nombre des notes de M. Guizot augmenté mais très-sobrement. Le travail géographique de M. Jacobs contient dans cette seconde édition 234 pages. — Voy. sur ce travail ou plutôt contre lui, un article très-amer et très-extravagant fait au nom du catholicisme, par M. Barbey d'Aurevilly, dans le journal *le Pays*, 1er octob. 1861.

55. De l'autorité de Grégoire de Tours; étude critique sur le texte de l'histoire des Francs, par A. Lecoy de La Marche, archiviste-paléographe. Paris, Durand libraire, rue des Grès-Sorbonne 7, 1861 (132 pag. in-8°).

Cet ouvrage, court mais substantiel, qui fut d'abord une thèse présentée à l'école des Chartes, porte pour épigraphe les mots : *Magis amica veritas*, qui annoncent une pensée défavorable à Grégoire de Tours. En effet, M. A. Lecoy prétend que pour la partie empruntée soit aux documents écrits, soit aux traditions antérieures au temps où vivait l'auteur, l'œuvre de Grégoire est remplie d'inexactitudes, de contradictions, d'invraisemblances, d'obscurités et de désordre; quant aux faits qu'il avait vus lui-même ou qui s'étaient passés de son temps, Grégoire les aurait mal jugés, parce qu'il se laisse dominer par ses affections ou ses antipathies personnelles, et son récit est encore entaché de contradictions et d'erreurs. M. Lecoy de La Marche, reprenant les arguments du P. Le Cointe et du docteur Kries, ajoute que nous n'avons point d'ailleurs l'œuvre même de Grégoire de Tours, mais des manuscrits interpolés, et il conclut en affirmant que son autorité a été surfaite.

Cette critique de Grégoire, dédiée à M. l'abbé Vervorst, directeur de l'école catholique d'Auteuil, et dans laquelle on s'indigne à la vue des armes fournies aux ennemis de l'Église par les aveux naïfs de l'évêque de Tours, est évidemment inspirée par l'esprit clérical, mais rédigée de bonne main.

56. De l'autorité de Grégoire de Tours, par Henri Bordier.

Deux articles publiés dans la Revue mensuelle intitulée *Correspondance littéraire* de Ludovic Lalanne, les 10 et 25 octobre 1861, puis réimprimés dans le second volume de l'ouvrage placé ci-dessus, au n° 53.

Cet écrit est une réfutation de la thèse de M. Lecoy de La Marche.

1862.

57. De l'autorité de Grégoire de Tours. Réponse à M. Bordier, par A. Lecoy de La Marche.

Article de la *Correspondance littéraire* du 25 mars 1862, que M. Lecoy a fait paraître à part (broch. de 19 pages) chez A. Durand libraire. — Seulement l'auteur n'y a pas joint la réplique insérée par son contradicteur dans le même numéro de la *Corresp. littér.* du 25 mars.

58. Études sur Grégoire de Tours ou De la civilisation en France au vie siècle, par L. B. Des Francs, professeur au lycée de Chambéry (Savoie). Chambéry, imprimerie de Puthod fils, au Verney, 1862.

In-8 de 108 pages. Cette estimable et médiocre étude est ainsi di-

visée : Grégoire avant son épiscopat. — Importance de ses œuvres historiques. — État de la Gaule du IIIe au VIe siècle. — Du clergé au VIe siècle. — La royauté franque au VIe siècle. — L'aristocratie franque. — Le clergé régulier ou les monastères.

1863.

59. Météorologie de Grégoire de Tours (21 pag. in-8).

Article publié dans le t. IV des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* et signé : de Boisvillette.

C'est seulement une série de passages, extraits de Grégoire et d'autres auteurs anciens, sur les phénomènes atmosphériques du moyen âge, sans conclusion. On peut y joindre et pour le sujet et pour la manière superficielle dont il est traité : *Du climat de la Touraine au VIe siècle*, par C. Chevalier, extrait des *Mém. de la Soc. archéolog. de Touraine*, 1859, p. 55 à 68.

1864.

60. Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la Géographie de Grégoire de Tours, par le vicomte de Ponton d'Amécourt. Lettre à M. Alfred Jacobs.

Grand in-8 de VIII et 220 pages. Second titre (à la p. 31) : Géographie de Grégoire de Tours, de Frédégaire et de ses continuateurs comparée à la numismatique. — Paris Rollin, Feuardent et Durand 1864.

Très-utile travail qui servira beaucoup à l'établissement d'un texte de la géographie de l'*Histoire des Francs*, plus exact et plus sûr que l'on n'a pu l'obtenir jusqu'à présent.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Du cours des étoiles, par Grégoire de Tours. 1
OEuvres éditées par Grégoire de Tours ou à lui attribuées. . 29
Liber de miraculis beati Andreæ apostoli. 32
Liber de passione sancti Juliani martyris. 97
Historia septem dormientium Majoris monasterii. 104
Vita sancti Maurilii. 125
Vita sancti Aridii. 160
Appendice. 209
I. Vie de Grégoire par l'abbé Odon 212
II. Vie de Grégoire par Jean Gilles. 234
III. 1. Mentions de Grégoire par Fortunat. 238
2. Mentions diverses de Grégoire 265
IV. Notes sur les manuscrits des œuvres secondaires 277
V. Bibliographie de Grégoire de Tours 281

EXPLICATION DES RENVOIS.

Le chiffre romain indique le livre, le chiffre arabe le chapitre;

GM Gloire des Martyrs, 107 chapitres (t. i, p. 1-30).

J Vie de S Julien, 50 chapitres (t. i, p. 301-393).

MM Miracles de S. Martin, quatre livres, comprenant 40, 60, 60 et 47 chapitres (t. ii, p. 1-335).

GC Gloire des Confesseurs, 112 chapitres (t. ii, p. 336-441, et t. iii, p. 1-130).

VP Vies des Pères, 20 chapitres (t. iii, p. 131-400).

P Fragment sur les psaumes (t. iii, p. 401-410).

S Cours des étoiles, 73 paragraphes (t. iv, p. 1-27).

A *Miracles de S. André*, 38 chapitres (t. iv, p. 28-96).

JJ *Passion de S. Julien* (t. iv, p. 97-103).

D *Histoire des sept Dormants de Marmoutier* (t. iv, p. 104-124).

M *Vie de S. Maurille*, 30 chapitres (t. iv, p. 125-159).

AR *Vie d'Aredius ou S. Yriez* (t. iv, p. 160).

L'absence de lettre précédant les chiffres de renvoi indique l'Histoire des Francs.

Les noms imprimés dans la table en petits caractères renvoient aux ouvrages qui ne sont qu'attribués à Grégoire ou aux pièces et notes ajoutées par l'éditeur.

TABLE GÉNÉRALE

DES

ŒUVRES DE GRÉGOIRE DE TOURS.

On a repris dans cette table l'Histoire des Francs de Grégoire de Tours afin de rattacher plus étroitement, à l'édition de cet ouvrage publiée en 1836 par la Société de l'Histoire de France, les OEuvres secondaires qui en sont le complément.

A

Abia, fils de Roboam, i, 14.
Abiud, fils de Zorobabel, i, 15.
Abraham, i, 7, 12; ses descendants, i, 7; rois qui régnaient de son temps, i, 16, etc., *passim*.
Abraham, abbé, ii, 21 *fin*; VP 3.
Achaz, fils de Joatham, i, 14.
Achim, fils de Sadoc, i, 15.
Acqs ou Dax (évêques de). *Voyez* Faustianus, Nicétius.
Actefledis Nivardi filia, AR 12.
Adam, i, 1, 4, 8; viii, 20.
Addo filius Proculi, AR 15.
Adimathe, fils de Carpianus de Thessalonique, A 13.
Æmilia (deux), martyres à Lyon, GM 49.
Æmilianus. *Voy*. Émil.
Æterna, guérie miracul., J 49.
Æthérius, évêque de Lyon, VP 8.
Æthérius, père de saint Patrocle, VP 9.
Aétius, général romain, ii, 7; sa naissance, ses qualités, ses guerres, ii, 8; sa mort, *ibid*.
Aétius, archidiacre de Paris, v, 19.
Afrique, soumise aux Vandales, ii, 2 *fin;* ses ports, x, 2; ses martyrs, ii, 3.
Agasastus, roi des Athéniens, i, 16.
Agatadis, roi des Assyriens, i, 16.
Agaune, monast. *Voyez* Maurice (saint).
Agde, ix, 24; vi, 2; GM 78.
Agen, soumis à Chilpéric, vi, 12. — (pays d'), vii, 35; — ses habitants, ix, 31.
Agéric, évêque de Verdun, iii, 35; vii, 44; ix, 10, 12; parrain de Childebert, ix, 10, 12; sa mort, ix, 23.
Agila, roi d'Espagne, iii, 30; iv, 8.
Agila, ambassadeur des Goths, arien, v, 44.
Agilan, duc des Goths, viii, 30.

Aginus, duc, x, 8 *fin;* MM, iv, 41.
Agiulf, diacre, VP 8.
Agnès, abbesse de Poitiers, ix, 41, 42; MM iv, 29.
Agrécius, évêque de Troyes, viii, 31.
Agrécius, chef des secrétaires de Jovinus, ii, 9.
Agricola, martyr à Bologne, GM 41.
Agricola, évêque de Chalon, v, 46; viii, 5; GC 86.
Agricola, évêque de Nevers, ix, 44.
Agricola, patrice, iv, 24.
Agrippina (Colonia). *Voyez* Cologne.
Aicard, abbé, D 6.
Ainay, à Lyon, GM 49.
Aire ou vicus Juliensis, GC 52
Aisne, fleuve, vi, 37.
Aix, en Provence, viii, 43, GC 71.
Alains, ii, 9; réunis aux Vandales, *ibid.;* vaincus par les Goths, ii, 7 *fin.*
Alaric, roi des Goths, ii, 8.
Alaric, roi des Visigoths, ii, 27, 33; sa conférence avec Clovis, ii, 35; établi à Poitiers, ii, 37; Clovis marche contre lui, le combat et le tue, *ibid.* — GM 92; VP 18.
Alaric, ermite, VP 20.
Albi, ii, 3, 37 *fin;* vii, 1; ix, 20; épidémie, vi, 33; est rendue à Childebert, viii, 45. — GM 57, 58; MM iii, 30.
Albina, martyr, à Lyon, GM 49.
Albinus, évêque d'Angers, GC 96.
Albinus, évêque d'Uzès, vi, 7.
Albinus, gouverneur de la Provence, iv, 44.
Alboflède, sœur de Clovis, ii, 31 *fin.*
Alboin, roi des Lombards, iv, 3 *fin*, 41; envahit l'Italie, v, 15.
Alchima, sœur d'Apollinaire, iii, 2; tante d'Arcadius, iii, 12; GM 65.
Alcibiade, martyr à Lyon, GM 49.
Alcmana, esclave grec, A 34.
Alemans, ii, 9, 37; vaincus par Clovis, ii, 30; dévastent les Gaules, i, 30, 32; désignés sous le nom de Suèves, ii, 2; envahissent l'Italie, ii, 19.
Alemans (rois des). *Voy.* Chrocus, Respendial.
Alexander. *Voyez* Sulpicius.
Alexander, martyr à Lyon, GM 49, 50.
Alexander (saint), GC 36.
Alexandrie (phare d'), S 15.
Alithius, évêque de Cahors, ii, 13.
Allemagne, VP 1.
Allier, rivière, v, 34.
Allomer, perclus, MM ii, 33.
Alluye, bourg, iv, 50.
Allyre. *Voyez* Hillidius, évêque de Clermont.
Alpes, GC 63.
Alpinus, comte de Tours, MM i, 24.
Alumna, martyre à Lyon, GM 49.
Amabilis, prêtre de Riom, GC, 33.
Amalaberge, reine des Thuringiens, iii, 4.
Amalaric, roi des Goths, ii, 37 *fin;* épouse la sœur des rois des Francs, iii, 1; la maltraite et est tué, iii, 10.
Amalo duc, ix, 27.
Amandus, évêque de Bordeaux, ii, 13; GC 45.
Amans (Les Deux-), i, 42; GC 32.
Amarandus, martyr à Albi, GM 57.
Amatus, patrice, iv, 42.
Ambassade de Chilpéric à Tibère, iv, 2; en Espagne, vi, 18; d'Espagne, vi, 34; viii, 35, 38; ix, 16; de Gontran à Childebert, viii, 13; de l'empereur au même, viii, 18; ambassades confiées à des abbés, x, 31.
Ambassadeurs, leurs insignes chez les Francs et chez les Grecs, vii, 32; ambassadeurs francs, tués à Carthage, x, 2, 4; autres maltraités, vii, 14 *fin.*
Ambezac (Ambiacinummo), AR 38.
Amboise, ii, 35; x, 31. — MM ii, 17; iv, 42.
Ambrosius, évêque de Milan, MM i, 5; M i.
Ambrosius, citoyen de Tours, vi, 13; vii, 3.
Amelia, M 12.
Amélius, évêque, viii, 28; de Tarbes, ix, 6 *fin.*
Amiens, MM i, 17.
Aminadab, fils d'Aram, i, 12.
Ammonius, MM ii, 20.
Amnar, roi des Huns, D 1.
Amon, fils de Manassès, i, 14.
Amon, roi de Juda, i, 14, 16.
Amon, duc des Lombards, iv, 45.
Ampsuariens, peuple, ii, 9.
Anagilde, infirme, J 12.
Anastase, empereur, fait Clovis consul, i, 38.
Anastase, abbé de Saint-Victor de Marseille, vi, 11.
Anastase, prêtre arverne, iv, 12.
Anatole, reclus à Bordeaux, viii, 34.
Anchise, GM *pr.*
Andarchius, trompe Ursus, qui le fait périr, iv, 47.
Andelot (Congrès et traité d'), ix, 20.
Andéol (lac de Saint), GC 2.
André, apôtre, GM 31, 79.
André (saint), apôtre, sa vie et ses miracles, A 1 à 38.
Angers, ii, 18; iv, 48; v, 30, 41; vi, 21; viii, 43; x, 9 *fin*, 14.— (monastère d'), fondé par Licinius, x, 31. — (territoire d'), v, 13; ix, 18 *fin.* — M i, 30.
Angevins, vi, 31; conduits contre les Bretons, v, 27; en proie à la famine, x, 25. —(Ducs et comtes des). *Voyez* Beppolen, Theodulf.
Angoulême, vi, 8; prise par Clovis, iii, 37 *fin;* soumise à Gontran, viii, 30; y est enterré Théodebert, iv, 51; reçoit Gondovald, vii, 26.— (Comtes d'). *Voyez* Nantinus, Marachaire.
Anianus, évêque d'Orléans, ii, 7; son église, iv, 18 *fin.*
Animius, tribun, MM ii, 11.
Animodus, vicaire, x, 5.
Aninsula, monastère, v, 14.
Anjou, vii, 11.
Ansoald, v, 3 *fin.*
Ansovald, v, 48; vi, 45 *fin;* viii, 31; envoyé de Chilpéric, vi, 18; l'un des premiers du royaume, vii, 7; sa fuite, viii, 11.
Antestius, viii, 27, 43; ix, 31; AR 13.
Anthémius, évêque de Sens, viii, 31 *fin.*
Anthimus, A 21.
Antidius, évêque d'Agen, viii, 2 *fin.*
Antioche, sa ruine, x, 24; ses évêques, *voyez* Ignatius, Babylas.
Antioche d'Égypte, prise par les Perses, iv, 39; GC 26.
Antiphane de Mégare, A 29.
Antoine le Grand, moine, i, 35.
Antolianus, martyr à Clermont, GM 65.
Antonia, martyre à Lyon, GM 49.
Antonin, empereur, i, 26.
Antoninus, de Toulouse, GM 89.
Antonius, frère de S. Patrocle, VP 9.
Aoust, fleuve, x, 9.
Apamée, ville de Syrie, iv, 39.
Apollinaris, citoyen arverne, fils de Sidoine, combat à Voulon, ii, 37; sa mort, iii, 2.— GM 45.
Apollinaris, martyr à Reims, GM 55.
Apra, paralytique, MM ii, 31.
Aprunculus, évêque de Langres, ii, 23; — de Clermont, ii, 23; iii, 2; de Trèves, VP 6.
Aptachaire, roi des Lombards, ix, 25; son ambassade aux rois Gontran et Childebert, x, 3 *fin;* sa mort, *ibid.*
Aquilée, ii, 9; sa ruine, ii, 7 *fin.*
Aquilinus, fou, MM i, 26.
Aquitaine (ducs d'). *Voyez* Wiliachaire.
Aram, duc du roi Théodoric à Arles, GM 78.
Aram, fils d'Esrom, i, 12.
Aravatius ou Servatius, évêque de Tongres ou d'Utrecht, ii, 5, GC 72.

Arboaste, prêtre à Trèves, GC 93.
Arbogaste, comte, II, 9.
Arcadius, empereur, I, 43; X, 31.
Arcadius, évêque de Bourges, VP 9.
Arcadius, sénateur arverne, trahit sa cité, III, 9, 12; se réfugie à Bourges, III, 12; trempe dans le meurtre des fils de Clodomir, III, 18.
Arctardus Nivardi filius, AR 9.
Ardennes (forêt des), VIII, 21; culte de Diane, VIII, 15.
Arédius, sauve Gondebaud, II, 32.
Arédius (S. Yriez), abbé, VIII, 15, 27; résumé de sa vie, X, 29. — GM 37, 42; J 28, 40, 44; MM II, 39; III, 23; IV, 6; GC 9, 104; VP 17. — AR I, à 40.
Arégisil, sa mort, III, 14.
Arégonde, femme de Clotaire Ier, IV, 3.
Arescius, martyr à Lyon, GM 49.
Argée, roi des Macédoniens, I, 16.
Argentomaus vicus, AR 27, 28.
Argentorat. *Voyez* Strasbourg.
Argiens, leur roi Tropas, I, 16.
Ariamir. *Voyez* Chararic.
Ariens, I, *Prol.;* II, 2; V, 39; rebaptisent les catholiques, II, 2, 3; réfutation de leurs croyances, V, 44; méconnaissent le Saint-Esprit, *ibid.;* leur tolérance, *ibid.;* leur châtiment, III, *Prol.;* conférence avec leurs évêques devant Gondebaud, II, 34; n'opèrent pas de miracles, IX, 15; leur manière de communier, III, 31; leurs évêques, *voyez* Cyrola, Athalocus.
Arius, sa mort, II, 23; III, *Prol.;* V, 44; 9, 15 *fin.*
Arles, I, 32; II, 7; IX, 40; prise par les Goths, III, 23; par l'armée de Sigebert, et ensuite par celle de Gontran, IV, 30.—(Monastère d'), IV, 25 *fin.* — (Province d'), IV, 5, 45; VIII, 30 *fin;* X, 25; dévastée par les Goths, IX, 7. — *Voyez* encore GM 78.
Armantius, évêque de Tours, II, 1 *fin;* X, 31.
Arménie, ruinée par les Perses, X, 24; Arménie majeure ou Persarménie, IV, 39. — GM 96.
Armentaria, femme de Grégoire, évêque de Langres, VP 7.
Armentaria, mère de Grégoire de Tours, V, 5; GM 51, 86; MM I, *Prol.;* III, 10, 60; GC 3, 40, 85; VP 7.
Armentarius, comte de Lyon, VP 8.
Armentarius, clerc de Grégoire, MM I, 33.
Armentarius, médecin de Grégoire, MM II, 1.
Armentarius, juif, VII, 23.
Arnulf, ensevelit Théodebert, IV, 51.
Artemia, mère de saint Nizier de Lyon, VP 8.
Artemius monachus, AR 27.
Artémius, évêque de Clermont, I, 41; II, 13.
Artonne, bourg arverne, GC 5; VP 5.
Asa, fils d'Abia, I, 14.
Ascagne, GM *pr.*
Aschila, mère de Théodemer, II, 9.
Asclépius, VI, 19.
Ascovinde, arverne, IV, 16.
Asie (persécution d'), I, 26.
Assyriens, leurs rois Ninus, Agatadis, Eutropes, I, 16.
Astériolus, ami de Théodebert Ier, III, 33.
Astérius, patrice, II, 9.
Astidius vir illustris, AR 33.
Athalocus, évêque arien, IX, 15 *fin.*
Athanagild, roi d'Espagne, IV, 38; V, 39; bat l'armée de l'empereur, IV, 8; sa mort et son successeur Leuva, IX, 24; père de Brunehaut, IV, 27.
Athanaric, roi des Goths, II, 28; persécuteur, II, 4.
Attalus, neveu de S. Grégoire de Langres, sa captivité et sa délivrance, III, 15.
Atticus, consul, I, 43; MM I, 3.
Attila, roi des Huns, II, 7.
Aubin (saint), M I à 30.
Auch, X, 22; ses évêques, *voyez* Faustus, Fabius.
Audica, roi de Galice, VI, 43.
Audinus, citoyen de Tours, VII, 47; IX, 30 *fin.*
Audon, juge, VII, 15.
Audovaire, chef de l'armée de Sigebert, IV, 30.
Audovald, chef d'une expédition en Italie, X, 3.
Audovère, femme de Chilpéric, IV, 28 *fin;* V, 2, 40.
Audovéus, évêque d'Angers, X, 14.
Auguste, empereur romain, I, 17, 18.
Augustus de Bourges, GC 80.
Augustus de Tours, MM III, 36.
Aunacharius, évêque d'Auxerre, IX, 41; MM IV, 13.
Aunon, VII, 47.
Aurélianus, patrice, GM 77.
Aurélius, évêque du Puy, X, 25.
Ausanius, tué injustement, III, 36.
Austadius, évêque de Nicée, VI, 6.
Austrapius, duc, IV, 18.
Austrasiens, 5, 14 *fin.*
Austrechilde, femme du roi Gontran, IV, 25; V, 17, 21, 36.
Austregisil, VII, 47.
Austremoine ou Stremonius, premier évêque de Clermont, I, 28, 39.
Austrinus, évêque d'Orléans, IX, 18 *fin.*
Austrovald, comte, puis duc, VIII, 45; IX, 7, 31.
Autharis. *Voyez* Aptachaire.
Autun, assiégé, III, 2; monastère, IX, 40; archidiacre Pappol, V, 5; diacre Didier, IX, 41; Eustache, X, 26. — GM 52; GC 73-77.
Auvergnats ou Arvernes, II, 37, *fin;* V, 50; VI, 26; ruinés par le roi Théodoric, III, 12; sauvés de la peste par saint Gall, IV, 5; maltraités par Chramn, IV, 16; trompés par les Saxons, IV, 43; s'emparent d'Arles, IV, 30; effrayés par des prodiges, IV, 31; captifs délivrés par miracle, X, 6. — (ducs des), *Voyez* Victorius, Nicétius.
Auvergne, IV, 5, 9 *fin,* 20; V, 13, 34; VI, 26; VIII, 21 *fin;* X, 8, 31; GM 51, 66, 84; J, 13, 14, 34, 45; ses comtes, *voy.* Firminus, Salustius, Nicetius, Eulalius.—(Limagne d'), sa beauté, III, 9, etc. — S, 59.
Auxerre, IV, 42; V, 14; GC 41. — (comtes d'), *voy.* Peonius, Eunius-Mummolus.
Avenches, VP I.
Aventinus (saint), de Champagne, GC 68.
Avignon, II, 32; VI, 1, 24, 26; VII, 10, 38, 40; VIII, 3; assiégé, VI, 26; pris par Gontran, IV, 30; rendu à Sigebert, *ibid.;* séjour de philosophes, VI, 9; — (territoire d'), IV, 43, 45.
Avitus, abbé de Micy, III, 6; V, 19.
Avitus, confesseur, sa basilique à Orléans, VIII, 2.
Avitus, archidiacre, est fait évêque de Clermont, IV, 35; baptise des juifs, V, 11; — GM 65, 67; J, 48; MM III, 60; GC 41; VP 2, 11, 12.
Avitus, évêque de Vienne, II, 34.
Avitus, sénateur arverne, est fait empereur, II, 11; sa luxure, *ibid.;* devient évêque de Plaisance et meurt, *ibid.;* sa fille épouse Sidoine, II, 21 *fin.*
Avitus, abbé dans le Perche, GC 99.
Avoine, bourg de Touraine, X, 31; VP 19.
Avranches, IX, 20; MM II, 36; III, 19.
Azay en Touraine, MM IV, 15.
Azor, fils d'Eliachim, I, 15.

B

Babel, I, 6.
Babolenus le père et Babolenus le fils, AR 37.
Babyllas, évêque et martyr, I, 28.

Babylone, I, 6, 14, 16; S, 3.
Babylone d'Égypte, I, 10.
Baddon, envoyé de Frédégonde, VIII, 44 *fin*.
Badéric, roi des Thuringiens, III, 4.
Balbiacensis *pagus*, MM II, 16.
Ballan, bourg de Touraine, X, 31.
Ballomer ou Gondovald, VII, 14, 36, 38; IX, 28.
Barbares, nom donné aux Francs par Grégoire de Tours, III, 15; VII, 29; VIII, 31, etc.
Barbe (sainte), de Lyon, GC 22.
Barcelone, III, 10.
Barrou, bourg de Touraine, X, 31.
Barthélemi, apôtre, GM 33.
Basile (saint); sa règle, X, 29.
Basiléus, prêtre, GM 23.
Basilius, évêque, II, 25.
Basilius, prêtre de Lyon, VP 8.
Basilius, citoyen de Poitiers, IV, 46.
Basin ou Bizin, roi des Thuringiens, II, 12.
Basine, reine des Thuringiens, II, 12.
Basine, fille de Chilpéric et d'Audovère, V, 40; VI, 34; excite des troubles dans le monastère de Poitiers, IX, 39, 43; X, 15, 16.
Baudégil, diacre, V, 14.
Baudégisil ou Badégisil, évêque du Mans, VI, 9; VII, 15; VIII, 39; sa femme et sa fille, VIII, 39; X, 5; MM III, 35.
Baudégisile, serviteur de l'évêque de Nantes, MM IV, 27.
Baudégisile, fils de Bandulf, MM IV, 14. — *Voy.* Bodégisil.
Baudeleif, Angevin, MM IV, 17.
Baudenus monachus, AR 35.
Baudillius, martyr (Nîmes), GM 78.
Baudimund, VP 16.
Baudinus, référendaire du roi, devient évêque de Tours, IV, 3 *fin;* X, 31; sa mort, IV, 4 *fin;* X, 31. — MM I, 9.
Baudulf, parent de l'évêque Eufronius, MM I, 30.
Bayeux (habitants de), conduits contre les Bretons, V, 27. — (Saxons de), *voyez* Saxons. *Voy.* encore MM IV, 22.
Bayonne, IX, 20.
Bazas, GM 12, 13.
Beaucaire, VIII, 30 *fin;* pris par Goths, IX, 7 *fin*.
Bèbre (La), rivière, affluent de la Loire MM I, 36; VP 13.
Becco, comte, J 16.
Béelphégor, II, 10.
Béelséphon, I, 10 *fin*.
Belenus *mons*, près Riom, GC 5.
Belgicus quidam, M 18.
Bélisaire, vaincu par Buccelin, III, 32.
Bella, aveugle, MM I, 19.
Bellinzona, château d'Italie, X, 3.
Benaia, aveugle, VP 15.
Bénignus, martyr à Dijon, X, 31; GM 51; GC 43.
Benignus, autre évêque, GC 17.
Beppolen, duc, V, 30; VIII, 31, 42, 43; est tué, X, 9, 11.
Berberis, *voy.* Bèbre.
Berecynthia, déesse d'Autun, GC 77.
Bérégésil, parent d'Eufrasius, IV, 35.
Bérétrude, femme du duc de Launebod, IX, 35.
Berri, V, 40 *fin*, 50; VI, 31; X, 25. *Voy.* Bourges. — (habitants du), I, 29; VI, 12, 31; VII, 24; dépendants de Gontran, VIII, 30. — AR 16.
Bersabée, mère de Salomon, I, 12.
Bertefred, VI, 4; conspire contre Childebert, IX, 9; X, 19; est assiégé et tué, IX, 12, 23.
Berthaire, roi des Thuringiens, III, 4, 7.
Bertheflède, fille de Charibert, IX, 33.
Berthegonde, fille d'Ingeltrude, parente de Gontran, IX, 33; X, 12.
Bertramn, évêque de Bordeaux, V, 19, 48; VIII, 2, 7, 20; IX, 33; ami de Gondovald, VII, 31; VIII, 2; métropolitain, VII, 31 *fin;* fils d'Ingeltrude, IX, 33; parent de Gontran par sa mère, VIII, 2 *fin;* accusé d'adultère, V, 50; IX, 33; sa mort, VIII, 22; IX, 33. — GM 34.
Bertramn, évêque du Mans, VIII, 39; IX, 18, 41.
Bertramn ou Waldon, diacre, VIII, 22.
Bertunense oppidum, *Xanten*, GM 63.
Bérulf, duc, VI, 12, 31; de Tours, V, 50; de Poitiers, VIII, 26.
Bessai en Herbauge, GM 90.
Béziers, III, 22.
Biblis, martyre à Lyon, GM 49.
Bière (cervoise), GC 1.
Bigorre, GC 49.
Biscaye, MM IV, 40.
Bituriges. *V.* Berri et Bourges.
Bladastes, VI, 31; duc, VI, 12; VII, 28; favorise Gondovald, VII, 28, 34; l'abandonne, VII, 37; se réconcilie avec Gontran, VIII, 6.
Blandine, martyre à Lyon, GM 49.
Blaye (château de), GC 46.
Blésois (les) VII, 21; dévastent les champs des Dunois, VII, 2; qui se vengent à leur tour, *ibid.*
Blichilde, princesse saxonne, D 1.
Blidéric, chartrain, MM IV, 11.
Boante, est tué, VIII, 11.
Bobila, femme de Gontran, IV, 25.
Bobolen, référendaire de Frédégonde, VIII, 32. *Voy.* Beppolen.
Bobon, duc, V, 40; fils de Mummolen, VI, 45.
Bodégisil, duc, VIII, 22 *fin;* envoyé vers l'empereur Maurice, X, 2.
Bodic, comte de Bretagne, V, 16.
Bodillon, scribe de Grégoire, MM IV, 10.
Bologne, ville d'Italie, II, 16.
Bonulf, possédé, MM II, 25.
Booz, fils de Salomon, I, 12.
Bordeaux, IV, 48; V, 34; VI, 10, 21, 35 *fin;* IX, 20, 33; séjour de Clovis, II, 37 *fin;* de Gondovald, VII, 31. — (comtes de), *voy.* Garachaire. — (pays de), V, 34; IX, 5, 31. — (Saint-Pierre de), GM 34. — *Voy.* encore MM IV, 40, 47.
Boson, IX, 31.
Boson, chef d'armée, VII, 38; tue Gondovald, *ibid.* *Voyez* Gontran-Boson.
Boson, diacre, VP 19.
Boughat, *villa Bulgiatensis*, III, 16.
Bouliac, *vicus Vodollacencis*, GC 47.
Bourges, I, 29; II, 18; V, 34 *fin;* IX, 24; est assiégé, VI, 31; dépend de Childebert, III, 12; est brûlé, VI, 39; dévasté, X, 19; en proie à une épidémie, IV, 31 *fin;* GM 34. — (comtes de), VII, 42; Ollon, VII, 38. — (évêque de), appelé patriarche, V, 21. — (territoire de), VIII, 43; IX, 19. — *Voyez* encore GC 80; VP 9.
Bourgogne, III, 6, 11, 17; IV, 16; V, 13; X, 31; en proie à la famine, II, 24; soumise par les Francs, III, 11; sous les rois Bourguignons, V, 19. — (royaume de), II, 33. — VP 1; AR 13, 35.
Bourguignons, II, 9, 37 *fin;* VIII, 30; s'établissent en Gaule, II, 9 *fin;* leurs combats contre Clodomir, III, 6; contre les Lombards, IV, 42; ariens, II, 9 *fin*, 32; ont pour suspects les évêques catholiques, II, 23; reçoivent des lois de Gondebaud, II, 33; leurs rois : Godégisèle, Godomar, Gondeuch, Gondebaud, Chilpéric, Sigismond; appelés patrices, IV, 24.
Bourguignon, neveu de saint Félix, VI, 15.
Brachion, abbé, GC 39; VP 12.
Braine, V, 26, 40; domaine royal, IV, 22; V, 35 *fin;* V, 50; maison royale, IV, 47; V, 51. — (concile de), V, 50. — AR 25.
Bretagne, IV, 20; V, 22, 49; X,

11; saccagée, v, 30; Clotaire Ier y poursuit Chramn, iv, 20; Chilpéric y envoie des forces, v, 27; soumise à des comtes, iv, 4; v, 16. — (duc de), Waroch, x, 9. — (comtes de), *voy.* Chanaon, Macliau, Chonomor, Chonobre, Bodic, Théodoric, Jacob, Waroch, etc.
Bretagne (petite), M 16.
Bretons, se révoltent, v, 30, 32; chassés du Berri, ii, 18; combattent avec Chramn, iv, 20; soumis aux fils de Chlotaire, ix, 18; font irruption chez leurs voisins, ix, 18, 24; x, 9; ont les cheveux rasés, x, 9. — *Voy.* encore GM 85.
Bricca (ou La-Fau-de-Reignac), son église, x, 31.
Bricius, évêque de Tours, ii, i et x, 31; accusé, va trouver le pâpe, est absous, ii, 1; x, 31.
Bridoré, son église, x, 31.
Brion, bourg, MM iv, 23.
Brioude, bourg d'Auvergne, ii, 11; iv, 5; son patron, x, 29. — (diocèse de), iv, 13. — (Oratoire de Saint-Saturnin à), GM 48. — *Voy.* encore J 1, 7, 13 et suiv.; JJ p. 100, 102.
Brisay, bourg de Touraine, son église, x, 31.
Britta, sainte de Touraine, GC 18.
Brittianus, comte, iv, 40.
Brives-la-Corrèse, vii, 10.
Brives (orat. de Saint-Martin à), GM 80.
Bructères, peuple, ii, 9.
Brunehaut, femme de Sigebert, v, 14, 19, 41; vi, 37, 38; ix, 16, 19, 20; fille de Goisvinthe, iv, 38; v, 39; ix, 1; épouse de Sigebert, iv, 27; Frédégonde cherche à la faire mourir, vii, 20; viii, 20; est exilée, v, 1; épouse Mérovech, v, 2; mère de Childebert et de Clodosuinde, ix, 20; sœur de Galsuinthe, ix, 20; administre le royaume de son fils, viii, 22; parle en faveur de sa fille Ingonde, viii, 21; favorise Bertefred, ix, 6 *fin*; intervient dans le traité d'Andelot, ix, 29; fait des présents au roi d'Espagne, ix, 28; opposée à Gontran, vii, 34; lui est suspecte, ix, 32; le menace de mort, viii, 4 *fin*; se justifie par serment, ix, 32; conjuration contre elle, ix, 9; dans laquelle trempe Egidius, évêque de Reims, x, 19; son grand caractère, vi, 4.
Buccelin, duc de Théodebert, iii, 32; ses hauts faits en Italie, et sa mort, iv, 9.
Buchaw (forêt de), ii, 40.
Buciovald, abbé de Verdun, ne peut obtenir l'épiscopat, ix, 23.
Bulson, domaine, viii, 21.
Burgolen, mari de Domnola, viii, 32; père de Constantine, ix, 40.
Bursolen, fils de Sévère, v, 26 *fin*.
Butrio, *voy.* Pleiades.

C

Cabarède, château, viii, 30.
Cabrière, *Capraria*, iii, 21.
Cahors, iii, 12; ix, 20; est ravagé, iv, 48, — VP 18.
Caliopa, femme grecque, A 25.
Calixte, évêque de Nicée, A 6.
Calumniosus, surnommé Agilan, duc, viii, 30 *fin*.
Caluppa, reclus, v, 9; VP 11.
Cambrai, ii, 9 *fin*; vi, 41; résidence royale de Ragnacaire, ii, 42. — (Église de), MM i, 10.
Canaon, fils de Waroch, x, 9.
Candes, bourg de Touraine, i, 43; viii, 40 *fin*; x, 31. — MM i, 22; ii, 19, 20, 26, 48; iii, 22, 23.
Canini (champs), x, 3.
Capitole de Toulouse, i, 28.
Caprasius; sa basilique à Agen, vi, 12.
Carbonière (Forêt), ii, 9.
Carcassonne, viii, 30, 45; soumis à Gontran, ix, 31.

Cardégisile, surnommé Gyson, de Saintes, MM iii, 51.
Carietton, maître de la milice, ii, 9.
Carpianus, *voyez* Adimathe.
Carpilion, comte des domestiques, ii, 8.
Carpitanie (Castille), vi, 33, 44.
Carthage-la-Grande, x, 2; périt par la discorde, v, *Prol.*; sous les Vandales, ii, 3; envoyés de Childebert y sont tués, x, 2, 4, —(évêques de), *voyez* Cyprianus, Eugenius.
Cassianus; sa règle, x, 29.
Cassianus, martyr italien, GM 43.
Cassianus, évêque d'Autun, GC, 74.
Cassius, martyr, i, 31; iv, 12; son église à Clermont, ix, 12.
Casta Petra, *voy.* Lucus.
Castinus, comte des domestiques, ii, 9.
Caton, prêtre de Clermont, iv, 5 *fin*, 6; vaniteux, exclu de l'épiscopat, iv, 7; demandé pour évêque par la ville de Tours, iv, 11; refuse, *ibid.* et 15; ami de Chramn, iv, 11; sa mort, iv, 31 *fin*.
Cattes, peuple, ii, 9.
Catuliacus Vicus, AR 24.
Cautinus, évêque de Clermont, x, 8; d'abord archidiacre, iv, 7; rival de Caton, *ibid.*; cherche à lui procurer l'évêché de Tours, iv, 11; ses vices, iv, 12; est confondu devant Clotaire, iv, 12 *fin*; fut cher aux juifs, *ibid.*; tourmenté par Chramn, iv, 13, 16; sa mort, iv, 31 *fin*, 35. — *Voy.* encore J, 45; GC 30.
Cavaillon, MM iii, 60.
Cécrops, roi de l'Attique, i, 16.
Cedinus, x, 3.
Celestus, habitant d'Azay, MM iv, 15.
Celsus, iv, 42; prend possession d'Arles, iv, 30; est fait patrice, iv, 24; ses mœurs, *ibid.*
Celsus, martyr, GM 47.
Cenchris ou Pharaon, noyé dans la mer, i, 16.
Cénomans, assiégent Tours, MM ii, 27.
Cerbère, GM *pr.*
Céré, x, 31; GM 90.
Ceresius *lacus*, lac de Lugano, x, 3.
César Tibère, iv, 39.
Césarie, femme d'un comte de Bretagne, iv, 40.
Césarie, belle-mère du comte Firminus, iv, 13.
Césarie (Sainte), sa règle, ix, 40, 42.
Césarius, évêque d'Arles; sa règle, ix, 39, 40, 42.
Césarius, consul, i, 43; MM i, 3.
Chaidulf, rachitique, VP 15.
Chainemunda, aveugle, MM i, 8.
Chaînes, supplice volontaire, GC 87.
Chalon-sur-Saône, iv, 31 *fin*; ix, 3, 13, 27; x, 10, 11; en proie à une épidémie, iv, 31 *fin*; pris par Chramn, iv, 16; résidence de Gontran, vii, 21. — (Concile de), v, 28. — (Vins de), iii, 19. — (Comte de). *Voy.* Gallus. — *Voy.* encore GM 53; GC 85.
Chalonne, M 2, 7, 9, etc.
Chamaves, peuple, ii, 9.
Chambellans. *Voy.* Charégisil, Faraulf, Eberulf, Eberon, Chundon.
Chameau, vii, 35.
Champ-de-mars, ii, 27; chez les Romains, ii, 8 *fin*.
Champagne, iii, 15; v, 3; ix, 9; x, 27 *fin*. — (rémoise), iv, 17; v, 19. — (duc de), ix, 14. — (peuple de), x, 3, 27 *fin*. — J, 32.
Chanaon, comte de Bretagne, iv, 4.
Chantoin, montagne, ii, 21, crypte, i, 39 *fin*; monastère, ii, 21.
Chararic, roi franc, est tonsuré, ii, 41.
Chararic, ou Ariamir, roi de Galice, MM i, 11.
Charégisil, chambellan de Sigebert, iv, 52.
Charibert, roi, iv, 3, 16, 18, 26, 46; v, 49; réside à Paris, i, 22; reçoit Gondovald, vi, 24;

épouse une religieuse, et est excommunié par saint Germain, IV, 26; exempte de tribut les habitants de Tours, IX, 30; sa femme et ses enfants, IV, 26; IX, 26, 33, 39; sa mort, IV, 26; son royaume, VII, 6, 12; est partagé, IX, 20. — Charibert hait les prêtres, MM I, 29; sa mort, GC 19.

CHARIGISIL, référendaire de Clotaire Ier, MM I, 25.

CHARIMER, évêque de Verdun, IX, 23; référendaire de Childebert, GC 97.

CHARIMUND, impotent, MM IV, 23.

CHARIOT (le), constellation, S 56.

CHARIULF, favorise Gondovald, VII, 37; l'abandonne, VII, 38; se réfugie dans la basilique de Saint-Martin, VII, 43.

CHARIVALD, sa mort, X, 27 *fin*. — *Voy*. MM I, 27.

Chartes, V, 5; des rois, X, 16 *fin;* de la reine Clotilde, IV, 12; de donation faite par les religieuses en entrant au monastère, IX, 42; charte fausse, X, 19.

CHARTIER, évêque de Périgueux, VI, 22; VII, 26.

CHARTRES (diocèse de) VII, 17. — (territoire de). V, 35; IX, 5, 20. — (habitants de), V, 5, 2.

CHATEAUDUN, IX, 20. — (comte de), VII, 29. — (habitants de), IV, 51; sont battus, VII, 2; dévastent les cantons voisins, *ibid.*

CHÉLIDONIUS, martyr à Calahorra, GM 93.

CHELLES, domaine du territoire de Paris, V, 40; VII, 4; X, 19.

CHER, rivière, V, 42.

CHEVEUX, longue chevelure, attribut des rois et des familles royales, II, 41; III, 18; VIII, 10; coupés en signe d'ignominie, V, 40.

CHILDEBERT Ier, roi, IV, 22; VI, 9; met à mort ses neveux, III, 18; son expédition en Espagne, III, 10; en Bourgogne, III, 11; autre en Espagne, III, 29; menace Théodat, roi d'Italie, III, 31 *fin;* possède Bourges, III, 12; son traité avec Théodoric, III, 15; envahit l'Auvergne, III, 9; tente d'exclure Théodebert du trône, III, 23; prend les armes contre Clotaire, III, 23; se réunit à Chramn contre lui, IV, 16; soulève les Saxons et dévaste la Champagne rémoise, IV, 17; accueille Gondovald, VI, 24; inhume sainte Clotilde, IV, 1; meurt, IV, 20; son éloge, VIII, 4; son royaume acquis par Sigebert, IV, 52. — *Voy.* encore GC 82; VP 6, 8, 9.

CHILDEBERT II, roi d'Austrasie et de Bourgogne, V, 19, 47 *fin;* VI, 4 *fin;* 25, 26, 45; IX, 7, 20, 27 *fin;* succède à son père, IV, 52; est enlevé et fait roi, V, 1, 6; heureux présages à sa naissance, VIII, 4; à lui se joint Gontran-Boson, V, 25; et autres, V, 3 *fin;* son ambassade à Chilpéric, VI, 3, 45, auquel il se réunit, VI, 1; par traité, VI, 3; paix entre eux, VI, 11, 31; reçoit une partie de Marseille, VI, 11, 33; Albi, VIII, 45; les trésors de Sigebert, VIII, 26; une partie de ceux de Mummol, VII, 40; est proclamé majeur, VII, 33 *fin;* possède les trésors de Chilpéric, X, 19; se joint à Gontran, VI, 41; qui l'appelle son fils, VIII, 13; en est tendrement aimé, IX, 20 *fin;* est mis par lui en possession du trône, VII, 33; est adopté par lui, V, 18; VIII, 3; vient à Paris, VII, 5; expédie des envoyés à Gontran, VII, 6, 7, 14; IX, 20; texte du traité fait entre eux, IX, 20; reçoit des envoyés de Gontran, VIII, 13; la paix est rompue entre eux, VI, 11 *fin;* les grands de son royaume appellent Gondovald, VII, 32, 33, 34, 35, 36; conspirent contre lui, IX, 9; X, 19; conférence avec Gontran, IX, 10, 11; poursuit les conspirateurs, IX, 12; est à tort soupçonné par Gontran, IX, 32; sa domination au delà de la Garonne, VIII, 18; habite Meaux, VII, 4; Metz, VIII, 36; Strasbourg, IX, 36; le domaine de Bulson, VIII, 21; où se tiennent deux plaids, VII, 23 *fin;* VIII, 21; arme contre les Lombards, IX, 29; expédition en Italie, VI, 42; VIII, 18; X, 3; paix avec les Lombards, VI, 42; trompe ces peuples, IX, 25; on reçoit une ambassade avec des paroles de soumission, X, 3; expédition en Espagne, VI, 42; redoutable à Leuvigild, VI, 40; reçoit ses envoyés, VI, 18 *fin;* VIII, 38; en reçoit de Reccared, IX, 1, 16; confirme l'immunité de Tours, IX, 30 *fin;* exempte de tribut les ecclésiastiques de Clermont, X, 7; cherche à consoler Agéric, IX, 12 *fin;* pardonne à Égidius, évêque de Reims, IX, 14; sa rigueur envers Théodore, évêque de Marseille, VIII, 12; commet des évêques pour prendre connaissance des troubles du monastère de Poitiers, IX, 43; convoque un synode à ce sujet, X, 15; soumet le monastère à l'évêque du lieu, IX, 40; réclame Frédégonde, VII, 7; qui conspire contre lui, VIII, 29; X, 18; sa mère et sa grand'mère, IX, 1; ses fils Théodebert et Théodoric, IX, 20; Théodebert, VIII, 37; Théodoric, IX, 4; les grands de son royaume, VI, 24; son gouverneur Wandelin, VIII, 22 *fin;* son référendaire Otfon, X, 19; sa sœur épouse Herménégild, VI, 40. — MM IV, 5, 26, 37.

CHILDÉRIC, roi des Francs, II, 9 *fin jusqu'à* 27; rejeté par eux, II, 12; rétabli, II, 12; ses combats, II, 18; sa mort, II, 27.

CHILDÉRIC, roi des Vandales, II, 3 *fin*.

CHILDÉRIC, fils de Clotaire Ier, IV, 3.

CHILDÉRIC, Saxon, VII, 3; VIII, 18; sa mort, X, 22.

CHILDÉRIC, officier du roi Sigebert, GC 71.

CHILLON, chef franc, se fait chrétien, GM 60.

CHILPÉRIC, fils (ou frère) du roi Gondeuch, II, 28; VP 1.

CHILPÉRIC, roi des Francs, envahit le royaume de Paris et en est chassé, IV, 22; est fait roi à Soissons, *ibid.;* envahit Tours, etc., IV, 46; V, 49; perd ces villes, IV, 46; envahit Reims, IV, 23; se prépare à combattre Sigebert, IV, 50, 51; lui fait la guerre, IV, 48; renouvelle la guerre, IV, 51; s'enfuit à Cambrai, VI, 41; il lui naît un fils, VI, 41; est assiégé à Tournai, IV, 51; V, 23; abandonné par les Francs, IV, 52; enterre son frère, IV, 52; réside à Paris, VI, 5 *fin;* arme contre Gontran, V, 13; VI, 12; complote contre lui, VII, 6; envahit ses villes, VI, 22; s'empare de Poitiers, V, 25, 42; son armée repoussée, VI, 31; fait la paix avec Gontran, VI, 31; se lie avec Childebert II, VI, 1, 11; expédie des envoyés à l'empereur Tibère, VI, 2; en Espagne, VI, 18, 33; d'où il reçoit aussi des envoyés, V, 44; VI, 18 *fin*, 40, 45; sa fille, demandée en mariage par le fils du roi d'Espagne, VI, 34; lui est fiancée, IV, 38; vient à Paris, V, 1; VI, 27; rompt le mariage de Mérovech, V, 2; qu'il poursuit sans relâche, V, 14, 19; envoie des forces en Bretagne, V, 27; tombe malade, V, 35; se repent et fait du bien aux églises, V, 35 *fin;* ses femmes, IV, 28; en ayant déjà plusieurs, épouse Galsuinthe, IV, 28; la fait mourir, *ibid.;* ses fils, *ibid. fin;* poursuit son fils Clovis, V, 40; Samson, autre fils, VI, 23; il lui naît un autre fils, VI, 23; qui meurt, VI, 34; deux de ses fils meurent en même temps, V, 35; 51 *fin;* ses fils meurent, VII, 36;

son fils Clotaire, VIII, 31, 42, 43 ; qui reste seul, VIII, 9 ; est fait roi, VII, 7 ; Basine sa fille, IX, 39 ; X, 20, etc.; Rigonthe, VII, 9 ; dont il célèbre le mariage, VI, 45 ; révoque Leudaste, V, 48 ; qui accusait Grégoire, *ibid.*, et V, 50 ; l'accueille, VI, 32 ; le fait tuer, *ibid. fin ;* son royaume est déserté, V, 3 *fin ;* lié avec Égidius, évêque de Reims, X, 19 ; assemble le concile de Braine, V, 50 ; Grégoire vient le trouver, VI, 2 ; menacé d'excommunication par les évêques pour accusation téméraire, V, 59 ; accuse Prétextat, V, 19 ; construit des cirques, V, 18 *fin ;* dogmatise, V, 45 ; est combattu par Grégoire, *ibid.;* invente des lettres nouvelles, *ibid. fin ;* écrit à saint Martin, V, 14 ; viole les immunités des clercs et des églises, VI, 11 ; vexe les peuples par des tributs, V, 29 ; force les juifs au baptême, VI, 17 ; sa bienveillance envers les évêques, VI, 36 *fin ;* sa modération envers un archidiacre, etc., V, 50 ; sa mort, VI, 46 ; VII, 2, 9 ; dont est accusé Sunnégisil, X, 19 ; ses trésors passent à Childebert, VII, 4 ; X, 19 ; ses vices exagérés par Grégoire, VI, 46 ; fait des vers, *ibid.;* sa prudence, V, 50 ; sa bonté, VI, 22 ; ses mauvaises actions réparées par Gontran, VII, 7 *fin*, 19 ; Gontran veut venger sa mort, VIII, 5 ; son comte des étables, Cuppa, X, 5 ; son médecin, Marileif, VIII, 25. — GM 5 ; MM III, 8 ; GC 90.

Chinon, bourg de Touraine, V, 18 ; son église, X, 31 ; GC 22, 23.

Chisseau, son église, X, 31.

Chonobre, comte des Bretons, IV, 20.

Chonomor, comte des Bretons, IV, 4.

Chramn, fils de Clotaire Ier, IV, 3 ; appelé roi, IV, 13 ; ses mœurs dépravées, IV, 13, 16 ; envoyé en Auvergne par son père, IV, 9 *fin ;* 11, 13, 16 ; GM 66 ; conspire contre son père et trompe ses frères, IV, 16 ; épouse la fille de Viliachaire, IV, 17 ; cherche l'avenir dans la Bible, IV, 16 *fin ;* se révolte contre son père et meurt, IV, 20 — MM I, 23.

Chramnisinde, citoyen de Tours, VII, 47 ; IX, 19.

Chrétiens, s'introduisent à Rome, I, 24 ; schismes, hérésies, dont ils sont atteints, I, 26 ; ne célèbrent pas la pâque le même jour que les juifs, X, 23 ; le mot *chrétiens* ne comprend pas les hérétiques, III, 10 ; V, 14 ; pourquoi ils sont odieux au sénat de Rome, I, 23. — (bourg des), I, 31.

Christ ; sa naissance, I, 15, 18 ; adoration des mages, I, 18 ; baptême, transfiguration, VI, 40 ; prédiction, miracles, résurrection, ascension, I, 19, 20, 21, 22. — *Voyez* aussi GM 1 à 3 21, 22, 23.

Christ (signe du) constellation, S 49, 69.

Christophore, marchand, VII, 26.

Chrocus, roi des Alemans, dévaste les Gaules, I, 30 ; sa mort, I, 32.

Chrodegilde, aveugle, GM 5.

Chrodielde, X, 22 ; fait régir les biens de son monastère, IX, 41 ; excite des troubles, IX, 39 ; va trouver le roi, IX, 40 ; son obstination, IX, 39 *fin ;* est excommuniée, X, 16, 20 ; calomnie son abbesse, X, 15 *fin*, 16 ; refuse de comparaître, IX, 43 ; X, 16 ; ses méfaits, X, 15 ; s'empare de la croix pour s'en défendre, *ibid. ;* admise à la communion, habite hors du monastère, X, 20.

Chrodin, sa piété, sa mort, VI, 20.

Chrona, fille du roi Gondeuch, sœur de Clotilde, II, 28.

Chroniques d'Eusèbe, I, *prol. ;* II, *prol.;* de saint Jérôme, *ibid.;* d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Sévère, I, 7 ; II, *prol.;* d'Eusèbe, continuée par saint Jérôme, I, 34 ; par Orose, I, 37.

Chrotechilde, *Voy.* Clotilde.

Chrysanthès, martyr, GM, 38, 83.

Chundon, chambellan de Gontran, X, 10.

Chunséne, femme de Clotaire Ier, IV, 3.

Chus, inventeur de la magie et de l'idolâtrie, I, 5 ; appelé Zoroastre et adoré par les Perses, *ibid.*

Chut, roi Saxon, D I.

Cicéron, GM pr.

Ciran-du-Sambot (saint), MM I, 18. *Voy.* l'*Errata.*

Ciran-la-Late, monastère, IV, 49.

Circoncision, I, *prol.;* I, 7.

Cirgues (Saint-), monastère à Clermont, II, 21 *fin ;* VP 3.

Cirque à Constantinople, V, 31 ; VI, 30 *fin;* cirques en Gaule, construits par Chilpéric, V, 18 *fin.*

Clain (le), rivière, IX, 41.

Clara, femme de Francilion, évêque de Tours, X, 31.

Claudius, empereur, I, 24.

Claudius, parjure, VII, 29.

Claudius, chancelier de Childebert II, MM IV, 28.

Clémens, évêque de Rome, martyr, I, 25 ; son église à Rome, X, I. — GM 35, 36.

Clémens, un des sept dormants, D, I, 6.

Clémens monachus, M 8.

Clermont, VP 4, 17 ; JJ p. 97 etc. *Voy.* Auvergne.

Clochilaïch, roi des Danois, dévaste les Gaules, est tué, III, 3.

Clodéric, fils de Sigebert le boiteux, II, 37, 40.

Clodielde, fille de Gontran, IX, 20.

Clodion, roi des Francs, II, 9.

Clodoald, fils de Clodomir, III, 6.

Clodobert, fils de Chilpéric, V, 35.

Clodomir, roi des Francs, sa naissance, II, 29 *fin;* son royaume, IV, 22 ; sa capitale Orléans, *ibid.;* par son ordre Omatius fait évêque de Tours, III, 17 ; excité par sa mère à marcher contre les Bourguignons, III, 6 ; sont vaincus par lui, III, 6 ; est tué avec sa femme et ses fils, *ibid.;* ses trésors envahis par Clotaire, III, 31 *fin;* ses fils élevés par Clotilde, III, 18 ; partage de son royaume, *ibid.* — GM 31, 75.

Clodomir, fils du roi Gontran, IV, 25.

Clodosinde, reine des Lombards, IV, 41 ; fille de Clotaire Ier, IV, 3 ; mariée au roi Alboin, *ibid. fin.*

Clodosuinde ou Clotsinde, fille de Sigebert, IX, 20 ; demandée en mariage par Reccared, IX, 20, 25.

Clotaire Ier, roi, ses frères arment contre lui, III, 28 ; est délivré miraculeusement, *ibid.;* son expédition en Espagne, III, 29 ; menace le roi d'Italie, III, 31 *fin;* son expédition en Thuringe, III, 7 ; découvre les embûches de Théodoric, *ibid. fin;* tente d'exclure Théodebert du trône, III, 23 *fin;* succède à Théodebald, IV, 9 *fin;* expédition en Bourgogne, III, 11 ; épouse la femme de son frère, III, 6 *fin;* expédition contre les Saxons, IV, 14, 16 *fin ;* qui taillent en pièces son armée, IV, 14 *fin ;* réprime leur rébellion, IV, 10 ; revient dans son royaume, IV, 18 ; accorde des terres aux Suèves, V, 15 ; vient à Paris, III, 18 ; tue les fils de Clodomir et partage leur royaume, *ibid.;* s'empare de leurs trésors, III, 31 *fin;* ensevelit sainte Clotilde, IV, 1 ; envoie son fils Gontaire contre les Goths, III, 21 ; impose un tribut aux églises, IV, 2 ; se retire, réprimandé par Injuriosus, *ibid.;* devient roi de tout l'empire des Francs, IV, 20 ; VII, 13 ; envoie

des forces contre Chramn, IV, 16 ; le poursuit en Bretagne, IV, 20; commande l'ordination d'un évêque sans le consentement du métropolitain, IV, 26 ; condamne l'évêque Cautinus, IV, 12 *fin;* ensevelit saint Médard et lui bâtit une église, IV, 19 ; répare l'église de Saint-Martin et la couvre d'étain, IV, 20 ; X, 31 ; dispense du cens les habitants de Tours, IX, 30 ; visite le tombeau de saint Martin, IV, 21 ; VI, 9; meurt à Compiègne plein de repentir, IV, 21 ; sa mort précédée de prodiges, IV, 52 ; enterré à Soissons, IV, 52 ; après sa mort les Huns se jettent sur les Gaules, IV, 23 ; ses fils répriment les Bretons, IX, 18 ; eut pour femme Radégonde, III, 7 ; ses femmes et ses enfants, IV, 3 ; sa fille Chlodosinde, IV, 41 ; son référendaire Baudin, X, 31. — GM 48; VP 10, 17.

CLOTAIRE II, roi, fils de Chilpéric, VIII, 43; IX, 9; son royaume administré par Gontran, VIII, 18 *fin;* son origine, VI, 41 *fin;* mis en doute par Gontran, VIII, 9; IX, 20 *fin;* est prouvée, VIII, 9 *fin;* son baptême retardé, VIII, 9 ; accompli, X, 28 *fin;* est déclaré roi, VII, 7; ses villes, VIII, 42 ; tombe malade, X, 11.

CLOTAIRE, fils du roi Gontran, IV, 25.

CLOTILDE, demandée et obtenue en mariage par Clovis, II, 28 ; travaille à le convertir, II, 29, 30; excite ses fils à venger ses parents assassinés, III, 6 ; élève les fils de Clodomir, *ibid. fin*, 18 ; ses vertus, III, 18 *fin;* par ses prières éloigne la guerre civile, III, 28 ; fait donner à Théodore et à Proculus l'évêché de Tours, III, 17 ; bâtit à Paris la basilique des apôtres, IV, 1 ; chartes émanées d'elle, IV, 12 ; sa mort, IV, 1, X, 31. — MM 1, 77.

CLOTILDE, fille de Clovis, maltraitée par Amalric, sa constance dans la foi, III, 10.

CLOVIS, roi, sa naissance, II, 21 *fin;* met en fuite et tue Syagrius, II, 27 ; règne dans la Gaule, X, 31 ; punit l'insolence d'un soldat, II, 27 *fin;* soumet les Thuringiens, *ibid.;* prend Clotilde en mariage, II, 28 ; invoque le Christ et bat les Alemans, II, 30 ; instruit par saint Remi, II, 31 ; exhorte les Francs à la foi, *ibid.;* est baptisé, *ibid.;* se joint à Godégisile contre Gondebaud, II, 32 ; assiége ce dernier dans Avignon, *ibid. fin;* le rend tributaire, *ibid.;* entrevue avec Alaric, II, 35 ; expédition contre ce roi, II, 37 ; respect pour la basilique de saint Martin, *ibid.;* pour la basilique de saint Hilaire, *ibid.;* vainqueur des Goths, tue Alaric, *ibid.*, X, 31 ; s'empare de ses trésors, II, 37 *fin;* prend Angoulême miraculeusement, *ibid.;* passe l'hiver à Bordeaux, *ibid.;* revient à Tours, *ibid.;* subjugue les Bretons, IV, 4 ; fait tuer Sigebert et Clodéric et acquiert leur royaume, II, 40 ; fait de même au roi Chararic, II, 41 ; à Ragnacaire, II, 42 ; à Rignomer et autres rois ses parents, et subjugue toutes les Gaules, *ibid. fin;* reçoit le titre de consul et d'auguste, II, 38 ; fixe à Paris le siége de son empire, *ibid.* et 40 ; modèle des rois, V, *Prol.;* sa mort, II, 43 ; III, 37, etc.; sa sépulture à Paris, II, 43 ; à côte de celle de Clotilde, IV, 1 ; Clotilde leur fille, III, 10 ; après sa mort le royaume est divisé, III, 1 ; les Goths reprennent ce qu'ils ont perdu, III, 21 ; sa sœur mariée à Théodoric le Grand, III, 31.

CLOVIS, fils de Chilpéric, IV, 28 *fin*, 46, 48 ; V, 3, 13, 40, etc.; sa mort, V, 40 ; son corps retrouvé et enseveli à Paris, VIII, 10.

CLYSMA, ville d'Égypte, I, 10.

COBLENTZ, VIII, 13.

COLOGNE, séjour du roi Sigebert le boiteux, II, 37, 49 ; appelée Colonie-Agrippine, II, 9 ; VI, 24 ; surprise par les Francs, II, 9. GM 62 ; VP 6.

COLOMBIER, monast. VP 9.

COMBRONDE, monast. VP 4.

CÔME et DAMIEN, martyrs, leur église à Rome, X, 1 ; leurs reliques à Tours, X, 31. — GM 98.

COMÈTES, IV, 31 ; VI, 14 ; S 58.

COMMINGES, sa position, VII, 34 ; assiégée, VII, 35. — GM 105, VP 8.

COMMINIUS, martyr à Lyon, GM 49.

Commonius (PAGUS), M 20.

COMPIEGNE, VI, 35 ; Clotaire y meurt, IV, 21.

COMPOSITION pour meurtre, VII, 3, 47 *fin;* pour dommage, VII, 2 ; IX, 18.

COMTE, était juge, VI, 8 ; administrait une seule ville, IX, 7 ; inférieur au duc, *ibid.* et VIII, 18 ; dans la maison royale, IX, 36 ; portait au fisc les tributs du comté, X, 21. — (des domestiques) II, 8, 9 ; *Voy.* CASTINUS. — (du palais) V, 19 *fin;* IX, 12. *Voy.* GUCILION, TRUDULF, ROMULF. — (de la milice) dans les Gaules, II, 11. — (des Romains), PAULUS, II, 18. — (de l'étable), V, 49 ; IX, 38. *Voy.* CUPPA, SUNNÉGISIL.

CONDÉ, abbaye (Saint-Claude), VP 1.

CONSENTEMENT pour une élection, IV, 15 ; du pape, X, 1 ; d'un évêque, IV, 26, 35 ; VI, 15.

CONSERANS (auj. Saint-Lizier), IX, 20.

CONSTANCE le jeune, empereur romain, I, 35.

CONSTANT, fils du tyran Constantin, II, 9.

CONSTANTIN, tyran, II, 9.

CONSTANTIN LE GRAND, empereur, I, 34 ; II, 31 ; GM 9 ; D 2.

CONSTANTINE, religieuse, IX, 40.

CONSTANTINOPLE, I, 38 ; IV, 39 ; V, 31 ; X, 15 *fin;* hérésies d'Eutychès, etc., II, 34 ; ses évêques portent le titre de papes, V, 31. — (empereurs de). *Voyez* ANASTASE, JUSTIN, JUSTINIEN, TIBÈRE. — *Voy.* encore GM 103 ; A 8 ; D 2, 3.

CONSULS. *Voyez* DÉCIUS, GRATUS, ATTICUS, CÉSARIUS, CLOVIS. — (de Constantinople), V, 31.

Corinthe, A 26.

CORINTHIENS, leur roi Oxion, I, 16.

CORNÉLIUS, martyr à Lyon, GM 49.

CORNÉLIUS, pape, I, 30.

CORNUTZ, bourg, V, 30.

COULMIER, bourg, III, 6.

COURNON, monastère, IV, 40 ; VP 6.

COUTANCES, V, 19.

CRAON, bourg, MM II, 48 ; III, 7 ; IV, 17 ; GC 96.

CRACINA, île, V, 49.

CRAU (La). *Voyez* PIERRES (Champ des).

CRÉPINUS et CRÉPINIANUS, leur basilique, V, 35 *fin ;* IX, 9.

CRESCENTIA, sainte parisienne, GC 105.

Crispinus, proconsul, JJ page 98, 100.

CRISPUS, fils de Constantin, I, 34.

CROIX du Seigneur, sur le mont Calvaire, I, 7 ; son invention, I, 34 ; fait trouver un trésor à Tibère, V, 20 ; portée au-devant d'un duc, X, 9.

CROIX (la grande et la petite), constellation, S 45, 46.

CROIX (SAINTE-), monastère de Poitiers, IX, 40 ; soumis à l'évêque et ensuite au roi, *ibid.;* troubles, X, 15.

Cucusa, ville de Cappadoce, D 2.

CUISE (forêt de), IV, 21 ; V, 40.

CUPIDON, GM *pr.*

CUPPA, comte de l'étable, V, 40 *fin ;* ses crimes, X, 5 ; ramène Rigonthe, VII, 39 *fin.*

CYCLE de Victorius, I, *prol.*, *fin ;* X, 23.

Cyprianus, évêque de Carthage, I, 30; GM 94.
Cyprianus, abbé à Périgueux, GC 100.
Cyrola, évêque arien chez les Vandales, essaye en vain de faire des miracles, II, 3; IX, 15.

D

Daccon, officier de Childebert, V, 26.
Dadon, soldat, VP 8.
Dagaric, père de Daccon, V, 26.
Dagobald, clerc de Grégoire, MM IV, 9.
Dagobert, fils de Chilpéric, V, 35.
Dagulf, abbé, ses crimes, VIII, 19.
Dalmatius, évêque de Rodez, V, 5, 47.
Damien et Côme, martyrs, leurs reliques, X, 31; leur église à Rome, X, I. — *Voy.* Côme.
Daniel, prophète, I, 14.
Danois. Ils se jettent sur la Gaule et sont mis en fuite, III, 3.
Daria, martyre, GM 38, 83.
David, fils de Jessé, I, 12, etc.
Deas castrum, Die ou Diou, III, 21.
Décimus ou Décimius Rusticus, II, 9.
Décius, empereur romain, I, 28; X, 31; GM 95.
Déluge, I, 4; X, 31 *fin;* en Auvergne, V, 34.
Démétrius d'Amasieh, A 3.
Démon, ses embûches, II, 21; V, 14; VP 2 et *passim*. — (du midi), VIII, 33; MM IV, 36.
Denys, évêque de Paris, martyr, I, 28; patron des Parisiens, X, 29; sa basilique à Paris, V, 35 *fin;* son tombeau, V, 33; GM 72.
Déodatus, VP 13.
Déols en Berri, II, 18; son église, X, 31; GC 92.
Désert d'Égypte, I, 10, 11.
Désidératus, évêque de Bourges, GC 80.
Désidératus, évêque de Verdun, III, 34.
Désidératus, prêtre, GC 86.
Désidérius, diacre d'Autun, IX, 41.
Désidérius, duc, V, 40; VI, 12, 31; VII, 27; VIII, 45; de Chilpéric, VIII, 45; battu par Mummol, V, 13; enlève Tétradie, femme d'Eulalius, X, 8; se lie avec Gondovald, VII, 28; l'abandonne, VII, 34; se met en sûreté, VII, 43; reçu en grâce, VIII, 27; enlève les trésors de Rigonthe, VII, 9; est tué, VIII, 45 *fin*.
Desiderius, évêque d'Eause, VIII, 22.
Désidérius, possédé, MM II, 20.
Désidérius, imposteur, IX, 6.
Deutéria, femme de Théodebert Ier, III, 22, 23, 27; tue sa propre fille, III, 26; abandonnée par Théodebert, III, 27.
Deuthérius, évêque de Vence, IX, 24.
Diadème, ceint par Clovis Ier, II, 38.
Dialectique, X, 31.
Diane, sa statue, VIII, 15. — *Voy.* A 25.
Didimie, X, 16.
Didon, GM *pr.*
Die, IV, 45.
Dijon, II, 23 *fin*, 32; IV, 16; V, 5; description, III, 19; basilique, IV, 16 *fin*. — GM 51; GC 42; VP 7.
Dimanche, jour du Seigneur, I, 22; appelé jour du soleil, III, 15; on ne pouvait, ce jour, manger avant la messe, III, 15; on faisait les consécrations d'évêques, IV, 35.
Dimanche, jour de la résurrection du Seigneur, VIII, 31.
Dimes, VI, 6.
Difinius, évêque de Tours, III, 2; X, 31; sa mort, III, 17.
Diocèse, coutume de le visiter, V, 5.
Dioclétien, empereur, I, 33; persécution, IV, 48 *fin;* D I.

Diogénianus, évêque d'Albi, II, 13.
Diou ou Die, III, 21.
Disciola, sa mort, VI, 29.
Dispargum, II, 9.
Divitia, Deutz, IV, 16.
Dodon ou Gondégisil, comte, est fait évêque de Bordeaux, VIII, 22.
Dodon, fils de Sévère, V, 26 *fin*.
Domaricus, guerrier franc, AR 30.
Domégisil, VI, 45; VIII, 18 *fin*, 42; envoyé en Espagne, VI, 18.
Domestiques, leur office, IV, 3 *fin;* VI, 11; dans la maison royale, IX, 36; X, 28. *Voyez* Gondulf, Flavianus. — (Comtes des), II, 8. *Voy.* Castinus.
Dominicus, aveugle guéri, VI, 6.
Domitianus, martyr à Nantes, GM 60.
Domitien, persécute les chrétiens, I, 24 *fin*.
Domitius, martyr en Syrie, GM 100.
Domnola, veuve de Burgolen, VIII, 32; femme de Nectarius, *ibid.;* VIII, 43.
Domnolus, évêque du Mans, VI, 9; refuse l'évêché d'Avignon, *ibid.*
Dordogne, fleuve, VII, 28 *fin*, 32.
Dracolen, V, 26.
Dragon vu à Rome, X, I.
Droctigisil, évêque de Soissons, IX, 37.
Droctulf, IX, 38.
Ducs, gouvernaient plusieurs cités, IX, 7; supérieurs aux comtes, VIII, 18; IX, 7.
Duel ou jugement de Dieu, VII, 14; X, 10.
Dulcissimus quidam, AR 10.
Dynamius, évêque d'Angoulême, II, 13.
Dynamius d'Arles, X, 2; recteur de la Provence, VI, 7; dresse des embûches à l'évêque Théodore, VI, 11; est rendu à Childebert, IX, 11.

E

Eause (ses évêques), *voyez* Laban, Désidérius.
Éberon, chambellan de Childebert, VII, 13.
Éberulf, VII, 47.
Éberulf, chambellan, VII, 21, 29; est puni, VII, 22, 29.
Éborinus, comte de Tours, MM III, 34.
Ébrachaire, duc, IX, 28; traite avec les Bretons, X, 9.
Ébrégisil, évêque de Cologne, X, 15; GM 62.
Ébrégisil, envoyé de Brunehaut, IX, 28.
Ébron ou Énachim, I, 4.
Ecdicius, sénateur et patrice, ses aumônes en temps de famine, II, 24.
Éclipse de lune, VI, 21; de soleil, II, 3 *fin;* X, 23.
Édatius, prêtre à Artonne, GC 5.
Édesse, GM 32.
Edobécus, II, 9.
Egémonius, évêque d'Autun, GC 75, 76.
Egée, proconsul, A 30, 36.
Ephidama, chrétienne, A 30.
Égidius, maître de la milice, II, 11; est fait roi des Francs, II, 12; règne simultanément avec Childéric, *ibid.;* sa mort; II, 18. — GC 22.
Égidius, évêque de Reims, V, 19 *fin;* VI, 3; ami de Chilpéric, X, 19; envoyé de Childebert, VI, 31; VII, 14; maltraité par Gontran, *ibid.;* VII, 33; prend la fuite, VI, 31 *fin;* accusé de conjuration contre le roi, X, 19; condamné, *ibid.*, *fin;* obtient son pardon, IX, 14. — MM III, 17.
Égypte, I, 9, 10; IV, 39; VI, 5, 6; ses rois, *voy.* Cenchris, Thephei, Vafrès.
Egyptius, esclave grec, A 3.

Élafius, évêque de Châlons, v, 41.
Eléazar, fils d'Eliud, i, 15.
Éléphants pris sur les Perses, v, 31 *fin.*
Eliachim, fils d'Abiud, i, 15.
Élie, prophète, ii, *prol.;* vi, 40.
Eliud, fils d'Achim, i, 15.
Élysée, ressuscite des morts, ii, *prol.;* x, 13.
Elpenipsa, martyre à Lyon, GM 49.
Embrun, iv, 42 *fin;* 43, 45; GM 47.
Émérius, évêque de Saintes, i, 26.
Émérius, diacre de Nantes, MM iv, 20.
Émérius, tué par Eulalius, x, 8.
Emilianus, abbé, VP 12.
Empereur, reprend l'Italie, iv, 9; partie de l'Espagne, iv, 8; se joint à Herménégild, v, 39; reçoit une ambassade de Childebert, ix, 25; lui en envoie une, viii, 18; x, 3.
Empire, son commencement, i, 17; la Gaule ne lui est point soumise, vi, 24.
Énée, GM *pr.*
Énéide, GM *pr.;* S 29.
Ennodius, duc de Tours et de Poitiers, viii, 26; et d'Aire, ix, 7.
Ennodius, sénateur arverne, iv, 35.
Éole, GM *pr.*
Épachius, prêtre de Riom, GM 87.
Eparchius, évêque de Clermont, ii, 21.
Éparchius, reclus à Angoulême, vi, 8, GC 101.
Éphèse, i, 26, 27; GM 95.
Épidémies, ii, 18; iv, 5; v, 18, 35, 40, 42; vi, 14 *fin;* vii, 1; ix, 21, 22; x, 30; en Espagne, vi, 33; en Provence, viii, 39 *fin;* x, 23 *fin;* en Auvergne, iv, 31; à Rome, x, 1.
Épiphanius, abbé de Saint-Remi de Reims, x, 19.
Épipodius, saint lyonnais, GM 50; GC 64.
Épiréchius, curé de Tournus, GM 54.
Épolonius, martyr, i, 28.
Erménefrid, Erménechild, etc. *Voyez* ces mots à la lettre H.
Erménegunde, aveugle, MM iv, 23.
Erpon, duc de Gontran, v, 14 *fin.*
Erycus (le mont), S 30.
Escaut, ii, 40.
Esclaves chez les Francs, v, 29 et *passim;* leurs mariages, v, 3.
Esdras, prophète, i, 14.
Espagne, i, 41; ii, 25, etc.; dévastée par les Vandales et les Suèves, ii 2; ébranlée par un tremblement de terre, v, 34 *fin;* tourmentée par les sauterelles, vi, 33; troublée par les démêlés de Leuvigild et de son fils, vi, 29; l'empereur y envoie des troupes, v, 39 et l'envahit en partie, iv, 8; pierres précieuses, x, 21.
Expédition de Childebert Ier, iii, 10; de Childebert et de Clotaire, iii, 29; de Gontran, viii, 28, 30; de Childebert II, vi, 42; qui en rapporte du butin, iii, 10 *fin;* ambassades envoyées par elle, vi, 18 *fin*, 34; viii, 35, 38; à Gontran, viii, 45; ix, 1; à Childebert II, *ib.;* envoyé du nom d'Oppila, vi, 40; reçoit des ambassadeurs de Frédégonde, viii, 43. — (Église d') agitée par les Priscillianistes, x, 31; fonts baptismaux remplis miraculeusement, v, 17; x, 23; persécution, v, 39; état de la religion sous Leuvigild, vi, 18; ne célèbre pas la Pâque le même jour que les églises des Gaules, v, 17. — M 9.
Esrom, fils de Pharès, i, 12.
Estoublon, village, iv, 43.
Étain, couverture des églises, iv, 20; x, 31.
Étampes, saccagé, x, 19, 20.
Ethelbert, épouse la fille de Charibert, iv, 26; ix, 26.
Éthérius, évêque de Lyon, ix, 41; x, 28.

Éthérius, évêque de Lisieux, vi, 36.
Étienne, martyr, i, 24; GM 34; son église à Rome, x, 1; à Clermont, ii, 17; ses reliques, à Bourges, i, 29; GM 34.
Etna (le mont), S 18, 29, 30.
Euchérius, évêque de Lyon, VP 8.
Euchérius, sénateur arverne, ii, 20.
Eufrasius, évêque de Clermont, iii, 2; VP 4.
Eufrasius, prêtre de Clermont, iv, 35.
Eufronius, évêque de Tours, iv, 26; v, 50; ix, 39; x, 31; neveu de saint Grégoire, iv, 14; chargé de porter des reliques dans le monastère de Poitiers, ix, 40; réclame l'exemption de tributs pour les habitants de Tours, ix, 30; sa mort, x, 31. — MM i, 29, 30, 32; GC 19; VP 15.
Eufronius, Syrien, marchand, vii, 31.
Eufronius, prêtre, puis évêque d'Autun, ii, 15.
Eugénius, évêque de Carthage, ii, 3.
Eugénius, tyran, ii, 9.
Eugénius, martyr à Albi, GM 58.
Eulalia, martyre à Mérida, GM 91.
Eulalius, comte de Clermont, x, 6, 8; épouse Tétradie, x, 8; qui l'abandonne, viii, 27, 45; x, 8; épouse une autre femme, *ibid.*
Eulalius, ennemi de Nicetius, viii, 18.
Eulalius, archiprêtre d'Artonne, GC 5.
Eulogies, iv, 35; v, 14; vi, 32; viii, 20; de saint Martin, viii, 2; des évêques, iv, 35; données dans les monastères, x, 16.
Euménides (les). GM, *pr.*
Eunius, évêque de Vannes, v, 27, 30, 41.
Eunius Mummol. *Voyez* Mummolus.
Eunomius, comte de Tours, v, 48, 50; ancien comte, vii, 23.
Eunomius, prêtre arverne, GM 53.
Eunuques, x, 15.
Euphémie (sainte); son église à Rome, x, 1.
Euphrate, fleuve, VP 3.
Euric, roi de Galice, vi, 43.
Euric, roi des Goths, ii, 20; persécute les catholiques, ii, 25. — VP 3.
Europs, roi des Sicyoniens, i, 16.
Eusèbe, évêque de Césarée, sa Chronique, i, *prol.*, 34; ii, *prol.;* son Histoire, ix, 14 *fin.* —VP 6.
Eusèbe, évêque de Verceil, v, 45; GC 3.
Eusèbe, marchand syrien, est fait évêque de Paris, x, 26.
Eusitius, ermite, GC 82.
Eustache ou Eustase, diacre d'Autun, puis évêque de Bourges, x, 26.
Eustache, abbé de Marmoutier, VP 20.
Eustenia, nièce de Grégoire, MM iv, 36. *Voy.* Justine, Nicetius.
Eustochius, évêque de Tours, ii, 1 *fin;* x, 31; sa mort, ii, 14.
Eustochius, citoyen de Poitiers, MM i, 30.
Euthymus, prêtre, MM iv, 43.
Eutichès, hérésiarque, ii, 34.
Eutrope (saint), ii, 17; GM 56.
Eutropes, roi des Assyriens, i, 16.
Evantius, évêque de Vienne, viii, 39 *fin.*
Evantius, ambassadeur, x, 2.
Evaux, bourg, GC 81.
Évêques, leur élection, iv, 6, 7, 15; par consentement du peuple et par ordre du roi, ix, 23; iv, 35 *fin;* deux simultanément, iii, 17; x, 31; transféré d'un lieu à un autre, etc., ix, 24; x, 31; provinciaux et comprovinciaux, ix, 20, 43; pères de leur église, ix, 42 *fin;* portaient, surtout celui de Rome, les titres d'apostoliques et de papes, iv, 26; ix, 42 *fin;* habitude de baiser leurs mains, ii, 1; mollissent dans la défense de Prétex-

tat, v, 19; médiateurs entre les rois, ix, 20; envoyés en ambassade, ix, 38 *fin*, etc.; invités à la table du roi, viii, 1, 3; juges, viii, 30; réunis en concile par les rois, v, 5, 19; visitent leur diocèse, v, 5; vivaient-ils séparés de leur femme? i, 39; ont près de leurs lits les lits de leurs clercs, vi, 36, afin qu'ils aient sans cesse des témoins de leur vie; se séquestrent pour prier pendant le carême, viii, 43; reclus, ii, 21; leur vêtement, vii, 39 *fin;* leur bien propre distinct du bien de l'Eglise, vii, 27 *fin;* leur propriété, iii, 34; témoins inférieurs ne peuvent être produits contre eux, v, 50; les enchaîner est contre la loi de Dieu, vi, 11 *fin;* Dieu venge leurs injures, iii, 13; iv, 40; viii, 12.

Évodius, père du comte Salustius, iv, 13.

Évodius, prêtre à Clermont, VP 6.

Exoos de Thessalonique, A 12.

Exorcisme par des frictions avec de l'huile, vii, 44.

Exupérius, évêque de Toulouse, ii, 13.

Exupérius, ambassadeur espagnol, MM, iii, 8.

Ezéchias, fils d'Achaz, i, 14.

Ezéchiel, i, 14.

F

Fabius, évêque d'Auch, viii, 22 *fin*.

Faileuba, femme de Childebert II, ix, 20, 38.

Famine d'Égypte, i, 9; de Bourgogne, ii, 24; dans les Gaules, vii, 45; x, 25.

Faramond, prêtre, x, 26.

Faraulf, chambellan du roi, vii, 18.

Farétrus, VP 16.

Farron, conseiller du roi Ragnacaire, ii, 42.

Fastes consulaires, ii, 9.

Faustinus, évêque d'Àqs, vii, 31 *fin;* viii, 2, 20.

Faustine, femme de Constantin le Grand, i, 34.

Faustus, évêque d'Auch, viii, 22 *fin*.

Faustus, évêque africain, oncle de saint Quintien, VP 4.

Faux (la), constellation, S 53, 62, 64.

Fedamia, perclue, J 9.

Fedamius, fils d'un prêtre, GM 53.

Félix, évêque de Belley, ix, 41.

Félix, évêque de Châlons, ix, 41.

Félix, évêque de Nantes, iv, 4, 37; v, 5, 27, 32, 50; vi, 15, 16; ix, 38; GC 78; VP 9.

Félix, évêque de Bourges, GM 34; GC 102.

Félix, envoyé de Gontran, viii, 13.

Félix, envoyé de Childebert, ix, 20.

Félix, martyr à Girone, ix, 6; GM 92.

Félix, martyr à Nola, GM 104.

Félix, sénateur, iv, 47; vi, 7.

Félix, ami de Fortunat, MM i, 15.

Ferréol, évêque de Limoges, v, 29; vii, 10 *fin;* AR 18.

Ferréol, martyr en Auvergne, J 1, 2, 40; JJ page 98.

Ferréol, évêque d'Uzès, vi, 7.

Ferréol, martyr à Besançon, GM 71.

Ferrucio (Ferjeux), martyr à Besançon, GM 71.

Festinus lictor, JJ p. 100.

Festus, roi des Lacédémoniens, i, 16.

Firminus, comte de Clermont, iv, 13, 30 *fin*, 35, 40; envoyé à Constantinople par Childebert, iv, 39.

Fisc, ses champs, ix, 20; x, 19; ses bestiaux, viii, 40; ses maisons, vi, 45; ses domaines, vi, 32 *fin;* ses serfs, vi, 45.

Flavianus, domestique, ix, 19 *fin;* x, 5, 15.

Flavius, référendaire de Gontran, fait évêque de Chalon, v, 46; x, 28.

Fleurey-sur-Ouche, près Dijon, iii, 35.

Florentianus, maire du palais de Childebert, ix, 30; MM iv, 6, 7.

Florentius, père de Grégoire, VP 14.

Florentius, père de saint Nisier de Lyon, VP 8.

Florentius, ambassadeur espagnol, MM iii, 8.

Florida (sainte), GC 43.

Floridus, paralytique, MM ii, 48.

Floridus, perclus, MM iii, 27.

Florus, roi des Huns, D 1.

Florus, père de saint Martin, D 1.

Focas, martyr en Syrie, GM 99.

Fonts baptismaux, remplis miraculeusement en Espagne, vi, 43; x, 23.

Fortunat, le poëte, GC, 96; MM i, 13.

Fortunat, hagiographe, M *pr.*, 6, 16.

Fotin. *Voyez* Photin.

France, au delà du Rhin, ii, 9; iv, 16 *fin;* royaume d'Austrasie, iv, 14.

Franco, évêque d'Aix, GC 71.

Francs, appelés Barbares par Grégoire, iii, 15; viii, 31, etc.; sortis de Pannonie, viennent en Thuringe, ii, 9; les Francs libres exempts de tributs, vii, 15 *fin;* entrent dans la milice romaine, ii, 9; battus par Stilicon, ii, 9; Castinus envoyé contre eux, *ibid.;* battent les Romains, ii, 9; pillent et brûlent Trèves, ii, 9; battent les Vandales, ii, 9; mettent en fuite Attila, ii, 7; pillent les Germanies, ii, 9; répandent la terreur dans les Gaules, ii, 23 *fin;* sont désirés par les peuples, *ibid.* et 36; tiraient au sort le butin, ii, 27.

Occupent la Gaule, x, 31; idolâtres, ii, 10; convertis par saint Remi, ii, 31; baptisés, *ibid.;* mettent en fuite les Thuringiens, iii, 7; les Bourguignons, iii, 6; captifs à Vienne, ii, 33; combattent les Goths, ii, 18; les mettent en fuite, ii, 37; tuent Amalaric, iii, 10; acquièrent une partie de l'Espagne, iii, 29 *fin;* battus par les Goths, ix, 31; appréhendent la domination impériale, vi, 24; leurs guerres en Italie, iv, 9; x, 3; craignent l'air de l'Italie, x, 3; subjuguent ce pays, iii, 32, et la Sicile, *ibid.;* partie de l'Italie leur est soumise, x, 3 *fin;* battus par les Lombards, ix, 25; les rendent tributaires, x, 3 *fin;* s'emparent des îles des Saxons, ii, 19; mettent ces peuples en fuite, *ibid.;* les battent et sont battus par eux, iv, 10, 14, 16 *fin;* leur refusent la paix, iv, 14; leur peu de respect pour leurs rois, iv, 14 *fin;* abandonnent Chilpéric, iv, 51; leurs ambassadeurs tués à Carthage, x, 2.

Gouvernés par les ducs, ii, 9; Génebaude, Marcomer, Sunnon, ii, 9; sous des chefs royaux, ii, 9; sous des rois, *ibid.;* aux longs cheveux, *ibid.;* quel fut leur premier roi? ii, 9; leur roi Théodomer, ii, 9.

Francs (mœurs des), mariages, dot, fiançailles, vi, 18; VP xvi, 1, et xx, 1; insignes des ambassadeurs, vii, 32; boisson composée d'absinthe mêlée de vin et de miel, viii, 31; champ de Mars, ii, 27; vigueur à poursuivre l'ennemi, vii, 33; d'abord pieux, ensuite dépravés, viii, 30.

Francillon, évêque de Tours, iii, 17; x, 31.

Frédégonde, v, 3, 50 *fin;* vii, 39 *fin;* viii, 9 *fin*, 44; ix, 13; x, 27; mariée à Chilpéric, iv, 28 *fin;* fait tuer Sigebert, iv, 52; tombe malade, v, 23; son repentir, v, 25; ses fils meurent, *ibid.* et v, 40; brûle leurs

effets, vi, 35 *fin*; poursuit Mérovech, v, 14; poursuit Clovis, v, 40; ennemie de Prétextat, v, 19; viii, 31; sa fureur, v, 3, 19; cherche à tenter Grégoire, v, 19; s'oppose en vain au retour de Prétextat, vii, 16; le fait tuer, viii, 31, 41; est accusée de ce crime, viii, 31; ennemie de Beppolen, x, 9; le tourmente, viii, 42; le fait tuer, x, 11; ennemie de Leudaste, vi, 32; le fait tuer, *ibid. fin*; ennemie d'Ébérulf, vii, 29; du préfet Mummolus, qu'elle fait tuer, vi, 35; ses rixes avec Rigonthe, sa fille, ix, 34; est elle-même poursuivie et menacée de mort, x, 27 *fin*; est-elle coupable de la mort de son mari, Chilpéric? vi, 46; se réfugie dans une église, vi, 46 *fin*; vii, 4; implore le secours de Gontran, vii, 5, qu'elle tente de faire tuer, viii, 44; est reléguée à Rueil, vii, 19, 20; dresse des embûches à Brunehaut, *ibid.*, 20; rejette sur Ébérulf la mort de Chilpéric, vii, 21; machine la mort de Childebert et de Brunehaut, viii, 28, 29; est reçue par Childebert, défendue par Gontran, vii, 7; ennemie de Childebert, x, 17; veut le faire tuer, x, 18; envoie des ambassadeurs en Espagne, viii, 43; ses richesses, vi, 45; sa méchanceté, viii, 41; fait tuer Chariwald, Léodowald et Waldin, x, 27; ennemie de Dieu et des hommes, ix, 20; son référendaire Bobolen, viii, 32.
FREDUM, MM iv, 26.
FRIARD, VP 10; sa mort, iv, 37.
FRÉJUS, son évêque Éphiphanius, vi, 24 *fin*.
FRIGERIDUS, son Histoire, ii, 8, 9.
FRONIMIUS, évêque d'Agde, ensuite de Vence, ix, 24.
FRONTONIUS, évêque d'Angoulême, v, 37.
FRONTUNIUS, diacre, vi, 22.

G

GABALES. *Voyez* GÉVAUDAN.
GAGAN, roi des Huns Avares, iv, 29.
GAILEN, v, 14; familier de Mérovech, v, 19.
GAISON, comte, ix, 30.
GALATES, c'est-à-dire Gaulois, i, 30.
GALICE, viii, 35; occupée par les Suèves, ii, 2. — (royaume de), vi, 43 *fin*. — (évêque de). *Voyez* MARTIN. — (rois de). *Voyez* MIR, EURIC, AUDICA, CHARARIC. — *Voy.* encore MM iv, 7.
GALLIEN, empereur romain, i, 30.
GALLIANUS, ami de Grégoire, v, 50.
GALLOMAGNUS, évêque de Troyes, VP 8.
GALLOMAGNUS, référendaire, ix, 38.
GALL (saint), évêque de Clermont, iv, 5, 6; GM 51; VP 2, 6.
GALLA (sainte), GC 36.
GALLUS, comte de Châlon, GM 54.
GALSUINTHE, sœur de Brunehaut, iv, 28; ix, 20; femme de Chilpéric, iv, 28; vii, 7.
GAMNITE, martyre à Lyon, GM 49.
GAP, son évêque Sagittarius, v, 21.
GARACHAIRE, comte de Bordeaux, viii, 6.
GARARIC, duc, vii, 13, 25.
GARIVALD, iv, 9 *fin*.
GARONNE (la), vii, 35; GM 105; GC 46.
GASCONS, vi, 12; ix, 7.
GATIANUS, évêque de Tours, i, 28, 43 *fin*; x, 31; GC 4, 30.
Gaudens, un des sept Dormants, D 1-6.
GAUDENTIUS, père d'Aëtius, ii, 8.
Gaudomeres monachus, AR 38.
GAULE, habitée par les Romains, ii, 9 *fin*; Égidius, maître de la milice en Gaule, ii, 11; sénateurs, ii, 21 *fin*; vi, 39, etc.;

troublée, ii, 9; frappée par diverses calamités, vi, 44; dévastée par Chrocus, i, 30; par les Vandales, ii, 2; par les Huns, ii, 5, 6, 7, GC 72; par les Danois, iii, 3; par les Lombards, iv, 42, 45; vi, 6; par les Lombards et les Saxons, iv, 43; par Reccared, viii, 38; partie soumise aux Goths, ii, 9 *fin*; viii, 30; aux Bourguignons, ii, 9 *fin*; à Clovis I[er], x, 31; qui soumet tout le pays, ii, 42 *fin*; souffre de la famine, vii, 45; de famine et de maladie épidémique, x, 25; de la dyssenterie, v, 35.
GAULES, éclairées des lumières de l'Évangile, i, 28; premiers progrès de la foi, ix, 39; ses martyrs, i, 26, 27; reçoivent saint Martin, x, 31; qui y prêche et y fait des miracles, etc., i, 36; les lettres s'y éteignent *Préf.*
GAULE-ULTÉRIEURE, ii, 9.
GAUSÉRIC, roi des Huns, GM 13.
GAZA (vins de), vii, 29; GC 65.
GÉANT (un), vii, 41.
GENENSIS *vicus*, MM iv, 14.
GELISIMER, roi des Vandales, ii, 3.
GEMINUS, martyr à Lyon, GM 49.
GÉNEBAUDE, duc des Francs, ii, 9.
GENEVIÈVE (sainte), iv, 1; sa basilique, ii, 43, GC 91.
GENESIUS, saint arverne, GM 67.
GENESIUS (saint), d'Arles, GM 67, 68, 69.
GENESIUS, martyr en Bigorre, GM 74.
GENÈVE, iv, 31; VP 1, 5. *Voyez* LEMAN (lac).
GENITOR, citoyen de Tours, MM iii, 53.
GEORGE (saint), martyr en Limousin, CM 101.
GEORGE (sainte), bienheureuse de Riom, GC 34.
GEORGIUS, comte de Clermont, GC 35.
GEORGIUS, père de saint Gall, VP 6, 14.
Geriacus, villa, M 23.
GERMAIN (saint); son église à Tours, x, 31; à Lignac (Saint-Germain de Lambron), ii, 20.
GERMAIN, évêque d'Auxerre, sa basilique, v, 14 *fin*. — J, 29; GC 41.
GERMAIN, évêque de Paris, v, 14; ix, 39; excommunie Charibert, iv, 26; sa mort, v, 8; enterré dans la basilique de Saint-Vincent (Saint-Germain des Prés), viii, 33; v, 8. — MM ii, 12; GC 80, 90, 92; M *pr.*
GERMANUS, préfet de Rome, x, 1.
GERMANIES (provinces de la Gaule), ii, 9; ii, 25; GC 79.
GÉRONTIUS, gouverne l'Espagne, ii, 9.
GERVAIS et PROTAIS, leur église à Rome, x, 1; leurs reliques, x, 31. — GM 47.
GÉVAUDAN, x, 8, 25; GC 2. *Voyez* JAVOLS, MENDE. — (Comtes du), *voy.* PALLADIUS, INNOCENTIUS.
GIVALD, fils de Sigivald, iii, 23, 24.
GOARE, chef alain, ii, 9.
GODÉGISÈLE, roi des Bourguignons, ii, 28, 32, 33.
GODÉGISIL, duc de Sigebert, iv, 51.
GODÉGISIL, gendre du duc Lupus, ix, 12.
GODÉGISILE, roi des Vandales, ii, 9
GODIN, v, 3.
GODOMAR, roi des Bourguignons, ii, 28; iii, 2, 6.
GOGON, nourricier du roi, v, 47; sa mort, vi, 1.
GOMACHAIRE (comte), GM 79.
GONDEBAUD (duc), v, 1; enlève Childebert II et le fait roi, *ibid.*
GONDEBAUD, roi des Bourguignons, ii, 28; fils de Gondeuch, *ibid.*; trahi par son frère, est mis en fuite, ii, 32; assiégé dans Avignon, *ibid.*; est délivré et assiége son frère dans Vienne, ii, 33; le tue, *ibid.*; rédige des lois, ii, 33 *fin*; consent à abjurer secrètement l'arianisme, ii, 34; engage saint Avit à écrire

contre les hérésies, *ibid.*; est vacillant dans sa foi, *ibid.*; sa mort, iii, 5; a pour successeur Sigismond, *ibid.* — *Voy.* encore J 8.

Gondebaud, fils de Gontran, iv, 25.

Gondeuch, roi des Bourguignons, ii, 28.

Gondovald, comte de Meaux, viii, 18 *fin*.

Gondovald, ix, 28; appelé Ballomer, vii, 14, 36; ix, 28; ses différentes fortunes, vi, 24 *fin*; se dit fils de Clotaire, vi, 24; vii, 27, 32, 36; haï de ses frères, se joint à Narsès, vii, 36; se marie, a deux fils, vi, 24; vii, 36; ix, 28, 32; va à Constantinople avec ses fils, vii, 36; appelé dans les Gaules par Gontran-Boson, vii, 32 *fin*, 36, 38; par les grands de Childebert, vii, 32, 36; et reconnu, vii, 34, 36; enlève les trésors de Rigonthe, vii, 35; vient à Marseille, vi, 24; est accueilli par l'évêque, vii, 36 *fin*; abandonné par le duc Gontran, *ibid.*; Mummol se joint à lui, vi, 24; vii, 10, 28, 34; est fait roi, vii, 10, 14, présages de sa mort, vii, 11 *fin*; parcourt les villes, vii, 26; s'introduit dans Toulouse, vii, 27; se vante d'être roi, vii, 36 *fin*; ses envoyés, vii, 30, 32; a pour ami l'évêque Bertram, vii, 31; nomme des évêques, *ibid. fin*; viii, 2; est d'accord avec Brunehaut, vii, 33 *fin*; se renferme dans Comminges, vii, 34, 35, GM 105; trompe les citoyens, vii, 34; est assiégé, vii, 35, 36; abandonné des siens, vii, 38; tué, *ibid.*; ses biens pillés, vi, 24 *fin*; et ses trésors, vii, 35; dont Waddon s'empare, x, 21 *fin*; que le roi Gontran distribue aux pauvres, vii, 40; ses adhérents, vii, 28, 34, 37, 38; évêques, ses complices, punis par le concile de Mâcon, viii, 20.

Gondulf, vi, 26 *fin*; de domestique est fait duc, vi, 11; oncle de Grégoire, *ibid.*; prend possession de Marseille, vi, 11.

Gondulf, serviteur de Gonthaire, fils de Clotaire, MM iii, 15.

Gonthaire, d'abbé, fait évêque de Tours, iv, 4 *fin*; x, 31; sa mort, iv, 11. — GC 8.

Gonthaire, fils de Clodomir, iii, 6 *fin*.

Gonthaire, fils de Clotaire Ier, iv, 3; fils aîné, iii, 21; MM iii, 15.

Gontheuque, femme de Clodomir, ensuite de Clotaire, son frère, iii, 6 *fin*.

Gunthedrude, aveugle, MM ii, 9.

Gontran, fils de Clotaire Ier, iv, 3, 16; son royaume, vi, 17 *fin*; Orléans, capitale, iv, 22; y est reçu solennellement, viii, 1; ix, 33; ses femmes et ses fils, iv, 25; perd ses fils, v, 17; fait la paix avec ses frères, iv, 50; abandonne Chilpéric et se lie avec Sigebert, iv, 50, 51; fait un traité avec lui, ix, 20; fait la paix avec Chilpéric après l'avoir vaincu, vi, 31; perd plusieurs villes, vi, 12; envahit le royaume de Charibert, vii, 12; sa perte tramée par Chilpéric et Childebert, vi, 3; Chilpéric lui enlève des villes, vi, 22; après la mort de Chilpéric il vient à Paris, vii, 5; reçoit les envoyés de Childebert, vii, 6; défend Frédégonde, vii, 7; s'unit à Childebert, vi, 41; viii, 4; qu'il adopte, v, 18, et chérit tendrement, ix, 20 *fin*; se dit son père, viii, 13; lui transfère son royaume, vii, 33; le conseille, lui rend les villes de Sigebert, *ibid. fin*; Albi, viii, 45; découvre une conjuration, ix, 9; conférence, ix, 10; traité, ix, 20; reçoit de Sigebert une ambassade, vii, 14; lui en envoie une, viii, 13; une nouvelle à la naissance d'un fils, viii, 37;

Childebert s'éloigne de lui, vi, 1; il rompt la paix, vi, 11 *fin*; il se défie de Brunehaut, ix, 28; et de Childebert, ix, 32; les Poitevins se donnent à lui, vii, 24; il retient Marseille, vi, 31; la rend, vi, 33; réprime les Bretons, ix, 18; x, 9, qui lui donnent satisfaction, ix, 18; il craint pour sa vie, vii, 8, 18; répare les injustices de Chilpéric, vii, 19; se met en route pour Paris et s'en retourne, x, 11; se dispose à aller à Paris, x, 28; y arrive, viii, 9; x, 28; se plaint du retard apporté au baptême de Clotaire, viii, 9; a des doutes sur sa naissance, *ibid.*, et ix, 20 *fin*; le tient sur les fonts et retourne à Chalon, x, 28; veut gouverner son royaume, viii, 18 *fin*; père adoptif des rois, vii, 13; crée Celsus patrice, iv, 24; et Mummol, iv, 42; qu'il met à la tête de son armée, iv, 43, 46.

Il envoie une ambassade en Espagne, vii, 10; en reçoit une de ce pays, viii, 35; repousse les ambassadeurs d'Espagne, viii, 45; du roi Reccared, ix, 1, 16; veut venger la mort d'Ingonde, ix, 16, 20; s'oppose à ce que Clodosuinde soit donnée à Reccared, ix, 20; expédition de Septimanie, ix, 31; mauvais succès, *ibid.*; en prépare une contre l'Espagne pour venger la mort d'Herménegild, viii, 28, 30; son armée se livre au pillage, viii, 30; et périt presque entièrement, *ibid.*; il punit les chefs, *ibid.*; prise d'Arles, iv, 30; refuse d'envoyer des forces contre les Lombards, ix, 20, 29; reçoit une ambassade du roi Aptachaire, x, 3; expédition contre Gondovald, vii, 28, 34, 35, 36; son armée dévaste la Septimanie, ix, 7; il poursuit Gondovald, vi, 26; punit ses envoyés, vii, 30, 32, 33; et poursuit ses amis, viii, 2; pardonne à Baddon, ix, 13; accueille le duc Beppolen, viii, 42; reçoit le duc Lupus, qui se réfugie vers lui, vi, 4; craint d'être tué, vii, 8; découvre les menées de Frédégonde, viii, 44; conjuration contre lui, x, 19; veut venger la mort de Chilpéric, viii, 5; fait enterrer ses neveux, viii, 10; revient à Chalon, viii, 11; remplit un serment impie, v, 36; fait enfermer Teudechilde, iv, 26 *fin*; bannit l'évêque Mondéric, v, 5; poursuit Théodore, évêque de Marseille, vi, 11; viii, 12; le fait enchaîner, vi, 11; Gontran-Boson soumis à son jugement par Childebert, ix, 8; il le condamne avec Magnéric, ix, 10; fait périr les fils de Magnachaire, v, 17; sa passion pour la chasse, x, 10; GC 88; son ressentiment contre Égidius, évêque de Reims, ix, 14; contre Childéric le Saxon, viii, 18.

Il convoque des synodes, ix, 41; à Paris, iv, 48; à Lyon, v, 21; à Chalon, v, 28; à Mâcon, viii, 20; recherche les meurtriers des rois, vii, 21; ses œuvres pieuses, vii, 7; sa bonté, vi, 19; viii, 1, 2; ix, 21; visite les églises, viii, 2; où il court risque d'être tué, ix, 3; ne vendait pas l'épiscopat, vi, 39; ordonne des prières publiques, ix, 21; guérit un fiévreux, *ibid.*; sa bonté envers les évêques, vi, 36 *fin*; accueille l'évêque Prétextat, vii, 16; ordonne une enquête sur sa mort, viii, 31 *fin*; veut que ce point soit soumis à un synode, ix, 20; respecte le droit d'asile des églises, vii, 29; reçoit des injures de l'évêque Sagittarius, v, 21; donne aux pauvres les trésors de Gondovald, vii, 40; est gravement malade, viii, 20 *fin*. — *Voyez* encore GM 76; MM iv, 37; GC 61, 88; VP 8.

Gontran, duc de Sigebert, iv, 51.
Gontran-Boson, duc, v, 14; se réfugie dans l'église de Saint-Martin, *ibid.* et v, 4; trompé par une pythonisse, v, 14; favorisé par Frédégonde, *ibid.;* fuit avec Mérovech, v, 14 *fin;* envoyé à Constantinople, vii, 14; se joint à Childebert, v, 25; ses filles, *ibid.* et 26 *fin;* tend des embûches à Mérovech, v, 19 *fin;* accusé, prend la fuite, viii, 21; avait appelé Gondovald, vi, 26; vii, 32; pille ses trésors, vii, 36 *fin*, 38; haï de Brunehaut, ix, 8; condamné à mort, ix, 10; est tué, *ibid.* et 23; ses vices, ix, 10 *fin.* — MM ii, 17.
Goswinde ou Gontsuinde, reine d'Espagne, mère de Brunehaut, iv, 38; v, 39; ix, 1.
Gothie, iv, 52.
Goths, vii, 9; ix, 31; leur royaume, vi, 2; battent les Romains, i, 37; prennent Rome, ii, 9; leurs possessions dans la Gaule, ii, 9 *fin;* viii, 30; mettent en fuite les Bretons, ii, 18; se défient des évêques catholiques, ii, 36; x, 31; de saint Quintilien, ii, 36; de Volusien, ii, 26; perdent des provinces, ii, 37 *fin;* vaincus par Clovis, ii, 37; x, 31; après sa mort reprennent ce qu'ils avaient perdu, iii, 21; et Arles, iii, 23; battus par Ecdicius, ii, 24; par Didier, viii, 45; font irruption dans la Provence, ix, 7; ambassades, vi, 15; ont l'habitude de tuer leurs rois, iii, 30; habitués à fuir, ii, 37; sont peureux, ii, 27. — GC 48; VP 4.
Gourdon (monast. de), GC 86.
Gouverneurs des fils de rois, iii, 18; parmi les serviteurs, ix, 36. *Voyez* Gogon, Wandelin.
Grata, martyre à Lyon, GM 49.
Gratianus de Sinope, A 5.
Gratien, empereur, i, 38.
Gratus, consul, i, 28.
Grecs, trompent Herménegild, v, 39 *fin;* retiennent sa femme Ingonde, vi, 43 *fin;*
Grégoire (le Grand), pape, x, 1, 31 *fin.*
Grégoire, comte d'Autun, puis évêque de Langres, iii, 15, 19; iv, 15; v, 5; GM 51; VP 7.
Grégoire, évêque de Tours, son époque, x, 31 *fin;* son frère Pierre, v, 5; l'évêque Nizier, oncle de sa mère, v, 5; ainsi que le duc Gondulf, vi, 11; les évêques de Tours furent presque tous ses parents, v, 50; est fait évêque de Tours, x, 31; vient à Paris, ix, 6; est désigné par le roi pour examiner l'affaire du monastère de Poitiers, ix, 33 *fin;* pour réprimer les troubles survenus dans ce monastère, x, 15; se rend à Reims, ix, 13; est invité à la table de Childebert, viii, 14; à la cour de Gontran, viii, 1, 2; est visité par ce roi et invité à sa table, *ibid. et suiv.;* envoyé en ambassade auprès de Gontran, ix, 20; se rend vers Chilpéric, vi, 2, 5; près duquel il est accusé, v, 48, 50; se justifie à trois autels, v, 50; refuse la communion à Leudaste, vi, 32; ses différends avec Félix, évêque de Nantes, v, 5; exhorte à la paix les habitants de Tours, vii, 47.
Sa profession de foi, i, *prol.;* iii, *prol.;* réfute les ariens, iii, *prol.*, v, 44, vi, 40; prouve la résurrection contre un prêtre, x, 13; blâme Chilpéric dogmatisant, v, 45; dispute contre des juifs, vi, 5; observateur des canons, vi, 15; son courage à défendre Prétextat, v, 19; repousse avec mépris l'argent qui lui est offert, *ibid.;* défend les habitants de Tours, que le roi veut soumettre aux tributs, ix, 30; dit ses prières dans l'église au milieu de la nuit, vii, 22; ix, 6; relève des basiliques, construit un baptistère, x, 31; bâtit une église et visite les reliques des saints, *ibid.*
S'avoue illettré, *Préf.;* récapitule ses ouvrages, x, 31; supplie qu'on n'y change rien, *ibid. et suiv.* — Sa vie par Odon de Cluni et autres. — Bibliographie de ses œuvres, etc. (*Voyez* la table du présent volume.)
Grenoble, iv, 45; S 18, 31.
Grèzes-le-Chateau, i, 32.
Grindion, attaché à une roue, v, 19 *fin.*
Grippon, envoyé à l'empereur Maurice, x, 2, 4.
Gualbert, abbé, D 5.
Gucilion, comte du palais, v, 19 *fin.*
Guerpin, comte de Meaux, viii, 18 *fin.*
Gundégisil, évêque de Bordeaux, ix, 43; x, 15, 16; métropolitain, ix, 41; d'abord comte de Saintes, viii, 22; appelé Gundégisil-Dodon, *ibid.*
Gundéric, roi des Vandales, ii, 2.
Guntchramn. *Voyez* Gontran.
Gygès, roi des Lydiens, i, 16.

H

Hadrien, empereur, i, 26.
Hécate, GM 41.
Helanus *mons*, en Gévaudan, GC 2.
Hélène, mère de Constantin, i, 34.
Hélie, évêque de Lyon, GC 62.
Hémétérius, martyr à Calahorra, GM 93.
Héraclée (marbre d'), GC 102; son théâtre, S 14.
Héraclius, évêque d'Angoulême, v, 37.
Heraclius, appelé à l'épiscopat de Saintes, iv, 26.
Héraclius, tribun des Joviniens, ii, 9.
Hercule, GM, *pr.* et 41.
Hérésies, leur origine dans l'Église, i, 26; qu'elles troublent, ii, 4; de Marcion et Valentinien, i, 26; d'Arius, ii, 2, etc.; de Pélage, iv, 39; de Sabellius, ii, 34; des Saducéens, x, 13; des Priscillianistes, x, 31.
Hérétiques, leur malheur, iii, *prol.;* ne doivent pas être punis par le glaive, x, 31; respectent les immunités des églises, v, 14.
Herménegild, vi, 18; sa femme, iv, 38; vi, 40; viii, 28; appelé Jean, v, 39; uni à l'empereur, *ibid.;* en guerre avec son père, vi, 33, 43; est pris, vi, 43; incarcéré, vi, 40; tué, viii, 28; ix, 16.
Hermenfroi, roi des Thuringiens, iii, 4, 8.
Hérodes, roi, i, 8; sa cruauté, v, 36; sa mort, i, 23.
Hésychius, évêque de Grenoble, ix, 41.
Heugne, *Onia*, monastère, VP 18.
Hilaire, évêque de Poitiers, v, 45; confesseur, vii, 6; défenseur de la sainte Trinité, iii, *prol.;* son exil, ses livres, sa mort, i, 35; défenseur du monastère de sainte Radegonde, ix, 42; protecteur de Clovis, ii, 37. — (Basilique de Saint-), v, 25, 50 *fin;* x, 15, 16; GC 53; respect de Clovis pour elle, ii, 37; sert de retraite à des religieuses rebelles, ix, 40 *fin*, 41, qui maltraitent des prêtres, ix, 41; x, 22; ses abbés, *voyez* Pascentius, Porcaire. — *Voy.* GC 2, 60; D 4.
Hilarius, sénateur de Dijon, GC 42.
Hilarius, poëte, S 31.
Hilgrin, oncle de saint Martin, D, 1.
Hillidius (saint Allyre), évêque de Clermont, i, 40; GC 20, 35; VP 2.
Hillidius, J 7, 8.
Hilping, duc de Thierry Ier, VP 4.
Hippolyte, martyr, i, 28.

Honoratus, parent de saint Quintien, VP 4.
Honorés, titre, iv, 47. — *Voyez* Magnifiques.
Honorius, empereur, i, 43; ii, 8; x, 31.
Hortensius, comte de Clermont, iv, 35; VP 4.
Hospitius, reclus à Nice, vi, 6; GC 97.
Hunéric, roi des Vandales, ii, 3; GM 58.
Huns, sortis de Pannonie, ii, 6; se jettent sur les Gaules, ii, 5; iv, 23, 29; GC 72; mettent en fuite les Francs au moyen de la magie, iv, 29; D 1.

I

Ignace, évêque d'Antioche, martyr, i, 25.
Iles: Jersey, v, 19; autre près Vannes, viii, 25; autres près Amboise, ii, 35; des Saxons, sur la Loire, ii, 19; îles brûlées par le feu du ciel, viii, 24. *Voy*. Lérins, Lipari, Pathmos, etc.
Imnachaire, seigneur franc, iv, 13.
Impetratus, oncle de saint Gall, VP 6.
Impies, ressuscitent-ils? x, 13.
Incarnation (mystère de l'), v, 45; vi, 5.
Indes, i, 10; GM 32.
Indre, rivière, VP 18.
Ingeltrude, v, 22; vii, 36 *fin;* fonde un monastère, etc., ix, 33; en fait sa nièce abbesse, meurt, x, 12.
Ingenuus, prêtre de Brioude, J 15.
Ingenuus, ermite à Autun, GC 98.
Ingoberge, femme de Charibert, iv, 26; sa mort pieuse, ix, 26.
Ingomer, fils de Clovis, ii, 29 *fin*.
Ingonde, femme de Clotaire, iv, 3.
Ingonde, femme d'Herménegild, iv, 38 *fin;* viii, 28; ix, 24; qu'elle convertit, etc., v, 39; sa fuite, vi, 43 *fin;* souffre pour la foi, v, 39; transférée à Constantinople, viii, 18; retenue en Afrique, viii, 21; sa mort et sa sépulture, viii, 28; le roi Gontran veut venger sa mort, ix, 16, 20.
Injuriosus, évêque de Tours, iii, 17; x, 31; résiste à Clotaire, iv, 2; sa mort, iv, 3 *fin*.
Injuriosus, l'un de Deux-Amans, i, 42.
Injuriosus, vicaire, vii, 23.
Ingratius filius Dulcissimi, AR 10.
Innocentius, comte de Gévaudan, vi, 37; est fait évêque de Rodez, vi, 38; x, 8.
Innocentius, évêque du Mans, vi, 9 *fin*.
Innocentius, un des sept Dormants, D 1-6.
Interdit mis sur les églises, v, 33 *fin;* viii, 31.
Interprète, vi, 6.
Irénée, évêque de Lyon, GM 50.
Isaac, fils d'Abraham, i, 12, etc.
Isaie prouve la résurrection, x, 13.
Isere, fleuve, iv, 45.
Iseure, près Tours, vi, 12; x, 31; son église, *ibid*.
Isidore, martyr à Scio, GM 102.
Israel, Israélites, i, 9; au passage de la mer Rouge, i, 10; dans le désert, i, 11; leur punition, ii, 10; séparés de Juda, par le roi Hiéroboam, i, 14.
Issac, monastère, GM 66.
Issoire, *Iciodorus*, bourg d'Auvergne, GC 30.
Italie majeure et mineure, iii, 32; dévastée par Attila, ii, 7 *fin;* soumise par les Saxons, iv, 43; pernicieuse aux Francs, iii, 32; x, 3; prise par eux, *ibid.* et vi, 42; perdue, iv, 9; une partie obéit à Sigebert, puis à Childebert, x, 3; expéditions de Childebert, viii, 18; ix, 25; x, 3; reconquise par l'empereur, iv,

9; Narsès, duc d'Italie, v, 20; préfet, vii, 36; envahie par les Lombards, iv, 41, 45; sous Alboin, v, 15.
Ivois, viii, 15.

J

Jacinthe, diacre de Ravenne, GM 81.
Jacob, fils d'Isaac, i, 12, etc.
Jacob, fils de Mathan, i, 15.
Jacob, fils de Macliau, v, 16.
Jacques, frère de Jésus, i, 21; son martyre, i, 24; GM 27.
Jacques, évêque de Nisibe, i, 35.
Janus, GM *pr*.
Javols, i, 32; iv, 40; vi, 37.
Jean-Baptiste (église de Saint-), à Marmoutiers, x, 31. — GM 12 à 15.
Jean évangéliste, ii, 3; ix, 42; x, 13; est-il mort? i, 24 *fin;* son disciple Polycarpe, i, 26; son église à Rome, x, 1. — GM 30.
Jean Ier, pape, GM 40.
Jean III, pape, v, 21.
Jean, roi. *Voy*. Herménégild.
Jean, tyran, ii, 8.
Jean (saint), abbé de Réome, GC 87.
Jean, archidiacre de Nîmes, GM 78.
Jean, prêtre breton, GC 23.
Jean, prêtre de Tours, VP 8.
Jean, fils d'Eulalius, x, 8.
Jean, de Tours, vii, 47.
Jean, lépreux, GM 19.
Jechonias, ancêtre de Jésus, i, 15.
Jéricho, GM 88.
Jérôme (saint), sa Chronique, i, *prol. fin*, 34, 37; ii, *prol*.
Jérusalem, i, 7, 36; ii, 39; calamités sous Ézéchiel, ii, *prol.;* est relevée et prend le nom d'Élia, i, 26; — (évêque de), Siméon, i, 25. — GM 11.
Jessé, fils d'Obeth, i, 12.
Jeûne, ses conditions, ii, 34 *fin;* son efficacité, ii, 3; ordonné par le roi Gontran, ix, 21; par Perpétue, x, 31.
Joatham, fils d'Ozias, i, 14.
Job ou Jobab, son époque, i, 8.
Joram, fils de Josaphat, i, 14.
Josaphat, fils d'Asa, i, 14.
Joseph, i, 9; greniers construits par lui en Égypte, i, 10.
Joseph, époux de Marie, i, 15; est-il père de saint Jacques? i, 21.
Joseph ensevelit J.-C., i, 20.
Josias, fils d'Amon, i, 14.
Josué, i, iv *fin*, ii; GC 40.
Jouay ou Joué, près Tours, v, 14; J 39.
Jourdain, i, 11; vi, 5; GM 17, 88.
Joviniens, ii, 9.
Jovinus, tyran, ii, 9.
Jovinus, gouverneur de la Provence, iv, 44; évêque d'Uzès, vi, 7; ancien préfet, vi, 11.
Jovius, tué par sa femme, ix, 38.
Jucundus, père de saint Yriez, AR 2.
Juda, fils de Jacob, i, 12.
Judas Quiriacus, i, 34.
Judée (rois de), i, 14; Ézéchias, ii, *prol.;* Abia et autres jusqu'à Josias, i, 14.
Juifs, sont les brebis du Christ, v, 11; leurs malheurs sous Vespasien, i, 2, 4 *fin;* baptisés à Clermont, v, 11; sont appelés hérétiques, viii, 1 *fin;* insultent un nouveau baptisé, v, 11; donnent des louanges au roi Gontran, viii, 1; forcés au baptême par Chilpéric, vi, 17; l'un d'eux réfuté par Grégoire, vi, 5. — GM 10, 22; GC 97.
Jugement. Le comte y assiste avec des clercs et des laïcs, v, 49; jugement dans l'affaire de Chrodielde, etc.; sa teneur, x, 16; — des citoyens, vii, 47; — de Dieu, v, 19; vii, 14; — jugement dernier, ii, 3; général, x, 13.
Juges, v, 50; vi, 8; vii, 47.
Jules César, i, 17.
Julia, martyre à Lyon, GM 49.
Juliana, matrone grecque, GM 103.

Julianus Cæsar, D 3; M I.
JULIANUS, défenseur, puis prêtre, VP 6.
JULIANUS (autre), VP 16.
JULIANUS (saint Julien), martyr, sa basilique à Clermont, II, II, 20; III, 16; IV, 32; à Brives, II, II; IV, 5, 13 etc.; est pillée, III, 12; à Paris, VI, 17; IX, 6; ses miracles, V, 29; sa fête, X, 8; — J I à 50; GC 20; JJ; AR 7, etc.
JULIANUS, martyr à Antioche, sa basilique, IV, 39.
JULIANUS, prêtre, sa mort, IV, 32.
JULIANUS, Espagnol, MM III, 21.
JULIENSIS *vicus*, GC 52.
JULIUS, martyr à Lyon, GM 49.
JUNIANUS, reclus en Limousin, GC 103.
JUNON, GM *pr*.
JUPITER, II, 29; GM *pr.*; VP 17.
JURA (mont), VP I.
JUSTA, martyre à Lyon, GM 49.
JUSTE, évêque de Lyon, VP 8.
JUSTE, archidiacre de Clermont, I, 40.
JUSTINE, prévôtesse du monastère de Poitiers et nièce de Grégoire, X, 15.
JUSTINIEN, empereur, V, 31; IV, 39; GM 103;
JUSTINIEN, évêque de Tours, II, I; X, 31.
JUSTINUS, empereur, IV, 39; V, 20, 31.
JUSTINUS, martyr, I, 26.
JUSTINUS, beau-frère de Grégoire, MM II, 2.
JUSTINUS, prêtre, GC 49.
JUVENCUS, prêtre et poëte, I, 34.

L

LABAN, évêque d'Eause, VIII, 22.
Lacédémone, A 29.
LACÉDÉMONIENS, I, 16.
Lætus, un des sept dormants, D I-6.
LACTANCE, S 23.
LAÏCS, recevaient à l'autel l'eucharistie dans la main, X, 8.
LACTANCE, S.
LAMBRES, *Lambri*, vill., IV, 52.
LAMPADIUS, diacre, V, 5.
LANDULF de Vienne, MM II, 18.
LANGEAIS, bourg de Touraine, X, 31; GM 16.
LANGOBARDS. *Voy.* LOMBARDS.
LANGRES, V, 5 *fin;* GC II, 87, 89; VP 7.
LANTECHILDE, sœur de Clovis, II, 31.
LAOCOON, GM *pr*.
LAODICÉE, Latakié, VII, 29.
LAON, VI, 4.
LATINS, leur roi Silvius, I, 16. — (langue des), louanges données au roi Gontran, VIII, I.
LATIUM, III, 23.
LATTE. *Voyez* CIRAN-LA-LATTE.
LAUDOVALD, serviteur de Grégoire, MM IV, 47.
LAURENT (Saint), martyr, I, 28; VI, 6; à Clermont, II, 20; à Mont-Louis, X, 31; à Paris, VI, 9, 25; à Milan, GM 46; ses reliques, GM 42.
LECTEUR, son office, IV, 6.
LÉGONUS, évêque de Clermont, I, 39 *fin*.
LÉMAN (le lac), GM 76. *Voy.* LIMAGNE.
LÉOBARDUS, reclus, VP 20.
LÉOCADIA, VP 6.
LÉOCADIUS, sénateur des Gaules, I, 29; GC 92.
LÉOCADIUS, père de Leudaste, V, 49.
LÉODEMUND, aveugle, MM IV, 24.
LÉODINUS, VP 19.
LÉODOVALD, évêque d'Avranches, MM II, 36.
LÉODOVALD, Franc, X, 27.
LÉODULF, boiteux, MM II, 46.
LÉODULF, aliéné, MM IV, 34.
LÉODULF de Bourges, MM IV, 45.
LÉOMÉRIA, aveugle, MM I, 39.
LÉOMÉRIS, esclave en Anjou, MM I, 22.
LÉON, empereur, GC 63.
LÉON, prêtre de Tours, MM IV, 25.

LÉON, autre prêtre, GC 6.
LÉON, évêque d'Agde, GM 79.
LÉON, abbé, devient évêque de Tours, III, 17; X, 31.
LÉON, conseiller d'Alaric, GM 92.
LÉON, Poitevin, IV, 16.
LÉON, cuisinier de l'évêque Grégoire de Langres, III, 15; délivre Attale de servitude, *ibid*.
Léonacter, fou, AR 17.
LÉONARD, domestique, VII, 15.
LÉONASTE, archidiacre de Bourges, V, 6.
LÉONCE, évêque de Bordeaux, IV, 26.
Léonce, esclave grec, A 26.
LÉOPATIUS, abbé, VP 18.
LÉRINS (Ile de), GC 97.
LETTRES nouvelles inventées par Chilpéric, V, 45.
LEUBA, belle-mère du duc Bladaste, VIII, 28 *fin*.
LEUBELLA, VP 9.
LEUBASTE, martyraire et abbé, IV, 11.
LEUBOVÈRE, abbesse de Poitiers, IX, 39, etc.; maltraitée par ses religieuses, X, 15, 16.
LEUBOVÉUS, clerc de Bourges, MM II, 7.
LEUDARD, serf du diacre Emerius, MM IV, 20.
LEUDASTE, comte de Tours, V, 14, 48, 49, 50; VI, 32; MM II, 58.
LEUDÉGISIL, assiége Comminges, VII, 37; et la prend, VII, 38; duc, VII, 40; VIII, 20 *fin*, 30 *fin*.
LEUDOVALD, évêque de Bayeux, VI, 3; VIII, 31; IX, 13.
LEUDOVALD, serf du Baudeleif, MM IV, 17.
LEUVA, roi d'Espagne, IV, 38; IX, 24.
LEUVIGILD, roi d'Espagne, V, 39; VIII, 35, 38; IX, 24; ses fils, IV, 38; V, 39; extermine les meurtriers des rois, IV, 38; envoie une ambassade à Chilpéric, V, 44; dont il demande la fille pour son fils, VI, 34; guerre avec ce fils, V, 39 *fin;* VI, 29, 33, 40, GC 12; il le poursuit, VI, 18; le prend, VI, 43 *fin;* le tue, VIII, 28; fait pénitence et meurt, VIII, 46.
LÉVIDA, *Livia*, en Palestine, GM 18.
LICANIACENSIS *vicus*, II, 20.
LICINIUS, évêque de Tours, II, 39, 43; III, 2; visite les lieux saints, II, 39; fonde un monastère, X, 31.
Lidus, rivière, M 22.
LIEUX saints, visités par saint Martin de Galice, V, 38; par Licinius de Tours, X, 31; etc., *pass*.
LIGUGÉ, monast., MM IV, 30.
LIGURIA, plaine de Livière, GM 92.
LIMAGNE d'Auvergne (*Lemanis*, *Limane*), III, 9; V, 34; GC 31.
LIMINIUS, martyr arverne, I, 31; GC 36.
LIMOGES, VII, 13; IX, 20; X, 29, 30; GC 27; AR 11.
LIMOUSIN, IV, 20; V, 13; VII, 10; VIII, 15. — (Peuple du), V, 29. — (Comte du), *voy* NONNICHIUS, TERENTIOLUS. — *Voy.* encore GM 101 et AREDIUS.
LIPARI (île de), GM 33.
LISIEUX, MM II, 54; son évêque Éthérius, VI, 36.
Lisimaque, A 12.
LITANIES, X, I.
LITHOMÉRIS, de Tours, GC 21.
LITIGIUS, III, 13 *fin*.
LITOMÉRIS bâtit une église de Saint-Julien, J 50.
LITORIUS, évêque de Tours, I, 43; X, 31.
LITOVÉUS, impotent, MM IV, 19.
LOCHES, X, 31; VP 18.
LOI Théodosienne, IV, 47; suivie par les Bourguignons, II, 33 *fin*.
LOIRE, fleuve, II, 19, 35; MM II, 16, 17; M 2.
LOIRS, VIII, 33.
LOMBARDS, envahissent l'Italie, IV, 41; se jettent sur les Gaules, IV, 42, 45; battent les Francs, IX, 25; X, 3; combattent contre Mummol, V, 21; Childebert envoie contre eux, IX, 29; X, 3; ils l'apaisent, IX, 29; lui sont soumis, VI, 42; tributaires des Francs, X, 3 *fin;* mis en fuite par l'évêque Épiphane, VI, 24. — (Ducs des), *voyez* AMON, ZABAN, RHODAN, IV, 45, etc. — *Voy.* encore GM 69, 85.

Longinus, évêque d'Afrique, II, 3.
Lubié, *Lipidiacus*, VP 13.
Lugano, *voy.* Ceresius.
Lucus Martis vel Rupes, nunc Casta petra, M 20.
Lune, rencontrée par une étoile, IV, 9 *fin*; S.
Lupentius, abbé de Saint-Privat, VI, 37.
Lupianus (Saint), GC 54.
Lupicin, abbé de Condé (saint Claude), VP 1.
Lupicin, autre saint, VP 13.
Lupus, évêque de Troyes, GC 67, 68.
Lupus, duc de Champagne, IV, 47; VI, 4; IX, 11, 12, 14; X, 19 *fin*.
Lupus, prêtre de Bordeaux, MM III, 50.
Lupus, citoyen de Tours, IV, 13; VII, 3.
Lupus, démoniaque, VP 9.
Lusor ou saint Ludre, GC 92.
Luzillé, bourg, X, 31.
Lydiens, leur roi Gygès, I, 16.
Lyon, II, 9; III, 5; V, 5, 34; ville très-noble, I, 17; tourmeutée par une épidémie, IV, 31 *fin*; second concile, V, 21; troisième, VI, 1; exemptée d'impôts, GC 63; — *voy.* GC 64, 65, 87, 112; VP 6.
Lyon (monastère de), X, 8. — (évêques de), appelés patriarches, V, 21. — (martyrs de); Vettius Epagatus et quarante-sept autres chrétiens, I, 27; GM 49. — (abbé de), IV, 36 *fin*.
Lysbius proconsul, A 23, 26, 30.

M

Macarius, martyr à Lyon, GM 49.
Maccon, comte, IX, 41; X, 15, 16; de Poitiers, X, 21.
Macédoine, A 7, etc.
Macédoniens, leur roi Argée, I, 16.
Machovilla, IV, 45.
Macliau, comte des Bretons, IV, 4; V, 16, 27; est fait évêque de Vannes et apostasie, IV, 4; est tué, V, 16.
Macon, IX, 1; concile, VIII, 12, 20.
Magdal, ville de la Bible, I, 10 *fin*.
Magie, I, 5.
Magnachaire, V, 21; père de Marcatrude, IV, 25; ses fils tués, V, 17.
Magnatrude, femme de Badégisil, évêque du Mans, X, 5 *fin*.
Magnéric, évêque de Trèves, VIII, 37; IX, 19; sa bonté envers un évêque persécuté, VIII, 12.
Magnifiques, titre donné à des citoyens, IV, 16; IX, 18; 8 *fin*.
Magnovald, duc, IX, 9 *fin*; est tué VIII, 36.
Magnulf, évêque de Toulouse, VII, 27, 32; maltraité par Gondovald et les siens, VII, 27.
Maillé, monast., GC 21.
Maine (Le), GM 101. *Voy.* Mans.
Maires du palais, VI, 9 *fin*; de Childebert II, Florentianus, IX, 30; de Rigonthe, Waddon, VI, 45 *fin*; VII, 27 *fin*, 28.
Maison épiscopale, I, 39; II, 18, 23; IX, 12, etc.
Maitres de la cavalerie, II, 8. — (de la milice), *voy.* Sisinnius, Carietton, Syrus; — dans la Gaule, *voy.* Nannenus, Quintinus, Egidius; — (des offices), II, 9.
Maixent, abbé, II, 37.
Majorien, empereur, II, 11.
Maléfices découverts, IX, 6; auteurs de maléfices punis à Paris, VI, 35.
Mallet, monast. en Auvergne, VP 11.
Mallosus, martyr à Xanten, GM 63.
Mallulf, évêque de Senlis, VI, 46 *fin*.
Mallulf, de Tours, MM III, 44.
Mamertus, évêque de Vienne, II, 34; J 12.

Manassès, fils d'Ezéchias, I, 14.
Manichéens, I, 23.
Manlulf, d'Auxerre, MM II, 5.
Mans (Le), II, 42, VI, 46; son église, IX, 26; monastère d'Aninsule, V, 14; (peuples du), V, I, 4; souffrent de la famine, X, 25; conduits contre les Bretons, V, 27; leur territoire, IX, 33. — M 21.
Manthelan, bourg, X, 31.
Manulf. évêque de Liége, GC 72.
Marachaire, comte, devient évêque d'Angoulême, V, 37.
Marate, roi des Sicyoniens, I, 16.
Marbre de Paros, IV, 12, etc.; d'Héraclée, GC 102. *Voy.* Paros, Héraclée.
Marcatrude, femme de Gontran, IV, 25; V, 17.
Marcel, évêque d'Uzès, VI, 7.
Marcel, évêque de Chalon, sa fête, IX, 3; sa basilique, IX, 27 *fin*; X, 10 *fin*. — GM 53.
Marcel, évêque de Paris, GC 89.
Marcel, évêque de Die, GC 70.
Marcellin et Pierre, leur église, X, 1.
Marcellinus, évêque d'Embrun, GC 69.
Marcien, empereur, II, 11.
Marcion, hérésiarque, I, 26.
Marcomer, duc des Francs, II, 9.
Marcoviève, religieuse, IV, 26; devient femme de Charibert, V, 49.
Marcus, évangéliste, martyr, I, 24.
Marcus, évêque d'Orléans, VP 6.
Marcus, référendaire, V, 29, 35 *fin*; VI, 28.
Marcus, perclus, VP 19.
Marcus Valérius (Corvinus), J 7.
Mareuil, maison royale, X, 5, *fin*; son église, VII, 12.
Marianus, ermite en Berri, GC 81.
Marie, mère de Jésus, I, 15, 18; toujours vierge, I, *prol.*; recommandée à Jean, IX, 42 *fin*; sa basilique à Poitiers, IX, 42; à Rome, X, 1; à Toulouse, VII, 10; à Tours, VIII, 40 *fin*; X, 31; Notre-Dame d'Escrignole à Tours, IX, 33, 42. — GM 4, 9, 11, etc.
Marie, fausse prophétesse, X, 25.
Marileif, premier médecin de Chilpéric, V, 14; VII, 25.
Marlhac (Chastel-), III, 13.
Marlheim, maison royale, IX, 38 *fin*; X, 18.
Marmoutier, X, 31; VP 20; D 1-6.
Marne, fleuve, V, 40; VI, 25; VIII, 10.
Mérovée, évêque de Poitiers, VII, 24; IX, 30, 39, 41, 43, etc.; refuse la direction du monastère de Sainte-Croix, IX, 40; l'accepte, *ibid.*; brise un calice pour délivrer le peuple, VII, 24; est commis pour connaître de l'affaire d'Ingeltrude, IX, 33 *fin*. — GC 106; MM II, 44.
Mars (Le dieu), II, 29; J 5.
Mars (Saint), abbé à Clermont, VP 14.
Marsas en Bordelais, MM III, 33.
Marsat en Auvergne, GM 9.
Marseille, IV, 45, 47; V, 5; VI, 11, 31, etc.; en proie à une épidémie, IX, 21, 22; X, 25; accueille Gondovald, VII, 36; rendue à Childebert, VI, 11, 33; VIII, 12; son duc Ratharius, VIII, 12. — (port de), IV, 44. — (évêque de), Théodore, VI, 11. — (Province de), II, 32; a pour gouverneur Nicétius, VIII, 43. — *Voy.* encore GM 83; VP 8. D 2.
Martial, évêque de Limoges, I, 28; X, 29 *fin*; GC 27-29.
Martianus Capella, X, 31.
Martigni, près Tours, GC 8.
Martin (Saint), évêque de Tours, sa nativité I, 34; natif de Pannonie, *ibid.* et X, 31; vient dans les Gaules, X, 31; est fait évêque, *ibid.*; est battu de verges à cause de sa constance dans la foi, *ibid.*; moine et abbé, I, 43; ses prédications, ses miracles

etc. I, 36; va trouver l'empereur Maxime, I, 38; donne la communion à un homicide, V, 19; sa mort, I, 43; II, 43; IV, 52 *fin;* X, 31 *fin;* sa sépulture, I, 43; confesseur, VII, 6 *fin;* a pour successeur Brice, II, 1; son éloge, IX, 39; eulogies de saint Martin, VIII, 2; son tombeau visité par Clotilde, III, 28; eau recueillie sur ce tombeau, V, 22; serments, V, 49 *fin*, 50; reliques, VII, 12; VIII, 14, 15; portées en Galice, V, 38; sa vertu, V, 1; VII, 29; VIII, 16, etc.; met fin à la guerre et guérit des paralytiques, IV, 50 *fin;* miracles, V, 6; VII, 42; VIII, 34, *fin;* X, 29; MM I à IV; autres à Trèves, VIII, 16; vénéré par les rois, IV, 2; qui par respect pour lui exemptent Tours de tributs, IX, 30; lettre que lui écrit Chilpéric, V, 14; monastère de Poitiers mis sous sa protection, IX, 42. — (église de) à Tours, IV, 16, etc.; construite par Brice, X, 31; reconstruite par Perpétue, II, 14; X, 31; respect que lui porte Clovis, II, 37, 38; des voleurs s'y introduisent, VI, 10; brûlée par Wiliachaire, IV, 20; X, 31; couverte en étain par Clotaire, IV, 20; X, 31; qui vient la visiter, IV, 21; vigiles qui s'y célèbrent, X, 31; lieu de sépulture de la plupart des évêques de Tours, X, 31; asile violé, VII, 29 *fin;* punition du juge violateur, IV, 18; son abbé, VII, 29. — (basiliques de) à Candes, VIII, 40 *fin;* près d'Ivois, VIII, 15; à Paris, VI, 9; à Rouen, V, 2; au pays de Vaivre, IX, 12. — (monastères de) près d'Ivois, VIII, 15, 16; à Ciran-la-Latte, IV, 49; à Ciran-du-Jambot MM I, 18; à Limoges, VIII, 15; à Paris, VIII, 33. — D I à 6; M I.
MARTIN, disciple de saint Martin de Tours, VII, 10.
MARTIN, évêque de Galice, V, 38.
MARTIN, prêtre de Lyon, IV, 36 *fin*.
MARTYRAIRE, IV, 11.
MARTYRS, leur gloire, GM I à 107; à Lyon, I, 17, 27; GM 49; sous Dèce, I, 28; en Afrique, II, 3; sous les Vandales, *ibid.;* dans la Gaule, I, 26, sous les Goths, II, 4.
MASCARPION, serf, VP 16.
MASSA, *voy*. PLÉIADES.
MATERNA, martyre à Lyon, GM 49.
MATHAN, fils d'Éléazar, I, 15.
Mathieu (Saint), à Myrmidonie, A I.
MATINES, II, 23; vigiles, IV, 31; signal appelant à matines, III, 15 *fin*.
MATRICULES, VII, 29.
MATURUS, martyr à Lyon, GM 49.
MAURA, bienheureuse, GC 18.
MAURANUS, Biscayen, MM, IV, 40.
MAURELLUS, serf, MM IV, 41.
MAURICE (Saint), X, 31, GM 76; monastère fondé par Sigismond, III, 5, 6; GM 75.
MAURICE, empereur, favorise l'élection du pape Grégoire, X, 1; donne de l'or aux Francs pour les exciter contre les Lombards, VI, 42; envoie à Childebert les Carthaginois meurtriers d'ambassadeurs francs, X, 4.
MAURIENNE (Pays de), GM 14.
Maurille (Saint), M, I-30.
MAURILLON, évêque de Cahors, V, 43.
MAURIOPES, bourg, IX, 19.
MAURITANIE, occupée par les Vandales, II, 2 *fin*.
MAURUS de Troyes, GC 67.
MAURUSA, perclue, MM II, 3.
MAUZAC, bourg, GC 41.
MAXIME, empereur, I, 38, 40; II, 9; X, 31; puni de mort, V, 19; son fils, II, 9; MM IV, 10.
MAXIME, tyran en Espagne, II, 9.
Maximien, D I.
Maximilla, épouse d'Egée, A 30, 34, 35.

MAXIMIN, évêque de Trèves, I, 35; monastère et église, VIII, 12 *fin;* GC 93, 94; VP 17.
MAXIMUS, évêque de Riez, GC 83.
MAXIMUS, évêque de Nola, GM 104.
MAXIMUS (saint Mesme), GC 22.
MAXONIDIUS, aveugle, VP 9.
MAYENCE, II, 9.
MAYENNE, rivière, X, 9 *fin;* M 24.
MEAUX, V, 1; IX, 20, 36; VII, 4. — (comtes de). *Voy*. GONDOVALD, GUERPIN. — (territoire de), V, 29.
MÉDARD, évêque de Noyon, IV, 19; V, 50; sa mort, IV, 19; sa basilique à Soissons, IV, 19, 21 *fin;* V, 35 *fin*, 50; IX, 9; où est enterré Clotaire, IV, 21, 52; ainsi que Sigebert, *ibid.* — GC 95; VP 19.
MÉDARDUS, tribun, VII, 23 *fin*.
MEDIOCANTUS, vill., VP 9.
Médias de Philippes, A 15.
MEILLANT (CHATEAU-) VI, 31; X, 19.
MÉLANIE, dame romaine, I, 36.
MÉLANIUS, évêque de Rennes, GC 55.
MÉLANIUS, évêque de Rouen, VIII, 31 *fin*, 41; VII, 19.
MEMMIUS ou saint Menge, évêque de Châlons, GC 66.
MÉNAT, monast. VP 12.
MENDE, X, 29.
MER, sortant de son lit, V, 24. — (Rouge), I, 9 *fin*, 10.
MERCURE (Le dieu), II, 29; J 5; VP 17.
MÉRIDA, VI, 18.
MÉROBAUDE, homme du Poitou, MM II, 15.
MÉROFLÈDE, femme de Charibert, IV, 26.
MÉROVECH, roi des Francs, II, 9 *fin*.
MÉROVECH, fils de Chilpéric, IV, 28 *fin;* V, 2, 3, 19; fils spirituel de Prétextat, V, 19; en butte aux embûches de Gontran-Boson, V, 14; dépouille Leudaste, V, 49 *fin;* est fait prêtre, V, 14; se réfugie dans la basilique de Saint-Martin, V, 14; de Saint-Germain d'Auxerre, V, 13 *fin;* épouse Brunehaut, V, 2; consulte Dieu par les Saintes Ecritures, V, 14; est tué, V, 19 *fin;* pleuré par Gontran, VIII, 10; qui le fait enterrer dans l'église de Saint-Vincent à Paris, *ibid*.
MESSE, II, 22, 34 *fin;* IV, 16 *fin*, 31 *fin*, 40 *fin;* V, 50; VI, 40, 46; VII, 8; VIII, 7; IX, 9.
MESSES de Sidoine Apollinaire, II, XXII.
MÉTRIAS, martyr à Aix, GC 71.
MÉTROPOLITAIN, sa présence nécessaire pour ordonner un évêque, IV, 26.
METZ, IV, 7, etc.; MM IV, 29; brûlé par les Huns, II, 6; basilique et moines, VIII, 21; tourmenté par la dyssenterie, IX, 13; consécration d'Avit, évêque de Clermont, IV, 35 *fin*. — (concile de), X, 19, 20.
MICHEL, transporte au ciel l'âme de la religieuse Disciola, VI, 29.
MICI (*Miciacense mon.*), monastère, son abbé saint Avit, III, 6.
Milan, D 2; M I.
MILICE, les moines y sont soumis par Valens, I, 37. — (maîtres de la), *voyez* MAITRES.
MINCIO, fleuve, II, 9.
MINERVE (La déesse), VP 17; GM 41.
MIR, roi de Galice ou des Suèves, V, 42; VI, 43; MM IV, 7.
MIRACLES, faits par des chrétiens et non par des ariens, II, 4; IX, 15.
MISILINUS, prêtre, GC 49.
MISSIONS en Gaule, I, 28.
MODESTUS, ouvrier en bois, V, 50.
Mœnus vicus, AR 29.
MOINES, forcés par Valens d'entrer dans la milice, I, 37; leur avarice punie, IV, 31; doivent préférer l'humilité aux miracles, IV, 34.
MOISE, I, 9, 10; III, *prol.;* V, 44 *fin;* GC 87; rois ses contemporains, I, 16.

MOMOCIASENSIS *episcopus*, IX, 29; GC 53.
MONASTÈRES. Les clercs y étaient instruits, V, 14; les évêques s'y retiraient pour faire pénitence V, 21; monastères soumis aux rois, IX 40; monastères sur les bords du Nil, I, 10.
MONDÉRIC, évêque de Tournai, V, 5; ensuite de Larsaguez, *ibid.*
MONDÉRIC, se révolte, III, 14.
MONÉGUNDE (Sainte), de Tours, GC 24.
MONÉGUNDE (Sainte), de Chartres, VP 19.
MONÉTAIRES de Paris GC 105; de Tours AR 20.
MONT-LOUIS, Mons *Laudiacus*, bourg de Touraine, II, I *fin;* X, 31; MM III, 54.
MORGENGABE, don du lendemain des noces, IX, 20.
MORTS. Ablution des corps, IV, 5 *fin;* couverts de vêtements, IV, 37, 51; VII, I.
MOSAIQUE, I, 30; V, 46.
MOSELLE, III, 15; MM IV, 29; VP 17; sa jonction avec le Rhin, VIII, 13.
MOSNE, bourg, X, 31.
MOTHAIRE, de Tours, MM IV, 21.
MOUCHES (Armée de), X, 25.
MOUCHOIR, III, 5; IV, 20 *fin;* X, 14 *fin*, 24.
MUMMOL, cognomento Bonus, évêque de Langres, V, 5 *fin*.
MUMMOL EUNIUS, IV, 42; supplante son père dans le comté d'Auxerre, *ibid.;* ses gestes, *ibid. et jusqu'à* 47; met en fuite les Saxons et les Lombards, IV, 42, 43; V, 21; patrice, VII, I *fin*, 36 *fin;* fuit le roi Gontran, VI, I; trompe le duc Gontran, VI, 26; accueille Gondovald, VII, 36 *fin;* se joint à lui, VI, 24; VII, 10, 28, 34; brise les reliques de saint Serge, VII, 31; à Comminges, VII, 38; abandonne Gondovald, *ibid.;* sa femme et ses trésors, VII, 40; VIII, 3; est tué, VIII, 39. — GM 31.
MUMMOL, préfet, VII, 15 *fin;* odieux à Frédégonde, VI, 35; meurt, *ibid.*
MUMMOLA, femme d'Animius, MM II, 11.
MUMMOLEN, VI, 45 *fin;* de Soissons, X, 2.
MUNICIPE d'Auxerre, IV, 42.

N

NAASON, fils d'Aminadab, I, 12.
NAMATIUS, évêque de Clermont, II, 16; sa femme, II, 17; sa mort, II, 21; — GM 44.
NAMATIUS, évêque d'Orléans, IX, 18.
NANNENUS, maître de la milice, II, 9.
NANNINUS, prêtre de Vibrac, J 48.
NANTAIS (pays), VI, 31; en proie à la famine, X, 25; à une épidémie, X, 30; ses vignes, IV, 18 *fin*.
NANTERRE, X, 28; Clotaire II y est baptisé, *ibid.*
NANTES, V, 32; VI, 15; VIII, 43; IX, 18 *fin;* X, 9, etc. — (territoire de), IX, 18, 24 *fin;* VP 10.
NANTINUS, comte d'Angoulême, V, 37.
NANTULF, esclave, GC 25.
NAPPES d'autel, VII, 22 *fin;* X, 15, 16; sur le tombeau de saint Martin, V, 49 *fin;* nappe de soie, X, 16; prises à témoin des serments, V, 14, 49; sauvegarde contre la violence, VII, 22.
NARBONNE, VI, 15; VIII, 38; désolée par une épidémie, VI, 33. — (province de), IX, 15 *fin*. — GM 23, 92.
NARSÈS, VI, 24; préfet d'Italie, VI, 24; VII, 36; remplace Bélisaire, III, 32; vaincu par les Francs, *ibid.;* tue Buccelin, IV, 9; duc d'Italie, V, 20.
NATHAN, prophète, I, 12.
NAZAIRE (Saint), bourg, GM 61.
NAZARIUS, martyr à Embrun, GM 47.

NAZELLES, *Navicellæ*, MM I, 29.
NEBRODES (mont), S 30.
NÉCROMANCIE, IX, 6.
NECTAIRE, VII, 15; VIII, 32; sa femme Domnola, VIII, 43.
NECTARIOLA, possédée, VP 9.
Nectarius, limosin, vir magnificus, AR 31.
NEMROD, S 4.
NÉPOTIANUS, évêque de Clermont, I, 40, 41; GC 37.
NEPTUNE, GM *pr.*
NEPTUNIUS (mons), S 30,
NÉRIS, VP 9.
NÉRON, I, 24.
NEUILLI, plusieurs bourgs de ce nom, X, 31; GC 7,
NEUVI, près Tours, GM 31,
NEVERS, VIII, I.
NICAISE, évêque d'Angoulême, VIII, 2 *fin;* IX, 41.
NICE, IV, 43; IV, 6.
NICÉE (Concile de), I, *prol.;* ses canons, IX, 33. — *Voy.* A 6.
NICÉTIUS, comte d'Acqs, VII, 31; fait évêque, VIII, 20.
NICÉTIUS, comte, fait duc d'Auvergne, VIII, 18, 30; gouverneur de la Provence, VIII, 43.
NICÉTIUS, évêque de Lyon, V, 5, 21; VIII, 5, etc.; patriarche, V, 21; oncle de la mère de Grégoire de Tours, V, 5; ses vertus, IV, 36. — *Voy.* J 50, GC 61, 62; VP 8.
NICÉTIUS, évêque de Trèves, X, 29; GC 94; VP 6, 17; AR 4.
NICÉTIUS, patrice, IX, 22.
NICÉTIUS, mari de la nièce de Grégoire de Tours, V, 14.
Nicolas, vieillard débauché, A 28; autre Nicolas, A 16.
Nicomédie, A 7; D 2.
NIL, I, 10.
NÎMES, VIII, 30; GM 78.
NINIVE, ville, I, 7; jeûnes des Ninivites, III, 29; pénitence, X, I.
NINUS, roi des Assyriens, I, 7, 16.
NISIER, *Voy.* NICÉTIUS.
NIVARD, ivrogne, VP 14.
Nivardus quidam, AR 9, 12.
NOÉ, I, 4, 5, 7; S.
NOGENT, VI, 2.
NOIRE (Montagne), en Limousin, IV, 16.
NOISI, V, 40.
NOLA, MM I, 2; GC 110.
NOMS, changés lors du baptême, I, 34.
NOMS doubles, *Voy.* BALLOMER, CALUMNIOSUS, CARDÉGISILE, CHARARIC, GONTRAN, GUNDÉGISIL, MUMMOL, WISTRIMOND.
Noniacus, colonie, AR 7.
NONNICHIUS, comte de Limoges, VI, 22.
NONNICHIUS, évêque de Nantes, VI, 15 *fin;* VIII, 43.
NOTAIRE, appelé pour un testament, IX, 26.
NOVATIANUS, hérétique, I, 28.
NOVEMPOPULANIE, II, 25.
NUITZ, II, 9.
NUNNINUS, tribun, GC 41.
NUNNION, officier de Childebert, VP 9.

O

OBETH, fils de Booz, I, 12.
OCCYLA, soldat romain, II, 8 *fin*.
OCÉAN, S.
OCTAVIEN, empereur romain, I, 17.
OCTAVIEN, martyr, II, 3.
OCTAVUS, bourg du Lyonnais, IX, 21.
OCTOBER, martyr à Lyon, GM, 49.
ODOACRE, II, 18, 19; roi des Saxons, II, 18; traite avec Childéric, II, 19.
OLLON, comte de Bourges, VII, 38, 42.
OLON, duc en Italie, X, 3.
OMATIUS, évêque de Tours, III, 17; X, 31.
OMÉGA, constellation, S 44, 65.
OPPILA, envoyé espagnol, VI, 40.
ORBIGNY, X, 31; GM 90.
ORGE, rivière, VI, 19.
ORIENT, là furent les premiers hommes, I, 6; les mages, I, 18; les lieux saints, V, 38; visité

par Licinius, évêque de Tours, III, 39; x, 3.— (roi d'), VII, 31.
ORIENTIUS (Saint), évêque d'Auch, GC 108.
ORION, constellation, S.
ORLÉANS, II, 7; V, 34 *fin;* VII, 46; VIII, 1; IX, 33; combats sous ses murs livrés par Childéric, II, 18; délivrée du siége fait par Attila, II, 7; réception solennelle de Gontran, VIII, 1. — (comte d'), *voy.* WILIACHAIRE. — (territoire d'), IX, 5. — GC 99; VP 8.
OROSE, V, *prol.;* son Histoire, I, *prol. fin,* 6; II, *prol.,* 9; ses livres, I, 37 *fin;* S 3.
OSSEN ou OSSER, château, VI, 42; GM 24 à 16.
OTTON, référendaire de Childebert, X, 19.
OUCHE, rivière, II, 32; III, 19.
OXION, roi des Corinthiens, I, 16.
OZIAS, fils de Joram, I, 14.

P

PALLADIUS, comte des Gabales, IV, 40.
PALLADIUS, évêque de Saintes, VII, 31 *fin;* VIII, 2, 7, 20, 22 *fin,* 43; GM 56; MM IV, 8.
PALLADIUS le riche, père du précédent, GC 60.
PANCRATIUS, martyr, GM 39.
PANÉAS (statue du Christ à), GM 21.
PANNICHIUS, prêtre de Poitou, GM 107.
PANNONIE, I, 34; berceau des Francs, II, 9; patrie de saint Martin de Tours, I, 34; X, 31; et de saint Martin de Galice, V, 38; pays des Huns, II, 6.
PAPE, II, 1; X, 1, 31; appel à son autorité, V, 21; absout Brice, II, 1 *fin;* X, 31; titre donné à tous les évêques, mais surtout à celui de Rome, IV, 26. — de Constantinople, V, 31.
PAPIANILLA, fille de l'empereur Avitus et femme de l'évêque de Sidoine, II, 21.
PAPPOLA, sainte, GC 16.
PAPPOLEIN, VI, 16.
PAPPOLUS, évêque de Chartres, VII, 17; VIII, 10 *fin.*
PAPPOLUS, évêque de Langres, V, 5.
PARANYMPHE de Rigonthe, IV, 45 *fin.*
PARIS, son patron saint Denis, X, 29; incendié, VIII, 33; GM 72; grande désolation, VI, 45; première église où se réfugia Frédégonde, VII, 4, 15; église de Saint-Denis, V, 35 *fin,* etc., de Saint-Pierre, V, 50; de Saint-Laurent, VI, 9.
Séjour des rois, II, 38; X, 28; partagé entre les rois, IX, 20; séjour de Clovis, II, 38, 40; où il est enterré, II, 43; résidence de Clotilde, III, 18; lieu de la mort de Childebert, IV, 20; voyage de Gontran à Paris, VII, 5; VIII, 1, 9; X, 11, 28; et de Childebert II, VII, 5; qui n'y est pas reçu, VII, 6; de Chilpéric, IV, 22; V, 1; VI, 5; contre les traités, VI, 27; il y revient, VI, 31, 32; en sort et y rentre, VI, 34; y réside, VI, 31; y construit des cirques, V, 18; voyage de Sigebert, IV, 51; de Brunehaut, IV, 52; qui y réside, V, 1; congres, X, 28. — (second concile de), IV, 36; quatrième, IV, 48; pour le jugement de Prétextat, V, 19; VII, 16; dans l'affaire de Pappolus, VII, 17. — (territoire de) VI, 14; X, 19; IV, 50 *fin;* GC 90; AR 25, 26.
PAROS (marbre de), GC 92, 102.
PARRE (Saint). *Voy.* PATROCLE.
PARTHÉNIUS, III, 36.
PARTHÉNIUS, évêque des Gabales, IV, 40.
PASCENTIUS, abbé, puis évêque de Poitiers, IV, 18 *fin.*
PASCHASIE (Sainte), GM 51; GC 43.

PASSIVUS, prêtre, VP 16.
PATERNIANUS, breton infirme, MM IV, 46.
PATHMOS, île, I, 24 *fin.*
PATIENT, évêque de Lyon, II, 24 *fin.*
PATRAS en Achaïe, GM 31; A 21, etc.
PATRIARCHES, titre donné aux évêques de Lyon, V, 21, *Voy.* PAPE.
PATRICE, dignité, IV, 24. — Patrices bourguignons. *Voyez* ASTÉRIUS, AGRICOLA, CELSUS, AMATUS, MUMMOL.
PATROCLE, reclus à Bourges, V, 10; VP 9.
PATROCLE, martyr (à Troyes), GM 64.
PAUL, apôtre, VI, 6; le Christ parlait par sa bouche, X, 13; meurt à Rome, I, 24; GM 29. — (église de Saint-) à Rouen, X, 1; à Tours, II, 14.
Paul, évêque de Constantinople, D 2.
PAUL, roi des Lombards, X, 3.
PAUL, évêque de Narbonne, I, 28.
PAUL, démoniaque, MM I, 38.
PAUL, rachitique, VP 16.
PAULELLE, prêtre de Reims, III, 51 *fin.*
PAULIACENSE mon., GM 48.
PAULIN, II, 13; sa lettre, X, 31; MM I, *pr.,* 2; GC 110.
PAULUS, comte des Romains, II, 18.
PAUVRES. Gontran leur distribue des trésors, VII, 40 *fin;* VIII, 3 *fin;* nourris par l'Église, VII, 29.
PÉGASE, évêque de Périgueux, II, 13.
PEINTURES, dans les églises, II, 17; VII, 22; GM 23; MM I, 15.
PÉLAGE, pape, X, 1; sa mort, *ibid.*
PÉLAGE, gardien des troupeaux du fisc, VIII, 40.
PÉLAGIE, mère de saint Arédius, X, 29; GC 104; AR 2-40.
PÉLAGIENNE (Hérésie), IV, 39; suivie par l'empereur Justin, *ibid.*
PÉONIUS, comte d'Auxerre, IV, 42.
PERCHE (Le), GC 99.
PÈRE, doit être sacré pour son fils, V, 14; fût-il hérétique, VI, 43.
PÈRES, leur autorité, IV, 42; X, 13.
PÉRIGUEUX, VI, 8, etc.; reçoit Gondovald, VII, 26; soumis à Chilpéric, VI, 12. — (habitants de), IX, 31; sous Gontran, VIII, 30; GC 100; AR 14.
Périnthe en Thrace, A 9.
PERNAY, en Touraine, VP 8.
PERPÉTUE, évêque de Tours, II, 14; X, 31; MM I, 6.
PERSARMÉNIENS, se réfugient près de Justin leur évêque, IV, 39.
PERSE, pays, X, 24; S.
PERSÉCUTIONS contre les chrétiens. Leur origine, I, 23; à Rome, sous Néron, I, 24; sous Domitien, *ibid. fin;* sous Trajan, I, 25; dans les Gaules, à Lyon, I, 27; sous Dèce, I, 28; sous Valérien et Gallien, I, 30, 31; sous Dioclétien, I, 33; sous Valens, I, 37; sous les Vandales en Afrique, II, 3; en Espagne, II, 2; sous les Goths, II, 4; V, 39; sous Euric, II, 25.
PERSES. Leur dieu Zoroastre, I, 5; mis en fuite par Tibère, V, 31 *fin;* dévastent l'Arménie, X, 24; envahissent Antioche, etc., IV, 39.
PEUPLE; petit peuple dans les armées, VI, 51; VII, 35.
PHARAON, roi d'Égypte, I, 9 *fin,* 10.
PHARÈS, fils de Juda, I, 12.
PHATIR, Juif converti, VI, 17.
PHÉNICIE (Peau de), GC 112.
PHÉNIX, oiseau, S 23-28.
PHILOMINUS, martyr à Lyon, GM 49.
Philopater, A 24.
Philippes, ville grecque, A 11, 12.
PHINÉE, nom biblique, II, *prol.,* 10.
PHOTIN, évêque de Lyon, martyr, I, 27; GM 49, 50.
PHOTIN (autre), martyr à Lyon, GM 49.
PIENTIUS, évêque d'Aix, VI, 11 *fin.*
PIENTIUS, évêque de Poitiers, IV, 18.

PIERRE, apotre, VI, 6; meurt à Rome, I, 24; GM 28.
PIERRE (Église de Saint-), à Rome, II, 7; X, 1; — à Clermont, IV, 31; — à Paris, III, 18; IV, 1; V, 19, 50; à Tours, II, 14 *fin;* X, 31; à Marmoutier, X, 31.
PIERRE, diacre, frère de Grégoire de Tours, V, 5; J 24.
PIERRES (Champ de), près de Marseille, IV, 45.
PIERRES PRÉCIEUSES d'Espagne, X, 31.
PILATE, ses Gestes envoyés à Tibère, I, 20, 23.
PIOLUS, clerc, MM II, 26.
PIONSAT (forêts de), VP 12.
PLACIDINA, femme d'Apollinaire, III, 2; mère d'Arcadius, III, 12.
PLACIDUS, procurateur à Ravenne; MM I, 16.
PLAIDS, assises, VII, 7, 23; GM 65.
PLAIES d'Égypte, I, 9; VI, 5.
PLAISANCE, a pour évêque l'empereur Avitus, II, 11.
PLATON, archidiacre de Tours, V, 50; évêque de Poitiers, MM IV, 32, 33.
PLÉIADES (ou Massa ou Butrio), constellation, S 51.
PLUIES excessives, V, 34; VIII, 23; IX, 17.
PLUTON, GM *pr.*
Pociacense prædium, M 3.
POITIERS, résidence d'Alaric, II, 37; séjour de Chramn, IV, 16; envahi par Chilpéric, IV, 46, 48; V, 25; repris par Sigebert, IV, 46; son église de Saint-Hilaire, V, 50. — (monastère de), VI, 34 *fin;* fondé par Radegonde, III, 7; troublé, IX, 19, 49; sa règle, IX, 30, 42. — (pays de), II, 37; respecté par Clovis, *ibid.;* sous Chilpéric, V, 42. — (diocèse de), IV, 18 *fin;* habité par les Téifales, *ibid.* — (comtes de), *voyez* MACCON. — (ducs de), *voyez* ENNODIUS, BÉRULF. — *Voy.* encore MM I, 30; II, 15, 44, 56; III, 9, 46; IV, 16, 29; GC 2, 53.
POLYCARPE, martyr, I, 26; son disciple Irénée, I, 27. — GM 86.
POLYEUCTE, martyr, VII, 6 *fin;* GM 103.
POMPEIA (deux), martyres à Lyon, GM 49.
PONT-PIERRE, V, 18.
PONTHION, IV, 23; VI, 37; MM IV, 41.
PONTICUS, martyr à Lyon, GM 49.
PONTIGNI, monast., VP 18.
POPUSITUS, aveugle, VP 15.
PORCAIRE, abbé de Poitiers, IX, 43.
PORT près de Rome, X, 1 *fin.*
PORTIANUS, abbé, VP 5.
PORTIERS, IV, 31 *fin;* VI, 11; VIII, 11; IX, 9.
POSSESSION, possédés, IV, 11 *fin;* VII, 35 *fin;* VIII, 34; IX, 21 *fin.*
POSTHUMIANA, martyre à Lyon, GM 49.
PRÉCEPTEUR, VI, 36.
PRÉCIGNI, bourg, VP 8.
PRÉVOTESSE du monastère de Poitiers, X, 15.
PRÉTEXTAT, évêque de Rouen, accusé par Chilpéric, V, 19, défendu par Grégoire, *ibid.;* envoyé en exil, *ibid;* compose des prières, VIII, 20; est réintégré, VII, 16; altercation avec Frédégonde, VIII, 31; est tué, *ibid.;* par ordre de Frédégonde, VIII, 41; Gontran veut venger mort, IX, 20; était parrain Mérovech, V, 19.
PRÉTORIENS, II, 8.
PRÊTRES, doivent obéir aux évêques, II, 23; prêtre tué par un comte, V, 37; autre relégué dans un monastère, V, 50; prêtres suppliciés par Chilpéric, V, 29; prêtre d'un bourg, VII, 47; châtiment de leurs persécuteurs, V, 37 *fin;* vêtus de blanc, II, 23; leurs vêtements diffèrent de ceux des laïcs, V, 14.
PRILIDAN, martyr, I, 28.
PRIMICIER dans une église, II, 37.

PRIMUS, martyr à Lyon, GM 49.
Primus, un des sept Dormants, D 1-6.
PRINCIPIUS, citoyen de Périgueux, MM IV, 44.
Prisciacus collis, M 7.
PRISCUS, évêque de Lyon, IV, 36; VIII, 20 *fin;* est puni, IV, 36.
PRISCUS, Juif, VI, 5, 17 *fin.*
PRIVAT ou SAINT-PRIX, évêque des Gabales, martyr, I, 32; VI, 37; patron de Mende, X, 29.
PROBATUS, archidiacre de Grégoire, GC 24.
PROBIANUS, évêque de Bourges, GC 80.
PROCESSIONS publiques le jour de l'Épiphanie, V, 4 *fin;* de l'Ascension, V, 11; à Rome, ordonnées par Grégoire le Grand, X, 1; processions solennelles lors des funérailles, II, 13.
PROCULUS, évêque de Tours, III, 17; X, 31; VP 4.
PROCULUS, prêtre de Marseille, VI, 11.
PROCULUS outrage saint Quintien, est tué à l'autel, III, 13.
Proculus quidam, AR 15.
PRODIGES, IV, 9 *fin;* I, 31, 52; V, 19, 24, 34, 42; VI, 14, 21, 25, 33, 44; VII, 11; VIII, 8, 17, 24, 42 *fin;* IX, 5, 44; X, 23 *fin.*
PROFUTURUS; *voyez* FRIGÉRIDUS.
PROMOTUS, évêque de Châteaudun, est dépossédé, VII, 17.
PROPHÈTES (Faux), X, 25.
PROPRIÉTÉ, biens propres d'un évêque, III, 34; ne peut être conservée par les religieux, IX, 42.
PROSÉRIUS, martyraire, J, 46.
PROSERPINE, GM *pr.*
PROTAIS, son église à Rome, X, 1; ses reliques, à Tours, X, 31; apportées par saint Martin, *ibid.*
PROTASIUS, abbé, VP 5.
PROVENCE, VI, 6; souffre d'une épidémie, VIII, 39 *fin;* ses gouverneurs Dynamius, Jovinus, VI, 7; Albinus, IV, 44; Nicétius, VIII, 43; divisée en deux parties, VIII, 43; province d'Arles, IV, 5, 45; VIII, 30 *fin;* X, 25; dévastée par les Goths, IX, 7; sous Gontran, VIII, 43; province de Marseille, II, 32; VIII, 43; X, 25; en proie à une épidémie, X, 25.
PROVINCIAUX (Évêques), IX, 20; X, 15, 16.
PRUDENTIA, aveugle, VP 9.
PRUNES, III, 15.
PSAUMES, commentés par Grégoire, X, 31.
PUBLIANUS, aveugle, J, 22.
PYRAMIDES d'Egypte, I, 10.
PYRÉNÉES, montagnes, II, 9; V, 34 *fin.*
PYTHONISSE, V, 14; VII, 44; ses mensonges, V, 14; exorcisée, VII, 44.

Q

QUARTA, martyre à Lyon, GM 49.
QUARÊME, IV, 5 *fin,* 13; VI, 6; VII, 34, etc.; temps d'abstinence, V, 4 *fin;* un évêque se renferme pour prier, II, 21 *fin;* un autre se retire dans une île, VIII, 43.
QUINIO, constellation, S 55.
QUINTIANUS, évêque de Rodez, II, 36; par la volonté du roi Théodoric, III, 2 *fin;* est fait évêque de Clermont, III, 2, 12; IV, 5; Dieu punit son injure, III, 13; prophétie accomplie, IV, 35; VP 4, 6.
QUINTINUS, maître de la milice, II, 9.
QUINTINUS, martyr à Vermand, GM 73.
QUINTUS, évêque de Nola, GM 104.
Quiriacus, un des sept Dormants, D 1-6.
QUIRINUS, prêtre de Siscia, martyr, I, 33.
Quirinus ou Virinus proconsul, A 18.
QUITÉRIA (Sainte), GC 109.

R

Radégonde, reine, vi, 29 *fin*, 34 *fin*; ix, 40; x, 15 *fin*, 16; sa patrie, ix, 39; son père, iii, 4, 7; femme de Clotaire, iii, 7; fonde le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, iii, 7; vi, 29; x, 16; lettre à ce sujet, ix, 42; établit une abbesse à laquelle elle obéit elle-même, ix, 42; envoie chercher des reliques en Orient, ix, 40; son humilité, ses jeûnes, ses oraisons, ix, 39; lettre que lui écrivent les évêques, *ibid.*; meurtres commis sur son tombeau, x, 15, 16. — GM 5; GC 106.
Ragnacaire, roi des Francs, ii, 27; à Cambrai, ii, 42; réuni à Clovis contre Syagrius, ii, 27; tué par lui, ii, 42.
Ragnemod, prêtre, puis évêque de Paris, v, 14, 19, 33 *fin*; vi, 27; viii, 4, 16; ix, 6; x, 14; MM ii, 12.
Ragnovald, duc, vi, 12; vii, 10.
Raisins venus sur un pied de sureau, vi, 9.
Ranichilde, fille de Sigivald, VP 12.
Ratharius, duc de Marseille, viii, 12.
Rauching, duc, viii, 26, 29 *fin*; sa cruauté, v, 3; se dit fils de Clotaire, sa femme, ix, 9; conspire contre Childebert II, ix, 9; x, 19; est découvert et tué, ix, 9.
Ravenne (Ecoles de), MM i, 15, 16.
Ré (Ile de), v, 49.
Reccared, roi, vi, 34; fils de Leuvigild, viii, 30 *fin*, 38; succède à son père, viii, 46; envoie une ambassade aux rois francs, ix; i, 16; convoque les évêques, ix, 15, reconnaît la vérité et se fait baptiser, *ibid.*; demande Clodosuinde en mariage, ix, 16 *fin*, 20; son expédition en Gaule, viii, 30 *fin*, 38; est fiancé à Rigonthe, iv, 38; vi, 18, 34, 45; reçoit des présents de Brunehaut, ix, 28 *fin*.
Recensements, v, 35 *fin*; ix, 30.
Reclus, vi, 29 *fin*; viii, 34; ix, 40 *fin*.
Référendaires, *voyez* Marc, Baudin, Theuthaire, Gallomagne, Otton, Ursicin, Bobolen.
Régalis, évêque de Vannes, x, 9.
Règles des monastères. De Cassien et d'autres abbés dans le monastère de Saint-Arédius, x, 29; de Saint-Césaire d'Arles, ix, 39; de Saint-Césaire et de Sainte-Césarie, ix, 40, 42.
Reims, envahi par Chilpéric, iv, 23; dévasté, iv, 51; résidence royale de Sigebert, iv, 23; MM iv, 26; GC 79.
Reines, prennent soin des affaires du ménage, vi, 45; titre donné aux filles de rois, v, 50; vii, 9 *fin*, 27 *fin*, 28, etc.; même aux religieuses, ix, 40 *fin*.
Religieuses, ne doivent pas sortir du cloître, ix, 39; leurs biens propres, ix, 42; chevelure conservée, x, 15.
Religieux, ix, 15, 42; changent d'habit, ii, i; leurs vêtements, iv, 26; ix, 33.
Religion, v, 44 *fin*; catholique, iv, 18; profession monastique, ix, 42; tolérance des Ariens, v, 44.
Reliques suspendues au cou, viii, 15; portées au-devant du roi, vi, 27.
Remi, évêque de Bourges, vi, 39.
Remi, évêque de Reims, ii, 27, 31; éclaire Clovis, ii, 31; le baptise, *ibid.*; fait des miracles, *ibid.*; sa basilique, ix, 14; x, 19 *fin*; GC 79.
Rémigia, matrone, MM ii, 22.
Renatus Frigéridus. *Voyez* Frigéridus.
Renatus, évêque d'Angers, M 16.

Rennes, v, 32; x, 9. — (pays de), v, 30. — (habitants de), viii, 42. — *Voy.* GC 55.
Renosinde, frère de saint Yriez, MM ii 39.
Réome, monast., GC 87.
Réoval, médecin, x, 15.
République romaine, ii, 3 *fin*.
Respendial, roi des Alemans ou des Alains, ii, 9.
Resson, ix, 20.
Résurrection du Seigneur, eut lieu le premier jour de la semaine, i, 22; exprime un dimanche quelconque, viii, 31.
Retz, en Poitou, GC 54.
Reuil, vii, 19.
Révocatus, évêque apostat, ii, 3.
Rhin, fleuve, ii, 9, 40; iv, 50 *fin*; ses bords occupés par les Francs; ii, 9 *fin*; qui le traversent, ii, 9; son confluent avec la Moselle, viii, 13.
Rhodan, duc des Lombards, iv, 45.
Rhodes (Colosse de) S, 13.
Rhône, fleuve, son cours arrêté par la chute d'une montagne, iv, 31. — GM 69, 76.
Richaire ou Riquier, ii, 42; tué par Clovis, *ibid.*
Richimer, père d'un roi franc, ii, *fin*.
Ricovera, AR 20.
Riculf, clerc, sous-diacre à Tours, v, 14, 50.
Riez (Territoire de), iv, 43. — GC 83.
Rignomer, tué par Clovis, ii, 42.
Rigonthe, fille de Chilpéric, reine, v, 50; vii, 9, 15, etc.; promise à Reccared, vi, 34; fiancée, iv, 38; son mariage, vi, 45; envoyée en Espagne, vi, 45; vii, 9; reste à Toulouse, vii, 9; est maltraitée après la mort de son père, *ibid.*, et 10, 15; vol de ses trésors, vii, 32 *fin*, 35; revient avec humiliation, vii, 39 *fin*; rixes avec sa mère, ix, 34.
Riom, GM 86, 87; GC 33; AR 35.
Rions, village, GC 48.
Riticius, évêque d'Autun, GC 75.
Roboam, fils de Salomon, I 14.
Roche (La), lieu de culte païen, M 20.
Roccolen, duc des Cénomans, v, i; tourmente Grégoire, v, 4; MM, ii, 27.
Rodez, ii, 37 *fin*; iii, 21; vi, 38. — (territoire de), x, 8.
Rodone, martyre à Lyon, GM 49.
Rogatianus, martyr à Nantes, GM 60.
Rois. Les Israélites en demandent à Dieu, i, 12; chez les Ariens communient avec un calice particulier, iii, 31; s'appellent réciproquement frères, ii, 35; sont la tête du peuple, ii, 34; les trahisons envers eux doivent être punies, ii, 42; leurs meurtriers exterminés en Espagne, iv, 38.
Rois des Francs, leur maison et leurs richesses, vi, 45; manière de les proclamer, ii, 40 *fin*; v, 18; vii, 33; de les inaugurer, ii, 40 *fin*; iv, 42; vision de saint Nizier sur leur règne, VP 17; leur droit dans l'élection des évêques, iv, 6; permission d'eux pour en appeler au pape, v, 21; doivent suivre les canons et les lois, v, 19; on doit recourir à eux contre les persécuteurs de l'Eglise, ix, 42; prières pour eux dans la messe, vii, 8; demandaient la bénédiction des évêques, viii, i *fin*; peuvent être réprimandés, mais non condamnés, v, 19; leurs injustices punies par Dieu, *ibid.*; garantissent par serment les biens du monastère de Poitiers, ix, 42; et les priviléges des peuples, ix, 30. — (fils des) appelés rois, ii, 42; iii, 22; iv, 13, etc. — (filles des) appelées reines, v, 50.
Romacaire, évêque de Coutances, viii, 31.
Romagnat (Plaine de), iv, 20.
Romain (Saint-), de Blaye, GC 46.

ROMAIN (Saint-), dans le Jura, VP 1.
ROMAINS, III, 18, 23; vaincus par les Francs, II, 9; par Clodion, II, 9 *fin;* combattent contre les Saxons, II, 18, 19.
ROME. Prise par les Goths, II, 9; périt par les guerres civiles, V, *prol.;* épidémie, X, 1; son patron saint Pierre, I, 24; VI, 6; siége apostolique, II, 1 *fin;* IV, 26; GC 27; VP 8.
ROMULF, évêque de Reims, X, 19 *fin.*
ROMULF, comte du palais, IX, 30; MM IV, 6.
ROSAMONDE, femme d'Alboin, IV, 41.
ROUE (Supplice de la), V, 19 *fin.*
ROUEN, IV, 52; V, 2, 19; ses citoyens, VIII, 31; ses églises fermées, *ibid.* — (territoire de), VII, 19. — (comte de), VI, 31.
RUAN, bourg de Touraine, X, 31.
RUBÉOLA, constellation, S 42, 61.
RUCCO, démoniaque, VP 9.
RUCCOLEN. *Voy.* ROCCOLEN.
RUEL, IX, 13; X, 28.
RUFIN, historien, IX, 15.
RUFIN, évêque de Comminges, VII, 34.
RUFUS, évêque de Turin, GM 14.
RUSTICUS, évêque de Clermont, II, 13, 16.
RUSTICUS, évêque d'Aire, VII, 31 *fin.*
RUSTICUS DÉCIMUS, II, 9.

S

SABARIA en Pannonie, MM I, 3.
SABAUDUS, évêque d'Arles, IV, 30; VIII, 39.
SABAUDUS, serviteur du roi Clotaire, VP 9.
SABELLIUS, hérésiarque, II, 34; son hérésie renouvelée par Chilpéric, V, 45.
SACERDOS, évêque de Lyon, IV, 36; VP 8.
SACRIFICE offert à Dieu, VI, 40; dès le commencement du monde, I, 2.
SACRISTIE, II, 21; V, 19; VI, 11; VII, 22; VIII, 7.
SADOC, fils d'Azor, I 15.
SADUCÉENS, leur hérésie renouvelée, X, 13.
SAFFARACUS, évêque de Paris, IV, 36.
SAFFARIUS, évêque de Périgueux, IX, 41.
SAGITTARIUS, évêque de Gap, IV, 43; ses crimes, V, 21; dégradé et renfermé, V, 28; s'emporte contre le roi Gontran, V, 21; se joint à Gondovald, VII, 28 *fin,* 34; vient à Comminges, VII, 37 *fin,* 38; est tué, VII, 39.
SAINTE-BARBE, abbaye, GC 22.
SAINTES (Concile de), IV, 26; V, 37. — (comtes de), *voyez* WADDON, GUNDÉGISIL. — (habitants de), IX, 31; MM III, 51; IV, 31; GC 57-60; sous Gontran, VIII, 30.
SALATHIEL, fils de Jechonias, I 15.
SALLUSTE, son Histoire, IV, 13 *fin,* VII, 1.
SALLUSTE, comte de Clermont, IV, 13.
SALMON, fils de Naasson, I 12.
SALOMON, fils de David, I, 12, 13, 14; V, 44, etc.; rois qui régnaient de son temps, I, 16.
Salonas oppid., D 2.
SALONIUS, évêque d'Embrun, IV, 43; ses crimes, V, 21; dégradé, V, 28.
SALVIUS, évêque d'Albi, V, 45, 51; VII, 1; sa mort, VIII, 22 *fin.*
SAMSON, fils de Chilpéric, V, 23.
SAMUEL, prophète, I, 12; le Juste, II *prol.*
SANCTUS, martyr à Lyon, GM 49.
SANG répandu dans l'église, V, 33; coule à la fraction du pain, V, 34 *fin;* VI, 21. — (pluie de), VI, 14. — (nuages de), VIII, 17. — (étang de), VIII, 25.
SAÔNE, fleuve, II, 32; V, 34; VIII, 30; GM 70.

SARAGOSSE, II, 9; assiégée par Childebert, est délivrée, III, 29.
SATURNE, II, 29; GM *pr.*
SATURNIN, évêque de Toulouse, ses actes, son martyre, I, 28; patron de Toulouse, X, 29 *fin;* son église, VI, 12; GM 48; GC 20.
Saturnus quidam, M 3.
SAUL, roi des Israélites, I, 12.
SAUTERELLES, armées combattantes, IV, 20; désolent la Nouvelle-Castille, VI, 33, 44.
SAXONS, en guerre avec les Romains, II, 18, 19; vaincus par les Francs, II, 19; Saxons en Italie, V, 15; d'où ils se jettent sur la Gaule, IV, 43; trompent les Arvernes, IV, 43 *fin;* de retour dans leur patrie, sont vaincus par les Suèves, V, 15; se jettent sur la France, IV, 16 *fin,* 17; rebelles à Clotaire I[er], sont réprimés, IV, 10; se révoltent, IV, 14, 16; tributaires des Francs, IV, 14; demandent la paix, carnage des deux côtés, *ibid. fin.*
SAXONS de Bayeux, V, 27; X, 9. — (roi des), *voyez* ODOACRE.
SCAPTHARIUS, l'un des premiers du royaume, IV, 13 *fin.*
SCEAU du roi, V, 3 *fin.*
SCELLÉS, VII, 9; VIII, 12.
SCHISMES, leur origine, I, 26.
SCOPILIA, possédée, VP 9.
SCYTHIE, II, 8.
SECUNDELLUS, diacre, VP 9.
SECUNDINUS, III, 33.
SECURUS, rachitique, MM I, 40.
SEDULIUS, poëte, V, 45 *fin;* imité par Chilpéric, VI, 46.
SEIGNEURS, I, 29; VI, 24, 45; VII, 7, 19, 26; IX, 36; X, 16.
SEINE, fleuve, IV, 50; V, 25; VIII, 30.
SELLE en Poitou, son évêque Austrapius, IV, 18, *fin.*
SEMBLIN (Saint), *voyez* SIMILINUS.
SÉNAT romain, sa haine contre les chrétiens, pour quelle cause, I, 23.
SÉNATEURS, I, 29.
SÉNATEURS des Gaules, II, 21 *fin;* VI, 39, etc.; d'Auvergne, X, 31; leurs fils donnés en otage sont réduits en servitude, III, 15.
SÉNATOR, angevin, MM III, 7.
SÉNEVIÈRES, monast., VP 18.
SENLIS, partagé entre les rois, IX, 20; sous Childebert II, IX, 20. — (territoire de), VI, 14 *fin.*
SENNAAR (Champ de), I, 6.
SENOCH, abbé à Tours, GC 25; VP 15; sa mort, V, 7.
SÉNONAIS (Pays), MM II, 55.
SENS, X, 11 *fin;* son évêque Anthémius, VIII, 31 *fin.*
SEPT DORMANTS (Les) d'Ephèse, GM 95.
Sept Dormants (Les) de Marmoutier, D p. 104 et suiv.
SEPTENTRION, constellation, S 56.
SEPTIMANIE, IX, 1 *fin,* 24, 31; dans les Gaules, VIII, 28; voisine des Gaules, VIII, 30; dévastée par Gontran, VIII, 35; IX, 7.
SEPTIMINE, gouvernante des enfants du roi, IX, 38.
SÉPULTURE refusée aux criminels, IX, 10 *fin;* — dans les églises, IX, 42.
SÉQUANUS ou saint Seine, GC 88.
SÉRÉNATUS, serf de Grégoire, MM IV, 36.
SERGIUS, martyr, VII, 31; GM 97.
SERMENT sur l'autel, III, 14 *fin;* à trois autels, V, 50; sur le tombeau de saint Denis, V, 33; de saint Martin, V, 49 *fin;* VIII, 16; sa formule, IV, 47; des peuples aux rois, IX, 30; des rois pour assurer les priviléges des peuples, *ibid.;* faux serments punis, VIII, 16, 40.
SERPENTS tombés des nuages, IX, 5; les premiers vus à Paris, VIII, 33 *fin.*
SERPENT (Le), constellation, S 50.
SERVATIUS. *Voy.* ARAVATIUS.
SERVIUS TULLIUS, roi des Romains, I, 16 *fin.*
SERFS, leur mariage, V, 3.
SÉVÈRE (Saint), GC 51, 52.

Sévère, v, 26 *fin;* mis à mort par Chilpéric; *ibid.*
Sévère Sulpice. Son livre, etc., de saint Martin, x, 31; MM i; *prol.*, i, 2; ii, 32; sa Chronique, i, 7 *fin;* ii, *prol.*, *fin.*
Sévérinus, évêque de Cologne, MM i, 4.
Sévérinus, évêque de Bordeaux, GC 45.
Senciacensis, *vicus*, GC 49.
Sicambres, ii, 31.
Sichaire, de Tours, vii, 47; ix, 19; est tué, 47 *fin;* ix, 19.
Sichlair, Goth, VP 18.
Sicile, envahie par les Francs, iii, 32 *fin;* monastères fondés par saint Grégoire le Grand, x, i. — S 29 et 30.
Sicyoniens, leurs rois Europs, Marate, i, 16.
Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, ii, 23, 24, 25, etc.; ancien préfet, ii, 21 *fin;* sa femme, son éloge, son livre sur les messes, ii, 22; ses lettres, vi, 7; sa mort, ii, 23. — GM 65; J 2; VP.
Sigebert, roi, fils de Clotaire Ier, iv, 3; fait sa résidence à Reims, iv, 22 *fin;* reçoit pour femme Brunehaut, iv, 207; envoie des ambassadeurs à Constantinople, iv, 39; fait la paix avec les Huns, iv, 29, et avec l'empereur Justin, iv, 39; accueille les Saxons, iv, 43; vaincu par les Huns au moyen de la magie, fait la paix, iv, 29; les met en fuite, réprime Chilpéric, prend Soissons, iv, 23; donne des terres aux Suèves v, 15; possède en partie l'Italie, ix, 20; x, 3; fait raser Gondovald, MM i, 29; vi, 24; succède à Charibert, vii, 12; est pourchassé par Chilpéric, iv, 48; arme contre lui les nations d'outre Rhin, iv, 50; s'empare de son royaume, iv, 52; prend Arles, iv, 30; qu'il perd avec son armée, *ibid.;* possède Tours et le perd, v, 49 *fin;* Poitiers et Tours, iv, 46; les reprend, *ibid.*, et tout ce qu'il avait perdu, son courage, iv, 50; fait la paix avec Gontran, ix, 20; qui lui rend ses villes, vii, 33 *fin;* favorisé par Mondéric, v, 5; incendie Paris, GM 72; achève l'église de Saint-Médard, iv, 19; exempte Tours du payement des tributs, ix, 30 *fin;* établit un évêque à Châteaudun, vii, 17; sa sévérité envers un archidiacre, iv, 44 *fin;* est tué, iv, 52; v, 6; vii, 6 *fin;* enterré à Soissons, iv, 52; sa mort, rejetée par Chilpéric sur Gontran, vi, 31; de glorieuse mémoire, viii, 45; de bonne mémoire, ix, 20; son fils Childebert, v, 48; sa fille Ingonde, v, 39; ix, 24; ses trésors, viii, 26; a pour comte du palais Gucilion, v, 19 *fin;* pour référendaire Siggo, v, 3 *fin;* Theuthaire, ix, 33 *fin.* — *Voyez* encore MM i, 32; ii, i, 7, 27; iii, 17; GC 71; VP 17; S 59.
Sigebert, évêque Momociacensis oppidi, ix, 29.
Sigebert Claude, c'est-à-dire *le boiteux*, roi à Cologne, ii, 37; tué par son fils, ii, 40.
Sigéric, fils du roi Sigismond, iii, 5; est tué, *ibid.*
Siggo, référendaire, v, 3 *fin;* MM iii, 17.
Sichaire, citoyen de Poitiers, iv, 46.
Sigila, Goth; sa mort, iv, 52.
Sigismond, roi des Bourguignons, fonde le monastère de Saint-Maurice, iii, 5; GM 75; ses femmes, *ibid.;* tue son fils Sigéric, *ibid.;* marie sa fille à Théodéric, roi des Francs, *ibid. fin;* est tué, iii, 6.
Sigivald, vii, 12.
Sigivald, duc, v, 12; l'un des grands de Théodéric, iii, 24; VP 5, 12; gouverneur de Clermont, iii, 13 *fin;* envahit les biens de l'Église et devient fou, iii, 16; J 14; parent du roi, est tué, iii, 23.

Sigulf, iv, 48; vii, 27; duc, viii, 18 *fin.*
Silluvius, de Bayeux, MM iv, 22.
Silvestre, pape, ii, 31 *fin.*
Silvestre, élu évêque de Langres, meurt, v, 5.
Silvius, roi des Latins, i, 16.
Silvius, martyr à Lyon, GM 49.
Siméon (Saint), Stylite, GC 26.
Siméon, évêque de Jérusalem, i, 25.
Siméon d'Antioche, viii, 15 *fin;* x, 24.
Similinus, martyr à Nantes, GM 60.
Simois, fleuve, iv, 30.
Simon, prêtre, MM ii, 4.
Simon, évêque étranger, x, 24.
Simon le Magicien, i, 24; ii, 23 *fin;* v, 50; vi, 39.
Simplicius, évêque de Vienne, ii, 13.
Simplicius, évêque d'Autun, GC 74, 76, 77.
Sina, Sinai, montagne, i, 10.
Sirivald, est tué, iii, 35.
Siroialense monast., iv, 49; MM i, 18.
Siscia, i, 33; son évêque Quirinus, *ibid.*
Sisinnius, maître de la milice, iv, 45 *fin.*
Sisulf, pauvre, MM ii, 40.
Sixte, pape, martyr, i, 28.
Socratius, est tué, x, 8.
Sodome, vi, 5; x, 24 *fin.*
Soissons, résidence de Syagrius, ii, 27; de Chilpéric, iv, 22; v, 2 *fin;* qui y bâtit des cirques, v, 18 *fin;* basilique de Saint-Médard, v, 35 *fin;* son tombeau, iv, 19, 21; sépulture de Sigebert, v, 52 *fin;* (prisonnier pour dettes à), MM iii, 47. — GC 95.
Soissons (Pays de), v, 3; vi, 34.
Soie (Étoffe de), x, 16.
Soleil, prodiges, iv, 31; éclipse, *ibid.;* x, 23 *fin;* dimanche appelé jour du soleil, iii, 15.
Solemnis ou Soulein (Saint), GC 21.
Sollius, iv, 12. *Voyez* Sidoine Apollinaire.
Somme, fleuve, ii, 9 *fin.*
Sonnay, bourg, x, 31.
Sophie, impératrice, vi, 30; femme de Justin, v, 20; dresse des embûches à Tibère, est punie, v, 31.
Sort, consulté au moyen des saintes Écritures, ii, 37; iv, 16 *fin;* v, 14.
Sosie, disciple des apôtres, A 30.
Sostrate, esclave grec, A 4.
Sostrate, père de Philopater, A 24, 26.
Soucy, maison royale, synode, ix, 37.
Stade, mesure, i, 6; GM 76; S 3, etc.
Stamas, martyr à Lyon, GM 49.
Statue adorée, i, 5.
Stepadium ou Symma, constellation, S 43.
Stilicon, bat les Francs, ii, 9.
Strasbourg, ix, 36; x, 19 *fin.*
Stratoclès, A 34.
Stremonius. *Voy.* Austremoine.
Suaire, porté par un Juif, vi, 17.
Suavegothe, femme de Théodoric Ier, roi des Francs, iii, 5.
Suétone, cité, vi, 46.
Suèves, vainquent les Saxons, v, 15; reçoivent des terres, *ibid.;* appelés Alemans, occupent la Galice, ii, 2; leurs envoyés, v, 42.
Sulpice, évêque de Bourges, vi, 38; sa mort, x, 26. — D *pr.*
Sulpice Alexandre; son Histoire, ii, 9.
Sunnégisil, comte de l'étable, ix, 38; x, 19.
Sunniulfe, abbé de Randan, iv, 33.
Sunnon, duc des Francs, ii, 9.
Sureau portant des raisins, iv, 9.
Susanne, femme de Priscus, évêque de Lyon, iv, 36.
Suze, iv, 45 *fin.*
Syagrius, évêque d'Autun, v, 5; ix, 23 *fin*, 41; x, 28; VP 8; AR 35.
Syagrius, ii, 41; maître de la milice, ii, 18; roi des Romains, réside à Soissons, est tué, ii, 27.

Syagrius, fils de l'évêque Désidératus, 35.
Sylvestre (Saint), GC 85.
Symbole de la foi, i, *prol.*
Symphorien, martyr ; son église, ii, 15 ; à Clermont, viii, 30 ; sa nativité, x, 31 ; GM 52.
Syrie, iv, 39.
Syriens, x, 26 ; dans l'église de Paris, *ibid.;* louanges adressées au roi Gontran dans leur langue, viii, 1 ; le Syrien Eufronius, vii, 31.
Syrus, maître de la milice, ii, 9.

T

Tables (Jeu des), ou trictrac, x, 16.
Tacihildis, possédée, VP 9.
Tailleur parisien, MM ii, 58.
Talva *vicus*, GC 49.
Tatton. *Voy.* Wistrimond.
Tauredunum, iv, 31.
Teifales, peuple établi dans le Poitou, iv, 18 ; v, 7 ; VP 15.
Témoins, quels peuvent témoigner contre les évêques, v, 50.
Temple de Salomon, i, 13 ; dépouillé par Nabuchodonosor, i, 14 ; sa ruine, i, 22 ; incendié sous les Romains, i, 24 *fin.*
Tentures dans les églises, ii, 29, 31 ; iv, 31.
Térentiolus, comte de Limoges, viii, 30.
Térouanne (Habitants de), v, 1.
Terre (Tremblement de), ii, 20 *fin;* v, 18, 34 ; vi, 21 ; vii, 119 ; x, 23. — (promise), i, 11.
Tertium, château en Italie, MM i, 14.
Testament, vi, 45 ; v, 37 ; x, 31.
Tétradie, femme d'Eulalius, se marie avec Didier, viii, 45 ; x, 8.
Tétradius, évêque de Bourges, iii, 16 ; J 14.
Tétradius, cousin de Cautin, iv, 31 *fin.*
Tétricus, évêque de Langres, iv, 16 ; v, 5 ; viii, 5 ; GC 107.
Teuthaire, prêtre commis pour examiner la cause de Chrodielde, ix, 43 ; x, 16.
Thau, inscription, iv, 5 *fin.*
Thaumastus, évêque, GC 53.
Thécla, surnom donné à Mélanie, i, 36.
Themellus, bourg de Touraine, MM iv, 42.
Théoda, fille du prêtre Williachaire, MM iii, 13.
Théodat, roi d'Espagne, iii, 30.
Théodat, roi de Toscane, ensuite d'Italie, iii, 31 *fin.*
Théodebald, roi des Francs, iii, 37 ; iv, 7, 14 ; jeune enfant, iv, 6 ; sa femme Vultrade, iv, 9 ; ses mœurs, sa mort, *ibid.*
Théodebald ou Théodoald, fils de Clodomir, iii, 6 *fin.*
Théodebert, roi, iii, 1 ; iv, 52 *fin;* x 29 ; marche avec son père contre les Thuringiens, iii, 7 ; envoyé contre les Goths, iii, 21 ; succède à son père, iii, 23 ; a pour femmes Deuthérie et Wisigarde, les répudie, iii, 20, 22, 27 ; menace Théodat, roi d'Italie, iii, 31 *fin ;* en reçoit de l'argent, *ibid.;* expédition en Italie, iii 32 ; qu'il soumet ainsi que la Sicile, *ibid.;* arme contre Clotaire, iii, 28 ; repousse les Danois, iii, 3, et tue leur roi, *ibid.;* tue Badéric, roi des Thuringiens, iii, 4 ; sauve Givald de la mort, iii, 23 ; ses vertus, iii, 25 ; donne de l'argent aux Verdunois, iii, 34 ; sa mort, iii, 36, 37. — *Voy.* GM 84 ; GC 93 ; VP 17 ; AR 3, 30.
Théodebert II, fils de Childebert II, ix, 9 *fin*, etc. ; sa naissance, viii, 37 ; tombe malade, ix, 29 ; envoyé à Soissons, ix, 36.
Théodebert, fils de Chilpéric, envahit Tours, v, 49 ; est pris, iv, 23 ; ravage le pays de Tours et de Poitiers, iv, 48 ; qui est rendu à Sigebert, iv, 50 *fin ;* est tué et enterré à Angoulême, iv, 51 *fin ;* le duc Gontran accusé d'être auteur de sa mort, v, 14.
Théodégisile, roi d'Espagne, iii, 30 ; GM 26.
Théodemund, sourd-muet, MM i, 7.
Théodéric, roi d'Italie, sa femme Anaflède, sœur de Clovis, iii, 31. — GM 40, 78.
Théodéric ou Thierry, roi, fils de Clovis, ii, 28 *fin;* iii, 1 ; son expédition contre les Goths, ii, 37 *fin;* réside à Reims, iv, 22 ; fait un traité avec Childebert, iii, 15 ; destine Wisigarde à son fils Théodebert, iii, 20 ; envoie ce fils contre les Goths, iii. 21 ; contre les Danois, iii, 3 ; son expédition en Thuringe, iii, 4, 7 ; bat les Thuringiens, iii, 7 ; est supposé avoir tué leur roi, iii, 8 ; retour, iii, 9 ; sa femme, fille de Sigismond, iii, 5 *fin ;* promet à Clodomir de marcher contre les Bourguignons, iii, 6 ; refuse de le faire, iii, 11 ; se prépare à porter la guerre en Auvergne, dévaste ce pays, iii, 12 ; GM 52 ; J, 13 ; VP 5 ; en donne le gouvernement à Sigivald, iii, 13 *fin;* qu'il fait périr, iii, 23 ; tente de tuer son frère Clotaire, iii, 7 *fin;* assiége le rebelle Mondéric, iii, 14 ; tourmente Désiré, évêque de Verdun iii, 34 ; sur l'accusation de Sirivald, fait périr celui-ci, iii, 35 ; établit saint Quintien évêque de Clermont, iii, 2 *fin;* sa mort, iii, 23 ; *voy.* encore VP 4, 6, 17.
Théodéric, comte des Bretons, v, 16.
Théodomer, roi des Francs, ii, 9, *fin.*
Théodore, évêque de Marseille, vi, 11, 24 ; reçoit Gondovald, vi, 24 ; vii, 36 *fin;* est poursuivi par Gontran, viii, 12, et par Childebert II, *ibid.;* est enchaîné et absous, vi, 11 *fin;* dans un synode, viii, 20 *fin;* sa sollicitude en temps d'épidémie, ix, 22 ; son éloge, viii, 12 *fin.*
Théodore, évêque de Tours, iii, 17 ; x, 31.
Théodore, évêque de Conserans, GC, 84.
Théodore, serviteur de Grégoire, MM iv, 9.
Théodore, un des sept Dormants, D i, 6.
Théodoric, roi des Goths, ii, 7.
Théodoric, fils de Chilpéric, vi, 27.
Théodoric II, fils de Childebert II, ix, 4, 9.
Théodose, empereur, i, 38 ; ii, 8 ; GM 95.
Théodose, évêque de Rodez, v, 47 *fin ;* vi, 38.
Théodosienne (Loi), iv, 47.
Théodulf, abbé, élu évêque du Mans, vi, 9 *fin.*
Théodulf, comte d'Angers, viii, 18 *fin.*
Théodulf, diacre de Paris, x, 14.
Théodulf, citoyen de Tours, MM iv, 5.
Théodulf, possédé, VP 9.
Thephei, roi d'Égypte, i, 16.
Thérouanne, ses habitants, v, 19.
Thessalonique, A 12, 13, 18.
Theudechilde, femme de Charibert, iv, 26 ; cherche à épouser le roi Gontran, est renfermée, iv, 25 *fin;* reçoit des tributs, GC 41.
Theudomer, diacre MM ii, 19.
Theuthaire, référendaire se fait prêtre, ix, 33 *fin.*
Thiers, château, GM 52.
Thomas, apôtre, GM 32.
Thorismond, roi des Goths, ii, 7.
Timothée, martyr à Reims, GM 55.
Titianus (Julius), géographe, S. 30.
Titus, martyr à Lyon, GM 49.
Tolbiac, ii, 37 ; iii, 8.
Tolède, v, 39 *fin ;* vi, 43 *fin.*
Tonnerre, son archiprêtre Mondéric, v, 5 ; son château, GC 11, 37.

Tornes, village du Maine, MM IV, 12.
Toscane, son roi Théodat, III, 31.
Toulouse, son patron Saturnin, I, 28; x, 29 *fin;* GM 48; son Capitole, I, 28 *fin;* renferme les trésors d'Alaric, II, 37 *fin;* reçoit Gondovald, VII, 27; Rigonthe, VII, 9; dans la basilique de Sainte-Marie, VII, 10; son évêché promis à Sagittarius, VII, 28.
Toulouse (Pays de), VII, 39 *fin;* VIII, 30, 45 *fin.* — (habitants de); VIII, 30; IX, 31. — *Voy.* encore GM 89.
Tournai, Chilpéric s'y fortifie, IV, 51 *fin;* v, 23; en sort, IV, 52. — (Francs de), x, 27.
Tournaisis, v, 50.
Tournon, bourg, x, 31.
Tournus, GM 54.
Tours, exempt de tributs, IX, 30; incendié, IV, 20; x, 31; ses églises dévastées par Leudaste, v, 48; Clovis y prend les titres de consul et d'Auguste, II, 38; séjour de Clotilde, II, 43; elle y meurt, IV, 1; sous Charibert, Sigebert, Chilpéric, v, 49; sous Clotaire, Charibert, Sigebert, Childebert, IX, 30; envahi par Chilpéric, IV, 46, 48; v, 1, 2; restitué, IV, 50; rentre dans les mains de Sigebert, IV, 46.
Premier germe de la foi, x, 31; première basilique, *ibid.;* son patron saint Martin, x, 29 *fin;* sa basilique, *voyez* Martin; celle de saint Julien, *voyez* Julien: son cimetière, x, 31; ses fêtes, ses jeûnes, ses vigiles, x, 31; son église, IX, 26; x, 31; reconstruite par Grégoire, x, 31. Eglise Sainte-Marie et Saint-Jean, GM 20; Saint-Étienne; GM 34. — (habitants de), en proie à une épidémie, x, 30; disputent aux Poitevins le corps de saint Martin, I, 43; marchent contre les Bretons, v, 27; demandent Caton pour évêque, IV, 11; Eufronius, IV, 15; guerre civile, VII, 47; IX, 19. — (pays de), IV, 48 *fin;* v, 14; VI, 12, 21; x, 31; est ravagé, IV, 48 *fin;* VI, 31; préservé par la vertu de saint Martin, II, 37. — GM 105; MM III, 6, etc.; D 5; M I, etc.
Tours (Ducs de). *Voyez* Ennodius, Bérulf. — (comtes de). *Voyez* Leudastes, Eunomius. — (évêques de); furent presque tous parents de Grégoire, v, 50; leur suite jusqu'à Grégoire, x, 31; leur chronologie, x, 21 *fin.*
Toury, village VP 18.
Traducta, ville d'Espagne, II, 2.
Traguilan, III, 31.
Traités, terminés par des imprécations, VII, 6 *fin;* traité conclu entre Gontran et Childebert, IX, 20.
Trajan, persécuteur, I, 25.
Tranquillus (Saint), GC 44.
Transfiguration de J. C., VI, 40 *fin.*
Transmigration des Israélites, I, 15.
Transobad, prêtre de Rodez, v, 47.
Transobad, prêtre du Gévaudan, VI, 38.
Trasamond, roi des Vandales, persécute les catholiques, II, 2; sa mort, II, 3.
Trèves, brûlé par les Francs, II, 9; résidence de l'empereur, I, 38; J 4; MM IV, 29; GC 93; VP 2, 6, 17. — (territoire de), III, 15; VIII, 15.
Trézelle, bourg, MM II, 10; VP 13.
Tribun, son office, VII, 23; puissance tribunitienne, x, 21. — (des Joviniens), Héraclius, II, 9.
Tribunal de l'Église, x, 15.
Tribut public, VI, 45; VII, 23; IX, 30; étranger aux habitants de Tours, IX, 30 et aux ecclésiastiques de Clermont, x, 7; Francs libres soumis de force à le payer, VII, 15 *fin.* *Voyez* Recensements. — *Voy.* AR 25.

Tripime, martyr à Lyon, GM 49.
Trinité, son défenseur saint Martin, x, 31, attaquée par Chilpéric, v, 45; les biens abondent à ceux qui la vénèrent, III, *Prol.*
Trion, constellation, S 47.
Trois-Chateaux (Saint-Paul-); son évêque Victor, v, 21.
Trojanus, évêque de Saintes, GC 59.
Tropas ou Trophas, roi des Argiens, I, 16.
Trophima, A 23.
Trophime, évêque d'Arles, I, 28.
Troupeaux, mortalité, VI, 31 *fin.*
Troyes, ville de Champagne, VIII, 13; GC 67.
Trudulf, comte du palais, IX, 12.
Truyes, bourg de Touraine, x, 31.

U

Ulpius, martyr à Lyon, GM 49.
Ultrogothe, femme de Childebert, IV, 20; son référendaire Ursicin, v, 43; vient prier à Tours, MM I, 12.
Unstrut, fleuve, III, 7.
Urbain, diacre, J 46.
Urbain, fils de Mélanie, I, 36.
Urbain, martyr d'Antioche, I, 28.
Urbicus, évêque de Clermont, I, 39.
Urbicus, évêque de Riez, IX, 41.
Ursicin, évêque de Cahors, v, 43; VI, 38; ancien référendaire de la reine Ultrogothe, v, 43; excommunié, fait pénitence, VIII, 20.
Ursinus, évêque de Bourges, I, 29, GC, 80.
Ursion, VI, 4; trempe dans une conjuration, IX, 9; se fortifie dans le château de Vaivre, *ibid;* assiégé et tué, IX, 12. — (domaine d'), IX, 9 *fin.*
Ursulf, serf à Tours, MM II, 13.
Ursus, citoyen de Clermont, IV; 47; autre Ursus, *ibid.*
Ursus, abbé à Cahors, VP 18.
Utrecht, GC 72.
Uzès, son duc Nizier, VIII, 18

V

Vaivre, IX, 9 *fin.* — (pays de), IX, 12.
Valence, IV, 45.
Valens, empereur, I, 36; x, 31; soumet les moines à la milice, I, 37; sa mort, *ibid.*
Valentinien, empereur, I, 36; x, 31; sa mort, I, 37.
Valentinien II, empereur, II, 9.
Valentinien III, empereur, II, 8; sa mort, *ibid. fin.*
Valentinien, hérésiarque, I, 26, 28.
Valentinien, diacre, VP 6.
Valérien, empereur romain, I, 30.
Valérien (saint), GM 54.
Valérius, évêque de Conserans, GC 84.
Vandales, se jettent sur la Gaule, II, 2; passent en Espagne et en Afrique, *ibid. fin;* vaincus par les Francs, II, 9; ariens, persécutent les catholiques en Espagne, II, 2; en Afrique, II, 3.
Vannes, v, 27 *fin;* VIII, 25, etc. — (pays de), IX, 18 *fin.*
Vaprès, roi des Égyptiens, I, 16.
Vasso, temple gaulois en Auvergne, I, 30.
Velay (Le), x, 25; VI, 26; J 7; GC 35. — (territoire du), IV, 47 *fin;* 25.
Venant (Saint-), monastère; ses abbés. *Voyez* Licinius, Gonthaire.
Venant (Saint-) GC 15; VP 16.
Vendanges à Constantinople, v, 31.
Vendôme, IX, 20.
Vénéranda, concubine de Gontran, IV, 25.
Vénérandus, évêque de Clermont, II, 13; GC 35, 37.
Vénérandus, comte, VP 3.
Vennoc ou Winnoch, reclus, v, 22; s'adonne au vin, VIII, 34.
Vensat (Domaine de), VP 12.

Ventouses, v, 6; vii, 22.
Véranus, évêque de Cavaillon, viii, 31 *fin*; ix, 4, 41.
Véranus, esclave du prêtre Simon, MM ii, 4.
Verbe; son incarnation, vi, 5.
Verceil, ii, 1 *fin*; x 31; GC 3.
Verdun, iii, 26; ix, 12; sauvé de la misère par Théodebert, iii, 34; son église, ix, 8, concile, x, 19.
Vermandois (Pays de), MM ii, 19.
Vernou, bourg, x.
Vérus, évêque de Tours, ii, 26; x, 31.
Veseronce? iii, 6.
Vespasien, empereur romain, i, 24 *fin*.
Vettius Epagatus, martyr à Lyon, i, 27 *fin*, 19; GM 49; VP 6.
Vibrac (Église de), J 48.
Vicaires, x, 5.
Victor, martyr à Marseille, ix, 22; GM 77.
Victor, martyr à Milan, GM 45.
Victor, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, v, 21.
Victor, martyr à Xanten, GM 63.
Victor, fils du tyran Maxime, ii, 9.
Victorin, martyr, i, 31.
Victorina, à Saintes, J, 47.
Victorius, duc, ii, 20 et 21 *fin*; d'Auvergne, *ibid.*; tué à Rome, ii, 20; GM 45; GC 33; VP 3.
Victorius, évêque de Rennes, viii, 32; ix, 39.
Victorius, évêque du Mans, GC 56.
Victorius ou Victor; son cycle pascal, i, *Prol. fin*; x, 23.
Vidimacle, comte de Bretagne, ix, 18.
Vie, présente et future, i, 10 *fin*; ii, 3.
Vienne (La), fleuve, i, 43 *fin*; ii, 39.
Vienne, assiégée et prise, ii, 33, 34. — *Voy.* encore MM ii, 18; JJ p. 97, etc.
Vigilius, archidiacre de Marseille, iv, 44.
Vigiles, célébrées la nuit dans les églises, vii, 22; de Pâques, ii, 34; de saint Martin, v, 24; à Saint-Maurice, x, 31; à Tours, instituées par Perpétuus, x, 31.
Vilaine, fleuve, v, 27; x, 9.
Viliogunde, fille aveugle, MM iv, 18.
Vin, de Dijon, de Châlon, iii, 19; de Gaza, de Latakié, vii, 29; de Gaza, GC 65.
Vinastès, aveugle, MM ii, 23.
Vincent, martyr en Espagne, ix, 6; iii, 29; GM 90; sa basilique à Paris, iv, 20; vi, 46 *fin*; viii, 10 *fin*, 33; GC 90; bâtie par Childebert, *voyez* Germain; à Tours, x, 31; à Toulouse; GM 89.
Vincent, martyr à Agen; sa basilique violée, vii, 35; GM 105.
Vindemial, évêque, ii, 3.
Vinicella, village d'Auvergne, JJ 100.
Vintrhion, ii, 3; duc, viii, 18.
Virgile; ses ouvrages, iv, 30, 47. — GM pr.; S 29 (*Publius Mantuanus*); S 36 (*Maro*); D *pr.*
Virgile, évêque d'Arles, ix, 23.
Virginité, son éloge, i, 42 *fin*.
Virus, évêque de Vienne, viii, 39 *fin*
Virus, neveu d'Eulalius, x, 8.
Visigoths. *Voy.* les mots Goths, Espagne.
Visions, iii, 36; iv, 33; vi, 29; vii, 1, etc.
Vitalina (Sainte), GC 5.
Vitalis, martyr à Bologne, ii, 16; GM 44.
Vitalis, martyr à Lyon, GM 49.
Vitry, domaine, iv, 52; v, 1; vi, 41 *fin*.
Viventius, clerc, VP 6.
Vivianus, évêque de Saintes, GC 58.
Viviers (épidémie à), x, 23 *fin*.
Vodollacensis *vicus*, Bouliac, GC 47.
Voiles. *Voyez* Tentures.
Voitures publiques, ix, 9.
Vollore, iii, 13; VP 4.
Volusianus, évêque, x. 31.

Voulon (Bataille de), ii, 37.
Voutegon, bourg, MM ii, 45.
Vultrade, femme de Théodebald, iv, 9.

W

Waddon, iv, 35; x, 21; maire du palais de Rigonthe, v, 27 *fin*. 43; ancien comte de Saintes, vi, 45 *fin*; se joint à Gondovald, vii, 28, 34, 38; l'abandonne, viii, 38; passe à Brunehaut, vii, 43; est tué, ix, 35 *fin*; crimes de ses fils, prend les trésors de Gondovald, x, 21.
Waldin, Franc, est tué, x, 27 *fin*.
Waldon, surnommé Bertram, diacre, viii, 22.
Walfroie, viii, 15.
Wandelin, gouverneur de Childebert, II, vi, 1; viii, 22 *fin*.
Warinaire, Franc, iv, 39.
Waroch, fils de Macliau, v, 16; comte de Bretagne, v, 27; ix, 18; viole la foi promise, ix, 18 *fin*; duc, se jette sur la Gaule, x, 9; fait la paix avec Ebrachaire, et la rompt, *ibid.*; conspire avec Frédégonde contre Beppolen, x, 11. — *Voy.* GM 61.
Wiliachaire, comte, x, 9 *fin*; d'Orléans, vii, 13.
Wiliachaire, duc d'Aquitaine; sa fille mariée à Chramn, iv, 17; se réfugie dans l'église de Saint-Martin, iv, 20, MM i, 23; l'incendie, x, 31.
Wiliachaire, prêtre, MM iii, 13.
Wiliulf de Poitiers, ix, 13.
Winnoch. *Voy.* Vennoc.
Wisigarde, reine, iii, 33; fiancée à Théodebert, iii, 20; sa femme, iii, 27.
Wistrimond, surnommée Tatton ou Atton, x, 29; AR 19.

X

Xanten. *Voy.* Bertunense oppidum.

Y

Yriez (Saint), abbé. *Voy.* Arédius.
Yriez (Saint-), monastère, viii, 15; x, 29.
Yzeure en Touraine, GM 59.

Z

Zaban, duc des Lombards, iv, 45.
Zacharias, martyr à Lyon, GM 49.
Zahulf, vii, 32.
Zoroastre, dieu des Perses, i, 5.
Zorobabel, i, 14, 15.
Zotan, envoyé de Gondovald, vii, 32.
Zoticus, martyr à Lyon, GM 49.
Zotimus, martyr à Lyon, GM 49.
Zulpic. *Voy.* Tolbiac.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA ET ADDENDA.

TOME I[er].

Page 142, l. 2 : Vectius, Epagatus, *lisez en un seul nom* Vectius Epagatus.

— 143, l. 2 : Même correction : Vectius Epagatus, ou le bien bon, ἐπ' ἀγαθὸς.

— 155, l. 4, 6, 10 : *Lisez:* Chalon *et non* Châlon.

— 157, l. 7 : Même correction.

— 169, l. 14 : Sur les confins du territoire de Tours, *lisez :* sur le territoire de la cité de Tours.

— 185, l. 12 : De la même ville, *lisez :* de la même contrée.

— 221, l. 2 : L'évêque s'éloigna, *lisez :* y alla.

249, l. 1 : Sur les frontières du Poitou, *lisez :* sur le territoire du Poitou.

— 248, l. 2, et 249, note : Vicus Becciaco, Bessay. — « Saint-Vincent-sous-Jart, » le Becciacum de Grégoire de Tours, cité dans les *Lettres écrites de la Vendée*, par B. Fillon, 1861, p. 107.

— 275, l. 6 : A un certain endroit des frontières du pays de Limoges, *lisez :* à un certain endroit du territoire limousin.

Page 299, l. 6, en remontant : Prêtre des confins du Poitou, *lisez :* prêtre du territoire du Poitou.

— 319, l. 16 : Les hommes notables, *lisez :* les guerriers.

— 367, l. 4 : S'élança pour le saluer, *lisez :* s'élança sur lui en sautant.

— 377, l. 21 : D'un enfant, *lisez :* d'un serviteur.

— 383, l. 18 : Aréduis, prêtre, etc., *lisez :* le prêtre Arédius étant venu du Limousin pour me voir.

— 383, l. 21 : D'un enfant qui fut conduit, *lisez :* d'un serviteur.

— 395-398. Ajoutez qu'une partie de la correspondance de dom Ruinart est imprimée dans les recueils intitulés : 1° *OEuvres posthumes de D. Mabillon et de D. Ruinart*; publiées par dom Vincent Thuillier, 3 vol. in-4°, 1724, 2° *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, contenant un grand nombre de faits sur l'histoire religieuse et littéraire*, etc., par M. Valery (3 vol. in-8, 1846).

TOME II.

— 53, note 1. *Supprimez* les mots « près Angers. » Saint-Ciran-du-Sambot ou du Jambot est de l'autre côté de Tours, vers Loches. Supprimez aussi la dernière phrase de la note.

— 71, ligne pénultième : Avait contre toute justice enlevé, *lisez :* disputait au saint évêque Eufronius, contre toute justice.

— 82 et 83. *Berberis ou Verberis fluvius* est la Bèbre, rivière du département de l'Allier, qui se jette dans la Loire, près Bourbon-Lancy. Cela est démontré dans la traduction de l'histoire des Francks, publiée par la librairie Firmin-Didot, 1859-61, 2 vol. in-12. La Bèbre est encore citée par Grégoire, *Vitæ Pat.*, XIII, 1.

— 89, l. 8 : Du paralytique Securus, *lisez :* du rachitique.

Page 235, l. 25 : Le domaine de Marciac. — *Marsas*, à 24 kil. s.-e. de Blaye, selon A. Jacobs.

— 315, l. 7 : Les pays de Saintes, *lisez* le pays.

— 392, note. *Ajoutez* Cl.-F. Monagunda.

— 422, l. 18 : Teudechildæ. *Ajoutez :* Cl. F. Teudilgilde.

— 424, l. ult. Musiacas. *Ajoutez :* Cl. F. Musciacas.

— 428, l. 12 : Tranquillo. *Ajoutez :* Cl. F. Tranquillino.

— 432, l. 11. Blaviensi castello. *Ajoutez :* Cl. F. Blavianensi.

— 437. l. 15 : Cité de Béziers, *lisez :* de Bigorre.

TOME III.

— 187, note. Le prieuré de Saint-Portien, *lisez :* de Saint-Pourçain.

TOME IV.

— 3, l. 25. In Athenœo Francogallico, p. 578. Il s'agit, dans ce passage, de l'*Athenœum français*, revue littéraire qui parut de 1855 à 1860 sous la direction de M. Lud. Lalanne.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9

